

SÉNAT

TABLE NOMINATIVE

SESSIONS DE 1988

A

ABADIE (François), sénateur des Hautes-Pyrénées (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - Paragraphe II bis (p. 1574) : son amendement n° I-83, soutenu par M. Stéphane Bonduel : assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; rejeté.

AILLIERES (Michel d'), sénateur de la Sarthe (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 110 (87-88)] autorisant l'adhésion à un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) [n° 258 (87-88)] (7 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Traités et conventions.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 29 février au 11 mars 1988 au Pérou et en Bolivie sur l'évolution de la situation en Amérique andine et les relations bilatérales avec la France [n° 26 (88-89)] (12 octobre 1988) - Amérique latine.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'adhésion à un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) [n° 110 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 428) :** souligne l'importance d'Intelsat et le recours à plusieurs reprises, par l'Organisation, au lanceur européen Ariane - Protocole prévoyant l'inviolabilité des

archives, l'indépendance du fonctionnement, l'exonération des biens et activités, le statut particulier des membres de ces organismes - Problème de l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les personnels d'Intelsat réglé par la réserve envisagée par le Gouvernement - Commission des affaires étrangères favorable à l'adoption du projet.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Défense - (7 décembre 1988) - En remplacement de M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis (section Air) (p. 2381) : budget établi dans le cadre de la loi de programmation militaire votée l'an dernier - Note la commande d'un AWACS supplémentaire et l'avancement de la livraison des premiers avions de combat tactique et la commande de dix avions de transport C130 - Estime que l'avion de combat tactique sera la réponse à la montée des menaces de cette fin de siècle : défi industriel, technique et financier - Souhaite l'association de partenaires étrangers pour tenir les prix et respecter les délais - Budget conforme aux besoins exprimés - Limitation et étalement dans le temps de certaines fabrications - (p. 2382) : dénonce la déflation d'effectifs qui frappe l'armée de l'air et risque de mettre en cause la sécurité des personnes - Baisse du pouvoir d'achat des militaires - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à l'adoption des crédits de la section Air - **Art. 34 (p. 2406) :** au nom du groupe de l'UREI, se déclare opposé à l'amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits d'étude des armements chimiques) et à tous les amendements du groupe communiste ayant pour objet de réduire les crédits de la défense.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux - Nouvelle lecture [n° 170 (88-89)] - Suite de la discussion - (22 décembre 1988) - Art. 1 (suite) (p. 3102) :** se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à l'instauration d'une double liste d'émargement dans chaque bureau de vote pour les communes de plus de 3 500 habitants) - Estime qu'une période d'essai est nécessaire.

ALDUY (Paul), sénateur des Pyrénées-Orientales (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi modifiant la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés [n° 316 (87-88)] (5 juillet 1988) - Rapatriés.

Proposition de loi modifiant la loi n° 87-503 du 8 juillet 1987 relative à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord [n° 14 (88-89)] (4 octobre 1988) - Afrique du Nord.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères - Relations culturelles - [n° 91 (88-89) tome 2] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 204 (JO Débats du 3 octobre 1987) (p. 3041) - Ministère : Premier ministre - *Accord franco-algérien du 11 octobre 1983 relatif au service national* - (Caduque : mai 1988) - Service national.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (relations culturelles) (p. 2274, 2275) : importance des crédits affectés aux relations culturelles pour le rayonnement de la France à l'étranger - Réforme tendant à réduire le nombre des postes budgétaires dans l'enseignement ; crainte d'une diminution du nombre global des enseignants à l'étranger dans l'avenir - Répartition des tâches administratives entre le ministre délégué chargé de la francophonie et le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles - Fonctionnement et efficacité du comité consultatif de la langue française et du haut conseil de la francophonie - Mise en oeuvre de « Canal France » - Redéfinition de la carte scolaire de l'enseignement du français à l'étranger - Cession au gouvernement algérien du lycée Descartes à Alger et problème de la préservation de l'enseignement français en Algérie - Rénovation du réseau des instituts et des centres culturels - Actions dans le secteur de l'audiovisuel : développement de Radio France internationale, RFI, en Asie ; lancement des programmes du satellite TDF1 - Obligation de visa pour les étrangers venant en France ; pratique abusive des certificats d'hébergement dénommés « attestations d'accueil » - Institut du monde arabe - Avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'adoption des crédits des relations culturelles.

- *Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux* [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Art. 1^{er} ter (p. 2731) : son amendement n° 6, soutenu par M. Paul Séramy ; suppression de cet article relatif à l'obligation de recourir aux urnes transparentes ; adopté.

ALLONCLE (Michel), sénateur de la Charente (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section Gendarmerie - [n° 91 (88-89) tome 5] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 573) - Ministère : Affaires sociales - *Revendications des infirmières - Infirmiers et infirmières.*

Questions orales sans débat :

n° 184 (JO Débats du 16 mai 1987) (p. 1049) - Ministère : Equipement - *Elargissement de la nationale 10 entre Poitiers (Vienne) et Bordeaux (Gironde)* - (Caduque : mai 1988) - Routes.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Après l'art. 23 (p. 1637) : son amendement n° I-258, soutenu par M. Franz Duboscq : diminution de la valeur locative des matériels agricoles de récolte pour la détermination de l'assiette de la taxe professionnelle ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Deuxième partie :

Défense - (7 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (section Gendarmerie) (p. 2378) : rend hommage aux 17 gendarmes victimes de leur devoir au cours de l'année 1988 - (p. 2379) : continuité de ce budget et accroissement de l'austérité - Importance du poste des carburants pour le bon fonctionnement de la gendarmerie, dont le volume demeure identique à celui qui a été consommé en 1987 - Accumulation des facteurs de tensions : logement des gendarmes, accroissement de certaines missions - Conséquences de la situation en Nouvelle-Calédonie - Poursuite des travaux de rénovation des infrastructures et renouvellement des matériels - Poursuite des études en cours dans le domaine des transmissions - Poursuite de la modernisation de l'armement et de l'équipement individuel - Mise en place de la nouvelle tenue de service courant - Stagnation des effectifs de gendarmes et de gendarmes auxiliaires alors que les besoins sont en augmentation constante - Constate que les contraintes professionnelles sont de plus en plus sévères - Souhaite la programmation d'une augmentation progressive et soutenue des effectifs de la gendarmerie - Signale la prise en charge de 400 postes de gendarmes auxiliaires par les sociétés autoroutières - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à l'adoption de ce budget - (p. 2380) : à titre personnel, se déclare favorable à l'adoption du titre V et défavorable au titre III qu'il estime insuffisant compte tenu de l'augmentation des missions de la gendarmerie nationale.

ALLOUCHE (Guy), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1183) - Ministère : Collectivités territoriales - *Statut de l'élu* - Collectivités locales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2703) : amélioration du fonctionnement des conseils municipaux à travers les mesures relatives à la démission, au remplacement et au renouvellement des conseillers municipaux - Moralisation politique et respect de la démocratie - Constate que depuis 1983 la fraude électorale s'est presque institutionnalisée dans certaines communes - Fraude : mépris du suffrage universel - Attachement du groupe socialiste à la limitation des facilités de vote par procuration - Estime que l'obligation d'émarger les listes électorales risque de ralentir les opérations de vote et d'inciter à l'abstention - (p. 2704) : pose le principe de la double liste d'émargement - Suppression du caractère humiliant de la procédure de l'empreinte digitale - Fraude et connivence entre le président du bureau de vote et l'assesseur - Rappelle que l'Assemblée nationale a proposé, en matière de dépouillement, de regrouper par paquets de cent les bulletins dans des enveloppes scellées et de renforcer les sanctions pénales - Constate qu'en 1975 le vote par procuration a mis fin aux excès du vote par correspondance et que depuis il a donné lieu à des abus et cessé d'être une procédure exceptionnelle - Nécessité de restreindre le vote par procuration pour lutter contre la fraude - Rigueur et vigilance s'imposant au sujet des inscriptions sur les listes électorales - Souhaite le recours systématique à l'informatique - Favorable au vote électronique qui garantit la sincérité des scrutins - Considère les urnes transparentes comme un moyen de lutte efficace contre certaines pratiques frauduleuses - (p. 2705) : amélioration du contrôle de l'éligibilité - Déploie les « candidatures de diversion » - Souhaite des sanctions sévères à l'égard des auteurs de fausses déclarations de candidature et de leurs mandataires - Problème du vote blanc et de sa reconnaissance comme expression du suffrage - Rappelle que le centre d'information civique demande la prise en considération du vote blanc lors des résultats des scrutins - Moralisation, modernisation, vigilance et rigueur, lignes de force de ce projet - Constate que la fraude électorale corrompt la démocratie, d'où la nécessité de veiller à la sincérité des scrutins - Avant l'art. 1 A (p. 2716) : souligne l'immaturité de la France sur le problème du vote des ressortissants étrangers - Rappelle le problème qui va se poser bientôt avec les ressortissants de la Communauté économique européenne, CEE - Se déclare favorable au principe du vote des ressortissants étrangers sous réserve de l'adoption d'une réforme constitutionnelle - Art. 1 B (p. 2720) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'affectation d'un périmètre géographique à chaque bureau de vote) - Art. 1 E (p. 2722) : son amendement n° 57 : mise à la disposition des électeurs de bulletins blancs pendant toute la durée du scrutin ; retiré - Estime qu'il n'est pas raisonnable d'assimiler une personne qui vote blanc à celle qui a voté nul ou qui s'est abstenue - Avant l'art. 1 (p. 2724) : son amendement n° 58 : obligation pour chaque vote de proposer une enveloppe d'une couleur différente de celle de la précédente consultation générale ; adopté - Art. 1 (p. 2726) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de la commission (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement) - Art. 1 bis (p. 2730) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (suppression de cet article relatif à la présentation par les électeurs d'un document attestant de leur identité) - Art. 3 (p. 2732) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de cet article relatif au contrôle et à la limitation des procurations) - Après l'art. 4 (p. 2735) : se déclare favorable à l'amendement n° 60 de M. Jules Faigt (interdiction de la

délivrance de certificats médicaux par toute personne habilitée à les délivrer dès lors qu'elle est candidate à une élection dans la circonscription considérée) - Art. 5 ter (p. 2737) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 du Gouvernement (modulation des amendes en fonction des peines de prison encourues pour infraction à certains articles du code électoral) - Après l'art. 5 undecies (p. 2742) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Ernest Cartigny (réouverture du délai de présentation des candidatures au seul bénéficiaire du candidat ayant recueilli au premier tour le plus grand nombre de suffrages après les candidats susceptibles de se maintenir au second tour, lorsqu'il apparaît qu'un seul de ces deux-là s'est inscrit) - Art. 5 quaterdecies (p. 2747) : soutient l'amendement n° 61 de M. Paul Lorient (interdiction d'enregistrement de la déclaration de candidature d'une liste qui ne remplit pas les conditions fixées à l'article L. 265 du code électoral) - Après l'art. 5 quaterdecies : son amendement n° 62 : extension aux élections cantonales du mécanisme de contrôle de déclaration de candidatures prévu dans le projet pour les élections municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2749) : favorable aux dispositions adoptées par l'Assemblée nationale relatives aux sanctions - Souligne la volonté commune de lutter contre la fraude électorale - Regrette la suppression des articles 3 et 4 du projet relatifs aux procurations - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

Nouvelle lecture [n° 170 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3090) : considère que la lutte contre la fraude électorale n'est l'apanage d'aucun parti et d'aucune assemblée parlementaire - Souligne l'unanimité de l'Assemblée nationale et le Sénat pour lutter contre cette fraude, véritable cancer de la démocratie - Art. 1 A (p. 3091) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture).

Suite de la discussion - (22 décembre 1988) - Après l'art. 1 (p. 3104) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (application dans certaines communes à titre d'essai de la procédure d'émargement par les électeurs lors du prochain renouvellement municipal) - Art. 5 undecies bis (p. 3106) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à la présence dans tous les cas d'un deuxième candidat au second tour de scrutin) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3107) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la suppression des articles 3 et 4 relatifs à la limitation du nombre de procurations, et à l'ensemble de ce texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

AMELIN (Jean), sénateur de la Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

ANDIGNE (Hubert d'), sénateur de l'Orne (RPR) :

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

ARPAILLANGE (Pierre), garde des sceaux, ministre de la justice (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (*JO Lois et décrets* du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau garde des sceaux, ministre de la justice le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] (16 juin 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 juin 1988) - Amnistie.

Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office [n° 328 (87-88)] (20 juillet 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Justice.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Louis Souvet : *Référendums (Rétablissement de la peine de mort par référendum)* (*JO Débats* du 14 octobre 1988) (p. 581).

de M. Roland du Luart : *Gendarmerie (Emotion des familles de gendarmes face à l'accroissement du nombre des victimes en service commandé)* (*JO Débats* du 18 novembre 1988) (p. 1177).

de M. Marc Lauriol : *Terrorisme (Remise en liberté de terroristes)* (*JO Débats* du 18 novembre 1988) (p. 1179).

de M. André Diligent : *Justice (Lenteurs de la justice)* (*JO Débats* du 16 décembre 1988) (p. 2795).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant amnistie* [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - Discussion générale (p. 282) : définition de l'amnistie ; effets limités par les droits des victimes et les exigences supérieures de l'ordre public - Texte en projet ; amnistie réelle de plein droit : contraventions de police ; délits commis à l'occasion de conflits sociaux ; dans le cadre de l'amnistie des délits relatifs au problème de l'enseignement, exclusion des infractions commises sur la voie publique ou au cours de manifestations, notamment lors des événements universitaires de décembre 1986 - (p. 283) : amnistie des délits de presse, accompagnée de certaines restrictions - Exclusion des actes terroristes et des infractions à la police des étrangers - Amnistie de certaines infractions au code du service national et au code de justice militaire : possibilité pour les personnes amnistiées de bénéficier des formes adaptées du service national - Amnistie accordée en fonction du quantum de la peine prononcée : conditions d'amnistie des infractions punies d'une amende ; peines d'emprisonnement : seuil retenu ; effets sur le nombre de détenus libérés ; effort de réinsertion ; infractions sanctionnées à titre de peine principale par une peine de substitution ; cas du travail d'intérêt général - Conditions d'amnistie des sanctions disciplinaires et professionnelles - Contraintes juridiques ayant conduit au retrait du dispositif de la loi de 1981 prévoyant la réintégration des salariés représentants du personnel ou délégués syndicaux licenciés pour des faits en relation avec leur fonction - (p. 284) : amnistie en matière d'infractions dans le cadre de la circulation routière : exclusion des personnes en état alcoolique ; conditions limitatives à l'amnistie des autres responsables d'accidents de la route ; jurisprudence de la Cour de cassation excluant du champ de l'amnistie les peines relatives au permis de conduire considérées comme des mesures de sûreté - Etrangers en situation irrégulière :

amnistie possible des mesures d'interdiction temporaire du territoire sur mesure individuelle du Président de la République - Amnistie dans le domaine économique - Causes de l'augmentation arithmétique des cas d'exclusion - Maintien des exclusions traditionnelles - (p. 285) : dispositif particulier d'amnistie des infractions commises en matière de législation du travail - Souhaite l'adoption de ce projet de loi - (p. 295, 296) : problèmes de l'administration pénitentiaire ; aménagements destinés à atténuer le surpeuplement en attendant les effets d'une nouvelle politique pénale avec l'utilisation plus fréquente des peines de substitution - Problèmes juridiques s'opposant à la définition d'un seuil d'amnistie différent pour l'outre-mer - Exclusions de l'amnistie - Critiques par la commission des lois de la disposition permettant au chef de l'Etat d'user de la grâce amnistiant à l'égard des étrangers - Problèmes de la réintégration des travailleurs licenciés pour des faits amnistiés par la loi demandée par M. Charles Lederman - Mesures d'aide à la réinsertion des détenus amnistiés - Amendement de la commission des lois supprimant la disposition visant à amnistier les délits de pratique illégale d'avortement, de publicité et de propagande en faveur de ce dernier - Après l'art. 1 (p. 297) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 58 de M. Charles Lederman (non prise en compte de la disposition amnistiant les contraventions de police pour le calcul du produit des amendes de police mentionné à l'article L. 234-22 du code des communes) - Art. 2 (p. 298) : sur le champ d'application de l'amnistie des délits commis à l'occasion de conflits du travail ou à l'occasion d'activités syndicales de salariés, y compris au cours de manifestations, demande le retrait des amendements n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, et n° 23 de M. Charles Lederman ; précisions devant figurer dans la circulaire d'application - (p. 299) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly (substitution de la mention « délits en relation avec ... » à la mention de « délits commis à l'occasion » de conflits relatifs à des problèmes industriels, agricoles, ruraux, artisanaux ou commerciaux) - (p. 300) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires ou universitaires en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement) ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension aux délits en relation avec l'usage de logiciels à des fins pédagogiques et sans but lucratif) - (p. 301, 302) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Henri Bangou (sous certaines conditions restrictives, amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des territoires et départements d'outre-mer) - Souhaite un examen approfondi avant d'envisager l'amnistie à l'occasion d'événements politiques survenus notamment en Nouvelle-Calédonie - Cas des militants indépendantistes guadeloupéens emprisonnés en région parisienne ; problème des visites des familles - (p. 303) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly (amnistie des délits en relation avec un financement de dépenses exposées à l'occasion de campagnes électorales antérieures au 11 mars 1988) - Difficultés d'application ; risque d'effets pervers - (p. 305) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. Charles Lederman (extension de l'amnistie aux délits prévus par l'article 226 du code pénal et par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse) - (p. 306) : accepte les amendements identiques n° 2 de la commission et n° 63 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse) - Après l'art. 2 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 64 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (amnistie des délits relatifs à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse, commis avant le 1^{er} février 1983) - Absence de justification d'une amnistie de ces délits dans le contexte actuel d'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse de 1975.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 2 (p. 314) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (extension du bénéfice de l'amnistie aux délits en matière de police des étrangers prévus par l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de

séjour en France) - (p. 315) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles de Cuttoli (amnistie de plein droit du délit de malversation tel qu'il était défini par la loi du 13 juillet 1967) - **Après l'art. 6** (p. 318) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Golliet (extension du bénéfice de l'amnistie à certaines infractions au code de l'urbanisme) - **Art. 7** (p. 319) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions qui sont punies de peines d'emprisonnement inférieures ou égales à six mois sans sursis) - (p. 321) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Albert Ramassamy (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions commises dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer, et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, punies d'emprisonnement inférieur ou égal à 18 mois avec application du sursis simple) - **Art. 13** (p. 340, 341) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression du bénéfice de la grâce amnistiant pour les condamnés à l'interdiction temporaire de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français) - Craint en cas d'adoption de cet amendement une remise en cause du principe même de la possibilité d'amnistie par mesure individuelle - **Après l'art. 14** (p. 350 à 352) : s'oppose aux amendements n° 32 à n° 49 de M. Charles Lederman (conditions de réintégration des salariés des secteurs public ou privé, des représentants qualifiés d'organisations syndicales et des représentants élus du personnel du secteur privé ou public, licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou d'activités syndicales) et accepte l'amendement n° 66 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (conditions de réintégration de tout salarié qui, depuis le 22 mai 1981, a été licencié pour faute, autre que lourde, commise à l'occasion de l'exercice de sa fonction de représentant élu du personnel, de représentant syndical au comité d'entreprise ou de délégué syndical) - (p. 352) : rappelle que la faute lourde n'est pas indispensable pour obtenir l'autorisation de licencier un salarié protégé car selon la jurisprudence du Conseil d'Etat une faute « suffisamment » grave justifie le licenciement - **Art. 15** (p. 355) : s'oppose aux amendements de suppression identiques n° 19 de M. Etienne Dailly, n° 59 de M. Marcel Lucotte et n° 76 de M. Rémi Herment (amnistie des sanctions prononcées par un employeur).

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - **Art. 19** (p. 369) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (acquisition de l'amnistie prévue au cinquième alinéa de l'article 8 seulement après l'accomplissement par le condamné du travail d'intérêt général) - **Après l'art. 27** (p. 370) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Charles Lederman (recouvrement des droits civiques par les citoyens français amnistiés) - **Art. 28** (p. 373, 374) : problème des exclusions du champ de la loi d'amnistie - Sur l'amendement n° 8 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie), ses sous-amendements n° 86 et n° 83 ; adoptés - **Après l'art. 28 et Art. 28 (suite)** (p. 376) : sur l'amendement n° 9 de la commission (exclusion du champ d'application de l'amnistie d'un certain nombre d'infractions lorsqu'elles sont antérieures au 16 juillet 1974 et que leur auteur ne s'est pas mis en état de récidive), son sous-amendement n° 84 ; adopté - (p. 378) : sur l'amendement n° 8 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie), s'oppose aux sous-amendements n° 57 de M. Michel Maurice-Bokanowski et n° 61 de M. Marcel Lucotte ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements n° 85 de M. Charles de Cuttoli et n° 69 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - S'oppose aux amendements n° 67 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions en matière de transport de matières dangereuses) et n° 68 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions constituées par le détournement illicite de sommes destinées à la construction d'habitations à loyer modéré) de M. Félix Ciccolini, n° 21 (amnistie des infractions à la réglementation du travail punies d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement assortie le cas échéant d'une amende) et n° 22 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des délits qui, commis depuis

l'amnistie précédente, ont donné lieu à plus de trois condamnations pour des faits de même nature, quel que soit le quantum de la peine prononcée) de M. Etienne Dailly, n° 79 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des seules infractions à la réglementation du travail ayant entraîné l'application de l'article 319 du code pénal et ayant été sanctionnées par une peine de prison), n° 80 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des délits de propagande en faveur de l'avortement) et n° 81 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des délits prévus et punis par l'article 453 du code pénal concernant les mauvais traitements infligés aux animaux) de M. André Fosset, n° 53 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de toutes les infractions au code du travail commises par les employeurs) et n° 54 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions à la législation et à la réglementation du travail à l'exception des délits et contraventions ayant fait l'objet d'une condamnation à une amende égale ou inférieure à 1 300 F et datant de plus de cinq ans) de M. Charles Lederman et n° 8 de la commission - **Art. 31** (p. 381) : son amendement n° 82 : entrée en vigueur de la présente loi à compter de sa publication au Journal officiel de la République française et dans les territoires d'outre-mer à compter de sa publication au Journal officiel du territoire ; adopté.

Deuxième lecture [n° 320 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 450) : attire l'attention du Sénat sur les quelques aspects de ce projet restant en discussion - Amnistie réelle - Amnistie des faits liés au financement des partis politiques et des campagnes électorales - Demande avec insistance au Sénat d'adopter la disposition permettant au Président de la République d'amnistier certains étrangers dont la situation est digne d'intérêt - Favorable à l'amnistie des faits ayant motivé la sanction de certains salariés protégés, mais plus réservé sur leur réintégration - Opposé au texte adopté par l'Assemblée nationale tendant à exclure, en matière de sécurité routière, tous les faits ayant entraîné une atteinte à l'intégrité physique - Souhaite l'adoption des dispositions relatives aux exclusions en matière de législation et de réglementation du travail - Opposé à un amendement sénatorial tendant à exclure de l'amnistie certains cas de récidive - Opposé à l'article 30 bis adopté par l'Assemblée nationale tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale.

Nouvelle lecture [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 467) : accord du Gouvernement sur le texte voté par l'Assemblée nationale ; dispositions relatives à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés - **Art. 2** (p. 468) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse) - (p. 469) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 2 de M. Charles de Cuttoli (amnistie des délits prévus par l'article 146 de la loi du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes) - Contentieux actuellement soumis à la Cour de cassation suite à l'annulation par le Conseil constitutionnel du délit de malversation figurant à l'article 207 de la loi du 25 janvier 1985, et à la nouvelle rédaction introduite par la loi du 30 décembre 1985 - **Art. 13** (p. 471) : s'oppose aux amendements n° 5 (maintien de la suppression de l'amnistie individuelle des étrangers condamnés à l'interdiction de séjour sur le territoire français, votée en première lecture par le Sénat) et n° 6 de coordination de la commission - **Art. 15** (p. 473) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (suppression de cet article relatif à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés et à la réintégration des salariés protégés amnistiés) - Précédent de la loi d'amnistie de 1981 - **Art. 19** (p. 475) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (effets de l'amnistie : exclusion de la remise de la peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français) - **Art. 28** (p. 477) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (suppression des exclusions de l'amnistie votées par l'Assemblée nationale relatives aux infractions en matière de transport des matières dangereuses et aux infractions à la loi sur le

patrimoine) - S'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (extension aux mineurs de l'exclusion des délits pour lesquels a été prononcée à titre de peine principale l'interdiction de séjour) - S'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (conditions de l'amnistie au quantum des infractions au droit du travail); désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur l'amnistie des peines d'emprisonnement avec sursis et les conditions d'amnistie des amendes en dessous d'un certain seuil - (p. 478) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (limitation de l'amnistie aux délits qui n'ont pas été condamnés plus de trois fois) - Démontre les difficultés d'application d'une semblable disposition pour le casier judiciaire de Nantes.

- **Projet de loi portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires modifiée par la loi n° 68-1045 du 29 novembre 1968 [n° 65 (87-88)] - (4 octobre 1988) - Discussion générale (p. 507) :** modification de la loi du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires - Difficultés relatives à l'indemnisation des dommages causés par des navires français lorsqu'ils se trouvent dans les eaux territoriales étrangères - (p. 508) : limitation de la responsabilité de l'exploitant de navires nucléaires français à l'origine des difficultés apparues dans les rapports internationaux - Droit d'escale refusé par certains Etats aux navires à propulsion nucléaire de la marine nationale - Rappelle l'importance des échanges d'escales en matière de défense - Projet de loi prévoyant que le montant maximum d'indemnisation des dommages causés par les navires d'Etat à propulsion nucléaire français sera déterminé par la loi de l'Etat sur le territoire duquel ces dommages sont causés - Art. unique (p. 509) : demande le retrait des amendements de M. Alphonse Arzel, rapporteur, n° 1 (suppression de la limitation de ce projet de loi aux seuls navires nucléaires français affectés à un service public de l'Etat) et n° 2 (suppression des dispositions prévoyant que la responsabilité de l'exploitant français est illimitée).

- **Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office [n° 328 (87-88)] - (20 octobre 1988) - Discussion générale (p. 619) :** extension de l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel créées par la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif - Assouplissement des dispositions de la loi du 3 janvier 1972 concernant la composition des bureaux d'aide judiciaire - Prochaine entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1987 - Art. 1 (p. 620, 621) : nombre des cours administratives d'appel - Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 1 (relèvement des plafonds de revenus permettant de bénéficier de l'aide judiciaire totale) et n° 2 (fixation des plafonds par référence au SMIC) de M. Charles Lederman; progression du montant de l'aide judiciaire; contraintes financières.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Budgets annexes : Légion d'honneur et Ordre de la Libération - (30 novembre 1988) (p. 1953) : stabilisation du budget annexe de la Légion d'honneur, résultat de l'effort général de compression des dépenses de personnel, de l'étalement dans le temps des travaux de rénovation de la maison d'éducation de Saint-Denis - Mise en oeuvre de l'informatisation de la gestion des Ordres - Diminution de la dotation pour traitements de Légion d'honneur et de médailles militaires - Indique que le Gouvernement a prévu un ajustement des crédits dans le prochain collectif - (p. 1954) : présente les excellents résultats scolaires des maisons d'éducation - Rappelle le contingent exceptionnel de cent croix de chevalier attribuées à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'armistice de 1918 à des personnes ayant contribué à la victoire - Légère progression du budget de l'Ordre de la Libération - Augmentation des crédits destinés au secours des compagnons de la Libération et médaillés - Poursuite des travaux de remise en état de plusieurs établissements qui abritent l'Ordre et son musée.

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1955) : rappelle que la commission des finances s'en est remise à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget et que la commission des lois l'a rejeté - Constate que les ressources nationales sont limitées et les besoins des services de justice importants - Poursuite de l'effort engagé pour l'amélioration de la prise en charge des populations dites « de justice » dans le secteur de l'administration pénitentiaire, en élargissant à l'éducation surveillée - Amélioration des conditions de la détention et prise en charge des mineurs, priorités du Gouvernement - Problème de la surpopulation carcérale - Augmentation des crédits de ce budget de 6,2 % par rapport à 1988 - Rappelle que la crise judiciaire est ouverte depuis de longues années - Conséquences de la situation du marché de l'emploi sur le processus de réinsertion - Suppressions d'emplois de greffe et de personnels éducatifs prévues dans le budget de 1988 - (p. 1956) : constate que nous vivons trop largement encore dans une culture judiciaire du 19^e siècle - Souhaite faire de la justice l'une des priorités de la Nation - Favorable à une politique pénale qui, en favorisant la prévention et l'insertion, garantit la sécurité des citoyens - Nécessité de recenser les dispositions législatives et réglementaires, concernées par l'achèvement du marché intérieur, qui devront être harmonisées avec le droit des partenaires - Rappelle que dès 1991 la liberté d'établissement des professions libérales sera réalisée grâce à la reconnaissance mutuelle des diplômes - Constate que le rapprochement de professions voisines, avocats et conseils juridiques par exemple, s'impose de façon inéluctable - Nécessité d'améliorer la formation - Interrogation sur la finalité de la peine d'emprisonnement - Importance de la préparation des détenus à leur sortie de prison - Souhaite une grande rigueur pour les crimes graves et de lourdes peines d'emprisonnement pour certains délits, comme le trafic de stupéfiants ou le recel organisé - Nécessité de diversifier les sanctions et de rendre plus effectives et plus nombreuses les solutions alternatives à la prison : travail d'intérêt général, TIG, ajournement de la peine avec mise à l'épreuve - Estime que la justice seule ne peut traiter de la petite délinquance et que les collectivités locales doivent y contribuer - (p. 1957) : annonce la rénovation dans les mois à venir du code de procédure pénale, notamment dans la procédure d'instruction, du code pénal et du statut de la magistrature - Rappelle que le rôle de l'institution judiciaire est de réguler les conflits, contribuer à la paix civile et sociale et garantir les libertés individuelles et collectives - (p. 1975) : estime que la justice ne peut être un enjeu politique - Constate que sans justice, il n'y a pas de liberté : c'est la violence, l'arbitraire - Rappelle que les nominations de hauts magistrats du siège sont intervenues par suite de départs à la retraite dans le respect de la conformité au statut de la magistrature et dans l'intérêt du service - Confirme sa détermination pour lutter contre le terrorisme en coopération avec le ministre de l'intérieur - Rappelle les nombreux succès remportés depuis mai dernier ainsi que l'obligation de discrétion qui sied à l'efficacité - Rappelle que l'inculpation du juge Boulouque était la conséquence inéluctable de l'application du code de procédure pénale - Confirme que l'amélioration du fonctionnement des juridictions reste à l'ordre du jour - Poursuite du développement d'un plan informatique global et cohérent - Prise en compte de la situation des fonctionnaires des services judiciaires - Problème du transfert à l'Etat des charges des juridictions du premier degré assumées auparavant par les collectivités locales - (p. 1976) : signale la constitution d'un fichier descriptif des bâtiments affectés aux services judiciaires - Problème de l'officialisation de l'aide à la décision - Annonce une augmentation substantielle des crédits consacrés à la rénovation des prisons existantes dans le prochain projet de loi de finances rectificative - Nombreuses suppressions d'emplois conformément à la norme de réduction de 1,5 % du nombre des agents publics - Constate une situation très tendue dans les juridictions au regard du travail à accomplir malgré l'informatisation - Importance des problèmes de santé de la population carcérale - Surpopulation et risques de propagation du SIDA et de la toxicomanie - (p. 1977) : inscription d'un crédit supplémentaire pour améliorer les conditions d'hygiène des prisons - Renforcement du dispositif mis en place pour lutter contre le SIDA - Constate que l'éducation surveillée est l'enfant pauvre du ministère de la justice -

Augmentation cette année des moyens alloués à l'éducation surveillée et absence de suppression de postes - Problème du gel de 123 emplois de l'éducation surveillée - Rappelle la politique du « tout carcéral » du gouvernement précédent - Réorientation du programme de construction de prisons nouvelles - Annonce une politique pénitentiaire moderne qui débouche sur la nécessaire réinsertion des détenus, la création d'un emploi de président de chambre à la Cour d'appel de Papeete et l'étude lors de l'élaboration du projet de budget pour 1990 d'un renforcement des effectifs du tribunal de première instance pour répondre aux difficultés que rencontre la justice en Polynésie - Souligne que les conséquences de l'extension du code pénal et du code de procédure pénale ont été compensées par des créations d'emplois - Problème de l'insuffisance des moyens dont dispose la juridiction de Mayotte - Constate que le tribunal de première instance tenu par un seul magistrat fonctionne en dérogation aux principes de base de notre droit - Création d'un emploi de juge d'instruction à Mamoudzou en 1990 - (p. 1978) : estime que la justice doit devenir une grande priorité de la Nation.

ARRECKX (Maurice), sénateur du Var (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement rural - [n° 90 (88-89) tome 2] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].*

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (aménagement rural) (p. 1906, 1907) : modernisation de la France aux dépens du monde rural ; désertification ; suppression des services privés et publics - Remplacement des programmes de développement coordonnés, PDC, par les programmes d'aménagement concerté du territoire, PACT - Contrats de plan Etat-région : insuffisance des sommes engagées au profit des départements ruraux - Diminution des crédits du Fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural, FIDAR, du Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM, et du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT ; désengagement de l'Etat remettant en cause l'octroi de fonds structurels européens - Demande un ministère à part entière chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière d'aménagement rural - Demande en zone rurale la création de sites de reconversion sur le modèle des zones d'entreprises - Tourisme rural ; tourisme de proximité ; tourisme à la ferme ; exemple du développement du Var - Forêt ; développement nécessaire de la filière bois ; insuffisante dotation du conservatoire de la forêt méditerranéenne - Avis défavorable à l'adoption des crédits proposés.

ARTHUIS (Jean), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation et de la concurrence (nommé le 20 janvier 1987 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 janvier 1987).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

Puis remplace le 24 juillet 1988, en qualité de sénateur de la Mayenne, M. Georges Dessaigne, démissionnaire (JO Lois et décrets du 26 juillet 1988) (NI, puis UC).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 11 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 12 octobre 1988) ; puis nommé vice-président de cette commission le 23 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 26 novembre 1988).

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 4 (88-89)] relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 75 (88-89)] (9 novembre 1988) - Agriculture.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 165 (88-89)] (20 décembre 1988) - Agriculture.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1159) :* propositions de la commission sur deux thèmes majeurs exclus du projet de loi : le contrôle des structures et le mode de répartition des cotisations sociales - Définition des activités agricoles - Application aux exploitations agricoles de la législation relative aux entreprises en difficulté - Redressement et liquidation judiciaires - (p. 1160) : propose la suppression des dispositions relatives à la commission départementale de conciliation - Conditions d'application aux exploitations agricoles de la loi de 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaires - Propose des actions d'accompagnement permettant de maintenir une ressource minima et d'assurer la reconversion professionnelle des exploitants en difficulté - Avantages de la forme sociétaire de l'exploitation agricole - Création récente des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL - Nombreuses modifications proposées dans ce projet de loi afin de relancer l'intérêt pour cette formule - Amendements de la commission relatifs au sociétariat des coopératives agricoles et aux règles de détermination des apports - Problèmes soulevés par l'affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires des coopératives et autres organismes agricoles ainsi que des enseignants des établissements d'enseignement agricole privés - (p. 1161) : diminution de la parcelle de subsistance et modalités de cession d'activité au regard du droit à pension - Proposera le maintien du régime de la retraite à soixante ans au-delà de 1990 - Lacunes de ce projet de loi - Inadaptation du contrôle des structures en vigueur à l'environnement économique actuel

- Suppression de ce contrôle lorsque la situation foncière d'un département ou d'une région naturelle ne le justifie plus - Poids des charges foncières - Inadéquation du mode de calcul de l'assiette des cotisations sociales et de la taxe foncière à la réalité économique - Fait état des subtilités du mode de calcul des cotisations sociales agricoles - Détermination du résultat brut d'exploitation, RBE, départemental - (p. 1162) : nouveau mode de calcul des cotisations sociales agricoles, à compter de 1991 - Sous réserve des amendements proposés par la commission des affaires économiques, demande au Sénat d'approuver ce projet de loi - **Art. 1** (p. 1204) : son amendement n° 33 : objectifs de ce projet de loi ; adopté - Amendement tendant à lever l'ambiguïté sur la notion d'entreprise agricole, à préciser qu'il existe, à côté des exploitations familiales à responsabilité personnelle, des exploitations sous forme sociétaire et à remplacer le concept de projet économique par celui de projet d'entreprise - Sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 180 de M. Fernand Tardy, n° 83 de M. Alain Pluchet et n° 135 à n° 139 de M. Louis Minetti - **Chapitre I** (p. 1205) : son amendement n° 34 : « Dispositions relatives à l'exploitation agricole » ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 226 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Dispositions relatives à l'exploitation et à l'entreprise agricoles ») - **Avant l'art. 2** (p. 1206) : ses amendements, n° 35 : modification, pour coordination, des dispositions de la loi d'orientation agricole du 8 août 1962 relatives aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER ; et n° 225 : modification, pour coordination, des dispositions du code rural relatives aux objectifs du contrôle des structures des exploitations agricoles ; adoptés - **Art. 2** (p. 1207) : sur la définition des activités agricoles, ses amendements n° 36, n° 37 et n° 38 ; adoptés - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 140 de M. Louis Minetti et demande le retrait du n° 162 de M. Raymond Soucaret - (p. 1208) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 3, première partie, de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, n° 84 de M. Alain Pluchet et n° 197 de M. Alphonse Arzel (suppression de la dérogation virtuelle apportée au caractère civil des activités agricoles) - (p. 1209) : accepte l'amendement n° 3, deuxième partie, de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (nouvel alinéa affirmant le caractère civil des activités agricoles définies dans cet article) - (p. 1210) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (définition de l'agriculteur) - Son amendement de coordination n° 39 ; adopté.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - **Rapporteur - Art. 3** (p. 1219 à 1222) : son amendement n° 40 : conditions d'inscription au registre de l'agriculture ; cumul possible de cette inscription avec l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ; conditions d'application du présent article fixées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 228 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (simplification des formalités lors de l'inscription, de toute modification ou de la radiation au registre de l'agriculture) - **Art. 4** : ses amendements, n° 41 : associés d'un GAEC considérés comme coopérateurs pour les seuls votes en assemblée générale et non pour la détermination des accords ou des engagements d'activité spécifiques au statut des coopératives agricoles ; et n° 42 : situation identique pour les associés-exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, qui n'a pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux ; adoptés - **Après l'art. 4** (p. 1223) : accepte l'amendement n° 126 de M. Henri de Raincourt (extension du bénéfice de la provision pour investissement aux associés exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - **Art. 5** : distinction entre le GAEC total et le GAEC partiel - **Avant l'art. 6** (p. 1224) : son amendement de coordination n° 43 : objet des EARL ; adopté - **Art. 6** : son amendement n° 44 : sous certaines réserves, possibilité pour les associés non exploitants d'une EARL de faire des apports en immeubles ; adopté - (p. 1225) : demande le retrait de l'amendement n° 86 de M. Alain Pluchet (cas de dissolution de droit d'une EARL) et accepte l'amendement n° 183 de M. Fernand Tardy (délai maximal de gestion sous tutelle d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - **Art. 7** (p. 1226) : son amendement n° 45 : condi-

tions de création d'une EARL destinée à l'installation d'un agriculteur ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 8** (p. 1227) : établissement du prix du fermage : distinction entre le loyer des bâtiments d'habitation et celui des bâtiments d'exploitation - Son amendement n° 46 : suppression de la référence aux loyers des logements conventionnés ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 143 de M. Louis Minetti (suppression de cet article distinguant, dans le mode de calcul du fermage, le loyer des bâtiments d'habitation du loyer des bâtiments d'exploitation et des terres nues) ainsi qu'aux amendements analogues n° 184 de M. Fernand Tardy et n° 88 de M. Alain Pluchet (loyer des bâtiments d'habitation fixé par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux) - **Art. 9** (p. 1228) : ses amendements, n° 47 d'ordre rédactionnel ; n° 48 : délai de mise en conformité des baux en cours avec les nouvelles dispositions relatives au calcul du prix du fermage ; n° 49 : prise en compte des travaux exécutés par le bailleur ; et n° 50 : prise en compte des éventuelles majorations récentes du loyer des bâtiments d'habitation ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 144 de M. Louis Minetti (suppression de cet article tendant à mettre en conformité les baux en cours avec les nouvelles dispositions relatives au calcul du prix du fermage) et demande le retrait du n° 89 de M. Alain Pluchet (mise en conformité du prix du fermage lorsque le loyer antérieur dépasse le prix normal du bail) - **Après l'art. 9** (p. 1229) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 90 de M. Alain Pluchet (saisine du tribunal paritaire en cas de majoration excessive du prix du fermage) et accepte l'amendement n° 127 de M. Jean Puech (possibilité de déduire du revenu foncier les dépenses engagées pour la construction d'un bâtiment d'exploitation rurale remplaçant un bâtiment détruit ou désaffecté) - (p. 1230) : accepte l'amendement n° 128 de M. Henri de Raincourt (détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'indemnisation du bailleur en cas de conversion automatique du métayage en fermage) - **Art. 10** : accepte l'amendement n° 185 de M. Fernand Tardy (extension aux descendants du preneur ayant été émancipés du bénéfice de la cession de bail, avec l'agrément du bailleur) - **Art. 11** (p. 1231) : s'oppose à l'amendement n° 145 de M. Louis Minetti (limitation du droit de préemption au conjoint ou à un descendant) - Son amendement n° 51 : assouplissement des conditions exigées pour l'exercice du droit de préemption, après avis favorable de la commission départementale des structures ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 1232) : son amendement n° 52 : modification du champ d'application du contrôle des structures ; rejeté - (p. 1237 à 1239) : sur le même objet, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 170 à n° 175 de M. Alain Pluchet - S'oppose aux amendements de M. Alain Pluchet, n° 91 (prorogation, jusqu'au 31 décembre 1999, du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA) et n° 92 (possibilité d'installation des personnes exerçant des activités annexes de tourisme rural) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 215 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le preneur de sous-louer des biens pris à bail pour un usage de vacances ou de loisirs) - (p. 1240) : sur l'amendement n° 93 de M. Alain Pluchet (représentation des personnes morales agricoles aux élections relatives aux tribunaux paritaires et aux commissions consultatives des baux ruraux), son sous-amendement n° 235 ; adopté - (p. 1241) : accepte les amendements de M. Alain Pluchet, n° 121 (augmentation de la fraction de l'impôt sur le foncier non bâti remboursée par le preneur au propriétaire) et n° 122 (création d'une prime d'orientation des terres) ainsi que l'amendement n° 129 de M. Henri de Raincourt (bénéfice du taux réduit de la taxe de publicité foncière pour l'acquisition d'immeubles ruraux maintenu en cas d'apport de ces immeubles à une EARL ; engagement de l'apporteur à participer personnellement à l'exploitation desdits biens fonciers) - (p. 1242) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 169 de M. Alain Pluchet (majoration du prix du bail de carrière, sur proposition de la commission consultative départementale des baux ruraux) et s'oppose au n° 214 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le preneur d'associer à son bail un copreneur, avec l'autorisation du bailleur ou après accord du tribunal paritaire) - **Chapitre II** (p. 1243) : accepte l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Le règlement amiable, le

redressement et la liquidation judiciaires de l'entreprise agricole ») - Section 1: accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Le règlement amiable de l'entreprise agricole ») - Art. 12: son amendement n° 53: institution d'une procédure de règlement amiable au profit des exploitations agricoles momentanément en difficulté; devenu sans objet - (p. 1244): s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (champ d'application et objet de la procédure de règlement amiable) - (p. 1245): s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Fernand Tardy (procédure de règlement amiable placée sous l'autorité directe du président du tribunal de grande instance) - Son amendement n° 54: procédure de règlement amiable applicable aux activités agricoles définies à l'article 2; adopté - Art. 13: son amendement n° 55: suppression de cet article relatif à la création, la composition et les compétences des commissions départementales de conciliation; adopté - (p. 1246): s'oppose à l'amendement n° 146 de M. Louis Minetti (composition des commissions départementales de conciliation) - Après l'art. 13: s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Louis Minetti (nouvelles missions des commissions départementales de conciliation; financement par le fonds de redressement des entreprises agricoles des dépenses entraînées par ces dispositions) - Art. 14 (p. 1247): son amendement n° 56: possibilité pour le seul débiteur de saisir le président du tribunal de grande instance d'une demande tendant à la désignation d'un conciliateur; adopté - (p. 1248): sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 179 de M. Henri Nallet, ministre - S'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (sur une demande tendant à la désignation d'un conciliateur, saisine du président du tribunal de grande instance par le Procureur de la République) - Art. 15: son amendement n° 57: étendue des pouvoirs d'information du président du tribunal de grande instance; adopté - (p. 1249): s'oppose à l'amendement n° 189 de M. Fernand Tardy (suppression de la possibilité donnée au président du tribunal de grande instance d'ordonner une expertise sur la situation économique et financière de l'entreprise agricole et sur ses perspectives de redressement) - Art. 16: son amendement n° 58: pouvoirs et mission du conciliateur; adopté - S'oppose à l'amendement n° 190 de M. Fernand Tardy (nomination par le président du tribunal de grande instance d'un conciliateur expert) - (p. 1250): s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Louis Minetti (mesure d'exécution ordonnée par le président du tribunal, faute d'un accord amiable entre le débiteur et ses principaux créanciers) - Art. 17: son amendement n° 59: effets du règlement amiable; adopté - S'oppose à l'amendement de coordination n° 150 de M. Louis Minetti - (p. 1251): s'oppose aux amendements identiques n° 94 de M. Alain Pluchet et n° 217 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le conciliateur de proposer au tribunal de prononcer la résiliation du ou des baux de l'exploitant en vue d'améliorer sa situation financière) - Son amendement rédactionnel n° 60; adopté - Section 2: accepte l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Le redressement et la liquidation judiciaires de l'exploitation agricole ») - Art. 19 (p. 1252): ses amendements, n° 61: définition de l'agriculteur retenue pour l'application de la procédure de redressement et de liquidation judiciaires; et n° 62, d'ordre rédactionnel; adoptés - (p. 1253): son amendement n° 63: suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure du règlement judiciaire; retiré au profit de l'amendement analogue n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - (p. 1254): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (fixation par décret en Conseil d'Etat des seuils de chiffre d'affaires et de salaires permettant l'application aux exploitations agricoles de la procédure simplifiée) - Son amendement n° 64: suppression des dispositions conditionnant l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire à l'usage préalable de la procédure de règlement amiable; adopté - (p. 1256): son amendement n° 65: prolongation de la période d'observation dans le cadre de la procédure normale du règlement judiciaire; adopté après modification par le sous-amendement n° 19 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - Ses amendements rédactionnels n° 66 et n° 67; adoptés - (p. 1257): s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud,

rapporteur pour avis (conclusion d'un contrat de location-gérance interdite pour les exploitations agricoles) - Son amendement n° 68: objet de la cession totale ou partielle d'une exploitation agricole; adopté - (p. 1258): s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (modification des règles particulières applicables à la cession du bail rural lorsque celle-ci est imposée par le plan de continuation de l'exploitation) - (p. 1259): s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (introduction, au sein de la procédure de redressement judiciaire, d'une faculté de règlement amiable en vue d'accélérer ladite procédure) - (p. 1260): son amendement n° 70: prolongation de la période d'observation dans le cadre de la procédure simplifiée; adopté après modification par le sous-amendement n° 26 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - (p. 1261): sur les amendements de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, accepte le n° 27 de coordination et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 28 (droit au maintien de l'agriculteur dans les lieux, pendant un délai fixé par le juge, après la vente de sa maison d'habitation principale) et n° 29 (insertion d'un nouvel alinéa précisant que les jugements par lesquels le tribunal statue sur la reprise, l'attribution ou la cession du bail rural, sont insusceptibles d'appel) - Son amendement rédactionnel n° 71; adopté - (p. 1262): son amendement de coordination n° 72; adopté - (p. 1263): accepte l'amendement n° 163 du Gouvernement (extension de la banqueroute aux agriculteurs légalement obligés de tenir une comptabilité) - Son amendement n° 73: modalités d'application des dispositions relatives aux procédures de redressement et de liquidation judiciaires dans certaines collectivités territoriales d'outre-mer; retiré au profit de l'amendement n° 232 du Gouvernement (modalités d'application de ces dispositions en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna) - Après l'art. 19 (p. 1264): son amendement n° 74: modalités d'application des dispositions relatives aux administrateurs judiciaires dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte; retiré au profit de l'amendement n° 233 du Gouvernement (application de ces dispositions dans certaines collectivités territoriales d'outre-mer) - Art. 20: son amendement de coordination n° 75; adopté - Après l'art. 21 (p. 1265): accepte l'amendement n° 123 de M. Alain Pluchet (création d'un fonds chargé de la formation et de la reconversion professionnelle des exploitants agricoles ayant cessé leur activité à la suite d'une procédure de règlement amiable, de redressement ou de liquidation judiciaires; financement de ce fonds) - (p. 1266): accepte l'amendement n° 234 du Gouvernement (impossibilité pour une SAFER d'exercer son droit de préemption en cas de cession de biens agricoles) - Avant l'art. 22; accepte l'amendement n° 120 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (incessibilité et insaisissabilité des prestations familiales agricoles) - (p. 1267): s'oppose aux amendements de M. Louis Minetti, n° 155 (création d'une indemnité journalière pour les agriculteurs et leur conjoint, pour tout arrêt de travail supérieur à trois jours), n° 156 (revalorisation des retraites agricoles) et n° 157 (suppression du plafond pour les cotisations à la mutualité sociale agricole) - Art. 22 (p. 1268): s'oppose aux amendements n° 192 de M. Fernand Tardy (en cas de coexploitation ou d'exploitation sous forme sociétaire, prise en compte des productions hors-sol pour la détermination de l'importance de l'exploitation) et n° 158 de M. Louis Minetti (surface minimale permettant l'affiliation à la MSA, réduite pour les époux dirigeant seuls l'exploitation ainsi que dans les zones de montagne et non opposable aux jeunes agriculteurs récemment installés) - (p. 1269): accepte l'amendement n° 99 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (nouveaux critères d'affiliation à la mutualité sociale agricole non opposables aux personnes déjà affiliées à la date de publication de la présente loi) - Après l'art. 22: son amendement n° 77: réforme du calcul de l'assiette des cotisations sociales agricoles; adopté - Art. 23 (p. 1270): accepte l'amendement n° 100 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (réforme de l'assiette des cotisations au régime agricole des prestations familiales applicable aux EARL en activité dans les départements d'outre-mer) - Art. 24 (p. 1271): accepte l'amendement n° 101 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension aux départements d'outre-mer de la réforme de l'assiette des cotisations à l'AMEXA des associés d'une EARL) - Art. 25:

accepte l'amendement n° 102 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (reconnaissance du principe de la double cotisation professionnelle à l'assurance vieillesse agricole des associés d'une EARL ; application de ces dispositions aux départements d'outre-mer) - Art. 26 (p. 1272) : accepte l'amendement rédactionnel n° 103 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - (p. 1273) : son amendement n° 78 : majoration de la retraite proportionnelle pour les coexploitants ou pour les associés exploitants d'une EARL ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 104 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension de cette majoration aux époux coexploitants ou aux associés exploitants d'une société civile à objet agricole) - Après l'art. 26 (p. 1274) : son amendement n° 79 : possibilité pour les agriculteurs de déduire de leur revenu imposable les cotisations versées en vue d'une retraite complémentaire facultative ; retiré - Accepte l'amendement n° 96 de M. Alain Pluchet (extension au conjoint survivant d'un exploitant agricole des règles de cumul des avantages propres de vieillesse et d'invalidité avec la pension de réversion) - Art. 27 (p. 1275) : accepte les amendements de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, n° 105, n° 106 et n° 107 tendant à rendre automatiquement et immédiatement applicable aux salariés agricoles toute mesure nouvelle relative aux prestations du code de la sécurité sociale, ainsi que l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Fernand Tardy - Art. 28 (p. 1276) : accepte l'amendement n° 231 du Gouvernement (extension aux époux coexploitants et associés d'une EARL du bénéfice de la pension d'invalidité pour inaptitude partielle à l'exercice de la profession agricole) - Art. 29 (p. 1277) : son amendement n° 80 : suppression de l'affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles ; rejeté - Accepte l'amendement n° 109 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés d'une société ou d'un groupement créé par des organismes déjà assujettis, à condition que la participation de ces derniers représente au moins 50 % du capital) - Art. 30 (p. 1278) : son amendement n° 81 : suppression de la diminution de la parcelle de subsistance ; adopté - Art. 32 (p. 1280) : sur l'extension aux salariés des professions agricoles des dispositions du code du travail relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail, s'oppose à l'amendement de suppression n° 161 de M. Louis Minetti et accepte les amendements n° 111 à n° 117 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Art. 35 (p. 1281) : accepte l'amendement rédactionnel n° 118 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Après l'art. 35 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 165 du Gouvernement (communication d'informations à l'autorité administrative par les caisses de mutualité sociale agricole et les organismes habilités à gérer l'assurance maladie des exploitants agricoles aux fins d'attribution d'aides et d'autorisations) - Avant l'art. 36 (p. 1282) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 125 de M. Alain Pluchet (définition de la capacité professionnelle agricole) et accepte l'amendement n° 134 de M. Louis de Catuelan (responsabilité du propriétaire en cas de dommages causés par des lapins aux cultures avoisinantes) - (p. 1283) : son amendement n° 223 : consultation des représentants de la profession agricole lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ; adopté - Après l'art. 37 : accepte l'amendement n° 166 du Gouvernement (habilitation des organismes agréés pour l'organisation des examens analytiques et organoleptiques des vins à appellation d'origine à percevoir une redevance prélevée sur les producteurs desdits vins) - Art. 36 (p. 1285) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 119 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (réévaluation annuelle de la prime de retrait de production des terres, en fonction de l'augmentation des cotisations sociales agricoles) - Art. 37 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 221 de M. Claude Huriet (label biologique des produits agricoles attribué après avis de la profession) - Avant l'art. 39 (p. 1286) : son amendement n° 82 : certification de conformité des denrées alimentaires et des produits agricoles ; adopté - Art. 39 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 167 du Gouvernement (abrogation de certaines dispositions législatives relatives à la protection des produits laitiers) - Sur

l'ensemble (p. 1287) : intégration de l'exploitation agricole dans une logique d'entreprise - Respect de la spécificité de l'activité agricole - Application à l'agriculture des procédures de redressement donnant la possibilité aux agriculteurs de surmonter leurs difficultés financières - Incitation aux formes sociétaires d'exploitation - Nombreux débats ultérieurs envisagés par le ministre de l'agriculture, notamment sur les structures, la formation professionnelle, le droit à bail et la répartition des cotisations sociales - Débat réaliste, sans lamentations corporatives, de nature à redonner confiance aux agriculteurs français.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - Après l'art. 56 (p. 2606) : son amendement n° II-51, soutenu par M. Jacques Golliet : possibilité pour une société de personnes entrant dans le champ d'application du régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du code général des impôts, issue d'une transformation antérieure de société de capitaux, d'opter pour l'impôt sur les sociétés ; rejeté.

- **Projet de loi complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux [n° 100 (88-89)] - (12 décembre 1988) - Art. unique - Paragraphe II (p. 2656) :** au nom de la commission des affaires économiques, retire l'amendement n° 5 de M. Bernard Hugo, rapporteur (possibilité pour l'autorité administrative compétente de limiter ou d'interdire l'importation de déchets ménagers).

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Art. 1 (p. 2726) :** reste persuadé que l'émargement par les électeurs eux-mêmes confère à l'acte de vote la solennité requise - Reproche au Gouvernement la précipitation dans laquelle le Parlement est conduit à examiner ce projet.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - Art. 14 ter (p. 2834) :** se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Maurice Blin, rapporteur général (assouplissement des modalités de vote des taux des impôts locaux), et sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 31 du Gouvernement.

Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Avant l'art. 14 ter (p. 2842) : son amendement n° 20, soutenu par M. Maurice Blin, rapporteur général : cultures pérennes exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant la période d'improductivité qui suit leur plantation ou leur replantation ; retiré.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)] - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Après l'art. 9 (p. 3021) :** son amendement n° 11, soutenu par M. Pierre Lacour : périodicité et modalités de versement des cotisations dues par les collectivités locales aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 165 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3078) :** accord en commission mixte paritaire, CMP, fruit d'une volonté commune de compromis - Regrette l'absence d'une double lecture en raison de la déclaration d'urgence - Estime que les intérêts des agriculteurs en état de cessation de paiement ne sont pas vraiment garantis par le mécanisme adopté par le Gouvernement - Perte du caractère volontaire et confidentiel du règlement amiable - Considère ces aménagements comme dangereux dans leurs effets - (p. 3079) : énumère les aspects positifs des travaux de la CMP - Reconnaissance de la pluriactivité des entreprises agricoles à responsabilité limitée, EARL, et de l'amélioration du régime juridique et fiscal - Assouplissement des

critères de dissolution automatique d'une EARL - Amélioration du régime social des exploitants agricoles et création d'un régime de retraite complémentaire facultatif - Amélioration du droit du travail applicable aux salariés agricoles et meilleure définition des conditions d'affiliation à la mutualité sociale agricole - Suppression de la double cotisation de solidarité à laquelle étaient astreintes certaines sociétés agricoles - Mise en route d'une réforme du droit de l'alimentation - Reconnaissance de la nécessité d'une réforme de l'assiette de cotisations sociales - Réaffirmation du caractère civil de l'activité agricole - Problème du statut du fermage - Estime que le bilan des travaux de la CMP est positif, encore que la procédure d'urgence n'ait pas permis au Sénat d'étudier à fond certains amendements de l'Assemblée nationale ou du Gouvernement déposés en dernière minute - Nécessité pour l'exploitation agricole, pour survivre, de se transformer au plus vite en entreprise - (p. 3080) : au nom de la CMP, souhaite l'adoption du texte résultant de ses travaux - Art. 6 (p. 3082) : s'oppose à l'amendement n° 1 du Gouvernement (possibilité, pour les seuls associés exploitants et les membres de leurs familles jusqu'au quatrième degré inclus, de faire apport à l'EARL des immeubles dont ils sont propriétaires).

ARZEL (Alphonse), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 65 (87-88)] portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires modifiée par la loi n° 68-1045 du 29 novembre 1968 [n° 1 (88-89)] (3 octobre 1988) - Navires nucléaires.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 181 (JO Débats du 13 mai 1987) (p. 848) - Ministère : Agriculture - *Crise du marché de la viande porcine* - (Caduque : mai 1988) - Viande.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires modifiée par la loi n° 68-1045 du 29 novembre 1968 [n° 65 (87-88)]** - (4 octobre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 508) : rappelle les grands principes de la loi de 1965 : responsabilité civile incombant exclusivement à l'exploitant du navire nucléaire ; responsabilité engagée de façon objective que l'exploitant ait ou non commis une faute ayant entraîné le sinistre ; limitation de la responsabilité de l'exploitant et du montant des réparations - Responsabilité limitée de l'exploitant de navires nucléaires français à l'origine de difficultés dans les rapports internationaux et de la limitation du droit d'escorte accordé par certains Etats aux navires à propulsion nucléaire français - **Projet prévoyant que le montant maximum d'indemnisation des dommages causés par les navires d'Etat à propulsion nucléaire français sera déterminé par la loi de l'Etat sur le territoire duquel ces dommages sont causés** - Art. unique (p. 509) : ses amendements n° 1 : suppression de la limitation de ce projet de loi aux seuls navires nucléaires

français affectés à un service public de l'Etat ; et n° 2 : suppression des dispositions prévoyant que la responsabilité de l'exploitant français est illimitée ; retirés.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - (17 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1208) : son amendement n° 197, soutenu par M. Claude Huriet : suppression de la dérogation virtuelle apportée au caractère civil des activités agricoles ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 3, première partie, de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Après l'art. 11 (p. 1239) : son amendement n° 215, soutenu par M. Jacques Machet : possibilité pour le preneur de sous-louer des biens pris à bail pour un usage de vacances ou de loisirs ; retiré - (p. 1242) : son amendement n° 214, soutenu par M. Jacques Machet : possibilité pour le preneur d'associer à son bail un copreneur, avec l'autorisation du bailleur ou après accord du tribunal paritaire ; retiré - Art. 17 (p. 1251) : son amendement n° 217, soutenu par M. Jacques Machet : possibilité pour le conciliateur de proposer au tribunal de prononcer la résiliation du ou des baux de l'exploitant en vue d'améliorer sa situation financière ; retiré - Art. 19 (p. 1253) : son amendement n° 218, soutenu par M. Jacques Machet : suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure du règlement judiciaire ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B (p. 1946)** : son amendement n° II-10 : réduction dans le titre IV des crédits relatifs au chapitre forêt : interventions ; retiré - **Objet** : augmenter les crédits des foyers ruraux.

AUTAIN (François), sénateur de la Loire-Atlantique (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 726, 727) : problème de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion - Dispositions adoptées à l'Assemblée nationale : rôle des centres communaux d'action sociale, CCAS, dans la procédure d'instruction des dossiers ; coprésidence des conseils départementaux d'insertion par les préfets et les présidents de conseils généraux - Se déclare en désaccord avec la proposition des rapporteurs du Sénat demandant le transfert aux départements de la prise en charge complète du RMI dans un délai de trois ans - Principe de la responsabilité de l'Etat en matière de solidarité nationale posé par la loi du 22 juillet 1983 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière de santé et d'aide sociale - Participation du département aux dépenses d'insertion des bénéficiaires du RMI ; dispositions adoptées par l'Assemblée nationale fixant un seuil minimum aux crédits consacrés par le département au financement des actions d'insertion ; proposition par le groupe socialiste de la création d'un

fonds de péréquation des dépenses d'insertion afin de permettre une solidarité des départements riches au profit des départements pauvres - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - **Art. 1** (p. 763) : exclusion du bénéfice du RMI pour les jeunes de moins de 25 ans ; déplore une telle discrimination - Souhaite que les préfets puissent accorder des dérogations.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 30 A** (p. 827) : soutient l'amendement n° 201 de M. Claude Estier (modalités de désignation au sein de la commission locale d'insertion du conseiller général et du maire ou du conseiller municipal) - **Art. 30 bis** (p. 832) : sur l'amendement n° 45 de M. Pierre Louvot, rapporteur (projet contractuel d'insertion souscrit par le seul allocataire ; contenu de l'engagement contractuel), soutient le sous-amendement n° 204 de M. Claude Estier - Transmission, pour information, du projet d'insertion au préfet et au président du conseil général - **Après l'art. 33** (p. 841) : soutient l'amendement n° 205 de M. Claude Estier (création entre les départements d'un fonds de péréquation des dépenses d'insertion).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2456) : caractère novateur de ce budget en raison de l'état du paysage audiovisuel - Errements de la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL - Effondrement culturel - Banalisation des programmes audiovisuels aux heures de grande écoute et diffusion des émissions culturelles à des heures tardives - Production originale française délaissée au profit de films et de séries étrangères mieux adaptés au marché international et aux contraintes de l'audimat - (p. 2457) : difficultés du secteur public en raison de la flambée des prix des retransmissions sportives et des cachets exorbitants accordés à certaines vedettes par la Cinq et TF1 - Echec de la loi Léotard sensée aboutir à un mieux-disant culturel - Impuissance de la CNCL à sanctionner les violations multiples des cahiers des charges des sociétés audiovisuelles - Budget d'espoir, en rupture avec les orientations démagogiques du gouvernement précédent - Budget de transition, modéré par rapport aux besoins de financement du secteur public - Nécessité de redonner à Antenne 2 les moyens de remplir son rôle face à la grande chaîne généraliste qu'est TF1 - Clarification nécessaire de la mission de FR3 au sein du paysage audiovisuel français : spécificité culturelle ; diffusion d'émissions éducatives - Crise d'identité du service public manifestée récemment par des conflits sociaux - Problèmes spécifiques à Radio-France - Souhaite que le succès et le développement de France-Info ne se fasse pas au détriment de France-Inter et des radios locales - (p. 2458) : souhaite que le taux de TVA applicable à l'audiovisuel soit identique à celui applicable à la presse - Demande une budgétisation des exonérations de redevance audiovisuelle - Envisage de modifier le mode de recouvrement de la redevance audiovisuelle - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** - *Nouvelle lecture* [n° 160 (88-89)] - (20 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2988) : regrette l'absence d'un large assentiment sur ce projet de loi dans les deux assemblées - Echec de la commission mixte paritaire au sujet de la composition du futur Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; nombreux avantages de la solution proposée par le Gouvernement tirant les leçons de l'expérience de la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL, en l'absence d'un mode de désignation idéal pour garantir l'indépendance - (p. 2989) : adoption unanime par la commission des affaires culturelles de l'article 10 relatif à la répartition des compétences entre le CSA et le Gouvernement - Attachement du groupe socialiste du Sénat à la limitation des coupures publicitaires, à l'attribution d'une aide aux radios à faibles ressources publicitaires et au rétablissement de la délégation parlementaire pour l'audiovisuel - Regrette l'absence de consensus sur l'article 15 relatif au système de sanctions - Persistence de certains problèmes à régler : télécommunica-

tions, avenir du secteur public de l'audiovisuel - **Art. 3** (p. 2991) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (rétablissement de la composition et du mode de désignation des membres du CSA adoptés par le Sénat en première lecture) - **Art. 10 bis** (p. 2996) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 1 de M. Charles Pasqua et n° 19 de M. Louis Virapoullé (suppression de cet article relatif à la limitation des coupures publicitaires) - **Art. 20** (p. 3001) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de la commission (application à Canal Plus du droit commun des sanctions prononcées par le CSA) - S'interroge sur le régime de sanctions applicables aux titulaires d'autorisations dont les manquements aux obligations imposées par les textes législatifs et réglementaires ont été constatés avant la publication de la loi - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3002) : opposition du groupe socialiste à ce texte ainsi amendé par le Sénat - Demande le rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle.

AUTHIE (Germain), sénateur de l'Ariège (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. André Méric, Paul Loridant et plusieurs de ses collègues, relative à la liberté de reproduction des logiciels [n° 281 (87-88)] (20 mai 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Droit pénal**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au Japon, en République de Corée et à Hong-Kong du 24 février au 10 mars 1988 afin d'étudier le bicamérisme et les structures décentralisées au Japon, les institutions nouvelles de la République de Corée et l'évolution du statut de Hong-Kong [n° 292 (87-88)] (23 juin 1988) - **Asie**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Justice** - Services généraux - [n° 93 (88-89) tome 4] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 50 (JO Débats du 22 mai 1986) (p. 775) - Ministère : Jeunesse et sports - *Équipement sportif des départements ruraux* - (Caduque ; mai 1988) - **Sports**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 440) : souhaite que le récent accord de Matignon constitue la première étape dans la voie de l'apaisement et du retour à la paix civile en Nouvelle-Calédonie - Souligne que toute solution au problème calédonien passe inévitablement par l'accord consensuel de toutes les communautés du territoire - Echec du statut Pons - (p. 441) : rend hommage à M. Michel Rocard qui a su réunir les conditions permettant la signature de l'accord de Matignon - Retour à la tutelle de l'Etat sur les institutions néo-calédoniennes - Composition et compétences du nouveau comité consultatif - Approuve les dispositions proposées, qu'il s'agisse de la procédure référendaire ou du scrutin d'autodétermination - Nécessité d'équilibrer le développement économique des régions et de réduire les inégalités sociales - Formation urgente de la

population mélanésienne permettant notamment à certains cadres d'accéder à des postes de responsabilité dans les emplois publics - Nomination par le Gouvernement d'un sous-préfet d'origine mélanésienne au poste de secrétaire général du territoire - Votera ce projet de loi.

- Proposition de loi relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux [n° 31 (88-89)] - (27 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 676) : nécessité d'actualiser la liste des organismes représentés au sein des comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Favorable à l'adoption de la présente proposition de loi.

- Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1192) : projet tendant à faciliter la solution de problèmes comme l'endettement ou la perte de couverture sociale de nombreux exploitants agricoles - Extension à l'agriculture des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Nouvelle définition des exploitations agricoles - Statut de l'agriculteur - Engagement de la procédure de règlement amiable par le chef d'exploitation ou ses créanciers ; suppression de la commission départementale de conciliation - Rôle du conciliateur nommé par le juge - Suppression du seuil permettant l'application de la procédure de redressement judiciaire - (p. 1193) : nouvelles modalités de dissolution ou de cession d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL - Favorable à l'adoption de ce projet de loi vital pour l'agriculture française, et plus particulièrement pour les zones défavorisées.

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1934) : rôle des services publics de base dans l'aménagement rural - Eau et assainissement ; investissements nécessaires en raison des normes de qualité imposées par les directives européennes ; demande l'augmentation des subventions du Fonds national d'adduction d'eau, FNDAE, aux collectivités locales - Electrification rurale : puissance et qualité des réseaux ; zones de montagne ; accès des populations rurales à l'informatique et à l'électronique ; demande la reconduction de l'enveloppe du Fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE, destinée à financer des projets à caractère exceptionnel en 1988 - (p. 1935) : baisse des crédits du Fonds d'action rurale, du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, du Fonds d'investissement pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM, et du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Diminution des crédits d'hydraulique - Quotas laitiers : demande le rétablissement de la possibilité d'attribuer des références laitières à des vendeurs directs ; débouchés locaux des fromages artisanaux, exemple du département de l'Ariège - Rôle des associations dans le développement du milieu rural - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Justice - (30 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1959) : continuité de l'effort en faveur de la justice - Répartition inégale entre les services - Priorité à l'administration pénitentiaire - Augmentation de ce budget par l'Assemblée nationale - Rappelle les trois orientations que la Chancellerie donnera à la politique en matière de services judiciaires en 1989 : création d'emplois pour des besoins spécifiques ; renforcement des moyens de fonctionnement des juridictions et amélioration de la situation des personnels - Souhaite l'inscription d'un crédit supplémentaire destiné à la revalorisation des indemnités de fonction des magistrats afin d'abonder les 18 millions de francs déjà obtenus par la Chancellerie à l'Assemblée nationale - Poursuite du gonflement des contentieux devant les différentes juridictions - Constate que les délais de jugement se raccourcissent grâce à l'effort inlassable et au dévouement exemplaire du personnel - (p. 1960) : rappelle les cinq opérations sur lesquelles la politique d'équipement judiciaire a reposé en 1988 - Absence de projet de réforme en matière de conciliation - Création récente d'instances de conciliation spécialisées en matière de baux d'habitation et de baux

commerciaux - Constate que la création de la formation restreinte par la loi du 6 août 1981 a permis de régler davantage d'affaires - Absence d'évaluation des incidences du relèvement du plafond de l'aide judiciaire sur l'augmentation des demandes - Dénonce la lenteur du règlement des indemnités forfaitaires dues aux auxiliaires de justice - Problème de l'aide aux victimes et progression notable des demandes d'indemnisation - Souhaite l'actualisation de l'indemnité due aux avocats commis d'office - Signale les trois orientations des dotations nouvelles - Constate que le budget ordinaire du Conseil d'Etat s'élèvera en 1989 à 130 millions de francs et celui de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, à près de 16 millions, en augmentation de 2 millions de francs - Choix de la modernisation plutôt que l'augmentation linéaire des moyens par ce budget - Considère que ce budget tente de répondre à l'essentiel des préoccupations d'une justice moderne sans toutefois pouvoir y parvenir par manque de moyens - Rappelle qu'à la majorité des suffrages exprimés et, contrairement à l'avis de son rapporteur, la commission des lois a estimé qu'il ne lui était pas possible d'approuver en l'état le projet de budget qui lui était présenté - Signale que lorsque le projet de budget a été soumis à la commission, les majorations de crédits adoptées par l'Assemblée nationale, ainsi que celles prévues dans le collectif budgétaire pour 1988, n'étaient pas encore connues.

AVICE (Edwige), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (nommée le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommée de nouveau **ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères** le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Robert Pontillon : **Relations internationales (Suites à donner à la proposition de M. Gorbatchev)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2780).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de la Trinité et Tobago en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'encourager le commerce et les investissements internationaux (ensemble un protocole)** [n° 120 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 420, 421) : ratification d'une convention fiscale signée le 5 août 1987 entre la France et la République de la Trinité et Tobago - Convention permettant le développement des relations commerciales de la France avec les pays de la zone des Caraïbes - Définition de la notion d'établissement stable - Règles particulières applicables aux entreprises de navigation maritime internationale - Allègement du coût des crédits ou des prêts liés à des opérations d'exportation - Fixation d'un plafond d'imposition des redevances (droits d'auteur, brevets) - Dans certains cas, imputation sur l'impôt français de l'impôt payé à la Trinité et Tobago - Application par la France de la législation relative à la sous-capitalisation - Dispositif particulièrement intéressant pour les entreprises des départements français des Antilles.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 2 mai 1975 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada ainsi que l'entente fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en vue d'éviter les**

doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu [n° 203 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 421) : avenant devant clarifier les dispositions de la convention fiscale conclue entre la France et le Canada en 1975 et entente fiscale signée avec le Québec complétant la convention fiscale franco-canadienne - Dispositions tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu - (p. 423) : clause d'exonération d'impôts locaux dans les conventions internationales : volonté de limitation - Possibilité d'une compensation budgétaire ou d'une association des collectivités locales à la négociation de ces clauses - Solutions recherchées par le Gouvernement - Faible influence des collectivités locales dans la conclusion de conventions internationales prévoyant l'exonération de la taxe professionnelle.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 4 octobre 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien [n° 252 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 423) :** signature avec le Venezuela d'un avenant à la convention bilatérale du 4 octobre 1978 évitant les doubles impositions des entreprises de transport maritime et aérien - Avenant ayant pour objet d'exclure les transports d'hydrocarbures du champ d'application de la convention ; gaz naturel et gaz liquéfié non compris dans la définition des hydrocarbures ; insertion d'une clause d'exemption réciproque d'impôts locaux - (p. 424) : Gouvernement attentif à entretenir les relations bilatérales avec le Venezuela.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens [n° 303 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 424, 425) :** signature d'une convention relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens prévoyant : une aide judiciaire automatique ; une coopération administrative avancée ; la compétence du tribunal du domicile conjugal ; la liaison de l'attribution d'un droit de garde à celle d'un droit de visite ; l'autorisation de sortie du territoire en cas de décision exécutoire ; la création d'une commission paritaire - (p. 427) : rappelle la difficulté tenant à la différence de conception juridique du droit de garde en France et en Algérie pour la conclusion de la convention ; recours à la notion de droit de l'enfant - Convention devant s'appliquer à partir du 1^{er} août 1988 - Rend hommage à l'action de Mme Georgina Dufoix également chargée de la constitution de la commission paritaire.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion à un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) [n° 110 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 428) :** organisation Intelsat gérant le monopole de la fourniture des liaisons intercontinentales de télécommunications par satellites - Protocole d'accord concernant les clauses d'exonération fiscale et d'immunité de juridiction - Dispositions permettant l'application de la législation française relative à l'entrée et au séjour des étrangers - Réserve faite par le Gouvernement sur les exonérations au profit du personnel d'Intelsat dans l'attente de l'instauration d'un impôt effectif.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la France à un accord portant création de l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique [n° 219 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 429) :** accord ayant pour objet d'autoriser l'adhésion de la France à l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique - Version officielle de l'accord en langue française - Participation déjà ancienne de la France à l'activité de l'Institut - Caractère insatisfaisant de l'action radiophonique extérieure dans la région - Gouvernement envisageant plusieurs remèdes : mise en place dans la région d'une station relai ; recherche d'accords d'échanges de fréquences avec les pays de la région et réalisation de programmes leur étant adaptés

- Intérêt de marquer par un acte de portée politique l'adhésion à cet accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud [n° 251 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 430) :** convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud visant à encourager la création de sites protégés et la préservation de certaines espèces, ainsi qu'à instaurer une coopération régionale - Texte de portée très générale mais constituant néanmoins un cadre juridique important - Signification politique de la ratification - Gouvernement envisageant d'assortir l'approbation d'une déclaration interprétative sauvegardant la liberté d'action de la France - (p. 431, 432) : mise en oeuvre de la convention ne nécessitant ni une réglementation spécifique, ni l'extension de la loi de 1976 aux territoires d'outre-mer de la région concernée - Transmission officielle des avis des assemblées territoriales au Parlement - Absence de difficulté juridique concernant la coordination des compétences locales en Polynésie française.

- **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme - (25 octobre 1988) (p. 660) :** 40^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Participation de la France dans la bataille pour la liberté, l'égalité et la fraternité rappelée par le Président de la République dans son intervention devant l'Assemblée générale des Nations unies le 29 septembre dernier - Priorité à la défense des droits fondamentaux et notamment à l'intégrité physique et morale des individus - Lutte contre la torture, les disparitions, le racisme - (p. 661) : lutte nécessaire contre l'oubli et les discriminations comme celle résultant de la grande pauvreté - Adoption de la Déclaration universelle, étape dans la lutte pour les libertés - Existence de droits nouveaux après la reconnaissance de droits particuliers à la femme - Reconnaissance de droits des enfants envisagée - Retour à la démocratie aux Philippines, en Uruguay et en Argentine - Apparition de signes encourageants à l'Est : retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan - Considère l'apartheid comme une violation institutionnalisée des droits de l'homme - Maintien des dictatures à Haïti et en Birmanie - Existence d'antagonismes ethniques au Burundi - Constate qu'il faudra accomplir de nombreux progrès pour que les accords d'Helsinki soient pleinement appliqués - Attachement du peuple chilien à la démocratie - Souligne le rôle et l'indépendance d'Amnesty International - Confirme que le Gouvernement conduit une politique d'envergure en faveur de la défense des droits de l'homme sur la scène internationale - Participation de la France au sein de l'Organisation des Nations unies et de la commission des droits de l'homme - (p. 662) : rappelle que la France a été l'un des premiers pays à ratifier en février 1986 la Convention internationale contre la torture - Problème des prises d'otages - Rôle de la France dans les discussions qui se poursuivent à Vienne sur la dimension humaine de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE - Signature par la France le 26 novembre 1987 de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants - Réaffirmation de la condamnation de l'apartheid et application de sanctions économiques rigoureuses - Participation de la France à la 45^{ème} session de la commission des droits de l'homme des Nations unies qui se tiendra à Genève en février et mars 1989 - Importance des droits économiques, sociaux et culturels ; des effets de la grande pauvreté sur le respect des droits de l'homme - Participation de la France à la mise au point d'une convention sur les droits des travailleurs migrants ; sur les droits de l'enfant - (p. 663) : ratification en cours de la convention européenne pour la prévention de la torture signée par la France le 26 novembre 1987 - Présentation à l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution portant sur l'assistance aux victimes des catastrophes et des situations d'urgence - Problème de la préservation des droits de la minorité hongroise de Transylvanie - Problème de l'application de l'acte final d'Helsinki - Constate que l'ensemble de la population roumaine est touchée par la politique de « systématisation des cam-

pagnes» - Evolution de la situation des droits de l'homme en Union soviétique très contrastée - Conférence sur la dimension humaine de la CSCE se tenant à Paris, Copenhague et Moscou - Problème des événements d'Algérie; répression brutale et importance du nombre de victimes - (p. 664): prise de conscience en Algérie, provoquée par les événements, favorable au respect des droits de l'homme - Création d'une commission d'enquête par la ligue algérienne des droits de l'homme - Rappelle l'arrestation des deux dirigeants du parti communiste turc à leur retour volontaire en Turquie et l'intervention de l'Ambassadeur de France - Ratification par la Turquie des conventions de l'ONU et du Conseil de l'Europe contre la torture - Intention de la Turquie d'affirmer résolument son appartenance à l'Europe - Problème des visas et de la libre circulation des personnes dans le cadre européen sans atteinte aux impératifs liés à la sécurité et à l'immigration - Problème des otages et action du Gouvernement dans la discrétion, condition du succès - Favorable à l'association de la représentation nationale à la défense des droits de l'homme - Reconnaissance de l'intérêt des travaux de l'intergroupe du Sénat - Incendie du cinéma Saint-Michel et attachement à la liberté d'expression - (p. 665): problème de Chypre et rencontre des chefs des communautés grecques et turques chypriotes lors d'une réunion organisée par le secrétaire général des Nations unies à Genève le 24 août dernier - Affirmation du rôle important de l'ONU dans le dénouement des crises régionales - Nécessité d'imaginer une nouvelle protection pour les individus à la suite de l'évolution des sciences et des techniques.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2311): engagement d'une réflexion générale au sujet des statuts et des carrières des agents du Quai d'Orsay - Rapport Viot - Amélioration de la situation des secrétaires adjoints des affaires étrangères à travers le développement de la promotion interne, la réforme du recrutement et l'accroissement des nominations à des postes de responsabilité - Politique d'accueil des réfugiés: maintien du dispositif juridictionnel d'examen des demandes d'asile, en liaison avec le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés; accroissement des moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, face à l'augmentation très rapide des demandes d'asile - Objectif de réduction à six mois au maximum des délais d'instruction des demandes de statut de réfugié - (p. 2312): soutien du Gouvernement français à l'effort de la communauté internationale en faveur des réfugiés - Priorité budgétaire accordée à l'attribution d'une aide significative aux Français de l'étranger -

Mesures tendant à renforcer la présence française à l'étranger: augmentation des crédits affectés aux bourses scolaires, diminution du coût de la protection sociale des Français de l'étranger - Problème de l'harmonisation sociale au sein du grand marché intérieur - Renforcement de l'assistance et de la solidarité en faveur des Français de l'étranger - Entretien des cimetières français à l'étranger - Réflexion sur les problèmes de l'expatriation et de la réinsertion en France, en liaison avec le Conseil supérieur des Français de l'étranger et les sénateurs représentant les Français établis hors de France - Remboursement des frais de campagne électorale des candidats au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963 [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2941): bilan de la coopération franco-allemande instaurée par le traité du 22 janvier 1963 signé par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer - Rôle moteur dans la construction européenne - (p. 2942): interventions communes à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - Relations avec l'Europe de l'Est - Création d'un conseil de défense et de sécurité - Institutionnalisation d'une pratique politique issue du traité du 22 janvier 1963 - Effort de coopération en matière de sécurité et de défense à partir de 1982 - Portée opérationnelle: unités mixtes; manoeuvres communes; coopération en matière d'armement; interopérabilité - Institution d'un Conseil économique et financier; composition; mission; rôle attendu dans la recherche d'une union monétaire - (p. 2943): demande la ratification de ces protocoles approuvés à une très large majorité par l'Assemblée nationale et le Bundestag - Exception d'irrecevabilité (p. 2948): s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Récuse l'accusation d'abandon et de transfert de souveraineté portée à l'encontre du protocole créant le conseil franco-allemand de sécurité et de défense, simple organisme de coopération interétatique, ainsi que l'accusation de réintégration rampante de la France dans l'OTAN - Brigade franco-allemande: statut; commandement; missions - Contexte du désarmement: place de la coopération franco-allemande dans la coopération Est-Ouest - (p. 2950): maintien de la doctrine de dissuasion nucléaire française fondée sur l'indépendance - Mission de concertation du conseil économique et financier - **Question préalable** (p. 2952): s'oppose à la motion n° 2 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - **Discussion générale (suite)** (p. 2954): officialisation par le texte en projet de pratiques de concertation déjà existantes - Secrétariat du conseil économique et financier.**

B

BALARELLO (José), sénateur des Alpes-Maritimes (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.
- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'instauration d'une indemnité de retraite minimale pour les maires ayant effectué au moins deux mandats [n° 223 (87-88)] (2 février 1988) - Maires.

Proposition de loi relative à la publicité subliminale [n° 289 (87-88)] (23 juin 1988) - Audiovisuel.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 254 (87-88)] relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 17 (88-89)] (11 octobre 1988) - Sécurité sociale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 97 (88-89)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 104 (88-89)] (29 novembre 1988) - Sécurité sociale.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 6 (JO Débats du 25 avril 1986) (p. 599) - Ministère : Equipement - *Prêts aidés pour l'accession à la propriété* - (Caduque : mai 1988) - Logement (financement).

n° 18 (JO Débats du 7 mai 1986) (p. 652) - Ministère : Justice - *Création d'une cour d'appel à Nice (Alpes-Maritimes)* - (Caduque : mai 1988) - Justice.

n° 75 (JO Questions du 4 septembre 1986) (p. 1242) - Ministère : Equipement - *Moyens de prévention des incendies de forêts* - (Caduque : mai 1988) - Incendies.

n° 132 (JO Débats du 24 avril 1987) (p. 445) - Ministère : Agriculture - *Situation des professionnels de l'horticulture* - (Caduque : mai 1988) - Horticulture.

n° 27 (JO Débats du 2 décembre 1988) (p. 2069) - Ministère : Justice - *Suppression de trois greffes permanents du haut pays niçois* - Justice.

Questions orales sans débat :

n° 107 (JO Débats du 7 juillet 1986) (p. 2428) - Ministère : Agriculture - *Situation des professionnels de l'horticulture* - (Caduque : mai 1988) - Horticulture.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon* [n° 254 (87-88)] - (11 octobre 1988) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 516) : texte en projet dans le prolongement de la loi de programme du 31 décembre 1986 relative au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, et de la loi du 17 juillet 1987 portant réforme du régime d'assurance vieillesse applicable à l'archipel - Avis favorable du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon -

Statut particulier de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, marqué par les compétences propres dévolues au conseil général en matière fiscale, douanière et d'urbanisme et justifié par ses spécificités historiques et socio-économiques ; dépendance des pays d'Amérique du Nord dans l'approvisionnement et les échanges ; dépendance vis-à-vis de l'industrie de la pêche ; dépendance de la métropole et importance de la fonction publique - (p. 517) : situation actuellement confuse du régime de protection sociale régi à la fois par des textes locaux et des textes législatifs - Gestion par une caisse unique de prévoyance sociale, à l'exception des marins relevant de l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM ; ordonnance du 26 septembre 1977 - Déséquilibre actuel de la branche vieillesse et de la branche maladie ; insuffisance des cotisations, plafonnées à des taux inférieurs à ceux de la métropole - Objections à l'extension éventuelle du code de la sécurité sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon - Réforme proposée : possibilité de dé plafonner les cotisations d'assurance maladie ; amélioration des prestations ; harmonisation avec la métropole ; exemple du Canada voisin ; importance des mesures réglementaires à prendre - Dispositions diverses : actualisation du statut de l'archipel ; rétablissement des compétences pénales assortissant le pouvoir réglementaire du conseil général - Rétablissement d'un régime simplifié d'autorisation de travail pour les étrangers - Au nom de la commission des affaires sociales, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - Art. 2 (p. 518) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - Art. 3 (p. 519) : son amendement n° 2 : extension des dispositions du code de la sécurité sociale relatives au recouvrement des cotisations : adaptations par voie réglementaire ; retiré au profit de l'amendement n° 13 du Gouvernement (extension des dispositions du code de la sécurité sociale relatives au recouvrement des cotisations : exception concernant le rôle de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM) - Art. 4 (p. 520) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Albert Pen (maintien du régime d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, applicable à la date de la promulgation de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon) - Accepte l'amendement n° 7 du même auteur (extension de l'article L. 2-162 du code de la sécurité sociale énonçant les principes de la médecine libérale) - (p. 521) : accepte l'amendement n° 14 du Gouvernement (fixation par voie réglementaire des modalités de service des prestations de l'assurance maladie et maternité correspondant à des soins dispensés hors de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon) ; sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Albert Pen - Art. 7 : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 du Gouvernement - Ses amendements n° 3 et n° 4 relatifs aux règles de conversion en capital d'une rente d'accident du travail ; adoptés - Après l'art. 7 (p. 522) : accepte l'amendement n° 9 de M. Albert Pen (application à Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions de l'article 32 de la loi d'orientation sur les handicapés du 30 juin 1975, accordant une garantie de ressource aux travailleurs handicapés exerçant une activité professionnelle) - Après l'art. 14 (p. 523) : accepte l'amendement n° 10 de M. Albert Pen (application des dispositions du code minier à Saint-Pierre-et-Miquelon) - (p. 524) : accepte l'amendement n° 11 du même auteur (application des dispositions de la loi du 11 juillet 1975 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours) ; et sur cet amendement, le sous-amendement n° 15 du Gouvernement - Art. 15 : son amendement n° 6 : abrogation du premier alinéa de l'article 40 de la loi du 17 juillet 1987 portant réforme du régime d'assurance vieillesse à Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté.

- *Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion* [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 717 à 719) : apparition de phénomènes nouveaux de pauvreté et d'exclusion suite aux bouleversements économiques et à la crise de l'emploi - Evaluation du nombre de familles concernées - Mise en place de minimums sociaux à finalité spécifique et à partir de 1986 du complément local de ressources par certains départements français - Texte en projet : montant du revenu minimum d'insertion, RMI ; caractère d'allocation différentielle ; modalités de prise en compte des aides publiques ou privées déjà versées à la

famille en difficulté ; cas particulier des aides au logement en raison de l'importance de ce facteur dans un effort de réinsertion - Ecart nécessaire avec le SMIC - Bénéficiaires du RMI : cas des étrangers titulaires de la carte de résident ; conditions de durée de séjour ; risque de détournement et de dérive possibles - Conditions de réussite des opérations d'insertion ; travail au noir - Répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ; considère les plans et programmes de réinsertion de la compétence normale de la région ; souhaite l'adoption des propositions de la commission des affaires sociales confiant la décision, le paiement et le contrôle du RMI aux départements dès 1992 - Souligne la bonne gestion par les conseils généraux des dépenses d'aide sociale transférées aux départements depuis 1983.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 (p. 1550) : dénonce le caractère inégalitaire de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Assiette de cet impôt - Conséquences de l'ISF sur l'emploi, le patrimoine immobilier et les loyers - Dénonce la fiscalisation exorbitante du patrimoine immobilier en comparaison d'une part des autres formes de revenus et d'autre part de l'impôt sur le patrimoine dans les autres pays de la CEE - Exonération des oeuvres d'art - Afin d'éviter des conséquences dommageables à l'économie française, demande l'intégration des taxes foncières dans le calcul de cet impôt et l'exonération de la résidence principale - *Paragraphe II bis (p. 1575) :* se déclare favorable à l'amendement n° I-174 de M. Maurice Blin, rapporteur général (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF).

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1772) : progression de ce budget - Solidarité, emploi et formation, priorités définies par le Gouvernement - Constate une tendance à la réduction des effectifs d'équipage sur les flottes modernes - Rappelle que l'Europe est la première puissance commerciale du monde - Réduction des crédits destinés à la flotte de commerce et achèvement du plan Guellec - Dénonce la pratique du dumping par la Corée sur les transports ; impuissance de la commission européenne à défendre les flottes de la Communauté - Problème du cabotage avec l'ouverture des côtes en 1992 - Souhaite le maintien de l'immatriculation dans les Terres antarctiques et australes françaises du pavillon des Kerguelen - Favorable aux propositions du rapport de M. Josselin de Rohan concernant l'aménagement du régime fiscal des entreprises et des marins - Souhaite la modernisation du code du travail maritime - Effort budgétaire en faveur des ports - Développement de la plaisance en Méditerranée et problème de la sécurité - Estime que les normes techniques françaises de construction sont trop exigeantes - Souhaite l'homologation d'office de tout bateau réceptionné dans un pays de la CEE - Rappelle que la France, troisième puissance maritime du monde, est aussi le troisième pays importateur de produits de la mer - Interrogation sur l'application du projet communautaire tendant à obtenir l'exclusion totale ou partielle des flotilles de l'Est et des flotilles asiatiques de la Méditerranée - Dénonce un inquiétant déficit de la balance commerciale des produits de la mer - Favorable au développement de l'aquaculture - (p. 1773) : souligne le rôle des zones marines protégées - Nécessité d'améliorer la collaboration de l'Etat et des collectivités locales - Problème de la surveillance et de l'entretien des réserves - Signale que le programme industriel pour l'exploitation des nodules polymétalliques est prêt - Constate que la France possède la façade maritime la plus diversifiée et la plus importante de la CEE et se trouve donc bien placée pour retirer des avantages du marché unique européen.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1800) :** vote de ce texte par le groupe UREI.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1809) : insuffisance des crédits de l'environnement - Priorités sélectives : prévention des pollutions ; regrette l'absence d'effort en faveur de la qualité des eaux ; teneur en nitrates - Pollution occasionnée par les véhicules automobiles ; demande la généralisation de la distribution d'essence sans plomb, notamment dans les régions touristiques parcourues par des véhicules étrangers équipés de pots catalytiques - (p. 1810) : progression des crédits affectés à la prévention des risques majeurs ; plan d'exposition aux risques, PER - Glissement de la montagne de la Clapière dans le département des Alpes-Maritimes ; torrent de la Tinée ; menace sur le village de Saint-Etienne ; demande la maîtrise d'ouvrage par l'Etat des travaux urgents de prévention - Malgré la priorité affichée, insuffisance des crédits de recherche - Réduction des crédits de paiement du Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV, et des dépenses d'investissement du Conservatoire du littoral - Stagnation des crédits des parcs nationaux - Parc national du Mercantour : demande la participation du secrétariat d'Etat à l'environnement au plan de sauvegarde en préparation de la Vallée des Merveilles.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - Examen des crédits - Après l'art. 67 (p. 2046) : vote des amendements identiques n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial, et n° II-2 de M. Josselin de Rohan, par le groupe UREI (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2058) : diminution de l'aide personnalisée au logement, APL, et de l'allocation au logement social - Prêt d'accession à la propriété, PAP ; désaffection due à la non-revalorisation des plafonds de ressources depuis 1985 ; recours complémentaire à l'APL ; exemple du PAP mis en place par le département des Alpes-Maritimes en juin 1983 - Problème posé en période de désinflation par les taux d'intérêt des PAP, en particulier à annuités progressives - Allègement de la charge des emprunts prêts locatifs aidés, PLA, contractés par les offices HLM ; détournement de la mission de la Caisse des dépôts et consignations - (p. 2059) : chute du nombre de logements en prêts conventionnés - Désaccord avec la majorité des propositions du rapport Bloch-Lainé sur la réforme des aides à l'accession sociale à la propriété : exclusion de nombreuses familles ; effet pervers de la banalisation des guichets distributeurs de PAP - Nécessaire accélération du rythme de réhabilitation du patrimoine HLM ; primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Se déclare défavorable à la réduction du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal afin d'augmenter le prélèvement pour le Fonds national d'aide au logement, FNAL - Menace sur la relance de l'activité du bâtiment en raison des effets du nouvel impôt sur la fortune - (p. 2060) : regrette l'absence de financement pour les crédits PAP - Demande un mécanisme de récupération au moins partielle de la TVA par les offices d'HLM ; se déclare favorable à la vente des logements HLM - **Examen des crédits - Art. 64 (p. 2067, 2068) :** son amendement n° II-29 : relèvement du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal, et diminution de leur contribution au financement du Fonds national d'aide au logement, FNAL ; adopté.

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2518, 2519) : urgence d'une amélioration radicale du réseau routier national dans le département des Alpes-Maritimes - Lenteur du démarrage des programmes routiers prévus au contrat de plan - Réalisation indispensable du schéma directeur autoroutier national dans cette région : doublement de l'autoroute A 8, liaison Nice-Grenoble, liaison Nice-Cuneo-Turin - Nécessité d'un aménagement de la RN 204 et du percement d'un nouveau tunnel au col de Tende - Aménagement de la RN 98 au cap Estel, de la RN 85 entre Cannes et Grasse et de la RN 7 à Antibes - Votera ce budget.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) - **Examen des crédits** - Art. 36 (p. 2547) : son amendement n° II-60, soutenu par M. Richard Pouille : remplacement des mots « Postes, télécommunications et espace » par les mots « Postes et télécommunications » ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** - *Deuxième lecture* [n° 97 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2967) : accord des deux assemblées sur le texte en projet - Adoption par l'Assemblée nationale d'un article relatif aux centres d'aide par le travail - Propose l'adoption conforme du projet de loi - Art. 4 (p. 2969) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Albert Pen (suppression de l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon des articles du code de la sécurité sociale L. 162-3 et L. 162-4 déterminant les conditions dans lesquelles sont effectuées les consultations et les prescriptions des médecins ainsi que de l'article L. 315-1 donnant un fondement légal au contrôle médical de la caisse de prévoyance sociale).

BALLAYER (René), sénateur de la Mayenne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 18] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 7 (p. 1485) : ses amendements, déposés avec M. Roland du Luart et soutenus par ce dernier, n° I-141 : extension de la suppression du prélèvement de l'Etat sur la taxe d'habitation à la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; et n° I-244 : limitation de l'allègement aux terres agricoles ; retirés - Art. 9 (p. 1507) : son amendement n° I-72 : extension aux sociétés constituées pour la reprise d'une entreprise commerciale, artisanale ou agricole en difficulté des mesures en faveur des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté ; adopté - Art. 11 (1518, 1519) : son amendement n° I-202 : réduction des droits d'enregistrement exigibles lors de la cession d'un fonds de commerce : suppression des dispositions diminuant les taux des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement perçus au profit des départements ou des communes ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Après l'art. 22** (p. 1599) : son amendement n° I-75, soutenu par M. Xavier de Villepin : exonération de la taxe professionnelle des artisans durant la première année de l'embauche du premier salarié ; adopté - (p. 1600) : son amendement n° I-76, soutenu par M. Xavier de Villepin : exonération de la taxe professionnelle des commerçants non sédentaires au titre de leurs emplacements non fixes ; retiré - Art. 22 bis (p. 1602) : son amendement n° I-77, soutenu par M. Xavier de Ville-

pin : diminution du taux de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle ; adopté.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2169) : se félicite de l'engagement du Gouvernement dans la voie de l'allègement des contraintes fiscales, juridiques et sociales pesant sur les artisans et commerçants : exemple de l'exonération des charges sociales patronales pendant deux ans pour l'embauche du premier salarié - Légère diminution des crédits du commerce et de l'artisanat - Effort en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage - (p. 2170, 2171) : stabilisation de l'enveloppe des prêts bonifiés à l'artisanat et du taux de bonification - Interrogation sur la prise en compte du commerce et de l'artisanat dans le contenu des contrats de plan Etat-région - Insuffisance de la dotation du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Propose un amendement tendant à exonérer de la taxe professionnelle les artisans durant la première année de l'embauche d'un premier salarié - Problème de l'application de la taxe professionnelle aux emplacements fixes de plein air utilisés par les commerçants non sédentaires - Souhait d'une revitalisation des communes rurales et de la prise en charge par la collectivité nationale du surcoût des services de proximité.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** - *Nouvelle lecture* [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3110) : rappelle son opposition en tant que président d'un conseil général d'un département rural à l'abaissement à 2 500 habitants du seuil d'application du nouveau mode de scrutin municipal - Estime que cette mesure est une faute politique et psychologique - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3117) : réaffirme son opposition à la réforme du mode de scrutin municipal.

BAMBUCK (Roger), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports, chargé des sports (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 29 (88-89)] (12 octobre 1988) - **Sports**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (2 décembre 1988) (p. 2128) : épanouissement personnel et engagement social des jeunes à la veille de la célébration du bicentenaire de la Révolution française et de l'ouverture du grand marché européen - Rôle irremplaçable des associations - Mesures prises en direction du mouvement associatif - Nouvelles relations entre l'Etat et les associations - Actualisation et revitalisation du concept

d'éducation populaire - (p. 2129): activités sportives - Concertation avec l'ensemble des fédérations; définition des orientations pour les années à venir - Place du sport dans la société - Dynamisation du sport de haut niveau - Organisation du sport en France - Rôle de l'Etat - Lutte contre le dopage - Aménagement des rythmes de vie des enfants - Récente mise en place des contrats de ville - Dimension économique du sport - Formation des cadres sportifs - Recherche appliquée au sport - Développement de la pratique sportive - Financement du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - (p. 2130): modalités de fonctionnement de ce fonds - Souhaite accroître les missions et augmenter la dotation du Fonds national de développement de la vie associative, FNDVA - Crédits d'équipement - Poursuite des investissements exécutés par l'Etat à l'Institut national du sport et de l'éducation physique, INSEP, et dans les centres d'éducation populaire et de sport, CREPS - Modernisation administrative du secrétariat d'Etat - Formation initiale et continue des personnels d'inspection et d'encadrement - Stabilisation des effectifs administratifs et pédagogiques - (p. 2136): favorable à une prochaine augmentation des crédits du FNDS - Financement des offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse - Financement des postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) - Aménagement des rythmes de vie des enfants - (p. 2137): envisage de réexaminer les missions et le fonctionnement du FNDS - Problème du délai de versement des subventions aux associations et fédérations sportives - Développement de la vie associative - Dynamisation du sport de haut niveau - Lutte contre le dopage - Poursuite du cofinancement des actions et des opérations d'équipement par l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités locales - Participation financière de l'Etat à la préparation des XII^e jeux méditerranéens de 1993 organisés dans la région Languedoc-Roussillon - (p. 2138): clarification des rôles et des responsabilités de l'Etat, des fédérations sportives et du Comité national olympique et sportif français, CNOSS - Développement concomitant du sport de masse et du sport de haut niveau - Dangers de la mercantilisation du sport - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2139): développement de la vie associative - Missions du Conseil national de la vie associative, CNVA - Aménagement des rythmes de vie des enfants - (p. 2140): attachement à l'enseignement du sport à l'école - Mise au point prochaine des décrets d'application de la loi modifiant le statut des clubs professionnels - Fonctionnement de la piscine du centre universitaire Jean Sarrailh à Paris - Conditions de prise en charge des athlètes de haut niveau par certains établissements d'enseignement supérieur - Financement de l'Observatoire national de l'économie du sport - Mécénat sportif.

BANGOU (Henri), sénateur de la Guadeloupe (apparenté au groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Consommation et concurrence** - [n° 90 (88-89) tome 8] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 128 (JO Débats du 17 avril 1987) (p. 283) - Ministère: Premier ministre - **Pluralisme et objectivité de l'information à RFO Guadeloupe** - (Caduque: mai 1988) - **Radio-diffusion et télévision**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - **Art. 2** (p. 301): son amendement n° 24 :

sous certaines conditions restrictives, amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des territoires et départements d'outre-mer; rejeté - Conditions d'emprisonnement de quinze militants indépendantistes de Guadeloupe.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 723, 724): revenu minimum d'insertion, RMI, appliqué aux départements d'outre-mer: préalable à la réalisation de l'égalité sociale et du développement économique attendu par les populations - Rappelle les promesses de M. François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle en 1974 et en 1981 - Mise en échec de la loi de décentralisation par la persistance de l'économie coloniale et de groupes de pression ayant obtenu la déclaration d'inconstitutionnalité du projet d'assemblée unique dans les DOM - Dépendance économique et taux de chômage - Suppression par l'Assemblée nationale de l'article 47 à la demande des parlementaires des DOM - Accord sur l'écart entre le montant du RMI et le montant du SMIC - Voter ce projet de loi.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 46** (p. 852): opposition des sénateurs communistes à cet article tendant à instituer un revenu minimum d'insertion, RMI, différent pour les départements d'outre-mer et la métropole.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1703): dénonce l'absence de politique gouvernementale rationnelle en faveur du développement des DOM-TOM - Exploitation des avantages économiques au détriment d'une plus grande autonomie des structures de production - Rappelle l'intérêt stratégique et économique des DOM-TOM pour la France - (p. 1704): évolution considérable des activités portuaires et aéroportuaires - Difficultés d'intégration des DOM-TOM au sein de la CEE - Scolarisation insuffisante - Diminution des crédits de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - Difficultés financières de fonctionnement du comité d'action sociale en faveur des originaires des départements d'outre-mer en métropole, CASODOM - Malgré la participation indéniable des DOM-TOM au patrimoine culturel et sportif français, souligne les énormes difficultés de la jeunesse d'outre-mer (prostitution, dépression, délinquance) - A l'aube du bicentenaire de la Révolution française, demande que soit réellement appliquée dans les DOM-TOM la déclaration des droits de l'homme de 1789 - S'abstiendra lors du vote sur ce budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1712): demande au Gouvernement d'accorder une déduction fiscale aux personnes physiques qui souscrivent au capital de sociétés financières spécialisées dans le financement d'investissements productifs.

Communication et information - (8 décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2466): dénonce la persistance du colonialisme culturel par l'intermédiaire de Radio-France outre-mer, RFO - Propose des solutions pour mettre fin à cette situation intolérable - (p. 2467): abstention des sénateurs communistes sur ces crédits.

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (consommation et concurrence) (p. 2496): continuité de la politique suivie dans le secteur de la concurrence et de la consommation et poursuite de la philosophie de libéralisme économique dans la perspective de l'ouverture du grand marché unique européen - Renforcement des mesures en faveur de la protection des consommateurs - Jurisprudence de la Cour de justice de Luxembourg en matière d'obstacles aux échanges agroalimentaires et risque d'une harmonisation des législations nationales s'opérant au détriment de la sécurité alimentaire des consommateurs - Poursuite de la politique de restructuration des administrations chargées de la concurrence et de la consommation; nombreuses suppressions d'emplois - Insuffisance des moyens des associations de consommateurs - (p. 2497): s'interroge sur la multiplication et la coordination des commissions et comités ad hoc dans ce secteur - Ressources

de l'Institut national de la consommation, INC - Protection de la santé du consommateur et réglementation de la publicité en faveur de l'alcool et du tabac - A titre personnel, déplore l'absence de prise en considération de la situation particulière des DOM-TOM - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote sur les crédits de la concurrence et de la consommation.

BARBIER (Bernard), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques,
- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).
- Président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre titulaire du Comité national consultatif pour la maîtrise de l'énergie jusqu'en juin 1988.
- Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial.
- Membre suppléant du Conseil national de l'habitat.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur les résultats de projections macro-économiques et sur l'exécution du IXe Plan [n° 39 (88-89)] (18 octobre 1988) - Plan.

Rapport d'information, déposé avec M. Jean François-Poncet, fait au nom de la mission d'information désignée par la commission des affaires économiques, chargée d'étudier les conséquences, pour l'économie française, de l'achèvement du marché intérieur européen en 1992 [n° 59 (88-89)] (26 octobre 1988) - Communautés européennes.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Plan - [n° 90 (88-89) tome 11] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan - (5 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2203) : travaux préparatoires du Xè Plan qui porte sur la période 1989-1992 et procédure de négociation des nouveaux contrats de Plan Etat-régions - Favorable à la création d'un comité consultatif « Europe » composé de personnalités de différents pays de la CEE - Nécessaire remise à jour de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification - Problème de la coordination entre la planification nationale et la planification régionale et de l'insertion ou non dans le Plan d'engagements financiers de l'Etat pour des programmes pluriannuels - Dresse le bilan des premiers contrats de Plan Etat-régions - Constate que le secteur des transports représente plus de 38 % du total des contrats particuliers - Rappelle que devant le succès des contrats de Plan d'Etat-régions la procédure a été reconduite pour cinq ans par le comité interministériel d'aménagement du territoire - (p. 2204) : problème de la coordination des priorités du Plan national avec celles des plans régionaux - Souhaite que les régions ne soient pas les simples relais de la politique gouvernementale - Constate que le budget du Plan ne représente qu'une très infime part du budget de l'Etat - Progression des crédits affectés au Commissariat général du Plan dont l'activité a été principalement orientée vers la préparation de la France à l'achèvement du grand marché intérieur européen - Estime que

les organismes rattachés au Plan : le Centre d'études des revenus et des coûts, CERC, et le Centre d'études prospectives et d'informations internationales, CEPII, reçoivent des dotations suffisantes contrairement aux organismes subventionnés, tels que le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, CREDOC, et le Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification, CEPREMAP, et l'Institut de recherches économiques et sociales, IRES - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption des crédits affectés au budget du Plan - Commente en tant que président de la délégation pour la planification le dernier rapport d'information distribué en octobre dernier - Confirmation des déséquilibres mondiaux des balances des paiements et des déséquilibres des balances des paiements à l'intérieur de la communauté économique européenne, CEE - Estime que la situation démographique de la France nécessiterait une croissance plus forte que ses partenaires - (p. 2205) : souhaite que l'on pousse à son terme la logique de l'intégration monétaire et la création d'une monnaie commune, condition fondamentale de l'achèvement du grand marché intérieur - Constate qu'en France le travail, à l'inverse du capital, a mauvaise réputation - Souhaite la prise en compte du « coût fiscal » du travail - Dénonce le coût global trop élevé du travail et l'importance des salaires dans l'assiette des prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux - Constate que les transferts sociaux augmentent plus vite que le PIB - (p. 2206) : estime qu'une réforme fiscale est urgente et nécessaire - Rappelle que M. Philippe François a été chargé d'élaborer un rapport d'information qui rendra compte au Sénat des travaux préparatoires du Xè Plan - Rappelle que le Gouvernement, avant de déposer sur le Bureau des assemblées le projet de Xè Plan, doit déposer un projet de loi réformant la procédure de planification.

BARRAS (Jean), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Paul d'Ornano, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 65 (88-89)] (2 novembre 1988) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Paul d'Ornano, modifiant et complétant l'article 2 quater de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 66 (88-89)] (2 novembre 1988) - Français de l'étranger.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Paul d'Ornano, tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 67 (88-89)] (2 novembre 1988) - Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1868) : dégradation de l'équilibre des régimes spéciaux de retraite - Déplore le manque de coordination entre les différents ministères chargés de régler les problèmes des Français de l'étranger - Construction de l'Europe sociale - Lutte contre l'exclusion et la pauvreté - Critique le mode d'instruction des dossiers, la répartition des fonds et certaines conditions d'attribution du revenu minimum d'insertion

tion, RMI - (p. 1869) : renforcement de l'action en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés - Nouvelle dégradation de l'équilibre des régimes de protection sociale - Déplafonnement, sans concertation préalable des partenaires sociaux, des cotisations d'allocations familiales - Fiscalisation des prestations familiales préconisée par les états généraux de la sécurité sociale et le rapport du comité des sages - Conséquences dommageables de ce déplafonnement pour les entreprises françaises, les travailleurs indépendants et les professions libérales - Remise en cause de certaines dispositions du plan Séguin relatives à la rationalisation des dépenses de santé - Abaissement autoritaire des marges bénéficiaires des pharmaciens - (p. 1870) : nécessaire participation des assurés à la maîtrise des dépenses de santé - Expériences menées chez nos partenaires européens - Revendications du personnel infirmier - Budget en contradiction avec la politique familiale annoncée par le Gouvernement - Renforcement nécessaire de l'aide aux familles nombreuses - Opposition du groupe du RPR à l'adoption de ce budget.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2298) : s'associe aux critiques formulées sur ce projet de budget par les sénateurs du RPR et par ceux représentant les Français de l'étranger - Situation des Français résidant dans les Etats membres de la Communauté, devenus des Européens à part entière - Perspective de la définition d'un statut européen de l'expatriation - Rôle du Conseil supérieur des Français de l'étranger dans la définition de la politique d'intégration européenne de la France - Progrès marqué dans la construction européenne par l'Acte unique - Nécessité d'être attentif à l'harmonisation européenne des lois et règlements français - Mobilisation de l'opinion publique française à propos de l'échéance de 1992 - Excellente préparation de la RFA à l'ouverture du marché unique européen - Europe sociale, « parent pauvre » de la construction européenne - (p. 2299) : difficultés de l'harmonisation sociale, mais nécessité pour la France d'alléger le poids des charges sociales de ses entreprises handicapées face à leurs concurrentes européennes - Mouvements de grèves et mauvaise organisation du dialogue social en France - Exemple probant du système de cogestion allemand - Projet de définition d'un statut de l'entreprise européenne - Problème de l'harmonisation fiscale européenne, notamment dans les domaines de la fiscalité de l'épargne et des assurances, plus lourde que celle de nos partenaires - Nécessité d'un allègement considérable des charges fiscales dans le budget de 1990 - Appel à un triple effort politique, économique et social dans la perspective de l'achèvement du marché unique européen.

BATAILLE (Jean-Paul), sénateur du Nord (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 228) (p. 40, 41) : hommage à l'action de M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur - Financement des partis politiques ; octroi des aides selon le critère du nombre de parlementaires : afin de pondérer les effets du scrutin majoritaire, demande la prise en compte du nombre de voix obtenues et le plafonnement de l'aide attribuée - Financement privé des partis - Déclaration de la situation patrimoniale des candidats à certaines élections : procédure inadaptée aux mentalités françaises ; régime d'exception visant les seuls élus ; possibilité de recours aux contrôles fiscaux existants - (p. 42) : vote de ce texte et des amendements de la commission des lois par le groupe de l'UREI.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 227) (p. 40 à 42).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 888, 889) : principe de la liberté de communication, fondement de la démocratie affirmé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Contraste entre les « purges » intervenues en 1981 au sein des entreprises de radio-télévision et l'attitude libérale de François Léotard au ministère de la culture et de la communication - Souci d'assurer une meilleure collégialité de la nouvelle instance de régulation, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, constituant une source d'appauvrissement et de dépendance - Contradiction entre la nomination de ses membres par les trois plus hauts personnages politiques de la République et les objectifs d'indépendance et de pluralisme - Proposition d'une représentation paritaire de l'opposition et de la majorité, et d'une prise de décision à la majorité des deux tiers, au sein du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - **Art. 3 (suite)** (p. 912 à 918) : ses amendements n° 149 à n° 157 : composition du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, désignation et renouvellement de ses membres, nomination de son président et de son vice-président, modalités de son fonctionnement, voix prépondérante de son président ; devenus sans objet - (p. 924) : se déclare opposé aux propositions du Gouvernement et à l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - (p. 927) : se déclare partisan convaincu de la démocratie, de l'expression de l'opposition et de la majorité quelles qu'elles soient - **Art. 10** (p. 943) : interrogation sur le pourcentage que le Gouvernement envisage de réserver à la diffusion d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles d'expression originale française - (p. 946) : son amendement n° 158 : obligation de diffusion d'oeuvres en majorité d'expression originale française et originaires de la CEE ; devenu sans objet - **Art. 11** (p. 957) : son amendement n° 159 soutenu par M. Pierre-Christian Taittinger : définition et délimitation précises du champ maximum que peuvent couvrir les conventions ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18** (p. 1550, 1551) : redressement de la situation des entreprises et de l'emploi, résultat de la politique menée par le précédent gouvernement, compromis par l'institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Impôt anti-social, anti-économique et profondément inéquitable - Se déclare attaché au principe de solidarité nationale mais demande que soit revue l'assiette de l'ISF - **Paragraphe II bis** (p. 1573) : son amendement n° I-233 : assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection et des droits de la propriété littéraire et artistique, à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; retiré.

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2107) : malaise de la condition enseignante - Nécessité de faire de l'éducation nationale une entreprise dynamique ; modification des conditions de travail, d'avancement et de formation - (p. 2108) : rythmes scolaires - Inadéquation du système éducatif au monde du travail - Reste persuadé que des élèves plus cultivés et sensibilisés aux valeurs morales pourraient mieux s'intégrer dans la société - Formation des maîtres - Niveau de culture générale des étudiants - Problèmes d'orthographe.

BAUMET (Gilbert), sénateur du Gard (NI puis GD).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

BAYLE (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 224 (87-88)] autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes [n° 283 (87-88)] (25 mai 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Guy Penne, Claude Estier et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 119 (88-89)] (8 décembre 1988) - **Conseil supérieur des Français de l'étranger.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 113 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants [n° 143 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 37 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif à l'emploi des membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre [n° 151 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 180 (JO Débats du 3 juin 1987) (p. 1410) - Ministère : Education - *Politique de formation des enseignants* - (Caduque : mai 1988) - **Enseignants.**

n° 181 (JO Débats du 3 juin 1987) (p. 1410) - Ministère : Education - *Diminution du nombre d'élèves conseillers d'orientation* - (Caduque : mai 1988) - **Orientation scolaire et professionnelle.**

n° 182 (JO Débats du 3 juin 1987) (p. 1410) - Ministère : Education - *Suppression de postes d'agents techniques, ouvriers et de service (ATOS)* - (Caduque : mai 1988) - **Education (ministère de l').**

n° 183 (JO Débats du 3 juin 1987) (p. 1410) - Ministère : Education - *Situation des maîtres-directeurs* - (Caduque : mai 1988) - **Enseignants.**

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion** - (17 février 1988) - **Après l'art. 11** (p. 178, 179) : se déclare favorable à l'amendement n° 79 du Gouvernement (prise en charge par l'Etat de certains frais électoraux du Conseil supérieur des Français de l'étranger ; conditions du remboursement des frais électoraux aux candidats à ce Conseil) - Souhaite que cet article soit rapidement applicable puisque le prochain renouvellement au Conseil supérieur des Français de l'étranger doit avoir lieu en mai prochain.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au dédommagement des victimes**

d'infractions violentes [n° 224 (87-88)] - (4 octobre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 498) : texte en réponse aux hypothèses où les victimes d'infractions intentionnelles de violence n'ont pu obtenir réparation du préjudice qui leur a été causé par les voies de droit habituelles - Instauration d'un système d'indemnisation subsidiaire et partiel financé par des fonds publics et émanant de l'Etat sur le territoire duquel les infractions considérées ont été commises - Régime minimal de dédommagement et coopération internationale en matière d'information et d'assistance - Harmonisation sur le plan européen des principes de base relatifs à l'indemnisation des victimes d'infractions violentes - Nécessaire coopération internationale entre les parties - Convention déjà signée par dix des vingt et un Etats membres du Conseil de l'Europe et ratifiée par trois - (p. 499) : rappelle que le système d'indemnisation français est plus large et plus complet que le régime minimal de dédommagement prévu par la convention - Signale que les articles 706-3 à 706-15 du code de procédure pénale répondent aux exigences de fond posées par la convention - Approbation de cette convention par le Gouvernement assortie de réserves et déclarations garantissant une certaine réciprocité d'indemnisation et organisant l'harmonisation requise entre la convention et la législation nationale - Rappelle que le délai fixé pour l'introduction des requêtes prévues à l'article 6 de la convention sera d'un an - Constate que rien ne s'oppose à l'approbation par la France de cette convention assortie de la réserve et des déclarations élaborées par le Gouvernement - Extension de l'indemnisation aux ressortissants français non résidents en France mais qui y sont victimes d'une infraction violente - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - (p. 500) : son intervention en tant que sénateur représentant les Français établis hors de France : problème de la clause de réciprocité et des dédommagements de préjudices occasionnés aux Français de l'étranger - Constate que cette convention concerne des Etats parties du Conseil de l'Europe.

– **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme** - (25 octobre 1988) (p. 658) : problème des visas instaurés il y a deux ans sous le Gouvernement de M. Jacques Chirac - Absence de remise en cause de la nécessité de lutter énergiquement contre le terrorisme - Conséquences fâcheuses sur le tourisme - Interrogation sur l'efficacité du maintien du visa - (p. 659) : dans la perspective de l'échéance de 1993 et de la nécessaire harmonisation des législations, estime nécessaire de reconsidérer la généralisation du système de visa.

– **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1988) - **Art. 1 A** (p. 761) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur l'amendement n° 95 de M. Charles de Cuttoli (prise en compte des Français établis hors de France, dans la définition de la politique de lutte contre la pauvreté et d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté).

– **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - Discussion générale** (p. 890) : bilan accablant de l'action de la CNCL en matière de défense du pluralisme : destitution en décembre 1986 de tous les présidents des sociétés de radio et de télévision, renforcement de la concentration au profit du groupe Hersant - (p. 891) : neutralité de la CNCL définitivement compromise par les affaires de Radio Larsen et de Radio Bleue - Nombreux licenciements et évictions lors de la mise en place des nouvelles directions des chaînes - Echec du « mieux-disant culturel » ; détérioration de la production française et de la qualité des programmes - Discrédit de la CNCL aggravé par le choix de certains de ses membres et surtout par leur comportement - Absence de pouvoir de sanction efficace de la CNCL - **Avant l'art. 1** (p. 897) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 82 de M. Ivan Renar (abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication).

– **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Après l'art. 4** (p. 1060) : son amendement n° 72 ; création d'une troisième catégorie de

cotisants à l'assurance maladie maternité invalidité pour les expatriés aux revenus les plus modestes ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2114, 2115) : revalorisation de la fonction enseignante - Priorité à la formation - Lutte contre l'échec scolaire - Se félicite de l'examen prochain par le Parlement d'un projet de loi d'orientation sur l'éducation nationale - Augmentation des crédits attribués au fonds d'aide à l'innovation et aux stages en entreprise - Retour à la politique des zones d'éducation prioritaires, ZEP - Coopération école-entreprise - Financement de l'intervention des partenaires extérieurs dans l'enseignement technique - Enseignements artistiques - Création d'emplois de mis à disposition des organismes périscolaires - Budget d'avenir faisant coexister les formations générale, professionnelle et technologique - Personnels d'encadrement - Crédit-formation - Insertion professionnelle des jeunes - Développement de la culture technique en France - Perspectives de développement des filières technologiques supérieures - (p. 2116) : enseignement français à l'étranger - Création par le précédent gouvernement de la direction des affaires générales, internationales et de la coopération, DAGIC - Aimait avoir un interlocuteur au ministère de l'éducation nationale qui s'occupe uniquement des problèmes de coopération et de la dimension internationale des actions menées - Carrière des personnels détachés - Titularisation - Préparation des enseignants en poste à l'étranger aux concours internes de la fonction publique : CAPES et agrégation - Formation continue des personnels en poste à l'étranger - Problèmes concernant les recrutés locaux à l'étranger - Statut des personnels de la direction de l'enseignement français en RFA - Souhaite qu'en matière d'enseignement français à l'étranger, certaines compétences soient transférées du ministère des affaires étrangères au ministère de l'éducation nationale - Favorable à l'adoption de ce budget.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2302) : satisfaction des Français de l'étranger des efforts faits en leur faveur - Augmentation des bourses scolaires destinées aux enfants français à l'étranger - Insuffisance des moyens d'entretien des cimetières français à l'étranger - Proposition par le Conseil supérieur des Français de l'étranger de la création d'une Maison des Français à l'étranger, financée par une faible majoration des primes d'assurance afférentes aux exportations - Problème des indemnités de résidence des fonctionnaires en poste à l'étranger - Fragilité de la présence française dans les organisations internationales, très inégale suivant les secteurs - Evolution préoccupante du régime juridique des fonctionnaires internationaux et précarité accentuée de l'emploi - (p. 2303) : action de la délégation et du comité des fonctionnaires internationaux - Importance de l'enseignement français à l'étranger - Problème du partage de compétences entre le Conseil pour l'enseignement français à l'étranger, CEFÉ, et le Conseil supérieur des Français de l'étranger - Mécanisme des conventions entre l'Etat et les établissements scolaires à l'étranger - Souhaite une réforme plus ambitieuse de la rémunération des enseignants français à l'étranger - Développement de l'option internationale du baccalauréat et renforcement de la dimension européenne de l'enseignement français à l'étranger - Nécessité de reconsidérer la réglementation concernant les visas dans la perspective de la libre circulation des personnes en Europe à l'horizon 1993 ; conclusions du rapport intérimaire sur l'état d'avancement des travaux en vue de la réalisation du marché intérieur - (p. 2304) : souhaite l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme dans les établissements scolaires français à l'étranger à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution française - Projet de budget satisfaisant pour les Français de l'étranger.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2330, 2331) : accroissement important des crédits du ministère de la coopération - Soutien aux initiatives privées, à la coopération décentralisée et aux organisations non gouvernementales, ONG - Augmentation encore modeste de la participa-

tion du ministère de la coopération à l'aide publique au développement, APD - Objectif d'une APD atteignant 0,7 % du PIB - Effort de formation - Maintien de la participation française aux organismes internationaux et aux actions multilatérales - Nécessité d'une meilleure évaluation de l'action des coopérateurs et d'une action en faveur de la réinsertion professionnelle des coopérateurs techniciens par des dispositions d'intégration ou de contractualisation dans la fonction publique - Spécialisation géographique trop contraignante du ministère de la coopération et trop grande dispersion des moyens de la politique de coopération de la France - Souhaite l'engagement d'une réflexion de fond sur la politique de coopération, notamment à travers l'organisation d'un débat parlementaire - Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Art. 4 bis 1** (p. 2882) : se déclare favorable à cet article et aux suivants relatifs aux cotisations des assurés sociaux de la caisse des Français de l'étranger - Modulation des cotisations prises en charge par les entreprises pour le compte de leurs salariés expatriés.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963** [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - **Question préalable** (p. 2952) : intervient contre la motion n° 2 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants** [n° 113 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2955, 2956) : textes élaborés par l'ONU : Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ; pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ; convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984 - Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 - Convention soumise à ratification, signée à Strasbourg le 26 juin 1987 - Institution d'un comité européen pour la prévention de la torture, habilité à effectuer des visites en tout lieu de détention ; composition ; procédure de désignation ; organisation - Droit de visite : exercice en tout lieu et en toute circonstance ; principe de coopération avec les Etats ; possibilité de publier le rapport sur les faits constatés en cas de refus de coopération de l'Etat intéressé - (p. 2957) : état des ratifications - Avis favorable des assemblées territoriales d'outre-mer - Propose l'approbation de cette convention - **Art. unique** (p. 2957, 2958) : signature et ratification de cette convention par la Turquie.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif à l'emploi des membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre** [n° 37 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2965, 2966) : difficultés rencontrées par les membres des familles des diplomates en poste à l'étranger souhaitant conserver une activité professionnelle - Conséquences sur le régime des immunités - Régime fiscal et régime de sécurité sociale : réintégration des membres des familles concernées dans le régime de droit commun défini par la convention fiscale franco-canadienne du 2 mai 1975 et l'accord franco-canadien du 9 février 1979 sur la sécurité sociale - Propose l'adoption de ce projet de loi - (p. 2966, 2967) : nombre de personnes concernées par cet accord - Convention de Vienne.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture** [n° 160 (88-89)] - (20 décembre 1988) - **Art. 8 bis** (p. 2993) : sur l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle), se déclare opposé au sous-amendement n° 20 de M. Ivan Renar (représentation de chaque groupe politique de l'Assemblée nationale et du Sénat à la

délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle).

– **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud**, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. I (p. 3048) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle) - S'interroge sur la recevabilité de cet amendement.

BAYLET (Jean-Michel), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD).

Elu député le 5 juin 1988 (*JO Lois et décrets* du 7 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 17 juin 1988 (*JO Lois et décrets* du 18 juin 1988).

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

En qualité de secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Guy de La Verpillière : **Finances locales (Interventions économiques des collectivités locales)** (*JO Débats* du 1^{er} juillet 1988) (p. 334).

de M. William Chervy : **Logement (financement) (Consolidation des prêts immobiliers)** (*JO Débats* du 1^{er} juillet 1988) (p. 335).

de M. Paul Girod : **Décentralisation (Difficultés de la décentralisation)** (*JO Débats* du 14 octobre 1988) (p. 576).

de M. Guy Allouche : **Collectivités locales (Statut de l'élu)** (*JO Débats* du 18 novembre 1988) (p. 1183).

de M. Louis Minetti : **Racisme et antisémitisme (Loi sur l'immigration)** (*JO Débats* du 16 décembre 1988) (p. 2778).

de M. Henri de Raincourt : **Finances locales (Relations entre l'Etat et les collectivités territoriales lors de la signature des contrats de plan)** (*JO Débats* du 16 décembre 1988) (p. 2785).

de M. Claude Mont : **Services publics (Services publics en zone de montagne)** (*JO Débats* du 16 décembre 1988) (p. 2787).

INTERVENTIONS

– **Proposition de loi relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux [n° 31 (88-89)]** - (27 octobre 1988) - Discussion générale (p. 675) : opportunité et nécessité de cette proposition de loi avant le prochain renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux, CESR - Désignation de certains représentants siégeant au titre de la troisième catégorie, dite « vie collective » - Précision par voie réglementaire de certaines dispositions de la loi du 6 janvier 1986 relative au fonctionnement des CESR - Précise que le Gouvernement n'entend pas entreprendre une réforme structurelle des CESR mais

seulement parfaire la composition et le fonctionnement de ces comités - Difficulté de faire coïncider le renouvellement des CESR et les élections aux conseils régionaux - Ouverture du Gouvernement à tout dialogue sur cette question.

– **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2009) : progression exceptionnelle des concours financiers de l'Etat en 1989 : indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, sur les ressources nettes de TVA au taux de 1979 ; dotation globale d'équipement, DGE ; dotations d'équipement scolaire ; dotation de compensation de la taxe professionnelle et dotation de l'Etat au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Stabilisation du régime du fonds de compensation de la TVA, FCTVA ; conséquences à tirer de l'annulation du décret du 26 décembre 1985 par le Conseil d'Etat - (p. 2010) : taxe professionnelle : renforcement des mécanismes de redistribution du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Taxes foncières : engagement sur le dépôt d'un projet de loi relatif à la révision des valeurs locatives - Poursuite de la décentralisation ; fonction publique territoriale : prochain dépôt d'un projet de loi rétablissant une représentation paritaire des élus locaux et des agents territoriaux dans les organisations de formation de la fonction publique territoriale - Développement des libertés des collectivités territoriales en matière d'action économique, de gestion et de trésorerie - Coopération intercommunale : stagnation actuelle ; volonté de relance - (p. 2011) : démocratie locale - (p. 2041) : règle d'indexation de la DGF sur les ressources de TVA : problème prévisible en raison de la diminution probable des taux en vue de l'harmonisation des fiscalités européennes - Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL ; maintien de la surcompensation ; limitation de la hausse du taux des cotisations employeurs - Répartition des aides publiques entre la région parisienne et le reste de la France ; politique de rééquilibrage ; création de la mission « Villes » confiée à M. Dauge - Collectivités locales - Dotation instituteurs - Avenir de la décentralisation ; transferts financiers afférents - Structure des collectivités territoriales françaises ; superposition de quatre niveaux administratifs ; nombre de communes - (p. 2042) : volonté de relance de la coopération intercommunale ; condition nécessaire à la survie de certaines petites communes - Entretien du patrimoine des petites communes rurales : possibilité de financer des opérations dans le cadre de la deuxième part de la DGE - Fiscalité locale : orientation vers un desserrement des liens entre les taux d'imposition des différentes taxes ; prochain dépôt d'un projet de loi sur la révision des valeurs locatives - Respect par le Gouvernement des engagements pris par M. Jacques Chirac en faveur des régions pour les lycées ; impossibilité d'accorder une aide similaire aux départements pour les collèges - Fonction publique territoriale ; dépôt d'un projet de loi sur le paritarisme en matière de gestion de la formation ; statut - Démocratie locale - (p. 2043) : utilisation des critères fiscaux pour la répartition des dotations - Fonction publique territoriale : simplification des listes d'aptitude pour les agents de bureau ; seuils démographiques d'emploi ; basses rémunérations ; catégorie D ; cotisation aux centres de gestion ; compétence des comités techniques paritaires pour les plans de formation ; mobilité - Statut de l'élu local : engagement pris par M. Michel Rocard, Premier ministre, devant l'assemblée des maires de France - **Examen des crédits - Après l'art. 67** (p. 2045) : s'en remet à la sagesse du Sénat, puis accepte l'amendement n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

– **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)]** - (14 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2700) : texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Lutte contre la fraude électorale, objectif principal de ce texte - Règlement de divers contentieux à Paris en application de la loi électorale de 1982 dans les communes de 35 000 habi-

tants et plus - Création de conseils consultatifs dans les communes associées au sein de certaines communes fusionnées - Regrette que la commission n'ait pas accepté les dispositions relatives à la lutte contre la fraude, notamment les règles du vote par procuration - Rappelle les deux méthodes principales de fraude électorale : la constitution d'une liste électorale en partie artificielle et l'utilisation de divers moyens frauduleux au moment des opérations électorales - Souhait du Gouvernement de réunir une commission qui cherchera à fixer les principes et les modalités d'une amélioration de la situation - Dénonce le risque, avec les facilités de la procuration, de voir dans des communes touristiques le collège électoral artificiellement constitué déposséder les habitants de leur droit de gestion - Souhaite un retour au dispositif en vigueur avant 1975 qui ne prévoyait pas qu'on puisse voter par procuration ou par correspondance - Evoque les différentes manières de frauder connues et recensées - Rappelle que contre la substitution des bulletins la seule arme disponible est la vigilance - Difficile lutte contre les usurpations d'identité - (p. 2701) : estime que la signature des listes d'émargement par les électeurs eux-mêmes est le seul moyen de lutter contre les additions de bulletins couplées avec des émargements abusifs - Problème des urnes transparentes - Souhaite la création d'un délai d'inéligibilité pour les fonctionnaires d'autorité en activité qui se portent candidats là où ils ont exercé - (p. 2710) : estime que la fraude n'est pas un phénomène généralisé mais reconnaît qu'elle se développe - Participation de l'Etat à l'acquisition d'urnes transparentes - Nécessité de doubler certains bureaux de vote en raison de la signature de la liste d'émargement par l'électeur - Estime que la procédure du double émargement entraîne plus de difficultés que d'avantages - Signale que le Gouvernement est favorable au vote électronique et au regroupement des élections - (p. 2711) : reconnaissance du vote blanc à condition qu'il n'entre pas dans le décompte des suffrages exprimés - Défavorable à la suppression des sigles sur les bulletins de vote - Souhaite que chaque électeur ne puisse disposer que d'une seule procuration - Opposé à l'amendement visant à maintenir obligatoirement deux candidats au second tour - Inexistence de similitudes entre le mode d'élection et la fraude électorale, qui doit être condamnée, alors que le mode électoral peut faire l'objet de discussions.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2913) :** intérêt du Sénat pour les questions relatives à la décentralisation, au statut et à la formation des agents des collectivités locales - Loi du 26 janvier 1984 relative au statut des fonctionnaires territoriaux - Loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents des collectivités locales - Bilan du dispositif législatif et réglementaire dressé après une large concertation avec les organisations d'élus et les représentants des fonctionnaires territoriaux - Unité de la fonction publique territoriale - Mobilité au sein de cette fonction mais également entre cette dernière et la fonction publique de l'Etat - Qualité de la formation des agents dans la perspective de la modernisation de la gestion publique locale - Analyse le contenu du présent projet approuvé par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, - Délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat - (p. 2914) : prorogation du délai relatif au droit d'option des fonctionnaires pour la fonction publique territoriale ou la fonction publique de l'Etat - Gestion paritaire de la formation des fonctionnaires territoriaux - Composition et modalités de fonctionnement du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT - Assujettissement du CNFPT au contrôle de la Cour des comptes - Redéfinition de la composition et du rôle du Conseil national d'orientation - Situation des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet - (p. 2915) : mise à disposition de fonctionnaires à temps non complet - Conventions passées entre les centres de gestion et les communes pour prévoir la répartition des charges financières afférentes à ces fonctionnaires - Souhaite que seules les petites communes puissent avoir recours aux agents à temps non complet -

Intégration de ces fonctionnaires dans les cadres d'emplois - Détachement de fonctionnaires auprès de parlementaires - Recours contre le tiers responsable en vue de la récupération des charges sociales au titre d'un congé de longue durée - Composition du conseil de discipline - Mode de désignation des délégués des communes dans les conseils des communautés urbaines - Régime financier du Conseil de Paris - Modification du mode de scrutin municipal pour les communes de 2 500 à 3 500 habitants - (p. 2916 à 2920) : conformément à l'ordre du jour prioritaire du Sénat, demande à la commission des lois de présenter son rapport sur ce projet.

Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3010) : rôle du conseil d'orientation de la fonction publique territoriale - Spécificité des petites communes - Dénonce la tentative d'obstruction du travail parlementaire menée par la commission des lois - Rémunération des fonctionnaires territoriaux des catégories C et D - Envisage d'organiser en 1989 un débat afin de dresser un bilan de l'application de la loi Galland - Garantie de l'emploi des fonctionnaires territoriaux - (p. 3011) : composition du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT, largement inspirée de celle du centre de formation des personnels communaux, CFPC - Respect du rôle des élus locaux - **Avant le chapitre I :** s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Galland relative à la fonction publique territoriale) - (p. 3013) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Hélène Luc (statut des fonctionnaires territoriaux privés d'emploi pendant la période comprise entre la loi du 13 juillet 1987 et la date de parution des premiers décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois administratifs et techniques) - **Art. 1 :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Daniel Hoefel, rapporteur (réduction du délai de partition des services extérieurs de l'Etat) - **Art. 2 :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de la commission (réduction du délai d'exercice du droit d'option des fonctionnaires exerçant dans les services partagés) - **Art. 3 (p. 3014) :** s'oppose aux amendements de la commission, n° 14 (représentation minimale des régions au CNFPT ramenée de 2 à 1 siège) et n° 15 (mode d'élection du président du conseil d'administration du CNFPT) - (p. 3015) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (rôle respectif des représentants des élus et des représentants syndicaux au sein du conseil d'administration du CNFPT) - **Art. 4 (p. 3016) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 17 de la commission - **Art. 5 :** s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (suppression de cet article définissant les attributions du conseil d'orientation du CNFPT) - **Après l'art. 5 (p. 3017) :** s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (mode de désignation des délégués du CNFPT) - **Art. 6 :** sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 20 (compétences des centres de gestion concernant le recrutement des agents permanents à temps non complet) et demande le retrait du n° 21 (unification du régime des conventions susceptibles d'être passées par les centres de gestion avec les collectivités et les établissements qui font appel à des agents à temps non complet) - **Art. 6 bis (p. 3018) :** s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de cet article relatif à la mise à disposition des agents à temps non complet) - **Après l'art. 8 :** s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Michel Caldaguès (pouvoir de réglementation de la circulation et du stationnement dans la capitale transféré du préfet de police au maire de Paris) - **Art. 9 (p. 3020) :** s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (suppression de cet article relatif au détachement de fonctionnaires auprès de parlementaires) - **Après l'art. 9 (p. 3021) :** accepte l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis (périodicité et modalités de versement des cotisations dues par les collectivités locales aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale) - **Art. 12 (p. 3022) :** s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (suppression de cet article relatif au mode de désignation des délégués des communes dans les conseils des communautés urbaines) - **Art. 13 (p. 3023, 3024) :** s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (régime financier du Conseil de Paris : substitution de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France à la Cour des

comptes à tous les stades de la procédure de contrôle) - Art. 14 (p. 3025) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 26 de la commission et n° 10 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article tendant à abaisser le seuil d'application du mode de scrutin municipal majoritaire avec correctif proportionnel aux communes de 2 500 habitants) - Sur l'ensemble (p. 3027) : précise à M. François Delga que le Gouvernement a soumis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale une modification des textes afin de faciliter la promotion interne des commis dans le cadre d'emploi des secrétaires de mairie et des secrétaires de mairie dans le cadre d'emploi des attachés - (p. 3028) : regrette que des modifications substantielles aient été apportées à l'application du paritarisme de la formation et que certains articles aient été largement dénaturés par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3108) : souligne la très grande attente de ce texte par les fonctionnaires territoriaux, notamment employés à temps non complet - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Adoption par l'Assemblée nationale de la réduction d'une année de la durée prévue à l'article 8 de la loi du 7 janvier 1983 relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat proposée par le Sénat - Absence de remise en cause du paritarisme dans la formation des fonctionnaires territoriaux - Souligne que le Gouvernement souhaite l'adoption des textes votés par l'Assemblée nationale, relatifs au retour de Paris au droit commun pour ce qui est du contrôle budgétaire, et aux modalités d'élection des assemblées délibérantes de certaines collectivités territoriales - Dépôt d'un amendement du Gouvernement relatif aux zones d'aménagement différé, ZAD - (p. 3111) : confirme l'urgence nécessaire de trouver une solution au problème des fonctionnaires à temps non complet - Constate l'existence de différences quant à la technique de mise en oeuvre du paritarisme de la formation - Favorable à la « réhabilitation » du travail parlementaire - Constate l'enrichissement de ce texte par un certain nombre de mesures nouvelles - Rappelle qu'il a été élu dans une commune de 5 000 habitants en 1977 sous l'ancien système sans la proportionnelle et en 1983 avec le nouveau système et qu'il n'a constaté aucun changement dans l'esprit des électeurs et aucune augmentation du nombre d'abstentions - (p. 3112) : constate que les élus municipaux travaillent quelles que soient leurs opinions politiques dans l'intérêt de la commune - Estime que les deux systèmes présentent des avantages et des inconvénients - Art. 3 (p. 3114) : s'oppose aux amendements n° 1 et n° 2 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 5 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - Art. 5 bis : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 9 et Art. 12 : s'oppose aux amendements de suppression de la commission n° 5 et n° 6 - Art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (définition du régime du contrôle financier auquel sera soumise la ville de Paris) - Art. 14 (p. 3116) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 8 de la commission.

BEAUCE (Thierry de), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales et de la francophonie (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé **secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales**, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2305) : politique de modernisation du réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger - Iniquité du régime actuel de rémunération des personnels en poste à l'étranger - Risque d'effets pervers de la réforme tendant à la suppression d'un certain nombre d'emplois « au barème » - Renouveau du Conseil pour l'enseignement français à l'étranger, CEFE ; ouverture du Gouvernement aux propositions de représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger au CEFE - Problème des établissements d'enseignement français en Algérie : mise à la disposition des Algériens du lycée Descartes d'Alger, coopération pédagogique avec l'Algérie pour assurer la continuité de l'enseignement dispensé aux enfants algériens - Intervention du Gouvernement français en faveur des enfants issus de couples mixtes franco-algériens et soutien à ceux qui ont opté pour la scolarisation en France - Dossier du lycée français de Tokyo - (p. 2306, 2307) : effort de rénovation du réseau de centres et instituts culturels à l'étranger, ainsi que de l'Alliance française - Effort d'investissement immobilier en faveur de l'ouverture de nouveaux centres - Amélioration de la situation sociale et statutaire des personnels enseignants dans ces centres - Fonctionnement satisfaisant de l'Institut du monde arabe, constituant une vitrine de la culture arabe en France - Mise au point en cours du plan de développement de Radio-France internationale, RFI, et perspective de rebudgétisation de son financement - Renforcement des émissions de RFI à destination de l'Asie et projet d'implantation d'un émetteur en Thaïlande - Complémentarité des missions de RFI et de la Somera, société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion, en Méditerranée orientale - Organisation des programmes diffusés par le satellite TDF1 et projet de lancement du satellite TDF2 - Couverture télévisuelle de l'Afrique francophone par l'intermédiaire du satellite Intelsat V.

BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur du Val-d'Oise (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Membre titulaire de l'Etablissement national des convalescents de Saint-Maurice.

- Est nommée membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la dignité et à la liberté des familles [n° 271 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Famille**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'extension des allocations familiales dès le premier enfant et tant qu'un enfant reste à charge [n° 345 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Prestations familiales**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer l'égalité des parents d'enfants naturels et des parents divorcés en matière d'autorité parentale [n° 348 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Famille**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la protection des femmes victimes de violences ou de sévices de la part de leur conjoint [n° 349 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Femmes**.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 20 (JO Débats du 21 octobre 1988) (p. 624) - Ministère : Affaires étrangères - **Trafics d'enfants en vue du prélèvement d'organes - Sang et organes humains**.

Questions orales sans débat :

n° 4 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 695) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 715) - Ministère : Transports - **Programmation du boulevard intercommunal du Parisis (Val-d'Oise)** - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 636) - **Transports routiers**.

n° 5 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 695) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 715) - Ministère : Transports - **Tracé de l'autoroute A16 dans le département du Val-d'Oise** - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 637) - **Autoroutes**.

n° 16 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 494) - Ministère : Education - **Création de 800 postes supplémentaires d'instituteurs dans le Val-d'Oise** - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 639) - **Enseignants**.

n° 17 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 494) - Ministère : Transports - **Prise en charge du surcoût financier de la construction d'un tunnel du TGV en zone urbanisée** - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 642) - **Société nationale des chemins de fer français (SNCF)**.

n° 19 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 494) - Ministère : Education - **Création de postes supplémentaires au lycée de Gonesse (Val-d'Oise)** - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 641) - **Enseignants**.

n° 24 (JO Débats du 12 octobre 1988) (p. 530) (Erratum : JO Débats du 15 octobre 1988) (p. 604) - Ministère : Equipement - **Tracé du boulevard intercommunal du Parisis (Val-d'Oise) - Aménagement du territoire**.

n° 33 (JO Débats du 28 octobre 1988) (p. 681) - Ministère : Equipement - **Accords entre la compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires et la société nationale immobilière - Logement**.

n° 35 (JO Débats du 28 octobre 1988) (p. 681) - Ministère : Equipement - **Elaboration d'une nouvelle convention relative à la réhabilitation de logements sociaux à Sarcelles (Val-d'Oise)** - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2769) - **Logement**.

n° 47 (JO Débats du 8 décembre 1988) (p. 2410) - Ministère : Intérieur - **Mesures pour lutter contre l'insécurité et la délinquance dans le Val-d'Oise - Sécurité publique**.

n° 48 (JO Débats du 8 décembre 1988) (p. 2410) - Ministère : Industrie - **Développement de l'aérodrome de Roissy-en-France et de toute sa région - Aérodromes**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et prorogeant les exonérations de cotisations de sécurité sociale liées aux contrats de qualification [n° 311 (87-88)] - (5 juillet 1988) - Discussion générale (p. 408) :** projet de loi devant permettre l'application de l'accord interprofessionnel du 30 décembre 1987 relatif à la rémunération des demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle - Regrette que l'aide de l'Etat aux employeurs en matière de formation professionnelle ne soit assortie d'aucune contrepartie - Absence de débouché professionnel pour les jeunes stagiaires, soulignée dans une récente étude réalisée par le Credoc - Opposée à la prorogation de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification - Augmentation substantielle du taux de chômage chez les jeunes ; stabilisation artificielle jusqu'à fin septembre 1988 due aux travaux d'utilité collective, TUC, et aux stages d'insertion à la vie professionnelle, SIVP - (p. 409) : demande au Gouvernement de revoir rapidement sa politique en matière de formation professionnelle - Multiplication des formes précaires d'emploi - Augmentation du chômage des jeunes diplômés - Réflexion sur les perspectives d'emploi pour les jeunes d'ici à l'an 2000 - Priorité donnée par les entreprises françaises aux dépenses de publicité plutôt qu'à la formation des salariés - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de ce projet - Art. 2 (p. 411) : son amendement n° 1 : suppression de cet article tendant à proroger l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 715, 716) :** regrette le recours du Gouvernement à l'article 40 de la Constitution contre les amendements déposés sur le texte en projet à l'Assemblée nationale par le groupe communiste - Statistiques sur la grande pauvreté ; enquête réalisée en septembre 1988 par le Secours populaire français - Processus : faiblesse des revenus ; rôle de la désinflation par l'augmentation des charges d'emprunt ; précarité de l'emploi, avec pour conséquence la précarité du logement : témoignage du Secours catholique ; dépôt d'un amendement du groupe communiste visant à empêcher les coupures de gaz et d'électricité - Baisse des revenus des actifs de plus de cinquante ans prenant une retraite anticipée ; exploitants agricoles - (p. 717) : rapport du père Wresinski devant le Conseil économique et social - Droits inscrits dans le préambule de la Constitution - Pauvreté secrétée par une société inégalitaire - Expérience pilote de revenu minimum instauré dans certaines collectivités territoriales - Dispositions confiant la gestion des dispositifs d'insertion aux collectivités territoriales : violation du principe de décentralisation - Au lieu d'une insertion réelle, encouragement à la marginalisation et aux « petits boulots » et transformation des aides prévues en moyen de surexploitation permettant de remettre en cause les garanties collectives - Amendements du groupe communiste : allocation minimale sans contrepartie ; financement par un véritable impôt sur la fortune ; garantie de l'allocation chômage, du minimum vieillesse, des allocations familiales et des autres prestations ; garantie de la couverture sociale ; droit au logement.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 753) : son amendement n° 171, soutenu par Mme Hélène Luc : conditions d'attribution d'une allocation minimale mensuelle pour les foyers ou personnes seules sans ressources ; rejeté - (p. 754) : précarité et chômage, sources des difficultés et de l'extension de la pauvreté - Constate que le revenu minimum garanti se substitue à la protection sociale - Art. 1 A (p. 757) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 6 de M. Pierre Louvot, rapporteur (attribution du revenu minimum d'insertion, RMI, à toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental et de la situation locale de l'économie

et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler) - (p. 758) : se déclare opposée à l'amendement n° 7 de la commission (reconnaissance de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté comme un impératif national) - Son amendement n° 96 : remplacement des mots « revenu minimum d'insertion » par les mots « allocation minimum d'insertion » ; rejeté - (p. 759) : son amendement n° 97 : suppression de toute forme d'exclusion dans le domaine de la sécurité sociale ; rejeté - Avant l'art. 1 (p. 762) : son amendement n° 98 soutenu par M. Robert Pagès : poursuite de la distribution gratuite de produits alimentaires malgré l'instauration du revenu minimum d'insertion, RMI ; rejeté - Son amendement n° 99 : interdiction de saisies, d'expulsions, de coupures de gaz et d'électricité pour les familles qui bénéficient du RMI ; rejeté - Art. 1 (p. 767) : son amendement n° 101 soutenu par Mme Paulette Fost : suppression de l'obligation pour tout bénéficiaire du RMI de s'engager à participer aux actions et aux activités nécessaires à son insertion sociale et professionnelle ; rejeté - Après l'art. 1 (p. 770) : ses amendements, soutenus par M. Hector Viron, n° 102 : élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures ; et n° 103 : élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures, et relèvement de ces allocations à hauteur de 80 % du SMIC net dans le délai d'un an ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - Art. 3 : son amendement n° 172 : ouverture pour le parent isolé de droits identiques à ceux d'un couple ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Son amendement n° 104, soutenu par M. Robert Pagès : revalorisation biannuelle du RMI et révision en fonction de l'évolution des prix selon le système appliqué au SMIC ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 3 bis (p. 773) : conditions de prise en compte de certaines allocations dans le calcul du RMI - S'indigne de la prise en compte des allocations familiales, des allocations de logement et des allocations de vieillesse qui sont des droits ; risque de pénalisation des plus démunis - Se déclare opposée à l'amendement n° 10 de la commission (confirmation du fait que l'attributaire du revenu minimum est l'allocataire et non chacun des bénéficiaires composant le foyer) - Art. 4 (p. 774) : son amendement n° 173 : nouvelle rédaction de cet article relatif au financement de l'allocation à la charge exclusive de l'Etat ; rejeté - Art. 6 (p. 779) : se déclare opposée à l'amendement n° 14 de la commission (remplacement des mots « contrat d'insertion » par les termes « projet d'insertion faisant l'objet d'un engagement contractuel ») - Art. 7 (p. 780) : son amendement n° 174 : bénéfice du RMI pour les étrangers en situation régulière ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 8 (p. 782, 783) : volonté du groupe communiste d'exclure du montant des ressources retenues pour la détermination du RMI toutes les aides aux logements qui conditionnent la réalité de la réinsertion - (p. 784) : ses amendements n° 105, n° 106 et n° 107 : exclusion du calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI, des allocations versées aux personnes handicapées, des allocations familiales et des aides à la personne en matière de logement ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - (p. 785) : son amendement n° 108 : absence de prise en compte des aides matérielles et du règlement de factures par des tiers dans le calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI ; rejeté - Art. 10 A (p. 787) : son amendement n° 109, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : suppression de cet article relatif à l'engagement de l'allocataire de participer aux activités et actions d'insertion ; rejeté - Art. 10 (p. 792) : son amendement n° 110 : attribution de l'allocation par le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale ; rejeté - Art. 10 bis (p. 795) : se déclare opposée à l'amendement rédactionnel n° 26 de la commission - (p. 796) : se déclare opposée à l'amendement n° 71 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (maintien de l'allocation, à défaut d'avis de la commission locale d'insertion et décision de renouvellement différé jusqu'à la réception de l'avis par le représentant de l'Etat dans le département).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Art. 16 (p. 813) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à

l'amendement n° 30 de M. Pierre Louvot, rapporteur (responsabilité du président du conseil général dans la procédure de révision du contrat d'insertion) - Art. 17 (p. 814) : son amendement n° 111 : réexamen semestriel du montant de l'allocation ; révision occasionnelle en fonction de l'évolution des prix ; rejeté - Se déclare opposée à l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission - Avant l'art. 19 (p. 816) : son amendement n° 112 : versement de l'allocation par l'organisme payeur à compter de la date de dépôt du dossier ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 19 (p. 817) : son amendement n° 113 : suppression des dispositions subordonnant le versement du RMI au recouvrement préalable des créances alimentaires ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 818) : son amendement n° 114 : suppression des mécanismes de subrogation pour le recouvrement des créances alimentaires ; devenu sans objet - (p. 819) : son amendement n° 115 : limitation de la subrogation de l'Etat à l'égard du débiteur d'aliments ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 22 (p. 819) : son amendement n° 116 : maintien de l'allocation en cas d'admission du bénéficiaire dans un établissement ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 26 (p. 823) : son amendement n° 117 : remise ou réduction de l'indu sur décision du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale ; rejeté - Art. 27 : son amendement n° 118 : suppression de cet article définissant les conditions de la récupération des sommes versées au titre du RMI sur la succession ou la cession de l'actif du bénéficiaire ; rejeté - Système analogue à celui retenu pour les bénéficiaires du fonds national de solidarité - Mesures tendant à financer le RMI par les bénéficiaires, voire indirectement par leurs héritiers - Art. 28 (p. 824) : son amendement n° 119 : suppression des dispositions tendant à instaurer, dans certains cas, une possibilité de tutelle sur les bénéficiaires du RMI ; rejeté - Après l'art. 29 (p. 825) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 139 de M. Louis Souvet (information des agents chargés de la répression du travail clandestin par les organismes chargés de l'instruction des demandes d'allocations) - Avant l'art. 30 A : son amendement n° 120 : suppression de la division Titre III : « Actions d'insertion sociale et professionnelle » ; rejeté - Opposée à l'insertion exigée en contrepartie du droit au RMI - Avant l'art. 30 (p. 828) : son amendement n° 121 : formation professionnelle dispensée gratuitement aux bénéficiaires du RMI ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 30 bis (p. 832) : son amendement n° 175 : prise en compte de l'habitat dans la situation de précarité et de pauvreté des familles ; retiré - Art. 31 (p. 835) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 159 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (contenu du programme départemental d'insertion) - Art. 32 (p. 836) : son amendement n° 122, soutenu par M. Robert Vizet : suppression de cet article relatif aux modalités, notamment financières, de mise en oeuvre du programme départemental d'insertion ; rejeté - Art. 33 (p. 837) : son amendement n° 123 : suppression de cet article relatif à leur participation financière du département aux actions d'insertion ; rejeté - (p. 839) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 52 de la commission (participation financière du département aux actions d'insertion) - Art. 34 (p. 843) : son amendement n° 124, soutenu par M. Robert Vizet : suppression de cet article fixant le régime des crédits obligatoirement consacrés par le département à des actions d'insertion ; devenu sans objet - Après l'art. 34 (p. 845) : son amendement n° 125, soutenu par M. Robert Vizet : maintien en l'état des budgets sociaux des départements et des communes malgré leur participation aux actions d'insertion sociale et professionnelle ; rejeté - Art. 41 : son amendement n° 126 : prise en charge de plein droit par l'Etat de la couverture maladie des bénéficiaires du RMI ; rejeté - (p. 847) : son amendement n° 127 ; aide médicale gratuite accordée aux bénéficiaires du RMI et à leurs ayants droit ; rejeté - Après l'art. 41 : son amendement n° 128 : prise en compte pour les droits à la retraite des périodes de versement du RMI ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 43 (p. 848) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 59 de la commission (extension du champ d'application de la législation sur les accidents du travail aux seules activités d'insertion professionnelle ou d'intérêt général) - Art. 44 (p. 849) : son amendement de

coordination n° 129 ; devenu sans objet - **Art. 45** (p. 850) : s'oppose à l'amendement n° 62 de la commission (statut des personnes exerçant une activité d'insertion professionnelle ou d'intérêt général dans le cadre d'une convention) - **Art. 45 bis** : son amendement n° 130 : droit à une véritable formation professionnelle reconnue aux bénéficiaires de l'allocation de parent isolé ; devenu sans objet - **Art. 48** (p. 856) : son amendement n° 176 : présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental d'évaluation sur l'application de la présente loi ; devenu sans objet - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 859, 860) : demande à l'Etat de prendre en charge la gestion du RMI, sans augmenter les charges des organismes de sécurité sociale ou des collectivités territoriales - Regrette le rejet des nombreux amendements communistes alliant justice sociale et efficacité économique - Abstention des sénateurs communistes sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 1988) - **Avant l'art. 17** (p. 1082, 1083) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Hector Viron (exercice sans restriction du droit de grève) - (p. 1087) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Hector Viron (suppression de la dissociation entre accident de travail et accident de trajet introduite par la loi du 7 janvier 1981 relative à la protection des salariés victimes d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle) - (p. 1088) : soutient l'amendement n° 9 de M. Hector Viron (garantie d'emploi du salarié en cas de maladie) - Rôle des conditions de travail dans la dégradation de l'état de santé des travailleurs - Caractère insuffisamment protecteur de la législation actuelle à l'égard du travailleur atteint d'une longue maladie - **Après l'art. 18** (p. 1093) : se déclare opposée à l'amendement n° 42 du Gouvernement (exonération des cotisations à la charge de l'employeur liée à l'embauche d'un jeune par un contrat de qualification prévu à l'article 980-2 du code du travail) - Cite l'article paru dans la revue de l'Insee, « Economie et statistiques » en décembre 1987 : développement des « petits boulots » - (p. 1094) : disposition accordant au patronat le bénéfice des exonérations de cotisations sociales sans contrepartie de création d'emplois stables ni de véritable apprentissage - **Avant l'art. 19** (p. 1099) : se déclare opposée à l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) - Rappelle l'analyse de M. Jacques Lesourne, dans le journal *Le Figaro*, sur le revenu minimum d'insertion, RMI - Transformation des aides aux plus démunis en moyens de surexploitation.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 2** (p. 1435) : son amendement n° I-191, soutenu par M. Robert Pagès : élévation à 6.000 F. du plafond de la somme forfaitaire déductible de l'actif d'une succession au titre des frais funéraires ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Paragraphe II** (p. 1562) : soutient l'amendement n° I-107 de M. Robert Vizet (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, étendue à certains biens professionnels et immobiliers).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture [n° 94 (88-89)]** - (27 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1787, 1788) : rappelle la proposition du groupe communiste d'une allocation minimale de trois mille francs pour les personnes en détresse, facilement financée par un prélèvement sur les grandes fortunes - Souligne le caractère palliatif de telles mesures sans politique de l'emploi et d'augmentation du pouvoir d'achat - Insuffisances du dispositif du revenu minimum d'insertion, RMI : exclusion de la plupart des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans ; détournement vers l'utilisation de chômeurs comme main d'oeuvre sous-payée ; opposition du groupe communiste à la prise en compte des prestations familiales et des allocations de logement dans le calcul de ressources ouvrant

droit au RMI - Poids des nouvelles charges financières à prévoir pour les collectivités locales - Cas des femmes seules bénéficiaires de l'allocation de parent isolé - Demande le versement de l'allocation correspondant au RMI avant Noël et le renforcement des distributions des excédents alimentaires provenant de la CEE - Abstention du groupe communiste au regard des propositions de la commission des affaires sociales - **Art. 7** (p. 1792) : se déclare opposée à l'amendement n° 2 de M. Pierre Louvot, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat relatif aux conditions d'ouverture du droit au RMI aux étrangers) - **Art. 10 B** (p. 1794) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 4 de M. Pierre Louvot, rapporteur (structures intervenant dans le dépôt et l'instruction des demandes d'allocation).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1872, 1873) : diminution des crédits consacrés à la famille - Baisse de la cotisation patronale alimentant le budget de la caisse nationale d'allocations familiales, CNAF - Opposée à la fiscalisation des prestations familiales - Risque de régression des prestations familiales en France en raison de l'harmonisation des législations sociales européennes - Budget ne répondant ni aux problèmes des femmes ni à la question préoccupante de l'accueil du jeune enfant - Opposée à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1880) : insuffisance des places créées dans les centres d'aide par le travail, CAT - Précise que la carence de places se fait également sentir dans le système scolaire et dans les centres d'accueil pour handicapés profonds - Groupe communiste opposé à l'adoption de ces crédits.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2567, 2568) : dix-septième rapport de l'Institut national d'études démographiques, INED, sur la situation démographique de la France : diminution du nombre de naissances et vieillissement du pays - Nécessité d'améliorer la place de la femme dans la vie professionnelle et sociale, et de donner plus de moyens financiers aux familles pour favoriser la natalité.

- **Rappel au règlement** - (19 décembre 1988) (p. 2870) : ordre du jour du Sénat - Au nom du groupe communiste, demande une suspension de séance afin de permettre au président de la commission des lois d'informer le Sénat sur l'horaire de discussion du projet relatif à la fonction publique territoriale.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2873) : dénonce la procédure des DMOS, véritables projets fourre-tout - Dénonce les concessions politiques accordées par le Gouvernement à la droite et au centre, sur de nombreuses dispositions de ce projet - (p. 2874) : nombreuses réductions fiscales et exonérations sociales accordées aux entreprises sans contrepartie de créations d'emplois - Dénonce l'inconstitutionnalité de l'amendement déposé par M. Charles Pasqua et ses collègues du RPR tendant à limiter le droit de grève dans les transports en commun des grandes villes - Réclame une réforme fiscale et bancaire pour une gestion saine et efficace du crédit - Dénonce la politique d'abandon du patrimoine économique national - Décalage entre la rentabilité des entreprises en 1987 et les investissements productifs - Modifications envisagées de la loi Méhaignerie sans intérêt pour les locataires - Reconduction de la contribution obligatoire sur le revenu des salariés en faveur de la sécurité sociale et augmentation de la cotisation vieillesse - S'inquiète de la fiscalisation envisagée des allocations familiales - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi - **Avant l'art. 1 A** (p. 2875) : soutient l'amendement n° 25 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière) - **Art. 1 A** (p. 2876) : son amendement n° 42 : suppression de cet article tendant à aménager certaines dispositions de la loi Méhaignerie en limitant les

effets de la revalorisation des loyers ; rejeté - Art. 1 B : son amendement n° 43 : suppression de cet article visant à encadrer la procédure de fixation du nouveau loyer ; rejeté - Art. 1 C (p. 2877) : son amendement n° 44 : suppression de cet article tendant à soumettre les logements de la régie immobilière de la ville de Paris à la législation sur les HLM ; rejeté - Avant le titre I : soutient l'amendement n° 26 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi du 13 juillet 1977 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale) - (p. 2878) : soutient l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (statut des fonctionnaires territoriaux) - Art. 2 (p. 2879, 2880) : son amendement n° 34 : suppression du déplaçonnement de la cotisation patronale d'allocations familiales et des régimes dérogatoires et spécifiques concernant certaines professions ; rejeté - (p. 2882) : se déclare opposée à l'amendement n° 20 de M. Jean Chérioux (fixation par décret de la date et des conditions d'application aux travailleurs indépendants du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales) - Art. 6 quater (p. 2885) : son amendement n° 28 : suppression de cet article tendant à relever le taux de la retenue pour pension applicable aux fonctionnaires civils et militaires ; rejeté - Art. 6 quinquies : soutient l'amendement n° 29 de Mme Hélène Luc (suppression de cet article tendant à proroger en 1989 la contribution exceptionnelle sur le revenu imposable instaurée pour financer la Caisse nationale d'assurance vieillesse) - Avant l'art. 17 (par priorité) (p. 2887) : rappelle que la grève est une liberté publique constitutionnellement reconnue - Se déclare opposée à l'amendement n° 24 de M. Charles Pasqua (mise en place d'un service minimum pour les transports en commun dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants) - (p. 2888) : soutient l'amendement n° 35 de Mme Hélène Luc (rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement) - (p. 2889) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Hélène Luc (exercice sans restriction du droit de grève) - Art. 17 (par priorité) (p. 2890) : se déclare opposée à l'amendement n° 9 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (report de l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage) - Art. 18 ter (par priorité) : son amendement n° 37 : suppression de cet article tendant à modifier la législation relative aux stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP ; rejeté - (p. 2891) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de l'alinéa précisant le montant minimal des dommages et intérêts auxquels le jeune stagiaire a droit en cas de rupture anticipée du SIVP) - Art. 18 sexies (par priorité) (p. 2896) : son amendement n° 38, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de cet article relatif aux contrats de retour à l'emploi ; rejeté - Après l'art. 28 bis (p. 2908) : son amendement n° 40, soutenu par M. Paul Souffrin : rétablissement de la troisième voie d'accès à l'ENA ; rejeté.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 156 concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales [n° 34 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec les projets n° 35 et n° 36) (p. 2962, 2963) :** conventions de l'Organisation internationale du travail, OIT, concernant l'égalité effective pour les travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités familiales - Souplesse du dispositif proposé, s'harmonisant facilement avec le droit interne français - Loi du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Arrêt de la Cour de justice européenne, en date du 25 octobre 1988, condamnant la France pour non-respect de l'égalité des sexes dans le travail - Vote par le groupe communiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 158 concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur [n° 35 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec les projets n° 34 et n° 36) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2962, 2963).**

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées [n° 36 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale**

(commune avec les projets n° 34 et n° 35) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2962, 2963).

BECART (Jean-Luc), sénateur du Pas-de-Calais (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la mise en oeuvre de l'article 26 de la loi n° 82-526 du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs, en autorisant le juge à maintenir dans le logement un locataire de bonne foi menacé d'expulsion [n° 347 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Baux.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée payée par le personnel des Houillères nationales pour le combustible qui lui est attribué [n° 9 (88-89)] (3 octobre 1988) - Energie.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à améliorer les garanties légales de réembauche pour les jeunes gens obligés de quitter leur emploi pour accomplir leur service national [n° 10 (88-89)] (3 octobre 1988) - Travail.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à permettre aux receveurs, receveurs ruraux et chefs de centre des postes et télécommunications d'accéder à la propriété d'une résidence principale et à exclure le logement de fonction des barèmes d'imposition [n° 40 (88-89)] (20 octobre 1988) - Logement et habitat.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le code de la route en supprimant la procédure administrative de suspension du permis de conduire [n° 48 (88-89)] (20 octobre 1988) - Police de la route et circulation routière.

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles a eu lieu l'opération meurtrière du 5 mai 1988 à l'île d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie [n° 48 (88-89)] (20 octobre 1988) - Parlement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 439) :** retour à la paix et à la coexistence harmonieuse entre les différentes communautés néo-calédoniennes passant inévitablement par la reconnaissance des droits historiques du peuple kanak et l'engagement d'un processus de décolonisation - Favorable à la reprise transitoire par l'Etat de l'autorité administrative sur le territoire de Nouvelle-Calédonie - Remise en cause justifiée du statut Pons - Se réjouit que le dialogue ait pu être renoué entre les représentants du FLNKS et du RPCR - (p. 440) : émet quelques réserves sur les propositions faites par le Premier ministre en ce qui concerne les institutions futures de la Nouvelle-Calédonie ; propositions en retrait par rapport aux accords de Nainville-les-Roches de 1983 considérés par les sénateurs communistes comme une solution réaliste et démocratique - Rappelle les grandes lignes de ces accords - Réitère sa demande d'enquête parlementaire sur les atteintes aux libertés dans le territoire, certains meurtres non élucidés et les conditions de l'assaut d'Ouvéa - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1707) : augmentation alarmante du taux de chô-

mage dans les DOM - Précarité des emplois - Faiblesse des salaires - Prestations sociales inférieures à celles versées en métropole - Difficultés économiques: recul du secteur secondaire, difficultés du secteur primaire et hypertrophie des secteurs financiers - Création d'une commission d'études sur l'égalité sociale et le développement économique - Application de l'Acte unique européen risquant d'entraîner de sérieuses difficultés pour les DOM-TOM - Suppression envisagée de l'octroi de mer - Abstention des sénateurs communistes lors du vote sur ce projet de budget.

Equiperment et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2057, 2058): demande l'abrogation de la loi Méhaignerie, responsable de la dérive des loyers et de la précarisation des locataires; saisies; coupures d'eau, de gaz et d'électricité; expulsions - Drame des propriétaires endettés ne pouvant plus faire face à leurs mensualités de remboursement - Demande la renégociation par les banques de tous les prêts d'accession à la propriété, PAP - Vote des sénateurs communistes contre les crédits proposés - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2066): difficultés de gestion des organismes d'HLM et conséquence sur la construction et la réhabilitation des logements sociaux - Demande la revalorisation de l'aide personnalisée au logement, APL, et la baisse du taux d'intérêt des prêts locatifs aidés, PLA - PAP; critique les propositions du rapport Bloch-Lainé qui contribueraient à rendre plus difficile l'accession sociale à la propriété - Se déclare opposé à la réduction du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1% patronal - **Art. 64** (p. 2067): son amendement n° II-31: augmentation du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1% patronal; rejeté - **Après l'art. 64** (p. 2069): soutient l'amendement n° II-30 de Mme Hélène Luc (exonération de taxe foncière des organismes d'HLM et des accédants à la propriété d'une résidence principale financée avant le 1^{er} janvier 1973).

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2389): annonce d'une réduction de l'effectif des troupes soviétiques basées en Europe de l'Est par M. Gorbatchev dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies - Cessez-le-feu en Afghanistan proposé à partir du 1^{er} janvier 1989 - Estime qu'il s'agit là d'une première réduction des armements conventionnels du pacte de Varsovie - (p. 2390): satisfaction du groupe communiste face aux mesures qui vont dans la voie du désarmement engagé par les deux grands - Estime qu'on ne parle pas assez de la course aux armements, et que le droit de l'homme le plus sacré est le droit à la vie - Estime que la France peut jouer un rôle déterminant dans le processus de désarmement qui s'est engagé depuis deux ans - Déploie la progression spectaculaire des crédits d'équipement - Constate que les Etats-Unis, vulnérabilisés par leur déficit commercial, ont dû réduire leur armement et font pression sur leurs alliés pour qu'ils prennent le relais - Constate que la France est au 5^e rang des puissances industrielles pour les dépenses d'armement mais n'apparaît qu'au 18^e rang pour le nombre d'ingénieurs et de chercheurs - Souhaite que pour réaliser des économies le Gouvernement prélève des crédits uniquement dans la part des programmes nucléaires, et ce, sans remettre en cause notre sécurité - (p. 2391): souligne que les programmes Hadès et Mirage 2000 N sont contestés par de nombreux responsables militaires - Regrette la stagnation des crédits de fonctionnement du titre III et la suppression d'emplois civils et militaires - Souhaite une armée conventionnelle de qualité - Conséquences pour les arsenaux et les établissements de l'Etat de la priorité donnée aux dépenses d'équipement - Rappelle que les sénateurs communistes ne sont pas partisans d'un désarmement unilatéral mais souhaitent une défense nationale efficace, garantie de notre indépendance et de l'intégrité du territoire - Favorable au maintien de l'arme nucléaire qui assure une dissuasion défensive tous azimuts - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce budget et annonce le dépôt d'amendements tendant à supprimer les crédits de course aux armements - **Art. 34** (p. 2405): son amendement n° II-37: suppression des crédits d'étude des armements chimiques; rejeté - (p. 2406): son amendement n° II-38: réduction des crédits du titre V relatifs à la fabrication des

têtes nucléaires à usage stratégique; rejeté - Ses amendements n° II-39, II-43 et II-45, soutenus par M. Jean Garcia, relatifs à la suppression des crédits consacrés aux nouveaux armements nucléaires tactiques; rejetés - (p. 2407): son amendement n° II-40: suppression des crédits consacrés à l'arme neutronique; rejeté - (p. 2407 à 2409): ses amendements n° II-41, n° II-42, n° II-44, n° II-47, et ses amendements, soutenus par M. Jean Garcia, n° II-46 et n° II-48, relatifs à la réduction des crédits de la défense afin d'atteindre le seuil nucléaire zéro à l'an 2000; rejetés.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 32 (88-89)] -** (13 décembre 1988) (p. 2674, 2675): accord sur les dispositions destinées à résoudre les conflits d'interprétation sur des mesures transitoires figurant dans les lois du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences et du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Opposition du groupe communiste aux dispositions visant à maintenir une coopération intercommunale contraignante après le décret d'achèvement des villes nouvelles; caractère draconien du dispositif de retrait retenu - Remise en cause de l'autonomie communale, considérée comme une entrave aux projets du grand capital, par la politique d'aménagement du territoire - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi, en cas de suppression de cette disposition - **Art. 5** (p. 2681): se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (suppression de cet article relatif au dispositif de sortie des agglomérations nouvelles après achèvement).

- **Proposition de loi relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales - Deuxième lecture [n° 131 (88-89)] -** (13 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2687, 2688): regrette l'absence de distinction entre essai sur le sujet malade et essai sur le sujet sain - Rappelle les propos de M. Charles Lederman et de M. Claude Huriet, rapporteur, lors de l'examen en première lecture devant le Sénat des articles 3 modifiant le code civil et 4 modifiant l'article 318 du code pénal punissant quiconque aura occasionné à autrui une maladie en lui administrant volontairement des substances nuisibles à la santé - Suite à la suppression de ces articles par l'Assemblée nationale, vote de ce texte par les sénateurs communistes.

BELCOUR (Henri), sénateur de la Corrèze (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Membre du Haut Conseil du secteur public jusqu'au 6 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 102 (JO Débats du 3 avril 1987) (p. 7) - Ministère: Agriculture - *Mesures envisagées en faveur de la production de viande ovine -* (Caduque: mai 1988) - Elevage.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] -** (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 734, 735): ouvrage de M. René Lenoir: « Les Exclus »; rapport Oheix; rapport du père Wresinski devant le Conseil économique et social - Précédent d'initiatives gouvernementales et départementales - Au nom de l'équité demande que, dans

les ressources prises en compte pour déterminer le montant de l'allocation versée aux familles, il ne soit pas tenu compte des prestations familiales justifiées par les enfants à charge ni des aides au logement ; accord avec les dispositions votées par l'Assemblée nationale incluant dans les bénéficiaires potentiels les jeunes ayant des charges de famille - Demande l'attribution d'un montant unique pour tout couple marié ou non - Insertion : nécessité d'éviter l'éloignement du foyer d'un membre de la famille ; assouplissement nécessaire pour certaines catégories comme les veuves, les agriculteurs, artisans et commerçants en difficulté - Coexistence de programmes d'insertion préparant l'accès au marché du travail et mettant en oeuvre des actions de formation générale - Répartition des compétences - Financement obligatoire des actions d'insertion par le département à concurrence de 20 % des dépenses engagées par l'Etat dans ce dernier au titre du revenu minimum : pénalisation des départements pauvres ; coût prévu pour la Corrèze ; faible réduction des dépenses sociales actuelles corrélatives et des frais d'aide médicale - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1892, 1893) : présente ses observations personnelles et celles de M. Claude Prouvoyeur - Part des prestations vieillesse dans le BAPSA ; niveau médiocre des pensions de retraite - Espère la création d'un régime de retraite complémentaire pour les exploitants, comportant la possibilité d'une déductibilité fiscale ; dispositions relatives au statut des co-exploitants et associés d'exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, dans la loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Croissance des dépenses liées aux prestations maladies sans amélioration de la couverture ; demande la prise en charge du vaccin antigrippe pour les plus de 75 ans - Recettes du BAPSA : augmentation des cotisations ; amendement voté par le Sénat et accepté par le Gouvernement diminuant le montant du prélèvement exceptionnel pour le financement de la sécurité sociale - Progression de la subvention du budget général de l'Etat - Insiste sur l'urgence de réformer le mode de calcul des cotisations par le transfert de l'assiette sur le revenu réel et non plus sur le revenu cadastral.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1929, 1930) : insuffisance des crédits proposés - Effort prioritaire en faveur des agriculteurs en difficulté ; cotisations sociales ; revenu minimum d'insertion, RMI - Aménagement du territoire : aide aux zones défavorisées et de montagne ; baisse des crédits hydrauliques - Diminution des dotations du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds d'intervention pour l'aménagement de la montagne, FIAM - Elevage ; exemple de la Corrèze ; plan de lutte contre la leucose ; disparition des aides en matière d'amélioration génétique du cheptel ; identification pérenne ; poids des frais financiers liés à l'activité d'engraissement ; pénalisation des producteurs de bovins français par les distorsions de concurrence, d'origine fiscale, au sein de la CEE - Elevage ovin : diminution du cheptel malgré l'augmentation de la consommation - Demande la révision des accords communautaires d'avril 1984 sur la limitation de la production laitière - Aide à la qualité du porc en zone de montagne et de piémont.

BELIN (Gilbert), sénateur du Puy-de-Dôme (NI puis S).

Remplace le 29 juillet 1988, en qualité de sénateur, M. Michel Charasse, nommé ministre (JO Lois et décrets du 30 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales le 11 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 12 octobre 1988).

BELLANGER (Jacques), sénateur des Yvelines (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)]** - (11 février 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 228) (p. 42) : statut législatif des partis politiques ; conformité avec l'article 4 de la Constitution ; décision du Conseil constitutionnel du 23 mai 1979 ; approbation de l'article 5 bis nouveau introduit par l'Assemblée nationale relatif au régime juridique du parti - Ressources nécessaires aux partis et approbation du principe d'un financement public - Clé de répartition des crédits : en raison des effets du scrutin majoritaire, opposition du groupe socialiste à la répartition des crédits proportionnelle au nombre de parlementaires ; demande la prise en compte des seuls suffrages obtenus et l'abaissement du seuil de ces derniers - Rejet du principe de la déductibilité fiscale pour les dons des entreprises aux candidats.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)]** - (11 février 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 227) (p. 42, 43).

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)]** - Suite de la discussion - (17 février 1988) - **Art. 9 - Art. L.O. 163-3 du code électoral** (p. 124) : se déclare opposé à l'amendement n° 84 de M. Jacques Larché, rapporteur (interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) - En remplacement de M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis (Energie) (p. 2224) : fait le point sur la situation énergétique de la France - Indique que la consommation d'énergie a connu une hausse modérée en 1987, dont l'électricité continue d'être le premier bénéficiaire - (p. 2225) : amélioration du taux d'indépendance énergétique, en raison du redressement de la balance française des échanges de produits pétroliers - Progression de 3 % des ventes de gaz sur le marché intérieur - Problème de l'évolution des contrats gaziers et en particulier des contrats algériens - Souhaite connaître la position du Gouvernement dans ses négociations avec l'Algérie - Nécessité d'aboutir à un prix économique pour le gaz - Constate les bons résultats du programme nucléaire français dont les centrales couvrent 73 % de la production totale d'électricité - Développement des exportations d'électricité par EDF - Souhaite la préservation de l'avance technologique française dans le domaine nucléaire - Interrogation sur l'avenir du surgénérateur Superphénix - Nécessaire réduction de l'endettement d'EDF - Considère la signature d'un contrat fixant l'évolution des tarifs d'électricité comme indispensable - Diminution du prix de revient de la tonne extraite de charbon et augmentation du rendement moyen par mineur et par poste - Adaptation des effectifs dans les charbonnages - Réduction de la subvention versée par l'Etat - Amendement de la commission tendant à soumettre au taux réduit de TVA la consommation de charbon par alignement sur la fiscalité appliquée au tarif d'abonnement d'EDF/GDF et dans la perspective d'une harmonisation des fiscalités européennes - Constate que le pétrole demeure la plus importante source d'énergie de la France dont la production dépasse trois millions de tonnes - (p. 2226) : diversification de l'approvisionnement en pétrole au détriment des pays de l'OPEP - Situation préoccupante de l'industrie du raffinage en raison de ses surcapacités - Maintien des crédits consacrés à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Problèmes de la réalisation d'un marché unique de l'énergie - Importance de ce marché pour le commerce extérieur français, compte tenu des possibilités d'exportation d'EDF - Souhaite un assouplissement de la réglementation des marchés publics - Signale le problème posé à l'industrie gazière fran-

çaise par la mise en place d'une obligation de transport pour le compte des tiers - Souhaite que soient levés les obstacles à la réalisation du marché unique de l'énergie - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption des crédits de l'énergie.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - Après l'art. 1 (p. 2678): vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 2 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (validation des actes réglementaires et non réglementaires pris sur le fondement du POS de la ville de Strasbourg et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Strasbourg) - Art. 5 (p. 2680, 2681): s'oppose aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 10 de Mme Nelly Rodi (suppression de cet article relatif au dispositif de sortie des agglomérations nouvelles après achèvement) - Après l'art. 5: se déclare opposé à l'amendement n° 11 de Mme Nelly Rodi (administration du syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) - (p. 2682): ses amendements n° 7 et n° 8 relatifs à la procédure d'admission d'une commune dans un syndicat d'agglomération nouvelle; adoptés.

BENARD MOUSSEAU (Jean), sénateur de l'Indre (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

BENEDETTI (Georges), sénateur du Gard (S).

Elu député le 13 juin 1988 (JO Lois et décrets du 15 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 24 juin 1988 (JO Lois et décrets du 25 juin 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre du conseil d'administration du Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

BERARD (Jacques), sénateur de Vaucluse (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 21 février 1988, chargée d'étudier dans les territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et en Australie, la mise en place de l'Université du Pacifique ainsi que l'enseignement et la diffusion de la langue française [n° 355 (87-88)] (12 septembre 1988; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Université française du Pacifique.

BERCHET (Georges), sénateur de la Haute-Marne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8

juillet 1983); en démissionne le 18 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 19 octobre 1988).

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

- Membre titulaire du Conseil national des transports.

Membre suppléant du Conseil national de l'information statistique.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Transports terrestres - [n° 90 (88-89) tome 18] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (transports terrestres) (p. 1727): légère augmentation de ce budget - Transports terrestres, secteur fondamental du développement national - Importance des crédits affectés à la SNCF - Respect des objectifs du contrat de plan signé avec la SNCF en 1985 - Prise en charge à 100 % des investissements du TGV Nord et de l'interconnexion des réseaux à grande vitesse en Ile-de-France - Annonce la négociation d'un contrat de plan en 1989 pour couvrir la période 1990-1994 - Dénonce l'importance de la contribution de l'Etat aux charges de retraite - Rappelle les graves accidents qui ont ébranlé l'image de marque de la SNCF récemment - Constate que dans le plan d'amélioration de la sécurité qui vient d'être arrêté la contribution de la SNCF ne s'applique qu'au réseau principal - Problème des effets que risque d'avoir le réseau TGV sur l'aménagement du territoire - Se déclare opposé à un réseau ferré à deux vitesses - (p. 1728): rappelle la réunion du Comité interministériel pour l'aménagement du territoire, CIAT, le 17 novembre dernier sur la question des liaisons à grande vitesse - Regrette l'attention privilégiée accordée par l'Etat aux transports collectifs de la région parisienne - Estime que les transports de province méritent une égale attention - Constate la bonne situation du transport routier et l'importance économique de ce secteur - Nécessaire harmonisation des conditions de concurrence sur différents points: mise à niveau des charges et des taxes, contrôle de police, mise aux normes internationales du tonnage et des dimensions des véhicules français - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

BEREGOVOY (Pierre), ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)] (12 octobre 1988) - **Marchés financiers**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Daniel Hoeffel : **Banques et établissements financiers (Groupe des assurances nationales (GAN) et Crédit industriel et commercial (CIC))** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2779).

de M. Josselin de Rohan : **Politique économique (Libération des mouvements de capitaux en 1990)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2782).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 40 de M. Daniel Millaud : **Automobiles (Régime fiscal de l'indemnité compensatrice demandée par une société à ses employés utilisant ses véhicules pour un usage semi-privatif)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2773).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)]** - (19 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1297) : rappelle les grands principes de la politique de modernisation des marchés financiers engagée par le Gouvernement : encourager l'innovation financière, accroître la concurrence entre les diverses formes de financement et de placement, maintenir et renforcer la sécurité des marchés - Premier aspect du texte en projet : réforme du régime des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, afin de préparer l'ouverture dès 1989 du grand marché européen dans le domaine financier, et de mettre en oeuvre les règles d'harmonisation définies par la directive européenne du 20 décembre 1985 - Développement particulièrement important des produits de gestion collective des valeurs mobilières en France - Volonté de rapprocher les règles applicables aux SICAV et aux fonds communs de placement, FCP, et de limiter les dispositions législatives aux règles essentielles de fonctionnement et de protection de l'épargne, en renvoyant aux décrets d'application le détail des règles financières des OPCVM - (p. 1298) : responsabilité de la Commission des opérations de bourse, COB, en matière d'agrément des OPCVM - Second volet du projet de loi : introduction en France de la technique de « titrisation » des créances, visant à permettre aux établissements de crédit de céder leurs créances à des fonds communs qui émettront des titres négociables sur un marché ouvert à tous les investisseurs - Avantages de cette innovation financière : élargissement des sources de financement et allègement des contraintes de solvabilité des banques, réduction du coût d'intermédiation bancaire, avec un effet à la baisse sur les taux d'intérêt - Domaine d'application privilégié d'une telle technique : le financement du logement - Souci du Gouvernement d'assurer la protection des emprunteurs et des épargnants - (p. 1299) : souhaite l'amélioration de ce texte au long du débat parlementaire - **Question préalable** (p. 1305, 1306) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Modernisation financière indispensable face à l'internationalisation croissante de l'économie - Leçons du krach boursier d'octobre 1987 - Discussion générale (suite) (p. 1311, 1313) : nécessité de poursuivre la modernisation des marchés financiers ; objectif de réduction du coût de l'argent et d'adaptation à une économie ouverte - Rappelle les termes de l'article 34 de la Constitution : compétences du législateur pour déterminer les principes fondamentaux du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales - Se déclare confiant dans la volonté du Sénat de moderniser les marchés financiers - Absence de risque inflationniste de la technique de « titrisation » - Souci du Gouvernement d'encourager l'économie régionale - **Art. 1** (p. 1313) : sur l'amendement n° 22 de M. Jacques Larché, rapporteur, son sous-amendement n° 105 ; devenu sans objet - Accepte les amendements de la commission, n° 21 d'ordre rédactionnel, et n° 22 (précisions relatives au montant du capital et au montant du capital initial d'une SICAV) - **Après l'art. 1** (p. 1314) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (précisions relatives aux statuts de la SICAV) - **Art. 2** (p. 1315) : au sujet du dépositaire de la

SICAV, accepte l'amendement n° 95 de M. Paul Loridant et s'oppose à l'amendement analogue n° 24 de la commission - **Art. 3** (p. 1316, 1317) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 25 (suppression de la dérogation relative aux conditions de quorum applicables aux assemblées générales d'une SICAV) et au n° 27 (adaptation du droit des commissaires aux comptes au cas des SICAV), accepte le n° 26 d'ordre rédactionnel et le n° 29 (date de réunion de l'assemblée générale annuelle d'une SICAV), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 28 (régime des fusions et des scissions de SICAV) - **Après l'art. 4** (p. 1318) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (dispositif d'agrément des SICAV par la COB) - (p. 1320) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (obligation d'émission et de rachat d'actions par la SICAV ; suspension des rachats et des émissions) - **Chapitre II** : accepte l'amendement n° 34 de la commission (« Des dispositions communes à l'ensemble des fonds communs de placement ») - **Art. 5** (p. 1321) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (définition de la nature du fonds commun de placement) - **Après l'art. 5** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de la commission (compétences ponctuelles de la copropriété) - **Art. 8** (p. 1321, 1322) : sur l'amendement n° 38 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions de constitution du fonds commun de placement), son sous-amendement n° 106 ; retiré - Accepte cet amendement - **Art. 9** (p. 1323) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission (agrément et moyens financiers de la société de gestion du fonds commun de placement) - **Art. 10** (p. 1324) : sur la définition du dépositaire du fonds commun de placement, accepte l'amendement n° 97 de M. Paul Loridant et s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission - **Après l'art. 10** (p. 1325) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 41 (principe de l'indépendance de la société de gestion et du dépositaire du fonds commun de placement), n° 42 (activités de la société de gestion du fonds commun de placement), n° 43 (procédure d'agrément du fonds commun de placement par la COB) et n° 45 (responsabilité de la société de gestion et du dépositaire du fonds commun de placement) et accepte l'amendement n° 44 de la commission (montant minimum des actifs du fonds commun de placement) - **Art. 11** (p. 1326) : son amendement n° 107 : application aux fonds communs de placement des articles 225 et 233 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif au commissaire aux comptes du fonds commun de placement) - **Après l'art. 11** (p. 1327) : accepte l'amendement n° 47 de la commission (obligation de souscription et de rachat des fonds communs de placement ; suspension des émissions et des rachats) - (p. 1328) : s'oppose à l'amendement n° 48 de la commission (fusion de fonds communs de placement relevant d'une même société de gestion) - Sur l'amendement n° 49 de la commission (dissolution du fonds commun de placement), son sous-amendement n° 108 ; adopté - Accepte cet amendement - Son amendement n° 109 : obligation de déclaration des franchiseements de seuils par une société de gestion de fonds communs de placement ; retiré au profit de l'amendement n° 50 de la commission - **Avant l'art. 12** (p. 1329) : accepte l'amendement n° 51 de la commission (« Chapitre II bis - Des fonds communs de placement d'entreprise ») - **Art. 12** (p. 1330) : au sujet des fonds communs de participation, accepte les amendements de la commission, n° 53 (composition du conseil de surveillance), n° 52 (institution du conseil de surveillance par le règlement du fonds), n° 55, d'ordre rédactionnel, et n° 56 (inapplicabilité de cet article aux fonds communs de placement gérés par des coopératives) - Son amendement n° 110, analogue à l'amendement n° 53 de la commission ; retiré - **Art. 13** (p. 1331) : au sujet des fonds communs de titres acquis par les salariés, s'oppose aux amendements de la commission n° 57 (suppression des dispositions relatives à la composition du conseil de surveillance) et n° 58 (suppression des dispositions relatives au droit de vote attaché aux titres) - **Avant l'art. 14** : accepte l'amendement n° 59 de la commission (Chapitre II ter - « Du fonds commun de placement à risques ») - **Art. 14** (p. 1332) : s'oppose à l'amendement n° 60 de la commission (composition de l'actif d'un fonds commun de placement à

risques) - Avant l'art. 15 (p. 1333) : accepte l'amendement n° 62 de la commission (Chapitre II quater - « Du fonds commun d'intervention sur les marchés à terme ») - Art. 15 : accepte l'amendement rédactionnel n° 61 de la commission - Art. 16 : s'oppose à l'amendement n° 63 de la commission (suppression de cet article relatif à la constitution des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM) - Après l'art. 16 (p. 1334, 1336) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 64 (composition des actifs des OPCVM), n° 65 (organisation de la division des risques concernant la composition des actifs des OPCVM), n° 66 (obligations particulières de composition des actifs des OPCVM) et n° 67 (dispositions financières particulières applicables aux OPCVM) et accepte l'amendement n° 68 de la commission (création d'un patrimoine d'affectation au sein du patrimoine du dépositaire des OPCVM) - Art. 17 (p. 1337) : son amendement n° 111 : composition des actifs des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; retiré - Art. 18 : s'oppose à l'amendement n° 69 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'inventaire de l'actif des SICAV et des fonds communs de placement) - Art. 19 : accepte l'amendement n° 70 de la commission (déduction de la charge des emprunts pour le calcul du résultat net d'une SICAV ou d'un fonds commun de placement) - Art. 20 (p. 1338) : accepte l'amendement n° 71 de la commission (alignement sur le régime des SICAV de la date de distribution aux porteurs de parts des profits acquis par les fonds communs de placement) et demande le retrait de l'amendement n° 72 de la commission (possibilité de constitution d'OPCVM de capitalisation) - Après l'art. 20 (p. 1339) : demande le retrait de l'amendement n° 73 de la commission (documents d'information remis à la COB ; publication du rapport annuel des OPCVM ; frais et commissions prélevés par les OPCVM) - Art. 21 (p. 1340) : s'oppose à la demande de réserve formulée par la commission - Art. 23 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 75 de la commission (suppression de cet article relatif à la communication d'éléments statistiques à la Banque de France) - Après l'art. 23 (p. 1341) : s'oppose à l'amendement n° 76 de la commission (possibilité de prêt de titres par les OPCVM).

Suite de la discussion - (21 novembre 1988) - Art. 24 (p. 1346) : en réponse à M. Robert Vizet, souligne la nécessité d'engager un effort de promotion professionnelle pour faire face à la modernisation du secteur bancaire - (p. 1347) : sur l'amendement n° 77 de la commission (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la définition du fonds commun de créances ; absence de personnalité morale du fonds commun de créances), son sous-amendement n° 112 ; retiré après rectification du texte de l'amendement par son auteur - (p. 1348) : accepte l'amendement n° 77 de la commission (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la définition du fonds commun de créances ; absence de personnalité morale du fonds commun de créances) - Sur l'amendement n° 78 de la commission (fixation par décret des valeurs nominales des parts des fonds communs de créances), son sous-amendement n° 113 ; retiré - Accepte cet amendement - Son amendement n° 114 : modalités de cession de la créance ; retiré au profit de l'amendement n° 79 de la commission - (p. 1350) : accepte l'amendement de coordination n° 80 de la commission - Après l'art. 24 (p. 1351) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (compétence de la COB pour contrôler le contenu du document d'information remis au souscripteur désireux d'acquiescer des parts de fonds commun de créances) ; et du n° 7 (évaluation obligatoire de la qualité des créances cédées, donnant lieu à élaboration d'un document annexe au document d'information) du même auteur au profit de son amendement analogue n° 117 : évaluation obligatoire de la qualité des créances cédées ; adopté - Avant l'art. 25 (p. 1354) : accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (transfert de la charge de recouvrement de la créance et protection des débiteurs) - Art. 25 (p. 1354, 1355) : sur l'amendement n° 81 de la commission, accepte la première partie (constitution du fonds commun de créances à l'initiative conjointe d'une société chargée de la gestion du fonds et d'une personne morale dépositaire

des actifs) et s'oppose à la deuxième partie (approbation du règlement du fonds par la Banque de France et la COB) - (p. 1356) : accepte les amendements n° 82 de la commission (définition des conditions de garantie des créances cédées par le règlement du fonds commun de créances) et n° 9 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (conditions de garantie des créances acquises par le fonds commun de créances) - Accepte l'amendement de coordination n° 10 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis - Art. 26 (p. 1357) : accepte l'amendement n° 84 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'application au fonds commun de créances de certaines dispositions concernant les OPCVM) - Art. 28 (p. 1358) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (application d'un taux de prélèvement libératoire unique de 25 % sur les produits des parts de fonds communs de créances) - (p. 1359) : accepte les amendements de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis, n° 18, d'ordre rédactionnel, et n° 19 (exonération fiscale des fonds perçus au titre de la gestion du fonds commun de créances) - Après l'art. 28 (p. 1360) : accepte les amendements de M. Paul Loridant, n° 103 (autorisation des opérations de prêt sur les valeurs mobilières étrangères cotées) et n° 104 (élargissement des possibilités d'opérations de prêt sur titre) - Avant l'art. 29 (p. 1361) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (« Chapitre V - Dispositions diverses ») - Art. 29 (p. 1362) : accepte l'amendement rédactionnel n° 86 de la commission - Après l'art. 29 : accepte les amendements de la commission, n° 87 (communication par les SICAV, les fonds communs de placement et les fonds communs de créances, à la Banque de France, des informations nécessaires à l'élaboration des statistiques monétaires), n° 88 (sanction pénale de l'exercice sans agrément d'activités de placement collectif en valeurs mobilières), n° 89 (sanction pénale du non-respect des obligations de démarchage) et n° 90 (conséquences de la condamnation éventuelle du dirigeant d'un OPCVM) - Art. 31 (p. 1363) : s'oppose à l'amendement n° 91 de la commission (application des dispositions des chapitres I à III de la présente loi à compter du 1^{er} avril 1989) - Après l'art. 31 : son amendement n° 116 : abrogation de l'article 30 de la loi n° 88-70 du 22 janvier 1988 ; adopté - Intitulé (p. 1364) : accepte l'amendement n° 94 de la commission (« Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances ») - Sur l'ensemble (p. 1365) : se félicite de l'esprit de coopération dans lequel s'est déroulé le débat - Intégration de la directive sur les OPCVM dans le droit français - Précision des aspects juridiques du mécanisme de la « titrisation » - Souci d'assurer la sécurité des prêteurs et des emprunteurs - Volonté de modernisation de la place financière de Paris devant aboutir à une baisse du coût du crédit.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1366) : définition des objectifs fixés à l'économie française - Bilan des résultats acquis - Préparation au marché unique européen - Croissance de l'économie mondiale et du commerce international - Influence des interventions de la puissance publique et de la concertation monétaire internationale dans l'esprit des accords du Plaza et du Louvre - Persistance des grands déséquilibres de l'économie mondiale - Constate le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne tandis que la République fédérale d'Allemagne engrange des excédents commerciaux élevés - Coopération active de tous pour assurer la stabilité des changes - (p. 1367) : amélioration du taux de croissance en France grâce à la politique de redressement poursuivie à partir de 1982 - Suppression du différentiel de croissance avec nos principaux partenaires - Augmentation des investissements, notamment dans l'industrie - Constate que le taux d'inflation français se situe en-dessous de la moyenne européenne - Signale une dérive des prix des services et des loyers - Confirme l'attachement du Gouvernement à la liberté des prix et au développement de toutes les formes de concurrence : secteur bancaire ; distribution de l'essence sur les autoroutes - Souhaite une répercussion rapide, à la pompe, de la baisse des prix des carburants - Limitation des hausses excessives de loyers - Constate que les revenus non sala-

riaux ont progressé plus rapidement que les salaires - Persistance du déficit du commerce extérieur qui s'élève à 30 milliards de francs, en raison d'une demande croissante de biens de consommation durables - Existence de 2.500.000 chômeurs - Création de 150.000 emplois cette année - Légère diminution du chômage au cours de l'année 1988 - Nécessité d'une monnaie solide pour une croissance sans inflation - (p. 1368) : opposé aux dévaluations prétendues compétitives - Nécessité de stimuler fiscalement l'effort d'investissement des entreprises - Politique de diminution du coût de l'argent - Rappelle le niveau élevé des taux d'intérêt en France - Déplafonnement des cotisations familiales - Plan pour l'emploi - Constate une impatience sociale parmi les salariés, en raison de l'accentuation des inégalités - Regrette l'affaiblissement des syndicats dans la vie économique et sociale - Problème du contenu du travail, de la qualification des personnels et de leur promotion sociale - Rappelle la signature d'un accord dans la fonction publique - Présente les chiffres du budget, notamment un déficit de 100 milliards de francs et une progression des dépenses de 4,7 % pour une progression prévisible du PIB de 5 % - (p. 1369) : clarté des comptes et réduction du déficit public - Budget de priorités : éducation, emploi, recherche et solidarité - Institution du revenu minimum d'insertion, RMI - Réduction des taux de la TVA - Promotion des entreprises performantes et baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués - Exonération de l'impôt sur les sociétés pour la création d'entreprises - Réduction du plafond d'imposition à la taxe professionnelle - Réduction de 5 à 3 du nombre de taux de TVA dans la perspective de l'harmonisation européenne - Problème de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne et de l'harmonisation ultérieure de la TVA réclamée par la commission européenne - Budget, traduction de l'effort de rigueur économique et de justice sociale - (p. 1370) : souci de ne pas céder aux « entraînements passagers » et de concilier les exigences de l'intérêt national et de la justice sociale - (p. 1376, 1377) : constate que le Gouvernement précédent a tablé sur une croissance de 2,2 % alors que nous allons connaître une croissance de 3,5 % - Succès dû plus à la conjoncture internationale qu'à l'action du gouvernement précédent - Rappelle que ce dernier avait consolidé, par les accords du Louvre, les accords de stabilité monétaire signés au Plaza - Déplore la dévaluation du franc de 1986 - Diminution de l'écart d'inflation entre la RFA et la France entre 1981 et 1986 - Rappelle les mesures prises à partir de 1982, dont la non-indexation des revenus sur les prix, qui ont permis de mettre fin à l'inflation - Favorable au rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Rappelle la baisse de la TVA pour les produits de première nécessité - Réduction du déficit budgétaire - Réhabilitation du service public souhaitée par les Français - Constate le peu d'économies à faire dans l'immédiat dans les dépenses publiques - (p. 1378) : absence de privatisations nouvelles et de renationalisations souhaitées par le Président de la République - Aggravation au cours des trois dernières années du solde industriel en raison d'une reprise de l'investissement, de la politique des « créneaux » et de la priorité donnée aux services, qui se sont révélés des erreurs - Estime qu'il faut développer le dynamisme des entreprises en ce qui concerne les biens d'équipement et les biens de consommation durables car on ne peut compter uniquement sur les grands contrats pour équilibrer le commerce extérieur - Annonce une dotation supplémentaire importante en faveur de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE, dans le prochain collectif budgétaire - Choix par le Gouvernement d'une diminution de l'impôt sur les sociétés lorsque le bénéfice n'est pas distribué - (p. 1379) : problème de l'harmonisation de la fiscalité au regard de l'Europe - Accord de la France le 13 juin dernier sur la libération des mouvements de capitaux au 1^{er} juillet 1990 - Constate que la délocalisation des capitaux n'intéresse pas que la France - Problème des deux taux de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA, proposés par la CEE - Estime que la capacité de la France à développer sa production et la réduction du déficit budgétaire sont les vraies réponses au défi européen - Nécessaire réduction de la dette publique même si le taux d'endettement public de la France est inférieur à celui de la plupart des autres pays, y compris la RFA - Baisse du taux des prélèvements obligatoires en France en 1985 et 1986 si l'on tient

compte des prélèvements des collectivités locales, des prélèvements de l'Etat et des prélèvements destinés à financer la sécurité sociale - (p. 1380) : justice sociale et rétablissement de l'ISF - Rappelle que la France est le quatrième exportateur mondial depuis 1985 - Accélération de la croissance après la réélection de M. François Mitterrand - (p. 1389) : liberté des mouvements de capitaux et de concentration d'entreprises dès le 1^{er} janvier 1990 - (p. 1390) : estime que la privatisation est un moyen de recréer une forteresse - (p. 1392) : rappelle qu'en 1988 les plus-values atteindront environ 34,6 milliards de francs, et qu'en 1986 elles étaient de l'ordre de 29,5 milliards de francs.

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1421) : rappelle que c'est la France qui a pris l'initiative de lancer la réalisation du marché unique des capitaux - (p. 1424) : bonne situation économique grâce au pays tout entier - Estime que le partage des résultats de la croissance en 1987 a été fait de façon inégalitaire - Accélération de la croissance et de l'investissement depuis la mise en place du nouveau Gouvernement - (p. 1425) : énumère le montant des plus-values fiscales depuis 1986 - Réhabilitation de la dépense publique et du service public - Nécessité de procéder à un examen attentif des doubles emplois imputables à l'Etat ou aux institutions départementales et régionales - Signale une contradiction entre la réduction du train de vie de l'Etat et les demandes d'augmentation de dépenses au profit de tel ou tel secteur - Rappelle la récente grève des postes - Souligne l'importance de ce secteur de la fonction publique dont les conditions de travail ont été modifiées par les techniques nouvelles - Nécessaire réhabilitation de la notion de service public - Rappelle que le gouvernement précédent avait allégé les prélèvements fiscaux et avait alourdi les prélèvements sociaux - (p. 1426) : problème de savoir ce qui doit être financé, d'une part, par l'assurance et, d'autre part, par la solidarité - Estime que la politique familiale relève de la responsabilité de l'Etat tandis que les retraites sont du domaine de l'assurance et, pour ce qui est de la santé que des choix doivent être faits entre ce qui peut relever de l'assurance et ce qui peut être de la responsabilité de l'Etat - Problème de la place de l'Etat par rapport au marché pour stimuler et organiser - Défense par la France et la CEE du respect des dispositions de l'accord multifibres - Condamnation du libéralisme sauvage - Favorable à l'existence d'un secteur public qui ne puisse être confondu avec le secteur privé - Evoque le problème de la Société générale - Opposé à toute mainmise par une formation politique sur les entreprises qui ont été privatisées - Rappelle que la Caisse des dépôts et consignations a été introduite dans la Société générale en 1987 - Problème de la fiscalité de l'épargne - Libération des mouvements de capitaux avant l'intervention de l'harmonisation - (p. 1427) : estime que l'Europe à construire ne doit pas être seulement celle des mouvements de capitaux mais aussi l'Europe sociale - Rappelle que la libération des capitaux est acquise à condition que soit réalisée en parallèle l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne - Reconnaît le problème du taux élevé en France de la fiscalité sur l'épargne - Espère un accord mais redoute des délocalisations massives de capitaux - Nécessaire réduction des recettes recueillies à partir de la taxation des revenus de l'épargne - Indispensable cohésion sociale de la France pour le succès de la construction européenne sur le plan monétaire, fiscal, industriel et social.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2484) : contexte social marqué par un certain nombre de conflits dans le secteur public - Signature pour la première fois depuis 1986 d'un accord dans la fonction publique assurant le maintien du pouvoir d'achat - Priorité donnée à la lutte contre l'inflation et à la réduction du chômage et du déficit commercial - (p. 2485) : renouveau du dialogue social au ministère des finances - Budget de transition - Suppressions d'effectifs modérées - Effort d'allègement de la présence douanière aux frontières intracommunautaires dans la perspective du marché unique de 1993 - Hommage au travail accompli par les douaniers dans la lutte contre le trafic de la drogue - Revalorisation de la qualification des agents : transforma-

tions d'emplois et développement de la formation professionnelle - Achèvement en 1989 du transfert du ministère des finances à Bercy - Projet de construction du centre de conférences internationales du quai Branly - Poids croissant de la charge de la dette sur le budget de l'Etat - (p. 2486) : politique de maîtrise de la dette publique : réduction du déficit budgétaire, action à la baisse sur les taux d'intérêt, recours au financement par l'épargne et par le marché - Réactivation du fonds de soutien des rentes, FSR - Nécessité d'une gestion rigoureuse de la dépense publique pour la préparation de l'échéance européenne de 1993 - Problème du déséquilibre commercial avec la RFA - Souhaite le maintien de la stabilité monétaire au sein du SME et le développement des mouvements de capitaux au sein de la CEE - Autorisation de l'émission d'emprunts en ECU par l'Etat - Budget de rigueur marquant un progrès en faveur des services financiers - (p. 2488) : justifie l'arrêt de la politique de privatisation et les dotations en capital en faveur des entreprises publiques.

BERNARD (Roland), sénateur du Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

BESSE (Guy), sénateur de l'Indre (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 566) : au nom du groupe de la Gauche démocratique, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) Art. 3 (p. 771) : soutient l'amendement n° 1 de M. Henri Collard (variation du montant du RMI en fonction du SMIC).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) (p. 1842) : augmentation substantielle de ce budget devant permettre une lutte efficace contre le chômage - Dotation insuffisante débloquée en faveur de la modernisation de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE ; malaise socio-professionnel au sein de cette agence - Fonctionnement de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - (p. 1843) : limitation du nombre de stages proposés sur le marché du travail - Mise en place prochaine du crédit-formation - Lutte contre l'illettrisme - Intégration des jeunes à la vie active durant leur scolarité - Développement de l'apprentissage industriel ; recherche de contrats d'apprentissage à l'intérieur de la CEE - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) - **Examen des crédits** (p. 1896) : diminution de la contribution de la Caisse nationale d'allocations familiales - Votera ce projet de budget.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1914, 1915) : manifestation des céréaliers de la région Centre contre les importations excessives de produits de substitution des céréales ; souhaite la taxation de ces produits - Désertification des campagnes ; suggère le développement de l'élevage peu intensif, par exemple l'élevage bovin naisseur, plutôt que la jachère pâturée ; handicap des charges : taxe foncière sur le foncier non bâti et charges sociales ; exemple du département de l'Indre - Demande l'incitation à un second remembrement - Industrie agro-alimentaire : retombées souhaitables sur les communes rurales ; utilité d'une seconde usine de bio-éthanol dans l'Indre - Augmentation des crédits de l'enseignement agricole - Inquiétude devant la spéculation née de l'achat de terres par des étrangers, venant essentiellement de la CEE.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) (p. 2175, 2176) : encouragement à la lutte contre la disparition des petites entreprises commerciales et artisanales - Budget en régression - Réhabilitation de l'apprentissage ; projet de compagnonnage européen - Situation du département de l'Indre ; aéroport de Châteauroux-Deols - Problème de la transmission des entreprises commerciales et artisanales et de la simplification administrative des charges des commerçants et artisans - Ouverture dominicale des grandes surfaces et évolution des horaires des petits commerçants face au développement du travail féminin - Situation préoccupante des secteurs du textile et de la confection dans la région Centre.

BETTENCOURT (André), sénateur de la Seine-Maritime (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

BIALSKI (Jacques), sénateur du Nord (S) - Questeur du Sénat.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - **Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts** (p. 1581) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-208 de M. André Fosset (nature des fonctions exercées par le propriétaire de parts ou droits sociaux permettant de bénéficier de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, au titre des biens professionnels).

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1769) : budget impatient attendu par les élus des régions littorales - Nécessaire évolution de ce budget - Considère ce budget comme acceptable face aux insuffisances du budget précédent - Se réjouit de l'effort fait en faveur de l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM, et de la formation maritime - Rappelle les atouts de la France dans le domaine maritime - Souhaite une meilleure utilisation de toutes les ressources dont nous disposons - (p. 1770) : inquiétude devant la situation de la flotte de commerce - Diminution de moitié de l'effectif des officiers et des marins français depuis 1981 - Perte de 22 navires de la flotte de commerce française pour la seule année 1987 - Constate que les pavillons de complaisance et le pavillon des Kerguelen irritent à juste titre les gens de mer - Echec du « plan marine mar-

chande» de 1986 - Nécessité de sauvegarder les emplois - Problème de la compétitivité des ports confrontés à une concurrence internationale sévère - Rappelle la promesse faite par M. Chirac de prévoir une dotation en capital de 1,4 milliard de francs destinée aux ports autonomes financée par le « fonds des privatisations » - Constate que le Gouvernement actuel s'est donné les moyens d'assurer la continuité de l'engagement de l'Etat et que de nombreuses conditions sont à remplir pour améliorer la compétitivité des ports - Estime que le Nord-Pas-de-Calais va devenir une région stratégique dans la perspective du grand marché européen - Nécessaire solidarité pour une véritable compétitivité - Définition de politiques régionales en réponse aux aspirations des acteurs économiques locaux - Problème de la construction et de la réparation navale - Dénonce la vétusté du matériel de dragage du port de Dunkerque - (p. 1771) : insiste sur les investissements à réaliser dans les prochaines années dans les ports autonomes - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget qui prouve la détermination du Gouvernement de donner à la France les moyens de sa politique maritime.

BIASINI (Emile), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, chargé des grands travaux (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé des grands travaux, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2422) : définition des grands travaux - Réalisation du musée d'Orsay - Poursuite des projets en cours : parc de La Villette, Opéra de la Bastille, arche de la tête de La Défense, première tranche du Grand Louvre, Cité de la musique - Autres grands travaux prévus : extension de la Bibliothèque nationale ; édification d'un centre de conférences internationales pour le ministère des affaires étrangères ; rénovation du musée d'histoire naturelle - Disparité budgétaire entre Paris et la province - Rappelle que les grandes opérations menées à Paris ont une portée nationale et internationale ; exemple du Louvre - Enumère les différentes opérations menées en province - Fonctionnement et équipement de ces réalisations - (p. 2446) : exécution rigoureuse et rapide de la deuxième tranche des travaux du Grand Louvre et du parc de La Villette - (p. 2447) : répartition des crédits entre Paris et la province - Large concertation menée sur la nature de la future grande bibliothèque, ses rapports avec la Bibliothèque nationale et l'ampleur des services qu'elle doit rendre - Travaux du Grand Louvre : fermeture momentanée du musée lors de l'ouverture de la pyramide ; démarrage prochain des travaux dans l'aile Richelieu libérée par le ministère des finances - Célébration du bicentenaire de la création du musée du Louvre par la Convention - Financement du musée du Louvre.

BIDARD-REYDET (Danielle), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion** - (17 février 1988) - Art. 9 bis (p. 126) : soutient l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (possibilité pour les personnes physiques de nationalité étrangère résidant régulièrement en France de consentir des dons aux candidats) - Art. 11 bis (p. 135) : soutient l'amendement n° 36 de M. Charles Lederman (durée d'inéligibilité fixée à une mandature pour les candidats ayant commis des infractions aux règles relatives aux dépôts de la déclaration sur le patrimoine et du compte de campagne).

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion** - (17 février 1988) - Art. 5 bis (p. 158) : se déclare favorable à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (suppression de cet article tendant à définir le régime juridique des partis et groupements politiques) - Art. 12 (p. 179) : soutient l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (émissions publicitaires à caractère politique interdites à la télévision).

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion** - (30 juin 1988) - Art. 2 (p. 314) : soutient l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (extension du bénéfice de l'amnistie aux délits en matière de police des étrangers prévus par l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France).

- **Rappel au règlement** - (18 octobre 1988) (p. 607, 608) : souligne le paradoxe du contexte social actuel : augmentation des profits industriels et financiers, aggravation du chômage et diminution du pouvoir d'achat des travailleurs, notamment de ceux du secteur public - Demande au Gouvernement l'ouverture immédiate de négociations afin de tenir compte des revendications des salariés du secteur public comme du secteur privé - Vigilance des parlementaires communistes afin de modifier le projet de loi de finances en faveur des travailleurs.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1988) - Art. 1 A (p. 755) : définition des conditions d'attribution du revenu minimum d'insertion, RMI - Exclusion des jeunes de moins de 25 ans du bénéfice du RMI - Souhaite qu'entre 18 et 25 ans on soit citoyen à part entière - Art. 1 (p. 766) : son amendement n° 100 : élargissement du champ des bénéficiaires du RMI aux jeunes de 18 à 25 ans ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 10 A (p. 787) : soutient l'amendement n° 109 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article relatif à l'engagement de l'allocataire de participer aux activités et actions d'insertion).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Art. 22 (p. 820) : demande le retrait de l'amendement n° 75 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (participation financière aux frais d'hébergement des bénéficiaires du RMI, par prélèvement sur le montant de l'allocation) et sur cet amendement, se déclare opposée au sous-amendement n° 198 de M. Claude Estier.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion** - (9 novembre 1988) - Art. 5 (p. 932) : soutient les amendements de M. Ivan Renar n° 86 (instauration d'un observatoire technique de la communication) et n° 88 (placement du service juridique et tech-

nique de l'information sous la responsabilité de l'observatoire technique de la communication) - Art. 7 (p. 935) : soutient l'amendement n° 90 de M. Ivan Renar (organisation par les chaînes publiques et privées, dans le pluralisme des débats, des émissions, des confrontations entre les différents partis politiques, forces syndicales et associations sur les principales préoccupations des Français) - Art. 8 (p. 938) : soutient l'amendement n° 92 de M. Ivan Renar (possibilité pour le CSA de suggérer des modifications de nature législative et réglementaire afin de faire assurer le respect de la mission de service public dont sont investis les sociétés et établissements de radiodiffusion et de télévision) - Après l'art. 10 (p. 952) : soutient l'amendement n° 104 de M. Ivan Renar (modalités de calcul du temps d'antenne auquel chaque parti a droit) - (p. 953) : soutient l'amendement n° 141 de M. Ivan Renar (suppression de la censure dans l'audiovisuel) - (p. 954) : soutient l'amendement n° 142 de M. Ivan Renar (rétablissement des articles 34, 35, 36 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 relatifs au statut d'établissement public de TDF) - (p. 955) : soutient l'amendement n° 144 de M. Ivan Renar (réservation de plein droit aux chaînes publiques du montant de la TVA que l'Etat prélève sur la redevance).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Après l'art. 10 (p. 997) : son amendement n° 95 : interdiction de toute coupure publicitaire sur les chaînes de télévision lors de la diffusion de documentaires, d'oeuvres cinématographiques ou de fiction audiovisuelle ; rejeté.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1043) : rappelle que les nouvelles dispositions pour le troisième cycle des études médicales interviennent cinq ans après la loi de 1982, dite loi Ralite, remise en cause par les précédents projets signés de Mme Barzach et de M. Valade - (p. 1044) : reconnaissance de la qualification en médecine générale et respect d'une directive européenne - Opposée au maintien du « résidanat » et de la discrimination envers les généralistes - Non-rétablissement de la filière de médecine de santé publique - Constate que ce projet s'inscrit dans l'esprit de la loi Barzach-Valade et ignore les novations de la loi Ralite - Au nom du groupe communiste, propose d'abroger la loi Barzach et de réformer les premier et deuxième cycles des études médicales.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 7 (p. 1112) : ses amendements n° 59 : abrogation des articles de la loi Barzach du 30 juillet 1987 concernant les études médicales ; n° 60 et n° 61 relatifs à la substitution de l'internat de médecine générale au résidanat ; rejetés - Nécessaire revalorisation de la médecine générale - Valeur, en matière de formation, de l'internat pour tous - Souhaite le rééquilibrage des revenus entre médecins spécialistes et médecins généralistes - Demande le rétablissement de la filière de santé publique : nécessaire développement de la médecine scolaire et de la médecine du travail ; formation des médecins de la sécurité sociale ; prévention - Art. 8 (p. 1117, 1118) : son amendement n° 62 de coordination ; devenu sans objet - Composition de la commission du bilan de la formation en médecine générale - Art. 13 (p. 1121, 1122) : son amendement n° 63 : prorogation du régime transitoire de l'accès au troisième cycle jusqu'à la mise en place de la réforme des premier et deuxième cycles ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe II bis* (p. 1573) : soutient l'amendement n° I-109 de M. Robert Vizet (assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection et des droits de la propriété littéraire et artistique, à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; abattement pour les oeuvres d'art et de collection récentes) - *Paragraphe V bis - Art. 885 V du code général des impôts* (p. 1590) : soutient l'amendement n° I-190 de M. Robert Vizet (suppression de l'abattement forfaitaire accordé par personne à charge) - **Vote sur l'ensemble de l'art. 18** (p. 1591) : impôt insuffisant et inéquitable - Opposée à l'exonération des oeuvres d'art - **Vote défavorable** du groupe communiste sur cet article.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Art. 29 et état A (p. 1672) : se déclare opposée à l'adoption de cet article d'équilibre général du budget.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1811) : risque nucléaire : demande l'engagement du Gouvernement français dans la voie du désarmement et l'arrêt des essais nucléaires à Mururoa - Demande l'amplification de la lutte contre les pollutions industrielles et contre certaines pratiques clandestines - Nécessaire coopération internationale pour lutter contre la réduction de la couche d'ozone - Rôle des associations ; création utile de nouveaux postes pour le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, Fonjep - En raison de l'insuffisance des crédits proposés, abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) (p. 1989) : importance de ce budget pour l'avenir du pays - Reprise de la progression des crédits - Révision à la baisse des objectifs de la loi de programmation - Constate que la recherche représente 2,3 % du PIB - (p. 1990) : estime que l'emploi scientifique est un des fondements du développement de la recherche - Progression de l'allocation-recherche - Souhaite le relèvement du salaire minimum de la recherche publique pour une formation de niveau bac 8 - Dans le domaine de l'emploi scientifique, évoque trois problèmes : blocage des carrières des chercheurs et des ingénieurs techniciens administratifs, ITA ; mobilité des personnels ; et taux préoccupant de la précarité - Estime que les mesures fiscales proposées ne permettront pas de développer la recherche industrielle malgré la progression du crédit d'impôt - Augmentation de 30 % des aides directes ou indirectes accordées à l'industrie par l'intermédiaire du fonds de la recherche et de la technologie - Problème de la revalorisation du rôle du comité d'entreprise dans la recherche - Souhaite un effort accru en faveur de la diffusion de la culture scientifique et technique en France et la limitation de la militarisation de la recherche - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1994) : constate que la recherche reste trop souvent du domaine des spécialistes - Souhaite qu'elle sorte des laboratoires et la mise en place d'une coordination interministérielle dont le souci serait la diffusion de la culture scientifique et technique.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2106) : modification appréciable de ce budget à l'Assemblée nationale : augmentation des crédits affectés aux bourses universitaires et création de postes supplémentaires de maîtres de conférence - Conditions déplorables dans lesquelles s'est effectuée la rentrée universitaire de 1988 - Capacités d'accueil insuffisantes des universités - Désengagement financier de l'Etat - Renforcement des inégalités entre les régions riches et les régions pauvres - (p. 2107) : insuffisance des créations de postes d'enseignants chercheurs - Reprise du recrutement des personnels ATOS ; nécessaire mise en place d'une véritable politique de recrutement et de formation de ces personnels - Intégration des vacataires - Revalorisation des salaires - Situation des bibliothèques universitaires - Recherche universitaire - Sécurité sociale étudiante - Abstention des sénateurs communistes sur ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone [n° 38 (88-89)]** - (12 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2647) : importance du rôle de la couche d'ozone dans la stratosphère ; impact sur l'opinion publique de la découverte d'une déchirure de la couche d'ozone au-dessus du pôle Sud - **Vote par le groupe communiste** de la ratification du protocole tendant à réglementer la production, la consommation et les échanges commerciaux des chlorofluorocarbures, CFC, et des halons ; insiste sur l'importance des évaluations ultérieures pour l'efficacité de cette réglementation.

- **Projet de loi complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux [n° 100 (88-89)]** - (12 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2652) : mise en place d'un trafic quasi-clandes-

tin de déchets, notamment à destination des pays d'Afrique - Affaire du cargo *Zanoubia* rejeté de port en port - Contrat conclu, puis annulé, par la Guinée-Bissau - Responsabilités des industriels - Violation de la réglementation en vigueur par un certain nombre d'entreprises à risque pour l'environnement ; exemple de l'accident survenu à l'usine Protex ayant privé la ville de Tours d'eau potable pendant plusieurs jours ; coût pour la collectivité - Approuve les amendements votés par l'Assemblée nationale - Amélioration de l'information ; demande l'extension du champ d'intervention des bureaux d'hygiène des communes - Vote de ce projet de loi par le groupe communiste.

BIMBENET (Jacques), sénateur du Loir-et-Cher (rattaché administrativement au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 232 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 228) :** première tentative pour aborder le problème de la transparence financière de la vie politique - Désapprouve les dispositions permettant d'apprécier la variation de la situation patrimoniale des élus - Favorable à un recours à la commission des sages plutôt qu'au Conseil constitutionnel - Regrette la non-adoption de l'amendement relatif à la transparence des dépenses de campagne pour les élections municipales dans les communes de plus de 30.000 habitants - Contesté le principe des aides directes aux partis politiques - Abstention du groupe de la Gauche démocratique sur ces deux projets.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1732) : rappelle que la France détient le triste record de l'insécurité routière - Effort budgétaire important en matière de sécurité routière - Mise en place d'un plan cohérent de lutte contre l'insécurité routière - Etat des routes et suppression des points noirs - Problème des routes secondaires - Extension du réseau d'autoroutes et de routes à quatre voies - Amélioration de l'état des véhicules, instauration du contrôle technique assorti d'une obligation de réparation - Action sur le comportement des usagers : communication et information - Permis à points - Enseignement obligatoire de la sécurité routière à l'école.

BLANC (Jean-Pierre), sénateur de la Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

BLIN (Maurice), sénateur des Ardennes (UC).

NOMINATIONS

- Rapporteur général de la commission des finances.

- Membre titulaire de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre ès qualités de la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation.

Membre suppléant du Comité des finances locales.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (*JO* Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, à la suite d'une mission d'information effectuée aux Etats-Unis du 16 au 26 juillet 1987, sur la situation de l'aéronautique civile de ce pays et les différents aspects du contentieux Airbus [n° 222 (87-88)] (22 janvier 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - Etats-Unis.

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale [n° 88 (88-89) tomes 1, 2, 3] (21 novembre 1988) - Lois de finances.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 [n° 135 (88-89)] (13 décembre 1988) - Lois de finances.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale [n° 137 (88-89)] (13 décembre 1988) - Lois de finances rectificatives.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 167 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 168 (88-89)] (20 décembre 1988) - Lois de finances.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion générale - (21 novembre 1988) - Rapporteur général (p. 1370) : situation économique générale de la France exceptionnelle - Croissance des économies des pays industrialisés et notamment de la France grâce à la politique de sagesse du gouvernement précédent : allègement des charges des entreprises, baisse des impôts, réduction du déficit budgétaire et diminution de l'endettement de l'Etat - Investissement des entreprises et création d'emplois nouveaux - Constate que la France est très loin d'avoir rattrapé son retard sur ses voisins et concurrents - Dégradation de la balance commerciale et de la balance des paiements - Taux d'intérêt élevés - Importance du chômage - Souhaite qu'une partie des 40 milliards de francs de rentrées fiscales supplémentaires serve à diminuer le déficit budgétaire et à réduire du même coup la charge de la dette publique - (p. 1371) : remboursement par anticipation des obligations renouvelables du Trésor, ORT, émises avant 1986 - Poursuite de la croissance mondiale et croissance modérée du commerce international - Estime illusoire un ralentissement des importations - Poursuite de l'allègement des charges des entreprises - Déplafonnement des cotisations d'allocation familiales et pénalisation des professions libérales créatrices d'emplois et des entreprises les plus performantes - Opposé à la discrimination entre les bénéficiaires non distribués et les autres, touchant la réduction de l'impôt sur les sociétés - Favorable à l'abaissement du plafonnement de la taxe professionnelle - Importance de la pression fiscale et sociale en France - S'interroge sur l'opportunité de l'abaissement du taux réduit de la TVA de 7 à 5, 5 % - Absence de réduction de la fiscalité directe pesant sur les ménages l'an prochain - Dénonce deux lacunes graves : l'absence de mesures rela-

tives à la fiscalité de l'épargne ou en faveur du taux moyen de TVA qui demeure supérieur à la moyenne européenne - (p. 1372) : budget relatif aux dépenses beaucoup moins satisfaisant - Rupture complète avec la politique conduite entre 1986 et 1988 - Reprise de l'endettement public et de la charge qu'il fait peser sur le budget - Rappelle que la dérive avait été enrayerée grâce à une sage utilisation du revenu des privatisations au cours des deux dernières années - Propose le rejet de l'article 56 qui laisse au Gouvernement la possibilité de poursuivre discrètement des privatisations dont le produit pourrait être versé au budget général alors que le précédent gouvernement l'affectait uniquement à la réduction de la dette publique - Augmentation de la dépense publique et des effectifs de la fonction publique d'Etat - Dépôt d'un amendement de la commission visant à réduire de 30 milliards de francs les dépenses à l'article d'équilibre - Estime que le montant des dotations aux entreprises publiques prévues, soit au total 15 milliards de francs, ne s'impose plus, compte tenu des excellents résultats enregistrés cette année - (p. 1373) : estime que le ministère de la culture est abusivement doté - Favorable à une augmentation du budget de l'équipement et de l'enseignement supérieur - Tendance à l'augmentation des charges des régions - Se réjouit de l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en raison de son indexation sur la TVA - Problème de la réforme de la fiscalité locale - Rétablissement de l'IGF rebaptisé impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Constate que cet impôt frappera surtout l'immobilier, donc l'activité dans le bâtiment ; accentuera l'inégalité sociale et alourdira la fiscalité du patrimoine - Problème de l'urgente modernisation du système de protection sociale dont le déficit demeure aux alentours de 30 milliards de francs à la charge de l'Etat - Rappelle l'excellente analyse du rapport du Conseil économique et social, CES - (p. 1374) : estime que ce budget aurait pu être l'occasion d'alléger la dépense publique et d'engager la modernisation fiscale - Rappelle l'échéance européenne de 1993 « révolutionnaire » à tant d'égards - Budget placé sous le signe de l'immobilisme en dépit d'un saupoudrage de mesures ponctuelles - Absence de détermination - Estime que la véritable révolution consiste à savoir, à oser, se réformer à temps.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Rapporteur général - Art. 2 (p. 1432) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-86 (modification du barème de l'impôt sur le revenu) et n° I-87 (exonération fiscale applicable aux sinistrés du Gard) - (p. 1433) : accepte l'amendement n° I-120 de M. Roger Chinaud (institution d'un allègement des droits de succession par une baisse de la fiscalité directe en faveur des salariés d'une entreprise industrielle ou commerciale intéressés par le rachat de leur société) - (p. 1434) : s'oppose à l'amendement n° I-88 de M. Robert Vizet (étalement sur trois ans du paiement de l'impôt sur le revenu acquitté au nom d'une personne décédée) - Accepte l'amendement rédactionnel n° I-289 du Gouvernement - (p. 1436) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-89 (prise en compte des nouveaux revenus du foyer pour la fixation de l'impôt sur le revenu dû sur la dernière activité normale), n° I-90 (exclusion des indemnités journalières versées par les organismes de sécurité sociale de l'assiette de l'impôt sur le revenu pour les contribuables les plus modestes) et n° I-91 (augmentation de l'abattement applicable aux pensions et retraites des contribuables les plus modestes pour le calcul de l'impôt sur le revenu) - Après l'art. 2 (p. 1437) : s'oppose à l'amendement n° I-180 de M. Robert Vizet (possibilité d'abattement de l'impôt sur le revenu pour travaux et frais de raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement) - Après l'art. 3 (p. 1440) : sur l'amendement n° I-153 de M. Robert Vizet (extension des dispositions existantes concernant la déduction de l'impôt sur le revenu des frais occasionnés par la garde des enfants âgés de moins de six ans au conjoint justifiant d'un emploi à plein temps et d'un emploi à temps partiel), accepte le sous-amendement n° I-305 du Gouvernement - Art. 4 (p. 1446) : s'oppose aux amendements analogues n° I-132 de M. Josy Moinet, n° I-11 de M. Pierre-Christian Taittinger, n° I-23 de M. Jean Cluzel et n° I-66 de M. Charles Pasqua (bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations,

d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs) - Accepte l'amendement n° I-274 de M. Jean-Pierre Masseret (bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, de repas et à l'assistance alimentaire, médicale ou matérielle en France) - Art. 5 (p. 1449) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-198 de M. Jean Madelain (bénéfice d'une réduction d'impôt sur le revenu pour toutes les cotisations versées aux organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires) - (p. 1450) : s'oppose à l'amendement n° I-27 de M. Jean Madelain (extension du bénéfice du crédit d'impôt envisagé pour les cotisations syndicales, aux cotisations mutualistes) - Avant l'art. 6 (p. 1452) : s'oppose à l'amendement n° I-95 de M. Robert Vizet (abaissement du taux de la TVA appliqué sur les produits de première nécessité) - Après l'art. 6 (p. 1455) : se déclare favorable à l'amendement n° I-263 de M. Lucien Neuwirth (abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 %).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Rapporteur général - Art. 6 (p. 1467) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-28 de M. Louis Moinard, n° I-56 de M. Louis Boyer et n° I-261 de M. Jean Simonin, relatifs à la réduction du taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers - (p. 1469) : son amendement n° I-166 : application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique ; adopté - Distorsion de concurrence dans le Nord en raison de l'application du taux réduit de TVA sur le charbon par la Belgique et le Luxembourg - (p. 1475) : déclare l'article 40 de la Constitution non applicable à l'amendement n° I-78 de M. Pierre-Christian Taittinger qu'il accepte (réduction du taux de la TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image) - Sur le même objet, accepte les amendements n° I-241 de M. Jean Cluzel et n° I-242 de M. Jacques Oudin, et s'oppose à l'amendement n° I-182 de M. Ivan Renar - S'oppose à l'amendement n° I-214 de M. Jacques Carat (réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; création d'une taxe spéciale sur le produit de la vente ou de la location des supports préenregistrés d'oeuvres cinématographiques, au profit du Centre national de la cinématographie) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement, sur le même objet, n° I-215 du même auteur, présenté au nom de la commission des affaires culturelles - (p. 1479) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-159 de M. Louis Virapoullé (réduction du taux majoré de la TVA dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion) - Accepte l'amendement n° I-291 de coordination du Gouvernement - (p. 1480) : accepte l'amendement n° I-262 de M. Lucien Neuwirth (mesure non reconductible visant à supprimer la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - Harmonisation de la fiscalité européenne - (p. 1481, 1482) : sur la réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles, s'oppose aux amendements n° I-29 de M. Jean Pourchet et n° I-97 de M. Robert Vizet - Après l'art. 6 (p. 1483, 1484) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-94 (relèvement du taux de la TVA sur l'hôtellerie de luxe), n° I-96 (exonération de TVA sur le droit d'entrée dans les salles de cinéma d'art et d'essai et sur les cent cinquante premières représentations théâtrales d'oeuvres nouvellement créées en France), n° I-183 (versement aux collectivités locales de la TVA perçue par l'Etat sur toutes leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement) et n° I-184 (exonération de TVA des organismes publics HLM pour leurs dépenses d'investissement) - Art. 7 (p. 1485) : accepte les amendements n° I-141 (extension de la suppression du prélèvement de l'Etat sur la taxe d'habitation à la taxe foncière sur les propriétés non bâties) et n° I-244 (limitation de l'allègement aux terres agricoles) de MM. Roland du Luart et René Ballery - Après l'art. 7 (p. 1488) : accepte les amendements n° I-31 de M. Louis de Catuelan et n° I-264 de M. Pierre Dumas relatifs à la prolongation des réductions d'impôt instituées en faveur de l'investissement immobilier locatif - (p. 1489, 1490) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° I-32 de M. Louis de Catuelan et n° I-265 de M. Pierre Dumas (réduction d'impôt consé-

cutive à l'acquisition ou à la construction de logements neufs et calculée sur le prix de revient de ces logements : relèvement du plafond) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-137 de M. Jacques Moutet (réta-blissement de la réduction de l'impôt sur le revenu au titre des dépenses afférentes à des travaux destinés à économiser l'énergie) - (p. 1491) : s'oppose à l'amendement n° I-185 de M. Robert Vizet (dégrèvement d'impôts locaux des foyers les moins imposables) - Avant l'art. 8 (p. 1492) : demande le retrait de l'amendement n° I-12 de M. Roland du Luart (taux d'amortissement dégressif des biens d'équipement) - Art. 8 (p. 1495, 1496) : s'oppose à l'amendement n° I-92 de M. Robert Vizet (suppression de cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéficiaires non distribués) et accepte l'amendement n° I-123 de M. Roger Chinaud (diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés) - Accepte les amendements rédactionnels n° I-292 et n° I-293 du Gouvernement - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-231 de M. Josy Moinet (extension aux sociétés mutualistes et coopératives de la disposition assujettissant au taux réduit d'impôt sur les sociétés les dividendes payés en actions gratuites) - Accepte les amendements n° I-294, rédactionnel et n° I-295, d'harmonisation du Gouvernement - S'oppose à l'amendement n° I-93 de M. Robert Vizet (non-application de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés aux entreprises ayant des relations commerciales avec l'Afrique du Sud) - Après l'art. 8 (p. 1499) : s'oppose à l'amendement n° I-33 de M. Michel Souplet (régime de taxation des plus-values au-delà du seuil d'exonération) - Art. 8 bis (p. 1500) : accepte l'amendement rédactionnel n° I-296 du Gouvernement - Art. 9 (p. 1501, 1502) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-68 de M. Xavier de Villepin et n° I-164 de M. Jacques Oudin (extension sur toute l'année 1988 du bénéfice des dispositions destinées à favoriser la création et la reprise d'entreprises) - Accepte l'amendement n° I-266 de M. Lucien Neuwirth (exonération fiscale destinée à favoriser la création ou la reprise d'entreprises : extension aux professions libérales) - (p. 1504) : demande le retrait de l'amendement n° I-278 de M. Roger Quilliot (mesures en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : extension aux entreprises créées en 1987) - Accepte l'amendement n° I-297 du Gouvernement (non application du régime d'exonération aux entreprises nouvellement créées reprenant une activité préexistante) ; sur cet amendement, son sous-amendement n° I-307 ; retiré - (p. 1505, 1506) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-286 de M. Etienne Dailly (extension aux sociétés exerçant une activité commerciale ou artisanale du bénéfice des mesures en faveur des sociétés reprenant une entreprise industrielle en difficulté) - (p. 1507) : accepte l'amendement rédactionnel n° I-298 du Gouvernement - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-72 de M. René Ballayer (extension aux sociétés constituées pour la reprise d'une entreprise commerciale, artisanale ou agricole en difficulté des mesures en faveur des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté) et sur cet amendement accepte le sous-amendement n° I-299 du Gouvernement - (p. 1508) : son amendement n° I-167 : suppression de la disposition tendant à exclure du bénéfice du régime fiscal des donations-partage les héritiers participant à une opération de reprise d'entreprise par ses salariés ; adopté - Après l'art. 9 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-124 de M. Roger Chinaud (extension des mesures d'exonération d'impôt aux entreprises créées pour l'exercice d'une profession libérale) - Avant l'art. 10 (p. 1509) : s'oppose à l'amendement n° I-186 de M. Robert Vizet (taxation sur le montant de certains investissements réalisés à l'étranger par des sociétés françaises) - Art. 10 (p. 1510 à 1512) : son amendement n° I-168 : majoration du crédit d'impôt formation pour les dépenses effectuées par les entreprises qui devront supporter une surcharge financière importante du fait du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales ; adopté après modification par les sous-amendements du Gouvernement n° I-308 et n° I-301, qu'il accepte - Accepte les amendements sur le même objet n° I-200 de M. André Fosset et n° I-300 du Gouvernement, ainsi que l'amendement n° I-152 de M. Jacques Oudin (majoration du crédit d'impôt formation pour les entreprises dont l'effort dans ce domaine dépasse

un certain plafond) - (p. 1513) : accepte l'amendement de codification n° I-302 du Gouvernement - Après l'art. 10 : s'oppose à l'amendement n° I-98 de M. Robert Vizet (assujettissement à l'impôt sur le revenu des gains nets retirés des cessions à titre onéreux, dont le montant excède cinquante mille francs par an, de valeurs mobilières) - Accepte l'amendement n° I-201 de M. André Fosset (relèvement du plafond des comptes courants d'associés) - (p. 1514 à 1517) : accepte les amendements de M. Pierre Laffitte, déposés au nom de la commission des affaires culturelles, n° I-218 (amélioration de la loi du 30 décembre 1986 relative à la disposition fiscale dite « prime de risque »), n° I-219 (non assujettissement à l'impôt sur le revenu d'une partie de la rémunération perçue par un salarié auteur d'une innovation), n° I-220 (organisation d'un régime de déduction fiscale pour les personnes physiques investissant dans la création d'une société ayant pour objet la valorisation de recherches ou le développement de produits, procédés ou services innovants), n° I-221 (extension aux licences et apports en industrie de l'assiette des crédits d'impôt recherche) et n° I-222 (possibilité pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié du crédit d'impôt d'opter en 1990 pour le système du crédit d'impôt en volume ou en accroissement) - Art. 11 (p. 1519) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-267 de M. Louis Souvet et n° I-202 de M. René Ballayer (réduction des droits d'enregistrement exigibles lors de la cession d'un fonds de commerce : suppression des dispositions diminuant les taux des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement perçus au profit des départements ou des communes) - (p. 1521) : sur le régime fiscal de l'apport de fonds propres par incorporation de capital, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-203 de M. André Fosset et n° I-126 de M. Roger Chinaud - Après l'art. 11 (p. 1521 à 1523) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet n° I-99 (relèvement du plafond en dessous duquel les adhérents des centres de gestion agréés peuvent pratiquer un abattement de 20 %), n° I-156 (relèvement du plafond de chiffre d'affaires conditionnant l'obtention de la réduction d'impôt prévue par le code général des impôts pour les artisans et les petits commerçants), n° I-100 (relèvement du montant de la déduction d'impôt dont peuvent bénéficier les artisans et les commerçants adhérents aux centres de gestion agréés lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur aux limites du forfait ou de l'évaluation administrative), n° I-187 (modification du calcul de l'impôt sur les opérations de bourse) et n° I-157 (relèvement du plafond de chiffre d'affaires en dessous duquel les adhérents des centres de gestion sont dispensés d'assistance d'un comptable agréé).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Rapporteur général - Art. 11 bis (p. 1536) : son amendement n° I-169 : suppression de cet article autorisant le renouvellement de l'agrément des centres de gestion, tous les six ans, à l'exception du premier renouvellement ; adopté - (p. 1537) : s'oppose à l'amendement n° I-188 de M. Charles Lederman (procédure de renouvellement de l'agrément des centres de gestion étendue aux associations agréées) - Art. 11 ter : son amendement n° I-170 : suppression de cet article visant à étendre le rôle joué par les centres de gestion agréés dans la tenue des documents comptables de leurs adhérents ; adopté - Art. 12 (p. 1539) : s'oppose à l'amendement n° I-101 de M. Robert Vizet (suppression de l'assujettissement des associations d'aide à domicile, des caisses des écoles et des hôpitaux, à la taxe sur les salaires) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-204 de M. André Fosset (associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires) - (p. 1540) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-281 de M. Claude Estier (extension aux groupements mutualistes du bénéfice de l'abattement spécial applicable au montant de la taxe sur les salaires due par les associations et les syndicats) - Art. 13 (p. 1541) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-282 de M. Jean-Pierre Masseret (relèvement du plafond d'exonération de la taxe sur les salaires applicable aux employeurs pour l'acquisition des titres-restaurant) - Art. 13 bis (p. 1542) : s'oppose à l'amendement n° I-102 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond d'impôt sur le revenu permettant aux salariés de bénéficier des chèques-vacances ; indexation annuelle automatique de ce plafond sur la pré-

mière tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; majoration de la TVA applicable aux hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe) - Avant l'art. 14 (p. 1543) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-163 de M. Jacques Oudin (abaissement des taux français de prélèvement libératoire sur les revenus de l'épargne ; majoration de la taxation des tabacs, des alcools et des gains de jeux de hasard ou d'argent) - Art. 14 (p. 1544) : accepte les amendements analogues n° I-287 de M. Etienne Dailly et n° I-205 de M. André Fosset tendant à supprimer, à compter du 1^{er} janvier 1989, la règle du « coupon couru » pour la détermination du résultat net imposable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM - Après l'art. 17 (p. 1547) : s'oppose à l'amendement n° I-189 de M. Robert Vizet (suppression de l'anonymat pour les transactions portant sur l'or) - Après l'art. 22 (par priorité) (p. 1548) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-288 de M. Etienne Dailly (abrogation des dispositions de la loi du 18 juin 1843 créant les bourses de résidence pour les commissaires priseurs) - Art. 18 - Paragraphe I (p. 1556) : son amendement n° I-171 : institution pour 1989 d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; adopté - (p. 1557) : s'oppose à l'amendement n° I-104 de M. Robert Vizet (remplacement du terme « impôt de solidarité sur la fortune » par le terme « impôt sur les grandes fortunes ») et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-228 de M. Jean Clouet (création d'un impôt de solidarité sur le patrimoine) - Après le paragraphe I (p. 1559) : s'oppose à l'amendement n° I-110 de M. Robert Vizet (modulation des taux de l'ISF en fonction des biens inclus dans l'assiette) - Paragraphe II : s'oppose à l'amendement n° I-105 de M. Robert Vizet (seuil d'imposition à l'ISF) - (p. 1560) : accepte les amendements n° I-136 de M. Jacques Moutet (relèvement du seuil d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, pour les couples mariés) et n° I-226 de M. Jacques Descours Desacres (relèvement du seuil d'imposition à l'ISF par enfant à la charge du redevable ou de son conjoint) - (p. 1561) : accepte l'amendement n° I-70 de M. Xavier de Villepin (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en cas d'aliénation d'un bien immobilier) - Son amendement n° I-172 : en cas de mutation à titre gratuit en ligne directe, solidarité du nu-propiétaire et de l'usufruitier au regard du paiement de l'ISF ; adopté - (p. 1562) : s'oppose à l'amendement n° I-107 de M. Robert Vizet (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, étendue à certains biens professionnels et immobiliers) - (p. 1563) : accepte l'amendement n° I-268 de M. Roger Romani (maintien du système d'évaluation forfaitaire des immeubles applicable en Corse pour la détermination des droits de succession) - Après le paragraphe II (p. 1567) : accepte les amendements n° I-64 de M. Roger Chinaud (modification des règles d'assiette de l'ISF au regard de l'évaluation des biens taxables) et n° I-272 de M. Auguste Cazalet (détermination de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, selon les règles en vigueur pour les déclarations patrimoniales des parlementaires et du Président de la République) - (p. 1570) : accepte l'amendement n° I-13 de M. Roland du Luart (extension du champ d'application de l'exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dont bénéficient certains biens ruraux donnés à bail à long terme et non considérés comme des biens professionnels) - (p. 1571) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-310 de M. Philippe François (exonération des parts de groupements forestiers résultant d'apports en numéraire) - Paragraphe II bis (p. 1575) : son amendement n° I-174 : abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF ; adopté - (p. 1576) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-233 de M. Jean-Paul Bataille (assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection et des droits de la propriété littéraire et artistique, à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF), n° I-109 de M. Robert Vizet (assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection et des droits de la propriété littéraire et artistique, à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; abattement pour les oeuvres d'art et de collection récentes), n° I-83 de M. François Abadie (assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF), n° I-206 de M. André Fosset (assujettissement, après abattement, des objets d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la

fortune, ISF) et n° I-149 de M. Jean Chérioux (assujettissement, après abattement, des objets d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF) - Après le paragraphe II bis (p. 1579) : sur les conditions d'exonération de l'ISF des monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts au public, accepte les amendements n° I-118 et n° I-119 de M. Michel Miroudot et n° I-216 de M. Maurice Schumann - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-161 de M. Charles de Cuttoli (exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, des indemnités accordées aux rapatriés ou dépossédés) - Paragraphe III (p. 1580) : s'oppose à l'amendement n° I-106 de M. Robert Vizet (suppression de ce paragraphe relatif à la définition des biens professionnels) - Art. 885 O bis du code général des impôts (p. 1581) : accepte les amendements de M. Xavier de Villepin, n° I-38 (exonération de l'ISF des parts ou actions détenues dans une société par un incapable sous tutelle, alors que son tuteur y exerce des fonctions de direction) et n° I-69 (calcul des revenus des dirigeants d'entreprise ne tenant pas compte des bénéfices non commerciaux directement liés à l'exploitation de la société) et n° I-208 de M. André Fosset (nature des fonctions exercées par le propriétaire de parts ou droits sociaux permettant de bénéficier de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, au titre des biens professionnels) - (p. 1582) : accepte les amendements n° I-40 de M. Xavier de Villepin (ensemble des participations détenues dans plusieurs sociétés considérées comme constituant un seul et même bien professionnel, dans le cas où un redevable exerce des fonctions de direction dans plusieurs sociétés ayant des activités similaires, connexes ou complémentaires) et n° I-165 de M. Jacques Oudin (qualité de bien professionnel étendue aux cas d'interposition de plusieurs sociétés holding ; titres d'un holding détenus par l'ensemble du foyer fiscal du redevable considérés comme biens professionnels lorsque le seuil de 25 % est atteint grâce à une participation indirecte) - (p. 1583) : son amendement n° I-173 : participation détenue par un dirigeant dans le capital de sa société considérée comme bien professionnel lorsque les titres en cause représentent plus de 75 % de la valeur nette de son patrimoine taxable ; adopté - Accepte les amendements de M. André Fosset, n° I-207 (conditions alternatives permettant de considérer comme biens professionnels les actions détenues dans différentes sociétés) et n° I-209 (conditions d'exonération identiques pour les parts détenues à concurrence de 25 % et pour le patrimoine investi à 75 %) - (p. 1584) : accepte l'amendement n° I-210 de M. André Fosset (conditions d'exonération des parts ou actions d'une société constituée en vue du rachat d'une entreprise par ses salariés ou détenues au titre de stock-option) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-41 de M. Xavier de Villepin (parts ou actions de sociétés détenues au moment de la retraite par une personne qui exerçait depuis au moins trois ans des fonctions de direction, de gestion et d'administration, considérées comme biens professionnels tant que l'ancien dirigeant en garde la propriété ou l'usufruit) - (p. 1585) : accepte l'amendement n° I-61 de M. Roger Chinaud (conditions d'exonération au titre des biens professionnels des parts ou actions détenues directement par tout cadre d'une entreprise) - (p. 1586) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-197 de M. Louis Virapoullé (liste des biens exonérés de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) - Art. 885 O ter (p. 1587) : accepte l'amendement n° I-142 de M. Roland du Luart (qualité de bien professionnel conférée aux comptes courants d'associés destinés à être incorporés au capital d'une société et donc assimilables à des fonds propres) - Art. 885 O quater : accepte l'amendement n° I-42 de M. Xavier de Villepin (qualité de bien professionnel conférée aux parts et actions de sociétés holding animatrices de leur groupe) - Après le paragraphe III bis (p. 1588) : accepte l'amendement n° I-245 de M. Ernest Cartigny (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; prise en compte de la moitié de la valeur vénale des biens immobiliers loués à usage d'habitation sous le régime de la loi de 1948) - Paragraphe IV (p. 1589) : s'oppose à l'amendement n° I-111 de M. Robert Vizet (reprise du barème antérieur de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF) et accepte l'amendement de coordi-

nation n° I-227 de M. Jacques Descours Desacres - *Après le paragraphe VI*: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-130 de M. Roger Chenaud (prise en compte des sommes versées au titre de l'ISF lors de l'acquiescement des droits de succession) - *Avant le paragraphe V*: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-211 de M. André Fosset (prise en compte des sommes versées au titre de l'ISF lors de l'acquiescement des droits de mutation à titre gratuit et de succession) - *Paragraphe V - Art. 885 Y du code général des impôts* (p. 1590): son amendement n° I-175: mécanisme de plafonnement de l'ISF tenant compte des taxes foncières acquittées par le redevable; adopté - *Paragraphe V bis - Art. 885 V du code général des impôts*: s'oppose à l'amendement n° I-190 de M. Robert Vizet (suppression de l'abattement forfaitaire accordé par personne à charge) - *Après le paragraphe V bis*: demande le retrait de l'amendement n° I-131 de M. Paul d'Ornano (périodicité des déclarations de fortune) - *Paragraphe VI* (p. 1591): son amendement n° I-176: suppression de l'obligation faite aux compagnies d'assurance de fournir à l'administration les identités des personnes ayant assuré des bijoux ou objets d'art pour un montant supérieur à 100 000 francs; adopté - *Après l'art. 18* (p. 1593): s'oppose à l'amendement n° I-112 de M. Robert Vizet (réduction de l'abattement précédant le prélèvement sur les produits de jeux) - *Art. 19*: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-30 de M. Xavier de Villepin (réduction de la taxe intérieure sur le fioul lourd et suppression de la taxe sur le gaz naturel) - (p. 1594): accepte l'amendement de codification n° I-303 du Gouvernement - *Art. 21*: à titre personnel, soutient les amendements de M. Jean-François Pintat, n° I-20 (suppression de cet article reconduisant pour une nouvelle année le prélèvement sur les produits des sociétés pétrolières) et n° I-62 (diminution du taux du prélèvement sur les produits des sociétés pétrolières) - *Avant l'art. 22* (p. 1598): son amendement n° I-309: diminution des taux de prélèvement sur l'épargne compensée par une augmentation à due concurrence de la taxe intérieure sur les produits pétroliers; adopté - *Après l'art. 22* (p. 1599): accepte l'amendement n° I-75 de M. René Ballayer (exonération de la taxe professionnelle des artisans durant la première année de l'embauche du premier salarié) - (p. 1600): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-76 de M. René Ballayer (exonération de la taxe professionnelle des commerçants non sédentaires au titre de leurs emplacements non fixes) - (p. 1601): accepte l'amendement n° I-217 de M. Michel Miroudot (extension aux parts de sociétés civiles immobilières, propriétaires d'immeubles classés ou inscrits, de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit) - *Art. 22 bis* (p. 1602): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-77 de M. René Ballayer (diminution du taux de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle) - *Avant l'art. 23* (p. 1603): sur le régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, accepte les amendements n° I-1 de M. Alain Pluchet et n° I-45 de M. Michel Souplet - Sur la réévaluation du taux des déductions forfaitaires des revenus fonciers des propriétés rurales données à bail, accepte les amendements n° I-2 de M. Alain Pluchet et n° I-46 de M. Michel Souplet.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Rapporteur général - *Avant l'art. 23 (suite)* (p. 1623): s'oppose à l'amendement n° I-193 de M. Louis Minetti (nouvelle détermination des règles d'imposition au forfait en agriculture) - (p. 1624): accepte les amendements analogues n° I-3 de M. Alain Pluchet, n° I-47 de M. Michel Souplet et n° I-144 de M. Roland du Luart (augmentation de la déduction fiscale pour investissement instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition) - (p. 1626): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-139 de M. Henri de Raincourt (extension du bénéfice de la provision pour investissement aux associés exploitants d'une EARL), n° I-48 de M. Michel Souplet (déductions fiscales étendues à l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° I-306 de M. Jacques Descours Desacres (déduction fiscale accordée pour l'acquisition de parts de coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA) - *Art. 23* (p. 1628): s'oppose à l'amendement n° I-113 de M. Robert Vizet (suppression de la

reconduction, jusqu'au 31 décembre 1993, de l'abattement de 50 % sur le bénéfice des jeunes agriculteurs) et accepte les amendements analogues n° I-4 de M. Alain Pluchet, n° I-21 de M. Henri de Raincourt et n° I-49 de M. Michel Souplet (exonérations fiscales applicables aux créations d'entreprises étendues à l'installation des jeunes agriculteurs) - *Après l'art. 23* (p. 1629): accepte l'amendement n° I-145 de M. Roland du Luart (allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles) - (p. 1630): accepte les amendements analogues n° I-71 de M. Michel Souplet et n° I-252 de M. Alain Pluchet (relèvement du seuil de déductibilité des revenus d'une activité annexe autorisée pour compenser les déficits agricoles) - (p. 1631): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Alain Pluchet, n° I-257 (imputation des déficits fonciers sur le revenu global) et n° I-6 (diminution du taux de base applicable aux cessions d'immeubles affectés à une exploitation agricole) - (p. 1632): accepte l'amendement n° I-304 du Gouvernement (extension aux exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, de la diminution du taux de la taxe de publicité foncière) - (p. 1633): sur l'assouplissement des règles fiscales applicables aux mutations à titre gratuit des biens donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles, accepte les amendements n° I-147 de M. Roland du Luart, n° I-51 et n° I-52 de M. Michel Souplet, n° I-7 et n° I-8 de M. Alain Pluchet - (p. 1634): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-22 de M. Henri de Raincourt et n° I-53 de M. Michel Souplet (exonération de l'impôt foncier non bâti pour les terrains plantés en arbres fruitiers et en vignes pendant les années non-productives de revenus) - (p. 1637): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-63 de M. Raymond Soucaret et n° I-258 de M. Michel Alloncle (diminution de la valeur locative des matériels agricoles de récolte pour la détermination de l'assiette de la taxe professionnelle) - (p. 1639): s'oppose à l'amendement n° I-158 de M. Robert Vizet (institution d'une taxe spéciale sur certains produits d'importation) - (p. 1644): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-259 de M. Philippe François (création des sociétés d'investissement forestier) - (p. 1645): accepte l'amendement n° I-312 du Gouvernement (relèvement du droit d'examen du permis de conduire) - *Après l'art. 24* (p. 1646): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-67 de M. Jean Madelain, repris par M. Robert Vizet (possibilité pour les régions de récupérer la TVA, même lorsqu'elles attribuent aux lycées des subventions d'équipement) - S'oppose à l'amendement n° I-116 de M. Robert Vizet (taxation de certains frais généraux des entreprises) - *Après l'art. 25* (p. 1647): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-246 de M. François Lesein et n° I-249 de M. Stéphane Bonduel (augmentation du prélèvement sur les enjeux du loto au profit du Fonds national pour le développement du sport) - *Avant l'art. 27* (p. 1648): s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-195 (abrogation du prélèvement opéré sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, au titre de la compensation entre les régimes de retraite) et n° I-224 (réforme de la taxe professionnelle proposée par le Gouvernement lors de l'examen de la prochaine loi de finances) - *Après l'art. 27* (p. 1649): s'oppose à l'amendement n° I-196 de M. Robert Vizet (création et financement d'un fonds d'allègement de la dette des collectivités locales) - *Art. 27 (suite)* (p. 1651): accepte l'amendement n° I-313 du Gouvernement (ajustement du taux de prélèvement sur la TVA opéré au profit de la dotation globale de fonctionnement, DGF) - *Art. 29 et Etat A* (p. 1664): son amendement n° I-178: minoration de l'augmentation des cotisations professionnelles versées en 1989 par les agriculteurs; adopté - (p. 1665): son amendement n° I-177: réduction du déficit du budget général; adopté.

Articles de totalisation des crédits :

(10 décembre 1988) - Rapporteur général - *Art. 30* (p. 2569): son amendement n° II-62: réduction de dix-sept milliards de francs des crédits ouverts au titre des services votés; adopté - Amendement de coordination avec les décisions prises par le Sénat lors de l'examen de la première partie de la loi de finances.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - Rapporteur général - Art. 48 et état E annexé (p. 2589) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-3 de M. Jacques Oudin (suppression de la taxe parafiscale sur les céréales perçue au profit de l'Office national interprofessionnel des céréales, ONIC) - Après l'art. 53 (p. 2597) : accepte l'amendement n° II-35 de M. Jacques Carat (modification des modalités de l'exonération de la taxe professionnelle accordée par les collectivités locales aux salles de cinéma) - (p. 2598) : accepte l'amendement n° II-53 de M. Pierre Lacour (possibilité, pour les conseils municipaux, d'accorder une exonération d'impôt sur les spectacles pour toutes les réunions organisées par un club sportif au cours d'une même année) - (p. 2599) : s'oppose à l'amendement n° II-54 de M. Pierre Lacour (assimilation des clubs sportifs à des associations sans but lucratif au regard de l'impôt sur les spectacles) - Art. 54 (p. 2600) : accepte l'amendement n° II-56 de M. André Fosset (allongement de trois à cinq ans du délai durant lequel une société de capital risqué peut céder, en franchise d'impôt sur les plus-values, des titres acquis avant leur admission à la cote d'une bourse de valeurs) - Après l'art. 55 (p. 2601, 2602) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-55 de M. Jacques Oudin (rétablissement du régime fiscal des rachats d'entreprises par leurs salariés, institué en 1984, applicable sur agrément du ministre de l'économie et des finances) - Art. 55 bis (p. 2603) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-50 de M. Jacques Oudin (maintien du régime de déductibilité des pertes éprouvées du fait de la cessation de paiement des entreprises intervenant dans les cinq ans qui suivent leur constitution) - (p. 2605) : problème de l'application de l'article 40 de la Constitution - Art. 56 (p. 2606) : accepte l'amendement n° II-63 de M. Michel Charasse, ministre (extension, sous certaines conditions, du régime de la déductibilité des dividendes aux sociétés coopératives et aux banques mutualistes) - Après l'art. 56 (p. 2607) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-51 de M. Jean Arthuis (possibilité pour une société de personnes entrant dans le champ d'application du régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du code général des impôts, issue d'une transformation antérieure de société de capitaux, d'opter pour l'impôt sur les sociétés) - Après l'art. 57 bis (p. 2608) : accepte l'amendement n° II-34 de M. Michel Miroudot (conditions de reprise par l'Etat des oeuvres d'art acquises par une société dans le cadre des dispositions de la loi sur le mécénat) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° II-64 du Gouvernement - Après l'art. 58 : accepte l'amendement n° II-52 de M. Louis de Catuelan (prolongation jusqu'au 31 décembre 1992 des réductions d'impôt en faveur de l'investissement immobilier locatif instituées par la loi Méhaignerie de 1986) - Art. 60 (p. 2609) : son amendement n° II-32 : précision des modalités de recouvrement des créances fiscales dont les avis de mise en recouvrement ont été détruits dans un cas de force majeure ; adopté - Après l'art. 62 bis (p. 2611) : accepte l'amendement n° II-1 de M. Jacques Descours Desacres (modalités d'attribution de la dotation spéciale versée aux communes pour le logement des instituteurs).

Seconde délibération :

(10 décembre 1988) - Rapporteur général (p. 2612) : accepte la demande de seconde délibération formulée par le Gouvernement, portant sur les articles 31, 32, 29 et état A annexé - (p. 2613) : accepte les amendements de coordination n° B-1 à n° B-17 de M. Michel Charasse, ministre.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)]** - (15 décembre 1988) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 2797) : premier collectif budgétaire proposé par le nouveau Gouvernement - Utilisation en juin et en septembre de la procédure des décrets d'avance - Excédent exceptionnel des recettes fiscales pour 1988, après déduction des prélèvements au profit de la CEE et des collectivités locales - Précise que cet excédent de ressources fiscales aurait pu être supérieur sans la réduction du taux de la TVA sur les boissons non alcoolisées et de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués - (p. 2798) : excellents résultats de la politique économique menée entre 1986 et

1988 - Utilisation de cet excédent budgétaire : dotations versées à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface ; dotations en capital versées aux entreprises publiques (Renault, ports autonomes, SNCF) ; indemnisation des anciens actionnaires des entreprises nationalisées ; versement par anticipation sur 1989 du produit de la hausse de la fiscalité sur les tabacs aux organismes de sécurité sociale ; versement anticipé à la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, d'une dotation couvrant le déflaconnement des cotisations d'allocation familiale ; dotations pour les travaux d'installation du ministère de l'économie et des finances à Bercy et du ministère de l'équipement à la Défense ; dotations diverses - Avances au fonds de soutien des rentes en vue d'alléger le poids de la dette, notamment celui engendré en 1990 par le remboursement des obligations renouvelables du Trésor, ORT - Regrette qu'il s'agisse plus d'une constitution de provisions que d'une opération de désendettement - Souligne que le Gouvernement Rocard bénéficie de la politique de privatisation conduite par le Gouvernement Chirac - Regrette que cet excédent budgétaire n'ait pas servi à diminuer le déficit prévu pour 1988 - Craint une dégradation de la balance commerciale en 1989 en raison de l'essoufflement de l'investissement des entreprises et d'une probable reprise de la consommation des ménages à la suite de la progression des rémunérations - (p. 2799) : afin de préparer l'échéance européenne de 1993, aurait préféré un allègement de la fiscalité des entreprises, de l'épargne et des taxes sur les contrats d'assurance - S'inquiète du déverrouillage des impôts perçus par les collectivités locales alors qu'il eut été préférable de procéder préalablement à la révision des bases d'imposition - Risque d'une aggravation du poids de la taxe professionnelle payée par les entreprises ; élargissement des bases de cette taxe - Projet de loi complexe tendant à déstabiliser les entreprises privatisées en 1986 - Opposition de la commission des finances à l'adoption de ce collectif budgétaire - Après l'art. 2 (p. 2812) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Robert Vizet (réduction de l'endettement de l'Etat grâce à la création d'un emprunt obligatoire à faible taux assis sur les gros patrimoines et à l'obligation faite aux sociétés d'assurance et à leurs filiales de déposer une fraction de leurs réserves sous forme de compte courant bloqué auprès du Trésor public) - Art. 12 bis (p. 2821) : son amendement n° 3 : suppression de cet article relatif à la fiscalité de groupe ; retiré - Article prévoyant la réintégration, dans le résultat d'ensemble du groupe, des intérêts d'emprunt contractés par une société pour racheter à son actionnaire principal les titres d'une filiale entrant par la suite dans le périmètre d'intégration du groupe - Disposition tendant à éviter que la fiscalité de groupe ne soit habilement utilisée par des sociétés étrangères pour réaliser des opérations de trésorerie - Souhaite que soit limité le champ d'application de ce dispositif - (p. 2822) : accepte les amendements de M. André Fosset, n° 28 (suppression de la rétroactivité des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité de groupe), n° 1 et n° 27 (limitation du champ d'application de la réintégration, dans le résultat d'ensemble d'un groupe, des intérêts d'emprunt contractés par une société pour acheter à son actionnaire principal les titres d'une filiale entrant par la suite dans le périmètre d'intégration du groupe) - (p. 2825) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de M. Franck Sérusclat (conditions d'autorisation des conseils municipaux à étaler le recouvrement de la taxe professionnelle) - Après l'art. 14 ter (p. 2827) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (déverrouillage des taux des quatre taxes locales) - Art. 14 ter (p. 2831) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Robert Vizet (suppression de cet article tendant à aménager les modalités de vote des taux des impôts locaux) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 23 de M. Jacques Oudin (dispositif limitant, pendant les trois années suivant une réduction, les possibilités d'augmentation des taux de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) - (p. 2833) : son amendement n° 4, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : assouplissement des modalités de vote des taux des impôts locaux ; adopté après modification par le sous-amendement n° 31 du Gouvernement.

- **Rappel au règlement, de M. Paul Loridant** - (15 décembre 1988) (p. 2807) : délai raisonnable entre la désignation du rapporteur et la présentation de ses conclusions sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Rapporteur général - Avant l'art. 15 ter (p. 2842) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Philippe François (déclassement en dernière catégorie, au titre de la taxe sur le foncier non bâti, des terres agricoles délimitées par un plan de zone submersible) - Soutient l'amendement n° 20 de M. Jean Arthuis (cultures pérennes exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant la période d'improductivité qui suit leur plantation ou leur replantation) - Art. 15 ter (p. 2844) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Roland du Luart (suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti perçue au profit du BAPSA) - Après l'art. 17 (p. 2845) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Robert Vizet (exonération fiscale exceptionnelle accordée aux sinistrés de la région de Nîmes) - Art. 21 ter (p. 2846) : son amendement n° 5 : suppression de cet article tendant à étendre la procédure de l'opposition administrative ; adopté - (p. 2848) : s'oppose à l'amendement n° 32 du Gouvernement (possibilité pour les comptables publics de recourir à la procédure de l'opposition administrative pour assurer le recouvrement des impayés au profit des collectivités locales et des établissements publics locaux, sous réserve de l'accord préalable de l'ordonnateur) - Art. 31 (p. 2850) : son amendement n° 6, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : report au 1^{er} janvier 1989 de la date d'entrée en vigueur de l'obligation de remboursement, par les collectivités locales, des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, en cas de cessions ou de mises à disposition d'immobilisations ; retiré - (p. 2851) : son amendement n° 7, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : éligibilité au FCTVA, à compter du 1^{er} janvier 1988, de l'ensemble des subventions spécifiques versées par l'Etat aux collectivités locales ; retiré - Art. 32 (p. 2854) : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - Art. 34 : soutient l'amendement n° 2 de M. André Fosset (modification de la ventilation, entre les départements de la région parisienne, des taux plafonds servant au calcul du versement-transport) - Art. 34 bis (p. 2856) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de M. Jean Boyer (suppression de cet article visant à valider la perception du versement-transport au profit du syndicat intercommunal à vocation unique de transports urbains de Bourges, réalisée du 1^{er} mars 1983 au 8 décembre 1987) - Art. 36 (p. 2857 à 2859) : son amendement n° 9 : présentation annuelle par le Gouvernement au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, d'un rapport sur l'utilisation par le fonds de soutien des rentes des avances consenties par l'Etat en vue d'alléger les charges de la dette publique ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989 - Nouvelle lecture** [n° 167 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Rapporteur général - Discussion générale et Question préalable : son intervention et sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable, présentées par M. André Fosset (p. 3065 à 3068).

BOEUF (Marc), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre du Conseil national de prévention de la délinquance jusqu'au 28 octobre 1988 (JO Lois et décrets des 2 et 3 novembre 1988).

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles et membre titulaire de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Est désigné membre titulaire pour représenter le Sénat au sein du conseil d'administration du Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts le 6 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 7 (JO Débats du 25 avril 1986) (p. 599) (Erratum : JO Débats du 3 octobre 1987) (p. 3041) - Ministère : Industrie - Politique touristique du Gouvernement - (Caduque : mai 1988) - Tourisme.

n° 141 (JO Débats du 30 avril 1987) (p. 588) - Ministère : Anciens combattants - Situation des anciens combattants d'Afrique du Nord - (Caduque : mai 1988) - Anciens combattants et victimes de guerre.

n° 156 (JO Débats du 22 mai 1987) (p. 1179) - Ministère : Education - Organisation de certains programmes dans les classes de lycées - (Caduque : mai 1988) - Lycées.

n° 157 (JO Débats du 22 mai 1987) (p. 1179) - Ministère : Education - Formation des instituteurs des écoles maternelles - (Caduque : mai 1988) - Ecoles maternelles.

Questions orales sans débat :

n° 207 (JO Débats du 5 juin 1987) (p. 1552) - Ministère : Education - Projets de réforme des statuts des corps enseignants propres au Muséum d'histoire naturelle - (Caduque : mai 1988) - Enseignants.

n° 280 (JO Débats du 10 décembre 1987) (p. 5214) - Ministère : Agriculture - Quotas laitiers en région Aquitaine - (Transformée : janvier 1988) - Lait et produits laitiers.

n° 41 (JO Débats du 2 décembre 1988) (p. 2070) - Ministère : Agriculture - Retraite des agriculteurs possédant un gîte rural - Exploitants agricoles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 722, 723) : revenu minimum d'insertion, RMI : préambule de la Constitution de 1946 ; droit à recevoir des moyens d'existence de la personne se trouvant dans l'incapacité de travailler - Apparition de nouvelles situations de pauvreté et d'exclusion des laissés pour compte du marché du travail - Droits sociaux propres donnés à ces derniers par le RMI - Problème posé par l'inclusion des allocations familiales dans les ressources prises en compte pour le calcul du RMI ; droits de l'enfant et droit à l'éducation à l'origine de ces allocations - Obligation de maintenir un écart suffisant entre le montant du RMI et le montant du SMIC - Lien entre la réinsertion professionnelle et la réinsertion sociale - Couverture sociale des bénéficiaires - Nécessaires mesures d'accompagnement concernant l'accès au logement, le suivi scolaire et la formation professionnelle - Demande la prise en compte du rôle des associations caritatives - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2153) : intérêt traditionnel du Sénat pour le tourisme - Création d'un ministère du tourisme à part entière, mais dispersion des lignes budgétaires concernant le tourisme entre différents ministères - Augmentation substantielle des actions de promotion du tourisme français à l'étranger - Effort accompli pour la formation professionnelle - Insuffisance de la politique sociale du tourisme : souhait de mise en place d'un plan de rénovation de l'hébergement du tourisme associatif - Problème de l'organisation

administrative du tourisme : absence de répartition claire des compétences de chaque collectivité dans ce secteur, ignoré par les lois sur la décentralisation - Vote du groupe socialiste en faveur de ce budget.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2358) : volonté du Gouvernement d'engager une politique durable de prise en compte des préoccupations du monde combattant - Diminution de 2,53 % des crédits par rapport à 1988 - Diminution du nombre des pensionnés - Souligne l'effort considérable de rattrapage du rapport constant effectué de 1981 à 1986 - Apparition d'un nouveau contentieux en juillet 1987 en raison de l'exclusion de l'indice des huissiers chefs de ministère lors de la revalorisation des traitements des fonctionnaires des catégories C et D - Diminution du personnel de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONACVG - Interrogation sur l'état d'avancement des travaux de la nécropole de Fréjus - Problème de la constitution d'une retraite mutualiste pour les anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 2359) : se félicite de la revalorisation des pensions de veuves de guerre - Relance de l'information historique - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ces crédits.

BOHL (André), sénateur de la Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur l'activité de cette Assemblée au cours de sa 38^e session ordinaire (1986-1987) [n° 276 (87-88)] (10 mai 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Assemblée du Conseil de l'Europe.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 41 (JO Débats du 16 mai 1986) (p. 680) - Ministère : Industrie - *Objectifs du Gouvernement dans le secteur de la chimie* - (Caduque : mai 1988) - Industrie chimique.

n° 42 (JO Débats du 16 mai 1986) (p. 680) - Ministère : Industrie - *Objectifs du Gouvernement en matière de politique énergétique* - (Caduque : mai 1988) - Energie.

Questions orales sans débat :

n° 54 (JO Débats du 16 mai 1986) (p. 686) - Ministère : Equipement - *Mesures en faveur de la réalisation des programmes de logement social* - (Caduque : mai 1988) - Logement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1469) : son amendement n° I-199, soutenu par M. Daniel Millaud : application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-166 de M. Maurice Blin, rapporteur général.

BOILEAU (Roger), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

BONDUEL (Stéphane), sénateur de la Charente-Maritime (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre ès qualités de la Commission nationale du sport de haut niveau.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale, jeunesse et sports - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 13] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 9 ter (p. 130) : abstention du groupe de la Gauche démocratique sur les amendements identiques n° 34 de M. Charles Lederman et n° 69 de M. André Méric (suppression de cet article fixant les conditions de la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives).

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Avant l'art. 10 (p. 149) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Michel Durafour (réglementation des comptes de campagne pour les élections municipales) - Art. 9 (p. 173) : soutient l'amendement n° 51 de M. Michel Durafour (suppression de cet article relatif à la procédure spécifique de contrôle de l'aide publique accordée aux partis et groupements politiques) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 185) : réservé sur certaines dispositions, notamment celles permettant d'apprécier la situation patrimoniale de certains hommes politiques - Regrette le rejet de son amendement relatif à la transparence financière pour les élections municipales dans les communes de plus de 30.000 habitants - Ferme opposé à l'article 9 ter du projet de loi organique fixant les conditions de la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives ; disposition de nature à surimposer les autres contribuables - Réservé sur les modalités de financement public des partis politiques - Abstention de la majorité des membres du groupe de la Gauche démocratique sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 372) : son amendement n° 70, soutenu par M. Etienne Dailly : exclusion du champ d'application de l'amnistie des condamnations justifiées par des violations délibérées du code de la route quand celles-ci ont causé la mort ou des blessures graves ; retiré.

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires** [n° 309 (87-88)] - (5 juillet 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 405) : groupe de la Gauche démocratique favorable à l'adoption de ce projet tendant à préserver le haut niveau de protection sociale des Français et à assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale - Souhaite vivement l'ouverture au Parlement d'un débat fondamental sur l'avenir de la protection sociale.

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 447) : satisfait de la reprise du dialogue

entre les deux communautés de Nouvelle-Calédonie et de la signature de l'accord de Matignon - Rend hommage à l'action du Premier ministre, aux personnalités de la mission du dialogue envoyée récemment sur le terrain et au courage des négociateurs des deux communautés - Retour à l'administration directe du territoire par l'Etat pendant un an au plus - Création d'un comité consultatif composé des représentants des principales familles politiques du territoire - Souhaite que le Parlement soit associé à l'élaboration du projet de loi référendaire - Vote favorable du groupe de la Gauche démocratique sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) Art. 7 (p. 781) : soutient l'amendement n° 2 de M. Pierre Laffitte (bénéfice du RMI pour les ressortissants de la CEE).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1058) : au nom du groupe de la Gauche démocratique, se déclare favorable à l'amendement n° 23 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'emplois résultant du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales) - Art. 5 (p. 1062) : son amendement n° 64 : exclusion du champ d'application de l'article L. 135-9 du code de la sécurité sociale, des caisses autonomes d'assurance vieillesse des professions libérales ; retiré.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 19 (p. 1102) : vote de l'amendement n° 77 (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) du Gouvernement par le groupe de la Gauche démocratique - Après l'art. 16 (p. 1128) : sur la transformation de la Maison de Nanterre en établissement public de la Ville de Paris, se déclare favorable aux amendements du Gouvernement, n° 49 (insertion d'une division nouvelle), n° 50 (transformation en établissement public de la ville de Paris), n° 51 (fonctionnement), n° 52 (conseil d'administration), n° 53 (statut du personnel) et n° 54 (biens mobiliers et immobiliers).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Après l'art. 3 (p. 1443) ; au nom du groupe de la Gauche démocratique, se déclare favorable à l'amendement n° I-290 du Gouvernement (bénéfice de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints âgé de plus de 70 ans est admis pour une longue durée dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe II bis* (p. 1574) : soutient l'amendement n° I-83 de M. François Abadie (assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF) - Avant l'art. 22 (p. 1596, 1597) : soutient les amendements de M. Jean Francou, n° I-235 (exonération fiscale des primes versées aux médaillés olympiques), n° I-237 (exonération fiscale des aides personnalisées versées aux athlètes de haut niveau), n° I-236 (exonération fiscale des aides personnalisées versées aux athlètes de haut niveau, dans la limite de 50 000 francs), n° I-238 (exonération fiscale accordée aux sportifs professionnels dans les mêmes conditions qu'aux artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques), n° I-239 (bénéfice de l'étalement fiscal accordé aux sportifs professionnels) et n° I-240 (possibilité pour les clubs sportifs professionnels d'affecter les bénéfices réalisés au cours d'une saison sur un compte de provisions en franchise d'impôt).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Après l'art. 25 (p. 1646) : son amendement n° I-249, soutenu par M. Josy Moynet : augmentation du prélèvement sur les enjeux du loto au profit du Fonds national pour le développement du sport ; retiré.

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2031, 2032) : formation des sous-préfets - Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ; nécessaire substitution d'un nouveau mécanisme à l'indexation des grandes dotations sur les recettes de TVA, en raison de la baisse de cette dernière en vue de l'harmonisation fiscale européenne - Insertion des collectivités territoriales dans l'Europe de 1992 ; rôle de la coopération intercommunale ; cas des syndicats de coopération regroupant au sein d'un ensemble mieux structuré les différents pôles d'un territoire économiquement fragilisé ; rappelle la proposition de loi de M. Pierre Schiélé sur l'harmonisation des taux de taxe professionnelle sur les zones couvertes par une structure de coopération ; précédent de la taxe de séjour - Statut de l'élu - Vote de ces crédits par de nombreux sénateurs du groupe de la Gauche démocratique - **Examen des crédits** - Après l'art. 67 (p. 2046) : vote des amendements identiques n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial, et n° II-2 de M. Josselin de Rohan, par le groupe de la Gauche démocratique (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2110) : développement de l'enseignement supérieur à La Rochelle - (p. 2111) : ne comprend pas l'abandon des projets de création d'un institut de formation technique supérieure et d'une école d'ingénieurs dans cette région - Forte progression du budget de l'enseignement - Création d'emplois de maîtres de conférence - Augmentation des crédits consacrés à l'extension et à l'amélioration du patrimoine universitaire ainsi que des crédits de bourses - Développement du sport ; participation des collectivités locales - Education physique à l'école - Nécessaire réaménagement des rythmes scolaires - Adaptation de l'enseignement aux emplois d'avenir - Vote favorable de l'ensemble des membres du groupe de la Gauche démocratique sur le budget de l'enseignement supérieur et abstention de certains membres sur le budget de l'enseignement scolaire.

Jeunesse et sports - (2 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2130) : évolution favorable de ce budget - Ressources du Fonds national pour le développement du sport, FNDS, et du Fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA - Emet quelques remarques sur la présentation budgétaire - Crédits de l'administration générale - Crédits de l'action jeunesse et vie associative - Centres d'information-jeunesse - Répartition des crédits de la lutte contre la toxicomanie - Formation des animateurs - Centres de vacances - Participation au financement des offices franco-allemands et franco-québécois pour la jeunesse - Problème des postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) - Actions en faveur du sport - Créations d'emplois de conseillers techniques et de chargés d'éducation dans les établissements publics - Lutte contre le dopage - (p. 2132) : financement et fonctionnement du FNDS - Aide au sport de haut niveau et au sport de masse - Rythme de vie des enfants - Fonctionnement des sections sports-études - Médecine du sport - Equipements sportifs et socio-éducatifs - (p. 2133) : rejet d'un amendement de la commission des affaires culturelles, à la première partie de la loi de finances, tendant à créer un prélèvement supplémentaire sur le produit du loto sportif au profit du FNDS - Rend hommage au Comité national olympique et sportif français, CNOSF, pour l'excellente organisation de la mission française à Séoul - Préparation des prochains jeux olympiques d'Albertville en 1992 et des XII^{es} jeux méditerranéens en 1993 dans la région Languedoc-Roussillon - **Examen des crédits** - **Etat B** (p. 2139) : au nom de M. Pierre-Christian Taittinger, interroge le Gouvernement sur l'utilisation de la piscine du centre Jean Sarrailh, à Paris - Montant des crédits de fonctionnement attribués aux instituts universitaires de technologie pour la mise en place des options « activités physiques et sportives » - Financement de l'Observatoire national de l'économie du sport - Conditions de prise en charge financière dans les établissements universitaires de certains athlètes de haut niveau.

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2151, 2152) : se félicite de la place reconnue à l'activité touristique à travers la nomination d'un ministre délégué chargé du tourisme - **Accroissement des crédits du tourisme, le plus important de l'ensemble des projets de budget de la loi de finances pour 1989 -** Part réservée à la promotion de la France et rôle de premier plan donné à la Maison de France - Mise en valeur insuffisante du patrimoine culturel français, dans le contexte d'une concurrence internationale sans merci - Se déclare favorable à la création d'une commission des comptes du tourisme, mais préoccupé par l'insuffisance des moyens en faveur du tourisme associatif et des subventions aux équipements touristiques - **Déclin des moyens traditionnels d'aménagement du territoire -** Tourisme rural : politique mise en oeuvre à travers les contrats de pays et les chartes intercommunales - **Insuffisance des crédits alloués à l'aide au tourisme associatif ;** exemple de l'association nationale VVF, villages vacances familles - **Rappelle à l'attention du ministre une note de M. François Giacobbi sur l'allongement de la saison touristique en Corse -** Soutien du groupe de la Gauche démocratique à l'action du Gouvernement dans le secteur du tourisme - **Examen des crédits - Etat C (p. 2165) :** se déclare opposé aux amendements de M. Roger Chanaud, rapporteur spécial, n° II-15 (réduction de 112 000 francs des crédits de paiement et des autorisations de programme figurant au titre V et destinés au financement d'études de projets touristiques) et n° II-16 (réduction d'un million de francs des autorisations de programme et des crédits de paiement figurant au titre VI afin de supprimer les crédits destinés à l'aménagement d'un plan d'eau dans la région Nord - Pas-de-Calais).

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 2716) :** au nom du groupe de la Gauche démocratique, se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (ouverture du droit de vote pour les élections municipales aux ressortissants étrangers résidant régulièrement sur le territoire national depuis plus de cinq ans) - **Art. 1 (p. 2727) :** se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement) - **Art. 5 ter (p. 2737) :** se déclare favorable à l'amendement n° 43 du Gouvernement (modulation des amendes en fonction des peines de prison encourues pour infraction à certains articles du code électoral).

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)] - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3009) :** délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat - Composition et modalités de fonctionnement du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT - Situation des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet - Réforme du régime administratif de la ville de Paris - (p. 3010) : modification du mode de scrutin municipal pour les communes de 2 500 à 3 500 habitants - Sous certaines réserves, approuve les orientations générales de ce projet de loi - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3027) :** vote favorable des sénateurs de la Gauche démocratique sur ce projet de loi.

BONIFAY (Charles), sénateur des Bouches-du-Rhône (S) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

↳ Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979), puis nommé vice-président de cette délégation le 29 novembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 30 novembre 1988).

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la mutualité.

Membre suppléant du conseil d'administration de l'établissement d'hospitalisation public de Fresnes, spécifiquement destiné à l'accueil des personnes incarcérées.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Logement social - [n° 92 (88-89) tome 7] (21 novembre 1988).**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 1^{er} juillet 1988) (p. 331) - Ministère : Solidarité - **Revenu minimum d'insertion - Politique sociale.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 309 (87-88)] - (5 juillet 1988) - Art. 3 (p. 404) :** se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article tendant à proroger le relèvement des taux de cotisation vieillesse pour les fonctionnaires civils et militaires) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 405) :** satisfait de l'amélioration de la qualité du travail parlementaire souhaitée par le Gouvernement - Consensus sur la défense du système de protection sociale - Réitère au ministre des affaires sociales ses nombreuses demandes d'ouverture d'un vaste débat au Parlement sur une réforme structurelle du financement de la sécurité sociale - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et prorogeant les exonérations de cotisations de sécurité sociale liées aux contrats de qualification [n° 311 (87-88)] - (5 juillet 1988) - Discussion générale (p. 407, 408) :** modification de certaines dispositions du code du travail afin de permettre l'application de l'accord interprofessionnel du 30 décembre 1987 relatif à la rémunération des demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle - Création d'une allocation de formation-reclassement financée conjointement par l'Etat et l'UNEDIC - Mode de calcul de cette rémunération - Prorogation de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification - Favorable à la proposition du président François Mitterrand relative à la création d'un crédit-formation offert aux jeunes n'ayant pas acquis à l'école une qualification professionnelle suffisante - Satisfait de la priorité donnée par l'actuel Gouvernement à la formation professionnelle.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 715) : portée sociale et humaine considérable de la création du revenu minimum d'insertion, RMI - Amélioration rédactionnelle souhaitable du texte en projet - Attachement du groupe socialiste aux dispositions adoptées à l'Assemblée nationale relatives au champ d'application : âge minimum ; conditions d'ouverture des droits aux étrangers - Problème de la prise en compte des allocations familiales dans le calcul du montant de ressources donnant droit au RMI - Partage des compétences entre l'Etat et le département - Participation financière des départements - Regrette les dispositions organisant dès à présent le partage des responsabilités dans trois ans - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - **Intitulé du chapitre III** (p. 787) : soutient l'amendement n° 194 de M. Claude Estier (« Engagement de l'allocataire et décision d'octroi de l'allocation »).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 16** (p. 813) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Pierre Louvot, rapporteur (responsabilité du président du conseil général dans la procédure de révision du contrat d'insertion) - **Art. 17** (p. 814) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 111 de Mme Marie-Claude Beaudou (réexamen semestriel du montant de l'allocation ; révision occasionnelle en fonction de l'évolution des prix) - **Art. 22** (p. 819) : sur l'amendement n° 75 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (participation financière des bénéficiaires du RMI aux frais d'hébergement dans un établissement, par prélèvement sur le montant de l'allocation), soutient le sous-amendement n° 198 de M. Claude Estier - Abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 75 précité de la commission - (p. 821) : soutient l'amendement rédactionnel n° 199 de M. Claude Estier - **Art. 26** (p. 822) : soutient l'amendement n° 200 de M. Claude Estier (retenue ne pouvant dépasser un pourcentage déterminé par voie réglementaire) - **Après l'art. 29** (p. 825) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 139 de M. Louis Souvet (information des agents chargés de la répression du travail clandestin par les organismes chargés de l'instruction des demandes d'allocations) - **Avant l'art. 30 A** : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 120 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de la division Titre III : « Actions d'insertion sociale et professionnelle ») - **Art. 30** (p. 830) : sur l'amendement n° 44 de la commission (création, composition et désignation des membres du conseil départemental d'insertion), soutient le sous-amendement n° 202 de M. Claude Estier - **Art. 30 bis** (p. 832) : sur l'amendement n° 45 de la commission (projet contractuel d'insertion souscrit par le seul allocataire ; contenu de l'engagement contractuel), soutient le sous-amendement n° 203 de M. Claude Estier - **Art. 31** (p. 835) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 159 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (contenu du programme départemental d'insertion) - **Art. 32** (p. 836) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 122 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de cet article relatif aux modalités, notamment financières, de mise en oeuvre du programme départemental d'insertion) - **Art. 44** (p. 849) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 60 de la commission (suppression de cet article précisant que le préfet ou le président du conseil général peut conclure des conventions avec les collectivités locales ou des organismes de droit public ou privé sans but lucratif afin d'organiser des activités d'insertion professionnelle ou d'intérêt général) - **Art. 45** (p. 850) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 61 de coordination et n° 62 (statut des personnes exerçant une activité d'insertion professionnelle ou d'intérêt général dans le cadre d'une convention) - **Art. 48** (p. 855) : soutient l'amendement n° 206 de M. Claude Estier (information du Parlement, dans un délai de trois mois, sur les modalités d'évaluation retenues pour l'application du RMI).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - **Discussion générale**

(p. 1039, 1040) : dénonce l'assemblage « disparate » de ce texte - Ajustement et actualisation de la législation sur des points qui ne justifient pas le dépôt de projets de loi spécifiques - Importance du problème du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales - Souci de lutter contre le chômage, souci de justice sociale et de solidarité nationale - Estime que le déplaçonnement est la voie obligatoire vers la fiscalisation - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'ensemble de ce projet - (p. 1066) : soutient l'amendement n° 74 de M. Claude Estier (prise en charge des jeunes handicapés par des établissements spécifiques adaptés à leurs besoins).

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - **Avant l'art. 17** (p. 1080, 1081) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Hector Viron (exercice sans restriction du droit de grève) - (p. 1086) : intervient sur l'amendement n° 7 de M. Hector Viron (procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative) ; souhaite une négociation entre les partenaires sociaux sur l'aménagement de la loi du 3 juillet 1986 supprimant l'autorisation administrative de licenciement - (p. 1087) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 8 de M. Hector Viron (suppression de la dissociation entre accident de travail et accident de trajet introduite par la loi du 7 janvier 1981 relative à la protection des salariés victimes d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle) - (p. 1088) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 9 de M. Hector Viron (garantie d'emploi du salarié en cas de maladie) - **Art. 17** (p. 1089) : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Hector Viron (suppression de cet article relatif à l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage dans le secteur des banques et des assurances) - Vote de cet article par le groupe socialiste - Interroge le Gouvernement sur le bilan de l'application de la loi Séguin, notamment quant à l'accès au baccalauréat par l'apprentissage - **Après l'art. 17** (p. 1092) : se déclare opposé à l'amendement n° 71 de M. Louis Souvet (affectation d'une part de la taxe d'apprentissage aux formations de niveau CAP) - **Après l'art. 18** (p. 1094) : se déclare favorable aux amendements du Gouvernement, n° 42 (exonération des cotisations à la charge de l'employeur liée à l'embauche d'un jeune par un contrat de qualification prévu à l'article 980-2 du code du travail), n° 43 (définition et objectif du stage d'initiation à la vie professionnelle, SIVP), n° 44 (application aux stagiaires des dispositions concernant le repos hebdomadaire et interdiction du recours aux heures supplémentaires) et n° 45 (mise en oeuvre des SIVP dans les entreprises : rôle du comité d'entreprise) - **Avant l'art. 19** (p. 1100) : se déclare favorable à l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) - Question sur la compensation des pertes de cotisations pour la sécurité sociale - **Art. 28** (p. 1132) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Hector Viron (suppression de cet article permettant le recrutement d'agents de droit privé au Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, CNESS) - **Après l'art. 28** (p. 1133) : soutient l'amendement n° 76 de M. Claude Estier (nouvelle rédaction de la loi du 3 janvier 1973 instituant un médiateur) - **Indépendance du médiateur** - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1139) : caractère aberrant d'un vote sur l'ensemble d'un projet de loi contenant des mesures aussi disparates et abstention du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture [n° 94 (88-89)]** - (27 novembre 1988) - **Art. 4** (p. 1790) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 1 de M. Pierre Louvot, rapporteur (reprise du texte voté en première lecture par le Sénat transférant la compétence du financement et de l'attribution du RMI au département, à compter du 1^{er} janvier 1992) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1799, 1800) : abstention du groupe socialiste sur ce texte, en raison des orientations retenues par la majorité sénatoriale en nouvelle lecture.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) (p. 1843) : augmentation substantielle de ce budget dynamique et de solidarité - Création d'emplois de contrôleurs du travail - Nouveaux moyens accordés à l'inspection du travail pour exercer ses missions - Augmentation des crédits du fonds d'amélioration pour les conditions de travail - Création d'organismes régionaux d'observation de l'emploi - Limitation des actions d'insertion sans contenu réel de formation ; travaux d'utilité collective, TUC - « Moralisation » des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Contrôle financier et pédagogique des organismes de formation professionnelle - Augmentation exceptionnelle des crédits du fonds d'intervention pour l'emploi et la formation professionnelle ; affectation prévisionnelle de la moitié de ces crédits dans le cadre du plan pour l'emploi - Création prochaine du crédit-formation - (p. 1844) : développement de l'apprentissage - Nécessité d'accorder de nouveaux moyens à l'éducation nationale afin qu'elle conserve sa place auprès des entreprises pour la formation en alternance - Meilleure intégration de cette formation dans la vie de l'entreprise ; moyens financiers appropriés - Craint que les mesures proposées aboutissent à faire de l'apprentissage la « filière de formation du pauvre » - Vote favorable du groupe socialiste sur ce budget.

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1870) : renforcement de l'aide aux adultes handicapés - Campagne contre les mauvais traitements et les violences infligées aux enfants - Rénovation des hospices - (p. 1871) : déséquilibre structurel du système de protection sociale ; souhaite une rapide réforme de son financement à l'issue de la concertation engagée avec les partenaires sociaux - Prise en compte de l'évolution des dépenses de santé, du vieillissement de la population et de la démographie médicale - Lutte contre le SIDA - Maîtrise des dépenses de santé - (p. 1872) : bilan désastreux du tabagisme et de l'alcoolisme - Politique familiale - Poursuite de l'effort en faveur des plus démunis - Financement des prestations familiales - Conclusion du rapport Tabah sur l'évolution de la branche vieillesse - Problème de l'âge de départ à la retraite - Moyens d'action des centres sociaux et socio-culturels - Approbation de ce budget par les sénateurs socialistes.

Équipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur pour avis (logement social) (p. 2056, 2057) : réaménagement des prêts d'accession à la propriété, PAP, contractés entre 1981 et fin 1984 en raison des difficultés des accédants pénalisés, en période de désinflation, par la progressivité des remboursements - Réaménagement de la dette des organismes d'HLM - Effort d'amélioration de la qualité : accélération des réhabilitations par l'utilisation des primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS ; action sur le cadre de vie ; relance de la politique de la ville - Effort de maîtrise des dépenses liées à l'aide personnalisée au logement, APL ; souhaite le maintien de l'objectif de l'unification des aides - Inquiétude sur l'augmentation du volume des impayés de loyers - Regrette l'absence d'autorisations de programme nouvelles pour les PAP en 1989, uniquement financés par les reports de crédits - Maintien du rythme de construction de logements sociaux neufs - Inquiétude sur la réduction du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal - Fonds social urbain - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ces crédits.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 2368) : confirme le vote favorable du groupe socialiste sur ce budget - Souhaite que l'on tienne compte à la fois de ce qui a été fait en si peu de temps et de la volonté d'agir dont témoigne le secrétaire d'Etat - Espère un vote favorable du Sénat sur ce budget.

Économie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2499) : forte progression du projet de budget des charges communes, traduisant les grandes priorités d'action sociale du Gouvernement - Financement du revenu minimum d'insertion, RMI - Traduction budgétaire du plan pour l'emploi présenté par

le Gouvernement - Affectation aux charges communes des exonérations de charges sociales patronales sur les contrats de qualification - Prise en charge par le Gouvernement de la charge financière de l'indemnisation des rapatriés prévue par la loi du 16 juillet 1987 - Application de la loi du 4 septembre 1985 relative à l'amélioration des retraites complémentaires des rapatriés - Situation des bénéficiaires de prêts de consolidation - Transfert au budget de la solidarité des crédits relatifs aux actions d'éducation, de formation professionnelle et d'aide au logement destinés aux harkis, antérieurement attribués à l'Office national à l'action sociale, éducative et culturelle, ONASEC - Augmentation des crédits alloués au secrétariat d'Etat à la consommation - Revvalorisation des dotations destinées aux associations de consommateurs - (p. 2500) : renforcement des moyens des services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - Modernisation de l'équipement des laboratoires chargés du contrôle de la qualité des produits - Financement et statut de l'Institut national de la consommation, INC - Vote des crédits de ce budget par le groupe socialiste.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - Avant le titre I (p. 2877) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi du 13 juillet 1977 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale) - S'oppose à la discussion d'une telle mesure dans un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Art. 2 (p. 2881) : se déclare opposé aux amendements n° 3 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales), n° 34 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression du dé plafonnement de la cotisation patronale d'allocations familiales et des régimes dérogatoires et spécifiques concernant certaines professions) et n° 20 de M. Jean Chérioux (fixation par décret de la date et des conditions d'application aux travailleurs indépendants du dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales) - Favorable au dé plafonnement envisagé sur deux ans - Art. 18 ter (*par priorité*) (p. 2891) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 37 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article tendant à modifier la législation relative aux stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP) et n° 10 de la commission (suppression de l'alinéa précisant le montant minimal des dommages et intérêts auxquels le jeune stagiaire a droit en cas de rupture anticipée du SIVP) - Art. 35 (p. 2909) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 17 de la commission (suppression de cet article prévoyant un recrutement exceptionnel de membres des chambres régionales des comptes) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2912) : caractère insolite de ce DMOS - Satisfait de l'adoption de l'amendement déposé par M. Claude Estier relatif au maintien des handicapés adultes dans les établissements d'éducation spéciale, ainsi que du rejet des amendements déposés par M. Daniel Hoeffel relatifs à la fonction publique territoriale - Opposition des sénateurs socialistes à ce DMOS en raison de la suppression par la majorité sénatoriale de l'article 2 relatif au dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales.

BONNET (Christian), sénateur du Morbihan (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire du Comité des finances locales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1172) - Ministère : Premier ministre - *Grille de la fonction publique et préparation de l'administration à l'échéance européenne - Fonction publique.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (16 février 1988) - **Art. 1** (p. 58) : au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur (remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2149) : salue avec satisfaction la mise en place d'un ministère délégué au tourisme - Consternante dispersion des efforts déployés en matière de promotion du tourisme français, encore très insuffisants par rapport à l'action des pays étrangers - (p. 2150) : tourisme social ; rôle essentiel des comités d'entreprises dans ce domaine - Nécessité d'une prise de conscience de l'importance du tourisme en France : apprentissage des langues étrangères, formation des cadres du tourisme - Développement du tourisme culturel - Tourisme de santé ; assujettissement contestable à la TVA des soins dispensés par les centres de thalassothérapie - Insuffisance des crédits consacrés à l'aménagement du territoire.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Art. 5 ter** (p. 2737) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 du Gouvernement (modulation des amendes en fonction des peines de prison encourues pour infraction à certains articles du code électoral).

BONY (Marcel), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1181) - Ministère : Agriculture - *Situation des producteurs de lait - Lait et produits laitiers.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1926) : conséquences de la politique européenne sur ce projet de budget : financement du gel des terres et de l'extensification ; procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté - Aide à la reconversion professionnelle des exploitations impossibles à redresser : difficulté de mise en oeuvre dans les régions frappées par le chômage ; exemple du département du Puy-de-Dôme - Quotas laitiers - Insuffisance des crédits du Fonds intermi-

nistériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Progression de l'indemnité spéciale de montagne, ISM - Augmentation de la subvention de l'Etat au BAPSA - Risque de découragement des agriculteurs ; zones défavorisées : danger d'une agriculture à deux vitesses.

BOUQUEREL (Amédée), sénateur de l'Oise (RPR) - Questeur du Sénat.

BOURGES (Yvon), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

BOURGINE (Raymond), sénateur de Paris (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Culture et communication** - Culture - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 5] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriot**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - **Art. 1** - *Art. L. 209-7 du code de la santé publique* (p. 553) : sur l'amendement n° 28 de M. Franck Sérusclat (soumission de toute recherche biomédicale pratiquée sur l'homme à l'avis consultatif préalable d'un comité local d'éthique agréé auprès d'un représentant de l'Etat dans la région), se déclare favorable au sous-amendement n° 64 de M. Paul Malassagne.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (9 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 933) : son amendement n° 146 soutenu par M. Josselin de Rohan : exercice par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA des compétences en matière de télécommunications qui étaient celles de la CNCL de façon provisoire jusqu'à l'adoption d'une loi organique qui organisera les fonctions de réglementation et d'exploitation des télécommunications en France ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2423) : augmentation considérable de ce budget - Devoir d'une nation d'entretenir et d'enrichir son patrimoine culturel - Poursuite des grands travaux : seconde

tranche du Grand Louvre et du parc de La Villette - Opéra de la Bastille - Problème de l'équilibre financier entre Paris et la province - Projet d'une grande bibliothèque nationale - (p. 2424) : effort réalisé en faveur des bibliothèques centrales de prêts, particulièrement en province - Sauvegarde du patrimoine monumental - Demande l'exonération des monuments historiques de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Problème des retards d'exécution des travaux de sauvegarde des monuments historiques ; propose soit l'augmentation du nombre des architectes agréés, soit un assouplissement des modalités d'exécution - Demande que soit diffusé auprès des parlementaires le rapport annuel d'exécution des travaux de sauvegarde publié par le ministère de la culture - Taux d'autofinancement du musée d'Orsay, du Grand Louvre, de l'Opéra de Paris et du centre national Georges-Pompidou - (p. 2425) : crise du cinéma ; films français plus touchés que leurs concurrents américains - Rénovation des salles - Dénonce la régression du soutien automatique aux exploitants de salles et à la production parallèlement à une augmentation considérable des aides sélectives au cinéma et à l'audiovisuel - Critique les conditions d'attribution de subventions à certaines associations - Commission des finances favorable à l'adoption de ce projet de budget - Examen des crédits - Etat C (p. 2447) : son amendement n° II-21 : réduction des crédits affectés au patrimoine monumental ; retiré - Par souci de sémantique, s'oppose au financement des grands travaux parisiens par des crédits affectés au chapitre « patrimoine monumental ».

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)]** - (15 décembre 1988) - Avant l'art. 14 ter (p. 2827) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (déverrouillage des taux des quatre taxes locales) - Mesures risquant d'aboutir à une augmentation de la taxe professionnelle préjudiciable à la compétitivité des entreprises françaises.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés [n° 133 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Art. unique (p. 2979, 2980) : absence de contrôle démocratique du Parlement sur le budget européen - Par le biais des directives européennes, dessaisissement du pouvoir législatif au profit du Gouvernement ; exemple de la directive du 13 juin 1988 sur la liberté de mouvement des capitaux - Regrette d'avoir voté l'Acte unique européen - Votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables [n° 134 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Art. unique (p. 2983) : votera contre ce projet de loi.

BOURGOING (Philippe de), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Art. 33 (p. 1136) : se déclare favorable à l'amendement n° 68 de M. Henri Collette (extension des dispositions de cet article, prolongeant d'un an le report d'incorporation pour études, aux jeunes gens ayant actuellement obtenu un report au titre de la législation actuelle).

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Après l'art. 4 (p. 1223) : soutient l'amendement n° 126 de M. Henri de Raincourt (extension du bénéfice de la provision pour

investissement aux associés exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - Après l'art. 9 (p. 1229) : soutient l'amendement n° 127 de M. Jean Puech (possibilité de déduire du revenu foncier les dépenses engagées pour la construction d'un bâtiment d'exploitation rurale remplaçant un bâtiment détruit ou désaffecté) - (p. 1230) : soutient l'amendement n° 128 de M. Henri de Raincourt (détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'indemnisation du bailleur en cas de conversion automatique du métayage en fermage) - Après l'art. 11 (p. 1236) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Jean Arthuis, rapporteur (modification du champ d'application du contrôle des structures).

BOUSCH (Jean-Eric), sénateur de la Moselle (NI puis RPR).

Remplace le 29 juillet 1988, en qualité de sénateur, M. Jean-Marie Rausch, nommé ministre (JO Lois et décrets du 30 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles le 28 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 29 octobre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2251) : regrette que les réductions de crédits fassent rejeter ce budget - (p. 2252) : souhaite que l'aménagement du territoire reçoive les moyens qui lui sont nécessaires - Souhaite le rétablissement de la prime d'aménagement du territoire, PAT, dans les secteurs miniers où elle a été supprimée - Problème du redéploiement des crédits du groupement interministériel pour la restructuration des zones minières, GIRZOM - Pérennisation au-delà de cinq ans du fonds d'industrialisation des bassins houillers.

BOUVIER (Raymond), sénateur de la Haute-Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil le 10 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 11 novembre 1988).

Membre suppléant du Comité des finances locales

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au

Bésil et en Argentine du 6 au 18 septembre 1987 afin d'étudier les institutions de ces deux pays [n° 287 (87-88)] (3 juin 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Amérique latine.

Proposition de loi relative aux incompatibilités familiales au sein des conseils municipaux [n° 3 (88-89)] (3 octobre 1988) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois : 1° sur sa proposition de loi [n° 3 (88-89)] relative aux incompatibilités familiales au sein des conseils municipaux, 2° sur la proposition de loi [n° 71 (88-89)] de M. Ernest Cartigny, tendant à abroger les dispositions de l'article L. 238 du code électoral relatives aux incompatibilités familiales dans les conseils municipaux [n° 74 (88-89)] (9 novembre 1988) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 102 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 120 (88-89)] (8 décembre 1988) - Communes.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 154 (88-89)] (15 décembre 1988) - Communes.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 170 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 179 (88-89)] (21 décembre 1988) - Communes.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 20 (JO Débats du 30 avril 1986) (p. 634) - Ministère : Agriculture - Réduction des pénalités applicables aux agriculteurs ayant dépassé les quotas laitiers - (Caduque : mai 1988) - Lait et produits laitiers.

n° 43 (JO Débats du 16 mai 1986) (p. 685) - Ministère : Equipement - Politique d'aménagement du territoire et développement des régions de montagne - (Caduque : mai 1988) - Montagne.

n° 270 (JO Débats du 17 novembre 1987) (p. 3952) - Ministère : Environnement - Classement du site du Balcon du Mont-Blanc (Haute-Savoie) - (Caduque : mai 1988) - Environnement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 37) :** rappelle les innombrables propositions faites en ce domaine par M. André Diligent, sénateur, et non suivies d'effet - Juge le moment mal choisi pour discuter ces deux textes ; non-application des dispositions proposées à la prochaine campagne pour l'élection présidentielle en raison des délais de promulgation des lois - (p. 38) : vote de ces textes par le groupe de l'Union centriste sous réserve de l'adoption de ses amendements.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 37, 38).**

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1940) : demande des crédits supplémentaires pour le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et pour le

Fonds d'investissement pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM, en raison de la détérioration de l'espace rural suite à la désertification des campagnes - Zones de montagne.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2701) :** lutte contre la fraude électorale et aménagement de certaines modalités du fonctionnement des conseils municipaux - Projet adopté à l'unanimité par les députés après insertion de vingt-cinq articles nouveaux - Apposition d'une empreinte digitale sur la liste d'émargement au lieu de la signature de l'électeur - Réforme des sanctions pénales applicables aux fraudeurs - Adoption d'un mécanisme de vérification préalable des candidatures aux élections municipales - Aménagement d'un certain nombre d'étapes du déroulement des opérations de vote ou du dépouillement - Utilisation obligatoire d'urnes transparentes à partir de 1991 - (p. 2702) : institution de commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants - Modalités de démission des conseils municipaux - Problème de l'administration provisoire de la commune entre la démission du maire et l'élection de son successeur - Amélioration du mode de représentation des communes associées dans les communes fusionnées comptant moins de 100 000 habitants - Estime que la fraude électorale doit être sanctionnée sans aucune complaisance et que les possibilités de la commettre doivent être réduites autant que faire se peut - Rappelle les difficultés pratiques suscitées par les mesures proposées - S'interroge sur l'opportunité d'une utilisation obligatoire d'urnes transparentes à compter du 1^{er} janvier 1991 - Estime que la signature par l'électeur lui-même de la liste d'émargement allongera la durée des opérations et risque d'inciter à l'abstention - (p. 2703) : rappelle que la commission a substitué au mécanisme de l'émargement par signature, un système fondé sur la tenue simultanée par deux assesseurs d'une double liste d'émargement - Problème du vote par procuration au profit des électeurs qui ont leur résidence et exercent leur activité hors du département où se trouve leur commune d'inscription - Constate l'absence de dispositions relatives à l'établissement des listes électorales et aux problèmes liés aux contentieux des élections - Estime choquant que des personnes inculpées de fraude en 1983 puissent être candidates lors des prochaines élections municipales - Constitution d'une commission chargée d'étudier le problème de la sincérité du scrutin et de préparer des textes - Constate que le problème de fond soulevé par ce projet de loi est de savoir jusqu'à quel point on peut, afin de prévenir la fraude, compliquer les opérations électorales et risquer de détourner les électeurs des urnes - Au nom de la commission et sous réserve de l'adoption de ses amendements, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - **Avant l'art. 1 A (p. 2711) :** s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (abrogation des lois n° 86-825 du 11 juillet 1986 relative à l'élection des députés et n° 86-1197 du 24 novembre 1986 relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés) - (p. 2712) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (élection de chaque député par un même nombre d'électeurs) - (p. 2714) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman n° 29 (modalités d'élection des députés au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle) et n° 30 (ouverture du droit de vote pour les élections municipales aux ressortissants étrangers résidant régulièrement sur le territoire national depuis plus de cinq ans) - (p. 2718) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Lederman (composition de la commission chargée de l'établissement et de la révision des listes électorales) - **Art. 1 A :** son amendement n° 10 : suppression de toute impression d'un emblème sur les bulletins de vote ; adopté après modification par le sous-amendement n° 63 de M. René Trégouët - **Art. 1 B (p. 2720) :** son amendement n° 11 : suppression de cet article relatif à l'affectation d'un périmètre géographique à chaque bureau de vote ; retiré - **Art. 1 D (p. 2721) :** s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif à la possibilité de proposer plusieurs élections de types différents le même jour à

compter du 1^{er} janvier 1991 grâce à l'utilisation des machines à voter) - Après l'art. 1 E (p. 2722) : à titre personnel, s'oppose aux amendements n° 4 de M. Bernard Laurent (obligation de mettre des bulletins blancs à la disposition des électeurs lors de chaque scrutin) et n° 57 de M. Guy Allouche (mise à la disposition des électeurs de bulletins blancs pendant toute la durée du scrutin) - Avant l'art. 1 (p. 2724) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (désignation des présidents des bureaux de vote et de leurs suppléants) - Accepte l'amendement n° 58 de M. Guy Allouche (obligation pour chaque vote de proposer une enveloppe d'une couleur différente de celle de la précédente consultation générale) - Art. 1 : son amendement n° 12 : constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement ; adopté - (p. 2725) : s'oppose aux amendements n° 7 de M. Marcel Daunay (suppression de la constatation du vote de chaque électeur par sa signature ou son empreinte digitale apposée sur la liste électorale) et n° 35 de M. Charles Lederman (constatation du vote de chaque électeur sur les deux cahiers d'émargement dans toutes les communes de France par la signature de deux assesseurs distincts) - Art. 1 bis (p. 2729) : son amendement n° 13 : suppression de cet article relatif à la présentation par les électeurs d'un document attestant de leur identité ; adopté - Art. 1 ter (p. 2731) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Paul Alduy (suppression de cet article relatif à l'obligation de recourir aux urnes transparentes) - Art. 2 : son amendement n° 14 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 3 (p. 2732) : son amendement n° 15 : suppression de cet article relatif au contrôle et à la limitation des procurations ; adopté - (p. 2733) : impossibilité de supprimer en France ce que l'on pourrait appeler le vote « affectif » de ceux qui veulent rester fidèles à leur commune natale - Craint que la suppression du vote par procuration ne conduise les plus défavorisés à ne pas voter du tout - Art. 4 (p. 2734) : accepte l'amendement n° 37 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif au nombre de procurations dont chaque mandataire peut disposer) - Après l'art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Jules Faigt (interdiction de la délivrance de certificats médicaux par toute personne habilitée à les délivrer dès lors qu'elle est candidate à une élection dans la circonscription considérée) - Art. 5 (p. 2735) : son amendement n° 16 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 5 bis (p. 2736) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Charles Lederman (institution d'une commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 30 000 habitants) - Après l'art. 5 bis : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Charles Lederman (institution d'une commission nationale de contrôle des opérations de vote quinze jours avant chaque élection) - Art. 5 ter (p. 2737) : s'oppose à l'amendement n° 43 du Gouvernement (modulation des amendes en fonction des peines de prison encourues pour infraction à certains articles du code électoral) - Art. 5 quater (p. 2738) : son amendement n° 17 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 5 sexies : accepte l'amendement n° 44 du Gouvernement (suppression de cet article pour coordination) - Art. 5 septies : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 du Gouvernement (suppression de cet article relatif aux sanctions applicables en cas de substitution ou d'imitation volontaire d'une signature sur la liste d'émargement) - Art. 5 octies (p. 2739) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 46 du Gouvernement (suppression de cet article pour coordination) et n° 54 de M. Charles Lederman (sanction applicable aux membres d'un collège électoral qui, pendant la réunion, se seront rendus coupables d'outrages ou de violences, soit envers le bureau, soit envers l'un de ses membres) - Art. 5 nonies : son amendement n° 18 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 5 decies : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 du Gouvernement (suppression de cet article relatif au doublement des peines mentionnées à l'article L. 113 du code électoral lorsque le coupable est le président du bureau centralisateur) - Art. 5 undecies (p. 2740) : son amendement n° 19 : privation des droits civiques pendant deux ans au moins et dix ans au plus pour toute personne condamnée en application de cer-

tains articles du code électoral, sans préjudice de l'application de l'article 28 du code pénal ; adopté - S'oppose à l'amendement de coordination n° 48 du Gouvernement et au n° 55 de M. Charles Lederman (limitation des conditions de la privation des droits civiques pour une durée de deux ans à dix ans pour toute condamnation prononcée en application de certains articles du code électoral) - (p. 2741) : son amendement de coordination n° 20 ; adopté - Après l'art. 5 undecies (p. 2742) : accepte l'amendement n° 2 de M. Ernest Cartigny (réouverture du délai de présentation des candidatures au seul bénéfice du candidat ayant recueilli au premier tour le plus grand nombre de suffrages après les candidats susceptibles de se maintenir au second tour, lorsqu'il apparaît qu'un seul de ces deux-là s'est inscrit) - (p. 2743) : accepte l'amendement n° 49 du Gouvernement (modalités d'application des règles d'inéligibilité aux élections cantonales) - Art. 5 duodecies (p. 2744) : sur l'amendement n° 50 du Gouvernement (modalités d'application des règles d'inéligibilité aux élections municipales), son sous-amendement n° 21 ; adopté - Après l'art. 5 duodecies : accepte l'amendement de coordination n° 51 du Gouvernement - (p. 2745) : son amendement n° 22 : limitation à deux, dans les communes de plus de 500 habitants, du nombre des ascendants et descendants, frères et soeurs, qui peuvent simultanément être membres d'un même conseil municipal ; adopté - (p. 2746) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Paul Séramy (abrogation des quatrième, cinquième et sixième alinéas de l'article L. 238 et du dernier alinéa de l'article L. 239 du code électoral relatifs aux incompatibilités familiales dans les conseils municipaux) - Art. 5 quaterdecies (p. 2747) : accepte l'amendement n° 52 du Gouvernement (possibilité pour tout candidat de la liste intéressée, en cas de refus de délivrance du récépissé, de saisir le tribunal administratif qui statue, en premier et dernier ressort, dans les trois jours du dépôt de la requête) - Après l'art. 5 quaterdecies : accepte l'amendement n° 62 de M. Guy Allouche (extension aux élections cantonales du mécanisme de contrôle de déclaration de candidatures prévu dans le projet pour les élections municipales dans les communes de plus de 3500 habitants) - Avant l'art. 6 : accepte l'amendement de coordination n° 53 du Gouvernement - Accepte l'amendement n° 26 de M. Paul Séramy (réunion de plein droit du conseil municipal lors d'un renouvellement général au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel il a été élu au complet) - Après l'art. 11 (p. 2748) : ses amendements n° 23 : insertion d'une division nouvelle : « Titre III - Dispositions diverses » ; et n° 24 : application des dispositions des articles 1^{er}, 2 quater et 4 de cette loi lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux ; adoptés - Explication de vote sur l'ensemble : volonté du Sénat de mettre en garde le Gouvernement contre les conséquences de l'adoption de l'émargement par l'électeur.

Nouvelle lecture [n° 170 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3089) : confirme que le Sénat est préoccupé par la nécessité de combattre la fraude électorale - Maintient les positions du Sénat en ce qui concerne la signature des électeurs sur les listes d'émargement et le vote par procuration - Propose par amendement une opération test dans quelques villes ou communes - Art. 1 A (p. 3090) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 1 : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à l'instauration d'une double liste d'émargement dans chaque bureau de vote pour les communes de plus de 3 500 habitants ; adopté.

Suite de la discussion - (22 décembre 1988) - Rapporteur - Après l'art. 1 (p. 3103) : son amendement n° 3 : application dans certaines communes à titre d'essai de la procédure d'émargement par les électeurs lors du prochain renouvellement municipal ; adopté - Art. 2 (p. 3105) : son amendement de suppression pour coordination n° 4 ; adopté - Art. 3, 4 et 5 : ses amendements de suppression n° 5 à n° 7 ; adoptés - Art. 5 undecies bis (p. 3106) : son amendement n° 8 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à la présence dans tous les cas d'un deuxième candidat au second tour de scrutin ; adopté -

Art. 12 (p. 3107) : son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Sur l'ensemble** : souhaite le maintien du droit de vote d'électeurs qui, pour des raisons professionnelles, ont dû s'éloigner de la commune dans laquelle ils sont régulièrement inscrits sur les listes électorales - Souhaite une plus grande rigueur lors de l'inscription sur les listes électorales.

BOYER (André), sénateur du Lot (NI puis GD).

Remplace le 13 juin 1988, en qualité de sénateur, M. Maurice Faure, nommé ministre (JO Lois et décrets du 14 juin 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères le 28 juin 1988 (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2351) : attachement des sénateurs au sort des anciens combattants - Rappelle leurs problèmes : égalité des droits pour l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant, bénéfice de la campagne double, reconnaissance des combattants volontaires, situation des veuves et des descendants - Diminution des crédits de ce budget par rapport à l'année dernière - Constate que le rattrapage des pensions est terminé mais que le doute subsiste dans l'esprit des anciens combattants à propos de l'indice de référence - Souhaite que le rapport constant ne soit pas remis sans cesse en cause - Plan de revalorisation des pensions de veuves de guerre - Problème de la retraite mutualiste pour les anciens d'Afrique du Nord titulaires de la carte de combattant, avec participation de l'Etat à 25 % - Se réjouit de la prorogation de la date de forclusion opposable aux anciens d'Afrique du Nord - Souhaite l'assouplissement des conditions mises à la constitution d'une retraite mutualiste - Problème de l'octroi de la campagne double pour les anciens d'Afrique du Nord - Rappelle que l'appareillage des sourds de guerre devait, selon la loi du 31 mars 1919, être fourni gratuitement - (p. 2352) : estime que ce budget ne répond pas à toutes les attentes des anciens combattants - Souhaite le vote au cours de la prochaine session parlementaire des trois textes relatifs à l'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, à la reconnaissance de la Nation au profit des prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh et à l'égard des anciens détenus du camp de Rawa-Ruska - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2367) : améliorations apportées par l'Assemblée nationale à ce budget - Relèvement automatique des pensions de réversion en faveur des veuves et des orphelins - Volonté du Gouvernement de majorer les crédits de l'information historique - Annonce du dépôt de trois projets de loi concernant l'assouplissement des conditions d'attribution de la carte du combattant, le statut des anciens combattants du Viêt-minh et le sort des anciens de Rawa-Ruska - Mesures en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord - Report de la date de forclusion pour l'attribution des pensions mutualistes - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget, au nom d'une majorité du groupe de la Gauche démocratique.

BOYER (Eugène), sénateur de la Haute-Garonne (NI puis S).

Remplace le 29 juillet 1988, en qualité de sénateur, M. André Méric, nommé secrétaire d'Etat (JO Lois et décrets du 30 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales le 11 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 12 octobre 1988).

BOYER (Jean), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 44 (JO Débats du 16 mai 1986) (p. 685) - Ministère : Industrie - *Inquiétude causée par la renégociation de l'accord multifibres* - (Caduque : mai 1988) - Industrie textile.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1921, 1922) : chute du revenu agricole depuis 1973 et développement de la double activité - Incertitude née des carences de la politique agricole commune ; demande le réexamen des quotas laitiers - Guerre commerciale menée par les Etats-Unis au sein du GATT - Compétitivité et recherche - Rôle prioritaire du secteur agroalimentaire pour la sauvegarde des zones rurales - Politique d'accompagnement nécessaire pour encourager l'installation de jeunes actifs dans les zones défavorisées - Actions en faveur de la montagne ; insuffisance des crédits ; indemnité spéciale de montagne, ISM ; aide à l'amélioration de la qualité du porc en montagne ; budget de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, OFIVAL ; dotation du budget de l'office du lait pour l'aide à l'amélioration de la qualité du lait.

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) (p. 2190, 2191) : médiocrité des résultats du commerce extérieur en 1987 : augmentation des importations et diminution des exportations - Forte dégradation des échanges industriels civils et militaires - Evolution préoccupante des exportations de produits agroalimentaires - Réorientation des échanges en direction des pays industriels solvables, mais augmentation du déficit à l'égard tant des pays de la Communauté que de l'ensemble de la zone OCDE - Faiblesses de l'économie française et persistance du déficit commercial en dépit de facteurs extérieurs favorables : baisse de la facture énergétique, reprise de la croissance mondiale - Inadaptation de l'appareil productif à l'évolution de la demande - Retard de la France par rapport à ses principaux partenaires en matière d'investissement - Souhaite la mise en place d'un dispositif fiscal susceptible d'accroître l'investissement et la compétitivité des entreprises : allègement de la taxe professionnelle, amélioration des mécanismes d'amortissement, baisse de l'impôt sur les sociétés - Opposition du groupe de l'UREI à ce budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (16 décembre 1988) - **Art. 34 bis** (p. 2855) : son amendement n° 18, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : suppression de cet article visant à valider la perception du versement-transport au profit du syndicat intercommunal à vocation unique de transports urbains de Bourges, réalisée du 1^{er} mars 1983 au 8 décembre 1987 ; retiré.

BOYER (Louis), sénateur du Loiret (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement d'hospitalisation public de Fresnes, spécifiquement destiné à l'accueil des personnes incarcérées.

Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Santé et action sociale - [n° 92 (88-89) tome 2] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1056) : soutient l'amendement n° 67 de M. Marcel Lucotte (limitation du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales pour les entreprises employant des salariés percevant en raison de leurs compétences des rémunérations élevées).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p.1466) : son amendement n° I-56 : réduction du taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers ; rejeté.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (santé et action sociale) (p. 1858) : réserves de la commission des affaires sociales sur ces crédits en raison de la comparaison des éléments positifs et négatifs de ce budget - Rénovation des hospices - Création de places supplémentaires dans les centres d'aide par le travail, CAT - Mise en place du revenu minimum d'insertion, RMI - Adoption d'un plan national de lutte contre le SIDA - Diminution des subventions aux équipements hospitaliers - Absence d'initiatives gouvernementales en matière de politique familiale, de lutte contre la toxicomanie, l'alcoolisme ou le tabagisme - Refus du Gouvernement de prendre par voie réglementaire des mesures permettant la mise en place des contrats épargne-handicap - Lutte contre l'exclusion sociale - Renforcement des actions en faveur des personnes âgées et des handicapés - (p.1859) : nécessité d'une réflexion d'ensemble sur le fonctionnement et l'organisation des établissements hospitaliers - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de la santé et de l'action sociale.

BOYER-ANDRIVET (Jacques), sénateur de la Gironde (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1169) - Ministère : Equipement - Liaison autoroutière Bordeaux-Périgueux - Autoroutes.

Questions orales avec débat :

n° 163 (JO Débats du 22 mai 1987) (p. 1237) - Ministère : Agriculture - Redéfinition de la politique d'aménagement rural - (Caduque : mai 1988) - Aménagement du territoire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 10 (p. 133) : conditions d'élection du président de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2026, 2027) : travaux du groupe d'étude sénatorial pour l'aménagement rural, sous sa présidence - Souhaite une étude exhaustive sur les aides publiques de toute nature attribuées respectivement à la région parisienne et au reste de la France ; financement du métro lyonnais et du métro parisien ; comparaison de la dotation globale de fonctionnement, DGF, de la région Ile-de-France et du budget de la délégation à l'aménagement du territoire, DATAR - Coûts, financiers et humains, induits par la concentration urbaine parisienne - Demande une politique de rééquilibrage entre Paris et la province - Demande une réforme de la fiscalité locale - Zones défavorisées : mise en place des commissions départementales d'amélioration de l'organisation des services publics en zone rurale - Coopération intercommunale - Prolifération, dans une complexité croissante, des coûts des syndicats intercommunaux à vocation unique ou à vocation multiple, SIVU et SIVOM - Demande une remise en ordre des formules d'aide publique liées à la présentation d'un projet économique de développement présenté par une ou plusieurs communes.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2247) : s'interroge sur l'existence d'une véritable politique d'aménagement rural - Constate la prolifération des fonds : le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT, et le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, auxquels s'ajoutent le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM, le fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique, FACIT, et le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Emiettement des actions et absence de croissance de l'enveloppe budgétaire - Souhaite le rétablissement du conseil supérieur de l'aménagement rural, abandonné en 1983, afin d'aider à planifier et à coordonner l'utilisation des crédits des différents ministères en matière d'aménagement du territoire - (p. 2248) : souhaite le rattachement du ministère de l'aménagement du territoire au Premier ministre.

BRACONNIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Routes et voies navigables - [n° 90 (88-89) tome 12] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 121 (JO Débats du 11 avril 1987) (p. 149) - Ministère : Fonction publique - Avenir des contrats de plan Etat-Régions - (Caduque : mai 1988) - Politique économique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (routes et voies navigables) (p. 1728) : signale une réduction globale des accidents routiers depuis 1983 et un renversement brutal en 1988 - Constate que la France demeure l'un des pays de la communauté où les routes sont les moins sûres - Disparition des points noirs : objectif prioritaire - Favorable à la progression des crédits destinés à la campagne d'information du public - Propose une organisation des états généraux de la sécurité routière - Souhaite une amélioration de la formation des conducteurs - Généralisation du processus d'apprentissage anticipé à la conduite - Préfère la prévention à la répression - (p. 1729) : renforcement des forces de police par des jeunes du contingent - Sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire - Réforme du contrôle technique des véhicules - Projet d'un permis à points à échéance de trois ans - Diminution depuis 1985 des crédits destinés aux voies navigables - Constate un entretien insuffisant des berges et des écluses - Interrogation sur l'avenir du réseau Freycinet - Insuffisance de l'effort fait pour la mise à grand gabarit - Rappelle l'achèvement de la liaison Rhin-Main-Danube par la RFA - Difficile situation du trafic fluvial français qui continue de décroître - Réseau fluvial déficient, entretien et équipements insuffisants - Interrogation sur l'avenir de la liaison Rhin-Rhône - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de la sécurité routière et des voies navigables, compte tenu de l'insuffisante augmentation des dotations au regard de l'état de vétusté pitoyable du réseau.

• **Équipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2516, 2517) :** forte progression des crédits d'engagement destinés au programme routier - Mise en oeuvre du schéma directeur défini par le gouvernement précédent - Programmes routiers Tarentaise et Transmanche - Renégociation en cours des contrats de plan Etat-région ; incertitude sur le montant des crédits accordés par l'Etat - Problème de l'absence de récupération par les collectivités locales de la TVA sur les travaux routiers - Accélération des travaux de construction d'autoroutes consécutive à l'adoption du nouveau schéma directeur routier ; réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire, CIAT, à ce sujet - Souhaite une coordination de la mise en place du réseau numérique à intégration de services, RNIS, avec les travaux de construction d'autoroutes - (p. 2518) : risque de faible rentabilité des nouvelles sections autoroutières envisagées ; difficultés de choix du tracé de l'autoroute reliant Le Havre à Amiens et Amiens à Saint-Quentin - Mises hors gel - Trajets empruntés par les convois exceptionnels - En raison de certaines incertitudes quant au financement des opérations prévues, s'en remet à la sagesse du Sénat, au nom de la commission des affaires économiques, pour ce projet de budget.

BRANTUS (Pierre), sénateur du Jura (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement supérieur - [n° 89 (88-89) tome 6] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 210 (JO Débats du 10 juin 1987) (p. 1609) - Ministère : Agriculture - *Retraite des agriculteurs non salariés* - (Caduque : mai 1988) - Pensions de retraite.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - Art. 2 (p. 300) :** sur l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires ou universitaires en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement) son sous-amendement n° 71, soutenu par M. Jean Huchon : extension aux délits résultant de la copie de logiciels à des fins pédagogiques ; retiré au profit du sous-amendement n° 62 sur le même objet de M. Michel Dreyfus-Schmidt.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (enseignement supérieur) (p. 2089) : vocation de l'université - Démocratisation de l'enseignement supérieur exigeant un effort d'aide sociale en faveur des étudiants ; augmentation des crédits de bourses - Problème du logement des étudiants - Entretien des bâtiments universitaires - Bibliothèques universitaires - Insuffisance notable des crédits de construction - Créations insuffisantes de postes d'enseignants comparées au nombre croissant d'étudiants - Diminution draconienne des crédits accordés à l'enseignement supérieur privé - Nécessaire relance de la recherche universitaire - Développement de la coopération entre les universités et les entreprises - (p. 2090) : attend la mise en oeuvre d'une loi de programmation visant à faire de la recherche et du développement technologique une priorité nationale, à la veille du marché unique européen - Remise en cause du partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales - Avis favorable de la commission des affaires culturelles sur les crédits de l'enseignement supérieur pour 1989.

BRAUN (Théo), ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. François Delga : *Personnes âgées (Hébergement des personnes âgées)* (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 578).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1851) : progression rapide des crédits spécifiquement affectés aux personnes âgées - Action sanitaire et sociale - Augmentation des ressources des personnes âgées - Reconnaissance des retraités comme interlocuteurs dans les nombreuses instances de concertation nationales ou locales - Insertion sociale des retraités - (p. 1852) : participation des personnes âgées à des activités « intergénération » - Disparités régionales des services de maintien à domicile - Capacités d'accueil médicalisé - Rénovation et humanisation des hospices, à travers les contrats de plan Etat-régions - Redéploiement des moyens sanitaires en faveur des services pour les personnes âgées - Qualification des personnels hospitaliers en gériatrie - Mise en place d'un certificat d'aptitude à la fonction d'aide à domicile - Nécessité de décloisonner et

de revoir la tarification des établissements et services sanitaires et sociaux pour personnes âgées - Satisfait de l'adoption par le Sénat d'un amendement permettant de régler le cas douloureux des couples âgés assujettis à l'impôt sur le revenu dont l'un des conjoints est hospitalisé - Favorable à l'accueil des personnes âgées dans de petites unités bien insérées dans la vie urbaine - (p. 1853): dépôt prochain d'un projet de loi destiné à faciliter l'accueil des personnes âgées dans des familles.

BRIVES (Louis), sénateur du Tarn (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne et est nommé, le 29 juin 1988, membre de la commission des affaires étrangères (*JO Lois et décrets* du 30 juin 1988).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 10 (*JO Questions* du 25 août 1988) (p. 920) - Ministère : Industrie - *Découverte minière du Carmausin* - (Retirée : octobre 1988) - Charbon.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2525): rend hommage à l'action du Gouvernement en

favor de l'équipement routier - Importance de l'aménagement des routes nationales 88, 112 et 126 pour le désenclavement du département du Tarn - Contribution importante du département à ces travaux - Projet de doublement de la rocade d'Albi.

BRUN (Raymond), sénateur de la Gironde (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Commerce et artisanat - [n° 90 (88-89) tome 7] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) - Rapporteur pour avis: son intervention présentée par M. Philippe François (p. 2171, 2172).

C

CABANEL (Guy), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 261 (87-88)] autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 295 (87-88)] (23 juin 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 262 (87-88)] autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 296 (87-88)] (23 juin 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 303 (87-88)] autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens [n° 321 (87-88)] (6 juillet 1988) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 582) - Ministère : Intérieur - *Regroupement des élections locales* - Elections.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens [n° 303 (87-88)]** - (6 juillet 1988) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 425) : caractéristiques de la convention franco-algérienne relative aux enfants issus de couples mixtes séparés : reconnaissance d'un lieu de vie familiale commun ; association du corps consulaire ; meilleure définition du droit de garde et instauration d'un droit de visite transfrontière ; garantie de retour effectif ; apurement du contentieux - Avis très favorable de la commission des affaires étrangères - Souligne certaines difficultés : composition de la commission paritaire franco-algérienne ; conditions de sa convocation - Au nom de la commission des affaires étrangères, souhaite le dépôt d'un rapport sur l'application de la convention.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique [n° 226 (87-88)]** - (4 octobre 1988) - *Discussion générale* (p. 503) : ambiguïté de l'expression « urgence radiologique ».

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 262 (87-88)]** - (4 octobre 1988) - Rapporteur - *Discussion générale* (commune avec le projet n° 261) (p. 506) : développement des mariages mixtes souvent fragiles et pro-

blème des enfants écartelés entre deux familles de nationalité différente - Préparation par l'ONU d'une convention universelle sur la libre circulation des enfants - Conventions avec le Luxembourg et la Belgique : action en retour immédiat de l'enfant déplacé ou retenu illicitement par des autorités compétentes, organisation et protection du droit de visite, gratuité de l'aide judiciaire - Rappelle la récente convention franco-algérienne sur le même sujet et la nécessité d'assurer le suivi de son application - Avis favorable de la commission des affaires étrangères à la ratification de ces deux conventions.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 261 (87-88)]** - (4 octobre 1988) - Rapporteur - *Discussion générale* (commune avec le projet n° 262) - Voir intervention sous le projet n° 262 (p. 506).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2391) : rappelle les récentes propositions de M. Gorbatchev devant l'assemblée générale des Nations unies sur le désarmement - Respect de la loi de programmation militaire - Existence d'un consensus entre les armées françaises et la Nation - Rappelle l'engagement de nos forces en 1988 dans le Golfe persique, au Tchad et en Nouvelle-Calédonie - Estime que l'effort de défense n'a de valeur et de signification qu'en fonction de son adéquation à la situation internationale - Rappelle que les programmes d'armement et les crédits d'équipement de la loi de programmation militaire étaient fondés sur l'important déséquilibre constaté au profit des forces conventionnelles du pacte de Varsovie - Constate qu'il existe une nouvelle donne internationale, dont certains aspects sont bénéfiques - (p. 2392) : fin des combats entre l'Irak et l'Iran - Retrait progressif des troupes soviétiques d'Afghanistan - Diminution de la tension entre les deux superpuissances - Traité sur la destruction d'armes nucléaires et mise en place d'un dispositif de contrôle bilatéral - Tendance anti-nucléaire et neutraliste de la RFA - Rappelle que le Président de la République a insisté sur le fait que la France ne devait renoncer à aucun moyen de défense tant que des accords ne seraient pas intervenus - Problème de l'utilisation des armes chimiques et conférence internationale prévue à Paris sur ce sujet - Développement de l'idée d'un pilier européen de la défense occidentale - Nécessité pour l'Amérique d'alléger son déficit budgétaire et de faire payer aux Européens une part de leur fardeau défensif - S'interroge sur la manière d'assurer la coopération européenne en matière de défense - Constate que l'effort est surtout franco-allemand - Existence d'un retard par rapport aux objectifs de la loi de programmation - Ralentissement de la progression des crédits de recherche - Considère qu'une innovation technologique permanente est indispensable pour le maintien de notre capacité de défense - Important dépassement du coût prévisionnel du char Leclerc - Absence d'enthousiasme en Europe pour l'avion de combat tactique - Technique prometteuse du Rafale, signale que la version marine posera problème - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce budget - Souligne que le débat au printemps prochain sur l'actualisation de la loi de programmation sera le vrai débat pour l'avenir de notre défense.

CALDAGUES (Michel), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 332) - Ministère : Culture
- Jardins du Palais-Royal - Affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture [n° 94 (88-89)]** - (27 novembre 1988) - Art. 7 (p. 1792) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Pierre Louvot, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat relatif aux conditions d'ouverture du droit au RMI aux étrangers).

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Après l'art. 8 (p. 3018) : son amendement n° 6 : pouvoir de réglementation de la circulation et du stationnement dans la capitale transféré du préfet de police au maire de Paris ; retiré.

CALMEJANE (Robert), sénateur de Seine-Saint-Denis (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la société Radio France internationale (RFI).

Membre titulaire du Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Après l'art. 4 (p. 1060) : son amendement n° 48 : fixation du taux d'appel des cotisations de sécurité sociale des Français expatriés par la caisse des Français de l'étranger ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1865) : bilan de la couverture sociale des Français établis hors de France - Lenteur de l'approbation des nouveaux statuts de la caisse des Français de l'étranger - (p. 1866) : diminution des cotisations perçues par cette caisse en raison de la réduction sensible de l'expatriation française, ainsi que des conditions insuffisamment attractives de cette caisse comparées à la concurrence des assureurs privés - Refus du Gouvernement de mettre en oeuvre la réforme proposée par le conseil d'administration de cette caisse : baisse du taux des cotisations à l'assurance maladie pour certains adhérents ; création d'une troisième catégorie de cotisants - Réduction, voire suppression de la période de rétroactivité pour l'appel des cotisations - (p. 1867) : refus du Gouvernement d'ajuster l'indemnisation des administrateurs de la caisse des Français de l'étranger sur celle versée aux délégués du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Problème de la retraite des Français expatriés - Réouverture des délais de rachat de cotisations vieillesse limitée aux seuls salariés ou anciens salariés - Problème du délai

d'obtention d'un certificat de nationalité - Difficultés liées aux conditions de paiement des retraites, notamment du fait de la mensualisation - Souhaite que les inactifs aient le droit de cotiser à l'assurance volontaire vieillesse et que les expatriés, au chômage ou en incapacité de travail, puissent continuer à cotiser - Conditions d'attribution de l'allocation « handicapé » aux Français de l'étranger - (p. 1868) : succès des entreprises françaises à l'étranger étroitement lié aux conditions d'expatriation des Français.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2287) : inquiétude au sujet du développement et de l'avenir du fonds d'assistance sociale des Français de l'étranger ; stagnation du budget de ce fonds risquant de se traduire par une baisse des allocations ; prise en compte insatisfaisante du coût de la vie dans certains pays, en particulier au Liban - Couverture maladie des Français de l'étranger ; insuffisance du système d'assurance volontaire mis en place par la loi du 13 juillet 1984 - (p. 2288) : nombre trop peu élevé d'assistantes sociales dans les consulats français - Importance de l'action de Radio-France internationale, RFI, pour la diffusion de la langue et de la culture françaises ; souhaite une participation du ministère des affaires étrangères aux dépenses de RFI - Regrette le retard intervenu dans l'affectation budgétaire des crédits afférents aux remboursements des frais de campagne électorale des candidats au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

CARAT (Jacques), sénateur du Val-de-Marne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la société nationale Radio France.

Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Cinéma - Théâtre dramatique** - [n° 89 (88-89) tome 2] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 373) : son amendement n° 14, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions prévues aux articles 425 à 429 du code pénal ; retiré.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 10 (p. 943) : problème des précautions à prendre pour la diffusion à la télévision de films jugés dangereux ou malsains pour la jeunesse - Rétablissement éventuel du carré blanc - (p. 944) : constate que la commission de contrôle cinématographique peut prendre des mesures qui valent pour les 110 millions de spectateurs de cinéma en salle et qu'il n'existe aucun équivalent pour les 4 milliards de téléspectateurs auxquels les chaînes de télévision peuvent montrer ce qu'elles veulent - Souhaite l'obligation de reporter après 22 heures 30 la diffusion des films interdits aux mineurs de moins de 18 ans - Importance du nombre de films de grande violence qui passent chaque semaine à la télévision - Après l'art. 10 (p. 949) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur l'amendement n° 98 de M. Ivan Renar (rachat par l'Etat dans un délai de six mois

après la promulgation de la présente loi de la totalité du capital de la société « télévision française »).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - **Avant l'art. 17** (p. 993, 994) : soutient les amendements n° 1, n° 2 et n° 3 de M. Claude Estier fixant les conditions d'interruption publicitaire lors de la diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle - (p. 1000) : sur l'amendement n° 76 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle), se déclare opposé au sous-amendement n° 195 de M. Roger Chinaud (dispositions applicables en France après l'adoption d'une directive communautaire) - **Art. 18** (p. 1009) : soutient l'amendement n° 6 de M. Claude Estier (maintien de l'indemnisation des membres de la CNCL ayant fait valoir leurs droits à la retraite) - **Après l'art. 19** (p. 1011) : se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. René Trégouët (horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1472 à 1474) : son amendement n° I-214 : réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; création d'une taxe spéciale sur le produit de la vente ou de la location des supports préenregistrés d'oeuvres cinématographiques, au profit du Centre national de la cinématographie ; devenu sans objet - Sur le même objet, son amendement n° 215, présenté au nom de la commission des affaires culturelles ; irrecevable (article 18 de la loi organique).

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (cinéma et théâtre dramatique) (p. 2428) : crise du cinéma : régression de la fréquentation des salles ; fermeture d'établissements - Meilleure situation de la production étant entendu qu'un certain gonflement des investissements est actuellement dû au bicentenaire de la Révolution - Plan de relance du cinéma articulé autour de trois objectifs : consolidation du réseau de diffusion en salle ; incitation sélective à la production de films français susceptibles de ramener le public dans les salles ; amélioration de l'approvisionnement des petites salles en copies - Réflexion actuelle sur le rôle que peuvent jouer les municipalités pour soutenir les exploitations déficitaires dans des régions particulièrement pauvres sur le plan culturel - Mesures insuffisantes pour régler les problèmes de fond du cinéma : confusion inquiétante entre langage cinématographique et langage audiovisuel ; dictature de l'audimat préjudiciable à la création - Interventions croissantes des chaînes de télévision dans le financement et l'amortissement des films - (p. 2429, 2430) : intérêt du public pour les oeuvres cinématographiques de qualité - Nécessité de prendre conscience de la spécificité des deux langages cinématographique et audiovisuel - Défense du cinéma indissociable de la promotion d'une création audiovisuelle de qualité - Dénonce l'absence de réglementation concernant la diffusion audiovisuelle de films pornographiques et la violence à la télévision - Insuffisance des copies du répertoire cinématographique dont les ciné-clubs et les établissements scolaires sont demandeurs - Forte progression des crédits concernant le théâtre dramatique - Importance des mutations à la tête des grands théâtres en 1988 - Ouverture du théâtre de la Colline et restauration des moyens du théâtre de l'Europe - Centres dramatiques nationaux - Compagnies dramatiques indépendantes - Importance de l'effort fait en faveur de la création - Promotion de la création contemporaine dans les théâtres nationaux - Regrette que la ville de Paris ne respecte pas son engagement de parité avec l'Etat dans le financement de l'association pour le soutien au théâtre privé - Baisse de la TVA sur le prix des places - Caractère obsolète de la législation relative aux spectacles - Demande que soit clarifiée l'organisation du théâtre de l'Europe - Avis favorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption de ces crédits.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Après l'art. 53** (p. 2596) son amendement n° II-35, présenté au nom de la commission des affaires culturelles : modification des modalités de l'exonération de la taxe professionnelle accordée par les collectivités locales aux salles de cinéma ; rejeté.

CARON (Paul), sénateur de Seine-Maritime (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 34 (JO Débats du 28 octobre 1988) (p. 681) - Ministère : Industrie - *Projet de création d'un circuit de sport mécanique en Seine-Maritime* - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2770) - Sports.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1453) : souligne l'anomalie de certaines applications de la fiscalité des entreprises s'agissant des associations.

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1774) : progression des crédits d'investissement et augmentation des autorisations de programme pour l'équipement des ports de commerce et de pêche - (p. 1775) : insuffisance de ce budget pour garantir la poursuite du mouvement de redressement de la filière portuaire française - Recul du trafic global dans les ports autonomes - Souhaite l'engagement d'une vaste concertation sur l'avenir des ports maritimes au sein du Conseil national des communautés portuaires face à la compétitivité des partenaires européens - Estime le plan Guellec positif - Amélioration souhaitable de l'articulation entre les transports terrestres et maritimes - Problème de la construction de la digue dans le port de Dieppe - Application du programme d'orientation pluriannuel de la flotte de pêche - Préoccupation des départements maritimes - Nécessaire modernisation de la flotille aussi bien dans le domaine de la pêche artisanale que dans celui de la pêche industrielle - Souhaite préserver la place de la Haute-Normandie et de la France dans l'économie maritime - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1779) : constate que le budget de la mer et des voies navigables n'a pas de véritable ambition - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'ensemble des crédits de ce budget et s'associe aux réserves émises relatives à la politique de la mer et à la batellerie.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1941) : préparation d'un projet de programme d'aménagement concerté du territoire par les élus et les organismes socio-professionnels du pays de Bray en Seine-Maritime ; demande pour la Haute-Normandie des crédits du Fonds interministériel d'aménagement du territoire, FIAT, et du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - En l'absence de réforme sur le foncier non bâti, caractère irréaliste des propositions de l'agriculture extensive en région herbagère.

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2461) : problème de la réception des six chaînes de télévision sur l'ensemble du territoire français - Difficultés de réception dans de nombreuses zones rurales.

CAROUS (Pierre), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 22 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de résolution (n° 110, 88-89), déposée avec MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat [n° 116 (88-89)] - (9 décembre 1988) - Art. unique (p. 2521) : caractère indispensable d'une représentation de tous les groupes politiques au sein de la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes - Se félicite du texte de la proposition de résolution adopté par la commission des lois.
- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 2715) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (ouverture du droit de vote pour les élections municipales aux ressortissants étrangers résidant régulièrement sur le territoire national depuis plus de cinq ans) même si l'on présentait la possibilité d'instituer une telle réforme assortie d'une révision de la Constitution.

CARTIGNY (Ernest), sénateur de Seine-Saint-Denis (rattaché administrativement au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne et est nommé le 7 juillet 1988 membre de la commission des finances (*JO Lois et décrets* du 8 juillet 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à garantir la présence de deux candidats au second tour des élections législatives et cantonales [n° 290 (87-88)] (23 juin 1988) - Elections et référendums.

Proposition de loi tendant à abroger les dispositions de l'article L. 238 du code électoral relatives aux incompatibilités familiales dans les conseils municipaux [n° 71 (88-89)] (4 novembre 1988) - Elections et référendums.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 14] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 191 (*JO Débats* du 13 juin 1987) (p. 1809) - Ministère : Transports - *Situation de l'aviation générale* - (Caduque : mai 1988) - Industrie aéronautique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1053) : diminution de la cotisation versée à la caisse d'allocations familiales, mesure favorable à l'embauche dans les secteurs à faibles salaires mais risquant d'avoir des effets pervers sur les

entreprises qui servent des rémunérations élevées - Constate que cette mesure surtaxe particulièrement la petite et moyenne entreprise en la personne de l'entrepreneur qui exerce son activité sous forme de société - Supplément de charges supportées par les acteurs les plus efficaces de la lutte pour le développement économique et l'emploi - Erreur économique et sociale et effets négatifs sur la reprise des créations d'emplois - Considère les mesures prévues à cet article comme inadaptées et dangereuses.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Après le paragraphe III bis* (p. 1588) : son amendement n° I-245 : assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; prise en compte de la moitié de la valeur vénale des biens immobiliers loués à usage d'habitation sous le régime de la loi de 1948 ; adopté.

Deuxième partie :

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) (p. 1750) : constate l'absence de prise en compte de l'aviation légère française par les gouvernements successifs - Baisse en francs constants de la dotation depuis 1981 - (p. 1751) : diminution des crédits de formation aéronautique et des aides aux aéroclubs - Insuffisance du nombre de pilotes face au développement des transports aériens - Favorable à une aide à l'aviation légère fondée sur trois priorités : aide à la formation des jeunes grâce aux bourses de pilotage, renouvellement des matériels grâce au fonds de financement, encouragement de la sécurité dans le domaine de la formation au niveau des aéroclubs.

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2049, 2050) : maintien en 1988 de la bonne tenue de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics ; perspectives pour 1989 ; logement ; travaux publics ; investissements de l'Etat et des collectivités locales - Enjeux de la création du marché unique européen ; déficit commercial de la France par rapport au reste de la CEE dans le secteur des matériaux de construction ; caractère performant de ses entreprises de bâtiment et de travaux publics - Evolution des crédits proposés - Rapport Bloch-Lainé - (p. 2051) : effort de maîtrise de l'évolution des aides personnelles : ralentissement de la progression de la dotation affectée à l'aide personnalisée au logement, APL ; mise en place de la procédure de « bouclage » engagée par M. Méhaignerie pour étendre à l'ensemble des personnes du parc locatif social une APL calculée sur la base du barème de l'allocation de logement social - Dotation de logement social : relèvement du taux de la contribution employeur au Fonds national d'aide au logement, FNAL, compensé par l'abaissement dans une même proportion de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal - Création d'une dotation destinée à venir en aide aux personnes ayant souscrit des prêts d'accession à la propriété, PAP, entre 1981 et 1984, pénalisées par la baisse de l'inflation - Financement de l'extension du bénéfice de l'allocation de logement social aux titulaires du revenu minimum d'insertion, RMI - Augmentation des crédits consacrés aux aidés à la pierre en raison de la budgétisation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Stagnation ou baisse des primes à l'amélioration de l'habitat, PAH, et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, OPAH - Insuffisance des moyens consacrés à la poursuite du programme d'amélioration du parc de logements privés - (p. 2052) : demande le relèvement du plafond de ressources ouvrant droit à la PAH - Priorité donnée à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'habitat social ; moyens exceptionnels débloqués en 1988 ; augmentation des crédits du fonds social urbain ; délégitimation interministérielle à la ville et au développement social des quartiers ; mission « Banlieue 89 » - Plan d'allègement de la dette prêts locatifs aidés, PLA, des HLM ; demande l'affectation des économies en résultant à un projet pluriannuel visant à accélérer le programme de réhabilitation du secteur locatif social - Prêts locatifs fongibles-primes à l'améliora-

tion des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS-PLA - Crédits d'aide à l'accèsion à la propriété - Demande le maintien de la loi Méhaignerie ; approuve le décret du Gouvernement visant à corriger la dérive des loyers en région parisienne - (p. 2053) : crédits de l'architecture : priorité à l'enseignement - Plan de sauvegarde et étude de mise en valeur des secteurs sauvegardés - Soutien à la qualité des constructions publiques - Subvention d'investissement aux opérations de création et d'innovation en architecture - Urbanisme : agences d'urbanisme ; documents d'urbanisme ; études de sites et de paysages - Crédits d'aide aux entreprises - Institut géographique national - Progression des crédits pour la recherche et l'innovation : laboratoire central des Ponts-et-Chaussées ; centre scientifique et technique du bâtiment - Propose l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Art. 64** (p. 2067) : son amendement n° II-13 : relèvement du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal, et diminution de leur contribution au financement du Fonds national d'aide au logement, FNAL ; adopté - (p. 2068) : s'oppose à l'amendement n° II-31 de M. Jean-Luc Bécart (augmentation du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction dite 1 % patronal) - **Après l'art. 64** (p. 2069) : s'oppose à l'amendement n° II-30 de Mme Hélène Luc (exonération de taxe foncière des organismes d'HLM et des accédants à la propriété d'une résidence principale financée avant le 1^{er} janvier 1973).

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2522, 2523) : manque d'infrastructures routières et autoroutières adaptées aux besoins de la région Ile-de-France - Accroissement régulier du parc automobile et fléchissement des investissements routiers - Saturation générale des grands axes et du périphérique aux heures de pointe - Insuffisance des projets routiers actuellement envisagés - Propose la création d'une cellule de crise intitulée « Routes, circulation, sécurité Paris-Ile-de-France » ; et dénonce l'absence de volonté politique en ce domaine par comparaison aux exemples étrangers.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Après l'art. 5 undecies** (p. 2741) : son amendement n° 2 : réouverture du délai de présentation des candidatures au seul bénéficiaire du candidat ayant recueilli au premier tour le plus grand nombre de suffrages après les candidats susceptibles de se maintenir au second tour, lorsqu'il apparaît qu'un seul de ces deux-là s'est inscrit ; adopté - **Après l'art. 5 duodecies** (p. 2744) : son amendement n° 3 : abrogation des quatrième, cinquième et sixième alinéas de l'article L. 238 du code électoral relatifs aux incompatibilités familiales dans les conseils municipaux ; devenu sans objet - (p. 2746) : constate une rupture de l'égalité des droits entre les citoyens - Se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (limitation à deux, dans les communes de plus de 500 habitants, du nombre des ascendants et descendants, frères et soeurs, qui peuvent simultanément être membres d'un même conseil municipal).

CASTEX (Marc), sénateur du Gers (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

CATUELAN (Louis de), sénateur des Yvelines (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 153 (JO Débats du 20 mai 1987) (p. 1095) - Ministère : Equipement - *Abus du droit de construire par division de terrain* - (Caduque : mai 1988) - **Permis de construire.**

n° 7 (JO Débats du 8 juillet 1988) (p. 462) - Ministère : Equipement - *Abus du droit de construire par division de terrain* - **Permis de construire.**

Questions orales sans débat :

n° 285 (JO Débats du 21 avril 1988) (p. 520) - Ministère : Affaires sociales - *Demande de subvention pour le financement de l'extension du centre d'aide par le travail d'Ecquevilly (Yvelines)* - (Caduque : mai 1988) - **Handicapés (travail et reclassement).**

n° 25 (JO Débats du 13 octobre 1988) (p. 568) - Ministère : Transports - *Mesures envisagées pour la relance de la batellerie française* - **Transports fluviaux.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 440) : retour provisoire à l'administration directe du territoire par le haut-commissaire de la République à Nouméa - Souhaite que le Gouvernement mette en place des structures administratives appropriées à ce statut temporaire, notamment l'installation d'une chambre régionale des comptes et le maintien des compétences du tribunal administratif sur l'ensemble du territoire - Emet des réserves sur la composition et les fonctions du nouveau comité consultatif - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (18 novembre 1988) - **Art. 26** (p. 1273) : soutient l'amendement n° 219 de M. Claude Huriet (majoration de certaines prestations vieillesse agricoles, après avis de la profession) - **Après l'art. 26** (p. 1274) : se déclare favorable à l'amendement n° 96 de M. Alain Pluchet (extension au conjoint survivant d'un exploitant agricole des règles de cumul des avantages propres de vieillesse et d'invalidité avec la pension de réversion) - **Avant l'art. 36** (p. 1282) : son amendement n° 134 : responsabilité du propriétaire en cas de dommages causés par des lapins aux cultures avoisinantes ; adopté - **Art. 37** (p. 1285) : soutient l'amendement n° 221 de M. Claude Huriet (label biologique des produits agricoles attribué après avis de la profession) - **Après l'art. 40** (p. 1286) : soutient l'amendement n° 222 de M. Claude Huriet (modification du régime de l'attribution préférentielle lors d'une succession ; droit susceptible de renonciation).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Après l'art. 7** (p. 1487, 1488) : son amendement n° I-31 : prolongation des réductions d'impôt instituées en faveur de l'investissement immobilier locatif ; retiré - (p. 1489) : son amendement n° I-32 : réduction d'impôt consécutive à l'acquisition ou à

la construction de logements neufs et calculée sur le prix de revient de ces logements : relèvement du plafond ; adopté.

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1735) : dénonce le mauvais état chronique de la majeure partie des voies navigables - Problème de leur intégration au grand maillage qui couvre l'Europe - Constate un certain désintérêt du Gouvernement pour le transport fluvial - Interrogation sur l'avenir de la liaison Rhin-Rhône et du raccordement Seine-Est Seine-Nord - Estime que le réseau de canaux et rivières est particulièrement performant pour le transport des matières pondéreuses - Rappelle le patrimoine touristique et culturel que représentent nos réseaux d'eau, propres à encourager une certaine forme de loisirs, notamment la pêche à la ligne - A titre personnel, s'abstiendra sur ce projet de budget - (p. 1746) : rappelle que le projet d'aménagement des voies navigables a fait l'objet d'un numéro spécial de la revue de la DATAR d'août 1987.

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1773) : constate qu'en dépit des longueurs de nos rivages la marine marchande n'occupe pas une grande place dans le cœur des Français - Légère amélioration en cours en raison de la diminution du nombre des navires et d'une reprise économique mondiale - Progression des crédits due pour l'essentiel à l'action en faveur de l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Amélioration des investissements d'aide à la flotte - (p. 1774) : rappelle que toute la chaîne de la marine marchande dépend de la prospérité de l'armement - Problème de la pratique du pavillon de complaisance - Hommage au plan Guellec - Rappelle que la commission des affaires économiques du Sénat a fait paraître récemment un rapport d'information sur la marine marchande - S'inquiète de l'état de la flotte nationale en cas de crise - Regrette que l'aide que nous apportons au tiers-monde transite par d'autres pavillons que le nôtre - Constate que le marin français est l'un des moins bien payés en Europe - Se déclare satisfait de l'aide apportée aux Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, CROSS - Reconnaissance de l'utilité de la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM, ainsi que du service des phares et balises.

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2060, 2061) : souhaite le maintien de la loi Méhaignerie après les aménagements nécessaires visant à corriger la dérive des loyers en région parisienne - Se déclare opposé à la réduction du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal - Rapport Bloch-Lainé sur la réforme des aides à l'accession sociale à la propriété ; nécessaire maîtrise de la croissance des dépenses publiques en ce domaine ; souhaite l'augmentation de l'enveloppe des prêts d'accession à la propriété, PAP, prévue pour 1989 - Problèmes de nombreux accédants à la propriété, de ressources modestes, s'endettant lourdement pour l'acquisition d'un logement dans des communes rurales peu équipées et éloignées des transports en commun - Vote de ces crédits par le groupe de l'Union centriste.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2399) : problème du renforcement des effectifs de gendarmerie dans les zones rurales - Déploie l'absence de créations d'emplois dans la gendarmerie - Estime que le « service volant » de remplacement est un palliatif insuffisant - Nécessité de rendre hommage à la gendarmerie et de conforter son autorité - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Après l'art. 53 (p. 2598) :** soutient l'amendement n° II-53 de M. Pierre Lacour (possibilité, pour les conseils municipaux, d'accorder une exonération d'impôt sur les spectacles pour toutes les réunions organisées par un club sportif au cours d'une même année) - (p. 2599) : soutient l'amendement n° II-54 de M. Pierre Lacour (assimilation des clubs sportifs à des associations sans but lucratif au regard de l'impôt sur les spectacles) -

Après l'art. 58 (p. 2608) : son amendement n° II-52 : prolongation jusqu'au 31 décembre 1992 des réductions d'impôt en faveur de l'investissement immobilier locatif instituées par la loi Méhaignerie de 1986 ; retiré.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - Art. 5 (p. 2680) :** se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de cet article relatif au dispositif de sortie des agglomérations nouvelles après achèvement).

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Art. 1 (p. 2725) :** soutient l'amendement n° 7 de M. Marcel Daunay (suppression de la constatation du vote de chaque électeur par sa signature ou son empreinte digitale apposée sur la liste électorale).

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)] - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3008) :** introduction du paritarisme au conseil d'administration de la fonction publique territoriale - Prorogation du délai d'option offert aux fonctionnaires territoriaux - Intégration des fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet - Composition et modalités de fonctionnement du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT - (p. 3009) : émet quelques réserves sur les nouvelles attributions du conseil d'orientation du CNFPT - Souhaite que le Sénat modifie ces dispositions afin de maintenir de bonnes relations entre les fonctionnaires territoriaux et les élus locaux - Art. 14 (p. 3025) : son amendement n° 8 : relèvement du seuil d'application du mode de scrutin municipal majoritaire avec correctif proportionnel aux communes de plus de 10 000 habitants ; retiré.

CAUCHON (Jean), sénateur de l'Eure-et-Loir (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail » [n° 221 (87-88)] (22 janvier 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - **Déportés, internés et résistants.**

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la représentation des retraités au Conseil économique et social et dans les comités économiques et sociaux régionaux [n° 109 (88-89)] (30 novembre 1988) - **Conseil économique et social.**

CAUPERT (Joseph), sénateur de la Lozère (UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1912, 1913) : aménagement rural - Département de la Lozère, exemplaire des difficultés que rencontrent les zones rurales défavorisées menacées de désertification - Quotas laitiers : demande d'attribution au département de références supplémentaires afin de maintenir l'activité des exploitants et celle des coopératives en l'absence de diversification possible du fait des contraintes géographiques - Charges fiscales des agriculteurs - Troupeaux mixtes : prime à la vache allaitante - Crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne, FIAM - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1946, 1947) : son amendement n° II-25 : réduction des crédits du titre IV ; retiré - **Objet** : augmentation des crédits des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, de montagne. {

CAZALET (Auguste), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à moduler les cotisations d'assurance vieillesse en fonction des charges familiales [n° 231 (87-88)] (16 février 1988) - **Assurance vieillesse.**

Proposition de loi, visant à augmenter le nombre de conseillers municipaux dans les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 300 et 500 [n° 240 (87-88)] (1^{er} mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - **Elections et référendums.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 255 (87-88)] relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte, en matière de formation professionnelle et d'apprentissage [n° 16 (88-89)] (11 octobre 1988) - **Apprentissage.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 31 (88-89)] adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux [n° 51 (88-89)] (20 octobre 1988) - **Régions.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2792) - Ministère : Transports - **Ligne ferroviaire entre Pau et Canfranc (Pyr-**

nées-Atlantiques) - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Questions orales sans débat :

n° 125 (JO Débats du 24 octobre 1986) (p. 4037) - Ministère : Economie - **Mesures pour inciter les entreprises étrangères à implanter leurs sièges sociaux en France** - (Caduque : mai 1988) - **Entreprises.**

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion** - (17 février 1988) - **Art. 2** (p. 140) : soutient l'amendement n° 48 de M. Lucien Neuwirth (suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie).

– **Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage [n° 255 (87-88)]** - (11 octobre 1988) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 525) : projet tendant à fixer les compétences respectives de l'Etat et de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage - En raison du contexte économique difficile, nécessité d'adapter la politique de formation professionnelle aux besoins de l'archipel - Fait état des efforts déjà entrepris depuis 1985 dans les domaines agricole, artisanal et touristique - Décentralisation des compétences sans désengagement de l'Etat - Nouvelles attributions du conseil général de Mayotte - Recensement des besoins de formation - Etablissement d'un programme annuel d'apprentissage et de formation professionnelle continue - Création d'un comité de la formation professionnelle et de l'emploi - Liste des partenaires avec lesquels la collectivité territoriale passe des conventions - Création d'un fonds de l'apprentissage et de la formation professionnelle alimenté par l'Etat - (p. 526) : participation ultérieure des employeurs au financement de ce fonds - Commission des lois favorable à l'adoption de ce projet respectant les engagements pris par l'Etat et la volonté des élus mahorais - **Art. 2** (p. 528) : son amendement rédactionnel n° 2 ; retiré au profit de l'amendement n° 1 de M. Jean Madelain, rapporteur pour avis (composition du comité de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi de Mayotte) - **Après l'art. 6** : son amendement n° 3 : date d'entrée en vigueur du transfert de compétences ; adopté.

– **Proposition de loi relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux [n° 31 (88-89)]** - (27 octobre 1988) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 675) : prorogation de six mois du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux, CESR - **Composition et prérogatives des CESR**, institués par la loi du 5 juillet 1972 - (p. 676) : nécessité de modifier certaines dispositions de la loi du 6 janvier 1986 relatives à la composition et au fonctionnement des CESR - Explique les raisons nécessitant la prorogation du mandat des membres des CESR par voie législative - Souhaite qu'à l'avenir il soit mis fin à l'enchevêtrement des dispositions législatives et réglementaires concernant les CESR - Interroge le Gouvernement sur le recours éventuel à la procédure de délégalisation et l'opportunité de faire coïncider le renouvellement des CESR et les élections aux conseils régionaux.

– **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Après le paragraphe II** (p. 1567) : son amendement n° I-272 : détermination de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, selon les règles en vigueur pour les déclarations patrimoniales des parlementaires et du Président de la République ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2024, 2025) : sécurité civile : loi du 22 juin 1987 ; régression des crédits ; vieill-

lissement des avions utilisés dans la lutte contre les incendies ; hélicoptères - Nécessité d'une politique de sécurité routière démontrée par les mauvais résultats du début de l'année 1988 - Prévention du risque nucléaire - Inquiétude sur l'application du plan de modernisation de la police nationale ; régression des autorisations de programme ; vétusté des locaux ; suppressions d'emplois de gardiens de la paix - Approuve l'amélioration du déroulement de la carrière des personnels de la police en tenue ; demande des mesures similaires pour les inspecteurs et les enquêteurs - Evolution de la délinquance - Question sur l'abandon probable de la généralisation des cartes d'identité infalsifiables - Collectivités locales : dotation globale de fonctionnement, DGF ; demande la garantie de son financement malgré, en raison de l'harmonisation européenne, la baisse prévisible de la TVA sur les recettes de laquelle sont indexées les dotations - Décret du 26 décembre 1985 relatif au fonds de compensation de la TVA, FCTVA ; annulation partielle par le Conseil d'Etat - Demande le bilan officiel d'activité de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2327, 2328) : associe à ses propos M. Franz Duboscq, retenu dans son département - Effets pervers de l'aide alimentaire classique, consistant en l'envoi direct de vivres, réclamés par les Etats en difficulté - Nécessité d'améliorer l'efficacité du système actuel d'aide alimentaire et de développer le soutien à la production vivrière par des opérations d'achats locaux et d'échanges internes - Mise en place de coopératives grâce à ce système, au Sénégal, au Mali et au Niger - S'interroge sur l'action du Gouvernement en faveur d'une telle orientation de l'aide alimentaire - Vote de ce budget par le groupe du RPR.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Après l'art. 5 duodecimes** (p. 2745) : son amendement n° 9 : abrogation des quatrième, cinquième et sixième alinéas de l'article L. 238 du code électoral relatifs aux incompatibilités familiales dans les conseils municipaux ; devenu sans objet.

CHAMANT (Jean), sénateur de l'Yonne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

CHAMBRIARD (Jean-Paul), sénateur de la Haute-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

CHANDERNAGOR (André), premier président de la Cour des comptes.

INTERVENTIONS

- Dépose sur le bureau du Sénat le rapport annuel de la Cour des comptes (5 juillet 1988) (p. 389).

CHAPUIS (Robert), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports, chargé de l'enseignement technique (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé **secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique**, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 10 de M. André Rouvière : **Enseignants (Situation de certains professeurs de collèges)** (JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 691).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2094) : effort notable en direction de l'enseignement technique - Insertion sociale et professionnelle des jeunes - Nécessaire élévation des niveaux de formation - (p. 2095) : création de DEUG technologiques dans les universités, à côté des DEUST (diplômes d'études universitaires, scientifiques et techniques) - Fonctionnement de la documentation dans les lycées professionnels - Développement des stages en entreprise - Recrutement d'intervenants extérieurs - Insertion des jeunes dans la vie active - Revalorisation de la condition des professeurs d'enseignement technologique et professionnel - Bilan de l'évolution de l'enseignement technique au cours des dernières années - Mission prioritaire et spécifique de l'enseignement technologique et professionnel dans l'augmentation du nombre des bacheliers - Revalorisation et rénovation de la condition enseignante - Formation initiale et continue des professeurs de l'enseignement technique - Horaires de service - Avancement - Reconversion de certains enseignants ; mise en place, à titre expérimental, dans l'académie de Grenoble, du plan dit ARIANE (adaptation, reconversion, insertion active dans de nouveaux emplois) - Equipements des collèges pour l'enseignement de la technologie - Projets d'établissement - (p. 2096) : meilleure organisation de l'orientation afin de faire de l'enseignement technique une vraie filière de réussite - Travail de réflexion mené actuellement sur l'évolution des filières de l'enseignement technologique supérieur - Insuffisance des formations d'ingénieurs en France - Missions de formation et de promotion sociale du Conservatoire national des arts et métiers, CNAM - Collaboration entre les commissions professionnelles consultatives du deuxième degré et les commissions pédagogiques nationales des IUT - Développement des jumelages - Mise en place de comités académiques « éducation-économie » - (p. 2117) : équipement des établissements d'enseignement technique et professionnel - Formation technologique supérieure - Objectifs des schémas de développement concertés des formations post-baccalauréat - Avenir des IUT - (p. 2118) : insertion professionnelle des jeunes - Formation en alternance - Objectifs du crédit-formation - Enseignement de la technologie dans les collèges - Modernisation du CNAM.

CHARASSE (Michel), sénateur du Puy-de-Dôme (S) - **Puis ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 28 juillet 1988 à minuit (JO Lois et décrets du 30 juillet 1988).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

En qualité de ministre chargé du budget

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 309 (87-88)]** - (5 juillet 1988) - Art. 4 (p. 404) : précise à M. Paul Souffrin qu'un taux réduit de TVA sur les boissons non alcoolisées s'applique aux départements et territoires d'outre-mer, en vertu de l'article 296 du code général des impôts.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1380) : estime que la réduction du déficit n'est pas justifiée par l'endettement international de la France qui est moindre que la moyenne des pays membres de l'OCDE, mais par l'étroitesse du marché financier français et du niveau des taux d'intérêt - Importante augmentation de la dépense au titre de la dette - (p. 1381) : réduction de 15 milliards de francs du déficit du budget, objectif du Gouvernement - Conséquences de la mise en oeuvre du marché unique sur la fiscalité, qu'il s'agisse de l'épargne ou de la TVA - Nécessité de réduire le déficit pour financer les priorités à venir - Annonce que le prochain collectif comprendra une dotation de 13 milliards de francs en faveur du désendettement de l'Etat - Constate que les critiques et les demandes d'économies s'accompagnent rarement de propositions concrètes - Rappelle que l'Assemblée nationale a voté des crédits supplémentaires en faveur du logement, pour les bourses, pour le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et pour les dégrèvements de taxe d'habitation - Constate que la progression réelle des dépenses reste inférieure à celle du PIB - (p. 1382) : clôture du compte spécial du Trésor relatif aux privatisations conforme au droit budgétaire - Annonce 52 milliards de francs d'augmentation globale des dépenses, dont plus de 9 milliards relatifs à la dette publique - Augmentation des crédits de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE, sous-évalués l'an dernier - Problème des emplois de la fonction publique et redéploiement en faveur de l'éducation et des prisons, priorité à l'informatisation des services - S'interroge pour savoir où sont les effectifs excessifs - Trouve trois motifs d'inconstitutionnalité à l'amendement d'économie proposé par la commission des finances : c'est une injonction interdite par une jurisprudence du Conseil constitutionnel ; il fait intervenir une instance parlementaire dans l'exercice du pouvoir réglementaire ; il constitue une réduction indicative des crédits - Amendement susceptible de se voir opposer l'article 41 de la Constitution - (p. 1383) : éducation, recherche, formation, solidarité, secteurs prioritaires - Modernisation du pays : amélioration de la formation des hommes, formation professionnelle, augmentation du budget de la culture, développement de l'effort de recherche ; accroissement de la compétitivité de l'économie - Renforcement de la cohésion sociale : recherche d'une plus grande justice sociale, création du revenu minimum d'insertion, RMI, augmentation des crédits destinés à la réhabilitation des logements sociaux, lutte constante contre le chômage - (p. 1384) : respect des engagements antérieurs : augmentation des dépenses en faveur de l'aide publique aux pays en voie de développement - Respect de la loi de programmation militaire, des engagements pris en ce qui concerne la sécurité des Français à travers les budgets de la justice et de l'intérieur : amélioration du statut des gardiens de prison, revalorisation des primes des magistrats débutants, renforcement des moyens de l'éducation surveillée - Conséquences financières de la loi d'indemnisation des rapatriés votée en 1987 et applicable à partir du 1^{er} janvier 1989 - Problème des recettes et de l'importance des allègements fiscaux - Annonce 42 milliards de recettes supplémentaires pour le prochain collectif budgétaire, dont 26 seront absorbés par

des dépenses non gagées et près de 5 serviront à atténuer la charge future de la dette - Baisse de la pression fiscale en raison des bonnes rentrées fiscales, conséquence de la croissance - Création de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Baisse des charges sociales des entreprises, déplaçonnement et réduction des cotisations d'allocations familiales dans le cadre du plan pour l'emploi - Suppression du taux majoré de la TVA - (p. 1385) : baisse des prélèvements fiscaux de l'Etat - Constate un manque d'enthousiasme en ce qui concerne l'harmonisation des taux de TVA au plan européen - Attente de la définition par les autorités communautaires de leurs objectifs quant à la fiscalité de l'épargne - Problème des implications budgétaires et économiques d'une baisse du taux normal de la TVA - Mesures fiscales de ce budget en réponse à la recherche de plus de justice, de plus de solidarité et d'une plus grande efficacité économique afin de restaurer l'emploi et de prendre en compte les échéances européennes - Poursuite de la modernisation de l'économie et de l'allègement des charges des entreprises : baisse du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices non distribués - (p. 1386) : nouvelle diminution du plafonnement des cotisations de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée - Allègement des charges des entreprises en réponse à la nécessité d'améliorer leur compétitivité et de préserver l'emploi - Rétablissement de l'exonération des entreprises nouvelles - Allègement des droits de mutation sur les fonds de commerce - Problème de la fiscalité de l'épargne et de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1990 de la directive sur la libération des mouvements de capitaux - Recherche au sein de la CEE des modalités d'une harmonisation fiscale dans le domaine des revenus de créances - Plusieurs mesures destinées à permettre aux institutions financières d'affronter les échéances à venir : suppression de la règle du coupon couru pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, suppression de la taxe sur les encours et allègements de la fiscalité des contrats d'assurance souscrits par les entreprises - Réduction de 5 à 3 du nombre des taux de TVA - Augmentation des concours de l'Etat en faveur des collectivités locales - Augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, et des dotations qui sont indexées sur elle - (p. 1387) : problème de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, et du relèvement des cotisations de 2,5 % au 1^{er} janvier 1989 - Déplaçonnement et baisse sur deux ans du taux des cotisations d'allocations familiales - Problème de la fiscalité locale et du caractère prioritaire d'une révision générale des valeurs locatives - Rappelle le décret du 26 décembre 1985 réorganisant les conditions d'intervention du Fonds de compensation pour la TVA, FCTVA, et la récente annulation par le Conseil d'Etat d'un certain nombre de dispositions de ce décret - (p. 1388) : annonce l'augmentation du FCTVA de 700 millions de francs pour 1988 - Réalisation par ce budget d'un compromis entre la réduction de l'endettement, l'allègement de la fiscalité et le financement des priorités d'avenir - Constate que ce budget a été notablement amélioré par l'Assemblée nationale et souhaite que le Sénat poursuive cette amélioration.

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1427) : problème de la fiscalité locale - Annonce le dépôt prochain d'un projet tendant à fixer les règles de la révision des bases d'imposition prenant en compte le vieillissement des bases des valeurs locatives - Péréquation de la taxe professionnelle - (p. 1428) : constate que les problèmes du foncier non bâti ne sont pas uniformes et ne concernent pas tous les contribuables - Fixation des taux réduit, et majoré, de TVA, dans les DOM - Rappelle les réponses de M. le ministre d'Etat aux questions relatives à l'harmonisation fiscale européenne - Problèmes de la fiscalité du patrimoine et de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Signale que la baisse de 14 % des crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, ne tient pas compte des crédits supplémentaires accordés au Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et des reports de crédits inscrits au titre de la prime d'aménagement du territoire, PAT, dans le prochain collectif budgétaire - Constate que certains orateurs ont déploré l'excès de dépenses mais ont dénoncé des insuffisances de crédits : anciens combattants, justice - Rappelle le dépôt

d'un projet relatif au revenu minimum d'insertion, RMI ; l'attribution de onze milliards de francs de crédits supplémentaires à l'éducation nationale et la création de douze mille emplois - Signale une baisse des crédits de l'industrie en raison de l'assainissement du secteur public - (p. 1429) : constate que le déplaçonnement et la baisse des cotisations d'allocations familiales contribuent à alléger les charges sur les entreprises de main-d'oeuvre - Favorable au contrôle des dépenses sociales par le Parlement - Insiste sur la nécessité d'utiliser au mieux l'argent public - Signale la préparation de ce budget par le précédent gouvernement et l'importance des services votés - Souhaite la mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes, la suppression des doublons dans les ministères - Dénonce l'excès de publications administratives - (p. 1430) : signale que le dérapage des dépenses sociales ne date pas de mai 1988 et que le précédent gouvernement a augmenté les prélèvements obligatoires de 1,5 % - Formation, recherche, école, culture et solidarité, priorités du Gouvernement - Problème de la dotation globale de fonctionnement, DGF, et de l'avenir du système d'indexation sur les recettes de la TVA à structure constante - Nécessité d'assurer aux collectivités locales les ressources appropriées à leurs besoins - Etude en cours sur la réforme du logement social - Effort significatif en faveur de l'aide au développement - Signale que dans le prochain collectif budgétaire une disposition prévoiera l'annulation partielle des dettes des pays les plus pauvres proposée par la France au sommet de Toronto - Nécessité d'une grande cohésion sociale pour la modernisation de la France - Bénéfice de la baisse de la TVA sur les consommations de première nécessité pour tous les Français - Contrôle de la dépense publique, pratique de la concertation et défense de la monnaie, objectifs de ce budget.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 2** (p. 1432) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet n° I-86 (modification du barème de l'impôt sur le revenu) et n° I-87 (exonération fiscale applicable aux sinistrés du Gard) - (p. 1434) : s'oppose à l'amendement n° I-120 de M. Roger Chinaud (institution d'un allègement des droits de succession par une baisse de la fiscalité directe en faveur des salariés d'une entreprise industrielle ou commerciale intéressés par le rachat de leur société) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-88 de M. Robert Vizet (étalement sur trois ans du paiement de l'impôt sur le revenu acquitté au nom d'une personne décédée) - Son amendement rédactionnel n° I-289 ; adopté - (p. 1435) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° I-19 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élévation à 6.000 F. du plafond de la somme forfaitaire déductible de l'actif d'une succession au titre des frais funéraires) et à l'amendement n° I-80 de M. Louis Virapoullé (possibilité pour tout contribuable, sur justification, de déduire de son revenu imposable des frais funéraires engagés dans la limite de 10.000 F.) - (p. 1436) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-89 (prise en compte des nouveaux revenus du foyer pour la fixation de l'impôt sur le revenu dû sur la dernière activité normale), n° I-90 (exclusion des indemnités journalières versées par les organismes de sécurité sociale de l'assiette de l'impôt sur le revenu pour les contribuables les plus modestes) et n° I-91 (augmentation de l'abattement applicable aux pensions et retraites des contribuables les plus modestes pour le calcul de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 2** (p. 1437) : s'oppose à l'amendement n° I-180 de M. Robert Vizet (possibilité d'abattement de l'impôt sur le revenu pour travaux et frais de raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement) - (p. 1439) : demande le retrait de l'amendement n° I-81 de M. Louis Virapoullé (bénéfice d'une réduction d'impôt pour tout contribuable retraité qui envisage d'acquérir une résidence secondaire dans les départements d'outre-mer) - **Art. 3** (p. 1440) : rappelle que le crédit d'impôt est toujours recommandé par le Conseil des impôts, de préférence aux déductions - **Après l'art. 3** : sur l'amendement n° I-153 de M. Robert Vizet (extension des dispositions existantes concernant la déduction de l'impôt sur le revenu des frais occasionnés par la garde des enfants âgés de moins de six ans au conjoint justifiant d'un emploi à plein temps et d'un emploi à temps par-

tiel), son sous-amendement n° I-305 ; adopté - (p. 1442) : son amendement n° I-290 : bénéfice de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints âgé de plus de 70 ans est admis pour une longue durée dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale ; adopté - **Art. 4** (p. 1447) : s'oppose à l'amendement n° I-274 de M. Jean-Pierre Masseret (bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, de repas et à l'assistance alimentaire, médicale ou matérielle en France) et aux amendements analogues n° I-132 de M. Josy Moinet, n° I-11 de M. Pierre-Christian Taittinger, n° I-23 de M. Jean Cluzel et n° I-66 de M. Charles Pasqua (bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs). - (p. 1450) : s'oppose à l'amendement n° I-27 de M. Jean Madelain (extension du bénéfice du crédit d'impôt envisagé pour les cotisations syndicales, aux cotisations mutualistes) - **Après l'art. 5** (p. 1452) : demande le retrait de l'amendement n° I-275 de M. Jean-Pierre Masseret (application du régime des plus-values à long terme aux produits des cessions de brevets, de procédés et de techniques, de cessions ou concessions de logiciels ainsi qu'aux concessions de licences exclusives d'exploitation) - **Avant l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° I-95 de M. Robert Vizet (abaissement du taux de la TVA appliqué sur les produits de première nécessité) - **Après l'art. 6** (p. 1456) : s'oppose à l'amendement n° I-263 de M. Lucien Neuwirth (abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 %).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1467) : s'oppose aux amendements n° I-28 de M. Louis Moinard, n° I-56 de M. Louis Boyer et n° I-261 de M. Jean Simonin, relatifs à la baisse du taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers - Taux appliqué par les Etats membres de la CEE - (p. 1468) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-181 de M. Robert Vizet (réduction de la TVA sur la consommation d'électricité et de gaz) - (p. 1470) : s'oppose à l'amendement n° I-166 de M. Maurice Blin, rapporteur général (application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique) - Atteinte au principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt - Distorsion de concurrence dans la région du Nord en raison de l'application d'un taux réduit de TVA sur le charbon par la Belgique et le Luxembourg - (p. 1471) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-155 de M. Robert Vizet (extension du taux réduit de TVA aux voitures de tourisme utilisées par les handicapés) - (p. 1475 à 1477) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° I-78 de M. Pierre-Christian Taittinger (réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image) ; irrecevabilité non admise par la commission des finances - Sur le même objet, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-182 de M. Ivan Renar et s'oppose aux amendements n° I-241 de M. Jean Cluzel et n° I-242 de M. Jacques Oudin - S'oppose à l'amendement n° I-214 de M. Jacques Carat (réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; création d'une taxe spéciale sur le produit de la vente ou de la location des supports préenregistrés d'oeuvres cinématographiques, au profit du Centre national de la cinématographie) et, sur le même objet, oppose l'article 18 de la loi organique à l'amendement n° I-215 du même auteur, déposé au nom de la commission des affaires culturelles - (p. 1477, 1478) : s'oppose à l'amendement n° I-79 de M. Pierre-Christian Taittinger (application du taux réduit de TVA à la vente des diapositives éditées par les musées nationaux et le Centre national de documentation pédagogique, CNDP) - (p. 1479) : demande le retrait de l'amendement n° I-159 de M. Louis Virapoullé (réduction du taux majoré de la TVA dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion) - Son amendement n° I-291 de coordination ; adopté - (p. 1480) : s'oppose à l'amendement n° I-262 de M. Lucien Neuwirth (mesure non reconductible visant à supprimer la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - (p. 1481, 1482) : sur la réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles, s'oppose aux amen-

dements n° I-29 de M. Jean Pourchet et n° I-97 de M. Robert Vizet - **Après l'art. 6** (p. 1483, 1484) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-94 (relèvement du taux de la TVA sur l'hôtellerie de luxe), n° I-96 (exonération de TVA sur le droit d'entrée dans les salles de cinéma d'art et d'essai et sur les cent cinquante premières représentations théâtrales d'oeuvres nouvellement créées en France), n° I-183 (versement aux collectivités locales de la TVA perçue par l'Etat sur toutes leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement) et n° I-184 (exonération de TVA des organismes publics HLM pour leurs dépenses d'investissement) - **Art. 7** (p. 1485 à 1487) : demande le retrait des amendements n° I-141 (extension de la suppression du prélèvement de l'Etat sur la taxe d'habitation à la taxe foncière sur les propriétés non bâties) et n° I-244 (limitation de l'allègement aux terres agricoles) de MM. Roland du Luart et René Ballayer - Rappelle le coût pour l'Etat des allègements divers d'impôts locaux - Inconvénient d'un allègement uniforme ; exemple de la prise en compte de la valeur ajoutée pour les dégrèvements de taxe professionnelle - Etude d'une mesure provisoire visant à gagner des dégrèvements sur une surtaxation des terrains classés à bâtir - **Après l'art. 7** (p. 1488) : demande le retrait des amendements n° I-31 de M. Louis de Catuelan et n° I-264 de M. Pierre Dumas relatifs à la prolongation des réductions d'impôt instituées en faveur de l'investissement immobilier locatif - (p. 1489, 1490) : s'oppose aux amendements identiques n° I-32 de M. Louis de Catuelan et n° I-265 de M. Pierre Dumas (réduction d'impôt consécutive à l'acquisition ou à la construction de logements neufs et calculée sur le prix de revient de ces logements : relèvement du plafond) - S'oppose à l'amendement n° I-137 de M. Jacques Moutet (rétablissement de la réduction de l'impôt sur le revenu au titre des dépenses afférentes à des travaux destinés à économiser l'énergie) - (p. 1491) : s'oppose à l'amendement n° I-185 de M. Robert Vizet (dégrèvement d'impôts locaux des foyers les moins imposables) - **Avant l'art. 8** (p. 1492) : demande le retrait de l'amendement n° I-12 de M. Roland du Luart (taux d'amortissement dégressif des biens d'équipement) - **Art. 8** (p. 1495 à 1498) : s'oppose aux amendements n° I-92 de M. Robert Vizet (suppression de cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices non distribués) et n° I-123 de M. Roger Chinaud (diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés) ; ses amendements rédactionnels n° I-292 et n° I-293 ; devenus sans objet - Demande le retrait de l'amendement n° I-231 de M. Josy Moinet (extension aux sociétés mutualistes et coopératives de la disposition assujettissant au taux réduit d'impôt sur les sociétés les dividendes payés en actions gratuites) - Ses amendements n° I-294 rédactionnel et n° I-295 d'harmonisation ; devenus sans objet - S'oppose à l'amendement n° I-93 de M. Robert Vizet (non-application de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés aux entreprises ayant des relations commerciales avec l'Afrique du Sud) - Caractère inconstitutionnel d'une injonction à l'exécutif en matière de politique extérieure - **Après l'art. 8** (p. 1499) : s'oppose à l'amendement n° I-33 de M. Michel Souplet (régime de taxation des plus-values au-delà du seuil d'exonération) - **Art. 8 bis** : son amendement rédactionnel n° I-296 ; adopté - **Art. 9** (p. 1501, 1502) : s'oppose aux amendements n° I-68 de M. Xavier de Villepin (extension sur toute l'année 1988 du bénéfice des dispositions destinées à favoriser la création et la reprise d'entreprises) et n° I-164 de M. Jacques Oudin (extension sur toute l'année 1988 du bénéfice des dispositions destinées à favoriser la création et la reprise d'entreprises) - S'oppose à l'amendement n° I-266 de M. Lucien Neuwirth (exonération fiscale destinée à favoriser la création ou la reprise d'entreprises : extension aux professions libérales) - (p. 1503) : demande le retrait de l'amendement n° I-278 de M. Roger Quilliot (mesures en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : extension aux entreprises créées en 1987) - (p. 1504) : son amendement n° I-297 : non-application du régime d'exonération aux entreprises nouvellement créées reprenant une activité préexistante ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° I-307 de la commission - (p. 1505, 1506) : s'oppose à l'amendement n° I-286 de M. Etienne Dailly (extension aux sociétés exerçant une activité commerciale ou artisanale du bénéfice des mesures en faveur des sociétés reprenant une

entreprise industrielle en difficulté) - (p. 1507) : son amendement rédactionnel n° I-298 ; adopté - Sur l'amendement n° I-72 de M. René Ballayer (extension aux sociétés constituées pour la reprise d'une entreprise commerciale, artisanale ou agricole en difficulté des mesures en faveur des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté), son sous-amendement n° I-299 ; adopté - (p. 1508) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-167 de la commission (suppression de la disposition tendant à exclure du bénéfice du régime fiscal des donations-partage les héritiers participant à une opération de reprise d'entreprise par ses salariés) - **Après l'art. 9** : s'oppose à l'amendement n° I-124 de M. Roger Chinaud (extension des mesures d'exonération d'impôt aux entreprises créées pour l'exercice d'une profession libérale) - **Avant l'art. 10** (p. 1509) : s'oppose à l'amendement n° I-186 de M. Robert Vizet (taxation sur le montant de certains investissements réalisés à l'étranger par des sociétés françaises) - **Art. 10** (p. 1511) : son amendement n° I-300 : définition des salariés les moins qualifiés visés par les mesures d'amélioration du crédit d'impôt formation ; devenu sans objet - Sur le même objet, demande le retrait des amendements n° I-200 de M. André Fosset et n° I-279 de M. Jean-Pierre Masseret - (p. 1512) : s'oppose à l'amendement n° I-152 de M. Jacques Oudin (majoration du crédit d'impôt formation pour les entreprises dont l'effort dans ce domaine dépasse un certain plafond) ; accepte l'amendement n° I-168 de la commission (majoration du crédit d'impôt formation pour les dépenses effectuées par les entreprises qui devront supporter une surcharge financière importante du fait du déflationnement des cotisations d'allocations familiales) ; sur cet amendement, ses sous-amendements n° I-301 et n° I-308 ; adoptés - (p. 1513) : son amendement de codification n° I-302 ; accepté - **Après l'art. 10** : s'oppose aux amendements n° I-98 de M. Robert Vizet (assujettissement à l'impôt sur le revenu des gains nets retirés des cessions à titre onéreux, dont le montant excède cinquante mille francs par an, de valeurs mobilières) et n° I-201 de M. André Fosset (relèvement du plafond des comptes courants d'associés) - (p. 1515) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Laffitte, déposés au nom de la commission des affaires culturelles, n° I-218 (amélioration de la loi du 30 décembre 1986 relative à la disposition fiscale dite « prime de risque ») et n° I-219 (non assujettissement à l'impôt sur le revenu d'une partie de la rémunération perçue par un salarié auteur d'une innovation) - (p. 1516, 1517) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-220 (organisation d'un régime de déduction fiscale pour les personnes physiques investissant dans la création d'une société ayant pour objet la valorisation de recherches ou le développement de produits, procédés ou services innovants), s'oppose à l'amendement n° I-221 (extension aux licences et apports en industrie de l'assiette des crédits d'impôt recherche) et demande le retrait de l'amendement n° I-222 du même auteur (possibilité pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié du crédit d'impôt d'opter en 1990 pour le système du crédit d'impôt en volume ou en accroissement) - **Art. 11** (p. 1519) : demande le retrait des amendements analogues n° I-267 de M. Louis Souvet et n° I-202 de M. René Ballayer (réduction des droits d'enregistrement exigibles lors de la cession d'un fonds de commerce : suppression des dispositions diminuant les taux des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement perçus au profit des départements ou des communes) - Devoir des collectivités locales de consentir aux contraintes de l'harmonisation européenne - (p. 1520) : demande le retrait de l'amendement n° I-125 de M. Roland du Luart (possibilité donnée aux sociétés civiles professionnelles d'opter pour l'impôt sur les sociétés) - (p. 1521) : sur le régime fiscal de l'apport de fonds propres par incorporation de capital, s'oppose aux amendements n° I-203 de M. André Fosset et n° I-126 de M. Roger Chinaud - **Après l'art. 11** (p. 1521 à 1523) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-99 (relèvement du plafond en dessous duquel les adhérents des centres de gestion agréés peuvent pratiquer un abattement de 20 %), n° I-156 (relèvement du plafond de chiffre d'affaires conditionnant l'obtention de la réduction d'impôt prévue par le code général des impôts pour les artisans et les petits commerçants), n° I-100 (relèvement du montant de la déduction d'impôt dont peuvent bénéficier

les artisans et les commerçants adhérents aux centres de gestion agréés lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur aux limites du forfait ou de l'évaluation administrative), n° I-187 (modification du calcul de l'impôt sur les opérations de bourse) et n° I-157 (relèvement du plafond de chiffre d'affaires en dessous duquel les adhérents des centres de gestion sont dispensés d'assistance d'un comptable agréé).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 11 bis** (p. 1537) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-169 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article autorisant le renouvellement de l'agrément des centres de gestion, tous les six ans, à l'exception du premier renouvellement) et n° I-188 de M. Charles Lederman (procédure de renouvellement de l'agrément des centres de gestion étendue aux associations agréées) - **Art. 11 ter** (p. 1538) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-170 de la commission (suppression de cet article visant à étendre le rôle joué par les centres de gestion agréés dans la tenue des documents comptables de leurs adhérents) - **Art. 12** (p. 1539) : s'oppose aux amendements n° I-101 de M. Robert Vizet (suppression de l'assujettissement des associations d'aide à domicile, des caisses des écoles et des hôpitaux, à la taxe sur les salaires) et n° I-204 de M. André Fosset (associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires) - (p. 1540) : s'oppose à l'amendement n° I-281 de M. Claude Estier (extension aux groupements mutualistes du bénéfice de l'abattement spécial applicable au montant de la taxe sur les salaires due par les associations et les syndicats) - **Art. 13** (p. 1541) : s'oppose à l'amendement n° I-282 de M. Jean-Pierre Masseret (relèvement du plafond d'exonération de la taxe sur les salaires applicable aux employeurs pour l'acquisition des titres-restaurants) - **Art. 13 bis** (p. 1542) : s'oppose à l'amendement n° I-102 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond d'impôt sur le revenu permettant aux salariés de bénéficier des chèques-vacances ; indexation annuelle automatique de ce plafond sur la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; majoration de la TVA applicable aux hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe) - **Avant l'art. 14** (p. 1543) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-163 de M. Jacques Oudin (abaissement des taux français de prélèvement libérateur sur les revenus de l'épargne ; majoration de la taxation des tabacs, des alcools et des gains de jeux de hasard ou d'argent) - **Art. 14** (p. 1544, 1545) : s'oppose aux amendements analogues n° I-287 de M. Etienne Dailly et n° I-205 de M. André Fosset tendant à supprimer, à compter du 1^{er} janvier 1989, la règle du « coupon couru » pour la détermination du résultat net imposable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM - Application à compter du 1^{er} octobre 1989 de la directive européenne permettant aux OPCVM des autres Etats membres de la CEE de commercialiser librement leurs parts en France - **Après l'art. 17** (p. 1547) : s'oppose à l'amendement n° I-189 de M. Robert Vizet (suppression de l'anonymat pour les transactions portant sur l'or) - **Après l'art. 22 (par priorité)** (p. 1548) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-288 de M. Etienne Dailly (abrogation des dispositions de la loi du 18 juin 1843 traitant les bourses de résidence pour les commissaires priseurs) - **Art. 18** (p. 1555) : institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Constate que la majorité sénatoriale n'a pas déposé d'amendement tendant à la suppression de cet impôt - Répond aux critiques des différents intervenants : assiette de l'ISF, conséquences économiques de cet impôt, taxation du patrimoine - Harmonisation avec l'ISF des conventions fiscales signées par la France - (p. 1556) : imposition des biens détenus aux Etats-Unis par les résidents français - **Paragraphe I** (p. 1557) : s'oppose aux amendements n° I-171 de la commission (institution pour 1989 d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF), n° I-127 de M. Roger Chinaud (institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF, jusqu'au 31 décembre 1990), n° I-104 de M. Robert Vizet (remplacement du terme « impôt de solidarité sur la fortune » par le terme « impôt sur les grandes fortunes ») et n° I-228 de M. Jean Clouet (création d'un impôt de solidarité sur le patrimoine) - **Après le paragraphe I** (p. 1559) : s'oppose à l'amendement n° I-110 de M. Robert Vizet (modulation des taux de l'ISF en fonction des biens

inclus dans l'assiette) - **Paragraphe II** : s'oppose à l'amendement n° I-105 de M. Robert Vizet (seuil d'imposition à l'ISF) - (p. 1560) : s'oppose à l'amendement n° I-136 de M. Jacques Moutet (relèvement du seuil d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, pour les couples mariés) - (p. 1561) : s'oppose aux amendements n° I-226 de M. Jacques Descours Desacres (relèvement du seuil d'imposition à l'ISF par enfant à la charge du redevable ou de son conjoint), n° I-70 de M. Xavier de Villepin (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en cas d'aliénation d'un bien immobilier) et n° I-172 de la commission (en cas de mutation à titre gratuit en ligne directe, solidarité du nu-proprétaire et de l'usufruitier au regard du paiement de l'ISF) - (p. 1562) : s'oppose à l'amendement n° I-107 de M. Robert Vizet (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, étendue à certains biens professionnels et immobiliers) - (p. 1564) : s'oppose à l'amendement n° I-268 de M. Roger Romani (maintien du système d'évaluation forfaitaire des immeubles applicable en Corse pour la détermination des droits de succession) - **Après le paragraphe II** (p. 1567) : s'oppose aux amendements n° I-64 de M. Roger Chinaud (modification des règles d'assiette de l'ISF au regard de l'évaluation des biens taxables) et n° I-272 de M. Auguste Cazalet (détermination de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, selon les règles en vigueur pour les déclarations patrimoniales des parlementaires et du Président de la République) - (p. 1570) : s'oppose à l'amendement n° I-13 de M. Roland du Luart (extension du champ d'application de l'exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dont bénéficient certains biens ruraux donnés à bail à long terme et non considérés comme des biens professionnels) - (p. 1571) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° I-310 de M. Philippe François (exonération des parts de groupements forestiers résultant d'apports en numéraire) - **Paragraphe II bis** (p. 1576) : sur l'assujettissement à l'ISF des objets d'antiquité, d'art ou de collection et des droits de la propriété littéraire et artistique, s'oppose aux amendements n° I-233 de M. Jean-Paul Bataille, n° I-109 de M. Robert Vizet, n° I-83 de M. François Abadie, n° I-206 de M. André Fosset et n° I-149 de M. Jean Chérioux - S'oppose à l'amendement n° I-174 de la commission (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF) - **Après le paragraphe II bis** (p. 1579) : sur les conditions d'exonération de l'ISF des monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts au public, s'oppose aux amendements n° I-118 et n° I-119 de M. Michel Miroudot et n° I-216 de M. Maurice Schumann - (p. 1580) : s'oppose à l'amendement n° I-161 de M. Charles de Cuttoli (exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, des indemnités accordées aux rapatriés ou dépossédés) - **Paragraphe III** : s'oppose à l'amendement n° I-106 de M. Robert Vizet (suppression de ce paragraphe relatif à la définition des biens professionnels) - **Art. 885 O bis du code général des impôts** (p. 1581) : s'oppose à l'amendement n° I-208 de M. André Fosset (nature des fonctions exercées par le propriétaire de parts ou droits sociaux permettant de bénéficier de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, au titre des biens professionnels) et demande le retrait du n° I-38 de M. Xavier de Villepin (exonération de l'ISF des parts ou actions détenues dans une société par un incapable sous tutelle, alors que son tuteur y exerce des fonctions de direction) - (p. 1582) : s'oppose aux amendements de M. Xavier de Villepin, n° I-69 (calcul des revenus des dirigeants d'entreprise ne tenant pas compte des bénéfices non commerciaux directement liés à l'exploitation de la société) et n° I-40 (ensemble des participations détenues dans plusieurs sociétés considérées comme constituant un seul et même bien professionnel, dans le cas où un redevable exerce des fonctions de direction dans plusieurs sociétés ayant des activités similaires, connexes ou complémentaires), ainsi qu'à l'amendement n° I-165 de M. Jacques Oudin (qualité de bien professionnel étendue aux cas d'interposition de plusieurs sociétés holding ; titres d'un holding détenus par l'ensemble du foyer fiscal du redevable considérés comme biens professionnels lorsque le seuil de 25 % est atteint grâce à une participation indirecte) - (p. 1583) : s'oppose aux amendements de M. André Fosset, n° I-207 (conditions alternatives permettant de considérer comme biens professionnels les actions détenues dans dif-

férentes sociétés) et n° I-209 (conditions d'exonération identiques pour les parts détenues à concurrence de 25 % et pour le patrimoine investi à 75 %) ainsi qu'à l'amendement n° I-173 de la commission (participation détenue par un dirigeant dans le capital de sa société considérée comme bien professionnel lorsque les titres en cause représentent plus de 75 % de la valeur nette de son patrimoine taxable) - (p. 1584) : s'oppose aux amendements n° I-210 de M. André Fosset (conditions d'exonération des parts ou actions d'une société constituée en vue du rachat d'une entreprise par ses salariés ou détenues au titre de stock-option) et n° I-41 de M. Xavier de Villepin (parts ou actions de sociétés détenues au moment de la retraite par une personne qui exerçait depuis au moins trois ans des fonctions de direction, de gestion et d'administration, considérées comme biens professionnels tant que l'ancien dirigeant en garde la propriété ou l'usufruit) - (p. 1585) : s'oppose à l'amendement n° I-61 de M. Roger Chinaud (conditions d'exonération au titre des biens professionnels des parts ou actions détenues directement par tout cadre d'une entreprise) - (p. 1586) : s'oppose à l'amendement n° I-197 de M. Louis Virapoullé (liste des biens exonérés de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) - *Art. 885 O ter* (p. 1587) : s'oppose à l'amendement n° I-142 de M. Roland du Luart (qualité de bien professionnel conférée aux comptes courants d'associés destinés à être incorporés au capital d'une société et donc assimilables à des fonds propres) - *Art. 885 O quater* : s'oppose à l'amendement n° I-42 de M. Xavier de Villepin (qualité de bien professionnel conférée aux parts et actions de sociétés holding animatrices de leur groupe) - *Après le paragraphe III bis* (p. 1588) : s'oppose à l'amendement n° I-245 de M. Ernest Cartigny (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; prise en compte de la moitié de la valeur vénale des biens immobiliers loués à usage d'habitation sous le régime de la loi de 1948) - *Paragraphe IV* (p. 1589) : s'oppose aux amendements n° I-111 de M. Robert Vizet (reprise du barème antérieur de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF) et n° I-227 de coordination de M. Jacques Descours Desacres - *Après le paragraphe VI* : s'oppose à l'amendement n° I-130 de M. Roger Chinaud (prise en compte des sommes versées au titre de l'ISF lors de l'acquittement des droits de succession) - *Avant le paragraphe V* : s'oppose à l'amendement n° I-211 de M. André Fosset (prise en compte des sommes versées au titre de l'ISF lors de l'acquittement des droits de mutation à titre gratuit et de succession) - *Paragraphe V - Art. 885 Y du code général des impôts* (p. 1590) : s'oppose à l'amendement n° I-175 de la commission (mécanisme de plafonnement de l'ISF tenant compte des taxes foncières acquittées par le redevable) - *Paragraphe V bis - Art. 885 V du code général des impôts* : s'oppose à l'amendement n° I-190 de M. Robert Vizet (suppression de l'abattement forfaitaire accordé par personne à charge) - *Paragraphe VI* (p. 1591) : s'oppose à l'amendement n° I-176 de la commission (suppression de l'obligation faite aux compagnies d'assurance de fournir à l'administration les identités des personnes ayant assuré des bijoux ou objets d'art pour un montant supérieur à 100 000 francs) - *Après l'art. 18* (p. 1593) : s'oppose à l'amendement n° I-112 de M. Robert Vizet (réduction de l'abattement précédant le prélèvement sur les produits de jeux) - *Art. 19* : s'oppose à l'amendement n° I-30 de M. Xavier de Villepin (réduction de la taxe intérieure sur le fioul lourd et suppression de la taxe sur le gaz naturel) - (p. 1594) : son amendement de codification n° I-303 ; adopté - *Art. 21* (p. 1595) : demande le retrait des amendements de M. Jean-François Pintat, n° I-20 (suppression de cet article reconduisant pour une nouvelle année le prélèvement sur les produits des sociétés pétrolières) et n° I-62 (diminution du taux du prélèvement sur les produits des sociétés pétrolières) - Envisage la suppression de ce prélèvement à compter de 1990 - *Avant l'art. 22* (p. 1596 à 1598) : demande le retrait des amendements de M. Jean Francou, n° I-235 (exonération fiscale des primes versées aux médaillés olympiques), n° I-237 (exonération fiscale des aides personnalisées versées aux athlètes de haut niveau), n° I-236 (exonération fiscale des aides personnalisées versées aux athlètes de haut niveau, dans la limite de 50 000 francs), n° I-238 (exonération fiscale accordée aux sportifs professionnels dans les mêmes conditions qu'aux artistes drama-

tiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques), n° I-239 (bénéfice de l'étalement fiscal accordé aux sportifs professionnels) et n° I-240 (possibilité pour les clubs sportifs professionnels d'affecter les bénéfices réalisés au cours d'une saison sur un compte de provisions en franchise d'impôt) - S'oppose à l'amendement n° I-309 de la commission (diminution des taux de prélèvement sur l'épargne compensée par une augmentation à due concurrence de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) - *Après l'art. 22* (p. 1599) : s'oppose à l'amendement n° I-75 de M. René Ballayer (exonération de la taxe professionnelle des artisans durant la première année de l'embauche du premier salarié) - (p. 1600) : demande le retrait de l'amendement n° I-76 de M. René Ballayer (exonération de la taxe professionnelle des commerçants non sédentaires au titre de leurs emplacements non fixes) - (p. 1601) : s'oppose à l'amendement n° I-217 de M. Michel Miroudot (extension aux parts de sociétés civiles immobilières, propriétaires d'immeubles classés ou inscrits, de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit) - *Art. 22 bis* (p. 1602) : s'oppose à l'amendement n° I-77 de M. René Ballayer (diminution du taux de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle) - *Avant l'art. 23* (p. 1603) : sur le régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, s'oppose aux amendements n° I-1 de M. Alain Pluchet et n° I-45 de M. Michel Souplet - Sur la réévaluation du taux des déductions forfaitaires des revenus fonciers des propriétés rurales données à bail, s'oppose aux amendements, n° I-2 de M. Alain Pluchet et n° I-46 de M. Michel Souplet - (p. 1604) : demande le retrait de l'amendement n° I-134 de M. Josy Moinet (abattement de 50 % sur le bénéfice imposable de l'année d'installation et des quatre années suivantes étendu aux jeunes agriculteurs qui, pour des raisons diverses, ne peuvent obtenir la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - *Avant l'art. 23 (suite)* (p. 1623) : s'oppose à l'amendement n° I-193 de M. Louis Minetti (nouvelle détermination des règles d'imposition au forfait en agriculture) - (p. 1625) : s'oppose aux amendements analogues n° I-3 de M. Alain Pluchet, n° I-47 de M. Michel Souplet et n° I-144 de M. Roland du Luart (augmentation de la déduction fiscale pour investissements instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition) - (p. 1626) : s'oppose aux amendements n° I-139 de M. Henri de Raincourt (extension du bénéfice de la provision pour investissement aux associés exploitants d'une EARL), n° I-48 de M. Michel Souplet (déductions fiscales étendues à l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-306 de M. Jacques Descours Desacres (déduction fiscale accordée pour l'acquisition de parts de coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA) - *Art. 23* (p. 1628) : s'oppose à l'amendement n° I-113 de M. Robert Vizet (suppression de la reconduction, jusqu'au 31 décembre 1993, de l'abattement de 50 % sur le bénéfice des jeunes agriculteurs) ainsi qu'aux amendements analogues n° I-4 de M. Alain Pluchet, n° I-21 de M. Henri de Raincourt et n° I-49 de M. Michel Souplet (exonérations fiscales applicables aux créations d'entreprises étendues à l'installation des jeunes agriculteurs) - *Après l'art. 23* (p. 1630) : accepte l'amendement n° I-145 de M. Roland du Luart (allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles) et s'oppose à l'amendement n° I-71 de M. Michel Souplet (relèvement du seuil de déductibilité des revenus d'une activité annexe autorisé pour compenser les déficits agricoles) - (p. 1631) : s'oppose à l'amendement n° I-257 de M. Alain Pluchet (imputation des déficits fonciers sur le revenu global) - (p. 1632) : demande le retrait de l'amendement n° I-6 de M. Alain Pluchet (diminution du taux de base applicable aux cessions d'immeubles affectés à une exploitation agricole) - Son amendement n° I-304 : extension aux exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, de la diminution du taux de la taxe de publicité foncière ; adopté - (p. 1633) : sur l'assouplissement des règles fiscales applicables aux mutations à titre gratuit des biens donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles, s'oppose aux amendements n° I-147 de M. Roland du Luart, n° I-51 et n° I-52 de

M. Michel Souplet, n° I-7 et n° I-8 de M. Alain Pluchet - (p. 1635) : demande le retrait des amendements analogues n° I-22 de M. Henri de Raincourt et n° I-53 de M. Michel Souplet (exonération de l'impôt foncier non bâti pour les terrains plantés en arbres fruitiers et en vignes pendant les années non-productives de revenus) - (p. 1636) : sur l'allègement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, demande le retrait des amendements n° I-9 et n° I-10 de M. Alain Pluchet et n° I-47 de M. Michel Souplet - (p. 1638) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements analogues n° I-63 de M. Raymond Soucaret et n° I-258 de M. Michel Alloncle (diminution de la valeur locative des matériels agricoles de récolte pour la détermination de l'assiette de la taxe professionnelle) - (p. 1639) : s'oppose à l'amendement n° I-158 de M. Robert Vizet (institution d'une taxe spéciale sur certains produits d'importation) - (p. 1640) : demande le retrait de l'amendement n° I-54 de M. Michel Souplet (suppression du caractère irrévocable de l'option en faveur du paiement trimestriel de la TVA pour les exploitants agricoles) - (p. 1643) : s'oppose à l'amendement n° I-146 de M. Roland du Luart (relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE) - (p. 1644) : s'oppose à l'amendement n° I-259 de M. Philippe François (création des sociétés d'investissement forestier) - (p. 1645) : son amendement n° I-312 : relèvement du droit d'examen du permis de conduire ; adopté - **Après l'art. 24** : s'oppose à l'amendement n° I-67 de M. Jean Madelain, repris par M. Robert Vizet (possibilité pour les régions de récupérer la TVA, même lorsqu'elles attribuent aux lycées des subventions d'équipement) - (p. 1646) : s'oppose à l'amendement n° I-116 de M. Robert Vizet (taxation de certains frais généraux des entreprises) - **Après l'art. 25** (p. 1647) : demande le retrait des amendements analogues n° I-246 de M. François Lesein et n° I-249 de M. Stéphane Bonduel (augmentation du prélèvement sur les enjeux du loto au profit du Fonds national pour le développement du sport) - **Avant l'art. 27** (p. 1648) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-195 (abrogation du prélèvement opéré sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, au titre de la compensation entre les régimes de retraite) et n° I-224 (réforme de la taxe professionnelle proposée par le Gouvernement lors de l'examen de la prochaine loi de finances) - **Après l'art. 27** (p. 1649) : s'oppose à l'amendement n° I-196 de M. Robert Vizet (création et financement d'un fonds d'allègement de la dette des collectivités locales) - **Art. 27 (suite)** (p. 1651) : son amendement n° I-313 : ajustement du taux de prélèvement sur la TVA opéré au profit de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; adopté - **Art. 29 et Etat A** (p. 1664) : son amendement n° I-311 : minoration de l'augmentation des cotisations professionnelles versées en 1989 par les agriculteurs ; devenu sans objet - (p. 1665, 1666) : s'oppose à l'amendement n° I-177 de la commission (réduction du déficit du budget général) - (p. 1671) : son amendement de coordination n° I-314 ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° I-271 de M. Roger Chinaud (répartition par titre et par ministère des économies budgétaires proposées ratifiée par la plus prochaine loi de finances rectificative) - **Seconde délibération** : importance des modifications apportées par le Sénat au projet de loi de finances pour 1989 - (p. 1673) : coût total des mesures fiscales adoptées par le Sénat - Diminution du produit de l'impôt de solidarité sur la fortune - Augmentation considérable de la fiscalité indirecte pesant sur les ménages (tabac, alcool, essence) - Diminution des taux de TVA sur le charbon à usage domestique et certains matériels audiovisuels - **Art. 4** (p. 1674) : son amendement de coordination n° A-1 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 6** : son amendement de coordination n° A-2 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 6 bis A** (p. 1675) : son amendement de coordination n° A-3 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 7 bis** : son amendement de coordination n° A-4 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 7 ter** : son amendement de coordination n° A-5 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 9** : son amendement de coordination n° A-6 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 9 bis** (p. 1676) : son amendement de coordination

n° A-7 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 10** : ses amendements de coordination n° A-8 et n° A-9 ; adoptés avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 10 bis** : son amendement de coordination n° A-10 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 10 ter** : son amendement de coordination n° A-11 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 10 quater** : son amendement de coordination n° A-12 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 11** (p. 1677) : son amendement de coordination n° A-13 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 12** : son amendement de coordination n° A-14 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 14** : son amendement de coordination n° A-15 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 18** (p. 1679) : son amendement de coordination n° A-16 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 22 A** : son amendement de coordination n° A-17 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 22 bis B** : son amendement de coordination n° A-18 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 22 bis C** : son amendement de coordination n° A-19 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 22 ter** : son amendement de coordination n° A-20 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 22 quater** : son amendement de coordination n° A-21 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 22 quinquies** (p. 1680) : son amendement de coordination n° A-22 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 22 sexies** : son amendement de coordination n° A-23 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 23 quinquies** : son amendement de coordination n° A-24 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Art. 24** : son amendement de coordination n° A-25 ; adopté avec l'ensemble des articles soumis à seconde délibération - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 1685) : remercie vivement les parlementaires et les fonctionnaires du Sénat pour l'excellente ambiance de cette discussion budgétaire - **Rappelle son attachement personnel au Sénat.**

Articles de totalisation des crédits :

(10 décembre 1988) - **Art. 30** (p. 2569) : s'oppose à l'amendement n° II-62 de M. Maurice Blin, rapporteur général (réduction de dix-sept milliards de francs des crédits ouverts au titre des services votés) - Renonce à opposer l'irrecevabilité à cet amendement en invoquant l'article 41 de la Constitution, au titre des prérogatives réglementaires du Gouvernement concernant les services votés - Afin d'éviter de trop longs débats, s'incline devant la volonté politique du Sénat - (p. 2570) : pour des raisons de coordination, propose d'amender de manière analogue les crédits ouverts au titre des services votés aux articles 36 et 37.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Art. 48 et Etat E annexé** (p. 2589) : s'oppose à l'amendement n° II-3 de M. Jacques Oudin (suppression de la taxe parafiscale sur les céréales perçue au profit de l'Office national interprofessionnel des céréales, ONIC) - **Après l'art. 53** (p. 2597) : s'oppose à l'amendement n° II-35 de M. Jacques Carat (modification des modalités de l'exonération de la taxe professionnelle accordée par les collectivités locales aux salles de cinéma) - (p. 2598) : s'oppose à l'amendement n° II-53 de M. Pierre Lacour (possibilité, pour les conseils municipaux, d'accorder une exonération d'impôt sur les spectacles pour toutes les réunions organisées par un club sportif au cours d'une même année) - (p. 2599) : s'oppose à l'amendement n° II-54 de M. Pierre Lacour (assimilation des clubs sportifs à des associations sans but lucratif au regard de l'impôt sur les spectacles) - **Art. 54** (p. 2600) : s'oppose à l'amendement n° II-56 de M. André Fosset (allongement de trois à cinq ans du délai durant lequel une société de capital risque peut céder, en franchise d'impôt sur les plus-values, des titres acquis avant leur admission à la cote d'une bourse de valeurs) - **Après l'art. 55** (p. 2601, 2602) : s'oppose à l'amendement n° II-55

de M. Jacques Oudin (rétablissement du régime fiscal des rachats d'entreprises par leurs salariés, institué en 1984, applicable sur agrément du ministre de l'économie et des finances) - **Art. 55 bis** (p. 2603) : s'oppose à l'amendement n° II-50 de M. Jacques Oudin (maintien du régime de déductibilité des pertes éprouvées du fait de la cessation de paiement des entreprises intervenant dans les cinq ans qui suivent leur constitution) - (p. 2604) : en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble de l'article 55 bis - Problème de l'application de l'article 40 de la Constitution - **Art. 56** (p. 2606) : son amendement n° II-63 : extension, sous certaines conditions, du régime de la déductibilité des dividendes aux sociétés coopératives et aux banques mutualistes ; adopté - Reprend par cet amendement une disposition suggérée par un amendement de M. Josy Moinet, précédemment retiré - **Après l'art. 56** (p. 2606) : s'oppose à l'amendement n° II-51 de M. Jean Arthuis (possibilité pour une société de personnes entrant dans le champ d'application du régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du code général des impôts, issue d'une transformation antérieure de société de capitaux, d'opter pour l'impôt sur les sociétés) - **Après l'art. 57 bis** (p. 2608) : sur l'amendement n° II-34 de M. Michel Miroudot (conditions de reprise par l'Etat des oeuvres d'art acquises par une société dans le cadre des dispositions de la loi sur le mécénat), qu'il accepte, son sous-amendement n° II-64 ; adopté - **Après l'art. 58** : s'oppose à l'amendement n° II-52 de M. Louis de Catuelan (prolongation jusqu'au 31 décembre 1992 des réductions d'impôt en faveur de l'investissement immobilier locatif instituées par la loi Méhaignerie de 1986) - **Art. 60** (p. 2609) : accepte l'amendement n° II-32 de M. Maurice Blin, rapporteur général (précision des modalités de recouvrement des créances fiscales dont les avis de mise en recouvrement ont été détruits dans un cas de force majeure) - **Après l'art. 61** (p. 2610) : demande le retrait de l'amendement n° II-49 de M. Richard Pouille (exonération des droits d'enregistrement pour les établissements publics chargés de gérer des domaines de l'Etat) - **Après l'art. 62 bis** (p. 2611, 2612) : accepte l'amendement n° II-1 de M. Jacques Descours Desacres (modalités d'attribution de la dotation spéciale versée aux communes pour le logement des instituteurs).

Seconde délibération :

(10 décembre 1988) (p. 2612, 2613) : pour coordination, demande une seconde délibération des articles 31, 32, 29 et état A annexé - Présente ses amendements de coordination : amendements de crédits traduisant les demandes de la commission des finances, modification de l'article d'équilibre pour tirer les conséquences de ces amendements de crédits et du rejet par le Sénat du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace - Demande au Sénat de se prononcer sur ces amendements par un seul vote - **Art. 31** : ses amendements de coordination n° B-16 et n° B-1 à n° B-10 ; adoptés (lors du vote unique, p. 2627) - **Art. 32** (p. 2614) : ses amendements de coordination n° B-11 à n° B-15 ; adoptés (lors du vote unique) - **Art. 29 et Etat A annexé** (p. 2627) : son amendement de coordination n° B-17 ; adopté (lors du vote unique).

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2635, 2636) : rend hommage à la qualité des débats et au travail des parlementaires, des fonctionnaires du Sénat et des collaborateurs des groupes - Souligne l'ouverture du Gouvernement au dialogue et l'absence de recours systématique aux procédures d'irrecevabilité - Rappelle le rejet par le Sénat des budgets des postes et télécommunications, de l'aménagement du territoire et de la solidarité, ainsi que la réduction forfaitaire de crédits de trente milliards de francs - Aboutissement à une caricature de document budgétaire portant la marque de la volonté politique de la majorité sénatoriale - (p. 2637) : craint qu'il reste peu de choses de l'apport du Sénat dans la version définitive de la loi de finances pour 1989 - Volonté du Gouvernement de laisser la Haute Assemblée exercer pleinement ses prérogatives dans le cadre de l'attachement au bicamérisme

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)]** - (15 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2799) : réduction du déficit budgétaire - Incidences fiscales de la bonne conjoncture économique de 1988 et de la reprise de la croissance - Excédent budgétaire calculé après déduction des prélèvements au profit de la CEE et des collectivités locales ainsi que des remboursements et dégrèvements - (p. 2800) : plus-values fiscales, conséquences de la reprise progressive de la croissance et de l'amélioration de la conjoncture économique dans tous les pays occidentaux - Rebudgétisation de certaines dépenses - Evolution de la dette de l'Etat - Avance budgétaire au fonds de soutien des rentes afin d'intervenir, le moment venu, sur les marchés des titres publics - Avantages comparés du fonds de soutien des rentes et de la Caisse d'amortissement de la dette publique, Cadep - (p. 2801) : respect des engagements de l'Etat - Budgétisation du déficit de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface - Dotations en capital aux entreprises publiques (Renault, SNCF, chaînes audiovisuelles publiques, Thomson, ...) - Allègement de la charge de la dette - Dotations au titre des opérations extérieures de défense - Versement par anticipation sur 1989 du produit de la hausse de la fiscalité sur les tabacs aux organismes de sécurité sociale - Financement des décisions prises en matière de politique salariale dans la fonction publique - Effort significatif envisagé pour l'aide publique au développement - (p. 2802) : Enumère les autres dépenses budgétaires d'un montant plus modeste : justice, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, aménagement du territoire, construction navale, DOM-TOM, agriculture, recherche et prévention contre le Sida - Annulation partielle des dettes des pays les plus pauvres - Fonds de compensation pour la TVA - Dispositions concernant la région Ile-de-France - Information du Parlement sur les conditions dans lesquelles ont été utilisés les avantages budgétaires du fonds de soutien des rentes - Déverrouillage des taux des impôts perçus par les collectivités locales ; mesure ne devant pas entraîner d'augmentation de la taxe professionnelle - Allègement de l'impôt sur le foncier non bâti - Limitation, dans la fiscalité des groupes, des règles de déductibilité des frais financiers résultant de cessions de participations entre sociétés ayant les mêmes actionnaires - Régime des impayés en matière de TVA - (p. 2803) : respect du principe de la continuité de l'Etat - (p. 2811) : précise à M. Jacques Genton que des crédits supplémentaires pour l'entretien programmé des matériels militaires sont rarement prévus dans un collectif budgétaire - Obligations renouvelables du Trésor, ORT - Anticipation d'allègements fiscaux par l'intermédiaire de la TVA et de l'impôt sur les sociétés - Incidences de l'évolution de la conjoncture économique internationale sur l'investissement - Diminution du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Effets positifs des grands contrats sur l'emploi, la balance commerciale et l'évolution technologique - Majoration des crédits de la prime d'aménagement du territoire - (p. 2812) : fiscalité locale - Taxe professionnelle - Progression des dépenses en 1989 - Recommande la vigilance vis-à-vis de la politique menée par la nouvelle administration américaine - Origine des plus-values concernant certaines recettes non fiscales - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Robert Vizet (réduction de l'endettement de l'Etat grâce à la création d'un emprunt obligatoire à faible taux assis sur les gros patrimoines et à l'obligation faite aux sociétés d'assurance et à leurs filiales de déposer une fraction de leurs réserves sous forme de compte courant bloqué auprès du Trésor public) - **Art. 12 bis** (p. 2822) : demande le retrait des amendements identiques n° 3 de M. Maurice Blin, rapporteur général, et n° 19 de M. Jacques Oudin (suppression de cet article relatif à la fiscalité de groupe) - Sur les amendements de M. André Fosset, accepte les n° 1 et n° 27 (limitation du champ d'application de la réintégration, dans le résultat d'ensemble d'un groupe, des intérêts d'emprunt contractés par une société pour acheter à son actionnaire principal les titres d'une filiale entrant par la suite dans le périmètre d'intégration du groupe) et demande le retrait du n° 28 (suppression de la rétroactivité des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité de groupe) - **Avant l'art. 14** (p. 2823) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Jean Cluzel (diminution du prélèvement effectué par l'Etat au titre

de la TVA sur le montant de la redevance audiovisuelle afin de dégager des ressources supplémentaires pour les organismes du secteur public) - **Après l'art. 14** (p. 2824) : demande le retrait de l'amendement n° 14 de M. Robert Vizet (revalorisation du seuil d'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour les petites successions) - (p. 2825) : demande le retrait de l'amendement n° 29 de M. Franck Sérusclat (conditions d'autorisation des conseils municipaux à étaler le recouvrement de la taxe professionnelle) - **Art. 14 bis** (p. 2826) : précise à M. André Fosset que cet article a pour objet de confirmer l'interprétation traditionnelle de l'administration fiscale selon laquelle la TVA ne peut être récupérée que lorsque la créance est définitivement irrécouvrable - **Avant l'art. 14 ter** (p. 2827) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (déverrouillage des taux des quatre taxes locales) - **Art. 14 ter** (p. 2831) : son amendement rédactionnel n° 30 ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 16 de M. Robert Vizet (suppression de cet article tendant à aménager les modalités de vote des taux des impôts locaux) - (p. 2832) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Jacques Oudin (dispositif limitant, pendant les trois années suivant une réduction, les possibilités d'augmentation des taux de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) - (p. 2834) : sur l'amendement n° 4 de la commission (assouplissement des modalités de vote des taux des impôts locaux), son sous-amendement n° 31 ; adopté.

Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - **Avant l'art. 15 ter** (p. 2842) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 10 de M. Philippe François (déclassement en dernière catégorie, au titre de la taxe sur le foncier non bâti, des terres agricoles délimitées par un plan de zone submersible) - (p. 2843) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Jean Arthuis (cultures pérennes exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant la période d'improductivité qui suit leur plantation ou leur replantation) - **Art. 15 ter** (p. 2844) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Roland du Luart (suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti perçue au profit du BAPSA) - Propose de supprimer cette taxe additionnelle en deux ans, pour moitié en 1989 et pour moitié en 1990 - **Après l'art. 17** (p. 2846) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Robert Vizet (exonération fiscale exceptionnelle accordée aux sinistrés de la région de Nîmes) - **Art. 21 ter** : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article tendant à étendre la procédure de l'opposition administrative) - (p. 2848) : précise à M. Christian Poncelet que le comptable du Trésor ne peut recouvrer des impayés auprès des bénéficiaires de l'aide sociale - Son amendement n° 32 : possibilité pour les comptables publics de recourir à la procédure de l'opposition administrative pour assurer le recouvrement des impayés au profit des collectivités locales et des établissements publics locaux, sous réserve de l'accord préalable de l'ordonnateur ; devenu sans objet - **Art. 31** (p. 2851) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (report au 1^{er} janvier 1989 de la date d'entrée en vigueur de l'obligation de remboursement, par les collectivités locales, des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, en cas de cessions ou de mises à disposition d'immobilisations) - (p. 2852) : demande le retrait de l'amendement n° 7 de la commission (éligibilité au FCTVA, à compter du 1^{er} janvier 1988, de l'ensemble des subventions spécifiques versées par l'Etat aux collectivités locales) - (p. 2853) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Jacques Descours Desacres (éligibilité au FCTVA des subventions spécifiques de l'Etat perçues par les collectivités locales pour les exercices 1986 et 1987) - **Art. 32** (p. 2854) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - **Art. 34** (p. 2855) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. André Fosset (modification de la ventilation, entre les départements de la région parisienne, des taux plafonds servant au calcul du versement-transport) - **Art. 34 bis** (p. 2856) : demande le retrait de l'amendement n° 18 de M. Jean Boyer (suppression de cet article visant à valider la perception du versement-transport au profit du syndicat intercommunal à vocation unique de transports urbains de Bourges, réalisée du 1^{er} mars 1983 au 8 décembre 1987) - S'oppose à la budgétisation de cette erreur administrative et à ce qu'elle soit ainsi supportée par

l'ensemble des Français - **Art. 36** (p. 2857 à 2859) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (présentation annuelle par le Gouvernement au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, d'un rapport sur l'utilisation par le fonds de soutien des rentes des avances consenties par l'Etat en vue d'alléger les charges de la dette publique).

- **Projet de loi de finances pour 1989 - Nouvelle lecture** [n° 167 (88-89)] - (21 décembre 1988) - **Question préalable** (p. 3068) : rappelle le 200^e anniversaire de la Révolution et la conquête du droit parlementaire qui consiste à consentir à l'impôt et à en contrôler l'emploi - S'oppose à la motion n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 156 (88-89)] - (21 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3072) : accepte le texte élaboré par la commission mixte paritaire, CMP - Amélioration du texte gouvernemental par le Sénat et par l'Assemblée nationale, notamment des dispositions qui renforcent l'information, la protection des épargnants et la transparence de la gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM - Extension des compétences de la Commission des opérations de bourse, COB, en matière d'agrément et d'enquête - Améliorations relatives à la création des fonds communs de créance - Clarification du mécanisme juridique de la titrisation - Renforcement de la sécurité des épargnants - Information et protection des emprunteurs - **Art. 14** (p. 3077) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - **Art. 16 bis** : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté - **Art. 25 bis** : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté.

CHAUMONT (Jacques), sénateur de la Sarthe (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur les négociations commerciales multilatérales [n° 55 (88-89)] (20 octobre 1988) - **Commerce international**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 52 (88-89)] portant diverses mesures d'ordre social (urgence déclarée) [n° 77 (88-89)] (9 novembre 1988) - **Politique économique et sociale**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Défense - Section Forces terrestres** - [n° 91 (88-89) tome 6] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 205 (JO Débats du 8 octobre 1987) (p. 3060) - Ministère : Equipement - *Aménagement de la RN 138 au sud d'Alençon (Orne)* - (Caduque : mai 1988) - **Routes**.

n° 206 (JO Débats du 8 octobre 1987) (p. 3060) - Ministère : Equipement - *Aménagement du carrefour de la route d'Ardenay et de la RN 157* - (Caduque : mai 1988) - **Routes**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** : son intervention présentée par M. Xavier de Villepin (p. 1037, 1038).

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 32 (p. 1134) : accepte l'amendement rédactionnel n° 89 du Gouvernement - Art. 33 (p. 1135) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Hector Viron (modification de la date retenue pour les demandes de report d'incorporation pour études) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 68 de M. Henri Collette (extension des dispositions de cet article, prolongeant d'un an le report d'incorporation pour études, aux jeunes gens ayant obtenu un report au titre de la législation actuelle) - Après l'art. 33 (p. 1137) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Hector Viron (droit de réintégration de l'appelé, à l'issue de son service, dans l'entreprise dont il était employé auparavant).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Défense - (7 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (section Forces terrestres) (p. 2380) : climat de « tension molle » des relations entre l'Est et l'Ouest - Augmentation de la puissance militaire de l'Union soviétique et modernisation de son arsenal nucléaire malgré les accords de limitation des armements - Nécessité de prévoir un déferlement par les plaines de l'Europe du Nord et l'emploi d'armes nucléaires ou chimiques - Rappelle que la loi de programmation militaire avait marqué l'intention du Gouvernement de ne pas se priver d'une arme que détiennent des adversaires potentiels, dans l'attente d'un accord de désarmement chimique complet et vérifiable - Rappelle le discours du Président de la République devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN - Interrogation sur l'utilisation des armes nucléaires préstratégiques et de la bombe à neutrons - Difficultés de contrôler la possession, la fabrication et le stockage d'armes chimiques par des pays du tiers-monde non signataires de la convention - Estime nécessaire la fabrication de chars - Dénonce le surcoût du prix unitaire du char Leclerc - Amélioration des conditions de logement et de vie des militaires par le plan ORION - S'interroge sur son mode de financement et sur la poursuite des cessions des actifs immobiliers des armées dans les grandes métropoles - (p. 2381) : rappelle la vente de la caserne Duplex - Favorable au rétablissement de l'universalité du service militaire - Estime que la moitié des 90 000 exemptés pourraient accomplir leurs obligations, au besoin dans un service civil - Constate la continuité du titre V par rapport à 1988 - Déploie la déflation des effectifs qui risque de remettre en cause le fondement du service militaire - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à l'adoption des crédits du budget de la défense.

CHAUTY (Michel), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

CHEREQUE (Jacques), ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, du commerce extérieur et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988)

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2242) : cohésion sociale et développement économique équilibré, objectifs de l'aménagement du territoire - Emploi, solidarité et Europe, priorités du Gouvernement - Nécessité de lutter contre les facteurs de déséquilibre, sources de tensions - Valorisation des atouts et réduction des faiblesses - Coordination des interventions des différents ministères nécessaire pour assurer la cohérence de l'action de l'Etat - Déploie une trop forte centralisation et une insuffisante adaptation aux réalités locales - (p. 2243) : soutien aux initiatives locales et régionales - Rôle des contrats de plan Etat-région - Obligation d'insérer l'aménagement du territoire dans une perspective européenne - Prise en charge de la mutation rurale en cours - Aide à la réhabilitation des zones urbaines socialement fragiles - Redéveloppement des zones touchées par le déclin de l'appareil industriel - Définition et mise en oeuvre de projets et de stratégies de ville afin de préserver la cohérence urbaine et sociale des agglomérations - Souligne les problèmes de déséquilibre et de dysfonctionnement de Paris et de la région d'Île-de-France - Considère que la maîtrise de la région parisienne constitue un sujet prioritaire d'aménagement du territoire - Constate une augmentation de la population et des activités du monde rural malgré la diminution des activités agricoles - Nécessaire concentration des efforts de la politique d'aménagement sur la priorité géographique - Rappelle qu'en matière de reconversion industrielle les pôles de conversion sont en cours d'évaluation et d'adaptation - Estime que le budget de l'aménagement du territoire et des reconversions est un budget limité - (p. 2244) : souligne que le fonds interministériel pour l'autodéveloppement de la montagne, FIAM, sera complété dans le prochain collectif - Création du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE, et du fonds de redéveloppement industriel destiné à favoriser la modernisation et le développement des PME - Estime ce budget d'un niveau voisin à celui de 1988 - Souligne l'effet de levier du budget de l'aménagement du territoire et des reconversions sur les budgets des autres ministères ainsi que sa souplesse d'utilisation - Poursuite des grandes politiques d'infrastructures, comme le schéma directeur des routes et autoroutes en réponse à l'impératif de modernisation - Volonté de poursuivre une politique de valorisation et de redéveloppement économique des zones de mutation en réponse à l'impératif de solidarité - Favorable à une déconcentration totale auprès des préfets de région des crédits, des décisions et de leur suivi - (p. 2252) : budget de rigueur mais augmentation des dotations de différents fonds par l'Assemblée nationale - Existence d'une crise de l'aménagement du territoire qui ne peut plus se concevoir comme pendant les « trente glorieuses » - Souhaite que la nouvelle politique d'aménagement du territoire concilie modernisation et solidarité - Estime que le phénomène de désertification n'est peut-être pas aussi inéluctable qu'on le dit - (p. 2253) : nécessité de rassembler dans un effort commun entre l'Etat et les régions l'ensemble des moyens

disponibles au service du développement de l'emploi - Mesures en faveur des fonds régionaux d'aide au conseil, d'aide à l'embauche des cadres - Problèmes des infrastructures de communication et de la formation supérieure - Priorité aux zones rurales et aux zones en reconversion industrielle dans le cadre de l'aménagement concerté du territoire - Rappelle la création du fonds interministériel du tourisme - Estime que le tourisme sera demain une des principales sources d'emplois - Poursuite de la « mission Aquitaine » - Constate que les contrats de plan corrigent les inégalités - Mise en oeuvre en 1989 des nouveaux programmes européens après la réforme des fonds structurels - Concentration de l'action du fonds européen de développement régional, FEDER, sur les zones périphériques de la communauté - (p. 2254) : se réjouit de l'éligibilité des DOM et de la Corse à certaines aides structurelles - Créations d'emplois deux fois plus importants dans les communes rurales que dans les communes urbaines - Souhaite donner une qualité et un contenu professionnel au tourisme - Propose la mise en oeuvre d'une politique globale prévisionnelle en matière de conversion industrielle - Convient que la zone littorale du Nord-Pas-de-Calais va subir des bouleversements considérables - Possible reprise du projet de fonds de développement du littoral abandonné par le précédent gouvernement - Maintien des aides aux sociétés de conversion - Estime que l'aménagement du territoire doit rester une politique du long terme et conserver son caractère interministériel - (p. 2255) : nécessité pour la politique d'aménagement du territoire d'une adaptation rapide de ses moyens d'intervention aux mutations pour faire face aux grands défis de la modernisation - Examen des crédits - Etat B : s'oppose aux amendements de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial, n° II-17 et n° II-18 (réduction des crédits des titres III et IV) - Etat C : s'oppose aux amendements de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial, n° II-19 et n° II-20 (réduction des crédits des titres V et VI).

CHERIOUX (Jean), sénateur de Paris (RPR) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat [n° 110 (88-89)] (30 novembre 1988) - **Parlement**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 21 (JO Débats du 5 octobre 1988) (p. 510) - Ministère : Culture - *Procédure de classement du Fouquet's* - Affaires culturelles.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- Clôture de la seconde session ordinaire de 1987-1988 (30 juin 1988) (p. 357).

- Ouverture de la session de droit (1^{er} juillet 1988) (p. 367).

- Convocation du Parlement en session extraordinaire (21 décembre 1988) (p. 3064).

En qualité de sénateur

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - **Discussion générale** : (p. 294, 295) :

demande la suppression de dispositions du projet de loi visant à amnistier le délit de pratique illégale d'avortement ainsi que la publicité et la propagande en sa faveur - Comportement de certains centres de planning familial, ayant rendu nécessaire une circulaire de Mme Michèle Barzach, précédemment ministre de la santé - Crise démographique actuelle ; inquiétude de l'Union nationale des associations familiales - Ne votera pas le texte en projet si cette disposition est maintenue.

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 438) : satisfait des perspectives ouvertes par l'accord de Matignon pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie - (p. 439) : rappelle que, de 1981 à 1986, les gouvernements socialistes ont systématiquement privilégié les relations avec les indépendantistes - Opposition injustifiée des socialistes au statut Pons - Rappelle que l'accord de Matignon ne doit en aucune façon obérer le principe du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française - Statut proposé par le présent projet pour l'année à venir - S'interroge sur l'accueil réservé en Nouvelle-Calédonie au nouveau découpage du territoire - Groupe du RPR favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - **Art. 2** (p. 468) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 725, 726) : contact quotidien des élus avec les victimes de la grande pauvreté ; marginalisation - Associations caritatives - Action du père Wresinski - Dispositions relatives à la détermination des ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation versée au titre du revenu minimum d'insertion, RMI ; prise en compte des aides versées par les collectivités locales ; atteinte à l'indépendance de ces dernières, obligées de renoncer à leur action ou de se substituer à l'Etat en prenant la totalité de la dépense à leur charge - Dispositions défavorables à la famille : pénalisation des familles légitimes ; votera l'amendement de la commission des affaires sociales excluant en partie les allocations familiales des ressources prises en compte pour le calcul du RMI ; amendement adopté par l'Assemblée nationale excluant l'allocation logement - Importance de la réinsertion liée au revenu minimum.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - **Art. 8** (p. 783) : soutient l'amendement n° 133 de Mme Hélène Missoffe (possibilité d'exclure les allocations familiales du calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI) - (p. 784) : sur l'amendement n° 17 de M. Pierre Louvot, rapporteur (possibilité d'exclure les allocations familiales et certaines prestations sociales pour le calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI), soutient le sous-amendement n° 214 de Mme Hélène Missoffe.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Paragraphe II bis** (p. 1574) : son amendement n° I-149 : assujettissement, après abattement, des objets d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; retiré - (p. 1576) : se déclare favorable à l'amendement n° I-174 de M. Maurice Blin, rapporteur général (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture** [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - **Avant l'art. 3 bis** (p. 1789) : soutient l'amendement n° 6 de M. Louis Souvet (attribution à un couple marié d'une allocation égale au montant de deux allocations) - **Art. 4** (p. 1790) : vote par le groupe RPR de l'amendement n° 1 de M. Pierre Louvot, rapporteur (reprise du texte voté en pre-

mière lecture par le Sénat transférant la compétence du financement et de l'attribution du RMI au département, à compter du 1^{er} janvier 1992) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1799) : modifications en nouvelle lecture par le Sénat du texte voté à l'Assemblée nationale ; conditions d'ouverture aux étrangers du droit au revenu minimum d'insertion, RMI ; organisation des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, de façon à maintenir le lien entre l'effort d'insertion et l'allocation correspondant au RMI ; mesure concernant les familles déshéritées - Vote de ce texte par le groupe RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) - Examen des crédits - Charges communes - Etat C (p. 2506) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° II-8 de M. André Fosset, rapporteur spécial (suppression des crédits affectés au versement de dotations en capital aux sociétés nationalisées ou aux sociétés d'économie mixte) .

Budget annexe : Imprimerie nationale - (9 décembre 1988) (p. 2512) : se réjouit de l'absence de projet de transfert de l'Imprimerie nationale hors de Paris.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Art. 1 (p. 2878) :** son amendement n° 1, soutenu par M. Jean Simonin ; exonération partielle et décroissante des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un salarié dans les entreprises employant moins de quatre salariés ; retiré - **Art. 2 (p. 2881) :** son amendement n° 20, soutenu par M. Jean Simonin ; fixation par décret de la date et des conditions d'application aux travailleurs indépendants du dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales ; rejeté - **Art. 13 quater (p. 2901) :** soutient l'amendement n° 21 de M. Charles Descours (renforcement du dispositif de lutte contre le tabagisme) - **Art. 16 bis A (p. 2904) :** son amendement n° 2, soutenu par M. Emmanuel Hamel ; suppression de cet article relatif à la nomination des chefs de services hospitaliers ; adopté.

- **Rappel au règlement - (20 décembre 1988) (p. 2964) :** s'élève contre les propos tenus par M. Louis Minetti au sujet du groupe sénatorial d'amitié avec l'Afrique du Sud - Droits de l'homme.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet - Nouvelle lecture [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3117) :** au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, notamment parce qu'il est amputé de la disposition relative au nouveau mode de scrutin municipal dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants - Se déclare opposé à la politisation des communes de 2 500 à 3 500 habitants dans lesquelles tout le monde pouvait s'exprimer grâce au panachage.

CHEVY (William), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 335) - Ministère : Equipement - **Consolidation des prêts immobiliers - Logement (financement).**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses**

rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 329 (87-88)] - (18 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 611, 612) : nécessité de ce projet en raison des difficultés d'application de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique - Fixation par décret en Conseil d'Etat du contenu de la notion de maîtrise d'oeuvre et de la rémunération des maîtres d'oeuvre - Consensus des professionnels sur ces nouvelles dispositions - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 66-240 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes [n° 264 (87-88)] - (18 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 613) :** projet tendant à mettre fin aux contentieux entre certains Etats et les armateurs français - Création d'un cas d'exonération légale d'exécution du contrat de transport maritime - Avis favorable du groupe socialiste à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1930, 1931) : mesures positives concernant l'élevage ; difficultés des éleveurs de bovins, pénalisés par les distorsions de concurrence au sein de la CEE ; frais financiers liés à l'activité d'engraissement des bovins - Demande la relance de l'élevage ovin : diminution du cheptel et augmentation de la consommation ; intérêt dans les régions défavorisées ; nécessaire renégociation du règlement communautaire ovin ; importations en provenance de pays tiers ; conditions d'attribution de la prime compensatrice ovine - **Marché du porc.**

CHEVENEMENT (Jean-Pierre), ministre de la défense (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau *ministre de la défense* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Art. 32 (p. 1134) :** son amendement rédactionnel n° 89 ; adopté - **Art. 33 (p. 1135) :** demande le retrait de l'amendement n° 57 de M. Hector Viron (modification de la date retenue pour les demandes de report d'incorporation pour études) - (p. 1136) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Henri Collette (extension des dispositions de cet article, prolongeant d'un an le report d'incorporation pour études, aux jeunes gens ayant obtenu un report au titre de la législation actuelle) - **Après l'art. 33 (p. 1137) :** s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Hector Viron (droit de réintégration de l'appelé, à l'issue de son service, dans l'entreprise dont il était employé auparavant).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2369) : maintenir l'identité de la France, assurer son indépendance, garantir la liberté des Français, contribuer à l'équilibre et à la paix de l'Europe ; objectifs du Gouvernement - Doctrine de dissuasion essentiellement défensive destinée à décourager toute agression - Souligne que l'esprit de défense n'exclut pas de participer aux conversations sur le désarmement, qu'il s'agisse des armes conventionnelles ou des armes chimiques - Choix du principe de la dissuasion du faible au fort en matière de dissuasion nucléaire - Souligne le rôle stabilisateur des armes nucléaires destinées à empêcher la guerre - Stratégie de dissuasion, nécessité de l'histoire - Absence de substitut possible aux armes nucléaires, gage de l'indépendance nationale et de la stabilité de l'Europe - Programme

nucléaire dicté par un concept de stricte suffisance - Constate que la dissuasion forme un bloc dont on ne peut soustraire tel ou tel type d'armes nucléaires - (p. 2370) : rappelle la fonction des armes préstratégiques - Estime que les signes positifs d'évolution à l'Est ne se sont pas encore traduits par une quelconque diminution du niveau de la menace conventionnelle, nucléaire et chimique et par une réelle modification du rapport de forces - Ouverture en 1989 d'une négociation sur la stabilité conventionnelle dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE - Déconcentration de la zone centrale en matière de réduction d'armements préférée par la France - Priorité au désarmement conventionnel en Europe - Estime que seul un désarmement global, total et vérifiable en matière d'armes chimiques, est à la mesure du problème posé - Augmentation de 4,64 % des crédits de ce budget par rapport à 1988 - Confirmation de la priorité accordée à la force nucléaire stratégique - Effort en faveur du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, SNLE-NG, et lancement en 1994 du « Triomphant » équipé d'un missile de génération intermédiaire M 45 dans l'attente de la mise en service du missile M 5 en 2002 - Signale un important surcoût nécessaire afin d'assurer aux sous-marins la plus grande discrétion possible - (p. 2371) : nécessaire modernisation du Plateau d'Albion - Poursuite dans le domaine des armes d'ultime avertissement, du calendrier prévu pour tous les programmes - Signale les premiers essais probants du missile Hadès - Poursuite de la modernisation des armements classiques : avion de combat tactique et de son dérivé, l'avion de combat marine - Poursuite de la modernisation de l'armée de l'air et commande de 33 mirages 2000 - Commande d'hélicoptères Super Puma pour l'armée de terre qui sera équipée des 16 premiers chars Leclerc à propos desquels une enquête financière a été commandée - Poursuite du renouvellement de la flotte de surface de la marine et des programmes de sous-marins nucléaires d'attaque et du porte-avions Charles-de-Gaulle - Poursuite de la modernisation de la gendarmerie, notamment dans le domaine des transmissions - Effort en faveur du logement des gendarmes - Hausse des crédits destinés à la recherche et mise en service, dès 1993, du premier satellite d'observation Hélios - Estime qu'une industrie française de défense exige une attention toute particulière dans la compétition internationale en raison de la trop grande dispersion des entreprises - Nécessité de conduire des politiques de coopération à l'exemple de la solution retenue pour la fourniture du système radar du prochain avion ACT-ACM avec la constitution d'un groupement d'intérêt économique, GIE, dirigé par Thomson avec la participation de l'Electronique Serge Dassault - (p. 2372) : nécessaire développement d'une industrie européenne de défense - Amélioration de la condition des personnels de la défense - Souhaite la reconnaissance par la Nation de la spécificité du métier militaire - Hommage à la mémoire des 17 gendarmes morts cette année en service, dont 4 en Nouvelle-Calédonie - Effort budgétaire significatif en faveur de la gendarmerie - Création de 400 postes de gendarmes auxiliaires - Mesures en faveur des appelés et augmentation du prêt en mars 1989 - Nécessaire modernisation du service national qui est une matrice de l'unité nationale - Souhaite un service plus juste et plus valorisant pour les appelés - Modification du régime de report d'incorporation portant à 24 ans l'âge limite pour ceux qui poursuivent des études - Déflation des effectifs, traduction de l'effort de productivité demandé à toutes les administrations - (p. 2373) : concertation avec les organisations syndicales sur les perspectives du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Respect des indications d'activité conformes aux exigences d'entraînement des armées - Rend hommage à l'accomplissement au cours des derniers mois d'opérations extérieures difficiles par les forces armées : Tchad, Liban, Golfe persique - Augmentation en francs constants des crédits du titre V - Achat du quatrième AWACS - Prise en compte nécessaire de l'évolution des technologies d'armement et de l'environnement international - Importance de l'esprit de défense, corollaire du patriotisme républicain - Rappelle le soutien par le Parlement, dans sa grande majorité, en 1987, de la loi de programmation militaire présentée par le Gouvernement, en conformité avec les orientations définies par le Président de la République - Nécessaire consensus sur la

défense - Crédibilité internationale de la France, un des fondements les plus sûrs de l'indépendance nationale - (p. 2399) : absence de clivages partisans en matière de défense - (p. 2400) : absence de contradictions entre la volonté de moderniser la défense et le souhait de voir réduire les armements dans le monde - Importance des dépenses militaires dans les budgets des Etats - Se réjouit de la réduction de la présence militaire soviétique en Europe centrale annoncée par M. Gorbatchev - Priorité au désarmement conventionnel - Constate l'apparition de risques de déstabilisation en Transcaucasie, dans les pays baltes - Rappelle les principes qui fondent la défense de la France : dissuasion, suffisance, solidarité - Constate que le budget de la défense est l'un des seuls qui s'accroît plus vite que le PIB et que la France est en volume le pays qui fait le plus pour sa défense derrière les Etats-Unis - (p. 2401) : souligne les nombreuses obligations de la France en matière de défense, sa présence sur quatre continents - Souligne que le concept de défense est fondé sur la dissuasion - Augmentation des crédits destinés aux munitions - Problème du service national et de l'accomplissement de ce dernier dans des associations ; souhaite un contrôle et un suivi rigoureux - Existence d'accords en matière de binationalité - Souhaite la revalorisation du statut du service national dans la conscience collective de la jeunesse elle-même - Rappelle que le Président de la République a exclu la mobilité du S4 et annoncé la modernisation du Plateau d'Albion - Nécessaire modernisation de la gendarmerie - Création de 400 postes de gendarmes auxiliaires pour assurer des missions de sécurité routière - Amélioration de la situation en Nouvelle-Calédonie et rappel en métropole de 1200 gendarmes - Problème des armes chimiques - Rappelle que de nombreux Français ont été gazés pendant la première guerre mondiale - Souhaite que la conférence sur les armes chimiques parvienne à un renouvellement et à un élargissement du protocole de Genève - (p. 2402) : signale que le Président de la République a proposé que les usines d'armes chimiques soient fermées dès l'entrée en vigueur de la convention et placées sous contrôle international - Problème du contrôle et de la vérification - Absence de remise en cause du programme du char Leclerc malgré le surcoût observé - Poursuite du plan ORION et accélération de la cession des actifs de l'armée - Reconnaît la nécessité de moderniser les casernements afin de revaloriser le service militaire - Importance du programme de l'avion de combat tactique - Estime que la décision prise pour le radar n'est pas d'un coût démesuré - Etude en cours relative à l'avenir de l'aviation embarquée - Rappelle la difficulté de moderniser la marine de surface tout en réalisant la Force océanique stratégique, FOST - Estime qu'il n'y a pas affaiblissement de l'OTAN - Budget de continuité, modernisation constante de la capacité de dissuasion suffisante qui fonde notre défense - N'est pas persuadé que le S4 valorise vraiment le tir du SNLE - (p. 2403) : souligne que si la France dépense moins en fonctionnellement c'est sans doute que son budget est plus important, signale que la Grande-Bretagne n'a qu'une armée de métier et que l'Allemagne utilise des personnels civils - Souhaite qu'une industrie européenne de défense ait une conception commune de la sécurité collective et de la défense européenne - Problème du sort des engagés en fin de contrat - Nécessaire réorganisation de l'industrie aéronautique - Cite le très beau livre de Jaurès « Vers l'armée nouvelle » - Estime que la défense européenne ne peut être fondée que sur un concept de dissuasion - Importance des facteurs d'instabilité en Europe - Constate que la réduction de 500 000 hommes annoncée par M. Gorbatchev ne représente que 15 % du potentiel soviétique - Nécessité de maintenir la force de dissuasion française tant que le désarmement nucléaire des Etats-Unis et de l'URSS ne sera pas plus avancé - Estime qu'aucun de nos missiles ne peut être qualifié de missile intermédiaire - (p. 2404) : maintien des commandes nécessaires pour permettre aux arsenaux d'être à la pointe de la technologie - Consensus essentiel entre l'armée et la Nation - Problème de l'avenir de l'Allemagne - Nécessité pour l'UEO de reprendre un nouveau souffle - Persistance de la « non-décelabilité » des sous-marins et nécessité de penser au développement d'une deuxième composante - Estime que les mesures de déflation ne portent pas préjudice à la valeur opérationnelle de nos forces - Rappelle que l'intérêt national doit l'emporter sur

tout le reste et que la doctrine de défense est définie par le Président de la République - Problème des retraités militaires - Rappelle que le droit au travail est indivisible - Bénéfice des allocations de chômage pour les retraités militaires - Problème de la réinsertion des sous-officiers dans la vie civile - Salue le ralentissement de la course aux armements - Poursuite de l'effort en faveur de la condition militaire - Maintien du consensus sur la défense nécessaire afin d'assurer la liberté de la France et son avenir au sein de l'Europe - Art. 34 (p. 2405) : s'oppose à l'amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits d'étude des armements chimiques) - (p. 2406) : s'oppose à l'amendement n° II-38 de M. Jean-Luc Bécart (réduction des crédits du titre V relatifs à la fabrication des têtes nucléaires à usage stratégique) - (p. 2407) : s'oppose aux amendements n° II-39, n° II-43 et n° II-45 de M. Jean-Luc Bécart, relatifs à la suppression des crédits consacrés aux nouveaux armements nucléaires tactiques - S'oppose à l'amendement n° II-40 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits consacrés à l'arme neutronique) - (p. 2408 et 2409) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart n° II-41, n° II-42, n° II-44, n° II-46, n° II-47 et n° II-48 relatifs à la réduction des crédits de la défense afin d'atteindre le seuil nucléaire zéro à l'an 2000.

CHINAUD (Roger), sénateur de Paris (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 19] (21 novembre 1988).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution [n° 101 (88-89)] de M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société Générale [n° 159 (88-89)] (19 décembre 1988) - Banques et établissements financiers.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 9 : Art. L.O. 163-2 du code électoral (p. 109, 110) : sur l'amendement n° 54 de M. André Méric (plafond des dépenses de campagne fixé à cent mille francs par circonscription, augmenté de trois francs par électeur inscrit au 31 décembre de l'année précédant le scrutin), son sous-amendement n° 97 : plafond de cent mille francs augmenté de quatre francs par électeur inscrit ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 3 (suite) (p. 918) : soutient l'amendement n° 172 de M. Marcel

Lucotte (élection du président par le Conseil supérieur en son sein pour la durée de ses fonctions de membre du Conseil supérieur) - (p. 923) : trouve choquant de permettre à une autorité administrative de fixer elle-même son règlement - Art. 7 (p. 936) : se déclare opposé à l'amendement n° 91 de M. Ivan Renar (en cas de manquement grave aux obligations qui s'imposent aux sociétés, le CSA adresse au conseil d'administration des observations publiques qui devront être diffusées aux heures de grande écoute sur la chaîne concernée).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 15 - Art. 42 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 983) : se déclare opposé à l'amendement n° 108 de M. Ivan Renar (diffusion des mises en demeure sur la chaîne concernée) - Art. 15 - Art. 42-1 (p. 984) : soutient l'amendement n° 178 de M. Marcel Lucotte (suppression de la possibilité pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel de suspendre, après mise en demeure, tout ou partie du programme d'une chaîne de télévision) - (p. 986) : se déclare favorable à l'amendement n° 67 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (sanctions prononcées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'encontre du titulaire d'une autorisation ne respectant pas ses obligations ou ne se conformant pas aux mises en demeure qui lui auraient été adressées) - Avant l'art. 17 (p. 996) : sur l'amendement n° 76 de la commission (révision du régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle), son sous-amendement n° 195 : dispositions applicables en France après l'adoption d'une directive communautaire ; rejeté - Après l'art. 17 (p. 1007) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Claude Estier (aides aux radios collectant de faibles ressources publicitaires ; évaluation de ces ressources) - Art. 18 (p. 1008) : soutient l'amendement n° 179 de M. Marcel Lucotte (attributions de la CNCL pendant la période transitoire) - Après l'art. 19 (p. 1012) : se déclare favorable à l'amendement n° 169 de M. René Tréguët (horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité) - Art. 20 (p. 1015) : se déclare favorable à l'amendement n° 81 de la commission (contrôle du respect des obligations d'une société titulaire d'une concession).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1433) : son amendement n° I-120 : institution d'un allègement des droits de succession par une baisse de la fiscalité directe en faveur des salariés d'une entreprise industrielle ou commerciale intéressés, par le rachat de leur société ; adopté - Art. 4 (p. 1444) : soutient l'amendement n° I-11 de M. Pierre-Christian Taittinger (bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs) - Après l'art. 6 (p. 1454) : son amendement n° I-121 : abaissement du taux moyen de la TVA de 18,6 % à 17,6 % à compter du 1^{er} juillet 1989 ; retiré - (p. 1457) : se déclare favorable à l'amendement n° I-263 de M. Lucien Neuwirth (abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 %).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1472 à 1476) : soutient l'amendement n° I-78 de M. Pierre-Christian Taittinger (réduction du taux de la TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image) - (p. 1477) : soutient l'amendement n° I-79 de M. Pierre-Christian Taittinger (application du taux réduit de TVA à la vente des diapositives éditées par les musées nationaux et le Centre national de documentation pédagogique, CNDP) - Art. 8 (p. 1494 à 1497) : son amendement n° I-123 : diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés ; adopté - Après l'art. 9 (p. 1508) : son amendement n° I-124 : extension des mesures d'exonération d'impôt aux entreprises créées pour l'exercice d'une profession libérale ; adopté - Art. 11 (p. 1520) : soutient l'amendement n° I-125 de M. Roland du Luart (possibilité donnée aux sociétés civiles professionnelles d'opter pour l'impôt sur les sociétés) - Son amendement n° I-126 : régime fiscal de l'apport de fonds propres par incorporation de capital ; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 12** (p. 1540) : se déclare favorable à l'amendement n° I-204 de M. André Fosset (associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires) - **Art. 13 bis** (p. 1542) : en raison du gage, se déclare opposé à l'amendement n° I-102 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond d'impôt sur le revenu permettant aux salariés de bénéficier des chèques-vacances ; indexation annuelle automatique de ce plafond sur la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; majoration de la TVA applicable aux hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe) - **Art. 18 - Paragraphe I** (p. 1556) : son amendement n° I-127 : institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF, jusqu'au 31 décembre 1990 ; devenu sans objet - **Paragraphe II** (p. 1560) : se déclare favorable aux amendements n° I-136 de M. Jacques Moutet et n° I-225 de M. Jacques Descours Desacres tendant à relever le seuil d'imposition à l'ISF pour les couples mariés - **Après le paragraphe II** (p. 1566) : son amendement n° I-64 : modification des règles d'assiette de l'ISF au regard de l'évaluation des biens taxables ; adopté - **Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts** (p. 1580) : soutient les amendements n° I-58 et n° I-59 de M. Pierre-Christian Taïtinger relatifs à la nature des fonctions exercées par le propriétaire de parts ou droits sociaux permettant de bénéficier de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, au titre des biens professionnels - (p. 1585) : son amendement n° I-61 : conditions d'exonération au titre des biens professionnels des parts ou actions détenues directement par tout cadre d'une entreprise ; adopté - **Après le paragraphe VI** (p. 1589) : son amendement n° I-130 : prise en compte des sommes versées au titre de l'ISF lors de l'acquittement des droits de succession ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-211 de M. André Fosset - **Après l'art. 22** (p. 1601) : se déclare favorable à l'amendement n° I-217 de M. Jean Delaneau (extension aux parts de sociétés civiles immobilières, propriétaires d'immeubles classés ou inscrits, de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Après l'art. 23** (p. 1639) : se déclare opposé à l'amendement n° I-158 de M. Robert Vizet (institution d'une taxe spéciale sur certains produits d'importation) - **Après l'art. 25** (p. 1647) : se déclare opposé à l'amendement n° I-246 de M. François Lesein (augmentation du prélèvement sur les enjeux du loto au profit du Fonds national pour le développement du sport) - **Art. 29 et état A** (p. 1667) : se déclare favorable à l'amendement n° I-177 de la commission (réduction du déficit du budget général) - (p. 1671) : son amendement n° I-271 : répartition par titre et par ministère des économies budgétaires proposées ratifiée par la plus prochaine loi de finances rectificative ; retiré - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 1681) : satisfait du climat courtois, parfois humoristique, de cette discussion budgétaire - **Opposition du Sénat aux grandes orientations de ce budget, et plus particulièrement à l'évolution des recettes fiscales** - Abandon de la politique du gouvernement précédent visant à réduire le déficit budgétaire, à désendetter l'Etat et à alléger la fiscalité des ménages et des entreprises - (p. 1682) : augmentation des dépenses publiques - Insuffisance des mesures adoptées en faveur des entreprises pour favoriser l'innovation et l'investissement - A l'aube de l'Europe financière de 1990, souligne le poids de la fiscalité indirecte française et la complexité du système d'imposition des revenus de l'épargne - Favorable à l'adoption de la première partie, ainsi amendée, du projet de loi de finances pour 1989.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2146) : augmentation des crédits du tourisme pour 1989 de 15,6 % par rapport à 1988, représentant la plus forte progression de l'ensemble du budget - Arrêt en 1988 de la dégradation du solde touristique français amorcée depuis 1985, grâce au retour d'une fréquentation plus importante des touristes étrangers - Dépendance de la balance touristique française vis-à-vis de l'évolution du dollar - (p. 2147) : inconvénients pour le tourisme français de l'instauration de visas obligatoires pour les ressortissants des pays autres que les Etats de la CEE et la Suisse depuis 1986 ; nécessité d'améliorer la qualité du service de distribution des visas - Intensification

de l'effort fait en faveur de la promotion des produits touristiques français : augmentation des crédits de la Maison de France, meilleure coordination des initiatives des régions françaises - Nécessité d'améliorer la qualité de l'accueil, point faible du tourisme français - Priorité accordée au développement de la formation - Projet d'élaboration d'un statut des agences de voyages ; nécessaire concentration de ce secteur dans la perspective de l'ouverture du grand marché européen - Interrogation sur la poursuite de la politique d'aide au tourisme familial et associatif, et sur le financement des futurs contrats de plan Etat-régions - Regret de l'insuffisante préparation touristique du bicentenaire de la Révolution française - Caractère inopportun de la majoration de certains crédits d'études, eu égard aux nombreuses déviations constatées dans ce domaine - Propose l'adoption du budget du tourisme sous réserve des amendements de la commission des finances - **Examens des crédits - Etat C** (p. 2162) : son amendement n° II-15 : réduction de 112 000 francs des crédits de paiement et des autorisations de programme figurant au titre V et destinés au financement d'études de projets touristiques ; adopté - (p. 2165) : son amendement n° II-16 : réduction d'un million de francs des autorisations de programme et des crédits de paiement figurant au titre VI afin de supprimer les crédits destinés à l'aménagement d'un plan d'eau dans la région Nord - Pas-de-Calais ; adopté.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Après l'art. 53** (p. 2598) : se déclare opposé à l'amendement n° II-35 de M. Jacques Carat (modification des modalités de l'exonération de la taxe professionnelle accordée par les collectivités locales aux salles de cinéma).

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3028, 3029) : rappelle les auditions par la commission des finances du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et du président de la Commission des opérations de bourse, COB - Achats massifs du titre Société générale sur les marchés français et étrangers pendant les mois d'août à novembre 1988, notamment par la société immobilière de gestion et de participation, SIGP, filiale d'une autre société d'investissement, la société Marceau Investissement - Participation de la Caisse des dépôts et consignations à près du tiers du capital et au conseil d'administration de la SIGP - Tentatives de renationalisation silencieuse des sociétés privatisées en application de la loi du 2 juillet 1986, par la mise en place d'un noyau dur d'Etat - (p. 3030) : interrogation de la commission des finances sur le rôle de la Caisse des dépôts et consignations - Problème de la sécurité, de la liquidité et de la transparence de la place financière de Paris ; modalités d'intervention sur le marché des investisseurs institutionnels et plus généralement des organismes publics - Précisions apportées par la commission des finances à la définition du champ d'investigation de la commission d'enquête : opérations ayant porté sur le capital des sociétés privatisées en application de la loi du 2 juillet 1986 et ayant donné lieu à intervention de la part d'organismes publics visés à l'article 6 bis de la loi du 22 juin 1967 - Constate l'échec des procédures normales de contrôle de la commission des finances dans cette affaire - (p. 3031) : rôle de contrôle de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations - Souhait du Sénat de connaître la vérité dissimulée au Parlement dans cette affaire - Opportunité de la création d'une commission d'enquête ; nécessité d'un contrôle du Parlement sur l'utilisation des fonds publics, garantie de sécurité et de clarté pour l'avenir de la place financière de Paris - (p. 3032) : nécessaire mise au point de nouvelles conditions d'intervention de l'Etat et des organismes publics sur le marché financier - Rappelle la création, en 1972, d'une commission d'enquête sur les sociétés civiles immobilières - Au nom de la commission des finances, demande au Sénat d'adopter cette proposition**

de résolution - **Renvoi en commission** (p. 3041) : s'oppose à la motion n° 1 de M. René Monory, tendant au renvoi à la commission des finances - Intervient au nom de la commission des finances et non d'un groupe politique - **Rappelle** le caractère limité des pouvoirs de contrôle de la commission des finances et le refus de répondre à certaines questions du président de la COB et du directeur général de la Caisse des dépôts lors de leurs auditions - (p. 3042) : rôle de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts - **Adéquation** des règles de fonctionnement d'une commission d'enquête au contrôle de l'intervention d'organismes publics au cours des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées ; caractère secret de ses travaux ; pouvoirs plus larges que ceux d'une simple mission d'information - (p. 3043) : risque de nationalisation rampante par la constitution de noyaux durs publics et nécessité de définir clairement les règles d'intervention de l'Etat sur le marché financier pour éviter des opérations de « raids publics » - **Art. 1** (p. 3046) : à titre personnel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle).

CHIRAC (Jacques), *Premier ministre* (nommé le 20 mars 1986) (*JO Lois et décrets* du 21 mars 1986).

Sur présentation de la démission du Gouvernement, fin de ses fonctions ministérielles le 10 mai 1988 (*JO Lois et décrets* du 11 mai 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant l'adhésion de la France à un accord portant création de l'Institut de développement de la radio-diffusion pour l'Asie et le Pacifique [n° 219 (87-88)] (5 janvier 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes [n° 224 (87-88)] (2 février 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique [n° 226 (87-88)] (9 février 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole n° 8 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales [n° 250 (87-88)] (2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud [n° 251 (87-88)] (2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 4 octobre 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Vénézuéla afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien [n° 252 (87-88)] (2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 254 (87-88)] (2 avril 1988) - **Sécurité sociale.**

Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage [n° 255 (87-88)] (2 avril 1988) - **Apprentissage.**

Projet de loi modifiant l'article 105 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et relatif aux autorisations délivrées en vertu de l'article 17 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 [n° 256 (87-88)] (2 avril 1988) - **Audiovisuel.**

Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse [n° 259 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Enseignement.**

Projet de loi relatif à l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes par des familles [n° 260 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Action sociale et solidarité nationale.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 261 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 262 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes [n° 264 (87-88)] (27 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Transports maritimes.**

CHUPIN (Auguste), sénateur du Maine-et-Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire du Conseil national de l'habitat.

CICCOLINI (Félix), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Membre titulaire de la Commission sociale centrale pour les rapatriés.

Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - **Art. 2** (p. 299, 300) : sur l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires et universitaires en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement), soutient le sous-amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension aux délits en relation avec l'usage de logiciels à des fins pédagogiques et sans but lucratif) - (p. 305) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 55 de M. Charles Lederman (extension de l'amnistie aux délits prévus par l'article 226 du code pénal et par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse) - (p. 306, 307) : soutient l'amendement n° 63 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse) - **Après l'art. 2** : soutient l'amendement n° 64 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (amnistie des délits relatifs à la législation sur l'interruption volon-

taire de grossesse, commis avant le 1^{er} février 1983); délits commis le plus souvent par les femmes les plus défavorisées; remboursement de l'interruption volontaire de grossesse.

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 372); ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 67; exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions en matière de transport de matières dangereuses; et n° 68; exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions constituées par le détournement illicite de sommes destinées à la construction d'habitations à loyer modéré; devenus sans objet.

- **Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office** [n° 328 (87-88)] - (20 octobre 1988) - Discussion générale (p. 620); insuffisance du nombre actuel des cours administratives d'appel; éloignement des justiciables; demande l'installation d'une cour à Marseille.

CLOUET (Jean), sénateur du Val-de-Marne (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe I* (p. 1557) : son amendement n° I-228 : création d'un impôt de solidarité sur le patrimoine; devenu sans objet.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963** [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 2955); vote de ce projet de loi par le groupe de l'UREI.

CLUZEL (Jean), sénateur de l'Allier (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre suppléant du Conseil national de la cinématographie.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à exclure, de la base d'imposition de la taxe professionnelle, les immobilisations réalisées par les collectivités locales et par leurs groupements pour la collecte et le traitement des ordures ménagères [n° 291 (87-88)] (23 juin 1988) - *Taxe professionnelle.*

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - *Culture et communication - Communication* - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 6] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 96 (JO Questions du 19 mars 1987) (p. 390) - Ministère : Agriculture - *Mesures envisagées en faveur de la production de viande bovine* - (Caduque; mai 1988) - *Viande.*

Questions orales sans débat :

n° 8 (JO Débats du 30 juin 1988) (p. 309) - Ministère : Postes - *Traitement du contentieux de la facturation téléphonique* - *Téléphone.*

INTERVENTIONS

- **Hommage aux otages français du Liban** - (16 février 1988) (p. 68); rappelle l'unanimité du Parlement lorsque les droits de la personne humaine se trouvent en cause - Au nom du groupe de l'Union centriste, s'associe à la déclaration des orateurs précédents relative à la journée de protestation contre la détention de MM. Marcel Fontaine, Marcel Carton et Jean-Paul Kauffmann.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Après l'art. 6 (p. 167) : au nom du groupe de l'Union centriste, intervient sur l'amendement n° 10 de M. Jacques Larché, rapporteur (répartition des aides, d'une part en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré s'inscrire ou se rattacher à tel ou tel parti ou groupement politique, d'autre part en fonction du nombre de voix recueillies lors des dernières élections législatives) - Demande un scrutin public sur cet amendement - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 183) : projet insuffisant pour assurer la transparence financière des institutions politiques françaises - Rappelle que la politique est une vocation et non un moyen de s'enrichir - Suggère que les partis politiques financent la formation de leurs militants - Inégalité d'accès à un mandat politique, en raison de l'origine professionnelle - Craint que l'influence des médias ne porte atteinte au rôle du Parlement - Rôle des partis politiques - Définition de la politique dans une démocratie - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 372) : son amendement n° 12, soutenu par M. Michel Souplet; exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions prévues aux articles 425 et 429 du code pénal relatives aux contrefaçons; retiré.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - Discussion générale (p. 877, 878) : secteur de la communication audiovisuelle, élément stratégique primordial de civilisation - Caractère néfaste de l'instabilité législative dans le secteur audiovisuel - Nécessité de donner une légitimité au système de régulation grâce à la mise en place d'une autorité indépendante fonctionnant selon des règles propres et dotée d'une large autonomie - Situation concurrentielle du secteur public de l'audiovisuel; nécessité d'une révision dans l'affectation des moyens financiers et humains pour assurer la survie de ce secteur - Souhaite qu'un accord sur le texte en projet permette de dépasser les clivages politiques - (p. 879) : caractère souhaitable d'un mécanisme de nomination consensuelle des membres de l'instance de régulation, excluant les professionnels en tant que tels - Compétences du futur Conseil supérieur de l'audiovisuel; réintroduction du contrôle du Parlement sur le secteur de la production audiovisuelle - Nécessité de développer l'esprit d'entreprise dans le secteur public de l'audiovisuel pour lui permettre d'affronter la concurrence internationale dans de bonnes conditions - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce texte sous réserve du vote de ses amende-

ments et de ceux des commissions des affaires culturelles et des lois.

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 10 (p. 947) : son amendement n° 126 : suppression de l'obligation de séparation des activités de production et de diffusion ; retiré au profit de l'amendement n° 51 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux dispositions communes aux secteurs public et privé de communication audiovisuelle).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Art. 4 (p. 1443) : son amendement n° I-23, soutenu par M. Daniel Hoeffel : bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1472) : son amendement n° I-241, soutenu par M. Daniel Millaud : réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Communication et information - (8 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2451) : transformation profonde de l'audiovisuel français ces dernières années : passage de la situation de monopole du service public à une situation concurrentielle nationale et internationale - (p. 2452) : constate que ce renversement de situation n'a pas été pris en compte par les pouvoirs publics et les professionnels de l'audiovisuel - Adaptation des moyens et des méthodes du service public à son nouvel environnement - Dénonce l'insuffisance des moyens financiers mis depuis deux ans à la disposition du service public de l'audiovisuel eu égard à l'évolution des besoins - Accroissement des charges non compensées par la privatisation de TF1 - Critique les nombreuses exonérations successives de redevance accordées par le précédent gouvernement - Efficacité insuffisante des aides à la création - Demande au ministre quelques précisions concernant le compte de soutien à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels ainsi qu'aux mécanismes d'aide à la création - (p. 2453) : société pour le financement de l'industrie cinématographique audiovisuelle, Sofica - Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, IFCIC - Souhaite que les crédits supplémentaires annoncés soient consacrés à la création originale française - Contrôle du Parlement - Présence insuffisante de l'audiovisuel français sur le marché international - Participation active au développement des nouveaux supports technologiques - Succès du satellite TDF1 - Souhaite le lancement prochain de TDF2 indispensable à la fiabilité du projet - Distingue la contrainte de l'audience de la tyrannie de l'audimat - Missions éducatives et culturelles du service public de l'audiovisuel - Respect de la qualité et de la diversité - (p. 2454) : influence de la télévision sur les jeunes et sur l'avenir de la langue française - Fait état de son scepticisme sur les groupes de travail mis en place par Mme Catherine Tasca relatifs à la redéfinition des missions du secteur public de l'audiovisuel - Présente au ministre quelques propositions : donner davantage d'autonomie de gestion aux sociétés par une loi de programmation pluriannuelle ; garantir une évolution continue de la redevance audiovisuelle ; astreindre les dirigeants des sociétés audiovisuelles à une obligation de résultats et allonger la durée de leur mandat - Commission des finances favorable à l'adoption du budget de la communication.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - Avant l'art. 14 (p. 2823) : son amendement n° 25 : diminution du prélèvement effectué par l'Etat au titre de la TVA sur le montant de la redevance audiovisuelle afin de dégager des ressources supplémentaires pour les organismes du secteur public ; retiré.

COLIN (Jean), sénateur de l'Essonne (UC).

Démissionne le 13 mai 1988 (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Membre suppléant de l'établissement public de la Cité des sciences et de l'industrie.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 142 (JO Débats du 1^{er} mai 1987) (p. 642) - Ministère : Economie - *Suppression de la surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance-vieillesse* - (Caduque : mai 1988) - Assurance-vieillesse.

Questions orales sans débat :

n° 91 (JO Débats du 13 juin 1986) (p. 1559) - Ministère : Culture - *Respect de la législation relative au prix unique du livre* - (Caduque : mai 1988) - Livres.

n° 152 (JO Débats du 3 avril 1987) (p. 26) - Ministère : Santé et famille - *Dotation en scanographes des hôpitaux de l'Essonne* - (Caduque : mai 1988) - Hôpitaux.

COLLARD (Henri), sénateur de l'Eure (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, déposé avec Mme Hélène Missoffe, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 52 (88-89)] portant diverses mesures d'ordre social [n° 78 (88-89)] (9 novembre 1988) - Politique économique et sociale.

Rapport, déposé avec Mme Hélène Missoffe, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 124 (88-89)] (8 décembre 1988) - Politique économique et sociale.

Rapport, déposé avec Mme Hélène Missoffe, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi [n° 157 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses mesures d'ordre social [n° 158 (88-89)] (19 décembre 1988) - Politique économique et sociale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 712) : retour en arrière par rapport aux lois de décentralisation malgré l'amélioration apportée par l'Assemblée nationale - Estimation du nombre de familles non couvertes par le sys-

tème de protection sociale français et en situation de précarité ; crise économique ; dispositions prises par le Gouvernement de M. Laurent Fabius limitant la durée des allocations chômage - Précédents des initiatives prises par l'Etat, les collectivités locales et les associations caritatives - (p. 713) : texte en projet : conteste le lien entre allocation et insertion ; précédents montrant l'efficacité relative des mesures destinées à favoriser l'insertion professionnelle ; devenir des personnes perdant le bénéfice de l'allocation - Insuffisance des modalités d'attribution de l'allocation ; rigidité des montants ; avantage aux couples non mariés par rapport aux couples mariés ; notion de domicile ; problème prévisible du fait de la libre circulation des personnes en Europe en 1993 - Contradiction avec les lois de répartition des compétences confiant l'action sociale au département et la formation professionnelle à la région - Superposition de la commission locale d'insertion et du conseil départemental d'insertion aux organismes déjà existants et fonctionnant de façon satisfaisante, notamment pour l'instruction des dossiers d'aide sociale - Obligation pour le conseil général de financer des actions d'insertion à concurrence de 20 % des dépenses engagées par l'Etat dans le département au titre du revenu minimum d'insertion, RMI : rétablissement de la tutelle sur le budget départemental ; absence de compensation ; non prise en compte de l'augmentation nécessaire des moyens de fonctionnement - Souligne la qualité de la gestion des budgets sociaux par les conseils généraux - Insertion ; conseil départemental d'insertion : risque de conflit du fait de la coprésidence du préfet et du président du conseil général ; programme départemental d'insertion à la charge du département ; imprécision sur le cadre et le contenu - (p. 714) : devenir des bénéficiaires du RMI en cas de rupture de l'engagement d'insertion - Souhaite l'adoption des amendements proposés par la commission des affaires sociales - Demande la présentation d'un rapport annuel au Parlement.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - **Art. 3** (p. 771) : son amendement n° 1, soutenu par M. Guy Besse : variation du montant du RMI en fonction du SMIC ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 48** (p. 856) : son amendement n° 5 : présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental d'évaluation sur l'application de la présente loi ; retiré - **Explication de voté sur l'ensemble** (p. 860) : solidarité des Français à l'égard des plus défavorisés - Difficultés d'application de certaines dispositions - Au nom du groupe de la Gauche démocratique, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1035) : Titre II relatif aux études médicales et maintien des principes de la réforme de 1987 - (p. 1036) : stabilisation nécessaire du cadre juridique - Rappelle l'évolution législative au cours des dix dernières années - Rétablissement de la qualification en médecine générale, objectif de ce projet - Mise en place d'une véritable filière de formation de généralistes et renforcement du rôle et de la formation du médecin généraliste dans le sens des directives européennes - Exercice de la médecine subordonné à la validation du troisième cycle des études médicales - Suppression des commissions techniques et pédagogiques interrégionales - Commission favorable aux retouches apportées par le projet au troisième cycle des études médicales - Dépôt d'un amendement précisant le statut du médiateur qui a lui-même souhaité que le Parlement précise la nature spécifique de sa fonction.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Rapporteur - **Art. 27** (p. 1111, 1112) : son amendement n° 37 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la priorité, en matière de marchés publics, aux organismes de handicapés vendant certains produits d'entretien ; adopté - **Avant l'art. 7** (p. 1113) : s'oppose aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 59 (abrogation des articles de la loi Barzach du 30 juillet 1987 concernant les études médicales), n° 60 et n° 61 relatifs à la substitution de l'internat de médecine générale au résidanat - **Art. 7** (p. 1116) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis

(conditions d'exercice de la médecine : référence aux nouvelles conditions de délivrance du diplôme introduites par la loi de 1968) - **Art. 8** (p. 1117) : son amendement n° 26 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine, rétablissant la qualification en médecine générale et créant un titre d'ancien résident : rétablissement d'un lien entre la validation du troisième cycle, l'obtention du diplôme et le droit d'exercice ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 3 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis - (p. 1118) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 62 de Mme Danielle Bidard-Reydet - **Après l'art. 8** (p. 1119) : accepte l'amendement n° 65 de M. Michel Rigou (extension aux étudiants vétérinaires ayant obtenu le certificat de fin de scolarité de la possibilité d'accéder aux études de biologie médicale) - **Art. 11** (p. 1121) : paritarisme entre médecins et pharmaciens au sein des commissions régionales et nationale d'évaluation des besoins de santé de la population compétentes pour la biologie médicale - **Art. 12** : accepte l'amendement n° 81 du Gouvernement (dispositions transitoires relatives à la soutenance de thèse et à l'obtention du diplôme des internes soumis au régime de la loi de 1982) - **Art. 13** (p. 1122) : s'oppose à l'amendement n° 63 de Mme Danielle Bidard-Reydet (prorogation du régime transitoire de l'accès au troisième cycle jusqu'à la mise en place de la réforme des premier et deuxième cycles) - **Art. 14** (p. 1123, 1124) : son amendement n° 27 : dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ; modification de la rédaction de cet article relatif aux commissions administratives paritaires locales ; retiré - **Après l'art. 16** (p. 1126) : accepte les amendements du Gouvernement relatifs à l'érection en établissement public de la Ville de Paris de la Maison de Nanterre, n° 49 (insertion d'une division nouvelle), n° 50 (transformation en établissement public de la ville de Paris), n° 51 (fonctionnement), n° 52 (conseil d'administration), n° 53 (statut du personnel) et n° 54 (biens mobiliers et immobiliers) - (p. 1128) : question sur la répartition du financement entre l'Etat et la Ville de Paris - **Art. 28** (p. 1131) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Hector Viron (suppression de cet article permettant le recrutement d'agents de droit privé au Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, CNESS) - Son amendement rédactionnel n° 38 ; adopté - **Après l'art. 28** : son amendement n° 39 : nouvelle rédaction de la loi du 3 janvier 1973 instituant un médiateur ; adopté - Indépendance du médiateur - (p. 1133, 1134) : accepte les amendements n° 82 (durée de prorogation des ordonnances du 31 mars 1982 permettant aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales de demander le bénéfice d'une cessation progressive d'activité dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 55 ans) et n° 83 (date de mise à la retraite des bénéficiaires) du Gouvernement - **Art. 32** (p. 1134) : accepte l'amendement rédactionnel n° 89 du Gouvernement - **Art. 33** (p. 1135, 1136) : accepte l'amendement n° 68 de M. Henri Collette (extension des dispositions de cet article, prolongeant d'un an le report d'incorporation pour études, aux jeunes gens ayant obtenu un report au titre de la législation actuelle) - **Après l'art. 33** (p. 1137) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Hector Viron (droit de réintégration de l'appelé, à l'issue de son service, dans l'entreprise dont il était employé auparavant) - (p. 1138) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 du Gouvernement (ouverture du bénéfice de la position hors cadre aux fonctionnaires mis à la disposition des ports autonomes) - S'oppose à l'amendement n° 78 du Gouvernement (recrutement exceptionnel de conseillers des chambres régionales des comptes ; modification des règles de présidence du jury de concours).

Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2871, 2872) : rappelle les principaux points de divergence entre le Sénat et l'Assemblée nationale - Etudes médicales : conditions de délivrance du diplôme de docteur en médecine ; concours d'internat - Nomination des chefs de services hospitaliers - Composition du conseil d'administration de la Maison de Nanterre ; spécificité de cet établissement public - **Art. 6 bis** (p. 2884) : accepte l'amendement n° 19 de M. Claude Estier (maintien des handicapés adultes dans les établissements d'éducation spéciale) - **Art. 8** (p. 2900) : son amendement n° 4, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur : condi-

tions d'obtention du doctorat en médecine; adopté - Art. 13: son amendement n° 5, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur; conditions d'inscription en troisième cycle d'études médicales; adopté - Art. 13 bis; son amendement de suppression pour coordination n° 6, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur; adopté - Art. 16 bis A (p. 2904): son amendement n° 7, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur; suppression de cet article relatif à la nomination des chefs de services hospitaliers; adopté - Art. 16 quater (p. 2907): son amendement n° 8, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur; vice-présidence de la Maison de Nanterre confiée à un élu du conseil de Paris désigné par le maire; adopté - Art. 28 (p. 2908): son amendement n° 16, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur; possibilité pour le Centre national d'études supérieures de sécurité sociale de recruter des agents de droit privé; adopté - Art. 35 (p. 2909): son amendement n° 17, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur; suppression de cet article prévoyant un recrutement exceptionnel de membres des chambres régionales des comptes; adopté - Art. 38; son amendement n° 18, soutenu par Mme Hélène Missoffe, rapporteur; rétablissement de cet article relatif aux autorisations de remplacement des équipements hospitaliers lourds; adopté.

COLLETTE (Henri), sénateur du Pas-de-Calais (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Après l'art. 17 (p. 1091): soutient l'amendement n° 71 de M. Louis Souvet (affectation d'une part de la taxe d'apprentissage aux formations de niveau CAP) - Loi du 23 juillet 1987 portant rénovation de l'apprentissage; extension de la possibilité de préparation par la voie de l'apprentissage à tout diplôme professionnel; nécessité de privilégier les jeunes sans qualification - Art. 33 (p. 1135): son amendement n° 68: extension des dispositions de cet article, prolongeant d'un an le report d'incorporation pour études, aux jeunes gens ayant obtenu un report au titre de la législation actuelle; adopté.**
- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2461): fonctionnement du service public - (p. 2462): besoin de stabilité du paysage audiovisuel français - Redéfinition des missions et de la place du service public dans l'audiovisuel - Audience quasi équilibrée des chaînes publiques et privées de télévision - Rend hommage à certaines initiatives culturelles de FR3 - Existence de trois chaînes généralistes (TF1, la Cinq et Antenne 2), de Canal Plus accessible aux seuls abonnés, de M 6 à dominante musicale et de FR3 privilégiant les émissions régionales et le cinéma - Regrette que ce budget ne réponde à pratiquement aucune des attentes des personnels de l'audiovisuel, des créateurs, des producteurs et aux exigences de la concurrence - Immobilisme dangereux pour Antenne 2 et FR3 - Groupe du RPR opposé à l'adoption de ce projet de budget.

COLLIN (Yvon), sénateur du Tarn-et-Garonne (NI, puis GD).

Elu sénateur le 31 juillet 1988, en remplacement de M. Jean-Michel Baylet, élu député (JO Lois et décrets du 2 août 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères le 11 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 12 octobre 1988).

COLLOMB (Francisque), sénateur du Rhône (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Industrie - {n° 90 (88-89) tome 4} (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2223): amélioration de la situation de l'industrie depuis 1983 et reconstitution du taux de marge des entreprises industrielles - Insuffisante amélioration du commerce extérieur et de l'emploi - Insuffisante rentabilité des biens d'équipement et de l'industrie automobile - Diminution des crédits de ce budget - Favorable à la priorité accordée au développement des PME, globalement plus rentable que les grandes entreprises et qui rapportent à l'Etat plus d'impôts - Nécessité pour les PMI de réaliser des efforts en matière de recherche et d'exportation - Priorité au développement de l'innovation et à l'accroissement des investissements immatériels et augmentation des crédits de l'Agence nationale de la valorisation de la recherche, ANVAR - Création d'un fonds d'innovation industrielle - Augmentation des crédits destinés aux organismes spécialisés dans les normes - (p. 2224): nécessaire modernisation de la France pour gagner la bataille de la normalisation - Constate avec satisfaction l'abandon de la politique des accords sectoriels conduite entre 1982 et 1986: machine-outil, filière électronique - Constate que l'essentiel des crédits sont destinés à quatre secteurs: Charbonnages de France, Commissariat à l'énergie atomique, CEA, constructions navales, fonctionnement des services du ministère de l'industrie - Amélioration de l'industrie automobile et progression de 9,6 % des immatriculations en 1987 surtout au bénéfice de PSA - Maintien de la situation financière fragile de Renault - Souhaite que le Gouvernement tienne la promesse du précédent gouvernement et lui accorde les 12 milliards de francs destinés à apurer sa dette - Favorable à l'évolution du statut de régie de Renault en société anonyme - Constate un déficit du solde extérieur des industries mécaniques - Déficit de l'industrie de la machine-outil et croissance de l'industrie chimique - Année difficile pour les industries électroniques et informatiques en raison du ralentissement de la croissance mondiale - Amélioration de la situation de la sidérurgie en raison du regroupement d'Usinor et de Sacilor - Constate de graves difficultés dans le secteur de l'industrie textile et de la construction navale - Nécessité de veiller à la stricte application de l'accord multifibres, AMF - Dénonce la concurrence japonaise et coréenne dans le secteur de la construction navale - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption des crédits de l'industrie pour 1989.

COSSE-BRISSAC (Charles-Henri de), sénateur de la Loire-Atlantique (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

COSTES (Marcel), sénateur du Lot (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

COURRIERE (Raymond), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

COURTEAU (Roland), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2353) : augmentation des crédits pour revaloriser la pension des veuves de guerre et accroissement des dotations consacrées à l'information historique - Rattrapage du rapport constant - Constate qu'il reste beaucoup à faire en faveur des anciens combattants - Rappelle le prochain dépôt de deux projets de loi relatifs aux conditions d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance et à la reconnaissance de la Nation au profit des prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh - Publication prochaine d'un décret permettant d'améliorer les conditions d'attribution de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord - Prorogation du délai pour l'obtention de la carte de combattant et la constitution de la retraite mutualiste avec participation de l'Etat à 25 % - Souhaite la reconnaissance satisfaisante des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord - Bénéfice de la campagne double et problème de la pathologie spécifique aux anciens combattants d'Afrique du Nord - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

COUVE de MURVILLE (Maurice), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Services du Premier ministre - I - Services généraux** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 24] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2288) : faiblesse des créations d'emplois prévues par le projet de budget pour

1989, destinées principalement aux services des visas d'entrée en France - Dispersion sans précédent des compétences ministérielles concernant les affaires étrangères dans le Gouvernement actuel - Indépendance injustifiée du ministère de la coopération - (p. 2289) : exercice des compétences européennes par un ministère à part entière, au détriment de l'unité de la politique internationale de la France - Cas aberrant de la direction des affaires économiques et financières, placée sous l'autorité de deux ministres indépendants l'un de l'autre - Séparation des compétences économiques et politiques en matière européenne - Absence encore quasi totale de politique étrangère commune au sein de la CEE - Réunion sans lendemain des Etats membres de l'Union de l'Europe occidentale, UEO, au sujet de la défense européenne en 1987 - Développement de la coopération franco-allemande en matière de défense héu du traité d'amitié de 1963 ; création d'un comité de défense et de sécurité franco-allemand - Incertitudes sur les modalités concrètes de mise en oeuvre du futur grand marché unique - (p. 2290) : problème de l'harmonisation fiscale européenne nécessitant une véritable révolution fiscale en France ; action de la Commission de la CEE dans ce domaine - Souhaite une répartition équitable entre tous les partenaires des efforts d'harmonisation fiscale.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) - Rapporteur spécial (services généraux) (p. 2558) : regroupement dans le budget des services généraux des crédits de sept ministères ou secrétariats d'Etat rattachés, traduisant l'inflation du nombre des membres du Gouvernement - Importance des transferts de crédits résultant de la modification des structures gouvernementales - Atténuation de la volonté d'économie dans ce projet de budget - Renforcement des crédits destinés au Médiateur, aux droits des femmes et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs - Arrêt en 1989 du mouvement de réduction des effectifs de la fonction publique engagé ces dernières années - (p. 2559) : signature récente d'un accord salarial prévoyant la revalorisation des rémunérations des fonctionnaires et relâchement de la volonté de rigueur dans la politique de gestion de la fonction publique - Au nom de la commission des finances, propose au Sénat l'adoption des crédits des services généraux du Premier ministre.

CRESSON (Edith), *ministre des affaires européennes* (nommée le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommée de nouveau *ministre des affaires européennes* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2267, 2268) : prise en compte dans le projet de loi de finances pour 1989 des échéances européennes d'harmonisation fiscale dans la perspective du grand marché intérieur - Examen lors du prochain conseil européen de Madrid en juin 1989 des propositions de la Commission de la CEE en matière d'harmonisation des fiscalités de l'épargne - Effort d'harmonisation fiscale entrepris par anticipation par la France dès 1989, notamment à travers la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués et la réduction de 5 à 3 du nombre des taux de TVA - Affectation de moyens importants à l'information et à la communication - Importance de l'année 1989 sur le plan européen : exercice par la France de la présidence du Conseil au cours du second semestre, examen des questions d'harmonisation fiscale et monétaire, achèvement de la renégociation des accords de

Lomé - Existence d'un lien déterminant entre harmonisation fiscale et progrès de la coopération monétaire - Souhaite la réalisation d'un compromis en matière de fiscalité de l'épargne - (p. 2269) : problème de l'harmonisation des taux de TVA et du bon usage de la baisse de ces taux pendant la période transitoire - Réalisation du marché unique : nécessité de lutter contre les risques de fragmentation du marché intérieur et la tentation de rétablir des préférences nationales - Progression de la construction de l'espace social européen : projets d'une charte des droits sociaux fondamentaux et d'une directive sur la société anonyme européenne, fixation de normes européennes en matière d'hygiène, de sécurité et de protection sanitaire - Europe de l'audiovisuel : proposition française d'une action concertée pour la promotion de la norme européenne de télévision haute définition - Nécessité d'une action collective de l'Europe à l'échelle mondiale en matière d'environnement - Renégociation de la convention de Lomé avec l'objectif d'un développement des relations avec les pays ACP et d'une meilleure insertion économique et commerciale des DOM-TOM - Attitude communautaire face aux Etats-Unis et au Japon - Accords commerciaux d'association avec les pays de l'Est - Amélioration nécessaire du contrôle démocratique dans les processus de décision communautaire ; souhait d'une prise en compte par les députés européens de l'accroissement effectif des compétences du Parlement européen, et d'une meilleure information des parlementaires français sur la préparation des décisions communautaires - (p. 2270) : concours des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat à la construction européenne à travers l'action des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - (p. 2307) : priorité donnée à l'achèvement du marché intérieur et absence d'opportunité actuelle d'une grande réforme institutionnelle de la Communauté - Efficacité du recours à l'Europe à géométrie variable dans certains domaines - Nature mixte des affaires européennes, constituant un mélange d'affaires extérieures et intérieures - Création des groupes d'études et de mobilisation, GEM, pour la préparation de l'échéance de 1993 - Existence d'une autonomie véritable du traitement des affaires européennes en même temps que d'un lien direct avec le Président de la République et le Premier ministre et d'une coopération permanente avec le ministre des affaires étrangères - Nécessité d'une amélioration des rapports entre Gouvernement et Parlement en matière européenne, notamment à travers une meilleure information des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Intérêt de l'initiative d'examen de l'« eurocomptabilité » des textes législatifs par le groupe Pénélope - (p. 2308) : réussite des projets d'union monétaire, condition de la réussite ultérieure de l'harmonisation des fiscalités - Effort fait dès 1989 en faveur de l'harmonisation de la TVA - Négociations concernant l'harmonisation des fiscalités de l'épargne - Espace social européen : souhait d'une charte communautaire de droits sociaux - Nécessité d'un relèvement des garanties sociales dans les pays du sud de la Communauté - Arrêt Pinna de la Cour de justice des Communautés et problème du versement du revenu minimum d'insertion, RMI, aux ressortissants communautaires - Développement de la coopération franco-britannique - Conditions de renégociation des accords de Lomé, en particulier au sujet du fonds de stabilisation des recettes d'exportation, Stabex - Statut de territoire associé à la Communauté du Groenland et nécessité de renforcer la présence de l'Europe dans les zones polaires - Localisation du siège du Parlement européen - (p. 2309) : vocation européenne de Strasbourg et développement des conditions matérielles de cette ambition - Assouplissement des contrôles aux frontières dans la perspective de réalisation de la libre circulation des personnes.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif à l'emploi des membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre [n° 37 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2965) :** difficultés rencontrées par les membres des familles des agents de l'Etat en poste à l'étranger souhaitant conserver une activité professionnelle - Accord signé avec le Canada le 24 juin 1987 - Dispositions limitées à l'emploi salarié ;

conditions de levée de certaines immunités - Demande l'autorisation de ratifier cet accord - (p. 2967) : nombre de personnes concernées par cet accord.

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Deuxième lecture [n° 97 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2967) :** accord des deux assemblées sur le texte en projet - Adoption par l'Assemblée nationale d'un article relatif aux centres d'aide par le travail - Art. 4 (p. 2969) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Albert Pen (suppression de l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon des articles du code de la sécurité sociale L. 162-3 et L. 162-4 déterminant les conditions dans lesquelles sont effectuées les consultations et les prescriptions des médecins ainsi que de l'article L. 315-1 donnant un fondement légal au contrôle médical de la caisse de prévoyance sociale).

- **Projet de loi portant approbation de la convention fiscale entre l'Etat et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 128 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2970) :** risque de doubles impositions du fait du régime fiscal local de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Champ d'application de la convention ; cas des entreprises faisant partie d'un groupe : prise en compte du différentiel d'imposition entre la métropole et Saint-Pierre - Demande l'adoption de ce texte déjà approuvé par le conseil général de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés [n° 133 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2971) :** moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'Acte unique européen - Plafonnement de l'évolution des ressources et des dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA - Non-application de la limitation du taux d'augmentation des dépenses agricoles à une dotation spéciale, dite réserve monétaire et à certains crédits pour le déstockage des produits agricoles - Financement du budget communautaire par des contributions budgétaires des Etats membres jusqu'en 1970 - Substitution d'un dispositif dotant la Communauté de ressources propres combinant les prélèvements agricoles, les droits de douane et une ressource d'ajustement assise sur une assiette commune de TVA pour chacun des Etats membres - (p. 2972) : limites posées au système par l'accroissement des dépenses agricoles ; recours au mécanisme des avances remboursables et augmentation du taux de mobilisation des ressources TVA - Nouveau dispositif retenu par le Conseil des Communautés européennes : création d'une quatrième ressource assise sur le produit national brut communautaire répartie au prorata du PNB de chaque Etat membre - Règlement de la compensation britannique selon les principes de l'accord conclu en juin 1984 à Fontainebleau - Conséquences de cette réforme pour la France - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 2977) : amélioration de l'information du Parlement : promet la publication d'un document annexe à la loi de finances sur les relations financières avec la Communauté européenne - Accord politique sur la réforme proposée entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen - (p. 2978) : budget européen pour 1989 - Exercice de la solidarité à travers les politiques d'aide structurelle ou régionale - Compensation britannique - Budgets communautaires, adaptation de textes législatifs et rôle des Parlements nationaux - Aide de l'Europe au développement - Relations avec les pays de l'Est ; signature d'un accord avec la Hongrie ; intérêt de l'Union soviétique pour le projet Eurêka audiovisuel - Art. unique (p. 2980, 2981) : rôle des Parlements nationaux dans la construction européenne.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables [n° 134 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2981) :** insuffisance de ressources pour le budget européen de 1988 établi sur la base de l'ancien dispositif de financement de la CEE - Nécessaire recours au mécanisme

des avances des Etats membres à la Communauté - Souligne le maintien du financement des politiques communautaires, notamment agricoles, dans des conditions satisfaisantes pour les bénéficiaires - Répartition des avances entre les Etats membres en fonction du PNB - Caractère favorable à la France du mode de calcul retenu - (p. 2982) : maintien pour la France du bénéfice des crédits affectés aux exportations agricoles - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre (ensemble un protocole) [n° 126 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2983, 2984) :** nouvelle négociation après la dénonciation par le Congo, en 1973, de la convention fiscale du 13 novembre 1967 - Reprise des modèles élaborés par l'OCDE et par l'ONU - Elargissement de la notion d'établissement stable - Partage d'imposition des dividendes et redevances entre l'Etat de résidence du bénéficiaire et l'Etat de leur source - Déductibilité des frais de siège - Assistance au recouvrement - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à la reconnaissance réciproque des poinçons officiels apposés sur les ouvrages en métaux précieux [n° 127 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2984, 2985) :** simplification des démarches nécessaires pour les échanges commerciaux d'ouvrages en métaux précieux, destinés notamment à la production horlogère - Dispositions relatives au dépôt de marques du fabricant et à la possibilité de contrôle occasionnel du titre légal - Demande l'adoption de ce projet de loi.

CROZE (Pierre), sénateur des Français établis hors de France (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 356 (87-88)] autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1967 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988 [n° 81 (88-89)] (10 novembre 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Recherche et technologie** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 23] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 (p. 1552) : caractéristiques de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, par rapport aux impôts comparables de l'étranger - Assiette de l'ISF - Problème des doubles impositions, notamment des Français résidant aux Etats-Unis - Interroge le Gouvernement sur les conditions d'harmonisa-

tion des conventions fiscales signées par la France avec ce nouvel impôt - **Paragraphe II (p. 1561) :** son amendement n° I-251 : conditions d'imposition à l'ISF des biens détenus en indivision ; retiré au profit de l'amendement n° I-172 de M. Maurice Blin, rapporteur général (en cas de mutation à titre gratuit en ligne directe, solidarité du nu-propriétaire et de l'usufruitier au regard du paiement de l'ISF) - **Paragraphe II bis (p. 1576) :** se déclare favorable à l'amendement n° I-174 de la commission (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF).

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1982) : importance de la compétitivité industrielle compte tenu de l'internationalisation croissante des potentiels scientifiques et techniques et du drainage des transferts technologiques au-delà des frontières - (p. 1983) : dénonce le retard persistant de la recherche française par rapport à l'effort qui est mené en la matière dans les pays comparables - Insuffisance du nombre de scientifiques - Constate que la France ne dispose que de 3,3 chercheurs pour mille habitants - Nécessité d'accentuer les prochaines années l'effort de redressement de la recherche française si elle veut se situer au niveau des pays comparables - Signale que, compte tenu du décret du 10 juin 1988 portant ouverture de crédits à titre d'avance, les crédits du fonds de la recherche et de la technologie connaîtront en réalité une baisse en 1989 - Note que les dépenses de personnels absorbent l'essentiel des actions nouvelles au détriment des équipements - Insuffisante mobilité des chercheurs et création d'une procédure d'incitation fiscale au départ - Nécessité d'encourager les transferts d'hommes et de résultats entre secteur public et secteur privé - Estime que l'effort de recherche français est mal orienté - (p. 1984) : rappelle le déficit des échanges extérieurs industriels et les retombées des dépenses de recherche pour l'industrie - Augmentation des crédits du fonds de la recherche et de la technologie - Mise en place fin 1987 de 11 programmes regroupant 33 actions prioritaires de recherche - Problème du développement de l'évaluation des programmes et des procédures - Augmentation des crédits de communication et d'information du ministère de la recherche - Notion de veille technologique et d'acquisition des connaissances étrangères - Publication par la Cour des comptes dans son rapport 1988 des résultats de l'enquête relative à l'établissement public du parc de la Villette, chargé de l'aménagement de la Cité des sciences - Rappelle que la recherche a été introduite dans l'Acte unique européen - Nécessaire élaboration d'une véritable politique européenne en matière de recherche et de développement et problème de son articulation avec les politiques nationales - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du budget de la recherche et de la technologie pour 1989.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2285) : réformes permanentes du ministère des affaires étrangères s'opérant au détriment du prestige de la diplomatie française - Problèmes concernant les Français de l'étranger : mauvais fonctionnement des établissements scolaires à l'étranger et insuffisance du nombre des enseignants, diminution des crédits d'action sociale, faiblesse du montant des bourses d'études - Orientations nouvelles en faveur des pays en voie de développement : crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST ; développement de la coopération scientifique et technique - (p. 2286) : développement des transferts technologiques et mise en place de conseillers et d'attachés scientifiques dans les ambassades - Regrette la dilution des compétences des ambassades en matière économique - Désagrégation de la zone franc et éloignement de la France vis-à-vis de l'Afrique - Problèmes de nationalité dans les mariages mixtes liés à la convention du Conseil de l'Europe sur la réduction des cas de pluralités des nationalités - Jurisprudence récente de la Cour de justice des Communautés en faveur d'une égalité entre les ressortissants communautaires et les citoyens français pour l'accès aux prestations sociales - Dissymétrie de la situation des Français expatriés et des ressortissants communautaires installés en France en matière de protec-

tion sociale - « Volet social » du grand marché intérieur européen.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2324, 2325) : inadaptation du dispositif de coopération français à la crise économique affectant l'Afrique - Endettement chronique des pays africains touchés par la baisse de leurs recettes d'exportation - Allègement en cours, sous l'influence de la France, de la dette des pays les plus pauvres - Renaissance du ministère de la coopération depuis 1986 - Insuffisance de la progression des crédits prévus pour 1989 en égard au retard accumulé entre 1982 et 1986 - Privilège donné à l'aide multilatérale au détriment de l'aide bilatérale plus efficace - Diminution des crédits d'aide alimentaire et absence de crédits d'aide d'urgence - Augmentation substantielle mais encore insuffisante des crédits destinés aux organisations non gouvernementales, ONG - Phénomène d'urbanisation croissante des pays en voie de développement - Nécessité d'une redéfinition et d'une réadaptation de la politique française de coopération, s'appuyant sur une évaluation rigoureuse des projets en cours - Souhaite l'organisation au Sénat d'un débat sur ce thème - Vote du groupe de l'UREI en faveur de ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1987 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988** [n° 356 (87-88)] - (13 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2669) : nombre important de sociétés et citoyens américains installés en France ainsi que de sociétés et citoyens français installés aux Etats-Unis - Ratification de l'avenant à la convention fiscale par le Sénat américain - Rappelle les conséquences sur les finances publiques françaises de certaines dispositions juridiques et fiscales américaines : amendement Gramm Rudman Hollings de 1986 ; amendement Kassebaum de 1985 et 1987 - Dispositions de l'avenant - Prise d'acte de la réforme fiscale américaine de 1986 - Notion de résident - Prévention de l'évasion fiscale - Mode d'imposition des bénéfices industriels et commerciaux en cas de cessation d'activité - Primes de réassurance - (p. 2670) : taxe sur les succursales - Modification des règles d'élimination des doubles impositions entre les Etats-Unis et la France - (p. 2671) : compensation du coût fiscal modéré des dispositions de l'avenant par les effets économiques positifs prévisibles.

CRUCIS (Michel), sénateur de la Vendée (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 219 (87-88)] autorisant l'adhésion de la France à un accord portant création de l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique [n° 282 (87-88)] (25 mai 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 226 (87-88)] autorisant l'approbation d'une convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique [n° 284 (87-88)] (25 mai 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 134 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1988 [n° 140 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Communautés européennes.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 133 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés [n° 141 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Communautés européennes.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 127 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à la reconnaissance réciproque des poinçons officiels apposés sur les ouvrages en métaux précieux [n° 142 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la France à un accord portant création de l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique** [n° 219 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 429, 430) : remercie le ministre pour ses précisions sur l'action de la France en matière de radiodiffusion dans la région - Satisfaction de la commission pour l'intensification de l'action menée ; émet un avis très favorable à l'adoption du texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique** [n° 226 (87-88)] - (4 octobre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 501) : convention adoptée à Vienne le 26 septembre 1986 sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique, AIEA - Accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986 - Rappelle les règles conventionnelles existantes : convention de Genève du 13 novembre 1979 sur la pollution atmosphérique, convention de Vienne du 21 mai 1963 relative à la responsabilité civile en matière de dommage nucléaire - Effort de coopération internationale consécutif à l'accident de Tchernobyl - Création de l'AIEA le 29 juillet 1957 avec pour mission d'encourager et de favoriser le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques - Convention sur la notification rapide en cas d'accident nucléaire entrée en vigueur le 27 octobre 1986 - Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire entrée en vigueur le 26 février 1987 pour les premiers Etats l'ayant ratifiée - (p. 502) : mesures à prendre en prévision d'accidents éventuels et mesures à prendre lorsque l'accident ou la situation critique s'est effectivement produit - Rôle de l'AIEA pour faciliter la coopération entre les Etats - Articles 6 à 13 relatifs aux dispositions techniques de nature à faciliter l'assistance - Rappelle que le Gouvernement français a assorti sa signature de trois réserves formulées dans trois déclarations techniques qui sont annexées aux articles de la convention - Modalités d'application de la convention - Opportunité de cette convention qui vient combler un vide juridique en droit international - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet qui concrétise de réels progrès en matière d'assistance internationale en cas d'accident nucléaire - (p. 503) : rappelle que c'est l'Etat qui doit dire s'il y a véritablement menace radiologique.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés** [n° 133 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2975) : caractères positifs du dispositif proposé - Incertitude sur la possibilité de maintenir le plafond retenu des recettes - Limites de la solidarité financière entre les Etats membres du fait de la reconduction du régime de compensation budgétaire accordé à la Grande-Bretagne - Montant des prélèvements en jeu et absence de contrôle budgétaire - (p. 2976) : conséquences sur l'opinion publique et la complexité du système de financement communautaire et risque de dérive technocratique - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif**

au versement à la Communauté d'avances non remboursables [n° 134 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2982, 2983) : avis favorable à l'adoption de ce projet de loi dans le contexte de la prochaine application du nouveau régime des ressources propres des Communautés européennes.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à la reconnaissance réciproque des poinçons officiels apposés sur les ouvrages en métaux précieux [n° 127 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2985) : importance du commerce des métaux précieux entre la Suisse et la France - Allègement des formalités dans le pays d'exportation et dans le pays d'importation - Climat favorable des relations politiques et économiques entre la Suisse et la France - Propose l'adoption de ce projet de loi.

CURIEN (Hubert), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports, chargé de la recherche (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre de la recherche et de la technologie*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) (p. 1979) : annonce que la recherche est l'une des priorités du Gouvernement qu'il s'agisse de stimuler les progrès de la science fondamentale, de soutenir l'innovation ou de développer la recherche appliquée, notamment industrielle - (p. 1980) : rétablissement de l'« enveloppe recherche » qui englobe les crédits du ministère de la recherche et tous les crédits de recherche des autres départements ministériels à l'exception de celui de la défense - Estime que la part consacrée à l'effort de recherche dans la richesse nationale devrait s'élever à 3 % du PNB - Volonté du Gouvernement de mener une politique active de l'emploi scientifique, nécessaire rajeunissement du corps des chercheurs et créations d'emplois proposées - Souhaite que l'on invite des chercheurs étrangers de grande qualité - (p. 1981) : propose un relèvement du système d'allocations de recherche et une augmentation du nombre des allocataires - Favorable à l'organisation du plus grand nombre possible de passerelles entre la recherche du secteur public et celle du secteur industriel - Constate une faiblesse en volume de la recherche industrielle française - Souhaite qu'un nombre plus important de petites et moyennes entreprises puissent accéder à l'innovation - Souligne la compétence technologique de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, ANVAR - Souhaite que les grandes entreprises fassent preuve d'une grande hardiesse dans les recherches à long terme - S'interroge sur l'efficacité des très grands programmes : aéronautique, nucléaire, spatial et télécommunications - Constate que le parc de production énergétique nucléaire est de bonne qualité - Estime nécessaire d'en assurer la maintenance - Rappelle la construction des réacteurs surgénérateurs et que le prix du kilowatt qui sort des surgénérateurs est nettement plus élevé que celui qui sort des centrales nucléaires actuelles - Propose un plafonnement des crédits du Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Poursuite des programmes aéronautiques civils - Préparation des futures générations d'Airbus ainsi que des moteurs qui les équiperont - (p. 1982) : propose l'augmentation de 20 % du budget du Centre national d'études spatiales, CNES, afin de faire face aux engagements internationaux -

Rappelle le lancement du Soyouz avec Jean-Loup Chrétien à son bord vers la station Mir - Importance des personnels en URSS qui travaillent dans le domaine spatial - Estime normal l'accroissement des dépenses de la France en matière spatiale dès lors qu'il en résulte des effets positifs pour l'industrie nationale - S'interroge sur la « mixité » qui peut exister entre les activités de recherche civiles et militaires - Souhaite que les relations soient les plus étroites et les plus fécondes possibles dans le respect des règles de discrétion nécessaires - Estime que l'activité scientifique et technique doit se nourrir d'une activité forte de recherche fondamentale - Propose une augmentation sensible des crédits en la matière - Annonce la création d'une agence pour la recherche contre le Sida - Souhaite une coordination de l'ensemble des moyens qui sont mis dans le domaine scientifique à la disposition des chercheurs par l'INSERM, le CNRS, le CEA, l'INRA et l'Institut Pasteur - Propose l'inscription d'un crédit spécial de 150 millions de francs en faveur de la lutte contre le Sida - (p. 1992) : efforts nécessaires pour l'amélioration de la mobilité des chercheurs - Création d'un observatoire pour mesurer l'évolution des sciences et des techniques - Importance de la veille technologique - Problème de la cité des sciences et de l'industrie ; constate avec satisfaction qu'un grand nombre de jeunes visiteurs sont des visiteurs gratuits - Favorable à une synergie entre recherche publique et recherche industrielle - Estime qu'en matière d'innovation le but n'est pas de dépenser mais bien d'investir - Doublement l'an prochain des moyens alloués aux centres de recherche, d'innovation et de transfert technologique, CRITT - Progression de la valorisation - Constate que depuis deux ou trois ans le nombre de licences prises sur les brevets du CNRS augmente, tout comme le nombre de laboratoires communs au CNRS et à l'industrie - Souhaite le dépôt d'une loi de programmation afin d'atteindre l'objectif de 3 % du PIB consacrés à la recherche - (p. 1993) : importance du crédit d'impôt-recherche - Etude en cours de mesures en faveur de la mobilité des chercheurs - Souhaite l'extension de la mise à disposition avec versement du salaire aux pépinières d'entreprises - Volonté du Gouvernement d'amplifier l'effort au profit de la recherche de base, notamment dans les PME - Rappelle la séparation définitive de la recherche et de l'enseignement supérieur et le rattachement de la recherche avec la technologie - Estime naturel de partager la tutelle de l'espace avec le ministre des télécommunications - En ce qui concerne les déséquilibres régionaux, déplore que la région Nord - Pas-de-Calais possède un taux de recherche bien inférieur à ce que l'on pourrait attendre de cette région compte tenu de sa population et des atouts qu'elle possède : Institut Pasteur, Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, INRETS - Problème des salaires des chercheurs débutants - Enquête en cours sur les conditions dans lesquelles les comités d'entreprises sont consultés sur les programmes de recherche - Mise en place d'un système d'évaluation du crédit d'impôt-recherche - Problème de l'avenir du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie - (p. 1994) : estime que l'Europe doit être une préoccupation majeure pour les activités de recherche - Rappelle que plus de 200 projets sont engagés au sein du programme Eurêka dont deux particulièrement intéressants pour l'avenir de l'Europe et relatifs à la mise au point de la télévision à haute définition et à la réalisation de circuits intégrés à une échelle inférieure au micron.

CUTTOLI (Charles de), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Jean Barras, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 65 (88-89)] (2 novembre 1988) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Jean Barras, modifiant et complétant l'article 2 quater de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 66 (88-89)] (2 novembre 1988) - Français de l'étranger.

Proposition de loi, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Jean Barras, tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 67 (88-89)] (2 novembre 1988) - Français de l'étranger.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Education surveillée - [n° 93 (88-89) tome 6] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 283 (JO Débats du 23 décembre 1987) (p. 6002) - Ministère : Economie - *Ouverture de comptes bancaires dans les pays situés hors de la zone franc* - (Caduque : mai 1988) - Français de l'étranger.

n° 1 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 695) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 714) - Ministère : Premier ministre - *Elections au Conseil supérieur des Français de l'étranger : application de la loi n° 86-1115 du 15 octobre 1986* - Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique* [n° 228 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (17 février 1988) - Après l'art. 11 (p. 178) : son amendement n° 34 : prise en charge de certains frais électoraux du Conseil supérieur des Français de l'étranger ; retiré au profit de l'amendement n° 79 du Gouvernement.

- *Projet de loi portant amnistie* [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - *Discussion générale* (p. 290) : accord sur l'amendement de la commission des lois tendant à supprimer la disposition prévoyant l'amnistie pour les délits relatifs à l'avortement - Infractions aux règles de la circulation routière : accord sur l'exclusion du champ de l'amnistie de la conduite en état alcoolique et sur le maintien des peines de suspension ou de retrait du permis de conduire dans le cas d'homicide ou de blessures involontaires ; en raison de l'augmentation des accidents de la circulation, aurait souhaité l'exclusion de tous les délits routiers - (p. 291) : souhaite une stricte délimitation des catégories de condamnations pouvant relever d'une mesure d'amnistie individuelle du Président de la République ; cas de l'interdiction temporaire de séjour prononcée par les tribunaux - Rétablissement par la commission des lois de l'amnistie pour des délits retenus dans le champ d'application de la loi d'amnistie du 16 juillet 1974, à la condition que leurs auteurs soient des délinquants primaires - Amnistie des délits d'insoumission et de désertion commis par des citoyens français ayant

une double nationalité et ayant effectivement accompli leur service militaire dans leur autre pays - Vote de ce projet de loi par le groupe RPR.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 2 (p. 315) : son amendement n° 13 : amnistie de plein droit du délit de malversation tel qu'il était défini par la loi du 13 juillet 1967 ; adopté - Art. 7 (p. 322) : se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Albert Ramassamy (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions commises dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, punies d'emprisonnement inférieur ou égal à 18 mois avec application du sursis simple).

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 374) : sur l'amendement n° 8 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie), soutient le sous-amendement n° 57 de M. Michel Maurice-Bokanowski - (p. 376) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 85 ; adopté - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 381) : en raison des nombreux amendements adoptés par le Sénat, au nom de la grande majorité du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

Nouvelle lecture [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - Art. 2 (p. 469) : son amendement n° 2 : amnistie des délits prévus par l'article 146 de la loi du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes ; adopté - Position de la Cour de cassation suite à l'annulation par le Conseil constitutionnel du délit de malversation figurant à l'article 207 de la loi du 25 janvier 1985.

- *Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion* [n° 30 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (3 novembre 1988) Art. 1 A (p. 760) : son amendement n° 95 : prise en compte des Français établis hors de France dans la définition de la politique de lutte contre la pauvreté et d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté ; adopté - Art. 1 (p. 769) : se déclare favorable à l'amendement n° 208 de M. Xavier de Villepin (extension du bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, aux Français expatriés de retour définitivement en France depuis moins de six mois).

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Après le paragraphe II bis* (p. 1579) : son amendement n° I-161 : exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, des indemnités accordées aux rapatriés ou dépossédés ; adopté.

Deuxième partie :

Justice - (30 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (éducation surveillée) (p. 1962) : constate que l'éducation surveillée est l'enfant terrible du parent pauvre qu'est la justice malgré une légère progression des crédits - Rappelle que devant leur insuffisance les dotations ont été augmentées par l'Assemblée nationale - (p. 1963) : rappelle que le précédent gouvernement avait limité provisoirement les moyens de l'éducation surveillée - Evoque le rapport de M. Langlais - Décret du 14 juin 1988 et institution d'une véritable déconcentration administrative aux deux échelons régional et départemental - Souligne qu'à partir du 1^{er} mars 1989, il sera impossible de placer en détention provisoire les mineurs délinquants de moins de 16 ans - Problème de l'hébergement des jeunes placés sous main de justice - Augmentation des effectifs d'éducateurs prévue et nécessaire mise en place de solutions innovatrices - Absence de précisions relatives à la lutte contre la toxicomanie et le SIDA - Rappelle que les jeunes sont plus vulnérables que les autres catégories de la population - Au nom de la commission des lois, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de l'éducation surveillée.

- *Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social* - *Nouvelle lecture* [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - *In fine* (p. 2910) : son amendement n° 23 : amnistie des délits sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes ; adopté.

D

DAILLY (Etienne), sénateur de la Seine-et-Marne (GD) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat [n° 110 (88-89)] (30 novembre 1988) - Parlement.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 110 (88-89)] de MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat [n° 116 (88-89)] (7 décembre 1988) - Parlement.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- *Projet de loi portant amnistie* [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - *Discussion générale* (p. 289) : félicitations à M. André Méric, ancien vice-président du Sénat, devenu membre du Gouvernement.
- *Ouverture de la 3ème session extraordinaire de 1987-1988* (8 juillet 1988) (p. 467).
- *Ajournement du Sénat* (8 juillet 1988) (p. 479).
- *Souhaits de bienvenue au vice-président de l'Assemblée nationale de la République d'Irak* (9 novembre 1988) (p. 927).
- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1805) : rend hommage à M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, à l'occasion de sa première intervention dans un débat budgétaire - Se réjouit de ses propos sur la mise en harmonie nécessaire du droit français avec les directives européennes et sur la destruction des déchets toxiques, ayant déjà donné lieu à une commission d'enquête du Sénat suivie d'un rapport rédigé par M. Bernard Legrand - (p. 1809) : rappelle la visite de la commission d'enquête du Sénat aux établissements Hoffmann-Laroche à Bâle.

- *Hommage aux victimes d'une catastrophe en Arménie* (8 décembre 1988) (p. 2418).

- *Rappel au règlement*, de M. Paul Souffrin - (19 décembre 1988) (p. 2894) : déroulement des débats du Sénat sur le projet de loi portant DMOS et celui relatif à la fonction publique territoriale - Rappelle son attachement au respect des droits du Parlement.

- *Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud*, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant

à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - *Rappel au règlement*, de M. Michel Dreyfus-Schmidt (p. 3045) : rappelle l'impossibilité de déposer une question préalable ou une exception d'irrecevabilité au cours de la discussion des articles, ainsi que la procédure prévue par le règlement concernant la question de la recevabilité des amendements - *Rappel au règlement*, de M. Josy Moinet (p. 3046) : précise que l'examen des intitulés des textes se fait après celui de leur contenu et rappelle l'inapplicabilité d'une motion d'irrecevabilité à un intitulé - *Rappel au règlement*, de M. Charles Lederman (p. 3047) : demande au Sénat de statuer sur la recevabilité de l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle) en vertu de l'article 48, alinéa 4 du règlement - *Art. 1* (p. 3051) : en réponse à M. Josy Moinet, précise que les pouvoirs des commissions d'enquête et des commissions de contrôle sont identiques - *Rappel au règlement*, de M. Michel Dreyfus-Schmidt (p. 3051) : rappelle qu'il n'a pas le pouvoir de décider une réunion du Bureau du Sénat.

- *Ouverture de la première session extraordinaire de 1988-1989* (22 décembre 1988) (p. 3102).

En qualité de sénateur

- *Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique* [n° 227 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (16 février 1988) - *Art. 1* (p. 58) : problème du droit de demander aux candidats à la Présidence de la République des déclarations qui, avant l'élection, seraient rendues publiques par les soins du Conseil Constitutionnel - Choix par la commission du système du pli scellé - Respect de la confidentialité pour les parlementaires, qui résulte du Code civil - *Art. 2* (p. 67) : écart insuffisant entre le plafond des dépenses imposé aux candidats présents au premier tour et aux deux tours - Constate que cet article ne comporte aucune disposition contraignante dans sa rédaction - Se déclare favorable à son adoption.

Deuxième lecture [n° 232 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (25 février 1988) - *Discussion générale* (commune avec le projet n° 233) (p. 219) : rappelle à M. Robert Vizet qu'il a passé une bonne partie des débats à présider et qu'il a souhaité que pour les présidentielles le pli scellé du candidat élu soit seul à être ouvert - (p. 220) : rappelle son intervention sur l'article 2 concernant le financement des élections à la Présidence de la République relative au plafond de campagne que l'on entendait imposer - *Art. 7* (p. 222, 223) : son amendement n° 3 : constatation et appréciation des variations des situations patrimoniales des députés par le Bureau de l'Assemblée nationale qui établit un rapport pour chacun des cas où il le juge utile et en assure la publication au Journal officiel ; retiré.

- *Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique* - *Deuxième lecture* [n° 233 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (25 février 1988) - *Discussion générale* (commune avec le projet n° 232) (p. 219, 220).

- *Projet de loi portant amnistie* [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - *Art. 2* (p. 298, 299) : son amendement n° 15 : substitution de la mention « délits en relation avec ... » à la mention de « délits commis à l'occasion » de conflits relatifs à des problèmes industriels, agricoles, ruraux, artisanaux ou commerciaux ; adopté - Souci de ne pas étendre le champ d'application de l'amnistie - (p. 300, 301) : son amendement n° 16 : nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires ou universitaires en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement ; adopté, après modification par le sous-amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension aux délits en relation avec l'usage de logiciels à des fins pédagogiques et sans but lucratif) - (p. 302) : son amendement n° 17 : amnistie des délits en relation avec un financement de dépenses exposées à l'occasion de campagnes électorales antérieures au 11 mars 1988 ; retiré - (p. 304) : divergences d'interprétation entre M. Marcel Rudloff, rapporteur, considérant que les délits auxquels se réfère

l'amendement n° 16 entrent dans le champ de l'amnistie réelle et M. Pierre Arpaillange, ministre.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - **Art. 13** (p. 340) : son amendement n° 18 : suppression du bénéfice de la grâce amnistiant pour les condamnés à l'interdiction temporaire de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français ; retiré au profit de l'amendement identique n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Art. 15** (p. 354) : son amendement de suppression n° 19 : amnistie des sanctions prononcées par un employeur ; adopté.

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - **Art. 16** (p. 367) : son amendement n° 20 : amnistie n'impliquant pas le droit à réintégration dans l'établissement scolaire ou universitaire auquel le bénéficiaire de l'amnistie appartenait à moins que la poursuite de ses études ne l'exige ; adopté - **Art. 28** (p. 374) : soutient l'amendement n° 70 de M. Stéphane Bonduel (exclusion du champ d'application de l'amnistie des condamnations justifiées par leurs violations délibérées du code de la route quand celles-ci ont causé la mort ou des blessures graves) - (p. 375) : son amendement n° 21 : amnistie des infractions à la réglementation du travail punies d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement assortie le cas échéant d'une amende ; retiré - (p. 376) : son amendement n° 22 : exclusion du champ d'application de l'amnistie des délits qui, commis depuis l'amnistie précédente, ont donné lieu à plus de trois condamnations pour des faits de même nature, quel que soit le quantum de la peine prononcée ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 381) : au nom du groupe de la Gauche démocratique, à deux exceptions près, se déclare favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 442) : évoque les travaux de la commission de contrôle créée par le Sénat en 1984 sur les événements de Nouvelle-Calédonie - **Elaboration des statuts Pisani et Pons** - Unanimité des membres du groupe de la Gauche démocratique sur les projets concernant la Nouvelle-Calédonie - Enjeu stratégique et économique de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française - (p. 443) : enjeu militaire : sort de la Polynésie étroitement lié au maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française - Enjeu économique en raison de la richesse des fonds marins et du nickel - **Rend hommage au courage de M. Michel Rocard, Premier ministre, à la mission menée en Nouvelle-Calédonie par le préfet Christian Blanc et à la volonté de MM. Lafleur, Ukeiwé et Tjibaou de renouer le dialogue et d'envisager sereinement l'avenir de la Nouvelle-Calédonie** - **Rend hommage aux gendarmes récemment assassinés sur le territoire** - Satisfait de la présence à Melun de M. Michel Rocard pour le baptême de la nouvelle promotion de l'école d'officiers de la gendarmerie - (p. 444) : rappelle la 58^e proposition du candidat François Mitterrand en 1981 et les propos de M. Pisani en 1985 favorables à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie - **Action déterminante du Sénat pour enrayer ce processus** - Favorable à l'adoption de ce projet - (p. 445, 446) : précise que le groupe de la Gauche démocratique souhaite que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie soit soumis à référendum par le Président de la République, sur proposition conjointe des deux assemblées, conformément à l'article 11 de la Constitution.

- **Rappel au règlement** - (6 juillet 1988) (p. 449) : attire l'attention du garde des sceaux sur sa récente décision de mettre fin à l'isolement des détenus terroristes - **Mesure suscitant la réprobation générale, notamment chez les personnels pénitentiaires** - En raison de l'ambiguïté du communiqué récemment publié par le Premier ministre, demande au ministre chargé des relations avec le Parlement, présent en séance, de bien vouloir préciser les conditions de détention des détenus terroristes poursuivis pour crime de sang.

- **Projet de loi portant amnistie** - **Deuxième lecture** [n° 320 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Question préalable** (p. 451 à 453) : soutient la motion n° 32 de M. Marcel Lucotte, tendant à opposer la question préalable - **Interroge le Gouvernement sur la récente décision du garde des sceaux de mettre fin à l'isolement des détenus terroristes** - **Souhaite notamment savoir si une telle mesure pourra bénéficier aux détenus**

poursuivis pour crime de sang - En raison de l'absence de précision satisfaisante de la part du Gouvernement sur cette affaire, dépôt de la présente question préalable par les groupes de la majorité sénatoriale afin de sanctionner la décision du garde des sceaux.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 9** (p. 1505, 1506) : son amendement n° I-286 : extension aux sociétés exerçant une activité commerciale ou artisanale du bénéfice des mesures en faveur des sociétés reprenant une entreprise industrielle en difficulté ; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 14** (p. 1544) : son amendement n° I-287 : suppression, à compter du 1^{er} janvier 1989, de la règle du « coupon couru » pour la détermination du résultat net imposable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; retiré - **Après l'art. 22 (par priorité)** (p. 1548) : son amendement n° I-288 : abrogation des dispositions de la loi du 18 juin 1843 créant les bourses de résidence pour les commissaires priseurs ; adopté.

Deuxième partie :

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1968) : déplore la part dérisoire de ce budget dans le budget de la Nation - **Constate que les crédits du ministère de la justice de 1980 à 1989 n'ont progressé en francs constants que de 57 %** - **Estime que la justice pénale n'est plus crédible** - **Dénonce la non-exécution des peines jusqu'à leur terme, l'insuffisance de l'équipement carcéral, et des effectifs** - (p. 1969) : estime que les magistrats devraient être les fonctionnaires les plus payés de France - **S'inquiète au nom de la majorité des membres du Sénat des comportements du ministre de la justice qui paraissent finalement peu compatibles avec la haute mission dont il a la charge** - **Estime que le fait d'avoir été un excellent magistrat ne veut pas dire que l'on soit capable d'être un homme de gouvernement** - **Rappelle cinq faits indéniables au sujet de la Nouvelle-Calédonie** : l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué le 22 avril, la libération des otages le 5 mai, la nomination du garde des sceaux actuel le 12 mai et l'ouverture le 31 mai d'une information judiciaire pour homicide volontaire contre les soldats, les sous-officiers et les officiers français - **Rappelle la publication le 4 juillet d'une circulaire mettant fin aux mesures d'isolement des détenus inculpés pour terrorisme** - (p. 1970) : rappelle le déplacement de deux hauts magistrats du Parquet le 14 juillet dont la rétrogradation de M. Monnet, Procureur général près la Cour d'appel de Paris - **Signale que dans le projet de loi référendaire sur la Nouvelle-Calédonie les dispositions de l'article 81 sont contraires à la Constitution et qu'elles constituent une intrusion caractérisée du législatif dans l'exercice de la justice** - **Constate que les meurtriers des gendarmes de Fayaoué sont amnistiables** - **Rappelle l'affaire Boulouque et le dépôt d'une plainte le 23 juin par le terroriste considéré comme le chef des réseaux terroristes qui ont ensanglanté Paris cet été, pour violation du secret de l'instruction par son juge** - (p. 1971) : estime que le Garde des sceaux aurait dû au moins faire requérir par le Procureur général l'utilisation de la procédure du témoin assisté pour éviter de voir un magistrat inculpé à la demande d'un terroriste assassin - **Signale que le juge Boulouque est aussi le juge d'instruction de l'affaire des écoutes téléphoniques au secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature** - **Se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce budget en raison des comportements du ministre qui ne paraissent pas compatibles avec la haute mission dont il est chargé** - (p. 1978) : confirme les cinq motifs pour lesquels il ne votera pas les crédits de ce budget - **Rappelle le rôle du Parlement.**

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de résolution** (n° 110, 88-89), déposée avec MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat [n° 116 (88-89)] - (9 décembre 1988) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 2520) : rappelle la demande de report de la nomination des membres de la commission chargée d'apurer les

comptes du Sénat faite par Mme Hélène Luc le 11 octobre dernier, l'application de la règle de proportionnalité prévue par l'article 103 du règlement privant le groupe communiste de toute représentation au sein de cette commission - Dépôt par les quatre vice-présidents, sur la requête du président du Sénat, d'une proposition de résolution tendant à modifier l'article 103 du règlement afin de permettre la représentation de tous les groupes politiques au sein de cette commission - Contenu initial de cette proposition de résolution : augmentation éventuelle du nombre de membres pour assurer la représentation de chaque groupe politique - Modifications rédactionnelles apportées par la commission des lois - (p. 2521) : suppression par la commission des lois de la référence à la procédure prévue pour la nomination des membres des commissions permanentes afin de supprimer toute ambiguïté concernant la représentation des sénateurs non inscrits - Application de la proportionnalité entre les groupes, et entre les groupes seulement - Adoption à l'unanimité par la commission des lois du texte de la proposition ainsi amendé - Souhaite, au nom de la commission, que le Sénat adopte cette proposition également à l'unanimité - **Art. unique** : nécessité d'une adoption rapide de cette modification du règlement afin de permettre la désignation des membres de la commission d'apurement des comptes du Sénat avant la clôture de la présente session - Intérêt de l'amendement déposé par M. André Fosset.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 2568) : son amendement n° II-59 : réduction des crédits figurant au titre III ; retiré - Souhaite une modification de l'intitulé du chapitre 37-05 : « Dépenses relatives à l'activité du Médiateur » pour y ajouter les mots : « de la République ».

DARRAS (Michel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- *Membre de la commission des lois.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (16 février 1988) - Art. 7 (p. 82) :** sur l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (obligation pour les députés dans les quinze jours qui suivent leur entrée en fonction de déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale une déclaration de leur situation patrimoniale concernant la totalité de leurs biens propres ainsi qu'éventuellement ceux de la communauté ou les biens réputés indivis), soutient le sous-amendement n° 95 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Sur ce même amendement, son sous-amendement n° 96 ; retiré.

- **Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 9 - Art. L.O. 163-3 du code électoral (p. 122) :** sur l'amendement n° 84 de M. Jacques Larché, rapporteur (interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats), se déclare favorable au sous-amendement n° 57 de M. André Méric (énumération de l'ensemble des sociétés disposant de fonds publics pour lesquelles il est interdit de consentir des dons aux candidats) - **Art. 9 bis (p. 127) :** se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (possibilité pour les personnes physiques de nationalité étrangère résidant régulièrement en France de consentir des dons aux candidats) - **Art. 9 ter (p. 130) :** se déclare opposé à cet article fixant les conditions de la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Après l'art. 5 (p. 149) :** se déclare favo-

nable à l'amendement n° 2 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation des dépenses de campagne étendue à toutes les consultations électorales) - **Art. 5 bis (p. 158) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (suppression de cet article tendant à définir le régime juridique des partis et groupements politiques) - **Après l'art. 6 (p. 162, 163) :** sur l'amendement n° 10 de M. Jacques Larché, rapporteur (répartition des aides, d'une part en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré s'inscrire ou se rattacher à tel ou tel parti ou groupement politique, d'autre part en fonction du nombre de voix recueillies lors des dernières élections législatives), soutient les sous-amendements n° 69 à n° 73 de M. André Méric - **Art. 7 (p. 171) :** se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (suppression de l'obligation d'une communication conjointe des bureaux des deux assemblées, au Premier ministre, de la répartition des parlementaires entre les partis et groupements politiques) - **Art. 11 (p. 174 à 176) :** reprend l'amendement n° 19 de la commission : modalités d'accès permanent aux listes et fichiers électoraux ; rejeté - **Après l'art. 11 (p. 177) :** sur l'amendement n° 76 du Gouvernement (communication aux actionnaires de la liste des actions de parrainage, de mécénat et des dons effectués aux partis et groupements politiques), son sous-amendement n° 78 ; adopté.

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 232 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Art. 7 (p. 225) :** considère que le texte de cet article comporte de nombreuses imperfections - Attribution d'un pouvoir discrétionnaire au Président de l'Assemblée nationale - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 233 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Art. 3 bis (p. 232) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Art. 55 bis (p. 2604) :** oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-50 de M. Jacques Oudin (maintien du régime de déductibilité des pertes éprouvées du fait de la cessation de paiement des entreprises intervenant dans les cinq ans qui suivent leur constitution) - (p. 2605) : problème de l'application de l'article 40.

DAUGNAC (André), sénateur des Pyrénées-Orientales (UC).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des lois le 11 février 1988 (JO Lois et décrets du 12 février 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1939) : en son nom personnel et au nom de M. Paul Alduy : situation précaire de l'agriculture et de la viticulture dans le département des Pyrénées-Orientales - Non-application de la loi de juillet 1980 prévoyant la parité des retraites agricoles avec celle des autres régimes.

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2497, 2498) : dénonce les insuffisances des textes en vigueur concernant le règlement de l'indemnisation des rapatriés - Souhaite une accélération des remboursements, notamment pour les invalides - Indemnisation des ayants droit - Indexation et nantissement des titres d'indemnisation - Absence de prise en compte par le Trésor public des certificats d'indemnisa-

tion en cas de retard dans le règlement des impôts - Conditions d'attribution des prêts de réinstallation - Composition des commissions de consolidation des prêts - Problèmes des jeunes rapatriés et des délais de forclusion pour les dossiers d'indemnisation.

DAUNAY (Marcel), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (rattaché administrativement au groupe UC) - Nommé secrétaire du Sénat le 18 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 19 octobre 1988).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979)

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Commerce extérieur - [n° 90 (88-89) tome 9] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 329) - Ministère : Premier ministre - Difficultés des agriculteurs - Exploitants agricoles.

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2794) - Ministère : Agriculture - Plan social pour l'agriculture - Lait et produits laitiers.

Questions orales avec débat :

n° 111 (JO Débats du 3 avril 1987) (p. 8) - Ministère : Agriculture - Mesures envisagées en faveur de la production porcine - (Caduque : mai 1988) - Elevage.

Questions orales sans débat :

n° 21 (JO Débats du 30 avril 1986) (p. 634) - Ministère : Agriculture - Position du Gouvernement français sur la remise en cause des règles de base de la politique agricole commune - (Caduque : mai 1988) - Politique agricole commune (PAC).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1200) : extension aux exploitations agricoles des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Réforme de la politique des structures : préfère que le contrôle devienne la règle et que sa suppression devienne l'exception, contrairement aux propositions du rapporteur - Après l'art. 11 (p. 1206) : son amendement n° 199 : modulation du contrôle des structures des exploitations agricoles en fonction des impératifs locaux ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1894, 1895) : avenir du système des

retraites des agriculteurs ; dégradation rapide du rapport cotisants-bénéficiaires - Importance de l'augmentation du financement professionnel : cotisations ; taxes payées par les producteurs, sans amélioration des prestations sociales.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1922, 1923) : urgence d'une action déterminée de la CEE afin d'imposer des règles de concurrence loyale aux Etats-Unis et aux autres pays exportateurs au sein du GATT - Production bovine - Production porcine - Nécessité d'un plan social - Quotas laitiers ; demande la suppression de la taxe de coresponsabilité - Demande l'instauration de la taxe sur les matières grasses importées - Mécanisation - Exportations - Examen des crédits - Etat B (p. 1948) : son amendement n° II-27 : réduction dans le titre IV des crédits relatifs à l'Office national des forêts, ONF ; retiré - Objet : augmentation des crédits relatifs aux charges de bonification des éleveurs de viande bovine.

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2184) : salue la présence d'un ancien sénateur au banc du Gouvernement - Fragilité persistante du commerce extérieur français : poursuite de la dégradation du solde industriel civil, excédent agroalimentaire en amélioration, allègement de la facture énergétique - Réorientation géographique des échanges au profit des pays industrialisés - Diminution préoccupante des exportations des industries agroalimentaires - (p. 2185) : dégradation du solde industriel résultant des importations massives de biens d'équipement professionnel - Réduction du marché mondial des grands contrats et détérioration de leur image de marque en raison de leur coût pour les finances publiques - Intérêt de l'instauration d'une force interministérielle d'intervention en faveur des grands contrats - Effort de promotion du commerce extérieur courant des PME-PMI - Augmentation des crédits de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface, destinés à la couverture des risques à l'exportation - Prochaines négociations du GATT à Montréal - Nécessité d'une mobilisation des énergies pour le développement des exportations - Avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de budget - (p. 2195) : nécessité de tout mettre en oeuvre pour rétablir l'équilibre du commerce extérieur et pour accroître l'efficacité de l'administration française en matière d'aide à l'exportation.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Art. 1 (p. 2725) : son amendement n° 7, soutenu par M. Louis de Catuelan : suppression de la constatation du vote de chaque électeur par sa signature ou son empreinte digitale apposée sur la liste électorale ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 165 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Art. 6 (p. 3082) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 du Gouvernement (possibilité, pour les seuls associés exploitants et les membres de leurs familles jusqu'au quatrième degré inclus, de faire apport à l'exploitation agricole à responsabilité limitée, des immeubles dont ils sont propriétaires) - Souhaite défendre l'exploitation familiale.

DEBARGE (Marcel), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

DEBAVELAERE (Désiré), sénateur du Pas-de-Calais (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1471) : se déclare favorable à l'amendement n° I-166 de M. Maurice Blin, rapporteur général (application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique) - Importante consommation de charbon dans le Pas-de-Calais et distorsion de concurrence en raison de l'application d'un taux réduit en Belgique - Situation modeste des consommateurs, souvent âgés.

DECAUX (Alain), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2309) : félicite M. Habert pour son intervention sur la francophonie - Contribution française à l'organisation du sommet de Dakar, prise en charge par un fonds d'aide et de coopération du ministère de la coopération - Programmation et financement des actions de ce troisième sommet de la francophonie - Contribution française au financement des jeux de la francophonie au Maroc - Rôle de coordination du ministre de la francophonie - (p. 2310, 2311) : importance de l'audiovisuel pour le développement de la francophonie ; projet Canal-France - Coordination des organismes francophones : commissariat général de la langue française, comité consultatif de la langue française - Participation du Viêt-nam et du Laos aux organisations internationales de la francophonie - Ouverture actuelle de ces Etats aux investissements étrangers et reprise du dialogue avec la France - Rappelle son récent voyage dans ces pays ainsi que sa visite aux minorités francophones des Etats-Unis - Droits de l'homme et célébration du bicentenaire de la Révolution française.

DEJOIE (Luc), sénateur de la Loire-Atlantique (rattaché administrativement au groupe RPR ; puis adhère à ce groupe le 3 février 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

DELANEAU (Jean), sénateur de l'Indre-et-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.
- Membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée en Indonésie du 20 au 30 septembre 1987, afin d'y étudier les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et ce pays [n° 248 (87-88)] (18 mars 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - Indonésie.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 52 (88-89)] portant diverses mesures d'ordre social (urgence déclarée) [n° 73 (88-89)] (8 novembre 1988) - Politique économique et sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Relations culturelles, scientifiques et techniques - [n° 89 (88-89) tome 11] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 328) - Ministère : Environnement - Incendie de l'usine Protex à Tours (Indre-et-Loire) - Industrie chimique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 2 (p. 1055) :** sur l'amendement n° 23 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'emplois résultant du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales), son sous-amendement n° 84 ; adopté - (p. 1056) : son amendement n° 1 : maintien du plaçonnement des cotisations d'allocations familiales dues au titre des rémunérations versées aux artistes du spectacle bénéficiant d'un contrat à durée déterminée ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 7 (p. 1115) : dispositions relatives aux études médicales et à l'enseignement supérieur - Acquis de la loi du 30 juillet 1987 : remise en ordre du régime du troisième cycle des études médicales, formation du médecin généraliste, organisation de l'internat de spécialité - Dispositions proposées : restauration de la qualification en médecine générale : souci de promouvoir la médecine générale ; directive communautaire du 15 septembre 1986 ; création du titre d'ancien résident - Aménagement du régime transitoire prévu par la loi du 30 juillet 1987 pour les étudiants de troisième cycle - (p. 1116) : proteste contre la pratique tendant à faire valider par un vote du Parlement des dispositions déjà

prises par voie réglementaire - Suppression des consultations des commissions interrégionales techniques et pédagogiques en vue de l'évaluation des besoins de santé préalablement à la fixation et à la répartition du nombre de postes ouverts au concours d'internat - Maintien nécessaire de la formation des médecins généralistes ou spécialistes au plus haut niveau possible - Avis favorable à l'adoption des articles du Titre II - Son amendement n° 2 : conditions d'exercice de la médecine : référence aux nouvelles conditions de délivrance du diplôme introduites par la loi de 1968 ; adopté - Art. 8 (p. 1117, 1118) : son amendement n° 3 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine, rétablissant la qualification en médecine générale et créant un titre d'ancien résident : rétablissement d'un lien entre la validation du troisième cycle, l'obtention du diplôme et le droit d'exercice ; adopté - (p. 1119) : origine du régime dérogatoire permettant aux internes d'obtenir le diplôme dès la soutenance de la thèse - Art. 10 (p. 1120) : intervient sur cet article relatif à la suppression des commissions techniques et pédagogiques interrégionales en vue de l'évaluation des besoins de santé de la population - Art. 11 : problème du paritarisme entre médecins et pharmaciens, au sein des commissions régionales et nationale d'évaluation des besoins de santé compétentes pour la biologie médicale - Art. 14 (p. 1124) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Henri Collard, rapporteur (dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ; modification de la rédaction de cet article relatif aux commissions administratives paritaires locales).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Après le paragraphe II bis* (p. 1578) : soutient les amendements n° I-118 et n° I-119 de M. Michel Miroudot relatifs aux conditions d'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, des monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts au public - *Paragraphe V - Art. 885 Y du code général des impôts* (p. 1590) : se déclare favorable à l'amendement n° I-175 de M. Maurice Blin, rapporteur général (mécanisme de plafonnement de l'ISF tenant compte des taxes foncières acquittées par le redevable) - **Après l'art. 22** (p. 1601) : soutient l'amendement n° I-217 de M. Michel Miroudot (extension aux parts de sociétés civiles immobilières, propriétaires d'immeubles classés ou inscrits, de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit).

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (relations culturelles, scientifiques et techniques) (p. 2275) : renforcement souhaitable de la cohérence du réseau d'instituts et de centres culturels à l'étranger et du réseau d'alliances françaises - Cas de l'Alliance française de Bruxelles - Demande de rattachement du fonds du livre à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques - Réseau d'établissements scolaires à l'étranger, instrument privilégié de la présence française à l'étranger - Souhait d'une prolongation au-delà du baccalauréat de l'effort d'enseignement français à l'étranger - Restitution du lycée Descartes d'Alger et nécessité de renforcer la politique d'insertion des établissements scolaires dans leurs pays d'accueil respectifs - Suppression de postes d'enseignants détachés au barème - Conseil pour l'enseignement français à l'étranger, CEFE - (p. 2276) : politique audiovisuelle extérieure de la France : projet Eureka télévision ; financement et plan de développement de Radio-France internationale, RFI ; situation de la chaîne francophone TV5 - Avis favorable de la commission des affaires culturelles aux crédits des relations culturelles extérieures inscrits dans ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 160 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Art. 8 bis (p. 2993) : sur l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle), se déclare opposé au sous-amendement n° 20 de M. Ivan Renar (représentation de chaque groupe politique

de l'Assemblée nationale et du Sénat à la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle).

DELEBARRE (Michel), ministre des affaires sociales et de l'emploi (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre des transports et de la mer*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean-Jacques Robert : **Transports ferroviaires (Catastrophe de la gare de Lyon)** (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 336).

de M. Olivier Roux : **Transports aériens (Grèves à Air Inter)** (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 337).

de M. Louis Minetti : **Constructions navales (Construction d'un navire aux chantiers de La Ciotat (Bouches-du-Rhône))** (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 587).

de M. Guy Robert : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Installation d'une clôture de sécurité sur la ligne du TGV entre Tours et Bordeaux)** (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 590).

de M. Pierre Laffitte : **Transports aériens (Grèves à Air France et politique des transports aériens)** (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1168).

de M. Michel Dreyfus-Schmidt : **Transports ferroviaires (Sécurité dans les chemins de fer)** (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1174).

de M. Robert Laucournet : **Energie nucléaire (Réduction de l'activité minière de la COGEMA dans la Haute-Vienne)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2791).

de M. Auguste Cazalet : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Ligne ferroviaire entre Pau et Canfranc (Pyrénées-Atlantiques))** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2792).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 6 de Mme Hélène Luc : **Sports (Situation du circuit motocycliste de Tremblay-les-Gonnesse (Seine-Saint-Denis))** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 635).

n° 11 de Mme Hélène Luc : **Enseignants (Revendications des instituteurs-maîtres-formateurs et directeurs d'école d'application du Val-de-Marne)** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 633).

n° 16 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Enseignants (Création de 800 postes supplémentaires d'instituteurs dans le Val-d'Oise)** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 639).

n° 17 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Prise en charge du surcoût financier de la construction d'un tunnel du TGV en zone urbanisée)** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 642).

n° 19 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Enseignants (Création de postes supplémentaires au lycée de Gonnesse (Val-d'Oise))** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 641).

n° 26 de M. Alain Gérard : **Industrie agroalimentaire (Mesures pour préserver les intérêts des biscuitiers français)** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 642).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1721) : priorité à la sécurité des usagers - Renforcement des moyens affectés au contrôle de la circulation aérienne ; priorité budgétaire accordée à la sécurité routière ; accroissement des financements affectés à la protection maritime et mise en oeuvre d'un plan d'action en faveur de la sécurité à la SNCF - Qualité du service public lié au confort et à la régularité - Contribution des systèmes de transport au développement économique du pays - Notion du service public et problème de la grève des personnels d'entretien des rames du Réseau express régional, RER - Droit de grève en France, un des éléments fondamentaux de la démocratie sociale et politique - Regrette la disparition de l'esprit de responsabilité - (p. 1722) : dévoiement du droit de grève - Réduction de 50 % du prix de la carte orange en janvier prochain pour tous les usagers du réseau de banlieue - Amélioration du droit des usagers et aide de l'Etat au développement des infrastructures de transport collectif notamment portuaires et des voies navigables - Effort de formation et d'adaptation du personnel aux nouvelles techniques - Nécessité d'un effort permanent de modernisation dans la perspective de l'Europe de 1992 - Constate que la France dispose d'entreprises performantes et modernes - Estime qu'il faut améliorer leur capacité d'action afin de leur permettre de faire face à la concurrence - Budget traduction d'un réel souci de modernisation permanente - Maintien de l'engagement de l'Etat en faveur du programme aéronautique civil - Poursuite des grands programmes - Développement des crédits de recherche - Effort de modernisation des ports autonomes - Budget des transports, cinquième budget civil de l'Etat par son montant - (p. 1723) : augmentation de 10 % des autorisations de programme dont la plus grande partie est affectée aux engagements pris par l'Etat à l'égard de la SNCF - Programme d'électrification indispensable au désenclavement de la Bretagne et du Massif central - Travaux du TGV Atlantique - Démarrage en 1989 du chantier du TGV Nord - Plan d'amélioration de la sécurité adopté par le conseil d'administration de la SNCF le 26 octobre dernier - Problème de la SNCF banlieue, des transports collectifs en région d'Ile-de-France et de la contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens - Amélioration de la situation économique du transport routier - Règlement du délicat problème de la tarification de référence et de l'avenir du Conseil national routier - (p. 1724) : effort significatif dans le secteur des voies navigables - Constate la dégradation actuelle du réseau - Mobilisation de tous et responsabilisation de chacun pour lutter contre le fléau des accidents de la route - Prévention et formation, dissuasion et répression - Importante augmentation des autorisations de programme, traduction de la volonté du Gouvernement de procéder à la suppression des points noirs - Signale un effort dans le domaine de la communication et de l'information en faveur de la sécurité routière - (p. 1739) : rappelle que la sécurité routière n'est pas seulement l'affaire de l'Etat ; que les économies en matière de tarifs sociaux avaient été décidées par le gouvernement précédent - Annulation de l'économie portant sur le billet populaire de congés annuels - Problème des réductions consenties aux groupes scolaires - Attachement du Gouvernement à poursuivre l'effort en matière de transports collectifs de province - Souhaite que l'intervention de l'Etat soit de plus en plus équilibrée entre la région d'Ile-de-France et les principales agglomérations de province - Constate qu'un nombre important d'agglomérations françaises ont investi dans le développement des transports collectifs - Accélération de la réalisation du réseau des TGV - Constitution du réseau européen dans les vingt ans qui viennent - (p. 1740) : propose l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons à grande vitesse qui s'intégrera dans le réseau européen des TGV - Amélioration de la sécurité à la SNCF - Contribution de l'Etat aux charges d'infrastructure - Traduction d'un souci d'équilibre entre les différents modes de transports en situation de concurrence - Important endettement de la SNCF - Problème du tracé du TGV

Nord - Annonce que les orientations relatives au TGV Est seront arrêtées en janvier 1989 - Rappelle que la décentralisation fait que la décision en matière de transports urbains appartient aux collectivités locales - Rappelle que l'apport de l'Etat avec la création du versement transport a permis le lancement des transports en province - (p. 1741) : constate une importante diminution des crédits en 1987 et un relèvement de 11 % en 1989 qui permettra de poursuivre et d'achever des opérations en cours : Lyon, Lille et Grenoble - Poursuite de la politique en faveur des transports collectifs décidée par le Comité interministériel d'aménagement du territoire, CIAT - Problème des tarifs du transport urbain et de leur contrôle - Rappelle qu'en matière de transport si les prix augmentent, la fréquentation diminue - Estime que l'encadrement actuel n'est pas un blocage et qu'il reste des marges de manoeuvre sensibles - Problèmes de sécurité à la SNCF - Absence de diminution des crédits alloués à la SNCF et disparition des recettes de privatisation - (p. 1742) : estime que les transports en commun sont un droit pour les usagers pour ceux de la RATP comme pour ceux de la SNCF - Rappelle que les conclusions des deux commissions d'enquête mises en place à la suite des accidents survenus à la Gare de Lyon et à la Gare de l'Est ont été rendus publiques - Mise en oeuvre des orientations du programme pour la sécurité, en particulier pour ce qui concerne les automatismes - Problème de formation et des conditions de vie et de travail des cheminots - Souligne le fort déséquilibre qui existe entre les localisations respectives de l'emploi et de l'habitat dans la région d'Ile-de-France - Intention du Gouvernement de rééquilibrer la localisation des emplois au profit de l'Est de l'agglomération - Mobilisation de moyens financiers pour accélérer la réalisation d'infrastructures routières et de transports collectifs - Renforcement de la surveillance des trains les plus tardifs - Annonce l'installation prochaine de téléphones sur le TGV - Rappelle que les parkings près des gares sont subventionnés à 75 % par la région - Problème de l'électrification éventuelle de la ligne Paris-La Ferté Alais - (p. 1743) : importance du rôle du TGV - Aménagement de correspondances à Nantes pour faire bénéficier les habitants de la Vendée du TGV Atlantique - Obligation pour une région d'inscrire dans un contrat de plan une priorité qu'elle estime indispensable à l'avenir et au développement régional - Rappelle que le choix du tracé du TGV Nord a été fait par le gouvernement de M. Jacques Chirac et confirmé par le gouvernement de M. Michel Rocard - Prise en compte de la préoccupation de la région picarde par le dernier CIAT.

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) (p. 1746) : importante augmentation du trafic de l'aviation civile et de la navigation aérienne ces dernières années - Augmentation des moyens en faveur des personnels - Renforcement des actions pour la formation des pilotes et la sécurité des transports aériens - Maintien de l'effort en faveur des infrastructures aéroportuaires - Poursuite de l'engagement de l'Etat en faveur des programmes aéronautiques civils : achèvement des grands programmes tels que l'A 320 et le Falcon 900 - Priorité à la recherche et à l'innovation technologique - Aide à l'aviation légère, à la formation des jeunes : bourse de pilotage, renouvellement des matériels grâce à un fonds de financement - (p. 1747) : accord conclu le 4 octobre 1988 avec les personnels techniques de la navigation aérienne - Evolution du paysage aérien français et avenir des trois grandes compagnies - Problème de la concurrence internationale - Effort en faveur de l'activité du transport à la demande - Développement des liaisons interrégionales - Développement de la qualité des liaisons vers les DOM-TOM - Développement du rôle de la météorologie - (p. 1756) : souci du Gouvernement d'éviter les querelles franco-françaises dans le domaine de l'aviation - Favorable à un dialogue social autour d'objectifs ambitieux - Souhaite que le groupe UTA utilise au mieux ses droits existants en matière de transport régulier et de transport à la demande, qu'Air Inter améliore sa capacité internationale et son système de correspondance avec le réseau intérieur - Souhaite la recherche d'une position commune des Etats membres de la CEE vis-à-vis de certains pays tiers - Rappelle les orientations du Plan pour les compagnies d'aviation : non-concurrence au sein du pavillon français

régulier sur les lignes internationales, maintien du rôle d'Air Inter comme compagnie intérieure; développement de la coordination entre Air France et Air Inter; négociation par l'Etat de contrats de plan avec les responsables d'Air France et d'Air Inter; développement des compagnies régionales; développement des transports à la demande en France et sur les liaisons internationales; poursuite du développement des liaisons vers les DOM-TOM; renforcement des règles touchant à la sécurité du transport aérien - (p. 1757): estime que la construction européenne ne peut être le fait d'une déréglementation sauvage - Annonce que le plan d'investissement d'Air France sera financé sur les marges brutes d'exploitation de la compagnie qui lui permettent actuellement de couvrir 70 % de ses investissements - Estime qu'Air Inter a retrouvé un fonctionnement satisfaisant sur le plan de la ponctualité et de la régularité du trafic assuré - Confirme le succès remarquable des programmes Airbus - Rappelle le lancement d'un Soyouz en URSS avec à bord la présence d'un Français, Jean-Loup Chrétien - Estime que la stratégie commerciale du constructeur américain, Mc Donnell Douglas, l'éloigne des perspectives éventuelles de coopération sur des produits communs comme Airbus - Etude en cours d'une version de l'A 320 à capacité accrue rivale du Boeing 757 - Souligne l'aide massive apportée par le Gouvernement américain à son industrie aéronautique sous forme de crédits d'études et de développement - Constate que Boeing a vendu plus de 500 avions depuis le début de l'année - Absence de remise en cause de l'ATR 42 à la suite du regrettable accident qui s'est produit en Italie - Se réjouit de la commande de 30 ATR 42 par la compagnie TAT - (p. 1758): influence des variations brutales du cours du dollar pour les industries aéronautiques - Espère le triplement l'an prochain du nombre de pilotes pour faire face à la pénurie - Reconnait une diminution des crédits inscrits en faveur de l'aviation légère depuis plusieurs années - Constate que l'Etat contribue depuis des années aux programmes d'avions légers et que le ministère de la jeunesse et des sports accorde un certain nombre de fonds de concours à l'aviation légère - Estime que les fréquents retards sont l'effet d'une importante croissance du trafic et d'une surcharge des couloirs aériens par les avions qui traversent la France - Nécessité de mettre en place une cellule de crise pour les journées de fort trafic - Nouvelle croissance du trafic prévue pour l'année prochaine - Respect du droit des usagers par les compagnies aériennes et Aéroport de Paris - Maintien des droits de trafic de la compagnie UTA sur l'Asie du Sud-Est et l'Afrique - (p. 1759): opposé à la création d'une nouvelle concurrence franco-française entre UTA et Air France - Nécessité d'assurer la sécurité non seulement dans le ciel mais aussi au sol - Etude en cours relative à la complémentarité entre les deux plates-formes aéroportuaires parisiennes avec la collaboration de la SNCF et de la RATP - Réalisation de la future gare du TGV Nord à Roissy sous les aérogares n° 2 et 3 - Absence de remise en cause du couvre-feu qui existe à Orly - Promet d'apporter une réponse concrète au problème de la réduction tarifaire relative aux anciens combattants - Importance du budget annexe de la navigation aérienne - Considère le lancement de Soyouz TM7 avec la présence à son bord de Jean-Loup Chrétien comme une réussite en matière de recherche et de coopération technologique - Rappelle la réunion prévue à Paris la semaine prochaine de la conférence européenne des ministres des transports à laquelle sont invités les ministres des transports des pays de l'Est - Examen des crédits - Etat C (p. 1760): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-5 de M. Marcel Fortier, rapporteur spécial (réduction des crédits du Titre V: Aviation civile).

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1778): attachement du Gouvernement à maintenir l'importante dimension maritime de la France et à préserver la marine marchande - Recherche des adaptations nécessaires et attente du rapport de M. Jean-Yves Le Drian, élu d'une région à grande tradition maritime pour mettre en oeuvre une politique ambitieuse pour assurer l'avenir de la flotte de commerce - Solidarité des ports de Boulogne, Calais et Dunkerque pour faire face à la concurrence des ports étrangers de l'Europe du Nord et à l'ouverture en 1993 du tunnel sous la Manche -

Etablissement d'un rapport par M. l'ingénieur général Dubois sur le développement de la façade portuaire du Nord-Pas-de-Calais - (p. 1779): existence d'une large consultation en cours sur ce rapport - Complémentarité et solidarité indispensables pour faire face à la concurrence internationale y compris dans le domaine portuaire.

DELELIS (André), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement:

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1178) - Ministère: Solidarité - *Conditions de travail dans les établissements hospitaliers* - Hôpitaux (personnel des).

Questions orales sans débat:

n° 204 (JO Débats du 3 juin 1987) (p. 1434) - Ministère: Education - *Problèmes posés par l'ouverture de l'Institut universitaire de technologie de Lens (Pas-de-Calais)* - (Caduque: mai 1988) - Instituts universitaires de technologie (IUT).

n° 251 (JO Débats du 21 octobre 1987) (p. 3291) - Ministère: Jeunesse et sports - *Situation du football professionnel* - (Caduque: mai 1988) - Sports.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie:

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2249): se réjouit de constater une majoration de 50 % des crédits destinés à la restructuration de la région du Nord - Pas-de-Calais - (p. 2250): souhaite que la totalité des crédits soit engagée par l'Etat pour les voiries, réseaux et divers - Rappelle que le Nord - Pas-de-Calais ne peut être comparé à la Lorraine qui a déjà un contrat de plan - Interrogation sur la dotation des fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Constate l'absence de désignation d'un sous-préfet pour coordonner les actions en faveur de la création d'emplois dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais - Rappelle la création en 1983 par le gouvernement de M. Pierre Mauroy du fonds d'industrialisation du bassin houiller, FIBM, et de la financière du Nord - Pas-de-Calais, FINORPA - Constate que ces fonds ont largement contribué à la création d'emplois et se réjouit que leur dotation passe le cap des cinq ans - Souhaite que le Gouvernement continue à avancer dans la bonne voie sur laquelle il s'est engagé.

DELFAU (Gérard), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - IV - Plan - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 28] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 324) - Ministère : Premier ministre - *Problèmes de l'Education nationale - Enseignement*.

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 579) - Ministère : Education - *Rentrée scolaire et universitaire - Enseignement*.

Questions orales avec débat :

n° 158 (JO Débats du 22 mai 1987) (p. 1179) - Ministère : Recherche et enseignement supérieur - *Situation financière des universités* - (Caduque : mai 1988) - Universités.

n° 159 (JO Débats du 22 mai 1987) (p. 1179) - Ministère : Education - *Modalités d'application du décret instituant l'agrégation interne* - (Caduque : mai 1988) - Enseignants.

n° 160 (JO Débats du 22 mai 1987) (p. 1179) - Ministère : Education - *Abandon du principe de la sectorisation* - (Caduque : mai 1988) - Enseignement.

n° 198 (JO Débats du 20 juin 1987) (p. 2090) - Ministère : Agriculture - *Politique de développement rural* - (Caduque : mai 1988) - Agriculture.

INTERVENTIONS

- *Déclaration de politique générale du Gouvernement* [n° 302 (87-88)] - (29 juin 1988) (p. 279) : appui du groupe socialiste à la politique définie par le Premier ministre ; premières mesures : accent sur la formation ; effort d'amélioration de la vie quotidienne des Français ; souci des laissés pour compte du progrès - Tenue du franc et bonne santé de la Bourse, signe de confiance des milieux économiques - Rétablissement du dialogue en Nouvelle-Calédonie - Préparation du rétablissement de l'impôt sur les grandes fortunes et du revenu minimum d'insertion - Construction du grand marché unique européen - Accord sur la méthode de gouvernement choisie, de concertation et d'ouverture.

- *Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 889) : effets pervers de la loi de 1986 portant réforme de l'audiovisuel - Nécessité d'une réorganisation du paysage audiovisuel français pour trouver un meilleur équilibre entre logique financière et mission d'intérêt général - *Projet de loi limité à l'essentiel* : mise en place d'un Conseil supérieur de l'audiovisuel - (p. 890) : situation sur la bande FM ; suspicion à l'égard des attributions de fréquence effectuées par l'actuelle CNCL - Problème de la composition des comités techniques décentralisés auxquels seront confiés l'instruction et le suivi des dossiers d'autorisations de fréquences - Statut et financement des radios associatives ; souhait d'une possibilité de cumul de ressources publicitaires avec les aides diverses de l'Etat - Crise affectant FR3, chaîne généraliste à vocation décentralisée - *Avant l'art. 1* (p. 899) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur l'amendement n° 128 de M. Ivan Renar (exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite).

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - *Art. 9* (p. 942) : se déclare opposé à l'amendement n° 50 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (suppression de cet article relatif à la domanialité publique des fréquences hertziennes).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - *Art. 12* (p. 971) : se déclare favorable à l'amendement n° 197 de Mme Catherine Tasca, ministre (possibilité pour le Conseil

supérieur de l'audiovisuel de publier une liste des fréquences disponibles par catégories de services) - Concentration illicite des fréquences préjudiciable aux radios associatives - Attribution de certaines fréquences contestable, voire contestée devant les tribunaux - *Art. 13* (p. 973) : se déclare opposé à l'amendement n° 165 de M. Xavier de Villepin (fréquences locales réservées aux réseaux de radiodiffusion sonore ; contrôle des comités techniques décentralisés) - Interroge le Gouvernement sur la définition des personnalités qualifiées - *Après l'art. 17* (p. 1006) : soutient l'amendement n° 4 de M. Claude Estier (aides aux radios collectant de faibles ressources publicitaires ; évaluation de ces ressources) - Nécessité de venir en aide aux radios associatives - Propose la décentralisation de l'instruction des dossiers de demande d'aide - (p. 1007) : soutient l'amendement n° 5 de M. Claude Estier (consultation préalable des comités techniques sur l'attribution de ces aides) - *Après l'art. 19* (p. 1013) : se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. René Tréguët (horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité).

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - *Art. 9* (p. 1508) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° I-167 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de la disposition tendant à exclure du bénéfice du régime fiscal des donations-partage les héritiers participant à une opération de reprise d'entreprise par ses salariés).

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) (p. 1840) : « moralisation » des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Plan de réforme pluriannuel de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Création de postes de contrôleurs du travail - Contrôle financier et pédagogique du secteur de la formation professionnelle - Augmentation du crédit impôt-formation - Création prochaine du crédit-formation - (p. 1841) : réforme des travaux d'utilité collective, TUC ; formation professionnelle des tucistes - Gestion prévisionnelle de l'emploi et de la formation - Suivi des stagiaires - Création du chèque-conseil pour les jeunes entrepreneurs - Extension du champ d'intervention de la délégation interministérielle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté - Action menée par les comités de bassin d'emploi - Soutien des initiatives régionales en matière d'emploi et de formation et développement des fonctions transversales d'accueil - Augmentation du nombre des ateliers pédagogiques personnalisés - Gestion décentralisée des fonds de l'emploi et de la formation professionnelle - Expérience menée dans le département de l'Hérault : création d'une zone d'activité économique et d'une maison des entreprises - Rôle primordial des collectivités territoriales dans le développement économique des pays de l'OCDE - Nouvelles missions des sous-préfets - Formation professionnelle indissociable de l'aide à la création et à la transmission d'entreprises - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2104) : priorité accordée à l'éducation nationale par le Gouvernement Rocard - Dépôt prochain au Parlement d'un projet de loi d'orientation sur l'éducation nationale, suite à la concertation actuellement engagée avec les organisations syndicales représentatives des personnels - Augmentation substantielle de ce budget, et notamment des crédits de l'enseignement supérieur - Nombreuses créations de postes - (p. 2105) : créations massives de postes risquant de poser des problèmes de qualification - Arrêt des suppressions d'emplois de personnels ATOS dans l'enseignement supérieur - Création de postes ATOS dans l'enseignement scolaire - Emplois supplémentaires d'élèves-instituteurs - Création de postes de maîtres d'internat et de surveillants d'externat - Répartition des dotations - Complémentarité de la scolarité et des activités péri et parascolaires - Recrutement de mis à disposition - Souci de justice sociale et de lutte contre les inégalités - Développement des zones d'éducation prioritaires, ZEP - Relèvement des bourses d'ensei-

nement supérieur - Création du Fonds d'aide à l'innovation pour les établissements du second degré - Contrats d'objectifs pluriannuels pour les universités - S'inquiète de la nouvelle composition du Conseil national des universités - Fonctionnement de la recherche universitaire - Augmentation anormale du nombre des maîtres-auxiliaires - Création de bourses de prérecrutement - (p. 2106) : incertitudes sur le sort des personnels ATOS dans le processus de rénovation du système scolaire - Vétusté du patrimoine universitaire - Négociations engagées avec les organisations de personnels et de parents d'élèves - Revalorisation de la condition enseignante - Favorable à l'adoption de ce budget.

Services du Premier ministre - IV - Plan - (5 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2202) : budget d'attente - Poursuite de la rigueur budgétaire - Diminution apparente des crédits en raison du transfert des crédits consacrés à l'économie sociale - Diminution de l'effectif des salariés du Commissariat général du Plan - Régression des crédits d'études et de recherche - Dénonce l'insuffisance de la subvention annuelle versée aux organisations syndicales représentatives destinée à faciliter leurs travaux de planification - Réduction inopportune de la subvention au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, CREDOC - Budget d'attente par rapport à une réévaluation nécessaire des objectifs et des moyens du Plan et en raison des échéances importantes dont la première, les contrats de plan Etat-régions, surviendra en janvier 1989 - Réaffirmation du rôle du Plan par le nouveau Premier ministre - Rôle de programmation, d'évaluation et de prospective du Plan - Souhaite connaître les orientations du Gouvernement et les méthodes qu'il retiendra pour associer le Parlement à son élaboration - (p. 2203) : souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour la mise en cohérence des politiques sectorielles avec la planification nationale - S'interroge sur l'enchevêtrement des politiques de l'emploi et du développement économique sur un arrondissement - Estime que le Plan doit être « le phare rassurant de l'avenir » - Prise en compte par le Plan français des contraintes imposées par les décisions communautaires - Estime que la perspective européenne rend plus nécessaire la notion de planification - Favorable à la création d'une commission « Horizon 2000 » - Interrogation sur l'avenir de la procédure d'élaboration du Plan - Souhaite la révision des dotations du Plan en fonction de sa nouvelle ambition - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget du Plan pour 1989 - (p. 2209) : souhait de la commission des finances de connaître les objectifs du Gouvernement en matière de planification - Favorable à une programmation raisonnée des engagements financiers - Rappel que le Parlement va être saisi d'une loi d'orientation sur l'éducation qui aura des implications financières - Estime que le Plan doit être un levier pour l'action, capable de mobiliser l'opinion publique - Fixation de quelques grandes orientations pour la France mais absence d'engagement du Gouvernement.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2233) : problème de l'aide à la naissance et au développement des PME - (p. 2234) : apprécie l'équilibre de ce budget qui se garde à la fois de l'interventionnisme et du laisser-faire - Répartition judicieuse des dotations, soutien au développement industriel local et aux PME - Rôle de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, dans la modernisation du tissu industriel local - Rappelle l'expérience pilote lancée par le ministre pour favoriser le rôle économique des sous-préfets dans leur arrondissement et le début de l'expérimentation dans l'arrondissement de Lodève - Regrette que cet arrondissement ne figure pas dans la première liste publiée - Souhaite que les sous-préfets soient chargés de mettre en cohérence toutes les actions relatives à l'emploi et de passer ainsi à une nouvelle étape de la déconcentration-décentralisation - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 2255) : constate que certaines innovations de ce budget méritent d'être relevées : création du fonds régional d'aide aux initiatives locales et à l'emploi, FRILE, mise en

place de programmes d'aménagement concerté du territoire, dans le cadre des contrats de plan Etat-région - (p. 2256) : rappelle l'expérience pilote confiée à des sous-préfets pour faciliter le développement économique dans leur arrondissement - Augmentation de la dotation du groupement interministériel pour la restructuration des zones minières, GIRZOM - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de l'amendement n° II-17 de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre III).

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) - Examen des crédits - Etat C (p. 2528, 2529) : problème de l'achèvement de la liaison à vocation autoroutière Massif central-Méditerranée et aménagement du tronçon Lodève-Montpellier - Votera ce projet de budget.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2541) : importance du maintien du service public des postes et télécommunications en zone rurale ; nécessité de mettre fin aux fermetures de bureaux de poste - Rend hommage au travail et à l'efficacité des personnels des PTT - Progression de ce projet de budget et effort de modernisation du service public - Vote de ce budget par le groupe socialiste.

DELGA (François), sénateur du Tarn (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 577) - Ministère : Personnes âgées - Hébergement des personnes âgées - Personnes âgées.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 40) :** dons des particuliers ou des personnes morales à des candidats ou à des partis politiques : mention nécessaire sur la déclaration fiscale - Caractère élevé et inopportun dans le contexte économique des financements publics appelés à intervenir pour le financement des partis politiques ou pour la contribution de l'Etat aux campagnes électorales - Déclaration du patrimoine des candidats ; problème de la déclaration du conjoint dans le cas d'un contrat de séparation de biens ; risque de suspicion jetée sur les élus.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 40).**

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1917, 1918) : région Midi-Pyrénées - Situation difficile des producteurs céréaliers sinistrés par la pluviométrie exceptionnelle du printemps 1988, reconnue calamité agricole - Demande la reconduction de l'aide accordée aux producteurs des zones défavorisées sinistrées et la récupération du montant de la taxe de coresponsabilité - Demande la mise en place d'une politique de recherche et de développement des débouchés agro-industriels et agro-énergétiques de céréales ; bio-éthanol ; huile de colza - Reprise des négociations du GATT le 5 décembre 1988 à Montréal - Distorsions de concurrence au sein de la CEE pénalisant les agriculteurs français, du fait des taxes diverses et du système actuel de cotisations sociales - Eleveurs de porc du Sud-Ouest - Prime à l'incorporation des céréales dans l'alimentation du bétail - Enseignement agricole : disparités de financement entre les éta-

blissements privés ; subvention forfaitaire ; subvention à l'élève ; formations par alternance assurées par les maisons familiales rurales.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)] - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Après l'art. 9 (p. 3021) : son amendement n° 7 : augmentation des quotas pour la promotion interne des secrétaires de mairie de premier niveau ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3026) : souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour remédier à la situation discriminatoire qui frappe injustement les secrétaires de mairie pour leur intégration dans les différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.**

DELMAS (Lucien), sénateur de la Dordogne (S).

Décédé le 5 février 1988 (JO Lois et décrets du 9 février 1988).

Eloge funèbre (JO Débats du 29 juin 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.
- Membre titulaire du Fonds d'investissement des départements d'Outre-mer (FIDOM).

DELONG (Jacques), sénateur de la Haute-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - I - Enseignement scolaire - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 11] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 1946) : se déclare opposé à l'amendement n° II-10 de M. Alphonse Arzel (réduction dans le titre IV des crédits relatifs au chapitre forêt : interventions) - (p. 1948) : se déclare opposé à l'amendement n° II-27 de M. Marcel Daunay (réduction dans le titre IV des crédits relatifs à l'Office national des forêts, ONF).

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 2043, 2044) : crainte d'une recentralisation rampante par l'octroi de pouvoirs accrus aux préfets ; exemple du revenu minimum d'insertion, RMI - Question sur une éventuelle réforme du statut électoral des villes - Déclare son opposition à une modification éventuelle des règles d'élection des conseillers généraux - Vote du groupe RPR contre les crédits proposés - Etat C : abstention du groupe RPR sur ces crédits.

Équipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2061, 2062) : politique menée par le Gouvernement de M. Jacques Chirac

pour relancer l'activité du bâtiment et rétablir la confiance entre les propriétaires et les locataires mise à mal par la loi Quilliot ; loi Méhaignerie - Conséquences de l'impôt sur la fortune sur l'activité du bâtiment - Approuve la majoration des crédits destinés à l'amélioration de l'habitat ancien : fonds social urbain ; Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH ; primes à l'amélioration de l'habitat - Logement social - Inquiétude suscitée par la proposition de réduction du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal - Modification de la loi Méhaignerie par un amendement voté par l'Assemblée nationale concernant les hausses de loyer ; dérive limitée à la région parisienne.

Éducation nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) - Rapporteur spécial (enseignement scolaire) (p. 2081, 2082) : progression relative de ce budget - Effort budgétaire réalisé en faveur de l'enseignement scolaire - Nombreuses créations d'emplois de personnel d'encadrement - Reprise du recrutement des mis à disposition - Créations de postes de professeurs de lycées professionnels, d'enseignants en formation et d'agrégés chargés de la formation des professeurs de lycées - Évaluation des besoins de recrutement d'enseignants d'ici à l'an 2000 - Nécessaire revalorisation de la condition enseignante - Signature de contrats supplémentaires avec l'enseignement privé - (p. 2083) : abandon du statut des maîtres-directeurs de l'enseignement primaire - Revalorisation de la situation des enseignants - Actions pédagogiques spécifiques - S'interroge sur le bien-fondé du développement des zones d'éducation prioritaires, ZEP - Développement de l'enseignement de la seconde langue dans les collèges et les lycées professionnels - Lancement d'expériences d'enseignement d'une langue étrangère à l'école élémentaire - Enseignements artistiques - Renforcement des crédits destinés aux formations complémentaires et aux cycles d'insertion professionnelle par alternance - Modernisation en matière de communication et d'informatique - Bourses scolaires - (p. 2084) : mesures nouvelles en faveur de l'enseignement privé - Organisation des examens et concours - Contraste entre l'augmentation notable des crédits d'équipement immobilier des établissements d'enseignement et des centres d'information et d'orientation à la charge de l'Etat et la faible augmentation de la dotation régionale d'équipement scolaire et de la dotation départementale d'équipement des collèges enregistrée au budget de l'Intérieur - Présentation des documents budgétaires - Place de la catéchèse dans l'enseignement primaire - Enseignement du français ; s'inquiète de la volonté exprimée par un syndicat d'enseignants de modifier l'orthographe - Regrette que l'effort financier global de ce budget ne place cependant pas l'enseignement scolaire au premier rang des priorités gouvernementales - Opposition de la commission des finances à l'adoption des crédits de l'enseignement scolaire - **Examen des crédits - Etat B (p. 2125) : en son nom personnel, souligne son attachement à la langue française et à son orthographe - Après l'art. 62 bis (p. 2127) : son amendement n° II-28 : versement direct aux instituteurs de l'indemnité de logement ; attribution par l'Etat aux communes d'une dotation spéciale de compensation ; réservé jusqu'après l'examen des articles non rattachés, puis retiré (10 décembre 1988, p. 2610).**

DESCOURS (Charles), sénateur de l'Isère (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.
- Membre titulaire du Conseil national du bruit.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 309 (87-88)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 314 (87-88)] (5 juillet 1988) - **Sécurité sociale**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Sécurité sociale** - [n° 92 (88-89) tome 3] (21 novembre 1988).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de résolution [n° 53 (88-89)] de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du RPR, apparentés et rattachés administrativement, tendant à créer une commission d'enquête sur la situation matérielle et professionnelle des personnels soignants non médecins des établissements hospitaliers, publics, privés et privés à but non lucratif ainsi que sur la qualité de la vie en milieu hospitalier, et les moyens de les améliorer [n° 111 (88-89)] (1^{er} décembre 1988) - **Parlement**.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 19 (JO Débats du 21 octobre 1988) (p. 624) - Ministère : Affaires étrangères - *Choix de Moscou pour une conférence sur les questions humanitaires dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE)* - (Réponse : JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 656) - **Droits de l'homme**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 309 (87-88)]** - (5 juillet 1988) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 396) : prorogation du plan d'urgence adopté en 1987 afin d'assurer l'équilibre des comptes de la sécurité sociale - Caractère structurel du déficit de la sécurité sociale - Equilibre des comptes du régime général en 1987 - Diminution des dépenses de santé - Assouplissement de certaines dispositions du plan Seguin - Amélioration de la productivité du système de santé - Perspectives pour 1988 : retour du déficit, notamment de la branche vieillesse - (p. 397) : en l'absence de mesures structurelles, nécessité de proroger les prélèvements obligatoires décidés il y a un an - Souhaiterait connaître au plus tôt les grandes lignes de la position du Gouvernement sur le dossier du financement de la sécurité sociale, prochainement traité devant le Parlement - Réforme indispensable de l'assurance vieillesse - S'étonne de l'introduction dans le présent projet de loi d'un article relatif à la réduction du taux de TVA sur les boissons non alcoolisées ; se déclare néanmoins favorable à l'adoption de cet article - Avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi - En sa qualité de rapporteur pour avis du budget de la sécurité sociale, se déclare personnellement favorable au droit de regard du Parlement sur les comptes de la sécurité sociale - Inadaptation du système de protection sociale américain à la France.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - **Discussion générale** (p. 541) : rappelle l'opposition du groupe RPR à la demande de renvoi en commission du groupe communiste - Constate l'urgence de légiférer en cette matière et de sortir du flou - Importance de ce texte pour l'industrie pharmaceutique - (p. 542) : réponse aux grands défis thérapeutiques de notre époque - Nécessité de protéger par la loi les médecins et les chercheurs - Rédaction de cette proposition avec le plus grand souci de la dignité humaine et des droits de l'homme - Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition qui comble un vide juridique.

- **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme** - (25 octobre 1988) (p. 656) : rappelle que le département de l'Isère a commencé la Révolution un an avant le reste de la France - Commémoration des droits de l'homme en Isère dès cette année - S'étonne que le Gouvernement français accepte que la prochaine conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE, relative aux droits de l'homme, se tienne à Moscou - Rappelle qu'en Union soviétique les droits de l'homme sont constamment bafoués depuis 70 ans - Importance du nombre de prisonniers d'opinion internés dans des hôpitaux psychiatriques en URSS suivant le dernier rapport d'Amnesty International - Dénonce les terribles massacres en Azerbaïdjan qui ont profondément ému la communauté arménienne française - Estime indécent de faire de Moscou la capitale des droits de l'homme.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1732, 1733) : problème des transports publics de voyageurs et notamment urbains - Rappelle l'inauguration l'an dernier de la première ligne de tramway à Grenoble - Déploie l'insuffisance des crédits en faveur des grandes agglomérations provinciales par rapport aux transports publics de la région parisienne - Constate l'absence d'aide au fonctionnement pour les réseaux de province alors qu'il en existe pour le réseau de la RATP à Paris - S'élève contre le blocage des tarifs urbains demandés aux usagers - Favorable à la diminution du taux réduit de la TVA qui favorisera les réseaux publics de transport - (p. 1734) : nécessité de donner aux Français une alternative au déplacement en automobile - Se déclare insatisfait par ce projet de budget.

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (sécurité sociale) : son intervention, présentée par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales (p. 1859 à 1861).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - **Art. 13 quater** (p. 2901) : son amendement n° 21, soutenu par M. Jean Chérioux : renforcement du dispositif de lutte contre le tabagisme ; adopté.

DESCOURS DESACRES (Jacques), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre titulaire du Comité des finances locales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - II - Enseignement supérieur** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 12] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].***Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1988) - **Art. 2** (p. 1434) : se déclare favorable à l'amendement rédactionnel n° I-289 du Gouvernement - **Après l'art. 2** (p. 1438) : se déclare opposé à l'amendement n° I-180 de M. Robert Vizet (possibilité d'abattement de l'impôt sur le revenu pour travaux et frais de raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1476) : se déclare favorable à l'amendement n° I-78 de M. Pierre-Christian Taittinger (réduction du taux de la TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image) - **Art. 7** (p. 1487) : votera cet article relatif à la suppression du prélèvement perçu au profit de l'Etat sur les recettes de la taxe d'habitation.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Paragraphe I** (p. 1558) : se déclare favorable à l'amendement n° I-171 de M. Maurice Blin, rapporteur général (institution pour 1989 d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF) - **Paragraphe II** (p. 1560) : son amendement n° I-225 : relèvement du seuil d'imposition à l'ISF pour les couples mariés ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-136 de M. Jacques Moutet - Son amendement n° I-226 : relèvement du seuil d'imposition à l'ISF par enfant à la charge du redevable ou de son conjoint ; adopté - (p. 1561) : se déclare favorable à l'amendement n° I-172 de la commission (en cas de mutation à titre gratuit en ligne directe, solidarité du propriétaire et de l'usufruitier au regard du paiement de l'ISF) - **Paragraphe IV** (p. 1589) : son amendement de coordination n° I-227 ; adopté - **Paragraphe V - Art. 885 Y du code général des impôts** (p. 1590) : se déclare favorable à l'amendement n° I-175 de la commission (mécanisme de plafonnement de l'ISF tenant compte des taxes foncières acquittées par le redevable).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Avant l'art. 23 (suite)** (p. 1624) : soutient l'amendement n° I-144 de M. Roland du Luart (augmentation de la déduction fiscale pour investissement instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition) - (p. 1625) : soutient l'amendement n° I-139 de M. Henri de Raincourt (extension du bénéfice de la provision pour investissement aux associés exploitants d'une EARL) - (p. 1626) : sur l'amendement n° I-48 de M. Michel Souplet (déductions fiscales étendues à l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions), son sous-amendement n° I-306 : déduction fiscale accordée pour l'acquisition de parts de coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA ; adopté - **Après l'art. 23** (p. 1633) : soutient l'amendement n° I-147 de M. Roland du Luart (exonération fiscale des transmissions à titre gratuit des biens donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles) - (p. 1634) : soutient l'amendement n° I-22 de M. Henri de Raincourt (exonération de l'impôt foncier non bâti pour les terrains plantés en arbres fruitiers et en vignes pendant les années non-productives de revenus) - (p. 1636) : en raison de l'évolution de l'agriculture, souligne qu'en 1988 l'assiette du foncier non bâti sera légèrement en diminution - Compensation quasi-intégrale par l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - (p. 1642) : se déclare favorable à l'amendement n° I-146 de M. Roland du Luart (relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE) - **Art. 29 et état A** (p. 1665) : au nom de M. Roland du Luart, se déclare favorable à l'amendement n° I-178 de la commission (minoration de l'augmentation des cotisations professionnelles versées en 1989 par les agriculteurs).

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2034, 2035) : rapport sur l'exécution de la loi du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale - Intérêt de la possibilité ouverte aux jeunes du contingent d'effectuer leur service national dans la police - Oppose à la suggestion de réduction isolée des taux de certaines taxes locales, le cas des communes rurales où l'impôt sur le foncier non bâti représente la prin-

cipale recette, avec une assiette et un produit en diminution ; demande la majoration du minimum garanti en pourcentage de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Demande la prise en charge par l'Etat de l'indemnité de logement des instituteurs - A l'origine des difficultés de la coopération intercommunale, méconnaissance de l'attachement des communes à leur indépendance - **Examen des crédits** - **Après l'art. 67** (p. 2045) : soutient l'amendement n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) - **Rapporteur spécial** (enseignement supérieur) (p. 2084, 2085) : progression notable du budget des universités - Créations fictives d'emplois - Recours abusif à la procédure des décrets d'avance - Croissance rapide des effectifs d'étudiants dans les universités, les IUT et plus encore dans les écoles d'ingénieurs - Importance préocupante des abandons sans diplôme dans des filières universitaires - Nécessité de mettre en oeuvre des moyens plus importants afin d'améliorer le fonctionnement des universités et l'efficacité de la formation dispensée - Insuffisance des créations nettes d'emplois d'enseignants au regard des besoins exprimés et prévisibles - Satisfait de la reprise du recrutement de personnels non enseignants - Revalorisation de la situation des personnels universitaires - (p. 2086) : revalorisation du taux des heures complémentaires - Amélioration du niveau de la prime de recherche - Effort de remise à niveau des crédits de fonctionnement affectés aux établissements d'enseignement supérieur ; rénovation partielle du patrimoine universitaire - Autonomie de gestion des universités - Conditions peu satisfaisantes de décentralisation des premiers cycles universitaires ; tendance au désengagement financier de l'Etat - Bibliothèques universitaires - Grands établissements - Déploie l'absence d'une nouvelle autorisation de programme au profit du Muséum d'histoire naturelle - Crédits de la recherche universitaire - Action sociale en faveur des étudiants ; majoration des crédits de bourses - Remise à niveau des crédits affectés aux oeuvres universitaires - Accroissement indispensable des capacités d'accueil des cités universitaires ; propose le développement du recours à des structures de type associatif - (p. 2087) : commission des finances favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur - (p. 2125) : rappelle les réserves de la commission des finances sur le transfert de responsabilité et la répartition des charges entre Etat et collectivités locales en matière d'enseignement supérieur - **Examen des crédits** - **Etat B** : son amendement n° II-14 : suppression de la provision consacrée à la revalorisation de la condition enseignante ; retiré - Amendement déposé non pas pour annuler de tels crédits mais pour protester contre la formule de la provision budgétaire - Méthode extrêmement préjudiciable au contrôle parlementaire - **Après l'art. 62 bis** : son amendement n° II-1, déposé à titre personnel ; versement direct aux instituteurs de l'indemnité de logement ; attribution par l'Etat aux communes d'une dotation spéciale de compensation ; réservé jusqu'après l'examen des articles non rattachés, puis adopté (10 décembre 1988, p. 2612).

Anciens combattants - (7 décembre 1988) - **Examen des crédits** - **Etat B** (p. 2368) : en tant qu'orphelin de guerre, ancien combattant et ancien prisonnier de guerre, constate avec satisfaction l'amélioration du sort des veuves de guerre - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Après l'art. 62 ter** (p. 2610) : son amendement n° II-1, déposé au nom de la commission des finances : modalités d'attribution de la dotation spéciale versée aux communes pour le logement des instituteurs ; adopté (précédemment réservé le 2 décembre 1988, p. 2128).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)]** - (15 décembre 1988) - **Avant l'art. 14 ter** (p. 2829) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (déverrouillage des taux des quatre taxes locales) - **Art. 14 ter** (p. 2833) : soutient l'amendement n° 4 de

M. Maurice Blin, rapporteur général (assouplissement des modalités de vote des taux des impôts locaux).

Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Art. 15 ter (p. 2843) : soutient l'amendement n° 24 de M. Roland du Luart (suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti perçue au profit du BAPSA) - Art. 31 (p. 2850) : soutient l'amendement n° 6 de M. Maurice Blin, rapporteur général (report au 1^{er} janvier 1989 de la date d'entrée en vigueur de l'obligation de remboursement, par les collectivités locales, des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA, en cas de cessions ou de mises à disposition d'immobilisations) - (p. 2851) : soutient l'amendement n° 7 de M. Maurice Blin, rapporteur général (éligibilité au FCTVA, à compter du 1^{er} janvier 1988, de l'ensemble des subventions spécifiques versées par l'Etat aux collectivités locales) - (p. 2853) : son amendement n° 22 : éligibilité au FCTVA des subventions spécifiques de l'Etat perçues par les collectivités locales pour les exercices 1986 et 1987 ; rejeté - Art. 34 bis (p. 2855) : soutient l'amendement n° 18 de M. Jean Boyer (suppression de cet article visant à valider la perception du versement-transport au profit du syndicat intercommunal à vocation unique de transports urbains de Bourges, réalisée du 1^{er} mars 1983 au 8 décembre 1987) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2860) : au nom du groupe de l'UREI, s'associe à l'hommage rendu par M. Emmanuel Hamel aux militaires français - S'abstiendra lors du vote sur ce projet de loi de finances rectificative.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet - Nouvelle lecture [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3110) :** déplore les conditions dans lesquelles le Sénat est amené à légiférer sur les problèmes des collectivités locales - Rappel que les communes et les départements sont la base essentielle de la démocratie en France.

DESIRE (Rodolphe), sénateur de la Martinique (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Départements d'outre-mer - [n° 90 (88-89) tome 2] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (départements d'outre-mer) (p. 1690) : budget traduisant l'intérêt porté et l'effort consenti par le Gouvernement en faveur de l'outre-mer - Evolution des dotations par type d'actions - (p. 1691) : augmentation générale des crédits du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Situation économique et sociale des départements d'outre-mer - Accroissement du chômage - Ralentissement de l'inflation - Coût de la vie dans les DOM supérieur à celui de la métropole - Dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur - Evolution des principales productions agricoles dans chacun des DOM - Progrès sensibles dans les secteurs industriels et artisanal - Constante progression des activités touristiques - Augmentation des aides européennes aux DOM - Mise en place d'un programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM -

A titre personnel, attire l'attention du Sénat et du Gouvernement sur la nécessité de mieux cerner les problèmes des DOM - Contribution majoritaire des autres ministères à l'effort national consenti en faveur des DOM-TOM - (p. 1692) : absence domageable d'un document comptable synthétique annuel sur la totalité des aides accordées aux DOM-TOM et leur utilisation - Souhaite qu'au moyen des contrats de plan Etat-régions soient mis en place dans chaque DOM des observatoires permanents de l'économie - Déséquilibre des économies des DOM en raison de la part qu'y occupe le tertiaire et de l'insuffisance du développement de la production industrielle et agricole - Fait état des conclusions d'un récent rapport du Conseil économique et social sur les orientations indispensables à un meilleur développement des DOM - A titre personnel, regrette que l'excédent des recettes dégagé du débat budgétaire n'ait pas profité aux DOM, notamment à la construction de lycées ou de collèges, notoirement insuffisants - Commission des affaires économiques favorable à l'adoption de ce budget.

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2463) : problème des émissions télévisées et radiophoniques dans les départements et territoires d'outre-mer - Nombreuses plaintes déposées contre Radio-France outre-mer, RFO : partialité, non-respect du cahier des charges et pauvreté des programmes - Mépris permanent à l'égard des populations d'outre-mer - Dénonce les pratiques colonialistes de cette radio - Souhaite une réforme fondamentale du paysage audiovisuel des DOM - Propose la création de trois chaînes publiques régionales : Antilles-Guyane, océan Indien et Pacifique - Nécessité de revoir la réglementation des radios locales privées - Mission de l'audiovisuel outre-mer dans les domaines éducatifs, culturels et de l'information - Votera ce projet de budget.

DESSAIGNE (Georges), sénateur de la Mayenne (UC).

Démissionne le 31 mai 1988 (JO Lois et décrets du 2 juin 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DIDIER (Emile), sénateur des Hautes-Alpes (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 250 (87-88)] autorisant l'approbation du protocole n° 8 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales [n° 285 (87-88)] (25 mai 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole n° 8 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales [n° 250 (87-88)] - (4 octobre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 504) :** nouveau protocole justifié par le succès incontestable du système mis en place en 1950 par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et débouchant sur des procédures excessivement longues et un risque d'engorgement des services - Objet principal de ce protocole : accélération et rationalisation du mécanisme mis en place par la convention, allègement des tâches et des modes d'intervention de la commission européenne - Augmentation considérable du nombre des requêtes individuelles déférées devant la Cour européenne ; répercussion sur la durée des procé-

dures - Possibilité accordée à la commission européenne de créer en son sein des chambres et des comités restreints - (p. 505) : approbation par la France de ce protocole justifié par l'essor du droit de recours individuel - Satisfait des éclaircissements apportés par le Gouvernement concernant certaines dispositions du protocole - Favorable à l'adoption de ce projet.

DILIGENT (André), sénateur du Nord (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à instituer un revenu minimum d'existence tenant compte des charges familiales et de logement [n° 280 (87-88)] (18 mai 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Pauvreté.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2795) - Ministère : Justice - Lenteurs de la justice - Justice.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 43) :** rappelle son cri d'alarme, lors de la discussion de la loi du 30 septembre 1986 sur l'audiovisuel, à propos de la proposition d'introduction de la publicité à la télévision - Exprime sa satisfaction de la qualité du débat sur le texte en projet à l'Assemblée nationale - 49^{ème} proposition de M. François Mitterrand, candidat à l'élection du Président de la République en 1981, sur la moralisation de la vie politique - Regrette les conditions d'examen de ce texte sous la pression de récentes affaires et de la proximité de l'élection présidentielle - (p. 44) : dispositif prévoyant la vérification du patrimoine des élus : incitation à la suspicion et réveil possible d'un climat d'anti-parlementarisme ; possibilité de dissimulation et efficacité meilleure des moyens juridiques et fiscaux existants - Nécessité d'organiser clairement le financement des partis politiques afin de faire cesser des pratiques inacceptables comme les prélèvements sur les marchés passés par les collectivités locales - Place des partis politiques dans la vie publique ; Constitution de 1958 - Consensus sur la nécessité d'un financement public modéré - (p. 45) : financement privé ; article 238 bis-1 du code général des impôts autorisant les entreprises à déduire dans la limite de 2 % de leur chiffre d'affaires les versements effectués au profit d'organismes d'intérêt général ; se déclare favorable à l'extension de cette mesure aux dons faits aux partis politiques - Proposition de loi déposée en 1978 à l'Assemblée nationale par les membres du groupe socialiste - Réglementation du financement des partis, préalable nécessaire à la sanction des détournements de fonds au profit de formations politiques - Demande un strict plafonnement des dépenses électorales ; corrélation entre la débauche des dépenses électorales et l'appauvrissement du débat politique ; affirme l'opposition du groupe centriste à l'introduction de la publicité politique à la télévision - (p. 46) : se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.
- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 43 à 46).**
- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 719,**

720) : difficultés prévisibles de mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion, RMI, et risque d'effets pervers - Insertion sociale préalable à toute insertion professionnelle - Ravages de la pauvreté dans certaines cités du Nord ou de l'Est frappées par la crise économique - Demande l'utilisation des outils d'insertion locaux déjà existants ; action de la Commission nationale de développement social des quartiers fondée en 1981 par M. Hubert Dubedout ; naissance d'un militantisme de type nouveau - Vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Après l'art. 6 (p. 1064) :** son amendement n° 41, soutenu par M. Jean Madelain : obligation pour les entreprises d'assurer la perte financière encourue par leur personnel, à l'occasion des sinistres aboutissant à l'invocation du cas de force majeure ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Communication et information - (8 décembre 1988) - Examen des crédits - Art. 52 (p. 2470) : gestion de l'Institut national de l'audiovisuel, INA - Rappelle la décision des précédents gouvernements de créer un centre international de la communication à Roubaix - Ouverture de ce centre paralysée par la mauvaise volonté de l'INA - Suppression en 1986 du Carrefour international de la communication, Cicom, de la Défense - Dénonce l'attitude scandaleuse de l'administration en ce qui concerne l'attribution du mobilier et du matériel sophistiqué destinés au centre de Roubaix.

DORLHAC (Hélène), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean-Luc Mélenchon : **Infirmiers et infirmières (Revendications des infirmières) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 574).**

de M. Pierre-Christian Taittinger : **Infirmiers et infirmières (Revendications des infirmières) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 574).**

de M. Michel Alloncle : **Infirmiers et infirmières (Revendications des infirmières) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 574).**

de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : **Infirmiers et infirmières (Revendications des infirmières) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 574).**

de M. Franck Sérusclat : **Sécurité sociale (prestations) (Remboursement à 100 % de certains médicaments) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 590).**

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 32 de M. Jean-Jacques Robert : **Adoption (Longueur de la procédure d'adoption d'enfants français) (JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 749).**

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Discussion générale (p. 537) :** volonté du Gouvernement de voir le Parlement jouer pleinement son rôle d'initiative et de proposition - Dénonce la situation de vide

juridique que connaît la France quant à la recherche biomédicale chez l'homme - Extension possible du champ d'application de cette proposition - Estime que la recherche thérapeutique doit couvrir l'ensemble des thérapies et non les seuls médicaments - Importance de la recherche cognitive pour l'amélioration de la connaissance de la physiologie humaine et des facteurs qui la régulent - Bénéfice des garanties des droits fondamentaux de la personne humaine pour tout participant à un essai quel qu'il soit - Estime que le corps ne doit pas rester hors échange mais rester strictement hors commerce - Principe de la gratuité du don du sang en France - Exige un consentement libre et éclairé de la personne se prêtant à une recherche - **Motion de renvoi en commission** (p. 541) : s'oppose à la motion n° 59 de M. Paul Souffrin tendant au renvoi en commission - **Art. 1** (p. 545) : accepte l'amendement n° 21 de M. Franck Sérusclat (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article : « Livre II bis du code de la santé publique : Protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales ») - **Art. L. 209-1 du code de la santé publique** : son amendement n° 33 : définition de la recherche biomédicale ; adopté - **Art. L. 209-2** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Souffrin (examen médical approfondi du sujet obligatoire avant toute recherche biomédicale) - Son amendement n° 34 : nécessité d'une expérimentation suffisante réalisée en laboratoire et sur l'animal avant toute recherche biomédicale effectuée sur l'homme ; adopté - (p. 547) : son amendement n° 35 : interdiction de toute recherche biomédicale effectuée chez l'homme en cas de disproportion entre le risque encouru par la personne qui se prête à la recherche et l'intérêt de cette recherche ou le bénéfice escompté pour ces personnes ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Souffrin (principe de non-dissociabilité de l'intérêt de la recherche et du but poursuivi) - **Art. L. 209-3** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Paul Souffrin - (p. 548) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 4 (obligation pour l'investigateur de justifier d'une expérience pratique, clinique et scientifique) et n° 5 (soumission à l'agrément du ministre chargé de la santé du lieu de l'expérimentation et des moyens matériels et techniques utilisés) - **Art. L. 209-4** : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Paul Souffrin (nature exhaustive de l'information du sujet participant à une recherche biomédicale) - (p. 549) : son amendement n° 36 : information préalable des risques prévisibles encourus ; retiré - S'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 7 (information du sujet de l'expérimentation biomédicale des risques encourus en cas d'arrêt prématuré de l'expérimentation), et n° 8 (dérogation au principe d'une information aussi complète que possible dans le cas d'une recherche biomédicale pratiquée sur un malade) (p. 551) : son amendement n° 37 : modalités selon lesquelles doit être recueilli le consentement du sujet ; adopté après modification par le sous-amendement n° 63 de M. Claude Huriet, rapporteur - S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Paul Souffrin (mentions devant figurer sur le document écrit qui régit les relations entre l'investigateur d'une recherche biomédicale et la personne qui accepte d'y participer) - (p. 552) : sur son amendement n° 37, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 63 de la commission - **Art. L. 209-5** : son amendement rédactionnel n° 38 ; adopté - **Art. L. 209-7** : son amendement de forme n° 39 ; adopté - (p. 553) : accepte l'amendement n° 28 de M. Franck Sérusclat (soumission de toute recherche biomédicale pratiquée sur l'homme à l'avis consultatif préalable d'un comité local d'éthique agréé auprès d'un représentant de l'Etat dans la région) ; et sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 64 de M. Paul Malassagne - Son amendement n° 40 : suppression des deux dernières phrases du premier alinéa de cet article relatif au principe de l'indépendance des comités d'éthique par rapport aux promoteurs de recherches pour les reporter dans un article nouveau après l'art. L. 209-7 ; adopté - (p. 554) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 10 (possibilité pour le Conseil d'Etat de fixer par décret les dispositions qui sont relatives au lieu d'implantation du comité local d'éthique) et n° 11 (définition du domaine de compétences du comité local d'éthique) - Accepte l'amendement n° 30 de M. Franck Sérusclat (communication des avis du comité d'éthique au représentant de l'Etat dans la région) - (p. 555) : s'oppose à l'amendement n° 12 de

M. Paul Souffrin (insertion d'une clause de sauvegarde supplémentaire pour le sujet de l'expérience au cas où des modifications significatives surviendraient au cours de la recherche) - **Après l'art. L. 209-7** : son amendement n° 41 : principe de l'indépendance des comités d'éthique par rapport aux promoteurs de recherches et conditions de retrait d'agrément de ces comités ; adopté après modification par le sous-amendement n° 62 de la commission - **Art. L. 209-9** : son amendement n° 42 : nécessaire consentement du majeur protégé et de son représentant ; adopté - (p. 556) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Paul Souffrin - Ses amendements n° 43, rédactionnel et n° 44 : conditions de participation à des recherches sans finalité thérapeutique directe chez certaines personnes ; adoptés - (p. 557) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Paul Souffrin (conditions de participation à des recherches biomédicales de certaines personnes : mineurs, femmes enceintes, malades mentaux, majeurs incapables, personnes en état végétatif chronique ou personnes âgées ou handicapées physiques) - **Art. L. 209-11** : son amendement n° 45 : conditions de recherche biomédicale sans finalité thérapeutique directe chez les femmes enceintes ou allaitantes ; adopté - **Art. L. 209-12** (p. 558) : son amendement rédactionnel n° 46 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 61 de la commission - Son amendement de coordination n° 47 ; adopté - **Art. L. 209-13** : son amendement n° 48 : limitation du montant des indemnités versées au sujet d'une recherche à un maximum annuel fixé par le ministre chargé de la santé ; adopté - **Art. L. 209-14** (p. 559) : son amendement de coordination n° 49 ; adopté - **Art. L. 209-15** : son amendement n° 50 : impossibilité de se prêter simultanément à deux ou plusieurs recherches biomédicales sans finalité thérapeutique directe ; adopté après modification par le sous-amendement n° 65 de M. Franck Sérusclat - **Art. L. 209-16** : son amendement n° 51 : agrément du ministre chargé de la santé nécessaire pour les personnes physiques ou morales effectuant des recherches biomédicales sans finalité thérapeutique directe ; adopté - **Art. L. 209-17** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 18 de M. Paul Souffrin - (p. 561) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Paul Souffrin (transmission au ministre chargé de la santé de l'avis du comité local d'éthique sur tout protocole de recherche biomédicale) - **Après l'art. L. 209-17** : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Paul Souffrin (protocole régissant les relations entre le promoteur d'une recherche biomédicale et l'investigateur) - **Art. L. 209-19** (p. 562) : ses amendements de coordination n° 52 et n° 53 ; adoptés - **Art. 3** : son amendement n° 54 : nouvelle rédaction de l'article 16 du code civil rappelant que nul ne pourra porter atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui sans son consentement et sans y avoir été autorisé par la loi ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 60 de la commission - **Après l'art. 4** (p. 563) : ses amendements n° 57 et n° 55 : harmonisation des articles L. 564 et L. 605 du code de la santé publique relatifs aux pharmaciens inspecteurs et aux laboratoires pharmaceutiques avec les dispositions de cette proposition de loi ; adoptés - (p. 564) : son amendement n° 58 : entrée en vigueur des articles L. 209-7, L. 209-15, L. 209-16 et L. 209-19 du code de la santé publique au plus tard le 1^{er} janvier 1990 ; réservé, puis introduit dans son amendement n° 56 - **Art. 5** : son amendement n° 56 : fixation des modalités d'application de la présente loi par décrets en Conseil d'Etat ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1853) : budget peu représentatif de l'effort de la Nation en faveur des familles, assuré en majorité par les prestations familiales et l'action sociale menée par les caisses d'allocations familiales, CAF - Augmentation en 1989 du Fonds national d'action sociale de la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF - Allocation parentale d'éducation - Maintien des allègements d'impôts liés à la charge d'enfants - Déduction pour frais de garde d'enfants - Répartition des crédits relatifs aux programmes d'action sociale - Lutte contre la pauvreté - Opérations d'investissement - Mobilisation de l'Institut de l'enfance et de la famille, IDEF, sur

deux axes prioritaires : engager une réflexion sur les modes d'accueil des jeunes enfants, particulièrement par les assistantes maternelles, et étudier l'impact sur les enfants des séparations et des reconstitutions familiales - Rôle primordial des collectivités locales, des associations et des CAF en matière de politique familiale - Progression appréciable des crédits du secteur du logement, de l'habitat et du cadre de vie - Diminution des crédits affectés aux contrats-famille - Progression des crédits affectés à l'accompagnement social des familles et au développement social des quartiers - (p. 1854) : effort de l'Etat pour faciliter l'action des centres sociaux - Aide au démarrage de modes d'accueil innovants pour les jeunes enfants - Augmentation des crédits affectés à la protection des enfants et des jeunes - Maintien en 1989 des crédits permettant de financer une campagne de lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants, notamment les abus sexuels.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Art. 18 quinquies 1 (par priorité)** (p. 2895) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (suppression de cet article permettant au représentant de l'Etat d'interdire à une entreprise de recourir aux SIVP lorsqu'elle a violé une disposition relative à ces stages) - **Art. 18 sexies (par priorité)** (p. 2896) : s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de cet article relatif aux contrats de retour à l'emploi) - **Art. 21 (par priorité)** (p. 2897) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement de cet article tendant à assurer une rémunération stable aux salariés malgré la modulation de leur temps de travail) - **Art. 22 (par priorité)** : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Charles Lederman (dispense du stage de formation accordée aux intérimaires engagés pour effectuer des travaux urgents de sécurité lorsqu'ils sont déjà dotés d'une qualification dûment établie en vue de cette intervention) - **Art. 24 (par priorité)** (p. 2898) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (mandat assuré par les suppléants en cas de changement de catégorie professionnelle des membres des comités d'entreprises) - **Art. 25 (par priorité)** : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (mandat assuré par les suppléants en cas de changement de catégorie professionnelle des délégués du personnel) - **Art. 26 ter (par priorité)** (p. 2899) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (réduction du crédit d'heures accordé aux représentants syndicaux au comité central d'entreprise) - **Art. 8 (p. 2900)** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Henri Collard, rapporteur (conditions d'obtention du doctorat en médecine) - **Art. 13** : accepte l'amendement n° 5 de la commission (conditions d'inscription en troisième cycle d'études médicales) - **Art. 13 bis** : accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 6 de la commission - **Art. 13 quater** (p. 2901) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Descours (renforcement du dispositif de lutte contre le tabagisme) - **Avant le titre III** (p. 2902) : s'oppose aux amendements n° 46 à n° 53 de M. Daniel Hoefel relatifs à la fonction publique territoriale - **Art. 16 bis A** (p. 2904) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de la commission et n° 2 de M. Jean Chérioux (suppression de cet article relatif à la nomination des chefs de services hospitaliers) - **Titre III bis** (p. 2906) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (suppression de ce titre : « Dispositions relatives à l'érection en établissement autonome de la Maison de Nanterre ») - **Art. 16 bis** : s'oppose aux amendements de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, n° 31 (suppression de cet article créant une nouvelle catégorie d'établissements publics) et n° 32 (statut de la Maison de Nanterre) - **Art. 16 quater** (p. 2907) : s'oppose aux amendements n° 33 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (suppression de cet article relatif au conseil d'administration de la Maison de Nanterre) et n° 8 de la commission (vice-présidence de la Maison de Nanterre confiée à un élu du conseil de Paris désigné par le maire) - **Art. 28** (p. 2908) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de la commission (possibilité pour le Centre national d'études supérieures de sécurité sociale de recruter des agents de droit privé) - **Après l'art. 28 bis** : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Marie-Claude Beaudou (rétablissement de la troisième voie d'accès à l'ENA) - **Art. 31** (p. 2909) :

s'oppose à l'amendement n° 41 de Mme Hélène Luc (suppression de cet article relatif à la rémunération des chefs d'établissements scolaires) - **Art. 35** : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (suppression de cet article prévoyant un recrutement exceptionnel de membres des chambres régionales des comptes) - **Art. 38** : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement de cet article relatif aux autorisations de remplacement des équipements hospitaliers lourds) - **In fine** (p. 2910) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles de Cuttoli (amnistie des délits sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes) - **Seconde délibération** (p. 2911) : à la demande de M. Hubert Haenel, accepte une seconde délibération sur l'article 2 relatif au déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales.

DOUBIN (François), *ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, du commerce extérieur et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce, de l'artisanat et du tourisme* (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (*JO Lois et décrets* du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) (p. 2165) : rôle privilégié du secteur du commerce et de l'artisanat en matière de création d'emplois - Contribution du commerce et de l'artisanat à la qualité de la vie - Importance de ce secteur pour le développement économique du pays - Réunion et mobilisation par l'action du ministère chargé du commerce et de l'artisanat de forces et de moyens financiers épars - (p. 2166) : budget des chambres de commerce et d'industrie et problème de l'encadrement de l'augmentation de leur taux d'imposition - Action des chambres de métiers, et des régions dans le cadre des contrats de plan - Evolution des crédits pour 1989 : progression des autorisations de programme, légère contraction des crédits de paiement - Développement des prêts bonifiés - Aide à l'apprentissage destinée à en faire une véritable voie de formation professionnelle - Accroissement important des crédits de formation et d'actions d'information dans l'artisanat - Réhabilitation des métiers d'art - (p. 2167) : importance du développement de la formation initiale et continue pour la modernisation du secteur du commerce - Action des chambres de commerce et d'industrie en matière de formation : instituts de promotion commerciale, IPC, réseau des grandes écoles de gestion et de commerce - Rénovation des dispositifs de formation de l'éducation nationale : CAP, BTS, IUT - Nécessité de développer l'enseignement des langues étrangères - Effort de l'Etat en faveur de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue : dispositif de crédit impôt-formation, « engagements de développement » dans les petites entreprises - (p. 2168) : dimension européenne de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; engagement d'une expérience de compagnonnage européen - Actions de restructuration en faveur de la modernisation du commerce et de l'artisanat : opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce, ORAC, aides aux groupements, fonds régionaux d'aides au conseil - Rôle du commerce de gros - Action spécifique de restructuration en faveur des détaillants en carburant dans les zones rurales, grâce à un fonds de modernisation - Assouplissement des règles de transmission d'entreprises : abaissement des droits de mutation sur les fonds de commerce, opérations d'aide à la transmission,

ATRA - Application rigoureuse de la loi Royer - Développement de formes nouvelles du commerce et notamment du télé-achat - (p. 2169) : problèmes sociaux des commerçants et des artisans - Mesures en faveur de l'emploi : exonération pendant deux ans des charges patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un premier salarié - Objectif d'une harmonisation sociale complète entre salariés et non salariés : exemples de l'absence d'indemnité journalière en cas d'arrêt de travail pour les non salariés et de l'application de la retraite progressive instituée par la loi de 1988 aux non salariés - Commerce et artisanat : secteurs indispensables à la préservation de l'équilibre économique et social du pays - (p. 2176, 2177) : rappelle les orientations dégagées lors des journées nationales de l'apprentissage tenues à Agen le 11 octobre dernier - Dispositif d'assistance technique à l'artisanat - Création d'un institut supérieur des métiers chargé de l'étude prospective des activités artisanales et de la diffusion des technologies dans l'artisanat - Amélioration du lien entre la qualification et l'octroi des prêts bonifiés - Caractère infondé des inquiétudes de certains sénateurs au sujet de l'insuffisance des crédits destinés au financement des contrats de plan Etat-régions - (p. 2178) : action du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE, en faveur des zones sensibles - Bilan de l'application du contrat de plan concernant la région Bretagne - Rôle essentiel des commerçants non sédentaires, notamment dans les zones rurales sensibles ; mise en place d'une commission interministérielle à ce sujet ; application de la taxe professionnelle à ce type d'activités - Intérêt de la proposition de suppression de la taxe professionnelle applicable aux artisans lors de l'embauche du premier salarié - Bilan des opérations expérimentales ORAC et ATRA visant notamment à faciliter la transmission et la reprise d'entreprises artisanales - (p. 2179) : souhait d'un développement de la pluriactivité dans les zones rurales faiblement peuplées - Bilan de l'application de la loi Royer : objectif d'équilibre entre le petit commerce et les grandes surfaces - Projet d'élaboration d'une charte de la sous-traitance dans le secteur du bâtiment - Problème de la lutte contre les chèques volés et du développement de la monétique - Réglementation de l'ouverture des commerces le dimanche - (p. 2180) : conditions juridiques d'ouverture dominicale des commerces - Nécessité de trouver un compromis entre deux exigences : respect du principe du repos hebdomadaire et prise en compte de l'évolution sociale et des besoins particuliers des consommateurs, particulièrement dans les zones touristiques - Problèmes fiscaux et sociaux des commerçants et artisans : décalage entre cotisations et prestations pour l'assurance-maladie, montant des cotisations perçues pour la première année de retraite, indemnités de départ, cumul emploi-retraite - Souci d'une meilleure gestion des fonds collectés par les chambres de métiers et les chambres de commerce - (p. 2181) : rappelle la volonté du Président de la République d'encourager avec tous les moyens possibles le développement des professions du commerce et de l'artisanat.

DREYFUS (Tony), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 30 de Mme Hélène Luc : Enseignement (Moyens du service d'information et d'orientation de l'éducation nationale) (JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 745).

n° 31 de Mme Hélène Luc : Mer et littoral (Transfert à Brest des services techniques des phares et balises) (JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 746).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1988) (p. 2210) : rappelle les missions du Secrétariat général de la défense nationale, SGDN : évaluation stratégique, veille scientifique et coordination des mesures de défense - Rattachement de l'Institut des hautes études de défense nationale, IHEDN - Augmentation des crédits de 3,86 % par rapport au précédent budget - Augmentation des dépenses de fonctionnement, développement des projets informatiques - Modernisation du centre de transmissions gouvernementales - Achèvement des locaux du service central pour la sécurité des systèmes d'information d'Issy-les-Moulineaux - Poursuite de l'effort du Gouvernement en matière de défense civile - Souci du Gouvernement de veiller à la sécurité des systèmes d'information - Souligne le caractère vital pour la France de la fonction assumée par le SGDN - (p. 2214) : rappelle que l'Assemblée nationale a prévu un crédit majoré en faveur de l'IHEDN - Signale qu'une somme supplémentaire de 5 millions de francs sera consacrée à la protection des réseaux informatiques dans le prochain collectif budgétaire - Problème de la confidentialité et de l'information nécessaire du Parlement - Confirme l'accroissement global de 9,15 % du montant des crédits du SGDN après prise en compte des crédits de la défense civile figurant sur les budgets des autres ministères - Amélioration de l'information du public et réalisation de brochures dans plusieurs départements.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (5 décembre 1988) (p. 2214) : renouvellement en 1989 du Conseil économique et social, CES - Reconduction des crédits en francs courants - Absence de modification des conditions réglementaires de nomination, de fonctionnement ou de saisine du CES - Souhaite une meilleure diffusion des rapports du CES - Ouverture d'un concours architectural pour modifier le Palais d'Iéna.

Budget annexe : Journaux officiels - (5 décembre 1988) (p. 2216) : développement de l'activité des journaux officiels et de leur adaptation aux nouveaux progrès en matière de photocomposition - Progression de ce budget de 5,8 % par rapport à 1988 - Absence de subvention publique - Constate que le prix de vente des principales publications demeure inférieur à leur prix de revient - Rappelle que 80 % des recettes proviennent du revenu des annonces - Problème du fonctionnement du Centre national d'informatique juridique, CNIJ ; constate que les recettes commerciales restent encore insuffisantes et nécessitent des subventions publiques de la part des ministères de la justice, des postes et des télécommunications et de l'espace - Souligne les progrès réalisés en matière de rapidité par les journaux officiels - Rappelle la mise en oeuvre d'un nouveau matériel de photocomposition - Confirme la volonté du Gouvernement de développer et de moderniser l'activité de service public confiée à la direction des journaux officiels.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) (p. 2557, 2558) : remercie M. Couve de Murville pour la qualité de son rapport - Maintien en francs courants des dotations destinées au fonctionnement des services généraux - Développement des moyens d'action dans trois domaines nouveaux : les droits des femmes, la lutte contre les risques naturels et technologiques majeurs, et l'action humanitaire - Importance du secteur de l'économie sociale regroupant les coopératives, les mutuelles et les associations - Action des associations en matière d'emploi et d'insertion sociale - Accroissement des crédits d'intervention en faveur de l'économie sociale - (p. 2566) : accroissement du nombre de portefeuilles ministériels et difficulté d'appréciation des crédits des services généraux du Premier ministre - Transferts de crédits consécutifs aux changements de structures administratives - Multiplication des structures agissant

dans le domaine de la francophonie - (p. 2567) : diminution des crédits affectés à l'économie sociale - Rapport du Conseil national de la vie associative, CNVA, sur le financement des associations - Projet d'élaboration d'un statut européen des coopératives - Moyens du secrétariat d'Etat chargé de l'action humanitaire - Réunion à Paris en janvier 1989 des assises des nouvelles solidarités - Mission de réflexion interministérielle pour l'amélioration de l'action humanitaire.

DREYFUS-SCHMIDT (Michel), sénateur du Territoire de Belfort (S) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine du 6 au 18 septembre 1987 afin d'étudier les institutions de ces deux pays [n° 287 (87-88)] (3 juin 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Amérique latine.

Proposition de loi organique, déposée avec M. André Méric et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une procédure d'urgence dans le contentieux de l'élection des députés, défini par l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel [n° 298 (87-88)] (23 juin 1988) - Elections et référendums.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger et Jean Chérioux, tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat [n° 110 (88-89)] (30 novembre 1988) - Parlement.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1174) - Ministère : Transports - Sécurité dans les chemins de fer - Transports ferroviaires.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Hommage aux victimes de la catastrophe de Nîmes** (4 octobre 1988) (p. 497).

- **Remplacement de M. Michel Giraud**, élu député, par M. Lucien Lanier, en qualité de sénateur du Val-de-Marne (4 octobre 1988) (p. 497).

- **Rend hommage à M. Geoffroy de Montalembert**, doyen du Sénat, à l'occasion de son quatre-vingt dixième anniversaire (11 octobre 1988) (p. 514).

- **Rappel au règlement, de Mme Hélène Luc** - (11 octobre 1988) (p. 515) : report de la nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

- **Rappel au règlement, de M. Robert Pagès** - (18 octobre 1988) (p. 607) : précise que, l'an dernier, l'application de la règle proportionnelle n'avait permis aucune représentation du groupe communiste au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - Fait état d'un précédent rappel au règlement de Mme Hélène Luc relatif au report de la nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat afin que le groupe communiste y soit également représenté.

- **Hommage aux victimes d'un accident ferroviaire** (8 novembre 1988) (p. 869).

En qualité de sénateur

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)]** - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 32) : non application de la législation inadaptée régissant les campagnes électorales - Escalade des dépenses nuisible au débat politique - Tentative pour introduire la publicité politique à la télévision - Scandales nés de la recherche de financements à tout prix par les partis politiques - (p. 33) : déclaration des situations patrimoniales des candidats à certaines élections : propositions de la commission tendant à déguiser le dispositif, pourtant d'une transparence limitée, proposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale - Financement des partis politiques : opposition au critère de répartition selon le nombre d'élus au Parlement ; inégalité de représentation due au scrutin majoritaire - (p. 34) : effets pernicioeux de ce dispositif soulignés par M. Jacques Larché, président et rapporteur de la commission des lois, et insuffisance des améliorations proposées - Demande la répartition des fonds proportionnellement au nombre des voix obtenues par les partis - Financement des campagnes électorales : demande l'élargissement du champ d'application aux élections régionales et aux élections municipales dans les communes de plus de 30.000 habitants - Modalités de fixation du plafond des dépenses - Se déclare opposé à la possibilité donnée aux personnes morales de faire des dons aux candidats ; notion d'abus de biens sociaux - Déductibilité fiscale attachée aux dons : introduction d'un financement public supplémentaire et contraire à l'égalité fiscale - (p. 35) : demande la sanction par l'inéligibilité dans le cas du dépassement du plafond de dépenses - Propose le versement à la Fondation de France des sommes réunies par le candidat et non dépenses - (p. 43) : 49ème proposition de M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République en 1981, sur la moralisation de la vie politique - (p. 45) : article 238 bis-1 du code général des impôts : montant de la déduction autorisée aux entreprises ayant effectué des versements au profit d'organismes d'intérêt général.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)]** - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 32 à 35).

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)]** - Suite de la discussion - (16 février 1988) - Art. 1 (p. 57) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur (remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé) - (p. 60) : soutient l'amendement n° 42 de M. André Méric (obligation de mentionner dans les déclarations de patrimoine les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice du mandat) - (p. 62) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (publication de la seule déclaration de situation patrimoniale du candidat proclamé élu par le Conseil constitutionnel) - Art. 2 (p. 64) : soutient l'amendement n° 44 de

M. André Méric (abaissement du plafonnement des dépenses électorales des candidats à l'élection présidentielle) - (p. 65) : soutient l'amendement n° 43 de M. André Méric (inclusion dans le total des dépenses de celles effectuées au moyen de fonds publics qui concourent à la promotion du candidat, de son bilan ou de son programme) - **Rappel au règlement** (p. 72) : interrogation sur l'organisation des travaux du Sénat - **Art. 7** (p. 73, 74) : estime très insuffisant le système de contrôle des déclarations de patrimoine proposé par la majorité de l'Assemblée nationale, qui ne comporte même plus l'appréciation des variations qu'avait prévue le Gouvernement - Constate que ce texte s'éloigne de plus en plus de ce qui avait fait l'objet d'un consensus quasi-général lors des accords de Matignon - Etant favorable à la transparence, se déclare opposé à l'adoption de cet article - (p. 76 à 80) : sur l'amendement n° 5 de la commission (obligation pour les députés dans les quinze jours qui suivent leur entrée en fonction de déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale une déclaration de leur situation patrimoniale concernant la totalité de leurs biens propres ainsi qu'éventuellement ceux de la communauté ou les biens réputés indivis), soutient les sous-amendements n° 89 à n° 94 de M. André Méric - (p. 82) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 95 soutenu par M. Michel Darras ; adopté - (p. 84) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 8 de la commission (suppression des énumérations de catégories de patrimoines qui doivent être déclarés) - (p. 85) : soutient les amendements de M. André Méric n° 48 (publication au Journal officiel de la République des déclarations de situation patrimoniale des députés dans le délai de deux mois suivant leur transmission) et n° 50 (obligation pour le député lorsqu'il dépose une nouvelle déclaration de mentionner les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice de ses fonctions) - (p. 86) : son amendement n° 10 : détermination des modalités d'application de cet article, notamment des éléments du patrimoine devant être retenus ainsi que des règles d'estimation auxquelles ils sont soumis ; rejeté - (p. 87) : soutient l'amendement n° 49 de M. André Méric (possibilité pour tout électeur de consulter les déclarations des situations patrimoniales des députés).

Suite de la discussion - (17 février 1988) - **Art. 7 bis** (p. 103) : soutient l'amendement n° 52 de M. André Méric (exactitude et sincérité des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires vérifiées par la commission de contrôle) - (p. 104) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Jacques Larché, rapporteur (hypothèses dans lesquelles la déclaration de situation patrimoniale des parlementaires peut être communiquée) - **Art. 7 ter** (p. 105) : sur l'amendement n° 12 de la commission (sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires), soutient le sous-amendement n° 53 de M. André Méric (possibilité de publier tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires s'il en est fait publiquement état en justice) - **Art. 9** : **Art. L.O. 163-2 du code électoral** (p. 109) : soutient l'amendement n° 54 de M. André Méric (plafond des dépenses de campagne fixé à cent mille francs par circonscription, augmenté de trois francs par électeur inscrit au 31 décembre de l'année précédant le scrutin) - (p. 110) : sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 97 de M. Roger Chinaud (plafond de cent mille francs augmenté de quatre francs par électeur inscrit) - **Art. L.O. 163-3** (p. 114) : sur l'amendement n° 84 de la commission (interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats), son sous-amendement n° 98 : suppression de la direction générale des impôts ; retiré - (p. 115) : soutient l'amendement n° 55 de M. André Méric (interdiction pour les personnes morales de consentir des dons aux candidats ; remboursement de l'Etat devant tenir compte des sommes provenant de dons et non dépensées par les candidats au cours de leur campagne ; surplus reversé à la Fondation de France) - (p. 117) : soutient l'amendement n° 56 de M. André Méric (montant total des dons annuels consentis aux candidats) - (p. 121) ; sur l'amendement n° 84 de la commission (interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats), soutient

le sous-amendement n° 57 de M. André Méric (énumération de l'ensemble des sociétés disposant de fonds publics pour lesquelles il est interdit de consentir des dons aux candidats) - (p. 125) : retire les amendements n° 58 à n° 66 de M. André Méric, relatifs aux dons consentis aux candidats - Se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (suppression du plafonnement des dons consentis aux candidats) - (p. 126) : soutient les amendements n° 67 et n° 68 de M. André Méric relatifs aux dons consentis à un candidat par les personnes morales, après accord de l'assemblée générale des actionnaires ou des associés et après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel ; dons inscrits au bilan - **Art. 9 ter** (p. 128, 129) : soutient les amendements de M. André Méric, n° 69 (suppression de cet article fixant les conditions de la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives) et n° 70 (suppression pour coordination des dispositions relatives à l'interdiction pour les personnes morales de droit public de déduire leurs dons) - (p. 130) : soutient l'amendement n° 71 de M. André Méric (liste des entreprises ou collectivités publiques ne pouvant déduire fiscalement leurs dons à des candidats) - Sur le même objet, soutient les amendements n° 72 à n° 76 de M. André Méric - Après l'**art. 9 ter** (p. 131) : soutient l'amendement n° 77 de M. André Méric (actions de soutien à l'élection des députés portées par les sociétés à la connaissance de tout actionnaire) - **Art. 10** (p. 132) : soutient l'amendement n° 78 de M. André Méric (réduction du délai de dépôt obligatoire du compte de leur campagne électorale par les candidats aux élections législatives) - (p. 133) : soutient l'amendement n° 79 de M. André Méric (possibilité pour tout électeur de consulter dans les préfectures les comptes de campagne des candidats) - (p. 134) : soutient l'amendement n° 80 de M. André Méric (transmission des comptes de campagne des candidats aux chambres régionales des comptes qui sont chargées d'en contrôler l'exactitude et la sincérité) - **Art. 11 bis** (p. 135) : soutient l'amendement n° 81 de M. André Méric (inéligibilité proclamée après le rappel des obligations au candidat par le président de la commission prévue à l'article L.O. 135-2 du code électoral) - (p. 136) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de la commission (suppression de la référence au dépôt des comptes de campagne sur le bureau de l'Assemblée nationale ; modification de la sanction prévue en cas de dépassement du plafond de dépenses autorisées) - Soutient l'amendement n° 82 de M. André Méric (pénalités dues par le candidat à l'Etat en cas de dépassement du plafond de dépenses autorisées) - Après l'**art. 11 bis** (p. 137) : soutient l'amendement n° 83 de M. André Méric (déchéance du candidat pouvant être constatée par le Conseil constitutionnel à la requête de tout citoyen) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 138, 139) : dénonce la possibilité pour les personnes morales de consentir des dons aux candidats ainsi que les déductions fiscales accordées à certains donateurs - Absence de mesure permettant d'empêcher que les dons puissent dépasser un certain plafond - Suppression du rapport public envisagé par l'Assemblée nationale sur l'étude des variations des fortunes des parlementaires - Sanctions applicables aux personnes qui feraient état des déclarations patrimoniales des candidats - Sénateurs socialistes opposés à l'adoption de ce projet de loi organique.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - **Suite de la discussion** - (17 février 1988) - **Art. 2** (p. 141) : se déclare opposé à l'amendement n° 48 de M. Lucien Neuwirth (suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 77 : suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région de plus de 30. 000 habitants ; rejeté - Après l'**art. 2** (p. 142) : soutient les amendements de M. André Méric, n° 52 (publication au Journal officiel des déclarations de situation patrimoniale des personnes visées aux articles 1 et 2 de la présente loi) et n° 53 (déclarations des dites situations patrimoniales consultables par tout électeur) - **Art. 3** : sur l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (composition et mission de la commission chargée de recevoir les déclarations de situation patrimoniale), soutient le sous-amendement n° 68 de M. André Méric -

Après l'art. 4 (p. 144, 145) : soutient les amendements de M. André Méric, n° 54 (plafonnement des dépenses de campagne déterminé dans chaque région), n° 55 (remboursement par l'Etat des frais de campagne aux partis recueillant au moins 2,5 % des voix), n° 56 (obligation pour chaque tête de liste aux élections régionales d'établir un compte de campagne et de le déposer après l'élection à la préfecture de région) et n° 57 (extension à la région du système de l'inéligibilité de la tête de liste en cas de dépassement du plafond des dépenses de campagne prévu) - (p. 147) : aurait souhaité que la présente loi soit expérimentée lors des prochaines élections municipales - Regrette que les amendements socialistes visant à réduire les dépenses excessives des campagnes électorales aient été rejetés - Après l'art. 5 (p. 148) : son amendement n° 2 : limitation des dépenses de campagne étendue à toutes les consultations électorales ; rejeté - Après l'art. 4 (suite) (p. 149) : soutient les amendements de M. André Méric, n° 59 (plafond des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants) et n° 60 (contrôle des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants) - (p. 150) : soutient les amendements de M. André Méric, n° 58 (remboursement par l'Etat d'une partie des dépenses électorales engagées dans les communes de plus de 30.000 habitants pour les listes ayant obtenu 2, 5 % des suffrages exprimés) et n° 61 (sanctions applicables au candidat tête de liste, dans les communes de plus de 30.000 habitants, dont les comptes de campagne font apparaître un dépassement du plafond des dépenses autorisées) - Art. 5 (p. 151) : soutient l'amendement n° 62 de M. André Méric (augmentation du remboursement forfaitaire de certaines dépenses électorales pour les candidats à l'Assemblée nationale ayant obtenu au moins 2,5 % des suffrages exprimés au premier tour) - (p. 152) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (suppression du remboursement forfaitaire par l'Etat lorsque les candidats dépassent le plafond des dépenses autorisées pour les élections à l'Assemblée nationale) - Après l'art. 5 (suite) (p. 153) : se déclare opposé à l'amendement n° 46 de M. Jean Roger (réduction, voire suppression, du remboursement prévu par l'Etat des frais de campagne des candidats responsables d'affichage sauvage) - Ne souhaite pas sanctionner les affichages irréguliers tant que les municipalités ne mettent pas à la disposition des candidats des panneaux protégés permettant de conserver les affiches et que certains candidats louent à prix d'or de nombreux emplacements commerciaux - Art. 6 (p. 160) : soutient l'amendement n° 63 de M. André Méric (possibilité pour les représentants des partis politiques de faire, conjointement avec les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, des propositions au Gouvernement) - Après l'art. 6 (p. 165, 166) : soutient l'amendement n° 64 de M. André Méric (crédits affectés aux partis politiques répartis au prorata des voix obtenues aux élections législatives) - (p. 168) : vote de l'amendement n° 10 de la commission par le groupe socialiste (répartition des aides, d'une part en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré s'inscrire ou se rattacher à tel ou tel parti ou groupement politique, d'autre part en fonction du nombre de voix recueillies lors des dernières élections législatives) - Art. 7 (p. 169) : soutient l'amendement n° 65 de M. André Méric (répartition des crédits aux partis et groupements politiques ne tenant pas compte du nombre de sénateurs) - (p. 171) : se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 12 (délai durant lequel chaque parlementaire peut indiquer le parti ou groupement auquel il est inscrit ou rattaché) et n° 13 (indication par chaque parlementaire d'un seul parti ou groupement politique pour l'application des dispositions relatives aux modalités de répartition de l'aide) - Art. 11 (p. 176) : s'étonne que la commission des lois retire son amendement n° 19, examiné et adopté à l'unanimité par la commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, relatif aux modalités d'accès aux listes et fichiers électoraux - Après l'art. 11 (p. 177) : se déclare favorable à l'amendement n° 76 du Gouvernement (communication aux actionnaires de la liste des actions de parrainage, de mécénat et des dons effectués aux partis et groupements politiques) - Art. 12 (p. 181) : soutient l'amendement n° 66 de M. André Méric (émissions publicitaires à caractère politique en l'état interdites à la télévision) - Art. 13 ter (p. 182) : se déclare opposé à l'amendement n° 20 de la commission (suppression de cet article fixant la durée d'application de la

présente loi et les conditions de sa prorogation) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 184) : au nom des sénateurs socialistes, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de loi n'assurant nullement la transparence financière de la vie politique française - Interdiction provisoire des émissions publicitaires politiques à la télévision - Conditions inacceptables de répartition de la dotation prévue pour les partis politiques ; inquiétude des parlementaires non-inscrits - Déclarations de situation patrimoniale des élus des collectivités locales - Nécessité d'informer l'opinion publique sur cette pseudo-loi relative à la transparence financière de la vie politique, lors de la prochaine campagne électorale pour les élections présidentielles.

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 232 (87-88)]** - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Rappel au règlement (p. 211) : application du paragraphe 5 de l'article 16 du règlement du Sénat relatif à la consultation des procès-verbaux de commission par les sénateurs - Discussion générale (commune avec le projet n° 233) (p. 219) : rappelle qu'il a fallu la disparition du Sénat de la III^e République pour que les femmes puissent voter en France - Nécessité d'une loi ordinaire pour que la France dispose d'une loi de transparence digne de ce nom - Constate l'absence de publicité au Journal officiel ou de libre consultation par les électeurs des déclarations de la situation patrimoniale des parlementaires - Dénonce la possibilité de déplacer le plafond de dépenses du financement des campagnes électorales et la possibilité de déduire les dons des impôts - Rappelle l'opposition du Sénat de la III^e République aux congés payés, à l'impôt sur le revenu, à la suppression de l'incapacité de la femme mariée et au vote des femmes - Souhaite une diminution des pouvoirs du Sénat - Art. 7 (p. 220, 221) : son amendement n° 4 : reprise des dispositions du projet de loi relatives à la déclaration de situation patrimoniale du député et de celle de son conjoint et rappel par le président de leurs obligations aux députés ; consultation possible par tout électeur des situations patrimoniales des députés ; rejeté - (p. 224) : souhaite que le rapport soit établi avant et non à la suite du renouvellement - Art. 7 bis (p. 226) : son amendement n° 5 : création d'une commission composée du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des comptes, chargée de recevoir les déclarations du patrimoine, d'en contrôler l'exactitude et la sincérité et d'apprécier les variations de situation patrimoniale des députés ; retiré - Art. 10 (p. 227) : son amendement n° 6 : transmission des comptes de campagne aux chambres régionales des comptes afin d'en contrôler l'exactitude et la sincérité ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 228) : absence de transparence en ce qui concerne les situations de fortune des candidats aux élections présidentielles - Absence de sanction réelle pour ceux qui dépassent les plafonds de dépenses - Possibilité de disposer de biens sociaux pour subventionner les candidats aux élections - Déduction fiscale des subventions - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 233 (87-88)]** - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 232) (p. 219) - Art. 2 (p. 229) : son amendement n° 6 : rétablissement de l'obligation faite aux présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie de déclarer leur patrimoine ; rejeté - Art. 3 (p. 230) : son amendement n° 9 : examen des situations patrimoniales des élus autres que les parlementaires et le Président de la République, par la commission prévue à l'article LO 135-2 du code électoral ; consultation possible de ces déclarations par tout électeur ; rejeté - Art. 3 bis (p. 231) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif aux sanctions applicables à ceux qui auront de quelque manière que ce soit publié ou divulgué tout ou partie des déclarations ou observations prévues à l'article LO 135-1 du code électoral et aux articles 1 et 2 de la présente loi) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 234) : disparition de la transparence à l'égard du patrimoine des élus - Respect de la vie privée et article 368 du code pénal -

Situation de fortune, élément d'information - Se déclare hostile à l'attribution d'une aide publique supplémentaire aux candidats par l'intermédiaire des déductions fiscales - Défavorable à la répartition de la dotation réservée aux partis politiques en proportion du nombre de parlementaires - Rappelle la réforme proposée par le Général de Gaulle tendant à transformer le Sénat en Conseil économique et social - Rappelle qu'avant la guerre le Sénat avait les mêmes pouvoirs que la Chambre des députés et avait non seulement renversé les gouvernements de gauche mais aussi bloqué toutes les réformes progressistes - Rappelle son attachement au Sénat en tant que chambre de réflexion - Estime injuste que ceux qui ne sont pas directement élus par le suffrage universel puissent tenter d'enrayer la souveraineté populaire - (p. 235) : rappelle que le groupe socialiste a défendu le Sénat en tant que chambre de réflexion en 1969.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - (29 juin 1988) - **Discussion générale** (p. 289) : salue l'entrée au Gouvernement de M. André Méric, président du groupe socialiste du Sénat - **Importance attachée** par M. Michel Rocard, Premier ministre, au rôle de proposition et de critique du Parlement - **Amnistie réelle** - **Concertation** sur la détermination des seuils de condamnation retenus pour l'amnistie au quantum ; adaptation nécessaire pour les départements d'outre-mer - (p. 290) : exclusion de l'amnistie au quantum : infractions à la circulation routière ; conduite en état alcoolique ; exclusion des suspensions de permis de conduire prononcées à titre de peine principale lorsqu'elles sanctionnent l'homicide ou les blessures involontaires - Propose l'extension de l'exclusion aux délits et contraventions les plus importants en matière de législation et de réglementation du travail - **Accord** en commission des lois sur l'extension de l'amnistie à certains délits, exclus par les précédentes lois, et commis par des délinquants primaires - **Amendement** du groupe socialiste tendant à l'amnistie des enseignants ayant copié des logiciels sans but lucratif - **Amendement** tendant à la réintégration d'un représentant du personnel licencié pour faute et amnistié - **Vote** de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Art. 2** (p. 299, 300) : sur l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires ou universitaires en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement), son sous-amendement n° 62, soutenu par M. Félix Ciccolini : extension aux délits en relation avec l'usage de logiciels à des fins pédagogiques et sans but lucratif ; adopté - (p. 306) : son amendement, soutenu par M. Félix Ciccolini, n° 63 : exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse ; adopté - **Après l'art. 2** : son amendement n° 64 : amnistie des délits relatifs à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse, commis avant le 1^{er} février 1983 ; rejeté.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - **Art. 2** (p. 316) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Charles de Cuttoli (amnistie de plein droit du délit de malversation tel qu'il était défini par la loi du 13 juillet 1967) - (p. 317) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur cet article - **Art. 7** (p. 320) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions qui sont punies de peines d'emprisonnement inférieures ou égales à six mois sans sursis) - (p. 322) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Albert Ramassamy (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions commises dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, punies d'emprisonnement inférieur ou égal à 18 mois avec application du sursis simple) - **Après l'art. 14** (p. 349) : son amendement n° 66 : conditions de réintégration de tout salarié qui, depuis le 22 mai 1981, a été licencié pour faute, autre que lourde, commise à l'occasion de l'exercice de sa fonction de représentant élu du personnel, de représentant syndical au comité d'entreprise ou de délégué syndical ; rejeté - **Rappelle** que les lois Auroux ont cherché à apporter une protection particulière aux représentants du personnel - **Art. 15** (p. 356) : au nom du groupe socialiste, se déclare

opposé aux amendements de suppression identiques n° 19 de M. Etienne Dailly, n° 59 de M. Marcel Lucotte et n° 76 de M. Rémi Herment (amnistie des sanctions prononcées par un employeur).

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - **Art. 16** (p. 368) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly (amnistie n'impliquant pas le droit de réintégration dans l'établissement scolaire ou universitaire auquel le bénéficiaire de l'amnistie appartenait à moins que la poursuite de ses études ne l'exige) - **Après l'art. 27** (p. 371) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Charles Lederman (recouvrement des droits civiques par les citoyens français amnistiés) - **Art. 28** (p. 374) : soutient les amendements de M. Félix Ciccolini, n° 67 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions en matière de transport de matières dangereuses) et n° 68 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions constituées par le détournement illicite de sommes destinées à la construction d'habitations à loyer modéré) - **Sur l'amendement n° 8** de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie), son sous-amendement n° 69 ; rejeté - (p. 376) : soutient l'amendement n° 14 de M. Jacques Carat (exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions prévues aux articles 425 à 429 du code pénal) - (p. 380) : sur l'amendement n° 8 de la commission, se déclare opposé au sous-amendement n° 57 de M. Charles de Cuttoli - **Explication de vote** sur l'ensemble (p. 380) : nombreuses modifications du texte initial de ce projet sur des points importants - **Suppression** de l'amnistie pour les interruptions volontaires de grossesse - **Réintégration** des représentants du personnel sanctionné - **Définition** des fautes lourdes - **Favorable** à l'exclusion du bénéfice de l'amnistie pour ceux qui ont commis des fautes très lourdes constituant une atteinte volontaire et grave aux personnes ou aux biens - **Constate** le rejet des amendements socialistes - **Abstention** du groupe socialiste sur ce projet.

Deuxième lecture [n° 320 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Question préalable** (p. 453, 454) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la motion n° 32 de M. Marcel Lucotte tendant à opposer la question préalable - **Motion** déposée par la majorité sénatoriale en raison de son opposition à la récente décision du garde des sceaux de rompre l'isolement pour les détenus terroristes - **S'étonne** que le Sénat refuse de continuer sereinement la discussion du projet de loi portant amnistie.

Nouvelle lecture [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - **Art. 2** (p. 468) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse) - (p. 469) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 2 de M. Charles de Cuttoli (amnistie des délits prévus par l'article 146 de la loi du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes) - **Abstention** du groupe socialiste sur cet article - **Art. 15** (p. 473) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (suppression de cet article relatif à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés et à la réintégration des salariés protégés amnistiés) - **Précédent** de la loi d'amnistie de 1981 - **Vote** unanime à l'Assemblée nationale des dispositions relatives à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés - **Art. 19** (p. 475) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (effets de l'amnistie : exclusion de la remise de la peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français) - **Art. 28** (p. 477) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (extension aux mineurs de l'exclusion des délits pour lesquels a été prononcée à titre de peine principale l'interdiction de séjour) - (p. 478) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 11 de la commission (conditions de l'amnistie au quantum des infractions au droit du travail) - **Se déclare** opposé à l'amendement n° 12 de la commission (limitation de l'amnistie aux délits qui n'ont pas été condamnés plus de trois fois).

- **Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office [n° 328 (87-88)]** - (20 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 621, 622) : demande une appréciation plus réaliste des revenus des intéressés par les bureaux chargés d'accorder l'aide judiciaire - Rappelle l'opposition du groupe socialiste du Sénat à la création des cours administratives d'appel lors de la discussion de la loi du 31 décembre 1987 ; éloignement des justiciables : exemple de la cour de Nancy, cité par M. Daniel Hoeffel, rapporteur.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - Art. 3 (p. 904) : nécessité de tirer la leçon de l'expérience de la loi de 1986 et de l'échec de la CNCL - Rappelle que tout le monde avait rendu hommage à la Haute Autorité - Estime raisonnable de revenir à la composition de cette dernière calquée sur celle du Conseil constitutionnel - Problème de la nomination, du nombre et de l'âge des membres composant le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Défavorable aux souhaits de la commission de réintroduire les représentants des grands corps - (p. 905) : favorable à la nomination du président du CSA par le Président de la République - Respect des termes de la *Lettre à tous les Français*.

Suite de la décision - (9 novembre 1988) - Art. 4 (p. 928) : se déclare favorable au sous-amendement n° 193 de M. Claude Estier sur l'amendement n° 43 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du régime des incompatibilités applicables aux membres du CSA afin de les autoriser à détenir un mandat local) - Art. 8 (p. 939) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (possibilité pour tout membre du CSA d'être entendu par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat et par la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Après l'art. 13 (p. 974) : se déclare opposé à l'amendement n° 124 de M. Daniel Hoeffel (suppression des appels à candidature pour les décisions d'extension de la zone de couverture des services de télévision nationaux déjà autorisés) - Autorité de la chose jugée - Récentes annulations par le Conseil d'Etat de décisions de la CNCL autorisant La Cinq et M 6 à étendre leurs zones de diffusion sur le territoire national, en raison de procédures irrégulières - (p. 977) : s'oppose à l'amendement n° 125 de M. Daniel Hoeffel (validation de certaines décisions de la CNCL autorisant l'usage des fréquences pour l'extension de la zone de couverture des services nationaux de télévision) - Art. 15 - Art. 42-7 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 988) : sur l'amendement n° 24 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (décision motivée du Conseil supérieur de l'audiovisuel notifiée au titulaire de l'autorisation et au ministre chargé de la communication), se déclare opposé au sous-amendement n° 199 de la commission (suppression de la notification des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel au ministre chargé de la communication) - Avant l'art. 17 (p. 1001 à 1004) : s'oppose à l'amendement n° 76 de la commission (révision du régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 195 de M. Roger Chinaud (dispositions applicables en France après l'adoption d'une directive communautaire).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Deuxième partie :

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1972) : amélioration de ce budget par l'Assemblée nationale - Rappelle la politique du « tout carcéral » engagée par le gouvernement précédent - Amélioration de la situation de l'éducation surveillée - Augmentation de ce budget de 6,2 % par rapport à 1988 - (p. 1973) : favorable à une justice indépendante - Rappelle la légèreté de la peine requise par le Procureur contre le terroriste Abdallah devant la Cour d'assises de Lyon ; les remerciements du Premier ministre à M. Khomeiny lors de la libération des otages - Estime que s'il y a eu des complai-

sances vis-à-vis du terrorisme ce n'est pas le fait du Gouvernement actuel - Estime que l'inculpation du juge Boulouque aurait dû rester secrète, que c'est la grandeur de la France que même un juge puisse être inculpé - (p. 1974) : rappelle qu'en Nouvelle-Calédonie il y a eu non pas amnistie mais une mise en liberté prévue par l'article 80 de la loi référendaire avec le retour de la paix comme résultat - Confirme que les assassins des gendarmes français ne sont pas amnistiés mais doivent être jugés selon les termes de la loi référendaire - Souhaite le respect de l'indépendance des magistrats ; du secret de l'instruction ; de la présomption d'innocence - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce projet de budget.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) : son intervention sur le secrétariat d'Etat chargé des droits des femmes, présentée par M. Jean-Pierre Masseret (p. 2561, 2562).

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2635) : en réponse à M. Marcel Lucotte, souligne l'absence de mise en cause des libertés par les gouvernements socialistes à quelque moment que ce soit.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)]** - (14 décembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 2713) : se déclare opposé à l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (élection de chaque député par un même nombre d'électeurs) - (p. 2714) : à l'approche de la célébration du 200^e anniversaire de la Révolution française, rappelle que cette dernière a non seulement accordé le droit de vote aux étrangers mais les a également rendus éligibles - Nécessité de modifier l'article 3 de la Constitution - (p. 2715) : au nom du groupe socialiste, s'abstient sur l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (ouverture du droit de vote pour les élections municipales aux ressortissants étrangers résidant régulièrement sur le territoire national depuis plus de cinq ans) - Art. 1 A (p. 2719) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (suppression de toute impression d'un emblème sur les bulletins de vote) et opposé au sous-amendement n° 63 de M. René Tréguët - Après l'art. 5 duodécies (p. 2746) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 22 de la commission (limitation dans les communes de plus de 500 habitants à deux du nombre des ascendants et descendants, frères et soeurs, qui peuvent simultanément être membres d'un même conseil municipal).

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Après l'art. 8 (p. 3019) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Michel Caldaguès (pouvoir de réglementation de la circulation et du stationnement dans la capitale transféré du préfet de police au maire de Paris) - Art. 9 (p. 3020) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif au détachement de fonctionnaires auprès de parlementaires) - Art. 12 (p. 3022) : se déclare opposé à l'amendement n° 24 de la commission (suppression de cet article relatif au mode de désignation des délégués des communes dans les conseils des communautés urbaines) - Art. 13 (p. 3024) : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de la commission (régime financier du Conseil de Paris : substitution de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France à la Cour des comptes à tous les stades de la procédure de contrôle) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3027) : souhaite que soit généralisé le système de contrôle de la questure de Paris - (p. 3028) : en raison de la suppression de l'article additionnel relatif au contrôle financier de la ville de Paris, votera contre ce projet de loi.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolu-**

tion de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Demande de levée de séance (p. 3044) : en raison de la fatigue du personnel du Sénat, demande la levée de la séance et le respect de l'interruption habituelle de neuf heures - **Rappel au règlement** (p. 3045) : demande une suspension de séance afin de préparer le dépôt d'une motion d'irrecevabilité, d'une question préalable et d'une motion de renvoi en commission - Invoque l'irrecevabilité de l'amendement n° 2 de M. René Monory, tendant à la création d'une commission de contrôle - Absence de motivation de cet amendement - **Art. 1** (p. 3048) : souligne de nouveau l'irrecevabilité de l'amendement n° 2 de M. René Monory, l'absence de motivation de cet amendement et l'impossibilité de la création d'une commission de contrôle de la Caisse des dépôts et consignations, qui n'est ni un service public, ni une entreprise nationale - **Rappel au règlement** (p. 3049) : demande une suspension de séance pour examiner cet amendement - **Rappel au règlement** (p. 3051) : en qualité de vice-président du Sénat, demande la réunion immédiate du Bureau du Sénat et une suspension de séance en tant que de besoin.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux - Nouvelle lecture** [n° 170 (88-89)] - (21 décembre 1988) - **Art. 1** (p. 3091) : confirme que le groupe socialiste recherche le meilleur moyen de lutter contre la fraude électorale et qu'il se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à l'instauration d'une double liste d'émargement dans chaque bureau de vote pour les communes de plus de 3500 habitants).

Suite de la discussion - (22 décembre 1988) - **Après l'art. 1** (p. 3104) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (application dans certaines communes à titre d'essai de la procédure d'émargement par les électeurs lors du prochain renouvellement municipal) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3107) : rappelle que la jurisprudence de la Cour de cassation ne reconnaît plus le domicile d'origine - Constate que dans certains villages il arrive que ceux qui n'habitent plus sur place imposent leur volonté à ceux qui sont restés - Souhaite que l'on vote là où l'on vit et travaille - (p. 3108) : estime que ce choix est le meilleur moyen d'éviter la fraude électorale.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet - Nouvelle lecture** [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3110) : mode de scrutin municipal ; rappelle que jusqu'en 1959 le panachage était possible dans toutes les communes et que cette possibilité a été supprimée pour les villes de plus de 30 000 habitants avec l'instauration de la Ve République - Constate que tous les modes de scrutin ont leurs inconvénients - Souhaite une représentation équilibrée - **Rappelle** que le mode de scrutin proposé pour les communes de 2 500 à 3 500 habitants avait été dénoncé lorsqu'il s'était agi de l'appliquer aux communes de plus de 3 500 habitants et qu'il est désormais incontesté - (p. 3112, 3113) : estime que la politique a sa place dans la gestion municipale - **Rappelle** que le groupe socialiste adopte parfois des positions qui ne sont pas celles du Gouvernement - **Art. 3** (p. 3114) : au nom du groupe socialiste, s'oppose aux amendements n° 1 et n° 2 de M. Daniel Hoefel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 5 bis** : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 9 et 12** : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de suppression de la commission n° 5 et n° 6 - **Art. 13** (p. 3116) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (définition du régime du contrôle financier de la ville de Paris) - **Art. 14** : au nom

du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission.

DUBOSCQ (Franz), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil le 10 novembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 11 novembre 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1199) : texte insuffisant au regard des précédentes lois d'orientation agricole votées depuis 1960 et du projet déposé précédemment par M. François Guillaume devant l'Assemblée nationale - Lacunes de ce projet sur des questions primordiales : formation professionnelle, reconversion des agriculteurs en difficulté, inadaptation du droit alimentaire, référence à la CEE et à la politique agricole commune - (p. 1200) : application à l'agriculture des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Souhaite que le Gouvernement permette rapidement à l'agriculture française d'affronter l'échéance européenne.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - **Art. 3** (p. 1219) : création du registre de l'agriculture - Souhaite que la qualification professionnelle de l'agriculteur soit prise en compte dans les conditions requises pour l'attribution de la qualité d'exploitant agricole et donc pour son inscription audit registre - Problème de la formation professionnelle des jeunes agriculteurs - **Art. 4** (p. 1222) : distorsion entre les principes d'un groupement agricole d'exploitation en commun, GAEC, et cet article qui prévoit que lorsqu'un GAEC adhère à une société coopérative agricole, tous les membres de ce groupement considérés comme chefs d'exploitation agricole seront réputés associés coopérateurs - S'étonne de l'absence de référence au groupement foncier agricole, GFA - (p. 1223) : se déclare opposé à l'amendement n° 42 de M. Jean Arthuis, rapporteur (situation identique pour les associés-exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, qui n'a pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Après l'art. 23** (p. 1637) : soutient l'amendement n° I-258 de M. Michel Alloncle (diminution de la valeur locative des matériels agricoles de récolte pour la détermination de l'assiette de la taxe professionnelle).

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1932, 1933) : malgré certains efforts limités dans ce secteur, désengagement de l'Etat dans les zones de montagne - Diminution des crédits affectés aux actions spécifiques en zones défavorisées - Indemnité spéciale de montagne, ISM - Indemnité spéciale ovine - Insuffisance des crédits en faveur de la modernisation des exploitations - Faible dotation du budget de l'office du lait afin d'améliorer la qualité du lait en montagne - Baisse des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, du Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM, et du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT ; faiblesse de l'aide à la mécanisation en montagne - **Formation** : rappelle les contraintes internationales et les

réglementations communautaires ; perspectives du marché unique de janvier 1993 ; stagnation de l'ensemble des crédits relatifs à la formation ; insuffisance des crédits d'équipement en matière d'enseignement privé décentralisé - (p. 1934) : comparaison avec les efforts faits dans les autres pays de la Communauté européenne - Absence d'intérêt du Gouvernement pour l'avenir de l'agriculture révélée par ce projet de budget.

DUFAUT (Alain), sénateur de Vaucluse (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DUMAS (Pierre), sénateur de la Savoie (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Après l'art. 7 (p. 1488) : son amendement n° I-264, soutenu par M. Jacques Oudin : prolongation des réductions d'impôt instituées en faveur de l'investissement immobilier locatif ; retiré - (p. 1489) : son amendement n° I-265, soutenu par M. Jacques Oudin : réduction d'impôt consécutive à l'acquisition ou à la construction de logements neufs et calculée sur le prix de revient de ces logements : relèvement du plafond ; adopté.

DUMAS (Roland), *ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères* (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau *ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens [n° 303 (87-88)] (29 juin 1988) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1967 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988 [n° 356 (87-88)] (21 septembre 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande [n° 98 (88-89)] (23 novembre 1988) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République fran-

çaise et le Gouvernement de l'Australie [n° 178 (88-89)] (21 décembre 1988) - Traités et conventions.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Pierre Vallon : **Tourisme (Problème des visas)** (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1180).

de M. Jean-François Le Grand : **Energie nucléaire (Livraison par la RFA à l'URSS d'un réacteur nucléaire)** (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1183).

INTERVENTIONS

- **S'associe à l'hommage rendu par le Sénat aux victimes de la catastrophe de Nîmes (4 octobre 1988) (p. 497).**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes [n° 224 (87-88)] - (4 octobre 1988) - Discussion générale (p. 497) :** convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes déjà ratifiée par les Pays-Bas, le Luxembourg et le Danemark - Actions de la politique criminelle axées depuis de nombreuses années autour de la peine du condamné - Prise en compte à partir des années soixante du sort des victimes et de l'octroi de garanties nouvelles - Instauration d'un système d'indemnisation subsidiaire et partiel financé par des fonds publics - Système fondé sur le principe de la territorialité - Indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence consécutifs d'une infraction et de ceux qui étaient à la charge de la victime décédée à la suite d'une telle infraction - (p. 498) : suppression ou réduction du dédommagement prévu par la convention - Nécessité d'une coopération internationale et extension des systèmes d'indemnisation nationaux à des ressortissants étrangers - Réponse possible du droit français actuel aux exigences posées par la convention - Mise en concordance du texte de la convention et de l'article 706-15 du code de procédure pénale - Intention du Gouvernement d'émettre une réserve de réciprocité - Constate que cette convention constitue une contribution à l'harmonisation du droit et au développement de la solidarité à l'échelon européen - (p. 500) : possible indemnisation des Français victimes d'infractions violentes en France alors qu'ils ne sont pas titulaires d'une carte de résident - Bénéfice des dispositions prévues par les articles 706-3 à 706-14 du code de procédure pénale pour les Français ou les personnes étrangères qui justifient soit qu'elles sont ressortissantes d'un Etat ayant conclu avec la France un accord de réciprocité, soit qu'elles sont titulaires de la carte dite « de résident » - Approbation de la convention par la France sous réserve de l'adoption d'une garantie de réciprocité d'indemnisation.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique [n° 226 (87-88)] - (4 octobre 1988) - Discussion générale (p. 501) :** convention adoptée à Vienne le 26 septembre 1986 par l'Agence internationale de l'énergie atomique, AIEA, signée par soixante-treize Etats et ratifiée par dix-sept - Effort de coopération internationale à la suite de l'accident de Tchernobyl - Insuffisance des règles conventionnelles actuelles et mise en place d'un cadre juridique pour l'organisation et le déroulement de l'assistance internationale qui peut être prêté par un pays en cas d'accident nucléaire - Souci de ne pas instaurer un système rigide qui irait à l'encontre du principe de la souveraineté des Etats - Fourniture de l'assistance à la seule demande de l'Etat affecté par un accident - Constate que la gratuité de l'aide fournie n'est pas obligatoire - Délimitation claire du rôle de l'AIEA - Approbation par la France de cette convention qui renforce sur le plan international les moyens de faire face à un accident nucléaire - Maintien des réserves du Gouvernement en ce qui concerne la compétence de la Cour internationale de justice, les actions judiciaires, ainsi que l'octroi de privilèges et immunités - (p. 503) : rappelle qu'il s'agit d'une convention d'incitation pour tous les pays à conclure par la suite un certain nombre d'accords bilatéraux - Impossibilité d'insérer dans la convention elle-même

une exacte définition de la situation d'urgence radiologique - Rappelle que chaque pays donnera une définition de la situation d'urgence radiologique dans le cadre de ses relations bilatérales.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole n° 8 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales [n° 250 (87-88)]** - (4 octobre 1988) - **Discussion générale** (p. 503) : protocole tendant à rationaliser et à accélérer le mécanisme de protection et de contrôle mis en place par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme - Succès incontestable de cette convention débouchant sur des procédures excessivement longues et un risque d'engorgement - Protocole tendant à accélérer le mécanisme de protection mis en place par la convention - Nouvelles modalités de recevabilité et d'examen des requêtes individuelles - (p. 504) : nouvelles dispositions de procédure concernant le fonctionnement de la Cour européenne - Possibilité accordée à la commission européenne de créer en son sein des chambres et des comités restreints - Conditions d'approbation par la France de ce protocole.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 262 (87-88)]** - (4 octobre 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 505) : multiplication des unions mixtes entre Français et étrangers et problème des déplacements internationaux d'enfants - Règlement du contentieux entre la France et l'Algérie relatif aux enfants issus de couples mixtes - Mise au point de conventions d'entraide judiciaire en matière de protection des mineurs avec le Luxembourg et la Belgique ; différents types d'actions judiciaires permettant d'obtenir la reconnaissance et l'exécution des décisions concernant les droits de garde et de visite - (p. 506) : objectif, dans la perspective de la réalisation du grand marché intérieur, de mise en place entre les Etats de la Communauté d'un réseau de conventions bilatérales pour apporter une réponse au douloureux problème des déplacements d'enfants - (p. 507) : en réponse à M. Guy Cabanel, rapporteur, regrette l'absence d'une initiative communautaire sur ce problème et fait le point de l'application de la convention franco-algérienne sur le même sujet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 261 (87-88)]** - (4 octobre 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 262) - Voir intervention sous le projet n° 262 (p. 505, 507).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2265) : progression du projet de budget des affaires étrangères pour 1989 la plus élevée depuis 1978 ; augmentation des effectifs pour la première fois depuis 1983 - Modernisation des moyens de travail : poursuite de l'informatisation et relance des investissements - Construction de nouvelles ambassades et ouverture de centres culturels à l'étranger - Projet du centre de conférences internationales du Quai Branly - (p. 2266) : hommage au dévouement des fonctionnaires assurant la représentation de la France à l'étranger - Définition des objectifs de la politique étrangère française : moyen pour la France d'affirmer son identité, d'assurer sa sécurité et de défendre ses intérêts - Construction de l'Europe et consolidation de l'amitié franco-allemande ; processus de ratification parlementaire en cours du protocole annexe au traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1988 - Exercice par la France de la présidence de la Communauté à partir du 1^{er} juillet 1989 avec une triple ambition : achèvement de l'Europe monétaire notamment à travers le renforcement du rôle de l'ECU, avancée de l'Europe sociale, et affirmation de l'Europe audiovisuelle - Proposition française de mise en oeuvre d'un programme Eureka pour l'audiovisuel - Ouverture de la France au dialogue politique et au contact culturel et économique avec les pays de l'Europe de l'Est, dans

l'objectif d'un rapprochement de tous les européens - **Désarmement** : accord américano-soviétique sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires, FNI, en Europe, négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armements stratégiques - Accueil à Paris en janvier 1989 de la conférence sur le désarmement chimique - Souhait d'une prochaine ouverture de négociations visant à la réduction et à l'équilibre des armements conventionnels en Europe - (p. 2267) : propositions de la France en matière d'aide au développement : réduction d'un tiers de la dette des pays les plus pauvres, prise en charge par la communauté internationale des grands travaux nécessaires pour protéger ces pays contre les catastrophes naturelles - Protection des droits de l'homme : commémoration du 40^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, droits de l'humanité évoqués par le Président de la République lors de la conférence des prix Nobel réunie en janvier 1988 - Situation au Proche-Orient : acceptation récente par l'OLP des résolutions 242 et 333 du Conseil de sécurité de l'ONU, idée française d'une conférence internationale en faveur d'un règlement de paix durable - Soutien de la France à la restauration de l'indépendance et de l'unité du Liban - Présence française en Asie du Sud : Cambodge, Viêt-nam, Inde, Pakistan - (p. 2313) : rend hommage à la qualité des nombreuses interventions dans ce débat - Réflexion en cours entre le ministre de l'intérieur et le ministre des affaires étrangères sur la question des visas - Créations d'emplois de diplomates permettant le maintien du réseau diplomatique et consulaire - Calcul de l'indemnité de résidence à partir d'un modèle dit de « change-prix » appliqué avec retard - (p. 2314) : révision en cours de ces systèmes de calcul et remise à niveau des indemnités à partir du 1^{er} janvier 1989 - Justification de la structure ministérielle dans le domaine des affaires étrangères ; coordination étroite de l'action des différents ministres - Préoccupation du Gouvernement français pour le sort du Liban - Action en faveur des droits de l'homme - Non-participation française au mouvement de désarmement nucléaire - Asie du Sud-Est : action en faveur du retour de la paix au Cambodge - Progression quantitative et rééquilibrage qualitatif et géographique de l'aide publique au développement, APD - Annulation de certaines dettes des pays en voie de développement - (p. 2315) : nombreuses initiatives prises par la France en faveur de l'aide au tiers-monde - Négociations en cours concernant l'harmonisation des fiscalités indirectes au sein de la Communauté - Priorité donnée par le Gouvernement français à l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne - Réserves vis-à-vis des propositions de la Commission de la CEE en matière d'harmonisation des taux de TVA - Nécessité d'un renforcement du contrôle démocratique de la Communauté, d'un rééquilibrage des institutions et d'une présidence stable - Insuffisance de la dimension sociale de la construction européenne - Inopportunité actuelle du concept de « maison commune » européenne - Développement de la solidarité franco-allemande et progrès vers l'émergence d'une politique européenne de défense - (p. 2316) : définit les priorités sociales, monétaires, audiovisuelles et extérieures de la présidence communautaire française de 1989 - Se réjouit de la perspective de l'adoption à une large majorité par le Sénat du budget du ministère des affaires étrangères - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2316, 2317) : demande le retrait de l'amendement n° II-9 de M. Daniel Millaud (réduction des crédits du titre IV de 20 millions de francs afin de permettre un abondement des crédits du Fonds européen de développement, FED, destinés aux territoires d'outre-mer).

- **Rappel au règlement**, de Mme Hélène Luc - (6 décembre 1988) (p. 2281) : au sujet de l'évocation de la mort de Malik Oussekin, rappelle le principe de séparation des pouvoirs, la justice étant saisie de cette affaire.

DUMONT (Jean), sénateur des Deux-Sèvres (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DURAFOUR (Michel), sénateur de la Loire (GD) - Puis ministre de la fonction publique et des réformes administratives (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Démissionne de son mandat sénatorial le 12 juin 1988 (JO Lois et décrets du 14 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau ministre de la fonction publique et des réformes administratives le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 38) : législation des autres démocraties en ce domaine - Rappelle dans la situation actuelle l'importance, en France, de la participation financière de l'Etat aux campagnes électorales - Dépôt d'un projet de loi, jamais discuté, sur le financement public des partis par M. Raymond Barre, le 24 septembre 1979 - Textes en projet - Approbation de l'obligation de déclaration de la situation patrimoniale des candidats à certaines élections ; protection de la vie privée par le recours possible à la loi sur la diffamation - Dépôt des déclarations : Conseil constitutionnel ou commission composée du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des comptes - (p. 39) : coût de la déclaration notariée de la situation patrimoniale - Coût des campagnes électorales ; demande l'extension du plafonnement et de la transparence des recettes et des dépenses des campagnes aux élections municipales dans les communes de plus de 30.000 habitants - Se déclare opposé à la déductibilité des dons faits aux candidats - Financement des partis politiques : caractère peu satisfaisant des critères de répartition retenus - Difficultés prévisibles d'application de ces textes - (p. 40) : déclaration du patrimoine du conjoint.**

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 38 à 40).**

- **Hommage aux otages français du Liban - (16 février 1988) (p. 68) : au nom du groupe de la Gauche démocratique, s'associe à la déclaration des orateurs précédents relative à la journée de protestation contre la détention de MM. Marcel Fontaine, Marcel Carton et Jean-Paul Kauffmann.**

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 9 : Art. L.O. 163-2 du code électoral (p. 112) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (plafond des dépenses de campagne déterminé en fonction des habitants de la circonscription) - Abstention du groupe de la Gauche démocratique sur l'amendement n° 54 de M. André Méric (plafond des dépenses de campagne fixé à cent mille francs par circonscription, augmenté de trois francs par électeur inscrit au 31 décembre de l'année précédant le scrutin) - (p. 113) : soutient l'amendement n° 41 de M. Jacques Pelletier (renforcement des sanctions concernant l'affichage sauvage lors des campagnes électorales).**

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Après l'art. 4 (p. 146) : s'étonne que le Gouvernement demande aux titulaires de fonctions locales de déclarer leur situation patrimoniale sans leur appliquer les mesures de transparence et de plafonnement imposées aux candidats aux élections présidentielles et législatives - Avant l'art. 10 (p. 148) : son amendement n° 42 : réglementation des comptes de campagne pour les élections municipales ; rejeté - Art. 9 (p. 173) : son amendement n° 51, soutenu par M. Stéphane Bonduel : suppression de cet article relatif à la procédure spécifique de contrôle de l'aide publique accordée aux partis et groupements politiques ; rejeté.**

En qualité de ministre de la fonction publique

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean Simonin : **Conflits du travail (Conséquences des grèves dans le service public) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2775).**

de M. Jacques Habert : **Conflits du travail (Grèves dans le secteur public) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2777).**

de M. Ivan Renar : **Conflits du travail (Bien-fondé des revendications salariales) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2784).**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) (p. 2556, 2557) : souci de rétablissement du dialogue social dans la fonction publique - Signature le 17 novembre dernier d'un accord salarial garantissant le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires pour la période 1988-1989 - Existence d'un malaise au sein de la fonction publique, à l'origine des récents conflits sociaux - Réflexion, en liaison avec les organisations syndicales, sur une évolution du statut de la fonction publique et sur la notion de service public - Introduction dans les administrations de « projets de service » mobilisateurs - Incidences de la réalisation du grand marché européen sur la fonction publique - (p. 2565) : réduction du nombre de fonctionnaires - Effectifs des promotions de l'ENA et réflexion sur la troisième voie - Accord salarial dans la fonction publique ; absence de retour à l'indexation des salaires - Formation professionnelle et déroulement de carrière dans la fonction publique - Loi Galland sur les fonctionnaires des collectivités territoriales - (p. 2566) : contractuels - Pensions de réversion des veuves des fonctionnaires de catégorie D - Politique de communication du secteur public - Nécessité de la mise en place d'un service minimum dans le cadre d'un accord négocié - (p. 2567) : répond à la proposition de création d'un Conseil national du service public représentant les usagers faite par M. René Régnault - Examen des crédits - Etat B (p. 2568) : en réponse à M. Etienne Dailly, s'engage à modifier l'intitulé du chapitre 37-05 : « Dépenses relatives à l'activité du Médiateur » pour y ajouter les mots : « de la République ».

DUROMEY (André), sénateur de la Seine-Maritime (C).

Elu député le 13 juin 1988 (JO Lois et décrets du 15 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 13 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 16 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

E

EECKHOUTTE (Léon), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

ESTIER (Claude), sénateur de Paris (S, puis élu président de ce groupe le 5 juillet 1988) (*JO* Lois et décrets du 6 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Guy Penne, Jean-Pierre Bayle et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 119 (88-89)] (8 décembre 1988) - Conseil supérieur des Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- **Hommage aux otages français du Liban** - (16 février 1988) (p. 68) : au nom du groupe socialiste, s'associe à la déclaration de Mme Hélène Luc relative à la journée de protestation contre la détention de MM. Marcel Fontaine, Marcel Carton et Jean-Paul Kauffmann - Souhaite une libération prochaine des otages.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens** [n° 303 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 427, 428) : satisfaction du groupe socialiste devant ce projet de loi - Rend hommage à Mme Georgina Dufoix - Remarque la bonne volonté manifestée par la partie algérienne ayant fait ratifier la convention dans des délais extrêmement brefs - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 437) : satisfait du dépôt de ce projet laissant présager un avenir pacifique pour la Nouvelle-Calédonie - Rend hommage au Gouvernement pour avoir rouvert le dialogue entre les différentes communautés néo-calédoniennes - Travail exceptionnel de la mission envoyée rapidement sur place et chargée d'apprécier la situation et de rétablir le dialogue - (p. 438) : projet en examen, traduction législative de l'accord de Matignon - Pour une durée transitoire ne pouvant excéder un an, transfert au haut-commissaire de la République des compétences précédemment dévolues au conseil exécutif du territoire - Création d'un comité consultatif représentant les principales familles politiques du territoire, pour assister le haut-commissaire - Composition et conditions de consultation de ce comité - Souhaite que le Sénat adopte ce projet dans l'intérêt des néo-calédoniens et de la France - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 448) : malgré le ton polémique adopté par certains groupes sénatoriaux, se réjouit de l'approbation quasi-unanime de l'accord de Matignon - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 479) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi gravement dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1988) - **Inti-**

tulé du chapitre III (p. 787) : son amendement n° 194, soutenu par M. Charles Bonifay : « Engagement de l'allocataire et décision d'octroi de l'allocation » ; adopté - **Après l'art. 10 A** (p. 788) : sur l'amendement n° 20 de M. Pierre Louvot, rapporteur (accueil des demandes d'allocations par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et possibilité pour les allocataires d'être accompagnés, voire suppléés, dans leurs démarches par la personne de leur choix), son sous-amendement n° 195, soutenu par M. Franck Sérusclat ; adopté - (p. 790) : sur l'amendement n° 210 de la commission (instruction des dossiers par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et par le service départemental d'action sociale), son sous-amendement n° 196, soutenu par M. Franck Sérusclat ; rejeté.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 22** (p. 819) : sur l'amendement n° 75 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (participation financière des bénéficiaires du RMI aux frais d'hébergement dans un établissement, par prélèvement sur le montant de l'allocation), son sous-amendement n° 198, soutenu par M. Charles Bonifay ; adopté - (p. 821) : son amendement rédactionnel n° 199, soutenu par M. Charles Bonifay ; devenu sans objet - **Art. 26** (p. 822) : son amendement n° 200, soutenu par M. Charles Bonifay ; retenues sur les allocations à venir ne pouvant dépasser un pourcentage déterminé par voie réglementaire ; adopté - **Art. 30 A** (p. 827) : son amendement n° 201, soutenu par M. François Autain : modalités de désignation au sein de la commission locale d'insertion du conseiller général et du maire ou du conseiller municipal ; devenu sans objet - **Art. 30** (p. 830) : sur l'amendement n° 44 de la commission (création, composition et désignation des membres du conseil départemental d'insertion), son sous-amendement n° 202, soutenu par M. Charles Bonifay ; adopté - **Art. 30 bis** (p. 832) : sur l'amendement n° 45 de la commission (projet contractuel d'insertion souscrit par le seul allocataire ; contenu de l'engagement contractuel), ses sous-amendements, n° 203, soutenu par M. Charles Bonifay, et n° 204, soutenu par M. François Autain ; adoptés - **Transmission**, pour information, du projet d'insertion au préfet et au président du conseil général - **Après l'art. 33** (p. 841) : son amendement n° 205, soutenu par M. François Autain : création entre les départements d'un fonds de péréquation des dépenses d'insertion ; retiré - **Art. 48** (p. 855) : son amendement n° 206, soutenu par M. Charles Bonifay : information du Parlement, dans un délai de trois mois, sur les modalités d'évaluation retenues pour l'application du RMI ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 859) : projet dénaturé par le Sénat - Nombreuses modifications concernant aussi bien la philosophie que les modalités d'application du RMI, les structures, les mécanismes et le financement - (p. 861) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 880) : souhaite l'inscription future de la nouvelle autorité de régulation dans la Constitution pour mettre fin à l'instabilité législative dans le secteur audiovisuel - Aggravation des problèmes de l'audiovisuel consécutive à la loi de 1986 - Nécessité de compléter le projet de loi actuel par une loi d'orientation dans les meilleurs délais - Création du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA : réponse à l'urgence de mettre en place une autorité de régulation capable de s'imposer - Prise en compte des expériences de la Haute Autorité créée par la loi de 1982 et de la CNCL issue de la loi de 1986 : faiblesse de la Haute Autorité, discrédit de la CNCL - (p. 881) : désaccord du groupe socialiste avec les amendements proposés par les commissions - Caractère incontestable du mode de désignation des membres du futur Conseil, inspiré de celui du Conseil constitutionnel - Autorité indiscutable conférée au président par sa désignation par le Président de la République - Justification de la réduction du mandat des membres du Conseil, de la contractualisation des rapports entre le Conseil et les chaînes du secteur privé, des dispositions relatives aux radios privées et de l'extension des pouvoirs de sanction - Désir du groupe socialiste, partagé par la commission des affaires culturelles, de voir supprimer les coupures publicitaires au cours de la diffusion des films par les chaînes privées - Souhaite redonner vie à la délégation

parlementaire pour la communication audiovisuelle - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - **Art. 3 (suite)** (p. 923) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - (p. 924) : rappelle que la création de la Haute autorité en 1982, dont le mode de désignation était calqué sur celui du Conseil constitutionnel, n'a fait l'objet en son temps d'aucune critique - Souhaite que l'on s'en tienne à la formule du texte gouvernemental - **Art. 4** (p. 928) : sur l'amendement n° 43 de la commission (révision du régime des incompatibilités applicables aux membres du CSA afin de les autoriser à détenir un mandat local), son sous-amendement n° 193 ; rejeté.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - **Avant l'art. 17** (p. 993, 994) : ses amendements, soutenus par M. Jacques Carat, n° 1, n° 2 et n° 3 fixant les conditions d'interruption publicitaire lors de la diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle ; rejetés - **Après l'art. 17** (p. 1006) : son amendement n° 4, soutenu par M. Gérard Delfau : aides aux radios collectant de faibles ressources publicitaires ; évaluation de ces ressources ; adopté - (p. 1007) : son amendement n° 5, soutenu par M. Gérard Delfau : consultation préalable des comités techniques sur l'attribution de ces aides ; retiré - **Art. 18** (p. 1009) : son amendement n° 6, soutenu par M. Jacques Carat : maintien de l'indemnisation des membres de la CNCL ayant fait valoir leurs droits à la retraite ; devenu sans objet - **Après l'art. 19** (p. 1012) : se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. René Trégouët (horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1017) : opposition du groupe socialiste à ce projet de loi dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - **Après l'art. 6** (p. 1064) : son amendement n° 73, soutenu par M. Charles Bonifay : prolongation des conditions d'adhésion à une société de retraite mutualiste d'anciens combattants pour pouvoir bénéficier de la majoration des rentes prise en charge par l'Etat ; retiré - (p. 1065) : son amendement n° 74, soutenu par M. Charles Bonifay : prise en charge des jeunes handicapés par des établissements spécifiques adaptés à leurs besoins ; adopté après modification par les sous-amendements du Gouvernement, n° 86 et n° 87.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - **Après l'art. 28** (p. 1133) : son amendement n° 76 : nouvelle rédaction de la loi du 3 janvier 1973 instituant un médiateur ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 39 de M. Henri Collard, rapporteur.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (18 novembre 1988) - **Après l'art. 11** (p. 1238, 1239) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 173 à n° 175 de M. Alain Pluchet relatifs à une réforme du contrôle des structures.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 12** (p. 1540) : son amendement n° I-281 : extension aux groupements mutualistes du bénéfice de l'abattement spécial applicable au montant de la taxe sur les salaires due par les associations et les syndicats ; retiré - **Art. 18 - Paragraphe II** (p. 1561) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-226 de M. Jacques Descours Desacres (relèvement du seuil d'imposition à l'ISF par enfant à la charge du redevable ou de son conjoint) - **Vote sur l'ensemble de l'art. 18** (p. 1591) : hostilité « hypocrite » de la majorité sénatoriale à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - (p. 1592) : opposition du groupe socialiste à cet article ainsi amendé.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Art. 29 et état A** (p. 1666) : se déclare opposé à l'amendement n° I-177 de

M. Maurice Bliin, rapporteur général (réduction du déficit du budget général).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture** [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - **Art. 10 B** (p. 1794) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 4 de M. Pierre Louvot, rapporteur (structures intervenant dans le dépôt et l'instruction des demandes d'allocation) - **Art. 33 ter** (p. 1797) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et prévoyant une clause de sauvegarde dans le cas où la participation minimale aux dépenses d'insertion imposée au département serait supérieure au montant des économies réalisées en matière d'aide sociale légale).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2290) : redressement sensible du projet de budget des affaires étrangères pour 1989, mettant fin à une dégradation progressive au cours des dernières années - Se félicite de l'existence au sein du Gouvernement d'un ministère à part entière chargé des affaires européennes en vue de la préparation de l'échéance de 1992 - Souhaite une meilleure coordination des actions entreprises et une meilleure information au sujet du futur marché unique, représentant une chance considérable pour la France - (p. 2291) : développement de la coopération avec les pays de l'Est européen - Instauration d'une situation nouvelle au Proche-Orient à la suite de la reconnaissance implicite de l'Etat d'Israël par l'OLP dans sa déclaration d'Alger du 15 novembre dernier - Désapprouve l'interdiction d'accès à la tribune des Nations unies à New-York faite à Yasser Arafat par l'administration américaine - Souhaite que la France joue un rôle dans l'engagement d'un processus de paix au Proche-Orient - Importance du calendrier international de 1989 pour la France : célébration du bicentenaire de la Révolution, conférence de Paris sur les armes chimiques, présidence française de la Communauté européenne.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Art. 6 bis** (p. 2883) : son amendement n° 19 : maintien des handicapés adultes dans les établissements d'éducation spéciale ; adopté.

- **Rappel au règlement** - (19 décembre 1988) (p. 2894) : s'étonne que M. Daniel Hoeffel ait repris, sous forme d'amendements au projet de loi portant DMOS, des dispositions inscrites dans le projet relatif à la fonction publique territoriale, dont il est rapporteur.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** [n° 130 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2917) : conformément à l'ordre du jour prioritaire du Sénat, souhaite que soit poursuivie la discussion sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963** [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2948) : intervient contre la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Compétences du conseil franco-allemand de défense et de sécurité** ; maintien de la souveraineté des Etats - **Caractère défensif de la brigade franco-allemande** - **Participation active de la France et de la RFA aux négociations sur le désarmement** - **Discussion générale** (p. 2953, 2954) : effort de développement d'une politique commune dans le domaine de la défense, ainsi que d'une concertation sur la sécurité de l'Europe et le désarmement - **Rappelle l'existence de structures de consultation depuis 1982, date de la relance de la coopération franco-allemande** - **Missions du conseil économique et financier** - **Vote de ce projet par le groupe socialiste.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés [n° 133 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. unique (p. 2979) :** nécessité du contrôle démocratique parlementaire sur le budget européen - Vote du texte en projet par le groupe socialiste.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables [n° 134 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. unique (p. 2983) :** souhaite la construction d'une Europe sociale - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rappel au règlement (p. 3044) :** dénonce les manœuvres de retardement de la majorité sénatoriale et demande une suspension de séance pour examiner l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle) - **Rappel au règlement (p. 3049) :** au nom du groupe socialiste, demande une suspension de séance avant le vote sur cet amendement - **Art. 1 (p. 3051) :** abstention du groupe socialiste sur cet amendement.

EVIN (Claude), ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la protection sociale (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi, présenté avec M. Jean-Pierre Soisson, portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] (20 octobre 1988) - Politique économique et sociale.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Charles Bonifay : *Politique sociale (Revenu minimum d'insertion) (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 331).*

de M. Paul Souffrin : *Mineurs (travailleurs de la mine) (Sécurité sociale des mineurs) (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 333).*

de M. Georges Mouly : *Politique sociale (Pauvreté, précarité et application du revenu minimum d'insertion) (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1175).*

de M. Claude Huriet : *Sécurité sociale (prestations) (Baisse du taux de marge des médicaments remboursés par la sécurité sociale) (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1178).*

de M. André Delelis : *Hôpitaux (personnel des) (Conditions de travail dans les établissements hospitaliers) (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1178).*

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 27 de M. Gérard Larcher : *Santé publique (Précautions d'emploi de la pilule abortive RU 486) (JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 695).*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 309 (87-88)] - (5 juillet 1988) - Discussion générale (p. 391) :** volonté de concertation du Gouvernement avec le Parlement - Nécessaire prorogation des mesures de financement de la sécurité sociale, prises en juin 1987, afin de maintenir le régime général en situation d'équilibre financier pour le court terme - (p. 392) : situation actuelle des comptes de la sécurité sociale - Besoins de financement prévisionnels du régime général pour 1988 et 1989 - Cotisations - Dépenses d'action sanitaire et sociale - Prestations familiales et maladie - Alourdissement considérable de la charge de la branche vieillesse - Prorogation jusqu'au 31 décembre 1989 du prélèvement de 1 % sur les revenus du capital destiné à la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, CNAVTS - Augmentation de la cotisation d'assurance vieillesse des fonctionnaires de 0,2 % - Reconstitution des majorations de la cotisation d'assurance maladie et d'assurance vieillesse applicable à l'ensemble des régimes de sécurité sociale - Réduction du taux de TVA applicable aux boissons non alcoolisées - (p. 393) : concertation ultérieure avec les partenaires sociaux afin de prendre des mesures permettant le développement du système de protection sociale et l'équilibre des comptes - Souhaite associer le Parlement à la recherche d'une formule lui permettant un droit de regard sur les comptes de la sécurité sociale - Orientations prises par le Gouvernement en ce qui concerne le plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie - Amélioration de la productivité du système de santé - Développement des alternatives à l'hospitalisation ainsi que des expériences de programmes de médicalisation du système d'information, PMSI - Déséquilibre structurel de l'assurance vieillesse ; attend beaucoup des réflexions des partenaires sociaux sur ce sujet - (p. 400) : incertitude quant à la date de débat au Parlement du projet de réforme de la sécurité sociale - Révision de certains textes réglementaires afin d'assurer l'égalité de traitement entre les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique - Discussion en cours, au sein du Gouvernement, sur l'affectation des taxes sur les tabacs et les alcools - Philosophie du Gouvernement en matière de lutte contre l'alcoolisme - Baisse de la TVA sur les médicaments et certains appareillages pour handicapés - Libération du prix des médicaments et politique industrielle pharmaceutique - Précise à M. Emmanuel Hamel que les critiques des socialistes sur le plan Séguin se justifiaient par le retard apporté à la concertation, notamment dans la saisine du Conseil économique et social - (p. 401) : nécessité d'assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale pour maintenir le système de protection sociale et de solidarité auquel le Gouvernement est attaché - Attend les conclusions du Conseil économique et social et s'en inspirera si elles correspondent aux intentions et aux orientations du Gouvernement - **Avant l'art. 1 (p. 402) :** s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Souffrin (augmentation du taux des prélèvements obligatoires sur les revenus du capital) - **Art. 3 (p. 404) :** s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article tendant à proroger le relèvement des taux de cotisation vieillesse pour les fonctionnaires civils et militaires).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 701) :** extension de la pauvreté et de la précarité - Efforts des pouvoirs publics ; expérience des compléments de ressources - Initiatives privées des grandes associations d'entraide - (p. 702) : action des collectivités locales ; création d'un minimum local garanti par un certain nombre de communes ; dispositifs départementaux : Ille-et-Vilaine ; territoire de Belfort - Texte en projet : versement d'une allocation aux plus démunis ; accès à la protection sociale ; processus d'insertion sous forme contractuelle avec la participation active de l'intéressé ; montant de l'allocation : équi-

libre à respecter vis-à-vis des bas salaires ; ouverture du droit à l'allocation de logement social - Répartition des interventions entre l'Etat et les collectivités locales ; compétences de l'Etat pour le financement du revenu minimum d'insertion, RMI, et la coordination de la lutte contre la grande pauvreté relevant de la solidarité nationale - (p. 703) : compétences des collectivités locales ; décentralisation de l'instruction des demandes d'allocation ; mise en oeuvre des actions d'insertion par les diverses collectivités territoriales - Commissions locales d'insertion ; conseil départemental d'insertion ; participation d'institutions publiques et privées ; programme départemental d'insertion - Modifications votées par l'Assemblée nationale : mécanisme de participation minimale des départements au financement des actions d'insertion ; compensation par les économies réalisées sur les dépenses d'aide sociale obligatoires du fait de l'attribution du revenu minimum - Nécessaire gestion concertée à l'échelon local de la politique nationale d'insertion - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 736) : définition du contrat d'insertion - Coordination du revenu minimum et des allocations familiales - (p. 737) : volonté de maintenir un écart suffisant entre le RMI et le SMIC ; caractère de subsidiarité lié à l'allocation différentielle - Modalités d'accueil et d'instruction des demandes - Contre certaines propositions visant à réserver aux centres communaux d'action sociale, CCAS, le monopole de l'instruction, réaffirme son attachement au pluralisme des guichets : CCAS, service départemental d'action sociale à vocation polyvalente, associations agréées - Détermination de l'effort financier du département - Transfert à terme de la responsabilité de l'allocation au département - (p. 738) : conditions d'attribution du RMI aux étrangers - Inscription de crédits à titre évaluatif dans le projet de loi de finances pour 1989 - Endettement des familles accédant à la propriété, facteur de paupérisation ; récent réaménagement des emprunts accordés dans le cadre de la législation sur les prêts d'accession à la propriété - Volonté du Gouvernement de procéder à la mise en oeuvre rapide du RMI dans les départements d'outre-mer - Volonté d'organiser l'application de la loi avec assez de souplesse pour maintenir l'action sociale facultative des communes - Conformité de l'économie du projet de loi avec la répartition des compétences organisée par les lois de décentralisation ; maintien à l'Etat des compétences d'attribution en faveur des plus déshérités - Association nécessaire des différents intervenants ; exemple du partenariat mis en oeuvre dans le cadre des opérations de développement social des quartiers - Rappelle le nombre d'amendements acceptés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 754) : s'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Marie-Claude Beaudou (conditions d'attribution d'une allocation minimale mensuelle pour les foyers ou personnes seules sans ressources) - **Art. 1 A** (p. 756) : s'oppose aux amendements n° 65 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (suppression des deux premières phrases de cet article relatives à une disposition de valeur constitutionnelle qui figure dans le préambule de la Constitution de 1946 et à une obligation nationale d'insertion sociale et professionnelle de toute personne en difficulté) ; n° 6 de M. Pierre Louvot, rapporteur (attribution du revenu minimum d'insertion, RMI, à toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental et de la situation locale de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de la commission (reconnaissance de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté comme un impératif national) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 216 de M. Franck Sérusclat - (p. 759) : s'oppose à l'amendement n° 96 de Mme Marie-Claude Beaudou (remplacement des mots « revenu minimum d'insertion » par les mots « allocation minimum d'insertion ») et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 du même auteur (suppression de toute forme d'exclusion dans le domaine de la sécurité sociale) - (p. 761) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Charles de Cuttoli (prise en compte des Français établis hors de France dans la définition de la politique de lutte contre la pauvreté et d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté) - **Art. 1** (p. 762) :

s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 98 (poursuite de la distribution gratuite de produits alimentaires malgré l'instauration du revenu minimum d'insertion, RMI) et n° 99 (interdiction de saisies, d'expulsions, de coupures de gaz et d'électricité pour les familles qui bénéficient du RMI) - **Art. 1** (p. 765) : s'oppose aux amendements n° 8 de la commission (harmonisation de la rédaction de cet article avec les dérogations aux conditions d'attribution du RMI prévues par les articles 6 et 7), n° 144 de M. Louis Virapoullé (extension du bénéfice du RMI à tous les départements français), s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (extension du bénéfice du RMI aux départements d'outre-mer), et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 191 de M. Jacques Habert (extension du bénéfice du RMI à tout Français immatriculé à l'étranger dans un poste consulaire) - (p. 766) : s'oppose à l'amendement n° 100 de Mme Danielle Bidard-Reydet (élargissement du champ des bénéficiaires du RMI aux jeunes de 18 à 25 ans) - (p. 767) : s'oppose à l'amendement n° 101 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de l'obligation pour tout bénéficiaire du RMI de s'engager à participer aux actions et aux activités nécessaires à son insertion sociale et professionnelle) - (p. 768) : accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - (p. 769) : s'oppose à l'amendement n° 208 de M. Xavier de Villepin (extension du bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, aux Français expatriés de retour définitivement en France depuis moins de six mois) - **Après l'art. 1** (p. 770) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 102 (élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures) et n° 103 (élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures, et relèvement de ces allocations à hauteur de 80 % du SMIC net dans le délai d'un an) - **Art. 3** (p. 771) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 172 de Mme Marie-Claude Beaudou (ouverture pour le parent isolé de droits identiques à ceux d'un couple) - (p. 772) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 1 de M. Henri Collard (variation du montant du RMI en fonction du SMIC), n° 104 de Mme Marie-Claude Beaudou (revalorisation biannuelle du RMI et révision en fonction de l'évolution des prix selon le système appliqué au SMIC) et n° 131 de Mme Hélène Missoffe (variation du montant du RMI deux fois par an en fonction de l'évolution du salaire minimum interprofessionnel de croissance) - **Art. 3 bis** (p. 773) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (confirmation du fait que l'attributaire du revenu minimum est l'allocataire et non chacun des bénéficiaires composant le foyer) - **Art. 4** (p. 775) : s'oppose aux amendements n° 173 de Mme Marie-Claude Beaudou (nouvelle rédaction de cet article relatif au financement de l'allocation à la charge exclusive de l'Etat), n° 11 de la commission (conditions du transfert de la compétence du financement et de l'attribution du RMI, de l'Etat au département à compter du 1^{er} janvier 1992) et n° 67 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (transfert au terme d'un délai de trois ans de la responsabilité et de l'attribution de l'allocation du RMI de l'Etat au département) - **Art. 5** (p. 778) : demande le retrait de l'amendement n° 145 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (ouverture du droit à l'allocation à compter du premier jour du mois au cours duquel la demande a été déposée) et accepte l'amendement n° 12 de la commission (ouverture du droit à l'allocation à compter du dépôt de la demande) - **Art. 6** (p. 779) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (application du RMI aux personnes ayant la qualité d'élèves, d'étudiants ou de stagiaires si elles sont à charge au sens de l'article 3) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission (remplacement des mots « contrat d'insertion » par les termes « projet d'insertion faisant l'objet d'un engagement contractuel ») - **Art. 7** (p. 782) : s'oppose aux amendements n° 132 de Mme Hélène Missoffe (possibilité pour les étrangers titulaires de la carte de résident de bénéficier d'une activité minimum d'insertion et d'un RMI) et n° 2 de M. Pierre Laffitte (bénéfice du RMI pour les ressortissants de la CEE) - **Art. 8** (p. 785) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 17 de la commission (possibilité d'exclure les allocations familiales et certaines presta-

tions sociales pour le calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 214 de Mme Hélène Missoffe et aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 105, n° 106 et n° 107 (exclusion du calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI, des allocations versées aux personnes handicapées, des allocations familiales et des aides à la personne en matière de logement) - S'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (suppression du dernier alinéa relatif aux conditions dans lesquelles l'allocation de RMI peut, avec l'accord du bénéficiaire, être versée à un organisme agréé) - (p. 786) : s'oppose à l'amendement n° 108 de Mme Marie-Claude Beaudeau (absence de prise en compte des aides matérielles et du règlement de factures par des tiers dans le calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI) - Affirme que le versement du RMI mettra fin aux aides antérieurement attribuées par les collectivités locales - Nécessité de revoir les politiques d'action sociale en raison du RMI - **Intitulé du chapitre III** (p. 787) : accepte l'amendement n° 194 de M. Claude Estier (« Engagement de l'allocataire et décision d'octroi de l'allocation ») - **Art. 10 A** (p. 788) : s'oppose aux amendements n° 109 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article relatif à l'engagement de l'allocataire de participer aux activités et actions d'insertion) et n° 19 de la commission (engagement de l'allocataire lors du dépôt de la demande, de participer aux activités ou actions qui sont nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle et confirmation de cet engagement dans le cadre du projet d'insertion) ; sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 68 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis - **Après l'art. 10 A** (p. 789) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (accueil des demandes d'allocations par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et possibilité pour les allocataires d'être accompagnés, voire suppléés, dans leurs démarches par la personne de leur choix) ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 218 ; retiré - (p. 790) : s'oppose à l'amendement n° 210 de la commission (instruction des dossiers par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et par le service départemental d'action sociale) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 196 de M. Claude Estier - **Art. 11 (par priorité)** (p. 791) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (suppression de cet article relatif au dépôt de la demande d'allocation) - Ses amendements rédactionnels n° 217 et n° 178 ; devenus sans objet (par priorité) - **Avant l'art. 10** (p. 792) : sur l'amendement n° 21 de la commission (règles applicables aux personnes sans domicile fixe pour l'accès au RMI), son sous-amendement n° 219 ; adopté - **Art. 10** (p. 794) : s'oppose à l'amendement n° 110 de Mme Marie-Claude Beaudeau (attribution de l'allocation par le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale) - Accepte les amendements n° 22 (vérification des conditions d'attribution de l'allocation pour une durée de trois mois à compter du dépôt de la demande par le représentant de l'Etat dans le département) et n° 23 (possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de faire procéder au versement d'acomptes ou d'avances sur droits supposés) de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 24 de la commission - (p. 795) : son amendement n° 177 : maintien du versement de l'allocation en cas de défaut de communication du contrat d'insertion dans le délai de trois mois lorsqu'il est imputable au service chargé de la définir avec l'intéressé ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (interruption du versement de l'allocation en cas d'avis motivé de la commission locale d'insertion transmis au représentant de l'Etat dans le département) - **Art. 10 bis** : s'oppose à l'amendement n° 135 de Mme Hélène Missoffe (droit à l'allocation renouvelable par période comprise entre six mois et un an) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 26 de la commission - (p. 796) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 71 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (maintien de l'allocation, à défaut d'avis de la commission locale d'insertion et décision de renouvellement différé jusqu'à la réception de l'avis par le représentant de l'Etat

dans le département) - **Après l'art. 10 bis** : s'oppose à l'amendement n° 211 de la commission (notification pour information, au président du conseil général, des décisions d'octroi de l'allocation ou du rejet de la demande initiale ainsi que des décisions de prorogation et de renouvellement du droit à l'allocation).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 16** (p. 813) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (chronologie des opérations tendant à la suspension de l'allocation ; procédure de révision du contrat d'insertion) - Sur les amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 29 de coordination, s'oppose au n° 30 (responsabilité du président du conseil général dans la procédure de révision du contrat d'insertion) et accepte le n° 31 (possibilité de maintenir le versement de l'allocation lorsque le non respect de l'engagement incombe à l'intéressé) - (p. 814) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de la commission (en cas de décision de suspension de l'allocation, possibilité pour l'intéressé de se faire assister par une personne de son choix agissant au nom d'une association ou d'un organisme à but non lucratif agréé) - **Art. 17** : accepte l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission et s'oppose au n° 111 de Mme Marie-Claude Beaudeau (réexamen semestriel du montant de l'allocation ; révision occasionnelle en fonction de l'évolution des prix) - **Art. 17 bis** (p. 815) : son amendement rédactionnel n° 180 ; adopté - S'oppose à l'amendement de coordination n° 151 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis, ainsi qu'au n° 34 de la commission (suppression de cet article relatif à l'information des personnes en situation de précarité) - **Art. 18 bis** (p. 816) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 35 de coordination et n° 36 (possibilité pour les personnels des organismes instructeurs et des organismes payeurs de se communiquer des informations, sans violation du secret professionnel) - **Art. 19** : son amendement n° 221 : caractère subsidiaire du RMI par rapport aux prestations locales servies dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; adopté - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 113 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression des dispositions subordonnant le versement du RMI au recouvrement préalable des créances alimentaires) - (p. 818) : sur l'amendement n° 37 de la commission (assistance des organismes instructeurs et des organismes payeurs dans les démarches entreprises par des demandeurs de l'allocation afin de faire valoir leurs droits préalablement au versement du RMI ; pouvoir du préfet limité à l'appréciation objective de la situation du débiteur défaillant), son sous-amendement n° 215 : possibilité pour le préfet de réduire l'allocation de RMI du montant de la créance alimentaire ou de l'allocation de soutien familial lorsque l'intéressé refuse, pour des motifs personnels, d'engager une action en recouvrement ; adopté - (p. 819) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 115 de Mme Marie-Claude Beaudeau (limitation de la subrogation de l'Etat à l'égard du débiteur d'aliments) - **Art. 20** : accepte l'amendement n° 38 de la commission (suppression de cet article relatif au versement d'acomptes) - **Art. 22** (p. 820) : s'oppose aux amendements, n° 116 de Mme Marie-Claude Beaudeau (maintien de l'allocation en cas d'admission du bénéficiaire dans un établissement), n° 75 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (participation financière des bénéficiaires du RMI aux frais d'hébergement dans un établissement, par prélèvement sur le montant de l'allocation), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 198 de M. Claude Estier - (p. 821) : son amendement rédactionnel n° 181 ; devenus sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 39 de la commission et n° 76 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (suppression des dispositions précisant que l'allocation devra être liquidée avant la sortie de l'établissement par l'intéressé) ainsi que pour l'amendement rédactionnel n° 199 de M. Claude Estier - **Art. 24** : s'oppose à l'amendement n° 138 de Mme Hélène Missoffe (composition de la commission départementale d'aide sociale complétée par un représentant du conseil départemental d'insertion) - **Art. 26** (p. 822) : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (contestation par l'intéressé de l'indu porté

devant les juridictions spécialisées compétentes ; caractère suspensif du recours) et accepte l'amendement n° 200 de M. Claude Estier (retenues sur les allocations à venir ne pouvant dépasser un pourcentage déterminé par voie réglementaire) - (p. 823) : s'oppose à l'amendement n° 117 de Mme Marie-Claude Beaudou (remise ou réduction de l'indu sur décision du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale) - Art. 27 : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission et s'oppose au n° 118 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de cet article définissant les conditions de la récupération des sommes versées au titre du RMI sur la succession ou la cession de l'actif du bénéficiaire) - Art. 28 (p. 824) : son amendement rédactionnel n° 182 ; adopté - S'oppose aux amendements n° 119 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression des dispositions tendant à instaurer, dans certains cas, une possibilité de tutelle sur les bénéficiaires du RMI) et n° 42 de la commission (organismes auxquels le mandatement peut être fait) - Après l'art. 28 : son amendement n° 183 : prise en charge des frais de gestion occasionnés par la tutelle ; adopté - Après l'art. 29 (p. 825) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Louis Souvet (information des agents chargés de la répression du travail clandestin par les organismes chargés de l'instruction des demandes d'allocations) - Avant l'art. 30 A : s'oppose à l'amendement n° 120 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de la division Titre III : « Actions d'insertion sociale et professionnelle ») - Art. 30 A (p. 827, 828) : sur les règles de création et de fonctionnement des commissions locales d'insertion, s'oppose aux amendements, n° 78 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis, n° 152 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis, n° 43 de la commission, et sur cet amendement, aux sous-amendements n° 222 et n° 223 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis et n° 212 de Mme Hélène Missoffe - Sur le même objet, accepte l'amendement n° 201² de M. Claude Estier - Avant l'art. 30 (p. 829) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 121 de Mme Marie-Claude Beaudou (formation professionnelle dispensée gratuitement aux bénéficiaires du RMI) - Art. 30 (p. 830) : son amendement n° 184 : associations ou organismes choisis en raison de leurs activités représentés au sein du conseil départemental d'insertion ; devenu sans objet - (p. 831) : sur la composition du conseil départemental d'insertion, s'oppose aux amendements, n° 79 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis, n° 153 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis, n° 44 de la commission, et sur cet amendement, au sous-amendement n° 202 de M. Claude Estier - S'oppose à l'amendement n° 190 de M. Emmanuel Hamel (représentation des associations d'anciens combattants au sein du conseil départemental d'insertion) - Art. 30 bis (p. 832) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de la commission (projet contractuel d'insertion souscrit par le seul allocataire ; contenu de l'engagement contractuel), et sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 203 et n° 204 de M. Claude Estier - Art. 30 ter (p. 833) : accepte l'amendement n° 156 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (suppression de la notion de « séquence d'insertion ») - (p. 834) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 48 de la commission (suppression de la notion d'« action de groupe ») et n° 157, d'ordre rédactionnel, de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - Art. 31 (p. 835) : accepte les amendements, n° 159 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (contenu du programme départemental d'insertion), n° 49 de la commission (programme départemental d'insertion arrêté conjointement par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département) et s'oppose au n° 83 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (coordination des actions d'insertion) - Après l'art. 31 (p. 836) : accepte l'amendement n° 84 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (règlement d'un éventuel désaccord entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général) - Art. 32 : s'oppose à l'amendement n° 122 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de cet article relatif aux modalités, notamment financières, de mise en oeuvre du programme départemental d'insertion) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 51 de la commission et n° 85 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (distinction entre le département et les autres partenaires de

l'Etat pour la mise en oeuvre, par conventions, du programme départemental d'insertion) - Art. 33 (p. 838) : son amendement rédactionnel n° 185 ; devenu sans objet - Sur la participation financière du département aux actions d'insertion, s'oppose à l'amendement de suppression n° 123 de Mme Marie-Claude Beaudou ainsi qu'aux amendements n° 141 de Mme Hélène Missoffe et n° 52 de la commission - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 86 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis - Après l'art. 33 (p. 839, 840) : s'oppose aux amendements identiques n° 53 de la commission et n° 163 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (plafonnement de la participation minimale obligatoire du département au dispositif d'insertion) - (p. 841) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Claude Estier (création entre les départements d'un fonds de péréquation des dépenses d'insertion) - Avant l'art. 34 (p. 842) : s'oppose à l'amendement n° 164 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (possibilité pour le président du conseil général de saisir la chambre régionale des comptes en cas de différence entre le montant de la contribution obligatoire et les économies réalisées au titre de l'insertion) - Art. 34 (p. 843) : s'oppose à l'amendement n° 124 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de cet article fixant le régime des crédits obligatoirement consacrés par le département à des actions d'insertion) ainsi qu'aux amendements identiques n° 55 de la commission et n° 88 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (suppression des dispositions précisant que les crédits-insertion sont obligatoirement engagés par le département dans le cadre de conventions) - Après l'art. 34 : accepte l'amendement n° 56 de la commission (prise en compte de la participation financière minimale du département dans le calcul des contingents communaux d'aide sociale) - (p. 845) : s'oppose à l'amendement n° 125 de Mme Marie-Claude Beaudou (maintien en l'état des budgets sociaux des départements et des communes malgré leur participation aux actions d'insertion sociale et professionnelle) - Art. 41 (p. 846) : s'oppose aux amendements n° 126 de Mme Marie-Claude Beaudou (prise en charge de plein droit par l'Etat de la couverture maladie des bénéficiaires du RMI), n° 167 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (maintien des règles relatives à l'obligation alimentaire dans le cadre de la prise en charge des cotisations de l'assurance personnelle des bénéficiaires du RMI dépourvus de couverture sociale) et accepte l'amendement rédactionnel n° 57 de la commission - (p. 847) : s'oppose aux amendements n° 168 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (cas particulier de prorogation automatique de la prise en charge par le département des cotisations d'assurance personnelle de l'allocataire) et n° 127 de Mme Marie-Claude Beaudou (aide médicale gratuite accordée aux bénéficiaires de l'allocation et à leurs ayants droit) - Après l'art. 41 : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 128 de Mme Marie-Claude Beaudou (prise en compte pour les droits à la retraite des périodes de versement du RMI) - Art. 42 : accepte l'amendement rédactionnel n° 58 de la commission - Son amendement n° 225 : rétablissement dans leurs droits aux prestations de l'assurance maladie et maternité des non salariés non agricoles bénéficiant du RMI et débiteurs de leurs cotisations ; adopté - Gel des cotisations impayées - Art. 43 : accepte l'amendement n° 59 de la commission (extension du champ d'application de la législation sur les accidents du travail aux seules activités d'insertion professionnelle ou d'intérêt général) - Art. 44 (p. 849) : son amendement rédactionnel n° 187 ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 60 de la commission (suppression de cet article précisant que le préfet ou le président du conseil général peut conclure des conventions avec les collectivités locales ou des organismes de droit public ou privé sans but lucratif afin d'organiser des activités d'insertion professionnelle ou d'intérêt général) - Art. 45. (p. 850) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 61 de coordination et n° 62 (statut des personnes exerçant une activité d'insertion professionnelle ou d'intérêt général dans le cadre d'une convention) - Art. 45 bis : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 63 de la commission (suppression de cet article étendant aux titulaires de l'allocation de parent isolé le bénéfice des actions d'insertion) et n° 130 de Mme Marie-Claude Beaudou (droit à une véritable formation professionnelle reconnu

aux titulaires de l'allocation de parent isolé - Après l'art. 45 bis (p. 851) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 90 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (maintien, à titre subsidiaire, du régime de droit local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) - Art. 46 (p. 853) : s'oppose aux amendements n° 142 de M. Paul Moreau (suppression des dispositions de cet article précisant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application spécifiques aux départements d'outre-mer) et n° 91 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (application dans les départements d'outre-mer des mesures prises pour la métropole, à défaut de publication du décret d'application dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi) - Avant l'art. 48 (p. 855) : s'oppose à l'amendement n° 169 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (dépôt par le Gouvernement d'un rapport annuel d'information sur l'exécution de la présente loi) - Art. 48 (p. 857) : son amendement rédactionnel n° 188 ; devenu sans objet - Sur l'information du Parlement relative à l'évaluation et à la durée d'application du RMI, s'oppose aux amendements n° 64 de la commission, n° 143 de M. Hubert Haenel, n° 5 de M. Henri Collard, n° 176 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 94 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis, et sur cet amendement, au sous-amendement n° 213 de M. Hubert Haenel - Son amendement n° 189 : détermination par décret de la nature des informations adressées par les collectivités publiques à l'Etat et aux organismes agréés, aux fins d'établissement de statistiques ; adopté - Seconde délibération - Art. 8 (p. 858) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (ressources à prendre en compte dans la base de calcul du RMI) - Art. 10 : accepte l'amendement rédactionnel de coordination n° 2 de la commission - Art. 28 : accepte l'amendement n° 3 de la commission (conditions de versement de l'allocation à un organisme agréé fixées par décret) - Art. 31 bis (p. 859) : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - Sur l'ensemble (p. 861) : mobilisation de tous les services de l'Etat et des collectivités territoriales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion - Regrette que les nombreuses modifications apportées par le Sénat aient remis en cause la cohérence et l'équilibre initial de ce projet.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 7 (p. 1113) :** s'oppose aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 59 (abrogation des articles de la loi Barzach du 30 juillet 1987 concernant les études médicales), n° 60 et n° 61 relatifs à la substitution de l'internat de médecine générale au résidanat - Réintroduction dans le présent projet de loi de la qualification en médecine générale - Mise en place d'une commission destinée à étudier le bilan de la formation en médecine générale avant toute éventuelle modification des études - Mesures transitoires concernant les étudiants en fin de deuxième et en troisième cycles - (p. 1114) : composition de la commission du bilan, présidée par M. Lachaux, conseiller maître à la Cour des comptes - Art. 7 (p. 1116) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis (conditions d'exercice de la médecine : référence aux nouvelles conditions de délivrance du diplôme introduites par la loi de 1968) - Art. 8 (p. 1118) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine, rétablissant la qualification en médecine générale et créant un titre d'ancien résident : rétablissement d'un lien entre la validation du troisième cycle, l'obtention du diplôme et le droit d'exercice) et à l'amendement de coordination n° 62 de Mme Danielle Bidard-Reydet - Après l'art. 8 (p. 1119, 1120) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Michel Rigou (extension aux étudiants vétérinaires ayant obtenu le certificat de fin de scolarité de la possibilité d'accéder aux études de biologie médicale) - Art. 11 (p. 1121) : demande le retrait de l'amendement n° 75 de M. Franck Sérusclat (évaluation des besoins de santé de la population : représentation paritaire des médecins et des pharmaciens dans les commissions régionales et nationale compétentes pour la biologie médicale) - Art. 12 : son amendement n° 81 : dispositions transitoires relatives à la soutenance de thèse et à l'obtention du

diplôme des internes soumis au régime de la loi de 1982 ; adopté - Art. 13 (p. 1122) : s'oppose à l'amendement n° 63 de Mme Danielle Bidard-Reydet (prorogation du régime transitoire de l'accès au troisième cycle jusqu'à la mise en place de la réforme des premier et deuxième cycles) - Art. 14 (p. 1123) : dispositions relatives à la fonction publique hospitalière - Mouvement revendicatif des infirmières ; protocole signé le 24 octobre 1988 avec les organisations syndicales représentatives - (p. 1124) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Henri Collard, rapporteur (dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ; modification de la rédaction de cet article relatif aux commissions administratives paritaires locales) - Après l'art. 16 (p. 1125) : ses amendements, relatifs à l'érection en établissement autonome de la Maison de Nanterre, n° 49 : insertion d'une division nouvelle ; n° 50 : transformation en établissement public de la ville de Paris ; n° 51 : fonctionnement ; n° 52 : conseil d'administration ; n° 53 : statut du personnel ; et n° 54 : biens mobiliers et immobiliers ; adoptés - Spécificité de la Maison de Nanterre ; gestion par le Préfet de police de Paris ; centre d'accueil héritier du dépôt de mendicité créé en 1887 ; hôpital - (p. 1126) : hospice - Effort d'amélioration des conditions d'hébergement dans le centre d'accueil - (p. 1127) : vote en 1987, par les députés communistes, des amendements sur le même objet de M. Michel Sapin à un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Rappelle que le financement de la Maison de Nanterre est assuré à 90 % par l'Etat et l'assurance maladie - (p. 1129) : nomination du directeur de l'établissement par arrêté conjoint du ministre de la santé et du ministre de l'intérieur - (p. 1131) : visite de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux personnes âgées, en 1982 - Art. 28 (p. 1132) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Hector Viron (suppression de cet article permettant le recrutement d'agents de droit privé au Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, CNESSS) et accepte l'amendement rédactionnel n° 38 de la commission - Après l'art. 28 (p. 1133) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (nouvelle rédaction de la loi du 3 janvier 1973 instituant un médiateur) - Son amendement n° 82 : durée de prorogation des ordonnances du 31 mars 1982 permettant aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales de demander le bénéfice d'une cessation progressive d'activité dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 55 ans ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Daniel Hoeffel - (p. 1134) : son amendement n° 83 : date de mise à la retraite des bénéficiaires ; adopté.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1784, 1785) :** procédure d'urgence - Divergences en CMP sur des dispositions votées par le Sénat : transfert de la compétence aux départements en 1992 ; conditions d'ouverture aux étrangers du droit au revenu minimum d'insertion, RMI ; organismes chargés de l'instruction ; financement de l'insertion - Souhaite l'adoption par le Sénat de ce texte voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale - Avant l'art. 3 bis (p. 1789) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 6 de M. Louis Souvet (attribution à un couple marié d'une allocation égale au montant de deux allocations) - Art. 3 bis : son amendement rédactionnel n° 7 ; adopté - Art. 4 (p. 1790) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Louvot rapporteur (reprise du texte voté en première lecture par le Sénat transférant la compétence du financement et de l'attribution du RMI au département, à compter du 1^{er} janvier 1992) - Art. 5 : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - Art. 6 (p. 1791) : son amendement n° 9 : reprise du texte voté en première lecture par le Sénat : application du RMI aux personnes ayant la qualité d'élève étudiant ou de stagiaire si elles sont à charge au sens de l'article 3 ; adopté - Art. 7 : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (retour au texte voté en première lecture par le Sénat relatif aux conditions d'ouverture du droit au RMI aux étrangers) - Art. 8 (p. 1793) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation correspondant au RMI) - Art. 10 B (p. 1794) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (structures intervenant dans le dépôt et l'instruction des demandes d'allocation) ; son amendement

n° 10 : assouplissement d'une formalité d'enregistrement des demandes ; devenu sans objet - Art. 10 : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté - Art. 18 bis A (p. 1795) : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - Art. 27 (p. 1796) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - Art. 30 A : son amendement de cohérence n° 14 ; adopté - Art. 30 : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - Art. 33 ter (p. 1797) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et prévoyant une clause de sauvegarde dans le cas où la participation minimale aux dépenses d'insertion imposée au département serait supérieure au montant des économies réalisées en matière d'aide sociale légale) - Art. 48 (p. 1798) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1848) : effort particulier de ce projet de loi de finances en matière de solidarité nationale - Instauration du revenu minimum d'insertion, RMI - Lutte contre l'exclusion sociale - Poursuite, en liaison avec les grandes associations caritatives, des actions d'urgence visant à remédier aux situations d'extrême détresse - Crédits supplémentaires prévus pour l'insertion des personnes accueillies en centres d'hébergement et de réadaptation sociale - Poursuite des programmes de développement social des quartiers - Mesures en faveur des personnes handicapées : création de postes de travail protégé pour les jeunes adultes handicapés qui sortent des établissements de l'enfance - Mesures en faveur des personnes âgées dépendantes : rénovation et humanisation des hospices - Respect des engagements pris à l'égard des rapatriés - (p. 1849) : lutte contre le SIDA : information, éducation, lutte contre l'exclusion, meilleure prise en charge des porteurs sains, recherche - Mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier les incidences du SIDA sur la vie de l'hôpital - Stratégie hospitalière : évolution du financement des investissements hospitaliers - Envisage la signature de contrats de plan entre l'Etat et les CHU - (p. 1850) : revalorisation du traitement des infirmières et des personnels hospitaliers - Souhaite que chaque hôpital engage une réflexion sur ses missions, sa place dans l'environnement sanitaire, afin d'établir un véritable plan stratégique fixant les objectifs en matière d'équipements, de formations, de conditions de travail et d'organisation interne - Gestion des hôpitaux - Réforme de la tutelle sur les établissements - Accélération et généralisation de la départe-

mentalisation - Rappelle son attachement à l'hôpital public malgré les contraintes financières et économiques pesant sur le système de protection sociale - Planification dans les secteurs non couverts par la carte sanitaire - Harmonisation du financement de l'hôpital public et des établissements privés - Développement des alternatives à l'hospitalisation - Situation des comptes de la sécurité sociale - Rappelle la récente tenue des états généraux de la sécurité sociale, le rapport du comité des sages, la saisine du Conseil économique et social, n'ayant débouché sur aucune décision concrète - Proposera au Parlement des mesures législatives nécessaires pour assurer la pérennité à moyen terme du système de protection sociale - Concertation avec les partenaires sociaux - Réexamen des modes de financement de la sécurité sociale - (p. 1851) : maîtrise des dépenses de santé - Effort de gestion et d'efficacité des hôpitaux - Développement de l'évaluation des thérapeutiques - Formation médicale continue - Déséquilibre structurel de l'assurance vieillesse - Souhaite une répartition équitable de la hausse inéluctable des prélèvements entre les actifs et les retraités - Est convaincu que la retraite de base par répartition doit rester le fondement de la protection sociale des personnes âgées - (p. 1878) : gestion hospitalière - Evaluation des besoins des personnes âgées ou handicapées - Informatisation des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, Cotorep - Organisation et fonctionnement des hôpitaux - Statut des personnels non soignants - (p. 1879) : statut des infirmières - Mise en place d'une commission nationale des infirmières - Concertation décentralisée sur l'avenir de l'hôpital - Assouplissement des règles financières applicables aux établissements hospitaliers - Politique de prévention sanitaire - Lutte contre le SIDA - Mise en place du fonds de prévention de la CNAM - Lutte contre la toxicomanie - Rattachement de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, MILT, aux services du Premier ministre - Politique familiale - (p. 1880) : avenir du système de protection sociale - Déplafonnement des cotisations familiales - Plan pour l'emploi - Protection sociale des Français de l'étranger ou résidant en Polynésie française.

- **Proposition de loi relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales** - *Deuxième lecture* [n° 131 (88-89)] - (13 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2685) : amélioration de cette proposition par le Sénat puis l'Assemblée nationale - Souhaite l'adoption conforme de ce texte - Art. 4 (p. 2692) : suppression par l'Assemblée nationale de cet article modifiant l'article 318 du code pénal.

F

FAIGT (Jules), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée en Indonésie du 20 au 30 septembre 1987, afin d'y étudier les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et ce pays [n° 248 (87-88)] (18 mars 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - Indonésie.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (2 décembre 1988) (p. 2135) : aménagement du temps et des rythmes de vie des enfants - Médecine du sport ; lutte contre le dopage - Priorité, parfois regrettable, donnée à la réalisation d'équipements coûteux liés à l'organisation de compétitions nationales ou internationales - Interroge le ministre sur la réalisation ou la modernisation d'équipements en Languedoc-Roussillon dans la perspective des jeux méditerranéens de 1993 - Surévaluation des recettes du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Sport associatif - Financement des postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) - Effort consenti en faveur du Fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA - Favorable à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Après l'art. 4 (p. 2734) : son amendement n° 60 : interdiction de la délivrance de certificats médicaux par toute personne habilitée à les délivrer dès lors qu'elle est candidate à une élection dans la circonscription considérée ; adopté.

FAURE (Edgar), sénateur du Doubs (GD).

Décédé le 30 mars 1988 (JO Lois et décrets du 31 mars 1988).

Eloge funèbre (JO Débats du 6 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

FAURE (Jean), sénateur de l'Isère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil le 10 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 11 novembre 1988).

Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à modifier les conditions de perception de la redevance « ski de fond » [n° 62 (88-89)] (28 octobre 1988) - Impôts et taxes.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Postes, télécommunications et espace - [n° 90 (88-89) tome 21] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2534, 2535) : caractère positif de ce projet de budget mais augmentation regrettable du prélèvement effectué sur le budget annexe au profit du budget général - Forte progression des subventions au Centre national d'études spatiales, CNES - Souhaite une stabilisation de ce prélèvement pour assurer la compétitivité de France Télécom - Nécessité d'une évolution du statut juridique des postes et télécommunications, par exemple vers un statut d'entreprise nationale, dans un contexte de plus en plus concurrentiel - S'interroge sur le contenu du projet de loi sur les télécommunications en préparation - Nécessité de mise en place d'une nouvelle politique du personnel et d'une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs - Mouvements de grève et principe de la continuité du service public - Problème du maintien d'un réseau suffisant de bureaux de poste en zone rurale : activité insuffisante des commissions départementales d'amélioration des services publics dans les zones de montagne - Déclin des services financiers de la poste - Bilan désastreux du plan câble - (p. 2536) : bilan du programme Télétel et politique des satellites - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

FAURE (Maurice), sénateur du Lot (GD) - Puis *ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement* (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 12 juin 1988 à minuit (JO Lois et décrets du 14 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau *ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

En qualité de ministre de l'équipement

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses

rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 329 (87-88)] (20 juillet 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Bâtiment et travaux publics** :

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jacques Boyer-Andrivet : **Autoroutés (Liaison autoroutière Bordeaux-Périgueux)** (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1170).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 4 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Transports routiers (Programmation du boulevard intercommunal du Parisis (Val-d'Oise))** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 636).

n° 5 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Autoroutes (Tracé de l'autoroute A 16 dans le département du Val-d'Oise)** (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 637).

n° 35 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Logement (Elaboration d'une nouvelle convention relative à la réhabilitation de logements sociaux à Sarcelles (Val-d'Oise))** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2769).

INTERVENTIONS

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** [n° 302 (87-88)] - (29 juin 1988) - Lit à la tribune du Sénat le texte de la déclaration de M. Michel Rocard, Premier ministre (p. 272 à 277).

- **Question orale avec débat : mise en service d'un tronçon de l'autoroute A 86** - (14 octobre 1988) (p. 601) : difficultés de réalisation de l'autoroute A 86 - Malgré les inconvénients dus à la mise en service provisoire du tronçon de Choisy-le-Roi, reconnaît le bien-fondé de cette ouverture - (p. 602) : diminution provisoire de la capacité de l'A 86 et des conditions d'accès à ce tronçon afin de limiter les retombées dans la traversée de Choisy-le-Roi - Rôle de l'automobile dans la civilisation moderne - Accélération des travaux du tronçon de Thiais - Politique autoroutière actuelle tenant compte du respect de l'environnement ; exemple de la prochaine autoroute A 14 reliant la Défense à Orgeval - (p. 603) : propose à Mme Hélène Luc que, quelques semaines après la mise en service de ce nouveau tronçon de l'autoroute A 86, une table ronde soit organisée afin d'en examiner les effets.

- **Projet de loi portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 329 (87-88)] - (18 octobre 1988) - **Discussion générale** (p. 608) : difficultés d'application de certaines dispositions de la loi du 12 juillet 1985 portant maîtrise d'ouvrage publique - Fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de la concertation interprofessionnelle entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'oeuvre et les entreprises - Contenu de la notion de maîtrise d'ouvrage - Rémunération des maîtres d'oeuvre - (p. 609) : mise au concours des projets : difficulté tenant au fait que les concours obéissent au code des marchés publics - **Projet tendant à étendre à un ensemble d'organismes à caractère parapublic l'obligation de respecter les règles de ce code** - Indemnisation des maîtres d'oeuvre admis à concourir mais dont le projet n'est pas retenu - **Art. unique** (p. 610) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Robert Laucournet, rapporteur - (p. 611) : accepte les amendements de la commission, n° 2 (exclusion du champ d'application de la présente loi des opérations destinées à l'accession à la propriété), n° 3 d'ordre rédactionnel, et n° 4 (fixation par décret des modalités d'organisation des concours d'architecture et d'ingénierie non régies par les dispositions du code des marchés publics).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Équipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2046, 2047) : présentation des crédits ; financement des prêts d'accession à la

propriété, PAP, par le reliquat sur le budget de 1988 - Mesures arrêtées par le Gouvernement dès juin 1988 : réaménagement de la dette des organismes d'HLM ; inscription dans le collectif pour 1988 de crédits pour les primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS, et pour les prêts locatifs aidés, PLA, afin d'améliorer les parties communes des logements HLM ; crédits du fonds social urbain ; crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Corrélation entre l'aide à la pierre et l'aide à la personne ; commission Bloch-Lainé - Financements projetés : aide à la pierre ; PLA ; construction de logements neufs HLM et réhabilitations ; PAP - Souhaite une réforme de l'accession sociale à la propriété, en concertation avec le Conseil national de l'habitat et l'ensemble des associations concernées - (p. 2048) : crédits destinés à secourir les bénéficiaires de PAP supportant des emprunts à taux élevé et progressif pénalisés par la baisse de l'inflation - Propositions du rapport Bloch-Lainé : réserve sur l'aide par un mécanisme de prime ; problème de la banalisation des prêts en raison de l'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêt - Diminution de la consommation de PAP - Meilleure utilisation des crédits de l'ANAH - Participation des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal ; taux ; recettes - Aide personnalisée au logement, APL - Extension aux foyers admissibles au revenu minimum d'insertion, RMI, occupant des logements du secteur privé - (p. 2049) : réaménagement de la distribution de l'APL - Loyers : engagement de modération signé par les propriétaires institutionnels dont les sociétés d'économie mixte de la région parisienne ; recours à un projet de loi de plafonnement en cas de hausse exagérée - Priorité donnée par M. François Mitterrand, Président de la République, à l'aménagement des villes - Problème de la réhabilitation des quartiers construits à la hâte pendant la période de crise du logement ; recours prioritaire aux crédits du fonds social urbain et des réhabilitations PALULOS - (p. 2064) : importance des crédits consacrés au logement social dans les départements et territoires d'outre-mer ; affectation de crédits complémentaires en compensation de la différence de montant du RMI - Garanties imposées aux constructeurs de maisons individuelles - Absence d'inscription de crédits au titre des PAP, financés par le reliquat du budget de 1988 ; s'engage à un complément de ressources en cas de retard de mise en oeuvre de la réforme de l'accession au logement social - Critique les propositions du rapport Bloch-Lainé dont l'application aurait pour conséquence la diminution du nombre des bénéficiaires de l'accession à la propriété ; accord sur l'ouverture du logement ancien à l'accession aidée - (p. 2065) : utilisation éventuelle des contrats d'épargne logement - Prime à l'amélioration de l'habitat, PAH - Importance du montant global des crédits consacrés à l'aide à la personne malgré le ralentissement de la progression de l'APL - Perspectives du secteur du bâtiment dans le grand marché européen - Performances des entreprises françaises de travaux publics - Insuffisant effort de formation de la Fédération nationale du bâtiment - **Examen des crédits** - **Art. 64** (p. 2068) : s'oppose aux amendements n° II-31 de M. Jean-Luc Bécart (augmentation du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction dite 1 % patronal) et n° II-13 et n° II-29, identiques, de MM. Ernest Cartigny, rapporteur spécial et José Balarelo (relèvement du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal, et diminution de leur contribution au financement du Fonds national d'aide au logement, FNAL) - **Après l'art. 64** (p. 2069) : s'oppose à l'amendement n° II-30 de Mme Hélène Luc (exonération de taxe foncière des organismes d'HLM et des accédants à la propriété d'une résidence principale financée avant le 1^{er} janvier 1973).

Équipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2512, 2513) : présente le programme d'investissement de la voirie nationale pour les cinq années à venir - Négociations en cours des contrats de plan Etat-région - Retard de la France en matière d'équipement en voies rapides - Révision par le comité interministériel d'aménagement du territoire, CIAT, du schéma routier directeur national adopté en 1987 - Augmentation substantielle du nombre de kilomètres d'autoroutes concédées avec deux objectifs : assurer la continuité des itinéraires et réaliser un certain nombre de

petits itinéraires permettant de relier entre eux les grands itinéraires - Projet de la future grande autoroute alpine - Demandes de crédits présentées par les régions dans le cadre des contrats de plan ; priorité donnée par l'Etat aux travaux sur les nationales 9 et 20, ainsi qu'à la construction de la Tarentaise et du Transmanche - (p. 2514, 2515) : satisfaction des demandes d'investissements des régions grâce à un prélèvement sur la trésorerie des sociétés autoroutières de France - Evolution de la situation budgétaire des sociétés autoroutières et application aux autoroutes de la loi des rendements décroissants - Première place occupée par la France sur le marché mondial de l'exportation des grands travaux publics - Augmentation prévue de 50 % du volume des travaux réalisés par rapport aux cinq dernières années - Insertion dans les contrats de plan Etat-région de certains itinéraires « oubliés » par le schéma directeur - Réduction crédits du chapitre des renforcements coordonnés (mises hors gel) - Effort d'équipement supplémentaire en faveur du déneigement - Construction de l'école nationale supérieure des ponts et chaussées à Marne-la-Vallée - Arbitrage des conflits avec les régions dans un souci de justice, d'efficacité et de démocratie locale - (p. 2526, 2527) : assujettissement à la TVA des projets routiers financés par les collectivités locales - Financement par l'Etat des routes prévues par les contrats de plan Etat-région - Réalisation des autoroutes à péage en milieu urbain - Tracés de l'A 14 et de l'A 16 - Construction du tunnel du Puymorens et aménagement de la liaison Toulouse-Barcelone - Contrat de plan Etat-Picardie - Liaison Paris-Toulouse et tracé de la future autoroute Lyon-Bordeaux dans le Limousin - Situation de la région parisienne ; réalisation prochaine des parties Est de l'A 86 et de la « Francilienne » - (p. 2528) : difficultés du tracé Ouest de ces infrastructures - Caractère inévitable du recours au péage - Importance sans précédent de ce budget routier.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1987 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988 [n° 356 (87-88)] - (13 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2668, 2669) ; prise en compte des modifications apportées par la réforme fiscale américaine de 1986 - Taxe sur les succursales - Disposition visant à éviter une utilisation abusive de la convention aux fins d'évasion fiscale - Redéfinition de la notion de bénéficiaire effectif pour l'application des prélèvements à la source - Définition des dividendes - Modification des règles d'élimination des doubles impositions : exonération en France des dividendes, intérêts, redevances et gains en capital de source américaine perçus par les ressortissants américains qui résident en France - Effet attendu d'encouragement à l'implantation de sociétés américaines en France - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 2671) ; regrette le défaut de concertation avec les organismes intéressés en raison de la rapidité de la négociation - Coût fiscal - Statut fiscal des Français résidant aux Etats-Unis.**

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2672) : proposition de validation de plans d'occupation des sols, POS, et de zones d'aménagement concerté, ZAC, susceptibles d'être annulés par les tribunaux administratifs en raison de conflits d'interprétation sur des mesures transitoires figurant dans les lois de décentralisation - Modification de la loi du 18 juillet 1985 afin de permettre la transformation d'un périmètre provisoire de zone à aménagement différé, ZAD, en ZAD définitive où le droit de préemption peut être exercé durablement - Disparition de l'objet de l'article 4, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat de la décision du tribunal administratif annulant l'arrêté préfectoral prenant acte du retrait de quatre communes du syndicat de l'agglomération nouvelle, SAN, de Saint-Quentin-en-Yvelines - Dispositif destiné à rendre plus difficile la sortie des villes nouvelles après parution du décret ministériel attestant la fin de l'opération ; option « communauté des villes nouvelles », moins contraignante que le SAN - Demande l'adoption de ce projet de loi - Après l'art. 1 (p. 2677) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Marcel Rudloff, rap-**

porteur (validation des actes réglementaires et non réglementaires pris sur le fondement du POS de la ville de Strasbourg et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Strasbourg) - Jugement du tribunal administratif annulant le POS de Strasbourg - Après l'art. 3 (p. 2679) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Hubert Haenel (modification de la réglementation des boisements) - Art. 4 : son amendement n° 1 : suppression de cet article relatif au périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ; adopté - Art. 5 (p. 2680) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 10 de Mme Nelly Rodi (suppression de cet article relatif au dispositif de sortie des agglomérations nouvelles après achèvement) - Après l'art. 5 (p. 2681) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Nelly Rodi (administration du syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) - (p. 2682) : accepte les amendements n° 7 et n° 8 de M. Jacques Bellanger relatifs à la procédure d'admission d'une commune dans un SAN - (p. 2683, 2684) : s'oppose aux amendements de Mme Nelly Rodi, n° 12 (exercice conjoint des compétences par les communes et les SAN en matière d'urbanisme et d'investissement) et n° 13 (répartition des compétences entre le maire et le président de la communauté ou du SAN en matière d'urbanisme) - (p. 2685) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Hubert Haenel (création d'une procédure spécifique d'expropriation des biens immeubles en état d'abandon manifeste).

FAUROUX (Roger), ministre de l'industrie, du commerce extérieur et de l'aménagement du territoire (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 34 de M. Paul Caron : *Sports (Projet de création d'un circuit de sport mécanique en Seine-Maritime)* (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2770).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2217, 2218) : constate que le défi industriel reste plus jamais à l'ordre du jour - Rappelle les investissements de Pechiney à Dunkerque et aux Etats-Unis, les coopérations instituées pour la production d'une norme de télévision haute définition purement européenne - Estime que les résultats de l'industrie française sont encourageants - Croissance de la production industrielle de 5,5 % - Souligne les bons résultats de la sidérurgie - Constate une perte de 20 000 emplois industriels en 1988 - Difficultés de l'industrie ferroviaire, des chantiers navals et du secteur textile - Déséquilibre du commerce extérieur - Aggravation du déficit avec les pays solvables, notamment la RFA et l'Union soviétique - Nécessité pour les entreprises de contracter des alliances dans la perspective du marché unique - Rôle de l'Etat d'accompagner dans leurs difficultés les secteurs traditionnels et d'ouvrir ailleurs la voie du développement industriel - Constate qu'une grande part des crédits est consacrée aux charbonnages, aux chantiers navals et à la reconversion industrielle - (p. 2219) : mise en place d'un plan de sauvetage du textile - Rappelle que les dotations en capital, qui représentent 4 milliards de francs, destinées à

appuyer les actions prioritaires, sont inscrites au budget des charges communes - Constate la prospérité retrouvée des grandes entreprises publiques - Crédits d'innovation destinés au CEA, au secteur électronique et à certaines actions plus spécifiques et plus diversifiées - Projet Jessi et association de quatre constructeurs européens dans le développement de la technologie des semi-conducteurs - Estime insuffisante la part de l'innovation industrielle dans la recherche - Souhaite que les centres techniques professionnels s'ouvrent sur le monde industriel - Augmentation des ressources de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - (p. 2220) : problème du développement industriel et de l'aide de l'Etat aux PME et de leur information - Souligne l'importance des normes et de la certification pour une bonne garantie des consommateurs et pour la conquête des marchés internationaux - Constate que la France est en retard dans ce domaine par rapport à la RFA - Augmentation des crédits en faveur de la normalisation - Souhaite une meilleure coordination de l'action des membres du corps préfectoral avec tous les intervenants économiques, qu'ils soient publics, parapublics ou privés - Estime que le développement industriel est une nécessité pour l'emploi, pour le rétablissement des échanges extérieurs et pour le raffermissement de la monnaie - (p. 2236) : situation satisfaisante de l'industrie française - Augmentation des capacités de production de l'industrie - Importance des importations de biens d'équipement - Investissements en capacité de l'industrie française - Constate que les OPA dans certains cas stimulent l'industrie et l'économie mais dans d'autres sont un élément dévastateur - Rôle des banques dans le développement industriel - Estime que le secteur public se porte bien mais reste endetté - Rappelle que le mode de vie normal des entreprises nationales est aussi de distribuer des dividendes - (p. 2237) : souhaite l'établissement de relations équilibrées entre le secteur public et son actionnaire l'Etat - Signale l'absence de difficulté de financement de Rhône-Poulenc grâce à son autofinancement - Augmentation des fonds propres des entreprises publiques de 18 milliards de francs en 1988 grâce aux dotations en capital - Confirme l'importance des investissements productifs pour l'avenir d'une entreprise - Problème du coût des différents produits énergétiques - Succès de la politique nucléaire française - Problème des excédents d'électricité - Ralentissement du développement du parc nucléaire - Accroissement des exportations d'électricité - Constate le refus de l'Allemagne d'importer de l'électricité - Favorable à l'établissement d'un marché commun de l'énergie - Achèvement des études de sûreté de Superphénix - Rappelle que le surgénérateur est une technique très avancée qui produit dix fois plus d'énergie que les centrales nucléaires classiques - Réduction de la production charbonnière - (p. 2238) : baisse du coût du charbon importé - Confirme les difficultés de l'Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - Production surabondante de gaz dans le monde - Diversification de notre approvisionnement - Problème de la fixation du prix du gaz avec l'Algérie et de la fixation d'un prix marchand - Favorable à la poursuite d'une politique d'économie de l'énergie - Maintien du soutien à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Difficultés du commerce extérieur dont le déficit est dû en partie à une augmentation des importations de biens d'équipement - Estime nécessaire d'encourager les PME à exporter vers les pays étrangers des biens de consommation courante - (p. 2239) : constate que les chantiers navals sont bons sur le plan technique et ne peuvent prendre de commandes sans un soutien massif de l'Etat - Constate l'absence de repreneurs pour les chantiers de La Ciotat - Estime que le problème du textile est à la fois sectoriel et national et que cette industrie ancienne a une forte tradition et un potentiel considérable de compétences - Ne méconnaît pas les risques considérables que nous font courir les pays du Sud-Est asiatique - Constate que les Italiens, les Allemands et les Anglais résistent mieux que nous à cette vague - Nécessité de se défendre contre les importations des « pays neutres », c'est-à-dire des pays à très bas taux de salaires - Constate l'adhésion de dix pays sur douze aux conclusions du rapport de la France sur ce sujet déposé lors du dernier conseil des ministres de l'industrie qui s'est tenu à Athènes - (p. 2240) : souhaite que la Chine ne dépasse pas les quotas qui lui ont été accordés jusqu'à maintenant -

Impossibilité de définir un « plan textile » d'ensemble en raison de la diversité des entreprises et des situations - Mise en oeuvre de mesures d'information, d'incitation et de mesures sociales - Problème du développement local et rôle du corps préfectoral sur les PME - Rôle du service des mines de faire respecter, au nom de l'Etat, toute une série de normes et de réglementations - Participation des chambres de commerce, des initiatives locales, des clubs, des organismes de tous ordres, au développement industriel - Rappelle que nous définissons moitié moins de normes que l'Allemagne - Estime que la norme est une arme défensive et offensive de très grande efficacité - Devoir de l'Etat de corriger les déséquilibres entre les régions - (p. 2241) : aménagement du territoire, élément fondamental de la politique du Gouvernement - Rappelle que l'usine de Noguères n'avait plus d'avenir et que Dunkerque offrait de meilleures conditions de développement - Confirme que le Gouvernement mènera une action énergique pour que les sites de Noguères et de Lacq ne se trouvent pas désertifiés après le départ inéluctable de Pechiney-Aluminium ; et que le fonds d'industrialisation du bassin d'Alès sera maintenu.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 2256) : se réjouit de la réunion dans la même structure ministérielle de l'industrie et de l'aménagement du territoire, ainsi que de l'intégration dans ce budget du commerce, de l'artisanat et du tourisme - Rappelle l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement visant à augmenter de 100 millions de francs les crédits de la DATAR.

- **Question orale avec débat : industrie du jouet - (12 décembre 1988) (p. 2661) :** importance de l'industrie française du jouet, menacée malgré son dynamisme - Double concurrence des pays du Sud-Est asiatique et des grands groupes multinationaux étrangers - (p. 2662) : accord de la CEE sur la suppression de la libre pratique ; contingent chinois - Nécessité d'un maintien des échanges avec la Chine, importateur de biens d'équipement, et d'une meilleure maîtrise des importations par les professionnels de la filière - Produits non conformes : inquiétude suscitée par les procès-verbaux de saisie en douane suite à l'opération de contrôle menée par la Direction générale des douanes - Concurrence des sociétés multinationales en matière de publicité télévisée ; suppression des dispositions protégeant le jouet français par la Société française de publicité en juillet 1986 - Suggère une contre-attaque par la production de films puisant dans le folklore français - Spécificité du jouet ; lien entre culture et industrie ; suggère une réflexion communautaire sur le modèle de celle lancée par la fédération du jouet - Contrefaçons ; introduction dans le droit français du règlement communautaire entré en vigueur le 1^{er} janvier 1988 ; négociations du GATT ; convergence de vues entre les Etats-Unis et la France - (p. 2663) : problèmes posés par la petite taille des entreprises françaises de jouets - Procédures des sociétés conventionnées - Procédures machines et équipements de conception avancée, MECA - Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Rôle des régions : fonds régional d'aide au conseil ; contrat Etat-régions - Produits non conformes ; désignation souhaitable d'experts auprès des douaniers par la fédération du jouet - Demande un meilleur partage de la tâche d'élaboration des normes entre l'Association française de normalisation, AFNOR, et les professions - Laboratoire national d'essais.

FOREST (Louis de la), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

FORTIER (Marcel), sénateur de l'Indre-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 22 décembre 1988).

– Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, à la suite d'une mission d'information effectuée aux Etats-Unis du 16 au 26 juillet 1987, sur la situation de l'aéronautique civile de ce pays et les différents aspects du contentieux Airbus [n° 222 (87-88)] (22 janvier 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - Etats-Unis.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 34] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Navigation aérienne - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 41] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) - Rapporteur spécial - (p. 1747) : forte croissance prévue de l'aviation civile au cours des dix prochaines années - Airbus, deuxième constructeur mondial - Progression apparente de ce budget qui finance pour la moitié les programmes aéronautiques - Croissance du trafic aérien plus forte que prévu et coefficient d'occupation record - Problème de l'organisation du transport aérien à l'échelon intérieur et à l'échelon communautaire - Rappelle l'éclatement de la notion de trafic domestique en 1992 - Multiplication des affrètements croisés - (p. 1748) : problème du financement du renouvellement de la flotte d'Air France - Importance de la question sociale à Air Inter - Estime socialement et économiquement injustifiées les récentes grèves - Importance des crédits de construction aéronautique qui représentent plus de la moitié du budget - Confirmation du succès d'Airbus dont les ventes atténuent le déficit extérieur d'environ un milliard de francs par mois - Succès de l'Airbus A 320 - Agrandissement de la famille de l'Airbus avec les A 330 et A 340 pour lesquels des dotations importantes sont prévues - Rappelle les rumeurs qui se sont développées après le tragique accident de l'ATR 42 - Constate que l'industrie aéronautique est surtout vulnérable à la glorieuse incertitude du dollar - Insuffisance des crédits en faveur de la formation aéronautique - Risque d'une pénurie de pilotes pour les prochaines années - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du budget de l'aviation civile et de la météorologie pour 1989 - Création

en 1985 du budget annexe de la navigation aérienne, BANA, et croissance exceptionnelle du trafic-contrôle de l'ordre de 20 % en deux ans - Rappelle que ce budget est l'équivalent de celui de la jeunesse et des sports et qu'il nous concerne tous - Progression de 60 % de ce budget en cinq ans - Signale que désormais toutes les recettes sont privées : redevances ou emprunt - (p. 1749) : impact de ce budget sur le commerce extérieur - Constate que plus des trois quarts des ressources propres sont payées par des compagnies étrangères - Accord du 31 juillet 1987 et fin d'une grève de 100 jours des contrôleurs aériens - Absence de consensus nécessaire au développement d'un service de pointe - Problème de la régularité, qui est l'une des composantes essentielles de la qualité du service, et de son effondrement en 1987 - Constate que la sécurité d'ensemble est parfaitement assurée et doit le demeurer en 1992 malgré une nouvelle croissance du transport aérien - Se déclare favorable, au nom de la commission des finances, à l'adoption du BANA - Examen des crédits - Etat C (p. 1759) ; son amendement n° II-5 : réduction des crédits du titre V : aviation civile ; adopté.

FOSSET (André), sénateur des Hauts-de-Seine (UC).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Membre titulaire du conseil d'administration de la société Antenne 2 (A2).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et budget - I - Charges communes - [n° 88 (88-89) tome 8 annexe 8] (21 novembre 1988).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 164 (88-89)] (19 décembre 1988) - Lois de finances rectificatives.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 174 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 175 (88-89)] (21 décembre 1988) - Lois de finances rectificatives.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 372) : son amendement n° 79, soutenu par M. Michel Souplet : exclusion du champ d'application de l'amnistie pour les seules infractions à la réglementation du travail ayant entraîné l'application de l'article 319 du code pénal et ayant été sanctionnées par une peine de prison ; devenu sans objet - (p. 373) : ses amendements, soutenus par M. Rémi Herment, n° 80 : exclusion du champ d'application de l'amnistie des délits de propagande en faveur de l'avortement ; et n° 81 : exclusion du champ d'application de l'amnistie, des délits prévus et punis par l'article 453 du code pénal concernant les mauvais traitements infligés aux animaux ; devenus sans objet.

– **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 10** (p. 1510, 1511) : son amendement n° I-200 : définition des salariés les moins qualifiés visés par les mesures d'amélioration du crédit d'impôt formation ; retiré au profit de l'amendement sur le même objet n° I-300 du Gouvernement - **Après l'art. 10** (p. 1513, 1514) : son amendement n° I-201 : relèvement du plafond des comptes courants d'associés ; adopté - **Art. 11** (p. 1520) : son amendement n° I-203 : régime fiscal de l'apport de fonds propres par incorporation de capital ; retiré au profit de l'amendement sur le même objet n° I-126 de M. Roger Chinaud.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 12** (p. 1538) : son amendement n° I-204 : associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires ; adopté - **Art. 14** (p. 1544) : son amendement n° I-205 : suppression, à compter du 1^{er} janvier 1989, de la règle du « coupon couru » pour la détermination du résultat net imposable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; adopté - **Art. 18 - Paragraphe II bis** (p. 1574) : son amendement n° I-206 : assujettissement, après abattement, des objets d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; adopté - **Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts** (p. 1580) : son amendement n° I-208 : nature des fonctions exercées par le propriétaire de parts ou droits sociaux permettant de bénéficier de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, au titre des biens professionnels ; adopté - (p. 1582) ; son amendement n° I-207 : conditions alternatives permettant de considérer comme biens professionnels les actions détenues dans différentes sociétés ; adopté - (p. 1583) : son amendement n° I-209 : conditions d'exonération identiques pour les parts détenues à concurrence de 25 % et pour le patrimoine investi à 75 % ; adopté - (p. 1584) : son amendement n° I-210 : conditions d'exonération des parts ou actions d'une société constituée en vue du rachat d'une entreprise par ses salariés ou détenues au titre de stock-option ; adopté - **Avant le paragraphe V** (p. 1589) : son amendement n° I-211 : prise en compte des sommes versées au titre de l'ISF lors de l'acquiescement des droits de mutation à titre gratuit et de succession ; adopté - **Paragraphe V - Art. 885 Y du code général des impôts** (p. 1590) : se déclare favorable à l'amendement n° I-175 de M. Maurice Blin, rapporteur général (mécanisme de plafonnement de l'ISF tenant compte des taxes foncières acquittées par le redevable).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) - **Rapporteur spécial** (charges communes) (p. 2487) : progression rapide du budget des charges communes, atteignant près du tiers du budget total de l'Etat - Evolution largement automatique de ce budget incarnant la permanence de l'Etat - Dotations pour le revenu minimum d'insertion, RMI, et l'indemnisation des rapatriés - Augmentation importante des crédits destinés à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface - Financement des actions en faveur de l'indemnisation du chômage, de l'emploi et de la réinsertion professionnelle - Soutien du Sénat à la politique de privatisation engagée par le précédent gouvernement - (p. 2488) : opposition de la commission des finances aux dotations budgétaires prévues en faveur des entreprises publiques - Accroissement rapide de la charge de la dette publique - Politique de maîtrise de la dette publique et réduction du déficit budgétaire - Propose, au nom de la commission des finances, le retour à la politique de privatisation permettant un allègement budgétaire au titre de la dette - Approuve la politique de financement de la dette par le marché - (p. 2489) : amortissement des obligations renouvelables du Trésor, ORT - Sous réserve de l'adoption de ses amendements, avis favorable de la commission des finances à l'adoption du projet de budget des charges communes - **Examen des crédits - Charges communes - Etat B** (p. 2503) : son amendement n° II-6 : réduction de 4 milliards de francs des crédits destinés au service de la dette ; adopté - (p. 2504) : son amendement n° II-7 : réduction des crédits destinés à la charge du service des intérêts des obligations délivrées en paiement d'actions des sociétés nationalisées ;

adopté - (p. 2505) : s'oppose à l'amendement n° II-36 de M. Louis Minetti (suppression des crédits correspondant au financement des partis et groupements politiques) - **Etat C** : son amendement n° II-8 : suppression des crédits affectés au versement de dotations en capital aux sociétés nationalisées ou aux sociétés d'économie mixte ; adopté - Dénonce la dénationalisation « rampante » opérée par Pechiney - **Art. 62** : son amendement n° II-22 : suppression de cet article relatif à la clôture du compte de privatisation ; adopté.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Art. 54** (p. 2599) : son amendement n° II-56 : allongement de trois à cinq ans du délai durant lequel une société de capital risque peut céder, en franchise d'impôt sur les plus-values, des titres acquis avant leur admission à la cote d'une bourse de valeurs ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)]** - (15 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2804) : importantes plus-values fiscales héritées du précédent gouvernement - Regrette que cet excédent n'ait pas permis de stabiliser le niveau des prélèvements obligatoires et de réduire de façon significative l'endettement - Aurait préféré que les crédits affectés au fonds de soutien des rentes le soient plutôt à la Caisse d'amortissement de la dette publique, Cadep - Procédé destiné à masquer le surcoût des charges budgétaires occasionné en 1990 par la venue à échéance des obligations renouvelables du Trésor, ORT, émises en 1984 - Indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées - Dotations en capital versées aux entreprises publiques - Remboursement de la dette de la Caisse nationale de l'industrie et de la Caisse nationale des banques - Versement par anticipation d'une dotation à la Caisse nationale des allocations familiales, CNAF, en contrepartie du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales - (p. 2805) : regrette que ce collectif budgétaire n'ait pas permis d'avancer dans l'adaptation de notre législation fiscale au marché européen : allègement de la charge fiscale des contribuables, de la fiscalité sur l'épargne, de la baisse des taux de TVA et de la refonte de la fiscalité sur le patrimoine - Assouplissement des liens existant entre les différents impôts directs locaux - Suppression progressive de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti ; allègement substantiel pour les agriculteurs - Conditions de répartition et d'affectation des ressources du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA ; regrette que le récent arrêt du Conseil d'Etat relatif aux subventions spéciales de l'Etat ne soit pris en compte que pour l'année 1988 et non pour les exercices 1986 et 1987 - Se déclare opposé à l'adoption de ce projet de loi de finances rectificative - **Art. 12 bis** (p. 2821, 2822) : ses amendements, n° 28 : suppression de la rétroactivité des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité de groupe ; retiré ; n° 1 et n° 27 : limitation du champ d'application de la réintégration, dans le résultat d'ensemble d'un groupe, des intérêts d'emprunt contractés par une société pour acheter à son actionnaire principal les titres d'une filiale entrant par la suite dans le périmètre d'intégration du groupe ; adoptés - **Avant l'art. 14** (p. 2823) : soutient l'amendement n° 25 de M. Jean Cluzel (diminution du prélèvement effectué par l'Etat au titre de la TVA sur le montant de la redevance audiovisuelle afin de dégager des ressources supplémentaires pour les organismes du secteur public) - **Art. 14 bis** (p. 2826) : article résultant d'un amendement déposé par le Gouvernement à l'Assemblée nationale et relatif à la récupération de la TVA sur les impayés - Interroge le Gouvernement sur les objectifs de cet article.

Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - **Art. 34** (p. 2854) : son amendement n° 2, soutenu par M. Maurice Blin, rapporteur général : modification de la ventilation, entre les départements de la région parisienne, des taux plafonds servant au calcul du versement-transport ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1989 - Nouvelle lecture [n° 167 (88-89)]** - (21 décembre 1988) - En remplacement de M. Maurice Blin, rapporteur général - **Discussion générale** (p. 3065) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Majorité des dispositions adoptées par le Sénat, écartée par l'Assemblée nationale qui n'a retenu, sauf exception, que des changements mineurs - Souligne que l'Assemblée natio-

nale a accepté l'extension du bénéfice de la déduction fiscale à l'aide alimentaire hors de France mais non à l'aide médicale et matérielle, et qu'elle a adopté les mesures en faveur de la création et de la reprise de l'entreprise - (p. 3066) : absence de prise en compte des changements votés par le Sénat relatifs à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Fixation du droit d'examen du permis de conduire à 160 francs et suppression du droit d'inscription aux concours administratifs de la fonction publique territoriale - Possibilité pour les sociétés coopératives et les banques mutualistes de bénéficier du régime de déductibilité des dividendes - Adoption d'un amendement déposé par le Gouvernement relatif à la répression des transferts illicites de fonds issus du trafic de drogue - Modification du régime de la dotation spéciale instituteurs - Estime que la rigueur budgétaire doit être maintenue et qu'il est dommage de se priver des ressources de la privatisation - Souhaite l'aménagement de la fiscalité de l'épargne - Considère que le texte transmis par l'Assemblée nationale a supprimé les grandes orientations fixées par le Sénat lors du débat budgétaire - Au nom de la commission des finances, décide d'opposer à ce projet de loi la question préalable - **Question préalable** (p. 3067) : soutient la motion n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - (p. 3068) : constate que le Sénat est mis dans l'impossibilité de participer à un travail commun avec l'Assemblée nationale - Confirme que c'est une erreur de cesser la privatisation et de ne pas prendre les mesures nécessaires pour une diminution de la dette.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 - Nouvelle lecture** [n° 174 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3069) : rappelle que le Sénat avait rejeté ce projet après l'avoir amendé sur divers points en première lecture - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Regrette la manière dont le Gouvernement a utilisé le supplément de recettes de 1988 ; qu'il ait pris le parti de dépenser la totalité des 38 milliards de francs de recettes supplémentaires et d'anticiper des dépenses qui auraient dû peser sur 1989 - Estime que les recettes supplémentaires dont a bénéficié l'Etat auraient dû être prioritairement affectées au désendettement de l'Etat - Reprise par l'Assemblée nationale en deuxième lecture de l'essentiel de ce qu'elle avait adopté en première lecture, ne retenant qu'une des modifications apportées par le Sénat - Adoption de divers amendements proposés par le Gouvernement - Constate que le collectif pour 1988 comprend désormais cinquante articles dont six sont différents du texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale et qu'il ne reste pratiquement rien des travaux du Sénat - Enumère les différentes modifications apportées par l'Assemblée nationale - (p. 3070) : constate que l'Assemblée nationale a retenu la seule disposition adoptée par le Sénat concernant la fiscalité des groupes de sociétés, et qu'aucune autre modification apportée par le Sénat en première lecture ne se retrouve dans le texte voté en nouvelle lecture - Estime que le Sénat ne peut que maintenir son opposition au collectif - Propose d'opposer la question préalable au projet de loi - **Question préalable** : sa motion n° 2, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

FOST (Paulette), sénateur de Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à attribuer aux communes les biens vacants et sans maître ayant un caractère d'immeuble [n° 6 (88-89)] (3 octobre 1988) - Communes.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 27] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Journaux officiels - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 39] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - **Question préalable** (p. 23) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Inaptitude des dispositions du texte en projet à garantir le principe d'égalité dans la compétition politique - Opposition du groupe communiste au financement public des partis politiques en fonction du nombre d'élus au Parlement dont la représentativité est faussée par le scrutin majoritaire - Absence de prise en compte des médias, domaine privilégié des atteintes au pluralisme - (p. 24) : mainmise des puissances financières sur la vie politique française : exemple des autres pays ; légalisation, accompagnée de déductions fiscales, des versements du CNPF à des partis politiques ; financement public et pénalisation des petits contribuables - Contradiction entre l'objectif de transparence et l'emprise croissante de l'argent sur les moyens de communication ; aide nécessaire à la presse écrite d'opinion : liberté d'expression ; détournement des dispositifs législatifs d'aide à la presse écrite - (p. 25) : accroissement des dépenses de campagnes électorales, financées par le patronat ; absence de pluralisme au sein des médias audiovisuels - Transparence et représentation proportionnelle.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Art. 1 (p. 767) : soutient l'amendement n° 101 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de l'obligation pour tout bénéficiaire du RMI de s'engager à participer aux actions et aux activités nécessaires à son insertion sociale et professionnelle).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1482) : soutient l'amendement n° I-97 de M. Robert Vizet (réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles) - Situation de l'industrie automobile française - Association de licenciements massifs et d'une politique répressive à l'égard des travailleurs chez Renault - Nécessaire accroissement des investissements productifs ; demande le lancement de modèles de remplacement de la R 4 et de la 2 CV chez Renault et PSA - Après l'art. 6 (p. 1483, 1484) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-94 (relèvement du taux de la TVA sur l'hôtellerie de luxe), n° I-96 (exonération de TVA sur le droit d'entrée dans les salles de cinéma d'art et d'essai et sur les cent cinquante premières représentations théâtrales d'oeuvres nouvellement créées en France), n° I-183 (versement aux collectivités locales de la TVA perçue par l'Etat sur toutes leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement) et n° I-184 (exonération de TVA des organismes publics HLM pour leurs dépenses d'investissement).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 11 ter (p. 1538) : se déclare opposée à l'amendement n° I-170 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article visant à étendre le rôle joué par les centres de gestion agréés dans la tenue des documents comptables de leurs adhérents) - Art. 13 bis (p. 1542) : soutient l'amendement n° I-102 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond d'impôt sur le revenu permettant aux salariés de bénéficier des chèques-vacances ; indexation annuelle automatique de ce plafond sur la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; majoration de la TVA applicable aux hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe) - Art. 14 (p. 1546) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° I-205 de M. André Fosset (suppression, à compter du 1^{er} janvier 1989, de la règle du « coupon couru » pour la détermination du résultat net imposable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM) - Après l'art. 17 : soutient l'amendement n° I-189 de M. Robert Vizet (suppression de l'anonymat pour les transactions por-

tant sur l'or) - Art. 18 (p. 1553) : institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Au nom du groupe communiste, propose certaines modifications relatives à l'assiette et au barème de cet impôt : abattements spécifiques plutôt qu'exonérations ; réduction des inégalités sociales ; introduction d'un critère d'efficacité économique - *Après le paragraphe I* (p. 1559) : soutient l'amendement n° I-110 de M. Robert Vizet (modulation des taux de l'ISF en fonction des biens inclus dans l'assiette) - *Paragraphe II* : soutient l'amendement n° I-105 de M. Robert Vizet (seuil d'imposition à l'ISF).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Avant l'art. 23 (suite) (p. 1623) : soutient l'amendement n° I-193 de M. Louis Minetti (nouvelle détermination des règles d'imposition au forfait en agriculture) - Dénonce l'injustice fiscale flagrante dont sont victimes certains petits viticulteurs de la région de Cognac - Art. 23 (p. 1627) : soutient l'amendement n° I-113 de M. Robert Vizet (suppression de la reconduction, jusqu'au 31 décembre 1993, de l'abattement de 50 % sur le bénéfice des jeunes agriculteurs) - Souhaite une réforme rapide de la fiscalité agricole, notamment celle portant sur le foncier non bâti.

- *Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture* [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - Art. 4 (p. 1790) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 1 de M. Pierre Louvot, rapporteur (reprise du texte voté en première lecture par le Sénat transférant la compétence du financement et de l'attribution du RMI au département, à compter du 1^{er} janvier 1992) - Art. 6 (p. 1791) : se déclare opposée à l'amendement n° 9 du Gouvernement (reprise du texte voté en première lecture par le Sénat : application du RMI aux personnes ayant la qualité d'élève étudiant ou de stagiaire si elles sont à charge au sens de l'article 3) - Art. 33 ter (p. 1797) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et prévoyant une clause de sauvegarde dans le cas où la participation minimale aux dépenses d'insertion imposée au département serait supérieure au montant des économies réalisées en matière d'aide sociale légale).

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2033) : progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF, conséquence de l'indexation sur les recettes de TVA - Relèvement des cotisations de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL ; non-publication du bilan officiel d'activité de la Caisse ; demande l'abrogation de la surcompensation - Poids de la dette des collectivités locales - Fiscalité locale : poids de la taxe d'habitation sur les ménages ; demande la réduction de la part de la taxe professionnelle payée par le budget de l'Etat - Charge financière des compétences transférées aux collectivités territoriales en matière d'enseignement ; demande que les départements bénéficient de crédits supplémentaires pour les collèges équivalents à ceux accordés aux régions pour les lycées - Revenu minimum d'insertion, RMI : financement de l'insertion par les départements - (p. 2034) : atteintes multiples à l'autonomie de la commune devenue l'enjeu de luttes économiques et sociales ; engagement au regroupement des communes en vue de l'intégration européenne de 1992 - Personnels : demande le retour au paritarisme de la gestion du Conseil national des personnels de la fonction publique - Rôle économique des collectivités locales : malgré l'engagement quotidien des élus communistes, souligne l'impuissance des communes à pallier la politique de chômage et de déclin menée au plan national - *Examen des crédits - Etat B* (p. 2044) : abstention du groupe communiste sur les crédits du ministère de l'intérieur - *Après l'art. 67* (p. 2046) : vote des amendements identiques n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial, et n° II-2 de M. Josselin de Rohan, par le groupe communiste (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (5 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2215) :

dresse un tableau de l'activité du Conseil économique et social, CES, au cours du second semestre 1987 et du premier semestre 1988 - Reconnaît la qualité constante des travaux du CES et regrette qu'ils ne soient pas encore assez connus des partenaires sociaux et des milieux professionnels - Légère augmentation des crédits en francs courants - Réduction des crédits en matériel - Diminution de l'effectif du personnel - Fin des études préalables à la construction de la troisième aile du Palais d'Iéna - Rappelle l'insuffisance et l'inadaptation des locaux - (p. 2216) : au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption des crédits pour le CES dans le projet de budget pour 1989.

Budget annexe : *Journaux officiels* - (5 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2216) : constate que le budget annexe des journaux officiels est en excédent - Regrette la réduction des effectifs - Absence d'augmentation tarifaire prévue, ni pour les publications, ni pour les annonces - (p. 2217) : augmentation des recettes, résultat d'une évolution en volume - Augmentation des crédits du Centre national d'informa-tique juridique, CNIJ - Constate la bonne gestion de ce budget annexe - Souhaite que la modernisation et l'informatisation des services soient poursuivies avec du matériel français, si possible - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du projet de budget annexe des journaux officiels pour 1989.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2631) : session budgétaire marquée par la montée des mouvements sociaux - Absence de rupture de ce projet de budget avec la politique d'austérité et poursuite de la baisse du pouvoir d'achat des salariés de la fonction publique - Tentative de récupération du mécontentement par la majorité sénatoriale - Défense du droit de grève et opposition du groupe communiste à la mise en place d'un service minimum dans le secteur public - Dénaturation du projet de budget par la majorité sénatoriale : impôt de solidarité sur la fortune, réduction de trente milliards de francs des dépenses civiles de l'Etat - (p. 2632) : problème de la dette des collectivités territoriales - Financement de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Attachement au principe de l'autonomie communale - Opposition du groupe communiste à ce projet de budget dénaturé par la majorité sénatoriale - Remercie les fonctionnaires du Sénat et tout particulièrement les administrateurs des commissions pour leur travail au cours de la discussion budgétaire

FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur des Hauts-de-Seine (UREI).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires sociales.

- Membre ès qualités de la Commission nationale de l'équipement sanitaire.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, tendant à instituer une procédure de médiation préalable et à assurer un service minimal en cas de grève dans les services publics [n° 162 (88-89)] (19 décembre 1988) - Grèves.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture* [n° 232 (87-88)] - Suite

de la discussion - (25 février 1988) - Art. 7 (p. 225) : estime mauvais le mécanisme général de ce texte qui tend à créer une présomption défavorable vis-à-vis de l'ensemble des hommes politiques - S'abstiendra sur cet article.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 735, 736) : accord unanime sur l'intensification de la lutte contre la pauvreté et la précarité ; initiatives déjà prises par les précédents gouvernements et les collectivités territoriales, départements et communes ; souhaite que le texte en projet permette à ces dernières de poursuivre leur effort - Français vivant à l'étranger et dans les départements et territoires d'outre-mer - Difficulté de définir le domaine d'application et les méthodes de calcul de l'allocation différentielle - Etablissement des listes de personnes concernées - Lien entre le revenu minimum et l'activité d'insertion ; expérience des associations caritatives ; devenir des titulaires du revenu minimum n'ayant pu participer à des actions d'insertion ; priorité à donner à l'insertion sociale avant l'insertion professionnelle - Critique le dispositif réservant à l'Etat l'attribution du revenu minimum et confiant l'insertion aux collectivités territoriales ; remise en cause de l'actuelle répartition des compétences en matière d'action sociale ; système générateur d'inefficacité et de gaspillage ; préconise un dispositif où, après une période transitoire, le département réalise à la fois l'instruction du revenu attribué et l'action d'insertion - Malgré ces réserves, votera ce projet de loi.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Art. 4 (p. 776) : problème du lien entre l'attribution d'un revenu minimum et les actions d'insertion - Nécessité de revoir le problème du partage des responsabilités en matière d'aide sociale et d'envisager un nouveau mécanisme - Considère le revenu minimum d'insertion, RMI, comme un élément de la solidarité nationale - Nécessité de prendre en compte l'ensemble des mécanismes actuels d'aide sociale - Soutient l'amendement n° 11 de la commission (conditions du transfert de la compétence du financement et de l'attribution du RMI, de l'Etat au département à compter du 1^{er} janvier 1992) - Art. 8 (p. 786) : article résultant de nombreuses improvisations de séance à l'Assemblée nationale - Emet des réserves sur le caractère constitutionnel de cet article - Caractère incohérent de cette législation.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Art. 34 (p. 843, 844) : soutient l'amendement n° 55 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression des dispositions précisant que les crédits-insertion sont obligatoirement engagés par le département dans le cadre de conventions) - Art. 46 (p. 854) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 142 de M. Paul Moreau (suppression des dispositions de cet article précisant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application spécifiques aux départements d'outre-mer) - Sur l'ensemble (p. 860) : s'interroge sur l'efficacité des dispositions adoptées pour lutter contre la pauvreté et favoriser la réinsertion des plus défavorisés - Regrette que le Gouvernement ait déclaré l'urgence pour ce projet de loi - (p. 861) : effort de solidarité nationale faisant suite aux initiatives prises en faveur des déshérités par certaines collectivités locales - Souhaite que les décrets d'application assurent l'efficacité des mesures proposées.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1045) : importance en matière d'emploi de l'exonération des cotisations lors de l'embauche du premier salarié - Favorable à la poursuite de la réforme des études médicales et à la nette distinction entre le résidanat et l'internat - Approuve les propositions présentées ce matin pour transformer en aide active aux chômeurs de longue durée le système passif d'aide - Constate l'existence dans ce texte de nombreuses dispositions hétéroclites - Se déclare préoccupé par la brutalité du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales - (p. 1046) : craint que le déplaçonnement ne remplace la fiscalisation - Pénalisation des entreprises françaises à l'approche de l'échéance européenne de 1992 - S'interroge sur l'opportunité de traiter de la même manière les professions salariées et les travailleurs indépendants - Exclusion des travailleurs indépendants du bénéfice des dispositions de l'article 1^{er} sur l'exonération des charges patro-

nales pour l'embauche du premier salarié - Insuffisante concertation pour la préparation de ce projet - Déplaçonnement et risque de transfert à l'étranger de nombreux sièges sociaux présentement sis en Ile-de-France.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 19 (p. 1100) : accepte l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) - Intérêt pour les chômeurs de longue durée ayant dépassé cinquante ans - Nécessité de contrôler les dérapages éventuels - Compensation des pertes de cotisations pour la sécurité sociale - Souhaite l'extension de l'expérience des contrats de retour à l'emploi aux collectivités territoriales.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1390) : budget placé sous le signe de la continuité pour les dépenses sociales et de l'irrésolution du financement des prestations sociales - Problèmes du travail et de l'emploi : augmentation des crédits, création d'emplois, maintien du nombre de stages offerts aux jeunes, lutte contre le chômage - (p. 1391) : amélioration qualitative des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Pérennisation des exonérations de charges sociales patronales liées au contrat de qualification - Evoque le problème de la grève des services publics qui désorganise la vie économique et porte atteinte à la confiance que la population doit faire au service public - Considère comme un handicap pour la préparation de l'échéance de 1992 la désorganisation des services publics en raison de l'insuffisance du développement des procédures de médiation, de sortie de conflits et de service minimum - Favorable au plan national de lutte contre le SIDA - Nécessité de ne pas oublier la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme - Souhaite une augmentation significative du prix de l'alcool et du tabac - Problème du fonctionnement des structures hospitalières - Favorable à une modification des règles de la comptabilité hospitalière et à une amélioration de la gestion - Rappelle le vote récent d'un amendement qui permet le maintien dans les établissements des jeunes handicapés au delà de vingt ans - Nécessité de mettre en place le dispositif législatif prévoyant la création d'un contrat épargne-handicap - Problème du financement des dépenses de protection - Annonce après un retour à l'équilibre du régime général en 1987, un déficit de dix milliards en 1988 et de trente milliards en 1989 - Ralentissement du rythme d'évolution des dépenses d'assurance-maladie - Désapprouve les mesures prises à l'égard des pharmaciens et les hausses de cotisations sociales imposées aux médecins - Importance du problème de l'assurance-vieillesse - (p. 1392) : considère le déplaçonnement brutal des cotisations d'allocations familiales comme un système dangereux pour les professions libérales - Problème de la fiscalisation du régime des allocations familiales - Observe avec satisfaction une grande continuité depuis 1985 en matière d'emploi et de formation - Approuve certaines actions menées dans le secteur de la santé et estime que les priorités devraient être mieux cernées - Politique dangereuse en matière d'allocations familiales - Estime que ce budget aurait pu marquer une orientation plus claire pour la compétitivité des entreprises et pour l'assainissement de l'ensemble des régimes sociaux.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Art. 29 et Etat A (p. 1669) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° I-177 de M. Maurice Blin, rapporteur général (réduction du déficit du budget général).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture** [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1788) : désaccord de la commission des affaires sociales sur les dispositions votées en seconde lecture à l'Assemblée nationale : exclusion des élus locaux du mécanisme d'instruction et d'ordonnement du revenu minimum d'insertion, RMI ; conditions d'ouverture du droit aux étrangers : régularisation par rapport au RMI de la situation d'une grande partie des personnes immigrées en 1986 et 1987 au titre du regroupement familial ; répartition

des compétences entre l'Etat, attributaire de l'allocation, et les départements chargés de l'insertion - Art. 7 (p. 1791) : soutient l'amendement n° 2 de M. Pierre Louvot, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat relatif aux conditions d'ouverture du droit au RMI aux étrangers) - (p. 1792, 1793) : effet incitatif à prévoir de la régularisation des entrées irrégulières d'enfants.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) - En remplacement de M. Charles Descours, rapporteur pour avis (sécurité sociale) (p. 1859) : budget peu significatif de l'effort national en faveur de la sécurité sociale ; dissémination des crédits de la protection sociale dans six fascicules budgétaires différents - (p. 1860) : déficit des régimes spéciaux de protection sociale - Répartition des prestations prises en charge par l'Etat : allocations du Fonds national de solidarité ; allocations aux adultes handicapés et prestations logement - Revenu minimum d'insertion, RMI - Déficit structurel de la branche vieillesse - Déficit de la sécurité sociale prévu pour 1989 - Projections à moyen terme de la commission des comptes de la sécurité sociale - Niveau des prélèvements obligatoires constituant un handicap sérieux pour la France dans la compétition européenne - Orientations du Gouvernement en matière de financement du système de protection sociale - Conséquences du déplaçonnement des cotisations aux caisses d'allocations familiales, CAF - (p. 1861) : remise en cause du plan Séguin - Absence de concertation avec les pharmaciens pour la réduction de leur marge bénéficiaire - Lutte contre le SIDA, l'alcoolisme et le tabagisme - Réforme de l'assurance vieillesse - Avis défavorable de la commission des affaires sociales sur les crédits de la sécurité sociale.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2872) : favorable à la fiscalisation des allocations familiales - Incidences du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales pour les travailleurs indépendants, les entreprises industrielles et commerciales - (p. 2873) : craint des suppressions d'emplois dans les entreprises de haute technologie, à vocation internationale ou européenne - Met en garde le Gouvernement contre certaines mesures de ce DMOS préjudiciables aux entreprises françaises à l'approche de l'échéance européenne - **Avant l'art. 17 (par priorité)** (p. 2888) : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Hélène Luc (rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement) - **Art. 26 ter (par priorité)** (p. 2899) : soutient l'amendement n° 15 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (réduction du crédit d'heures accordé aux représentants syndicaux au comité central d'entreprise) - **Art. 16 bis A** (p. 2905) : soutient l'amendement n° 7 de M. Henri Collard, rapporteur (suppression de cet article relatif à la nomination des chefs de services hospitaliers).

- **Rappel au règlement, de M. Paul Souffrin** - (19 décembre 1988) (p. 2894) : déroulement des travaux de la commission des affaires sociales sur le projet de loi portant DMOS - Considère que les amendements de M. Daniel Hoefel relatifs à la fonction publique territoriale, déposés après la réunion de la commission mais avant l'ouverture de la séance publique, peuvent être examinés par le Sénat.

FRANCOIS (Philippe), sénateur de Seine-et-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification.

- Membre titulaire de la commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Membre de la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole jusqu'au 18 janvier 1988 (JO Lois et décrets du 19 janvier 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, tendant à modifier l'article L. 35-1 du Code des postes et télécommunications et l'article L. 111-6 du Code de l'urbanisme [n° 177 (88-89)] (21 décembre 1988) - Urbanisme.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 20 (JO Débats du 5 octobre 1988) (p. 510) - Ministère : Agriculture - *Régime électoral des chambres d'agriculture* - (Réponse : JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 693) - Elections professionnelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1195) : malgré certaines dispositions positives, souligne le manque d'ambition de ce projet pour préparer les agriculteurs de l'an 2000 - Nécessité de redéfinir le rôle de l'agriculteur dans sa fonction de chef d'entreprise et de lui permettre ainsi d'affronter, en 1993, le grand marché unique européen - Formation professionnelle des agriculteurs - Création d'un cadre favorable à l'entreprise agricole - Assouplissement du contrôle des structures - Réforme des cotisations sociales ; nécessaire modification des règles de financement de la protection sociale agricole - (p. 1196) : lacunes de ce projet sur tout changement d'assiette des cotisations sociales - Encouragement au fermage - Demande la création d'un fonds de reconversion professionnelle des exploitants agricoles ayant cessé leur activité à la suite d'une procédure de règlement amiable, de redressement ou de liquidation judiciaires.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18** (p. 1551) : conséquences du nouvel impôt de solidarité sur la fortune, ISF, sur la situation de l'agriculture française - Taxation excessive du patrimoine - (p. 1552) : risque d'aggravation du marasme actuel du marché foncier - Impôt dénué de toute solidarité à l'égard des agriculteurs - **Après le paragraphe II** (p. 1571) : sur l'amendement n° I-13 de M. Roland du Luart (extension du champ d'application de l'exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dont bénéficient certains biens ruraux donnés à bail à long terme et non considérés comme des biens professionnels), son sous-amendement n° I-310 : exonération des parts de groupements forestiers résultant d'apports en numéraire ; adopté - **Avant l'art. 23** (p. 1603) : soutient les amendements de M. Alain Pluchet, n° I-1 (régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL) et n° I-2 (réévaluation du taux des déductions forfaitaires des revenus fonciers des propriétés rurales données à bail).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Avant l'art. 23 (suite)** (p. 1624) : soutient l'amendement n° I-3 de M. Alain Pluchet (augmentation de la déduction fiscale pour investissement instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition) - **Art. 23** (p. 1627) : soutient l'amendement n° I-4 de M. Alain Pluchet, (exonérations fiscales applicables aux créations d'entreprises étendues à l'installation des jeunes agriculteurs) - **Après l'art. 23** (p. 1629) : soutient l'amendement n° I-5 de M. Alain Pluchet (allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles) - (p. 1630) : soutient l'amendement n° I-252 de M. Alain Pluchet (relèvement du seuil de déductibilité des revenus d'une activité annexe autorisé pour compenser les déficits agricoles) - (p. 1631) : soutient les amendements de M. Alain Pluchet, n° I-257 (imputation

des déficits fonciers sur le revenu global) et n° I-6 (diminution du taux de base applicable aux cessions d'immeubles affectés à une exploitation agricole) - (p. 1633) : soutient les amendements de M. Alain Pluchet, n° I-7 (simplification des règles fiscales applicables aux mutations à titre gratuit des biens donnés à bail à long terme) et n° I-8 (suppression des dispositions prévoyant que l'exonération est réduite de moitié lorsque la valeur des biens excède 500 000 francs) - (p. 1635, 1637) : soutient les amendements n° I-9 et n° I-10 de M. Alain Pluchet tendant à diminuer la taxe foncière sur les propriétés non bâties - (p. 1644) : son amendement n° I-259 : création des sociétés d'investissement forestier ; adopté.

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - Examen des crédits -Etat B (p. 1945, 1946) : vote du groupe RPR contre ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) - En remplacement de M. Raymond Brun, rapporteur pour avis (p. 2171, 2172) : budget du ministère du commerce et de l'artisanat placé sous le signe de la continuité quant au niveau des crédits et aux priorités retenues - Effort très important du précédent gouvernement dans le sens d'un allègement de la réglementation et de la fiscalité pesant sur le commerce et l'artisanat - Poursuite dans cette voie du projet de loi de finances pour 1989 avec un certain nombre de mesures en faveur de la création d'entreprises et de l'allègement des charges fiscales et sociales - Conclusions de la commission de réflexion présidée par M. René Ballayer sur la réforme de la taxe professionnelle - Part prépondérante des crédits destinés à l'artisanat et notamment des prêts bonifiés - Progression sensible des crédits des actions de formation - Diminution inquiétante des crédits destinés aux actions économiques dans l'artisanat et aux aides au commerce dans les zones sensibles, de nature à compromettre l'exécution des contrats de plan Etat-région - Problème de l'ouverture dominicale des commerces - Nécessité d'accroître la protection des sous-traitants dans le secteur du bâtiment - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Avant l'art. 15 ter (p. 2841) : son amendement n° 10, soutenu par M. Jean Simonin : déclassement en dernière catégorie, au titre de la taxe sur le foncier non bâti, des terres agricoles délimitées par un plan de zone submersible ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

FRANCOIS-PONCET (Jean), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport d'information, déposé avec M. Bernard Barbier, fait au nom de la mission d'information désignée par la commission des affaires économiques, chargée d'étudier les conséquences, pour l'économie française, de l'achèvement du marché intérieur européen en 1992 [n° 59 (88-89)] (26 octobre 1988) - Communautés européennes.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Après l'art. 11

(p. 1235) : soutient l'amendement n° 52 de M. Jean Arthuis, rapporteur (modification du champ d'application du contrôle des structures) - Désuétude de la réglementation en vigueur relative au contrôle des structures - Sur l'ensemble (p. 1289) : projet de nature à permettre la nécessaire adaptation de l'exploitation agricole à son nouvel environnement - Extension à l'agriculture des procédures de redressement - Incitation aux formes sociétaires d'exploitation - Modification de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Satisfait des nombreux rendez-vous ultérieurs pris par le ministre de l'agriculture sur des dispositions non examinées dans ce projet, notamment la réforme des structures.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion générale - (21 novembre 1988) - (p. 1388) : existence d'une marge de manoeuvre financière créée par une bonne gestion des finances publiques du gouvernement précédent - Déploire la relance des dépenses publiques, l'insuffisance de la réduction du déficit budgétaire et l'interruption des privatisations - Rappelle l'échéance du marché unique européen dont le Président de la République a souligné l'importance dans sa *Lettre à tous les Français* et le silence du budget sur les problèmes qu'il pose - Signature le 13 juin dernier de la directive européenne qui instaure à compter du 1^{er} juillet 1990 la libre circulation des capitaux dans la Communauté - Constate que le contrôle des changes a transformé l'hexagone en une sorte de forteresse financière et fiscale à l'origine de l'affaiblissement de la capacité compétitive et de la dégradation du solde des échanges industriels - (p. 1389) : libre circulation des capitaux et instauration de la concurrence entre les systèmes fiscaux européens - Nécessité d'harmoniser la fiscalité de l'épargne avec les partenaires européens pour éviter une fuite massive de nos avoirs financiers - Indique que la Communauté européenne proposera un prélèvement libérateur à la source de 10 % sur les valeurs à revenus fixes alors que le taux français est actuellement de 27 %, dont la réduction entraînerait une importante moins-value fiscale - Délai de quatre années pour réaliser l'harmonisation de la TVA et atteindre l'objectif clé de l'Acte unique : la suppression des contrôles aux frontières - Interroge le Gouvernement sur une éventuelle refonte générale du système fiscal - Absence d'éclaircissement sur les intentions du Gouvernement concernant l'évolution des structures industrielles - Nécessité de ne pas isoler la France du mouvement de recomposition du paysage industriel et financier de la Communauté - Estime que la privatisation est une solution pour permettre aux entreprises publiques de disposer au plan de leur statut comme de leur capital de l'indépendance et de la souplesse nécessaires - (p. 1390) : souhaite connaître les intentions et les ambitions européennes du Gouvernement s'agissant de l'automobile, des télécommunications, des banques et des assurances - Estime que l'échéance de 1992 doit avoir une dimension sociale et une dimension territoriale - Rappelle l'importance des zones du territoire national menacées de désertification - Estime que la concurrence européenne et la libre circulation des capitaux risquent d'achever de marginaliser les régions les moins bien placées ; et que l'aménagement du territoire constitue une responsabilité nationale ; et déplore la diminution des crédits de la délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale, DATAR - Souhaite que le Gouvernement définisse une politique d'aménagement du territoire nouvelle dotée de ressources nouvelles - Estime que le projet de budget pour 1989 ne prend pas suffisamment en compte le défi européen de 1992.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 165 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3088) : souligne les avancées que représente ce texte : déductibilité fiscale de la retraite complémentaire facultative ; maintien des chasses traditionnelles - Problème des structures et du calcul de l'assiette des cotisations sociales - (p. 3089) : rappelle que l'avenir de l'agriculture se jouera à Bruxelles et à Genève.

FRANCOU (Jean), sénateur des Bouches-du-Rhône (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre titulaire du Comité des prix de revient des fabrications d'armement.
- Membre titulaire du Comité de l'éthique du loto sportif.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Exposé d'ensemble - Dépenses en capital - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 45] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 4 (JO Débats du 16 avril 1986) (p. 513) - Ministère : Jeunesse et sports - *Politique sportive du Gouvernement* - (Caduque : mai 1988) - Education physique et sportive (EPS).

n° 8 (JO Débats du 25 avril 1986) (p. 599) - Ministère : Agriculture - *Conséquences de l'augmentation du prix de l'eau pour les agriculteurs de la vallée de la Durance* - (Caduque : mai 1988) - Eau et assainissement.

Questions orales sans débat :

n° 24 (JO Débats du 30 avril 1986) (p. 634) - Ministère : Environnement - *Dépose des skieurs sur les glaciers en hélicoptère* - (Caduque : mai 1988) - Sports.

n° 87 (JO Débats du 12 juin 1986) (p. 1492) - Ministère : Economie - *Prise en charge de fausses pièces encaissées par un régisseur municipal* - (Caduque : mai 1988) - Monnaie.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Avant l'art. 22 (p. 1596) : ses amendements, soutenus par M. Stéphane Bonduel, n° I-235 : exonération fiscale des primes accordées aux médaillés olympiques ; n° I-237 : exonération fiscale des aides personnalisées versées aux athlètes de haut niveau ; n° I-236 : exonération fiscale des aides personnalisées versées aux athlètes de haut niveau, dans la limite de 50 000 francs ; n° I-238 : exonération fiscale accordée aux sportifs professionnels dans les mêmes conditions qu'aux artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques ; n° I-239 : bénéfice de l'étalement fiscal accordé aux sportifs professionnels ; et n° I-240 : possibilité pour les clubs sportifs professionnels d'affecter les bénéfices réalisés au cours d'une saison sur un compte de provisions en franchise d'impôt ; retirés.

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2096, 2097) : réforme des rythmes scolaires - Enseignement du sport à l'école primaire - Recrutement de nouveaux conseillers et formation des instituteurs à la pédagogie du sport - Souhaite que l'Etat assume ses responsabilités, en collaboration avec les collectivités locales, au niveau du sport de masse et notamment du sport à l'école primaire, et laisse le soin et la responsabilité du sport de haut niveau au Comité national olympique - En tant que président du comité France-Liban, souhaite obtenir du Gouvernement le maintien de l'aide apportée l'an dernier à la mission laïque de Beyrouth.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2301, 2302) : présente son intervention en tant que président du groupe

d'amitié France-Liban du Sénat - Importance des liens unissant la France au Liban - Crise traversée par le Liban à l'occasion de l'élection présidentielle - Modification de la situation internationale : fin de la guerre Iran-Irak, nouvelle orientation prise par l'Organisation de libération de la Palestine, OLP - Politique de la Syrie, principal obstacle aux tentatives de restauration de l'unité libanaise - Attachement à l'idée d'indépendance du Liban du gouvernement du général Aoun, incarnant seul la légitimité libanaise - Action de la France en faveur du respect de l'intégrité libanaise et inscription à l'ordre du jour de la question libanaise dans la perspective d'une conférence internationale sur le Proche-Orient - Situation économique précaire du Liban - Nécessité d'accroître l'aide française afin d'assurer la survie de la langue française au Liban - Souligne l'importance des responsabilités de la France au Liban.

Défense - (7 décembre 1988) - Rapporteur spécial (exposé d'ensemble et dépenses en capital) (p. 2373, 2374) : budget, traduction d'une volonté politique et des choix approuvés de la loi de programmation militaire - Affirmation de l'option nucléaire de notre défense dans une dissuasion du faible au fort - Confirmation de l'effort de défense et de la place de la France dans l'Alliance atlantique - Compression des crédits du titre III - Maintien de la priorité au programme nucléaire - Progression des crédits des programmes spatiaux - Avancement de programmes importants, tels le char Leclerc, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, SNLE-NG, et le porte-avions nucléaire - Constate que les moyens accordés aux armées ne garantissent pas que les objectifs de la loi de programmation soient effectivement atteints - Sous-évaluation du coût des grands programmes - Constate l'apparition de dérives dans des équipements majeurs qui sont encore au stade du développement - Nécessité d'acquérir des matériels qui ne figurent pas dans la loi de programmation - Constate que les versements à la FINUL pour notre participation à son action au Liban ne sont pas comptabilisés dans ce projet - (p. 2375) : nécessité de favoriser comme nos voisins et alliés la concentration des grandes industries travaillant pour la défense - Poursuite de fabrications et de projets d'équipements communs - Nécessité d'une nouvelle structure pour le groupement industriel des armements terrestres, GIAT, pour faire face à sa mission - Poursuite des cessions d'actifs immobiliers des armées - Revalorisation de la fonction militaire prenant en compte les contraintes - Estime que si le Gouvernement ne propose pas l'année prochaine un budget qui atteigne 4 % du produit intérieur brut, il sera nécessaire de revoir les objectifs de la loi de programmation et de réduire les missions confiées aux armées - Souhaite que la nécessité de l'effort de défense soit clairement expliquée à l'opinion publique - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption des crédits de la défense prévus pour 1989 - Art. 34 (p. 2405) : s'oppose à l'amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits d'étude des armements chimiques) - (p. 2406) : s'oppose à l'amendement n° II-38 de M. Jean-Luc Bécart (réduction des crédits du titre V relatifs à la fabrication des têtes nucléaires à usage stratégique) - (p. 2407) : s'oppose aux amendements n° II-39, n° II-43 et n° II-45 de M. Jean-Luc Bécart, relatifs à la suppression des crédits consacrés aux nouveaux armements nucléaires tactiques - S'oppose à l'amendement n° II-40 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits consacrés à l'arme neutronique) - (p. 2408 et 2409) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart n° II-41, n° II-42, n° II-44, n° II-46, n° II-47 et n° II-48 relatifs à la réduction des crédits de la défense afin d'atteindre le seuil nucléaire zéro à l'an 2000.

FRAYSSE-CAZALIS (Jacqueline), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer l'exécution provisoire de droit des décisions rendues en première instance par les conseils de prud'hommes [n° 353 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Justice.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 574) - Ministère : Solidarité - *Revendications des infirmières - Infirmiers et infirmières.*

Questions orales sans débat :

n° 255 (JO Débats du 28 octobre 1987) (p. 3525) - Ministère : Affaires sociales - *Sanctions frappant certains médecins refusant d'appliquer le plan du Gouvernement en matière de sécurité sociale* - (Caduque : mai 1988) - Médecins.

n° 261 (JO Débats du 4 novembre 1987) (p. 3646) - Ministère : Equipement - *Refus de la demande d'habilitation au secret défense de deux agents de l'Institut géographique national* - (Caduque : mai 1988) - Fonction publique.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Avant l'art. 6 (p. 158) : soutient l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (suppression du titre III : « Dispositions relatives au financement des partis et groupements politiques ») - Art. 6 (p. 159) : opposition des communistes au principe de l'affectation de crédits budgétaires au financement des partis et groupements politiques - Mesure dangereuse pour la liberté d'expression et la démocratie du fait du versement de l'aide publique aux seuls partis ayant des parlementaires - Explication de vote sur l'ensemble (p. 183) : dénonce le « malaise » de la majorité sénatoriale face à ce projet - Texte aggravant les inégalités entre les partis politiques - Financement patronal privé augmenté d'un financement public inconstitutionnel - (p. 184) : attitude indécente du patronat en cette période, de crise économique - Opposition des sénateurs communistes à l'adoption de ce projet.*

- *Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Art. 14 (p. 1123) : intervient sur les dispositions relatives à la fonction publique hospitalière - Soutien actif du parti communiste aux légitimes revendications des infirmières - Propos du professeur Schwartzberg - Soutien de la popu-*

lation - Insuffisance du protocole d'accord du 24 octobre 1988 - Dégradation des conditions de travail des personnels hospitaliers dans un contexte général de détérioration de l'hôpital public - Asphyxie financière ; comparaison avec les cadeaux fiscaux au patronat ; demande le retour sur la décision prise en 1984 visant à supprimer la possibilité pour l'hôpital d'emprunter sans intérêt - Après l'art. 16 (p. 1126) : sur la transformation de la Maison de Nanterre en établissement public de la Ville de Paris, s'oppose à l'amendement n° 49 du Gouvernement (insertion d'une division nouvelle) ; absence de consultation de la municipalité de Nanterre ; groupe de travail mis en place en 1981 par M. Franceschi, alors secrétaire d'Etat aux personnes âgées - Caractère inacceptable de la disposition confiant la direction du nouvel établissement au Préfet de police de Paris - Choix de maintenir la Maison de Nanterre sous un statut d'exception - Conditions inhumaines d'hébergement dans le centre d'accueil - (p. 1127) : action menée pendant des années par la municipalité de Nanterre contre cette situation scandaleuse - (p. 1128, 1129) : se déclare opposée aux amendements n° 50 (transformation en établissement public de la ville de Paris), n° 51 (fonctionnement) et n° 52 (conseil d'administration) du Gouvernement - Caractère inadmissible de la disposition confiant la présidence de l'établissement au Préfet de police de Paris - Suppression de la participation du maire de la commune limitrophe de Colombes - (p. 1130) : se déclare favorable à l'amendement n° 53 du Gouvernement (statut du personnel) - Se déclare opposée à l'amendement n° 54 du Gouvernement (biens mobiliers et immobiliers) - Art. 28 (p. 1131) : soutient l'amendement n° 18 de M. Hector Viron (suppression de cet article permettant le recrutement d'agents de droit privé au Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, CNESS).

- *Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)] - (19 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1308) : politique d'intégration de la France dans le grand marché financier européen conduisant à l'abandon de toute indépendance économique du pays - S'interroge sur les conséquences préjudiciables de la mise en oeuvre de la technique de la « titrisation » en matière d'emploi et d'accession sociale à la propriété - Politique de déréglementation et de désengagement de l'Etat - Dénonce le choix fait de Paris comme place boursière au détriment du financement du développement des régions et des productions - (p. 1309) : insuffisance du développement des fonds propres pour assurer les besoins de financement de l'entreprise moderne - Propose la création de fonds régionaux pour l'emploi, la recherche, la production - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de ce texte.*

- *Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].*

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2027, 2028) : politique de sécurité : évolution dangereuse de la police ; mobilisation d'importantes forces devant les centres de tri en grève dans la région parisienne ; absence d'existence légale du peloton des voltigeurs motocyclistes - Insuffisance des crédits de la police ; transformations internes de postes ; incorporation massive d'appelés du contingent inexpérimentés et affectés à l'ilotage - Rôle essentiel de l'ilotage et de la création de commissariats de quartier dans la lutte contre l'insécurité ; avis des représentants syndicaux des personnels de la police nationale - Demande l'amélioration des conditions de travail et de salaire des policiers ; service des transmissions ; suppressions d'emplois ; privatisation grandissante dans le domaine de l'informatique.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) (p. 2560, 2561) : problèmes actuels de la fonction publique - Dénonce la campagne politique tendant à opposer les fonctionnaires au reste de la population - Justification des revendications des fonctionnaires : augmentation des rémunérations, amélioration de la formation et du déroulement des carrières - Sécurité de l'emploi, corollaire indispensable de la continuité du service public - Atteintes au droit de grève et mesures de démantèlement du statut de la fonction

publique - Soutien des sénateurs communistes aux revendications des fonctionnaires.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Titre III bis (p. 2905) :** son amendement n° 30, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de ce titre : « Dispositions relatives à l'érection en établissement autonome de la Maison de Nan-

terre » ; rejeté - **Art. 16 bis (p. 2906) :** ses amendements, soutenus par M. Paul Souffrin, n° 31 : suppression de cet article créant une nouvelle catégorie d'établissements publics ; et n° 32 : statut de la Maison de Nanterre ; rejetés - **Art. 16 quater :** son amendement n° 33, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de cet article relatif au conseil d'administration de la Maison de Nanterre ; rejeté.

G

GARCIA (Jean), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.
- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à permettre aux communes de continuer à percevoir la taxe professionnelle sur les arsenaux et manufactures d'armes [n° 265 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre à la séance du 2 avril 1988) - Impôts locaux.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 120 (JO Débats du 17 octobre 1986) (p. 3930) - Ministère : Affaires étrangères - *Participation de la France à la semaine internationale de la paix* - (Caduque : mai 1988) - Organisation des Nations Unies (ONU).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 10 (p. 133) : soutient l'amendement n° 35 de M. Charles Lederman (compte de campagne ne devant porter que sur les dépenses engagées par le candidat ou, en son nom, par son mandataire).

- **Rappel au règlement** - (17 février 1988) (p. 119) : articles 13 et suivants du règlement relatifs aux travaux des commissions - Partage l'émotion et l'indignation de l'opinion publique française et internationale sur le lâche attentat dont vient d'être victime le « Bateau du retour » chargé de transporter des Palestiniens expulsés arbitrairement des territoires occupés par Israël - Silence des autorités officielles françaises - Demande avec force, au nom du groupe communiste, que cesse la répression anti-palestinienne et que soient évacués les territoires occupés par Israël - Souhaite que la commission des affaires étrangères entende le ministre des affaires étrangères dans les meilleurs délais afin de connaître la position officielle du Gouvernement sur cette question.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud** [n° 251 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 432) : satisfait de la signature d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud - Au nom du groupe communiste, demande la cessation de toute expérience nucléaire à Mururoa - Se déclare néanmoins favorable à l'approbation de la convention.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 15 - Art. 42 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 983) : soutient l'amendement n° 108 de M. Ivan Renar (diffusion des mises en demeure sur la chaîne concernée) - Art. 42-1 (p. 984) : soutient l'amendement n° 109 de M. Ivan Renar (sanctions prononcées par le Parlement à l'encontre du titulaire d'une autorisation ne respectant pas ses obligations ou ne se conformant pas aux mises en demeure qui lui auraient été adressées).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Art. 17 (p. 1089) : soutient l'amendement n° 10 de M. Hec-

tor Viron (suppression de cet article relatif à l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage dans le secteur des banques et des assurances).

- **Rappel au règlement** - (25 novembre 1988) (p. 1651) : audition du Gouvernement par les commissions - Demande au Gouvernement d'intervenir pour que le bureau des cadets obtienne de la direction de la RATP le règlement des dettes dues au titre de la charte des présidents d'oeuvre sociale.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2283) : évolution du climat international en faveur de la paix et du désarmement - Poids de l'opinion publique et des mouvements pacifistes - Progrès de la coopération internationale, illustré par le vol dans l'espace de Jean-Loup Chrétien et de ses collègues soviétiques - Accord sur le désarmement nucléaire intervenu en décembre 1987 entre les Etats-Unis et l'URSS - (p. 2284) : maintien de la politique de développement du dispositif de dissuasion nucléaire français : expériences atomiques de Mururoa, loi de programmation militaire - Conférence de Paris sur les armes chimiques et souhait d'aboutir à une interdiction universelle de toute fabrication et utilisation de ces armes - Opposition aux projets de mise en place d'une défense européenne - Espoir de règlement pacifique de nombreux problèmes régionaux ; exemple du Cambodge et du Sahara occidental - Assemblée générale de l'ONU sur la Palestine à Genève - Intensification de la coopération économique, scientifique et culturelle avec les pays socialistes - Droits de l'homme ; manifestation organisée à Paris en hommage à Nelson Mandela - (p. 2285) : violations des droits de l'homme en Turquie et en Iran - Situation des enseignants français à l'étranger : nombreuses suppressions d'emplois budgétaires, mauvaises conditions de travail dans les instituts et centres culturels - Crédits du sommet de la francophonie prévu à Dakar en mai 1989 - Absence de contribution française à la politique de désarmement nucléaire - Abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2329, 2330) : budget de continuité - Absence d'une grande ambition tiers-mondiste - Souhaite de plus larges annulations des dettes des pays les plus pauvres - Charge financière croissante des remboursements pour les pays en voie de développement - Inadaptation des orientations préconisées par le FMI à la mise en oeuvre de politiques de développement nationales - Nécessité d'une action de la France, à l'échelle internationale et bilatérale, en faveur du désarmement et de l'annulation des dettes - Abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) - Art. 62 A (p. 2369) : absence de réponse satisfaisante aux nombreux problèmes du monde combattant - Diminution des crédits pour la seconde année consécutive - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de cet article qui tend à faire passer le taux normal des pensions de veuves de guerre de l'indice 463,5 à l'indice 471.

Défense - (7 décembre 1988) - Art. 34 (p. 2406, 2407) : soutient les amendements n° II-39, n° II-43 et n° II-45 de M. Jean-Luc Bécart relatifs à la suppression des crédits consacrés aux nouveaux armements nucléaires tactiques - (p. 2409) : soutient les amendements n° II-46 et n° II-48 de M. Jean-Luc Bécart relatifs à la réduction des crédits de la défense afin d'atteindre le seuil nucléaire zéro à l'an 2000.

Comptes spéciaux du Trésor - (9 décembre 1988) - Examen des crédits - Art. 40 (p. 2508) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-23 de M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial (suppression de cet article relatif à la clôture du compte d'affectation des produits de la privatisation).

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963** [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Ques-

tion préalable (p. 2950) : soutient la motion n° 2 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Négociations sur le désarmement : suppression des missiles intermédiaires ; armes chimiques ; propositions de M. Gorbatchev dans le domaine des armements conventionnels - (p. 2951) : création du conseil franco-allemand de défense et de sécurité, élément du renforcement de la politique des blocs en Europe - Demande la mise en oeuvre des recommandations de la charte d'Helsinki - Atteinte à la souveraineté de la France en matière de défense - Conséquences sur l'industrie de l'armement de la coproduction de matériels militaires - Réintégration du dispositif militaire français dans la stratégie de l'OTAN - Force d'action rapide, FAR - Missiles Hadès - Création d'un conseil franco-allemand économique et financier, instrument de domination de la RFA sur la France en raison de la dépendance monétaire et financière de cette dernière, due à son déficit commercial permanent - Discussion générale (p. 2952, 2953) : examen préalable des grandes lignes du budget français par le conseil franco-allemand économique et financier - Processus d'intégration économique au détriment de la France - Conseil de défense et de sécurité - Souligne que la notion d'amitié franco-allemande doit s'étendre aux deux Allemagnes - Accueil favorable des Etats-Unis à la mise en place d'une défense européenne commune, pilier de l'Alliance atlantique - Perte de souveraineté nationale - Absence d'initiatives françaises en faveur du désarmement - Décision de placer sur le sol allemand les missiles Hadès et Pluton.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants [n° 113 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2957) : regrette l'absence de dispositions contraignantes dans ce texte - Ratification de cette convention par la Turquie, mise en cause par un récent rapport d'Amnesty International dénonçant la pratique de la torture - Souhaite l'envoi par le Sénat d'une mission chargée d'enquêter sur les emprisonnements politiques dans ce pays - Vote de ce projet de loi par le groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Deuxième lecture [n° 97 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2967, 2968) : abaissement du niveau de protection sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon, jusqu'ici supérieur à celui de la métropole, accompagné d'une augmentation des cotisations pour les seuls salariés - Perte à terme du bénéfice des indemnités journalières pour les travailleurs indépendants de l'archipel - Conditions de mise en vigueur de certaines dispositions de la loi d'orientation de 1973, dite loi Royer - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés [n° 133 (88-89)]** - (20 décembre 1988) (p. 2976) : pérennisation de l'entorse au principe de la solidarité financière par la compensation britannique - Dérogations au principe de la préférence communautaire - Dessaisissement des parlements nationaux et transfert de souveraineté vers la CEE - Plafonnement global des ressources communautaires jusqu'en 1992 : mise en place de la ligne directrice agricole ; plafonnement des dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA, particulièrement préjudiciable à la France - Pénalisation de la France par la concentration géographique des crédits des fonds structurels dont seuls bénéficieront les DOM et la Corse - (p. 2977) : dégradation du « taux de retour » à la France par rapport à ses contributions - Désengagement de la Communauté à l'égard de l'aide au développement - Dispositions concourant à la réalisation du grand marché libéral - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables [n° 134 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Art. unique

(p. 2983) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet - Nouvelle lecture [n° 180 (88-89)]** - (22 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3110) : déplore la portée limitée de ce texte - Souhaite l'abrogation de la loi Galland relative aux statuts et au déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux - Favorable au retour du statut dit « statut Le Pors » - Note avec satisfaction la volonté du Gouvernement d'engager avec les organisations syndicales une vaste concertation sur ce problème - Se déclare opposé à l'adoption de ce projet si le Sénat maintient la position qui fut la sienne en première lecture - Art. 9 et Art. 12 (p. 3115) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de suppression de M. Daniel Hoeffel, rapporteur, n° 5 et n° 6 - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3117)** : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet tel qu'il a été modifié par le Sénat.

GAUD (Gérard), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

GAULLE (Philippe de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

GENTON (Jacques), sénateur du Cher (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (*JO* Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} novembre 1987 et le 30 avril 1988 en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 293 (87-88)] (23 juin 1988) - Communautés européennes.

Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 115 (88-89)] (6 décembre 1988) - Parlement.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 112 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de deux protocoles au Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963 [n° 122 (88-89)] (8 décembre 1988) - Traités et conventions.

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés

européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 1988 en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 125 (88-89)] (8 décembre 1988) - Communautés européennes.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finance rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale [n° 138 (88-89)] (14 décembre 1988) - Lois de finances rectificatives.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 324) - Ministère : Premier ministre - *Sommet européen de Hanovre* - Communauté économique européenne (CEE).

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 578) - Ministère : Environnement - *Situation difficile des riverains de la Loire* - Cours d'eau, étangs et lacs.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2281) : fait part au Sénat des réflexions de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes - Examen du projet de budget du ministère des affaires européennes : occasion traditionnelle d'évoquer l'actualité communautaire - Prochaine publication du rapport semestriel de la délégation - Relance communautaire et augmentation considérable de l'activité normative des institutions de la Communauté - (p. 2282) : renforcement des compétences communautaires au détriment de celles des parlements nationaux - Exercice du pouvoir législatif communautaire par le conseil des ministres de la Communauté et la Commission, le Parlement européen n'exerçant qu'un pouvoir consultatif - Désaveu du principe du contrôle parlementaire démocratique par le système institutionnel des communautés - Attribution au Parlement européen d'un véritable pouvoir législatif envisageable seulement à long terme - Esprit intergouvernemental de la Communauté animée essentiellement par l'action des Etats membres - Rôle de contrôle politique incombant aux parlements nationaux, à l'origine de la création par la loi du 6 juillet 1979 des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - (p. 2283) : mission d'information du Sénat et des commissions permanentes accomplie par la délégation - Réflexion sur un véritable contrôle parlementaire national de la politique européenne, devant intervenir dès le début de la négociation communautaire - Souhait d'un accroissement du rôle de la délégation dans ce cadre et d'une application plus rigoureuse des dispositions de la loi de 1979 sur la transmission de documents et d'informations - Association indispensable du Parlement à la définition et à l'application des politiques communautaires.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2395) : problèmes du contentieux des retraités militaires - Réinsertion dans la vie civile des sous-officiers arrivés en fin de contrat d'engagement - Souhaite des mesures particulières pour faciliter la réinsertion de ces sous-officiers dans la vie civile - Attribution de l'assurance chômage - Souhaite une modification de la réglementation des retraites proportionnelles civiles et militaires en ce qui concerne le bénéfice de la majoration de pension à caractère familial - Problème du droit à la seconde carrière des militaires dont le principe a été approuvé par le Sénat en juin 1986 - Dénonce l'insuffisance des crédits de fonctionnement du titre III pour donner aux armées l'aisance indispensable à l'accomplissement de leurs missions - (p. 2396) : estime qu'il vaut mieux attendre l'actualisation de la loi de programmation pour juger de l'adaptation des crédits d'investissement aux réalités - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget en considération des titres V et VI qui concernent directement la programmation - Souhaite que le Sénat prenne une position défini-

tive après l'examen du prochain projet de loi en avril 1989 et la déclaration du Gouvernement sur la politique de défense de la France.

- *Projet de loi de finances rectificative pour 1988* [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2803) : ouvertures de crédits réalisées au profit du ministère de la défense - Origine des dépenses supplémentaires - Dispositif exceptionnel hors métropole imposé par la préservation des intérêts mondiaux de la France - Surcoûts relatifs au Tchad - Vaste opération navale dans le golfe arabo-persique - Augmentation des effectifs militaires en Nouvelle-Calédonie - Participation française à la force intérimaire des Nations unies au Liban, FINUL - Sécurité du centre spatial de Kourou en Guyane - Problèmes liés à l'afflux des réfugiés du Surinam - Dépenses supplémentaires entraînées par la décision de construire le prototype de l'avion de combat tactique, ACT, marine - Souhaite que ce problème fasse l'objet d'un débat approfondi lors de l'examen de la prochaine loi de programmation militaire - Surcoûts relatifs à la gestion des personnels et des matériels - (p. 2804) : surcoûts liés à des transferts de crédits - Financement des surcoûts du titre III et des mouvements de fonds réalisés sur le titre V - Contribution acceptable de ce collectif budgétaire au financement des dépenses supportées par les armées en 1988 - Insuffisance des crédits de paiement prévus au titre de l'entretien programmé des matériels - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur les articles 6 et 7 de ce projet de loi de finances rectificative pour 1988.

- *Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963* [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2943) : processus de réconciliation engagé entre la France et la République fédérale d'Allemagne depuis 1945 - Initiatives de Robert Schuman et Jean Monnet - Signature par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer du traité sur la coopération franco-allemande le 22 janvier 1963 - Préambule adjoint au traité par le Bundestag lors du vote de ratification ; divergences de vues entre Français et Allemands en matière de relations avec les Etats-Unis, l'Alliance atlantique et vis-à-vis de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun - Relance de la coopération franco-allemande en matière de sécurité à partir de 1982 - Création d'un conseil franco-allemand de défense et de sécurité - Compétences de ce conseil : élaboration de conceptions communes dans le domaine de la défense et de la sécurité ; concertation sur les questions intéressant la sécurité de l'Europe ; manoeuvres communes et coopération militaire bilatérale ; brigade franco-allemande préfigurant la constitution d'unités militaires mixtes - (p. 2944) : priorité nécessaire de l'interopérabilité des matériels et de la coopération en matière d'armement - Limites posées par la divergence des conceptions stratégiques nationales : attachement de la RFA à l'Alliance atlantique et à l'Ostpolitik ; doctrine de dissuasion nucléaire française - Problèmes posés par la création d'une brigade d'active franco-allemande - Création d'un conseil franco-allemand économique et financier ; missions - (p. 2945) : coordination des politiques monétaires des deux pays - Tient à souligner que la disposition prévoyant l'examen, chaque année, par le conseil franco-allemand, des grandes lignes des budgets nationaux, doit être appliquée dans le respect des compétences des parlements - Secrétaire du conseil économique et financier - Réticence de la Bundesbank redoutant une atteinte à son indépendance - Bilan de la coopération franco-allemande : concertation politique ; relations économiques bilatérales ; relations culturelles - (p. 2946) : propose la ratification des protocoles au traité de l'Élysée de 1963 et souhaite un suivi parlementaire des conditions de leur mise en oeuvre.

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés* [n° 133 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. unique (p. 2978, 2979) : insiste sur l'urgence de déterminer une procédure permettant au Parlement d'exercer un contrôle démocratique sur la CEE - Votera le texte en projet.

GERARD (Alain), sénateur du Finistère (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée en Indonésie du 20 au 30 septembre 1987, afin d'y étudier les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et ce pays [n° 248 (87-88)] (18 mars 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - Indonésie.

Proposition de loi tendant à instituer, au bénéfice des communes de 2000 habitants ou moins, en métropole, et des communes de 7500 habitants ou moins, dans les départements d'outre-mer, un droit d'option en faveur de la première part de la dotation globale d'équipement [n° 249 (87-88)] (2 avril 1988) - Finances locales.

Proposition de loi relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles inhabités et à l'abandon [n° 82 (88-89)] (10 novembre 1988) - Expropriation.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 586) - Ministère : Agriculture - Difficultés dues aux quotas laitiers - Lait et produits laitiers.

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2788) - Ministère : Economie - Droits de garde des actions acquises lors des privatisations par les petits porteurs - Bourses de valeurs.

Questions orales sans débat :

n° 26 (JO Débats du 13 octobre 1988) (p. 568) - Ministère : Agriculture - Mesures pour préserver les intérêts des biscuitiers français - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 642) - Industrie agroalimentaire.

n° 42 (JO Débats du 2 décembre 1988) (p. 2071) - Ministère : Environnement - Charges financières des collectivités locales du fait de la prolifération des algues vertes - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2771) - Pollution et nuisances.

n° 43 (JO Débats du 2 décembre 1988) (p. 2071) - Ministère : Environnement - Lutte contre la pollution par les nitrates - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2772) - Pollution et nuisances.

n° 44 (JO Débats du 2 décembre 1988) (p. 2071) - Ministère : Economie - Exonération de droits de douane des matières premières importées - Douanes.

GIACOBBI (François), sénateur de la Haute-Corse (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au Japon, en République de Corée et à Hong-Kong du 24 février au 10 mars 1988 afin d'étudier le bicamérisme et les structures décentralisées au Japon, les institutions nouvelles de la République de Corée et l'évolution du statut de Hong-Kong [n° 292 (87-88)] (23 juin 1988) - Asie.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1812, 1813) : journée nationale des parcs nationaux en septembre 1988 à Autrans - Caractère exemplaire des parcs français, inspirant les travaux du Parlement européen - Article 19 de la circulaire européenne de juin 1987 - Appui du secrétariat d'Etat à l'environnement pour l'acquisition par le département de la Haute-Corse de l'étang de Biguglia - Abondement de crédits consentis par le Gouvernement et votés par l'Assemblée nationale en faveur des parcs naturels régionaux ; Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV ; demande des crédits complémentaires ; contrats de plan Etat-région - Conservatoire du littoral - Souhaite un programme d'amélioration et de professionnalisation des responsables et techniciens de l'environnement - (p. 1814) : vote de ce projet de budget par la majorité du groupe de la Gauche démocratique.

GILLIBERT (Michel), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 29 de M. Paul Souffrin : **Sourds et sourds-muets (Reconnaissance de la langue des signes française)** (JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 747).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Après l'art. 6 (p. 1066) : sur l'amendement n° 74 de M. Claude Estier (prise en charge des jeunes handicapés par des établissements spécifiques adaptés à leurs besoins), ses sous-amendements n° 86 et n° 87 ; adoptés - (p. 1067) : son amendement de coordination n° 88, adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1854, 1855) : effort particulier de l'Etat pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées - Informatisation progressive des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, Cotorep - Préparation d'un nouveau barème d'évaluation du handicap - Réforme en profondeur des Cotorep - Développement des ateliers protégés et des sections occupationnelles, parallèlement à celui des centres d'aide par le travail, CAT - Meilleure prise en compte des projets émanant d'associations et permettant de répondre à l'évolution des besoins et des aspirations des personnes handicapées - Mise en place par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM, d'une intercommission sur le handicap - Prise en charge précoce et soutien aux familles ; actions de formation et d'information des personnels des maternités - Développement des services de soins et d'éducation spécialisée nécessaires à l'accompagnement des mesures d'intégration scolaire - Réforme du fonctionnement des établissements médico-éducatifs - Actions auprès des chefs d'entreprises et des administrations afin de les décider à embaucher des handicapés ; souhaite vivement que les instances locales participent concrètement à cette action de solidarité humaine - Meilleure adaptation des logements et des appareillages - Maintien à domicile.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - Art. 6 bis (p. 2883) : accepte l'amendement n° 19 de

M. Claude Estier (maintien des handicapés adultes dans les établissements d'éducation spéciale) - Engagement de l'Etat à augmenter, en 1989, le nombre de places affectées à des handicapés dépendants dans les établissements médico-sociaux - Création de places nouvelles dans les centres d'aide par le travail, CAT, pour les handicapés mentaux - (p. 2884) : souligne la complémentarité des efforts de l'Etat et des collectivités locales en faveur des personnes handicapées - **Après l'art. 6 ter** : s'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (maintien du versement des allocations aux handicapés jusqu'à la décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, Cotorep) - Amendement ne prenant pas en compte tous les aspects de la procédure d'attribution des prestations - Attribution de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, décidée par les Cotorep en fonction des handicaps mais également après vérification des conditions de ressources par les organismes débiteurs.

GINESY (Charles), sénateur des Alpes-Maritimes (NI, apparenté au groupe RPR puis RPR).

Elu sénateur le 11 septembre 1988, en remplacement de M. Pierre Merli, élu député (*JO* Lois et décrets du 13 septembre 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales le 28 octobre 1988 (*JO* Lois et décrets du 29 octobre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1814) : malgré leur progression, insuffisance des crédits destinés aux parcs nationaux - Parc national du Mercantour : lenteur de la réalisation des infrastructures d'accueil ; insuffisance du nombre d'agents ; servitudes consenties par les communes concernées - Demande un effort en faveur des programmes de mise en valeur des zones périphériques pour aider l'intégration économique des villages ; crédits du Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV ; contrats de plan Etat-région dans le cadre du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Vallée des Merveilles - Vallée de la Tinée dans le département des Alpes-Maritimes : déclaration faite le 3 septembre 1985 par M. Haroun Tazieff, secrétaire d'Etat aux risques majeurs, sur un éboulement vraisemblable et ses conséquences dramatiques ; travaux déjà financés par le département - (p. 1815) : demande à l'Etat de prendre sa part dans les travaux nécessaires à la prévention de la catastrophe et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

GIRAUD (Michel), sénateur du Val-de-Marne (RPR).

Elu député le 13 juin 1988 (*JO* Lois et décrets du 15 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 3 octobre 1988 (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi relative à la lutte contre la fraude électorale [n° 225 (87-88)] (2 février 1988) - Elections et référendums.

Proposition de loi visant à permettre l'exercice des compétences des régions en matière d'aménagement du territoire

[n° 263 (87-88)] (22 avril 1988 ; rattachée pour ordre à la séance du 2 avril 1988) - Collectivités locales.

GIRAULT (Jean-Marie), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 315 (87-88)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie [n° 319 (87-88)] (5 juillet 1988) - Nouvelle-Calédonie.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Territoires d'outre-mer - [n° 93 (88-89) tome 8] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie [n° 315 (87-88)]** - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 435) : modification du statut Pons adopté en janvier 1988 - Rappelle les tragédies de Fayaoué et d'Ouvéa ayant fait de nombreuses victimes civiles et militaires - Objet de ce projet : transfert au haut-commissaire de la République, pendant une période transitoire d'un an au plus, des pouvoirs attribués antérieurement au conseil exécutif du territoire - Souhaite que le Parlement soit associé à la démarche référendaire - Nécessité d'assurer pendant les dix prochaines années la paix civile et l'impartialité de l'Etat - (p. 436) : comprend le sentiment de frustration des Mélanésiens après l'accumulation des exemples d'inégalités excessives - Au nom de la commission des lois, propose au Sénat d'aider le Gouvernement dans la politique à suivre pour maintenir la présence française en Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 1697) : augmentation substantielle des crédits de fonctionnement des territoires d'outre-mer - Rappelle les tragiques événements survenus au printemps 1988 en Nouvelle-Calédonie - Souhaite un rapprochement des communautés caldoche et mélanésienne, l'égalité des chances pour les jeunes de ce territoire et un rééquilibrage entre les trois provinces - (p. 1698) : nécessité pour la Nouvelle-Calédonie de produire ses propres richesses et partant d'être créatrice d'emplois - Fait au Gouvernement trois recommandations pour atteindre ces objectifs ambitieux : vérifier régulièrement, si possible sur le terrain, la mise en oeuvre des accords de Matignon ; affirmer l'égalité des devoirs et des obligations de chaque communauté ; informer les jeunes de métropole sur la situation en Nouvelle-Calédonie - Commission des lois favorable à l'adoption de ce budget.

GIROD (Paul), sénateur de l'Aisne (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition

paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 575) - Ministère : Collectivités territoriales - *Difficultés de la décentralisation - Décentralisation.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)]** - (14 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2705) : remise en ordre de certaines procédures de vote et aménagement de certaines modalités de fonctionnement des conseils municipaux - Estime qu'il aurait été préférable de déposer deux textes puisqu'il s'agit de questions fondamentalement différentes - Problème de l'apposition de sigles ou d'emblèmes sur les bulletins de vote - Nécessité de lutter contre la fraude - Souhaite que l'on réserve le régime du vote par procuration à ceux qui ont des motifs impérieux d'y recourir et se déclare favorable à la limitation à une seule procuration détenue par une même personne - Signale le coût des urnes transparentes pour les petites communes ; souhaite que l'Etat le prenne en charge - (p. 2706) : sur la constatation de la matérialité du vote, estime que l'émargement personnel de l'électeur est une formalité lourde - S'inquiète de l'adjonction de la disposition relative à l'empreinte digitale - Défavorable au renforcement du régime des incompatibilités frappant les membres d'une même famille - S'élève contre l'adoption par l'Assemblée nationale de l'amendement de M. Louis Mexandeau qui vise à appliquer le système proportionnel aux communes de 2 500 habitants - Estime qu'il n'y a pas lieu de mettre les citoyens des petites communes sous la tutelle des partis politiques - S'élève contre l'acceptation par le Gouvernement de cette disposition dans un texte sans rapport avec les conseils municipaux - Sous réserve de l'adoption de certains amendements, se déclare favorable, au nom du groupe de la Gauche démocratique, à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - **Avant le chapitre I** (p. 3012) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Galland relative à la fonction publique territoriale).

GOETSCHY (Henri), sénateur du Haut-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) et du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Est nommé membre titulaire de la Commission centrale de classement des débits de tabac le 19 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Départements et territoires d'outre-mer - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 7] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1689) : augmentation substantielle de ce budget - Répartition des dépenses - Dotation exceptionnelle accordée au territoire de Nouvelle-Calédonie - Développement des DOM : action économique et sociale - Majoration des dotations accordées au Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Participation de ce fonds au financement des contrats de plan - (p. 1690) : notion de parité sociale globale remplacée par celle d'égalité sociale - Application simultanée du revenu minimum d'insertion, RMI, dans les DOM et en métropole - Reconstitution des crédits d'action sociale - Structure de ce budget - Modalités d'intervention de l'Etat - Coût des allègements fiscaux applicables aux DOM-TOM - Modification des mécanismes d'attribution des primes - Rémunération des personnels - Intégration des DOM dans la CEE - Exprime certains doutes sur la portée de l'autorisation parlementaire en matière de budget des DOM-TOM - Commission des finances favorable à l'adoption de ce budget.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1811, 1812) : protection des baleines : rappelle son intervention du 7 décembre 1979 - Risque d'extermination de l'éléphant d'Afrique ; conséquences du braconnage en Centrafrique et au Kenya ; marché de l'ivoire ; effets pervers du système des quotas ; convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, CITES - Demande l'interruption de la commercialisation de l'ivoire et l'intervention de la France pour l'inscription de l'éléphant d'Afrique à l'annexe I de la convention de Washington déterminant les espèces totalement protégées - Avis favorable de l'opinion publique - Votera ce projet de budget.

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2437) : concentration parisienne limitant les possibilités de visites et de mise en valeur de l'immense patrimoine culturel accumulé à Paris - Souhaite la mise en place d'une véritable décentralisation culturelle - Favorable au transfert dans le Haut-Rhin du musée Jean-Jacques Henner, actuellement situé à Paris - Potentiel culturel et économique exceptionnel de l'Alsace - Musées scientifiques et techniques de Mulhouse - Rayonnement international de cette région - Exécution des dispositions de la charte culturelle d'Alsace signée en 1981 - Conservation du patrimoine architectural de Haute-Alsace - (p. 2438) : dénonce les lenteurs administratives et l'existence en Alsace d'un seul et unique architecte des monuments historiques - Favorable à la défense de Strasbourg comme siège du Parlement européen - Inquiétude du Président de la République quant au transfert insidieux du Parlement vers Bruxelles - Défense de Strasbourg supposant que l'on donne à cette ville les moyens de sa vocation internationale et européenne, que soient résolus certains problèmes de communication et que s'y développe un projet culturel de portée internationale - Suggère que soit construite à Strasbourg la future grande bibliothèque.

GOLLIET (Jacques), sénateur de Haute-Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Est désigné membre titulaire en vue de représenter le Sénat au sein de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) le 16 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 17 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Après l'art. 6 (p. 317, 318) :** son amendement n° 11 : extension du bénéfice de l'amnistie à certaines infractions au code de l'urbanisme ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1731) : se félicite de la fermeté et du réalisme du Gouvernement face aux grèves dans les services de transports publics - Conséquences désastreuses des grèves pour l'activité des entreprises et des services publics - S'interroge sur l'éventuelle modification des modalités d'application du droit de grève dans certains services d'intérêt national et d'intérêt vital pour l'activité - Intensification des efforts pour améliorer la sécurité des infrastructures routières et mobiliser l'opinion publique - Souhaite une formation plus rigoureuse des conducteurs, une prévention ou une répression des infractions plus opérationnelle, l'extension d'un contrôle technique systématique des véhicules d'occasion et la généralisation du permis à points - Rôle des transports collectifs régionaux et départementaux pour la vie économique des zones rurales et insuffisance des crédits budgétaires qui leur sont affectés - Considère que la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, pèse trop lourd sur les automobilistes - Favorable à la proposition de la commission de Bruxelles relative à la taxation du gazole, dans la perspective d'une harmonisation fiscale européenne - Problème de l'harmonisation des poids et des dimensions des véhicules utilitaires - Obligation pour la France de donner aux transporteurs routiers français les moyens de jouer le jeu de la concurrence européenne.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2392) : problème délicat du nucléaire dans la guerre navale - Priorité des priorités en termes de dissuasion nucléaire aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, SNLE - (p. 2393) : problème de l'indéteçtabilité sous l'eau des sous-marins - Estime qu'il faut doter les sous-marins de munitions nucléaires tactiques utilisables dans la guerre navale pour assurer une dimension dissuasive supplémentaire.

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2439) : forte augmentation de ce budget - Dénonce la politique d'action culturelle menée de 1981 à 1986 - (p. 2440) : saupoudrage des crédits - Poursuite d'une politique de grands travaux concentrés à Paris ; déséquilibre financier au détriment de la province - Dénonce le coût excessif de l'Opéra de la Bastille en crédits d'équipement et de fonctionnement - Souhaite que l'augmentation des crédits attribués à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine monumental ne serve pas, comme par le passé, à financer la construction des grands équipements culturels, principalement parisiens - Opposé à l'adoption de ce budget.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) (p. 2563) : insuffisance des moyens propres du secrétariat d'Etat chargé de l'action humanitaire, composés uniquement de crédits de fonctionnement, à l'exclusion de toute subvention aux organisations non gouvernementales, ONG - Absence de regroupement des moyens de l'action humanitaire dans ce budget décevant - Absence de crédits pour l'aide aux réfugiés afghans - Souhaite une définition rigoureuse des objectifs des actions de solidarité internationale à travers le vote par le Parlement d'un projet de loi dit « de survie » - Demande au Gouvernement de prendre l'initiative d'une réflexion sérieuse sur l'action humanitaire par la rédaction d'un livre blanc et la mise en place d'un programme d'action cohérent.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Après l'art. 56 (p. 2606) :** soutient l'amendement n° II-51 de M. Jean Arthuis (possibilité pour une société de personnes entrant dans le champ d'application du régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du code général des impôts, issue d'une transformation antérieure de société de capitaux, d'opter pour l'impôt sur les sociétés).

GOUSSEBAIRE-DUPIN (Yves), sénateur des Landes (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur de la Haute-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société Télédiffusion de France.

Est désigné membre titulaire en vue de représenter le Sénat au sein de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) le 11 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 12 octobre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur l'application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 20 (88-89)] (11 octobre 1988) - **Communication.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 27 (88-89)] modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (urgence déclarée) [n° 68 (88-89)] (3 novembre 1988) - **Audiovisuel.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Communication - [n° 89 (88-89) tome 10] (21 novembre 1988).**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 139 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Communication audiovisuelle.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 160 (88-89)] modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, considéré comme adopté, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 166 (88-89)] (20 décembre 1988) - **Audiovisuel.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] -**

(8 novembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 873) : existence de trois priorités pour une nouvelle réforme du système audiovisuel : introduction d'une logique de concurrence, séparation du pouvoir politique et de l'audiovisuel, recherche de la transparence dans l'attribution des services exploités par des personnes privées - Loi de 1986 et mécanisme du « mieux-disant culturel » - Rapport d'information déposé par la commission des affaires culturelles : problèmes de la création audiovisuelle, du financement et de la gestion du secteur public - (p. 874) : texte en projet : réforme de l'instance de régulation ; absence de remise en cause de l'essentiel de l'édifice de la loi de 1986 - Bien-fondé de la réduction du nombre de membres du futur Conseil supérieur de l'audiovisuel ; mais opportunité contestable de leur nomination par les trois plus hautes autorités de l'Etat eu égard à l'objectif d'indépendance poursuivi - Mise en place d'un système contractuel : engagements plus clairs des opérateurs privés, mais recul de la transparence ; disparition du critère du « mieux-disant culturel » pour le choix des candidats - (p. 875) : mise en place d'un véritable arsenal de sanctions à la disposition du Conseil ; absence de garanties en matière de droits de la défense concernant les pénalités contractuelles - Possibilité pour le ministre de la communication de former un recours de pleine juridiction devant le Conseil d'Etat contre les décisions du Conseil : risque de retour à une certaine tutelle de l'exécutif sur l'instance de régulation - Insuffisance du dialogue entre le Parlement et l'instance de régulation - (p. 876) : souhaite la reconstitution d'une délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle en vue d'établir un véritable dialogue - Propositions de la commission relatives aux coupures publicitaires : interdiction lors des premières diffusions de films, limitation à une coupure lors des diffusions ultérieures - Au nom de la commission des affaires culturelles, propose l'amélioration du texte en projet à travers un certain nombre d'amendements - **Avant l'art. 1** (p. 896) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Ivan Renar (abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication) - (p. 897) : estime normal que le Parlement se préoccupe de corriger certains excès et d'éviter certaines dérives - (p. 898) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Ivan Renar (exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite) - (p. 900) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Ivan Renar (contenu de la mission de service public de radiodiffusion et de télévision) - **Art. 1** (p. 901) : son amendement n° 41 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la définition de la liberté de communication dont l'exercice est garanti par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 130 de M. Ivan Renar (nouvelle rédaction de cet article tendant à renforcer la définition du Conseil supérieur de l'audiovisuel) - (p. 902) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 131, n° 132, n° 83, n° 84 et n° 133 (redéfinition du rôle, des missions et des compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - (p. 903) : s'oppose aux amendements n° 182 (garantie de l'exercice de la liberté de communication telle qu'elle est définie par la présente loi par le CSA) et n° 183 (possibilité pour le CSA de formuler des propositions sur l'amélioration de la qualité des programmes) du Gouvernement - **Après l'art. 1** : s'oppose à l'amendement n° 134 de M. Ivan Renar (définition des notions d'oeuvre audiovisuelle d'expression française et de première diffusion).

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Rapporteur - **Art. 3 (suite)** (p. 914) : son amendement n° 42 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, n° 184, n° 185, n° 186 et n° 190 et le sous-amendement n° 37 de M. Pierre Laffitte - (p. 919) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 135 (Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, constitué par une commission parlementaire et un conseil des téléspectateurs et des professionnels) et n° 85 (élection du président par l'ensemble du CSA), de M. Jean-Paul Bataille, n° 149 à n° 157 (composition du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, désignation et renouvellement de ses

membres, nomination de son président et de son vice-président, modalités de son fonctionnement, voix prépondérante de son président), n° 112 de M. Pierre-Christian Taittinger (possibilité pour les membres du CSA d'être nommés au-delà de l'âge de 65 ans), de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, n° 7 (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA), n° 8 (élection du président par le Conseil supérieur en son sein pour la durée de ses fonctions de membre du Conseil et établissement par le Conseil supérieur de l'audiovisuel de son règlement intérieur) et n° 9 de coordination, n° 172 de M. Marcel Lucotte (élection du président par le Conseil supérieur en son sein pour la durée de ses fonctions de membre du Conseil supérieur) - Accepte l'amendement n° 123 de M. Daniel Hoeffel (possibilité pour les membres du CSA d'être nommés au-delà de l'âge de 65 ans) - **Art. 4** (p. 927) : son amendement n° 43 : révision du régime des incompatibilités applicables aux membres du CSA afin de les autoriser à détenir un mandat local ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 193 de M. Claude Estier - (p. 929) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (perception de leur traitement par les membres du CSA après cessation de leurs fonctions, pendant une durée maximale d'un an) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 191 du Gouvernement - (p. 930) : son amendement n° 44 : suppression de la démission d'office des membres du CSA qui en conscience auraient estimé nécessaire de faire connaître un désaccord sur une des positions prises par l'autorité ; adopté - (p. 931) : s'oppose aux amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, n° 11 rédactionnel, n° 12 (maintien de l'obligation de réserve pour les membres du CSA pendant un an après la cessation de leurs fonctions) et n° 13 (soumission des membres du CSA après cessation de leurs fonctions aux dispositions de l'article 175-1 du code pénal pendant le délai de cinq ans ainsi qu'aux obligations du deuxième alinéa de cet article) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 173 et n° 174 de M. Marcel Lucotte (obligation de réserve et conditions de cessation du versement du traitement d'un ancien membre du CSA) - **Art. 5** (p. 932) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 86 (instauration d'un observatoire technique de la communication) et n° 88 (placement du service juridique et technique de l'information sous la responsabilité de l'observatoire technique de la communication) - **Art. 6** (p. 934) : s'oppose aux amendements n° 146 de M. Raymond Bourguin (exercice par le CSA des compétences en matière de télécommunications qui étaient celles de la CNCL, de façon provisoire, jusqu'à l'adoption d'une loi organique qui organisera les fonctions de réglementation et d'exploitation des télécommunications en France) et n° 122 de M. Louis Perrein (exercice par le CSA des compétences relatives aux télécommunications définies par la loi du 30 septembre 1986, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi qui organisera, au plus tard le 30 juin 1990, l'exercice des fonctions de réglementation et d'exploitation dans le domaine des télécommunications) - **Art. 7** (p. 935) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 89 (contrôle du respect, par le CSA, de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, dans les programmes des sociétés nationales et privées) et n° 90 (organisation par les chaînes publiques et privées, dans le pluralisme des débats, des émissions, des confrontations entre les différents partis politiques, forces syndicales et associations sur les principales préoccupations des Français) - (p. 936) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Ivan Renar (en cas de manquement grave aux obligations qui s'imposent aux sociétés, obligation pour le CSA d'adresser au conseil d'administration des observations publiques qui devront être diffusées aux heures de grande écoute sur la chaîne concernée) - (p. 937) : son amendement n° 46 : possibilité pour le Conseil d'Etat, en cas de manquement grave aux dispositions d'un cahier des charges ou aux décrets, d'enjoindre au président de l'organisme de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement ; adopté - **Après l'art. 7** (p. 938) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Xavier de Villepin (conditions d'accomplissement des missions du CSA visant à améliorer les conditions de transparence) - **Art. 8** : son amendement de coordination n° 47 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 92 de M. Ivan

Renar (possibilité pour le CSA de suggérer des modifications de nature législative et réglementaire afin de faire assurer le respect de la mission de service public dont sont investis les sociétés et établissements de radiodiffusion et de télévision) - (p. 939) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Ivan Renar (audition de tout membre du CSA par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat et possibilité pour ces dernières à chaque instant de consulter le président du CSA) - Son amendement n° 48 : possibilité pour tout membre du CSA d'être entendu par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat et par la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 94 de M. Ivan Renar (saisine possible du CSA par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat) - Son amendement de coordination n° 49 ; adopté - Après l'art. 8 (p. 940) : accepte l'amendement n° 147 de M. Daniel Hoefel (Titre I bis : « De la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ») - Art. 9 (p. 941) : son amendement n° 50 : suppression de cet article relatif à la domanialité publique des fréquences hertziennes ; rejeté - (p. 942) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Xavier de Villepin (statut de la « res communis » pour l'utilisation des fréquences radio-électriques disponibles sur le territoire de la République) - Art. 10 (p. 944) : son amendement n° 51 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux dispositions communes aux secteurs public et privé de communication audiovisuelle ; adopté - (p. 947) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 136 (soumission des secteurs public et privé aux principes du secteur public), n° 137 (fixation par décret d'un temps maximum de publicité pour les chaînes privées ou publiques), n° 138 (obligation de production et de diffusion d'oeuvres en majorité d'expression originale française), n° 139 (suppression de l'obligation de séparation des activités de production et de diffusion), n° 140 (obligation pour les chaînes tant du secteur public que du secteur privé de diffuser des programmes éducatifs et culturels ainsi que des émissions destinées à faire connaître les différentes formes d'expression artistique) et à l'amendement n° 158 de M. Jean-Paul Bataille (obligation de diffusion d'oeuvres en majorité d'expression originale française et originaires de la CEE) - Après l'art. 10 (p. 948, 949) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 96 (rôle de la Régie française de publicité de contrôler un certain nombre de dispositions comme l'objet, la durée et les modalités de programmation d'émissions publicitaires ou encore la part maximale de publicité qui peut provenir d'un même annonceur), n° 97 (abrogation du Titre IV - articles 58 à 69 - de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) et n° 98 (rachat par l'Etat dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi de la totalité du capital de TF1) - (p. 950) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Ivan Renar (élection des présidents de l'ensemble des sociétés et établissements de radiodiffusion sonore de télévision, de diffusion ou production audiovisuelle par le conseil d'administration) - (p. 951) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 101 (institution d'une structure de concertation pour l'harmonisation des programmes) et n° 102 (information des téléspectateurs, en préalable à chaque édition de journaux télévisés diffusés par une société du secteur privé, de renseignements sur cette dernière afin d'imposer une réelle transparence dans le domaine de l'information) - (p. 952) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 103 (respect du pluralisme par toutes les émissions de caractère politique ou traitant d'un problème de société, les bulletins d'information et les journaux télévisés) et n° 104 (modalités de calcul du temps d'antenne auquel chaque parti a droit) - (p. 953) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Pierre-Christian Taittinger (modification du deuxième alinéa de l'article 79 de la loi du 30 septembre 1986 relatif à la méconnaissance des dispositions des cahiers des charges et des décrets prévus aux articles 27, 33 et 43) - S'oppose à l'amendement n° 141 de M. Ivan Renar (suppression de la censure dans l'audiovisuel) - (p. 954) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Ivan Renar (rétablissement des articles 34, 35, 36 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 relatifs au statut d'établissement public de TDF) - (p. 955) : s'oppose à l'amendement n° 143 de M. Ivan Renar (rétablissement des articles 45 et 46 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 relatifs au statut de la

Société française de production, SFP) - Art. 11 (p. 956) : son amendement n° 52 : élévation à douze ans de la durée maximale des autorisations d'exploitation délivrées aux services privés de télévision ; adopté - (p. 957) : ses amendements n° 53 : définition et délimitation du champ maximum que peuvent couvrir les conventions ; n° 54 : remplacement, dans la formulation de l'obligation conventionnelle relative aux programmes propres, des mots « et le contenu » par les mots « et les caractéristiques générales » ; n° 55 : application de l'obligation conventionnelle relative aux premières diffusions aux services de radio et aux services de télévision ; et n° 56 : suppression de la possibilité de faire figurer dans la convention des engagements relatifs à la production ; adoptés - (p. 958) : ses amendements n° 57 : insertion parmi les dispositions conventionnelles du temps maximum consacré à la publicité et des modalités de son insertion dans les programmes ; n° 58 : définition des pénalités contractuelles et des modalités de leur mise en oeuvre ; et n° 59 : publication des conventions relatives à des services de télévision au Journal officiel et consultation possible des conventions relatives à des services de radiodiffusion sonore auprès du CSA ; adoptés - (p. 959) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 105 (suppression de cet article relatif à la délivrance des autorisations d'usage des fréquences pour chaque service de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre ou par satellite et au contenu des conventions), n° 107 (définition et délimitation précises du champ maximum que peuvent couvrir les conventions) et n° 145 (suppression de la séparation des activités de production et de diffusion du champ maximum que peuvent recouvrir les conventions) et à l'amendement n° 177 de M. Marcel Lucotte (impossibilité pour la convention de limiter de quelque manière que ce soit la mise en service des sanctions prévues par la présente loi) - Accepte l'amendement n° 127 de M. Louis Virapoullé (inclusion parmi les dispositions conventionnelles de la diffusion en métropole des programmes culturels des départements et territoires d'outre-mer).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Rapporteur - Art. 12 (p. 970) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 197 de Mme Catherine Tasca, ministre (possibilité pour le Conseil supérieur de publier une liste des fréquences disponibles par catégories de services) - (p. 971) : son amendement rédactionnel n° 60 ; adopté - Art. 13 (p. 972) : son amendement n° 61 : suppression de l'obligation faite au Conseil supérieur de l'audiovisuel de constituer des comités techniques chargés de l'instruction des dossiers ; retiré - S'oppose à l'amendement n° 165 de M. Xavier de Villepin (fréquences locales réservées aux réseaux de radiodiffusion sonore ; contrôle des comités techniques décentralisés) - Après l'art. 13 (p. 974) : accepte l'amendement n° 124 de M. Daniel Hoefel (suppression des appels à candidature pour les décisions d'extension de la zone de couverture des services de télévision nationaux déjà autorisés) - (p. 975) : accepte l'amendement n° 125 de M. Daniel Hoefel (validation de certaines décisions de la CNCL autorisant l'usage des fréquences pour l'extension de la zone de couverture des services nationaux de télévision) - Art. 14 (p. 978) : son amendement n° 62 : procédure de délivrance, par contrat, des autorisations des services privés de télévision par voie hertzienne terrestre ; adopté après modification par le sous-amendement n° 200 du Gouvernement (fréquences attribuées par catégories de services) - (p. 980) : ses amendements, n° 63 : audition publique des candidats ; n° 64 et n° 65 d'ordre rédactionnel ; adoptés - Art. 15 - Art. 42 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 981) : demande le retrait des amendements n° 14 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (respect des obligations définies par contrat ou convention) et n° 115 de M. Pierre-Christian Taittinger (application du droit commun aux bénéficiaires de concessions) - (p. 983) : son amendement n° 66 : mises en demeure systématiques et publiques ; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 15 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, et s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Ivan Renar (diffusion des mises en demeure sur la chaîne concernée) - Art. 42-1 (p. 984) : s'oppose à l'amendement n° 109 de M. Ivan Renar (sanctions prononcées par le Parlement à l'encontre du titulaire d'une autorisation ne respectant pas ses obligations ou ne se conformant pas aux

mises en demeure qui lui auraient été adressées) - (p. 985) : s'oppose à l'amendement n° 178 de M. Marcel Lucotte (suppression de la possibilité pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel de suspendre, après mise en demeure, tout ou partie du programme d'une chaîne de télévision) - (p. 986) : son amendement n° 67 : sanctions prononcées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'encontre du titulaire d'une autorisation ne respectant pas ses obligations ou ne se conformant pas aux mises en demeure qui lui auraient été adressées ; adopté - Art. 42-2 : son amendement rédactionnel n° 68 ; retiré - Art. 42-3 : accepte l'amendement n° 20 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (sanctions prononcées en cas d'infractions aux règles de la libre concurrence) - Art. 42-7 (p. 988) : sur l'amendement n° 24 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (décision motivée du Conseil supérieur de l'audiovisuel notifiée au titulaire de l'autorisation et au ministre chargé de la communication), son sous-amendement n° 199, soutenu par M. Maurice Schumann : suppression de la notification des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel au ministre chargé de la communication ; adopté - Art. 16 (p. 991) : ses amendements, n° 72 : avis motivé du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur les dispositions relatives aux cahiers des charges des sociétés nationales de programme ; et n° 73 : réglementation des émissions publicitaires et du parrainage ; adoptés - Après l'art. 16 : son amendement n° 74 : élaboration du cahier des charges de l'Institut national de l'audiovisuel, INA ; adopté - (p. 992) : son amendement n° 75 : élaboration du cahier des charges de TDF ; adopté - Avant l'art. 17 (p. 994 à 996) : son amendement n° 76 : révision du régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle ; rejeté - Après l'art. 10 (p. 998) : s'oppose à l'amendement n° 95 de Mme Danielle Bidard-Reydet (interdiction de toute coupure publicitaire sur les chaînes de télévision lors de la diffusion de documentaires, d'oeuvres cinématographiques ou de fiction audiovisuelle) - Art. 17 (p. 1005) : accepte l'amendement rédactionnel n° 31 de M. Charles Jolibois, rapporteur - (p. 1006) ; accepte l'amendement n° 30 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (transmission des procès-verbaux d'infraction au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et au dirigeant de droit ou de fait du service en infraction) - Art. 18 (p. 1008) : son amendement n° 78 : attributions de la CNCL pendant la période transitoire ; adopté - (p. 1009) : sur l'amendement n° 33 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, accepte le 1° (indemnisation des anciens membres de la CNCL) et s'oppose au 2° (interruption du versement de ces indemnités en cas de manquement à leur obligation de réserve) - S'oppose à l'amendement n° 6 de M. Claude Estier (maintien de l'indemnisation des membres de la CNCL ayant fait valoir leurs droits à la retraite) - Art. 19 (p. 1010) : accepte l'amendement n° 34 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (conditions de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel ; fixation d'un délai pour les nominations et les élections à ce premier Conseil) - Après l'art. 19 (p. 1011) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 169 de M. René Tréguët (horodage des enregistrements vidéo d'images d'actualité) - Art. 20 (p. 1014) : accepte l'amendement n° 35 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (suppression des dispositions relatives aux autorisations délivrées avant la date de promulgation de la présente loi) - (p. 1015) : son amendement n° 81 : contrôle du respect des obligations d'une société titulaire d'une concession ; adopté - Art. 21 (p. 1016) : accepte l'amendement n° 36 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (substitution de la référence au Conseil supérieur de l'audiovisuel à celle de la Commission nationale de la communication et des libertés dans tous les textes pris en application de la loi du 30 septembre 1986) - Art. 22 : accepte l'amendement n° 203 du Gouvernement (application de la loi dans certaines collectivités territoriales d'outre-mer).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1925) : absence de décentralisation de l'enseignement agricole et défaut de concertation à l'échelon régional - Prochaine publication du

décret concernant les maîtres de l'enseignement privé - Diminution des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Conséquences des quotas laitiers sur les petits agriculteurs : exemple du département de la Haute-Loire ; tonnage récupéré par la « mutualisation » ou les « sous-réalisations » ; diminution des références applicables pour la campagne 1988-1989 ; répartition ; plan d'amélioration matérielle - (p. 1926) : avenir de la profession laitière.

Communication et information - (8 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2454) : satisfait de la mise à niveau des moyens financiers de l'autorité de régulation du secteur de l'audiovisuel - Augmentation relative des crédits de la communication pour 1989 - Accroissement de l'écart budgétaire entre Antenne 2 et TFI - Diminution en valeur réelle des crédits affectés à FR3 - (p. 2455) : financement public des chaînes ; favorable à une augmentation de la redevance audiovisuelle - Influence des médias sur la jeunesse - Plafonnement des recettes publicitaires du service public - Incohérence entre la volonté de renforcer l'identité du service public et certaines dispositions de ce projet de loi de finances - Inconvénients de la budgétisation des recettes de parrainage - Financement de la création audiovisuelle - Interrogé le ministre sur l'usage qui sera fait du reliquat provenant des recettes de la privatisation de TFI - Ouverture d'un « troisième guichet » au compte de soutien à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels afin d'aider la création du secteur public pour les programmes diffusés aux heures de grande écoute et pour les émissions destinées à la jeunesse - Evolution de la clef de répartition du compte de soutien - (p. 2456) : souligne la bonne gestion de Radio-France et le succès de France-Info dû à la lucidité et à l'esprit d'initiative de ses dirigeants ainsi qu'à la qualité de ses personnels ; expérience conduite dans la rigueur budgétaire - Souhaite que FR3 tire mieux parti du potentiel des télévisions régionales - Crédits de la presse écrite - Souhaite connaître la répartition des aides entre les quotidiens à faibles ressources publicitaires et le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger - Au nom de la commission des affaires culturelles, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)]** - (14 décembre 1988) - Art. 3 (p. 2733) : au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (suppression de cet article relatif au contrôle et à la limitation des procurations).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 160 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2986) : rappelle l'échec de la commission mixte paritaire et l'engagement de responsabilité du Gouvernement sur ce texte à l'Assemblée nationale sur la base de l'article 49-3 de la Constitution - Apports du Sénat acceptés par l'Assemblée nationale et le Gouvernement : obligation de réserve des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et régime de la démission d'office, effort de qualité des programmes aux heures de grande écoute, absence de séparation rigide des fonctions de production et de diffusion, validation législative des décisions d'extension des réseaux de la Cinq et de M 6, transparence de la procédure d'attribution des autorisations, pouvoirs de sanction du CSA, attributions transitoires de la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL - (p. 2987) : persistance de désaccords avec l'Assemblée nationale : composition du CSA et désignation de ses membres, rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle, nature juridique de l'espace hertzien, garanties d'application des pénalités contractuelles, procédure d'élaboration des cahiers des charges de l'Institut national de l'audiovisuel, INA, et de Télédiffusion de France, TDF, et régime de Canal Plus - Propose à nouveau le mode de désignation des membres du CSA adopté par le Sénat en première lecture, en l'absence de possibilité réaliste d'une procédure de nomination

consensuelle - Emet des doutes quant à une inscription future du CSA dans la Constitution - Art. 3 (p. 2990) : son amendement n° 3 : rétablissement de la composition et du mode de désignation des membres du CSA adoptés par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 8 (p. 2992) : ses amendements n° 4 : suppression de la possibilité, pour le CSA, de formuler des observations sur la répartition du produit de la redevance et de la publicité entre les organismes du secteur public dans son rapport annuel ; et n° 5 : rétablissement de la référence à la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ; adoptés - Art. 8 bis (p. 2993) : son amendement n° 6 : rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ; adopté - A titre personnel, se déclare opposé au sous-amendement n° 20 de M. Ivan Renar sur cet amendement (représentation de chaque groupe politique de l'Assemblée nationale et du Sénat à la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle) - Art. 9 (p. 2994) : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif au principe de la domanialité publique de l'espace hertzien ; adopté - Art. 10 bis (p. 2995) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 1 de M. Charles Pasqua et n° 19 de M. Louis Virapoullé (suppression de cet article relatif à la limitation des coupures publicitaires) - Art. 11 (p. 2996) : son amendement n° 8 : insertion de règles de procédure pour l'application des pénalités contractuelles prononcées par le CSA ; adopté - Art. 12 (p. 2997) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua (institution d'une procédure spécifique d'autorisations pour les réseaux nationaux de radio en modulation de fréquences) - Son amendement n° 9 : publication par le CSA des critères de sélection lors des appels de candidatures pour des services privés de radiodiffusion sonore diffusés par voie hertzienne terrestre ; adopté - Art. 14 (p. 2998) : son amendement n° 10 : publication par le CSA des critères de sélection lors des appels de candidatures pour des services privés de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre ou de radiodiffusion sonore et de télévision diffusés par satellite ; adopté - Art. 15 (p. 2999) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - Art. 16 bis : son amendement n° 12 : rétablissement des dispositions relatives à l'élaboration du cahier des charges de l'INA ; adopté - Art. 16 ter : son amendement n° 13 : rétablissement des dispositions relatives à l'élaboration du cahier des charges de TDF ; adopté - Art. 16 quater : son amendement n° 14 : avis public et motivé du CSA sur la répartition du produit attendu de la redevance et la part de la publicité dans les ressources de chacune des sociétés du secteur public de l'audiovisuel ; adopté - Art. 17 bis A (p. 3000) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - Art. 17 bis : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - Art. 19 : son amendement n° 17 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture concernant la durée du mandat et la procédure de nomination des membres du CSA ; adopté - Art. 20 (p. 3001) : son amendement n° 18 : application à Canal Plus du droit commun des sanctions prononcées par le CSA ; adopté.

GRANDON (Jacques), sénateur de la Vienne (UC).

Démissionne le 1^{er} juillet 1988 (JO Lois et décrets du 3 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

GRAZIANI (Paul), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réor-

ganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - Discussion générale (p. 879) : contradiction entre les réformes successives de l'instance régulatrice de l'audiovisuel et le besoin de stabilité d'une telle institution - Se félicite de l'absence de modification sur le fond de la loi de 1986 et rend hommage au travail de la CNCL - (p. 880) : existence d'une réelle progression entre la Haute Autorité, la CNCL et le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, mais risque afférent à un mode de désignation trop dépendant du pouvoir politique, quant à l'indépendance d'une telle institution - Exclusion contestable des télécommunications du champ de compétences du CSA - Nécessité impérieuse de donner au CSA les pouvoirs de sanction lui permettant d'assurer ses missions - Caractère imprécis des critères retenus en matière de conclusion de conventions préjudiciable à la crédibilité de la nouvelle autorité régulatrice - Se déclare favorable à l'adoption de ce texte modifié par les amendements de la commission des affaires culturelles.

GRIMALDI (Roland), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) le 25 février 1988 (JO Lois et décrets du 26 février 1988) ; puis nommé vice-président de cette délégation le 13 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 14 octobre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Energie - [n° 90 (88-89) tome 5] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 585) - Ministère : Environnement - Contrôle des importations d'ordures ménagères - Déchets.

Questions orales avec débat :

n° 124 (JO Débats du 16 avril 1987) (p. 235) - Ministère : Industrie - Production et utilisation de l'éthanol - (Caduque : mai 1988) - Carburants.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Art. 3 (p. 1221) : soutient l'amendement n° 182 de M. Fernand Tardy (conditions d'inscription au registre de l'agriculture) - Art. 6 (p. 1225) : soutient l'amendement n° 183 de M. Fernand Tardy (délai maximal de gestion sous tutelle d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) -

Art. 8 (p. 1227) : soutient l'amendement n° 184 de M. Fernand Tardy (loyer des bâtiments d'habitation fixé par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux) - **Art. 10** (p. 1230) : soutient l'amendement n° 185 de M. Fernand Tardy (extension aux descendants du preneur ayant été émancipés du bénéfice de la cession de bail, avec l'agrément du bailleur) - **Après l'art. 11** (p. 1234) : se déclare opposé à l'amendement n° 52 de M. Jean Arthuis, rapporteur (modification du champ d'application du contrôle des structures) - **Art. 12** (p. 1245) : soutient l'amendement n° 186 de M. Fernand Tardy (procédure de règlement amiable placée sous l'autorité directe du président du tribunal de grande instance) - **Art. 13** : soutient l'amendement n° 187 de M. Fernand Tardy (suppression de cet article relatif à la création, la composition et les compétences des commissions départementales de conciliation) - **Art. 14** (p. 1247) : soutient l'amendement n° 188 de M. Fernand Tardy (saisine du président du tribunal de grande instance d'une demande tendant à la désignation d'un conciliateur, par le débiteur ou un créancier) - **Art. 15** (p. 1248) : soutient l'amendement n° 189 de M. Fernand Tardy (suppression de la possibilité donnée au président du tribunal de grande instance d'ordonner une expertise sur la situation économique et financière de l'entreprise agricole et sur ses perspectives de redressement) - **Art. 16** (p. 1249) : soutient l'amendement de coordination n° 190 de M. Fernand Tardy (nomination par le président du tribunal de grande instance d'un conciliateur expert) - **Art. 19** (p. 1253) : soutient l'amendement n° 191 de M. Fernand Tardy (suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure de règlement judiciaire) - (p. 1255) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements identiques n° 64 de la commission et n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (suppression des dispositions conditionnant l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire à l'usage préalable de la procédure du règlement amiable) - **Art. 22** (p. 1268) : soutient l'amendement n° 192 de M. Fernand Tardy (en cas de coexploitation ou d'exploitation sous forme sociétaire, prise en compte des productions hors-sol pour la détermination de l'importance de l'exploitation) - **Art. 27** (p. 1275) : soutient l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Fernand Tardy - **Art. 29** (p. 1278) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 80 de la commission (suppression de l'affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles) - **Art. 30** (p. 1279) : soutient l'amendement n° 195 de M. Fernand Tardy (suppression de la diminution de la parcelle de subsistance) - **Art. 36** (p. 1284) : soutient l'amendement n° 196 de M. Fernand Tardy (prise en compte des subventions reçues au titre des retraits de production des terres pour le calcul de l'impôt sur le revenu du preneur) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1288) : importance des dispositions juridiques, financières et sociales proposées aux exploitants agricoles pour résoudre leurs difficultés - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, malgré son opposition à certains amendements votés par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1469) : son amendement n° I-160, présenté au nom de la commission des affaires économiques : application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-166 de M. Maurice Blin, rapporteur général.

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) (p. 1989) : volonté du Gouvernement de faire de la recherche une priorité nationale - Augmentation des crédits du budget civil de la recherche et du développement de 7,6 % - Rappelle les nombreuses suppressions de crédits durant la période 1986-1987 et l'objectif du Gouvernement de consacrer à la recherche 3 % du PIB - Rééquilibrage de la pyramide des âges grâce au développement de l'emploi scientifique - Développement de la formation par la recherche, par l'amélioration des allocations et l'augmentation des bénéficiaires

- Constate un soutien accru à la recherche industrielle : augmentation de la dotation destinée à l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, et de celle du fonds de la recherche et de la technologie - Importance du crédit d'impôt-recherche - Nécessaire développement du partenariat entre secteurs public et privé - Poursuite des grands programmes technologiques, en particulier de l'espace - Accroissement des moyens des organismes de recherche fondamentale - Problème des déséquilibres régionaux - Constate que 1 % du potentiel de recherche se situe dans le Nord - Pas-de-Calais alors que la région contribue pour 7 % au PIB - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de la recherche dans le Nord - Pas-de-Calais - Rappelle les nombreux problèmes de l'emploi : précarisation, qualification, déroulement de carrière et revalorisation - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget et à ses grandes orientations.

Services du Premier ministre - IV - Plan - (5 décembre 1988) (p. 2206) : relance de la planification par le Gouvernement - Caractère indispensable du Plan - Nécessaire raccourcissement des délais d'élaboration du X^e Plan - Volonté de concertation - Priorité à l'évaluation des politiques publiques - Interrogation sur la force contraignante du Plan - Estime indispensable que les orientations soient accompagnées d'une programmation financière - Incidences de l'ouverture du grand marché intérieur de 1992 sur le Plan - Nécessité de bâtir l'Europe sociale, condition absolue de la réussite du grand marché intérieur - Rappelle que les membres du groupe socialiste ne pensent pas que le libéralisme soit capable d'apporter des réponses satisfaisantes aux grands problèmes de société de notre temps - Interrogation relative à la cohérence entre les contrats de Plan Etat-régions et le Plan national - (p. 2207) : se déclare favorable à un développement équilibré du territoire et à l'adoption de ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) : son intervention présentée par M. Jacques Bellanger (p. 2224 à 2226).

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** [n° 38 (88-89)] - (12 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2646, 2647) : impact sur l'opinion internationale de la révélation de l'existence d'une déchirure de la couche d'ozone au pôle Sud - Caractère exemplaire de la démarche ayant abouti à un accord rapide de la communauté internationale sur un problème d'environnement - Caractère crédible du dispositif prévoyant un calendrier de réduction progressive de la consommation et de la production des chlorofluocarbures, CFC, et des halons - Participation des industriels - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux** [n° 100 (88-89)] - (12 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2650, 2651) : présence de déchets toxiques importants, stockés sans autorisation, dans la région Nord - Pas-de-Calais - Flux d'exportation de déchets vers les pays en voie de développement dénoncé par le Parlement européen et l'Organisation de l'unité africaine, OUA - Insiste sur le principe du traitement, du recyclage et de l'élimination des déchets dans les pays producteurs eux-mêmes - Texte en projet : intégration dans le droit français de la directive de la CEE du 6 décembre 1984 concernant le transfert international des déchets dangereux - Approuve le complément apporté au dispositif par les amendements adoptés par l'Assemblée nationale - Rapport présenté en 1984 par M. Jean Servat sur l'élimination des déchets industriels - Présente les observations de M. Franck-Sérusclat sur les dangers du transport par route, plutôt que par rail ou voie d'eau, des matières et déchets dangereux et sur la nécessité de la transparence de l'information dans ce secteur - Insiste sur les devoirs incombant à la fois au producteur, au transporteur et à l'éliminateur des déchets - (p. 2652) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** - *Conclusions du*

rapport de la commission mixte paritaire [n° 165 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3088): adoption d'un texte de compromis par la commission mixte paritaire, CMP - Réponse positive et satisfaisante pour les exploitants agricoles et les organisations professionnelles - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

GRUILLOT (Georges), sénateur du Doubs (NI puis RPR).

Elu sénateur le 4 septembre 1988, en remplacement de M. Robert Schwint, élu député (JO Lois et décrets du 21 octobre 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 20 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 21 octobre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office [n° 328 (87-88)] - (20**

octobre 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 622):** vote de ce projet de loi par le groupe RPR.

GUELLEC (Ambroise), secrétaire d'Etat à la mer (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes [n° 264 (87-88)] (27 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Transports maritimes.

GUILLAUME (Robert), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

H

HABERT (Jacques), sénateur des Français établis hors de France (délégué de la réunion administrative des NI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - *Francophonie* - [n° 89 (88-89) tome 12] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 337) - Ministère : Education - *Directive européenne sur la formation universitaire - Universités.*

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2776) - Ministère : Premier ministre - *Grèves dans le secteur public - Conflits du travail.*

Questions orales avec débat :

n° 21 (JO Débats du 21 octobre 1988) (p. 624) - Ministère : Affaires étrangères - *Respect des droits de l'homme en Algérie* - (Réponse : JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 656) - *Droits de l'homme.*

n° 25 (JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 685) - Ministère : Transports - *Incidents survenus sur des vols nolisés* - (Retirée : novembre 1988) - *Transports aériens.*

n° 26 (JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 685) - Ministère : Transports - *Réduction sur les billets d'avion pour les anciens combattants français résidant à l'étranger, invalides de guerre* - (Retirée : novembre 1988) - *Transports aériens.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 228) (p. 46, 47) : se déclare favorable au dispositif de contrôle des variations de patrimoine des élus et à l'obligation de publication des comptes des partis politiques - S'inquiète du coût des aides publiques pour les partis politiques et pour le financement des campagnes électorales ; demande l'abaissement du plafond des dépenses ; gaspillage ; exemple de certaines campagnes d'affichage sur les panneaux publicitaires - Demande l'extension aux candidats au Conseil supérieur des Français de l'étranger du mécanisme de remboursement des frais afférents à l'impression des documents électoraux indispensables existant pour les élections législatives, régionales, cantonales et municipales.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 227) (p. 46, 47).

Suite de la discussion - (17 février 1988) - **Après l'art. 11** (p. 178) : son amendement n° 49 : remboursement de certains frais électoraux aux candidats au Conseil supérieur des Français de l'étranger ; retiré au profit de l'amendement

n° 79 du Gouvernement - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 184) ; divergence de vote des sénateurs non-inscrits sur ce projet - **Amélioration et organisation du financement de la vie politique en France** - Augmentation considérable des dépenses de l'Etat entraînée par l'application de cette loi - Satisfait des mesures adoptées en faveur des candidats au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Se déclare personnellement favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes** [n° 224 (87-88)] - (4 octobre 1988) - **Discussion générale** (p. 499) : interrogation sur les personnes concernées par les dispositions de ce projet - Situation des Français qui se rendront dans un pays non signataire de la convention mais néanmoins membre du Conseil de l'Europe - (p. 500) : problème de la diversité des législations selon les Etats - Constate que la France est nettement à l'avant-garde des pays européens pour les dédommagements accordés aux victimes d'actes de terrorisme - Souhaite des précisions en ce qui concerne la « réserve de réciprocité » - Rappelle que certains Français vivent aussi dans des pays à haut risque dans lesquels aucun accord et aucune réciprocité avec ces Etats ne nous permettent de les dédommager après les actes de terrorisme dont ils ont été les victimes - Souhaite que cette convention puisse être ultérieurement étendue à d'autres pays où des Français se trouvent obligés de vivre dans le danger.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique** [n° 226 (87-88)] - (4 octobre 1988) - **Discussion générale** (p. 502) : absence de définition d'une « situation d'urgence radiologique » - Rappelle les manifestations contre la centrale de Cattenom en Moselle.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite** [n° 262 (87-88)] - (4 octobre 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 507) : se félicite de la ratification de ces deux conventions constituant le modèle le plus achevé des accords internationaux en matière de droits de garde et de visite.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite** [n° 261 (87-88)] - (4 octobre 1988) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 262) - Voir intervention sous le projet n° 262 (p. 507).

- **Projet de loi portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires modifiée par la loi n° 68-1045 du 29 novembre 1968** [n° 65 (87-88)] - (4 octobre 1988) - **Art. unique** (p. 509) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Alphonse Arzel, rapporteur (suppression des dispositions prévoyant que la responsabilité de l'exploitant français est illimitée) - S'abstiendra sur ce projet de loi en raison du retrait de cet amendement.

- **Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office** [n° 328 (87-88)] - (20 octobre 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 622) : vote de ce projet de loi par les sénateurs non inscrits.

- **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme** - (25 octobre 1988) (p. 656, 657) : évoque les douloureux événements qui viennent d'endeuiller l'Algérie - Impossibilité de ne pas en parler au cours d'un débat sur les droits de l'homme au Sénat - Souhaite que la France marque une totale réprobation - Absence d'intention de la France de s'ingérer dans les affaires de l'Algérie, mais devoir de tout gouvernement de rappeler le nécessaire respect des droits de l'homme - Rappelle que la France n'a cessé de marquer sa solidarité à l'égard de l'Algérie depuis 20 ans - (p. 658) : souhaite l'établissement de nouveaux rap-

ports entre l'Algérie et la France fondés sur des bases de justice, de démocratie, de tolérance et de respect des droits de l'homme - (p. 665) : se déclare favorable à la prise de position du Gouvernement quant aux événements récents d'Algérie, tout en regrettant qu'elle se soit fait si longtemps attendre.

- **Question orale avec débat : transport aérien** - (28 octobre 1988) (p. 688) : signale l'absence d'effet dévastateur de la déréglementation aux Etats-Unis - Observe que toutes les compagnies étrangères ont opté pour le pilotage à deux de l'A 320 - Problème du respect du couvre-feu à l'aéroport d'Orly - Considère certaines dérogations comme légitimes - Problème des vols nolisés et de l'amélioration de leur réglementation - Choix par la France des billets à tarif réduit sur les vols réguliers des grandes compagnies - (p. 689) : rappelle que le Conseil supérieur des Français de l'étranger demande depuis longtemps que les anciens combattants invalides de guerre résidant à l'étranger puissent obtenir une fois par an en période creuse des billets d'avion à prix réduit pour se rendre en France - (p. 690) : réponse satisfaisante en ce qui concerne les vols nolisés - Souhaite une extension du champ d'application des réductions du prix des billets d'avion en faveur des anciens combattants français invalides de guerre résidant à l'étranger.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 727, 728) : amendements déposés par les sénateurs représentant les Français établis hors de France et visant à leur ouvrir le droit au revenu minimum d'insertion, RMI - Importance du maintien d'un écart significatif entre le RMI et le SMIC - Risque de dérive introduit par l'assouplissement, adopté par l'Assemblée nationale, des conditions d'accès au RMI des étrangers titulaires d'une carte de séjour - Cas des ressortissants des pays de la CEE ; question sur une éventuelle réciprocité - Au nom de M. Jacques Boyer-Andrivet, souligne la vocation des bureaux d'aide sociale à instruire les demandes de RMI de préférence aux associations caritatives et se déclare favorable à l'extension du champ d'application de la loi aux jeunes de moins de 25 ans dans des conditions de pauvreté bien déterminées.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - **Art. 1 A** (p. 761) : se déclare favorable à l'amendement n° 95 de M. Charles de Cuttoli (prise en compte des Français établis hors de France dans la définition de la politique de lutte contre la pauvreté et d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté) - **Art. 1** (p. 764) : son amendement n° 191 : extension du bénéfice du RMI à tout Français immatriculé à l'étranger dans un poste consulaire ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 769) : se déclare favorable à l'amendement n° 208 de M. Xavier de Villepin (extension du bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, aux Français expatriés de retour définitivement en France depuis moins de six mois).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 860) : satisfait des modifications apportées par le Sénat à ce projet de loi - Dispositions en faveur des Français de l'étranger en difficulté - Regrette personnellement le rejet de son amendement tendant à étendre les droits au RMI à tous les Français se trouvant à l'étranger - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 891, 892) : nécessité de séparer l'audiovisuel de la politique pour mettre fin à l'instabilité législative dans ce domaine - Dimension internationale des programmes de radio et de télévision présentant une image de la France au monde entier - Effets néfastes de la concurrence sauvage entre les chaînes de télévision ; souhait d'une judicieuse répartition des créneaux horaires en matière de programmes et d'information - Approbation des propositions formulées par les commissions des affaires culturelles et des lois, notamment au sujet des coupures publicitaires.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 1684) : vote par les sénateurs non inscrits, sans enthousiasme mais dans un esprit de conciliation, de la première partie du projet de loi de finances pour 1989.

Deuxième partie :

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) (p. 1752) : rappelle que Paris se situe au deuxième rang des aéroports européens - Dénonce la nature de l'accueil et la qualité des services offerts, l'ancienneté des installations, l'insécurité des parkings souterrains - Déploie la fouille manuelle des bagages - (p. 1753) : problème des liaisons entre les aéroports et la capitale - Rappelle les conséquences pour Air Inter de la construction du TGV Sud-Est - Se félicite de la position éditoriale prise par le Ministre sur la question du pilotage à deux des Airbus A 320 - Souhaite que l'on accorde la priorité à la réorganisation et à la coordination des transports par air et que l'on évite de mettre en concurrence les trois principales compagnies aériennes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur - Problème de l'aviation légère et de la défense des aéroclubs - Rappelle le centenaire de Roland Garros - Souhaite l'attribution de réductions sur les transports aériens en faveur des anciens combattants mutilés de guerre et des familles nombreuses qui vivent à l'étranger pour se rendre de leur résidence lointaine en France - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2100) : déplore que ce budget en augmentation ne puisse profiter aux établissements français d'enseignement installés à l'étranger du fait du transfert de compétences de ces établissements du ministère de l'éducation nationale à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères, DGRCSST - Retard inhabituel de publication de la liste des établissements accrédités pour 1988 - Crédits de la direction des affaires générales, internationales et de coopération, DAGIC, affectés aux actions extérieures : inspection primaire, documentation pédagogique, formation et perfectionnement des enseignants - Organisation de nombreux stages de formation de professeurs pour l'étranger - Problème du financement de la formation continue - (p. 2101) : possibilités d'accès des professeurs à l'étranger aux concours internes du CAPES et de l'agrégation - Titularisations - Rappelle la mission de l'éducation nationale d'instruire et de scolariser tous les enfants français, même ceux résidant à l'étranger - Coût de cette scolarisation pour les familles - Souhaite que le Gouvernement réfléchisse à une réforme et à une orientation nouvelle de la répartition des charges de l'Etat vis-à-vis des jeunes Français de l'étranger - (p. 2125) : utilisation des crédits de la DAGIC.

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) (p. 2195) : évoque les nombreux voyages du ministre du commerce extérieur - Souhaite une participation plus active des Français de l'étranger au développement du commerce extérieur et à la promotion des produits français.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) - **Rapporteur pour avis (francophonie)** (p. 2276) : accession de la francophonie au rang ministériel - Mouvement de la francophonie : communauté linguistique, humanisme de valeur universelle, solidarité agissante - Sommets des nations francophones organisés en 1986 à Paris, en 1987 à Québec et en 1989 à Dakar - Loi de défense de la langue française du 30 décembre 1975 - Haut conseil de la francophonie - Commissariat de la langue française - Comité consultatif pour la francophonie - Evoque les voyages du ministre chargé de la francophonie, M. Alain Decaux - (p. 2277) : crédits du ministère délégué à la francophonie ; caractère minime de ses fonds propres - Contribution considérable de tous les départements ministériels au financement de la francophonie, et notamment à l'exécution des décisions arrêtées lors des sommets des chefs d'Etat et de gouvernement - Absence dans le projet de loi de finances pour 1989 des crédits nécessaires au financement de l'organisation du

prochain sommet de Dakar et des premiers jeux olympiques de la francophonie prévus au Maroc - Avis favorable de la commission des affaires culturelles aux crédits du ministre délégué à la francophonie et à l'action menée par la France en faveur de la francophonie - (p. 2291 à 2293) : son intervention présentée à titre personnel - Intérêt porté aux crédits des affaires étrangères par les représentants des Français de l'étranger - Diminution brutale des indemnités des fonctionnaires détachés à l'étranger - Situation préoccupante de l'enseignement français en Algérie ; méconnaissance de la binationalité par l'Etat algérien - Réforme concernant les enseignants recrutés locaux à l'étranger ; suppression paradoxale de nombreux postes d'enseignants détachés budgétaires, contrastant avec la priorité donnée à l'éducation nationale par le Gouvernement - Nécessité d'une participation financière de l'éducation nationale à la scolarisation des jeunes Français à l'étranger - Composition du Conseil pour l'enseignement français à l'étranger, CEFE : absence des élus représentant les Français de l'étranger - Importance du réseau français d'établissements d'enseignement à l'étranger - Proposition du Gouvernement de faire des établissements français situés dans la Communauté des « laboratoires d'un enseignement européen » ; nécessité de préserver l'unité du système d'enseignement français - Augmentation importante des crédits d'investissements et des bourses scolaires destinées aux enfants français à l'étranger - Déterminera son vote sur ce projet de budget après avoir entendu les explications du ministre.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2329) : progression des crédits destinés aux établissements d'enseignement français et création de nouveaux postes de détachés budgétaires - Augmentation des dotations destinées aux centres culturels et aux alliances françaises - Insuffisance des crédits d'investissements - Action exemplaire du ministère de la coopération en faveur de la francophonie - Financement du sommet de Dakar de mai 1989 et des jeux de la francophonie organisés au Maroc - Problème de la réinsertion des coopérants techniques contractuels à leur retour en France - Se déclare favorable à ce projet de budget.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2353) : baisse de 2,5 % des crédits de ce budget - Diminution du nombre de ressortissants - Problème des anciens combattants d'Indochine et des anciens prisonniers du Viêt-minh - (p. 2354) : rappelle les conditions de détention dans les camps du Viêt-minh - Signale le prochain dépôt d'un projet de loi visant à accorder aux intéressés le statut de prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh - Problème des étrangers venus des colonies combattre pour la France de 1935 à 1945 dont les pensions ont été « cristallisées » lors de l'accession de ces colonies à l'indépendance dans les années soixante - Souhaite la revalorisation de ces pensions - Problèmes des anciens combattants d'Afrique du Nord - Relèvement à 6 000 F du plafond impossible des retraites mutualistes - Souhaite que les anciens combattants expatriés puissent, comme ceux de métropole, déduire de leur revenu impossible les cotisations versées à la mutualité et que les mutilés vivant à l'étranger bénéficient de tarifs réduits sur les transports aériens - Estime que ce budget comporte de graves insuffisances - Attendra avant de se prononcer la réponse du ministre aux questions posées - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2367) : constate certaines améliorations apportées par l'Assemblée nationale à ce budget et la promesse du dépôt de trois projets de loi dont l'un relatif à la reconnaissance et à l'éventuelle indemnisation des anciens prisonniers du Viêt-minh - Constate que l'adoption de ce projet n'aurait aucune application financière pour l'année budgétaire 1989 - Souhaite connaître la date de dépôt de ce projet de loi - En l'absence d'une réponse encourageante, s'abstiendra sur ce projet de budget.

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2433) : malgré l'importance que le Gouvernement souhaite accorder à la célébration du bicentenaire de la Révolution, précise qu'aucun crédit ne se trouve inscrit à ce titre dans le budget de la culture - S'interroge sur le rôle du ministre du bicentenaire - Enumère les tâches confiées à la mission du bicentenaire de la Révolution française - Financement des

manifestations du bicentenaire - (p. 2434) : interroge le ministre sur le montant global de tous les crédits disséminés affectés à cette célébration - Rappelle l'essentiel du programme des célébrations récemment publié - Inauguration le 14 juillet 1989 de l'Opéra de la Bastille - S'interroge sur le programme de la fête nationale à Paris ; divergences entre le Gouvernement et la Ville de Paris - Fait remarquer que deux dates importantes semblent avoir été oubliées dans ce programme : 17 juillet 1789 : création du drapeau tricolore ; nuit du 4 août 1789 : abolition des privilèges - Souhaite que soit commémorée, de manière particulière, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 - Bataille de Valmy - (p. 2435) : limitation souhaitable dans le temps des événements qui vont faire l'objet de la célébration du bicentenaire.

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2458) : mécontentement des Français de l'étranger sur le coût et les conditions de diffusion de la presse française - Interroge le Gouvernement sur la mission du fonds d'aide à la diffusion et à l'expansion de la presse française à l'étranger.

Budget annexe : Imprimerie nationale - (9 décembre 1988) (p. 2511, 2512) : adresse ses félicitations à l'Imprimerie nationale, au Journal officiel et aux services de compte rendu du Sénat - Programme de publication prévu en 1989 par l'Imprimerie nationale pour la célébration du bicentenaire de la Révolution ; nécessité d'une parution rapide de ces ouvrages - Souhaite une modernisation des services de l'Imprimerie nationale dans la perspective du grand marché intérieur européen.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) (p. 2562) : réduction des crédits destinés à la francophonie dans le budget des services généraux du Premier ministre - Transfert d'une partie des crédits à la suite du rattachement au ministère des affaires étrangères du ministre délégué à la francophonie - Insuffisance du budget propre de la francophonie pour une grande relance de la politique francophone - Séparation regrettable du commissariat de la langue française, placé sous la tutelle du Premier ministre - Disparition du comité consultatif de la francophonie - Rattachement à l'Elysée du Haut conseil de la francophonie - Souhaite une meilleure coordination des moyens de la politique de promotion de la francophonie.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2635) : soutien de la réunion administrative des non-inscrits au projet de budget tel qu'il résulte des travaux du Sénat

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1987 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988 [n° 356 (87-88)]** - (13 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2670, 2671) : modification satisfaisante du régime d'imposition des retraites, pensions et revenus de source américaine perçus par des ressortissants américains vivant en France - Définition du dividende - Notion de résident - Malgré son accord sur les dispositions de ce texte, s'abstiendra lors du vote, en raison de l'absence de consultation d'importantes collectivités françaises à l'étranger : chambres de commerce, associations françaises des Etats-Unis, comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 2891, 2892) : précise qu'en raison de la priorité demandée par le Gouvernement sur l'examen des articles additionnels avant l'article 17, les sénateurs non inscrits n'ont pu participer au scrutin sur l'amendement n° 24 de M. Charles Pasqua (mise en place d'un service minimum pour les transports en commun dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants) - Tient à préciser que la réunion administrative des sénateurs non inscrits souhaitait exprimer un vote positif sur cet amendement.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963 [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2955) :** votera ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants [n° 113 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. unique (p. 2957) :** comité européen pour la prévention de la torture - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif à l'emploi des membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre [n° 37 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2966) :** regrette l'exclusion du champ d'application de cet accord des enseignants détachés budgétaires, employés dans le service culturel mais enseignant également à Ottawa et Montréal - S'interroge sur l'application de la règle de réciprocité entre la France et le Canada - Votera ce projet de loi.

HAENEL (Hubert), sénateur du Haut-Rhin (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à faciliter l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles inhabités et à l'abandon [n° 278 (87-88)] (11 mai 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Expropriation.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 101 (88-89)] de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République, apparentés et rattaché administrativement, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 163 (88-89)] (19 décembre 1988) - Banques et établissements financiers.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Art. 48 (p. 856) :** son amendement n° 143, soutenu par Mme Hélène Missoffe : dépôt au Parlement d'un rapport annuel d'évaluation sur l'application de la présente loi, département par département ; devenu sans objet - Sur l'amendement n° 94 de la commission (dépôt au Parlement, avant le 2 avril 1991, d'un rapport d'évaluation sur les deux premières années d'application de la présente loi), son sous-amendement n° 213, soutenu par Mme Hélène Missoffe ; adopté.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - Après l'art. 3 (p. 2678) :** son amendement n° 14 : modification de la réglementation des boisements ; adopté - **Après l'art. 5 (p. 2684) :** son amendement n° 6 : création d'une procédure spécifique d'expropriation des biens immeubles en état d'abandon manifeste ; adopté.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 2714) :** estime

que l'attribution du droit de vote aux étrangers pose des problèmes de société et de constitutionnalité.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Seconde délibération (p. 2911) :** demande au Gouvernement une seconde délibération sur l'article 2 adopté conforme alors que le Sénat est majoritairement opposé au déflafonnement des cotisations d'allocations familiales.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale :** son intervention, présentée par M. Jacques Larché, président de la commission des lois (p. 3028).

HAMEL (Emmanuel), sénateur du Rhône (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 3] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - II - SGDN - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 26] (21 novembre 1988).

Proposition de loi, déposée avec Mme Hélène Missoffe, relative à la protection des personnes dans le domaine de la communication télématique publique [n° 155 (88-89)] - Informatique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 8 (p. 172) :** dérogation exceptionnelle aux compétences et au contrôle de la Cour des comptes - Afin de ne pas porter atteinte à l'autonomie des partis politiques, garantie par l'article 4 de la Constitution, instauration à l'article 9 d'une procédure spécifique de contrôle des fonds publics octroyés aux partis et groupements politiques.

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 309 (87-88)] - (5 juillet 1988) - Discussion générale (p. 399) :** précise que le groupe du RPR votera le présent projet de loi tendant à proroger le plan Séguin adopté en juin 1987, auquel le groupe socialiste s'était alors opposé - Rappelle la création de la sécurité sociale par le Général de Gaulle en 1945 - Consensus national sur le maintien du système de protection sociale - (p. 400) : souhaite que la réforme de la sécurité sociale proposée prochainement au Parlement soit adoptée à l'unanimité - Avant l'art. 1 (p. 402) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Souffrin (augmentation du taux des prélèvements obligatoires sur les revenus du capital).

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 566) :** au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi qui constitue un incontestable

progrès pour la protection de l'homme dans le cadre des expériences thérapeutiques.

- **Proposition de loi relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux [n° 31 (88-89)] - (27 octobre 1988) - Sur l'ensemble (p. 676) :** rôle primordial joué par les comités économiques et sociaux régionaux, CESR, dans l'élaboration des politiques régionales.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - En remplacement de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - Art. 5 (p. 778) :** soutient l'amendement n° 145 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (ouverture du droit à l'allocation à compter du premier jour du mois au cours duquel la demande a été déposée) - **Art. 10 (p. 794) :** à titre personnel, se déclare opposé à l'amendement n° 110 de Mme Marie-Claude Beaudeau (attribution de l'allocation par le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - En remplacement de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - Art. 17 bis (p. 815) : soutient l'amendement de coordination n° 151 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - **Art. 30 A (p. 827) :** soutient l'amendement n° 152 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (modalités de désignation du président de la commission locale d'insertion) - **Art. 30 (p. 830) :** soutient l'amendement n° 153 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (composition du conseil départemental d'insertion) - Son amendement n° 190 : représentation des associations d'anciens combattants au sein du conseil départemental d'insertion ; devenu sans objet - **Art. 30 bis (p. 832) :** se déclare favorable à l'amendement n° 45 de M. Pierre Louvot, rapporteur (projet contractuel d'insertion souscrit par le seul allocataire ; contenu de l'engagement contractuel) - **Art. 30 ter (p. 833) :** soutient les amendements de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis, n° 156 (suppression de la notion de « séquence d'insertion »), n° 157, d'ordre rédactionnel et n° 158 (suppression de la notion d'« action de groupe ») - **Art. 31 (p. 834) :** soutient l'amendement n° 159 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (contenu du programme départemental d'insertion) - **Après l'art. 31 (p. 835) :** soutient l'amendement n° 160 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (règlement d'un éventuel désaccord entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général) - **Art. 32 (p. 836) :** soutient l'amendement n° 161 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (distinction entre le département et les autres partenaires de l'Etat pour la mise en oeuvre, par conventions, du programme départemental d'insertion) - **Art. 33 (p. 837) :** soutient l'amendement n° 141 de Mme Hélène Missoffe (participation financière du département aux actions d'insertion) - (p. 838) : soutient l'amendement n° 162 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (participation financière du département aux actions d'insertion) - **Après l'art. 33 (p. 839) :** soutient l'amendement n° 163 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (plafonnement de la participation minimale obligatoire du département au dispositif d'insertion) - **Avant l'art. 34 (p. 842) :** soutient l'amendement n° 164 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (possibilité pour le président du conseil général de saisir la chambre régionale des comptes en cas de différence entre le montant de la contribution obligatoire et les économies réalisées au titre de l'insertion) - **Art. 34 (p. 843) :** soutient l'amendement n° 165 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (suppression de cet article fixant le régime des crédits obligatoirement consacrés par le département à des actions d'insertion) - **Après l'art. 34 (p. 844) :** soutient l'amendement n° 166 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (prise en compte de la participation obligatoire du département aux actions d'insertion pour le calcul de la participation des communes aux dépenses d'aide sociale des départements) - **Art. 41 (p. 846) :** soutient les amendements de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis, n° 167 (maintien des règles relatives à l'obligation alimentaire dans le cadre de la prise en charge des cotisations de l'assurance personnelle des bénéficiaires du RMI dépourvus de couverture sociale) et n° 168 (cas particulier de prorogation automatique de la prise en charge

par le département des cotisations d'assurance personnelle de l'allocataire) - **Avant l'art. 48 (p. 855) :** soutient l'amendement n° 169 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (dépôt par le Gouvernement d'un rapport annuel d'information sur l'exécution de la présente loi) - **Art. 48 (p. 856) :** soutient l'amendement n° 170 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (durée d'application du RMI) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 861) :** s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Après l'art. 19 (p. 1012) :** se déclare favorable à l'amendement n° 169 de M. René Trégouët (horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité).

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Après l'art. 37 (p. 1283) :** se déclare favorable à l'amendement n° 166 de M. Henri Nallet, ministre (habilitation des organismes agréés pour l'organisation des examens analytiques et organoleptiques des vins à appellation d'origine à percevoir une redevance prélevée sur les producteurs desdits vins).

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)] - Suite de la discussion - (21 novembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1365) :** s'abstiendra lors du vote sur ce projet de loi en raison de l'article 21.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1482) : se déclare opposé à l'amendement n° I-97 de M. Robert Vizet (réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Après l'art. 23 (p. 1642) : se déclare opposé à l'amendement n° I-146 de M. Roland du Luart (relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE).

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) : présente l'intervention de M. Soséfo Makapé Papiilio, sénateur des îles Wallis-et-Futuna - (p. 1701) : remercie les rapporteurs pour leur analyse de la situation économique de Wallis-et-Futuna - **Problème du développement des relations entre la métropole et les DOM-TOM - Application de la loi de programme de 1986 pour le développement des investissements publics dans les DOM-TOM et du memorandum de 1987 pour une meilleure insertion des DOM-TOM dans la CEE - Participation financière de nombreux ministères au développement économique et social des DOM-TOM - Conditions d'application de la loi de programme en matière de logement - Mise en oeuvre du principe d'égalité sociale entre les DOM-TOM et la métropole - (p. 1702) :** réorientation et animation des missions de l'Agence nationale pour la promotion et l'insertion des travailleurs d'outre-mer, ANT - Réduction des crédits de formation malgré l'importance du chômage - Interroge le Gouvernement sur les actions qu'il entend promouvoir pour l'extension des débouchés des productions agricoles locales à destination de la métropole, des autres pays ou de la CEE - **Action culturelle - Demande au Gouvernement de maintenir et si possible d'intensifier l'effort et l'impulsion donnée à la politique de développement des DOM-TOM par MM. Jacques Chirac et Bernard Pons, de 1986 à 1988.**

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1737) : importance du réseau de voies d'eau français - (p. 1738) : rappelle le vote de la loi de 1980 sur la Compagnie nationale du Rhône - Favorable à la réalisation de la liaison à grand gabarit Mer du Nord-Mer méditerranée - Rappelle la réalisation par la RFA de la liaison Rhin-Main-Danube - Souhaite que l'achèvement de la liaison Rhin-Rhône soit un fleuron du bilan historique du second septennat.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1936 à 1938) : assemblée générale de la Fédération nationale des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, CUMA, au mois de septembre 1988 ; inquiétude sur l'insuffisance du volume des enveloppes de prêts bonifiés - Financement des stages de formation rémunérés destinés aux agricultrices - Part des crédits réservée aux maisons familiales rurales ; décret d'application de la loi du 31 décembre 1984 - Inquiétude sur l'évolution de l'arboriculture dans le département du Rhône, menacée par la concurrence étrangère - Regrette que malgré le rôle primordial du secteur agro-alimentaire dans l'équilibre du commerce extérieur, les agriculteurs français soient insuffisamment défendus par le Gouvernement dans les négociations européennes - Conséquences psychologiques désastreuses des perspectives de gel des terres et de mise en jachère - Exemple de la vigoureuse défense des intérêts des agriculteurs britanniques par Mme Thatcher.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2210) : poursuite par le Gouvernement du programme civil de défense de la Nation - Déploie l'insuffisance des crédits de la défense civile, complémentaire de la défense militaire - (p. 2211) : constate que l'ensemble des crédits consacrés à la défense civile par les administrations représente seulement 2,4 % du total des dépenses militaires - Rappelle que l'activité du SGDN a été marquée cette année par la réorganisation décidée en 1987 par M. Jacques Chirac et mise en oeuvre dès le début de 1988 - Intégration au SGDN de l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN, et de la mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées, MCLAA - Réduction de la part du SGDN dans le programme civil de défense de 18 % en crédits de paiement - Rappelle que les ministères de l'intérieur et des postes et télécommunications représentent près de 75 % des crédits pour la défense nationale civile - Evoque les actions du SGDN dans les domaines des affaires internationales, de la défense non militaire, de l'analyse des données scientifiques et technologiques, de l'évolution des armements, du contrôle des exportations de matériels de guerre, de la sécurité des systèmes d'information - Regrette la réduction en francs courants des crédits du SGDN - Rôle de l'IHEDN - Constate que la direction de la sécurité civile est le principal bénéficiaire des crédits du programme civil de défense - Rappelle les importants feux de forêts de l'été 1986 - Rend hommage aux personnels de la sécurité civile et du service du déminage - (p. 2212) : constate que les moyens accordés au SGDN pour la défense nationale non militaire progressent moins vite que le projet de budget de l'Etat - Estime nécessaire de disposer en tout temps d'une organisation permanente de défense civile de la Nation à la hauteur des menaces et des périls - Au nom de la majorité des membres de la commission des finances et en dépit de la régression des crédits, se déclare favorable à l'adoption du projet de budget du SGDN.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2345, 2346) : importance de ce budget en raison du volume des crédits qu'il contient, destinés principalement aux pensions d'invalidité et à la retraite du combattant - Diminution de 2,25 % de ce budget par rapport à 1988 - Constate que le nombre de ressortissants au 1^{er} janvier 1988 n'est plus que de 743 000 - Ajustement des crédits au titre de la revalorisation de l'indice des pensions en application du rapport constant - Signale l'ouverture du droit à pension militaire pour les veuves d'anciens supplétifs algériens assassinés après les accords d'Evian - Revalorisation des pensions de veuves de guerre - Problème du rapport constant et d'une série de mesures qui ont été prises au profit des fonctionnaires de la catégorie C, sans que cela concerne les huissiers de ministère - (p. 2347) : légère augmentation des crédits de personnels - Poursuite de l'effort en faveur de la remise en état des nécropoles de guerre - Poursuite de l'opération de retour des corps des militaires tombés au Viêt-nam et achèvement de la nécropole nationale de Fréjus avant 1990 - Souligne l'activité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONACVG, dans quinze maisons de retraite - Maintien de l'aide ménagère à domicile - Action en faveur de la réeduca-

tion professionnelle des pensionnés militaires d'invalidité et des victimes de guerre - Mesures sociales en faveur des anciens combattants - Bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, pour les anciens combattants les plus démunis - Souhaite que l'Institution nationale des invalides donne des réponses satisfaisantes aux recommandations de la Cour des comptes - (p. 2348) : réduction du crédit prévu au titre de l'appareillage des mutilés - Majoration des crédits d'intervention en faveur de l'information historique - Conditions d'attribution de la carte du combattant, bénéfice de la campagne double, extension de la reconnaissance d'une pathologie propre à l'Afrique du Nord - Signale la levée de la forclusion pour la constitution de la retraite mutualiste du combattant - Evoque les problèmes qui restent en suspens pour les incorporés de force dans une formation paramilitaire ainsi que pour les incorporés de force prisonniers au camp de Tambow - Souhaite l'inscription prochaine à l'ordre du jour de la proposition de loi relative au camp de Rawa-Ruska - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote du projet de budget pour 1989 du secrétariat d'Etat aux anciens combattants compte tenu des améliorations qui y ont été apportées.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2396) : rend hommage aux marins, aux soldats, qui veillent sur la sécurité de la France - Rappelle les nombreuses tragédies de l'histoire de France dues au peu d'attention portée par le peuple à sa défense, notamment les élections de 1914 qui se sont faites pour ou contre le service de trois ans et celles de 1936 qui se sont faites pour ou contre le service de deux ans - Réduction de l'armement soviétique annoncée par M. Gorbatchev - Dénonce les risques de la propagande soviétique - (p. 2397) : redoute que les Etats-Unis relâchent leur effort en faveur de la défense de l'Europe - Nécessité de préparer l'opinion au devoir qu'elle a de consacrer à la défense une part plus importante du produit national - Estime anormal de ne consacrer que 182 milliards de francs à la défense sur un produit national de plus de 5000 milliards de francs - Rappelle qu'il manque 15 milliards de francs au minimum pour la réalisation de la loi de programmation - Souligne le déséquilibre des forces conventionnelles entre l'URSS et la France et la disproportion en matière d'armes chimiques et nucléaires - Rappelle que la dissuasion nucléaire ne suffit pas - (p. 2398) : souhaite le développement de l'esprit de défense en France - Dénonce le déséquilibre qui existe actuellement en Europe entre les forces militaires de l'Europe libre et celles du monde soviétique - Actualisation de la loi de programmation militaire dans quelques mois - Souhaite que la France fasse un effort en faveur de la défense - Art. 34 (p. 2406) : au nom du groupe RPR, se déclare opposé à l'amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits d'étude des armements chimiques) et à tous les amendements du groupe communiste ayant pour objet de réduire les crédits de la défense.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2540, 2541) : dénonce la complicité de l'Etat dans le développement d'activités commerciales pornographiques par l'intermédiaire du minitel rose - Cite à ce sujet la *Revue de la Fédération des familles de France* et l'ouvrage de M. Perier-Daville intitulé *Le Dossier du minitel rose* - Rappelle les dispositions des articles 284 et 334 du code pénal à l'attention de la direction de France Télécom - Appelle à une action du Gouvernement à l'encontre de ce détournement du service public.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** [n° 38 (88-89)] - (12 décembre 1988) - Art. unique (p. 2647) : vote par le groupe du RPR du projet de ratification du protocole de Montréal, signé sous le gouvernement de M. Jacques Chirac, et tendant à réglementer la production et la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans l'atmosphère - Demande au Gouvernement de se montrer vigilant sur l'application des dispositions du protocole par les autres nations signataires.

- **Projet de loi complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux** [n° 100 (88-89)] - (12 décembre 1988) - Art. unique

(p. 2658, 2659) : rappelle les précédents votes du Parlement modifiant la législation française aux fins d'harmonisation européenne - Souhaite que la France ne soit pas pénalisée par une loyauté à sens unique vis-à-vis de ses partenaires de la CEE - Vote par le groupe RPR de ce projet de loi permettant de mieux lutter contre le trafic clandestin de déchets.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 2714) : rappelle l'article 3 de la Constitution et que le droit de vote lié à la citoyenneté est un principe de la tradition républicaine - N'est pas favorable à l'attribution du droit de vote aux étrangers, même pour les élections locales - (p. 2717) : se déclare Français depuis des siècles et croit à l'identité de la France - Nécessité de se défendre contre une immixtion étrangère qui aurait pour conséquence de la détruire - Art. 1 (p. 2728) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement) - Art. 5 ter (p. 2737) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 du Gouvernement (modulation des amendes en fonction des peines de prison encourues pour infraction à certains articles du code électoral) - Art. 5 duodécies (p. 2746) : au nom du groupe RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (limitation dans les communes de plus de 500 habitants à deux du nombre des ascendants et descendants, frères et soeurs, qui peuvent simultanément être membres d'un même conseil municipal).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2859) : plus-values fiscales dues en grande partie à la politique économique menée par le gouvernement Chirac de 1986 à 1988 - Crédits supplémentaires destinés à couvrir les opérations militaires de la France à l'étranger - Aide au développement du tiers-monde - Aide aux réfugiés afghans - Contribution française au respect de l'accord de cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak - Rend hommage aux militaires français - Groupe du RPR favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Art. 13 quater (p. 2902) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Charles Descours (renforcement du dispositif de lutte contre le tabagisme) - Art. 16 bis A (p. 2904) : soutient l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux (suppression de cet article relatif à la nomination des chefs de services hospitaliers).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés** [n° 133 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. unique (p. 2979) : s'inquiète de la multiplicité des modifications législatives demandées hâtivement au Parlement aux fins d'harmonisation européenne - Rappelle le contexte politique de la ratification de l'Acte unique européen, geste de solidarité vis-à-vis de l'Allemagne fédérale - Dessaisissement du contrôle démocratique du Parlement sur des contributions d'un montant considérable - Ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 165 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3088) : rappelle tout ce que M. François Guillaume, qui a été à l'initiative de cette loi, a fait en faveur de l'agriculture pendant deux ans.

HAUTECLOCQUE (Nicole de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 18 (JO Débats du 21 octobre 1988) (p. 624) - Ministère : Affaires étrangères - *Violation des droits de l'homme en Roumanie* - (Réponse : JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 655) - Droits de l'homme.

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme** - (25 octobre 1988) (p. 655) : dénonce l'inacceptable silence qui couvre les exactions d'un « tyran mégalo-mane » en Roumanie - Rappelle que la France, qui est signataire des accords d'Helsinki et de la Déclaration européenne des droits de l'homme, est également signataire du traité de Trianon du 4 juin 1920, et du traité de Paris du 10 février 1947 qui ont défini les frontières des Etats hongrois et roumain - (p. 656) : destruction du centre historique de Bucarest - Considère la politique anti-hongroise de M. Ceausescu comme une menace directe pour la paix - Impossibilité pour la France de rester insensible à ce drame - Arrêt du plan de « systématisation des campagnes » recommandé par Londres - Interrogation sur les intentions du Gouvernement français pour empêcher ce génocide moral et culturel.

HENRY (Marcel), sénateur de Mayotte (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage** [n° 255 (87-88)] - (11 octobre 1988) - Discussion générale (p. 526, 527) : son intervention, présentée par M. Daniel Millaud.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1704) : se félicite du soutien attentif que les DOM-TOM ont apporté récemment aux accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie - Vote massivement positif des Mahorais lors de la récente consultation référendaire - Demande la poursuite de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur de Mayotte, tel qu'il a été programmé par la convention passée en 1987 - (p. 1705) : financement de la construction de l'aéroport international de Pamandzi et du port en eaux profondes de Longoni - Nécessité de prévoir des contrats de plan Etat-Mayotte sur le modèle des contrats Etat-régions - Réforme du régime juridique applicable à Mayotte - Troubles provoqués par l'immigration comorienne clandestine à Mayotte ; graves conséquences sur le marché du travail, l'application du droit social et l'ensemble des équilibres mahorais.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1938, 1939) : question sur la programmation et le financement des travaux d'amélioration de l'alimentation en eau et du développement de l'électrification rurale de Mayotte - Politique de maîtrise foncière de la collectivité territoriale : études du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ; demande l'inscription d'une participation de l'Etat dans le contrat de plan Etat-Mayotte et l'implantation du Crédit agricole.

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1974) : problème de la justice à Mayotte qui ne répond à aucune des normes de la métropole - Souhaite la poursuite de la normalisation de la situation en cours - Constate que trois magistrats seulement assument l'ensemble des tâches du siège et du Parquet - Souhaite la création d'un ou deux postes nouveaux de magistrats - Attire l'attention sur les mauvaises conditions de fonctionnement du Conseil du contentieux administratif présidé par un membre du tribunal administratif de la Réunion - Souhaite une solution permettant d'éviter le cumul actuellement pratiqué entre les fonctions de greffier en chef et celles de notaire - Insuffisance des moyens matériels et des dotations de fonctionnement - Vétusté des locaux du Palais de justice - Signale que la prison de Mamoudzou détient le record des évasions - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le projet de construction d'une nouvelle prison.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2114) : problèmes scolaires spécifiques à Mayotte - Croissance démographique - Rattrapage du niveau éducatif initialement très bas - Problèmes d'équipement - Financement du fonctionnement de l'enseignement primaire public - Prise en charge du traitement des instituteurs - Retard dans l'attribution de la subvention destinée à l'édition de manuels scolaires adaptés à la spécificité mahoraise - Modification nécessaire de la réglementation relative à la gestion des personnels de l'Etat affectés à Mayotte - Demande le maintien, au-delà de deux ans de séjour, de l'indemnité spécifique d'éloignement - Prise en charge des frais de changement de résidence des personnels de l'Etat.

HERMENT (Rémi), sénateur de la Meuse (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de la commission consultative pour la production de carburants de substitution.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 115 (JO Débats du 8 avril 1987) (p. 58) - Ministère : Agriculture - *Problèmes des producteurs de lait* - (Caduque : mai 1988) - Lait et produits laitiers.

Questions orales sans débat :

n° 266 (JO Débats du 13 novembre 1987) (p. 3861) - Ministère : Agriculture - *Problèmes des producteurs de lait* - (Caduque : mai 1988) - Lait et produits laitiers.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion** - (30 juin 1988) - **Art. 2** (p. 316) : son amendement n° 73 : bénéfice de l'amnistie pour les infractions familiales relatives au délit de non-présentation d'enfant et de non-paiement de pension alimentaire ; retiré - **Art. 7** (p. 323) : son amendement n° 75 : bénéfice de l'amnistie pour les infractions punies de sanctions pécuniaires en matière de liberté des prix et de la concurrence ; réservé jusqu'à l'examen de l'article 28 - **Art. 15** (p. 355) : son amendement de suppression n° 76 : amnistie des sanctions prononcées par un employeur ; adopté.

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - **Art. 28** (p. 374) : son amendement n° 77 : rétablissement de l'égalité de régime entre la non-présentation d'enfant et le non-paiement de pension alimentaire ; retiré - (p. 376) : soutient les amendements de M. André Fosset, n° 80 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des délits de propagande en faveur de l'avortement) et n° 81 (exclusion du champ d'application de l'amnistie, des délits prévus et punis par

l'article 453 du code pénal concernant les mauvais traitements infligés aux animaux).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1935, 1936) : caractère limité des dispositions fiscales concernant les agriculteurs : report d'imposition des plus-values réalisées dans le cadre d'une procédure de remembrement ; reconduction de l'abattement applicable aux jeunes agriculteurs - Caractère inéquitable de la fiscalité agricole : aggravation de la charge de la taxe foncière sur les immeubles non bâtis ; comparaison avec la charge foncière supportée par les agriculteurs dans les autres pays de la CEE et le poids de la taxe professionnelle dans le secteur industriel et commercial en France - Demande l'exonération temporaire des cultures pérennes et la déductibilité des sommes investies dans des parts de coopératives - Suggère des mesures propres à faciliter la transmission du patrimoine : suppression du plafond d'exonération partielle des droits ; encouragement à la mise en société des exploitations individuelles et au transfert progressif des biens ; modulation de la taxation, au titre des plus-values professionnelles, de la cessation d'activité.

HOEFFEL (Daniel), sénateur du Bas-Rhin (président du groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 328 (87-88)] instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office [n° 24 (88-89)] (12 octobre 1988) - **Justice**.

Proposition de loi tendant à modifier les conditions d'attribution d'une majoration pour tierce personne aux grands invalides assurés sociaux [n° 175 (86-87)] (14 avril 1987) - **Assurance invalidité** - Reprise le 20 octobre 1988.

Proposition de loi, déposée avec MM. Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à supprimer la possibilité de fusion des listes de candidats au deuxième tour des élections municipales [n° 72 (88-89)] (4 novembre 1988) - **Elections et référendums**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 130 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 169 (88-89)] (20 décembre 1988) - **Fonction publique territoriale**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 176 (88-89)] (21 décembre 1988) - **Fonction publique territoriale.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 180 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions relatives aux collectivités territoriales [n° 181 (88-89)] (22 décembre 1988) - **Fonction publique territoriale.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2779) - Ministère : Economie - *Groupe des assurances nationales (GAN) et Crédit industriel et commercial (CIC)* - Banques et établissements financiers.

INTERVENTIONS

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** [n° 302 (87-88)] - (29 juin 1988) (p. 278, 279) : urgence d'un large consentement sur des problèmes fondamentaux pour l'avenir de la France ; préparation du grand marché européen ; exprime sa satisfaction des récentes avancées sur l'Europe - Dialogue instauré entre les différentes parties en Nouvelle-Calédonie - Souhaite l'introduction de l'esprit de tolérance dans l'action politique.

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 448) : vote favorable du groupe de l'Union centriste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office** [n° 328 (87-88)] - (20 octobre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 619, 620) : création des cours administratives d'appel par la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif - Texte en projet : extension de l'aide judiciaire devant cette nouvelle juridiction - Assouplissement de la composition des bureaux d'aide judiciaire ; caractère facultatif de la présence d'un avoué - Insuffisance du nombre actuel des cours administratives d'appel, fixé à cinq par un décret de février 1988 ; implantation souhaitable à Strasbourg - Au nom de la commission des lois, se déclare favorable à ce projet de loi - Art. 1 : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Charles Lederman (relèvement des plafonds de revenus permettant de bénéficier de l'aide judiciaire totale).

- **Proposition de loi relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux** [n° 31 (88-89)] - (27 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 676, 677) : rend hommage à la contribution apportée à la vie des régions par les comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Souhaite qu'à l'avenir les CESR soient étroitement associés à la définition des grandes orientations des politiques régionales - Vote favorable du groupe de l'union centriste sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 3 (suite) (p. 917) : son amendement n° 123 : possibilité pour les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, d'être nommés au-delà de l'âge de 65 ans ; devenu sans objet - Après l'art. 8 (p. 940) : son amendement n° 147 soutenu par M. Dominique Pado : Titre I^{er} bis : « De la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle » ; adopté.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Après l'art. 13 (p. 973) : son amendement n° 124, soutenu par M. Charles Pasqua : suppression des appels à candidature pour les décisions d'extension de la zone de couverture des services de télévision nationaux déjà autorisés ; adopté - (p. 975) : son

amendement n° 125, soutenu par M. Charles Pasqua : validation de certaines décisions de la CNCL autorisant l'usage des fréquences pour l'extension de la zone de couverture des services nationaux de télévision ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Après l'art. 28 (p. 1133) : son amendement n° 58 : durée de prorogation des ordonnances du 31 mars 1982 permettant aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales de demander le bénéfice d'une cessation progressive d'activité dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 55 ans ; retiré au profit de l'amendement sur le même objet n° 82 du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1288) : rend hommage aux travaux des trois commissions saisies de ce projet - Remercie le ministre de l'agriculture pour les nombreux engagements pris au long de ce débat - Groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption de ce projet ainsi amendé.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Art. 4 (p. 1445) : soutient l'amendement n° I-23 de M. Jean Cluzel (bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs).

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2030, 2031) : décentralisation : accélération du rythme des dépenses des collectivités locales, par rapport à celles de l'Etat, en raison de la prise en charge de plus en plus fréquente d'une partie des compétences relevant de l'Etat - Nécessaire politique d'aménagement du territoire contre le mouvement de concentration excessif des centres de décision en région parisienne - Superposition des niveaux d'administration en France : avenir des structures des collectivités locales - **Examen des crédits** - Etat C (p. 2044) : abstention du groupe de l'Union centriste sur ces crédits.

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2519, 2520) : se réjouit du programme routier présenté par le Gouvernement - Importance des projets de l'Alsace en matière de transports : liaisons ferroviaires à grande vitesse, liaisons aériennes entre Strasbourg et les capitales européennes, achèvement rapide du grand axe autoroutier Mayence-Bâle, liaison Est-Ouest entre le réseau routier de l'Est de la France et celui de l'Allemagne du Sud - Concours important des collectivités locales dans le cadre du contrat de plan - Soutient ce projet de budget.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2634) : rend hommage au rapporteur général, au président de la commission des finances et à tous les rapporteurs - Souci du dialogue partagé par le Sénat et le ministre du budget : exemples de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, et de l'indemnité de logement des instituteurs - Poursuite de l'effort d'assainissement des finances publiques dans le projet de budget pour 1989 ; mais réduction insuffisante du déficit budgétaire et évolution trop rapide de certaines dépenses publiques - Approuve les priorités accordées à l'emploi, la formation et la défense nationale ; mais se déclare préoccupé au sujet de l'aménagement du territoire, de l'avenir du monde rural, de la situation industrielle et du malaise au sein du secteur public - Nécessité de la mise au point d'un service minimum pour concilier droit de grève et respect des usagers - (p. 2635) : souhait d'une réflexion d'ensemble pour une meilleure motivation du secteur public - Insuffisance de la préparation de l'ouverture du grand marché européen dans ce projet de budget, notamment du point de vue de l'harmonisation fiscale - Vote positif du groupe de l'Union centriste sur le projet de budget ainsi amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - Avant le titre III (p. 2902 à 2904) : ses amendements n° 46 à n° 53 relatifs à la fonction publique territoriale ; non retenus dans le vote unique sur l'article 16 bis A - Après l'art. 27 (p. 2907) : ses amendements, n° 54 : report de la date limite pour la réorganisation des services extérieurs de l'Etat ; et n° 55 : prorogation du délai relatif au droit d'option ouvert au profit des personnels concernés par la réorganisation des services extérieurs de l'Etat ; non retenus dans le vote unique sur l'article 27 bis.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2917) : regrette que le Gouvernement ait rejeté ses amendements relatifs à la fonction publique territoriale déposés à titre personnel sur le texte portant diverses mesures d'ordre social - Ordre du jour de la commission des lois.

Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3003) : objectifs de ce projet de loi : compléter et rectifier les dispositions existantes en matière de fonction publique territoriale ainsi que certaines dispositions relatives à la décentralisation - Délai de partition des services extérieurs de l'Etat - Exercice du droit d'option des fonctionnaires exerçant dans les services partagés - Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT - Composition du conseil d'orientation du CNFPT - Statut des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet - Modification du mode de scrutin municipal pour les communes de 2 500 à 3 500 habitants - Régime financier du Conseil de Paris - Avant le chapitre I (p. 3011) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Galland relative à la fonction publique territoriale) - (p. 3013) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Hélène Luc (statut des fonctionnaires territoriaux privés d'emploi pendant la période comprise entre la loi du 13 juillet 1987 et la date de parution des premiers décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois administratifs et techniques) - Art. 1 : son amendement n° 12 : réduction du délai de partition des services extérieurs de l'Etat ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 13 : réduction du délai d'exercice du droit d'option des fonctionnaires exerçant dans les services partagés ; adopté - Art. 3 (p. 3014) : ses amendements, n° 14 : représentation minimale des régions au CNFPT ramenée de 2 à 1 siège ; retiré ; et n° 15 : mode d'élection du président du conseil d'administration du CNFPT ; adopté - (p. 3015) : son amendement n° 16 : rôle respectif des représentants des élus et des représentants syndicaux au sein du conseil d'administration du CNFPT ; adopté - Après l'art. 3 : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Pierre Schiélé (mode de désignation des délégués du CNFPT) - Précise que la commission a l'intention de régler ce problème dans un article additionnel après l'article 5 - Art. 4 (p. 3016) : son amendement rédactionnel n° 17 ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 18 : suppression de cet article définissant les attributions du conseil d'orientation du CNFPT ; adopté - S'oppose à la réduction des compétences et du rôle de ce conseil d'orientation et propose cet amendement de suppression afin de le préserver dans sa vocation initiale - Après l'art. 5 (p. 3017) : son amendement n° 19 : mode de désignation des délégués du CNFPT ; adopté - Art. 6 : ses amendements, n° 20 : compétences des centres de gestion concernant le recrutement des agents permanents à temps non complet ; adopté ; et n° 21 : unification du régime des conventions susceptibles d'être passées par les centres de gestion avec les collectivités territoriales et les établissements qui font appel à des agents à temps non complet ; retiré - Art. 6 bis : son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif à la mise à disposition des agents à temps non complet ; adopté - Après l'art. 8 (p. 3018) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Michel Caldaguès (pouvoir de réglementation de la circulation et du stationnement dans la capitale transféré du préfet de police au maire de Paris) - Art. 9 (p. 3020) : son amende-

ment n° 23 : suppression de cet article relatif au détachement de fonctionnaires auprès de parlementaires ; adopté - Après l'art. 9 (p. 3021) : demande le retrait de l'amendement n° 7 de M. François Delga (augmentation des quotas pour la promotion interne des secrétaires de mairie de premier niveau) et accepte l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis (périodicité et modalités de versement des cotisations dues par les collectivités locales aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale) - Art. 12 (p. 3022) : son amendement n° 24 : suppression de cet article relatif au mode de désignation des délégués des communes dans les conseils des communautés urbaines ; adopté - Art. 13 (p. 3023, 3024) : son amendement n° 25 : régime financier du Conseil de Paris : substitution de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France à la Cour des comptes à tous les stades de la procédure de contrôle ; adopté - Art. 14 (p. 3025) : son amendement n° 26 : suppression de cet article tendant à abaisser le seuil d'application du mode de scrutin municipal majoritaire avec correctif proportionnel aux communes de 2 500 habitants ; adopté - S'oppose à la modification du mode de scrutin municipal à trois mois des élections - Demande le retrait de l'amendement n° 8 de M. Louis de Catuelan (relèvement du seuil d'application du mode de scrutin municipal majoritaire avec correctif professionnel aux communes de plus de 10 000 habitants).

Nouvelle lecture [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3109) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, malgré des progrès sensibles sur certains points - Se réjouit de l'accord intervenu sur le chapitre I^{er} relatif à la fixation à un an du délai supplémentaire pour la réalisation de la partition des services extérieurs de l'Etat - Estime que cette disposition devrait inciter l'administration centrale à hâter la mise en oeuvre de la décentralisation - Absence de remise en cause du paritarisme de la formation des fonctionnaires territoriaux - Volonté du Sénat de préserver les prérogatives des élus - Considère que les dispositions relatives au statut des agents permanents à temps non complet sont indispensables et que leur mise en oeuvre revêt un caractère d'urgence - Reprise au chapitre IV des amendements déposés en première lecture relatifs au détachement de fonctionnaires auprès de parlementaires et au maintien des modalités d'élections municipales dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants - Nécessité de trouver une solution constructive pour Paris, qui tient compte de la situation unique de la capitale - Approuve la disposition votée par l'Assemblée nationale relative aux zones d'aménagement différé, ZAD - Art. 3 (p. 3113, 3114) : ses amendements n° 1 et n° 2 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 5 : son amendement n° 3 : rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 5 bis : son amendement n° 4 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 9 et Art. 12 (p. 3115) : ses amendements n° 5 et n° 6 : rétablissement de la suppression de ces articles votée par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 13 : son amendement n° 7 : définition du régime du contrôle financier de la ville de Paris ; adopté - Art. 14 (p. 3116) : son amendement n° 8 : rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture ; adopté.

HUCHON (Jean), sénateur du Maine-et-Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - (29 juin 1988) - Art. 2 (p. 300) : sur l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires ou universitaires, en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement), soutient le sous-amendement n° 71 de

M. Pierre Brantus (extension aux délits résultant de la copie de logiciels à des fins pédagogiques).

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 2 (p. 317) : soutient l'amendement n° 74 de M. Albert Vecten (extension du bénéfice de la loi d'amnistie aux personnes qui détiennent des armes anciennes, aux tireurs licenciés de la fédération française de tir qui ont négligé de demander à temps le renouvellement de leur autorisation administrative de détention d'arme réglementée et à certains collectionneurs).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1940, 1941) : conséquences dramatiques pour certains petits producteurs de l'application des pénalités pour dépassement des quotas laitiers ; exemple du département du Maine-et-Loire - Caractère inéquitable du dispositif mis en place en 1984 ; absence de transparence et fraudes de certaines laiteries.

HUGO (Bernard), sénateur de l'Ardèche (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil le 10 novembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 11 novembre 1988).

Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

Membre suppléant du Conseil national des transports.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Environnement - [n° 90 (88-89) tome 17] (21 novembre 1988).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 100 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux [n° 118 (88-89)] (7 décembre 1988) - Environnement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1806, 1807) : regrette la modification structurelle supprimant le ministère de plein exercice au profit d'un secrétariat d'Etat à l'environnement et d'un secrétariat d'Etat à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs - Insuffisance des crédits proposés malgré les abondements acceptés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale - Absence de projet pour l'environnement ; multiplication des atteintes au patrimoine naturel et des friches agricoles - Traitement des déchets industriels ; danger des sites de décharges abandonnées ; inventaire entrepris par l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED ; suspension des activités de la décharge de Montchanin - Trafic irrégulier de déchets toxiques ; contrôles à la frontière de Belgique - Attitude du Gouvernement français dans la négociation européenne sur la pollution automobile ; questions sur le développement de la voiture diesel, l'incitation à l'utilisation de l'essence sans plomb et les garanties obtenues

quant à l'unité de traitement dans tous les Etats de la CEE lors de la signature de l'accord du Luxembourg du 29 juin 1988 relatif à l'aménagement des petites cylindrées - Politique de l'eau ; assainissement ; vétusté des réseaux de raccordement - (p. 1808) : diminution régulière de la pollution industrielle de l'eau ; augmentation des risques de pollution accidentelle - Avis défavorable à l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux [n° 100 (88-89)] - (12 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2649) :** création par le Sénat en 1983 d'une commission de contrôle des services publics responsables de l'application des dispositions concernant les déchets industriels toxiques - Directive européenne du 6 décembre 1984 relative à la surveillance et au contrôle dans la CEE des transferts transfrontaliers de déchets dangereux - Absence de dispositions réglementant les exportations de déchets dans la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets - Statistiques de l'OCDE sur le transfert transfrontalier des déchets dangereux - Saturation des sites de stockage existant dans les pays industriels - Elimination vers les pays du tiers-monde ; exemple du contrat conclu, puis annulé, par la Guinée-Bissau - (p. 2650) : réaction du Parlement européen et de l'Organisation de l'unité africaine, OUA - Texte en projet : amélioration de la loi du 15 juillet 1975 ; intégration dans le droit français de la directive européenne de 1984 - Amendement de la commission des affaires économiques visant à préciser que la charge des procédures d'information préalables à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets dangereux incombe au détenteur de ces derniers - Limitation du champ d'application de la directive aux transferts transfrontaliers de déchets dangereux, tels qu'ils ont été définis par une directive de 1978 - Importance des transferts transfrontaliers de déchets ménagers vers le Nord et l'Est de la France ; insuffisance des moyens de contrôle ; propose un dispositif réaliste qui ne pénalise pas l'industrie de traitement des déchets ménagers, de pointe en France - Responsabilité en cas de dommages causés par des déchets : proposition de directive en cours de discussion à la Commission des Communautés européennes - Question sur le remboursement des frais engagés par les communes lors des accidents de pollution de l'eau : coût de la catastrophe de Tours - Propose l'adoption de ce projet de loi - *Art. unique - Paragraphe I-A (p. 2652) :* son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - *Paragraphe I-B (p. 2653) :* s'oppose à l'amendement n° 27 du Gouvernement (définition par décret en Conseil d'Etat des obligations en matière d'information incombant aux différents intervenants de la filière des déchets) - *Paragraphe I :* son amendement n° 2 : mise à la charge du détenteur des déchets des frais d'analyse ou d'expertise technique ; rejeté - *Après le paragraphe I quater (p. 2654) :* son amendement n° 3 : modification du dispositif de l'article 10 de la loi du 15 juillet 1975 relatif aux plans d'élimination des déchets ; adopté - *Paragraphe II (p. 2654 à 2657) :* propositions de la commission : distinction entre le régime applicable aux déchets dangereux et celui applicable aux autres déchets, en particulier ménagers ; établissement de la liste des déchets dangereux par décret - Ses amendements n° 4, rédactionnel ; adopté ; n° 5 : possibilité pour l'autorité administrative compétente de limiter ou d'interdire l'importation de déchets ménagers ; et n° 6 : limitation du champ d'application des dispositions de la directive européenne aux seuls déchets dangereux ; retirés ; n° 7, rédactionnel ; n° 8 et n° 9, mettant à la charge du détenteur des déchets l'information des autorités des Etats intéressés et la preuve de l'accord du destinataire et de sa compétence pour l'élimination avant toute opération d'importation, d'exportation ou de transit ; n° 10 : suppression de la disposition de l'article 23-1 de la loi du 15 juillet 1975 renvoyant à un décret en Conseil d'Etat les modalités d'application de cet article ; n° 12 et n° 14, visant à supprimer la mention de la consultation préalable des Etats intéressés dans le cas de l'importation illégale de déchets, et celle d'une demande des autorités du pays destinataire dans le cas de l'exportation illégale de déchets ; n° 15, rédactionnel ; et n° 16 : reprise à la fin de l'article de la disposition supprimée par l'amendement n° 10 ; adoptés -

Paragraphe IV (p. 2658) : ses amendements n° 17, rédactionnel, et n° 18, de coordination ; adoptés.

HURIET (Claude), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) ; puis est nommé de nouveau vice-président de cette délégation le 29 novembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 30 novembre 1988).

- Membre titulaire de la Commission supérieure des allocations familiales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 286 (87-88)] (2 juin 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Santé publique.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi [n° 286 (87-88)] relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] (11 octobre 1988) - Santé publique.

Proposition de loi visant à supprimer la procédure administrative de suspension du permis de conduire [n° 145 (86-87)] (26 janvier 1987) - Permis de conduire - Reprise le 25 octobre 1988.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 131 (88-89)], modifiée par l'Assemblée nationale, relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales [n° 132 (88-89)] (13 décembre 1988) - Santé publique.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 210 (*JO Débats* du 11 novembre 1987) (p. 3804) - Ministère : Collectivités locales - *Dotations du Fonds national pour le développement des adductions d'eau* - (Caduque : mai 1988) - Eau et assainissement.

Questions orales sans débat :

n° 132 (*JO Débats* du 5 novembre 1986) (p. 4326) - Ministère : Equipement - *Généralisation du contrôle technique des véhicules* - (Caduque : mai 1988) - Automobiles.

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 535) : importance de ce texte qui met fin à une situation juridique paradoxale qui n'assure pas la protection de l'individu, place le médecin dans une situation illégale et porte préjudice à l'industrie pharmaceutique - Rappelle le rapport du Conseil d'Etat intitulé : « De l'éthique au droit », publié en mars 1988 ; intervention du législateur souhaitée par les instances médicales - Incohérence du système français à travers l'exemple des essais de médicaments exposée dans le rapport écrit - Interrogation sur le champ d'application de cette proposition initialement limitée aux seuls essais de substances soumises à autorisation de mise sur le marché - (p. 536) : nécessité de protéger les personnes sur lesquelles sont effectuées des recherches à but cognitif ou diagnostique

- Nécessité d'élargir le champ d'application de cette proposition de loi - Création dans le code de la santé publique d'un livre spécifique intitulé : Livre II bis « De la protection des personnes dans la recherche biomédicale » - Harmonisation des nouvelles règles avec les principes énoncés tant par le code civil que par le code pénal - Modification de l'article 318 du code pénal afin qu'il ne puisse pas en être fait application dans le cadre d'un essai de médicaments chez l'homme, dûment autorisé par la loi et auquel le sujet de l'essai avait librement consenti - Rappelle que cette proposition concerne toutes les recherches, essais ou expérimentations dès lors qu'ils sont effectués chez l'homme - Traduction en droit positif des principes éthiques - Dispositions relatives à la protection de l'individu - Motion de renvoi en commission (p. 540) : s'oppose à la motion n° 59 de M. Paul Souffrin tendant au renvoi en commission - Art. 1 (p. 545) : accepte l'amendement n° 21 de M. Franck Sérusclat (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article : « Livre II bis du code de la santé publique : Protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales ») - Art. L. 209-1 du code de la santé publique (p. 546) : accepte l'amendement n° 33 de Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat (définition de la recherche biomédicale) - Art. L. 209-2 : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Souffrin (examen médical approfondi du sujet obligatoire avant toute recherche biomédicale) - Accepte l'amendement n° 34 du Gouvernement (nécessité d'une expérimentation suffisante réalisée en laboratoire et sur l'animal avant toute recherche biomédicale effectuée sur l'homme) - (p. 547) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Souffrin (principe de non-dissociabilité de l'intérêt de la recherche et du but poursuivi) et accepte l'amendement n° 35 du Gouvernement (interdiction de toute recherche biomédicale effectuée chez l'homme en cas de disproportion entre le risque encouru par la personne qui se prête à la recherche et l'intérêt de cette recherche ou le bénéfice escompté pour ces personnes) - Art. L. 209-3 : accepte l'amendement de cohérence n° 3 de M. Paul Souffrin - (p. 548) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 4 (obligation pour l'investigateur de justifier d'une expérience pratique, clinique et scientifique) et n° 5 (soumission à l'agrément du ministre chargé de la santé du lieu de l'expérimentation et des moyens matériels et techniques utilisés) - Art. L. 209-4 : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Paul Souffrin (nature exhaustive de l'information du sujet participant à une recherche biomédicale) - (p. 549) : accepte l'amendement rédactionnel n° 26 de M. Franck Sérusclat - S'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 7 (information du sujet de l'expérimentation biomédicale des risques encourus en cas d'arrêt prématuré de l'expérimentation), et n° 8 (dérogation au principe d'une information aussi complète que possible dans le cas d'une recherche biomédicale pratiquée sur un malade) - (p. 551) : sur l'amendement n° 37 du Gouvernement (modalités selon lesquelles doit être recueilli le consentement du sujet), son sous-amendement n° 63 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Paul Souffrin (mentions devant figurer sur le document écrit qui régit les relations entre l'investigateur d'une recherche biomédicale et la personne qui accepte d'y participer) - Art. L. 209-5 (p. 552) : accepte l'amendement rédactionnel n° 38 du Gouvernement - Art. L. 209-7 : accepte l'amendement de forme n° 39 du Gouvernement - (p. 553) : accepte l'amendement n° 28 de M. Franck Sérusclat (soumission de toute recherche biomédicale pratiquée sur l'homme à l'avis consultatif préalable d'un comité local d'éthique agréé auprès d'un représentant de l'Etat dans la région) ; et sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° 64 de M. Paul Malassagne - (p. 554) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Paul Souffrin (définition du domaine de compétences du comité local d'éthique) - Accepte l'amendement n° 30 de M. Franck Sérusclat (communication des avis du comité d'éthique au représentant de l'Etat dans la région) - (p. 555) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Paul Souffrin (insertion d'une clause de sauvegarde supplémentaire pour le sujet de l'expérience au cas où des modifications significatives surviendraient au cours de la recherche) - Après l'art. L. 209-7 : sur l'amendement n° 41 du Gouvernement (principe de l'indépendance des comités d'éthique par rapport aux promoteurs de recherches et conditions de retrait d'agrément de ces comités), son sous-amendement

n° 62 ; adopté - *Art. L. 209-9* : accepte l'amendement n° 42 du Gouvernement (nécessaire consentement du majeur protégé et de son représentant) - (p. 556) : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de M. Paul Souffrin - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Paul Souffrin (conditions de participation à des recherches biomédicales de certaines personnes : mineurs, femmes enceintes, malades mentaux, majeurs incapables, personnes en état végétatif chronique ou personnes âgées ou handicapées physiques) - (p. 557) : accepte les amendements du Gouvernement n° 43, rédactionnel et n° 44 (conditions de participation à des recherches sans finalité thérapeutique directe chez certaines personnes) - *Art. L. 209-11* : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif aux recherches biomédicales chez les femmes enceintes et allaitantes) et accepte l'amendement n° 45 du Gouvernement (conditions de recherche biomédicale sans finalité thérapeutique directe chez les femmes enceintes ou allaitantes) - *Art. L. 209-12* (p. 558) : sur l'amendement rédactionnel n° 46 du Gouvernement, son sous-amendement rédactionnel n° 61 ; adopté - Accepte l'amendement de coordination n° 47 du Gouvernement - *Art. L. 209-13* (p. 559) : accepte l'amendement n° 48 du Gouvernement (limitation du montant des indemnités versées au sujet d'une recherche à un maximum annuel fixé par le ministre chargé de la santé) - *Art. L. 209-14* : accepte l'amendement de coordination n° 49 du Gouvernement - *Art. L. 209-15* (p. 560) : accepte l'amendement n° 50 du Gouvernement (impossibilité de se prêter simultanément à deux ou plusieurs recherches biomédicales sans finalité thérapeutique directe) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 65 de M. Franck Sérusclat - *Art. L. 209-16* : accepte l'amendement n° 51 du Gouvernement (agrément du ministre chargé de la santé nécessaire pour les personnes physiques ou morales effectuant des recherches biomédicales sans finalité thérapeutique directe) - *Art. L. 209-17* : accepte l'amendement rédactionnel n° 18 de M. Paul Souffrin - (p. 561) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Paul Souffrin (transmission au ministre chargé de la santé de l'avis du comité local d'éthique sur tout protocole de recherche biomédicale) - *Après l'art. L. 209-17* : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Paul Souffrin (protocole régissant les relations entre le promoteur d'une recherche biomédicale et l'investigateur) - *Art. L. 209-19* (p. 562) : accepte les amendements de coordination du Gouvernement n° 52 et n° 53 - *Art. 3* : sur l'amendement n° 54 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 16 du code civil rappelant que nul ne pourra porter atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui sans son consentement et sans y avoir été autorisé par la loi), son sous-amendement n° 60 ; retiré - *Après l'art. 4* (p. 563) : accepte les amendements n° 57 et n° 55 du Gouvernement relatifs à l'harmonisation des articles L. 564 et L. 605 du code de la santé publique concernant les pharmaciens inspecteurs et les laboratoires pharmaceutiques avec les dispositions de cette proposition de loi - *Art. 5* (p. 564) : accepte l'amendement n° 56 du Gouvernement (fixation des modalités d'application de la présente loi par décrets en Conseil d'Etat) - *Intitulé* (p. 565) : souhaite que l'intitulé de la proposition de loi prenne en compte l'extension du champ d'application de la loi par rapport aux ambitions initiales de la proposition - *Sur l'ensemble* (p. 566) : nécessité et urgence de ce texte - Se félicite du large consensus obtenu - Difficultés d'établir un équilibre indispensable entre la volonté de protéger les personnes et le souci d'apporter un support légal à ceux qui ont en charge le développement de la recherche biomédicale en France - Souligne la capacité de proposition des parlementaires.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 724, 725) : multiplicité des handicaps sociaux concourant à la grande pauvreté - Au-delà du revenu minimum d'insertion, RMI, nécessité d'une politique de logement et de scolarisation - Rappelle le complément local de ressources mis en place depuis 1987 dans le département de la Meurthe-et-Moselle - Engagements pris par les candidats aux élections présidentielles de 1988 - Accord sur l'association d'un revenu minimum et d'un effort d'insertion - Répartition des engagements financiers entre l'Etat, les départements et les communes ; nécessaire augmentation des moyens de fon-

ctionnement à l'échelle du département - Problème de la prise en compte des prestations familiales dans les ressources pour le calcul de l'allocation versée au titre du RMI - Nécessaire souplesse dans l'application du programme d'insertion et le contrôle de la réalisation de l'engagement contractuel - Demande la prise en considération de la situation particulière des personnes accueillies en centre d'hébergement - Importance d'un écart significatif entre le RMI et le SMIC - Vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - *Après l'art. 5* (p. 1063) : son amendement n° 66, soutenu par M. Jean Madelain : exclusion des organismes d'assurance vieillesse des professions libérales du champ d'application des articles L. 124-4 et L. 153-9 du code de la sécurité sociale ; retiré.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - *Avant l'art. 19* (p. 1101) : vote de l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) par le groupe de l'Union centriste - Question sur une incidence éventuelle de l'effort financier de l'Etat en faveur de cette nouvelle mesure sur le dispositif de financement du revenu minimum d'insertion, RMI, entre Etat et collectivités territoriales - *Avant l'art. 7* (p. 1114) : Intervient sur les amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 59 (abrogation des articles de la loi Barzach du 30 juillet 1987 concernant les études médicales), n° 60 et n° 61 relatifs à la substitution de l'internat de médecine générale au résidanat - Insiste sur les finalités différentes entre la médecine générale et la médecine hospitalo-universitaire ; distinction erronée entre médecine de riches et médecine de pauvres - Considère la formation post-universitaire comme une obligation déontologique du médecin - *Art. 13* (p. 1122) : se déclare opposé à l'amendement n° 63 de Mme Danielle Bidard-Reydet (prorogation du régime transitoire de l'accès au troisième cycle jusqu'à la mise en place de la réforme des premier et deuxième cycles).

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 1198) : statut des agricultrices associées d'un groupement agricole d'exploitation en commun, GAEC ; souhaite que certaines d'entre elles puissent bénéficier d'aides identiques à celles dont profitent les agricultrices qui se sont engagées dans des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL - Modestie de ce projet au regard des problèmes liés à l'environnement économique des exploitations agricoles - (p. 1199) : principales lacunes de ce projet : aménagement de l'espace rural, formation professionnelle des agriculteurs, organisation de la production et développement agro-industriel - Définition de l'entreprise agricole et de la notion d'activité agricole - Problèmes posés par la transmission des entreprises agricoles ; attribution préférentielle - Impact de l'agriculture sur l'activité économique nationale - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - *Art. 2* (p. 1208) : soutient l'amendement n° 197 de M. Alphonse Arzel (suppression de la dérogation virtuelle apportée au caractère civil des activités agricoles).

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - *Art. 3* (p. 1221) : son amendement n° 198, soutenu par M. Jacques Machel : conditions d'inscription au registre de l'agriculture ; devenu sans objet - *Art. 26* (p. 1273) : son amendement n° 219, soutenu par M. Louis de Catuelan : majoration de certaines prestations vieillesse agricoles, après avis de la profession ; retiré - *Art. 37* (p. 1285) : son amendement n° 221 : label biologique des produits agricoles attribué après avis de la profession ; retiré - *Après l'art. 40* (p. 1286) : son amendement n° 222, soutenu par M. Louis de Catuelan : modification du régime de l'attribution préférentielle lors d'une succession ; droit susceptible de renonciation ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1880) : insuffisance des postes créés dans les centres d'aide par le travail, CAT - (p. 1881) : diminution des subventions d'investissement - Nécessité impérieuse de mener simultanément une politique d'amélioration, d'humanisation et de médicalisation des hospices - Problème de la modernisation des centres hospitaliers régionaux et des établissements de soins et de cures - Opposition du groupe de l'Union centriste à l'adoption de ce budget.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1939, 1940) : financement des stages de formation destinés aux agricultrices ; nécessité d'assurer une rémunération des stagiaires sur toute la durée du stage - Au nom de M. Louis Jung : application des quotas laitiers en Lorraine ; manifestation des producteurs à Epinal ; insuffisance des références laitières accordées aux départements lorrains.

- **Proposition de loi relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales - Deuxième lecture** [n° 131 (88-89)] - (13 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2685, 2686) : modifications positives apportées au texte en projet par l'Assemblée nationale - Conditions de consentement - Règles relatives à la responsabilité du promoteur : distinction entre un régime de responsabilité sans faute en cas de recherche sans finalité thérapeutique et un régime de responsabilité pour faute en cas d'essai à finalité thérapeutique - Distinction entre le Comité national d'éthique et les comités locaux pour la protection des personnes dans la recherche biomédicale ; composition des comités locaux ; compétence régionale - Information du ministre - Période d'exclusion entre deux recherches sans finalité thérapeutique - Absence de disposition sur les droits de l'embryon ; réflexion en cours à l'échelle de la CEE - Groupe de travail interministériel présidé par M. Guy Braibant et chargé de préparer un projet de loi relatif à la bioéthique - (p. 2687) : avis publié le 7 novembre 1988 par le Comité national d'éthique sur l'expérimentation médicale et scientifique menée sur les sujets en état de mort cérébrale - Transplantations d'organes : reconnaissance d'une présomption de consentement par la loi du 22 décembre 1976, dans l'intérêt thérapeutique des personnes vivantes - Essai de définition de la recherche biomédicale - Cas des activités de recherches menées dans le domaine agroalimentaire ou en cosmétologie - Propose d'adopter conforme le texte soumis au Sénat en deuxième lecture - **Art. 1** (p. 2691) : intervient sur cet article relatif à la responsabilité de l'assurance du promoteur de la recherche ; possibilité d'action récursoire à l'encontre de l'investigateur - **Art. 3** : approuve la suppression par l'Assemblée nationale de cet article modifiant le code civil - **Art. 4** : approuve la suppression par l'Assemblée nationale de cet article modifiant l'article 318 du code pénal.

HUSSON (Roger), sénateur de la Moselle (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 326) - Ministère : Défense - *Evénements de Nouvelle-Calédonie - Défense nationale.*

Questions orales avec débat :

n° 185 (JO Débats du 5 juin 1987) (p. 1550) - Ministère : Agriculture - *Avenir de l'agriculture française et des zones rurales* - (Caduque : mai 1988) - Agriculture.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2359) : diminution de 2,5 % des crédits de ce budget - Diminution du nombre de ressortissants - Non-respect des engagements pris envers les associations : rapport constant - Remise en cause des règles régissant l'évolution des pensions - (p. 2360) : se félicite de l'augmentation des pensions de veuves de guerre - Diminution des crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONACVG - Problème de l'attribution des cartes du combattant et de la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord - Situation des anciens prisonniers du Viêt-minh - Réduction incompréhensible des crédits de ce budget - Au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2366) : rappelle la présentation d'éléments positifs dans le budget des anciens combattants en 1986 et 1987 - Se déclare opposé à l'adoption de ce budget - **Art. 62 A** (p. 2369) : au nom du groupe RPR, s'abstiendra sur cet article.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2393) : importance des problèmes de matériel - Faible augmentation des crédits du titre III - Nombreuses suppressions d'emplois dans les armées et risque d'une dégradation de l'efficacité de la défense - Souhaite la réaffirmation solennelle de l'égalité de chaque jeune face au service national et dénonce le nombre élevé d'exemptions - Constate que les commandants d'unités se plaignent du manque de personnels et de moyens - Problème des économies à pratiquer pour la consommation de carburant ou l'entretien des matériels - Inquiétante diminution du nombre de bâtiments dans la marine - Approuve le renforcement de l'encadrement de la gendarmerie et l'ensemble des mesures prises en faveur des personnels - Abstention du groupe RPR sur le projet de budget de la défense pour 1989.

J

JARROT (André), sénateur de Saône-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne et est nommé le 12 octobre 1988 membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 13 octobre 1988).

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à donner le nom d'Alain Savary à un bâtiment de la marine nationale [n° 239 (87-88)] (25 février 1988) - Cérémonies publiques.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur du Jura (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

Est désigné comme membre titulaire du premier collègue du Conseil supérieur de l'aviation marchande le 10 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 11 novembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, sur l'activité de cette Assemblée au cours de sa session extraordinaire d'avril 1987 et de sa 33^e session ordinaire 1987 [n° 277 (87-88)] (10 mai 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Assemblée de l'UEO.

JOLIBOIS (Charles), sénateur du Maine-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire de la Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice ; mandat renouvelé le 23 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 24 novembre 1988).

Membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine du 6 au 18 septembre 1987 afin d'étudier les institutions de ces deux pays [n° 287 (87-88)] (3 juin 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Amérique latine.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 27 (88-89)] modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (urgence déclarée) [n° 69 (88-89)] (3 novembre 1988) - Audiovisuel.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture* [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - Art. 15 (p. 472, 473) : soutient l'amendement n° 1 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés et à la réintégration des salariés protégés amnistiés) - Contradiction entre la disposition adoptée par l'Assemblée nationale et le principe selon lequel une loi d'amnistie doit être sans effet sur les tiers - Effets pervers et problèmes juridiques.

- *Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 876) : caractère institutionnel du texte en projet : composition d'une institution de régulation administrative, statut de ses membres, pouvoirs de sanction - Existence de deux préoccupations majeures à travers les grandes réformes du secteur audiovisuel intervenues depuis 1945 : obtenir la séparation la plus grande possible entre le secteur audiovisuel et le pouvoir politique ; et doter ce secteur d'un statut suffisamment souple pour permettre son développement harmonieux - Remarque que les objectifs du projet de loi : indépendance, autonomie et autorité de l'instance de régulation, auraient pu être atteints sans changement de personnes - (p. 877) : responsabilités propres de l'Etat en matière audiovisuelle - Contradiction entre l'objectif d'indépendance et l'enjeu véritable du projet de loi : le changement des hommes en place - Hommage au travail de la CNCL - Envisage différentes solutions permettant d'atteindre l'objectif d'indépendance : validation des nominations par les assemblées parlementaires à la majorité des deux tiers, constitutionnalisation de la définition de l'instance de régulation - Amendements de la commission des lois : désignation de trois des neuf membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel par les plus hautes juridictions, maintien de la durée du mandat des membres du Conseil, reclassement des articles concernant les sanctions avec le souci du double respect des droits de la défense et de l'intérêt général - Souhaite, à travers l'adoption de ces amende-

ments, atteindre plus complètement l'objectif du projet de loi.

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 3 (suite) (p. 915) : son amendement n° 7 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; devenu sans objet - (p. 918) : son amendement n° 8 : élection du président par le Conseil supérieur en son sein pour la durée de ses fonctions de membre du Conseil et établissement par le Conseil supérieur de l'audiovisuel de son règlement intérieur ; devenu sans objet - (p. 919) : son amendement de coordination n° 9 ; devenu sans objet - (p. 922) : sur l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA), ses sous-amendements n° 184 à n° 190 ; adoptés - (p. 923) : rappelle que la possibilité d'établir son règlement intérieur est l'un des droits absolus d'une formation collégiale - Rappelle que la loi portant création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, précisait bien que la Commission établissait son règlement intérieur - Art. 4 (p. 929) : son amendement n° 10 : perception de leur traitement par les membres du CSA après cessation de leurs fonctions, pendant une durée maximale d'un an ; adopté après modification par le sous-amendement n° 191 du Gouvernement - (p. 930) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 191 du Gouvernement - (p. 931) : ses amendements, n° 11, rédactionnel ; et n° 12 : maintien de l'obligation de réserve pour les membres du CSA pendant un an après la cessation de leurs fonctions ; devenus sans objet - Son amendement n° 13 : soumission des membres du CSA après cessation de leurs fonctions aux dispositions de l'article 175-1 du code pénal pendant le délai de cinq ans ainsi qu'aux obligations du deuxième alinéa de cet article ; rejeté.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Après l'art. 13 (p. 976) : accepte l'amendement n° 125 de M. Daniel Hoeffel (validation de certaines décisions de la CNCL autorisant l'usage des fréquences pour l'extension de la zone de couverture des services nationaux de télévision) - Art. 15 - Art. 42 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 981) : son amendement n° 14 : respect des obligations définies par contrat ou convention ; retiré - (p. 983) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - Art. 42-1 (p. 984, 986) : sur l'amendement n° 67 de la commission (sanctions prononcées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'encontre du titulaire d'une autorisation ne respectant pas ses obligations ou ne se conformant pas aux mises en demeure qui lui auraient été adressées), son sous-amendement n° 16 ; adopté - Art. 42-3 : son amendement n° 20 : sanctions prononcées en cas d'infractions aux règles de la libre concurrence ; adopté - Art. 42-4 (p. 987) : son amendement n° 21 : sanction de la modification substantielle des données ayant conditionné l'obtention de l'autorisation ; adopté - Art. 42-5 : son amendement n° 22 : publicité des décisions prises par le Conseil supérieur de l'audiovisuel ; adopté - Art. 42-6 : son amendement n° 23 : délai de prescription ; adopté - Art. 42-7 (p. 988) : son amendement n° 24 : décision motivée du Conseil supérieur de l'audiovisuel notifiée au titulaire de l'autorisation et au ministre chargé de la communication ; adopté après modification par le sous-amendement n° 199 de la commission (suppression de la notification des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel au ministre chargé de la communication) - Art. 42-8 (p. 990) : son amendement n° 25 : procédure précédant le prononcé de la sanction ; adopté - Art. 42-9 : son amendement n° 26 : compétence du Conseil d'Etat pour tous les recours sur des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel ; adopté - Art. 42-10 : son amendement n° 27 : caractère suspensif du recours contre certaines décisions prononcées sans mise en demeure ; adopté - Après l'art. 42-10 : ses amendements, n° 28 : saisine de la justice administrative par le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel ; et n° 29 : possibilité de saisine du Procureur de la République par le Conseil supérieur de l'audiovisuel ; adoptés - Art. 17 (p. 1005) : son amendement rédactionnel n° 31 ; adopté - (p. 1006) : son amendement n° 30 : transmission des procès-verbaux d'infraction au président du Conseil

supérieur de l'audiovisuel et au dirigeant de droit ou de fait du service en infraction ; adopté - Art. 18 (p. 1008) : son amendement n° 32 : attributions de la CNCL pendant la période transitoire ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 78 de la commission - Son amendement n° 33 : 1° indemnisation des anciens membres de la CNCL ; adopté ; 2° interruption du versement de ces indemnités en cas de manquement à leur obligation de réserve ; rejeté - Art. 19 (p. 1010) : son amendement n° 34 : conditions de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel ; fixation d'un délai pour les nominations et les élections à ce premier Conseil ; adopté - Art. 20 (p. 1014) : son amendement n° 35 : suppression des dispositions relatives aux autorisations délivrées avant la date de promulgation de la présente loi ; adopté - Art. 21 (p. 1016) : son amendement n° 36 : substitution de la référence au Conseil supérieur de l'audiovisuel à celle de la Commission nationale de la communication et des libertés dans tous les textes pris en application de la loi du 30 septembre 1986 ; adopté - Art. 22 : accepte l'amendement n° 203 du Gouvernement (application de la loi dans certaines collectivités territoriales d'outre-mer).

JOSPIN (Lionel), ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 29 (88-89)] (12 octobre 1988) - Sports.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Gérard Delfau : Enseignement (*Rentrée scolaire et universitaire*) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 579).

de Mme Hélène Luc : Enseignement (*Difficultés de la rentrée scolaire*) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 582).

de M. Paul Séramy : Français (langue) (*Réforme de l'orthographe*) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2791).

de M. Paul Loridant : Enseignement supérieur (*Nominations de professeurs d'université*) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2793).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2077) : budget fidèle au contrat passé par François Mitterrand avec la Nation lors de la campagne présidentielle - Budget de l'enseignement scolaire - Créations d'emplois - (p. 2078) : augmentation des possibilités d'accueil des élèves pour faire face à l'évolution démographique dans les lycées - Créations de postes d'enseignants et de personnels d'encadrement dans les lycées et les universités - Modernisation du système éducatif - Mise en place d'une politique dynamique de prérecrutement ; création de bourses de prérecrutement - Augmentation des postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation - Créations d'emplois de professeurs stagiaires et de personnel ATOS -

(p. 2079) : mise en place de priorités pédagogiques novatrices - Relance des zones d'éducation prioritaires, ZEP - Initiation aux langues étrangères dans le primaire - Accroissement de la contribution de l'éducation nationale aux actions en faveur de l'emploi des jeunes - Moyens accrus octroyés aux organismes périscolaires - Lutte contre les inégalités d'accès à la culture, au sport ou aux loisirs chez les jeunes - Création et financement du fonds d'aide à l'innovation - Mise en place de nombreuses missions de réflexion sur les bibliothèques universitaires, la rénovation des campus universitaires, les indicateurs d'efficacité du système universitaire, l'audiovisuel et l'éducation nationale, les systèmes de préparation des thèses et de formation des enseignants du supérieur ainsi que sur les programmes de l'école à l'université - Rythmes scolaires - Contrôle de la gestion du système éducatif - Discussion prochaine au Parlement d'une loi d'orientation relative à l'éducation nationale - Lutte contre l'échec scolaire - (p. 2080) : meilleures conditions d'accueil des élèves - Excellente formation des maîtres - Revalorisation de la condition enseignante - Concertation avec les organisations syndicales représentatives - Progression sensible du budget de l'enseignement supérieur - Bourses - Bibliothèques universitaires - Créations d'emplois d'enseignants - Création d'un crédit d'impôt pour les parents d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur - Arrêt des suppressions d'emplois de personnel ATOS - (p. 2081) : amélioration des conditions de vie des étudiants - Environnement et cadre de travail universitaires - Progression des crédits de la recherche universitaire - Mise en place d'une véritable politique contractuelle entre le ministère et les universités - Revalorisation de la situation des enseignants-chercheurs - Programmation pluriannuelle des efforts financiers nécessaires - Elaboration par chaque recteur d'académie de schémas concertés des formations post-baccalauréat - Clarification du statut des établissements supérieurs - Association des collectivités territoriales à la définition des objectifs assignés à l'enseignement supérieur - Revalorisation de la condition enseignante - (p. 2091) : importance des dépenses consacrées aux personnels - Reprise du recrutement de mis à disposition - Suppression de postes de stagiaires afin de créer des postes de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur - (p. 2092) : capacité d'accueil des centres pédagogiques régionaux - Se réjouit de l'augmentation du nombre des candidats à l'agrégation, au CAPES et au CAPET - Revalorisation de la condition enseignante - Révision du statut des maîtres-directeurs de l'enseignement primaire - Développement des ZEP - Apprentissage d'une langue étrangère en primaire - Enseignements artistiques - Révision prochaine du système des bourses - Amélioration de la gestion des concours - Problème de l'enseignement de la catéchèse dans le primaire - Priorité accordée à l'éducation nationale dans ce projet de loi de finances - (p. 2093) : présentation des documents budgétaires - Lutte contre l'échec universitaire : réflexion menée dans le cadre des schémas de développement post-baccalauréat et sur l'articulation entre le secondaire et le supérieur - Recherche universitaire - Rappelle les principaux objectifs de ce budget - Revalorisation de la condition enseignante - Problèmes de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie, notamment de l'université du Pacifique - Aménagement des rythmes scolaires - (p. 2094) : conditions d'introduction des langues étrangères à l'école primaire ; difficultés financières de certaines petites communes - Effort considérable prévu en matière de constructions scolaires - Augmentation des crédits de l'enseignement supérieur privé - Recherche universitaire - Clarification de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 2118) : réforme des rythmes scolaires indissociable de l'évolution des activités périscolaires - Concertation engagée avec les syndicats, les associations de parents d'élèves et les professionnels concernés par les rythmes scolaires - (p. 2119) : éducation physique et sportive à l'école ; formation des maîtres ; problèmes d'équipement et de financement - Financement de la mission laïque au Liban par le ministère des affaires étrangères - Création de postes supplémentaires pour l'enseignement supérieur et les lycées en raison des difficultés de la récente rentrée scolaire - Reconnaît l'écart qui existe entre les besoins de l'enseignement en France et les possibilités de financement par un seul exercice budgétaire - Revalorisation de la condition

enseignante - Préscolarisation - Problème des places au CAPES d'éducation physique - Diminution des filières de CAP et de BEP - (p. 2120) : enseignement supérieur - Recherche de formes adaptées de prérecrutement des enseignants - Favorable au développement des échanges de professeurs du second degré et de maîtres d'écoles entre pays européens - Etudes surveillées : création de postes supplémentaires de maîtres d'internat et de surveillants d'externat - Compétences du ministère des affaires étrangères pour les établissements français d'enseignement à l'étranger - Augmentation des crédits consacrés à l'action internationale ainsi que du budget de la direction des affaires générales, internationales et de la coopération, DAGIC - (p. 2121) : nombre de stagiaires dans les centres de formation d'enseignants - Logement des instituteurs - Insuffisance des heures de sport dans l'enseignement primaire - Rôle essentiel des écoles normales dans la formation des instituteurs ; nécessité de faire évoluer leur pédagogie - Volonté des régions, et parfois des départements, de cofinancer avec l'Etat les universités - Souhaite que les régions soient associées à la définition des structures de développement post-baccalauréat et à la politique contractuelle avec les universités - Problème de l'inégalité des capacités contributives des régions risquant d'entraîner un déséquilibre de la future carte des formations universitaires - (p. 2122) : unité du système éducatif ; rapports entre le second degré et les universités - Revalorisation de la condition enseignante - Modernisation des fonctions des personnels ATOS - Besoins en locaux des universités de Paris VIII et Paris XIII et aménagement de l'ancienne manufacture des tabacs de Pantin - Rapport demandé à M. André Miquel sur les bibliothèques universitaires - Sécurité sociale étudiante - (p. 2123) : présentation prochaine au Parlement d'une loi d'orientation sur l'éducation nationale - Développement de l'université du Pacifique ; participation à la formation des enseignants en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna - Problèmes d'internat dans ces territoires - Création d'emplois de mis à disposition des organismes et associations périscolaires - Nouvelles missions confiées à l'inspection générale - Renforcement des moyens de la direction de l'évaluation et de la prospective - Ouverture de l'école sur l'entreprise - Développement des formations supérieures à La Rochelle - Problème des transferts de charges et de ressources aux collectivités locales - (p. 2124) : existence d'une commission d'évaluation de ces transferts - Rôle essentiel de l'école primaire ; nécessité de trouver un équilibre entre l'évolution nécessaire des pédagogies et le maintien d'un certain nombre de traditions didactiques - Autonomie des universités - Mode d'élection des présidents d'universités - Effort particulièrement important accompli en faveur de l'enseignement à Mayotte : constructions scolaires, déblocage plus rapide des crédits de fonctionnement des établissements scolaires, augmentation de la rémunération des instituteurs, indemnisation des fonctionnaires détachés - Modernisation du système éducatif indissociable de la revalorisation de la fonction enseignante - Problèmes concernant les personnels et les élèves des établissements d'enseignement français en RFA - Intérêt des contrats quadriennaux proposés aux universités - Volonté d'accroître l'effort en faveur de l'enseignement supérieur dans le budget de 1990 - (p. 2125) : utilisation des crédits de la DAGIC - Examen des crédits - Etat B (p. 2126) : demande le retrait de l'amendement n° II-14 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (suppression de la provision consacrée à la revalorisation de la condition enseignante) - Après l'art. 62 bis (p. 2128) : demande la réserve, jusqu'après l'examen des articles non rattachés, des amendements analogues n° II-1 de M. Jacques Descours Desacres et n° II-28 de M. Jacques Delong, rapporteur spécial (versement direct aux instituteurs de l'indemnité de logement ; attribution par l'Etat aux communes d'une dotation spéciale de compensation).

JOXE (Pierre), *ministre de l'intérieur* (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau *ministre de l'intérieur* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Guy Cabanel : Elections (*Regroupement des élections locales*) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 583).

de M. Michel Souplet : Elections (*Campagnes d'incitation au vote*) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 584).

de M. Albert Vecten : Vignette automobile (*Conséquences de la fixation au taux zéro de la vignette automobile*) (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 588).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 28 de M. Paul Loridant : Référendums (*Organisation du référendum du 6 novembre 1988*) (JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 692).

n° 39 de M. Louis Perrein : Pollution et nuisances (*Lutte contre les graffitis*) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2765).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi relative à l'élection des conseillers généraux et dérogeant aux dispositions de l'article L. 221 du code électoral [n° 310 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 448) : en raison de la limitation du cumul des mandats, obligation pour certains parlementaires de se démettre de leur mandat de conseiller général - Proposition en examen tendant à éviter des élections cantonales partielles durant l'été pour les conseillers appartenant à une série renouvelable à l'automne prochain.

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2001) : évolution des crédits - Arrivée à échéance du plan de modernisation de la police voté en 1985 - (p. 2002) : accroissement des mesures nouvelles - Limitation des suppressions d'emplois aux personnels administratifs et techniques - Prévention basée sur le renforcement de la cohésion sociale - Protection de la jeunesse ; lutte contre la toxicomanie, cause essentielle de la délinquance et de la criminalité ; statistiques ; doublement des effectifs de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants ; création d'une brigade des stupéfiants autonome à la Préfecture de police - Lutte contre le racisme ; sanctions à l'encontre de fonctionnaires de police ; mouvement « skinhead » - Participation des jeunes à la politique de sécurité : service national dans la police - (p. 2003) : accès des jeunes aux services de sécurité, d'incendie et de secours à l'occasion du service national ; projet d'affectation d'appelés dans les corps de sapeurs pompiers - Sécurité routière ; formation de la jeunesse ; politique de sévérité accrue décidée par le Gouvernement - Sécurité au sein de la CEE - Modernisation de l'Etat : formation des personnels ; plan pluriannuel ; augmentation des crédits de formation pour la police nationale - Souhaite la création d'un Institut des hautes études de sécurité intérieure ; formation dans le domaine de la sécurité civile ; école nationale des sapeurs pompiers ; formation des fonctionnaires de l'administration territoriale et des préfectures - (p. 2004) : lancement d'une action de formation axée sur le développement local à l'intention des sous-préfets - Modernisation de la police ; baisse de la criminalité ; augmentation du nombre d'affaires élucidées ; succès de la lutte contre le proxénétisme ; accalmie du terrorisme - Recherche de nou-

veaux moyens de lutte contre l'immigration clandestine ; contrôle aux frontières - Renforcement des moyens de la police ; amélioration de l'encadrement ; police technique et scientifique ; élaboration des statuts du personnel des laboratoires ; élection d'un haut fonctionnaire français comme président d'Interpol - Lutte contre le terrorisme ; coopération internationale - (p. 2005) : nécessaire réorganisation des structures territoriales de la police nationale ; coexistence de services à l'échelon départemental ; expérience projetée dans quelques départements pilotes - Coordination des forces de police avec les forces de la gendarmerie nationale - Fonction préfectorale ; déconcentration des tâches nouvelles, en particulier dans le domaine économique - Majoration des crédits relatifs aux préfectures - (p. 2006) : réaffirmation du principe du recrutement de droit commun par la voie de l'École nationale d'administration, ENA - Mise en place d'un groupe de travail chargé de réfléchir sur le contenu de la déconcentration et l'évolution des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales - Réaménagement de la ville ; stagnation de la coopération intercommunale ; cas des communes rurales - Mise en place d'une délégation à la ville et au développement social urbain ; enquête sur les établissements publics de coopération entre collectivités locales existantes - (p. 2007) : sécurité civile : progression des investissements ; volonté de renforcement des moyens de la brigade des sapeurs pompiers de Paris - Utilisation des moyens militaires au profit de la sécurité civile : recours aux hélicoptères de l'armée dans la lutte contre les incendies de forêts - Incendie de l'usine Protex ayant privé la ville de Tours d'alimentation en eau ; catastrophe de Nîmes - Mission de défense civile en cas de crise confiée au ministre de l'intérieur aux termes de l'ordonnance du 7 janvier 1959 ; urgence de la modernisation des systèmes de transmission - Collectivités locales ; mouvement d'intégration des fonctionnaires territoriaux - (p. 2008) : dépôt d'un projet de loi améliorant les statuts actuels ; catégorie A de la filière technique ; carrières culturelles et sportives ; carrières sanitaires et sociales - Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL ; maintien de la surcompensation ; évolution des cotisations employeurs - Action économique des collectivités locales ; devoir de l'Etat de pallier les effets pervers de certaines surenchères et de corriger les déséquilibres existants - Démocratie locale ; parallèle entre le taux d'abstention aux élections cantonales de septembre 1988 et l'importance des masses financières gérées par les conseils généraux - (p. 2009) : regroupement envisageable des élections locales - Souhaite l'adoption de ce projet de budget - (p. 2022) : entraves apportées par le système de l'annualité budgétaire ; préférence pour les programmes pluriannuels ; souhaite dans un objectif de clarté modifier la présentation budgétaire du ministère de l'intérieur - Crédits de la sécurité civile ; Fokkers ; Canadairs - (p. 2023) : arrêté relatif aux dégâts matériels dus à la tornade ayant frappé le 23 juillet 1988 les départements du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et de l'Essonne - Finances des collectivités locales : prochain projet de validation législative des dispositions du décret relatif au fonds de compensation de la TVA, FCTVA, annulées par le Conseil d'Etat ; conséquences de l'évolution de la TVA sur les dotations aux collectivités locales indexées sur ses recettes ; dotation spéciale instituteurs ; modicité de la perte de recettes due à la diminution de certains droits d'enregistrement ; économies induites par la baisse des cotisations d'allocations familiales - Place des collectivités locales dans le dispositif du RMI - Révision des valeurs locatives - Vacances d'emplois dans les cours administratives d'appel - Souhaite le prochain engagement d'une véritable politique de défense civile - Application du plan de modernisation de la police - (p. 2024) : informatisation du ministère de l'intérieur ; critiques de la Cour des comptes ; recours à des personnels de haut niveau à la direction des transmissions et de l'informatique ; effort porté sur la police scientifique et technique ; fichier de la police judiciaire - Moyens mobilisés pour la sécurité des Français : progression du budget de la police, en particulier en matière de formation et d'équipement - Problème du contrôle de l'immigration clandestine dans le contexte de l'ouverture des frontières au sein de la CEE - (p. 2025) : effectifs de la police nationale : transformation d'emplois par un système d'amélioration des carrières ; création d'emplois de policiers auxiliaires ; augmentation

du nombre d'appelés du service national - (p. 2028) : absence d'incident devant les centres de tri des PTT en grève ; présence des forces de police - Se déclare défavorable à l'existence des pelotons voltigeurs de la Préfecture de police - Police en tenue : création d'emplois de brigadiers - (p. 2039) : mission des sous-préfets : projet d'expérience de développement rural confiée à ces derniers ; expérience actuellement en cours dans les arrondissements industriels à l'initiative de MM. Fauroux, ministre de l'industrie, et Chérèque, ministre chargé de l'aménagement du territoire - Moyens de la sécurité civile : prise en compte de l'utilisation systématique d'un certain nombre de matériels aériens militaires dans la lutte contre les incendies de forêts - Prévention des risques nucléaires - Répartition inégale des effectifs de police entre les régions : zones de compétence de la gendarmerie ; différence des besoins selon les endroits et le degré de concentration urbaine ; critères utilisés pour l'affectation des policiers - (p. 2040, 2041) : informatisation des services de police : commissariats ; retard pris par la direction des transmissions et de l'informatique ; échéancier du plan quinquennal - Polices municipales : rappelle ses circulaires de mars 1986, abrogées par M. Charles Pasqua ; projet de loi voté par le Sénat, inscrit puis retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale par le gouvernement précédent ; projet de remise en ordre du cadre juridique des polices municipales assurant une répartition claire des compétences - Lutte contre les incendies de forêts ; se déclare opposé à la création d'une taxe parafiscale au profit de l'Entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne ; matériels : coût des Canadiens ; vétusté des Canadiens actuellement en service ; difficulté de la mise en oeuvre des dispositions votées relatives au débroussaillage ; officiers de sapeurs pompiers - Examens des crédits - Etat B (p. 2043) : opération pilote impliquant cinquante sous-préfets dans une action en faveur des petites et moyennes entreprises - (p. 2044) : récusé l'accusation de recentralisation rampante - Consensus sur le mode d'élection des conseils municipaux - Souhaite un débat sur le mode de scrutin pour l'élection des conseils généraux - Après l'art. 67 (p. 2045) : accepte les amendements identiques n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial, et n° II-2 de M. Josselin de Rohan (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 2711) :** s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (abrogation des lois n° 86-825 du 11 juillet 1986 relative à l'élection des députés et n° 86-1197 du 24 novembre 1986 relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés) - (p. 2713) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (élection de chaque député par un même nombre d'électeurs) - (p. 2714) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Charles Lederman n° 29 (modalités d'élection des députés au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle) et n° 30 (ouverture du droit de vote pour les élections municipales aux ressortissants étrangers résidant régulièrement sur le territoire national depuis plus de cinq ans) - (p. 2717) : rappelle que le droit de vote des étrangers existe dans plusieurs pays d'Europe - Souligne qu'un grand nombre de Français sont devenus citoyens français en application des lois - (p. 2718) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Lederman (composition de la commission chargée de l'établissement et de la révision des listes électorales) - Art. 1 A (p. 2719) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (suppression de toute impression d'un emblème sur les bulletins de vote) et au sous-amendement n° 63 de M. René Trégouët - Art. 1 B (p. 2720) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (suppression de cet article relatif à l'affectation d'un périmètre géographique à chaque bureau de vote) - Art. 1 D (p. 2721) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif à la possibilité de proposer plusieurs élections de types différents le même jour à compter du 1^{er} janvier 1991 grâce à l'utilisation des machines à voter) - (p. 2723) :

informe le Sénat que la hausse des cotisations à la CNRACL sera limitée à 1,5 % - Avant l'art. 1 (p. 2724) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (désignation des présidents des bureaux de vote et de leurs suppléants) - S'oppose à l'amendement n° 58 de M. Guy Allouche (obligation pour chaque vote de proposer une enveloppe d'une couleur différente de celle de la précédente consultation générale) - Art. 1 (p. 2725) : s'oppose aux amendements de la commission n° 12 (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement), n° 7 de M. Marcel Daunay (suppression de la constatation du vote de chaque électeur par sa signature ou son empreinte digitale apposée sur la liste électorale) et n° 35 de M. Charles Lederman (constatation du vote de chaque électeur sur les deux cahiers d'émargement dans toutes les communes de France par la signature de deux assesseurs distincts) - Art. 1 bis (p. 2730) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (suppression de cet article relatif à la présentation par les électeurs d'un document attestant de leur identité) et s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Charles Lederman (renforcement de la réglementation du contrôle de l'identité des électeurs) - Rappelle l'arrêté en date du 6 février 1976 qui fixe la liste des pièces d'identité - Signale que dans les communes de moins de 5 000 habitants, la présentation d'une pièce d'identité n'est pas obligatoire - Art. 1 ter (p. 2731) : accepte l'amendement n° 6 de M. Paul Alduy (suppression de cet article relatif à l'obligation de recourir aux urnes transparentes) - Art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (suppression de cet article pour coordination) - Art. 3 (p. 2732) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de cet article relatif au contrôle et à la limitation des procurations) - Rappelle que la loi du 31 décembre 1975 a supprimé le vote par correspondance - Art. 4 (p. 2734) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif au nombre de procurations dont chaque mandataire peut disposer) - Après l'art. 4 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 60 de M. Jules Faigt (interdiction de la délivrance de certificats médicaux par toute personne habilitée à les délivrer dès lors qu'elle est candidate à une élection dans la circonscription considérée) - Art. 5 (p. 2735) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (suppression de cet article pour coordination) - Art. 5 bis (p. 2736) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Charles Lederman (institution d'une commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 30 000 habitants) - Après l'art. 5 bis : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de M. Charles Lederman (institution d'une commission nationale de contrôle des opérations de vote quinze jours avant chaque élection) - Art. 5 ter : son amendement n° 43 : modulation des amendes en fonction des peines de prison encourues pour infraction à certains articles du code électoral ; adopté - Art. 5 quater (p. 2738) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (suppression de cet article pour coordination) - Art. 5 sexies : son amendement n° 44 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 5 septies : son amendement n° 45 : suppression de cet article relatif aux sanctions applicables en cas de substitution ou d'imitation volontaire d'une signature sur la liste d'émargement ; adopté - Art. 5 octies : son amendement n° 46 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - (p. 2739) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 54 de M. Charles Lederman (sanction applicable aux membres d'un collège électoral qui, pendant la réunion, se seront rendus coupables d'outrages ou de violences, soit envers le bureau, soit envers l'un de ses membres) - Art. 5 nonies : accepte l'amendement n° 18 de la commission (suppression de cet article pour coordination) - Art. 5 decies : son amendement n° 47 : suppression de cet article relatif au doublement des peines mentionnées à l'article L. 113 du code électoral lorsque le coupable est le président du bureau centralisateur ; adopté - Art. 5 undecies (p. 2740) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (privation des droits civiques pendant deux ans au moins et dix ans au plus pour toute personne condamnée en application de certains articles du code électoral, sans préjudice de l'application de l'article 28 du code pénal) - Son amende-

ment de coordination n° 48 ; retiré - (p. 2741) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Charles Lederman (limitation des conditions de la privation de droits civiques pour une durée de deux ans à dix ans pour toute condamnation prononcée en application de certains articles du code électoral) et accepte l'amendement de coordination n° 20 de la commission - **Après l'art. 5 undecies** (p. 2742) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Ernest Cartigny (réouverture du délai de présentation des candidatures au seul bénéfice du candidat ayant recueilli au premier tour le plus grand nombre de suffrages après les candidats susceptibles de se maintenir au second tour, lorsqu'il apparaît qu'un seul de ces deux-là s'est inscrit) - (p. 2743) : son amendement n° 49 : modalités d'application des règles d'inéligibilité aux élections cantonales ; adopté - **Art. 5 duodecies** (p. 2744) : son amendement n° 50 : modalités d'application des règles d'inéligibilité aux élections municipales ; adopté après modification par le sous-amendement n° 21 de la commission - **Après l'art. 5 duodecies** : son amendement de coordination n° 51 ; adopté - (p. 2745) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (limitation à deux, dans les communes de plus de 500 habitants, du nombre des ascendants et descendants, frères et soeurs, qui peuvent simultanément être membres d'un même conseil municipal) - **Art. 5 quaterdecies** (p. 2746) : son amendement n° 52 : possibilité pour tout candidat de la liste intéressée, en cas de refus de délivrance du récépissé, de saisir le tribunal administratif qui statue, en premier et dernier ressort, dans les trois jours du dépôt de la requête ; adopté - **Après l'art. 5 quaterdecies** : accepte l'amendement n° 62 de M. Guy Allouche (extension aux élections cantonales du mécanisme de contrôle de déclaration de candidatures prévu dans le projet pour les élections municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants) - **Avant l'art. 6** : son amendement de coordination n° 53 ; adopté - Accepte l'amendement n° 26 de M. Paul Séramy (réunion de plein droit du conseil municipal lors d'un renouvellement général au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel il a été élu au complet) - **Après l'art. 11** (p. 2748) : accepte les amendements de la commission n° 23 (insertion d'une division nouvelle : « Titre III - Dispositions diverses ») et n° 24 (application des dispositions des articles 1^{er}, 2 quater et 4 de cette loi lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux) - **Sur l'ensemble** : constate à son grand regret que les partisans du projet de loi déposé par le Gouvernement pour lutter contre la fraude électorale se doivent de voter contre ce texte dénaturé par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 170 (88-89)] - (21 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3089) : existence dans ce texte de dispositions qui font l'objet d'un désaccord profond entre les deux assemblées - Souhaite que le Sénat adopte le texte transmis par l'Assemblée nationale - **Art. 1 A** (p. 3090) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 1** (p. 3091) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à l'instauration d'une double liste d'émargement dans chaque bureau de vote pour les communes de plus de 3 500 habitants).

Suite de la discussion - (22 décembre 1988) - **Après l'art. 1** (p. 3104) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (application dans certaines communes à titre d'essai de la procédure d'émargement par les électeurs lors du prochain renouvellement municipal) - **Rappelle** que tous les groupes de l'Assemblée nationale sont favorables à la signature des listes d'émargement par les électeurs - **Art. 2** (p. 3105) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 4 de la commission - **Art. 3, 4 et 5** : s'oppose aux amendements de suppression

n° 5 à n° 7 de la commission - **Art. 5 undecies bis** (p. 3106) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à la présence dans tous les cas d'un deuxième candidat au second tour de scrutin) - **Art. 12** (p. 3107) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 9 de la commission.

JUNG (Louis), sénateur du Bas-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale - Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.
- Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) jusqu'au 11 octobre 1988 (*JO Lois et décrets* du 12 octobre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à réprimer le défaut de présentation des sous-traitants au maître de l'ouvrage par l'entrepreneur principal [n° 84 (88-89)] (16 novembre 1988) - *Entreprises*.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 17 (*JO Débats* du 25 avril 1986) (p. 603) - Ministère : Budget - *Suppression de la compensation spécifique entre les régimes spéciaux d'assurance-vieillesse* - (Caduque : mai 1988) - *Assurance-vieillesse*.

n° 9 (*JO Débats* du 11 août 1988) (p. 900) - Ministère : Premier ministre - *Adhésion du Gouvernement à la réglementation européenne concernant le pot d'échappement catalytique* - *Automobiles*.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (16 février 1988) - **Art. 1** (p. 59) : estime qu'il ne faut pas aller à l'encontre des droits de l'homme et se déclare favorable à l'adoption de l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur (remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2286, 2287) : effort budgétaire en faveur du personnel et des investissements pour les ambassades - Souhaite une amélioration des services de l'ambassade auprès du Conseil de l'Europe et de la participation de la France au budget du Conseil de l'Europe - Développement de la coopération européenne avec les pays de l'Est - Problème de l'obligation de visa pour les ressortissants des pays membres du Conseil de l'Europe - Intérêt pour la France et l'Europe du choix de Strasbourg comme siège du Parlement européen - Au nom du groupe sénatorial d'amitié France-Israël, demande au Gouvernement de ne rien faire qui puisse mettre en cause la sécurité d'Israël.

K

KAUSS (Paul), sénateur du Bas-Rhin (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne et est nommé membre de la commission des affaires étrangères le 20 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 21 octobre 1988).

L

LABEYRIE (Philippe), sénateur des Landes (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

LACOUR (Pierre), sénateur de la Charente (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
 - Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
 - Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.
- Membre titulaire du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) ; en démissionne le 30 juin 1988 (JO Lois et décrets du 1^{er} juillet 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Territoires d'outre-mer - [n° 90 (88-89) tome 23] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 14 (JO Débats du 30 avril 1986) (p. 633) - Ministère : Premier ministre - *Construction d'une piste d'aviation en Terre Adélie* - (Caduque : mai 1988) - Départements et territoires d'outre-mer.

Questions orales sans débat :

n° 14 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 494) - Ministère : Economie - *Suppression du décalage pour le remboursement de la TVA par l'Etat aux collectivités territoriales* - (Réponse : JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 749) - *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*.

INTERVENTIONS

- *Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme* - (25 octobre 1988) (p. 659) : amélioration de l'action de la France en matière de droits de l'homme à la veille du bicentenaire de la Révolution - (p. 660) : dénonce les violations constantes des droits de l'homme dans les pays de l'Est, dans les Etats d'Amérique du Sud, en Afrique ou en Asie - Evoque le sort des otages du Liban - Importance de la solidarité dans la défense des droits de l'homme - Souhaite une meilleure association de la représentation nationale à l'action du Gouvernement en matière de défense des droits de l'homme.

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 1692) : augmentation de ce budget significative de l'intérêt porté par le Gouvernement aux territoires d'outre-mer - Revalorisation sensible des moyens de fonctionnement des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna - Développement économique, social et culturel de la Nouvelle-Calédonie - (p. 1693) :

poursuite des travaux de la piste aérienne en terre Adélie - Intérêt stratégique des TOM - Intégration des TOM au sein de la CEE - Commission des affaires économiques favorable à l'adoption de ce budget.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - Après l'art. 53 (p. 2598) : son amendement n° II-53, soutenu par M. Louis de Catuelan : possibilité, pour les conseils municipaux, d'accorder une exonération d'impôt sur les spectacles pour toutes les réunions organisées par un club sportif au cours d'une même année ; adopté - (p. 2599) : son amendement n° II-54, soutenu par M. Louis de Catuelan : assimilation des clubs sportifs à des associations sans but lucratif au regard de l'impôt sur les spectacles ; retiré.

- *Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet* [n° 130 (88-89)] - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Art. 3 (p. 3014) : soutient l'amendement n° 2 de M. Pierre Schiélé (mode d'élection du président et des deux vice-présidents du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT) - Après l'art. 3 (p. 3015) : soutient l'amendement n° 3 de M. Pierre Schiélé (mode de désignation des délégués du CNFPT) - Après l'art. 9 (p. 3021) : soutient l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis (périodicité et modalités de versement des cotisations dues par les collectivités locales aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale).

LAFFITTE (Pierre), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) le 18 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 19 octobre 1988) ; puis nommé secrétaire de cet Office le 27 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 28 octobre 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant création d'une société nationale des télécommunications [n° 241 (87-88)] (3 mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - *Télécommunications*.

Proposition de loi tendant à faciliter la création d'entreprises innovantes en incitant fiscalement les personnes physiques à investir [n° 305 (87-88)] (30 juin 1988) - *Entreprises*.

Proposition de loi relative à la création d'entreprise [n° 306 (87-88)] (30 juin 1988) - *Entreprises*.

Proposition de loi tendant à créer des entreprises à partenariat évolutif caractérisées par la libre négociation entre apporteurs de compétences et de capitaux [n° 307 (87-88)] (30 juin 1988) - *Entreprises*.

Proposition de loi portant création de « sociétés d'exercice libéral » [n° 25 (88-89)] (12 octobre 1988) - *Professions libérales*.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - *Recherche scientifique et technique* [n° 89 (88-89) tome 8] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1167) - Ministère : Premier ministre - *Grèves à Air France et politique des transports aériens* - Transports aériens.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion** - (17 février 1988) - Art. 6 (p. 160) : son amendement n° 43 : possibilité pour les personnes physiques et morales d'alimenter un compte spécial, ouvert par le Trésor, affecté au financement des partis et groupements politiques ; rejeté - Procédure actuellement en vigueur aux Etats-Unis.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1988) Art. 7 (p. 780) : son amendement n° 2, soutenu par M. Stéphane Bonduel : bénéfice du RMI pour les ressortissants de la CEE ; devenu sans objet.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 886, 887) : absence de remise en cause des dispositions essentielles de la loi de 1986 sur l'audiovisuel - Interrogation sur l'indépendance effective du futur Conseil supérieur de l'audiovisuel - Contrôle parlementaire : intérêt de l'ancienne formule de la délégation parlementaire - Nécessité d'un nouveau projet de loi pour régler le problème spécifique des télécommunications - Absence regrettable de référence européenne dans le projet de loi ; travaux de l'intergroupe « Pénélope » - Importance des moyens à donner à la future instance de régulation pour assurer sa véritable autonomie : budget, statut des personnels.

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - **Après l'art. 3 (suite)** (p. 922) : sur l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA), son sous-amendement n° 37 ; adopté.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - **Art. 15 - Art. 42-7 de la loi du 30 septembre 1986** (p. 989) : sur l'amendement n° 24 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (décision motivée du Conseil supérieur de l'audiovisuel notifiée au titulaire de l'autorisation et au ministre chargé de la communication), se déclare favorable au sous-amendement n° 199 de la commission (suppression de la notification des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel au ministre chargé de la communication).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1481) : se déclare favorable à l'amendement n° I-262 de M. Lucien Neuwirth (mesure non reconductible visant à supprimer la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - **Après l'art. 10** (p. 1514 à 1517) : ses amendements, déposés au nom de la commission des affaires culturelles, n° I-218 : amélioration de la loi du 30 décembre 1986 relative à la disposition fiscale dite « prime de risque » ; retiré ; n° I-219 : non-assujettissement à l'impôt sur le revenu d'une partie de la rémunération perçue par un salarié auteur d'une innovation ; adopté ; n° I-220 : organisation d'un régime de déduction fiscale pour les personnes physiques investissant dans la création d'une société ayant pour objet la valorisation de recherches ou le développement de produits, procédés ou services innovants ; irrecevable (article 40 de la Constitution) ; n° I-221 : extension aux licences et apports en industrie de l'assiette des crédits d'impôt recherche ; adopté ; et n° I-222 : possibilité pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié du crédit d'impôt d'opter en 1990 pour le système du crédit d'impôt en volume ou en accroissement ; retiré.

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1984) : nécessaire mobilisation de l'Etat, des

collectivités locales et des entreprises en faveur de la recherche et de l'innovation - Succès du programme Euréka - Cite le département des Alpes-Maritimes qui a investi 250 millions dans la recherche-formation - (p. 1985) : rappelle les retombées fiscales de l'opération Sophia Antipolis, première technopole européenne - Constate que le chiffre d'affaires de la Côte d'Azur scientifique et technique est supérieur à celui de la Côte d'Azur touristique, ainsi qu'une certaine analogie avec la Californie - Estime que la recherche publique est souvent trop rigide, que l'enseignement supérieur est défavorisé par rapport aux grands organismes - Absence de mobilité des personnes entre recherche publique et recherche privée - Dénonce la fonctionnarisation des chercheurs, la lourdeur administrative - Progrès en matière de valorisation grâce au concours de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, ANVAR - Souligne le développement que suscite la valorisation à travers la création de sociétés innovantes - Cite quantité d'entreprises de ce type créées à Sophia Antipolis - Constate que ces sociétés sont handicapées par la réglementation, les charges diverses et le manque de fonds propres - (p. 1986) : souhaite que le ministère des finances apporte son aide aux sociétés innovantes - Nécessité de construire un système cohérent pour que la recherche serve mieux le développement - Au nom de la commission des affaires culturelles, se déclare favorable à l'adoption des crédits du budget de la recherche - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1994) : souhaite le développement d'une action en profondeur sur l'ensemble du territoire en faveur de la diffusion de la culture scientifique et technique - Dénonce une disproportion entre les crédits attribués à la cité de la Villette et ceux qui sont attribués aux multiples organismes qui s'occupent de culture scientifique et technique.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2036, 2037) : urgence d'un statut et d'un code de déontologie pour les polices municipales ; rappelle sa question écrite du 8 septembre 1988 ; existence de trois écoles de formation à la charge des collectivités locales.

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2438) : concentration excessive des infrastructures culturelles à Paris - Localisation de la fondation Chagall - Enormes efforts consentis en province par les mécènes et les collectivités locales pour le développement culturel - Note l'importance des crédits affectés dans ce budget au théâtre lyrique et aux activités chorégraphiques - Rappelle sa démission du comité d'orientation de la Cité des sciences et de l'industrie en raison de la répartition inacceptable des crédits entre Paris et la province - Rapport Miquel sur la « misère » des bibliothèques universitaires - (p. 2439) : s'interroge sur le projet de création d'une très grande bibliothèque : implantation et fonctionnement - Grâce à la maîtrise des réseaux numériques à intégration de systèmes, RNIS, offrant des possibilités de stockage et de transmission des publications nouvelles, souhaite que soit créée une tête de réseau et de nombreuses unités décentralisées sur le territoire national - Décentralisation des moyens en bibliothécaires et documentalistes - Utilisation des techniques de diffusion et de consultation télématiques - Souhaite que la commission des affaires culturelles du Sénat soit associée aux études sur ce projet.

LAINEL (André), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la formation professionnelle (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et prorogeant les exonérations de cotisations de sécurité sociale liées aux contrats de qualification [n° 311 (87-88)]** - (5 juillet 1988) - Discussion générale (p. 405) : triple enjeu du développement de la formation professionnelle : réinsertion des chômeurs ; compétitivité des entreprises françaises ; nouvelles chances d'épanouissement personnel et professionnel pour les personnes sans formation initiale suffisante - Rémunération des demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle - Signature d'un accord en 1987 entre l'Etat, les organisations patronales et syndicales gestionnaires de l'UNEDIC, à l'exception de la CGT - (p. 406) : rémunération des stagiaires assurée, suivant les cas, par les ASSE-DIC, l'Etat ou les collectivités territoriales - Nécessaire relèvement du niveau de rémunération des stagiaires - Financement de la réforme proposée - Meilleur emploi des fonds de l'assurance chômage - Allègement substantiel des dépenses précédemment affectées aux rémunérations des stagiaires par les régions ; utilisation de ces sommes économisées pour accroître le nombre de places de stages offertes et améliorer la qualité des formations - Suppression des difficultés financières rencontrées précédemment par les demandeurs d'emploi décidant de suivre un stage de formation professionnelle - Projet tendant à modifier certaines dispositions du code du travail afin de permettre l'application de l'accord précité - Modification du mode de fixation des rémunérations des stagiaires - Cas particulier des handicapés et des personnes qui suivent des stages de longue durée - (p. 407) : prorogation des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification - (p. 409, 410) : précise aux différents orateurs qu'un large débat sur la formation professionnelle aura lieu au Parlement à l'automne - Qualité et durée des formations dispensées - Crédit-formation à l'étude - Difficulté pour les jeunes non qualifiés de trouver un emploi - Augmentation prévisible du chômage dès l'automne, en raison de la politique de l'emploi menée par le précédent gouvernement ; travaux d'utilité collective, TUC ; stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Précise à Mme Marie-Claude Beaudeau que l'article 2 du projet n'envisage qu'une prorogation et non la pérennisation de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification - Financement de l'allocation formation-reclassement - Art. 2 (p. 411) : s'oppose à l'amendement n° 1 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article tendant à proroger l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) (p. 1832) : attachement du Gouvernement à un développement rapide de la formation professionnelle, facteur de réduction des inégalités sociales et de modernisation de l'économie - Retard de la France par rapport à ses concurrents européens - Priorités de ce budget - Insertion ou réinsertion sociale et professionnelle des chômeurs de longue durée et des jeunes - Limitation des travaux d'utilité collective, TUC, sans contenu de formation - « Moralisation » des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Renforcement de la lutte contre l'illettrisme - Progression des crédits consacrés aux engagements de déve-

loppement conclus avec les branches professionnelles et des contrats d'études prévisionnelles - Augmentation du taux du crédit d'impôt-formation - Renforcement de l'action des fonds de gestion des congés individuels de formation - (p. 1833) : conditions de mise en place et bénéficiaires du crédit-formation prochainement créé ; nécessité d'une large négociation entre les partenaires sociaux - Rappelle que la gestion sociale de la formation professionnelle suppose une étroite collaboration de l'Etat, des collectivités locales, de l'UNEDIC et des partenaires sociaux - Mesures en faveur de l'apprentissage - Participation des régions à l'effort national engagé dans le domaine de la formation professionnelle, axe prioritaire pour la négociation des futurs contrats de plan Etat-régions - Nécessité de mettre en place, tant au niveau professionnel que géographique, des moyens de contrôle et d'évaluation des formations offertes ainsi qu'une claire information des utilisateurs - Renforcement des capacités de formation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - (p. 1834) : répartition des crédits - Insiste sur le nouveau droit offert à tous d'accéder à une formation professionnelle grâce à la création du crédit-formation - (p. 1846) : audit de l'offre de formation et de l'adaptation aux métiers d'avenir - AFPA - Développement des contrats d'études prévisionnelles avec les branches professionnelles, préalables à la signature des conventions de développement - Lutte contre l'illettrisme, notamment par l'intermédiaire du service national et des élus locaux - Nécessaire évolution de l'AFPA - Bénéficiaires du futur crédit-formation.

LALONDE (Brice), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean Delaneau : **Industrie chimique (Incendie de l'usine Protex à Tours (Indre-et-Loire))** (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 328).

de M. Jacques Genton : **Cours d'eau, étangs et lacs (Situation difficile des riverains de la Loire)** (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 579).

de M. Roland Grimaldi : **Déchets (Contrôle des importations d'ordures ménagères)** (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 585).

de M. Max Lejeune : **Chasse (Défense des pratiques de la chasse)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2788).

de M. Roger Lise : **Cours d'eau, étangs et lacs (Entretien des rivières à la Martinique)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2793).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 42 de M. Alain Gérard : **Pollution et nuisances (Charges financières des collectivités locales du fait de la prolifération des algues vertes)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2771).

n° 43 de M. Alain Gérard : **Pollution et nuisances (Lutte contre la pollution par les nitrates)** (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2772).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1801) : souci croissant de l'environnement dans la plupart des pays du monde - Malgré le rôle pionnier de la France en ce domaine, ralentissement de son action et dégradation de son image internationale : négligence vis-à-vis de l'application des directives européennes et de la ratification du protocole de Montréal destiné à protéger la couche d'ozone - Objectifs prioritaires : application des lois ; exemple des lois « littoral » et sur la pêche ; participation des citoyens par le biais des associations et des procédures de concertation - (p. 1802) : exemple de la difficulté de maintenir l'objectif du projet d'établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents, EPALA - Evolution nécessaire de l'administration territoriale de l'environnement suite à l'affaiblissement de l'emprise rurale - Déchets : condamne la pratique des contrats de stockage passés par certains pays africains ; priorité au traitement ; principe du maintien des déchets dans le pays d'origine - Pollution des eaux ; assainissement - Crédits proposés : relance sélective de l'investissement ; crédits de paiement - Police des eaux - Contrats de rivière - Prévention des risques majeurs : modernisation du système d'annonce des crues ; précédent de la catastrophe de Nîmes - (p. 1803) : Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Pollution atmosphérique : Agence pour la qualité de l'air ; taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique ; vote de la directive européenne sur les grandes installations de combustion ; protocole signé à Sofia sur la réduction des oxydes d'azote coresponsables de la pollution acide - Processus de ratification du protocole de Montréal destiné à protéger la couche d'ozone - Bilan de l'effort de réduction de la pollution automobile ; pots catalytiques ; essence sans plomb ; fiscalité - Risques industriels : affaire Protex ; création de postes supplémentaires pour l'inspection des établissements classés ; réflexion sur la participation éventuelle d'autres organismes de l'Etat à la surveillance - Etudes de danger autour des installations à risque des usines dites « Seveso » ; plan d'action pour le Rhin - (p. 1804) : conservation et mise en valeur du patrimoine naturel : bilan du réseau d'espaces protégés ; parcs nationaux ; renouvellement des programmes de développement économique, social et culturel des zones périphériques des parcs nationaux dans le cadre des contrats de plan ; parcs naturels régionaux ; Ballon des Vosges - Sites naturels classés : classement récent de l'Ostriconi, en Corse, et, en cours, des gorges du Verdon - Nécessité d'une politique générale de protection du paysage en raison des menaces suscitées par la déprise agricole et l'évolution sociale - Effort en faveur de la recherche scientifique ; programme « Eclat » : participation de la France au programme mondial « géosphère-biosphère » - (p. 1805) : menaces pesant à l'échelon planétaire sur le climat et le niveau de la mer ; risque d'anéantissement des terres et des forêts africaines ; volonté de restaurer la présence internationale de la France en matière d'environnement - Demande l'adoption de ce projet de budget - (p. 1819) : conséquences budgétaires du caractère d'administration de mission - Couvre-feu autour des aéroports, notamment d'Orly - Réflexion sur la contribution d'autres services à la surveillance et à la prévention des risques de pollution des installations classées - Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - Pollution automobile : vote par le Gouvernement français du compromis proposé par la commission des Communautés européennes en raison des garanties données sur le respect de l'unité du marché - (p. 1820) : essence sans plomb : distribution ; fiscalité ; suppression à terme de la distribution d'essence ordinaire - Assainissement de l'eau - Usine Protex - Décharge de Montchanin - Circulation en ville : ne souhaite pas favoriser l'utilisation des moteurs diesel en raison de l'émission de suies toxiques - Cas des petites installations classées - Application de la loi du 22 juillet 1987 sur les risques majeurs ; urbanisation autour des usines à risque ; information de la population ; exemple de l'incendie sans gravité des Industries Chimiques Mulhouse Dornach, ICMD - Incendies de forêts - Site de la Vallée des Merveilles

- Recherche : répartition des crédits sur plusieurs départements ministériels - (p. 1821) : pollution des eaux par les nitrates - Assainissement du littoral - Rivières - Résultat des différentes études sur les effets des essais nucléaires sur le site de Mururoa - Crédits aux associations : création de postes pour le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, Fonjep - Formation à l'environnement - Protection de l'éléphant d'Afrique ; annexe I de la convention de Washington - Parcs naturels régionaux ; contrats de plan Etat-région ; participation du Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV ; zones périphériques ; intervention du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Accord possible entre l'Etat et les collectivités territoriales pour prévenir les risques d'éboulement à la Clapière dans le département des Alpes-Maritimes - Parc du Mercantour - (p. 1822) : déprise rurale : article 19 de la directive européenne de juin 1987 - Information ; leçon tirée du précédent de Tchernobyl - Forêts - Circulation en ville ; bicyclette ; loi Fiterman de 1982 - Etude sur le stockage en profondeur des déchets nucléaires ; Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, ANDRA - Associations - Départements d'outre-mer - Education - Réchauffement de la planète - Rôle des chasseurs dans la protection de l'environnement ; effectif des gardes-chasse.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone [n° 38 (88-89)] - (12 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2644, 2645) :** état des ratifications du protocole de Montréal, signé le 16 septembre 1987 - Déchirure de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique et diminution de la quantité d'ozone constatée sur l'ensemble de l'atmosphère - Responsabilité des chlorofluocarbures, CFC, et des halons - Objectif de stabilisation, puis de diminution, de la production et de la consommation de ces produits - Conventions actuellement négociées par le Gouvernement français avec les sociétés Elf-Aquitaine et Atochem - Souhaite la disparition progressive de ces produits.

- **Projet de loi complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux [n° 100 (88-89)] - (12 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2648) :** mouvements internationaux de déchets, vers l'Afrique en particulier - Exemple du contrat proposé à la Guinée-Bissau - Position de la France ; Agence nationale pour la récupération des déchets, ANRD ; faiblesse des exportations ; accroissement des importations, certaines en décharges ; opinion publique ; mise en place par Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, d'une procédure de notification des importations après l'affaire des fûts de Seveso - Négociation actuelle d'une convention internationale dans le cadre du Programme des Nations-Unies pour l'environnement - Directive européenne de 1984 sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux : procédure de notification préalable ; subordination des exportations vers les pays tiers à la CEE à l'accord des pays importateurs et à un contrôle des conditions prévues pour leur élimination - Texte en projet : intégration de la directive dans le droit interne français ; dispositions administratives et pénales en cas d'infractions - Dispositions relatives à l'information - (p. 2649) : champ d'application : souhaite la suppression de la distinction entre déchets ménagers et déchets industriels - Principe du traitement de ses propres déchets par chaque pays : souhaite la mise en place d'une industrie de traitement française - Art. unique - *Paragraphe I-A* (p. 2652) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Bernard Hugo, rapporteur - *Paragraphe I-B* (p. 2653) : son amendement n° 27 : définition par décret en Conseil d'Etat des obligations en matière d'information incombant aux différents intervenants de la filière des déchets ; rejeté - *Paragraphe I* : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (mise à la charge du détenteur des déchets des frais d'analyse ou d'expertise technique) - *Après le paragraphe I quater* (p. 2654) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (modification du dispositif de l'article 10 de la loi du 15 juillet 1975 relatif aux plans d'élimination des déchets) - *Paragraphe II* (p. 2655 à 2657) : s'oppose au principe d'une distinction entre déchets dangereux et déchets ménagers - Décharges - Industrie fran-

caise du déchet - Sur les amendements de la commission modifiant les dispositions concernant l'importation, l'exportation et le transit des déchets, accepte le n° 4, rédactionnel ; s'oppose aux n° 5 (possibilité pour l'autorité administrative compétente de limiter ou d'interdire l'importation de déchets ménagers) et n° 6 (limitation du champ d'application des dispositions de la directive européenne aux seuls déchets dangereux) ; accepte le n° 7, rédactionnel, le n° 8 (information des autorités des Etats intéressés à la charge du détenteur de déchets avant toute opération d'importation, d'exportation ou de transit) et s'oppose au n° 9 (preuve de l'accord du destinataire et de sa compétence pour l'élimination à la charge du détenteur de déchets avant toute opération d'importation, d'exportation ou de transit) ; accepte les n° 10 (suppression de la disposition de l'article 23-1 de la loi du 15 juillet 1975 renvoyant à un décret en conseil d'Etat les modalités d'application de cet article) ; n° 12 et n° 14, visant à supprimer la mention de la consultation préalable des Etats intéressés dans le cas de l'importation de déchets, et d'une demande des autorités du pays destinataire dans le cas de l'exportation de déchets ; n° 15, rédactionnel ; et n° 16 (reprise à la fin de l'article de la disposition supprimée par l'amendement n° 10) - *Paragraphe IV* (p. 2658) : accepte les amendements de la commission n° 17, rédactionnel, et n° 18, de coordination.

LA MALENE (Christian de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

LANG (Jack), ministre de la culture et de la communication (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (*JO* Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (*JO* Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (*JO* Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] (12 octobre 1988) - *Audiovisuel*.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Guy Penne : *Affaires culturelles (Associations professionnelles de danse)* (*JO* Débats du 16 décembre 1988) (p. 2786).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 869) : rappelle les discussions au Sénat de la loi de 1981 sur le prix du livre et de la loi de 1985 sur les droits des créateurs, des éditeurs et des producteurs face aux nouveaux médias - (p. 870) : déstabilisation du système audiovisuel et crise de la création cinématographique française consécutives à l'adoption de la loi de 1986 - Texte en projet élaboré après de très larges consultations, avec l'objectif d'une réforme pragmatique mais ambitieuse du secteur audiovisuel - Procédure de nomination des membres de la nouvelle autorité audiovisuelle indépendante, le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

inspirée du Conseil constitutionnel - (p. 871) : hommage à la personnalité et à l'expérience de Catherine Tasca, ministre de la communication - *Avant l'art. 1* (p. 899) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Ivan Renar (exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite) - (p. 900) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Ivan Renar (contenu de la mission de service public de radiodiffusion et de télévision).

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - *Art. 3 (suite)* (p. 919 à 921) : Hommage à l'ancien vice-président du Conseil d'Etat : M. Nicolai - Problème de l'élection et de la désignation du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, par ses pairs - Souhaite que le président dispose d'une voix prépondérante - Modèle du Conseil constitutionnel en ce qui concerne le nombre de membres du CSA - Possibilité de défendre bien des théories en ce qui concerne l'âge des membres du Conseil - Estime que la jeunesse d'esprit n'est pas nécessairement liée à l'état-civil - Souhaite une télévision créative, inventive et respectueuse du pluralisme - Sur cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 135 et n° 85, de M. Jean-Paul Bataille, n° 149 à 157, de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, n° 7, n° 8, n° 9 de coordination, de M. Pierre-Christian Taittinger, n° 111 et n° 112, n° 123 de M. Daniel Hoeffel et n° 172 de M. Marcel Lucotte - S'oppose à l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, et sur cet amendement aux sous-amendements n° 184 à n° 189 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, et n° 37 de M. Pierre Laffitte.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - *Après l'art. 13* (p. 976) : s'oppose à l'amendement n° 125 de M. Daniel Hoeffel (validation de certaines décisions de la CNCL autorisant l'usage des fréquences pour l'extension de la zone de couverture des services nationaux de télévision) - *Avant l'art. 17* (p. 998 à 1004) : sur la révision du régime des coupures publicitaires à la télévision, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 1, n° 2 et n° 3 de M. Claude Estier, n° 76 de la commission, et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 195 de M. Roger Chinaud (dispositions applicables en France après l'adoption d'une directive communautaire) - *Après l'art. 10* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 95 de Mme Danielle Bidard-Reydet (interdiction de toute coupure publicitaire sur les chaînes de télévision lors de la diffusion de documentaires, d'oeuvres cinématographiques ou de fiction audiovisuelle).

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2420) : célébration en 1989 du bicentenaire de la Révolution et du trentième anniversaire de la création du ministère de la culture - Rend hommage à M. André Malraux, fondateur de ce ministère - Augmentation sensible du budget de la culture en 1989 - (p. 2421) : Grand Louvre - Bibliothèques municipales et départementales - *Projet de future grande bibliothèque nationale* - Bibliothèques centrales de prêts - Construction et rénovation de musées - Retour à un équilibre entre les crédits réservés à Paris et ceux réservés à la province ; rappelle le déséquilibre existant lors de la création du centre Georges-Pompidou - Diminution dans ce budget des crédits affectés aux grandes institutions culturelles parisiennes - Crédits supplémentaires en faveur des réalisations hors de Paris - (p. 2422) : restauration et entretien du patrimoine, en particulier des monuments historiques - (p. 2442) : aides au cinéma - Problème de l'exécution du budget - Nécessité d'une meilleure gestion des crédits : augmentation l'an prochain de la masse des crédits déconcentrés à l'échelon régional ; suivi mensuel de la consommation des crédits ; développement de la formation financière des gestionnaires de crédits ; informatisation des dossiers, notamment en ce qui concerne les monuments historiques - Seuil d'assujettissement des monuments historiques à l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Prix d'entrée dans les monuments, musées et théâtres - (p. 2443) : financement des musées nationaux - Répartition entre aides sélectives et aides automatiques au cinéma -

Fonctionnement de la commission d'avances sur recettes - Future grande bibliothèque : implantation, fonctionnement - Fonctionnement et financement de l'Opéra de la Bastille - (p. 2444) : souhaite assouplir la loi de 1987 sur le mécénat afin d'encourager les entreprises à acquérir des oeuvres d'art et à soutenir la création vivante - Nécessaire révision du régime des fondations, en particulier des fondations d'entreprises - Taux de la TVA sur le théâtre - Diminution de la taxe professionnelle sur les salles de spectacle - Gestion du Centre national des arts plastiques et du Centre national de la cinématographie - Fermeture momentanée du Louvre lors de l'ouverture définitive de la pyramide - Ouverture du Louvre les jours fériés - Ecomusées - (p. 2445) : problème du recrutement des conservateurs de musées privés - Enseignement musical - Soutien du Gouvernement aux projets culturels de Montpellier - Célébration du bicentenaire de la Révolution française, tant en France qu'à l'étranger - Excellents rapports de la mission du bicentenaire avec la Ville de Paris - Statut du personnel de l'Opéra de la Bastille - Favorable au renforcement du rôle de Strasbourg comme capitale européenne ; choix de cette ville comme siège de la future chaîne audiovisuelle franco-allemande - S'engage à étudier le transfert en Alsace du musée Henner de Paris - (p. 2446) : prévoit en 1989 l'ouverture d'un concours de recrutement d'architectes des monuments historiques - Assouplissement de la procédure en matière de monuments historiques pour la protection du patrimoine d'intérêt local - Lieu d'implantation de la future grande bibliothèque - Diminution de la part relative de l'Opéra de Paris dans le budget de l'Etat - Fonds régionaux d'acquisition d'oeuvres d'art - Augmentation de la part des crédits hors Paris - Renforcement du rôle des architectes des bâtiments de France - Action culturelle dans les banlieues - Rénovation des bibliothèques universitaires, municipales et départementales - Nécessité de concevoir une grande bibliothèque nationale d'un type nouveau - Examen des crédits - Etat C (p. 2447, 2448) : demande le retrait de l'amendement n° II-21 de M. Raymond Bourguin, rapporteur spécial (réduction des crédits affectés au patrimoine monumental) - Distinction faite au sein du chapitre « patrimoine monumental » entre les crédits concernant les grands travaux et ceux relatifs aux monuments historiques.

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2448) : fait état des récents bouleversements du paysage audiovisuel, notamment l'apparition des chaînes privées et la privatisation de TF1 - Banalisation des programmes - Diffusion intensive de séries étrangères - Dictature de l'audimat - (p. 2449) : recherche d'une nouvelle identité du secteur public, au service des arts, de la culture et de la création - Problème de l'horaire de diffusion des émissions culturelles - Dénonce la réduction brutale de la redevance audiovisuelle, sans étude préalable - Affectations douteuses des ressources provenant de la privatisation de TF1 - Augmentation substantielle en 1989 des crédits octroyés à Antenne 2 et FR3 - Recherche d'un nouveau système de financement du service public.

LANIER (Lucien), sénateur du Val-de-Marne (apparenté RPR).

Remplace le 4 octobre 1988, en qualité de sénateur, M. Michel Giraud, élu député (JO Lois et décrets du 5 octobre 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales le 28 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 29 octobre 1988).

LARCHE (Jacques), sénateur de la Seine-et-Marne (UREI).

NOMINATIONS

- Président de la commission des lois.

- Président de la Haute Cour de justice.

- Membre des qualités du Comité national de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Ve République.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 227 (87-88)] relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 229 (87-88)] (11 février 1988) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 228 (87-88)] relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 230 (87-88)] (11 février 1988) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 232 (87-88)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 234 (87-88)] (25 février 1988) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 233 (87-88)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 235 (87-88)] (25 février 1988) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 325 (87-88)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant amnistie [n° 326 (87-88)] (8 juillet 1988) - Amnistie.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 28 (88-89)] relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (urgence déclarée) [n° 85 (88-89)] (16 novembre 1988) - Marchés financiers.

Proposition de loi organique relative à la situation des fonctionnaires élus pour la deuxième fois au Sénat, à l'Assemblée nationale ou à l'Assemblée des Communautés européennes [n° 136 (88-89)] (13 décembre 1988) - Elections.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances [n° 153 (88-89)] (15 décembre 1988) - Marchés financiers.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 58 (JO Débats du 21 mai 1986) (p. 729) - Ministère : Premier ministre - *Situation de la ville nouvelle de Sénart (Seine-et-Marne)* - (Caduque : mai 1988) - *Villes nouvelles.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 228) (p. 20) : genèse des textes en projet - (p. 21) : réserves de la commission des lois sur les conditions de déclaration des patrimoines de certaines catégories d'élus - Affirmation du droit au respect de la vie privée dans la Convention européenne des droits de l'homme ; article 9 du code civil relatif à la protection de la vie privée ; décision du Conseil constitutionnel en date du 12 janvier 1977 et relative à la loi sur la fouille des véhicules - Amendements de la commission des lois : prise en compte du régime matrimonial pour la déclaration du conjoint du candidat ; prévention de toute divulgation publique ; suppression du caractère inquisitorial des procédures de déclaration ; en raison du principe de la séparation des pouvoirs, modification de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale et donnant compétence à une commission formée des trois plus hautes autorités des ordres administratif et judiciaire pour recevoir les déclarations - Catégories d'élus concernées - Inéligibilité sanctionnant le non-respect de l'obligation de déclaration - Contrôle des dépenses des campagnes électorales pour les élections présidentielles et législatives - Accord sur le plafond des dépenses autorisées adopté par l'Assemblée nationale - (p. 22) : obligation d'une publication des comptes ; remboursement des frais ; déductibilité fiscale des dons accordés aux candidats ; sanction : propose de retenir le non-remboursement des frais engagés par le candidat ayant dépassé le plafond des dépenses autorisées - Aide financière apportée aux partis politiques : rôle reconnu aux partis politiques par la Constitution de 1958 ; personnalité juridique du parti ; caractère non contraire à la Constitution du financement public des partis politiques et de l'obligation faite à ces derniers de publier leurs comptes au Journal officiel - Critères de répartition de l'aide publique proposés par la commission : prise en compte du nombre d'élus au Parlement et des suffrages obtenus lors des consultations nationales à partir d'un certain nombre de candidats - (p. 23) : propose l'adoption de ces projets de loi - **Question préalable** (p. 25, 26) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 227) (p. 20 à 23) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 29, 30) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Loi électorale** ; scrutin majoritaire - Distinction entre statut et personnalité morale des partis ; article 4 de la Constitution ; critères de répartition des fonds aux partis politiques.

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - **Suite de la discussion** - (16 février 1988) - Rapporteur - **Art. 1** (p. 57) : son amendement n° 2 : remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé ; adopté - (p. 60) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. André Méric (obligation de mentionner dans les déclarations de patrimoine les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice du mandat) - (p. 61) : son amendement n° 3 : publication de la seule déclaration de situation patrimoniale du candidat proclamé élu par le Conseil constitutionnel ; adopté - **Art. 2** (p. 65) : s'oppose aux amendements n° 22 de M. Charles Lederman (abaissement du plafonnement des dépenses électorales des candidats à l'élection présidentielle) et n° 44 de M. André Méric (abaissement du plafonnement des dépenses électorales des candidats à l'élection présidentielle) - (p. 66) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. André Méric (inclusion dans le total des dépenses de celles effectuées au moyen de fonds publics qui concourent à la promotion du candi-

dat, de son bilan ou de son programme) - **Art. 4** (p. 69) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Lederman (versement sous forme d'avance des aides consenties par l'Etat aux candidats à l'élection présidentielle) - Son amendement n° 4 : non versement du remboursement forfaitaire prévu pour les candidats à la Présidence de la République qui dépassent le plafond de dépenses autorisées ; adopté - **Rappel au règlement** (p. 72) : rappelle la difficulté de prévoir la durée exacte des délibérations d'une commission ou d'une assemblée - **Art. 7** (p. 74) : son amendement n° 5 : obligation pour les députés dans les quinze jours qui suivent leur entrée en fonction de déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale une déclaration de leur situation patrimoniale concernant la totalité de leurs biens propres ainsi qu'éventuellement ceux de la communauté ou les biens réputés indivis ; adopté - Sur cet amendement n° 5, s'oppose aux sous-amendements n° 89 à n° 94 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 78) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (extension de la déclaration patrimoniale d'un candidat à la députation au patrimoine de ses enfants mineurs) - (p. 84) : son amendement n° 8 : suppression des énumérations de catégories de patrimoines qui doivent être déclarés ; adopté - (p. 86) : son amendement n° 9 : délivrance par le Bureau de l'Assemblée nationale au déclarant d'un récépissé attestant du dépôt de la déclaration de la situation patrimoniale ; adopté.

Suite de la discussion - (17 février 1988) - Rapporteur - **Art. 7 bis** (p. 102) : son amendement n° 11 : hypothèses dans lesquelles la déclaration de situation patrimoniale des parlementaires peut être communiquée ; adopté - (p. 103) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (déclarations de situation patrimoniale des parlementaires publiées dans le mois suivant leur dépôt au Journal officiel) - **Après l'art. 7 bis** (p. 104) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (déclaration de situation patrimoniale imposée à l'ensemble des candidats aux élections législatives) - **Art. 7 ter** (p. 105) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif aux sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires) - Son amendement n° 12 : sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires ; adopté - (p. 106) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 53 de M. André Méric (possibilité de publier tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires s'il en est fait publiquement état en justice) - **Art. 7 quater** (p. 108) : son amendement n° 13 : suppression de cet article relatif aux conditions d'éligibilité des sénateurs ; adopté - **Art. 9 - Art. L.O. 163-2 du code électoral** (p. 109, 110) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. André Méric (plafond des dépenses de campagne fixé à cent mille francs par circonscription, augmenté de trois francs par électeur inscrit au 31 décembre de l'année précédant le scrutin), sur cet amendement, au sous-amendement n° 97 de M. Roger Chinaud (plafond de cent mille francs augmenté de quatre francs par électeur inscrit), ainsi qu'à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (plafond des dépenses de campagne déterminé en fonction des habitants de la circonscription) - **Art. L.O. 163-3** (p. 114) : son amendement n° 84 : interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats ; adopté - (p. 115) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Charles Lederman (règles relatives aux dons consentis aux candidats ; interdiction pour les personnes morales de financer des candidats et des partis politiques) - (p. 116) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. André Méric (interdiction pour les personnes morales de consentir des dons aux candidats ; remboursement de l'Etat devant tenir compte des sommes provenant de dons et non dépensées par les candidats au cours de leur campagne ; surplus reversé à la Fondation de France) - (p. 117) : s'oppose aux amendements n° 56 de M. André Méric (montant total des dons annuels consentis aux candidats) et n° 32 de coordination de M. Charles Lederman - (p. 118) : son amendement n° 14 : suppression du plafonnement des dons consentis aux candidats ; rejeté - (p. 121) : sur son amendement n° 84, s'oppose au sous-amendement n° 57 de M. André

Méric (énumération de l'ensemble des sociétés disposant de fonds publics pour lesquelles il est interdit de consentir des dons aux candidats) - Art. 9 bis (p. 126) : son amendement n° 15 : suppression de la référence aux contributions versées par les Communautés européennes lors de l'organisation des élections au Parlement européen ; adopté - Elections au Parlement européen exclues du champ d'application de ce projet de loi organique - S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (possibilité pour les personnes physiques de nationalité étrangère résidant régulièrement en France de consentir des dons aux candidats) - Art. 9 ter (p. 129) : son amendement n° 85 : suppression pour coordination des dispositions relatives à l'interdiction pour les personnes morales de droit public de déduire leurs dons ; adopté - (p. 130) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. André Méric (liste des entreprises ou collectivités publiques ne pouvant déduire fiscalement leurs dons à des candidats) - Art. 10 (p. 132) : son amendement n° 86 : réduction du délai de dépôt obligatoire du compte de campagne électorale par les candidats aux élections législatives ; adopté - (p. 133) : conditions d'élection du président de l'Assemblée nationale - Accepte l'amendement n° 35 de M. Charles Lederman (compte de campagne ne devant porter que sur les dépenses engagées par le candidat ou, en son nom, par son mandataire) - Son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - (p. 134) : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 79 (possibilité pour tout électeur de consulter dans les préfectures les comptes de campagne des candidats) et n° 80 (transmission des comptes de campagne des candidats aux chambres régionales des comptes qui sont chargées d'en contrôler l'exactitude et la sincérité) - Son amendement n° 17 : dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale du compte de campagne du candidat proclamé élu député ; retiré - Art. 11 bis (p. 135) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Charles Lederman (durée d'inéligibilité fixée à une mandature pour les candidats ayant commis des infractions aux règles relatives aux dépôts de la déclaration sur le patrimoine et du compte de campagne) - Son amendement n° 18 : suppression de la référence au dépôt des comptes de campagne sur le bureau de l'Assemblée nationale ; modification de la sanction prévue en cas de dépassement du plafond de dépenses autorisées ; adopté - (p. 136) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. André Méric (pénalités dues par le candidat à l'Etat en cas de dépassement du plafond de dépenses autorisées) - Après l'art. 11 bis (p. 137) : s'oppose à l'amendement n° 83 de M. André Méric (déchéance du candidat pouvant être constatée par le Conseil constitutionnel à la requête de tout citoyen) - Art. 14 (p. 138) : son amendement de coordination n° 20 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Rapporteur - Art. 1 (p. 139) :** son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - Art. 2 (p. 140) : ses amendements, n° 5 d'ordre rédactionnel, et n° 6 : bases servant à déterminer la population des communes auxquelles sera appliqué le présent article ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 21 de M. Charles Lederman (extension à de nouveaux titulaires de fonctions électives de l'obligation de déclaration de situation patrimoniale, en début et en fin de mandat) et n° 48 de M. Lucien Neuwirth (suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie) - (p. 141) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 77 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région de plus de trente mille habitants) - Art. 3 (p. 142) : son amendement n° 7 : composition et mission de la commission chargée de recevoir les déclarations de situation patrimoniale ; adopté - Art. 4 (p. 143) : s'oppose aux amendements n° 23 et n° 24 de M. Charles Lederman modifiant les sanctions applicables aux titulaires de fonctions locales n'ayant pas déposé leur déclaration de situation patrimoniale - Après l'art. 4 (p. 145) : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 54 (plafonnement des dépenses de campagne déterminé dans chaque région), n° 55 (remboursement par l'Etat des frais de campagne aux partis recueillant au moins 2,5 % des voix), n° 56 (obligation pour chaque tête de liste aux élections régionales d'éta-

blir un compte de campagne et de le déposer après l'élection à la préfecture de région) et n° 57 (extension à la région du système de l'inéligibilité de la tête de liste en cas de dépassement du plafond des dépenses de campagne prévu) - (p. 146) : distinction entre les élections politiques et administratives - Déclaration de situation patrimoniale demandée aux autorités ayant une responsabilité de gestion importante - Après l'art. 5 (p. 148) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation des dépenses de campagne étendue à toutes les consultations électorales) - Avant l'art. 10 (p. 149) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Michel Durafour (réglementation des comptes de campagne pour les élections municipales) - Après l'art. 4 (suite) : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 59 (plafond des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants) et n° 60 (contrôle des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants) - (p. 150) : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 58 (remboursement par l'Etat d'une partie des dépenses électorales engagées dans les communes de plus de 30.000 habitants pour les listes ayant obtenu 2,5 % des suffrages exprimés) et n° 61 (sanctions applicables au candidat tête de liste, dans les communes de plus de 30.000 habitants, dont les comptes de campagne font apparaître un dépassement du plafond des dépenses autorisées) - Art. 5 (p. 151) : s'oppose aux amendements n° 62 de M. André Méric (augmentation du remboursement forfaitaire de certaines dépenses électorales pour les candidats à l'Assemblée nationale ayant obtenu au moins 2,5 % des suffrages exprimés au premier tour) et n° 25 de M. Charles Lederman (suppression du minimum de suffrages exprimés recueillis au premier tour permettant aux candidats à l'Assemblée nationale de bénéficier du remboursement forfaitaire par l'Etat de certaines dépenses électorales) - (p. 152) : son amendement n° 8 : suppression du remboursement forfaitaire par l'Etat lorsque les candidats dépassent le plafond des dépenses autorisées pour les élections à l'Assemblée nationale ; adopté - Après l'art. 5 (suite) (p. 153) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Jean Roger (réduction, voire suppression, du remboursement prévu par l'Etat des frais de campagne des candidats responsables d'affichage sauvage) - Art. 5 bis (p. 156) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (suppression de cet article tendant à définir le régime juridique des partis et groupements politiques) - Avant l'art. 6 (p. 158) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (suppression du titre III : « Dispositions relatives au financement des partis et groupements politiques ») - Art. 6 (p. 159) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (suppression de cet article donnant la possibilité au Gouvernement d'inscrire dans le projet de loi de finances des crédits affectés au financement des partis et groupements politiques et permettant aux bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat de faire conjointement des propositions au Gouvernement) - (p. 160) : s'oppose aux amendements n° 43 de M. Pierre Lafitte (possibilité pour les personnes physiques et morales d'alimenter un compte spécial, ouvert par le Trésor, affecté au financement des partis et groupements politiques) et n° 63 de M. André Méric (possibilité pour les représentants des partis politiques de faire, conjointement avec les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, des propositions au Gouvernement) - Son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - Après l'art. 6 (p. 161) : son amendement n° 10 : répartition des aides, d'une part en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré s'inscrire ou se rattacher à tel ou tel parti ou groupement politique, d'autre part en fonction du nombre de voix recueillies lors des dernières élections législatives ; rejeté - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 69 à n° 73 de M. André Méric - Art. 7 (p. 170) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. André Méric (répartition des crédits aux partis et groupements politiques ne tenant pas compte du nombre de sénateurs) - Ses amendements, n° 12 : délai durant lequel chaque parlementaire peut indiquer le parti ou groupement auquel il est inscrit ou rattaché ; n° 13 : indication par chaque parlementaire d'un seul parti ou groupement politique pour l'application des dispositions relatives aux modalités de répartition de l'aide ; n° 14 : suppression de l'obligation d'une communication conjointe des Bureaux des deux assemblées, au Premier ministre, de la répartition

des parlementaires entre les partis et groupements politiques; et n° 16: détermination du délai précité dans l'hypothèse d'une dissolution de l'Assemblée nationale; adoptés - Art. 8 (p. 172): s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (suppression de cet article tendant à soustraire les partis et groupements politiques bénéficiant de l'aide publique aux contrôles de droit commun, et notamment au contrôle de la Cour des comptes) - Art. 9 (p. 173): s'oppose aux amendements identiques n° 31 de M. Charles Lederman et n° 51 de M. Michel Durafour (suppression de cet article relatif à la procédure spécifique de contrôle de l'aide publique accordée aux partis et groupements politiques) - Art. 11 (p. 174): son amendement n° 19: modalités d'accès permanent aux listes et fichiers électoraux; retiré - Art. 12 (p. 181): s'oppose à l'amendement n° 66 de M. André Méric (émissions publicitaires à caractère politique en l'état interdites à la télévision) - Art. 13 ter (p. 182): son amendement n° 20: suppression de cet article fixant la durée d'application de la présente loi et les conditions de sa prorogation; adopté.

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture** [n° 232 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Rapporteur - Rappel au règlement (p. 210, 211): application de l'alinéa 5 de l'article 16 du règlement du Sénat relatif à la consultation du procès-verbal de commission par tout sénateur - Conditions d'établissement du bulletin des commissions - Discussion générale (commune avec le projet n° 233) (p. 212): se félicite du pas important accompli par l'Assemblée nationale en direction des positions du Sénat: dispositions relatives aux candidats à la Présidence de la République, au financement des campagnes électorales, au financement public des partis politiques, au remboursement des frais de campagne des élus des Français de l'étranger - Constate que la seule disposition nouvelle concerne l'article 7 de la loi organique relatif à la déclaration du patrimoine - (p. 213): rôle du Bureau des assemblées d'apprécier les variations éventuelles de patrimoine et du Président de chacune des assemblées d'établir le rapport publié au Journal officiel - Signale l'adoption d'un amendement tendant à éviter d'imposer à un homme public, titulaire de plusieurs mandats, des déclarations successives et la priorité du mandat parlementaire sur tous les autres - Se déclare favorable à l'adoption conforme des textes dans la rédaction qui résulte de la seconde délibération de l'Assemblée nationale - Art. 7 (p. 223): s'oppose aux amendements n° 4 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (reprise des dispositions du projet de loi relatives à la déclaration de situation patrimoniale du député et de celle de son conjoint et rappel par le président de leurs obligations aux députés; consultation possible par tout électeur des situations patrimoniales des députés) et n° 1 de M. Charles Lederman (reprise des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture relatives à la déclaration de situation patrimoniale du député et de celle de son conjoint et rétablissement de la compétence de la commission chargée de recueillir les déclarations et d'apprécier les variations patrimoniales).

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture** [n° 233 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 232) (p. 212, 213) - Exception d'irrecevabilité (p. 216): constate que le parti communiste n'a pas le monopole de la moralité publique - Absence de mise en cause par la loi de l'exigence constitutionnelle de libre activité et de libre formation des partis - Rappelle que la grande loi de 1881 sur la presse fait partie des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République - S'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Art. 2 (p. 229): s'oppose aux amendements identiques n° 2 de Mme Hélène Luc et n° 6 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (rétablissement de l'obligation faite aux présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie de déclarer leur patrimoine) - Art. 3 (p. 230): s'oppose aux amendements n° 9 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (examen des situations patrimoniales et de leur variation des élus qui ne sont ni des parlementaires, ni le Président de la République, par la commission prévue à l'article LO 135-2 du

code électoral; consultation possible de ces déclarations par tout électeur) et n° 3 de Mme Hélène Luc (information du Bureau de l'Assemblée nationale par une commission composée du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des Comptes, du non-respect par un député des obligations définies par l'article LO 135-1 du code électoral et établissant chaque fois qu'elle le juge utile un rapport publié au Journal officiel).

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - Discussion générale (p. 287): caractère traditionnel et respectable de l'amnistie, néanmoins générateur d'effets pervers; encouragement à la délinquance en raison de sa périodicité régulière; influence éventuelle sur le prononcé de la peine en raison de la prise en compte d'un seuil de condamnation par l'amnistie au quantum - Conséquences statistiques du texte en projet sur le nombre de détenus; rappelle la gravité du problème du surpeuplement pénitentiaire - Espère que l'accord sur le texte en projet prélude à un nouveau climat du débat parlementaire - Art. 2 (p. 304): se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly (amnistie des délits en relation avec un financement de dépenses exposées à l'occasion de campagnes électorales antérieures au 11 mars 1988).

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 436): rappelle l'attachement que le Sénat porte au destin de la Nouvelle-Calédonie; place de ce territoire au sein de la République française - Souhaite que l'accord dit de Matignon fasse évoluer la situation dans un sens favorable aux intérêts des principales familles politiques du territoire - Information de la commission des lois sur le déroulement de la mission conduite par le préfet Christian Blanc - Remarques sur la procédure référendaire envisagée - Souhaite que l'élaboration du texte soumis à référendum s'accompagne d'une délibération du Parlement - (p. 437): souhaite le rétablissement durable de la paix civile en Nouvelle-Calédonie - Respect du droit de libre circulation et de libre résidence des néo-calédoniens sur le territoire de la République française - Respect de l'impartialité de l'Etat devant notamment permettre au futur scrutin d'autodétermination de se dérouler dans des conditions parfaitement légales - Souhaite que le référendum ne porte que sur la seule question calédonienne - Volonté du Sénat de cautionner toute politique visant au maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française et assurant le progrès social et économique du territoire.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 467): profondes modifications apportées par l'Assemblée nationale au texte proposé par le Gouvernement et voté par le Sénat en première lecture; proposition de rétablissement de ce texte par les amendements de la commission des lois - Art. 2 (p. 468): son amendement n° 3: exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse; adopté - Son amendement n° 4: amnistie des délits prévus par l'article 146 de la loi du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes; adopté - Art. 13 (p. 471): ses amendements n° 5: maintien de la suppression de l'amnistie individuelle des étrangers condamnés à l'interdiction de séjour sur le territoire français, votée en première lecture par le Sénat; et n° 6 de coordination; adoptés - Art. 15 (p. 472): son amendement n° 7: suppression de cet article relatif à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés et à la réintégration des salariés protégés amnistiés; adopté - Rappelle que la réintégration n'est empêchée qu'à partir d'une condamnation pénale à une peine importante; doute sur la constitutionnalité d'une disposition créant une discrimination entre le salarié protégé et le salarié non protégé - Art. 19 (p. 475): son amendement n° 8: effets de l'amnistie: exclusion de la remise de la peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français; adopté - Art. 28 (p. 477): son amendement n° 9: suppression des exclusions de l'amnistie votées par l'Assemblée nationale relatives aux infractions en matière de transport des matières dangereuses et aux infractions à

la loi sur le patrimoine ; adopté - Son amendement n° 10 : extension aux mineurs de l'exclusion des délits pour lesquels a été prononcée à titre de peine principale l'interdiction de séjour ; adopté - Son amendement n° 11 : conditions de l'amnistie au quantum des infractions au droit du travail ; adopté - (p. 478) : son amendement n° 12 : limitation de l'amnistie aux délits qui n'ont pas été condamnés plus de trois fois ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)]** - (19 novembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1299) : projet de loi visant à mettre les dispositions des lois de 1979 relatives aux SICAV et aux fonds communs de placement, FCP, en harmonie avec une directive européenne de 1985 - Méthode adoptée par le Gouvernement : « raccourcissement » des dispositions des lois de 1979, laissant aux décrets d'application le soin de déterminer les règles financières relatives aux titres acquis par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM et aux principes de répartition des risques - (p. 1300) : caractère inconstitutionnel d'une telle méthode eu égard à l'application de l'article 34 de la Constitution ; propose au Gouvernement de recourir à la procédure de délégalisation prévue par l'article 37, alinéa 2, de la Constitution - Pouvoirs de réglementation et de surveillance du marché financier confiés à la Commission des opérations de bourse, COB - Seconde partie du projet de loi : mécanisme de « titrisation » des créances à long terme grâce à la création d'un fonds commun de créances émettant des titres et faisant appel à l'épargne publique - Souci d'aborder cette innovation avec une grande prudence juridique ; abandon de l'idée d'une garantie publique - Propositions de la commission des lois orientées dans trois directions : préciser la nature du fonds commun de créances, rechercher le maximum de garanties pour l'épargne publique, ne pas modifier la situation matérielle du débiteur - (p. 1301) : confiance dans le rôle de la Banque de France en matière de politique monétaire et dans celui de la COB en matière de protection de l'épargne - Propose l'adoption de ce texte modifié par les amendements de la commission des lois - **Question préalable (p. 1306)** : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - **Art. 1 (p. 1313)** : ses amendements, n° 21, d'ordre rédactionnel, et n° 22 : précisions relatives au montant du capital et au montant du capital initial d'une SICAV ; adoptés - **Après l'art. 1** : son amendement n° 23 : précisions relatives aux statuts de la SICAV ; adopté - **Art. 2 (p. 1314)** : son amendement n° 24 : nouvelle rédaction de cet article relatif au dépositaire de la SICAV ; adopté - **S'oppose à l'amendement analogue n° 95 de M. Paul Loridant - Art. 3 (p. 1315)** : ses amendements, n° 25 : suppression de la dérogation relative aux conditions de quorum applicables aux assemblées générales d'une SICAV ; retiré ; n° 26, d'ordre rédactionnel ; n° 27 : adaptation du droit des commissaires aux comptes au cas des SICAV ; n° 28 : régime des fusions et des scissions de SICAV ; et n° 29 : date de réunion de l'assemblée générale annuelle d'une SICAV ; adoptés - **Après l'art. 4 (p. 1317)** : son amendement n° 30 : dispositif d'agrément des SICAV par la COB ; adopté - (p. 1318) : son amendement n° 31 : approbation des statuts de la SICAV par la COB ; adopté - (p. 1320) : son amendement n° 32 : obligation d'émission et de rachat d'actions par la SICAV ; suspension des rachats et des émissions ; adopté - **Chapitre II (p. 1320)** : son amendement n° 34 : « Des dispositions communes à l'ensemble des fonds communs de placement » ; adopté - **Art. 5** : son amendement n° 35 : définition de la nature du fonds commun de placement ; adopté - **Après l'art. 5 (p. 1321)** : son amendement n° 36 : compétences ponctuelles de la copropriété ; adopté - **Art. 8** : son amendement n° 38 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions de constitution du fonds commun de placement ; adopté - **Art. 9 (p. 1322)** : son amendement n° 39 : agrément et moyens financiers de la société de gestion du fonds commun de placement ; adopté - **Art. 10 (p. 1323)** : son amendement n° 40 : nouvelle rédaction de cet article relatif au dépositaire du fonds commun de placement ; adopté - (p. 1324) : sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Paul Loridant - **Après l'art. 10** : ses amendements, n° 41 : principe de l'indépendance de la société de

gestion et du dépositaire du fonds commun de placement ; n° 42 : activités de la société de gestion du fonds commun de placement ; n° 43 : procédure d'agrément du fonds commun de placement par la COB ; n° 44 : montant minimum des actifs du fonds commun de placement ; et n° 45 : responsabilité de la société de gestion et du dépositaire du fonds commun de placement ; adoptés - **Art. 11 (p. 1325)** : son amendement n° 46 : nouvelle rédaction de cet article relatif au commissaire aux comptes du fonds commun de placement ; adopté - **Après l'art. 11 (p. 1326)** : son amendement n° 47 : obligation de souscription et de rachat des fonds communs de placement ; suspension des émissions et des rachats ; adopté - (p. 1327) : son amendement n° 48 : fusion de fonds communs de placement relevant d'une même société de gestion ; retiré - (p. 1328) : son amendement n° 49 : dissolution du fonds commun de placement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 108 du Gouvernement, qu'il accepte - **Son amendement n° 50** : obligation de déclaration des franchissements de seuils par une société de gestion de fonds communs de placement ; adopté - **Avant l'art. 12 (p. 1329)** : son amendement n° 51 : « Chapitre II bis - Des fonds communs de placement d'entreprise » ; adopté - **Art. 12 (p. 1329, 1330)** : au sujet des fonds communs de participation, ses amendements, n° 52 : institution du conseil de surveillance par le règlement du fonds ; n° 53 : composition du conseil de surveillance ; adoptés ; n° 54 : réunion du conseil de surveillance pour l'examen du rapport sur les opérations du fonds et des résultats obtenus pendant l'exercice ; retiré ; n° 55, d'ordre rédactionnel ; et n° 56 : inapplicabilité de cet article aux fonds communs de placement gérés par des coopératives ; adoptés - **Art. 13 (p. 1331)** : au sujet des fonds communs des titres acquis par les salariés, ses amendements n° 57 : suppression des dispositions relatives à la composition du conseil de surveillance ; retiré ; et n° 58 : suppression des dispositions relatives au droit de vote attaché aux titres ; adopté - **Avant l'art. 14** : son amendement n° 59 : « Chapitre II ter - Du fonds commun de placement à risques » ; adopté - **Art. 14 (p. 1332)** : son amendement n° 60 : composition de l'actif d'un fonds commun de placement à risques ; adopté - **Avant l'art. 15 (p. 1333)** : son amendement n° 62 : « Chapitre II quater - Du fonds commun d'intervention sur les marchés à terme » ; adopté - **Art. 15** : son amendement rédactionnel n° 61 ; adopté - **Art. 16** : son amendement n° 63 : suppression de cet article relatif à la constitution des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; adopté - **Après l'art. 16 (p. 1334)** : son amendement n° 64 : composition des actifs des OPCVM ; adopté - (p. 1335) : son amendement n° 65 : organisation de la division des risques concernant la composition des actifs des OPCVM ; adopté - (p. 1336) : ses amendements n° 66 : obligations particulières de composition des actifs des OPCVM ; n° 67 : dispositions financières particulières applicables aux OPCVM ; et n° 68 : création d'un patrimoine d'affectation au sein du patrimoine du dépositaire des OPCVM ; adoptés - **Art. 18 (p. 1337)** : son amendement n° 69 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'inventaire de l'actif des SICAV et des fonds communs de placement ; adopté - **Art. 19** : son amendement n° 70 : déduction de la charge des emprunts pour le calcul du résultat net d'une SICAV ou d'un fonds commun de placement ; adopté - **Art. 20 (p. 1338)** : ses amendements n° 71 : alignement sur le régime des SICAV de la date de distribution aux porteurs de parts des profits acquis par les fonds communs de placement ; adopté ; et n° 72 : possibilité de constitution d'OPCVM de capitalisation ; retiré - **Après l'art. 20 (p. 1339)** : son amendement n° 73 : documents d'information remis à la COB ; publication du rapport annuel des OPCVM ; frais et commissions prélevés par les OPCVM ; retiré - **Art. 21** : son amendement n° 74 : suppression de cet article relatif à la comptabilité des SICAV et des fonds communs de placement en devises étrangères ; réservé jusqu'à la fin du débat - **Art. 23 (p. 1340)** : son amendement n° 75 : suppression de cet article relatif à la communication d'éléments statistiques à la Banque de France ; adopté - **Après l'art. 23** : son amendement n° 76 : possibilité de prêt de titres par les OPCVM ; adopté.

Suite de la discussion - (21 novembre 1988) - Rapporteur - **Art. 24 (p. 1347)** : son amendement n° 77 : nouvelle rédac-

tion du premier alinéa de cet article relatif à la définition du fonds commun de créances; absence de personnalité morale du fonds commun de créances; adopté - (p. 1348); son amendement n° 78: fixation par décret des valeurs nominales des parts des fonds communs de créances; adopté - (p. 1349); son amendement n° 79: modalités de cession de la créance et opposabilité aux tiers; adopté - (p. 1350); son amendement de coordination n° 80; adopté - **Après l'art. 24** (p. 1351): sur les amendements de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis, demande le retrait du n° 6 (compétence de la COB pour contrôler le contenu du document d'information remis au souscripteur désireux d'acquérir des parts de fonds commun de créances) et accepte le n° 7 (évaluation obligatoire de la qualité des créances cédées, donnant lieu à l'élaboration d'un document annexe au document d'information) - **Avant l'art. 25** (p. 1353): accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (transfert de la charge de recouvrement de la créance et protection des débiteurs) - **Art. 25** (p. 1354): son amendement n° 81: constitution du fonds commun de créances à l'initiative conjointe d'une société chargée de la gestion du fonds et d'une personne morale dépositaire des actifs; approbation du règlement du fonds par la Banque de France et la COB; adopté - (p. 1355): son amendement n° 82: définition des conditions de la garantie des créances cédées par le règlement du fonds commun de créances; adopté - S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (conditions de garantie des créances acquises par le fonds commun de créances) - (p. 1356): son amendement n° 83: conditions de recouvrement de la créance cédée au fonds; retiré - **Art. 26**: son amendement n° 84: nouvelle rédaction de cet article relatif à l'application au fonds commun de créances de certaines dispositions concernant les OPCVM; adopté - **Art. 28** (p. 1358): accepte l'amendement n° 17 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (application d'un taux de prélèvement libératoire unique de 25 % sur les produits des parts de fonds communs de créances) - (p. 1359): accepte les amendements de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis, n° 18, d'ordre rédactionnel, et n° 19 (exonération fiscale des fonds perçus au titre de la gestion du fonds commun de créances) - **Après l'art. 28** (p. 1360): demande le retrait des amendements de M. Paul Loridant, n° 103 (autorisation des opérations de prêt sur les valeurs mobilières étrangères cotées) et n° 104 (élargissement des possibilités d'opérations de prêt sur titre) - **Avant l'art. 29** (p. 1361): son amendement n° 85: « Chapitre V - Dispositions diverses »; adopté - **Art. 29** (p. 1362): son amendement rédactionnel n° 86; adopté - **Après l'art. 29**: ses amendements, n° 87: communication par les SICAV, les fonds communs de placement et les fonds communs de créances, à la Banque de France, des informations nécessaires à l'élaboration des statistiques monétaires; n° 88: sanction pénale de l'exercice sans agrément d'activités de placement collectif en valeurs mobilières; n° 89: sanction pénale du non-respect des obligations de démarchage; et n° 90: conséquences de la condamnation éventuelle du dirigeant d'un OPCVM; adoptés - **Art. 31** (p. 1363): ses amendements, n° 91: application des dispositions des chapitres I à III de la présente loi à compter du 1^{er} avril 1989, et n° 92: mise en place d'un régime transitoire; retirés - **Après l'art. 31**: accepte l'amendement n° 116 du Gouvernement (abrogation de l'article 30 de la loi n° 88-70 du 22 janvier 1988) - **Art. 21 (suite)**: son amendement de suppression n° 74; retiré (précédemment réservé le 19 novembre 1988, p. 1340) - **Intitulé** (p. 1364): son amendement n° 94: « Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances »; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 1365): se réjouit de la manière dont se termine le débat - Démarche de la commission des lois tendant au maintien en vigueur de dispositions de la loi de 1979 importantes sur le plan technique, et à une définition juridique plus précise des fonds communs de créances.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1392): estime que le Gouvernement a de la chance de trouver une bonne situation économique et financière en revenant aux affaires

- Rappelle deux mesures courageuses prises en 1983: lutte contre l'inflation et désindexation des salaires - (p. 1393): rappelle l'arrêt sous le gouvernement de M. Jacques Chirac des nationalisations et l'attribution à l'entreprise de la pleine responsabilité de la gestion de ses prix et de ses effectifs - Insuffisance des crédits en faveur de la justice - Favorable à l'augmentation des crédits en faveur des DOM-TOM; en faveur de l'éducation surveillée dont il signale la nécessaire réorganisation - Défavorable à l'existence de cinq degrés d'administration - Constate l'absence de réduction d'effectif dans tous les échelons - Souligne que les 36 000 communes françaises représentent à elles seules plus de la moitié des communes de l'ensemble des pays européens - Choix de l'Europe et harmonisations inéluctables - Souligne l'incapacité de l'Etat de procéder aux adaptations nécessaires - Inadaptation de la grille de la fonction publique - (p. 1394): rétablissement de l'impôt sur la fortune qui n'est en réalité qu'un impôt sur le patrimoine - Considère cet impôt comme inacceptable, anti-économique et anti-européen - Se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget si les amendements présentés à l'occasion de l'examen de la première partie ne sont pas retenus.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - **Après l'art. 5** (p. 2683): demande le retrait de l'amendement n° 12 de Mme Nelly Rodi (exercice conjoint des compétences par les communes et les SAN en matière d'urbanisme et d'investissement).

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Art. 1 D** (p. 2721): souligne que la disposition qui est proposée par cet article consiste en une possibilité technique concernant les futures machines à voter et ne vaut en aucune manière approbation du principe du regroupement des élections - **Après l'art. 1 E** (p. 2723): estime que le non-choix est une menace pour la démocratie - N'est pas favorable à la mise à la disposition des électeurs de bulletins blancs - **Art. 1** (p. 2727): volonté de lutter contre la fraude électorale - Rappelle l'existence du contrôle juridictionnel - Soutient l'amendement n° 12 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement).

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** [n° 130 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2916): s'étonne que le Gouvernement s'en soit remis à la sagesse de l'Assemblée nationale sur un amendement tendant à modifier le mode de scrutin municipal pour les communes de 2 500 à 3 500 habitants, sans rapport apparent avec le texte sur la fonction publique territoriale - **Ordre du jour de la commission des lois** - (p. 2918 à 2920): demande que les travaux du Sénat soient interrompus en application de l'article 32, alinéas 2 et 4, du règlement du Sénat, laissant le Sénat maître de ses horaires et de ses jours de séance en dehors des mardis, jeudis et vendredis.

Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3003): opposition politique de la commission des lois à certaines dispositions de ce projet - (p. 3004): modification du mode de scrutin municipal pour les communes de 2 500 à 3 500 habitants - Dénonce cette manœuvre électoraliste que la majorité du Sénat ne manquera pas de rejeter - **Après l'art. 8** (p. 3020): demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Michel Caldaguès (pouvoir de réglementation de la circulation et du stationnement dans la capitale transféré du préfet de police au maire de Paris).

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chénaut, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République** (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital

de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - En remplacement de M. Hubert Haenel, rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 3028) : saisine pour avis de la commission des lois lors du dépôt d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête en vertu de l'article 11 du règlement du Sénat - Vérification par la commission de la conformité de la proposition de résolution aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 : constatation de l'absence d'engagement de poursuites judiciaires sur les faits visés - Conclut, au nom de la commission, à la recevabilité de la proposition de résolution déposée le 24 novembre 1988 par M. Charles Pasqua et les membres du groupe du RPR - Art. 1 (p. 3051) : rappelle la mission de service public remplie par la Caisse des dépôts et consignations et la possibilité de créer une commission de contrôle à son sujet.

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 156 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3071) :** constate que les importantes divergences avec le Gouvernement et l'Assemblée nationale ont été surmontées en commission mixte paritaire, CMP - Attachement du Sénat à la confirmation de la compétence du Parlement pour déterminer les structures des Sicav et des fonds communs de placement, et à la traduction dans le droit français d'une directive européenne - (p. 3072) ; souligne l'importance grandissante du pouvoir juridictionnel de l'Europe - Souhaite que des titres émis en France ne puissent être contraires à une directive européenne - Nécessité de ne pas manquer l'expérience de la titrisation - Souhaite que la Banque de France soit associée à la mise en place de ce système nouveau - Regrette que le Gouvernement n'ait pas accepté un taux unique pour la fiscalité sur les titres d'épargne - Souhaite l'adoption par le Sénat des conclusions de la CMP - Art. 14 (p. 3077) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 du Gouvernement - Art. 16 bis : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 du Gouvernement - Art. 25 bis : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 du Gouvernement.

LARCHER (Gérard), sénateur des Yvelines (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 186 (JO Débats du 10 juin 1987) (p. 1608) - Ministère : Agriculture - Usage des produits de substitution des céréales dans la production animale - (Caduque : mai 1988) - Aliments du bétail.

Questions orales sans débat :

n° 27 (JO Débats du 19 octobre 1988) (p. 614) - Ministère : Solidarité - Précautions d'emploi de la pilule abortive RU 486 - (Réponse : JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 695) - Santé publique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 733, 734) :** rappelle les précédentes initiatives, d'origine gouvernementale ou locale, en matière de revenu minimum ; exemple de Dunkerque - Difficulté de l'évaluation du nombre de bénéficiaires potentiels - Dispositions confiant au préfet la quasi-totalité des pouvoirs en matière d'attribution du revenu minimum d'insertion, RMI : risque d'inefficacité et d'apparition de structures technocratiques ; se déclare favorable aux amendements de la commission des

affaires sociales relatifs à l'instruction des dossiers par les centres communaux d'action sociale, CCAS, et au transfert de l'ensemble des responsabilités aux départements après une période transitoire de trois ans - Rôle des « gens de terrain » - Importance à donner à l'action d'insertion - Risque créé par l'insuffisance des moyens financiers ; rappelle le retour en arrière ayant suivi l'indemnisation du chômage à 90 % et l'apparition d'une nouvelle pauvreté - Votera ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1197) :** texte insuffisant par rapport au projet précédemment déposé par M. François Guillaume devant l'Assemblée nationale - Application à l'agriculture des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Protection sociale des agricultrices - Incitation aux formes sociétaires d'exploitation - Parité des salariés agricoles avec l'ensemble des autres salariés au regard de la durée et de l'aménagement du temps de travail - Projet insuffisant pour adapter les exploitations agricoles françaises à leur nouvel environnement économique et social - Nécessaire réforme des structures et de la surface minimum d'installation - (p. 1198) : propose la création d'une prime d'orientation des terres tendant à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs dans les exploitations viables - Financement de la protection sociale agricole - Reconversion des agriculteurs en difficulté - Inadaptation du droit alimentaire.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1818, 1819) : confiance inspirée par le passé militant de M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat à l'environnement - Absence d'une véritable politique de l'environnement et insuffisance des crédits proposés - Pollution des eaux par les nitrates ; comité d'orientation en vue de sa réduction ; importance de la recherche et des incitations financières ; promotion des stations d'épuration traitant l'azote ; exemple de la ville de Rambouillet ; action de l'agence financière de bassin Seine-Normandie ; « plan nitrate » lancé par la région Bretagne - Déprise agricole et sauvegarde des paysages ; diversification des ressources rurales ; parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse - Valorisation cynégétique : rôle de la chasse dans les équilibres naturels ; effectif insuffisant des gardes de l'Office national de la chasse - Vote du groupe RPR contre ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2152, 2153) : priorité gouvernementale donnée au développement du tourisme, secteur créateur d'emplois - Forte croissance des crédits consacrés à la promotion touristique et à la formation professionnelle - Présence d'un volet tourisme dans la quasi-totalité des contrats de plan en cours de négociation entre l'Etat et les régions - Conclusions du rapport présenté par M. Trigano au Conseil économique et social : mise en valeur insuffisante de l'espace rural intérieur français - Souhait de la création de pôles de développement touristique sous la forme de « stations de campagne », et de la mise en place d'une formation de haut niveau dans le domaine du tourisme en zone rurale.

LARUE (Tony), sénateur de la Seine-Maritime (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et budget - Commerce extérieur - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 10] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Transports et mer - IV - Mer - Ports maritimes - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 36] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) - Rapporteur spécial (ports maritimes) (p. 1765) : constate que le trafic global de marchandises dans les ports maritimes n'a pas augmenté alors que le commerce mondial connaissait une forte expansion - Maintien de l'activité du Havre, de Bordeaux et de Dunkerque et diminution de celle de Marseille et de Rouen - (p. 1766) : signale un recul d'environ 5 % du trafic total pour les six ports autonomes métropolitains - Maintien de la subvention versée aux ports autonomes en application de la loi du 20 juin 1965 - Volonté de l'Etat de poursuivre l'effort public en faveur des établissements portuaires visant à moderniser et à développer les équipements des ports français en fonction de la croissance et des besoins - Constate une insuffisante compétitivité des ports et dénonce les détournements de trafic en faveur des ports belges en raison du coût élevé en France des frais de manutention - Se réjouit de l'abrogation à dater du 1^{er} janvier 1989 de la tarification routière obligatoire et de l'adoption d'un nouveau schéma autoroutier présenté au Comité interministériel pour l'aménagement du territoire, CIAT, qui tend à organiser une meilleure desserte des ports français - Création cette année d'un Conseil national des communautés portuaires, CNCP - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption des crédits des ports maritimes inscrits dans le projet de budget de la mer pour 1989.

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2183) : situation très préoccupante du commerce extérieur français, déficitaire depuis dix ans - Développement très rapide des importations - Non-adéquation de l'organisation commerciale à l'étranger - Bilan des échanges commerciaux de l'année 1987 : effondrement du solde des biens industriels civils, diminution du déficit énergétique et maintien des échanges agroalimentaires - Développement insuffisant des exportations de l'industrie agroalimentaire - Ventilation géographique des échanges : réorientation vers les pays de l'OCDE, déficit croissant des échanges avec la RFA - Difficultés d'analyse des crédits du commerce extérieur, répartis entre les charges communes du budget du ministère de l'économie, des finances et du budget, et certains comptes spéciaux du Trésor - (p. 2184) : moyens du service de l'expansion économique à l'étranger ; affectation de vingt nouveaux volontaires du service national actif - Crédits d'intervention : agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM, fonds d'ingénierie, centre français du commerce extérieur, CFCE, et comité français des manifestations économiques à l'étranger - Aides publiques à l'exportation gérées par la Banque française pour le commerce extérieur, BFCE : assurance-crédit, couverture du risque économique, prospection - Nécessité d'un développement de la production et de la productivité, ainsi que de la formation au commerce extérieur,

pour répondre aux exigences de la clientèle étrangère - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2226) : souhaite que le Gouvernement envisage de ramener les financiers de tous ordres à une plus juste appréciation de leur rôle - S'inquiète de l'effondrement du solde du commerce extérieur de biens industriels civils, excédentaire pendant les quarante dernières années - Impossibilité de distinguer les investissements de productivité de ceux qui visent à accroître la production - (p. 2227) : interrogation sur l'état présent et futur des capacités de production des industries françaises.

LAUCOURNET (Robert), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 329 (87-88)] portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 23 (88-89)] (12 octobre 1988) - **Bâtiment et travaux publics**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Logement** - [n° 90 (88-89) tome 14] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2791) - Ministère : **Industrie - Réduction de l'activité minière de la COGEMA dans la Haute-Vienne - Energie nucléaire**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 329 (87-88)]** - (18 octobre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 609) : difficultés d'application de la loi du 12 juillet 1985 portant maîtrise d'ouvrage publique - Détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions de concertation interprofessionnelle entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'oeuvre et les entreprises - Modification des dispositions relatives au concours d'architecture et d'ingénierie ; indemnisation des concurrents - (p. 610) : au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - **Art. unique** : ses amendements, n° 1 d'ordre rédactionnel ; et n° 2 : exclusion du champ d'application de la présente loi des opérations destinées à l'accession à la propriété ; adoptés - **Maintien des seules opérations visant à réaliser des logements à usage locatif** - (p. 611) : ses amendements, n° 3 d'ordre rédactionnel, et n° 4 : fixation par décret des modalités d'organisation des concours d'architecture et d'ingénierie non régies par les dispositions du code des marchés publics ; adoptés - **Consensus des professionnels sur les nouvelles conditions d'indemnisation des participants à l'ensemble des concours d'architecture**.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur pour avis

(logement) (p. 2053, 2054) : premières mesures arrêtées par le Gouvernement nommé en juin 1988 : réaménagement de la dette des organismes d'HLM ; mesures en faveur du logement social et des quartiers dégradés ; action d'animation sociale pour améliorer la qualité des équipements collectifs ; réaménagement des prêts d'accession à la propriété, PAP, souscrits entre 1984 et 1985 - Rapport Bloch-Lainé sur la réforme des aides à l'accession sociale à la propriété : modicité des prêts avec prime ; préjudice qui résulterait pour les plus démunis d'une banalisation des prêts - Problème de la maîtrise des dépenses liées à l'aide personnalisée au logement, APL - Participation des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal ; fonctionnement de l'Agence nationale ; contribution des employeurs au Fonds national d'amélioration du logement, FNAL - Loi Méhaignerie : dispositions du décret du 15 novembre 1988 tendant à lutter contre la dérive des loyers parisiens - (p. 2055) : proposition de l'Union nationale des HLM sur le rythme de réhabilitation du parc social - Avis favorable à ce projet de budget - Examen des crédits - Art. 64 (p. 2068) : s'oppose aux amendements n° II-31 de M. Jean-Luc Bécart (augmentation du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction dite 1 % patronal) et n° II-13 et n° II-29, identiques, de MM. Ernest Cartigny, rapporteur spécial et José Balarelo (relèvement du taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal, et diminution de leur contribution au financement du Fonds national d'aide au logement, FNAL).

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) - Examen des crédits - Etat C (p. 2164) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de M. Roger Chinaud, rapporteur spécial, n° II-15 (réduction de 112 000 francs des crédits de paiement et des autorisations de programme figurant au titre V et destinés au financement d'études de projets touristiques) et n° II-16 (réduction d'un million de francs des autorisations de programme et des crédits de paiement figurant au titre VI afin de supprimer les crédits destinés à l'aménagement d'un plan d'eau dans la région Nord-Pas-de-Calais).

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) (p. 2174, 2175) : budget modeste marqué par quatre priorités essentielles : effort en faveur du développement de la formation artisanale, maintien des prêts bonifiés en faveur des artisans, augmentation des crédits destinés aux zones sensibles, soutien au commerce de gros - Inquiétude des chambres de métiers au sujet de la faiblesse des crédits du Fonds d'aménagement des structures artisanales, FASA, du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du volet artisanat des contrats de plan Etat-régions - Rôle de l'Etat en matière d'assistance technique - Métiers d'art - Mise en place du Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Création d'un institut supérieur des métiers et d'une fondation de l'artisanat - Situation des commerçants ambulants ; caractère indispensable du maintien de ce type de commerce dans les zones rurales ou dépeuplées - Propose une détaxation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, dans certaines zones sensibles - Approbation des orientations de ce budget par le groupe socialiste.

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) (p. 2187, 2188) : déséquilibre en voie d'aggravation du commerce extérieur français - Forte baisse de la demande des pays pétroliers et des pays en voie de développement, clients traditionnels de la France ; diminution du volume des grands contrats - Ralentissement des exportations industrielles en dépit d'un redéploiement vers les pays industrialisés - Insuffisance de l'implantation française à l'étranger et perte de parts de marché face à la forte reprise de la demande mondiale intervenue depuis 1986 - Développement des importations de biens d'équipement professionnel lié au redressement du taux d'investissement productif - Menaces sur le franc et niveau élevé des taux d'intérêt - Croissance de la consommation individuelle française plus faible qu'à l'étranger et insuffisante à expliquer le déficit extérieur - (p. 2189) : renforcement des moyens budgétaires en faveur du commerce extérieur - Négociations du GATT et mise en oeuvre proactive du Trade Act américain - Nécessité de favoriser une

croissance concertée des économies européennes par une politique de relance en RFA - Réalisation du grand marché intérieur européen et politique des normes françaises - Rapport d'information de M. Jean François-Poncet sur « les conséquences, pour l'économie française, de l'achèvement du marché intérieur européen en 1992 » - Caractère relatif des chiffres du déficit commercial rapportés au produit intérieur brut, largement inférieurs à ceux de l'Italie ou du Royaume-Uni - Soutien du groupe socialiste à l'action du ministère du commerce extérieur.

LAURENT (Bernard), sénateur de l'Aube (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au Japon, en République de Corée et à Hong-Kong du 24 février au 10 mars 1988 afin d'étudier le bicamérisme et les structures décentralisées au Japon, les institutions nouvelles de la République de Corée et l'évolution du statut de Hong-Kong [n° 292 (87-88)] (23 juin 1988) - Asie.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 30 (88-89)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au revenu minimum d'insertion [n° 60 (88-89)] (26 octobre 1988) - Politique économique et sociale.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 14 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 487) - Ministère : Intérieur - *Mise en oeuvre de la décentralisation - Décentralisation.*

Questions orales sans débat :

n° 163 (JO Débats du 11 avril 1987) (p. 152) - Ministère : Agriculture - *Protection de la culture du chènevis -* (Caduque : mai 1988) - Fleurs et plantes.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] -* (29 juin 1988) - *Discussion générale* (p. 293, 294) : évolution du champ de l'amnistie - Limites de cette dernière dans un pays démocratique doté d'institutions au fonctionnement normal - Accord sur les dispositions équilibrées de ce texte ; se déclare favorable au relèvement des seuils de condamnations pour l'amnistie au quantum dans les territoires d'outre-mer - Insertion des détenus libérés - Infractions à la circulation routière : augmentation du nombre des victimes parallèle à l'augmentation du nombre des délits en raison de l'amnistie prévue ; se déclare satisfait de l'exclusion des délits les plus graves en la matière - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 707) : apparition de la grande pauvreté dans les pays occidentaux ; rapport du père Wresinski au Conseil économique et social le 11 janvier 1987 - Effets limités des compléments locaux de ressources institués en 1986 - Texte en projet : saisine pour avis de la commission des lois en raison de la remise en cause de la répartition des compétences entre l'Etat et le département en matière d'aide sociale ; loi du 7 janvier 1983 organisant le transfert aux départements des compétences en matière d'action sociale - Financement par l'Etat de l'allocation différentielle correspondant au revenu minimum d'insertion, RMI - Responsabilité du département dans le financement des actions d'insertion ; retour d'une tutelle financière - Modifications apportées par l'Assemblée nationale : commissions locales d'insertion ; coprésidence, par le préfet et le président du conseil général, du conseil départemental d'insertion - Demande l'affirmation du principe de la responsabilité directe du département sur l'ensemble du dispositif après une période probatoire de trois ans afin d'évaluer au mieux le coût de la nouvelle aide et le montant de la compensation financière nécessaire - (p. 708) : bilan positif de la gestion par les conseils généraux des compétences transférées en matière d'action sanitaire et sociale - Amendements de la commission des lois.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 1 A (p. 755) : son amendement n° 65 : suppression des deux premières phrases de cet article relatives à une disposition de valeur constitutionnelle qui figure dans le préambule de la Constitution de 1946 et à une obligation nationale d'insertion sociale et professionnelle de toute personne en difficulté ; rejeté - Art. 1 (p. 764) : son amendement n° 66 : extension du bénéfice du RMI aux départements d'outre-mer ; adopté - Art. 4 (p. 774) : son amendement n° 67 : transfert au terme d'un délai de trois ans de la responsabilité et de l'attribution de l'allocation du RMI de l'Etat au département ; retiré au profit de l'amendement n° 11 de M. Pierre Louvot, rapporteur (conditions du transfert de la compétence du financement et de l'attribution du RMI, de l'Etat au département à compter du 1^{er} janvier 1992) - Art. 10 A (p. 788) : sur l'amendement n° 19 de la commission (engagement de l'allocataire lors du dépôt de la demande, de participer aux activités ou actions qui sont nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle et confirmation de cet engagement dans le cadre du projet d'insertion), son sous-amendement n° 68 ; adopté - Art. 11 (par priorité) (p. 791) : son amendement n° 72 : dépôt des demandes d'allocation auprès du centre communal ou intercommunal d'action sociale qui assure l'instruction administrative et sociale du dossier et transmission de la demande pour enregistrement au secrétariat de la commission locale d'insertion dans le ressort de laquelle réside l'intéressé ; retiré - Art. 10 (p. 794) : son amendement n° 69 : en cas de défaut de transmission du contrat d'insertion dans le délai de trois mois, maintien du versement de l'allocation et décision de prorogation différée jusqu'à réception dudit contrat par le représentant de l'Etat dans le département ; retiré - Art. 10 bis (p. 796) : son amendement n° 71 : maintien de l'allocation, à défaut d'avis de la commission locale d'insertion et décision de renouvellement différé jusqu'à la réception de l'avis par le représentant de l'Etat dans le département ; adopté.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 16 (p. 812) : son amendement n° 74 : chronologie des opérations tendant à la suspension de l'allocation ; procédure de révision du contrat d'insertion ; retiré - (p. 813) : sur l'amendement n° 31 de M. Pierre Louvot, rapporteur (possibilité de maintenir le versement de l'allocation lorsque le non respect de l'engagement incombe à l'intéressé), son sous-amendement n° 220 ; adopté - Art. 22 (p. 819) : son amendement n° 75 : participation financière des bénéficiaires du RMI aux frais d'hébergement dans un établissement, par prélèvement sur le montant de l'allocation ; adopté après modification par le sous-amendement n° 198 de M. Claude Estier - (p. 821) : son amendement n° 76 : suppression des dispositions précisant que l'allocation devra être liquidée avant la sortie de l'établissement

par l'intéressé ; adopté - Difficulté d'interprétation de ces dispositions - Art. 26 (p. 822) : son amendement n° 77 : contestation par l'intéressé de l'indu devant les juridictions spécialisées compétentes ; caractère suspensif du recours ; adopté - Art. 30 A (p. 826) : sur l'amendement n° 43 de la commission (règles de création et de fonctionnement des commissions locales d'insertion), ses sous-amendements n° 222 et n° 223 ; adoptés - (p. 827) : son amendement n° 78 : règles de création et de fonctionnement des commissions locales d'insertion ; devenu sans objet - Art. 30 (p. 830) : son amendement n° 79 : création, composition et désignation des membres du conseil départemental d'insertion ; devenu sans objet - Art. 30 bis (p. 832) : son amendement n° 80 : projet contractuel d'insertion souscrit par le seul allocataire ; contenu de l'engagement contractuel ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 45 de la commission - Art. 30 ter (p. 833) : son amendement n° 81 : suppression de cet article définissant les activités d'insertion ; retiré - Art. 31 (p. 835) : ses amendements, n° 82 : programme départemental d'insertion arrêté conjointement par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 49 de la commission ; et n° 83 : coordination des actions d'insertion ; devenu sans objet - Après l'art. 31 : son amendement n° 84 : règlement d'un éventuel désaccord entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général ; adopté - Art. 32 (p. 836) : son amendement n° 85 : distinction entre le département et les autres partenaires de l'Etat pour la mise en oeuvre, par conventions, du programme départemental d'insertion ; adopté - Art. 33 (p. 838) : sur l'amendement n° 52 de la commission (participation financière du département aux actions d'insertion), son sous-amendement n° 86 ; adopté - Détermination du montant du crédit évaluatif - Après l'art. 33 (p. 839) : son amendement n° 87 : plafonnement de la participation minimale obligatoire du département au dispositif d'insertion ; devenu sans objet - Evolution annuelle de la participation minimale en fonction de la dotation globale de fonctionnement - Art. 34 (p. 843) : son amendement n° 88 : suppression des dispositions précisant que les crédits d'insertion sont obligatoirement engagés par le département dans le cadre de conventions ; retiré au profit de l'amendement n° 165 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (suppression de cet article fixant le régime des crédits obligatoirement consacrés par le département à des actions d'insertion) - Après l'art. 45 bis (p. 850) : son amendement n° 90 : maintien, à titre subsidiaire, du régime de droit local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 46 (p. 853) : son amendement n° 91 : application dans les départements d'outre-mer des mesures prises pour la métropole, à défaut de publication du décret d'application dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi ; devenu sans objet - Art. 48 (p. 855) : son amendement n° 92 : présentation au Parlement, dans un délai de trois mois, d'un rapport sur les modalités d'évaluation retenues pour l'application du RMI ; adopté - (p. 856) : son amendement n° 93 : durée d'application du RMI ; retiré au profit de l'amendement n° 64 de la commission - Son amendement n° 94 : dépôt au Parlement, avant le 2 avril 1991, d'un rapport d'évaluation sur les deux premières années d'application de la présente loi ; adopté après modification par le sous-amendement n° 213 de M. Hubert Haenel.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 19 (p. 1100) : vote de l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)]** - (14 décembre 1988) - Après l'art. 1 E (p. 2721) : son amendement n° 4, soutenu par M. Paul Séramy : obligation de mettre des bulletins blancs à la disposition des électeurs lors de chaque scrutin ; retiré.

LAURIN (René-Georges), sénateur du Var (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.
- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie** [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 447) : rend hommage aux gendarmes de Nouvelle-Calédonie victimes des récents affrontements - Négociation des accords de Matignon au sein de la République française et sous l'arbitrage du Premier ministre - En cas d'échec de ces accords, retour au statut Pons - Satisfait de la volonté du Gouvernement de maintenir en Nouvelle-Calédonie l'ordre républicain et de nommer sur ce territoire des fonctionnaires de la République et non des fonctionnaires du parti socialiste - (p. 448) : précise que les sénateurs du RPR voteront ce projet de loi mais resteront très vigilants sur son exécution.

LAURIOL (Marc), sénateur des Yvelines (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1179) - Ministère : Justice - *Remise en liberté de terroristes - Terrorisme.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 30) : inadéquation de la législation actuelle au coût de plus en plus élevé de la vie politique - (p. 31) : textes en projet - Déclaration de patrimoine des candidats à certaines élections : lourdeur du système et risque d'un caractère inquisitorial ; omission regrettable du passif ; régularité discutable de la déclaration du patrimoine du conjoint - Financement des partis politiques : financement public ; garantie de la liberté des partis politiques conformément à l'article 4 de la Constitution ; système destiné à assurer la transparence des comptes annuels ; critères d'attribution des fonds publics : inconvénients du mécanisme retenu du nombre d'élus au Parlement - Financement des campagnes électorales : plafonnement des dépenses des campagnes ; recettes ; limitation de la part des dons en espèces et du montant maximum

versé par une personne physique ; transparence financière : compte de campagne - (p. 32) ; déductibilité fiscale des dons effectués - Vote de ces projets de loi par le groupe RPR.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 30, 32).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Paragraphe II** (p. 1565) : se déclare favorable à l'amendement n° I-268 de M. Roger Romani (maintien du système d'évaluation forfaitaire des immeubles applicable en Corse pour la détermination des droits de succession).

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2430) : forte augmentation du projet de budget de la culture pour 1989 - Sauvegarde du patrimoine monumental - Enseignements artistiques - Aides aux arts plastiques - Aides au cinéma : aux salles et à la production - Désaffectation du public pour le cinéma due en majorité aux déficiences de la production cinématographique - Souhaite qu'en contrepartie des aides aux scénarios, l'Etat pose des conditions en faveur de la production en langue française - Relance des grands travaux : deuxième tranche du Grand Louvre et du parc de La Villette ; Opéra de la Bastille ; nouvelle grande bibliothèque - Coûts de fonctionnement de ces réalisations - (p. 2431) : déséquilibre entre les crédits affectés à la capitale et ceux destinés à la province - Souhaite que le Xe Plan prenne en compte le développement d'un tourisme culturel de qualité - Ecomusées - Conséquences de l'application des nouvelles règles de la fonction publique territoriale sur la carrière et le recrutement des conservateurs des musées privés - Défense de la langue française ; souhaite que l'exposition « Parlez-vous français ? », créée par la bibliothèque publique d'information du centre Georges-Pompidou, devienne permanente - Rôle capital de la Révolution française dans l'évolution du français parlé : rôle prééminent des grands orateurs dans la politique ; propagation de la langue française sur l'ensemble du territoire ; transformation de la prononciation - (p. 2432) : groupe du RPR opposé à l'adoption de ce budget en raison de l'effort insuffisant pour l'activité culturelle régionale et de l'importance des dépenses somptuaires et parisiennes.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - **Art. 4** (p. 2679) : soutient l'amendement n° 9 de Mme Nelly Rodi (suppression de cet article relatif au périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines) - **Art. 5** (p. 2680) : soutient l'amendement n° 10 de Mme Nelly Rodi (suppression de cet article relatif au dispositif de sortie des agglomérations nouvelles après achèvement) - **Après l'art. 5** (p. 2681) : soutient l'amendement n° 11 de Mme Nelly Rodi (administration du syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) - (p. 2682 à 2684) : soutient les amendements de Mme Nelly Rodi, n° 12 (exercice conjoint des compétences par les communes et les SAN en matière d'urbanisme et d'investissement) et n° 13 (répartition des compétences entre le maire et le président de la communauté ou du SAN en matière d'urbanisme).

LA VERPILLIERE (Guy de), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 333) - Ministère : Collectivités territoriales - *Interventions économiques des collectivités locales* - Finances locales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2008) : effets pervers de l'action économique des collectivités locales.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) : son intervention présentée par M. Jean-François Pintat (p. 2229).

LAZUECH (Louis), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Après l'art. 11 (p. 1241) : soutient l'amendement n° 129 de M. Henri de Raincourt (bénéfice du taux réduit de la taxe de publicité foncière pour l'acquisition d'immeubles ruraux maintenu en cas d'apport de ces immeubles à une EARL ; engagement de l'apporteur à participer personnellement à l'exploitation desdits biens fonciers).

LE BRETON (Henri), sénateur du Morbihan (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 2 (JO Débats du 3 avril 1986) (p. 489) - Ministère : Intérieur - *Règles d'attribution du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)* - (Caduque : mai 1988) - Finances locales.

LECANUET (Jean), sénateur de la Seine-Maritime (UC).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2277, 2278) : jugement nuancé sur ce projet de budget ne permettant pas d'enrayer la dégradation inacceptable de la situation des postes diplomatiques et consulaires français - Eparpillement des crédits résultant de la structure actuelle du Gouvern-

nement - Caractère prioritaire de la dimension européenne de la politique extérieure française, dans le contexte de l'éclaircissement des relations Est-Ouest et de l'apaisement des tensions internationales - Préparation du grand marché unique et consensus autour de la construction européenne - Nécessité de marquer la présence française par une impulsion politique vigoureuse en faveur de l'Europe - Souhait d'un renforcement des institutions européennes pour soutenir la cohésion des économies des pays de la Communauté face au protectionnisme américain - Orientation vers une Europe à « géométrie variable » en raison de l'opposition de certains Etats à toute esquisse d'exécutif communautaire - (p. 2279) : disproportion croissante entre la situation d'intégration économique européenne et le retard pris par l'intégration politique - Existence de deux voies de remède possible à cette situation : extension des pouvoirs du Parlement européen ou association plus étroite aux décisions communautaires des parlements nationaux - Autonomie de façade du ministère chargé des affaires européennes ; souhait de la nomination d'un ministre d'Etat avec un budget et des services propres - Insuffisance de l'effort de préparation du pays à l'échéance de 1993 dans le projet de loi de finances pour 1989 - Nécessité de remise en ordre de tout le système de fiscalité français - Construction de l'Europe monétaire : projet de banque centrale européenne, difficulté de la mission confiée au comité pour l'union monétaire mis en place lors du conseil européen de Hanovre - Interrogation sur les valeurs fondamentales devant servir de base à la construction européenne - (p. 2280) : consensus possible autour du concept d'économie sociale de marché - Relations de la Communauté avec les pays d'Europe de l'Est et risque de dérive neutraliste sur le thème de la « maison commune » européenne - Nécessité de mise en oeuvre dans les prochaines années d'une véritable politique de défense européenne face à la tendance à l'affaiblissement de l'engagement militaire américain - Appelle à un engagement explicite de la France pour la sécurité de l'Europe - Caractère indissociable de la sécurité militaire de l'Europe de l'Ouest et du dialogue politique avec l'Europe de l'Est - Nécessité d'une réorganisation de l'Alliance atlantique - Echéance de 1993, affirmation de la communauté de destin des nations européennes.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2383) : rappelle les importantes déclarations d'intention de M. Gorbatchev devant l'ONU à New-York - Problème de la sécurité de la France et de l'Europe libre - Signale les facteurs d'apaisement : le changement d'atmosphère réel qui affecte l'Union soviétique, le déblocage qui a suivi les négociations sur le contrôle des armements ainsi qu'un certain apaisement des conflits locaux en Afghanistan, en Afrique australe et dans le Golfe persique - Constate que les motifs d'inquiétude persistent : ampleur du déséquilibre militaire en Europe, que ce soit dans le domaine des armes chimiques, celui des armements conventionnels, ou celui des armes nucléaires à courte ou longue portée - (p. 2384) : constate que les forces du pacte de Varsovie se sont renforcées de 25 % ces dernières années - S'inquiète de constater que 17 % seulement des Français contre 60 % il y a cinq ans considèrent toujours l'URSS comme une menace prioritaire ; preuve du succès de la politique médiatique de M. Gorbatchev - S'inquiète d'une tendance à l'affaiblissement du rôle de défense constitué en Europe occidentale par le pacte de l'Alliance atlantique - Rappelle que le traité de Washington a été réalisé en l'absence de l'Europe qui n'a pas su prendre de position pour arbitrer et pour être partie à cet accord - Dénonce la vulnérabilité de l'Europe aux armes chimiques et conventionnelles mais aussi aux armes nucléaires stratégiques - Distorsion grandissante entre la puissance économique européenne et la modicité de son effort de défense - Lien entre le déficit budgétaire américain et le retrait du dispositif en Europe - Apparition de facteurs divergents en Europe : hostilité grandissante au nucléaire, notamment en RFA - Estime inopportun de relâcher l'effort de défense - Budget de continuité qui sauve l'essentiel mais laisse apparaître d'inquiétantes tendances - Constate que la défense est le seul budget ministériel qui augmente moins vite que le produit intérieur brut, PIB, de la France - Non-respect de l'objectif fixé par la loi de programmation - (p. 2385) : redoute l'abandon du programme du missile S4 qui pouvait

jouer un rôle majeur dans la défense de l'Europe occidentale - Constate l'attachement des Soviétiques à la mise en oeuvre de systèmes de missiles mobiles à positionnement aléatoire - Défavorable à la limitation de la progression d'ensemble des dépenses de fonctionnement - Estime que la réduction de personnels parvient à un seuil critique dans les trois armées - Insuffisant niveau des stocks de munitions - Rappelle l'intervention de l'armée lors de la grève des transports en commun et le déséquilibre qui affecte l'Europe en matière de défense - Dénonce l'annulation par décret de crédits votés par le Parlement en 1983, 1984 et 1985 - Estime que l'effort de défense doit atteindre 4 % du PIB - (p. 2386) : nécessaire dimension européenne de l'effort de défense - Unicité du théâtre européen - Problème de l'optimisation des systèmes d'armes, de leur interopérabilité et de la gestion concertée des munitions et pièces de rechange - Estime que le marché unique imposera tôt ou tard l'homogénéité des moyens de défense - Considère que la politique de défense et la politique de désarmement sont complémentaires et que la sécurité collective n'est pas totalement assurée en Europe - Souhaite poursuivre ce débat lors de l'actualisation de la loi de programmation militaire - Au nom de la majorité de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à l'adoption de ce budget qu'il considère personnellement comme un vote d'attenté.

LECCIA (Bastien), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

LE COZANNET (Yves), sénateur des Côtes-du-Nord (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire de la Commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

Membre suppléant du Conseil national des transports.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle tendant à rendre effectif le contrôle du Conseil constitutionnel sur les projets de loi soumis au référendum [n° 33 (88-89)] (18 octobre 1988) - Elections et référendums.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Marine marchande - [n° 90 (88-89) tome 20] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (marine marchande) (p. 1763) : augmentation du budget de la mer, notamment des crédits d'action sociale - Augmentation de la subvention en faveur de l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Augmentation des crédits de formation et diminution de l'aide à l'investissement et à la restructuration de la flotte de commerce - (p. 1764) : absence d'une véritable politique de la mer et attente du plan Le Drian - Maintien du commerce maritime en 1987 - Reprise du transport pétrolier - Constate que le transport

maritime reste le premier mode de transport de notre commerce international et que 84 % des échanges s'effectuent sous pavillon étranger - Diminution du tonnage de la flotte marchande - Augmentation de l'âge moyen des navires et réduction de leurs effectifs - Stabilisation de la situation financière de la marine marchande - Existence d'un marché de l'occasion pour les navires - Nécessaire effort de réduction des coûts d'exploitation pour la sauvegarde du pavillon national - Problème des pavillons bis - Estime que les solutions se trouvent dans des avantages fiscaux, dans l'évolution de la protection sociale des marins et des règlements de travail, dans l'adaptation des reconversions et de la formation - Nécessaires harmonisations européennes dans tous les domaines pour l'avenir de la marine marchande - (p. 1765) : cultures maritimes dominées par la conchyliculture - Amélioration des productions de poissons et crustacés grâce aux recherches de l'IFREMER - Participation de la dotation générale de décentralisation des régions à l'aide aux entreprises de cultures marines qui bénéficient par ailleurs d'aides communautaires - Nécessaire réorganisation de la pêche maritime - Rappelle les incidents survenus avec le Canada et avec des bateaux espagnols - Augmentation de la capacité globale de capture en 1987 contrairement aux prévisions du programme d'orientation pluriannuel, POP, approuvé par la commission de Bruxelles - Suppression de la deuxième tranche des crédits du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA, qui devait aller à la construction de nouveaux navires - Souhaite une politique ferme et franche pour conserver les zones de pêche - Important déficit du secteur de la commercialisation - Constate une diminution des cotisants à l'ENIM, par rapport au nombre de pensionnés - Evoque la fermeture de l'école de la marine marchande de Paimpol - Développement des écoles d'apprentissage maritime - Se réjouit de l'absence de suppression d'emploi dans les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, CROSS, ainsi qu'à la Société nationale de secours en mer, SNSM - Problème de la sécurité sur les grands navires en raison de la réduction des effectifs - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget compte tenu de la réduction des crédits à l'investissement - Examen des crédits - Etat B (p. 1779) : au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption de ces crédits tout en rappelant les réserves formulées pour les crédits relatifs à la mer.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2536) : augmentation indéniable du trafic téléphonique - Progrès technique en matière de télécommunications : évolution vers le réseau numérique à intégration de services, RNIS - Persistance d'anachronismes de la facturation téléphonique au détriment des zones rurales - Nécessité d'un élargissement des prestations offertes par les services financiers de la poste pour faire face à la concurrence française et européenne - Perspective de regroupement d'un certain nombre de services publics autour des bureaux de poste situés en zone rurale - Progression préoccupante des prélèvements opérés sur le budget annexe au profit du budget général - Problème de l'évolution du statut juridique des postes et télécommunications - Suppressions d'emplois - Insuffisance des rémunérations des agents - (p. 2537) : échec du plan câble - Mise en service du satellite TDF1 - Situation des entreprises du secteur de l'industrie des télécommunications ; création d'un « pôle de compétitivité » en Bretagne - Souhaite le maintien de l'utilisation des poteaux en bois comme supports des lignes téléphoniques.

LEDERMAN (Charles), sénateur du Val-de-Marne (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations finan-

cières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés [n° 269 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instaurer, pour l'avocat d'un demandeur, l'obligation impérative de porter à la connaissance de la juridiction saisie la constitution du défendeur [n° 270 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Justice.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître la nationalité française à tout étranger résistant [n° 351 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Français, nationalité française.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à indemniser pleinement les victimes d'attentats [n° 352 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Ordre public.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer l'interdiction de séjour [n° 354 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Droit pénal.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la responsabilité des personnes morales et de leurs dirigeants en cas de règlement judiciaire [n° 41 (88-89)] (20 octobre 1988) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à lutter contre la drogue par des mesures appropriées d'information, de prévention, de soins aux toxicomanes, de réinsertion sociale et une action renforcée pour réprimer les trafics et prendre des initiatives internationales [n° 43 (88-89)] (20 octobre 1988) - Drogue.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 108 (88-89)] (30 novembre 1988) - Etrangers.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1170) - Ministère : Premier ministre - Conditions de rémunération, de qualification et d'emploi dans les services publics - Services publics.

Questions orales avec débat :

n° 125 (JO Débats du 16 avril 1987) (p. 235) - Ministère : Premier ministre - Pluralisme à la radio et à la télévision - (Caduque ; mai 1988) - Radiodiffusion et télévision.

n° 22 (JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 653) - Ministère : Affaires étrangères - Atteintes aux droits de l'homme en Turquie - (Réponse : JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 658) - Droits de l'homme.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Exception d'irrecevabilité (p. 26, 27) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Mise en cause de l'indépendance des élus du fait de la légalisation du financement par les puissances d'argent - Encouragement au déluge de propagande à l'américaine, réservé aux partis dominants - Motifs d'inconstitutionnalité : atteinte à la libre activité des partis politiques par le financement public ; atteinte au principe d'égalité en raison du critère de répartition prévu selon le nombre d'élus au Parlement, malgré l'iniquité dans la représentation due au scrutin majoritaire - Propos de Jean Jaurès sur le « scrutin de voleurs » - (p. 28) : statut législatif des partis politiques ; non-conformité à l'article 4 de la Constitution posant le principe de libre organisation et de libre activité des partis politiques - Cite l'avant-projet de la Constitution de 1958 élaboré par M. Michel Debré - (p. 29) : comparaison avec les syndicats, institués par la loi de 1884 - Détournement systématique des législations en vigueur dans les autres pays à l'origine de scandales financiers - Inconstitutionnalité des dons, déductibles des impôts, faits par des particuliers ou des personnes morales à un parti et des critères d'attribution de fonds publics aux différents partis politiques - Inconstitutionnalité de la notion de statut législatif d'un parti politique.

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (16 février 1988) - Art. 1 (p. 56) : déclaration obligatoire de leur situation patrimoniale par tous les candidats à la Présidence de la République - (p. 58) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur (remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé) - (p. 60) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. André Méric (obligation de mentionner dans les déclarations de patrimoine les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice du mandat) - Estime que cet amendement n'est pas contraire aux principes fondamentaux du droit français - (p. 61) : son amendement n° 21 : harmonisation des délais de publication de la liste de parrainage et des déclarations de situation patrimoniale avec le délai de publication des candidatures ; devenu sans objet - Art. 2 (p. 63) : son amendement n° 22 : abaissement du plafonnement des dépenses électorales des candidats à l'élection présidentielle ; rejeté - (p. 66) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 43 de M. André Méric (inclusion dans le total des dépenses de celles effectuées au moyen de fonds publics qui concourent à la promotion du candidat, de son bilan ou de son programme) - Rappelle son opposition par principe au financement public - Art. 4 (p. 69) : son amendement n° 23, soutenu par M. Paul Souffrin : versement sous forme d'avance des aides consenties par l'Etat aux candidats à l'élection présidentielle ; rejeté - Après l'art. 4 : son amendement n° 24 : respect pendant la durée de la campagne électorale du principe d'égalité entre les candidats dans les programmes d'information des services de radio-diffusion sonore et de télévision diffusés sur le territoire national ; rejeté - (p. 71) : existence du droit à l'information immédiate, universelle et pluraliste - Rappel au règlement (p. 72, 73) : article 42 du règlement du Sénat relatif à l'organisation des débats - Souhaite que l'on traite avec égalité les groupes du Sénat et ceux qui parlent en leur nom - Art. 7 (p. 78) : son amendement n° 25 : extension de la déclaration patrimoniale d'un candidat à la députation au patrimoine de ses enfants mineurs ; devenu sans objet - (p. 80) : au nom

du groupe communiste, sur l'amendement n° 5 de la commission (obligation pour les députés dans les quinze jours qui suivent leur entrée en fonction de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une déclaration de leur situation patrimoniale concernant la totalité de leurs biens propres ainsi qu'éventuellement ceux de la communauté ou les biens réputés indivis), se déclare favorable aux sous-amendements n° 89 et 93 de M. André Méric et opposé au sous-amendement n° 90 du même auteur - (p. 83) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission - (p. 84) : son amendement n° 26 : obligation d'inclure dans la déclaration de la situation patrimoniale la nature et le montant des revenus, les liens présents ou passés avec toute entreprise ou société ; devenu sans objet - (p. 85) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 50 de M. André Méric (obligation pour le député lorsqu'il dépose une nouvelle déclaration de mentionner les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice de ses fonctions) - (p. 87) : propositions de la commission des lois contraires à la transparence de la vie politique en France - Rappelle le système de déclaration ou de publication de la situation patrimoniale dans divers pays, notamment la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Italie - (p. 88) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article.

Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 7 bis (p. 102, 103) : son amendement n° 27 : déclarations de situation patrimoniale des parlementaires publiées dans le mois suivant leur dépôt au Journal officiel ; devenu sans objet - Se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Jacques Larché, rapporteur (hypothèses dans lesquelles la déclaration de situation patrimoniale des parlementaires peut être communiquée) - Après l'art. 7 bis (p. 104) : son amendement n° 28 : déclaration de situation patrimoniale imposée à l'ensemble des candidats aux élections législatives ; rejeté - Art. 7 ter (p. 105) : son amendement n° 29 : suppression de cet article relatif aux sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires ; rejeté - (p. 107) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission (sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires) - Art. 9 (p. 108) : dispositions relatives au financement des campagnes électorales pour l'élection des députés - Article tendant à assurer l'égalité entre les candidats aux élections législatives - Propose un abaissement du plafond des dépenses électorales, mieux adapté à la situation de chaque circonscription - Art. L.O. 163-2 du code électoral (p. 109) : son amendement n° 30 : plafond des dépenses de campagne déterminé en fonction des habitants de la circonscription ; rejeté - Art. L.O. 163-3 (p. 115) : son amendement n° 31 : règles relatives aux dons consentis aux candidats ; interdiction pour les personnes morales de financer des candidats et des partis politiques ; rejeté - (p. 117) : son amendement de coordination n° 32 ; rejeté - (p. 120) : se déclare opposé à l'amendement n° 84 de la commission (interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats) - (p. 124) : se déclare opposé à l'amendement n° 56 de M. André Méric (montant total des dons annuels consentis aux candidats) - Art. 9 bis (p. 126) : son amendement n° 33, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : possibilité pour les personnes physiques de nationalité étrangère résidant régulièrement en France de consentir des dons aux candidats ; rejeté - Art. 9 ter (p. 128) : son amendement n° 34, soutenu par Mme Hélène Luc : suppression de cet article fixant les conditions de la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives ; rejeté - Art. 10 (p. 133) : son amendement n° 35, soutenu par M. Jean Garcia : compte de campagne ne devant porter que sur les dépenses engagées par le candidat ou, en son nom, par son mandataire ; adopté - Art. 11 bis (p. 135) : son amendement n° 36, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; durée d'inéligibilité fixée à une mandature pour les candidats ayant commis des infractions aux règles relatives aux dépôts de la déclaration sur le patrimoine et du compte de campagne ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 138) : prétendue moralisation du coût des campagnes électorales - Dépenses actuellement

engagées par les candidats à l'élection présidentielle - Publication par le candidat du parti communiste du bilan de sa campagne - Investissement du grand patronat dans le mécénat politique plutôt que dans la formation et la création d'emplois - Système retenu par la majorité sénatoriale pour les élections législatives profondément inégalitaire, ne tenant pas compte des différences de circonscriptions - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi organique.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 2 (p. 140) : son amendement n° 21 : extension à de nouveaux titulaires de fonctions électives de l'obligation de déclaration de situation patrimoniale, en début et en fin de mandat ; rejeté - Art. 3 (p. 143) : sur l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (composition et mission de la commission chargée de recevoir les déclarations de situation patrimoniale), son sous-amendement n° 22 : déclarations de situation patrimoniale publiées au Journal officiel dans le mois suivant leur réception par ladite commission ; rejeté - Art. 4 : ses amendements n° 23 et n° 24 modifiant les sanctions applicables aux titulaires de fonctions locales n'ayant pas déposé leur déclaration de situation patrimoniale ; rejetés - Art. 5 (p. 151) : son amendement n° 25 : suppression du minimum de suffrages exprimés recueillis au premier tour permettant aux candidats à l'Assemblée nationale de bénéficier du remboursement forfaitaire par l'Etat de certaines dépenses électorales ; rejeté - Après l'art. 5 (p. 153) : se déclare opposé à l'amendement n° 46 de M. Jean Roger (réduction, voire suppression, du remboursement prévu par l'Etat des frais de campagne des candidats responsables d'affichage sauvage) - Art. 5 bis (p. 154, 155) : article portant gravement atteinte à l'article 4 de la Constitution - Son amendement n° 26 : suppression de cet article tendant à définir le régime juridique des partis et groupements politiques ; rejeté - Avant l'art. 6 (p. 158) : son amendement n° 27, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : suppression du titre III : « Dispositions relatives au financement des partis et groupements politiques » ; rejeté - Art. 6 (p. 159) : son amendement n° 28, soutenu par Mme Hélène Luc : suppression de cet article donnant la possibilité au Gouvernement d'inscrire dans le projet de loi de finances des crédits affectés au financement des partis et groupements politiques et permettant aux Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat de faire conjointement des propositions au Gouvernement ; rejeté - Art. 7 (p. 169) : son amendement n° 29, soutenu par Mme Hélène Luc : suppression de cet article déterminant les bénéficiaires du financement public des partis et groupements politiques, la répartition de ces crédits publics, les règles de procédure à suivre et la publicité à donner à cette répartition ; rejeté - Art. 8 (p. 172) : son amendement n° 30, soutenu par Mme Hélène Luc : suppression de cet article tendant à soustraire les partis et groupements politiques bénéficiant de l'aide publique aux contrôles de droit commun, et notamment au contrôle de la Cour des comptes ; rejeté - Art. 9 : son amendement n° 31, soutenu par Mme Hélène Luc : suppression de cet article relatif à la procédure spécifique de contrôle de l'aide publique accordée aux partis et groupements politiques ; rejeté - Art. 12 (p. 179) : son amendement n° 33, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : émissions publicitaires à caractère politique interdites à la télévision ; rejeté.**

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 232 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Art. 7 (p. 221) : son amendement n° 1, soutenu par M. Robert Vizet : reprise des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture relatives à la déclaration de situation patrimoniale du député et de celle de son conjoint et rétablissement de la compétence de la commission chargée de recueillir les déclarations et d'apprécier les variations patrimoniales ; rejeté - Art. 7 bis (p. 226) : son amendement n° 2, soutenu par M. Robert Vizet : création d'une commission composée du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des comptes, chargée de recevoir les déclarations du patrimoine et d'apprécier les variations de situation patrimo-**

niale des députés ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 227, 228) : texte n'assurant pas l'égalité entre les candidats - Système retenu ni moralisateur, ni transparent - Absence de prise en compte des différences entre circonscriptions - Légalisation des inégalités actuelles - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture** [n° 233 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 213) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Aggravation des dispositions qui, loin de moraliser la vie politique, légaliseront la corruption - (p. 214) : absence de respect des règles institutionnelles - (p. 215) : violation des principes fondamentaux de l'égalité des citoyens devant la loi et devant le suffrage universel - Introduction d'un statut législatif contraire à l'article 4 de la Constitution - Rappelle les travaux de M. Portelli, professeur à l'université de Paris X, sur le financement public des partis - (p. 216) : tentative d'imposition d'un bipartisme contraire à la tradition démocratique - Rappelle le caractère inconstitutionnel de la déductibilité des impôts des dons faits par des particuliers ou des personnes morales à un parti - **Art. 2** (p. 229) : soutient l'amendement n° 2 de Mme Hélène Luc (rétablissement de l'obligation faite aux présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie de déclarer leur patrimoine) - **Art. 3** (p. 230) : soutient l'amendement n° 3 de Mme Hélène Luc (information du Bureau de l'Assemblée nationale par une commission composée du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des Comptes, du non-respect par un député des obligations définies par l'article LO 135-1 du code électoral et établissant chaque fois qu'elle le juge utile un rapport publié au Journal officiel) - **Art. 3 bis** (p. 231) : son amendement n° 4 : suppression de cet article relatif aux sanctions applicables à ceux qui auront de quelque manière que ce soit publié ou divulgué tout ou partie des déclarations ou observations prévues à l'article LO 135-1 du code électoral et aux articles 1 et 2 de la présente loi ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 232) : existence de partis qui bénéficient de ressources occultes et d'autres qui se satisfont du seul soutien financier de leurs adhérents - Aggravation des inégalités entre les partis politiques et inconstitutionnalité de ce texte - Banalisation du financement patronal, aggravation des discriminations financières et institution d'un financement public - Confirme que l'article 5 bis n'est pas conforme à l'article 4 de la Constitution - Rappelle le préambule de la Constitution de 1946 relatif à la liberté syndicale - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - **Discussion générale** (p. 291) : propose l'abaissement des seuils de l'amnistie en raison du quantum au niveau de ceux de la loi d'amnistie de 1981 ; rappelle le surpeuplement des prisons ; demande des moyens budgétaires pour la réinsertion sociale des détenus amnistiés - (p. 292) : recul important par rapport à la loi de 1981 dans le domaine relatif aux infractions de la police des étrangers ; exclusion, sauf mesure individuelle du Président de la République, des délits pour lesquels a été prononcée, à titre de peine principale ou complémentaire, une interdiction de séjour ; amendement du groupe communiste tendant à étendre le bénéfice de l'amnistie aux étrangers ayant encouru une interdiction de séjour comme conséquence d'une sanction pénale amnistiée - Amendement du groupe communiste tendant à exclure le droit du travail du champ de la loi d'amnistie afin d'éviter un encouragement à des violations répétées et importantes du code du travail - Demande la réintégration de plein droit de tout salarié licencié en raison de son mandat électif, de son activité syndicale ou d'un délit commis à l'occasion de conflits du travail, comme l'avait prévu la loi de 1981 - (p. 293) : utilisation de la criminalisation des faits pour permettre à un patron de se débarrasser d'un militant ; jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation ; remise en cause insidieuse du droit de grève des salariés par la qualification

de cessation du travail illicite - Effets limités des lois Auroux ; augmentation des licenciements d'élus du personnel - Comparaison avec le régime d'amnistie accordé aux employeurs - A défaut de la prise en compte de ses propositions, vote du groupe communiste contre ce projet de loi - **Après l'art. 1** (p. 297) : son amendement n° 58 : non prise en compte de la disposition amnistiant les contraventions de police pour le calcul du produit des amendes de police mentionné à l'article L. 234-22 du code des communes ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 2** (p. 298) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (champ d'application de l'amnistie des délits commis à l'occasion de conflits du travail ou à l'occasion d'activités syndicales de salariés, y compris au cours de manifestations sur la voie publique) ; sur le même objet, son amendement n° 23 ; retiré - (p. 300) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires ou universitaires en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement) - (p. 303) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly (amnistie des délits en relation avec un financement de dépenses exposées à l'occasion de campagnes électorales antérieures au 11 mars 1988) - (p. 305) : son amendement n° 55 : extension de l'amnistie aux délits prévus par l'article 226 du code pénal et par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ; rejeté - (p. 307) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission tendant à exclure de l'amnistie les femmes les plus défavorisées (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse).

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - **Art. 2** (p. 314) : son amendement n° 25, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : extension du bénéfice de l'amnistie aux délits en matière de police des étrangers prévus par l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France ; rejeté - (p. 317) : au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur cet article - **Art. 7** (p. 319) : son amendement n° 26 : extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions qui sont punies de peines d'emprisonnement inférieures ou égales à six mois sans sursis ; rejeté - (p. 323) : au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur cet article - **Art. 13** (p. 341) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression du bénéfice de la grâce amnistiant pour les condamnés à l'interdiction temporaire de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français) - **Après l'art. 14** (p. 343 à 349) : ses amendements n° 32 à n° 49 : conditions de réintégration des salariés des secteurs public ou privé, des représentants qualifiés d'organisations syndicales et des représentants élus du personnel du secteur privé ou public, licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou d'activités syndicales ; rejetés - Problème des conséquences de la loi d'amnistie sur la réintégration des travailleurs - (p. 351) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 66 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (conditions de réintégration de tout salarié qui, depuis le 22 mai 1981, a été licencié pour faute, autre que lourde, commise à l'occasion de l'exercice de sa fonction de représentant élu du personnel, de représentant syndical au comité d'entreprise ou de délégué syndical) - **Art. 15** (p. 355) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de suppression identiques n° 19 de M. Etienne Dailly, n° 59 de M. Marcel Lucotte et n° 76 de M. Rémi Herment (amnistie des sanctions prononcées par un employeur).

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - **Art. 16** (p. 367) : se déclare opposé à l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly (amnistie n'impliquant pas le droit à réintégration dans l'établissement scolaire ou universitaire auquel le bénéficiaire de l'amnistie appartenait à moins que la poursuite de ses études ne l'exige) - **Après l'art. 27** (p. 370) : son amendement n° 52, soutenu par M. Robert Vizet : recouvrement des droits civiques par les citoyens français amnistiés ; adopté - **Art. 28** (p. 375) : ses amendements n° 53 : exclusion du champ d'application de l'amnistie de toutes les infractions au code du travail commises par les employeurs ; et

n° 54 : exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions à la législation et à la réglementation du travail à l'exception des délits et contraventions ayant fait l'objet d'une condamnation à une amende égale ou inférieure à 1 300 F et datant de plus de cinq ans ; devenus sans objet - (p. 380) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 8 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 381) : constate combien ce texte est mauvais - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

Nouvelle lecture [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - Art. 2 (p. 468) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse) - (p. 469) : abstention du groupe communiste sur cet article - **Art. 13 (p. 471) :** se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (maintien de la suppression de l'amnistie individuelle des étrangers condamnés à l'interdiction de séjour sur le territoire français, votée en première lecture par le Sénat) - Caractère inacceptable de cette mesure risquant d'entraîner l'expulsion d'étrangers vivant depuis de longues années en France avec leur famille et ayant oublié de faire renouveler leur carte de séjour - **Art. 15 (p. 473, 474) :** se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (suppression de cet article relatif à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés et à la réintégration des salariés protégés amnistiés) - Réintégration, seule conséquence logique de l'amnistie pénale pour le travailleur - Précédent de la loi d'amnistie de 1981 ; propos tenus par M. Robert Badinter, alors ministre de la justice ; loi dite Auroux du 4 août 1982 - Criminalisation systématique des poursuites engagées par le patronat dans les affaires de caractère prud'homal - **Art. 28 (p. 478) :** se déclare opposé à l'amendement n° 11 de la commission (conditions de l'amnistie au quantum des infractions au droit du travail) - Aggravation, par les propositions de la commission, du déséquilibre du texte en projet en faveur des employeurs - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 479) :** abstention du groupe communiste sur ce projet de loi gravement dénaturé par le Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Motion de renvoi en commission (p. 538) :** soutient la motion n° 59 de M. Paul Souffrin tendant au renvoi en commission - Absence de consultation de la commission des lois - Dénonce l'insuffisance et la précipitation de la préparation de cette proposition - (p. 539) : problèmes relatifs aux transsexuels - Constate que l'article 4 porte atteinte à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique des hommes et des femmes soumis à un « essai » - (p. 540) : souhaite un examen plus approfondi - Constate que toutes les garanties concernant l'ensemble des essais pratiqués chez l'homme ne sont pas réunies dans cette proposition.

- **Rappel au règlement (20 octobre 1988) (p. 618) :** article 29 bis du règlement - Grève des infirmières.

- **Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office [n° 328 (87-88)] - (20 octobre 1988) - Discussion générale (p. 620) :** demande le relèvement des plafonds de revenus donnant accès à l'aide judiciaire totale - Vote de ce projet de loi par le groupe communiste - **Art. 1 :** ses amendements n° 1 : relèvement des plafonds de revenus permettant de bénéficier de l'aide judiciaire totale ; et n° 2 : fixation des plafonds par référence au SMIC ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 622) :** sous prétexte de rigueur budgétaire, refus du Gouvernement d'augmenter les crédits de l'aide judiciaire, malgré leur insuffisance notoire.

- **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme - (25 octobre 1988) (p. 658) :** rappelle l'arrestation le 16 novembre 1987 de deux dirigeants communistes turcs rentrés volontairement en Turquie pour tenter d'obtenir la

légalisation du parti communiste - Violation des droits de la défense en présence d'une trentaine de parlementaires européens et arrestation de deux des avocats de MM. Kutlu et Sargin - Manifestation de solidarité de 400 avocats turcs - Rappelle que la Turquie est membre de l'OCDE, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, membre associé de la CEE, signataire de l'acte final d'Helsinki et de la Déclaration universelle des droits de l'homme - Existence de plus de 200 condamnés à la peine capitale qui attendent leur sort dans les prisons turques - Souhaite que le Gouvernement français fasse en sorte que la Turquie respecte ses engagements en matière de droits de l'homme et que cessent les poursuites engagées contre MM. Kutlu et Sargin.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - Avant l'art. 1 (p. 895) :** soutient l'amendement n° 82 de M. Ivan Renar (abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication) - (p. 898) : soutient l'amendement n° 128 de M. Ivan Renar (exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite) - (p. 900) : soutient l'amendement n° 129 de M. Ivan Renar (contenu de la mission de service public de radiodiffusion et de télévision).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Avant l'art. 17 (p. 1001) : sur l'amendement n° 76 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle), se déclare opposé au sous-amendement n° 195 de M. Roger Chinaud (dispositions applicables en France après l'adoption d'une directive communautaire).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Avant l'art. 17 (p. 1067) :** soutient l'amendement n° 5 de M. Hector Viron (abrogation de l'article 89 de la loi n° 87-588 portant diverses mesures d'ordre social relatif au service fait et au trentième indivisible) - (p. 1068) : considère le sous-amendement de M. Lamassoure à l'amendement de M. Pelchat comme une atteinte à la démocratie et à l'exercice du droit de grève de 4 millions de fonctionnaires.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 17 (p. 1079) : soutient l'amendement n° 6 de M. Hector Viron (exercice sans restriction du droit de grève) - Pratiques du patronat contre le droit de grève : lock-out ; expulsion des grévistes par le recours aux forces policières ou aux milices privées ; utilisation de l'arsenal judiciaire ; régression de la jurisprudence en matière de droit de grève - Offensive du patronat contre les droits et libertés des salariés : affaire Clavaud (travailleur de Dunlop licencié en janvier 1986) ; refus de réintégrer des travailleurs amnistiés à la Régie Renault ; exemple de Ducellier dans la Haute-Loire et de Petit Bateau dans l'Aube et l'Yonne - (p. 1080) : appui des sénateurs communistes au mouvement revendicatif actuel ; journée d'action du 15 novembre ; mécontentement des salariés du secteur public : employés de la SNCF, personnels hospitaliers - (p. 1081) : préambule de la Constitution de 1946 précisant que le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ; distinction entre réglementation et limitation ; jurisprudence du Conseil constitutionnel et caractère contestable de l'extension de compétences qu'il a pratiquées - (p. 1083) : soutient l'amendement n° 7 de M. Hector Viron (procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative) - Article publié le 27 octobre 1988 par le quotidien « La Tribune » : annonce par M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, d'un réaménagement de la loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement, après négociation avec les partenaires sociaux ; accord entre le patronat et le ministre sur le non-rétablissement de l'autorisation administrative ; rappelle le vote du projet de loi sur la flexibilité du temps de travail malgré l'échec de la négociation entre les partenaires sociaux et M. Michel Delebarre, ministre du travail de l'époque - (p. 1084) : consé-

quences néfastes pour l'emploi, notamment des personnes âgées, de la loi du 3 juillet 1986 supprimant l'autorisation administrative de licenciement - (p. 1085) : revendication du rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement par les syndicats CGT et Force Ouvrière - Echec de la convention de conversion préconisée par la CFDT - Rappel le vote des sénateurs communistes et socialistes contre la loi Seguin du 3 juillet 1986 - Après l'art. 18 (p. 1095, 1096) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 du Gouvernement (définition et objectif du SIVP) - Détournement de l'objet des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Facilité de main-d'oeuvre souple et à bon marché donnée au patronat - Absence de garantie d'insertion professionnelle ou de formation qualifiante malgré l'accord signé le 24 octobre 1988 par le CNPF avec la CFDT, la CGC et FO - Exemple décevant des stages effectués par les étudiants des instituts universitaires de technologie, IUT - (p. 1097) : pourcentage d'embauches suite au SIVP ; part importante de contrats à durée déterminée - Avant l'art. 19 (p. 1101) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) - Dérapage prévisible en raison de l'objectif de réduction de coût du salaire du fait de la compétition internationale - Déqualification et précarisation - (p. 1105) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (suppression de cet article visant, dans le cas de la mise en place d'un système de modulation du temps de travail par simple convention ou accord d'entreprise ou d'établissement non étendu, à permettre aux salariés de bénéficier d'un lissage de rémunération leur procurant un revenu constant chaque mois) - Art. 22 (p. 1105, 1106) : soutient l'amendement n° 14 de M. Hector Viron (suppression de la dispense de formation à la sécurité pour les salariés liés par un contrat de travail temporaire et recrutés pour l'exécution de travaux urgents de sécurité) - Mort par accident du travail d'un intérimaire de 21 ans, employé sur un chantier de Lorfente, filiale d'Usinor-Sacilor, et tombé d'un toit le 20 septembre 1988, en effectuant des tâches étrangères à son contrat de travail - Part importante des jeunes sans qualification parmi les travailleurs intérimaires - Après l'art. 26 (p. 1109, 1110) : soutient l'amendement n° 16 de M. Hector Viron (abrogation de l'article 414 du code pénal punissant les manoeuvres en vue d'obtenir une cessation concertée du travail) - Utilisation de cet article par le patronat pour réprimer les luttes sociales des travailleurs.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 11 bis (p. 1536) : son amendement n° I-188, soutenu par M. Louis Minetti : procédure de renouvellement de l'agrément des centres de gestion étendue aux associations agréées ; devenu sans objet - Art. 18 - Après le paragraphe III bis (p. 1588) : se déclare opposé à l'amendement n° I-245 de M. Ernest Cartigny (assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; prise en compte de la moitié de la valeur vénale des biens immobiliers loués à usage d'habitation sous le régime de la loi de 1948) - Paragraphe IV : soutient l'amendement n° I-111 de M. Robert Vizet (reprise du barème antérieur de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF) - Vote sur l'ensemble de l'art. 18 (p. 1592) : dénonce les salaires exorbitants des PDG de certaines entreprises françaises - Trouve insupportable que simultanément on refuse le rattrapage du pouvoir d'achat réclamé par les salariés et les syndicats - Opposition du groupe communiste à cet article ainsi amendé - Avant l'art. 22 (p. 1599) : se déclare opposé à l'amendement n° I-309 de la commission (diminution des taux de prélèvement sur l'épargne compensée par une augmentation à due concurrence de la taxe intérieure sur les produits pétroliers).

- **Rappel au règlement** - (30 novembre 1988) (p. 1953) : article 36 du Règlement du Sénat - Exécution de centaines de prisonniers politiques en Iran au cours des dernières semaines - Découverte de charniers à Kharavan, près de Téhéran - Estime que la France doit condamner et faire cesser ce défi aux droits de la personne humaine.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1966) : insuffisance de ce budget qui représente 1,36 % de celui de la Nation - Problème du fonctionnement quotidien des services judiciaires - (p. 1967) : conditions de travail des personnels des greffes et insuffisance des effectifs - Précarisation de l'emploi et extension du nombre d'emplois vacataires - Favorable à une amélioration des salaires des personnels judiciaires et à l'amélioration des conditions de travail pour un meilleur fonctionnement de la machine judiciaire - Constate qu'il faut attendre six mois ou plus la grosse d'une décision rendue - Estime que le droit d'accès à la justice, spécialement pour les plus démunis, doit être garanti pour tous - Conditions d'attribution de l'aide judiciaire - Augmentation des crédits destinés à l'administration pénitentiaire - Existence d'un désaccord sur le nombre de prisons à construire - Souhaite que la prévention prime sur la répression - Constate une réduction des effectifs de l'éducation surveillée - Problème de la santé dans les prisons et du taux important de toxicomanes séropositifs incarcérés - Favorable à une augmentation de l'effectif des éducateurs - (p. 1968) : estime que les idéaux de justice, d'égalité, de liberté et de progrès ne trouvent pas leur juste place dans la société - Constate que six mois après l'arrivée de la gauche au pouvoir, les problèmes importants qui attendaient des solutions sont restés dans l'état où ils étaient - Dénonce une contradiction entre l'indépendance judiciaire réclamée par la droite et les affaires de Broglie et Michel Droit - Confirme la volonté du groupe communiste de défendre les libertés individuelles et publiques.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)]** - (14 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2707) : texte approuvé par les députés communistes à l'Assemblée nationale - Souligne le caractère positif de certaines dispositions qui ont pour objet de mieux garantir le bon et loyal déroulement des scrutins en modifiant certaines procédures de vote - Estime que la transparence des scrutins est une exigence démocratique majeure - Constate que la démocratie électorale achoppe en France en raison du mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours, et de l'absence de pluralisme dans les médias radiotélévisés et de l'intervention légalisée des puissances d'argent dans la vie politique - (p. 2708) : favorable à l'instauration de la proportionnelle intégrale qui seule permet la représentation de tous les courants politiques - Dénonce les découpages électoraux constituant une fraude électorale institutionnalisée - Cite quelques exemples qui démontrent que cette fraude est gigantesque - (p. 2709) : considère que les effets pervers du scrutin majoritaire uninominal à deux tours conjugués avec le « saucissonnage » des circonscriptions entraînent une violation des règles démocratiques fondamentales reconnues par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Dénonce les atteintes quotidiennes portées au pluralisme de l'information, notamment à la radio et à la télévision - Propose l'abrogation de la règle dite des trois tiers qui donne un temps de parole égal au Gouvernement, à la majorité et à l'opposition - Rappelle que les communistes sont opposés au financement occulte des partis - Estime que la répression de la fraude ne peut se limiter aux seules infractions qui interviennent lors du déroulement d'un scrutin - Souhaite l'abrogation de la loi électorale en vigueur et l'instauration de la proportionnelle intégrale - Rappelle le dépôt d'amendements visant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la procédure de vote - Propose l'adoption de deux dispositions permettant sous certaines conditions, aux ressortissants étrangers résidant régulièrement sur le territoire national depuis cinq ans, de prendre part aux élections municipales - (p. 2710) : rappelle que l'objectif du groupe communiste est d'assurer l'honnêteté et la sincérité dans la vie démocratique - (p. 2711) : confirme que la fraude la plus importante est constituée par l'adoption, comme mode de scrutin, du scrutin majoritaire uninominal à deux tours - Avant l'art. 1 A : son amendement n° 27 : abrogation des lois n° 86-825 du 11 juillet 1986 relative à l'élection des députés et n° 86-1197 du 24 novembre 1986 relative à la délimita-

tion des circonscriptions pour l'élection des députés ; rejeté - (p. 2712) : son amendement n° 28 : élection de chaque député par un même nombre d'électeurs ; rejeté - (p. 2713) : son amendement n° 29 : modalités d'élection des députés au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle ; rejeté - (p. 2714) : son amendement n° 30 : ouverture du droit de vote pour les élections municipales aux ressortissants étrangers résidant régulièrement sur le territoire national depuis plus de cinq ans ; rejeté - (p. 2717) : son amendement n° 31 : éligibilité des ressortissants étrangers ; retiré - (p. 2718) : son amendement n° 32 : composition de la commission chargée de l'établissement et de la révision des listes électorales ; rejeté - Art. 1 A (p. 2719) : sur l'amendement n° 10 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (suppression de toute impression d'un emblème sur les bulletins de vote), se déclare opposé, au nom du groupe communiste, au sous-amendement n° 63 de M. René Tréguët - Art. 1 D (p. 2720) : son amendement n° 33 : suppression de cet article relatif à la possibilité de proposer plusieurs élections de types différents le même jour à compter du 1^{er} janvier 1991 grâce à l'utilisation des machines à voter ; retiré - Avant l'art. 1 (p. 2723) : son amendement n° 34 : désignation des présidents des bureaux de vote et de leurs suppléants ; rejeté - (p. 2725) : son amendement n° 35 : constatation du vote de chaque électeur sur les deux cahiers d'émargement dans toutes les communes de France par la signature de deux assesseurs distincts ; devenu sans objet - (p. 2726) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement) - Art. 1 bis (p. 2729) : son amendement n° 36, soutenu par M. Hector Viron : renforcement de la réglementation du contrôle de l'identité des électeurs ; retiré - Art. 3 (p. 2732) : importance du problème de la procuration - Rappelle la possibilité qui avait été donnée aux Français de l'étranger de s'inscrire selon leur volonté dans tel ou tel département ou dans telle ou telle circonscription - Art. 3 (p. 2733) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 15 de la commission (suppression de cet article relatif au contrôle et à la limitation des procurations) - Art. 4 (p. 2734) : son amendement n° 37 : suppression de cet article relatif au nombre de procurations dont chaque mandataire peut disposer ; adopté - Art. 5 bis (p. 2735) : son amendement n° 38 : institution d'une commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 30 000 habitants ; rejeté - Après l'art. 5 bis (p. 2736) : son amendement n° 39 : institution d'une commission nationale de contrôle des opérations de vote quinze jours avant chaque élection ; rejeté - Art. 5 octies (p. 2738) : son amendement n° 54 : sanction applicable aux membres d'un collège électoral qui, pendant la réunion, se seront rendus coupables d'outrages ou de violences, soit envers le bureau, soit envers l'un de ses membres ; devenu sans objet - Art. 5 undecies (p. 2740) : son amendement n° 55 : limitation des conditions de la privation des droits civiques pour une durée de deux ans à dix ans pour toute condamnation prononcée en application de certains articles du code électoral ; rejeté - Après l'art. 5 undecies (p. 2743) : se déclare opposé à l'amendement n° 49 du Gouvernement (modalités d'application des règles d'inéligibilité aux élections cantonales) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2749) : estime que la fraude électorale sévit essentiellement sur le plan national - Souligne les découpages effectués par le précédent ministre de l'intérieur - Favorable aux textes allant dans le sens d'une répression de la fraude - Rejet des amendements du groupe communiste et adoption d'un amendement qui établit une discrimination entre les électeurs des communes de plus ou de moins de 3 500 habitants - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Art. 22 (par priorité) (p. 2897) : son amendement n° 39, soutenu par M. Paul Souffrin : dispense du stage de formation accordée aux intérimaires engagés pour effectuer des travaux urgents de sécurité lorsqu'ils sont déjà dotés d'une qualification dûment établie en vue de cette intervention ; rejeté.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3034) : au nom du groupe communiste, condamne la précipitation des auditions de la commission des finances et de son examen de la proposition de résolution déposée le 24 novembre 1988 par M. Charles Pasqua - Elargissement par la commission des finances du champ d'investigation de la commission d'enquête et disparition de la Société générale dans l'intitulé de la proposition de résolution - Attachement du groupe du RPR à la constitution de cette commission d'enquête - Polémiques autour de la bataille pour la prise de contrôle des noyaux durs des sociétés privatisées - Dénonce les conclusions de la commission d'enquête sur les responsabilités et les conditions de la mort du jeune Malik Oussekin le 5 décembre 1986 - (p. 3035) : rappelle les privatisations illégales opérées par le Gouvernement Fabius - « Sabotage » de l'économie française à travers les privatisations ; fuite des capitaux vers l'étranger et les placements financiers - Attachement des communistes au principe des nationalisations afin de soustraire les leviers essentiels de l'économie à l'emprise du capital - Souhaite une profonde réforme du système bancaire et des assurances - (p. 3036) : absence de réponse, par une éventuelle création d'une commission d'enquête, aux questions de fond posées par les privatisations et les opérations financières qui y sont liées - Perspectives d'une réforme de la Caisse des dépôts et consignations - Abstention des sénateurs du groupe communiste lors du vote sur cette proposition de résolution - Rappel au règlement (p. 3043) : proteste contre la longueur de la suspension de séance accordée au groupe de l'Union centriste - Rappel au règlement (p. 3047) : article 48, alinéa 2, du règlement relatif aux conditions de recevabilité des amendements - Invoque l'irrecevabilité de l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle) en l'absence de son examen préalable par la commission des finances - Art. 1 (p. 3050) : dénonce le non-respect du règlement du Sénat par le président de séance - Abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 2 de M. René Monory.**

LEGOUEZ (Modeste), sénateur de l'Eure (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Dépenses ordinaires - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 46] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Défense - (7 décembre 1988) - Rapporteur spécial (dépenses ordinaires) (p. 2375) : importance des vertus civiques et patriotiques qui s'apprennent à l'école et s'affirment au cours du service militaire - Constate que l'universalité du service militaire reste plus un principe qu'une réalité - Diminution des effectifs appelés en 1989 - Redoute que la possibilité pour les binationaux de faire leur service militaire dans le pays de leur choix ne facilite pas leur intégration en France et risque d'impliquer des citoyens français dans des conflits qui ne sont pas ceux de la France - Regrette que certaines modifications du code du service national aient été incluses dans le projet portant diverses

mesures d'ordre social - Recrudescence du nombre de jeunes qui négligent de se faire recenser avant l'appel au service - Mise à profit du temps de service pour lutter contre l'illettrisme et améliorer la formation professionnelle des jeunes - (p. 2376) : croissance des crédits d'équipement au prix d'une compression du titre III - Diminution de l'effectif des emplois militaires et civils - Estime que la modernisation des équipements crée de nouveaux besoins en personnel - Absence de suppression d'emplois dans la gendarmerie - Salue la mémoire des gendarmes assassinés à Ouvéa - Constate un effort budgétaire en faveur de la condition des personnels - Stagnation des dépenses d'alimentation et régression des crédits de fonctionnement - Souhaite l'utilisation des compétences des appelés pour améliorer le confort et l'agrément des casernements - Souhaite que les crédits à caractère opérationnel permettent de maintenir les capacités d'entraînement et d'opération de toutes les armes - Constate que les armées accomplissent en cas d'accident ou de catastrophe naturelle diverses missions dites de service public pour le compte d'autres ministères qui ne règlent que partiellement les dépenses correspondantes - Souhaite savoir qui paiera lorsque l'armée se substitue au service public défaillant pour fait de grève - Souhaite des éclaircissements sur les zones d'ombre de ce budget lors du débat sur l'actualisation de la loi programme - (p. 2377) : souhaite savoir si le prochain collectif prendra en compte le surcoût des opérations extérieures - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption des crédits du titre III.

LEGRAND (Bernard), sénateur de la Loire-Atlantique (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'aviation marchande jusqu'au 10 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 11 novembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Aviation civile - [n° 90 (88-89) tome 19] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (aviation civile) (p. 1749) : augmentation sensible de ce budget dans la majorité de ses chapitres - Rappelle l'accord signé le 4 octobre dernier par six des huit syndicats concernés sur l'irritante question du contrôle de la navigation aérienne - Constate une diminution constante depuis 1981 des crédits destinés à l'aviation légère et sportive - Nécessité d'aider l'aviation légère, école de formation aéronautique - Estime que les compagnies de transport aérien françaises se portent bien, notamment Air France dont le taux d'occupation est remarquable sur les Antilles - Important programme d'investissement en cours à UTA - Importante progression du trafic d'Air Inter malgré les grèves des contrôleurs aériens et les mouvements spécifiques des pilotes et des mécaniciens navigants - Estime que les TGV sont des concurrents évidents pour le transport aérien intérieur - Participation des compagnies régionales, dont la principale est TAT, à l'aménagement du territoire - Existence en France de 100 transporteurs aériens qui assurent une centaine de liaisons permanentes dont les trois quarts ne passent pas par Paris - (p. 1750) : important développement du trafic d'Aéroport de Paris, deuxième aéroport européen pour le trafic de passagers et troisième pour le trafic de fret - Problème des difficultés du développement harmonieux de Roissy et d'Orly

et des correspondances - Emet des réserves sur la fiabilité des aéroports d'outre-mer - Constate les bons résultats des constructions aéronautiques et notamment de la famille des Airbus - Reconnaissance mondiale des qualités techniques de l'A 320 - Poursuite de la carrière de l'ATR 42, du programme de construction des moteurs CFM 56 par la SNECMA - Signale l'importance des crédits de la sécurité dans les transports aériens dont une partie provient de la taxe de sûreté payée par les usagers - Rappelle l'aventure du « Baron noir » et les insuffisances de la sécurité globale du territoire national et notamment de celui de la capitale - Reconnaît l'existence de gains tarifaires indiscutables sur certaines liaisons et dénonce une dégradation générale de la qualité du service notamment en ce qui concerne la ponctualité - Souligne l'indispensable coopération entre les compagnies françaises pour assurer la place de la France dans l'aéronautique européenne - Recherche de conditions acceptables y compris sur le plan social pour permettre une concurrence loyale efficace - Obligation d'accorder la priorité absolue à la sécurité des usagers - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

LE GRAND (Jean-François), sénateur de la Manche (RPR) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1182) - Ministère : Affaires étrangères - *Livraison par la RFA à l'URSS d'un réacteur nucléaire* - *Energie nucléaire*.

LE JEUNE (Edouard), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 29 février au 11 mars 1988 au Pérou et en Bolivie sur l'évolution de la situation en Amérique andine et les relations bilatérales avec la France [n° 26 (88-89)] (12 octobre 1988) - *Amérique latine*.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (2 décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2139) : budget décevant - Dénonce l'absence de décret d'application de la loi sur le statut des clubs sportifs professionnels, votée l'an passé par le Parlement en urgence - Régime fiscal des joueurs professionnels et des sociétés anonymes sportives - Attachement au mouvement associatif sportif.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) (p. 2172, 2173) : importance économique du secteur du commerce et de l'artisanat - Engagement dès 1983 d'une politique de rupture avec l'économie administrée et volonté d'allègement des contraintes pesant sur les entreprises commerciales et artisanales - Souhait d'une réduction du coût financier et fiscal

des transmissions d'entreprises : diminution des droits de succession sur l'outil de travail, extension de la donation-partage aux tiers - Préoccupation des commerçants au sujet de l'utilisation frauduleuse des chèques et du développement de la monétique - Existence de certaines inégalités de traitement entre le commerce, l'artisanat et les autres secteurs de l'économie : règles d'amortissement, concurrence déloyale de certains groupements, administrations ou associations, calcul de certaines taxes en fonction du nombre de salariés, application de la taxe professionnelle - Nécessité d'une politique incitative de l'Etat pour maintenir les activités commerciales et artisanales dans les zones rurales, mais aussi dans les centres villes - Bilan de la loi Royer - Absence d'une parité de traitement fiscal et social complète entre salariés et non salariés - Effort en faveur de l'apprentissage - Inquiétude de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne face à la forte réduction des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et des crédits affectés au commerce dans le futur contrat de plan - Réserve son vote sur ce budget dans l'attente des réponses apportées par le Gouvernement à ses préoccupations.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2350) : régression des crédits de ce budget - Diminution du nombre des parties prenantes - Revalorisation des pensions des veuves et orphelins de guerre - Problème du rapport constant - Assouplissement des conditions d'attribution des cartes de combattant volontaire de la Résistance - Rappelle que le droit à réparation a été établi par la loi et qu'aucune forclusion n'a été opposée en dehors de celle que l'on oppose aux anciens combattants de la Résistance - Souhaite l'attribution d'une bonification de dix jours pour les résistants dès la première action contre l'occupant et la possibilité d'adhérer à l'Office national des anciens combattants, ONAC, et aux sociétés mutualistes de retraite - (p. 2351) : se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

LEJEUNE (Max), sénateur de la Somme (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Défense** - Section Mariné - [n° 91 (88-89) tome 8] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2787) - Ministère : Environnement - **Défense des pratiques de la chasse - Chasse.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2043) : exclusion des arrondissements du département de la Somme du processus de développement économique d'une opération pilote impliquant des sous-préfets dans une action en faveur des petites et moyennes entreprises ; non-inscription du département parmi les zones de création d'entreprises aidées ; taux de chômage dans le département frappé par les restructurations dans les branches du textile et de l'habillement.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2368) : souligne l'amélioration des pensions des veuves de guerre et le dépôt d'un projet de loi relatif aux

prisonniers du Viêt-minh - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Défense - (7 décembre 1988) - **Rapporteur pour avis** (section Marine) (p. 2382) : rappelle que la Force océanique stratégique, FOST, composante fondamentale de notre dissuasion, fait l'objet d'une haute priorité - Souligne l'importance des unités de la flotte classique aéronavale stationnée dans les théâtres d'outre-mer - Présence permanente de la flotte nationale, affirmation de la souveraineté de la France et la protection de ses intérêts - Estime ce budget insuffisant pour permettre à la marine d'assurer ses missions - Constate que la construction du « Triomphant », premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, SNLE-NG, absorbera 35 % des crédits du titre V entraînant une réduction des crédits destinés au porte-avion « Charles-de-Gaulle » et l'oubli du programme de frégates de surveillance - Signale que le Rafale version marine ne sera pas opérationnel avant l'année 1998 - S'inquiète du sort réservé à l'aviation d'interception embarquée - (p. 2383) : se préoccupe de la déflation des effectifs - Rappelle le séjour de 13 mois de la flotte aéronavale française dans l'océan Indien et l'intervention de 4 000 marins sur les théâtres extérieurs - Dénonce la réduction des crédits d'entretien des bâtiments qui augmente la charge quotidienne des équipages - Estime que le renouvellement de la flotte classique est une nécessité absolue pour permettre à notre marine de tenir son rôle - Rappelle la mission « Prométhée » conduite dans l'océan Indien par le groupe aéronaval du « Clémenceau » pendant plus d'un an - Estime nécessaire l'actualisation de la loi de programmation 1987-1991 - Malgré les graves insuffisances de ce projet de budget, se déclare favorable, au nom de la commission des affaires étrangères, à l'adoption des crédits de la section « marine » - Souhaite connaître la solution apportée par le Gouvernement pour le remplacement des Crusader de la flotte aéronavale entre 1983 et 1998 - **Art. 34** (p. 2406) : au nom du groupe de la Gauche démocratique, se déclare opposé à l'amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits d'étude des armements chimiques) et à tous les amendements du groupe communiste ayant pour objet de réduire les crédits de la défense.

LEMARIE (Bernard), sénateur des Côtes-du-Nord (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1863) : revalorisation statutaire et salariale de la profession d'infirmière - Situation actuelle et devenir de l'industrie pharmaceutique - (p. 1864) : augmentation de la part en chiffre d'affaires des laboratoires étrangers sur le marché pharmaceutique français - Importance des nouveaux produits d'origine étrangère mis annuellement sur le marché - Incidence des mauvais résultats financiers des laboratoires français sur la recherche pharmaceutique - Nécessaire relèvement du prix des médicaments - Aménagement de la législation sur les brevets - Assouplissement des procédures technico-administratives de mise sur le marché des médicaments, au sein de la CEE - Lutte contre le SIDA ; création d'une structure européenne - Favorable à un dépistage systématique de la maladie - (p. 1865) : lutte contre la toxicomanie indissociable d'une répression accrue des trafiquants - Problème des consultations médicales « par correspondance » ; coût non négligeable pour la sécurité sociale - Demande l'intervention du ministre auprès des responsables des chaînes de télévision et de radio afin qu'à l'issue des émissions médicales ne soient pas communiqués les noms et les adresses des intervenants ; détournement de clientèle.

LENGLET (Charles-Edmond), sénateur de la Somme (rattaché administrativement au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Industries agricoles et alimentaires - [n° 90 (88-89) tome 3] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (industries agricoles et alimentaires) (p. 1907, 1908) : statistiques sur l'industrie agro-alimentaire ; rôle dans l'aménagement rural - Taille insuffisante des entreprises françaises - Suppression des frontières fiscales au sein de la Communauté européenne : problème de la normalisation des taux de TVA ; défense des intérêts français face aux conséquences de la jurisprudence communautaire - Risque d'une mainmise de groupes étrangers sur les industries françaises - Investissements français à l'étranger - Coopératives agro-alimentaires - Résultats du secteur en 1987 : accélération des investissements ; structure des échanges ; fragilité de l'évolution favorable du solde ; excédent avec la CEE ; déficit avec les pays tiers - Crédits de politique industrielle du ministère de l'agriculture : fonds d'intervention stratégique, FIS, et prime d'orientation agricole, POA, - Subventions destinées à la modernisation des abattoirs publics - Crédits pour le stockage- conditionnement - Dotation consacrée à la promotion - Recherche : programmes « Aliments 2000 » et « Alimentation » - Mise au point d'un nouveau baccalauréat professionnel : bio-industrie de transformations - Programmation de classes supplémentaires de techniciens supérieurs dans le domaine des industries agro-alimentaires - Programme « Ressources du vivant » - Crédits de l'association de coordination technique pour les industries agro-alimentaires - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits proposés.

LEOTARD (François), ministre de la culture et de la communication (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant l'article 105 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et relatif aux autorisations délivrées en vertu de l'article 17 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 [n° 256 (87-88)] (2 avril 1988) - **Audiovisuel**.

Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse [n° 259 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Enseignement**.

LE PENSEC (Louis), ministre de la mer (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre des départements et territoires d'outre-mer*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

En qualité de ministre des départements et territoires d'outre-mer

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Daniel Millaud : *Départements et territoires d'outre-mer (Droit d'établissement des ressortissants de la CEE en Polynésie française)* (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1184).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi** relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie [n° 315 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 433) : remercie la commission des lois pour l'examen diligent de ce projet et son souci de voir rétablir en Nouvelle-Calédonie la paix et la réconciliation - Récente audition du Premier ministre par cette même commission, sur les conditions dans lesquelles se sont rencontrés les représentants des principales familles politiques de Nouvelle-Calédonie, les conclusions de la mission conduite par le préfet Christian Blanc et la teneur de l'accord de Matignon - Engagement personnel et déterminé du Premier ministre pour le règlement de ce conflit par la négociation - Rend hommage à l'ensemble des membres de la mission ainsi qu'à la mémoire des récentes victimes civiles et militaires de Nouvelle-Calédonie - Détaille l'essentiel des mesures institutionnelles et structurelles prochainement soumises à référendum - Futures institutions du territoire - Organisation et administration des trois provinces - Répartition des compétences - Rééquilibrage économique de l'île au profit des régions défavorisées - Rattrapage des retards dans le domaine de la formation des Mélanésiens - (p. 434) : création d'une agence de développement de la culture canaque - Procédure référendaire expressément demandée par les néo-calédoniens - Scrutin d'autodétermination proposé en 1998 aux populations intéressées de Nouvelle-Calédonie sur leur avenir institutionnel - Objet du présent projet de loi : pouvoirs de gestion transférés du conseil exécutif du territoire au haut-commissaire, assisté d'un comité consultatif, jusqu'au 14 juillet 1989 au plus tard - Représentation des principales familles politiques du territoire au sein de ce comité consultatif - Enumération des différentes questions sur lesquelles le comité doit être consulté - Récente nomination par le Gouvernement d'un nouveau haut-commissaire, d'un préfet délégué pour le développement économique et d'un secrétaire général du territoire - Projet permettant d'assurer le retour à la paix civile et de préparer dans les meilleures conditions l'organisation du référendum - (p. 444) : modification des dispositions du statut Pons relatives au pouvoir exécutif dans le territoire - Partage le souhait exprimé par les sénateurs d'un retour rapide à l'ordre sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie - Nomination d'un nouveau haut-commissaire chargé de rétablir au plus tôt la paix civile et la sécurité sur le territoire - Sauvegarde de la liberté de circulation - Procédure référendaire ; association du Parlement à l'élaboration du projet de loi soumis à référendum - Evolution future du territoire - (p. 445) : consultation du comité exécutif du territoire - Renforcement des moyens administratifs - Consultation du congrès de Nouvelle-Calédonie sur le présent projet de loi - Problème des communautés minoritaires évoqué par M. Germain Authié - Rééquilibrage économique des régions - Sensible au soutien apporté par M. Sosefo Makapé Papilio, sénateur des îles Wallis et Futuna, à l'accord de Matignon - S'associe à l'hommage rendu par M. Etienne Dailly et les sénateurs du groupe de la Gauche démocratique au travail

accompli par la mission de dialogue et à l'action de la gendarmerie en Nouvelle-Calédonie - Conséquences budgétaires de l'accord de Matignon - Compte fermement sur le soutien du Sénat pour que cet accord et sa mise en oeuvre soient un succès pour la Nouvelle-Calédonie et pour la France.

- **S'associe à l'hommage rendu à M. Geoffroy de Montalembert**, doyen du Sénat, à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire (11 octobre 1988) (p. 514).

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 254 (87-88)] - (11 octobre 1988) - **Discussion générale** (p. 515, 516) : problèmes de la pêche dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et relations avec le Canada - Texte en projet : adaptation du régime de protection sociale de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, régi par l'ordonnance du 26 septembre 1977 ; développement des moyens juridiques de gestion de la caisse de prévoyance sociale ; avis favorable du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon ; règles budgétaires applicables à l'hôpital François-Dunan - Dispositions diverses destinées à combler certains vides juridiques - Souhaite l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2** (p. 518) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. José Balarello, rapporteur - **Art. 3** (p. 519) : son amendement n° 13 : extension des dispositions du code de la sécurité sociale relatives au recouvrement des cotisations : exception concernant le rôle de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM ; adopté - Sur le même objet, demande le retrait de l'amendement n° 2 de la commission - **Art. 4** (p. 520) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Albert Pen (maintien du régime d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, applicable à la date de la promulgation de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon) - Accepte l'amendement n° 7 du même auteur (extension de l'article L. 2-162 du code de la sécurité sociale énonçant les principes de la médecine libérale) - Son amendement n° 14 : fixation par voie réglementaire des modalités de service des prestations de l'assurance maladie et maternité correspondant à des soins dispensés hors de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - Sur le même objet, demande le retrait de l'amendement n° 8 de M. Albert Pen - **Art. 7** (p. 521) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - (p. 522) : accepte les amendements n° 3 et n° 4 de la commission relatifs aux règles de conversion en capital d'une rente d'accident du travail - **Après l'art. 7** (p. 522) : demande le retrait de l'amendement n° 9 de M. Albert Pen (application à Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions de l'article 32 de la loi d'orientation sur les handicapés du 30 juin 1975, accordant une garantie de ressource aux travailleurs handicapés exerçant une activité professionnelle) - Oppose l'article 40 de la Constitution à cet amendement n° 9, retiré puis repris par M. Paul Souffrin - **Après l'art. 14** (p. 523) : accepte l'amendement n° 10 de M. Albert Pen (application des dispositions du code minier à Saint-Pierre-et-Miquelon) - (p. 524) : accepte l'amendement n° 11 du même auteur (application des dispositions de la loi du 11 juillet 1975 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages et de séjours) ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 15 ; adopté - **Art. 15** : accepte l'amendement n° 6 de la commission (abrogation du premier alinéa de l'article 40 de la loi du 17 juillet 1987 portant réforme du régime d'assurance vieillesse à Saint-Pierre-et-Miquelon).

- **Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage** [n° 255 (87-88)] - (11 octobre 1988) - **Discussion générale** (p. 524, 525) : projet tendant à donner un cadre juridique aux actions en faveur de la formation professionnelle menées à Mayotte depuis plusieurs années - **Compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage** identiques à celles des régions métropolitaines et d'outre-mer - **Légalisation d'un comité de la formation professionnelle**, de la promotion sociale et de l'emploi - **Création d'un fonds de l'apprentissage et de la formation professionnelle** alimenté par l'Etat - **Approbation unanime de ce projet de loi par le conseil général de Mayotte** - (p. 527) : apporte à

M. Daniel Millaud les précisions souhaitées en ce qui concerne la réalisation prochaine du port de Longoni et l'allongement de la piste de l'aéroport de Pamandzi - **Mise en oeuvre prochaine du plan d'action juridique, élément de la convention signée en 1987 entre l'Etat et la collectivité territoriale de Mayotte - Art. 2** (p. 528) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Madelain, rapporteur pour avis (composition du comité de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi de Mayotte) - **Après l'art. 6** (p. 529) : accepte l'amendement n° 3 de M. Auguste Cazalet, rapporteur (date d'entrée en vigueur du transfert de compétences).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1685) : effort consenti par le Gouvernement en faveur des DOM-TOM - **Situation en Nouvelle-Calédonie** - Rétablissement du dialogue grâce à la volonté de MM. Michel Rocard, Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou - **Ratification des accords de Matignon** - (p. 1686) : augmentation très substantielle des crédits du ministère des DOM-TOM - **Dépenses budgétaires du territoire de Nouvelle-Calédonie** : mesures économiques, sociales et culturelles - **Grande fragilité de la situation économique des DOM-TOM** - **Inquiétude de nombreux responsables sur les conséquences du grand marché intérieur européen et celles de la nouvelle convention de Lomé** - **Développement économique et égalité sociale** : priorités indissociables de l'action gouvernementale pour l'outre-mer - **Modernisation de l'agriculture** - **Renforcement de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises** - **Développement du tourisme** - **Formation professionnelle** - (p. 1687) : augmentation des dotations du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM, et du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, FIDES - **Poursuite de la politique de décentralisation du FIDOM et du FIDES** ; participation des sections générales de ces fonds au financement des futurs contrats de plan conclus avec l'ensemble des collectivités territoriales d'outre-mer - **Recherche** ; investissements scientifiques dans les DOM-TOM - **Financement des projets sélectionnés par la commission de coordination de la recherche des départements et territoires d'outre-mer, CORDET** - **Augmentation de la dotation consacrée à la recherche dans les Terres australes et antarctiques françaises** - **Effort de développement concrétisé par la mise en place d'un programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM** - **Création d'un observatoire économique de l'outre-mer dans le courant de l'année 1989** - **Notion de parité sociale globale remplacée par celle d'égalité sociale** - **Application simultanée du revenu minimum d'insertion, RMI, dans les DOM-TOM et en métropole** - (p. 1688) : mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle - **Extension du dispositif des travaux d'utilité collective, TUC, en Polynésie française** - **Missions confiées à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT** - **Insertion des DOM-TOM dans leur environnement géographique** : Pacifique, océan Indien et Caraïbes - **Souligne le rôle essentiel que doivent jouer les communes d'outre-mer dans la conclusion des contrats de plan et des programmes de développement régionaux** - (p. 1709) : **RMI** - **Conséquences du marché unique européen pour les DOM-TOM** - **Programme POSEIDOM** - **Plans de développement régionaux** - **Rédaction et diffusion prochaines d'un document synthétique sur « l'Europe et les territoires d'outre-mer »** - (p. 1710) : **avenir de la Nouvelle-Calédonie** - **Centre universitaire de Tahiti** - **Problèmes institutionnels de la Polynésie française** - **Présence de la France dans le Pacifique Sud** - **Logement social** - **Application des lois** - **Crédits de formation** - (p. 1711) : **nouvelles missions confiées à l'Association nationale pour le développement des départements d'outre-mer, ANDDOM** - **Problèmes de pêche franco-canadiens au large de Saint-Pierre-et-Miquelon** - **Infrastructures portuaires et aéroportuaires à Saint-Pierre-et-Miquelon** - **Intention du Gouvernement de déposer dès que possible un projet de loi d'habilitation qui permettrait d'adapter le régime juridique de Mayotte** - **Investissements et infrastructures annoncés lors**

de sa prochaine visite sur le territoire - Liens entre égalité sociale et développement économique - Intérêt stratégique et scientifique des terres australes et antarctiques françaises - Réforme de la société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer, RFO - Problèmes de la Guyane : réfugiés du Surinam, sécurité des Guyanais, réforme foncière - (p. 1712) : réunion du comité du fonds de secours sur les dégâts causés en Guadeloupe par le récent cyclone Gilbert - Diversification de l'agriculture dans les Antilles - Création du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi - Coopération régionale dans les Caraïbes - Décentralisation du FIDOM - Constructions de lycées - A l'aube du bicentenaire de la Révolution française, souhaite que les principes de liberté, d'égalité et de fraternité soient particulièrement respectés dans les DOM-TOM.

LESEIN (François), sénateur de l'Aisne (NI puis GD).

Remplace le 13 juin 1988, en qualité de sénateur, M. Jacques Pelletier, nommé ministre (JO Lois et décrets du 14 juin 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles le 28 juin 1988 (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

- Membre ès qualités de la Commission nationale du sport de haut niveau.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - *Jennesses et sports* - [n° 89 (88-89) tome 9] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Après l'art. 25 (p. 1646) : son amendement n° I-246 : augmentation du prélèvement sur les enjeux du loto au profit du Fonds national pour le développement du sport, FNDS ; retiré.

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2101) : évolution satisfaisante de ce budget : enseignement scolaire, technique et supérieur - Bourses - Création insuffisante de postes de personnel enseignant - Postes supplémentaires dans l'enseignement supérieur au détriment de l'enseignement secondaire - (p. 2102) : mauvais encadrement pédagogique dans les universités - Rappelle qu'il y a eu transfert de charges et non de compétences de l'Etat vers les collectivités locales en matière d'investissement et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur - Inégalités des ressources des collectivités locales risquant d'entraîner une disparité des investissements dans le domaine de l'enseignement supérieur ; demande la mise en place d'un mécanisme de péréquation - Enseignement technique - Créations de postes d'enseignants - Importance des dotations réservées à l'équipement en matériel, tant pour les collèges que pour les lycées technologiques et professionnels - Rénovation des ateliers pédagogiques - Equipement audiovisuel des collèges - Nécessaire équipement des lycées professionnels et techniques en matériel moderne adapté aux professions d'avenir ; développement de la collaboration avec les entreprises - Problèmes relatifs à l'enseignement scolaire : logement des instituteurs - (p. 2103) : enseignement du sport à l'école primaire - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les créations d'écoles normales - Médecine scolaire - Favorable à l'adoption de ce budget.

Jennesses et sports - (2 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2133) : fait état du rejet d'un amendement de la

commission des affaires culturelles, à la première partie de la loi de finances, tendant à instituer un prélèvement supplémentaire sur le loto sportif en faveur du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Difficultés financières des fédérations sportives - Différence d'évolution entre les crédits réservés au sport de haut niveau et aux dépenses d'équipement de l'Etat et ceux affectés au sport de masse et aux collectivités locales - Déploie le retard de publication du rapport annuel sur la gestion du FNDS - Réserves émises par la commission en ce qui concerne l'Office franco-allemand pour la jeunesse : demande une augmentation de la dotation réservée à cet office - Stagnation inquiétante de la subvention allouée à l'Office franco-québécois pour la jeunesse - Insuffisance des dotations octroyées à la médecine sportive et à la lutte contre le dopage - (p. 2134) : réforme des rythmes de vie des enfants - Contrats de ville - Aménagement du temps scolaire - Expériences subventionnées par le FNDS - Difficultés des petites communes à résoudre le problème de l'aménagement des rythmes scolaires - Fait état des nombreux points positifs de ce budget - Avis réservé de la commission sur ces crédits - *Examen des crédits - Etat C* (p. 2140) : interroge le Gouvernement sur les raisons de certaines annulations de crédits relatifs aux équipements sportifs.

LISE (Roger), sénateur de la Martinique (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - *Départements et territoires d'outre-mer* - [n° 92 (88-89) tome 6] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2793) - Ministère : Equipement - *Entretien des rivières à la Martinique* - Cours d'eau, étangs et lacs.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion* [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 728, 729) : adaptation du projet de loi instituant le revenu minimum d'insertion, RMI, aux départements d'outre-mer : choix d'un mode de répartition inspiré de la parité sociale globale mise en oeuvre en 1986 par le gouvernement de M. Jacques Chirac ; affectation d'une partie de la prestation au logement - Taux de chômage des départements d'outre-mer ; approuve l'extension du RMI moyennant un contrat ou une convention obligeant à un travail effectif - SMIC dans les DOM - Rappelle la pratique passée d'adaptation pénalisante de lois sociales - Suppression en 1984 des crédits de l'institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM, réservés en priorité à l'amélioration de l'habitat insalubre - Propos de M. François Mitterrand, Président de la République, sur l'égalité des droits entre Français de métropole et Français d'outre-mer - Votera ce projet de loi.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Art. 46 (p. 852) : soutient l'amendement n° 142 de M. Paul Moreau (suppression des dispositions de cet article précisant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application spécifiques aux départements d'outre-mer).

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1693, 1694) : augmentation

substantielle du budget des DOM-TOM - Dotation exceptionnelle prévue pour la Nouvelle-Calédonie - Bilan schématique de la mise en oeuvre de la parité sociale globale - Interroge le Gouvernement sur la date de mise en place du fonds pour l'égalité sociale adaptée - Rappelle le calendrier des mesures prévues pour 1989 - Souhaite que le remplacement de la notion de parité sociale globale par celle d'égalité sociale ne constitue ni un frein, ni une régression, pour les classes défavorisées des DOM-TOM - Situation économique et sociale - Augmentation constante du chômage - Assouplissement de la procédure de recours aux travaux d'utilité collective, TUC, et maintien des chantiers de développement - Politique de formation professionnelle - Service militaire adapté, SMA - Actions de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - (p. 1695) : importance de la demande sociale outre-mer, notamment en matière de logement et d'action sanitaire - Demande qu'une politique d'information et d'éducation soit rapidement engagée dans les DOM-TOM pour enrayer l'épidémie de SIDA - Commission des affaires sociales favorable à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** - *Nouvelle lecture* [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - **Art. 46** (p. 1798) : regrette le rétablissement par l'Assemblée nationale du deuxième alinéa de cet article, prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités particulières d'application de la présente loi aux départements d'outre-mer.

LOMBARD (Georges), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle tendant à améliorer la pratique référendaire [n° 2 (88-89)] (3 octobre 1988) - Elections et référendums.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Justice** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 22] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Justice - (30 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1957) : s'interroge pour savoir si la justice est dotée des moyens dont elle a besoin en raison de l'insuffisance des crédits inscrits dans le projet initial - Considère la justice comme une des priorités de la Nation - Rappelle le bouleversement de la France depuis le début du siècle dans le domaine démographique, agricole, industriel ; bouleversement des moeurs et explosion législative et judiciaire - Invention de nouvelles fonctions par la justice : juge des affaires matrimoniales, juge de la mise en état, juge de l'application des peines - Suppression de certains contentieux comme celui des accidents de voitures - Constate que la justice a été débordée par le flot montant des procès, par la délinquance juvénile, par la surpopulation carcérale - Estime que l'appel au juge sera d'autant plus fréquent qu'il y aura moins d'Etat - Augmentation du nombre de jeunes en danger - Rappelle la création de places nouvelles dans les prisons en 1989 et 1990 grâce au programme Chalandon - (p. 1958) : abandon du plan de modernisation de l'appareil judiciaire prévu sur cinq ans - Possibilité pour les magistrats qui atteignent la limite d'âge de rester en fonction pendant trois ans - Abandon de la création de postes de magis-

trats auprès des chefs de cour - Déploie le report de la création d'une fonction d'aide à la décision - Constate une désaffection vis à vis de l'Ecole nationale de la magistrature - Insuffisance des crédits pour l'extension et la rénovation du parc immobilier, dont 70 % datent d'avant 1914 - Constate que l'éducation surveillée reste le parent pauvre de la justice et que l'augmentation du personnel ne suit pas celle des jeunes à prendre en charge, le taux d'encadrement étant actuellement d'un éducateur pour 29 jeunes - Insuffisance de ce budget pour permettre de consacrer le caractère prioritaire de la justice - Effondrement des autorisations de programme - Estime que la justice est devenue une simple mission - Déploie que les crédits de rénovation figurent dans le collectif - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget - (p. 1959) : souhaite que l'on rende à la justice française la place qu'elle mérite au sein de la Nation.

LOMBARD (Maurice), sénateur de la Côte-d'Or (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire du Conseil national des transports.

Membre titulaire du Comité de liaison pour le transport des personnes handicapées ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce comité le 10 novembre 1988 (*JO Lois* et décrets du 11 novembre 1988).

LONGEQUEUE (Louis), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2394) : conformité à la doctrine républicaine exprimée par le Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français* et dans les *Réflexions sur la politique extérieure de la France* - Rappelle que la défense est nationale et républicaine - Prolongement sur le plan commercial des choix diplomatiques - Rappelle la signature le 7 décembre 1987 d'un traité visant à l'élimination des forces nucléaires intermédiaires soviétiques et américaines - Ouverture prévue en 1989 à Vienne dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE, d'une négociation sur la stabilité des armes conventionnelles entre 23 Etats membres d'alliances militaires - Nécessité de prévoir des réductions d'armement, tout en restant vigilant - Rappelle que la « perestroïka » n'a pas encore reçu de traduction militaire - Constate que le pacte de Varsovie continue de renforcer ses effectifs de blindés - Maintien du déséquilibre au détriment de l'OTAN en matière d'armements conventionnels - Rappelle l'importance de la stratégie de la dissuasion nucléaire - Constate une progression des dotations destinées aux forces nucléaires stratégiques et la poursuite de l'effort en faveur du programme des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération, SNLE-NG - (p. 2395) : report du programme S 4 - Se déclare satisfait de la déclaration du ministre : « je crois à l'utilité militaire et à la valeur civique du service national » - Souhaite le respect de l'universalité du service national - Se réjouit de l'action entreprise pour moderniser les transmissions et améliorer les conditions de logement de la gendarmerie - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget en conformité avec la loi de programmation militaire.

Équipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2523, 2524) : problème de la liaison Paris-Toulouse et de l'aménagement de la RN 20 - Réalisation prochaine de la liaison autoroutière entre Vierzon et Montauban - Majoration substantielle des crédits destinés à la RN 20 - Retard de la réalisation de l'axe autoroutier Paris-Toulouse, du TGV Atlantique et du TGV Centre - Nécessité d'une modernisation de la RN 141 Limoges-Saintes pour le désenclavement du Limousin.

LORIDANT (Paul), sénateur de l'Essonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne et est nommé, le 29 juin 1988, membre de la commission des finances (*JO Lois et décrets* du 30 juin 1988).

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. André Méric, Germain Authié et plusieurs de ses collègues, relative à la liberté de reproduction des logiciels [n° 281 (87-88)] (20 mai 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Droit pénal**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 21 février 1988, chargée d'étudier dans les territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et en Australie, la mise en place de l'Université du Pacifique ainsi que l'enseignement et la diffusion de la langue française [n° 355 (87-88)] (12 septembre 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Université française du Pacifique**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Équipement et logement - II - Routes** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 15] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 2 - Sécurité routière** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 33] (21 novembre 1988).

Proposition de loi tendant à modifier la définition du taux de l'intérêt légal [n° 95 (88-89)] (22 novembre 1988) - **Taux d'intérêt**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 16 décembre 1988) (p. 2793) - Ministère : Education - **Nominations de professeurs d'université - Enseignement supérieur**.

Questions orales avec débat :

n° 24 (*JO Débats* du 26 octobre 1988) (p. 666) - Ministère : Transports - **Problèmes des transports en région parisienne - Transports**.

Questions orales sans débat :

n° 18 (*JO Débats* du 4 octobre 1988) (p. 494) - Ministère : Culture - **Avenir des enseignements artistiques** - (Réponse : *JO Débats* du 22 octobre 1988) (p. 643) - **Enseignements artistiques**.

n° 28 (*JO Débats* du 19 octobre 1988) (p. 615) - Ministère : Intérieur - **Organisation du référendum du 6 novembre 1988** - (Réponse : *JO Débats* du 29 octobre 1988) (p. 692) - **Référendums**.

n° 45 (*JO Débats* du 7 décembre 1988) (p. 2337) - Ministère : Education - **Conditions de nomination de certains professeurs d'université à des chaires de philosophie - Enseignants**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)]** - (19 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1309) : bouleversement en profondeur du paysage financier depuis 1983 - Volonté de porter la place de Paris au rang des grandes places financières du monde - Courant international de déréglementation ou de dérégulation - (p. 1310) : texte en projet : adaptation des textes régissant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, à une directive communautaire du 20 décembre 1985 - Développement très rapide des placements de SICAV et des fonds communs de placement, FCP, en France - Caractère trop contraignant des amendements de la commission des lois - Nécessité d'harmonisation des législations fiscales européennes - Souci de protection des intérêts des épargnants - Création des fonds communs de créances ; objectif d'un renforcement des fonds propres des banques ; développement de la concurrence au bénéfice des établissements de crédit spécialisés - Perspective d'un éclatement des fonctions traditionnellement assurées par le système bancaire ; crainte d'une certaine déshumanisation des rapports entre les consommateurs et les banquiers - Souhaite un aménagement du texte afin d'assurer une meilleure protection des consommateurs et des emprunteurs - (p. 1311) : répercussions incertaines de la mise en oeuvre de la technique de la « titrisation » en matière de taux d'intérêt, notamment quant au coût du crédit à l'habitat - Imprécision de la définition de la vitesse de circulation de la monnaie ; caractère inflationniste du mécanisme de la « titrisation » non démontré - Souci de protéger les souscripteurs des fonds communs de créances - Souhaite un réaménagement du mécanisme de prêts de titres prévu par la loi sur l'épargne de 1987 - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2** (p. 1314) : son amendement n° 95 : nouvelle rédaction de cet article relatif au dépositaire de la SICAV ; devenu sans objet - **Après l'art. 4** (p. 1318) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Jacques Larché, rapporteur (dispositif d'agrément des SICAV par la COB) - **Art. 8** (p. 1321) : son amendement n° 96 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions de constitution du fonds commun de placement ; retiré - **Art. 10** (p. 1323) : son amendement n° 97 : nouvelle rédaction de cet article relatif au dépositaire du fonds commun de placement ; devenu sans objet - **Rappel au règlement** (p. 1340) : souligne les contradictions existant au sein de la majorité sénatoriale.

Suite de la discussion - (21 novembre 1988) - **Art. 24** (p. 1347) : son amendement n° 98 : modalités d'émission

des parts représentatives de créances et limitation de la durée des fonds communs de créances ; retiré au profit de l'amendement n° 77 de la commission (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la définition du fonds commun de créances ; absence de personnalité morale du fonds commun de créances) - (p. 1349) : son amendement n° 99 : modalités de cession de la créance et opposabilité aux tiers ; retiré au profit de l'amendement n° 79 de la commission - Après l'art. 24 (p. 1352) : se déclare favorable à l'amendement n° 117 du Gouvernement (évaluation obligatoire de la qualité des créances cédées) - Avant l'art. 25 (p. 1353) : sur l'amendement n° 8 de M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis (transfert de la charge de recouvrement de la créance et protection des débiteurs), son sous-amendement n° 100 ; retiré - Art. 25 (p. 1354) : son amendement n° 101 : constitution du fonds commun de créances à l'initiative conjointe d'une société de gestion et d'un dépositaire ; retiré - (p. 1355) : sur l'amendement n° 81 de la commission, accepte la première partie (constitution du fonds commun de créances à l'initiative conjointe d'une société chargée de la gestion du fonds et d'une personne morale dépositaire des actifs) et s'oppose à la deuxième partie (approbation du règlement du fonds par la Banque de France et la COB) - Art. 26 (p. 1357) : son amendement n° 102 : application dès le 1^{er} janvier 1989 des dispositions relatives au fonds commun de créances ; retiré - Après l'art. 28 (p. 1360) : ses amendements, n° 103 : autorisation des opérations de prêt sur les valeurs mobilières étrangères cotées ; et n° 104 : élargissement des possibilités d'opérations de prêt sur titre ; retirés - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1365) : texte innovateur permettant à la place financière de Paris de se moderniser face à la concurrence internationale - Développement de la concurrence entre les banques devant aboutir à un abaissement du coût du crédit - Harmonisation des dispositions relatives aux OPCVM sur le plan européen - Vote du groupe socialiste en faveur de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1422) : budget, expression du choix des Français en mai dernier - Réhabilitation de la dépense publique - Amélioration de la justice et augmentation des investissements - Rôle de la puissance publique pour mettre l'accent sur l'équité, l'éducation, la recherche et la solidarité - Rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Amélioration de la situation économique, reprise de la croissance et de l'investissement industriel, récompense de leurs efforts réclamée par les salariés - (p. 1423) : augmentation des salaires et réduction du taux de TVA de 7 à 5,5 % pour les produits de première nécessité - Evoque les effets pervers de la loi Méhaignerie pour les locataires - Nécessité de garantir le droit au logement pour tous - Rappelle la *Lettre à tous les Français* du Président de la République, garant de la cohésion sociale - Estime que ce budget est un premier acte concret au service de la politique de progrès et de cohésion - Se déclare favorable à son adoption au nom du groupe socialiste.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Après l'art. 3 (p. 1441) : soutient l'amendement n° I-273 de M. Jean-Pierre Masseret (bénéfice de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints est admis pour une longue durée dans un établissement médicalisé ou en section de cure médicale de maison de retraite) - Après l'art. 5 (p. 1450) : soutient l'amendement n° I-275 de M. Jean-Pierre Masseret (application du régime des plus-values à long terme aux produits des cessions de brevets, de procédés et de techniques, de cessions ou concessions de logiciels ainsi qu'aux concessions de licences exclusives d'exploitation) - Après l'art. 6 (p. 1456) : se déclare opposé à l'amendement n° I-263 de M. Lucien Neuwirth (abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 %).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1482) : se déclare opposé à l'amendement n° I-97 de M. Robert Vizet (réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe I* (p. 1558) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° I-171 de M. Maurice Blin, rapporteur général (institution pour 1989 d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF) et n° I-127 de M. Roger Chinaud (institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF, jusqu'au 31 décembre 1990).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 1684) : nombreux articles adoptés par la majorité sénatoriale dénaturés ou vidés de leur objectif - Impôt de solidarité sur la fortune - Reprise des entreprises par les salariés - Harmonisation fiscale européenne - Opposition du groupe socialiste à la première partie de la loi de finances pour 1989, ainsi amendée.

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) - Rapporteur spécial (sécurité routière) (p. 1729) : diminution des accidents corporels de la circulation routière en 1987 - (p. 1730) : recrudescence des accidents pour 1988 - Nécessaire lutte contre l'insécurité - Augmentation des crédits et volonté du Gouvernement d'accorder une priorité à la sécurité routière - Résorption des points noirs - Sensibilisation des conducteurs - Lutte contre les excès de vitesse, l'alcoolisme au volant et le défaut de ceinture de sécurité - Campagne de sensibilisation associée à des contrôles réguliers au bord des routes - Mesures adoptées lors du conseil ministériel du 26 octobre 1988 consacrées à la sécurité routière : volonté d'information et renforcement du rôle du préfet - Prévention et répression ; éducation des jeunes ; mise en place du permis à points - Contrôle technique et réparation obligatoire envisagée - Rappelle l'importance du coût moyen pour la sécurité sociale de chaque accident de la circulation en cas d'hospitalisation - (p. 1731) : établissement de contrats entre l'Etat et les collectivités locales - Rappelle qu'un tué sur quatre dans les accidents de la route est un piéton - Se félicite de ce que les constructeurs aient renoncé à faire de la publicité pour la vitesse de leurs modèles et de la priorité accordée à la sécurité routière - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption des crédits de la sécurité routière pour 1989.

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) (p. 1991) : souligne le contraste de conception de la recherche entre le gouvernement précédent et le Gouvernement actuel - Estime que le budget de la recherche doit atteindre 3 % du PIB - Nécessaire développement de la recherche industrielle directe - Incitation grâce aux crédits impôt-recherche - Rattrapage du plan de recrutement des personnels chercheurs et ingénieurs techniciens, administratifs, ITA, tel qu'il avait été établi en 1985 dans la loi relative à la recherche et au développement économique - Créations d'emplois et prise en compte des rééquilibres nécessaires dans le renouvellement des générations de chercheurs - Existence de crédits pour l'accueil de chercheurs étrangers - (p. 1992) : développement d'une recherche internationale - Rôle de la formation par la recherche des personnels et revalorisation des allocations de recherche - Estime que l'investissement de recherche de chaque pays européen doit avant tout servir à la CEE - Programme Eurêka - Estime que ce budget marque la détermination d'une politique moderne de recherche - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à son adoption.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2025, 2026) : rapport sur l'exécution de la loi du 7 août 1985, relative au plan de modernisation et d'équipement de la police - Part des dotations consacrées à la police dans ce projet de budget ; création de postes dans la police scientifique et technique et à l'administration centrale ; postes de policiers auxiliaires ; effort en faveur de la formation ; cite le centre de Gif-sur-Yvette ; création de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure - Hébergement des policiers ; effort en faveur du logement des policiers à Paris et en banlieue - Problème de l'absence de commissariat dans de nombreuses communes importantes de la grande couronne - Intérêt du recours à des appelés du contingent - Accroissement des crédits de fonctionnement destinés à l'informa-

tique ; amélioration de la qualité de la police scientifique - Action de prévention - Vote de ces crédits par le groupe socialiste.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2113) : opposé à toute amputation du budget de la défense en faveur de l'éducation nationale - Difficultés actuelles des universités : accueil ; adaptation des filières aux besoins économiques - Définition de schémas directeurs - Participation financière de l'Etat à la création et au développement des unités de premier cycle dans les régions les plus faiblement dotées en établissements supérieurs - Conditions de développement de l'université française du Pacifique - Autonomie des universités - (p. 2114) : problèmes ponctuels relatifs à l'enseignement supérieur : création dans certains IUT d'une troisième année de spécialisation ; modernisation des modalités d'inscription dans les universités ; diminution du nombre des étudiants étrangers, en particulier francophones - Progression notable des crédits d'entretien des bibliothèques universitaires et des crédits de bourses - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce budget.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1988) (p. 2212) : réorganisation du secrétariat général de la défense nationale, SGDN, ces derniers mois - Augmentation des crédits consacrés au fonctionnement du SGDN - Dénonce le déséquilibre grandissant entre les contractuels et les titulaires - Rappelle la création par Léon Blum du collège des hautes études de défense nationale en 1936 qui fut à l'origine de l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN - Rôle de l'IHEDN placé sous l'autorité du Premier ministre - Estime nécessaire les sessions européennes de l'IHEDN pour forger un concept européen de défense - Souhaite que l'Europe de la défense s'élabore autour d'un concept d'indépendance à l'égard des deux blocs - Regrette la diminution de l'effort du programme civil de défense - (p. 2213) : salue le rôle essentiel des ministères de l'Intérieur et des PTT et de l'espace pour la défense civile - Augmentation des crédits du ministère de l'environnement en direction de la défense civile de la Nation - Favorable au développement d'une politique de communication du SGDN en matière d'information - Souligne le rôle fondamental du Président de la République et du Premier ministre en matière de défense - Caractère militaire, économique, social et civil de la défense - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits du projet de budget du SGDN.

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2500) : importance du budget des charges communes, représentant plus de 20 % des dépenses totales de l'Etat - Regrette l'insuffisance du temps consacré par le Sénat à l'étude de ce projet de budget au cours de la discussion budgétaire - Poids croissant de la charge de la dette sur les finances publiques - Progression de l'encours de la dette publique dans les années 80 sous l'influence de l'importance des déficits cumulés et de la hausse concomitante des taux d'intérêt - (p. 2501) : nécessité d'une politique de maîtrise de la dette publique et de la réduction du déficit budgétaire - Action à la baisse des taux d'intérêt et défense de la parité du franc - Assainissement du financement du déficit budgétaire et de la politique de gestion de la dette - Importantes mutations des marchés financiers - Rappelle sa proposition de loi tendant à modifier la définition du taux d'intérêt légal - **Examen des crédits - Charges communes - Etat B (p. 2503) :** se déclare opposé à l'amendement n° II-6 de M. André Fosset, rapporteur spécial (réduction de 4 milliards de francs des crédits destinés au service de la dette) - (p. 2504) : se déclare opposé à l'amendement n° II-7 de la commission des finances (réduction des crédits destinés à la charge du service des intérêts des obligations délivrées en paiement d'actions des sociétés nationalisées) - (p. 2505) : vote du groupe socialiste contre les crédits du titre I - **Etat C (p. 2506) :** se déclare opposé à l'amendement n° II-8 de la commission des finances (suppression des crédits affectés au versement de dotations en capital aux sociétés nationalisées ou aux sociétés d'économie mixte) - Vote du groupe socialiste contre les crédits du titre V - **Art. 62 (p. 2507) :** se déclare opposé à l'amende-

ment n° II-22 de la commission des finances (suppression de cet article relatif à la clôture du compte de privatisation).

Comptes spéciaux du Trésor - (9 décembre 1988) - Examen des crédits - Art. 40 (p. 2508) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-23 de M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial (suppression de cet article relatif à la clôture du compte d'affectation des produits de la privatisation).

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2515) : position stratégique de la France au centre de la Communauté économique européenne - Amélioration indispensable du réseau routier pour l'aménagement du territoire et l'intégration au grand maillage routier européen - Evolution des crédits de ce budget : progression des dotations au programme routier, stabilité des crédits d'entretien, diminution des crédits destinés aux travaux de renforcement coordonnés (mises hors gel), et extinction de la dotation budgétaire au programme autoroutier - Poursuite du plan autoroutier initié par le schéma directeur de 1987 - Désenclavement autoroutier du Massif central - Projet d'autoroute A 14-B 12 en Ile-de-France ; problème de la création d'un péage sur la « Francilienne » - Evolution de la situation financière des sociétés d'autoroutes à l'horizon de l'an 2000 - Développement du réseau routier ; priorité donnée à l'amélioration de la RN 20 - (p. 2516) : poursuite du plan routier « Massif central », financé entièrement par l'Etat - Nécessité d'une amélioration de la RN 20 dans la traversée du département de l'Essonne - Participation du Fonds européen de développement régional, Feder, au financement du tunnel du Puymorens - Accélération du programme de désenclavement de la Savoie - Mise en oeuvre de la liaison routière avec le tunnel sous la Manche - Progression des crédits consacrés aux contrats Etat-région grâce à un prélèvement sur le produit des excédents dégagés par les sociétés d'autoroutes - Inégalités dans la répartition de l'aide de l'Etat entre les régions - Dotations budgétaires en faveur des départements et territoires d'outre-mer, et notamment de la Nouvelle-Calédonie - Importante réduction des travaux de mise hors gel des routes nationales - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2538, 2539) : politique du câble et souhait d'un développement de la concertation entre France Télécom et les collectivités locales - Intérêt de la possibilité de diffusion par le canal local - Sites câblés en fibre optique - Rapports complémentaires du câble et du satellite - Effort de développement des usages professionnels des réseaux de vidéocommunications.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Avant l'art. 1 A (p. 2715) :** rappelle que le groupe communiste avait pris position en 1983-1984 contre le vote des étrangers dans les élections locales - **Art. 5 quaterdecies (p. 2746) :** son amendement n° 61, soutenu par M. Guy Allouche : interdiction d'enregistrement de la déclaration de candidature d'une liste qui ne remplit pas les conditions fixées à l'article L. 265 du code électoral ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2809) :** ampleur des plus-values fiscales essentiellement due à l'excellente conjoncture économique internationale - Taux de croissance en RFA et en Grande-Bretagne - Précise que les plus-values fiscales nettes de 1988 sont inférieures à celles de 1987 - Financement de nombreuses dépenses engagées par le précédent gouvernement - Dotations en capital des entreprises publiques : ports autonomes, SNCF, Renault - Budgétisation du déficit de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface - Prélèvements au profit de la CEE - (p. 2810) : souhaite qu'en 1989 soit mieux canalisée la dérive des prélèvements européens - Dégrevements et remboursements - Recommande une certaine vigilance vis-à-vis de la situation économique internationale - Récente remontée des taux d'intérêt en France, en RFA et aux Etats-Unis - Ralentissement de

l'investissement des entreprises prévu en 1989 - Evolution des recettes fiscales nettes due pour l'essentiel à la TVA - Souligne l'importance des plus-values concernant les mutations à titre gratuit entre vifs - Demande au Gouvernement des précisions sur certaines recettes non fiscales - Budgetisation du déficit de la Coface - Financement des opérations extérieures du budget de la défense - Dotations en capital des entreprises publiques - Aide au développement - Dotations du fonds de stabilisation des rentes - (p. 2811) : volonté de réduction du déficit budgétaire - Problème de la baisse des taux de TVA au niveau européen - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - Après l'art. 14 (p. 2824) : soutient l'amendement n° 29 de M. Franck Sérusclat (conditions d'autorisation des conseils municipaux à étaler le recouvrement de la taxe professionnelle).

- **Rappel au règlement** - (15 décembre 1988) (p. 2807) : articles 36 et 11 du règlement du Sénat relatifs aux commissions d'enquête - Dénonce la précipitation de la commission des finances à nommer et à entendre les conclusions du rapporteur sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2859) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet de loi de finances rectificative.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud**, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3036) : rappelle la mise en place par le précédent gouvernement de noyaux durs au sein des sociétés privatisées - Dénonce l'intérêt suspect porté par le groupe du RPR aux opérations financières sur le capital de la Société générale - (p. 3037) : rappelle l'autorisation donnée par le comité de la réglementation bancaire, présidé par le gouverneur de la Banque de France, à l'acquisition pour 3 milliards de francs de titres de la Société générale par une société dépendant de Marceau Investissement - Débat autour du rôle des investisseurs institutionnels, notamment de la Caisse des dépôts et consignations ; introduction par le précédent gouvernement de ces organismes dans les noyaux durs des sociétés privatisées - (p. 3038) : rôle de contrôle de la régularité du fonctionnement du marché financier de la Commission des opérations de bourse, COB - Exercice du contrôle parlementaire sur la Caisse des dépôts à travers sa commission de surveillance - Absence d'objet et inopportunité de la création de la commission d'enquête proposée ; risque de porter atteinte au crédit des plus importantes institutions financières de la République - Au nom du groupe socialiste, demande au Sénat de rejeter cette proposition de résolution - **Rappel au règlement** (p. 3047) : demande une convocation de la commission des finances pour examiner l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle) - Art. 1 (p. 3049) : voit dans la création d'une commission de contrôle de la Caisse des dépôts, un désaveu de la fonction de M. Maurice Blin, représentant le Sénat au sein de sa commission de surveillance.

LOUISY (François), sénateur de la Guadeloupe (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] -

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 20 (p. 1013) : s'élève contre le non-respect du pluralisme, notamment en ce qui concerne la fréquence radio destinée aux communautés françaises d'outre-mer en Ile-de-France - Souhaite que le Conseil supérieur de l'audiovisuel prenne rapidement des décisions concernant les candidatures aux télévisions guadeloupéennes privées.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1702) : progression substantielle du budget des DOM-TOM - Effort particulier consenti en faveur de la Nouvelle-Calédonie - Situation alarmante de l'emploi en Guadeloupe - Nécessaire effort de rattrapage en matière scolaire - Manque de personnel enseignant ; volonté systématique de ramener les postes vacants en Martinique - Implantation récente en Guadeloupe d'une unité de recherche en sciences médicales - Crise du secteur industriel - Déclin de l'industrie sucrière - Meilleurs résultats des cultures bananières anéantis par le récent cyclone Gilbert - Problème de la délimitation des zones de pêche entre la Guadeloupe et Antigua - Evolution favorable des activités portuaires et aéroportuaires, tant pour les marchandises que pour les passagers - (p. 1703) : développement du secteur aquacole - Egalité sociale entre la métropole et les DOM-TOM - Poursuite de la décentralisation - Progression des crédits d'investissement - Favorable à une rationalisation de l'organisation administrative des DOM - Intégration des DOM-TOM dans la CEE ; inquiétudes concernant le sort réservé à l'octroi de mer - Contrats de plan Etat-régions - Relations avec les Etats voisins, en particulier avec les pays ACP de la zone Caraïbe - A titre personnel, votera ce budget.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1938) : agriculteurs en Guadeloupe - Difficultés des productions traditionnelles : déclin de la production sucrière ; ravages subis par les bananeraies au mois de septembre 1988 ; insuffisance du taux d'indemnisation retenu ; référence à l'indemnisation des dégâts du cyclone « Allen » en Martinique - Stagnation de la réforme foncière en raison du déficit de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Besoin de trésorerie des exploitants souhaitant exporter - Culture de l'aubergine - Importance du rôle de l'Institut national de recherche agronomique, INRA, Antilles-Guyane - Votera ce projet de budget.

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2057) : importance de la demande de logement social dans les départements et territoires d'outre-mer ; taux d'occupation par logement ; importance des zones d'habitats précaires et insalubres - Affectation au logement social d'une partie du montant des sommes représentant l'écart entre le revenu minimum d'insertion, RMI, en métropole et dans les DOM - Effets pervers de la réforme du financement des logements en accession à la propriété - Demande le retour à la formule des logements très sociaux, LTS, intégralement financés par l'Etat, ou l'extension du système métropolitain de prêts d'accession à la propriété, PAP, et de prêts conventionnés - Votera ce projet de budget.

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2462) : gravité de la situation de Radio-France outre-mer, RFO - Non-respect du cahier des charges : désinformation, insuffisance des productions locales, concentration de la rédaction des journaux d'informations à Paris - (p. 2463) : souhaite que soient redéfinies les missions de RFO et réhabilitée la création audiovisuelle outre-mer - Votera ce projet de budget.

LOUVOT (Pierre), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) jusqu'au 29 novembre 1988 ; membre de cette délégation.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 30 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au revenu minimum d'insertion [n° 57 (88-89)] (26 octobre 1988) - Politique économique et sociale.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 79 (88-89)] (10 novembre 1988) - Politique économique et sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Prestations sociales agricoles - [n° 92 (88-89) tome 5] (21 novembre 1988).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 94 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif au revenu minimum d'insertion [n° 96 (88-89)] (23 novembre 1988) - Politique économique et sociale.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 178 (JO Débats du 3 juin 1987) (p. 1410) - Ministère : Budget - *Maintien des receveurs du Trésor en milieu rural* - (Caduque : mai 1988) - Economie (ministère de l').

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 703) : rapport sur la grande pauvreté présenté par le père Wresinski au Conseil économique et social en 1987 - Objectifs du dispositif du revenu minimum d'insertion, RMI ; partenariat impliquant activement les personnes concernées - (p. 704) : enseignement des expériences en cours : compléments locaux de ressources mis en place en octobre 1986 par convention entre l'Etat et les départements - Importance fondamentale du revenu minimum ; prédominance du problème du logement comme facteur de précarité ; importance de l'insertion par l'accès au marché du travail ou par des actions de formation professionnelle ou seulement initiale ; résultats de l'enquête du groupe permanent de lutte contre l'illettrisme présidé par M. François Bayrou - Travail des mouvements caritatifs - Texte en projet : nombre de personnes concernées ; cumul de handicaps souligné par le rapport devant le Conseil économique et social - Dispositions initiales : conditions donnant droit à l'allocation ; montant ; caractère différentiel - (p. 705) : procédure d'attribution : rôle majeur dévolu au préfet ; avis d'une commission locale d'insertion ; action d'insertion sociale et professionnelle : programme départemental établi par un conseil départemental présidé par le préfet - Financement : prise en charge intégrale par l'Etat du financement

de l'allocation ; participation financière minimale des départements aux actions d'insertion - Problèmes soulevés par les dispositions initiales du texte en projet et modifications votées par l'Assemblée nationale : élargissement du champ des bénéficiaires du RMI ; assouplissement du lien entre l'insertion et le versement de l'allocation ; élargissement des organismes compétents en ce qui concerne le dépôt et l'instruction de la demande ; accroissement du rôle dévolu au président du conseil général, coprésident avec le préfet du conseil départemental d'insertion ; fixation de la participation financière minimale du département à 20 % des sommes dépensées par l'Etat dans ce dernier au titre des allocations du RMI - Propositions de la commission : renforcement de la notion d'engagement individuel du bénéficiaire de l'allocation dans un effort d'insertion - (p. 706) : nécessité de définir la composition du foyer et de délimiter les ressources prises en compte pour déterminer le montant de l'allocation différentielle ; nécessité de maintenir un écart avec le SMIC ; exemple de la dérive de l'objectif des allocations familiales - Redéfinition souhaitable du rôle des associations caritatives dans le dispositif d'insertion - Responsabilité de l'Etat pour l'attribution du RMI : remise en cause du transfert aux départements des compétences en matière d'action sociale et de santé par la loi du 7 janvier 1983 ; demande d'affirmation pour le moyen terme de la compétence du département en matière de RMI ; atteinte portée à l'indépendance des collectivités territoriales par le dispositif réglant la participation financière du département - Au nom de la commission des affaires sociales, demande l'adoption de ce projet de loi, élaboré dans un esprit de concertation.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Rapporteur - Avant l'art. 1 A (p. 753) : s'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Marie-Claude Beauveau (conditions d'attribution d'une allocation minimale mensuelle pour les foyers ou personnes seules sans ressources) - Art. 1 A (p. 755) : ses amendements n° 6 : attribution du revenu minimum d'insertion, RMI, à toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental et de la situation locale de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler ; et n° 7 : reconnaissance de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté comme un impératif national ; adoptés - (p. 756) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 216 de M. Franck Sérusclat - (p. 759) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beauveau, n° 96 (remplacement des mots « revenu minimum d'insertion » par les mots « allocation minimum d'insertion ») et n° 97 (suppression de toute forme d'exclusion dans le domaine de la sécurité sociale) - (p. 761) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Charles de Cuttoli (prise en compte des Français établis hors de France dans la définition de la politique de lutte contre la pauvreté et d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté) - Art. 1 (p. 762) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 98 de Mme Marie-Claude Beauveau (poursuite de la distribution gratuite de produits alimentaires malgré l'instauration du revenu minimum d'insertion, RMI) - S'oppose à l'amendement n° 99 de Mme Marie-Claude Beauveau (interdiction de saisies, d'expulsions, de coupures de gaz et d'électricité pour les familles qui bénéficient du RMI) - (p. 764) : son amendement n° 8 : harmonisation de la rédaction de cet article avec les dérogations aux conditions d'attribution du RMI prévues par les articles 6 et 7 ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (extension du bénéfice du RMI aux départements d'outre-mer) - (p. 766) : s'oppose à l'amendement n° 100 de Mme Danielle Bidard-Reydet (élargissement du champ des bénéficiaires du RMI aux jeunes de 18 à 25 ans) - (p. 767) : s'oppose à l'amendement n° 101 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression de l'obligation pour tout bénéficiaire du RMI de s'engager à participer aux actions et aux activités nécessaires à son insertion sociale et professionnelle) - (p. 768) : son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - (p. 769) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 208 de M. Xavier de Villepin (extension du bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, aux Français expatriés de retour définitivement en France depuis moins de six mois) - Après l'art. 1 (p. 770) : s'oppose

aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 102 (élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures) et n° 103 (élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures, et relèvement de ces allocations à hauteur de 80 % du SMIC net dans le délai d'un an) - Art. 3 : fixation du RMI par décret et révision deux fois par an en fonction de l'évolution des prix - Variation selon la composition du foyer et du nombre de personnes à charge - Problème des jeunes disposant d'un revenu compris entre 600 F. et 25 % du SMIC - Risque de décohabitation forcée des ménages constitués de trois personnes ou plus - (p. 772) : s'oppose aux amendements n° 1 de M. Henri Collard (variation du montant du RMI en fonction du SMIC), n° 104 de Mme Marie-Claude Beaudou (revalorisation biannuelle du RMI et révision en fonction de l'évolution des prix selon le système appliqué au SMIC) et n° 131 de Mme Hélène Missoffe (variation du montant du RMI deux fois par an en fonction de l'évolution du SMIC - Art. 3 bis (p. 773) : son amendement n° 10 : confirmation du fait que l'attributaire du revenu minimum est l'allocataire et non chacun des bénéficiaires composant le foyer ; adopté - Art. 4 (p. 774) : son amendement n° 11 : conditions du transfert de la compétence du financement et de l'attribution du RMI, de l'Etat au département à compter du 1^{er} janvier 1992 ; adopté - Art. 5 (p. 778) : son amendement n° 12 : ouverture du droit à l'allocation à compter du dépôt de la demande ; adopté - Accepte l'amendement n° 145 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (ouverture du droit à l'allocation à compter du premier jour du mois au cours duquel la demande a été déposée) - Art. 6 (p. 779) : ses amendements n° 13 : application du RMI aux personnes ayant la qualité d'élèves, d'étudiants ou de stagiaires si elles sont à charge au sens de l'article 3 ; et n° 14 : remplacement des mots « contrat d'insertion » par les termes « projet d'insertion faisant l'objet d'un engagement contractuel » ; adoptés - Art. 7 (p. 780) : ses amendements n° 15 : possibilité pour les étrangers titulaires de la carte de résident de bénéficier du droit à l'allocation de RMI ; et n° 16 : conditions de prise en compte des enfants étrangers âgés de moins de seize ans pour la détermination du montant du RMI ; retirés au profit de l'amendement n° 132 de Mme Hélène Missoffe (possibilité pour les étrangers titulaires de la carte de résident de bénéficier d'une activité minimum d'insertion et d'un RMI) - (p. 781) : accepte l'amendement n° 174 de Mme Marie-Claude Beaudou (bénéfice du RMI pour les étrangers en situation régulière) - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Lafitte (bénéfice du RMI pour les ressortissants de la CEE) - Art. 8 (p. 784) : son amendement n° 17 : possibilité d'exclure les allocations familiales et certaines prestations sociales pour le calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - S'oppose à l'amendement n° 133 de Mme Hélène Missoffe (possibilité d'exclure les allocations familiales du calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI) et aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 105, n° 106 et n° 107 (exclusion du calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI, des allocations versées aux personnes handicapées, des allocations familiales et des aides à la personne en matière de logement) - (p. 785) : son amendement n° 18 : suppression du dernier alinéa relatif aux conditions dans lesquelles l'allocation de RMI peut, avec l'accord du bénéficiaire, être versée à un organisme agréé ; adopté - (p. 786) : s'oppose à l'amendement n° 108 de Mme Marie-Claude Beaudou (absence de prise en compte des aides matérielles et du règlement de factures par des tiers dans le calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI) - Intitulé du chapitre III (p. 787) : accepte l'amendement n° 194 de M. Claude Estier (« Engagement de l'allocataire et décision d'octroi de l'allocation ») - Art. 10 A : son amendement n° 19 : engagement de l'allocataire lors du dépôt de la demande, de participer aux activités ou actions qui sont nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle et confirmation de cet engagement dans le cadre du projet d'insertion ; adopté après modification par le sous-amendement n° 68 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis -

Après l'art. 10 A (p. 788) : son amendement n° 20 ; accueil des demandes d'allocations par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et possibilité pour les allocataires d'être accompagnés, voire suppléés, dans leurs démarches par la personne de leur choix ; adopté après modification par le sous-amendement n° 195 de M. Claude Estier - (p. 789) : son amendement n° 210 : instruction des dossiers par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et par le service départemental d'action sociale ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 196 de M. Claude Estier - Art. 11 (par priorité) (p. 791) : son amendement n° 27 : suppression de cet article relatif au dépôt de la demande d'allocation ; adopté (par priorité) - Avant l'art. 10 (p. 792) : son amendement n° 21 : règles applicables aux personnes sans domicile fixe pour l'accès au RMI ; adopté après modification par le sous-amendement n° 219 du Gouvernement - Art. 10 (p. 793) : ses amendements, n° 22 : vérification des conditions d'attribution de l'allocation pour une durée de trois mois à compter du dépôt de la demande par le représentant de l'Etat dans le département ; n° 23 : possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de faire procéder au versement d'acomptes ou d'avances sur droits supposés ; et n° 24 de coordination ; adoptés - (p. 794) : son amendement n° 25 : interruption du versement de l'allocation en cas d'avis motivé de la commission locale d'insertion transmis au représentant de l'Etat dans le département ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 147 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (suspension du versement en cas de refus de signature du contrat d'insertion par le bénéficiaire) - (p. 795) : s'oppose à l'amendement n° 177 du Gouvernement (maintien du versement de l'allocation en cas de défaut de communication du contrat d'insertion dans le délai de trois mois lorsqu'il est imputable au service chargé de la définir avec l'intéressé) - Art. 10 bis : accepte l'amendement n° 135 de Mme Hélène Missoffe (droit à l'allocation renouvelable par période comprise entre six mois et un an) - Son amendement rédactionnel n° 26 ; adopté - (p. 796) : accepte l'amendement n° 71 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (maintien de l'allocation, à défaut d'avis de la commission locale d'insertion et décision de renouvellement différé jusqu'à la réception de l'avis par le représentant de l'Etat dans le département) - Après l'art. 10 bis : son amendement n° 211 : notification pour information, au président du conseil général, des décisions d'octroi de l'allocation ou du rejet de la demande initiale ainsi que des décisions de prorogation et de renouvellement du droit à l'allocation ; adopté - Art. 12 : son amendement n° 28 : suppression de cet article pour coordination ; adopté.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Rapporteur - Art. 16 (p. 812, 813) : ses amendements, n° 29 de coordination et n° 30 : responsabilité du président du conseil général dans la procédure de révision du contrat d'insertion ; adoptés - Son amendement n° 31 : possibilité de maintenir le versement de l'allocation lorsque le non respect de l'engagement incombe à l'intéressé ; adopté après modification par le sous-amendement n° 220 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 74 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (chronologie des opérations tendant à la suspension de l'allocation ; procédure de révision du contrat d'insertion) - (p. 814) : son amendement n° 32 : en cas de décision de suspension de l'allocation, possibilité pour l'intéressé de se faire assister par une personne de son choix agissant au nom d'une association ou d'un organisme à but non lucratif agréé ; adopté - Art. 17 : son amendement rédactionnel n° 33 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 111 de Mme Marie-Claude Beaudou (réexamen semestriel du montant de l'allocation ; révision occasionnelle en fonction de l'évolution des prix) - Art. 17 bis (p. 815) : son amendement n° 34 : suppression de cet article relatif à l'information des personnes en situation de précarité ; retiré - S'oppose à l'amendement rédactionnel n° 180 de M. Claude Evin, ministre, ainsi qu'à l'amendement de coordination n° 151 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - Art. 18 bis (p. 816) : ses amendements, n° 35 de coordination, et n° 36 : possibilité pour les personnels des organismes instructeurs et des organismes payeurs de se communiquer des informations, sans violation du secret professionnel ; adoptés - Art. 19 : accepte l'amende-

ment n° 221 du Gouvernement (caractère subsidiaire du RMI par rapport aux prestations locales servies dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) et s'oppose au n° 113 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression des dispositions subordonnant le versement du RMI au recouvrement préalable des créances alimentaires) - (p. 818) : son amendement n° 37 : assistance des organismes instructeurs et des organismes payeurs dans les démarches entreprises par des demandeurs de l'allocation afin de faire valoir leurs droits préalablement au versement du RMI ; pouvoir du préfet limité à l'appréciation objective de la situation du débiteur défaillant ; adopté après modification par le sous-amendement n° 215 du Gouvernement (possibilité pour le préfet de réduire l'allocation de RMI du montant de la créance alimentaire ou de l'allocation de soutien familial lorsque l'intéressé refuse, pour des motifs personnels, d'engager une action en recouvrement) - (p. 819) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 114 (suppression des mécanismes de subrogation pour le recouvrement des créances alimentaires) et n° 115 (limitation de la subrogation de l'Etat à l'égard du débiteur d'aliments) - Art. 20 : son amendement n° 38 : suppression de cet article relatif au versement d'acomptes ; adopté - Reprise de cet article au second alinéa de l'article additionnel après l'article 10 A - Art. 22 (p. 820) : accepte l'amendement n° 75 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (participation financière des bénéficiaires du RMI aux frais d'hébergement dans un établissement, par prélèvement sur le montant de l'allocation), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 198 de M. Claude Estier - S'oppose à l'amendement n° 116 de Mme Marie-Claude Beaudeau (maintien de l'allocation en cas d'admission du bénéficiaire dans un établissement) - (p. 821) : son amendement n° 39 : suppression des dispositions précisant que l'allocation devra être liquidée avant la sortie de l'établissement par l'intéressé ; adopté - Difficulté d'interprétation de ces dispositions - Accepte l'amendement identique n° 76 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis, et s'oppose aux amendements rédactionnels, n° 181 du Gouvernement et n° 199 de M. Claude Estier - Art. 24 : accepte l'amendement n° 138 de Mme Hélène Missoffe (composition de la commission départementale d'aide sociale complétée par un représentant du conseil départemental d'insertion) - Art. 26 (p. 822) : son amendement n° 40 : contestation du bien-fondé de la récupération de l'indu devant les juridictions spécialisées compétentes ; retiré au profit de l'amendement n° 77 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (contestation par l'intéressé de l'indu devant les juridictions spécialisées compétentes ; caractère suspensif du recours) - Accepte l'amendement n° 200 de M. Claude Estier (retenues sur les allocations à venir ne pouvant dépasser un pourcentage déterminé par voie réglementaire) - (p. 823) : s'oppose à l'amendement n° 117 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remise ou réduction de l'indu sur décision du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale) - Art. 27 : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - Art. 28 (p. 824) : son amendement n° 42 : organismes auxquels le mandatement peut être fait ; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 182 du Gouvernement et s'oppose au n° 119 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression des dispositions tendant à instaurer, dans certains cas, une possibilité de tutelle sur les bénéficiaires du RMI) - Après l'art. 28 : accepte l'amendement n° 183 du Gouvernement (prise en charge des frais de gestion occasionnés par la tutelle) - Après l'art. 29 (p. 825) : accepte l'amendement n° 139 de M. Louis Souvet (information des agents chargés de la répression du travail clandestin par les organismes chargés de l'instruction des demandes d'allocations) - Avant l'art. 30 A : s'oppose à l'amendement n° 120 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de la division Titre III : « Actions d'insertion sociale et professionnelle ») - Art. 30 A (p. 826) : son amendement n° 43 : règles de création et de fonctionnement des commissions locales d'insertion ; adopté après modification par les sous-amendements n° 222 et n° 223 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis, et n° 212 de Mme Hélène Missoffe - (p. 827) : sur le même objet, s'oppose au sous-amendement n° 78 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis - S'oppose aux amendements, n° 201 de M. Claude Estier (modalités de désignation du conseiller général et du maire ou du conseiller municipal) et

n° 152 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (modalités de désignation du président de la commission locale d'insertion) - Avant l'art. 30 (p. 829) : s'oppose à l'amendement n° 121 de Mme Marie-Claude Beaudeau (formation professionnelle dispensée gratuitement aux bénéficiaires du RMI) - Art. 30 : son amendement n° 44 : création, composition et désignation des membres du conseil départemental d'insertion ; adopté après modification par le sous-amendement n° 202 de M. Claude Estier - (p. 831) : sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 79 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis et n° 153 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 190 de M. Emmanuel Hamel (représentation des associations d'anciens combattants au sein du conseil départemental d'insertion) et s'oppose à l'amendement n° 184 du Gouvernement (associations ou organismes choisis en raison de leurs activités représentés au sein du conseil départemental d'insertion) - Art. 30 bis (p. 832) : son amendement n° 45 : projet contractuel d'insertion souscrit par le seul allocataire ; contenu de l'engagement contractuel ; adopté après modification par les sous-amendements n° 203 et n° 204 de M. Claude Estier - Art. 30 ter (p. 833) : accepte les amendements de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis, n° 156 (suppression de la notion de « séquence d'insertion ») et n° 157, d'ordre rédactionnel - Son amendement n° 48 : suppression de la notion d'« action de groupe » ; adopté - Art. 31 (p. 834) : son amendement n° 49 : programme départemental d'insertion arrêté conjointement par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département ; devenu sans objet - (p. 835) : son amendement n° 50 : coordination des actions d'insertion ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 83 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 159 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (contenu du programme départemental d'insertion) - Après l'art. 31 (p. 836) : accepte l'amendement n° 84 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (règlement d'un éventuel désaccord entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général) - Art. 32 : son amendement n° 51 : distinction entre le département et les autres partenaires de l'Etat pour la mise en oeuvre, par conventions, du programme départemental d'insertion ; adopté - Art. 33 (p. 837) : son amendement n° 52 : participation financière du département aux actions d'insertion ; adopté après modification par le sous-amendement n° 86 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement de suppression n° 123 de Mme Marie-Claude Beaudeau ainsi qu'aux amendements n° 141 de Mme Hélène Missoffe et n° 185, d'ordre rédactionnel, du Gouvernement - Après l'art. 33 (p. 839) : son amendement n° 53 : plafonnement de la participation minimale obligatoire du département au dispositif d'insertion ; retiré au profit de l'amendement identique n° 163 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis - (p. 841) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Claude Estier (création entre les départements d'un fonds de péréquation des dépenses d'insertion) - Avant l'art. 34 (p. 842) : son amendement n° 54 : possibilité pour le président du conseil général de saisir la chambre régionale des comptes en cas de différence entre le montant de la contribution obligatoire et les économies réalisées au titre de l'insertion ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 164 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis - Art. 34 (p. 843) : son amendement n° 55 : suppression des dispositions précisant que les crédits d'insertion sont obligatoirement engagés par le département dans le cadre de conventions ; adopté (par priorité) - Après l'art. 34 (p. 844) : son amendement n° 56 : prise en compte de la participation financière minimale du département dans le calcul des contingents communaux d'aide sociale ; adopté - (p. 845) : s'oppose à l'amendement n° 125 de Mme Marie-Claude Beaudeau (maintien en l'état des budgets sociaux des départements et des communes malgré leur participation aux actions d'insertion sociale et professionnelle) - Art. 41 (p. 846) : s'oppose aux amendements n° 126 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prise en charge de plein droit par l'Etat de la couverture maladie des bénéficiaires du RMI) et n° 167 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (maintien des règles relatives à l'obligation

alimentaire dans le cadre de la prise en charge des cotisations de l'assurance personnelle des bénéficiaires du RMI dépourvus de couverture sociale) - Son amendement rédactionnel n° 57 ; adopté - (p. 847) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 168 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (cas particulier de prorogation automatique de la prise en charge par le département des cotisations d'assurance personnelle de l'allocataire) et s'oppose à l'amendement n° 127 de Mme Marie-Claude Beauveau (aide médicale gratuite accordée aux bénéficiaires de l'allocation et à leurs ayants droit) - Après l'art. 41 : s'oppose à l'amendement n° 128 de Mme Marie-Claude Beauveau (prise en compte pour les droits à la retraite des périodes de versement du RMI) - Art. 42 (p. 848) : son amendement rédactionnel n° 58 ; adopté - A titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 225 du Gouvernement (rétablissement dans leurs droits aux prestations de l'assurance maladie et maternité des non salariés non agricoles bénéficiant du RMI et débiteurs de leurs cotisations) - Interroge le Gouvernement sur la possibilité pour les régimes des non salariés des professions non agricoles de récupérer les cotisations impayées - Art. 43 : son amendement n° 59 : extension du champ d'application de la législation sur les accidents du travail aux seules activités d'insertion professionnelle ou d'intérêt général ; adopté - Art. 44 (p. 849) : son amendement n° 60 : suppression de cet article précisant que le préfet ou le président du conseil général peut conclure des conventions avec les collectivités locales ou des organismes de droit public ou privé sans but lucratif afin d'organiser des activités d'insertion professionnelle ou d'intérêt général ; adopté - Dispositif satisfait à titre général par les articles 30 ter et 32 - S'oppose aux amendements n° 187 d'ordre rédactionnel du Gouvernement et n° 129 de coordination de Mme Marie-Claude Beauveau - Art. 45 : ses amendements, n° 61 de coordination et n° 62 : statut des personnes exerçant une activité d'insertion professionnelle ou d'intérêt général dans le cadre d'une convention ; adoptés - Art. 45 bis (p. 850) : son amendement n° 63 : suppression de cet article étendant aux titulaires de l'allocation de parent isolé le bénéfice des actions d'insertion ; adopté - Souhaite que de telles mesures soient adoptées au niveau local - Après l'art. 45 bis (p. 851) : intervient sur l'amendement n° 90 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (maintien, à titre subsidiaire, du régime de droit local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) - Art. 46 (p. 853) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 142 de M. Paul Moreau (suppression des dispositions de cet article précisant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application spécifiques aux départements d'outre-mer) et n° 91 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (application dans les départements d'outre-mer des mesures prises pour la métropole, à défaut de publication du décret d'application dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi) - Avant l'art. 48 (p. 855) : s'oppose à l'amendement n° 169 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (dépôt par le Gouvernement d'un rapport annuel d'information sur l'exécution de la présente loi) - Art. 48 accepte les amendements n° 92 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (présentation au Parlement, dans un délai de trois mois, d'un rapport sur les modalités d'évaluation retenues pour l'application du RMI) et n° 206 de M. Claude Estier (information du Parlement, dans un délai de trois mois, sur les modalités d'évaluation retenues pour l'application du RMI) - (p. 856) : son amendement n° 64 : durée d'application du RMI ; adopté - (p. 857) : accepte l'amendement n° 94 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (dépôt au Parlement, avant le 2 avril 1991, d'un rapport d'évaluation sur les deux premières années d'application de la présente loi), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 213 de M. Hubert Haenel - S'oppose à l'amendement n° 176 de Mme Marie-Claude Beauveau (présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental d'évaluation sur l'application de la présente loi) et accepte le n° 189 du Gouvernement (détermination par décret de la nature des informations adressées par les collectivités publiques à l'Etat et aux organismes agréés, aux fins d'établissement de statistiques) - **Seconde délibération** - Art. 8 (p. 858) : son amendement n° 1 : ressources à prendre en compte dans la base de calcul du RMI ; adopté - Art. 10 : son amendement redac-

tionnel de coordination n° 2 ; adopté - Art. 28 : son amendement n° 3 : conditions de versement de l'allocation à un organisme agréé fixées par décret ; adopté - Art. 31 bis (p. 859) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - Sur l'ensemble (p. 861) : souhaite que la commission mixte paritaire tienne compte des nombreuses modifications apportées par le Sénat à ce projet de loi - Nécessaire solidarité nationale en faveur des plus défavorisés - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 17 (p. 1082) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Hector Viron (exercice sans restriction du droit de grève) - Après l'art. 8 (p. 1120) : se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Michel Rigou (extension aux étudiants vétérinaires ayant obtenu le certificat de fin de scolarité de la possibilité d'accéder aux études de biologie médicale).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture [n° 94 (88-89)]** - (27 novembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1785) : échec de la CMP malgré les concessions du Sénat sur le partage des compétences entre l'Etat et le département, les conditions d'ouverture du droit au revenu minimum d'insertion, RMI, des étrangers, le pouvoir reconnu aux associations agréées d'instruire les demandes, et la participation minimale du département au financement des actions d'insertion - (p. 1786) : refus de l'Assemblée nationale de tenir compte des apports du Sénat lors de l'examen du texte en deuxième lecture ; caractère rigide et difficilement applicable des dispositions adoptées relatives à la définition de la base de ressources, au mécanisme de l'instruction des demandes ou au champ d'application de la législation sur les accidents du travail - Dans l'intérêt des plus démunis, propose néanmoins l'adoption de ce texte sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales - Avant l'art. 3 bis (p. 1789) : accepte l'amendement n° 6 de M. Louis Souvet (attribution à un couple marié d'une allocation égale au montant de deux allocations) - Art. 3 bis : accepte l'amendement rédactionnel n° 7 du Gouvernement - Art. 4 (p. 1790) : son amendement n° 1 : reprise du texte voté en première lecture par le Sénat transférant la compétence du financement et de l'attribution du RMI au département, à compter du 1^{er} janvier 1992 ; adopté - Art. 5 : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 du Gouvernement - Art. 6 (p. 1791) : accepte l'amendement n° 9 du Gouvernement (reprise du texte voté en première lecture par le Sénat : application du RMI aux personnes ayant la qualité d'élève étudiant ou de stagiaire si elles sont à charge au sens de l'article 3) - Art. 7 : son amendement n° 2 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat relatif aux conditions d'ouverture du droit au RMI aux étrangers ; adopté - Art. 8 (p. 1793) : son amendement n° 3 : ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation correspondant au RMI ; adopté - Art. 10 B (p. 1794) : son amendement n° 4 : structures intervenant dans le dépôt et l'instruction des demandes d'allocation ; adopté - Art. 10 (p. 1795) : accepte l'amendement rédactionnel n° 11 du Gouvernement - Art. 18 bis A : accepte l'amendement rédactionnel n° 12 du Gouvernement - Art. 27 (p. 1796) : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 du Gouvernement - Art. 30 A : accepte l'amendement de cohérence n° 14 du Gouvernement - Art. 30 : accepte l'amendement rédactionnel n° 15 du Gouvernement - Art. 33 ter (p. 1797) : son amendement n° 5 : rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et prévoyant une clause de sauvegarde dans le cas où la participation minimale aux dépenses d'insertion imposée au département serait supérieure au montant des économies réalisées en matière d'aide sociale légale ; adopté - Art. 48 (p. 1798) : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1888, 1889) : complexité croissante du BAPSA - Augmentation du financement professionnel, constitué par les cotisations des agriculteurs ; part de la contribution exceptionnelle pour le

financement de la sécurité sociale - Malgré la réduction de cotisations votée par le Sénat avec l'accord du Gouvernement, progression de celles-ci : conséquences de l'évolution démographique défavorable, des aménagements apportés à l'assiette des cotisations et de l'augmentation du revenu brut d'exploitation, RBE, suite au « rebaselement » du revenu agricole opéré pour mise en conformité avec les méthodes d'évaluation du revenu de l'INSEE - Taxes de solidarité et taxes sur les produits - Progression du financement au titre de la solidarité interprofessionnelle et nationale ; contribution au titre de la compensation démographique et participation directe de l'Etat - (p. 1890) : assurance-maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles, AMEXA - Baisse des dépenses de maternité, invalidité et des prestations familiales en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires - Augmentation des allocations vieillesse - Application de la loi relative à l'adaptation de l'exploitation agricole - Vaccination antigrippale - Intérêt du développement des actions médico-sociales de maintien à domicile pour la population agricole - Souhaite une réforme du financement professionnel, nécessaire en raison du déséquilibre démographique du régime et de l'inadaptation de l'assiette des cotisations, plutôt que l'assimilation du régime agricole dans le régime général - Avis favorable à ce projet de BAPSA.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1931, 1932) : absence d'ambition du budget proposé - Rôle et avenir des jeunes agriculteurs - Importance de l'agroalimentaire - Mouvement coopératif - Aménagement rural - Evolution des structures ; distinction entre le revenu de l'exploitation et le revenu de l'agriculteur - Votera ce projet de budget.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2029, 2030) : dotations aux collectivités locales ; effets parfois pervers des critères prenant en compte l'effort fiscal et le potentiel fiscal - Fonds de compensation pour la TVA, FCTVA - Ressources complémentaires nécessaires pour assumer l'augmentation des charges des compétences transférées par l'Etat, en particulier les lycées pour les régions, et les collèges pour les départements - Charges des communes ; demande le retour à l'Etat de la dotation spéciale instituteur - Poids de la surcompensation des régimes spéciaux d'assurance vieillesse au détriment de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL - Valeurs locatives foncières ; fiscalité directe locale - Atteinte à l'équilibre des compétences par le dispositif retenu pour le revenu minimum d'insertion, RMI - Plan de modernisation et d'équipement de la police nationale - Critiques du rapport de la Cour des comptes visant les conditions d'informatisation du ministère de l'intérieur ; direction des transmissions et de l'informatique ; coût de la sous-traitance ; absence d'équipement informatique des commissariats de Paris, de la brigade de recherche et d'intervention, BRI, de la brigade de répression du banditisme, BRB, et de la brigade criminelle ; achat massif de matériel coûteux sans accompagnement de personnel qualifié ; à la création d'emplois contractuels, préfère un plan statutaire global afin d'attirer du personnel de qualité dans la police scientifique.

LUART (Roland du), sénateur de la Sarthe (UREI) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles et membre suppléant de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture et forêt - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 2] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Prestations sociales agricoles - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 44] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1176) - Ministère : Défense - *Emotion des familles de gendarmes face à l'accroissement du nombre des victimes en service commandé* - Gendarmerie.

Questions orales avec débat :

n° 87 (JO Débats du 29 octobre 1986) (p. 4145) - Ministère : Agriculture - *Portée juridique des quotas laitiers* - (Caduque : mai 1988) - Lait et produits laitiers.

n° 112 (JO Débats du 4 avril 1987) (p. 39) - Ministère : Agriculture - *Mesures projetées en faveur de la production chevaline* - (Caduque : mai 1988) - Elevage.

n° 127 (JO Débats du 16 avril 1987) (p. 235) - Ministère : Agriculture - *Situation des éleveurs de viande bovine* - (Caduque : mai 1988) - Elevage.

Questions orales sans débat :

n° 100 (JO Débats du 19 juin 1986) (p. 1792) - Ministère : Agriculture - *Situation des éleveurs de viande bovine en France* - (Caduque : mai 1988) - Elevage.

n° 102 (JO Débats du 21 juin 1986) (p. 1878) - Ministère : Industrie - *Difficultés des entreprises françaises de transformation des métaux non ferreux* - (Caduque : mai 1988) - Industrie des métaux.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1187) : nécessaires restructurations d'exploitations agricoles en raison des surproductions dans certains domaines - Demande au Gouvernement de prendre rapidement les décrets portant abrogation des textes de 1897 et de 1935 concernant le beurre et la margarine ; enjeu vital pour l'industrie laitière - (p. 1188) : insuffisance de la surface moyenne des exploitations agricoles françaises - Comparaison avec les autres Etats européens - Vieillesse de la population agricole - Favorable aux agrandissements d'exploitations - Souhaite que soient assouplies les contraintes juridiques et économiques freinant les reprises d'exploitations - Réforme du contrôle des structures - Adaptation du statut du fermage - Propose la tutelle des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, DDAF, sur les associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, ADASEA - Fixation du prix du fermage par l'autorité administrative - Assouplissement des conditions d'exercice du droit de reprise du bailleur - (p. 1189) : meilleure répartition de la charge de l'impôt foncier - Nouveau mode de calcul des cotisations sociales agricoles - Nombreux amendements déposés par le groupe de l'UREI tendant à libérer l'agriculture des contraintes désuètes qui contrarient son essor.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1399) : se félicite du mieux général de l'économie - Nécessaire poursuite des objectifs de la rigueur - Amélioration imputable à la baisse du prix du pétrole, à une croissance soutenue aux Etats-Unis, à la désindexation des salaires, à la libération totale des prix au début de 1987 et aux mesures prises entre

1986 et 1987 - Fragilité du franc par rapport au mark - Déficit du commerce extérieur et dégradation du solde industriel - Importance du taux de chômage - (p. 1400) : importance de la charge des intérêts de la dette publique - Faible augmentation des dépenses civiles d'investissement - Absence de mesures d'allègement global de l'impôt sur le revenu - Ignorance des nécessités de l'harmonisation européenne - Fiscalité de l'épargne et élaboration en cours de plusieurs directives européennes - Constate que la baisse des taux majoré et moyen de la TVA est renvoyée à plus tard - Signale l'urgence d'une réforme de la fiscalité locale - Interrogation sur l'opportunité d'augmenter à nouveau la taxation du patrimoine en France - Dénonce l'existence en France de trois systèmes : droits de mutation, taxation des plus-values et taxation du patrimoine - Regrette l'arrêt du programme de privatisation - (p. 1401) : progression des dépenses du budget général - Favorable aux priorités retenues par le Gouvernement : éducation, recherche, emploi - Déploie l'absence de préparation aux échéances européennes - Constate un retard important dans l'équipement des entreprises - Dégradation du solde industriel - Reprise de l'investissement en 1987 - Souhaite un allègement de la taxe professionnelle, la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés - Dénonce une crise exceptionnellement grave du secteur agricole - Estime que la lourdeur des charges sociales constitue un frein à l'emploi - Importance des concours de l'Etat aux organismes de sécurité sociale - Souhaite un contrôle des dépenses sociales de la Nation par le Parlement - Estime que les orientations de ce budget sont préjudiciables au moment où nous allons être confrontés à de nouvelles échéances européennes.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 7 (p. 1485 à 1487) : ses amendements, déposés avec M. René Ballayer, n° I-141 : extension de la suppression du prélèvement de l'Etat sur la taxe d'habitation à la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; et n° I-244 : limitation de l'allègement aux terres agricoles ; retirés - Progression de l'impôt foncier en France depuis 1980 parallèlement à la régression du revenu agricole - Poids de l'impôt foncier pour les propriétaires non exploitants, au détriment du fermage - Avant l'art. 8 (p. 1491, 1492) : son amendement n° I-12 : taux d'amortissement dégressif des biens d'équipement ; retiré - **Art. 11 (p. 1519) :** son amendement n° I-125, soutenu par M. Roger Chinaud : possibilité donnée aux sociétés civiles professionnelles d'opter pour l'impôt sur les sociétés ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - Après le paragraphe II (p. 1569) : son amendement n° I-13 : extension du champ d'application de l'exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dont bénéficient certains biens ruraux donnés à bail à long terme et non considérés comme des biens professionnels ; adopté (par priorité) après modification par le sous-amendement n° I-310 de M. Philippe François (exonération des parts de groupements forestiers résultant d'apports en numéraire) - **Paragraphe III - Art. 885 O ter du code général des impôts (p. 1587) :** son amendement n° I-142 ; qualité de bien professionnel conférée aux comptes courants d'associés destinés à être incorporés au capital d'une société et donc assimilables à des fonds propres ; adopté.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Avant l'art. 23 (suite) (p. 1624) : son amendement n° I-144, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : augmentation de la déduction fiscale pour investissement instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition ; devenu sans objet - **Après l'art. 23 (p. 1629) :** son amendement n° I-145 : allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles ; adopté - (p. 1633) : son amendement n° I-147, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : exonération fiscale des transmissions à titre gratuit des biens donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles ; adopté - (p. 1640) : son amendement n° I-146, soutenu par M. Jacques Oudin : relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE ; adopté.

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1886, 1887) : financement professionnel du BAPSA : augmentation des cotisations professionnelles ; reconduction de la contribution au financement de la sécurité sociale ; taxes prélevées sur les produits agricoles - Financement extraprofessionnel : diminution des transferts de solidarité ; augmentation des transferts d'équilibre, notamment de la part de l'Etat - Progression des dépenses d'assurance vieillesse : abaissement de l'âge de la retraite ; revalorisation des pensions - Dépenses d'assurance maladie - Diminution du nombre de bénéficiaires des prestations familiales - Allocations de remplacement - Lacunes de la protection sociale agricole : faiblesse du niveau des pensions d'invalidité ; absence de retraite complémentaire avec déduction des cotisations ; défaut d'harmonisation des retraites proportionnelles avec celles des autres salariés - Incidence sur les cotisations professionnelles du « rebasement » du revenu agricole ayant entraîné une augmentation du revenu brut d'exploitation, RBE - (p. 1888) : pénalisation des agriculteurs les plus âgés par la prise en compte des dotations aux jeunes agriculteurs dans le calcul du RBE - Agriculteurs en difficulté dans l'impossibilité d'acquitter leurs cotisations et dépourvus de couverture sociale - Déséquilibre démographique du régime de protection sociale agricole ; diminution du nombre d'actifs ; augmentation des dépenses de retraite et de santé - Urgence d'une réforme des modalités de calcul des cotisations sociales des agriculteurs assises sur les revenus réels - Renforcement souhaitable du contrôle du Parlement sur le BAPSA - En raison de l'adoption par le Sénat, avec l'accord du Gouvernement, d'une réduction du montant des cotisations inscrit au budget annexe, propose l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Après l'art. 67 (p. 1897) :** son amendement n° II-11 : présentation des évaluations de recettes du BAPSA dans l'annexe « Services votés - mesures nouvelles » ; adopté.

Agriculture - (29 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1901) : avenir de l'agriculture française dans la compétition internationale - Etat de l'agriculture mondiale : explosion de la production agricole - Stagnation de la consommation - Ralentissement des exportations ; guerre commerciale ; politiques d'aides aux agriculteurs ; initiatives protectionnistes des Etats-Unis - Stagnation du revenu des agriculteurs - (p. 1902) : accroissement des stocks - Agriculture dans la CEE : surproduction ; mise en place par la commission européenne, en février 1988, de stabilisateurs visant à déclencher des diminutions automatiques de prix lorsque des seuils de production préalablement déterminés sont dépassés ; céréales ; oléagineux ; viande bovine - Plafonnement du financement des dépenses agricoles ; Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA - Absence de recherche de développement des parts de marché de la CEE par une politique d'exportation - Importations sur le marché communautaire effectuées en dérogation au principe de la préférence communautaire - Avenir de l'espace rural du fait de la diminution de l'occupation du sol par les agriculteurs ; demande l'élargissement du classement « zones défavorisées » à l'Ouest de la France - Quotas laitiers ; baisse de la production ; soutien du Sénat à la demande du Gouvernement devant la commission européenne sur la campagne en cours - Difficultés des producteurs de céréales et d'oléagineux - (p. 1903) : viticulture - Inquiétude des producteurs suite à l'accord du 30 mars 1988 - Baisse des prix sur le marché du porc - Viande bovine : distorsion de concurrence au bénéfice des producteurs allemands, due au taux de TVA, suite à la conférence de Fontainebleau de 1984 ; indispensable restructuration dans la filière viande de boucherie - Insuffisante dimension économique des exploitations françaises ; disparités régionales ; avenir des terres libérées du fait des retraits d'activité - Nécessité de diminuer le poids du financement du foncier ; propos de M. Pierre Bérégovoy dans sa lettre « Economie et liberté » publiée le 5 mai 1987 - Dispositions votées dans ce but par le Sénat dans la première partie du projet de loi de finances - (p. 1904) : insuffisance des crédits proposés - Aide aux agriculteurs en difficulté - Contribution au BAPSA - Mesures nouvelles - Demande des mesures sup-

plémentaires : offices agricoles ; mise en oeuvre de la directive concernant la qualité sanitaire des laits destinés aux échanges intra-communautaires ; restructuration des opérateurs dans les filières viande de boucherie ; filière porc ; dotation à l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, OFIVAL ; fruits et légumes ; horticulture - Mise en oeuvre des dispositions communautaires concernant le retrait des terres et l'extensification ; utilisation et répartition entre agriculteurs de l'espace agricole ; conséquence de la désertification de l'espace rural - (p. 1905) : inadéquation du régime actuel du contrôle des structures agricoles - Caractère urgent de la réforme de l'impôt foncier - Sous réserve de ces observations, propose l'adoption de ces crédits - Examen des crédits - Etat B (p. 1946) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-10 de M. Alphonse Arzel (réduction dans le titre IV des crédits relatifs au chapitre forêt : interventions) - Crédits en faveur des foyers ruraux - (p. 1947) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-26 de M. Henri de Raincourt (réduction des crédits du titre IV) - Insuffisance des crédits alloués aux offices interprofessionnels agricoles pour 1989 - (p. 1948) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-27 de M. Marcel Daunay (réduction dans le titre IV des crédits relatifs à l'Office national des forêts, ONF) - Coût financier supporté par les éleveurs de bovins français.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Art. 15 ter (p. 2843) : son amendement n° 24, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti perçue au profit du BAPSA ; adopté.

LUC (Hélène), sénateur du Val-de-Marne (présidente du groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un statut d'inspecteur pédagogique régional de l'enseignement technique [n° 273 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Enseignement technique et professionnel.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à encourager et à accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes à travers les manuels scolaires [n° 331 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Enseignement.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à lutter contre la faim dans le monde et pour le développement [n° 333 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Coopération et développement.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à interdire les relations économiques, commerciales, culturelles, militaires et politiques avec l'Afrique du Sud, tant que durera le régime de l'apartheid [n° 334 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Droits de l'homme.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer des mesures urgentes pour lutter contre la pauvreté [n° 335 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Politique économique et sociale.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître le génocide dont le peuple arménien fut victime en 1915 [n° 346 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Droits de l'homme.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à alléger les charges sociales des clubs sportifs sur

les indemnités de dédommagement versées aux dirigeants bénévoles [n° 5 (88-89)] (3 octobre 1988) - Sports.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant au développement de l'éducation sexuelle [n° 44 (88-89)] (20 octobre 1988) - Enseignement secondaire.

Proposition de loi, tendant à la gratuité, à l'aide sociale en matière scolaire et universitaire et à la prime de rentrée scolaire [n° 45 (88-89)] (20 octobre 1988) - Enseignement.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 327) - Ministère : Premier ministre - Rentrée scolaire - Enseignement.

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 581) - Ministère : Education - Difficultés de la rentrée scolaire - Enseignement.

Questions orales avec débat :

n° 101 (JO Débats du 3 avril 1987) (p. 7) - Ministère : Education - Statut des maîtres directeurs - (Caduque : mai 1988) - Enseignants.

n° 207 (JO Débats du 21 octobre 1987) (p. 3290) - Ministère : Education - Dégradation des conditions d'enseignement et de scolarisation des jeunes - (Caduque : mai 1988) - Enseignement.

n° 213 (JO Questions du 31 mars 1988) (p. 420) - Ministère : Education - Situation des élèves instituteurs - (Caduque : mai 1988) - Enseignants.

n° 1 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 695) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 713) - Ministère : Premier ministre - Situation des personnes sans ressources privées d'emploi - (Caduque : juin 1988) - Politique sociale.

n° 6 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 696) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 714) - Ministère : Education - Problèmes de la rentrée scolaire 1988-1989 - (Caduque : juin 1988) - Enseignement.

n° 7 (JO Questions du 2 juin 1988) (p. 705) - Ministère : Transports - Mise en service du tronçon de l'autoroute A86 à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) - (Caduque : juin 1988) - Autoroutes.

n° 4 (JO Débats du 7 juillet 1988) (p. 455) - Ministère : Premier ministre - Situation des personnes privées d'emploi et sans ressources - Politique sociale.

n° 5 (JO Débats du 7 juillet 1988) (p. 455) - Ministère : Education - Problèmes de la rentrée scolaire 1988-1989 - Enseignement.

n° 6 (JO Débats du 7 juillet 1988) (p. 455) - Ministère : Equipement - Mise en service du tronçon de l'autoroute A86 à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) - (Réponse : JO Débats du 15 octobre 1988) (p. 599) - Autoroutes.

n° 8 (JO Débats du 21 juillet 1988) (p. 839) - Ministère : Transports - Sécurité du réseau banlieue de la SNCF - Transports ferroviaires.

n° 16 (JO Débats du 15 octobre 1988) (p. 603) - Ministère : Transports - Situation du transport aérien - (Réponse : JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 685) - Transports aériens.

Questions orales sans débat :

n° 142 (JO Questions du 19 février 1987) (p. 228) - Ministère : Education - Statut des maîtres-directeurs - (Caduque : mai 1988) - Enseignants.

n° 282 (JO Débats du 15 décembre 1987) (p. 5425) - Ministère : Education - Insuffisance du nombre de postes mis aux concours de recrutement de l'éducation nationale - (Caduque : mai 1988) - Enseignants.

n° 286 (JO Questions du 5 mai 1988) (p. 590) - Ministère : Affaires sociales - Abandon des poursuites engagées à

l'entrevue d'un contrôleur du travail du Val-de-Marne - (Caduque : mai 1988) - Droit du travail.

n° 6 (JO Questions du 9 juin 1988) (p. 719) - Ministère : Sports - *Situation du circuit motocycliste de Tremblay-les-Gonnesse (Seine-Saint-Denis) - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 635) - Sports.*

n° 7 (JO Débats du 24 juin 1988) (p. 259) - Ministère : Industrie - *Conditions de travail du personnel de la Compagnie Générale des Eaux - Entreprises publiques.*

n° 11 (JO Questions du 22 septembre 1988) (p. 1034) - Ministère : Education - *Revendications des instituteurs-maîtres-formateurs et directeurs d'école d'application du Val-de-Marne - (Réponse : JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 633) - Enseignants.*

n° 30 (JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 667) - Ministère : Education - *Moyens du service d'information et d'orientation de l'éducation nationale - (Réponse : JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 745) - Enseignement.*

n° 31 (JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 667) - Ministère : Mer - *Transfert à Brest des services techniques des phares et balises - (Réponse : JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 746) - Mer et littoral.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Question préalable (p. 23) :** sa motion n° 1, soutenue par Mme Paulette Fost, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - **Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 35) :** consensus hypocrite autour du texte en projet afin de faire oublier aux Français les affaires ayant récemment éclaboussé les partis politiques - (p. 36) : financement patronal assorti de déductions fiscales : légalisation des « pots de vin » ; financement public et statut des partis politiques : atteinte à leur liberté ; contexte des atteintes portées aux droits et libertés des salariés et des citoyens - Opinion publique - (p. 37) : propositions du groupe communiste - Publication des déclarations de patrimoine de tous les dirigeants politiques - Création d'une commission pluraliste représentative des partis politiques chargée de contrôler l'activité financière de chacun d'eux - Exemple du financement du parti communiste - Plafonnement des dépenses des candidats afin d'en finir avec la propagande à l'américaine - Elections législatives : demande la subvention des candidats en proportion du nombre d'habitants de la circonscription et l'actualisation du remboursement de leurs dépenses électorales - Absence de règles de pluralisme dans les médias audiovisuels ; censure visant le parti communiste - Rejet de ces projets par le groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Exception d'irrecevabilité (p. 26) :** sa motion n° 1, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée.

- **Hommage aux otages français du Liban - (16 février 1988) (p. 67) :** rappelle les mille jours de détention de M. Jean-Paul Kauffmann - (p. 68) : souhaite que le Sénat s'associe à la journée de protestation contre la détention de MM. Marcel Carton, Marcel Fontaine et Jean-Paul Kauffmann.

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (16 février 1988) - Rappel au règlement (p. 72) :** constate qu'on a laissé les sénateurs dans l'ignorance de la durée de la suspension de la séance - Souhaite un minimum de respect à l'égard de la minorité du Sénat - Organisation des travaux du Sénat.

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 9 ter (p. 127) :** déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives - Rejet à l'Assemblée nationale de l'amendement « Busse-reau » - Se déclare scandalisé par ce mode de financement politique risquant d'aggraver les inégalités déjà existantes

entre les candidats aux élections - (p. 128) : soutient l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (suppression de cet article fixant les conditions de la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives) - (p. 130, 131) : opposition du groupe communiste à l'adoption de cet article.

- **Rappel au règlement - (17 février 1988) (p. 119) :** articles 13 et suivants du règlement relatifs aux travaux des commissions - S'indigne des conditions dans lesquelles s'effectue cette année la distribution des surplus alimentaires de la CEE aux personnes victimes de la pauvreté - Diminution inadmissible du nombre des bénéficiaires de cette aide alimentaire - Nombreuses entraves administratives et financières empêchant les associations caritatives de mener à bien les opérations de distribution - (p. 120) : demande au ministre de l'intérieur de faire part au Sénat de la position gouvernementale sur ce problème crucial.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 5 bis (p. 154) :** au nom du parti communiste, se déclare fermement opposée à cet article définissant un régime juridique minimum applicable aux partis et groupements politiques - Rappelle l'opposition des communistes aux nombreuses tentatives de définition d'un statut des partis politiques depuis la Libération - (p. 157) : différence fondamentale entre les syndicats et les partis politiques - **Art. 6 (p. 159) :** soutient l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (suppression de cet article donnant la possibilité au Gouvernement d'inscrire dans le projet de loi de finances des crédits affectés au financement des partis et groupements politiques et permettant aux Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat de faire conjointement des propositions au Gouvernement) - **Après l'art. 6 (p. 167) :** abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 10 de M. Jacques Larché, rapporteur (répartition des aides, d'une part en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré s'inscrire ou se rattacher à tel ou tel parti ou groupe politique, d'autre part en fonction du nombre de voix recueillies lors des dernières élections législatives) - **Art. 7 (p. 169) :** soutient l'amendement n° 29 de M. Charles Lederman (suppression de cet article déterminant les bénéficiaires du financement public des partis et groupements politiques, la répartition de ces crédits publics, les règles de procédure à suivre et la publicité à donner à cette répartition) - **Art. 8 (p. 172) :** soutient l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (suppression de cet article tendant à soustraire les partis et groupements politiques bénéficiant de l'aide publique aux contrôles de droit commun, et notamment au contrôle de la Cour des comptes) - **Art. 9 :** soutient l'amendement n° 31 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif à la procédure spécifique de contrôle de l'aide publique accordée aux partis et groupements politiques) - **Art. 11 (p. 176) :** se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Michel Darras (modalités d'accès permanent aux listes et fichiers électoraux) - **Art. 13 ter (p. 183) :** se déclare opposée à l'amendement n° 20 de la commission (suppression de cet article fixant la durée d'application de la présente loi et les conditions de sa prorogation) .

- **Deuxième lecture [n° 233 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Exception d'irrecevabilité (p. 213) :** sa motion n° 1, soutenue par M. Charles Lederman tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée - **Art. 2 (p. 229) :** son amendement n° 2, soutenu par M. Charles Lederman : rétablissement de l'obligation faite aux présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie de déclarer leur patrimoine ; rejeté - **Art. 3 (p. 230) :** son amendement n° 3, soutenu par M. Charles Lederman : information du Bureau de l'Assemblée nationale par une commission composée du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des Comptes, du non-respect par un député des obligations définies par l'article LO 135-1 du code électoral et établissant chaque fois qu'elle le juge utile un rapport publié au Journal officiel ; rejeté.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement [n° 302 (87-88)] - (29 juin 1988) (p. 278) :** malgré la majorité

de gauche résultant des élections législatives, choix d'un Premier ministre voué à mener une politique d'ouverture à droite : austérité, précarité, surarmement ; préparation de l'Europe des multinationales - Remontée de l'influence électorale du parti communiste, mais rejet des propositions de ce dernier : SMIC à six mille francs ; transfert de crédits militaires à l'enseignement et à la recherche ; sécurité du service public ; réorientation des revenus financiers vers l'investissement productif - Mouvements des travailleurs - Réintégration des travailleurs licenciés.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens** [n° 303 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 426) : exprime sa vive émotion devant le drame vécu par les enfants issus de couples mixtes franco-algériens séparés et notamment devant les différentes actions engagées par les mères - Regrette que les médias ne se soient préoccupés du problème qu'une fois la convention signée - Rend hommage aux efforts de tous ayant permis d'aboutir à la signature - Vote du groupe communiste et apparenté en faveur de l'approbation - Demande au Gouvernement de veiller à l'application de ces dispositions et de donner des précisions sur les travaux de la commission paritaire.

- **Rappel au règlement** - (11 octobre 1988) (p. 515) : article 103 du règlement du Sénat - Demande le report de la nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes - Souhaite que le groupe communiste soit représenté au sein de ladite commission.

- **Question orale avec débat : mise en service d'un tronçon de l'autoroute A 86** - (14 octobre 1988) (p. 599) : opposition unanime des élus et de la population de Choisy-le-Roi à l'ouverture provisoire du tronçon de l'autoroute A 86 entre le carrefour Pompadour et la RN 305 - (p. 600) : exaspération de la population face à cette dégradation de la qualité de la vie, de l'environnement et de la sécurité - Perturbation de la vie des habitants et des commerçants - Nombreux accidents mortels survenus de 1983 à 1985 dans ce secteur - Nombreuses démarches et interventions du comité de défense des riverains pour faire modifier le tracé de l'autoroute A 86 - Rappelle le bon avancement du dossier lorsque M. Charles Fiterman était ministre des transports - Non-respect des engagements d'ouverture conjointe des tronçons de Choisy-le-Roi et de Thiais - Nombreuses difficultés de circulation dans l'agglomération de Choisy-le-Roi dues aux travaux précédant la mise en service du tronçon de l'A 86 - (p. 601) : résume la position du maire de Choisy-le-Roi sur l'ouverture provisoire de l'A 86 : injuste pour les habitants de Choisy-le-Roi ; destruction du tissu urbain ; accentuation du morcellement de la ville ; aggravation de la pollution dans des secteurs vitaux de la commune ; multiplication des embouteillages accentués par les expériences envisagées par la DDE ; développement de l'insécurité et des risques d'accident - Demande à l'Etat et à la région de mettre en oeuvre des moyens techniques et financiers exceptionnels pour la réalisation rapide du tronçon de Thiais - Souhaite le respect des engagements faits au comité de défense des riverains en ce qui concerne la suppression des nuisances phoniques - (p. 602) : propos décevants de M. Maurice Faure, ministre de l'équipement - Volonté des élus locaux de résoudre les difficultés de circulation dans l'agglomération de Choisy-le-Roi ; avis favorable donné à la création de l'autoroute A 86 ; nombreux aménagements urbains ; protections phoniques - N'accepte pas que la population de Choisy-le-Roi soit victime des attermolements des communes de Thiais et de Vitry - (p. 603) : détermination de la population de Choisy-le-Roi et du président du conseil général du Val-de-Marne à continuer la lutte pour empêcher l'ouverture provisoire du tronçon de l'autoroute A 86.

- **Rappel au règlement, de M. Robert Pagès** - (18 octobre 1988) (p. 607) : s'élève contre l'exclusion du groupe communiste de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

- **Question orale avec débat : transport aérien** - (28 octobre 1988) (p. 685, 686) : inquiétude des personnels, des usagers et des riverains des aéroports - Aggravation ces dernières années des conditions de sécurité et de qualité du service public - 1^{er} octobre 1987, première étape de la déréglementation du transport aérien - Saturation de l'espace aérien - Choix par le Gouvernement de la politique de la rentabilité à tout prix - Constate que neuf Français sur dix ne prennent jamais l'avion - Nécessité de mettre en oeuvre des mesures sociales afin d'assurer le progrès régulier du transport aérien au profit des catégories sociales qui en sont encore exclues - Augmentation du nombre d'avions supérieure à celle des passagers - Rappelle que la déréglementation aux USA a abouti à une concentration au profit des « mégacompanies » - Nombreuses réductions d'effectifs à Air France, Air Inter et Aéroports de Paris, et augmentation du nombre de contractuels, d'intérimaires et de vacataires - Problème du pilotage à trois sur l'Airbus A 320 - Importance du nombre de passagers annuel à l'aéroport d'Orly et problème de leur répartition entre Orly et Roissy - (p. 687) : problème de l'avenir de l'aéroport d'Orly et du départ éventuel total d'Air France vers Roissy - Favorable à un rééquilibrage et à une complémentarité entre les compagnies françaises nationales, les compagnies régionales et Aéroports de Paris - Respect du couvre-feu et problème des nuisances pour les riverains d'Orly - Multiplication des dérogations - Souhaite le rétablissement d'une véritable aide à l'insonorisation des habitations et des équipements - Estime que le nécessaire accroissement du trafic aérien ne doit pas privilégier la seule rentabilité financière et les intérêts privés au détriment du service public - Favorable à une grande rigueur en matière de sécurité ; à l'arrêt de la déréglementation et à l'ouverture des négociations avec toutes les parties prenantes - (p. 690) : souhaite l'extension des zones d'insonorisation - Interrogation sur l'avenir de la plate-forme d'Orly - Souhaite la prise en considération des revendications de toutes les catégories de personnels de l'aviation civile - Augmentation du trafic aérien, source de recettes supplémentaires importante pour toutes les compagnies - Souhaite l'abandon de la politique de déréglementation sociale et la mise en chantier rapide de la construction du hall n° 1 à Orly-Ouest - Se déclare satisfaite de l'absence de remise en cause du couvre-feu.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1988) - **Art. 1 A** (p. 753) : soutient l'amendement n° 171 de Mme Marie-Claude Beaudeau (conditions d'attribution d'une allocation minimale mensuelle pour les foyers ou personnes seules sans ressources) - **Art. 4** (p. 777) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 11 de M. Pierre Louvot, rapporteur (conditions du transfert de la compétence du financement et de l'attribution du RMI, de l'Etat au département à compter du 1^{er} janvier 1992).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (10 novembre 1988) - **Art. 12** (p. 971) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement rédactionnel n° 60 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur.

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances** [n° 28 (88-89)] - (19 novembre 1988) - **Question préalable** (p. 1303) : sa motion n° 1, soutenue par M. Robert Vizet, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1396) : vote d'abstention d'attente des députés communistes sur ce budget qui ne répond pas aux vœux du pays - Absence de prise en compte de la proposition des communistes d'affecter les dépenses de surarmement à la formation et à la recherche civile - Amplification du mouvement social aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé - Salaires et conditions de travail, objets des revendications - Lutte des salariés contre la politique d'austérité - Marché financier de 1992 et remise en cause des droits acquis de millions de travailleurs - Souhaite le développement de services publics de qualité plutôt que de favoriser la croissance financière qui

ne profite qu'aux spéculateurs et conduira le pays à une dépression - Maintien de la rigueur jusqu'en 1990 annoncé par le Premier ministre - (p. 1397): effondrement des échanges industriels - Aggravation du déficit du commerce extérieur - Baisse du pouvoir d'achat des salaires et augmentation des bénéfices réalisés par les entreprises - Allègements fiscaux en faveur des entreprises et relance des marchés financiers - Augmentation des prélèvements fiscaux sur les salariés - Relèvement de la rentabilité du capital investi - Importance du poids de la dette publique et diminution des investissements civils de l'Etat - Insuffisance de crédits en faveur de l'éducation nationale et de la formation - Absence de revalorisation du métier d'enseignant - Insuffisance des crédits du logement, de l'industrie, des anciens combattants - Dénonce le sacrifice de la petite exploitation agricole et la mise en friche de deux millions d'hectares - (p. 1398): importance des transferts de charges qui pèsent sur les collectivités locales - Souhaite la réduction du taux de cotisation de la CNRACL, la suppression de la surcompensation et une augmentation de la dotation d'équipement pour les collèges - Augmentation du taux de chômage prévue pour 1989 - Souhaite l'accroissement des dépenses pour la création d'emplois, la formation des travailleurs et des jeunes - Favorable à un SMIC à 6000 F. - Importance du nombre d'embauches sur contrat d'intérim ou à durée déterminée - Souhaite le transfert de 40 milliards de francs du programme de surarmement pour être affectés à l'école et la recherche civile - Favorable à une formation continue pour permettre une meilleure maîtrise des techniques nouvelles - Nécessaire réforme du système bancaire - Propose la multiplication des coopérations internationales, notamment dans l'aéronautique civile et l'espace - Souhaite une transformation radicale de la fiscalité - Favorable à l'instauration d'un impôt sur les fortunes digne de ce nom et à une véritable taxation des plus-values et des revenus spéculatifs - Estime que la taxe d'habitation doit tenir compte des revenus - Souhaite l'adoption de mesures en faveur du logement et le rétablissement du 1% patronal, l'abrogation de la loi Méhaignerie pour enrayer la hausse des loyers - Rôle des entreprises publiques dans la recherche - (p. 1399): rappelle que la défense des gens qui souffrent, le présent et l'avenir de la jeunesse sont les préoccupations du groupe communiste - Favorable à l'institution du RMI - Annonce le dépôt d'amendements destinés à améliorer ce budget peu satisfaisant.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe I* (p. 1557): se déclare opposée à l'amendement n° I-171 de M. Maurice Blin, rapporteur général (institution pour 1989 d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF).

Deuxième partie :

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) (p. 1753): importance du problème de la sécurité et de la qualité du service public en matière de transport aérien - (p. 1754): conséquences nocives de la déréglementation de l'aviation civile - Favorable à une véritable coopération entre les compagnies aériennes - Dénonce les récents accidents et incidents de toutes sortes, la saturation et l'encombrement de l'espace aérien, l'augmentation des retards - Importance de la sécurité des personnes - Problème de l'avenir des plates-formes aéroportuaires d'Orly et de Roissy - Nécessité de maintenir le couvre-feu qui préserve le sommeil des riverains - (p. 1759): se déclare favorable à la grande Europe qui va de l'Atlantique à l'Oural - Rappelle que cette journée est marquée par un événement exceptionnel, le lancement de Soyouz TM7 avec, à son bord, la présence de Jean-Loup Chrétien.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2022, 2023): champ d'application de l'arrêté du 19 octobre 1988 relatif aux dégâts matériels dus à la tornade ayant frappé le 23 juillet 1988 les départements du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et de l'Essonne.

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) - **Examen des crédits - Après l'art. 64** (p. 2069): son amendement n° II-30, soutenu

par M. Jean-Luc Bécart: exonération de taxe foncière des organismes d'HLM et des accédants à la propriété d'une résidence principale financée avant le 1^{er} janvier 1973; rejeté.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2097): importance de l'éducation dans une société moderne - Insertion et réussite des jeunes - Echec scolaire - Sélection par l'argent - Mauvaises conditions d'enseignement - Dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves lors de la dernière rentrée scolaire - Revalorisation de la fonction enseignante - Rôle des directeurs d'école - Insuffisance des créations de postes dans les écoles normales - Zones d'éducation prioritaires, ZEP - Transformation des heures supplémentaires en nouveaux emplois - Insuffisance des professeurs dans le secondaire - Capacité d'accueil des lycées - (p. 2098): amélioration de la qualité de l'enseignement - Opposée au redéploiement de postes des collèges vers les lycées - Education physique et sportive; recrutement de professeurs réclamé par le Syndicat national des enseignants d'éducation physique et sportive, SNEEPS - Enseignements artistiques et technologiques - Financement de la recherche et de la documentation pédagogique ainsi que de l'information scolaire - Médecine scolaire - Enseignement technique - Création de postes administratifs et techniques dans les nouveaux lycées - Poursuite indispensable du programme de construction de lycées - Augmentation de la dotation régionale d'équipement scolaire - Effort des collectivités locales pour la rénovation des collèges - Décentralisation et aménagement des rythmes scolaires - Revalorisation de la condition enseignante: conditions de vie et de travail des enseignants, recrutements - Amendements communistes tendant à transférer les crédits consacrés au surarmement nucléaire vers l'éducation nationale - (p. 2099): souhaite un budget plus ambitieux pour l'éducation nationale.

Jeunesse et sports - (2 décembre 1988) (p. 2134): demande que soit immédiatement doublé le montant du budget consacré au sport - Absence d'une véritable politique de développement du sport - Priorité au sport de haut niveau - Diminution importante des crédits destinés au sport associatif et au sport de masse - Mercantilisation du sport - Aménagement du rythme de vie des enfants - Insuffisance des subventions accordées aux collectivités locales au titre des équipements sportifs - Financement des clubs sportifs dans le département du Val-de-Marne - (p. 2135): abstention des sénateurs communistes sur ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2138): actions en faveur de la vie associative et de la jeunesse - Postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) - Affaiblissement notoire des crédits accordés aux associations sportives - Lenteur des mises à disposition des subventions aux fédérations et associations sportives - (p. 2139): difficultés rencontrées par la presse associative - Aménagement des rythmes scolaires - S'interroge sur le rôle du Conseil national de la vie associative, CNVA.

- **Rappel au règlement** - (6 décembre 1988) (p. 2280, 2281): article 18 du règlement, relatif à l'audition des ministres - Rappelle la mort du jeune Malik Ousseki, victime des violences policières de l'automne 1986, et demande la dissolution du peloton de voltigeurs motocyclistes.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2528): nuisances consécutives au débouché provisoire de l'autoroute A 86 dans le centre de Choisy-le-Roi - Nécessité de prévoir des crédits en faveur de la protection phonique et atmosphérique des riverains de l'A 86.

Seconde délibération :

(10 décembre 1988) (p. 2627): vote du groupe communiste contre les articles 31, 32, 29 et état A annexé, modifiés par les amendements de coordination n° B-1 à n° B-17 de M. Michel Charasse, ministre.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Avant**

Part. 1 A (p. 2875): son amendement n° 25, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou : abrogation de la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accès à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ; rejeté - **Avant le titre I (p. 2877)**: son amendement n° 26, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou : abrogation de la loi du 13 juillet 1977 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale ; rejeté - (p. 2878) : son amendement n° 27, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou : statut des fonctionnaires territoriaux ; rejeté - **Art. 6 quinquies (p. 2885)**: son amendement n° 29, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou : suppression de cet article tendant à proroger en 1989 la contribution exceptionnelle sur le revenu imposable instaurée pour financer la Caisse nationale d'assurance vieillesse ; rejeté - **Avant l'art. 17 (par priorité) (p. 2888)**: son amendement n° 35, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou : rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement ; rejeté - (p. 2889) : son amendement n° 36, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou : exercice sans restriction du droit de grève ; rejeté - **Art. 31 (p. 2908)**: son amendement n° 41, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de cet article relatif à la rémunération des chefs d'établissements scolaires ; rejeté.

- **Rappel au règlement** - (19 décembre 1988) (p. 2895) : en sa qualité de présidente du groupe communiste, souhaite connaître l'horaire de discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - **Discussion générale (p. 2918)** : s'oppose au report de la discussion sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963 [n° 112 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - **Exception d'irrecevabilité (p. 2946)** : sa motion n° 1, soutenue par M. Paul Souffrin, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée - **Question préalable (p. 2950)** : sa motion n° 2, soutenue par M. Jean Garcia, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (20 décembre 1988) - **Avant le chapitre I (p. 3011)**: son amendement n° 4, soutenu par M. Robert Vizet : abrogation de la loi Galland relative à la fonction publique territoriale ; rejeté - (p. 3012) : son amendement n° 5, soutenu par M. Robert Vizet : statut des fonctionnaires territoriaux privés d'emploi pendant la période comprise entre la loi du 13 juillet 1987 et la date de parution des premiers décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois administratifs et techniques ; rejeté - **Art. 13 (p. 3024)**: abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 25 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (régime financier du Conseil de Paris : substitution de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France à la Cour des comptes à tous les stades de la procédure de contrôle).

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - **Rappel au règlement (p. 3044)**: demande la distribution du texte écrit de l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle), ainsi qu'une suspension de séance pour pouvoir l'examiner.

LUCOTTE (Marcel), sénateur de la Saône-et-Loire (président du groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Daniel Hoeffel et Charles Pasqua, tendant à supprimer la possibilité de fusion des listes de candidats au deuxième tour des élections municipales [n° 72 (88-89)] (4 novembre 1988) - Elections et référendums.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 233 (87-88)]** - **Suite de la discussion** - (25 février 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 233)**: nombreuses améliorations de ce texte grâce au Sénat : financement des partis et des campagnes électorales, transparence de la situation patrimoniale des élus - Respect de la vie privée pour les élus comme pour tous - Favorable à la déclaration sur l'honneur du patrimoine devant le Bureau des assemblées et à l'établissement d'un rapport sur l'évolution du patrimoine des élus par les présidents des assemblées - Respect des droits des conjoints - Dispositions qui tendent à moraliser la vie politique et à conforter l'honneur des élus - S'étonne de la réduction des pouvoirs du Sénat demandée par M. Michel Dreyfus-Schmidt - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement [n° 302 (87-88)]** - (29 juin 1988) (p. 280, 281) : contraintes pesant sur un gouvernement dépourvu de véritable majorité - Accord sur la reprise du dialogue en Nouvelle-Calédonie et la volonté de réussir la construction européenne - Incertitude sur le suivi de la loi de programmation militaire - Plan : avenir des contrats Etat-région - Doute sur l'utilité d'une délégation interministérielle au minimum d'insertion - Attend les suites concrètes de cette déclaration, limitée à un exposé de bonnes intentions.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - **Suite de la discussion** - (30 juin 1988) - **Art. 15 (p. 354)**: son amendement de suppression n° 59, soutenu par M. Pierre-Christian Taittinger : amnistie des sanctions prononcées par un employeur ; adopté.

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - **Art. 28 (p. 372)**: sur l'amendement n° 8 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie), son sous-amendement n° 61, soutenu par M. Pierre-Christian Taittinger ; retiré.

Deuxième lecture [n° 320 (87-88)] - (6 juillet 1988) - **Question préalable (p. 451)**: sa motion n° 32, soutenue par M. Etienne Dailly, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

Nouvelle lecture [n° 325 (87-88)] - (8 juillet 1988) - **Art. 15 (p. 472)**: son amendement n° 1, soutenu par M. Charles Jolibois : suppression de cet article relatif à l'amnistie des sanctions prononcées par les employeurs contre les salariés et à la réintégration des salariés protégés amnistiés ; retiré au profit de l'amendement identique n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (9 novembre 1988) - **Art. 3 (suite) (p. 918)**: son amendement n° 172 soutenu par M. Roger Chinaud : élection du président par le Conseil supérieur en son sein pour la durée de ses fonctions de membre du Conseil supérieur ; devenu sans objet - **Art. 4 (p. 931)**: ses amendements soutenus par M. Pierre-Christi-

tian Taittinger n° 173 et n° 174 : obligation de réserve et conditions de cessation du versement du traitement d'un ancien membre du CSA.; adoptés - Art. 10 (p. 944) : son amendement n° 175 soutenu par M. Pierre-Christian Taittinger : suppression de cet article relatif aux dispositions communes aux secteurs public et privé de communication audiovisuelle ; retiré - Art. 11 (p. 958) : son amendement n° 177 : impossibilité pour la convention de limiter de quelque manière que ce soit la mise en service des sanctions prévues par la présente loi ; retiré.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 15 - Art. 42-1 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 984) : son amendement n° 178, soutenu par M. Roger Chinaud : suppression de la possibilité pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel de suspendre, après mise en demeure, tout ou partie du programme d'une chaîne de télévision ; retiré - Art. 18 (p. 1008) : son amendement n° 179, soutenu par M. Roger Chinaud : attributions de la CNCL pendant la période transitoire ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 78 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1054) : son amendement n° 67, soutenu par M. Louis Boyer : limitation du dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales pour les entreprises employant des salariés percevant en raison de leurs compétences des rémunérations élevées ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2632) : rend hommage au travail du président de la commission des finances, du rapporteur

général et de tous les rapporteurs - **Projet de budget élaboré dans le contexte d'une situation économique satisfaisante : conjoncture internationale, effets positifs de la politique conduite par le précédent gouvernement ; mais absence de prise en compte des contraintes d'assainissement des finances publiques et mauvaise préparation de l'harmonisation fiscale européenne - Aménagements importants effectués par le Sénat par voie d'amendements - (p. 2633) : souhait de clarification du débat démocratique de la majorité sénatoriale - Absence de majorité stable en faveur du Gouvernement Rocard à l'Assemblée nationale - Opposition de la majorité sénatoriale à la politique menée par ce Gouvernement - (p. 2634) : vote positif du groupe de l'UREI sur le projet de budget ainsi amendé par le Sénat.**

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Art. 5 (p. 3016) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Daniel Hoefel, rapporteur (suppression de cet article définissant les attributions du conseil d'orientation du CNFPT) - Art. 14 (p. 3025) : son amendement n° 10 : suppression de cet article tendant à abaisser le seuil d'application du mode de scrutin municipal majoritaire avec correctif proportionnel aux communes de 2 500 habitants ; adopté - S'oppose à la modification du mode de scrutin municipal à trois mois des élections.

M

MACHET (Jacques), sénateur de la Marne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 4 (88-89)] relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 80 (88-89)] (10 novembre 1988) - Agriculture.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 374) :** soutient l'amendement n° 78 de M. Albert Vecten (bénéfice de l'amnistie accordé aux condamnés pour infraction à la législation et à la réglementation sur les armes).
- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 566) :** au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi.
- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1162) :** analyse les causes des difficultés actuelles de l'agriculture - Financement de la protection sociale agricole - Développement des formes sociétaires d'exploitation, notamment les entreprises agricoles à responsabilité limitée, EARL - Reconnaissance du statut des agricultrices - Application aux exploitations agricoles de la loi du 25 janvier 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaires - (p. 1163) : conséquences des nouvelles dispositions économiques et juridiques sur la situation sociale des exploitants agricoles et de leurs salariés - Modification des critères d'affiliation au régime de protection sociale agricole des coexploitants et des associés exploitants ; modalités de calcul de l'assiette des cotisations sociales pour les exploitants associés d'EARL ; nouveau mode de calcul des cotisations d'assurance vieillesse - Conditions de majoration de la retraite proportionnelle - Extension des critères d'assujettissement aux cotisations de solidarité - Diminution de la parcelle de subsistance et modalités de cession d'activité au regard du droit à pension - Extension aux salariés agricoles des dispositions de la loi Séguin relative à l'aménagement et à la durée du temps de travail - Simplification des règlements de travail préfectoraux - Modifications du code du travail - Conditions d'ouverture du droit à l'invalidité partielle - Maintien de la couverture sociale agricole des enseignants des établissements d'enseignement agricole privés - Suppression de la double cotisation de solidarité pour certains exploitants - Conséquences juridiques du retrait des terres - Amendements de la commission relatifs, d'une part à l'affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes

agricoles, et d'autre part au mode de calcul de la prime européenne de retrait de production des terres - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 3 (p. 1221) : à titre personnel, soutient l'amendement n° 198 de M. Claude Huriet (conditions d'inscription au registre de l'agriculture) - **Après l'art. 11 (p. 1239) :** à titre personnel, soutient l'amendement n° 215 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le preneur de sous-louer des biens pris à bail pour un usage de vacances ou de loisirs) - (p. 1242) : à titre personnel, soutient l'amendement n° 214 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le preneur d'associer à son bail un copreneur, avec l'autorisation du bailleur ou après accord du tribunal paritaire) - **Art. 17 (p. 1251) :** à titre personnel, soutient l'amendement n° 217 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le conciliateur de proposer au tribunal de prononcer la résiliation du ou des baux de l'exploitant en vue d'améliorer sa situation financière) - **Art. 19 (p. 1253) :** à titre personnel, soutient l'amendement n° 218 de M. Alphonse Arzel (suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure du règlement judiciaire) - **Avant l'art. 22 (p. 1266) :** son amendement n° 120 : inaccessibilité et insaisissabilité des prestations familiales agricoles ; adopté - **Art. 22 (p. 1269) :** son amendement n° 99 : nouveaux critères d'affiliation à la mutualité sociale agricole non opposables aux personnes déjà affiliées à la date de publication de la présente loi ; adopté - **Art. 23 (p. 1270) :** son amendement n° 100 : réforme de l'assiette des cotisations au régime agricole des prestations familiales applicable aux EARL en activité dans les départements d'outre-mer ; adopté - **Art. 24 (p. 1271) :** son amendement n° 101 : extension aux départements d'outre-mer de la réforme de l'assiette des cotisations à l'AMEXA des associés d'une EARL ; adopté - **Art. 25 :** son amendement n° 102 : reconnaissance du principe de la double cotisation professionnelle à l'assurance vieillesse agricole des associés d'une EARL ; application de ces dispositions aux départements d'outre-mer ; adopté - **Art. 26 (p. 1272) :** son amendement rédactionnel n° 103 ; adopté - (p. 1273) : sur l'amendement n° 78 de M. Jean Arthuis, rapporteur (majoration de la retraite proportionnelle pour les coexploitants ou pour les associés exploitants d'une EARL), son sous-amendement n° 104 : extension de cette majoration aux époux coexploitants ou aux associés exploitants d'une société civile à objet agricole ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 27 (p. 1275) :** ses amendements n° 105, n° 106 et n° 107 tendant à rendre automatiquement et immédiatement applicable aux salariés agricoles toute mesure nouvelle relative aux prestations du code de la sécurité sociale ; adoptés - **Art. 28 (p. 1276) :** accepte l'amendement n° 231 de M. Henri Nallet, ministre (extension aux époux coexploitants et associés d'une EARL du bénéfice de la pension d'invalidité pour inaptitude partielle à l'exercice de la profession agricole) - **Art. 29 (p. 1277) :** son amendement n° 109 : affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés d'une société ou d'un groupement créé par des organismes déjà assujettis, à condition que la participation de ces derniers représente au moins 50 % du capital ; adopté - **Art. 30 (p. 1279) :** son amendement n° 110 : suppression de la diminution de la parcelle de subsistance ; adopté - **Art. 32 (p. 1280) :** ses amendements n° 111 à n° 117 relatifs à l'extension aux salariés des professions agricoles des dispositions du code du travail relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail ; adoptés - **Art. 35 (p. 1281) :** son amendement rédactionnel n° 118 ; adopté - **Art. 36 (p. 1284) :** son amendement n° 119 : réévaluation annuelle de la prime de retrait de production des terres, en fonction de l'augmentation des cotisations sociales agricoles ; retiré.

MADLAIN (Jean), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 255 (87-88)] relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage [n° 18 (88-89)] (11 octobre 1988) - Apprentissage.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, avec M. Louis Souvet, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Travail et formation professionnelle - [n° 92 (88-89) tome 4] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires** [n° 309 (87-88)] - (5 juillet 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 405) : attachement du groupe de l'UREI à l'équilibre financier et au maintien du système de protection sociale - Mesures structurelles urgentes pour résorber le déficit de la branche vieillesse - Favorable à la diminution du taux de TVA sur les boissons non alcoolisées - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage** [n° 255 (87-88)] - (11 octobre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 526) : situation économique et sociale de Mayotte - Agriculture - Tourisme - Actions en faveur des jeunes - Projet de loi tendant à fixer les compétences respectives de l'Etat et de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage - Régime de financement de cette formation, proche du régime métropolitain - Avis favorable donné à l'unanimité par le conseil général de Mayotte au présent projet de loi - Craint quelques difficultés d'application à brève échéance - Souligne la précarité des conditions actuelles de l'apprentissage à Mayotte - Commission des affaires sociales favorable à l'adoption de ce projet, à la fois nécessaire et insuffisant - Art. 2 (p. 528) : son amendement n° 1 : composition du comité de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi de Mayotte ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Après l'art. 5 (p. 1063) : soutient l'amendement n° 66 de M. Claude Huriet (exclusion, des organismes d'assurance vieillesse des professions libérales, du champ d'application des articles L.124-4 et L.153-9 du code de la sécurité sociale) - Après l'art. 6 (p. 1065) : soutient l'amendement n° 41 de M. André Diligent (obligation pour les entreprises d'assurer la perte financière encourue par leur personnel, à l'occasion des sinistres aboutissant à l'invocation du cas de force majeure).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Art. 5 (p. 1449) : son amendement n° I-198 : bénéfice d'une réduction d'impôt sur le revenu pour toutes les cotisations versées aux organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1450) : son amendement n° I-27 : extension du bénéfice du crédit d'impôt envisagé pour les cotisations syndicales, aux cotisations mutualistes ; retiré.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Après l'art. 24 (p. 1645) : son amendement n° I-67, soutenu par M. André Fosset : possibilité pour les régions de récupérer la TVA, même lorsqu'elles attribuent aux lycées des subventions d'équipement ; retiré.

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (formation professionnelle) (p. 1839) : budget de continuité avec les actions entreprises par le précédent gouvernement - Effort consacré à la formation professionnelle - Amélioration des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP, et des travaux d'utilité collective, TUC - Création d'emplois à la délégation à la formation professionnelle et à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Critique le prélèvement sur la provision opérée au chapitre 44-77 destiné à compenser l'exonération des charges sociales liées au contrat de qualification - Création des contrats d'études prévisionnelles permettant de fixer des orientations pour le développement de la formation dans une branche professionnelle considérée - Augmentation du crédit d'impôt-formation - Création prochaine du crédit-formation - Participation des régions à l'effort de formation - Nécessaire revalorisation de l'apprentissage comme filière complète et efficace de formation et d'insertion professionnelle - (p. 1840) : contribution des entreprises au financement de la formation - Poursuite des mesures permettant d'assurer à la fois un contrôle efficace et une évaluation qualitative tant des organismes que des actions de formation - Avis favorable de la commission des affaires sociales sur les crédits de la formation professionnelle.

MADRELLE (Philippe), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la défense des droits d'usage au bois [n° 236 (87-88)] (25 février 1988) - Bois et forêts.

MALASSAGNE (Paul), sénateur du Cantal (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques,

- Membre titulaire du comité consultatif des courses.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Est nommé membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) le 30 juin 1988 (JO Lois et décrets du 1^{er} juillet 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Tourisme - [n° 90 (88-89) tome 16]. (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 97 (JO Questions du 26 mars 1987) (p. 430) - Ministère : Agriculture - *Mesures envisagées en faveur des fromages d'appellation d'origine contrôlée* - (Caduque : mai 1988) - Lait et produits laitiers.

n° 98 (JO Questions du 26 mars 1987) (p. 430) - Ministère : Collectivités locales - *Réformes de la dotation globale de fonctionnement (DGF)* - (Caduque : mai 1988) - Dotation globale de fonctionnement (DGF).

INTERVENTIONS

- Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Art. 1 - Art. L. 209-7 du code de la santé publique (p. 553) : sur l'amendement n° 28 de M. Franck Sérusclat (soumission de toute recherche biomédicale pratiquée sur l'homme à l'avis consultatif préalable d'un comité local d'éthique agréé auprès d'un représentant de l'Etat dans la région), son sous-amendement n° 64 ; rejeté.

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]. -

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2147, 2148) : se déclare satisfait de la création d'un ministère délégué au tourisme - Priorité accordée à la promotion touristique de la France à l'étranger ; majoration des crédits de la Maison de France - Insuffisance des crédits destinés aux contrats de plan avec les régions, à l'aménagement du territoire et au tourisme familial et associatif - Développement du thermalisme et idée d'un tourisme de santé - Caractère disproportionné du poids économique de l'activité touristique par rapport au budget du tourisme - Bilan de la saison touristique 1987 ; nette amélioration de la fréquentation étrangère - Mise en place de dispositions fiscales favorables au tourisme : suppression de la taxe sur les frais généraux des entreprises ; réduction du taux de la TVA pour les locations de voitures, l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyages, les transports ; indexation annuelle automatique du plafond de ressources pour le bénéfice du chèque-vacances - (p. 2149) : importance de l'ouverture du grand marché européen pour l'activité touristique ; élaboration d'un programme communautaire destiné à promouvoir le tourisme - Problème de la réforme du statut des agences de voyages - Insuffisante exploitation touristique du bicentenaire de la Révolution française - Importance du tourisme pour le développement économique des régions - Sous certaines réserves, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce budget.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2352) : budget, expression de la reconnaissance de la Nation - Diminution de 2,6 % des crédits de ce budget par rapport à 1988 - Problème du rattrapage intégral du rapport constant - Rappelle l'augmentation l'année dernière du traitement des catégories C et D de fonctionnaires à l'exclusion des huissiers de première classe, décision ayant eu pour effet d'exclure les pensions d'anciens combattants de la revalorisation - Souhaite la suppression des forclusions opposables aux anciens d'Afrique du Nord pour bénéficier d'une retraite mutualiste majorée par l'Etat - Souhaite une attention particulière du Gouvernement en ce qui concerne : le rétablissement intégral des indices de pensions d'invalidité, l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens combattants chômeurs en fin de droits, l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant volontaire de la Résistance, la reconnaissance de la Nation au profit des prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh - Regrette que ce projet de budget ne comporte pas d'échéancier précis pour la mise en oeuvre partielle de certaines de ces mesures - (p. 2353) : rappelle que la solidarité est un facteur de paix - Se déclare opposé à l'adoption de ce budget.

MALECOT (Kléber), sénateur du Loiret (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

MANET (Michel), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et budget - II - Services financiers - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 9] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) - Rapporteur spécial (services financiers) (p. 2489) : progression exemplaire du projet de budget des services financiers - Maîtrise des dépenses de fonctionnement et réduction des crédits destinés à l'informatique - Effort de réduction nette des effectifs - Créations d'emplois à la direction générale des impôts, DGI, au titre de la mise en place de l'impôt de solidarité sur la fortune et de l'amélioration du contrôle fiscal - Accroissement des emplois des services extérieurs du Trésor - Effort de réduction des effectifs des douanes dans la perspective de l'échéance de 1992 - (p. 2490) : faiblesse des suppressions d'emplois à la direction de la concurrence et de la consommation - Efficacité du contrôle fiscal et de la lutte menée par la douane contre les trafics d'armes et de drogue - Priorités de ce projet de budget : amélioration de la qualification et du cadre de vie des agents des services financiers, augmentation des crédits de fonctionnement courant et de matériel - Inquiétudes de la commission des finances relatives au déménagement du ministère des finances à Bercy - Accroissement contestable des moyens de la direction des douanes - Perspectives de la SEITA - Effort de productivité du ministère des finances - Au nom de la commission des finances, propose l'adoption par le Sénat du projet de budget des services financiers.

MARTIN (Hubert), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.
- Membre suppléant du Conseil national de la cinématographie.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Environnement - [n° 89 (88-89) tome 3] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1808) : insuffisance des crédits proposés - Bilan encourageant de la campagne 1988 de prévention et de lutte contre les incendies de forêts, suite aux efforts entrepris à travers les précédents

budgets et à l'application de la loi du 22 juillet 1987 - Prévention des risques majeurs : plans d'exposition aux risques naturels prévisibles, PER ; insuffisance des effectifs de l'inspection des installations classées ; caractère peu satisfaisant de l'état d'avancement des études de danger pour les établissements soumis à la directive européenne dite « Seveso » de 1982 ; rappelle la visite de la commission d'enquête du Sénat aux établissements Hoffmann-Laroche à Bâle ; insuffisance du contrôle des établissements soumis à simple déclaration - Choix des sites d'enfouissement pour les déchets nucléaires à « vie longue » - Déchets toxiques : sécurité des décharges de déchets spéciaux ; flux transfrontaliers - Ordures ménagères : décharges sauvages ; importations - (p. 1809) : diminution de la subvention de fonctionnement de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Crédits des parcs naturels régionaux ; souhaite la poursuite de l'effort du Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2356) : constate que les anciens combattants ne sont pas satisfaits de ce budget - Absence de mesures nouvelles en dehors de la revalorisation de la pension des veuves de guerre - Diminution du nombre de ressortissants chaque année - Diminution de 2 % des crédits - Problème de la levée des forclusions opposables à l'accueil des demandes de carte de combattant volontaire de la Résistance - Situation des anciens combattants d'Indochine et spécialement des anciens prisonniers du Viêt-minh - Favorable à la satisfaction de toutes les revendications légitimes qui ont été développées - Estime que les orphelins de guerre doivent avoir les mêmes droits que les autres ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONACVG - Favorable au cumul de la pension d'orphelin de guerre et de l'allocation pour adulte handicapé - Approuve les crédits affectés aux nécropoles de 1914-1918, à la construction de la nécropole de Fréjus et à l'information historique - Considère comme inadmissible que l'étude de la seconde guerre mondiale soit repoussée en fin d'année scolaire - (p. 2357) : en raison des insuffisances de ce budget, se déclare opposé à son adoption, au nom du groupe de l'Union des républicains et des indépendants.

MASSERET (Jean-Pierre), sénateur de la Moselle (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire du Conseil national du crédit.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des finances, à la suite d'une mission d'information effectuée aux Etats-Unis du 16 au 26 juillet 1987, sur la situation de l'aéronautique civile de ce pays et les différents aspects du contentieux Air-

bûs [n° 222 (87-88)] (22 janvier 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - Etats-Unis.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Voies navigables** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 32] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 48] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 44 (JO Débats du 17 mai 1986) (p. 701) - Ministère : Jeunesse et sports - *Politique sportive du Gouvernement* - (Caduque : mai 1988) - Sports.

n° 68 (JO Débats du 21 juin 1986) (p. 1876) - Ministère : Affaires sociales - *Avenir des missions locales pour l'emploi* - (Caduque : mai 1988) - Emploi.

n° 69 (JO Débats du 21 juin 1986) (p. 1876) - Ministère : Environnement - *Prévention du risque atomique dans les centrales nucléaires* - (Caduque : mai 1988) - Energie nucléaire.

n° 74 (JO Débats du 30 juillet 1986) (p. 3456) - Ministère : Formation professionnelle - *Avenir des missions locales pour l'emploi* - (Caduque : mai 1988) - Emploi.

n° 76 (JO Questions du 11 septembre 1986) (p. 1268) - Ministère : Industrie - *Situation du bassin d'emploi des houillères de Lorraine* - (Caduque : mai 1988) - Charbon.

n° 148 (JO Débats du 8 mai 1987) (p. 798) - Ministère : Agriculture - *Difficultés des producteurs de lait* - (Caduque : mai 1988) - Lait et produits laitiers.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1394) : rappelle que les départements réclament plus de postiers, de gendarmes, de policiers, d'instituteurs et de professeurs - Réponse des Français au problème de la politique de privatisation - Principes de la politique gouvernementale proposée au pays par François Mitterrand dans sa *Lettre à tous les Français* - Deux axes principaux : efficacité et justice sociale pour tous les Français - Adaptation de la fiscalité dans la perspective du marché unique - Quatre priorités : emploi, éducation, formation, recherche et culture - Mesures en faveur de l'emploi - (p. 1395) : baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis - Allègement des taxes - Amélioration des crédits-formation - Exonération de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles pendant cinq ans - Augmentation des crédits de l'éducation, de la formation et de la recherche - Allègement de la pression fiscale sur les ménages - Abaissement des taux de TVA - Renforcement de la solidarité et rétablissement de l'impôt sur la fortune - Priorité à la baisse des prélèvements obligatoires - Constate que la croissance est saine, la consommation sage, que la situation financière des entreprises est bonne et que les investissements à l'étranger augmentent - Déploie le coût du crédit et l'insuffisante performance des entreprises sur les marchés extérieurs - Importance de l'échéance européenne de 1992 - Nécessaires harmonisations économiques et fiscales - Modification de la fiscalité sur l'épargne pour empêcher les capitaux de partir à l'étranger - Aménagement de la TVA - Réalisation du marché unique et respect de la croissance, de l'emploi, de l'avenir technologique, de la solidarité, de la liberté de circulation, de la sécurité et de la démocratie économique - Rappelle les mouvements sociaux qui agitent

le pays depuis quelques semaines - Nécessité de briser l'engrenage de la société duale et d'élargir la marge de manoeuvre de la gestion du pays - (p. 1396) : budget en réponse à ceux qui veulent concilier l'efficacité économique et le respect des hommes.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Après l'art. 3 (p. 1441) : son amendement n° I-273, soutenu par M. Paul Loridant : bénéfice de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints est admis pour une longue durée dans un établissement médicalisé ou en section de cure médicale de maison de retraite ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-290 du Gouvernement - Art. 4 (p. 1444) : son amendement n° I-274 : bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, de repas et à l'assistance alimentaire, médicale ou matérielle en France ; adopté (par priorité) - Après l'art. 5 (p. 1450) : son amendement n° I-275, soutenu par M. Paul Loridant : application du régime des plus-values à long terme aux produits des cessions de brevets, de procédés et de techniques, de cessions ou concessions de logiciels ainsi qu'aux concessions de licences exclusives d'exploitation ; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1469) : son amendement n° I-276 : application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-166 de M. Maurice Blin, rapporteur général - (p. 1470) : difficultés de l'industrie de l'extraction charbonnière ; manifestation des mineurs des houillères des bassins lorrains le 22 novembre à Paris - Cohérence de la fiscalité européenne - (p. 1475) : son amendement n° I-277 : réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; retiré - Art. 9 (p. 1503) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° I-266 de M. Lucien Neuwirth (exonération fiscale destinée à favoriser la création ou la reprise d'entreprises : extension aux professions libérales) - Soutient l'amendement n° I-278 de M. Roger Quilliot (mesures en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : extension aux entreprises créées en 1987) - Après l'art. 9 (p. 1508) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° I-124 de M. Roger Chinaud (extension des mesures d'exonération d'impôt aux entreprises créées pour l'exercice d'une profession libérale) - Art. 10 (p. 1511) : son amendement n° I-279 : définition des salariés les moins qualifiés visés par les mesures d'amélioration du crédit d'impôt formation ; retiré au profit de l'amendement sur le même objet n° I-300 du Gouvernement - Après l'art. 10 (p. 1514) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° I-201 de M. André Fosset (relèvement du plafond des comptes courants d'associés) - Art. 11 (p. 1521) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° I-126 de M. Roger Chinaud (régime fiscal de l'apport de fonds propres par incorporation de capital).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 13 (p. 1541) : son amendement n° I-282 : relèvement du plafond d'exonération de la taxe sur les salaires applicable aux employeurs pour l'acquisition des titres-restaurant ; retiré - Art. 14 (p. 1546) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-205 de M. André Fosset (suppression, à compter du 1^{er} janvier 1989, de la règle du « coupon couru » pour la détermination du résultat net imposable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM) - Art. 18 (p. 1554) : favorable à l'adoption de cet article créant un nouvel impôt de solidarité sur la fortune, ISF - *Paragraphe II* (p. 1562) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-172 de M. Maurice Blin, rapporteur général (en cas de mutation à titre gratuit en ligne directe, solidarité du nu-propriétaire et de l'usufruitier au regard du paiement de l'ISF) - *Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts* (p. 1583) : ses amendements, n° I-283 : maintien de l'exonération de l'ISF, sous certaines conditions, en cas d'augmentation du capital par des investisseurs extérieurs ; et n° I-284 : titres détenus par des directeurs de société considérés comme des biens professionnels à la double condition qu'ils aient été détenus pendant cinq ans et qu'ils représentent 75 % du patrimoine taxable du redevable ; retirés.

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) - Rapporteur spécial (voies navigables) (p. 1725) : constate que le transport fluvial ne se porte pas bien en France - Redoute des risques sérieux de concurrence de la part des entreprises de batellerie européennes à l'échéance de 1992 - Restauration et entretien du réseau actuel : objectif de ce projet - Diminution du trafic fluvial de marchandises et réduction de moitié des effectifs des compagnies de navigation et de la flotte en service - (p. 1726) : insuffisance du réseau fluvial français : gabarit, voies en cul-de-sac, insuffisance des raccordements aux réseaux des pays voisins - Nombreux avantages du transport fluvial - Nécessité de privilégier le bon entretien du réseau notamment à grand gabarit - Légère progression des dépenses réelles en faveur de la batellerie - Signale que les contrats de plan Etat-région signés en 1984 dans le cadre du IXe Plan sont en cours d'achèvement et ont permis de réaliser un certain nombre d'opérations de liaisons et de restauration - Signale que certaines opérations de grande envergure qui conditionnent l'avenir du transport fluvial en France sont actuellement en attente de financement : liaison Saône-Rhin et liaison Bray-Nogent - Amélioration du projet de budget des voies navigables pour 1989 par rapport au budget des deux années précédentes - Absence de relance ambitieuse du transport fluvial - Exprime l'attachement de la commission des finances à la réalisation de la liaison Rhin-Rhône qui concerne six régions - Rappelle l'importance des moyens que la RFA consacre à la réalisation de la liaison Rhin-Main-Danube - Se déclare favorable à l'adoption des crédits consacrés aux voies navigables.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2116, 2117) : difficultés actuelles de l'enseignement supérieur - Fonctions culturelle, économique et sociale de l'université - Revalorisation de la fonction enseignante indissociable d'un effort du contribuable - Autonomie des universités - Définition de leurs missions par l'Etat et les régions - Favorable à l'adoption de ce budget.

Jeunesse et sports - (2 décembre 1988) (p. 2136) : priorité accordée au sport de haut niveau - Aménagement des rythmes de vie des enfants - Formation et recherche appliquée au sport - Lutte contre le dopage - Financement des ligues et des clubs sportifs - Nécessité de clarifier au plus tôt les rôles et les responsabilités de l'Etat d'une part, des fédérations et du Comité national olympique et sportif français, CNOSF, d'autre part.

Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (9 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2494, 2495) : dénonciation par la Cour des comptes du manque d'adaptation des administrations : existence de sureffectifs importants, trop grande rigidité de la gestion du corps des instituteurs - Nombreuses négligences soulignées par la Cour : mauvaise préparation de certaines opérations, notamment d'informatisation, carences comptables, investissements mal évalués - Sévérité des jugements de la Cour concernant la situation de la sidérurgie et la mise en place des sociétés de conversion dans les bassins d'emploi sidérurgiques - Caractère indispensable, selon la Cour, de la rémunération par le Trésor des fonds des CCP et de l'élargissement des prestations des services financiers de la poste - (p. 2496) : extension inhabituelle des observations de la Cour à une appréciation de l'activité législative : recours abusif à la procédure du décret d'avance, insuffisance de la préparation de certaines réformes législatives, critiques adressées à l'égard du système de répartition des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales - Au nom de la commission des finances, souligne la nécessité d'interpréter avec prudence les conclusions de la Cour.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) (p. 2561, 2562) : présente l'intervention de M. Michel Dreyfus-Schmidt sur le secrétariat d'Etat chargé des droits des femmes - Caractère modeste du budget de ce secrétariat d'Etat, rattaché aux services généraux du Premier ministre -

Existence de trois priorités d'action pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes : favoriser l'insertion et la promotion des femmes dans la vie économique, lutter contre toute les formes d'exclusion des femmes, et encourager l'accès des femmes aux responsabilités civiques - Réseau des déléguées régionales et des chargées de mission départementales : moyen d'intervention privilégié du secrétariat d'Etat - Nécessité de réorganiser les services chargés des droits des femmes et de remédier à la situation précaire de leurs agents - Vote des crédits de ce département ministériel par le groupe socialiste.

Articles de totalisation des crédits :

(10 décembre 1988) - Art. 30 (p. 2569) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-62 de M. Maurice Blin, rapporteur général (réduction de dix-sept milliards de francs des crédits ouverts au titre des services votés) - Remise en cause de l'équilibre du projet de loi de finances pour 1989 - (p. 2570) : vote du groupe socialiste contre l'article 30.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2629) : dénaturation des principales dispositions de la première partie de la loi de finances par les votes du Sénat ; embarras politique de la majorité sénatoriale au cours de la discussion des budgets des départements ministériels - Se félicite de la qualité des débats au cours de cette discussion budgétaire - Constate l'apparition d'un consensus sur certains budgets importants et les divisions de la majorité sénatoriale sur d'autres budgets - (p. 2630) : rejet par le Sénat des crédits de cinq départements ministériels - Tentative de récupération des conflits sociaux récents par la majorité sénatoriale - Opposition à l'impôt de solidarité sur la fortune et volonté de retour à la politique de privatisation exprimées par cette majorité - Contradiction entre le vote d'un amendement de la commission des finances réduisant les recettes de trente milliards de francs et les demandes nombreuses et élevées d'augmentation des crédits formulées au cours des débats - Se félicite des grandes priorités du projet de loi de finances initial pour 1989 - (p. 2631) : lien indissoluble entre progrès économique et progrès social - Opposition du groupe socialiste à ce projet de budget dénaturé par la majorité sénatoriale

MASSON (Christian), sénateur des Ardennes (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

MASSON (Paul), sénateur du Loiret (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Membre titulaire de l'établissement public de la Cité des sciences et de l'industrie.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au Japon, en République de Corée et à Hong-Kong du 24 février au 10 mars 1988 afin d'étudier le bicamérisme et les structures décentralisées au Japon, les institutions nouvelles de la République de Corée et l'évolution du statut de Hong-Kong [n° 292 (87-88)] (23 juin 1988) - Asie.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Police et sécurité - [n° 93 (88-89) tome 2] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) : son intervention, présentée par M. Alain Pluchet (p. 1705, 1706).

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1965) : estime que la justice devrait être la première institution dans une démocratie comme la France - Constate que tous les gouvernements ont été soupçonnés de vouloir porter atteinte à son indépendance - Dénonce certaines mutations qui sont intervenues à Paris dans la haute magistrature - Insuffisance des budgets de la justice depuis quelques années - Importance de la protection des citoyens et de tous ceux qui concourent à leur sécurité - Problème de la lutte antiterroriste - Rappelle à ce sujet le dépôt de son rapport en 1984 concluant à la nécessité de prendre des dispositions dérogatoires au droit commun, et le vote de quatre lois en 1986 relatives à la lutte antiterroriste - Constate une banalisation des conditions d'isolement des condamnés pour acte de terrorisme - Espère que les assassins de Georges Besse sont détenus au secret - Dénonce l'inculpation du juge Boulouque - (p. 1966) : rend hommage au juge Boulouque pour sa compétence et son courage - S'indigne de l'attribution du bénéfice de l'aide judiciaire à Ali Salah - Souhaite que le Gouvernement corrige la regrettable erreur commise et ses effets déplorables dans l'opinion - Estime que le devoir d'Etat passe, quels que soient les pouvoirs en place, par l'affirmation publique de la volonté de défendre les juges qui font leur métier - Constate que la justice est aussi la conception que s'en fait l'ensemble du peuple français - S'indigne de constater que par le détournement d'une procédure un inculpé, accusé d'actes de terrorisme, peut ainsi faire inculper son propre juge - Au nom du groupe RPR, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce projet de budget - (p. 1973) : rappelle l'arrestation du temps de M. Pasqua d'un certain nombre de membres d'Action directe responsables de l'assassinat de M. Georges Besse - Estime qu'il appartenait au président de la cour d'accusation de trouver lui-même les solutions qui auraient pu éviter qu'on en arrive là.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur pour avis (police et sécurité) (p. 2019) : crédits proposés - Création d'un Institut des hautes études de sécurité intérieure - Effort en matière informatique ; inefficacité de la direction des transmissions et de l'informatique créée en 1982 ; absence d'équipement des secrétariats généraux pour l'administration de la police, SGAP ; survivance du traitement manuel des fichiers dans les services centraux et régionaux de la police judiciaire ; critiques de la Cour des comptes - Baisse de la criminalité ; vols ; stabilité du trafic des stupéfiants ; diminution du nombre des attentats ; faiblesse du taux d'élucidation des actes délictueux - Conséquences sur la surveillance des frontières de la suppression de toute entrave à la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Europe des douze à partir de 1993 ; article 17 de l'accord de Schengen de 1985 élargissant au Benelux les accords passés entre la France et la RFA - (p. 2020) : pose le problème de l'immigration clandestine dans la CEE - En raison de l'insuffisance des crédits proposés, avis défavorable de la commission des lois à l'adoption de ces crédits.

Equipelement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2525, 2526) : choix du tracé de la future grande transversale autoroutière Est-Ouest : souhaite l'adoption d'un tracé évitant la traversée de la ville d'Orléans - Injustice du système d'assujettissement à la TVA des travaux routiers financés par les collectivités locales - Se félicite de l'action du Gouvernement en faveur du développement du réseau national routier français et votera ce budget.

MATHIEU (François), sénateur de la Loire (NI puis UC).

Elu sénateur le 4 septembre 1988, en remplacement de M. Michel Durafour, démissionnaire (JO Lois et décrets du 6 septembre 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 11 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 12 octobre 1988).

MATHIEU (Serge), sénateur du Rhône (UREI) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

DÉPÔTS

Proposition de loi relative au financement des organismes agréés pour le contrôle qualitatif des vins d'appellation d'origine et au financement de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie [n° 220 (87-88)] (6 janvier 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - **Boissons et alcools.**

Proposition de loi tendant à adapter certaines dispositions fiscales et juridiques du métayage et du fermage viticoles [n° 63 (88-89)] (2 novembre 1988) - **Baux ruraux.**

Proposition de loi relative à la distillation en franchise de droits d'une partie de la production d'eau-de-vie naturelle des exploitants agricoles [n° 64 (88-89)] (2 novembre 1988) - **Boissons et alcools.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1927) : difficultés des agriculteurs du fait de la politique européenne de maîtrise des excédents ; gel des terres prévisible et naissance de déséquilibres dans les zones les plus défavorisées ; demande la défense des intérêts français dans les négociations européennes et la révision du système des quotas - Crédits proposés : formation ; crédits de bourses ; création d'emplois dans le cadre de la politique d'élévation du niveau des qualifications liée aux échéances européennes ; encouragement nécessaire à l'apprentissage des langues ; application de la loi du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements privés d'enseignement agricole - **Viticulture : récolte de 1988 - (p. 1928) : effort de conversion des producteurs de vins de table du Midi vers la production de vins de pays ou d'appellation d'origine contrôlée, AOC - Protection des AOC dans les pays extérieurs à la Communauté - Protection des terroirs classés pour la production des vins d'AOC - Financement des organismes agréés par l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux de vie, INAO, pour effectuer les examens qualitatifs imposés par la législation sur les vins d'AOC - Réglementation applicable à l'enrichissement des vins d'AOC.**

MATRAJA (Pierre), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 34 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 156 concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales [n° 148 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 35 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 158 concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur [n° 149 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 36 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées [n° 150 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Equipelement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 2065, 2066) : hausse exponentielle des dépenses d'aide au logement et travaux de la commission Bloch-Lainé sur la réforme des aides à l'accession sociale à la propriété - Importance des crédits proposés en faveur du logement social, de la réhabilitation et des opérations d'urbanisme - Approuve les dispositions votées par l'Assemblée nationale destinées à corriger la dérive des loyers suite à la loi Méhaignerie - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2300) : rend hommage aux deux coopérants français assassinés au Pérou par des membres du Sentier lumineux - Redressement sensible des crédits des affaires étrangères dans le projet de budget pour 1989, mettant fin à une longue période de dépréciation progressive - Réaffirmation de la confiance en l'action des organisations internationales - Effort en faveur de l'aide au développement ; création d'un fonds d'aide au développement - Aide aux réfugiés afghans - Mise à disposition de moyens importants en faveur de la francophonie, de Radio-France internationale, RFI, de l'Europe et des Français de l'étranger - Volonté d'enrayer la dégradation de l'outil diplomatique : création d'emplois, effort d'informatisation et d'investissement, projet de centre de conférences internationales du quai Branly - Souhaite la mise en place d'un mode de calcul plus équitable des indemnités de résidence des diplomates en poste à l'étranger - Evolution positive du climat international en 1988 : situation en URSS, désarmement, apaisement des conflits locaux - (p. 2301) : définit les grands objectifs de la politique extérieure française ; soutien aux accords de désarmement en faveur de la sécurité collective en Europe, maintien de l'effort de défense français, participation à la construction européenne à travers la présidence française, et action en faveur du tiers

monde par l'allègement de la dette et la renégociation des accords de Lomé - Accorde sa confiance à la politique extérieure menée par le Gouvernement français.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2360) : rappelle que si on avait fait un peu plus hier, le Gouvernement aurait beaucoup moins à faire aujourd'hui - Rappelle les obligations de la France à l'égard des anciens combattants - Estime que ce budget est courageux - Souligne quelques actions positives : revalorisation des pensions des veuves de guerre, plan de rattrapage sur cinq ans du rapport constant - (p. 2361) : renforcement de la mission de l'information historique - Modernisation et rôle du département ministériel : formation du personnel, réinsertion sociale, aide, secours et gestion des emplois réservés - Maintien nécessaire de la fonction de l'Institution nationale des invalides - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2398) : budget conforme aux engagements de la loi de programmation - Prise en compte du climat de détente internationale marqué par les accords de limitation des armes stratégiques assortis des mesures de sécurité et de confiance - Constate que l'Union soviétique n'a pas relâché son effort militaire - Nécessité pour la France de participer aux actions internationales en vue du désarmement, qu'il s'agisse des arsenaux nucléaires ou des armements conventionnels - Existence d'un important déséquilibre entre les forces du pacte de Varsovie et celles des pays de l'Alliance atlantique - Prolifération des armes chimiques et banalisation récente de leur emploi - Nécessité de revoir le protocole de Genève de 1925 - Budget, traduction de la poursuite de l'effort en faveur de la défense - Constate que la France demeure le pays qui contribue le plus à la sécurité européenne - Budget de modernisation et de transition - (p. 2399) : constate que l'effort d'équipement est conforme aux engagements de la loi de programmation et que ce résultat n'a été obtenu que grâce à un effort budgétaire plus important qu'en 1988 - Souligne la nécessité d'une réactualisation de la loi de programmation - Apprécie les mesures prises pour améliorer la condition militaire et s'inquiète de la nouvelle déflation des effectifs programmée pour 1989 - Poursuite de la modernisation des armées - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 156 concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales** [n° 34 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 35 et n° 36) (p. 2960) : oeuvre de l'Organisation internationale du travail, OIT - Convention n° 156 : objectif d'égalité effective de traitement pour les travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités familiales ; dispositions de caractère général en harmonie avec l'état avancé du droit positif français en ce domaine - (p. 2961) : loi du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Loi du 29 décembre 1986 relative à la famille, accompagnée de ses textes d'application - Convention n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées ; définition du travailleur handicapé ; énoncé des principes devant régir les politiques nationales - Ancienneté de la législation française en ce domaine ; loi du 26 avril 1924 relative aux mutilés de guerre ; loi du 23 novembre 1957 pour les travailleurs handicapés ; loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 ; loi du 10 juillet 1987 ; mise en oeuvre progressive de la disposition instituant une obligation d'emploi d'un pourcentage de travailleurs handicapés dans les entreprises privées ou publiques - Fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP - Convention n° 158 relative à la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur - (p. 2962) : dispositif en harmonie avec la législation française : loi du 30 décembre 1986 relative aux procédures de licenciement - Avis favorable à la ratification de ces trois conventions - Rappelle la compétence territoriale des départements et des territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 158 concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur** [n° 35 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 34 et n° 36) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2960 à 2963).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées** [n° 36 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 34 et n° 35) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2960 à 2963).

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à donner le nom d'Alain Savary à un bâtiment de la marine nationale [n° 239 (87-88)] (25 février 1988) - Cérémonies publiques.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder la légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre de 1914-1918 titulaires d'un titre de guerre [n° 172 (88-89)] (20 décembre 1988) - Anciens combattants et victimes de guerre.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à faciliter la formation au sein des petites et moyennes entreprises en faveur des personnels salariés et non salariés [n° 173 (88-89)] (20 décembre 1988) - Entreprises.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 372) : sur l'amendement n° 8 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie), son sous-amendement n° 57, soutenu par M. Charles de Cuttoli ; adopté.

MELENCHON (Jean-Luc), sénateur de l'Essonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales ; en démission et est nommé le 29 juin 1988 membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 30 juin 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 14 octobre 1988) (p. 573) - Ministère : Solidarité - *Revendications des infirmières - Infirmiers et infirmières.*

Questions orales avec débat :

n° 175 (*JO Débats* du 28 mai 1987) (p. 1389) - Ministère : Recherche et enseignement supérieur - *Réforme du troisième cycle des études médicales* - (Caduque : mai 1988) - Médecine (enseignement de la).

n° 17 (*JO Débats* du 21 octobre 1988) (p. 624) - Ministère : Affaires étrangères - *Droits de l'homme et célébration du*

bicentenaire de la Révolution française - (Réponse: *JO Débats* du 26 octobre 1988) (p. 655) - Cérémonies publiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 14 (p. 343) : amnistie, expression de la volonté du peuple qui a choisi aux dernières élections la lutte contre les inégalités sociales - Rappelle que l'entreprise a longtemps été exclue de la vie démocratique et que les délégués d'entreprise n'existent que depuis quelques années - Dénonce l'augmentation des demandes patronales de licenciement de personnes protégées, de 1981 à 1986 - Souhaite que l'adoption des amendements soutenus par le groupe socialiste soit le prolongement et la traduction dans la vie quotidienne des travailleurs de la signification de leur vote politique de 1988.

- **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme** - (25 octobre 1988) (p. 655) : interrogation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que la France contribue à la célébration du bicentenaire de la Révolution - Universalité et actualité des principes révolutionnaires - Emancipation du peuple français et proclamation de la liberté du monde - Fondement de la Nation française sur le pacte civique : « Liberté, égalité, fraternité » - Souhaite que ce pacte unificateur puisse être à la base de la dynamique de la formation de l'Europe - Rappelle l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme - Nécessité de lutter contre les inégalités après avoir proclamé l'égalité des hommes - Souhaite que la célébration de la Révolution française soit un moment inspiré de l'histoire de l'humanité - (p. 665) : confirmation par le gouvernement du lien entre droits de l'homme et lutte contre l'exclusion - Célébration du bicentenaire de la Révolution - Nécessité de mettre à l'ordre du jour des droits nouveaux - Mission des Français de proposer un pacte civique à l'Europe.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) Art. 1 A (p. 754) : création du droit pour chacun d'avoir part aux richesses - (p. 755) : fin de l'apologie des gagneurs et de l'absence de considération pour ceux au détriment de qui les gains sont réalisés - Art. 1 A (p. 756) : se déclare opposé à l'amendement n° 65 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (suppression des deux premières phrases de cet article relatives à une disposition de valeur constitutionnelle qui figure dans le préambule de la Constitution de 1946 et à une obligation nationale d'insertion sociale et professionnelle de toute personne en difficulté) - (p. 757) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Pierre Louvot, rapporteur (attribution du revenu minimum d'insertion, RMI, à toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental et de la situation locale de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler) - (p. 758) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (reconnaissance de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté comme un impératif national).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - Discussion générale (p. 887, 888) : désertification culturelle du paysage audiovisuel français consécutive à l'application du libéralisme ; déséquilibres engendrés par la privatisation de TF1 - Prudence et réalisme du projet de loi, instituant une autorité qui mérite le respect - Nécessité d'une redéfinition des missions et des moyens du service public - Primauté de la mission d'intérêt général dans toute activité audiovisuelle - Affirmation du principe de la domanialité publique des fréquences et de l'espace hertzien disponible - Avant l'art. 1 (p. 899) : se déclare défavorable à l'amendement n° 128 de M. Ivan Renar qui conduirait à une définition restrictive des missions d'intérêt général (exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite) - (p. 900) : se déclare opposé à l'amendement n° 129 de M. Ivan Renar (contenu de la mission de service public de radiodiffusion et de télévision).

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 9 (p. 943) : domanialité publique de l'espace hertzien justifiée par la mission d'intérêt général - Dénonce le trafic scandaleux qui règne dans le domaine des radios dites « libres » - Rappelle l'accessibilité du domaine public.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 12 (p. 969) : dénonce les conditions d'attribution des fréquences aux radios libres - Diminution considérable des stations locales depuis 1987 - Emprise des radios commerciales sur les radios associatives - Revente de fréquences à des tarifs exorbitants - Conséquences de la dérégulation de la FM et de l'introduction de la publicité sur le réseau des radios de création - (p. 970) : interroge le Gouvernement sur la politique qu'il entend mener à l'égard des radios locales - (p. 971) : se déclare favorable à l'amendement n° 197 de Mme Catherine Tasca, ministre (possibilité pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA de publier une liste des fréquences disponibles par catégories de services).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2440) : potentiel culturel des banlieues - Souhaite que soient reconnus l'authenticité des banlieues et leur droit à exister dans l'ensemble culturel français - (p. 2441) : culture de quartier - Participation de ce budget aux actions des comités de villes - Importance du réseau des bibliothèques dans la promotion de la lecture - Souhaite que le projet d'une très grande bibliothèque puisse avoir des retombées positives sur les bibliothèques publiques municipales - Favorable à l'adoption de ce budget.

MELICK (Jacques), secrétaire d'Etat aux anciens combattants (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (*JO Lois et décrets* du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

En qualité de ministre chargé de la mer

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 66-240 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes [n° 264 (87-88)]** - (18 octobre 1988) - Discussion générale (p. 612) : projet tendant à créer, au profit des armateurs français, un cas d'exonération légale d'exécution du contrat de transport - Précise que plusieurs Etats sont déjà dotés d'une législation infligeant des sanctions pénales aux transporteurs maritimes qui débarquent sur leur territoire des passagers en situation irrégulière - Lutte contre le terrorisme - Prévention de l'immigration clandestine - Réglementation conforme au droit maritime international - Suppression des contentieux entre les armateurs français et les Etats de débarquement - Nécessaire information des usagers sur ces nouvelles dispositions - Application de ce projet dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte - Art. unique (p. 613) : accepte les amendements de M. Josselin de Rohan, rapporteur, n° 1, d'ordre rédactionnel et n° 2 (application de la présente loi dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte).

- **Question orale avec débat : marine marchande** - (25 octobre 1988) (p. 650) : importance de la perte du tonnage de jauge de la marine marchande française depuis dix ans - Forte consommation française de transports maritimes internationaux - (p. 651) : chiffre d'affaires de l'armement français ; effectifs ; part de la clientèle étrangère - Augmentation de la complexité des activités de transport maritime international - Concurrence des pays d'Asie du sud-est - Problèmes de compétitivité de la marine marchande française ; part relative du coût de la main d'oeuvre ; caractère

pointilliste des mesures adoptées par le précédent gouvernement ; exemple de l'aide structurelle mise en place en 1986 et non-utilisation des crédits de 1988 par les armateurs - Caractère utopique d'un pavillon économique européen ; nécessité d'une politique concertée de protection et de développement des marines marchandes européennes - Contexte de la surcapacité du transport maritime mondial ; signes de reprise ; risques qu'entraînerait une délocalisation excessive due à la recherche systématique de la baisse des coûts de production - Place irremplaçable d'une marine marchande nationale - (p. 652) : mission confiée par le Gouvernement à M. Jean-Yves Le Drian, député ; concertation avec les partenaires sociaux du secteur - Souhaite la relance de la négociation paritaire dans la marine marchande française - Etablissements publics portuaires ; exemple encourageant du dynamisme du port du Havre - (p. 653) : problème de l'assujettissement à la taxe professionnelle des entreprises de manutention portuaire.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Après l'art. 33 (p. 1138) : son amendement n° 46 : ouverture du bénéfice de la position hors cadre aux fonctionnaires mis à la disposition des ports autonomes ; adopté - Son amendement n° 78 : recrutement exceptionnel de conseillers des chambres régionales des comptes ; modification des règles de présidence du jury de concours ; rejeté.**

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1760) : mutations du monde maritime : pêche, ports ou flotte de commerce - Priorité à la solidarité et à la formation - Nécessité de définir une politique structurelle de la marine marchande - Problème des contraintes sociales et économiques dans le domaine des pêches - Progression des crédits globaux - Politique de la mer placée sous le signe de l'adaptation et de la modernisation - Progression des dépenses sociales et de formation - Augmentation des crédits d'investissement portuaire - (p. 1761) : aide à l'investissement pour le secteur des pêches maritimes - Modernisation de la flotte de pêche dans un contexte communautaire difficile - Maintien des effectifs des personnels chargés des missions de sécurité et de police - Gouvernement attentif à la mise en place du plan d'orientation pluriannuel de maîtrise de la puissance de la flotille - Dénonce les « pratiques tarifaires déloyales » pratiquées par certains opérateurs d'Extrême-Orient - Problème du devenir de la marine marchande - Définition d'une politique conciliant efficacité et justice sociale - Attribution d'une dotation en capital aux ports autonomes pour leur permettre de réduire leur endettement - Maintien dans le domaine de l'activité portuaire des plans sociaux et de compétitivité mis en oeuvre - (p. 1775) : priorité à la formation - Rappelle que la décision de fermer l'école de Paimpol a été prise par le gouvernement précédent - Possibilité pour la région de promouvoir les activités de formation dans le cadre de l'école maritime et aquacole de Paimpol - Rappelle que la décision des transferts à Brest des phares et balises a été prise sans concertation avec les organisations syndicales - Maintien du pavillon de Kerguelen - (p. 1776) : rappelle que 33 navires naviguent sous pavillon de Kerguelen - Présentation du rapport de M. Le Drian dans six mois au plus tard - Rappelle qu'une partie seulement des aides à l'investissement pour 1988 a été utilisée - Considère les ports comme des outils de développement économique et d'aménagement du territoire - Souhaite maintenir l'effort de compétitivité des ports - Respect des engagements pris par le gouvernement précédent en matière de dotation en capital - Nécessaire adaptation au plan européen d'orientation de la pêche - Souhaite donner aux pêcheurs français les moyens d'être armés pour faire face aux conditions communautaires - Rappelle au sujet du problème du contentieux franco-canadien que des discussions ont été engagées en janvier 1987 sur la base de l'accord de 1972 - Souhaite la réaffirmation des droits français à Saint-Pierre-et-Miquelon et à proximité du Canada - (p. 1777) : rappelle le versement d'indemnités sur justificatif des dépenses effectuées à la suite de l'ouragan d'octobre 1987 qu'il s'agisse de bateaux,

d'ostréiculture ou de matériel de pêche - Problèmes de la réparation navale - Estime que l'activité de réparation navale doit faire partie des services qu'un grand port international offre à sa clientèle - S'excuse de ne pouvoir assister au congrès des associations des élus du littoral - Rappelle que le port de Noirmoutier n'est pas un port d'intérêt national et qu'il n'appartient donc pas à l'Etat d'engager une aide financière à son profit - Souhaite améliorer la coordination des pouvoirs publics afin de lutter contre la dégradation des eaux - Nécessaire amélioration de la sécurité des plaisanciers - S'associe aux hommages adressés à la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM - Estime que la prévention passe par une politique de formation et d'information - (p. 1778) : opération de prolongement du quai de Flandre à Dunkerque prise dans le cadre de la convention quadripartite Etat-région-département-port autonome de Dunkerque en date du 13 novembre 1987 - Absence de concurrence en matière de conteneurs entre les trois ports de Boulogne, Calais et Dunkerque - Problèmes du dragage en Mer du Nord - Augmentation de la rentabilité globale et diminution du déficit de la balance commerciale des produits de la mer, objectifs de la pêche et des cultures marines - Signale que le ministère de la mer participe au financement d'investissements expérimentaux ou innovants.

MERCIER (Louis), sénateur de la Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1194) :** reprise de nombreuses dispositions positives du projet de loi de M. François Guillaume, précédemment déposé devant l'Assemblée nationale - Création d'un registre de l'agriculture - Reconnaissance du statut de l'agriculteur - Retraite proportionnelle des agriculteurs - Application à l'agriculture des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires ; problème de l'information des agriculteurs sur ces nouvelles procédures juridiques - (p. 1195) : nouvelle détermination de la parcelle de subsistance - Extension aux sociétés agricoles de l'exonération de la contribution sociale de solidarité - Fiscalisation des terres gelées - Affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles - Regrette l'absence de dispositions relatives à la réforme des structures, à la retraite complémentaire et à l'assiette des cotisations sociales des agriculteurs - Aurait préféré la discussion d'une loi d'orientation qui puisse servir de projet à moyen terme pour l'agriculture française.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1890, 1891) : part des prestations vieillesse dans le BAPSA, du fait du déséquilibre démographique, aggravé par l'abaissement de l'âge de la retraite - Faible progression du minimum vieillesse - Prestations maladie ; demande la prise en charge par le BAPSA des vaccinations antigrippe et de l'aide ménagère à domicile - Progression des cotisations ; nécessaire réforme du mode de calcul - Votera ce projet de budget.

MERIC (André), sénateur de la Haute-Garonne (président du groupe S jusqu'au 5 juillet 1988) - Puis *secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 28 juillet 1988 à minuit (*JO Lois et décrets* du 30 juillet 1988).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 242 (87-88)] (16 mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - **Parlement**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la diffusion de l'enregistrement des procès relatifs aux crimes contre l'humanité [n° 243 (87-88)] (16 mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - **Justice**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à donner vocation à la qualité de combattant aux militaires ayant participé à certaines opérations menées par la France sur les théâtres d'opérations extérieures [n° 244 (87-88)] (16 mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - **Anciens combattants et victimes de guerre**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 374 du code civil relatif à l'exercice de l'autorité parentale en ce qui concerne les enfants naturels [n° 245 (87-88)] (16 mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - **Famille**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réprimer les discriminations à l'encontre des handicapés [n° 246 (87-88)] (16 mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - **Handicapés**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instaurer une incitation fiscale en faveur des économies d'énergie [n° 247 (87-88)] (16 mars 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - **Impôts et taxes**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Germain Authié, Paul Loridant et plusieurs de ses collègues, relative à la liberté de reproduction des logiciels [n° 281 (87-88)] (20 mai 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Droit pénal**.

Proposition de loi organique, déposée avec M. Michel Dreyfus-Schmidt et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une procédure d'urgence dans le contentieux de l'élection des députés, défini par l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel [n° 298 (87-88)] (23 juin 1988) - **Elections et référendums**.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 90 (*JO Débats* du 22 novembre 1986) (p. 5028) - Ministère : Premier ministre - *Situation de l'industrie aérospatiale française* - (Caduque : mai 1988) - **Industrie aéronautique**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - *Suite de la discussion* -

(16 février 1988) - **Art. 1** (p. 59) : son amendement n° 42, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : obligation de mentionner dans les déclarations de patrimoine les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice du mandat ; rejeté - **Art. 2** (p. 64) : son amendement n° 44, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : abaissement du plafonnement des dépenses électorales des candidats à l'élection présidentielle ; rejeté - (p. 65) : son amendement n° 43, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : inclusion dans le total des dépenses de celles effectuées au moyen de fonds publics qui concourent à la promotion du candidat, de son bilan ou de son programme ; rejeté - **Rappel au règlement** (p. 72) : critique la longueur de la suspension de séance et proteste contre le mépris manifesté à l'égard de la minorité sénatoriale - **Organisation des travaux du Sénat** - **Art. 7** (p. 74) : sur l'amendement n° 5 de la commission (obligation pour les députés dans les quinze jours qui suivent leur entrée en fonction de déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale une déclaration de leur situation patrimoniale concernant la totalité de leurs biens propres ainsi qu'éventuellement ceux de la communauté ou les biens réputés indivis), ses sous-amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 89 à n° 94 ; rejetés - (p. 81) : constate l'effritement de la transparence au fur et à mesure que se déroule le débat - (p. 85) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 48 ; publication au Journal officiel de la République des déclarations de situation patrimoniale des députés dans le délai de deux mois suivant leur transmission ; retiré ; et n° 50 : obligation pour le député lorsqu'il dépose une nouvelle déclaration de mentionner les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice de ses fonctions ; rejeté - (p. 87) : son amendement n° 49, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : possibilité pour tout électeur de consulter les déclarations des situations patrimoniales des députés ; retiré.

Suite de la discussion - (17 février 1988) - **Art. 7 bis** (p. 103) : son amendement n° 52, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : exactitude et sincérité des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires vérifiées par la commission de contrôle ; retiré - **Art. 7 ter** (p. 105) : sur l'amendement n° 12 de la commission (sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires), son sous-amendement n° 53, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : possibilité de publier tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires s'il en est fait publiquement état en justice ; rejeté - **Art. 9 - Art. L.O. 163-2 du code électoral** (p. 109) : son amendement n° 54, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : plafond des dépenses de campagne fixé à cent mille francs par circonscription, augmenté de trois francs par électeur inscrit au 31 décembre de l'année précédant le scrutin ; rejeté - **Système proposé inspiré de celui en vigueur en Grande-Bretagne** - **Art. L.O. 163-3** (p. 115) : son amendement n° 55, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : interdiction pour les personnes morales de consentir des dons aux candidats ; remboursement de l'Etat devant tenir compte des sommes provenant de dons et non dépensées par les candidats au cours de leur campagne ; surplus reversé à la Fondation de France ; rejeté - (p. 117) : son amendement n° 56, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : montant total des dons annuels consentis aux candidats ; rejeté - (p. 121) : sur l'amendement n° 84 de la commission (interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats), son sous-amendement n° 57, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : énumération de l'ensemble des sociétés disposant de fonds publics pour lesquelles il est interdit de consentir des dons aux candidats ; rejeté - (p. 125) : ses amendements n° 58 à n° 66 relatifs aux dons consentis aux candidats ; retirés - (p. 126) : ses amendements n° 67 et n° 68, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, relatifs aux dons consentis à un candidat par les personnes morales, après accord de l'assemblée générale des actionnaires ou des associés et après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel ; dons inscrits au bilan ; rejetés - **Art. 9 ter** (p. 128, 129) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 69 : suppression de cet article fixant les

conditions de la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats aux élections législatives ; rejeté ; et n° 70 : suppression pour coordination des dispositions relatives à l'interdiction pour les personnes morales de droit public de déduire leurs dons ; adopté - (p. 130) : son amendement n° 71, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : liste des entreprises ou collectivités publiques ne pouvant déduire fiscalement leurs dons à des candidats ; rejeté - Sur le même objet, ses amendements n° 72 à n° 76, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt ; retirés - Après l'art. 9 ter (p. 131) : son amendement n° 77, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : actions de soutien à l'élection des députés portées par les sociétés à la connaissance de tout actionnaire ; retiré - Art. 10 (p. 132) : son amendement n° 78, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : réduction du délai de dépôt obligatoire du compte de leur campagne électorale par les candidats aux élections législatives ; adopté - (p. 133) : son amendement n° 79, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : possibilité pour tout électeur de consulter dans les préfectures les comptes de campagne des candidats ; rejeté - (p. 134) : son amendement n° 80, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : transmission des comptes de campagne des candidats aux chambres régionales des comptes qui sont chargées d'en contrôler l'exactitude et la sincérité ; rejeté - Art. 11 bis (p. 135) : son amendement n° 81, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : inéligibilité proclamée après le rappel des obligations au candidat par le président de la commission prévue à l'article L.O. 135-2 du code électoral ; retiré - (p. 136) : son amendement n° 82, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : pénalités dues par le candidat à l'Etat en cas de dépassement du plafond de dépenses autorisées ; rejeté - Après l'art. 11 bis (p. 137) : son amendement n° 83, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : déchéance du candidat pouvant être constatée par le Conseil constitutionnel à la requête de tout citoyen ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Après l'art. 2 (p. 142) :** ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 52 : publication au Journal officiel des déclarations de situation patrimoniale des personnes visées aux articles 1 et 2 de la présente loi ; et n° 53 : déclarations des dites situations patrimoniales consultables par tout électeur ; retirés - **Art. 3 :** sur l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (composition et mission de la commission chargée de recevoir les déclarations de situation patrimoniale), son sous-amendement n° 68, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt ; retiré - **Après l'art. 4 (p. 144, 145) :** ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 54 : plafonnement des dépenses de campagne déterminé dans chaque région ; n° 55 : remboursement par l'Etat des frais de campagne aux partis recueillant au moins 2,5 % des voix ; n° 56 : obligation pour chaque tête de liste aux élections régionales d'établir un compte de campagne et de le déposer après l'élection à la préfecture de région ; et n° 57 : extension à la région du système de l'inéligibilité de la tête de liste en cas de dépassement du plafond des dépenses de campagne prévu ; rejetés - (p. 149) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 59 : plafond des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants ; et n° 60 : contrôle des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants ; rejetés - (p. 150) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 58 : remboursement par l'Etat d'une partie des dépenses électorales engagées dans les communes de plus de 30.000 habitants pour les listes ayant obtenu 2,5 % des suffrages exprimés ; et n° 61 : sanctions applicables au candidat tête de liste, dans les communes de plus de 30.000 habitants, dont les comptes de campagne font apparaître un dépassement du plafond des dépenses autorisées ; rejetés - **Art. 5 (p. 151) :** son amendement n° 62, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : augmentation du remboursement forfaitaire de certaines dépenses électorales pour les candidats à l'Assemblée nationale ayant obtenu au moins 2,5 % des suffrages exprimés au premier tour ; rejeté - **Art. 6 (p. 160) :** son amendement n° 63, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : possibilité pour les représentants des partis politiques de faire, conjointement avec les bureaux de l'Assem-

blée nationale et du Sénat, des propositions au Gouvernement ; rejeté - **Après l'art. 6 (p. 162, 163) :** sur l'amendement n° 10 de la commission (répartition des aides, d'une part en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré s'inscrire ou se rattacher à tel ou tel parti ou groupement politique, d'autre part en fonction du nombre de voix recueillies lors des dernières élections législatives), ses sous-amendements, soutenus par M. Michel Darras, n° 69 ; retiré ; et n° 70 à n° 73 ; rejetés - (p. 165, 166) : son amendement n° 64 : crédits affectés aux partis politiques répartis au prorata des voix obtenues aux élections législatives ; rejeté - **Art. 7 (p. 169) :** son amendement n° 65, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : répartition des crédits aux partis et groupements politiques ne tenant pas compte du nombre de sénateurs ; rejeté - **Art. 11 (p. 174) :** sur l'amendement n° 19 de la commission (modalités d'accès permanent aux listes et fichiers électoraux), ses sous-amendements n° 74 et n° 75, soutenus par M. Michel Darras ; devenus sans objet - Intégration de ces sous-amendements dans l'amendement n° 19 repris par M. Michel Darras - **Art. 12 (p. 181) :** son amendement n° 66, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : émissions publicitaires à caractère politique en l'état interdites à la télévision ; rejeté.

En qualité de secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance [n° 152 (88-89)] (14 décembre 1988) - Déportés, internés et résistants.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2342) : rappelle les multiples interventions du Sénat en faveur du monde combattant au cours des 40 dernières années marquées du sceau de l'objectivité pour la défense des valeurs de liberté et de justice - Baisse régulière du nombre des pensionnés et diminution de ce budget - Rigueur budgétaire nécessaire - Association des anciens combattants à l'oeuvre de solidarité envers les plus démunis - Rappelle les grandes priorités nationales : emploi, solidarité, éducation, formation et recherche - Rappelle que la France a une des meilleures protections sociales du monde et que les dépenses sociales représentent le tiers du revenu national - (p. 2343) : bénéficie pour les anciens combattants des mesures générales mises en oeuvre par le projet de budget de l'Etat - Revenu minimum d'insertion, RMI, mesures pour l'emploi, amélioration du remboursement par la sécurité sociale pour les plus âgés et pour les plus malades - Diminution du montant de la dette viagère - Achèvement du rattrapage du rapport constant depuis décembre 1987 - Réduction du nombre d'emplois et des dépenses publiques - Ouverture du droit à pension militaire aux veuves des harkis assassinés après les accords d'Evian - Revalorisation des pensions en fonction des augmentations prévues en cours d'année pour les fonctionnaires - Inscription par l'Assemblée nationale d'un crédit de 75 millions de francs pour les veuves de guerre - Plan de revalorisation des pensions des veuves de guerre sur cinq ans - Relance de l'information historique - Entretien des nécropoles militaires et achèvement de celle de Fréjus - Modernisation des services - Bénéfice de transformations d'emplois pour les petites catégories de personnels - Renforcement de la formation des agents - Mission de réinsertion sociale du ministère - Souci de moderniser l'équipement des centres d'appareillage - Rôle du centre d'étude et de recherche pour l'appareillage des handicapés - (p. 2344) : aide sociale et assistance administrative en faveur de plus de trois millions et demi de personnes - Modernisation de dix écoles de rééducation professionnelle - Gestion des emplois réservés dans les administrations de l'Etat, les établissements publics et les collectivités locales -

Rénovation et médicalisation des quinze maisons de retraite - Rôle irremplaçable de l'Institution nationale des invalides - Annonce le dépôt prochain de deux projets de loi relatifs à la fixation des conditions d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, au statut du prisonnier de guerre du Viêt-nam et d'une proposition de loi concernant les prisonniers de guerre du camp de Rawa-Ruska - Constate que de nombreuses revendications sont présentées par les anciens combattants d'Afrique du Nord - Problème de l'attribution de la carte de combattant d'Afrique du Nord - (p. 2345) : modification du barème des points pour l'attribution de la carte du combattant - Propose de reporter le délai de souscription d'une rente auprès d'une société mutualiste au 1^{er} janvier 1994 - Problème du rapport constant - Souhaite une réforme du système de référence destiné à fixer le point d'indice des pensions et l'instauration d'un système équitable pour tous - Favorable à la gratuité réelle de l'appareillage des handicapés - Etude en cours de certaines revendications des Alsaciens et des Mosellans - Préparation de dispositions nouvelles afin de reconnaître la qualité de combattant à certaines catégories de militaires qui jusqu'à ce jour avaient été oubliées - Souhaite, par l'adoption de ce budget, la poursuite de l'action de réparation due au monde combattant - (p. 2361) : constate l'unanimité du Sénat pour rendre aux anciens combattants l'hommage qui leur est dû - Absence de mesures en faveur des veuves de plus de soixante ans - Diminution depuis deux ans de 40 % des crédits de l'information historique - Diminution du nombre de points exigibles pour l'obtention de la carte du combattant - (p. 2362) : prorogation d'un an de la possibilité de constituer une retraite mutualiste d'anciens combattants d'Afrique du Nord - Problème du rattrapage du rapport constant et de l'augmentation de juillet 1987 des indices des fonctionnaires - Rappelle que la cause essentielle de la baisse des crédits réside dans la baisse des charges supportées au titre de la dette viagère du fait de la démographie des pensionnés - Constate que 7 millions de francs seront affectés à la modernisation du ministère contre 2,5 millions de francs en 1988 - Réduction du quart des personnels du secrétariat d'Etat en cinq ans - Relance de l'action en faveur de la mémoire historique - Poursuite de l'édification de la nécropole de Fréjus et rénovation des sépultures et nécropoles de la guerre de 1914/1918 - Mesures de revalorisation des pensions militaires d'invalidité - Inscription d'un crédit dans le collectif budgétaire afin de respecter le rapport constant - (p. 2363) : concertation en cours destinée à modifier le système de référence qui permet de faire évoluer les pensions militaires d'invalidité - Rappelle l'augmentation des pensions des veuves de guerre - Confirme que les orphelins de guerre ont droit à la protection et au soutien moral et matériel de l'Etat et sont ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONACVG - Problème de la proportionnalité des pensions - Estime que la « cristallisation » des pensions relève de la compétence du ministère des finances - Donne lecture d'une lettre de ce ministère à ce sujet - Attribution de nombreux secours aux étrangers anciens combattants ayant servi dans les armées françaises - Volonté de regrouper les services chargés des nécropoles et de l'état-civil - Souligne le travail d'éducation des commissions départementales d'information historique - Importance des centres d'appareillage - Souligne la renommée internationale du centre d'étude et de recherche pour l'appareillage des handicapés, CERAH - Abandon du transfert à l'Institution nationale des invalides de l'antenne du CERAH de la région parisienne - Problème de la prise en charge des appareils correcteurs de la surdité destinés aux mutilés de guerre - Poursuite de l'action en faveur de la gratuité des soins à laquelle ont droit les anciens combattants et victimes de guerre - Hommage à l'Institution nationale des invalides - Rappelle que la baisse des crédits de l'action sociale s'explique par la réduction forfaitaire au titre des économies et s'impose à tous les départements ministériels - (p. 2365) : bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, pour les anciens combattants - Souhaite, en ce qui concerne les anciens combattants d'Afrique du Nord, l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant et la prolongation d'une année de la possibilité de souscrire une retraite mutualiste - Favorable à l'élévation du plafond de cette retraite à 6 000 F. - Problème des anciens combattants

demandeurs d'emploi en fin de droits - Nécessité de prévoir un échancier pour l'attribution du bénéfice de la campagne double - Institution en 1983 d'une commission médicale pour étudier une éventuelle pathologie propre aux anciens militaires ayant participé aux opérations d'Afrique du Nord - (p. 2366) : signale que le projet de loi sur Rawa-Ruska sera soumis au Parlement au printemps prochain - Dépôt prochain d'un projet relatif à la carte de combattant volontaire de la Résistance - Annonce la préparation d'un projet de loi relatif aux prisonniers du Viêt-minh - Souligne les mesures complémentaires obtenues à l'Assemblée nationale qui permettent l'amélioration de ce budget - Eventuel recours à la voie réglementaire pour apporter des solutions à des situations qui auraient normalement dû être résolues auparavant - Etablissement d'un ordre de priorité - Concertation avec tous les représentants des anciens combattants - Dénonce le peu de respect que l'on porte dans certains milieux, aux anciens combattants et victimes de guerre - (p. 2367) : rappelle avoir reçu avec plaisir les représentants des anciens combattants des Français de l'étranger - (p. 2368) : déclare ne pas faire de politique politicienne avec les anciens combattants - Confirme la mise au point avec plusieurs autres ministres et le dépôt au cours de la prochaine session parlementaire du projet de loi relatif aux prisonniers du Viêt-minh.

MERLI (Pierre), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

Elu député le 13 juin 1988 (*JO* Lois et décrets du 15 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 24 juin 1988 (*JO* Lois et décrets du 25 juin 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 228 (*JO* Questions du 24 septembre 1987) (p. 1490) - Ministère : Equipement - Liaison autoroutière de Nice (*Alpes-Maritimes*) à Grenoble (*Isère*) - (Caduque : mai 1988) - Autoroutes.

MILLAUD (Daniel), Sénateur de la Polynésie française (UC) - Secrétaire du Sénat - Se démet de ses fonctions de secrétaire du Sénat le 11 octobre 1988 (*JO* Débats du 12 octobre 1988) (p. 515).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer (RFO).

Membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO* Débats du 18 novembre 1988) (p. 1184) - Ministère : Départements et/territoires d'outre-mer - Droit d'établissement des ressortissants de la CEE en Polynésie française - Départements et territoires d'outre-mer.

Questions orales sans débat :

n° 40 (*JO* Débats du 16 novembre 1988) (p. 1070) - Ministère : Economie - Régime fiscal de l'indemnité compensa-

trice demandée par une société à ses employés utilisant ses véhicules pour un usage semi-privatif - (Réponse: JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2773) - Automobiles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - (29 juin 1988) - Art. 2 (p. 306) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 2 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, et n° 63 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse) - Après l'art. 2 : se déclare opposé à l'amendement n° 64 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (amnistie des délits relatifs à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse, commis avant le 1^{er} février 1983) - Absence de texte concernant l'interruption volontaire de grossesse dans les territoires d'outre-mer ; statistiques sur le nombre d'avortements clandestins en Polynésie française.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 7 (p. 322) : interrogation sur la consultation des assemblées territoriales sur ce projet de loi - (p. 323) : rappelle que le Conseil constitutionnel, s'agissant d'un amendement relatif à la Nouvelle-Calédonie avait décidé que les amendements parlementaires n'étaient pas soumis à la consultation des assemblées territoriales.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud [n° 251 (87-88)]** - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 432) : demande au Gouvernement si les avis des assemblées territoriales ont été transmis officiellement au Parlement et quelles solutions il propose pour la coordination des compétences locales concernant la Polynésie française.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture [n° 325 (87-88)]** - (8 juillet 1988) - Art. 2 (p. 468) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse) - Rappelle que les textes relatifs à l'interruption volontaire de grossesse ne sont pas appliqués dans les territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage [n° 255 (87-88)]** - (11 octobre 1988) - Discussion générale (p. 526, 527) : présente l'intervention de M. Marcel Henry, sénateur de Mayotte - Nouvelle détermination des compétences respectives de l'Etat et de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage - Rapprochement du droit commun applicable à la métropole et aux départements d'outre-mer - Report de la participation des employeurs au financement de l'apprentissage et de la formation continue - Inadaptation de la loi de 1952 portant code du travail dans les territoires d'outre-mer à la situation économique et sociale actuelle de Mayotte - Interroge le Gouvernement sur le rythme d'exécution de la convention passée le 28 mars 1987 entre l'Etat et la collectivité territoriale de Mayotte, son niveau actuel de financement, la mise en oeuvre du plan d'action juridique et les perspectives de réalisation effective du port de Longoni et de l'aéroport de Pamandzi - Demande au Sénat d'adopter ce projet de loi devant permettre une amélioration significative de la situation de Mayotte.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1469) : soutient l'amendement n° I-199 de M. André Bohl (application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique) - (p. 1474) : soutient l'amendement n° I-241 de M. Jean Cluzel (réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image) - (p. 1481) : soutient l'amendement n° I-29 de M. Jean Pourchet (réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe III* - Art. 885 O bis du code général des impôts

(p. 1586) : se déclare favorable à l'amendement n° I-197 de M. Louis Virapoullé (liste des biens exonérés de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Art. 29 et Etat A (p. 1664) : attire l'attention du Gouvernement sur l'impossibilité pour les territoires d'outre-mer, en vertu de la législation communautaire, de percevoir des droits de douane sur les produits importés des pays de la CEE - Regrette que le Gouvernement français n'ait pas suivi l'avis du Conseil économique et social prévoyant que ces moins-values douanières soient compensées par une majoration des crédits du Fonds européen de développement.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1699) : pense que certaines orientations ou certaines mesures prévues pour la Nouvelle-Calédonie seraient opportunes et applicables dans d'autres territoires d'outre-mer, notamment en Polynésie française : diversification des filières universitaires ; création d'une chambre régionale des comptes - Demande au Gouvernement de déposer au Parlement un projet de loi complétant le code des communes de Polynésie française - (p. 1700) : subventions versées par l'Etat aux communes - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Montant de la participation du territoire par l'intermédiaire du fonds intercommunal de péréquation - Absence de précisions sur le montant réel des interventions de l'Etat en Polynésie française - Interroge le Gouvernement sur la politique qu'il entend mener dans le Pacifique Sud - Absence de consultation des territoires français du Pacifique sur leur intégration au sein de l'Europe - (p. 1701) : demande au Gouvernement de verser au budget de la Polynésie française une somme équivalente aux moins-values des recettes douanières sur les marchandises en provenance du Marché commun - Sous réserve de ces observations, votera ce budget.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1817) : dégradation du patrimoine naturel de la France - Atteinte aux grands équilibres écologiques planétaires - Prise en compte de la notion d'environnement à l'échelon de la construction européenne et retard pris par la France en ce domaine - Insuffisance des crédits - Défaut de soutien apporté aux associations - Education - Demande la mise en place d'un ministère de plein exercice regroupant toutes les compétences relatives à l'environnement y compris l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la prévention de tous les risques - Renforcement nécessaire de l'administration de l'environnement ; préconise la mise en place d'un service régional de la protection de la nature ; rôle des préfets - Abstention de la majorité du groupe de l'Union centriste sur les crédits proposés.

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1873) : évoque le problème particulier des assujettis à la sécurité sociale qui ne peuvent obtenir qu'à titre exceptionnel des prestations de cet organisme lorsqu'ils séjournent en Polynésie française - (p. 1874) : interroge le Gouvernement sur la prise en charge de ces assujettis par la caisse locale de prévoyance sociale et son éventuel remboursement ultérieur par la sécurité sociale - Travaux du Conseil de l'Europe relatifs à la sécurité sociale.

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1968) : dénonce les piètres conditions d'exercice de la justice en Polynésie française du fait de l'insuffisance des effectifs des juridictions et face à l'accroissement très rapide du nombre des affaires - Souhaite la création d'un poste de président de chambre et d'un poste d'avocat général - Conditions particulières de travail en raison de la dispersion des îles - Constate que la Nouvelle-Calédonie avec moins d'habitants que la Polynésie dispose de plus de magistrats.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2108) : évoque sa participation à la récente mission d'information venue étudier en Polynésie française les conditions nécessaires à l'installation de l'université du Pacifique - Fonctionnement de l'ensemble du système scolaire en Polynésie française - Evolution démogra-

phique du territoire - Bilinguisme - (p. 2109) : formation de psychologues scolaires d'origine polynésienne - Insuffisance des personnels ATOS - Nécessité d'engager une politique de construction d'internats pour les jeunes insulaires - Diminution des crédits affectés à l'enseignement scolaire en Polynésie française - Augmentation des crédits de l'enseignement supérieur - Insuffisance des crédits affectés à la réalisation des études préalables et à l'organisation du concours d'architecte - Avenir du système éducatif - Limites du traitement social et économique du chômage - Budget insuffisant eu égard à l'évolution du taux de scolarisation des jeunes - Création d'emplois d'élèves-instituteurs et de certifiés stagiaires - Reprise du recrutement des mis à disposition d'associations périscolaires - (p. 2110) : revalorisation de la condition enseignante - Examen prochain par le Parlement d'un projet de loi d'orientation pour l'éducation nationale - Inadaptation qualitative et quantitative du système éducatif à la société - Rigidité de la structure administrative - Evaluation du système éducatif - Refus de toute amélioration de la situation des enseignants au détriment des élèves et de la qualité de l'enseignement - Ouverture du système éducatif sur l'entreprise - Mission de formation professionnelle de l'éducation nationale - Développement des formations en alternance - Succès de la coopération entre le système éducatif et les entreprises en RFA - Rôle social, économique et culturel de l'école.

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2150, 2151) : présente ses observations personnelles ainsi que celles de M. Pierre Vallon, président du groupe d'étude sur les problèmes du tourisme et des loisirs du Sénat - Structure du ministère chargé du tourisme : absence d'une direction de l'équipement touristique - Promotion du tourisme français à l'étranger ; accroissement des moyens d'action de la Maison de France - Problème de la fréquentation des stations de sports d'hiver - Souhait d'une suppression de l'exigence de visas pour les ressortissants des pays membres de l'OCDE - Nécessité d'une préparation du tourisme français aux échéances de l'ouverture du grand marché européen et des jeux Olympiques d'hiver en Savoie : harmonisation des législations fiscales, développement de la formation professionnelle et de l'informatique - Projet de directive européenne sur les voyages à forfait et réforme éventuelle de la loi de 1975 sur l'organisation et la vente de voyages et de séjours - Situation alarmante du tourisme associatif et du tourisme rural, notamment en raison de la baisse des crédits inscrits au budget de l'aménagement du territoire - Place de la Polynésie française au sein du marché touristique français ; nécessité d'un développement de la formation professionnelle touristique dans ce territoire - Projet de budget marqué par des signes d'espoir.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2316) : son amendement n° II-9 : réduction des crédits du titre IV de 20 millions de francs afin de permettre un abondement des crédits du Fonds européen de développement, FED, destinés aux territoires d'outre-mer ; retiré.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants** [n° 113 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2958, 2959) : votera contre ce projet de loi en raison de la désinvolture manifestée envers les avis des assemblées territoriales d'outre-mer et l'absence de dispositions précisant que la présente loi est étendue à l'outre-mer.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 156 concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales** [n° 34 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec les projets n° 35 et n° 36) (p. 2963) : à titre personnel, s'oppose à la ratification des trois conventions en raison du défaut de consultation des assemblées territoriales d'outre-mer.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 158 concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur** [n° 35 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec

les projets n° 34 et n° 36) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2963).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées** [n° 36 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec les projets n° 34 et n° 35) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2963).

MINETTI (Louis), sénateur des Bouches-du-Rhône (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice des activités ambulantes et aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe [n° 267 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Libertés publiques**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à garantir la couverture sociale des agriculteurs en retard de paiement de leurs cotisations [n° 268 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 587) - Ministère : Premier ministre - **Construction d'un navire aux chantiers de La Ciotat (Bouches-du-Rhône) - Constructions navales**.

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2777) - Ministère : Intérieur - **Loi sur l'immigration - Racisme et antisémitisme**.

Questions orales avec débat :

n° 129 (JO Débats du 22 avril 1987) (p. 313) - Ministère : Droits de l'homme - **Licenciements de délégués du personnel** - (Caduque : mai 1988) - **Délégués du personnel**.

n° 134 (JO Débats du 25 avril 1987) (p. 484) - Ministère : Agriculture - **Situation de la politique agricole commune** - (Caduque : mai 1988) - **Politique agricole commune (PAC)**.

Questions orales sans débat :

n° 123 (JO Débats du 22 octobre 1986) (p. 3991) - Ministère : Affaires sociales - **Situation des salariés du site naval de La Ciotat (Bouches-du-Rhône)** - (Caduque : mai 1988) - **Constructions navales**.

n° 124 (JO Débats du 22 octobre 1986) (p. 3991) - Ministère : Industrie - **Mesures pour assurer l'emploi industriel dans le secteur de la construction navale** - (Caduque : mai 1988) - **Constructions navales**.

n° 154 (JO Débats du 8 avril 1987) (p. 58) - Ministère : Intérieur - **Remise en cause de l'aide accordée par certaines municipalités aux familles de cheminots** - (Caduque : mai 1988) - **Aide sociale**.

n° 2 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 695) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 714) - Ministère : Mer - **Nom**

de baptême du nouveau car-ferry des lignes corses - Transports maritimes.

n° 3 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 695) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 714) - Ministère : Agriculture - Situation de la forêt bretonne - Bois et forêts.

n° 12 (JO Questions du 29 septembre 1988) (p. 1064) - Ministère : Premier ministre - Avenir de la filière maritime française - Chantiers navals.

n° 13 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 493) - Ministère : Premier ministre - Devenir des centres de recherche français - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2774) - Recherche scientifique et technique.

n° 23 (JO Débats du 12 octobre 1988) (p. 530) - Ministère : Premier ministre - Nécessité d'une aide financière en faveur des sinistrés de Nîmes (Gard) - Catastrophes naturelles.

n° 46 (JO Débats du 7 décembre 1988) (p. 2337) - Ministère : Premier ministre - Expulsion d'un jeune Comorien, collégien à Marseille (Bouches-du-Rhône) - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2766) - Collèges.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1186) : au nom des producteurs de lait bretons, demande au Gouvernement d'apporter une réponse à la fois sur les pénalités laitières et la taxe de coresponsabilité - Dénonce la trilogie, jugée incontournable, qui a déjà justifié de nombreuses décisions gouvernementales en matière d'agriculture : marché mondial des productions agricoles, compétitivité, surproduction - Effet dramatique des cultures d'exportation pour les pays sous-développés - (p. 1187) : possibilité de développer la production agricole, et partant l'emploi, afin d'obtenir une totale autonomie alimentaire tout en continuant à exporter - Dénonce le présent projet de loi tendant à enfermer l'agriculture française dans une politique et une logique de déclin - S'oppose aux définitions proposées de l'entreprise agricole et des revenus agricoles - Contrairement au dispositif envisagé, souhaite que le règlement amiable soit prioritaire sur le règlement judiciaire - Statut des agricultrices - Lacunes sociales de ce projet - Inquiétudes des organisations professionnelles et syndicales agricoles - Art. 1 (p. 1203) : ambiguïté sur la notion d'entreprise agricole - (p. 1204) : ses amendements n° 135 à n° 139 relatifs aux objectifs de ce projet de loi ; devenus sans objet - Art. 2 (p. 1207) : son amendement n° 140 : définition des activités agricoles ; rejeté - (p. 1209) : sur le même objet, son amendement n° 141 ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Art. 3 (p. 1221) : son amendement n° 142 : objet du registre de l'agriculture tenu par des représentants élus des exploitants et des salariés agricoles ; conditions d'application du présent article fixées par décret en Conseil d'Etat ; devenus sans objet - Art. 8 (p. 1226) : son amendement n° 143 : suppression de cet article distinguant, dans le mode de calcul du fermage, le loyer des bâtiments d'habitation du loyer des bâtiments d'exploitation et des terres nues ; rejeté - (p. 1227) : reprend l'amendement n° 184 de M. Fernand Tardy : loyer des bâtiments d'habitation fixé par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux ; rejeté - Art. 9 (p. 1228) : son amendement n° 144 : suppression de cet article tendant à mettre en conformité les baux en cours avec les nouvelles dispositions relatives au calcul du prix du fermage ; rejeté - Art. 11 (p. 1231) : son amendement n° 145 : limitation du droit de préemption au conjoint ou à un descendant ; rejeté - Après l'art. 11 (p. 1235) : se déclare opposé à l'amendement n° 52 de la commission (modification du champ d'application du contrôle des structures) - (p. 1236 à 1239) : sur le même objet, se déclare opposé aux amendements n° 170 à n° 175 de M. Alain Pluchet - Art. 13 (p. 1246) : son amendement n° 146 : composition des commissions départementales de conciliation ; devenus sans objet - Après l'art. 13 : son amendement n° 147 : nouvelles missions des commissions départementales de conciliation ; financement par le fonds de

redressement des entreprises agricoles des dépenses entraînées par ces dispositions ; rejeté - Art. 16 (p. 1250) : ses amendements, n° 148 : mesure d'exécution ordonnée par le président du tribunal, faute d'un accord amiable entre le débiteur et ses principaux créanciers ; retiré ; et n° 149 de coordination ; devenus sans objet - Art. 17 : ses amendements de coordination n° 150 et n° 151 ; devenus sans objet - Art. 19 (p. 1255) : ses amendements, n° 153 : application de la procédure du règlement judiciaire après constatation de l'échec de la procédure du règlement amiable ; et n° 154 de coordination ; devenus sans objet - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements identiques n° 64 de la commission et n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (suppression des dispositions conditionnant l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire à l'usage préalable de la procédure du règlement amiable) - (p. 1257) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (conclusion d'un contrat de location-gérance interdite pour les exploitations agricoles) - (p. 1258) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (modification des règles particulières applicables à la cession du bail rural lorsque celle-ci est imposée par le plan de continuation de l'exploitation) - (p. 1259) : son amendement n° 152 : maintien du contrôle des structures ; retiré - Avant l'art. 22 (p. 1267) : ses amendements, n° 155 : création d'une indemnité journalière pour les agriculteurs et leur conjoint, pour tout arrêt de travail supérieur à trois jours ; n° 156 : revalorisation des retraites agricoles ; et n° 157 : suppression du plafond pour les cotisations à la mutualité sociale agricole, MSA ; rejetés - Art. 22 (p. 1268) : son amendement n° 158 : surface minimale permettant l'affiliation à la MSA, réduite pour les époux dirigeant seuls l'exploitation ainsi que dans les zones de montagne et non opposable aux jeunes agriculteurs récemment installés ; retiré - Art. 29 (p. 1276) : opposition du groupe communiste à cet article relatif à l'affiliation à la MSA des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles ainsi que des enseignants des établissements d'enseignement agricole privés - Art. 29 (p. 1278) : se déclare opposé à l'amendement n° 80 de la commission (suppression de l'affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles) - Art. 30 (p. 1279) : son amendement n° 160 : fixation de la parcelle de subsistance par arrêté préfectoral, après avis de la commission départementale des structures ; devenus sans objet - Art. 32 (p. 1280) : son amendement n° 161 : suppression de cet article relatif à l'extension aux salariés des professions agricoles des dispositions du code du travail relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail ; rejeté - Art. 39 (p. 1286) : se déclare opposé à l'amendement n° 167 du Gouvernement (abrogation de certaines dispositions législatives relatives à la protection des produits laitiers) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1288) : regrette que le Gouvernement ait accepté de nombreux amendements de la majorité sénatoriale tendant à privilégier les formes sociétaires au détriment des petites exploitations familiales - Remise en cause du statut du fermage - Opposition du groupe communiste à l'adoption de ce projet ainsi amendé.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 8 (p. 1496) : soutient l'amendement n° I-93 de M. Robert Vizet (non-application de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés aux entreprises ayant des relations commerciales avec l'Afrique du Sud) - Art. 11 (p. 1518) : juge insuffisante la réduction des droits d'enregistrement exigibles lors de la cession d'un fonds de commerce et inacceptable sa réalisation par le biais d'une diminution du taux des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement perçus au profit des départements et des communes - Après l'art. 11 (p. 1521 à 1523) : soutient les amendements de M. Robert Vizet n° I-99 (relèvement du plafond en dessous duquel les adhérents des centres de gestion agréés peuvent pratiquer un abattement de 20 %), n° I-156 (relèvement du plafond de chiffre d'affaires conditionnant l'obtention de la réduction

d'impôt prévue par le code général des impôts pour les artisans et les petits commerçants, n° I-100 (relèvement du montant de la déduction d'impôt dont peuvent bénéficier les artisans et les commerçants adhérents aux centres de gestion agréés lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur aux limites du forfait ou de l'évaluation administrative), n° I-187 (modification du calcul de l'impôt sur les opérations de bourse) et n° I-157 (relèvement du plafond de chiffre d'affaires en dessous duquel les adhérents des centres de gestion sont dispensés d'assistance d'un comptable agréé).

- **Rappel au règlement** - (24 novembre 1988) (p. 1536) : se félicite de la grâce accordée aux « six » de Sharpeville, après la longue bataille menée dans le monde entier - Lutte contre l'apartheid - Appelle tous les démocrates à participer massivement à l'hommage qui sera rendu, à Paris, le 9 décembre prochain à Nelson Mandela, grand dirigeant de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud - Demande au Gouvernement français de rompre toute relation avec l'Afrique du Sud et d'agir pour l'attribution du prix Nobel de la paix 1989 à M. Nelson Mandela.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 11 bis** (p. 1536) : soutient l'amendement n° I-188 de M. Charles Lederman (procédure de renouvellement de l'agrément des centres de gestion étendue aux associations agréées) - Se déclare opposé à l'amendement n° I-169 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article autorisant le renouvellement de l'agrément des centres de gestion, tous les six ans, à l'exception du premier renouvellement) - **Art. 12** (p. 1538) : soutient l'amendement n° I-101 de M. Robert Vizet (suppression de l'assujettissement des associations d'aide à domicile, des caisses des écoles et des hôpitaux, à la taxe sur les salaires) - (p. 1539) : se déclare favorable à l'amendement n° I-204 de M. André Fosset (associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Avant l'art. 23** (suite) (p. 1623) : son amendement n° I-193, soutenu par Mme Paulette Fost : nouvelle détermination des règles d'imposition au forfait en agriculture ; rejeté.

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1890, 1891) : progression des cotisations des agriculteurs - Pénalisation des petits agriculteurs par le système de plafonnement - Conséquences du déséquilibre démographique - Politique des prix agricoles - Amendements déposés par le groupe communiste lors du débat sur le projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement tendant à la parité sociale des agriculteurs et repoussés par le Sénat et le Gouvernement - **Vote du groupe communiste contre ce projet de BAPSA** - **Examen des crédits** (p. 1897) : compte tenu des explications de M. Henri Nallet, ministre, abstention du groupe communiste sur ce projet de budget - **Après l'art. 67** : vote par le groupe communiste de l'amendement n° II-11 de M. Roland du Luart (présentation des évaluations de recettes du BAPSA dans l'annexe « Services votés - mesures nouvelles »).

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1919) : demande la suppression des pénalités frappant les producteurs de lait ; apparition d'une pénurie de produits laitiers - Méfaits de la politique agricole commune - Demande l'allègement des contraintes extérieures pesant sur l'agriculture, la valorisation des ressources naturelles et une politique de progrès social pour les agriculteurs - Demande la réalisation des engagements pris concernant la parité entre les enseignements agricoles publics et l'éducation nationale - Insiste pour que la France conserve la maîtrise des décisions concernant son agriculture face aux instances internationales - Secteurs de productions françaises déficitaires - Fabrication de produits de substitution du lait au sein de la CEE à partir d'aliments importés de pays tiers ; proteste contre les importations communautaires de dérivés de

céréales - Se déclare opposé au projet de mise en jachère - **Examen des crédits - Etat C** (p. 1949) : abstention du groupe communiste sur les crédits du titre V ainsi que sur l'ensemble de ce budget.

Services du Premier ministre - IV - Plan - (5 décembre 1988) (p. 2207) : volonté du Gouvernement de renforcer le rôle du Plan dans l'appareil de décision de l'Etat - Constate que les modalités d'élaboration du Xè Plan n'ont que de lointains rapports avec la loi de 1982 sur la planification - Préparation du marché unique européen de 1992, objectif fondamental du Xè Plan - Dénonce l'absence d'un vrai débat démocratique pour l'élaboration du Plan - Problème de la poursuite de la préparation des contrats de Plan - Constate que les contrats Etat-régions et le Xè Plan n'auront pas la même durée d'application - Considère que le Gouvernement a décidé unilatéralement d'adapter la France à l'échéance européenne de 1993 - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce budget.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1988) (p. 2213) : secrétariat général de la défense nationale, SGDN, chargé d'assister le Premier ministre dans sa fonction d'impulsion et de coordination de la politique de défense - Diminution des crédits de l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN - Souligné le décalage grandissant entre le processus de désarmement en cours dans le monde et les options militaires de la France - (p. 2214) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption des crédits du SGDN.

- **Rappel au règlement** - (5 décembre 1988) (p. 2217) : articles du règlement relatifs à l'audition du Gouvernement par le Sénat - Proteste contre l'expulsion d'un jeune Comorien, Hassani Ali, collégien à Marseille - Souhaite l'abrogation de la loi Pasqua-Pandraud de 1986 relative au séjour des étrangers en France - Condamnation pour cause de solidarité de quatre jeunes Marseillais - Souhaite que le ministre de l'Intérieur vienne s'expliquer devant le Parlement.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2227) : continuité de la politique industrielle dans la stratégie du déclin - Rappelle l'abandon de la politique de filières et de plans industriels et l'accroissement de l'étatisme au nom du libéralisme - Constate que les objectifs d'investissement productif n'ont pas été atteints - Nombreuses pertes d'emplois industriels depuis 1980 - Augmentation du déficit du commerce extérieur pour les biens manufacturés - Pénétration du marché par les produits étrangers - Dénonce la spéculation foncière et la sortie de capitaux pour investir à l'étranger - Recul de la France au 9è rang des 11 pays capitalistes les plus industrialisés - En tant qu'élu de Provence, s'inquiète du sort réservé à la filière maritime, victime de l'incompétence et de l'esprit d'abandon national - Signale que les compagnies maritimes doivent renouveler leur flotte et que l'Europe aura besoin de 564 navires dans les cinq ans à venir - Constate que tous les pays subventionnent leur filière navale plus que ne le fait le Gouvernement français - Rappelle l'affaire des méthanières australiens du temps de M. Alain Madelin - Confirme la compétitivité des chantiers de Saint-Nazaire et de ceux de La Ciotat - Reconnaissance de la fiabilité du site de La Ciotat par l'audit du Conseil général des Bouches-du-Rhône - (p. 2228) : interrogation sur l'avenir de l'Institut de recherche chimique appliquée, IRCHA, situé à Ver-le-Petit - Constate que la loi de finances pour 1989 accentue les caractéristiques les plus négatives du passé - Accélération des restructurations, création et développement de gigantesques multinationales - Poursuite de la politique de régression charbonnière - Stagnation des crédits affectés au CEA - Attachement de la communauté scientifique au prestige du CEA - Inquiétude devant l'endettement de l'EDF et sur la ségrégation qui pèse sur elle en matière de publicité - Souhaite que l'on privilégie les besoins sociaux de santé et de formation, que l'on relance les coopérations actuellement avantageuses, que l'on oriente les capitaux vers l'investissement créateur d'emplois et que l'on donne à la

recherche les moyens de ses missions - (p. 2229) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption des crédits du budget du ministère de l'industrie, tels qu'ils sont proposés - (p. 2241) : s'inscrit en faux contre l'éloge de la continuité - Estime que des commandes de navires sont possibles et que les chantiers navals français sont compétitifs - Rôle du Gouvernement de choisir un repreneur parmi les groupes financiers - Estime qu'il faut cesser de désindustrialiser la région de La Ciotat.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2248) : baisse de 14,7 % des crédits de ce budget, notamment ceux qui concernent la prime d'aménagement du territoire, PAT, le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Signale que de nombreuses potentialités industrielles ou rurales restent en friche en France - Favorable à un réel aménagement du territoire fondé sur le développement du réseau routier et autoroutier, à l'amélioration du logement social et au développement de tous les équipements publics - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce budget.

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) - Examen des crédits - Charges communes - Etat B (p. 2505) : son amendement n° II-36, soutenu par M. Robert Vizet : suppression des crédits correspondant au financement des partis et groupements politiques ; rejeté.

- **Rappel au règlement** - (20 décembre 1988) (p. 2964) : chapitre n° XXII de l'instruction générale du Bureau du Sénat relatif aux groupes d'amitié - Demande au Sénat de condamner les propos tenus par M. Raymond Bourguine, membre du groupe sénatorial d'amitié avec l'Afrique du Sud, dans un récent article de la revue *Profession Politique* - Souhaite que M. Nelson Mandela soit fait prix Nobel de la paix 1989.

MIROUDOT (Michel), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société France Régions 3 (FR3).

Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles à la suite d'une mission d'information effectuée du 14 au 27 septembre 1987 sur l'état de la francophonie et l'usage de la langue française à Madagascar et à l'île Maurice [n° 257 (87-88)] (2 avril 1988) - Langue française.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Culture - [n° 89 (88-89) tome 1] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2778) - Ministère : Commerce extérieur - *Perspectives de l'industrie textile après Montréal* - Industrie textile.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Après le paragraphe II bis* (p. 1578) : ses amendements n° I-118 et n° I-119, soutenus par M. Jean Delaneau, relatifs aux conditions d'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, des monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts au public ; retirés au profit de l'amendement n° I-216 de M. Maurice Schumann (exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, des monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts au public ; application d'un abattement lorsque seuls leurs parcs et jardins sont ouverts au public) - *Après l'art. 22* (p. 1601) : son amendement n° I-217, soutenu par M. Jean Delaneau : extension aux parts de sociétés civiles immobilières, propriétaires d'immeubles classés ou inscrits, de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit ; adopté.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) - Art. 66 (p. 2242) : s'estime satisfait des renseignements fournis par le ministre à propos des problèmes du textile - Estime que le département de la Haute-Saône pourra bénéficier du plan textile qui sera mis en oeuvre dans quelques jours.

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2425, 2426) : budget de la culture inscrit au titre des priorités gouvernementales - Craint que la relance d'un ambitieux programme de grands travaux ne compromette durablement le développement culturel des régions - Coût de cette politique de construction et des frais de fonctionnement induits - Critique l'Opéra de la Bastille - Fait part des suggestions de la commission des affaires culturelles relatives à la conception de la nouvelle grande bibliothèque - Satisfait de la poursuite des actions prioritaires engagées par le précédent gouvernement : promotion des enseignements artistiques ; sauvegarde et mise en valeur du patrimoine monumental - (p. 2427) : opposé à l'imputation sur le chapitre relatif au patrimoine monumental des actions de construction du parc de La Villette et de la tête de l'arche de La Défense - Demande l'exonération des monuments historiques ouverts au public de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, ainsi que l'exonération des droits de succession des propriétés organisées sous la forme de sociétés civiles immobilières - Mesures fiscales tendant à favoriser le développement du mécénat culturel et à faciliter l'exercice de la profession de commissaire priseur - Limitation du domaine d'application de la procédure de cofinancement instituée auprès du Conseil supérieur du mécénat culturel - Interprétation restrictive du législateur quant à l'application de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat - Dispositif de promotion d'une exposition - Dépôt d'un amendement tendant à améliorer la procédure d'acceptation par l'Etat de l'offre de don formulée par une entreprise qui acquiert une oeuvre d'art pour la remettre ultérieurement à l'Etat - Réduction de la TVA sur les supports vidéographiques préenregistrés et de la taxe d'enregistrement sur les ventes aux enchères - Commission des affaires culturelles favorable à l'adoption de ce budget.

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2460) : mission de Radio-France internationale, RFI - Moyens en personnel - Equipement - Ressources financières - Rayon de diffusion - Mise en oeuvre d'actions culturelles, de coopération et de production - (p. 2461) : actions de formation - Rayonnement international de la culture française - Augmentation des crédits de fonctionnement de RFI - Abandon, en 1985, du plan de développement de RFI établi en 1982 - Interroge le Gouvernement sur le calendrier des actions prioritaires engagées par cette radio, en raison des insuffisances de personnels et de l'intensification de la concurrence internationale - S'étonne que l'on puisse envisager un éventuel rapprochement entre RFI et Radio-France outre-mer, RFO - Spécificité de RFI.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Après l'art. 57 bis (p. 2607) :** son amendement n° II-34, déposé au nom de la commission des affaires culturelles : conditions de reprise par l'Etat des oeuvres d'art acquises par une société dans le cadre des dispositions de la loi sur le mécénat ; adopté après modification par le sous-amendement n° II-64 de M. Michel Charasse, ministre - (p. 2608) : se déclare favorable au sous-amendement n° II-64 du Gouvernement.

MISSOFFE (Hélène), sénateur du Val-d'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Membre titulaire du Comité national des retraités et personnes âgées ; mandat renouvelé le 3 mai 1988 (JO Lois et décrets du 4 mai 1988).

Est désignée membre titulaire pour représenter le Sénat au sein du Haut conseil du secteur public le 6 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1988).

- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, déposé avec M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 52 (88-89)] portant diverses mesures d'ordre social [n° 78 (88-89)] (9 novembre 1988) - **Politique économique et sociale.**

Rapport, déposé avec M. Henri Collard, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 124 (88-89)] (8 décembre 1988) - **Politique économique et sociale.**

Proposition de loi, déposée avec M. Emmanuel Hamel, relative à la protection des personnes dans le domaine de la communication télématique publique [n° 155 (88-89)] (15 décembre 1988) - **Informatique.**

Rapport, déposé avec M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi [n° 157 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, portant diverses mesures d'ordre social [n° 158 (88-89)] (19 décembre 1988) - **Politique économique et sociale.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 714) : lutte contre la grande pauvreté ; propositions des candidats à la présidence de la République ; lien entre le revenu minimum et l'insertion préconisé par M. Jacques Chirac ; financement du revenu minimum par l'impôt sur la fortune, soutenu par M. François Mitterrand - **Rapport Oheix** sur la pauvreté - Texte en projet : absence de la dimension familiale ; prise en compte des allocations familiales et en partie des allocations logement dans le calcul de ressources donnant droit à l'allocation différentielle du revenu minimum d'insertion, RMI ; différence de traitement entre foyer légal et concubinage ; nécessité de maintenir un écart entre le RMI et le SMIC - Meilleure justice possible par l'octroi aux

collectivités locales du pouvoir d'améliorer le montant de l'allocation - **Démagogie** de la disposition adoptée à l'Assemblée nationale et ramenant à trois ans la durée de séjour en France ouvrant le droit au RMI aux étrangers titulaires d'une carte de résident - (p. 715) : risques de dérive ; précédent de l'allocation de parent isolé - **Avenir du RMI** ; conséquences sur le travail clandestin ; réalité de la possibilité d'insertion - Aurait souhaité le développement des compléments locaux de ressources mis en place sous le précédent gouvernement, accompagné de l'élargissement de la notion d'insertion.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - **Art. 1** (p. 767) : se déclare opposée à l'amendement n° 101 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de l'obligation pour tout bénéficiaire du RMI de s'engager à participer aux actions et aux activités nécessaires à son insertion sociale et professionnelle) - **Art. 3** (p. 772) : son amendement n° 131 : variation du montant du RMI deux fois par an en fonction de l'évolution du SMIC ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 7** (p. 780) : amendement n° 132 : possibilité pour les étrangers titulaires de la carte de résident de bénéficier d'une activité minimum d'insertion et d'un RMI ; adopté - **Art. 8** (p. 783) : son amendement n° 133, soutenu par M. Jean Chérioux : possibilité d'exclure les allocations familiales du calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI ; retiré - (p. 784) : sur l'amendement n° 17 de la commission (possibilité d'exclure les allocations familiales et certaines prestations sociales pour le calcul de l'ensemble des ressources des personnes retenues pour la détermination du montant du RMI), son sous-amendement n° 214 soutenu par M. Jean Chérioux ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 10 bis** (p. 795) : son amendement n° 135 : droit à l'allocation renouvelable par période comprise entre six mois et un an ; adopté.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 16** (p. 813) : en vertu des principes de la décentralisation, insiste sur la nécessité d'associer le président du conseil général au processus de révision des contrats d'insertion - **Art. 17 bis** (p. 815) : se déclare favorable à l'amendement n° 34 de la commission (suppression de cet article relatif à l'information des personnes en situation de précarité) - **Art. 24** (p. 821) : son amendement n° 138 : composition de la commission départementale d'aide sociale complétée par un représentant du conseil départemental d'insertion ; adopté - **Art. 27** (p. 823) : interroge le Gouvernement sur les modalités de calcul de la récupération du RMI sur la succession ou la cession de l'actif du bénéficiaire ; difficultés dues au caractère temporaire de cette allocation - **Après l'art. 29** (p. 825) : soutient l'amendement n° 139 de M. Louis Souvet (information des agents chargés de la répression du travail clandestin par les organismes chargés de l'instruction des demandes d'allocations) - **Art. 30 A** (p. 826) : sur l'amendement n° 43 de la commission (règles de création et de fonctionnement des commissions locales d'insertion), son sous-amendement n° 212 ; adopté - **Présidence de la commission locale d'insertion** - **Art. 33** (p. 837) : son amendement n° 141, soutenu par M. Emmanuel Hamel : participation financière du département aux actions d'insertion ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 52 de la commission - **Art. 48** (p. 856) : soutient l'amendement n° 143 de M. Hubert Haenel (dépôt au Parlement d'un rapport annuel d'évaluation sur l'application de la présente loi, département par département) - Sur l'amendement n° 94 de la commission (dépôt au Parlement, avant le 2 avril 1991, d'un rapport d'évaluation sur les deux premières années d'application de la présente loi), soutient le sous-amendement n° 213 de M. Hubert Haenel - **Explication de vote** sur l'ensemble (p. 860) : favorable à l'objectif de ce projet de loi - Regrette que la possibilité n'ait pas été accordée aux départements d'améliorer le revenu minimum d'insertion, selon les conjonctures locales.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 1034) : ensemble de dispositions d'importance inégale - Mesures en faveur de l'emploi : institution de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un premier salarié, dé plafonnement des

cotisations d'allocations familiales, exonération des charges de sécurité sociale des entreprises afin de favoriser l'embauche - (p. 1035) : souhaite un complément d'informations sur le champ d'application de ces mesures en espérant l'extension de cette exonération aux professions libérales - Estime que le déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales est nécessaire à lui seul un projet de loi et qu'il est néfaste pour la compétitivité des entreprises de mettre exclusivement à la charge des employeurs le paiement des cotisations de prestations familiales - S'interroge sur l'opportunité de susciter d'aussi importants transferts de charges entre entreprises sans être certain qu'il en résultera des effets bénéfiques pour l'emploi - Rappelle que le projet de loi de finances pour 1989 prévoit une baisse des effectifs de l'administration - Problème des professions libérales et indépendantes dont les cotisations représentent 1/10 des recettes de la Caisse nationale d'allocations familiales - Au nom de la commission, estime que la mesure proposée par le Gouvernement ne répond aucunement à la nécessité d'une réforme cohérente du financement de la branche famille - Propose d'atténuer par un amendement les effets du déplaçonnement envisagé en prolongeant la période transitoire et en excluant du dispositif les indépendants et les salariés intermittents du spectacle - **Art. 1** (p. 1050) : son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté - (p. 1051) : son amendement n° 22 : extension du régime applicable aux travailleurs, artisans et commerçants, aux travailleurs non salariés exerçant leur activité dans les mêmes conditions ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1052) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Paul Souffrin (remboursement en cas de licenciement du premier salarié embauché sous certaines conditions fiscales, des exonérations des cotisations qui sont à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales) - **Art. 2** (p. 1055) : son amendement n° 23 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'emplois résultant du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales ; adopté après modification par le sous-amendement n° 84 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis - (p. 1057) : sur son amendement n° 23, s'oppose au sous-amendement n° 84 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis, et aux amendements n° 67 de M. Marcel Lucotte (limitation du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales pour les entreprises employant des salariés percevant en raison de leurs compétences des rémunérations élevées), n° 40 de M. Louis Virapoullé (plafonnement des cotisations d'allocations familiales dues au titre des rémunérations des travailleurs indépendants des professions non agricoles), n° 1 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis (maintien du plafonnement des cotisations d'allocations familiales dues au titre des rémunérations versées aux artistes du spectacle bénéficiant d'un contrat à durée déterminée), n° 70 de M. Louis Souvet (fixation par décret de la date et des conditions d'application du déplaçonnement aux cotisations assises sur les rémunérations des travailleurs indépendants après prise en compte des conditions d'investissement et d'embauche des travailleurs indépendants) et n° 85 du Gouvernement (application le 1^{er} janvier 1989 du décret fixant les taux de cotisations) - **Après l'art. 3** (p. 1059) : son amendement n° 24 : assouplissement du champ d'application du mécanisme d'incitation à la retraite en faveur des vieux médecins, des prisonniers de guerre et des anciens combattants ; adopté - Accepte l'amendement n° 79 du Gouvernement (taux de revalorisation des pensions de retraite pour l'année 1989) - **Art. 4** (p. 1060) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à l'intégration du régime spécial du Crédit foncier de France dans le régime général de la sécurité sociale) - **Après l'art. 4** (p. 1061) : accepte les amendements n° 72 de M. Jean-Pierre Bayle (création d'une troisième catégorie de cotisants à l'assurance maladie maternité invalidité pour les expatriés aux revenus les plus modestes) et n° 48 de M. Jean-Pierre Cantegrit (fixation du taux d'appel des cotisations de sécurité sociale des Français expatriés par la caisse des Français de l'étranger) - (p. 1062) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 80 du Gouvernement (transfert du régime de sécurité sociale des agents de change au régime général de sécurité sociale) - **Art. 5** : accepte l'amendement n° 64 de M. Stéphane Bonduel (exclusion du champ d'application de l'article L. 135-9 du code de la sécurité sociale, des caisses

autonomes d'assurance vieillesse des professions libérales) - **Après l'art. 5** (p. 1063) : accepte l'amendement n° 66 de M. Claude Huriet (exclusion, des organismes d'assurance vieillesse des professions libérales, du champ d'application des articles L. 124-4 et L. 153-9 du code de la sécurité sociale) - **Après l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Paul Souffrin (extension de la mensualisation des pensions à tous les régimes complémentaires) - (p. 1064) : son amendement n° 25 : prolongation des conditions d'adhésion à une société de retraite mutualiste d'anciens combattants pour pouvoir bénéficier de la majoration des rentes prises en charge par l'Etat ; retiré - (p. 1065) : accepte l'amendement n° 41 de M. André Diligent (obligation pour les entreprises d'assurer la perte financière encourue par leur personnel, à l'occasion des sinistres aboutissant à l'invocation du cas de force majeure) - (p. 1066) : sur l'amendement n° 74 de M. Claude Estier (prise en charge des jeunes handicapés par des établissements spécifiques adaptés à leurs besoins), accepte les sous-amendements du gouvernement, n° 86 et n° 87 - (p. 1067) : accepte l'amendement de coordination n° 88 du Gouvernement.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Rapporteur - **Avant l'art. 17** (p. 1080) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Hector Viron (exercice sans restriction du droit de grève) - (p. 1084) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Hector Viron (procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative) - (p. 1087) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Hector Viron (suppression de la dissociation entre accident de travail et accident de trajet introduite par la loi du 7 janvier 1981 relative à la protection des salariés victimes d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle) - (p. 1088) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Hector Viron (garantie d'emploi du salarié en cas de maladie) - **Art. 17** (p. 1089) : son amendement rédactionnel n° 28 ; adopté - Disposition portant à 25 ans l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage dans les centres de formation du secteur des banques et des assurances ; mise en conformité avec l'âge limite d'entrée en apprentissage figurant à l'article L. 117-3 du code du travail - S'oppose à l'amendement n° 10 de M. Hector Viron (suppression de cet article relatif à l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage dans le secteur des banques et des assurances) - **Après l'art. 17** (p. 1091) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Hector Viron (conclusion obligatoire d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage pour toute embauche de jeune de 16 à 25 ans) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 71 de M. Louis Souvet (affectation d'une part de la taxe d'apprentissage aux formations de niveau CAP) - **Art. 18** (p. 1092) : son amendement n° 29 : nouvelle rédaction de cet article, relatif à l'inspection de l'apprentissage agricole ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 1093 à 1095) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 42 (exonération des cotisations à la charge de l'employeur liée à l'embauche d'un jeune par un contrat de qualification prévu à l'article 980-2 du code du travail), n° 43 (définition et objectif du stage d'initiation à la vie professionnelle, SIVP), n° 44 (application aux stagiaires des dispositions concernant le repos hebdomadaire et interdiction du recours aux heures supplémentaires) et n° 45 (mise en oeuvre des SIVP dans les entreprises : rôle du comité d'entreprise) - Primo-demandeurs d'emploi - Nécessité d'éviter la substitution à des emplois permanents et d'assurer le respect des horaires légaux - **Avant l'art. 19** (p. 1099) : accepte l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) - Inconvénients liés à la création d'une nouvelle catégorie d'embauche protégée - **Art. 19** (p. 1102) : son amendement n° 30 : suppression de cet article relatif aux modalités de calcul de l'indemnité compensatrice de préavis ; retiré - (p. 1103) : jurisprudence de la Cour de cassation - Différence de traitement entre le salarié mis en chômage partiel et le salarié licencié - **Art. 20** (p. 1103) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Hector Viron (suppression de la possibilité de payer le salaire en espèces au-dessus d'un plafond

fixé par décret) - (p. 1104) ; son amendement n° 31 : nouvelle rédaction de cet article relatif au plafond de paiement des salaires en espèces ; adopté - Art. 21 (p. 1104) ; s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (suppression de cet article visant, dans le cas de la mise en place d'un système de modulation du temps de travail par simple convention ou accord d'entreprise ou d'établissement non étendu, à permettre aux salariés de bénéficier d'un lissage de rémunération leur procurant un revenu constant chaque mois) - Art. 22 (p. 1105) ; son amendement rédactionnel n° 32 ; adopté - (p. 1106) ; s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Hector Viron (suppression de la dispense de formation à la sécurité pour les salariés liés par un contrat de travail temporaire et recrutés pour l'exécution de travaux urgents de sécurité) - Article visant l'embauche d'intérimaires techniciens de la sécurité - Art. 23 (p. 1107) ; son amendement rédactionnel n° 33 ; adopté - Art. 24 : son amendement rédactionnel n° 34 ; adopté - Art. 25 (p. 1108) ; son amendement rédactionnel n° 35 ; adopté - Art. 26 : son amendement rédactionnel n° 36 ; adopté - Après l'art. 26 : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Hector Viron (crédit d'heures alloué au représentant syndical au comité central d'entreprise dans les entreprises de plus de 500 salariés comprenant plusieurs établissements) - (p. 1109) ; s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Hector Viron (abrogation de l'article 414 du code pénal punissant les manoeuvres en vue d'obtenir une cessation concertée du travail) - (p. 1111) ; s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Hector Viron (publication annuelle par le ministère du travail des statistiques relatives aux infractions au code du travail, aux autorisations en matière de licenciement économique et aux licenciements de représentants du personnel).

Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Rapporteur - Avant l'art. 1 A (p. 2875) ; s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière) - Art. 1 A (p. 2876) ; s'oppose à l'amendement n° 42 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression de cet article tendant à aménager certaines dispositions de la loi Méhaignerie en limitant les effets de la revalorisation des loyers) - Art. 1 B : son amendement rédactionnel n° 45 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 43 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression de cet article visant à encadrer la procédure de fixation du nouveau loyer) - Art. 1 C (p. 2877) ; s'oppose à l'amendement n° 44 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression de cet article tendant à soumettre les logements de la régie immobilière de la ville de Paris à la législation sur les HLM) - Avant le titre I : s'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi du 13 juillet 1977 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale) - (p. 2878) ; s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (statut des fonctionnaires territoriaux) - Art. 1 (p. 2879) ; s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux (exonération partielle et décroissante des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un salarié dans les entreprises employant moins de quatre salariés) - Art. 2 (p. 2880) ; son amendement n° 3 : nouvelle rédaction de cet article relatif au déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Suppression du plafond pour les entreprises, tout en prévoyant que les effets de la réforme devront être écrits s'ils excèdent un certain pourcentage de la masse salariale difficilement supportable par les entreprises de pointe - Déplaçonnement non applicable aux travailleurs indépendants et aux professions du spectacle et de l'audiovisuel - (p. 2881) ; s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression du déplaçonnement de la cotisation patronale d'allocations familiales et des régimes dérogatoires et spécifiques concernant certaines professions) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de M. Jean Chérioux (fixation par décret de la date et des conditions d'application aux travailleurs indépendants du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales) - Art. 6 bis (p. 2883) ; accepte l'amendement n° 19 de M. Claude Estier (maintien des handicapés adultes dans les établissements d'éducation spéciale) - Après l'art. 6 ter (p. 2884) ; son amendement n° 22 ; maintien du verse-

ment des allocations aux handicapés jusqu'à la décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP ; retiré - Art. 6 quater (p. 2885) ; s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression de cet article tendant à relever le taux de la retenue pour pension applicable aux fonctionnaires civils et militaires) - Art. 6 quinquies (p. 2886) ; s'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Hélène Luc (suppression de cet article tendant à proroger en 1989 la contribution exceptionnelle sur le revenu imposable instaurée pour financer la Caisse nationale d'assurance vieillesse) - Avant l'art. 17 (*par priorité*) ; s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Pasqua (mise en place d'un service minimum pour les transports en commun dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants) - Souhaite qu'après une étude plus approfondie, cette disposition soit élargie à tous les services publics - (p. 2889) ; s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Hélène Luc (exercice sans restriction du droit de grève) - Art. 17 (*par priorité*) ; son amendement n° 9 : report de l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage ; adopté - Art. 18 ter (*par priorité*) (p. 2891) ; s'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression de cet article tendant à modifier la législation relative aux stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP) - Son amendement n° 10 : suppression de l'alinéa précisant le montant minimal des dommages et intérêts auxquels le jeune stagiaire a droit en cas de rupture anticipée du SIVP ; adopté - Art. 18 quinquies 1 (*par priorité*) (p. 2895) ; son amendement n° 11 : suppression de cet article permettant au représentant de l'Etat d'interdire à une entreprise de recourir aux SIVP lorsqu'elle a violé une disposition relative à ces stages ; adopté - Rappelle que le représentant de l'Etat a déjà la possibilité de ne pas signer le contrat de SIVP - Art. 18 sexies (*par priorité*) (p. 2896) ; s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Marie-Claude Beauveau (suppression de cet article relatif aux contrats de retour à l'emploi) - Art. 21 (*par priorité*) (p. 2897) ; son amendement n° 12 : rétablissement de cet article tendant à assurer une rémunération stable aux salariés malgré la modulation de leur temps de travail ; adopté - Art. 22 (*par priorité*) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de M. Charles Lederman (dispense du stage de formation accordée aux intérimaires engagés pour effectuer des travaux urgents de sécurité lorsqu'ils sont déjà dotés d'une qualification dûment établie en vue de cette intervention) - Art. 24 (*par priorité*) (p. 2898) ; son amendement n° 13 : mandat assuré par les suppléants en cas de changement de catégorie professionnelle des membres des comités d'entreprises ; adopté - Art. 25 (*par priorité*) ; son amendement n° 14 : mandat assuré par les suppléants en cas de changement de catégorie professionnelle des délégués du personnel ; adopté - Art. 26 ter (*par priorité*) ; son amendement n° 15 : réduction du crédit d'heures accordé aux représentants syndicaux au comité central d'entreprise ; adopté - Art. 8 (p. 2900) ; soutient l'amendement n° 4 de M. Henri Collard, rapporteur (conditions d'obtention du doctorat en médecine) - Art. 13 ; soutient l'amendement n° 5 de M. Henri Collard, rapporteur (conditions d'inscription en troisième cycle d'études médicales) - Art. 13 bis ; soutient l'amendement de suppression pour coordination n° 6 de M. Henri Collard, rapporteur - Art. 13 quater (p. 2901) ; accepte l'amendement n° 21 de M. Charles Descours (renforcement du dispositif de lutte contre le tabagisme) - Avant le titre III (p. 2902) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 46 à n° 53 de M. Daniel Hoeffel relatifs à la fonction publique territoriale - Art. 16 bis A (p. 2904) ; soutient l'amendement n° 7 de M. Henri Collard, rapporteur (suppression de cet article relatif à la nomination des chefs de services hospitaliers) - Titre III bis (p. 2906) ; s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (suppression de ce titre : « Dispositions relatives à l'érection en établissement autonome de la Maison de Nanterre ») - Art. 16 bis ; s'oppose aux amendements de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, n° 31 (suppression de cet article créant une nouvelle catégorie d'établissements publics) et n° 32 (statut de la Maison de Nanterre) - Art. 16 quater (p. 2907) ; s'oppose à l'amendement n° 33 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (suppression de cet article relatif au conseil d'administration de la Maison de Nanterre) - Soutient l'amendement n° 8 de M. Henri Collard, rapporteur

(vice-présidence de la Maison de Nanterre confiée à un élu du conseil de Paris désigné par le maire) - **Après l'art. 27** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Daniel Hoeffel, n° 54 (report de la date limite pour la réorganisation des services extérieurs de l'Etat) et n° 55 (prorogation du délai relatif au droit d'option ouvert au profit des personnels concernés par la réorganisation des services extérieurs de l'Etat) - **Art. 28** (p. 2908) : soutient l'amendement n° 16 de M. Henri Collard, rapporteur (possibilité pour le Centre national d'études supérieures de sécurité sociale de recruter des agents de droit privé) - **Après l'art. 28 bis** : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Marie-Claude Beaudeau (rétablissement de la troisième voie d'accès à l'ENA) - **Art. 31** (p. 2909) : s'oppose à l'amendement n° 41 de Mme Hélène Luc (suppression de cet article relatif à la rémunération des chefs d'établissements scolaires) - **Art. 35** : soutient l'amendement n° 17 de M. Henri Collard, rapporteur (suppression de cet article prévoyant un recrutement exceptionnel de membres des chambres régionales des comptes) - **Art. 38** : soutient l'amendement n° 18 de M. Henri Collard, rapporteur (rétablissement de cet article relatif aux autorisations de remplacement des équipements hospitaliers lourds) - **In fine** (p. 2910) : à titre personnel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Charles de Cuttoli (amnistie des délits sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes) - **Seconde délibération - Art. 2** (p. 2912) : son amendement n° 1 : suppression de cet article relatif au déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales ; adopté.

MOINARD (Louis), sénateur de la Vendée (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1173) - Ministère : Premier ministre - *Réactions du Gouvernement aux grèves répétées - Conflits du travail.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1466) : son amendement n° I-28 : réduction du taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers ; rejeté - **Après l'art. 8** (p. 1499) : soutient l'amendement n° I-33 de M. Michel Souplet (régime de taxation des plus-values au-delà du seuil d'exonération).

MOINET (Josy), sénateur de la Charente-Maritime (GD, puis élu président de ce groupe le 30 juin 1988) (JO Lois et décrets du 1^{er} juillet 1988) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; puis démissionne de sa fonction de membre titulaire et est nommé membre suppléant de cet Office le 18 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 19 octobre 1988).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Caisse nationale des banques.

Membre titulaire de la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole jusqu'au 18 janvier 1988 (JO Lois et décrets du 19 janvier 1988).

Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, à la suite d'une mission d'information effectuée aux Etats-Unis du 16 au 26 juillet 1987, sur la situation de l'aéronautique civile de ce pays et les différents aspects du contentieux Airbus [n° 222 (87-88)] (22 janvier 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - **Etats-Unis.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 120 (87-88)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de la Trinité et Tobago en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'encourager le commerce et les investissements internationaux (ensemble un protocole) [n° 299 (87-88)] (29 juin 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 203 (87-88)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 2 mai 1975 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada ainsi que l'entente fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu [n° 300 (87-88)] (29 juin 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 252 (87-88)] autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 4 octobre 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien [n° 301 (87-88)] (29 juin 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Affaires étrangères** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 1] (21 novembre 1988).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 134 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1988 [n° 144 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Communautés européennes.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 133 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés [n° 145 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Communautés européennes.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 128 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation de la convention fiscale entre l'Etat et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 146 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 126 (88-89)], adopté par l'Assemblée natio-

nale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre (ensemble un protocole) [n° 147 (88-89)] (14 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2781) - Ministère : Industrie - *Participations étrangères dans l'industrie de la machine-outil - Machines-outils.*

Questions orales sans débat :

n° 15 (JO Débats du 25 avril 1986) (p. 603) - Ministère : Education - *Obligations des communes en matière de fréquentation scolaire* - (Caduque : mai 1988) - Finances locales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de la Trinité et Tobago en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'encourager le commerce et les investissements internationaux (ensemble un protocole) [n° 120 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 421) : approbation d'une convention fiscale signée le 5 août 1987 entre la France et la République de la Trinité et Tobago - Développement des relations commerciales de la France avec les pays de la zone des Caraïbes - Dispositif particulièrement intéressant pour les entreprises des départements français des Antilles - Signature antérieure de conventions entre la Trinité et Tobago et les autres pays de la CEE - Référence à l'ECU dans la fixation des revenus des résidents - Favorable à l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 2 mai 1975 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada ainsi que l'entente fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu [n° 203 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 422) : signature opportune de l'avenant à la convention franco-canadienne de 1975 ; rôle actif joué par le Conseil supérieur des Français de l'étranger dans son élaboration - Caractère novateur de l'entente fiscale avec le Québec - Extension de l'exonération de la taxe professionnelle au profit d'entreprises étrangères posant la question d'une compensation financière au profit des collectivités locales - (p. 423) : remercie le Gouvernement d'avoir pris note de ses observations.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 4 octobre 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien [n° 252 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 424) : situe l'avenant à la convention fiscale de 1978 dans son environnement économique - Nécessité de réactiver les relations politiques avec le Venezuela - Problème de principe posé par l'exonération de la taxe locale mais conséquences financières pour l'instant minimes.**

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 729, 730) : différence entre la loi du 2 janvier 1970 créant le SMIC, et redistribuant les fruits de la croissance économique, et l'actuel projet de loi destiné à lutter contre la précarisation et l'exclusion - Nouveau visage de la pauvreté - Importance du lien contractuel entre la prestation et l'insertion afin d'éviter l'assistanat ; rappelle les effets pervers de**

la politique du Welfare State entreprise en 1964 aux Etats-Unis - Conditions du succès de l'effort d'insertion - Insuffisance de l'effort de l'Etat et importance de l'initiative locale : collectivités et associations ; demande une grande souplesse dans l'application du projet de loi - Conséquence de l'institution du revenu minimum d'insertion, RMI, du fait de la libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEE ; jurisprudence de la Cour de justice européenne.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 3 (suite) (p. 925) : souci de mettre en place une institution indépendante appelée à garantir la liberté de communication - Rappelle les conditions nécessaires pour parvenir à garantir l'indépendance : mode de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; mise à la disposition du CSA de moyens humains et matériels de haute qualité ; qualité des personnalités désignées pour remplir cette mission - (p. 926) : constate une certaine hésitation s'agissant de la composition du CSA, du mode de désignation ou de la durée du mandat de ses membres - Se déclare opposé à l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA).**

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1403) : élaboration de ce projet dans un environnement économique et financier favorable - Reprise des options fondamentales de M. François Mitterrand - Evolution et adaptation indispensables de la fiscalité - (p. 1404) : importance du nombre de chômeurs - Rôle de la compétitivité des entreprises - Souligne l'ardente exigence de solidarité de la Nation envers les plus démunis - Conciliation des choix nationaux et des engagements internationaux - Instauration du RMI, rétablissement d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Problème de la localisation et de l'affectation de l'épargne à la veille de la mise en oeuvre de la libération des mouvements de capitaux à l'intérieur de la CEE - Craint que le poids de l'ISF ne soit pas supporté par ceux qui acquittent la part principale de l'impôt sur le revenu - Nécessité de limiter les prélèvements obligatoires et de rééquilibrer la structure de la fiscalité dans la perspective de 1993 - Nécessaire réduction de l'impôt frappant les revenus du capital si l'on veut éviter l'exode des capitaux - Nécessaire révision du système fiscal tout entier qui se trouve remis en question dans la perspective de 1993 - Problème de l'harmonisation des taux de TVA - Considère comme significatifs les allègements fiscaux consentis aux ménages - Harmonisation des systèmes fiscaux des pays membres de la CEE après négociation entre les partenaires de la communauté - Remise en cause de l'équilibre entre impôts directs et fiscalité directe et entre imposition des traitements et salaires d'une part et taxation des revenus de l'épargne d'autre part - Approuve la prudence du Gouvernement en matière de négociations fiscales communautaires - Souhaite une modernisation et une adaptation du système fiscal en vue d'assurer la compétitivité des entreprises et une meilleure répartition de l'impôt - (p. 1405) : favorable à un effort accru en faveur de l'information, de l'emploi, de l'éducation et de la recherche qui engagent l'avenir - Considère que le fonctionnement des services publics est l'une des priorités de ce budget - Constate que les grèves des services publics, les accidents ferroviaires et les mouvements sociaux récents démontrent la nécessité d'améliorer et de moderniser les services publics - Estime que l'éducation nationale, au même titre que la défense, mériterait une loi de programmation - Pense que des économies sont encore possibles - Dénonce l'absence de réduction de fonctionnaires d'Etat malgré le transfert de missions aux collectivités locales - Constate que pour la première fois depuis très longtemps le Parlement a pu exercer son droit d'amendement à l'occasion de la discussion de ce budget - Volonté du Gouvernement d'associer le Parlement à son oeuvre budgétaire.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 4 (p. 1443) : son amendement n° I-132 : bénéfice d'un allègement fiscal pour les verse-**

ments affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1478) : se déclare favorable à l'amendement n° I-79 de M. Pierre-Christian Taftinger (application du taux réduit de TVA à la vente des diapositives éditées par les musées nationaux et le Centre national de documentation pédagogique, CNDP) - **Art. 8** (p. 1495 à 1498) : son amendement n° I-231 : extension aux sociétés mutualistes et coopératives de la disposition assujettissant au taux réduit d'impôt sur les sociétés les dividendes payés en actions gratuites ; retiré - Se déclare défavorable à l'amendement n° I-123 de M. Roger Chinaud (diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18** (p. 1592) : opposition de certains membres de la Gauche démocratique à cet article relatif à l'institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en raison des nombreux amendements adoptés par le Sénat - **Avant l'art. 23** (p. 1604) : son amendement n° I-134 : abattement de 50 % sur le bénéfice imposable de l'année d'installation et des quatre années suivantes étendu aux jeunes agriculteurs qui, pour des raisons diverses, ne peuvent obtenir la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ; retiré.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Après l'art. 23** (p. 1642) : se déclare favorable à l'amendement n° I-146 de M. Roland du Luart (relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE) - **Après l'art. 25** (p. 1646) : soutient l'amendement n° I-249 de M. Stéphane Bonduel (augmentation du prélèvement sur les enjeux du loto au profit du Fonds national pour le développement du sport) - **Art. 29 et état A** (p. 1668) : au nom de la majorité du groupe de la Gauche démocratique, se déclare favorable à l'amendement n° I-177 de la commission (réduction du déficit du budget général).

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) - **Rapporteur spécial** (p. 2270) : évolution globalement satisfaisante du budget des affaires étrangères pour 1989, mais diminution de sa part dans l'effort total extérieur et dans le budget de l'Etat - Augmentation des dépenses de fonctionnement : création d'emplois, ajustement des crédits de réception, lancement des études pour le projet du centre de conférences internationales du quai Branly - Baisse sensible des indemnités de résidence pour les personnels des ambassades - Dépenses d'intervention : augmentation substantielle des contributions internationales bénévoles - (p. 2271) : poursuite à un rythme plus lent de l'informatisation du ministère - Actions en faveur des Français de l'étranger : effort en faveur de la scolarisation des enfants, mais diminution de la dotation consacrée à l'entretien des cimetières - Perspective d'assouplissement de l'obligation de visa pour les ressortissants de certains pays - Situation des enseignants français à l'étranger ; engagement d'un processus d'harmonisation des rémunérations entre personnels détachés au barème et recrutés locaux, financé par la suppression de postes de détachés - Création d'emplois dans le projet de budget pour 1989, mettant fin au mouvement de lente dégradation des effectifs - Existence d'un malaise au sein du ministère des affaires étrangères ; mouvement de grève du personnel des ambassades trouvant son origine dans la diminution de l'indemnité de résidence - (p. 2272) : effets pervers de l'application brutale du mécanisme de l'effet change actuellement en vigueur pour le calcul de l'indemnité de résidence des agents en poste à l'étranger - Place du ministère des affaires étrangères dans l'organisation gouvernementale ; risque d'une atomisation des structures ; financement à 80 % de l'action extérieure par des crédits affectés à d'autres départements ministériels que celui des affaires étrangères - Réflexion sur l'implantation des postes à l'étranger ; souhait d'une meilleure coopération entre les banques et entreprises françaises et les postes diplomatiques - Action du ministère dans le domaine de l'audiovisuel : financement de Radio-France internationale, RFI ; perspective de la conclusion

d'un accord entre RFI et la Somera, Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion - Regrette l'absence de dotation financière en faveur de la célébration du bicentenaire de la Révolution française - Sous réserve de ces observations, propose, au nom de la commission des finances, l'adoption de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2316) : demande le retrait de l'amendement n° II-9 de M. Daniel Millaud (réduction des crédits du titre IV de 20 millions de francs afin de permettre un abondement des crédits du Fonds européen de développement, FED, destinés aux territoires d'outre-mer).

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2325, 2326) : accroissement significatif des crédits du ministère de la coopération et de l'aide publique au développement, APD - Existence de trois priorités d'action du ministère de la coopération : la formation et l'enseignement, le développement rural en vue de l'autosuffisance alimentaire, et la santé, notamment face à l'extension de l'épidémie du Sida - Augmentation des dotations prévues en faveur des organisations non gouvernementales, ONG ; projet d'élaboration d'un nouveau statut des ONG - Accroissement des crédits accordés aux associations de volontaires, et à la coopération décentralisée organisée par les collectivités locales - Coopération scientifique avec les pays en voie de développement, notamment dans le domaine agronomique ; risque d'un affaiblissement durable des moyens consacrés par l'Afrique à la recherche en coopération pour le développement - (p. 2327) : initiatives françaises en faveur des opérations de régionalisation de la coopération scientifique en Afrique et de la création de pôles d'excellence - Allègement en cours de la dette des pays les plus pauvres : action du « club de Paris », annulation par la France d'un tiers de la dette de certains Etats - Appel à une mobilisation de la CEE en faveur du développement des pays africains - Vote de ce budget par le groupe de la Gauche démocratique.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2808) : ampleur inhabituelle de ce collectif budgétaire due à l'excellente conjoncture économique - Allègement de la dette - Avance budgétaire au fonds de soutien des rentes - Budgétisation du déficit de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface - Dotations en capital des entreprises publiques - Aide au développement - Incidences pour la France, et plus spécialement pour l'aménagement du territoire, des nouvelles options communautaires - Déverrouillage des taux des impôts locaux ; critique la mauvaise présentation budgétaire de cette mesure - (p. 2809) : allègement de la fiscalité sur le foncier non bâti - Favorable à l'adoption de ce projet - **Avant l'art. 14 ter** (p. 2828) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (déverrouillage des taux des quatre taxes locales) - Se range à l'avis du ministre selon lequel le déverrouillage de la fiscalité locale doit se faire progressivement - **Art. 14 ter** (p. 2834) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Maurice Blin, rapporteur général (assouplissement des modalités de vote des taux des impôts locaux).

Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - **Art. 21 ter** (p. 2847) : favorable à l'extension de la procédure de l'opposition administrative, après accord des maires concernés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2860) : se déclare personnellement favorable à l'adoption de ce projet de loi de finances rectificative, malgré les réserves de certains membres du groupe de la Gauche démocratique.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** [n° 130 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2919) : en raison des problèmes rencontrés par les fonctionnaires territoriaux, souhaite que la discussion sur ce projet reprenne demain, conformément à l'ordre du jour prioritaire du Sénat fixé par la dernière conférence des Présidents.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963** [n° 112 (88-89)] - (20 décembre 1988) - **Expli-**

cation de vote sur l'ensemble (p. 2955) : vote de ce projet de loi par le groupe de la Gauche démocratique.

- **Projet de loi portant approbation de la convention fiscale entre l'Etat et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 128 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2970) : possibilité de doubles impositions du fait du régime fiscal local de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Contexte de l'augmentation des échanges avec la métropole et du soutien accru de l'Etat ; loi de programme du 31 décembre 1986 ; soutien aux activités de pêche ; aide à la desserte aérienne et maritime de l'archipel - Précédents accords fiscaux passés par le Gouvernement français avec les territoires d'outre-mer - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des Communautés européennes relative au système des ressources propres des Communautés [n° 133 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2972, 2973) : instauration en 1970 d'un dispositif dotant la Communauté de ressources propres, reposant essentiellement sur un prélèvement sur les ressources provenant de la TVA - Dérapage des dépenses communautaires : accélération des dépenses agricoles ; dépenses nouvelles liées à l'élargissement ; compensation britannique ; prévisions budgétaires 1988-1992 - Nouveau système de financement : création d'une quatrième ressource basée sur le produit national brut ; plafonnement du total des ressources du budget de la CEE par référence au PNB - Conséquences sur les finances publiques de la France : montant des prélèvements - (p. 2974) : forte augmentation des prélèvements et conséquences sur la pression fiscale et le déficit budgétaire - Prise en compte des dépenses financées par la Communauté et dont le budget national est dispensé - Problème du contrôle démocratique du budget européen : absence d'autorisation parlementaire annuelle ; insuffisance de l'information ; demande une formule permettant un débat parlementaire à l'occasion du vote du budget - (p. 2975) : importance des contributions françaises à la CEE, supérieures aux paiements reçus en retour - Propose l'adoption de ce projet de loi - Art. unique (p. 2980) : en qualité de président du groupe de la Gauche démocratique, rappelle le vote par ce groupe de l'Acte unique européen - Importance de la coopération franco-allemande - Vote du texte en projet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables [n° 134 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2982) : précédents recours aux avances en 1984 et en 1985 ; montant pour 1988 - Difficulté de négociation du projet de budget européen pour 1988 - Répartition des avances entre pays membres en fonction du PNB - Faible marge d'appréciation du Parlement - Prochaine application du nouveau régime de ressources propres des Communautés - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre (ensemble un protocole) [n° 126 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Rapporteur (p. 2984) : nouvelle négociation après la dénonciation par le Congo en 1973 de la convention fiscale de 1967 - Difficultés économiques de ce pays - Investissements de la société Elf Congo - Utilisation du modèle de l'OCDE - Elargissement de la notion d'établissement stable - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Après l'art. 8 (p. 3019) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Michel Caldaguès (pouvoir de réglementation de la circulation et du stationnement

dans la capitale transféré du préfet de police au maire de Paris).

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3032) : rappelle les pouvoirs propres d'investigation et de contrôle permanents de la commission des finances - (p. 3033) : rapport de M. Maurice Blin sur le contrôle des banques nationalisées par la loi du 11 février 1982 - Possibilité, pour la commission des finances, de constituer une mission d'information en vue d'établir les conditions dans lesquelles ont été réalisées les opérations financières intéressant la Société générale - Remise en cause des pouvoirs de contrôle permanents de la commission des finances par une éventuelle création d'une commission d'enquête - Rôle spécifique de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, chargée de remettre chaque année un rapport au Parlement sur la gestion de l'établissement - Larges pouvoirs d'investigation de la Cour des comptes sur les opérations de la Caisse des dépôts - Risque d'atteinte au crédit international de la place financière de Paris dans l'éventualité de la création d'une commission d'enquête, souligné par la motion de renvoi en commission déposée par M. René Monory - (p. 3034) : au nom du groupe de la Gauche démocratique, affirme sa pleine confiance en la commission des finances pour remplir ses missions de contrôle sur les entreprises publiques ainsi que sur la Caisse des dépôts et consignations - Rappel au règlement (p. 3046) : s'interroge sur la possibilité du dépôt d'une motion d'irrecevabilité sur l'intitulé de la proposition de résolution - Art. 1 (p. 3050) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. René Monory (transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle) - Caractère sui generis de la Caisse des dépôts et consignations et incertitude juridique sur la possibilité de création d'une commission de contrôle à son sujet - Changement de nature de la proposition de résolution au cours du débat.

MONORY (René), ministre de l'éducation nationale (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

Puis remplace le 4 septembre 1988, en qualité de sénateur de la Vienne, M. Jacques Grandon, démissionnaire (JO Lois et décrets du 6 septembre 1988) (NI, puis UC).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des finances le 12 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 13 octobre 1988).

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)] ; adopté par l'Assemblée nationale - Travail, emploi et formation professionnelle, solidarité, santé et protection sociale - Services communs - Travail, emploi et formation profes-

sionnelle - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 37] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1834) : souligne les retards pris par la France dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle - Préconise une stabilisation de l'aide sociale et la promotion de la formation professionnelle et de l'investissement - Création d'emplois dans le département de la Vienne - (p. 1835) : stabilisation du chômage due en partie au maintien des jeunes dans le système scolaire, depuis trois ans - Evolution de la formation continue au cours des dix prochaines années - Opposé au déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales - Effet pervers à long terme de l'octroi de crédits supplémentaires au titre de la formation aux entreprises de haut niveau - Risque d'implantation de ces entreprises dans les autres pays de la CEE - Diminution préoccupante des crédits consacrés à la formation professionnelle - Evolution des secteurs d'emploi - (p. 1836) : amélioration du fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Création insuffisante de postes dans les centres d'aide par le travail, CAT ; nécessité d'attribuer à ce secteur une dotation budgétaire beaucoup plus importante - Mauvaise présentation budgétaire des dépenses d'intervention - Programme national de formation professionnelle - Aide aux chômeurs créateurs d'entreprises - Gestion des effectifs - Mesures en faveur de l'insertion et du reclassement - Dénonce le traitement social et non économique des problèmes d'emploi et de formation professionnelle - (p. 1837) : demande au Gouvernement d'établir, pour cinq ou dix ans, un plan pour le travail et la formation professionnelle - Evoque son récent voyage en Corée et les efforts qui y sont faits en matière de formation - Effets négatifs de l'Etat-providence - Défi européen - Sous certaines réserves, se déclare favorable, au nom de la commission des finances, à l'adoption de ce budget.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Renvoi en commission (p. 3039) :** sa motion n° 1, tendant au renvoi à la commission des finances ; rejetée - Intervient au nom du groupe de l'Union centriste et en plein accord avec M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances - Problème de la crédibilité internationale de la place financière de Paris - Pouvoirs de contrôle propres de la commission des finances - Regrette la précipitation de l'examen de cette proposition de résolution - Nécessité de définir une nouvelle déontologie de l'utilisation de la Caisse des dépôts et consignations ; rappelle l'intervention de cet établissement au cours de la constitution des noyaux durs des entreprises privatisées - (p. 3040) : danger de l'intervention officielle du pouvoir politique dans le fonctionnement du marché financier à travers la création d'une commission d'enquête - Rôle de contrôle du marché financier incombant à la Commission des opérations de bourse, COB - Possibilité, pour la commission des finances du Sénat, de procéder à une mission de contrôle ou à une mission d'information - Rappelle son expérience de ministre des finances et les dangers d'un interventionnisme systématique - Annonce, en cas de rejet par le Sénat de cette motion de renvoi en commission, le vote du groupe de l'Union centriste contre la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête - Art. I (p. 3043) : son amendement n° 2 : transformation de la commission d'enquête en une commission de contrôle ; adopté (p. 3051) - (p. 3046) : présente cet amendement comme un compromis entre sa position et celles du rapporteur et de l'auteur de la motion - Intitulé (p. 3052) : son amendement n° 3 :

« Proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées » ; adopté.

MONT (Claude), sénateur de la Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères - [n° 91 (88-89) tome I] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2787) - Ministère : Collectivités territoriales - Services publics en zone de montagne - Services publics.

Questions orales avec débat :

n° 9 (JO Questions du 4 août 1988) (p. 876) - Ministère : Premier ministre - Services publics en milieu rural - Services publics.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2272, 2273) : modestie du budget des affaires étrangères n'atteignant pas 1 % du budget de l'Etat et un cinquième du coût des activités internationales de la France - Fin de la politique de gel des emplois du département ministériel, mais persistance de deux problèmes concernant les indemnités de résidence des agents en poste à l'étranger et les secrétaires adjoints des affaires étrangères - Suites à donner au rapport Viot de juin 1987 sur la réforme et la modernisation du ministère des affaires étrangères - Dispersion des responsabilités gouvernementales en matière de politique étrangère - Réorganisation de la carte diplomatique et consulaire - Atténuation des tensions Est-Ouest depuis trois ans sous l'effet d'une diplomatie soviétique « de mouvement » ; signature le 8 décembre 1987 du traité de Washington sur les forces nucléaires intermédiaires - Permanence des objectifs de la politique étrangère de l'URSS - Apaisement de certains conflits locaux : Afghanistan, Golfe persique, Afrique australe, Cambodge - Amérique centrale - Situation au Proche-Orient et au Liban - Aggravation de l'endettement du tiers monde et proposition de la CNUCED en faveur de l'annulation de 30 % de la dette des plus importants débiteurs - (p. 2274) : rénovation du financement communautaire - Perspective de l'achèvement du grand marché intérieur - Edification de l'Europe sociale - Risque d'une guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Communauté européenne à la suite du Trade Act - Négociations pour le renouvellement de la convention de Lomé et aménagement du système de stabilisation des recettes à l'exportation, Stabex, pour les pays les plus pauvres - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget.

MONTALEMBERT (Geoffroy de), sénateur de la Seine-Maritime (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président d'honneur de la commission des finances.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds forestier national.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 17] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

En qualité de doyen

- Remercie le Sénat pour l'hommage qui lui est rendu à l'occasion de son quatre-vingt dixième anniversaire (11 octobre 1988) (p. 514).

En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - **Après l'art. 11** (p. 1234) : désuétude de la réglementation en vigueur relative au contrôle des structures - Se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Jean Arthuis, rapporteur (modification du champ d'application du contrôle des structures) - (p. 1240) : se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Alain Pluchet (représentation des personnes morales agricoles aux élections relatives aux tribunaux paritaires et aux commissions consultatives des baux ruraux) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1288, 1289) : rappelle sa longue expérience de parlementaire et sa participation à de nombreux débats sur l'agriculture - Attachement à la terre et au patrimoine indispensable pour réussir l'intégration de l'agriculture française au sein de l'Europe - Poids excessif de la fiscalité agricole - Vote favorable du groupe du RPR sur ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1428) : estime que les crédits supplémentaires accordés au budget de l'aménagement du territoire sont insuffisants et qu'il s'opposera à son adoption.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Après le paragraphe II** (p. 1570) : se déclare favorable à l'amendement n° I-13 de M. Roland du Luart (extension du champ d'application de l'exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dont bénéficient certains biens ruraux donnés à bail à long terme et non considérés comme des biens professionnels).

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1911) : fiscalité du foncier non-bâti.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) - Rapporteur spécial

(p. 2244) : diminution de 15 % de ce budget par rapport à 1988 en raison d'économies prévisibles : suppression de l'aide directe que recevait l'association Urba 2000 et achèvement des tâches de la mission d'aménagement de la côte d'Aquitaine - Accroissement des crédits en faveur des programmes routiers et accroissement du programme de liaisons prévu lors du comité interministériel pour l'aménagement du territoire, CIAT, du 13 avril 1987 - Problème des aides à la localisation d'activités créatrices d'emplois - (p. 2245) : rappelle que la prime d'aménagement du territoire, PAT, est réservée à des opérations très spécifiques - Rappelle que le vote des crédits a été réservé à l'Assemblée nationale, qui a obtenu l'assurance que le Gouvernement débloquerait 100 millions de francs supplémentaires au titre de la PAT lors du collectif de fin d'année - Observe que le bilan des contrats de plan 1984-1988 est globalement positif - S'interroge sur le financement des nouveaux contrats de plan Etat-région qui doivent couvrir la période 1989-1993 - Création d'un fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - S'interroge sur l'inclusion de l'enseignement supérieur dans les futurs contrats de plan et sur le financement de ces contrats - Diminution des crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, l'an prochain - S'interroge sur les engagements du Gouvernement vis-à-vis de certaines régions en crise, comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Lorraine - Estime que l'aménagement du territoire ne saurait être limité à la reconversion des zones industrielles les plus touchées par la crise - Souhaite que l'aménagement du territoire soit directement rattaché au Premier ministre - Rend hommage à la DATAR - Au nom de la commission des finances, se déclare opposé à l'adoption du budget de l'aménagement du territoire pour 1989 - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2255) : son amendement n° II-17 : réduction des crédits du titre III ; adopté - (p. 2256) : son amendement n° II-18 : réduction des crédits du titre IV ; adopté - **Etat C** : son amendement n° II-19 : réduction des crédits du titre V ; adopté - (p. 2257) : son amendement n° II-20 : réduction des crédits du titre VI ; adopté.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Art. 1** (p. 2729) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement).

- **Rappel au règlement** - (19 décembre 1988) (p. 2892) : s'indigne des propos tenus récemment à la télévision par le Premier ministre précisant qu'après les élections européennes aucune consultation électorale significative n'aura lieu pendant trois ans - Rappelle que des élections sénatoriales auront lieu en septembre 1989 - (p. 2893) : demande à M. le Président du Sénat d'intervenir auprès du Premier ministre afin que soit levée toute ambiguïté sur ces propos.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux - Nouvelle lecture** [n° 170 (88-89)] - Suite de la discussion - (22 décembre 1988) - **Art. 1 (suite)** (p. 3103) : volonté unanime de lutter contre la fraude électorale - Souhaite l'apposition de la photographie sur la carte électorale - Se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture relatives à l'instauration d'une double liste d'émargement dans chaque bureau de vote pour les communes de plus de 3 500 habitants).

MOREAU (Paul), sénateur de la Réunion (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - **Art. 46** (p. 852): son amendement n° 142, soutenu par M. Roger Lise: suppression des dispositions de cet article précisant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application spécifiques aux départements d'outre-mer; adopté.

MOREIGNE (Michel), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1893, 1894): rôle modéré de l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs dans l'augmentation des dépenses de vieillesse du BAPSA - Recettes: importance de la subvention du budget de l'Etat; augmentation des cotisations; accord du Gouvernement sur la diminution de la contribution exceptionnelle au financement de la sécurité sociale - Augmentation du volume des allocations de remplacement - Engagements du Gouvernement relatifs à la retraite complémentaire des agriculteurs et à la réforme du calcul de l'assiette des cotisations - Caisse de mutualité sociale agricole: conséquences de la diminution de la contribution de l'Etat au Fonds national de solidarité; participation financière des conseils généraux à l'action sociale des caisses; exemple de la Creuse - Dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté: demande la prise en compte du potentiel fiscal des départements pour l'attribution de la part de l'Etat - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

MOSSION (Jacques), sénateur de la Somme (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances; en démissionne et est nommé le 12 octobre 1988 membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 13 octobre 1988).

- Est nommé membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) le 18 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 19 octobre 1988); puis nommé président de cet Office le 27 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 28 octobre 1988).

- Membre titulaire de la commission centrale de classement des débits de tabac jusqu'au 19 décembre 1988.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 5 (JO Débats du 16 avril 1986) (p. 575) - Ministère: Agriculture - *Mise en place de la filière éthanol* - (Caduque: mai 1988) - Carburants.

n° 23 (JO Débats du 30 avril 1986) (p. 635) - Ministère: Commerce et artisanat - *Libération des prix des prestataires de services* - (Caduque: mai 1988) - Prestations de service.

MOULIN (Arthur), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

MOULY (Georges), sénateur de la Corrèze (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Paul Robert, tendant à permettre aux appelés du contingent d'effectuer leur service national dans les services départementaux d'incendie et de secours et dans les corps de sapeurs-pompiers communaux [n° 105 (88-89)] (30 novembre 1988) - Service national.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1175) - Ministère: Solidarité - *Pauvreté, précarité et application du revenu minimum d'insertion* - Politique sociale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 720, 721): regrette la disposition laissant à la voie réglementaire la détermination des ressources des non salariés susceptibles de bénéficier du revenu minimum d'insertion, RMI; souhaite la consultation des associations caritatives - Prise en compte des allocations familiales dans la détermination du revenu - Demande le retour au texte initial du Gouvernement en ce qui concerne les conditions d'accès des étrangers au RMI - Souhaite une procédure d'insertion souple - Inquiétude sur les charges induites par la participation financière du département au dispositif d'insertion - Question sur la coordination du programme d'insertion local avec le complément local de ressources mis en place dans certains départements - Articulation des dispositions proposées avec la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales suite aux lois de décentralisation.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2155, 2156): approbation de la priorité donnée par le Gouvernement au budget du tourisme, en forte progression - Interrogation sur la création d'un Fonds d'intervention touristique, FIT - Insuffisance des fonds consacrés aux contrats de plan Etat-régions - Souci de développement du tourisme rural, élément de la politique d'aménagement du territoire - Réforme souhaitable de la taxe professionnelle, en vue de favoriser la pluriactivité et l'emploi saisonnier - Organisation administrative territoriale du tourisme: place essentielle du département, nécessité d'une meilleure coordination des actions des différentes collectivités territoriales - Au nom du groupe de la Gauche démocratique, approuve ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) (p. 2173, 2174): intérêt écono-

mique du secteur du commerce et de l'artisanat - Faiblesse, mais stabilité du budget du ministère du commerce et de l'artisanat - Effort en faveur de la formation et de la bonification des prêts aux artisans, ainsi que du maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural - Diminution regrettable de l'aide à l'assistance technique et économique dans l'artisanat - Protection sociale des commerçants et artisans : prestations sociales, indemnités de départ, cumul emploi-retraite - Approbation de la récente mesure d'exonération des cotisations patronales pour l'embauche d'un premier salarié.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2248) : nécessaire solidarité à l'égard des zones défavorisées pour relever les défis de l'emploi et du grand marché européen - Insuffisance de ce budget - (p. 2249) : regrette que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, ne soit plus en mesure d'appréhender les problèmes globaux - Souhaite que le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT, ne soient pas gelés par la contractualisation - Diminution des crédits du fonds d'investissement pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - S'interroge sur l'opportunité de créer le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Estime que les régions riches doivent faire des efforts financiers supérieurs à ceux qui peuvent être exigés des régions défavorisées - Souhaite que la politique de solidarité inter-régionale qui s'impose se traduise dans les contrats de plan - Favorable au rétablissement du conseil supérieur de l'aménagement rural - Problème de la mise en place et en action des commissions départementales d'organisation et d'amélioration des services publics - Considère le tourisme rural comme un fantastique acteur d'aménagement du territoire susceptible de constituer une solution partielle à la crise du monde agricole - Insuffisante place du tourisme dans les contrats de plan - Insuffisance de ce budget et de sa mise en oeuvre - Se déclare opposé à l'adoption de ce budget afin de marquer sa volonté de voir le territoire aménagé en son entier dans toute sa diversité.

MOUTET (Jacques), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1454) : son amendement n° I-135 : abaissement du taux moyen de la TVA de 18,6 % à 17,6 % ; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Après l'art. 7** (p. 1490) : son amendement n° I-137 : rétablissement de la réduction de l'impôt sur le revenu au titre des dépenses afférentes à des travaux destinés à économiser l'énergie ; adopté - **Art. 8** (p. 1498, 1499) : votera cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices non distribués - Se déclare défavorable à l'amendement n° I-123 de M. Roger Chinaud (diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Paragraphe II** (p. 1560) : son amendement n° I-136 : relèvement du seuil d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, pour les couples mariés ; adopté.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2231) : constate une bonne conjoncture économique, une reprise de l'investissement et de la production industriels et une amélioration de la situation financière des entreprises mais également une détérioration du solde des échanges industriels et la poursuite de la perte de parts de marchés dans le monde - Fragilité de l'industrie française qui n'a pu combler le retard accumulé au cours des années passées en raison de la pression fiscale et sociale qui s'exerce sur l'entreprise, cause essentielle de la non-compétitivité de l'industrie - Favorable aux mesures prises par le Gouvernement : abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis, mise en application progressive de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvellement créées et plafonnement de la taxe professionnelle - Souhaite la fiscalisation des cotisations d'allocations familiales et la suppression de la taxe professionnelle - Dans la perspective de 1992, estime qu'il ne faudra abroger aucun obstacle non tarifaire national d'un pays membre sans que lui soit substitué un obstacle communautaire d'efficacité équivalente - Rappelle la condamnation de l'usine de Noguères et le mécontentement de tous les élus des Pyrénées-atlantiques face à la désagrégation continue du tissu industriel de leur département et à l'annonce par Péchiney de l'implantation d'une usine d'aluminium à Dunkerque - (p. 2232) : regrette que l'on ait privilégié Dunkerque au détriment de Noguères - Conséquences pour le Béarn de la fermeture de l'usine de Noguères en 1991 et de l'épuisement du gisement de Lacq, une décennie après.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Art. 5 ter** (p. 2737) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 du Gouvernement (modulation des amendes en fonction des peines de prison encourues pour infraction à certains articles du code électoral).

N

NALLET (Henri), ministre de l'agriculture et de la forêt (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau ministre de l'agriculture et de la forêt le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] (3 octobre 1988) - Agriculture.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Marcel Bony : **Lait et produits laitiers** (*Situation des producteurs de lait*) (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1181).

de M. Guy Robert : **Politique agricole commune (PAC)** (*Gel des terres*) (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1182).

de M. Jean-Pierre Tizon : **Politique agricole commune (PAC)** (*Négociations agricoles du GATT*) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2790).

de M. Marcel Daunay : **Lait et produits laitiers** (*Plan social pour l'agriculture*) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2794).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 20 de M. Philippe François : **Elections professionnelles** (*Régime électoral des chambres d'agriculture*) (JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 693).

n° 22 de M. Abel Sempé : **Lait et produits laitiers** (*Aide en faveur des producteurs de lait du Gers*) (JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 694).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1156) : double objectif de ce projet de loi : améliorer la compétitivité des exploitations agricoles en raison des exigences de la situation économique internationale ; résoudre certaines difficultés des exploitants agricoles - Définition de l'activité agricole sur le plan économique et juridique - Mise en place d'un registre de l'agriculture - (p. 1157) : encouragement aux formes sociétaires d'exploitation - Groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL - Modernisation du statut du fermage - Introduction d'une procédure spécifique de règlement amiable en agriculture, s'inspirant de la loi de 1984 sur la prévention des difficultés des entreprises - Extension à l'agriculture, avec certaines adaptations, des procédures de redressement et de liquidation judiciaires - Dispositions sociales concernant les époux coexploitants ou associés au sein d'une EARL : statut de l'agricultrice, règles d'assujettissement aux cotisations de solidarité, répartition de l'assiette des cotisations, majoration des droits à retraite - (p. 1158) : conditions d'attribution des prestations de vieillesse et d'invalidité - Mesures prises en faveur des salariés agricoles - Protection sociale : affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coo-

pératives et autres organismes agricoles ainsi que des enseignants des établissements d'enseignement agricole privés - Aménagement du temps de travail - Mensualisation - Adaptation de la législation afin de permettre l'application des règlements communautaires sur le retrait des terres - Baux ruraux - Droit alimentaire - Texte reprenant de nombreuses mesures qui figuraient dans le projet de loi dit « de modernisation » déposé précédemment par M. François Guillaume devant l'Assemblée nationale - (p. 1200) : limitation délibérée des objectifs de ce projet de loi - Impossibilité de régler d'emblée tous les problèmes qui se posent actuellement à l'agriculture - (p. 1201) : intégration à la CEE limitant les possibilités de manoeuvre autonomes et nationales - Précise que, malgré ses difficultés, le secteur agricole fournit un solde positif à la balance du commerce extérieur - Prochains débats au Parlement sur d'autres aspects de la politique agricole - Rend hommage aux travaux des rapporteurs, et particulièrement de M. Jean Arthuis - Définition de l'activité et de l'entreprise agricoles - Tenue et contenu du registre de l'agriculture - (p. 1202, 1203) : conditions d'application aux exploitations agricoles des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Détermination de la parcelle de subsistance - Application quasi-intégrale de ce projet aux départements d'outre-mer - Problèmes généraux soulevés par certains orateurs : encadrement de l'agriculture, statut du fermage, contrôle des structures et assiette des cotisations sociales - Art. 1 (p. 1204) : sur les objectifs de ce projet de loi, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 180 de M. Fernand Tardy, n° 33 de M. Jean Arthuis, rapporteur, et s'oppose aux amendements n° 83 de M. Alain Pluchet, n° 135 à n° 139 de M. Louis Minetti - Chapitre I (p. 1205) : accepte l'amendement n° 34 de la commission (« Dispositions relatives à l'exploitation agricole ») et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 226 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Dispositions relatives à l'exploitation et à l'entreprise agricoles ») - Avant l'art. 2 (p. 1206) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 35 (modification, pour coordination, des dispositions de la loi d'orientation agricole du 8 août 1962 relatives aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 225 (modification, pour coordination, des dispositions du code rural relatives aux objectifs du contrôle des structures des exploitations agricoles) - Rappelle qu'une réflexion d'ensemble doit être prochainement menée sur les missions des SAFER - Art. 2 (p. 1207) : sur les amendements de la commission relatifs à la définition des activités agricoles, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 36 et accepte le n° 37 - (p. 1208, 1209) : sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 140 et n° 141 de M. Louis Minetti, n° 162 de M. Raymond Soucaret et n° 38 de la commission - Accepte l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (suppression de la dérogation virtuelle apportée au caractère civil des activités agricoles ; nouvel alinéa affirmant le caractère civil des activités agricoles définies dans cet article) - (p. 1210) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (définition de l'agriculteur) et accepte l'amendement de coordination n° 39 de la commission.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Art. 3 (p. 1220, 1221) : accepte l'amendement n° 40 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conditions d'inscription au registre de l'agriculture ; cumul possible de cette inscription avec l'immatri-culation au registre du commerce et des sociétés ; conditions d'application du présent article fixées par décret en Conseil d'Etat) et, sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 228 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (simplification des formalités lors de l'inscription, de toute modification ou de la radiation au registre de l'agriculture) - Art. 4 (p. 1222) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 41 (associés d'un GAEC considérés comme coopérateurs pour les seuls votes en assemblée générale et non pour la détermination des accords ou des engagements d'activité spécifiques au statut des coopératives agricoles) et s'oppose au n° 42 (situation identique pour les associés-exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, qui n'a pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux) - Après l'art. 4

(p. 1223) : s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Henri de Raincourt (extension du bénéfice de la provision pour investissement aux associés exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - Art. 5 : distinction entre le GAEC total et le GAEC partiel - Avant l'art. 6 (p. 1224) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 43 de la commission (objet des EARL) - Art. 6 (p. 1225) : s'oppose aux amendements, n° 44 de la commission (sous certaines réserves, possibilité pour les associés non exploitants d'une EARL de faire des apports en immeubles), n° 86 de M. Alain Pluchet (cas de dissolution de droit d'une EARL) et accepte l'amendement n° 183 de M. Fernand Tardy (délai maximal de gestion sous tutelle d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - Art. 7 (p. 1226) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 45 de la commission (conditions de création d'une EARL destinée à l'installation d'un agriculteur) - Art. 8 (p. 1227) : s'oppose aux amendements analogues n° 88 de M. Alain Pluchet et n° 184 de M. Fernand Tardy (loyer des bâtiments d'habitation fixé par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux), n° 143 de M. Louis Minetti (suppression de cet article distinguant, dans le mode de calcul du fermage, le loyer des bâtiments d'habitation du loyer des bâtiments d'exploitation et des terres nues) et n° 46 de la commission (suppression de la référence aux loyers des logements conventionnés) - Art. 9 (p. 1228) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Louis Minetti (suppression de cet article tendant à mettre en conformité les baux en cours avec les nouvelles dispositions relatives au calcul du prix du fermage) - Sur les amendements de la commission, accepte les n° 40 (conditions d'inscription au registre de l'agriculture ; cumul possible de cette inscription avec l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ; conditions d'application du présent article fixées par décret en Conseil d'Etat) et n° 48 (délai de mise en conformité des baux en cours avec les nouvelles dispositions relatives au calcul du prix du fermage) et s'oppose aux n° 49 (prise en compte des travaux exécutés par le bailleur) et n° 50 (prise en compte des éventuelles majorations récentes du loyer des bâtiments d'habitation) - Après l'art. 9 (p. 1229) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Alain Pluchet (saisine du tribunal paritaire en cas de majoration excessive du prix du fermage) et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 127 de M. Jean Puech (possibilité de déduire du revenu foncier les dépenses engagées pour la construction d'un bâtiment d'exploitation rurale remplaçant un bâtiment détruit ou désaffecté) - (p. 1230) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Henri de Raincourt (détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'indemnisation du bailleur en cas de conversion automatique du métayage en fermage) - Art. 10 : accepte l'amendement n° 185 de M. Fernand Tardy (extension aux descendants du preneur ayant été émancipés du bénéfice de la cession de bail, avec l'agrément du bailleur) - Art. 11 (p. 1231) : s'oppose aux amendements n° 145 de M. Louis Minetti (limitation du droit de préemption au conjoint ou à un descendant) et n° 51 de la commission (assouplissement des conditions exigées pour l'exercice du droit de préemption, après avis favorable de la commission départementale des structures) - Après l'art. 11 (p. 1233) : s'oppose aux amendements n° 52 de la commission (modification du champ d'application du contrôle des structures) et n° 170 de M. Alain Pluchet (modification des dispositions du code rural relatives au contrôle des structures) - (p. 1236) : fera des propositions au Parlement, au cours de l'année 1989, sur une réforme du contrôle des structures - (p. 1237 à 1239) : sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 171 à n° 175 de M. Alain Pluchet - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 91 de M. Alain Pluchet (prorogation, jusqu'au 31 décembre 1999, du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA) - (p. 1240) : son amendement n° 224 : possibilité pour le bailleur de sous-louer des biens à des fins touristiques ; adopté - Sur le même objet, demande le retrait des amendements n° 92 de M. Alain Pluchet et n° 215 de M. Alphonse Arzel - Accepte l'amendement n° 93 de M. Alain Pluchet (représentation des personnes morales agricoles aux élections relatives aux tribunaux paritaires et aux commissions consultatives des baux ruraux), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 235 de la commission

- (p. 1241) : sur les amendements de M. Alain Pluchet, s'oppose au n° 121 (augmentation de la fraction de l'impôt sur le foncier non bâti remboursée par le preneur au propriétaire) et oppose l'article 40 de la Constitution au n° 122 (création d'une prime d'orientation des terres) - (p. 1242) : demande le retrait de l'amendement n° 129 de M. Henri de Raincourt (bénéfice du taux réduit de la taxe de publicité foncière pour l'acquisition d'immeubles ruraux maintenu en cas d'apport de ces immeubles à une EARL ; engagement de l'apporteur à participer personnellement à l'exploitation desdits biens fonciers) et s'oppose aux amendements n° 169 de M. Alain Pluchet (majoration du prix du bail de carrière, sur proposition de la commission consultative départementale des baux ruraux) et n° 214 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le preneur d'associer à son bail un copreneur, avec l'autorisation du bailleur ou après accord du tribunal paritaire) - Chapitre II (p. 1243) : accepte l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Le règlement amiable, le redressement et la liquidation judiciaires de l'entreprise agricole ») - Section 1 : accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Le règlement amiable de l'entreprise agricole ») - Art. 12 (p. 1244, 1245) : sur le champ d'application et l'objet de la procédure de règlement amiable instituée au profit des exploitations agricoles en difficulté, accepte l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis ; s'oppose à l'amendement n° 53 de la commission et, sur cet amendement, au sous-amendement rédactionnel n° 229 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - Accepte l'amendement n° 186 de M. Fernand Tardy (procédure de règlement amiable placée sous l'autorité directe du président du tribunal de grande instance) - Art. 13 (p. 1246) : accepte les amendements identiques n° 53 de la commission, n° 10 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, et n° 187 de M. Fernand Tardy (institution d'une procédure de règlement amiable au profit des exploitations agricoles momentanément en difficulté) - S'oppose à l'amendement n° 146 de M. Louis Minetti (composition des commissions départementales de conciliation) - Après l'art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Louis Minetti (nouvelles missions des commissions départementales de conciliation ; financement par le fonds de redressement des entreprises agricoles des dépenses entraînées par ces dispositions) - Amendement satisfait par les missions déjà confiées aux commissions d'aide aux agriculteurs en difficulté - Art. 14 (p. 1247) : sur l'amendement n° 56 de la commission (possibilité pour le seul débiteur de saisir le président du tribunal de grande instance d'une demande tendant à la désignation d'un conciliateur), son sous-amendement n° 179 : saisine étendue aux créanciers ; rejeté - Accepte les amendements n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (sur une demande tendant à la désignation d'un conciliateur, saisine du président du tribunal de grande instance par le Procureur de la République) et n° 188 de M. Fernand Tardy (saisine du président du tribunal de grande instance d'une demande tendant à la désignation d'un conciliateur, par le débiteur ou un créancier) - Art. 15 (p. 1249) : s'oppose à l'amendement n° 57 de la commission (étendue des pouvoirs d'information du président du tribunal de grande instance) et demande le retrait du n° 189 de M. Fernand Tardy (suppression de la possibilité donnée au président du tribunal de grande instance d'ordonner une expertise sur la situation économique et financière de l'entreprise agricole et sur ses perspectives de redressement) - Art. 16 (p. 1250) : demande le retrait de l'amendement n° 190 de M. Fernand Tardy (nomination par le président du tribunal de grande instance d'un conciliateur expert), accepte l'amendement n° 58 de la commission (pouvoirs et mission du conciliateur) et s'oppose aux amendements de M. Louis Minetti, n° 148 (mesure d'exécution ordonnée par le président du tribunal, faute d'un accord amiable entre le débiteur et ses principaux créanciers) et n° 149 de coordination - Art. 17 : accepte l'amendement n° 59 de la commission (effets du règlement amiable) et s'oppose à l'amendement n° 150 de coordination de M. Louis Minetti - (p. 1251) : accepte les amendements identiques n° 94 de M. Alain Pluchet et n° 217 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le conciliateur de proposer au tribunal de prononcer la résiliation du ou des baux de l'exploitant en vue d'améliorer sa situation financière),

ainsi que l'amendement rédactionnel n° 60 de la commission - **Section 2** (p. 1252) : accepte l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (« Le redressement et la liquidation judiciaires de l'exploitation agricole ») - **Art. 19** : accepte l'amendement n° 61 de la commission (définition de l'agriculteur retenue pour l'application de la procédure du redressement et de liquidation judiciaires) - (p. 1253) : accepte les amendements rédactionnels identiques n° 62 de la commission et n° 15 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - (p. 1254) : accepte l'amendement n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure du règlement judiciaire) et demande le retrait de l'amendement analogue n° 191 de M. Fernand Tardy - S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (fixation par décret en Conseil d'Etat des seuils de chiffre d'affaires et de salariés permettant l'application aux exploitations agricoles de la procédure simplifiée) - (p. 1255) : s'oppose aux amendements identiques n° 64 de la commission et n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (suppression des dispositions conditionnant l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire à l'usage préalable de la procédure du règlement amiable) - Son amendement n° 164 : possibilité pour le débiteur de renoncer au bénéfice de la procédure du règlement amiable ; devenu sans objet - (p. 1256) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 65 de la commission (prolongation de la période d'observation dans le cadre de la procédure normale du règlement judiciaire), et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 19 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - Accepte les amendements rédactionnels n° 66 et n° 67 de la commission - (p. 1257) : accepte les amendements n° 20 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (conclusion d'un contrat de location-gérance interdite pour les exploitations agricoles) et n° 68 de la commission (objet de la cession totale ou partielle d'une exploitation agricole) - (p. 1258) : accepte l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (modification des règles particulières applicables à la cession du bail rural lorsque celle-ci est imposée par le plan de continuation de l'exploitation) - (p. 1259) : sur les amendements de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, accepte le n° 23 de coordination et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 25 (introduction, au sein de la procédure de redressement judiciaire, d'une faculté de règlement amiable en vue d'accélérer ladite procédure) - (p. 1260) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 de la commission (prolongation de la période d'observation dans le cadre de la procédure simplifiée) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 26 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - (p. 1261) : sur les amendements de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 27, de coordination, et n° 29 (insertion d'un nouvel alinéa précisant que les jugements par lesquels le tribunal statue sur la reprise, l'attribution ou la cession du bail rural, sont insusceptibles d'appel) et accepte le n° 28 (droit au maintien de l'agriculteur dans les lieux, pendant un délai fixé par le juge, après la vente de sa maison d'habitation principale) - (p. 1262) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (sanction du défaut de comptabilité) et accepte l'amendement de coordination n° 72 de la commission - (p. 1263) : son amendement n° 163 : extension de la banqueroute aux agriculteurs légalement obligés de tenir une comptabilité ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 31 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (insertion d'un paragraphe additionnel tendant à préciser que le défaut de comptabilité, conformément aux dispositions légales, est une faute susceptible d'entraîner la banqueroute) - Son amendement n° 232 : mesures d'application des dispositions relatives aux procédures de redressement et de liquidation judiciaires dans certaines collectivités territoriales d'outre-mer ; adopté - **Après l'art. 19** (p. 1264) : son amendement n° 233 : application des dispositions relatives aux administrateurs judiciaires dans certaines collectivités territoriales d'outre-mer ; adopté - Possibilité pour les assemblées territoriales d'abroger ou de modifier les dispositions régissant le statut des mandataires liquidateurs ayant valeur de règlements territoriaux - **Art. 20** : accepte l'amendement de coordina-

tion n° 75 de la commission - **Après l'art. 21** (p. 1265) : demande le retrait de l'amendement n° 123 de M. Alain Pluchet (création d'un fonds chargé de la formation et de la reconversion professionnelle des exploitants agricoles ayant cessé leur activité à la suite d'une procédure de règlement amiable, de redressement ou de liquidation judiciaires ; financement de ce fonds) - Précise que la reconversion des agriculteurs en difficulté est dès maintenant prise en charge par les commissions départementales de conciliation - (p. 1266) : son amendement n° 234 : impossibilité pour une SAFER d'exercer son droit de préemption en cas de cession de biens agricoles ; adopté - **Avant l'art. 22** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 120 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (inaccessibilité et insaisissabilité des prestations familiales agricoles) - (p. 1267) : s'oppose aux amendements de M. Louis Minetti, n° 155 (création d'une indemnité journalière pour les agriculteurs et leur conjoint, pour tout arrêt de travail supérieur à trois jours), n° 156 (revalorisation des retraites agricoles) et n° 157 (suppression du plafond pour les cotisations à la mutualité sociale agricole) - **Art. 22** (p. 1268) : accepte l'amendement n° 192 de M. Fernand Tardy (en cas de coexploitation ou d'exploitation sous forme sociétaire, prise en compte des productions hors-sol pour la détermination de l'importance de l'exploitation) et s'oppose au n° 158 de M. Louis Minetti (surface minimale permettant l'affiliation à la MSA, réduite pour les époux dirigeant seuls l'exploitation, ainsi que dans les zones de montagne, et non opposable aux jeunes agriculteurs récemment installés) - (p. 1269) : accepte l'amendement n° 99 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (nouveaux critères d'affiliation à la mutualité sociale agricole non opposables aux personnes déjà affiliées à la date de publication de la présente loi) - **Après l'art. 22** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 77 de la commission (réforme du calcul de l'assiette des cotisations sociales agricoles) - **Art. 23** (p. 1271) : accepte l'amendement n° 100 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (réforme de l'assiette des cotisations au régime agricole des prestations familiales applicable aux EARL en activité dans les départements d'outre-mer) - **Art. 24** : accepte l'amendement n° 101 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension aux départements d'outre-mer de la réforme de l'assiette des cotisations à l'AMEXA des associés d'une EARL) - **Art. 25** (p. 1272) : accepte l'amendement n° 102 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (reconnaissance du principe de la double cotisation professionnelle à l'assurance vieillesse agricole des associés d'une EARL ; application de ces dispositions aux départements d'outre-mer) - Précise à M. Louis Virapoullé que le BAPSA continuera à participer au financement des prestations sociales agricoles dans les départements d'outre-mer - **Maintien, dans les DOM, du système actuel du versement des prestations par l'intermédiaire de la caisse du régime général de la sécurité sociale** - Suite à une tentative menée il y a plusieurs années, souligne le coût très important d'implantation de caisses de mutualité sociale agricole dans les DOM - S'engage à réexaminer rapidement ce dossier et à envisager éventuellement une implantation de la MSA à la Réunion - **Art. 26** : accepte l'amendement rédactionnel n° 103 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - (p. 1273) : demande le retrait de l'amendement n° 219 de M. Claude Huriot (majoration de certaines prestations vieillesse agricoles, après avis de la profession) - Accepte l'amendement n° 78 de la commission (majoration de la retraite proportionnelle pour les coexploitants ou pour les associés exploitants d'une EARL) et, sur cet amendement, oppose l'article 40 de la Constitution au sous-amendement n° 104 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension de cette majoration aux époux coexploitants ou aux associés exploitants d'une société civile à objet agricole) - **Après l'art. 26** (p. 1274) : demande le retrait de l'amendement n° 79 de la commission (possibilité pour les agriculteurs de déduire de leur revenu imposable les cotisations versées en vue d'une retraite complémentaire facultative) - (p. 1275) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 96 de M. Alain Pluchet (extension au conjoint survivant d'un exploitant agricole des règles de cumul des avantages propres de vieillesse et d'invalidité avec la pension de réversion) - **Art. 27** : accepte les amendements de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, n° 105, n° 106 et n° 107 tendant à rendre

automatiquement et immédiatement applicable aux salariés agricoles toute mesure nouvelle relative aux prestations du code de la sécurité sociale, ainsi que l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Fernand Tardy - Art. 28 (p. 1276) : son amendement n° 231 : extension aux époux coexploitants et associés d'une EARL du bénéfice de la pension d'invalidité pour inaptitude partielle à l'exercice de la profession agricole ; adopté - Art. 29 (p. 1277) : accepte l'amendement n° 109 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés d'une société ou d'un groupement créé par des organismes déjà assujettis, à condition que la participation de ces derniers représente au moins 50 % du capital) et demande le retrait du n° 80 de la commission (suppression de l'affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles) - Art. 30 (p. 1279) : accepte les amendements identiques n° 81 de la commission, n° 110 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, et n° 195 de M. Fernand Tardy (suppression de la diminution de la parcelle de subsistance) - Art. 32 (p. 1280) : sur l'extension aux salariés des professions agricoles des dispositions du code du travail relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail, s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Louis Minetti et accepte les amendements n° 111 à n° 117 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Art. 35 (p. 1281) : accepte l'amendement rédactionnel n° 118 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Après l'art. 35 : son amendement n° 165 : communication d'informations à l'autorité administrative par les caisses de mutualité sociale agricole et les organismes habilités à gérer l'assurance maladie des exploitants agricoles, aux fins d'attribution d'aides et d'autorisations ; adopté - Avant l'art. 36 (p. 1282) : demande le retrait de l'amendement n° 125 de M. Alain Pluchet (définition de la capacité professionnelle agricole) et s'oppose au n° 134 de M. Louis de Catuelan (responsabilité du propriétaire en cas de dommages causés par des lapins aux cultures avoisinantes) - (p. 1283) : s'oppose aux amendements identiques n° 223 de la commission et n° 176 de M. Alain Pluchet (consultation des représentants de la profession agricole lors de l'élaboration des documents d'urbanisme) - Après l'art. 37 : son amendement n° 166 : habilitation des organismes agréés pour l'organisation des examens analytiques et organoleptiques des vins à appellation d'origine à percevoir une redevance prélevée sur les producteurs desdits vins ; adopté - Art. 36 : demande le retrait de l'amendement n° 196 de M. Fernand Tardy (prise en compte des subventions reçues au titre des retraits de production des terres pour le calcul de l'impôt sur le revenu du preneur) - (p. 1285) : demande le retrait de l'amendement n° 119 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (réévaluation annuelle de la prime de retrait de production des terres, en fonction de l'augmentation des cotisations sociales agricoles) - Art. 37 : demande le retrait de l'amendement n° 221 de M. Claude Huriet (label biologique des produits agricoles attribué après avis de la profession) - Avant l'art. 39 (p. 1286) : accepte l'amendement n° 82 de la commission (certification de conformité des denrées alimentaires et des produits agricoles) - Art. 39 : son amendement n° 167 : abrogation de certaines dispositions législatives relatives à la protection des produits laitiers ; adopté - Nécessité de se conformer à un arrêt de la cour de justice des Communautés européennes du 23 février 1988 condamnant ces dispositions - Après l'art. 40 (p. 1287) : demande le retrait de l'amendement n° 222 de M. Claude Huriet (modification du régime de l'attribution préférentielle lors d'une succession ; droit susceptible de renonciation) - Sur l'ensemble (p. 1289, 1290) : remercie les rapporteurs des trois commissions saisies de ce projet - Reconnaît la portée limitée de ce texte mais souligne néanmoins son importance pour résoudre certaines difficultés actuelles de l'agriculture - S'engage à examiner ultérieurement de nombreuses questions non incluses dans ce projet : fiscalité, cotisations sociales, retraites, formation professionnelle et contrôle des structures - Se déclare attaché à la concertation avec les organisations professionnelles et à un travail régulier avec les parlementaires sur les questions agricoles.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1885) : accroissement du montant des prestations vieillesse : abaissement de l'âge de la retraite ; amélioration du niveau général des prestations ; retraites de base ; problème de l'absence de retraite complémentaire pour les agriculteurs - Dépenses d'assurance maladie et d'invalidité - Diminution du nombre des bénéficiaires de prestations familiales - (p. 1886) : recettes : accroissement des cotisations ; reconduction du prélèvement dit exceptionnel pour assurer le financement des régimes sociaux - Accord du Gouvernement sur un amendement du Sénat destiné à réduire la hausse des cotisations - Coût de la protection sociale et nécessité d'améliorer sa répartition entre agriculteurs ; inadaptation de l'assiette cadastrale des cotisations ; engagement sur le démantèlement progressif des taxes sur les céréales, les oléagineux et les betteraves ; négociations avec les organisations professionnelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre rapide d'une réforme de l'assiette des cotisations - Part importante des ressources extra-professionnelles, au titre de la solidarité nationale, dans le financement du BAPSA - Agriculteurs en difficulté : droit au revenu minimum d'insertion, RMI ; dispositif d'aide - Demande l'adoption des crédits proposés - (p. 1895) : nécessaire réforme des cotisations - Effort d'harmonisation des retraites agricoles par rapport à celles du régime général ; effort de rattrapage ; maintien d'un écart important dans le cas des agriculteurs à revenu cadastral élevé - Vaccination antigrippe - Situation du conjoint en co-exploitation ou en entreprise agricole à responsabilité limitée, EARL, au regard de la retraite proportionnelle - Démantèlement des taxes - Pensions d'invalidité - Aide ménagère aux personnes âgées - (p. 1896) : concertation à ce sujet avec la mutualité sociale agricole, MSA - Assurance veuvage - Difficulté de mise en oeuvre d'un plafonnement des hausses de cotisations - Attachement au régime spécifique de protection sociale agricole ; efficacité des caisses de MSA ; complément de dotation destiné à atténuer pour ces dernières les conséquences de la contribution de l'Etat au Fonds national de solidarité - S'engage à proposer une prochaine réforme de l'assiette des cotisations - Examen des crédits - Après l'art. 67 (p. 1897) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-11 de M. Roland du Luart (présentation des évaluations de recettes du BAPSA dans l'annexe « Services votés - Mesures nouvelles »).

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1897, 1898) : succès de la modernisation de l'agriculture française attesté par la compétitivité de très nombreuses entreprises - Mise en place de stabilisateurs par le conseil des ministres de la CEE en février 1988 ; signes de retour à l'équilibre des marchés ; insiste sur le maintien nécessaire de la discipline en matière de production laitière - Evolution des crédits - Diminution des dotations des offices et des crédits d'intervention communautaire ; reconduction des crédits de gestion économique et de modernisation ; allègement du coût budgétaire de la bonification du fait de la baisse des taux d'intérêt - Dotation aux jeunes agriculteurs - (p. 1899) : formation - Diversification de l'enseignement agricole - Enseignement technique agricole public : revalorisation de la condition des enseignants - Prochaine parution du décret sur le statut des enseignants du secteur privé - Recherche - Importance de la branche industrielle agro-alimentaire ; insuffisance de la filière porcine ; déficit en produits alimentaires élaborés à haute valeur ajoutée ; déficiences structurelles ; effort d'encouragement par l'intermédiaire du fonds d'intervention stratégique et de la prime d'orientation agricole - Forêts ; déficit de la filière bois - Gestion du foncier : parution du décret relatif au dispositif de retrait des terres arables ou « jachères » - Extensification des productions dans les secteurs viticole et de la viande bovine - (p. 1900) : dotation aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Nécessité d'une réforme d'ensemble des structures et de la fiscalité du foncier - Coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, CUMA - Procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté ; institution de commissions départementales par la circulaire du 10 octobre 1988 - Intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA,

et des associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, ADASEA, pour l'attribution de l'aide en attente de la retraite - Revenu minimum d'insertion, RMI - Action en faveur des zones défavorisées - Insiste sur la rigidité et la complexité du budget de l'agriculture et sur la nécessité de réformer ses structures - (p. 1941) : ambition de développer une agriculture ouverte et compétitive et non pas artificiellement soutenue - (p. 1942) : contraintes concurrentielles imposées à tous les agriculteurs européens par le marché commun - Volonté de solidarité : procédures en faveur des agriculteurs en difficulté - Exode rural et aménagement de l'espace - Enseignement : équipement informatique des établissements d'enseignement privé agricole ; bourses ; revalorisation du statut des enseignants ; souhaite l'arrivée d'agrégés - (p. 1943) : répartition des crédits dans l'enseignement agricole privé ; décrets créant les conseils régionaux - Rémunération des agricultrices suivant des stages de formation - Nécessaire réforme de l'impôt foncier sur le non bâti - Primes d'incorporation des céréales dans l'alimentation du bétail - Gestion de la production laitière, en particulier en montagne ; accord entre le ministre, l'office du lait et les organisations agricoles ; absence actuelle de références supplémentaires à mettre à la disposition des producteurs ; pénalités prévisibles - (p. 1944) : engagement pris sur l'aide au maintien des exploitations des producteurs laitiers en difficulté ; transparence nécessaire du mécanisme des quotas laitiers - Problème du maintien du monopole de la distribution des prêts bonifiés par le Crédit agricole ; problème général du financement de l'agriculture et de la garantie du risque agricole - Réforme du règlement bovin - Règlement ovin - Défense des intérêts des agriculteurs français dans les négociations européennes - (p. 1945) : rappelle le succès de la revendication française sur la prime d'incorporation des céréales dans l'alimentation du bétail - Crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Hydraulique - Dotation des CUMA - Bilan en cours de l'application de la loi montagne - Réforme foncière en Guadeloupe ; indemnisation des ravages de la tempête de septembre 1988 - Opérations d'hydraulique et d'électrification à Mayotte - Examen des crédits - Etat B (p. 1946) : demande le retrait de l'amendement n° II-10 de M. Alphonse Arzel (réduction dans le titre IV des crédits relatifs au chapitre forêt : interventions) - Augmentation des crédits d'animation rurale - (p. 1947) : demande le retrait de l'amendement n° II-26 de M. Henri de Raincourt (réduction des crédits du titre IV) - Crédits d'intervention inscrits au titre de la production agricole - Rectification du budget du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA ; remise à la disposition des Etats membres de la CEE des économies réalisées par rapport aux prévisions - Demande le retrait de l'amendement n° II-27 de M. Marcel Daunay (réduction dans le titre IV des crédits relatifs à l'Office national des forêts, ONF) - Reconnaît l'importance des financements à court terme dans le secteur de l'élevage bovin d'engraissement.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 165 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3080) :** reconnaissance du caractère d'entreprise des exploitations familiales - Adoption par l'Assemblée nationale de la retraite complémentaire qui ouvre un droit nouveau aux agriculteurs - Modification du droit de l'alimentation - Confirme l'engagement du Gouvernement en ce qui concerne la réforme des structures agricoles et de l'assiette des cotisations sociales - Restauration, à la demande du Gouvernement, de la procédure amiable dans son caractère obligatoire pour les agriculteurs en difficulté - Constate que de nombreux agriculteurs considèrent le recours au juge comme une sorte de déclaration d'impuissance ou d'incompétence - Souligne le caractère utile de l'obligation de passer par une phase amiable - (p. 3081) : problème de l'apport aux entreprises agricoles à responsabilité limitée, EARL, de terres appartenant à des associés non-exploitants - Redoute que cette possibilité se traduise par l'arrivée massive de capitaux étrangers à l'agriculture ou par un retour à une forme déguisée de métayage - Constate que la dévolu-

tion successorale d'une génération à l'autre pose des problèmes très difficiles concernant la propriété du foncier - Rappelle la création dans les années soixante des groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, qui prévoyaient l'association des non-exploitants et des apporteurs d'industrie - Souhaite que l'on adopte le même type de solution pour les EARL - Art. 6 (p. 3082) : son amendement n° 1 : possibilité, pour les seuls associés exploitants et les membres de leurs familles jusqu'au quatrième degré inclus, de faire apport à l'EARL des immeubles dont ils sont propriétaires ; rejeté.

NATALI (Jean), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

NEIERTZ (Véronique), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation (nommée le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommée de nouveau secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Alain Gérard : Bourses de valeurs (Droits de garde des actions acquises lors des privatisations par les petits porteurs) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2788).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 14 de M. Pierre Lacour : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (Suppression du décalage pour le remboursement de la TVA par l'Etat aux collectivités territoriales) (JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 749).

n° 15 de M. Xavier de Villepin : Communauté économique européenne (CEE) (Politique fiscale française en vue de l'harmonisation européenne) (JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 750).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2493, 2494) : présente le budget de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes - Forte augmentation des crédits et subventions prévus en faveur des associations de consommateurs - Soutien du Gouvernement à l'unité du mouvement consommateur et à l'action locale des associations - Renforcement de la politique de la concurrence et accroissement important des tâches confiées au Conseil de la concurrence - Effort en faveur d'une plus grande transparence du marché et amélioration de l'affichage des prix et de l'information - Augmentation des moyens de la direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes : modernisation des locaux, équipement des laboratoires chargés du contrôle de la qualité et de la sécurité des produits - Nombreuses

suppressions d'emplois et existence d'une crise au sein de cette administration - Annonce le prochain dépôt d'un projet de loi concernant des problèmes concrets de la vie quotidienne - (p. 2501) : réorganisation et diminution des effectifs du service des douanes dans la perspective de la mise en oeuvre du grand marché intérieur européen - Souhaite l'intégration des agents précédemment employés par la direction des douanes au personnel de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes - Mauvaise préparation du transfert du ministère des finances à Bercy ; nécessité d'améliorer la desserte du quartier - Situation de la SEITA - (p. 2502) : rôles respectifs du fonds de soutien des rentes, FSR, et de la caisse d'amortissement de la dette publique, Cadep, dans la politique de gestion de la dette publique - Accroissement des dotations du Fonds de développement économique et social, FDES, à la caisse centrale de coopération économique pour financer la contribution française au programme spécial de la Banque mondiale en faveur des pays les plus pauvres ; amélioration des conditions de prêts d'ajustement structurel aux pays d'Afrique subsaharienne - Conclusions du rapport de la Cour des comptes relatives à la gestion des effectifs ; existence d'une commission traitant du rendement des services publics - Rééquilibrage de ce projet de budget en faveur des associations et du mouvement consommateur - Opérations « prix vacances » - Insuffisante prise en compte de la situation de la consommation dans les DOM-TOM - Crédits d'indemnisation des rapatriés et conditions d'application de la loi du 16 juillet 1987 - (p. 2503) : application de la loi du 4 décembre 1985 relative à l'amélioration des retraites des rapatriés - Bilan mitigé du programme exceptionnel d'action en faveur des harkis de 1987-1988 - Dotations destinées aux harkis dans le projet de budget pour 1989 et le projet de loi de finances rectificative pour 1988 - Fonctionnement des commissions d'examen du passif des rapatriés - Réflexion sur le statut de l'Institut national de la consommation, INC, et de l'ensemble des structures du secteur de la consommation - Examen des crédits - Charges communes - Etat B (p. 2503) : s'oppose à l'amendement n° II-6 de M. André Fosset, rapporteur spécial (réduction de 4 milliards de francs des crédits destinés au service de la dette) - (p. 2504) : s'oppose à l'amendement n° II-7 de la commission des finances (réduction des crédits destinés à la charge du service des intérêts des obligations délivrées en paiement d'actions des sociétés nationalisées) - (p. 2505) : s'oppose à l'amendement n° II-36 de M. Louis Minetti (suppression des crédits correspondant au financement des partis et groupements politiques) - Etat C (p. 2506) : s'oppose à l'amendement n° II-8 de la commission des finances (suppression des crédits affectés au versement de dotations en capital aux sociétés nationalisées ou aux sociétés d'économie mixte) - Art. 62 (p. 2507) : s'oppose à l'amendement n° II-22 de la commission des finances (suppression de cet article relatif à la clôture du compte de privatisation).

Comptes spéciaux du Trésor - Voir son intervention sur le budget du ministère de l'économie, des finances et du budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2501 à 2503) - Examen des crédits - Art. 40 (p. 2508) : s'oppose à l'amendement n° II-23 de M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial (suppression de cet article relatif à la clôture du compte d'affectation des produits de la privatisation) - Art. 46 : s'oppose à l'amendement n° II-24 de la commission des finances (suppression de cet article relatif au réaménagement du compte de gestion des titres du secteur public).

Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes - Voir son intervention sur le budget du ministère de l'économie, des finances et du budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2501 à 2503).

Budget annexe : Monnaies et médailles - (9 décembre 1988) (p. 2508, 2509) : augmentation sensible de ce projet de budget - Programme de remplacement de la pièce de dix francs - Mise en circulation de nouvelles pièces commémoratives : pièce de cent francs sur le thème des droits de l'homme et pièce de cinq francs sur le thème du centenaire de la tour Eiffel - Emission d'une pièce bicolore de dix francs - Sortie des deux premières pièces de collection olympique - Fabri-

cation par la Monnaie de médailles commémoratives - Inauguration récente du musée de la Monnaie - Dépôt d'un brevet pour le procédé de fabrication de la pièce bicolore de dix francs - Rend hommage à tous les travailleurs de la Monnaie.

Budget annexe : Imprimerie nationale - (9 décembre 1988) (p. 2510) : projet de budget traduisant les efforts de compétitivité de l'Imprimerie nationale - Diminution des effectifs et important programme d'investissements - Progression de l'utilisation de l'outil informatique - Poursuite de l'effort d'édition de haute qualité - Politique de modernisation et de rénovation de l'Imprimerie nationale - (p. 2512) : caractère limité des projets de délocalisation hors de Paris de l'Imprimerie nationale - Régime des congés du personnel originaire des départements d'outre-mer - Date de publication des ouvrages commémorant le bicentenaire de la Révolution - Enseignement des langues étrangères à l'Imprimerie nationale.

NEUWIRTH (Lucien), sénateur de la Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public Autoroutes de France.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (*JO* Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Comptes spéciaux du Trésor** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 47] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 2 (p. 140) : son amendement n° 48, soutenu par M. Auguste Cazalet : suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Après l'art. 3** (p. 1441) : son amendement n° I-260 : bénéfice de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints est admis pour une longue durée dans un établissement médicalisé ou en section de cure médicale de maison de retraite ; retiré - Art. 4 (p. 1445) : soutient l'amendement n° I-66 de M. Charles Pasqua (bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs) - **Après l'art. 6** (p. 1454) : son amendement n° I-263, soutenu par M. Jacques Oudin : abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 % ; adopté.

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1480, 1481) : son amendement n° I-262 : mesure non reconduc-

tible visant à supprimer la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées ; adopté - Harmonisation de la fiscalité européenne - Art. 9 (p. 1502) : son amendement n° I-266 : exonération fiscale destinée à favoriser la création ou la reprise d'entreprises : extension aux professions libérales ; adopté.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) (p. 2498) : exprime l'étonnement du groupe du RPR devant l'apparent recul de la politique d'indemnisation des rapatriés dans ce projet de budget - Absence de poursuite en 1989 de l'accélération du règlement des indemnités amorcée par anticipation par le collectif de 1987 - Nombre moins élevé que prévu des dossiers d'indemnisation reçus par l'administration - Insuffisance des dotations concernant les actions sociales, éducatives et culturelles en faveur des harkis - Régression des crédits destinés aux prestations sociales et aux actions culturelles en faveur des rapatriés.

Comptes spéciaux du Trésor - (9 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2490) : justification de l'existence des comptes spéciaux du Trésor et importance de ces comptes par rapport à certaines politiques sectorielles - Progression considérable de la charge nette des comptes de prêts, due essentiellement aux dépenses d'aide au développement - Clôture du compte d'affectation des produits de la privatisation - (p. 2491) : compte d'emploi de la redevance télévision - Compte de soutien financier de l'industrie cinématographique - Fonds national de développement du sport, FNDS : incidences préoccupantes de la diminution des recettes provenant du prélèvement sur les enjeux du loto sur le niveau des subventions d'aide au sport, notamment au sport de masse - Progression des recettes du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE, du Fonds national forestier, du Fonds national du livre et du Fonds national pour le développement de la vie associative, FNDA - Comptes de commerce : compte de gestion de

titres du secteur public, comptes de fabrication des armes, comptes militaires divers, compte d'opérations commerciales des domaines et régie industrielle des établissements pénitentiaires - Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, FNAFU - (p. 2492) : comptes de règlement avec les gouvernements étrangers - Transformation du compte de consolidation des dettes commerciales en compte de prêts - Comptes d'opérations monétaires - Comptes de prêts du Fonds de développement économique et social, FDES : prêts de restructuration industrielle délivrés par le comité interministériel de restructuration industrielle, CIRI, et prêts d'ajustement structurel destinés aux pays d'Afrique subsaharienne - Prêts d'aide au développement délivrés par la caisse centrale de coopération économique - Compte de prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement - Opérations de refinancement des dettes des pays en voie de développement par la Banque française du commerce extérieur, BFCE - Comptes d'avances aux collectivités territoriales - Utilisation du fonds de soutien des rentes, FSR, pour la gestion de la dette publique - Articles rattachés - (p. 2493) : résultats du compte d'affectation des produits de la privatisation et du compte de gestion de titres du secteur public - Au nom de la commission des finances, propose la suppression des articles 40 et 46 organisant l'achèvement des opérations de privatisation, ainsi que l'adoption des crédits des comptes spéciaux du Trésor pour 1989 - **Examen des crédits** - Art. 40 (p. 2507) : son amendement n° II-23 : suppression de cet article relatif à la clôture du compte d'affectation des produits de la privatisation ; adopté - Art 46 (p. 2508) : son amendement n° II-24 : suppression de cet article relatif au réaménagement du compte de gestion des titres du secteur public ; adopté.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants [n° 113 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2958) : vote de ce texte par le groupe RPR.

OLIVIER (Henri), sénateur de l'Orne (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

ORNANO (Charles), sénateur de la Corse du Sud (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

ORNANO (Paul d'), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre titulaire de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du Fonds culturel créé par l'arrêté du 27 mars 1957.

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Jean Barras, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 65 (88-89)] (2 novembre 1988) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Jean Barras, modifiant et complétant l'article 2 quater de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 66 (88-89)] (2 novembre 1988) - Français de l'étranger.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Jean Barras, tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 67 (88-89)] (2 novembre 1988) - Français de l'étranger.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Coopération - [n° 91 (88-89) tome 3] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe II* (p. 1566) : se déclare favorable à l'amendement n° I-268 de M. Roger Romani (maintien du système d'évaluation forfaitaire des immeubles applicable en Corse pour la détermination des droits de succession) - *Après le paragraphe V bis* (p. 1590) : son amendement n° I-131 : périodicité des déclarations de fortune ; retiré.

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2295, 2296) : se déclare déçu par le budget du ministère des affaires étrangères, ne représentant même pas 1 % du budget de l'Etat - Stagnation ou régression des crédits destinés aux Français de l'étranger, à l'exception des bourses d'études - Problème

de la reconstruction du lycée français de Tokyo - Projet d'installation d'un émetteur de Radio-France internationale, RFI, en Asie - Composition du Conseil de l'enseignement français à l'étranger, CEFE ; absence de représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Diminution préoccupante de l'indemnité de résidence dans un certain nombre de postes diplomatiques à l'étranger ; situation catastrophique des volontaires du service national actif - Relance de la coopération avec la République démocratique du Viêt-nam ; nécessité de faire preuve de vigilance face à la politique de domination sur la péninsule indochinoise menée par le Viêt-nam - Faiblesse de la présence française en Asie du Sud-Est - Abstention du groupe du RPR lors du vote sur ce projet de budget.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2322, 2323) : absence de rupture majeure dans la politique française d'aide au développement dans ce projet de budget - Situation préoccupante des pays africains : chute des cours des matières premières, poids croissant de la dette - Progression de l'aide publique au développement, APD, bilatérale et multilatérale, mais forte dispersion de cette aide entre les différents ministères - Renégociation en cours de la convention de Lomé entre la CEE et les pays ACP - Maintien de la priorité aux pays d'Afrique francophone, en dépit de l'extension des compétences du ministère de la coopération au Mozambique et à l'Angola - Légère érosion de ses moyens : concours financiers, fonds d'action et de coopération, aide technique - Diminution du nombre de postes de coopérants - Poursuite de l'effort en faveur des établissements français à l'étranger, mais absence d'aide pour les écoles privées - Stagnation des crédits de bourses d'études - Nette augmentation des crédits affectés aux initiatives privées et décentralisées, en particulier des organisations non gouvernementales, ONG - (p. 2324) : diminution inquiétante des crédits de coopération militaire - Situation financière difficile des entreprises françaises en Afrique - Malgré certaines réserves, avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'adoption de ce projet de budget.

LOUDIN (Jacques), sénateur de la Vendée (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre suppléant du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 309 (87-88)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 313 (87-88)] (5 juillet 1988) - Sécurité sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 28 (88-89)] relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (urgence déclarée) [n° 83 (88-89)] (15 novembre 1988) - Marchés financiers.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)],

adopté par l'Assemblée nationale - Solidarité, santé et protection sociale - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 30] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 309 (87-88)]** - (5 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 394) : volonté des Français de préserver leur système de protection sociale - Prorogation du plan d'urgence voté en 1987 pour assurer l'équilibre financier des comptes de la sécurité sociale - Déséquilibre structurel du régime général dû à trois facteurs : augmentation des dépenses de santé, diminution des recettes et dégradation du rapport entre actifs et inactifs - Echec de nombreux plans d'urgence mis en place depuis 1975, malgré l'augmentation des prélèvements obligatoires - Rappelle la mise en place par le précédent gouvernement d'un comité des sages et des deux groupes de travail - Réforme de la commission des comptes de la sécurité sociale - (p. 395) : suite aux recommandations du comité des sages, rappelle différentes dispositions votées dans la loi du 5 janvier 1988 relative à la sécurité sociale - Consultation des Français grâce aux états généraux de la sécurité sociale - Attend le prochain dépôt du rapport du Conseil économique et social sur ce dossier - Avis favorable de la commission des finances sur la reconduction des mesures d'urgence adoptées en 1987 pour assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale - Opposition de la commission des finances à la pérennisation des majorations de cotisations pour le régime général mise en place par le décret du 22 juin 1988 - Interroge le Gouvernement sur trois points : relèvement progressif du prix du tabac et affectation du produit de cette hausse au financement du régime général ; majoration de la vignette sur les alcools ; baisse des taux de TVA pour les médicaments et certains appareils nécessaires aux handicapés - Favorable à une libération du prix des médicaments afin de relancer les capacités de recherche et d'innovation de l'industrie pharmaceutique française - Réflexion de la commission des finances sur le contrôle des comptes de la sécurité sociale par le Parlement - Souhaite que le Gouvernement propose au Parlement, au printemps 1989, un débat sur l'avenir financier du système de protection sociale - Avant l'art. 1 (p. 402) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Souffrin (augmentation du taux des prélèvements obligatoires sur les revenus du capital) - Art. 3 (p. 404) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article tendant à proroger le relèvement des taux de cotisation vieillesse pour les fonctionnaires civils et militaires).

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)]** - (19 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1301) : accueil favorable de la commission des finances au mécanisme de « titrisation » des créances bancaires : cession par un établissement de crédit à un agent non financier de créances figurant à l'actif de son bilan et constituant la contrepartie de crédits accordés à des entreprises ou à des particuliers - Avantages de ce mécanisme : renforcement de la capacité concurrentielle des établissements de crédit français par l'amélioration du ratio de couverture des risques, notamment dans le domaine du financement du logement, assainissement des conditions de financement des banques, et éventuellement diminution du coût du crédit - (p. 1302) : souligne les limites et insuffisances du mécanisme de « titrisation » - Nécessité d'un accroissement des fonds propres des banques - Indétermination des pouvoirs publics quant à l'organisation du financement de l'économie française : exemple des services financiers de la poste ; faiblesse des mesures relatives à l'aménagement de la fiscalité de l'épargne dans la perspective du marché unique - Potentialités inflationnistes du mécanisme de la « titrisation », à travers l'accélération prévisible de la vitesse de circulation de la monnaie - Amendements de la commission des finances : souci de mieux garantir la sécurité des épargnants et des débiteurs dont la créance est cédée, et d'adapter le régime fiscal des activités et des parts des fonds communs de créances, notamment à

travers l'institution d'un prélèvement libératoire unique de 25 % - (p. 1303) : avis positif de la commission des finances sur ce texte, en dépit d'une certaine précipitation du Gouvernement.

Suite de la discussion - (21 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 24 (p. 1348) : son amendement rédactionnel n° 2 ; retiré - (p. 1349) : son amendement n° 3 : modalités de cession de la créance et opposabilité aux tiers ; retiré au profit de l'amendement n° 79 de la commission - (p. 1350) : ses amendements, n° 4, de coordination, et n° 5 : compétence de la commission bancaire à l'égard des fonds communs de créances ; retirés - Après l'art. 24 (p. 1351) : ses amendements, n° 6 : compétence de la COB pour contrôler le contenu du document d'information remis au souscripteur désireux d'acquiescer des parts de fonds commun de créances ; retiré ; et n° 7 : évaluation obligatoire de la qualité des créances cédées, donnant lieu à élaboration d'un document annexe au document d'information ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 117 du Gouvernement - Avant l'art. 25 (p. 1353) : son amendement n° 8 : transfert de la charge de recouvrement de la créance et protection des débiteurs ; adopté - Art. 25 (p. 1355) : accepte l'amendement n° 81 de la commission (constitution du fonds commun de créances à l'initiative conjointe d'une société chargée de la gestion du fonds et d'une personne morale dépositaire des actifs ; approbation du règlement du fonds par la Banque de France et la COB) - Son amendement n° 9 : conditions de garantie des créances acquises par le fonds commun de créances ; retiré - (p. 1356) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - Art. 28 (p. 1358) : son amendement n° 17 : application d'un taux de prélèvement libératoire unique de 25 % sur les produits des parts de fonds communs de créances ; adopté - (p. 1359) : ses amendements, n° 18, d'ordre rédactionnel, et n° 19 : exonération fiscale des fonds perçus au titre de la gestion du fonds commun de créances ; adoptés - Après l'art. 28 : son amendement n° 20 : communication par les fonds communs de créances à la Banque de France et à la COB des informations nécessaires à l'élaboration des statistiques monétaires et financières ; retiré - (p. 1360) : demande le retrait des amendements de M. Paul Loridant, n° 103 (autorisation des opérations de prêt sur les valeurs mobilières étrangères cotées) et n° 104 (élargissement des possibilités d'opérations de prêt sur titre).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Art. 3 (p. 1440) : problème de la démographie française - Nécessité de mesures fiscales pour une bonne politique de la famille, essentielle pour l'avenir - Rappelle la création par la loi du 29 décembre 1986 de l'allocation parentale d'éducation et de l'allocation de garde d'enfants à domicile - Défavorable à la transformation en réduction d'impôt de la déduction fiscale précédemment en vigueur en ce qui concerne les frais de garde à domicile - Après l'art. 6 (p. 1454) : soutient l'amendement n° I-263 de M. Lucien Neuwirth (abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 %).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (1467, 1468) : se déclare favorable aux amendements n° I-28 de M. Louis Moinard, n° I-56 de M. Louis Boyer et n° I-261 de M. Jean Simonin, relatifs à la réduction du taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers - Industrie agroalimentaire - Application d'un taux minoré dans ce secteur dans de nombreux pays de la CEE - (p. 1473) : son amendement n° I-242 : réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; devenu sans objet - Demande l'égalité de traitement fiscal dans la catégorie des produits et services culturels ; participation à l'amortissement des investissements de production cinématographique ; augmentation des ressources fiscales obtenues sur un marché intérieur en expansion et recourant actuellement peu à l'importation - (p. 1480) : se déclare favorable à l'amendement n° I-262 de M. Lucien Neuwirth (mesure non reconductible visant à supprimer la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - Après l'art. 7 (p. 1488) : soutient

l'amendement n° I-264 de M. Pierre Dumas (prolongation des réductions d'impôt instituées en faveur de l'investissement immobilier locatif) - (p. 1489, 1490) : soutient l'amendement n° I-265 de M. Pierre Dumas (réduction d'impôt consécutive à l'acquisition ou à la construction de logements neufs et calculée sur le prix de revient de ces logements : relèvement du plafond) - Politique de la famille - Art. 8 (p. 1493, 1494) : intervient sur cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéficiaires non distribués - Maintien d'un taux de prélèvement obligatoire sur les entreprises supérieur en France à celui appliqué dans les autres grands pays industrialisés - Complication du dispositif proposé - Rémunération des actionnaires - (p. 1497) : se déclare favorable à l'amendement n° I-123 de M. Roger Chinaud (diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés) - Art. 9 (p. 1500, 1501) : votera cet article concernant les mesures en faveur de la création et de la reprise d'entreprises - Son amendement n° I-164 : extension sur toute l'année 1988 du bénéfice des dispositions destinées à favoriser la création et la reprise d'entreprises ; devenu sans objet du fait de l'adoption de l'amendement analogue n° I-68 de M. Xavier de Villepin - (p. 1502) : soutient l'amendement n° I-266 de M. Lucien Neuwirth (exonération fiscale destinée à favoriser la création ou la reprise d'entreprises : extension aux professions libérales) - (p. 1507) : se déclare favorable à l'amendement n° I-286 de M. Etienne Dailly (extension aux sociétés exerçant une activité commerciale ou artisanale du bénéfice des mesures en faveur des sociétés reprenant une entreprise industrielle en difficulté) - Art. 10 (p. 1509) : crédit d'impôt formation, institué par la loi de finances pour 1988 proposée par M. Jacques Chirac - Intérêt du développement de la formation professionnelle par le biais des entreprises ; exemple des entreprises japonaises - Atteinte à la compétitivité des entreprises les plus performantes par le dé plafonnement du salaire de référence pour les allocations familiales proposé par le Gouvernement - (p. 1511) : son amendement n° I-152 : majoration du crédit d'impôt formation pour les entreprises dont l'effort dans ce domaine dépasse un certain plafond ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Avant l'art. 14 (p. 1543) : son amendement n° I-163 : abaissement des taux français de prélèvement libérateur sur les revenus de l'épargne ; majoration de la taxation des tabacs, des alcools et des gains de jeux de hasard ou d'argent ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Nécessaire harmonisation de notre fiscalité sur l'épargne avec celle des autres pays européens - Art. 18 - *Paragraphe I* (p. 1558) : se déclare favorable aux amendements n° I-171 de M. Maurice Blin, rapporteur général (institution pour 1989 d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF) et n° I-127 de M. Roger Chinaud (institution d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF, jusqu'au 31 décembre 1990) - *Paragraphe II* (p. 1563) : soutient l'amendement n° I-268 de M. Roger Chinaud (maintien du système d'évaluation forfaitaire des immeubles applicable en Corse pour la détermination des droits de succession) - *Paragraphe II bis* (p. 1576, 1577) : se déclare favorable aux amendements n° I-206 de M. André Fosset (assujettissement, après abattement, des objets d'art ou de collection à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF) et n° I-174 de la commission (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF) - *Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts* (p. 1582) : son amendement n° I-165 : qualité de bien professionnel étendue aux cas d'interposition de plusieurs sociétés holding ; titres d'un holding détenus par l'ensemble du foyer fiscal du redevable considérés comme biens professionnels lorsque le seuil de 25 % est atteint grâce à une participation indirecte ; adopté - (p. 1584) : se déclare favorable aux amendements n° I-210 de M. André Fosset (conditions d'exonération des parts ou actions d'une société constituée en vue du rachat d'une entreprise par ses salariés ou détenue au titre de stock-option) et n° I-41 de M. Xavier de Villepin (parts ou actions de sociétés détenues au moment de la retraite par une personne qui exerçait depuis au moins trois ans des fonctions de direction, de gestion et d'administration, considérées comme biens professionnels tant que l'ancien dirigeant en garde la propriété ou l'usufruit) - Avant l'art. 22 (p. 1599) : se déclare favorable à l'amendement

n° I-309 de la commission (diminution des taux de prélèvement sur l'épargne compensée par une augmentation à due concurrence de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) - Art. 22 : soutient l'amendement n° I-270 de M. Louis Souvet (réduction du taux du droit d'enregistrement et des taxes locales additionnelles applicables aux ventes de meubles aux enchères publiques).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Avant l'art. 23 (suite) (p. 1625) : se déclare favorable à l'amendement n° I-3 de M. Alain Pluchet (augmentation de la déduction fiscale pour investissement instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition) - Art. 23 (p. 1628) : se déclare favorable à l'amendement n° I-4 de M. Alain Pluchet (exonérations fiscales applicables aux créations d'entreprises étendues à l'installation des jeunes agriculteurs) - Après l'art. 23 (p. 1640) : soutient l'amendement n° I-146 de M. Roland du Luart (relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE).

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1736) : nécessité de développer les relations contractuelles entre l'Etat et les collectivités locales - Nécessaire accroissement de l'effort en faveur du TGV - Constate que nous avons acquis une certaine avance sur nos partenaires en matière de TGV - Hommage aux ingénieurs et aux responsables de la SNCF - Nécessaire développement de l'effort d'investissement - (p. 1737) : souhaite le développement du réseau de TGV dans toutes les directions et vers les partenaires européens - Problème des relations contractuelles entre l'Etat, la SNCF et les collectivités territoriales - Estime que le TGV est un puissant outil d'aménagement du territoire - Regrette que le département de la Vendée soit totalement ignoré par les programmes d'électrification de la SNCF et par l'extension du TGV - Problème de la sécurité routière - Dispersion des crédits dans plusieurs budgets - Approuve le contrôle technique des véhicules - Souhaite un contrôle des aptitudes physiques des conducteurs âgés de plus de 75 ans - Amélioration souhaitable des infrastructures - Problème de la suppression des points noirs - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - (p. 1743) : constate que la position de la SNCF et du Gouvernement n'a pas varié en ce qui concerne la desserte de la Vendée par le TGV Atlantique.

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1768) : constate que la mer est un grand ministère doté de moyens modestes - Rappelle que la France a un grand passé maritime et demeure la 4ème puissance exportatrice mondiale - Rappelle les diverses inquiétudes des populations maritimes pour l'avenir au regard des mutations - Situation dramatique de la flotte de commerce - Rappelle l'aventure du paquebot France devenu ingérable par la faute de corporatismes aveugles et qui navigue maintenant sous pavillon norvégien - S'interroge sur la situation des ports de commerce et de toute la filière portuaire face à la redoutable concurrence des ports belges et hollandais - Nécessaire amélioration de la compétitivité des équipements, des installations et des moyens de desserte - Situation du secteur de la pêche - Conséquences de la politique communautaire et du plan d'orientation pluriannuel sur le tonnage et la puissance des bateaux de pêche - Rappelle que la balance commerciale des produits de la mer est déficitaire - Nécessaire modernisation des infrastructures et de la flotte - Développement de la chaîne du froid - Souhaite la poursuite des aides financières en faveur du renouvellement et de la modernisation des unités de pêche - Dégredation de la qualité des eaux littorales - Favorable à une politique internationale de l'eau qui mobilise les professionnels et les pouvoirs publics - Cite la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral - Rappelle que les schémas de mise en valeur de la mer sont mentionnés dans la loi de décentralisation de 1983 et qu'à ce jour deux seulement semblent réellement engagés - (p. 1769) : problème de l'île de Noirmoutier et de l'insuffisance des dotations en faveur de Noirmoutier-en-l'île, seul port de France qui à l'heure

actuelle n'ait pas de propriétaire - Dénonce l'état de délabrement avancé de ce port - Hommage à la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM, formée exclusivement de bénévoles - Souhaite une augmentation des subventions à la SNSM dès le prochain exercice - Invite le ministre à participer aux travaux de l'Association nationale des élus du littoral lors de son prochain congrès à Nantes les 8 et 9 décembre prochains - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1855) : au nom de la commission des finances, souhaite qu'un effort de récapitulation et de présentation générale soit fait pour l'ensemble des dépenses de solidarité et de protection sociale de l'Etat - Analyse générale des crédits, ajustement et évolution - Dotations supplémentaires accordées pour l'essentiel aux actions à caractère social - Mesures concernant les handicapés ; création de places supplémentaires dans les centres d'aide par le travail, CAT - Acquisition de matériels par les centres de polyhandicapés - Transformation des hospices - Lutte contre le SIDA - (p. 1856) : lutte contre la toxicomanie - Crédits consacrés aux adultes handicapés - Subventions versées aux régimes spéciaux de protection sociale - Lutte contre la pauvreté - Dotations affectées aux actions de prévention en matière d'alcoolisme et de tabagisme - Souhaite connaître avec précision l'affectation des recettes supplémentaires procurées par l'augmentation du prix du tabac - Subventions d'équipements destinées aux établissements de soins - Diminution des autorisations de programme affectées à la modernisation des centres hospitaliers régionaux, CHR, et des établissements nationaux - Souhaite que soient mieux appréciés et évalués les besoins dans certains domaines : personnes âgées, handicapés, planification hospitalière - (p. 1857) : gestion hospitalière - Adaptation des capacités d'accueil pour les séjours courts et dans certaines zones rurales - Développement de l'évaluation des thérapeutiques - Evolution du financement du système de protection sociale - Déficit structurel de la branche vieillesse - Demande au Gouvernement de prendre rapidement des décisions après les nombreuses consultations engagées : états généraux de la Sécurité sociale, rapports du comité des sages et de la commission des comptes de la sécurité sociale - (p. 1858) : surveillance du niveau et du volume des prélèvements obligatoires à l'approche du marché unique européen - Avis favorable de la commission des finances sur ce projet de budget - (p. 1874) : présente son intervention personnelle - Interdépendance de la solidarité nationale et de la compétitivité économique - Dénonce le développement du système de protection sociale de 1980 à 1986, malgré le déclin régulier du taux de croissance - Augmentation des prélèvements sociaux et obligatoires - (p. 1875) : meilleure évaluation des besoins et adaptation des capacités d'accueil des établissements hospitaliers - Formation et affectation des personnels hospitaliers - Gestion des organismes sociaux - Avenir de la recherche pharmaceutique française dans la compétition internationale - Mission de contrôle du législateur - Enumère ses nombreuses questions écrites sur la politique de santé n'ayant reçu à ce jour aucune réponse - Problème du déplaçonnement des cotisations aux caisses d'allocations familiales, CAF - (p. 1876) : politique de solidarité nationale inefficace sans un minimum de consensus social, de concertation et de dialogue - Revenu minimum d'insertion, RMI - Nécessaire lutte pour la création d'emplois - Propose la mise en place d'une politique familiale dynamique axée sur deux priorités : permettre à la mère de continuer à travailler tout en ayant des enfants, accélérer la venue du troisième enfant - Maîtrise des dépenses de santé - S'abstiendra sur ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2156) : importance économique considérable du secteur du tourisme en termes d'emploi, de chiffre d'affaires et de balance commerciale - Dégradation du solde commercial depuis 1985 et problème de la compétitivité du tourisme français dans le contexte d'une concurrence internationale de plus en plus vive - Exploitation insuffisante du potentiel touristique français, et notamment des zones rurales - (p. 2157) : exemples du retard pris par la

France sur le marché mondial du tourisme : parcs d'attractions géants, centres de loisirs intégrés, complexes de golf, aménagement de ports de plaisance - Augmentation des crédits budgétaires du tourisme : priorité accordée à l'effort de promotion - Formation professionnelle aux métiers du tourisme - Politique contractuelle avec les collectivités locales et contrats de stations - Problème de l'harmonisation européenne de la fiscalité appliquée aux produits touristiques - Appelle à une mobilisation générale en faveur de la promotion du tourisme - **Examen des crédits - Etat C** (p. 2164) : se déclare favorable aux amendements de M. Roger Chinaud, rapporteur spécial, n° II-15 (réduction de 112 000 francs des crédits de paiement et des autorisations de programme figurant au titre V et destinés au financement d'études de projets touristiques) et n° II-16 (réduction d'un million de francs des autorisations de programme et des crédits de paiement figurant au titre VI afin de supprimer les crédits destinés à l'aménagement d'un plan d'eau dans la région Nord - Pas-de-Calais).

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) (p. 2185, 2186) : évolution préoccupante du commerce extérieur français - Déficit des échanges industriels civils : perte de parts de marché dans les secteurs des biens de consommation courante et de l'automobile, diminution du volume des grands contrats - Répartition géographique des échanges : recentrage vers les pays de l'OCDE - Croissance régulière de la pénétration étrangère de produits manufacturés depuis 1980 - Dégradation de la compétitivité française sous l'influence de nombreux facteurs : alourdissement des prélèvements obligatoires, réglementation des prix, évolution des résultats financiers des entreprises, sous-investissement, rigidité du droit du travail, lacunes de la formation professionnelle, insuffisance de la recherche-développement, et conséquences de l'inflation - Comparaison des coûts de production français et de ceux du Japon et des pays de l'Asie du Sud-Est : conclusions d'une étude parue dans la *Revue de politique industrielle* - (p. 2187) : nécessité de mener une politique de modération des coûts pour améliorer la compétitivité - Erreur du déplaçonnement des allocations familiales - Baisse de l'impôt sur les sociétés - Niveau trop élevé des taux d'intérêt - Politique d'incitation à la recherche et effort de formation - Propose la mise en oeuvre d'un audit pour évaluer l'efficacité du système d'aide à l'exportation - Incitation à la mobilité des hommes ; système des VSNE, volontaires du service national en entreprise - Nécessité d'un renforcement de la politique extérieure commune de la CEE face à la concurrence internationale : droits de douane, normes techniques, protection contre les « usines tournevis » - Opposition du groupe RPR à ce budget.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Art. 48 et Etat E annexé** (p. 2589) : son amendement n° II-3 : suppression de la taxe parafiscale sur les céréales perçue au profit de l'Office national interprofessionnel des céréales, ONIC ; rejeté - **Après l'art. 55** (p. 2601) : son amendement n° II-55 : rétablissement du régime fiscal des rachats d'entreprises par leurs salariés, institué en 1984, applicable sur agrément du ministre de l'économie et des finances ; adopté - **Art. 55 bis** (p. 2602) : son amendement n° II-50 : maintien du régime de déductibilité des pertes éprouvées du fait de la cessation de paiement des entreprises intervenant dans les cinq ans qui suivent leur constitution ; retiré - Politique en faveur de la création d'entreprises - (p. 2604) : demande le vote par division de l'article 55 bis - (p. 2605) : retire sa demande de vote par division.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2628) : budget voté par le Sénat : continuation de l'action engagée depuis 1986 - Dérive en matière de dépenses publiques dans le projet de loi de finances pour 1989 et proposition du Sénat de réduction de moitié du taux d'augmentation des dépenses civiles - Volonté du Sénat de réduire le déficit budgétaire pour profiter de l'augmentation des rentrées fiscales et stabiliser la charge de la dette - Souhait du Sénat d'une meilleure préparation à l'entrée de la France dans le grand marché unique européen - Retard pris en matière d'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne - (p. 2629) : risque de délocalisation de

l'épargne en l'absence d'un allègement suffisamment précoce de sa fiscalité - Nécessité d'un effort vers l'abaissement du taux moyen de TVA - Amendements votés par le Sénat en faveur d'une meilleure harmonisation fiscale et d'une déduction du logement principal de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune - Rejet par le Sénat de plusieurs budgets ministériels - Adoption de ce projet de budget ainsi remanié par le groupe du RPR

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - Art. 12 bis (p. 2821) : son amen-

dement n° 19, soutenu par M. Jean Simonin : suppression de cet article relatif à la fiscalité de groupe ; retiré - Article prévoyant la réintégration, dans le résultat d'ensemble du groupe, des intérêts d'emprunt contractés par une société pour racheter à son actionnaire principal les titres d'une filiale entrant par la suite dans le périmètre d'intégration du groupe - Art. 14 ter (p. 2831) : son amendement n° 23, soutenu par M. Jean Simonin : dispositif limitant, pendant les trois années suivant une réduction, les possibilités d'augmentation des taux de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; adopté.

P

PADO (Dominique), sénateur de Paris (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 4 (p. 929) :** se déclare opposé au sous-amendement n° 193 de M. Claude Estier sur l'amendement n° 43 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du régime des incompatibilités applicables aux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, afin de les autoriser à détenir un mandat local) - **Après l'art. 8 (p. 940) :** soutient l'amendement n° 147 de M. Daniel Hoeffel (Titre I^{er} bis ; « De la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle »).

PAGES (Robert), sénateur de Seine-Maritime (C).

Remplace le 14 juillet 1988, en qualité de sénateur, M. André Duroméa, élu député (JO Lois et décrets du 16 juillet 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 15 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 16 novembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la suppression des forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre [n° 338 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Pensions d'invalidité.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la retraite à cinquante ans des marins [n° 339 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Assurance vieillesse.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant extension aux bénéficiaires des lois n° 50-1027 du 22 août 1950 et n° 51-538 du 14 mai 1951, de l'ensemble des dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans, et tendant à la création d'une commission d'étude sur la pathologie de la déportation du travail [n° 340 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Pensions de retraite civiles et militaires.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants en Afrique du Nord [n° 342 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Anciens combattants et victimes de guerre.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens

combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles [n° 343 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Pensions de retraite civiles et militaires.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la juste réparation des préjudices subis par les victimes de mesures arbitraires ou de violences en raison de leur action ou de leurs opinions anticolonialistes [n° 350 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Ordre public.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, sur l'adhésion des membres des directions des entreprises publiques et nationalisées à des associations patronales privées [n° 12 (88-89)] (3 octobre 1988) - Entreprises publiques.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre [n° 42 (88-89)] (20 octobre 1988) - Déportés, internés et résistants.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice de la carte du combattant et de la législation sur les victimes de guerre à tous les Français qui combattirent volontairement dans les rangs de l'armée républicaine d'Espagne ainsi qu'à leurs familles [n° 46 (88-89)] (20 octobre 1988) - Anciens combattants et victimes de guerre.

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement - (18 octobre 1988) (p. 607) :** proteste vivement contre la non-représentation du groupe communiste au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - Souhaite qu'il soit remédié immédiatement à cette situation.

- **Projet de loi portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 329 (87-88)] - (18 octobre 1988) - Discussion générale (p. 610) :** projet tendant à résoudre les difficultés d'application de la loi du 12 juillet 1985 portant maîtrise d'ouvrage publique - Rappelle l'absence du groupe communiste lors du vote de ladite loi qui encourageait la délégation de la maîtrise d'ouvrage, ignorait la spécificité du rôle du maître d'oeuvre et favorisait les entreprises générales au détriment des PME - Fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de concertation interprofessionnelle - Se déclare opposé aux amendements présentés par la commission des affaires économiques.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Art. 1 (p. 762) :** soutient l'amendement n° 98 de Mme Marie-Claude Beaudeau (poursuite de la distribution gratuite de produits alimentaires malgré l'instauration du revenu minimum d'insertion, RMI) - Art. 3 (p. 771) : soutient l'amendement n° 104 de Mme Marie-Claude Beaudeau (revalorisation biannuelle du RMI et révision en fonction de l'évolution des prix selon le système appliqué au SMIC).

- **Rappel au règlement - (15 novembre 1988) (p. 1032) :** dénonce la politique d'austérité du Gouvernement qui frappe les travailleurs et les gens les plus défavorisés - Souhaite l'amélioration des rémunérations, des qualifications et des possibilités d'emplois.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Art. 1 (p. 1052) :** soutient l'amendement n° 55 de M. Paul Souffrin (remboursement en cas de licenciement du premier salarié embauché sous certaines conditions fiscales, des exonérations des cotisations qui sont à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales) - Art. 2 (p. 1054) : déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales en deux étapes - Allègement correspondant supporté par l'Etat - Importance du cadeau consenti aux entreprises par le Gouvernement alors que le

déficit de la sécurité sociale s'explique pour moitié par les impayés patronaux - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article - **Après l'art. 6** (p. 1063) : soutient l'amendement n° 4 de M. Paul Souffrin (extension de la mensualisation des pensions à tous les régimes complémentaires).

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - **Avant l'art. 17** (p. 1086) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Hector Viron (procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative) - **Art. 17** (p. 1088, 1089) : vote du groupe communiste contre cet article relatif à l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage dans le secteur des banques et des assurances - **Après l'art. 17** (p. 1090, 1091) : soutient l'amendement n° 11 de M. Hector Viron (conclusion obligatoire d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage pour toute embauche de jeune de 16 à 25 ans) - Créations d'emplois constatées entre mars 1987 et mars 1988 correspondant à un accroissement des formes de travail précaire à bas salaire, touchant particulièrement les jeunes, suite au développement des travaux d'utilité collective, TUC, et aux stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - **Après l'art. 18** (p. 1098) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 45 du Gouvernement (mise en oeuvre des SIVP dans les entreprises : rôle du comité d'entreprise) - Absence de lien entre les exonérations de cotisations patronales et l'emploi - Exemple des licenciements chez Thomson malgré les profits dégagés par l'acquisition de la banque de trésorerie, BATIF - **Art. 20** (p. 1103) : soutient l'amendement n° 12 de M. Hector Viron (suppression de la possibilité de payer le salaire en espèces au-dessus d'un plafond fixé par décret) - Travail clandestin.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 2** (p. 1434) : soutient l'amendement n° I-88 de M. Robert Vizet (étalement sur trois ans du paiement de l'impôt sur le revenu acquitté au nom d'une personne décédée) - (p. 1435) : soutient l'amendement n° I-191 de Mme Marie-Claude Beaudou (élévation à 6.000 F. du plafond de la somme forfaitaire déductible de l'actif d'une succession au titre des frais funéraires) - (p. 1436) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-89 (prise en compte des nouveaux revenus du foyer pour la fixation de l'impôt sur le revenu dû sur la dernière activité normale), n° I-90 (exclusion des indemnités journalières versées par les organismes de sécurité sociale de l'assiette de l'impôt sur le revenu pour les contribuables les plus modestes) et n° I-91 (augmentation de l'abattement applicable aux pensions et retraites des contribuables les plus modestes pour le calcul de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 3** (p. 1440) : soutient l'amendement n° I-153 de M. Robert Vizet (extension des dispositions existantes concernant la déduction de l'impôt sur le revenu des frais occasionnés par la garde des enfants âgés de moins de six ans au conjoint justifiant d'un emploi à plein temps et d'un emploi à temps partiel) - (p. 1443) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° I-290 du Gouvernement (bénéfice de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints âgé de plus de 70 ans est admis pour une longue durée dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale) - **Avant l'art. 6** (p. 1452) : soutient l'amendement n° I-95 de M. Robert Vizet (abaissement du taux de la TVA appliqué sur les produits de première nécessité).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1473) : soutient l'amendement n° I-182 de M. Ivan Renar (réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image).

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1734) : augmentation fictive de ce budget en raison d'une dotation spéciale supplémentaire à l'issue des privatisations - Diminution de la contribution budgétaire de l'Etat à la SNCF - Régression

de la contribution de l'Etat aux charges d'infrastructures de la SNCF - Rappelle le contenu du contrat de plan signé entre l'Etat et la SNCF en 1985 - Abandon de certaines lignes qui n'atteignent pas le seuil exigé de rentabilité - Amoindrissement du service rendu aux usagers et forte hausse tarifaire - Problème de la sécurité dans les transports - Rappelle les sept accidents survenus récemment en matière de transport ferroviaire - Politique de réduction des coûts salariaux et nouvelle suppression d'emplois de cheminots - Emploi de milliers de TUC par la SNCF - Lutte des salariés contre la politique d'austérité qui va à l'encontre de l'intérêt des usagers eux-mêmes - Constate l'inscription de crédits pour l'installation du réseau de tramway en Seine-Saint-Denis et l'insuffisance de crédits en faveur des transports collectifs de province - Insuffisance d'une campagne médiatique pour faire diminuer le nombre d'accidents de la route - Multiplication des autoroutes à péages - Souhaite l'extinction progressive des péages - Interrogation sur le débouché de l'autoroute A86 dans le centre de la ville de Choisy-le-Roi alors que le tronçon de Thiais n'est pas achevé - Importance du bruit - (p. 1735) : rappelle que l'Espagne dispose d'une flotte de 140 000 transporteurs routiers sous-payés et sur-exploités - Dénonce le retard de la France par rapport à ses voisins européens en matière d'aménagement en grand gabarit des voies fluviales - Terminaison de la liaison Main-Rhin-Danube en 1993 - Réorganisation et mise en grand gabarit des liaisons Seine-Nord et Seine-Est - Dénonce l'insuffisance des crédits en faveur du transport fluvial pour assurer l'entretien et la restructuration du réseau - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget.

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) (p. 1771) : régression de ce budget malgré les apparences en raison d'une importante augmentation de la subvention de l'Etat à l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Rappelle que la moitié de notre flotte de commerce est sous pavillon étranger ou Kerguelen - Importance du chômage - Nécessité de dégager les moyens pour sauver la flotte de commerce ; de développer des coopérations entre les divers acteurs de la filière maritime - Suppression de l'aide à la restructuration - Problème du respect des droits historiques des pêcheurs français dans les eaux canadiennes - Souhaite une répartition plus équilibrée des quotas de pêche au plan européen - Favorable à une égalisation des régimes sociaux dans l'optique de 1992 - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1779) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce budget.

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2153, 2154) : absence de satisfaction du droit aux vacances pour tous découlant directement du droit au travail - Diminution des crédits affectés aux associations et aux organismes touristiques à vocation sociale - Développement excessif du tourisme commercial au détriment du tourisme social - Urgence et nécessité de mise en oeuvre d'un plan de rénovation du patrimoine des hébergements familiaux de vacances - Souhait d'une politique de valorisation du tourisme social, notamment par l'accroissement des moyens des comités d'entreprise, l'extension des chèques-vacances et le développement de la formation des animateurs et gestionnaires de centres de vacances - Opposition du groupe communiste à ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (3 décembre 1988) (p. 2175) : régression des crédits du commerce et de l'artisanat - Absence d'une harmonisation complète de la protection sociale des travailleurs indépendants avec celle des travailleurs salariés - Concurrence déloyale de la grande distribution vis-à-vis du petit commerce - Hostilité à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche - Risque d'une aggravation de la situation des commerçants et artisans avec l'ouverture du grand marché unique européen - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de budget.

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) (p. 2189, 2190) : dégradation des résultats du commerce extérieur français, essentiellement en raison de l'effondrement du solde des échanges industriels - Mauvais résultats de l'industrie

agroalimentaire - Perte de parts du marché mondial de biens manufacturés et augmentation du taux de pénétration du marché français - Aggravation de la dépendance financière de la France - Protectionnisme américain - Destruction des capacités de production française dans de nombreuses branches industrielles, notamment l'industrie textile - Incapacité de l'industrie française à faire face à la demande intérieure - Insuffisance des investissements productifs - Appel à une reconquête du marché intérieur - Opposition du groupe communiste à l'usage fait des crédits du commerce extérieur.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2355) : diminution des crédits de ce budget pour la deuxième année consécutive - Rappelle les quelques améliorations de ce budget : revalorisation des pensions des veuves de guerre, rattrapage du rapport constant, conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord et prise en compte de la pathologie spécifique de ces derniers - Insuffisance des propositions - Demande l'inscription à l'ordre du jour des travaux du Parlement de la proposition de loi du groupe communiste proposant de réparer les dénis de justice et supprimant toutes les forclusions, ainsi que la proposition de loi adoptée par le Sénat concernant les anciens de Rawa-Ruska - Favorable au rétablissement intégral d'une juste et réelle proportionnalité des pensions d'invalidité - Souhaite l'attribution du bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, le report de la date de forclusion pour la souscription d'une retraite mutualiste majorée par l'Etat - (p. 2356) : estime possible un prélèvement sur les crédits de surarmement pour satisfaire les légitimes revendications de celles et de ceux qui ont combattu pour la France - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget en l'absence d'augmentation significative des crédits par voie d'amendement - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2367) : constate que le Sénat n'a été saisi d'aucune proposition nouvelle visant à dégager des crédits supplémentaires - Persistance des injustices qui frappent les familles des morts - Constate que les revendications légitimes des anciens combattants ne sont toujours pas satisfaites - Dénonce la colère de l'ensemble des associations d'anciens combattants - Estime inconcevable d'entendre parler de revenu minimum d'insertion, RMI, à propos des anciens combattants - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce budget.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2539) : suppressions d'emplois - Hostilité des salariés des PTT à l'encontre de ce budget - Niveau très bas de leurs rémunérations - Opposition à la politique de primes d'intéressement - Augmentation sans précédent des prélèvements opérés sur le budget annexe au profit du budget général - Insuffisance de la rémunération des CCP et des fonds de la Caisse nationale d'épargne - Importance de l'endettement des postes et télécommunications - (p. 2540) : désengagement de la poste dans les zones rurales - Hostilité du personnel à la politique de filialisation et de sous-traitance - Echec du plan câble - Evolution préoccupante du Centre national d'études spatiales, CNES, avec le développement de l'intégration européenne - Nécessité de gérer les postes et télécommunications comme un service public au service du public - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 2568) : vote du groupe communiste contre ces crédits.

Articles de totalisation des crédits :

(10 décembre 1988) - **Art. 30** (p. 2570) : vote du groupe communiste contre les articles de totalisation des crédits.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Art. 55 bis** (p. 2605) : vote du groupe communiste contre cet article - **Après l'art. 57 bis** (p. 2608) : sur l'amendement n° II-34 de M. Michel Miroudot (conditions de reprise par l'Etat des oeuvres d'art acquises par une société dans le cadre des dispositions de la loi sur le mécé-

nat), se déclare opposé au sous-amendement n° II-64 de M. Michel Charasse, ministre.

PANDRAUD (Robert), ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion** - (16 février 1988) - **Art. 7** (p. 82) : accepte l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (obligation pour les députés, dans les quinze jours qui suivent leur entrée en fonction, de déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale une déclaration de leur situation patrimoniale concernant la totalité de leurs biens propres ainsi qu'éventuellement ceux de la communauté ou les biens réputés indivis) .

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion** - (17 février 1988) - **Après l'art. 4** (p. 145) : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 54 (plafonnement des dépenses de campagne déterminé dans chaque région), n° 55 (remboursement par l'Etat des frais de campagne aux partis recueillant au moins 2,5 % des voix), n° 56 (obligation pour chaque tête de liste aux élections régionales d'établir un compte de campagne et de le déposer après l'élection à la préfecture de région) et n° 57 (extension à la région du système de l'inéligibilité de la tête de liste en cas de dépassement du plafond des dépenses de campagne prévu) - (p. 146) : différence entre les dépenses électorales et la déclaration de situation patrimoniale - Trouve déraisonnable de rendre un candidat tête de liste responsable d'un dépassement de dépenses dans des élections à la proportionnelle - **Après l'art. 5** (p. 148) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation des dépenses de campagne étendue à toutes les consultations électorales) - **Avant l'art. 10** (p. 149) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Michel Durafour (réglementation des comptes de campagne pour les élections municipales) - **Après l'art. 4 (suite)** : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 59 (plafond des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants) et n° 60 (contrôle des dépenses de campagne dans les communes de plus de 30.000 habitants).

PAPILIO (Sosefo Makapé), sénateur de Wallis-et-Futuna (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 96 (JO Débats du 18 juin 1986) (p. 1740) - Ministère : Education - *Application de la convention concernant l'enseignement privé à Wallis-et-Futuna* - (Caduque : mai 1988) - Enseignement privé.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie [n° 315 (87-88)]** - (6 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 441) : rappelle brièvement les cinq statuts mis en place en Nouvelle-Calédonie depuis dix ans - (p. 442) : se réjouit de l'accord de Matignon conclu entre MM. Lafleur pour le RPCR et Tjibaou pour le FLNKS qui ont su dépasser leur désaccord dans l'intérêt du peuple calédonien - Estime que

seul le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française garantira à tous liberté et égalité.

– **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) : son intervention, présentée par M. Emmanuel Hamel (p. 1701, 1702).

PASQUA (Charles), ministre de l'intérieur (nommé le 20 mars 1986 dans le premier Gouvernement Chirac) (*JO* Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce gouvernement le 10 mai 1988) (*JO* Lois et décrets du 11 mai 1988).

Puis remplace le 11 mai 1988, en qualité de sénateur des Hauts-de-Seine, M. Emile Tricon, démissionnaire (*JO* Lois et décrets du 12 mai 1988) - (RPR, puis élu président de ce groupe le 17 mai 1988) (*JO* Lois et décrets du 20 mai 1988).

En qualité de ministre de l'intérieur

INTERVENTIONS

– **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 17) : problèmes nés de l'absence de législation sur le financement de la vie politique et de la progression des dépenses à l'occasion des dernières campagnes électorales - (p. 18) : objectifs du texte en projet - Appréciation de l'évolution du patrimoine des hommes politiques : déclaration notariée ; prise en compte des biens appartenant au conjoint ; remise au Conseil constitutionnel et publication au Journal officiel des déclarations des candidats à l'élection présidentielle et du Président de la République à la fin de son mandat - Membres du Gouvernement ; députés et sénateurs ; présidents de conseil régional, de conseil général, d'assemblée territoriale d'outre-mer ; maires des communes de plus de 30.000 habitants : dépôt d'une déclaration, au début et à la fin de leurs fonctions ou mandats, auprès d'une commission formée des trois plus hautes autorités des ordres administratif et judiciaire - Rôle de la commission ; publication d'un rapport au Journal officiel ; sanction en cas de non-respect de l'obligation de dépôt d'une déclaration - (p. 19) : contrôle des dépenses et des ressources des candidats aux élections présidentielle et législatives : compte de campagne ; plafond des dépenses pour l'élection présidentielle et pour les élections législatives ; dispositions limitant les dons qui peuvent être consentis à un candidat par une personne physique ou morale autre qu'un parti politique ; augmentation de la contribution de l'Etat au remboursement des frais de campagne : déductibilité fiscale des dons faits aux candidats ; remboursements forfaitaires aux candidats selon le pourcentage du total de suffrages exprimés obtenus au premier tour - Exclusion des élections sénatoriales et européennes du champ d'application du projet de loi - Mesures relatives au financement des partis et groupements politiques : choix d'un mode de financement public direct ; pouvoir de proposition du Parlement sur le montant à inscrire dans le projet de loi de finances de l'année pour la dotation réservée au financement des partis et groupements politiques ; répartition au prorata des parlementaires se réclamant de chaque parti et groupement ; publication obligatoire au Journal officiel des comptes certifiés des partis ou groupements politiques bénéficiaires ; limitation du contrôle de la Cour des comptes à la vérification traditionnelle des conditions de règlement de l'aide de l'Etat - (p. 20) : rappelle les contraintes juridiques prises en compte dans l'élaboration de ces textes : Constitution ; libre fonctionnement des partis politiques ; liberté d'opinion et d'expression des citoyens ; respect de la vie privée des élus - (p. 47, 48) : contrôle de l'évolution du patrimoine et des hommes politiques dans le respect de leur vie privée - Plafonnement des dépenses de campagnes électorales et contrôle des recettes et des dépenses - Débat sur le finance-

ment privé ou public des partis politiques ; critères d'octroi du financement public - Opposition du groupe communiste à un statut des partis politiques ; article 4 de la Constitution ; financement public des syndicats - (p. 49) ; souhaite l'adoption de ces projets de loi.

– **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 17 à 20, p. 47 à 49) - Exception d'irrecevabilité (p. 30) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

– **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (16 février 1988) - Art. 1 (p. 57) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur (remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé) - (p. 59) : rappelle que tous les candidats à l'élection présidentielle bénéficient de la protection rapprochée et qu'après l'élection cette protection n'est assurée qu'au Président de la République élu - (p. 60) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. André Méric (obligation de mentionner dans les déclarations de patrimoine les changements de régimes matrimoniaux intervenus durant l'exercice du mandat) - (p. 62) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (publication de la seule déclaration de situation patrimoniale du candidat proclamé élu par le Conseil constitutionnel) et s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Lederman (harmonisation des délais de publication de la liste de parrainage et des déclarations de situation patrimoniale avec le délai de publication des candidatures) - (p. 63) : rappelle que c'est la commission des lois du Sénat qui a proposé que seule serait publiée la situation patrimoniale du candidat proclamé élu - Art. 2 (p. 66) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. André Méric (inclusion dans le total des dépenses de celles effectuées au moyen de fonds publics qui concourent à la promotion du candidat, de son bilan ou de son programme) - Art. 4 (p. 69) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Lederman (versement sous forme d'avance des aides consenties par l'Etat aux candidats à l'élection présidentielle) - Après l'art. 4 (p. 71) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman (respect pendant la durée de la campagne électorale du principe d'égalité entre les candidats dans les programmes d'information des services de radiodiffusion sonore et de télévision diffusés sur le territoire national) - Art. 7 (p. 79) : sur l'amendement n° 5 de la commission (obligation pour les députés, dans les quinze jours qui suivent leur entrée en fonction, de déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale une déclaration de leur situation patrimoniale concernant la totalité de leurs biens propres ainsi qu'éventuellement ceux de la communauté ou les biens réputés indivis), s'oppose aux sous-amendements n° 89 à n° 94 de M. André Méric - (p. 84) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (suppression des énumérations de catégories de patrimoines qui doivent être déclarés) et s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (obligation d'inclure dans la déclaration de la situation patrimoniale la nature et le montant des revenus, les liens présents ou passés avec toute entreprise ou société) - (p. 87) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (détermination des modalités d'application de cet article, notamment des éléments du patrimoine devant être retenus ainsi que des règles d'estimation auxquelles ils sont soumis).

– **Hommage aux otages français du Liban** - (16 février 1988) (p. 68) : unanimité des Français en ce qui concerne le sort des Français séquestrés au Liban - Obligation pour le Gouvernement de s'employer par tous les moyens à obtenir la libération des quatre Français encore détenus au Liban.

– **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 7 bis (p. 103) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Jacques Larché, rapporteur (hypothèses dans lesquelles la déclaration de situation patrimoniale des parlementaires peut être communiquée) et s'oppose au n° 27 de M. Charles Leder-

man (déclarations de situation patrimoniale des parlementaires publiées dans le mois suivant leur dépôt au Journal officiel) - Après l'art. 7 bis (p. 104) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (déclaration de situation patrimoniale imposée à l'ensemble des candidats aux élections législatives) - Art. 7 ter (p. 106) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif aux sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires), s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de la commission (sanctions applicables en cas de publication ou divulgation de tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires), et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 53 de M. André Méric (possibilité de publier tout ou partie des déclarations de situation patrimoniale des parlementaires s'il en est fait publiquement état en justice) - Art. 7 quater (p. 108) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de la commission (suppression de cet article relatif aux conditions d'éligibilité des sénateurs) - Art. 9 - Art. L.O. 163-2 du code électoral (p. 109, 110) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. André Méric (plafond des dépenses de campagne fixé à cent mille francs par circonscription, augmenté de trois francs par électeur inscrit au 31 décembre de l'année précédant le scrutin), sur cet amendement, au sous-amendement n° 97 de M. Roger Chinaud (plafond de cent mille francs augmenté de quatre francs par électeur inscrit), ainsi qu'à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (plafond des dépenses de campagne déterminé en fonction des habitants de la circonscription) - Art. L.O. 163-3 (p. 115) : accepte l'amendement n° 84 de la commission (interdiction pour les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux, de faire des dons aux candidats) et s'oppose au n° 31 de M. Charles Lederman (règles relatives aux dons consentis aux candidats ; interdiction pour les personnes morales de financer des candidats et des partis politiques) - (p. 116) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. André Méric (interdiction pour les personnes morales de consentir des dons aux candidats ; remboursement de l'Etat devant tenir compte des sommes provenant de dons et non dépensées par les candidats au cours de leur campagne ; surplus reversé à la Fondation de France) - (p. 117) : s'oppose aux amendements n° 56 de M. André Méric (montant total des dons annuels consentis aux candidats) et n° 32 de coordination de M. Charles Lederman - (p. 118) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (suppression du plafonnement des dons consentis aux candidats) - (p. 121) : sur l'amendement n° 84 de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 57 de M. André Méric (énumération de l'ensemble des sociétés disposant de fonds publics pour lesquelles il est interdit de consentir des dons aux candidats) - Art. 9 bis (p. 126) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (suppression de la référence aux contributions versées par les communautés européennes lors de l'organisation des élections au Parlement européen) et s'oppose au n° 33 de M. Charles Lederman (possibilité pour les personnes physiques de nationalité étrangère résidant régulièrement en France de consentir des dons aux candidats) - (p. 130) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. André Méric (liste des entreprises ou collectivités publiques ne pouvant déduire fiscalement leurs dons à des candidats) - Après l'art. 9 ter (p. 131) : demande le retrait de l'amendement n° 77 de M. André Méric (actions de soutien à l'élection des députés portées par les sociétés à la connaissance de tout actionnaire) - Favorable à la reprise de cet amendement dans le projet de loi ordinaire - Art. 10 (p. 132) : accepte les amendements identiques n° 86 de la commission et n° 78 de M. André Méric (réduction du délai de dépôt obligatoire du compte de leur campagne électorale par les candidats aux élections législatives) - (p. 133) : accepte les amendements n° 35 de M. Charles Lederman (compte de campagne ne devant porter que sur les dépenses engagées par le candidat ou, en son nom, par son mandataire) et n° 16, d'ordre rédactionnel, de la commission - (p. 134) : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 79 (possibilité pour tout électeur de consulter dans les préfectures les comptes de campagne des candidats) et n° 80 (transmission des comptes de campagne des candidats aux chambres régionales des comptes qui sont chargées d'en

contrôler l'exactitude et la sincérité), ainsi qu'à l'amendement n° 17 de la commission (dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale du compte de campagne du candidat proclamé élu député) - Préfère que le compte de campagne soit transmis à l'Assemblée nationale par le préfet - Art. 11 bis (p. 135) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Charles Lederman (durée d'inéligibilité fixée à une mandature pour les candidats ayant commis des infractions aux règles relatives aux dépôts de la déclaration sur le patrimoine et du compte de campagne) - (p. 136) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (suppression de la référence au dépôt des comptes de campagne sur le bureau de l'Assemblée nationale ; modification de la sanction prévue en cas de dépassement du plafond de dépenses autorisées) - Après l'art. 11 bis (p. 137) : s'oppose à l'amendement n° 83 de M. André Méric (déchéance du candidat pouvant être constatée par le Conseil constitutionnel à la requête de tout citoyen).

- Rappel au règlement - (17 février 1988) (p. 120) : en réponse à Mme Hélène Luc, précise que l'augmentation considérable du nombre des personnes démunies de ressources est due à la mauvaise gestion des socialistes, entre 1981 et 1986.

- Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Après l'art. 4 (p. 150) : s'oppose aux amendements de M. André Méric, n° 58 (remboursement par l'Etat d'une partie des dépenses électorales engagées dans les communes de plus de 30.000 habitants pour les listes ayant obtenu 2,5 % des suffrages exprimés) et n° 61 (sanctions applicables au candidat tête de liste, dans les communes de plus de 30.000 habitants, dont les comptes de campagne font apparaître un dépassement du plafond des dépenses autorisées) - Art. 5 (p. 151) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. André Méric (augmentation du remboursement forfaitaire de certaines dépenses électorales pour les candidats à l'Assemblée nationale ayant obtenu au moins 2,5 % des suffrages exprimés au premier tour) - (p. 152) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (suppression du minimum de suffrages exprimés recueillis au premier tour permettant aux candidats à l'Assemblée nationale de bénéficier du remboursement forfaitaire par l'Etat de certaines dépenses électorales) et accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Larché, rapporteur (suppression du remboursement forfaitaire par l'Etat lorsque les candidats dépassent le plafond des dépenses autorisées pour les élections à l'Assemblée nationale) - Après l'art. 5 (p. 153) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Jean Roger (réduction, voire suppression, du remboursement prévu par l'Etat des frais de campagne des candidats responsables d'affichage sauvage) - Difficulté de contrôler les affichages irréguliers des candidats - Art. 5 bis (p. 157) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (suppression de cet article tendant à définir le régime juridique des partis et groupements politiques) - Art. 6 (p. 160) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Pierre Laffitte (possibilité pour les personnes physiques et morales d'alimenter un compte spécial, ouvert par le Trésor, affecté au financement des partis et groupements politiques) - Proposition intéressante mais soulevant d'énormes problèmes techniques et juridiques - Après l'art. 6 (p. 162, 163) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (répartition des aides, d'une part en fonction du nombre de parlementaires ayant déclaré s'inscrire ou se rattacher à tel ou tel parti ou groupement politique, d'autre part en fonction du nombre de voix recueillies lors des dernières élections législatives) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 69 à n° 73 de M. André Méric - Art. 7 (p. 170) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. André Méric (répartition des crédits aux partis et groupements politiques ne tenant pas compte du nombre de sénateurs) et accepte les amendements de la commission, n° 12 (délai durant lequel chaque parlementaire peut indiquer le parti ou groupement auquel il est inscrit ou rattaché), n° 13 (indication par chaque parlementaire d'un seul parti ou groupement politique pour l'application des dispositions relatives aux modalités de répartition de l'aide), n° 14 (suppression de l'obligation d'une communication conjointe des Bureaux des deux assemblées, au Premier ministre, de la répartition des parle-

mentaires entre les partis et groupements politiques) et n° 16 (détermination du délai précité dans l'hypothèse d'une dissolution de l'Assemblée nationale) - Art. 8 (p. 172) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (suppression de cet article tendant à soustraire les partis et groupements politiques bénéficiant de l'aide publique aux contrôles de droit commun, et notamment au contrôle de la Cour des comptes) - Art. 9 (p. 173) : s'oppose aux amendements identiques n° 31 de M. Charles Lederman et n° 51 de M. Michel Durafour (suppression de cet article relatif à la procédure spécifique de contrôle de l'aide publique accordée aux partis et groupements politiques) - Art. 11 (p. 175, 176) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission, repris par M. Michel Darras (modalités d'accès permanent aux listes et fichiers électoraux) - Après l'art. 11 (p. 177) : son amendement n° 76 : communication aux actionnaires de la liste des actions de parrainage, de mécénat et des dons effectués aux partis et groupements politiques ; adopté après modification par le sous-amendement n° 78 de M. Michel Darras - (p. 178) : son amendement n° 79 : prise en charge par l'Etat de certains frais électoraux du Conseil supérieur des Français de l'étranger ; conditions du remboursement des frais électoraux aux candidats à ce Conseil ; adopté - Art. 12 (p. 180, 181) : s'oppose aux amendements n° 33 de M. Charles Lederman (émissions publicitaires à caractère politique interdites à la télévision) et n° 66 de M. André Méric (émissions publicitaires à caractère politique en l'état interdites à la télévision) - Art. 13 ter (p. 182) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (suppression de cet article fixant la durée d'application de la présente loi et les conditions de sa prorogation).

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 232 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 233) (p. 211) :** textes de ces deux projets complétés par des amendements sénatoriaux - Se réjouit du rapprochement des positions des deux assemblées - Trois articles restant en discussion pour chacun des deux textes - Rappelle les objectifs du Gouvernement : appréciation de l'évolution du patrimoine des hommes politiques les plus en vue, contrôle des dépenses et des ressources des candidats aux élections présidentielles et législatives, aide financière aux partis politiques pour favoriser la vie démocratique - Problème de l'instance chargée de recevoir les déclarations de patrimoine et de son rôle - (p. 212) : dépôt de la déclaration de patrimoine auprès du Bureau des assemblées - Constitution d'une commission ad hoc pour les élus locaux - Rôle de la commission ad hoc - Rôle de l'instance chargée de recevoir les déclarations - Nécessité d'assurer la confidentialité des déclarations et d'en apprécier l'évolution connue - Dispositions relatives au financement des élections présidentielles et législatives adoptées conformes par les deux assemblées - Etablissement des comptes des campagnes par un expert comptable - Adoption en termes identiques des dispositions relatives au financement des partis politiques - Suppression de la limitation à quatre ans de la durée d'application de la loi - Art. 7 (p. 225) : mettre les hommes politiques à l'abri des suspicions infondées, objectif du Gouvernement - Importance du contrôle de l'évolution du patrimoine lors du renouvellement du mandat ou en cas de dissolution.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 233 (87-88)] - Suite de la discussion - (25 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 232) (p. 211, 212).**

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères le 28 juin 1988 (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988) ; en démissionne et est nommé le 12 octobre 1988 membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 13 octobre 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus odieux ainsi que pour la protection des fonctionnaires de sécurité et de justice [n° 13 (88-89)] (3 octobre 1988) - Peine de mort.

Proposition de résolution, déposée avec les membres du groupe RPR, apparentés et rattaché administrativement, tendant à créer une commission d'enquête sur la situation matérielle et professionnelle des personnels soignants non médecins des établissements hospitaliers publics, privés et privés à but non lucratif, ainsi que sur la qualité de la vie en milieu hospitalier et les moyens de les améliorer [n° 53 (88-89)] (20 octobre 1988) - Parlement.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe RPR, apparentés et rattaché administrativement, relative aux destructions, dégradations et dommages commis au préjudice d'une association culturelle [n° 56 (88-89)] (25 octobre 1988) - Cultes.

Proposition de loi, déposée avec MM. Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, tendant à supprimer la possibilité de fusion des listes de candidats au deuxième tour des élections municipales [n° 72 (88-89)] (4 novembre 1988) - Elections et référendums.

Proposition de résolution, déposée avec les membres du groupe RPR, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société Générale [n° 101 (88-89)] (24 novembre 1988) - Banques et établissements financiers.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe RPR, tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services publics [n° 183 (88-89)] (22 décembre 1988) - Grèves.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 3 (suite) (p. 925) :** constate que le Parlement est appelé à débattre de modifications concernant le paysage audiovisuel français pour la quatrième fois depuis 1974 - Souci de la commission d'assurer le mieux possible l'indépendance de l'audiovisuel par rapport aux pouvoirs publics - Rappelle que le groupe RPR n'a jamais contesté les décisions du Conseil constitutionnel - Evoque certains propos de M. François Mitterrand sur le Conseil constitutionnel dans *Le Coup d'Etat permanent* - Souci du Sénat d'associer les représentants des grands corps de l'Etat aux organes de régulation - Estime que la désignation par le Président de la République du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, ne paraît en aucun cas de nature à conforter l'indépendance de ce président - Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Après l'art. 13 (p. 973) : soutient l'amendement n° 124 de M. Daniel Hoeffel (suppression des appels à candidature pour les décisions d'extension de la zone de couverture des services de télévision nationaux déjà autorisés) - (p. 974) : fait état de récentes décisions du Conseil d'Etat annulant des autorisations accordées, de façon irrégulière, à la cinquième et à la sixième chaînes - (p. 975) : soutient l'amendement n° 125 de M. Daniel Hoeffel (validation de certaines décisions de la CNCL autorisant l'usage des fréquences pour l'extension de la zone de couverture des services nationaux de télévision) - **Avant l'art. 17 (p. 1003) :** se déclare opposé à l'amendement n° 76 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du

régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1018) : votera ce projet de loi dans l'intérêt de la télévision, de l'audiovisuel, de la culture nationale et de la démocratie.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 4 (p. 1443) :** son amendement n° I-66, soutenu par M. Lucien Neuwirth : bénéficie d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Vote sur l'ensemble de la première partie (p. 1683) :** bons résultats économiques de cette fin d'année 1988 dus pour l'essentiel à l'action menée de 1986 à 1988 par le gouvernement de Jacques Chirac - Changement radical de politique budgétaire se manifestant essentiellement sur trois points : augmentation du déficit budgétaire, des dépenses publiques et de la pression fiscale sur les entreprises et les ménages - Importance des amendements adoptés par le Sénat en vue de l'indispensable harmonisation de la fiscalité européenne : baisse de la TVA et de la fiscalité sur l'épargne, modération du régime de l'impôt de solidarité sur la fortune - Réduction du déficit budgétaire grâce à l'adoption, à l'article d'équilibre, d'un amendement de la commission des finances - Groupe du RPR favorable à l'adoption de la première partie, ainsi amendée, du projet de loi de finances pour 1989.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Avant l'art. 17 (par priorité) (p. 2886) :** son amendement n° 24, soutenu par M. Jean Simonin : mise en place d'un service minimum pour les transports en commun dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 160 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. 10 bis (p. 2995) :** son amendement n° 1 : suppression de cet article relatif à la limitation des coupures publicitaires ; adopté - **Art. 12 (p. 2997) :** son amendement n° 2 : institution d'une procédure spécifique d'autorisations pour les réseaux nationaux de radio en modulation de fréquences ; retiré.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de M. Charles Pasqua et des membres du groupe du Rassemblement pour la République (n° 101, 88-89), tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale [n° 159 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Renvoi en commission (p. 3040) :** intervient contre la motion n° 1 de M. René Monory, tendant au renvoi à la commission des finances - Rappelle les moyens de contrôle du Gouvernement dont dispose le Parlement : commissions d'enquête ou de contrôle, missions d'information - (p. 3041) : insuffisance de l'information du Sénat sur l'utilisation des fonds publics au cours des opérations financières concernant la Société générale et nécessité de la création d'une commission d'enquête.

PELLARIN (Bernard), sénateur de la Haute-Savoie (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 30 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au revenu minimum d'insertion [n° 61 (88-89)] (28 octobre 1988) - Politique économique et sociale.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 21] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 708) :** revenu minimum d'insertion, RMI, conçu sous forme d'allocation différentielle liée à un effort d'insertion ; nécessité d'éviter un montant de ressources trop proche du SMIC - Juge souhaitable l'intégration de cette prestation nouvelle au sein du dispositif d'aide sociale géré par les départements - (p. 709) : récuse le principe de la compétence de l'Etat au nom de la solidarité nationale ; demande le transfert à terme aux départements, une fois chiffré le coût du dispositif - Difficulté d'évaluer le nombre de bénéficiaires et le coût budgétaire - Procédure d'attribution de l'allocation du RMI ; caractère peu satisfaisant des modalités retenues pour l'instruction des dossiers : opposition à l'intervention des associations privées ; anomalie juridique, au regard de la décentralisation, du pouvoir d'attribution dévolu au préfet après instruction par le service départemental d'action sociale ; non prise en compte des moyens de fonctionnement supplémentaires nécessaires ; caisses d'allocations familiales - (p. 710) : propositions de la commission des finances : modalités de dépôt de la demande auprès des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, CCAS et CIAS ; rôle d'assistance des associations caritatives ; institution d'une compétence conjointe de l'Etat et du département en matière d'insertion ; procédure en cas de désaccord - Financement : dispositions initiales visant à affecter le montant des économies réalisées par le département, du fait de l'instauration du RMI, aux actions d'insertion ; dispositif adopté par l'Assemblée nationale et fixant la participation du département aux actions d'insertion à 20 % des dépenses engagées par l'Etat au titre du revenu minimum ; clauses de sauvegarde proposées par la commission des finances - Au nom de la commission des finances, donne un avis favorable à ce projet de loi.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - **Art. 5 (p. 778) :** son amendement n° 145, soutenu par M. Emmanuel Hamel : ouverture du droit à l'allocation à compter du premier jour du mois au cours duquel la demande a été déposée ; retiré - **Art. 10 (p. 794) :** son amendement n° 147 : suspension du versement en cas de refus de signature du contrat d'insertion par le bénéficiaire ; retiré.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - **Art. 17 bis (p. 815) :** son amendement de coordination n° 151, soutenu par M. Emmanuel Hamel ; adopté - **Art. 30 A (p. 827) :** son amendement n° 152, soutenu par M. Emmanuel Hamel : modalités de désignation du président de la commission locale d'insertion ; devenu sans objet - **Art. 30 (p. 830) :** son amendement n° 153, soutenu par M. Emmanuel Hamel : composition du conseil départemental d'insertion ; devenu sans objet - **Art. 30 ter (p. 833) :** ses amendements, soutenus par M. Emmanuel Hamel, n° 156 : suppression de la notion de « séquence d'insertion » ; et n° 157, d'ordre rédactionnel ; adoptés - Son amendement n° 158, soutenu par M. Emmanuel Hamel : suppression de la notion d'« action de groupe » ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 48 de la commission - **Art. 31 (p. 834) :** son amendement n° 159, soutenu par M. Emmanuel Hamel : contenu du programme départemental d'insertion ; adopté - **Après l'art. 31 (p. 835) :** son amendement n° 160, soutenu par M. Emmanuel Hamel : règlement d'un éventuel désaccord entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 84 de M. Bernard

Laurent, rapporteur pour avis - Art. 32 (p. 836) : son amendement n° 161, soutenu par M. Emmanuel Hamel : distinction entre le département et les autres partenaires de l'Etat pour la mise en oeuvre, par conventions, du programme départemental d'insertion ; retiré au profit de l'amendement identique n° 51 de la commission - Art. 33 (p. 838) : son amendement n° 162, soutenu par M. Emmanuel Hamel : participation financière du département aux actions d'insertion ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 52 de la commission - Après l'art. 33 (p. 839) : son amendement n° 163, soutenu par M. Emmanuel Hamel : plafonnement de la participation minimale obligatoire du département au dispositif d'insertion ; adopté - Avant l'art. 34 (p. 842) : son amendement n° 164, soutenu par M. Emmanuel Hamel : possibilité pour le président du conseil général de saisir la chambre régionale des comptes en cas de différence entre le montant de la contribution obligatoire et les économies réalisées au titre de l'insertion ; adopté - Art. 34 (p. 843) : son amendement n° 165, soutenu par M. Emmanuel Hamel : suppression de cet article fixant le régime des crédits obligatoirement consacrés par le département à des actions d'insertion ; devenu sans objet - Après l'art. 34 (p. 844) : son amendement n° 166, soutenu par M. Emmanuel Hamel : prise en compte de la participation obligatoire du département aux actions d'insertion pour le calcul de la participation des communes aux dépenses d'aide sociale des départements ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 56 de la commission - Art. 41 (p. 846) : ses amendements, soutenus par M. Emmanuel Hamel, n° 167 : maintien des règles relatives à l'obligation alimentaire dans le cadre de la prise en charge des cotisations de l'assurance personnelle des bénéficiaires du RMI dépourvus de couverture sociale ; rejeté ; et n° 168 : cas particulier de prorogation automatique de la prise en charge par le département des cotisations d'assurance personnelle de l'allocataire ; adopté - Avant l'art. 48 (p. 855) : son amendement n° 169, soutenu par M. Emmanuel Hamel : dépôt par le Gouvernement d'un rapport annuel d'information sur l'exécution de la présente loi ; retiré - Art. 48 (p. 856) : son amendement n° 170, soutenu par M. Emmanuel Hamel : durée d'application du RMI ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 64 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur spécial (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation) (p. 2013) : crédits de l'administration territoriale : conséquences de l'application de la loi du 11 octobre 1985 sur la prise en charge des frais de fonctionnement des préfectures ; créations d'emplois au titre du droit d'option pour le statut d'agent de l'Etat et des vacances d'emplois de fonctionnaires départementaux mis à disposition du représentant de l'Etat - Crédits de la justice administrative : mise en place des cours administratives d'appel ; regrette l'absence de créations d'emplois pour les tribunaux administratifs ; manque de clarté du document budgétaire relatif à la justice administrative - (p. 2014) : concours de l'Etat aux collectivités locales ; désapprouve la qualification de concours donnée à certains transferts prévus à l'origine comme des compensations - Concours de fonctionnement : forte augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en raison de l'expansion du produit de la TVA ; dotation spéciale pour les instituteurs : demande l'imputation directe de cette indemnité au budget de l'Etat ; caractère illogique de l'intégration de l'indemnité de logement dans cette dotation - Concours d'équipement : fonds de compensation pour la TVA, FCTVA ; annulation partielle du décret du 26 décembre 1985 par le Conseil d'Etat - (p. 2015) : progression de la dotation globale d'équipement, DGE ; répartition favorable aux petites communes - Compensation des charges entraînées par les transferts de compétences : dotation générale de décentralisation ; dotation d'équipement scolaire ; état des bâtiments des collèges - Services d'incendie et de secours : demande la participation financière des communes en bénéficiant - Regrette l'insuffisante association des collectivités locales au dispositif du revenu minimum d'insertion, RMI - Amélioration de la maîtrise des finances locales - Développement des charges de personnel ;

déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL ; taux de cotisation employeur ; poids de la surcompensation entre régimes spéciaux d'assurance vieillesse - Prochain examen du projet de loi relatif à la révision des bases des impôts locaux - Engagement d'une réflexion d'ensemble sur les perspectives des finances locales par la commission des finances - (p. 2016) : malgré certaines réserves, propose l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits** - Après l'art. 67 (p. 2044) : son amendement n° II-12 soutenu par M. Jacques Descours Desacres : création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints ; adopté. /

PELLETIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (président du groupe GD jusqu'au 12 juin 1988) - Puis *ministre de la coopération et du développement* (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 12 juin 1988 à minuit (JO Lois et décrets du 14 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau ministre de la coopération et du développement le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 21 février 1988, chargée d'étudier dans les territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et en Australie, la mise en place de l'Université du Pacifique ainsi que l'enseignement et la diffusion de la langue française [n° 355 (87-88)] (12 septembre 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Université française du Pacifique.**

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 212 (JO Débats du 2 décembre 1987) (p. 4785) - Ministre : Droits de l'homme - *Mise en oeuvre du rapport sur le racisme et les discriminations en France* - (Caduque : mai 1988) - **Racisme et antisémitisme.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Art. 9 - Art. L.O. 163-2 du code électoral (p. 113) : son amendement n° 41, soutenu par M. Michel Durafour : renforcement des sanctions concernant l'affichage sauvage lors des campagnes électorales ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Après l'art. 5 (p. 153) : se déclare favorable à l'amendement n° 46 de M. Jean Roger (réduction, voire suppression, du remboursement prévu par l'Etat des frais de campagne des candidats responsables d'affichage sauvage).

En qualité de ministre de la coopération

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2317) : crise dramatique du continent africain ; besoins immenses et croissants des pays africains en voie de développement - Indépendance politique mais non économique des Etats africains ; échec d'un certain modèle de développement mis en oeuvre et financé par les donateurs étrangers - Caractère structurel de la crise des matières premières - (p. 2318) : chute des cours des produits de base - Poids insupportable de la dette des pays les plus pauvres ; existence de flux d'aide négatifs pour certains pays depuis quelques années - S'interroge sur la capacité de la communauté internationale à accroître son aide dans les proportions nécessaires - Rôle de financement privilégié de la France, se situant au troisième rang mondial en volume pour l'aide publique au développement, APD - Crédits du ministère de la coopération : aide bilatérale dispensée exclusivement sous forme de dons, s'élevant à près de sept milliards de francs - Renégociation en cours de la convention de Lomé entre la CEE et les pays ACP : renforcement du système de stabilisation des recettes d'exportation, Stabex, création d'une « facilité d'ajustement structurel » - Rôle moteur de la France dans les négociations des accords de produits, dans les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, et dans le financement des institutions internationales d'aide au développement - Participation de la France au programme spécial de la Banque mondiale en faveur des pays les plus pauvres - (p. 2319) : initiatives françaises sur la dette des pays les plus pauvres, et en faveur des pays intermédiaires - Francophonie, axe prioritaire de la coopération entre la France et l'Afrique ; organisation en 1989 du sommet de Dakar ; encouragement au dialogue culturel avec les pays africains : programme de bourses d'études, réseau des centres culturels, mise en place dès 1989 de Canal-France - Augmentation sensible des crédits destinés aux coopérants français travaillant en Afrique, en dépit de la diminution de leur nombre - Effort en faveur de la scolarisation des enfants de coopérants, ainsi que de la réinsertion au retour en France - Rôle précieux des Français de l'étranger et des organisations non gouvernementales, ONG, en matière d'aide au développement - (p. 2320) : augmentation des crédits destinés à soutenir les projets de développement des ONG et la coopération décentralisée mise en oeuvre par les collectivités locales - Extension à la coopération des contrats de plan Etat-région - Création de la commission de la coopération décentralisée pour le développement - S'inquiète du désengagement relatif des entreprises françaises en Afrique - Soutien renouvelé de la France à une Afrique en crise - (p. 2331) : appelle de ses vœux une vaste réflexion sur les objectifs et les moyens de la politique de coopération et approuve la proposition d'organisation d'un débat parlementaire à ce sujet - Continuité de la politique française d'aide au développement - Amélioration des conditions des concours financiers de la France aux pays les plus pauvres, notamment à travers l'augmentation de la part des dons ; accroissement substantiel de l'élément don des prêts d'ajustement structurel - Action du Fonds d'aide et de coopération - Croissance progressive du pourcentage de l'APD dans le PIB, avec l'objectif d'un taux de 0,7 % - Réduction des effectifs des coopérants techniques - (p. 2332) : développement des actions de formation des coopérants - Dimension militaire de la politique de coopération française : assistance militaire technique, stages et aide militaire directe - Financement de ces actions par des avances du ministère de la défense donnant lieu à un remboursement ultérieur par le ministère de la coopération - Intensification de la coopération civile et militaire avec le Tchad en 1989 ; projet de construction d'un aéroport à Faya-Largeau - Concours de la France à l'action de la communauté internationale en faveur de la Côte d'Ivoire, se trouvant actuellement dans une situation difficile - Aide croissante de la France à la République démocratique de Madagascar ; caractère improbable d'un éventuel retour de Madagascar dans la zone franc - Réalisa-

tion d'un audit financier et technique de la compagnie Air Afrique - (p. 2333) : coopération régionalisée en matière de recherche - Développement des échanges scientifiques dans le cadre de la recherche agronomique - Institut international de recherche scientifique pour le développement d'Adiopodoume - Gravité des conséquences de l'épidémie du Sida en Afrique - Action de la France en Afrique en faveur de la lutte contre le Sida : aide aux banques de sang et aux centres de transfusion sanguine, soutien aux équipes de recherche locales, renforcement de l'information et de la formation du personnel médical, ainsi que de l'éducation pour la santé - Distinction entre l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire, objectif à long terme visant à permettre l'accès de toute personne à une alimentation saine et suffisante à tout moment - Définition d'un ensemble de règles précises pour l'intégration de l'aide alimentaire à la politique de développement - (p. 2334) : memorandum de la CEE sur le bon usage de l'aide alimentaire - Evolution des crédits interministériels de l'aide alimentaire, correspondant au coût de son transport - Action en faveur du développement rural et de l'autosuffisance alimentaire des pays africains - Priorité accordée aux établissements français à l'étranger : écoles, centres culturels, alliances françaises - Financement de la construction de nouveaux centres culturels et d'établissements scolaires - Création de nouveaux postes d'enseignants - Soutien des écoles privées gérées par des associations de parents d'élèves ayant signé des conventions avec le ministère de la coopération - Financement du sommet de la francophonie de Dakar et des jeux de la francophonie de Rabat - Problème de la réinsertion des coopérants à leur retour en France - (p. 2335) : action du ministère de la coopération en faveur du réemploi des coopérants dans la fonction publique - Réflexion sur une amélioration du statut du personnel coopérant - Soutien à l'action des ONG et à la coopération décentralisée - Efficacité de la contribution des collectivités locales françaises au développement de l'Afrique, notamment dans le domaine de l'urbanisation - Développement de la politique de communication du ministère ; organisation des journées tiers monde à l'école - Importance du nombre de candidats aux postes de coopérants - Place centrale de l'Europe au sein de la politique de coopération ; exemplarité de la coopération entre la CEE et les pays ACP - (p. 2336) : définition des enjeux de la renégociation de la convention de Lomé : élargissement géographique de la convention, renforcement du Stabex, création d'une facilité spéciale de financement à déboursement rapide, négociations commerciales concernant les pays tropicaux et montant global de l'enveloppe de Lomé IV - Souhaite une meilleure complémentarité entre coopération communautaire et coopération bilatérale.

PEN (Albert), sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) le 30 juin 1988 (*JO Lois et décrets* du 1^{er} juillet 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 254 (87-88)] - (11 octobre 1988) - Discussion générale (p. 517, 518) :** caractère préoccupant de la situation économique de Saint-Pierre-et-Miquelon - Concertation dans la préparation de ce projet de loi entre la caisse de prévoyance locale et les services du ministère des affaires sociales ; avis favorable du conseil général de l'archipel - Dépôt d'amendements visant à combler certains vides juridiques - Souhaite le vote unanime de ce texte par le Parlement - Art. 4 (p. 520) : ses amendements n° 12 : maintien du régime d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, applicable à la date de la promulgation de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; retiré ; et n° 7 : extension de l'article L. 2-162

du code de la sécurité sociale énonçant les principes de la médecine libérale ; adopté - Son amendement n° 8 : fixation par voie réglementaire des modalités de service des prestations de l'assurance maladie et maternité correspondant à des soins dispensés hors de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ; retiré au profit de l'amendement n° 14 sur le même objet du Gouvernement - Après l'art. 7 (p. 522) : son amendement n° 9 : application à Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions de l'article 32 de la loi d'orientation sur les handicapés du 30 juin 1975, accordant une garantie de ressource aux travailleurs handicapés exerçant une activité professionnelle ; retiré - Après l'art. 14 (p. 523, 524) : ses amendements n° 10 : application des dispositions du code minier à Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté ; et n° 11 : application des dispositions de la loi du 11 juillet 1975 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours ; adopté après modification par le sous-amendement n° 15 du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1707, 1708) : transmet au Gouvernement la reconnaissance de M. Albert Ramassamy, sénateur de la Réunion, pour l'action menée en Nouvelle-Calédonie - **Accords de Matignon - Difficultés croissantes des DOM :** augmentation du chômage, inégalités des revenus et absence de développement - Demande au Gouvernement un débat parlementaire sur la situation des DOM et la mise en place d'un réel plan de développement - **Problème du conflit franco-canadien relatif à la pêche au large de Saint-Pierre-et-Miquelon - Fait état de son insatisfaction sur le plan social :** action sociale publique, relations entre la médecine libérale et la Caisse de prévoyance sociale - **Constructions portuaires indispensables à court terme - Absence totale de contrôle dans le domaine de la pêche à la coquille au large de l'archipel - Se heurte à l'incompréhension de l'administration devant sa conception du désenclavement de l'archipel - (p. 1709) :** demande d'urgence au Gouvernement des infrastructures permettant un désenclavement industriel et touristique de Saint-Pierre-et-Miquelon - **Maintien et développement du secteur de la pêche vital pour l'avenir de l'archipel.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif à l'emploi des membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre [n° 37 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2967) :** regrette l'absence d'accord avec le Canada au sujet de Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Deuxième lecture [n° 97 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. 4 (p. 2968, 2969) :** son amendement n° 1 : suppression de l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon des articles du code de la sécurité sociale L. 162-3 et L. 162-4 déterminant les conditions dans lesquelles sont effectuées les consultations et les prescriptions des médecins ainsi que de l'article L. 315-1 donnant un fondement légal au contrôle médical de la caisse de prévoyance sociale ; retiré.

PENNE (Guy), sénateur des Français établis hors de France (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est désigné membre titulaire pour représenter le Sénat au sein du Conseil supérieur de la coopération le 6 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1988).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Pierre Bayle, Claude Estier et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 119 (88-89)] (8 décembre 1988) - Conseil supérieur des Français de l'étranger.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2786) - Ministère : Culture - *Associations professionnelles de danse - Affaires culturelles.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens [n° 303 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Discussion générale (p. 426, 427) :** rappelle les négociations menées depuis 1981 pour la signature d'un accord sur la situation des enfants issus de couples mixtes séparés - **Importance du droit de visite et du droit de garde ainsi que de la désignation du tribunal compétent - Caractère satisfaisant de la convention donnant un rôle essentiel au consul et garantissant le droit de visite transfrontière - Se rallie à la demande faite d'un suivi de l'application de la convention.**

PERCHERON (Daniel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2251) : problème de l'aménagement de la région du Nord-Pas-de-Calais et de son processus de conversion industrielle - **Financement du tunnel sous la Manche par des capitaux privés et mise en service en 1993 - Souhaite la création d'un fonds d'aménagement du littoral prévue par le contrat de plan signé entre l'Etat et la région en 1986 - Insuffisance des aides accordées aux bassins miniers - Souhaite une augmentation progressive des crédits de réindustrialisation et l'aboutissement de la mission de M. Essig relative au transfert et à la réhabilitation du patrimoine minier - Souhaite que le Gouvernement favorise les regroupements interurbains et que la métropole lilloise puisse devenir une véritable euro-cité face à une triple échéance : le marché unique européen, l'ouverture du tunnel sous la Manche et la mise en service du TGV nord-européen - Rôle de l'Etat dans la naissance d'une métropole régionale à vocation internationale - Constate que la région Nord - Pas-de-Calais est au coeur des réflexions et des exigences de l'aménagement du territoire en France.**

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2706) :** volonté de lutte ouverte et efficace contre la fraude électorale - Constate qu'en raison de la bipolarisation en France, la fraude devient de plus en plus tentante - (p. 2707) : signale que la lutte contre la fraude exigera la mise en oeuvre d'importants moyens en raison du regroupement

des élections et de la multiplication des bureaux de vote - Souhaite que le Gouvernement reprenne les dossiers des machines à voter et de la simplification des procédures de radiation - Favorable aux nouvelles dispositions proposées relatives au vote par procuration et à la signature de la liste d'émargement par l'électeur - Création au-delà du niveau départemental de commissions de contrôle présidées par des magistrats - Nécessaire aggravation des peines encourues par les fraudeurs - Approuve les dispositions relatives aux communes qui ont eu le courage de fusionner selon la procédure de la fusion-association.

PERREIN (Louis), sénateur du Val-d'Oise (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Monnaies et médailles** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 42] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Légion d'honneur - Ordre de la Libération** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 40] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 36 (JO Débats du 3 novembre 1988) (p. 740) - Ministère : Equipement - **Amélioration de la RN 370 dans la traversée de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) - Routes.**

n° 38 (JO Débats du 16 novembre 1988) (p. 1070) - Ministère : Equipement - **Tracé de l'autoroute A16 - Autoroutes.**

n° 39 (JO Débats du 16 novembre 1988) (p. 1070) - Ministère : Intérieur - **Lutte contre les graffitis** - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2765) - **Pollution et nuisances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (9 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 932) : traitement de l'instance de régulation, unique ambition de ce projet - Problème de la production audiovisuelle ne pouvant être résolu que par l'indépendance d'une instance régulatrice de la liberté nécessaire dans l'intérêt public - Nécessité de limiter ses compétences à la communication audiovisuelle - Son amendement n° 122 : exercice par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, des compétences relatives aux télécommunications définies par la loi du 30 septembre 1986, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi qui organisera, au plus tard le 30 juin 1990, l'exercice des fonctions de réglementation et d'exploitation dans le domaine des télécommunications ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)] :

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Après l'art. 23** (p. 1641) : soutient l'amendement n° I-285 de M. René Régnault (relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE) - **Art. 29 et Etat A** (p. 1669) : se déclare opposé à l'amendement n° I-177 de la commission (réduction du déficit du budget général).

Deuxième partie :

Budgets annexes : Légion d'honneur et Ordre de la Libération - (30 novembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 1954) : légère diminution du budget de l'Ordre de la Légion d'honneur - Progression des dépenses de fonctionnement - Informatisation - Importants travaux prévus à la maison d'éducation de Saint-Denis - Rénovation des façades de l'hôtel de Salm - Missions de l'Ordre de la Libération - Diminution régulière des effectifs de légionnaires - Institution d'un contingent exceptionnel de mille croix de chevalier pour les anciens combattants au cours des trois prochaines années - Rôle des deux maisons d'éducation des Loges et de Saint-Denis dont les effectifs sont à nouveau en croissance et les résultats remarquables - Légère progression des crédits de l'Ordre de la Libération - Constate que le nombre des compagnons n'est plus que de 310 - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption de ces deux budgets.

Budget annexe : Monnaies et médailles - (9 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2509, 2510) : forte progression des recettes et des dépenses de ce projet de budget - Programme de fabrication des nouvelles pièces bicolores de dix francs - Succès des émissions de pièces commémoratives : pièce de cinq francs « tour Eiffel », pièce de un franc à l'effigie du général de Gaulle, pièce de cent francs sur le thème des droits de l'homme - Effort de développement des ventes de médailles et monnaies à l'étranger - Forte baisse des recettes provenant de la vente des monnaies de collection depuis 1986 - Inauguration récente du musée de la Monnaie - Diminution des effectifs de la Monnaie, mais effort d'investissement important - Avis favorable de la commission des finances à l'adoption de ce projet de budget.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2541, 2542) : rappelle les récents mouvements sociaux au sein de l'administration des PTT - Contexte de plus en plus concurrentiel des activités des postes et télécommunications - Dégradation de la qualité traditionnelle des services de la poste et du réseau téléphonique - Augmentation spectaculaire du prélèvement opéré par l'Etat sur les PTT au profit du budget général - Accroissement de la contribution au profit du Centre national d'études spatiales, CNES - Création de la délégation générale à l'espace - Existence d'un malaise au sein des PTT en raison de l'inquiétude des personnels devant un avenir incertain - Nécessité de définir un grand projet d'entreprise - Mise en place de l'intéressement du personnel aux gains de productivité - Souhaite l'association du Sénat aux réflexions sur l'avenir des PTT - **Examen des crédits - Art. 36** (p. 2547, 2548) : progression satisfaisante de ce projet de budget - Importance des mesures en faveur du personnel - Reprises d'emplois - Nouvelle approche de la politique sociale et nécessité de mise au point d'un réel projet d'entreprise - Montant excessif des prélèvements opérés sur le budget annexe des postes et télécommunications - Difficultés de la presse consécutives aux récents conflits sociaux de la poste - Souhaite une clarification de la présentation de ce budget annexe - Votera ce projet de budget.

PEYOU (Hubert), sénateur des Hautes-Pyrénées (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

PEYRAFITTE (Jean), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

PIC (Maurice), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

PINTAT (Jean-François), sénateur de la Gironde (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, à la suite d'une mission d'information effectuée aux Etats-Unis du 16 au 26 juillet 1987, sur la situation de l'aéronautique civile de ce pays et les différents aspects du contentieux Airbus [n° 222 (87-88)] (2 février 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - Etats-Unis.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 16] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 21 (p. 1594) : ses amendements, soutenus par M. Maurice Blin, rapporteur général, n° I-20 : suppression de cet article reconduisant pour une nouvelle année le prélèvement sur les produits des sociétés pétrolières ; et n° I-62 : diminution du taux du prélèvement sur les produits des sociétés pétrolières ; retirés.

Deuxième partie :

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) (p. 1754) : position privilégiée de la France dans le domaine de la construction aéronautique et du transport aérien - Reprise de la croissance mondiale - Constate une

dégradation des parts françaises de marché - (p. 1755) : déplore la persistance de conflits durs dans le personnel qui dégradent l'image de marque du transport aérien national - Approuve la position du ministre face au problème du pilotage à trois de l'Airbus A 320 - Nécessité pour les pouvoirs publics de redéfinir les orientations sur l'avenir de la politique du transport aérien français - Souhaite un regroupement des activités d'Air France et d'UTA et une meilleure coordination entre Air Inter et Air France - Problème du renouvellement des avions et du renforcement de la capacité d'autofinancement - Rappelle que la compagnie Air France n'a bénéficié d'aucune dotation en capital depuis 1985 - Se réjouit du succès de la famille des Airbus - Souhaite connaître le résultat des litiges avec Boeing et Mc Donnell Douglas - Satisfait de l'augmentation des crédits de recherche et de développement technologique de la SNECMA - Diminution des aides de l'Etat à la formation des pilotes des aéroclubs - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2221) : baisse des crédits de ce budget - Problème des conséquences de la variation du prix du pétrole et de la perspective de prix bas - Risque de déstabilisation du secteur de la production et du raffinage dont la situation est très préoccupante en France - Dénonce une fiscalisation extrêmement lourde - S'élève contre le maintien du prélèvement sur les entreprises pétrolières institué par l'article 25 de la loi de finances pour 1985 - Ralentissement des efforts de prospection lorsque le pétrole est bon marché - Poursuite de l'effort de la France en matière d'énergie nucléaire - Remise en route du Superphénix et accélération des études relatives à la mise en place du deuxième Superphénix - Constate que la France exporte 25 milliards de kilowatts/heure - Baisse de 11 % en francs constants du prix de l'électricité de 1983 à 1987 - Favorable au rétablissement de la liberté de publicité de l'électricité pour mettre ce secteur à armes égales avec ses concurrents - Estime que Gaz de France ne devrait pas supporter seul le surcoût du gaz algérien et souhaite la constitution d'un consortium européen pour l'achat du gaz algérien au prix du marché - (p. 2222) : dénonce l'importance du déficit industriel au cours des neuf premiers mois de 1988 en raison de la forte expansion de l'économie française et de la croissance des importations de biens d'équipement - Echec des grands plans menés à partir de 1981 comme celui de la machine-outil - Souligne la mauvaise compétitivité de l'industrie française dans de nombreux secteurs - Constate la montée en puissance du Japon et des nouveaux pays industrialisés d'Asie - Baisse régulière du taux de couverture des échanges de produits de haute technologie - Nombreuses entreprises du secteur du textile menacées de dépôt de bilan - Se félicite de l'augmentation des crédits de normalisation, qualification et métrologie - Favorable aux mesures d'encouragement du développement local sous toutes ses formes - Diminution des crédits alloués aux chantiers navals - Augmentation des crédits de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, ANVAR - Problème du financement du secteur public depuis l'arrêt du programme de privatisation - Evoque les situations très différentes de deux industries nationalisées : Renault et Rhône-Poulenc - Souhaite savoir si l'Etat entend favoriser le développement des entreprises publiques qui apparaissent faibles face à la concurrence européenne - (p. 2223) : estime que l'ouverture au privé du capital des entreprises publiques doit être confirmée et que l'Etat gagnerait à définir en ce domaine une politique claire afin d'éviter aux entreprises publiques de continuer à s'endetter pour investir - Rappelle que les « contrats d'objectifs pluriannuels » conclus avec les entreprises publiques devraient permettre d'engager une relation dynamique avec l'Etat - Rappelle que l'article 66 a pour but de revaloriser le montant des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du budget de l'industrie pour 1989 et de l'article 66 rattaché - (p. 2229) : présente l'intervention de M. Guy de La Verpillière, sénateur de l'Ain - Problème de l'abandon, à partir de 1989, de la procédure machines et équipements de conception avancée, MECA, gérée par l'agence pour le développe-

ment de la production automatisée, ADEPA - Souhaite savoir si le Gouvernement a prévu une procédure de substitution - Son intervention à titre personnel : s'inquiète de la décroissance graduelle du bassin de Lacq et de l'arrêt de Péchiney sur le site de Noguères - Souligne le succès du programme électronucléaire français - Avènement des surgénérateurs - Bon fonctionnement de Phénix - Souhaite la remise en marche de Superphénix et la poursuite des programmes de recherche engagés, tels le projet européen EFR - Poursuite nécessaire des efforts du CEA, d'Alsthom et de Framatome - S'inquiète du manque de productivité des entreprises et du déficit des exportations - Problème du financement des entreprises publiques.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2250) : perspectives alarmantes révélées par ce budget - Problème des cantons ruraux et de la lutte contre la désertification - Insuffisance des crédits du fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE, et du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Programmes intégrés méditerranéens, PIM, et diminution de l'aide de l'Europe pour la France - Favorable aux contrats de plan Etat-région - Regrette l'absence de la participation du ministère des PTT à la planification - Problème du transfert des activités de Péchiney, de Noguères à Dunkerque - Souhaite le renforcement de l'aménagement de la façade atlantique de la France et la construction d'un pont sur l'estuaire de la Gironde - (p. 2251) : déplore l'insuffisance des moyens de ce budget.

PLUCHET (Alain), sénateur de l'Eure (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.
- Membre titulaire du comité consultatif du Fonds national des abattoirs.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1165) : projet reprenant dans sa quasi-intégralité le texte antérieurement déposé par M. François Guillaume à l'Assemblée nationale - Nouvelles dispositions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, ainsi qu'aux exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL - S'étonne de la disparition d'un article concernant la répartition des taxes foncières entre le fermier et son propriétaire - Règlement amiable, redressement et liquidation judiciaires - Création d'une commission départementale de conciliation - Suppression du fonds de conversion, ainsi que de la répartition intradépartementale des cotisations sociales - Paiement des cotisations sociales dans les scieries - (p. 1166) : fait état des nombreuses lacunes de ce projet : réforme des structures, droit de l'alimentation et problèmes d'enseignement - Principales revendications des agriculteurs : diminution des charges fiscales et spécialement des charges foncières, réduction du coût du crédit, défense de l'agriculture française devant les instances européennes - Nombreux amendements déposés par le groupe du RPR sur ce projet de loi - **Art. 1** (p. 1204) : son amendement n° 83 : objectifs de ce projet de loi ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 33 de M. Jean Arthuis, rapporteur - **Art. 2**

(p. 1208) : son amendement n° 84 : suppression de la dérogation virtuelle apportée au caractère civil des activités agricoles ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 3, première partie, de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - **Art. 3** (p. 1221) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conditions d'inscription au registre de l'agriculture ; cumul possible de cette inscription avec l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ; conditions d'application du présent article fixées par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 5** (p. 1223) : distinction entre le GAEC total et le GAEC partiel - **Art. 6** (p. 1225) : son amendement n° 86 : cas de dissolution de droit d'une EARL ; retiré - **Art. 8** (p. 1226) : son amendement n° 88 : loyer des bâtiments d'habitation fixé par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux ; retiré - **Art. 9** (p. 1228) : son amendement n° 89 : mise en conformité du prix du fermage lorsque le loyer antérieur dépasse le prix normal du bail ; retiré au profit de l'amendement n° 50 de la commission (prise en compte des éventuelles majorations récentes du loyer des bâtiments d'habitation) - **Après l'art. 9** (p. 1229) : son amendement n° 90 : saisine du tribunal paritaire en cas de majoration excessive du prix du fermage ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 1233) : ses amendements n° 170 à n° 175 : modification des dispositions du code rural relatives au contrôle des structures ; adoptés - (p. 1239) : ses amendements, n° 91 : prorogation, jusqu'au 31 décembre 1999, du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA ; et n° 92 : possibilité d'installation des personnes exerçant des activités annexes de tourisme rural ; retirés - (p. 1240) : son amendement n° 93 : représentation des personnes morales agricoles aux élections relatives aux tribunaux paritaires et aux commissions consultatives des baux ruraux ; adopté après modification par le sous-amendement n° 235 de la commission - (p. 1241) : ses amendements, n° 121 : augmentation de la fraction de l'impôt sur le foncier non bâti remboursée par le preneur au propriétaire ; adopté ; et n° 122 : création d'une prime d'orientation des terres ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1242) : ses amendements, n° 168 : maintien du bénéfice du taux réduit de la taxe de publicité foncière lors du décès de l'un des époux coacquéreurs d'une société civile d'exploitation agricole ; retiré ; et n° 169 : majoration du prix du bail de carrière, sur proposition de la commission consultative départementale des baux ruraux ; adopté - **Art. 17** (p. 1251) : son amendement n° 94 : possibilité pour le conciliateur de proposer au tribunal de prononcer la résiliation du ou des baux de l'exploitant en vue d'améliorer sa situation financière ; retiré - **Art. 19** (p. 1253) : son amendement n° 95 : suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure du règlement judiciaire ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis - **Après l'art. 21** (p. 1264) : son amendement n° 123 : création d'un fonds chargé de la formation et de la reconversion professionnelle des exploitants agricoles ayant cessé leur activité à la suite d'une procédure de règlement amiable, de redressement ou de liquidation judiciaires ; financement de ce fonds ; retiré - **Après l'art. 22** (p. 1270) : se déclare favorable à l'amendement n° 77 de la commission (réforme du calcul de l'assiette des cotisations sociales agricoles) - **Après l'art. 26** (p. 1274) : son amendement n° 97 : possibilité pour les agriculteurs de déduire de leur revenu imposable les cotisations versées en vue d'une retraite complémentaire facultative ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 79 de la commission - Son amendement n° 96 : extension au conjoint survivant d'un exploitant agricole des règles de cumul des avantages propres de vieillesse et d'invalidité avec la pension de réversion ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 29** (p. 1278) : se déclare opposé à l'amendement n° 80 de la commission (suppression de l'affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles) - **Avant l'art. 36** (p. 1282) : son amendement n° 125 : définition de la capacité professionnelle agricole ; retiré - (p. 1283) : son amendement n° 176 : consultation des représentants de la profession agricole lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89).]

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Avant l'art. 23** (p. 1603) : ses amendements, soutenus par M. Philippe François, n° I-1 : régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL ; et n° I-2 : réévaluation du taux des déductions forfaitaires des revenus fonciers des propriétés rurales données à bail ; adoptés.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Avant l'art. 23 (suite)** (p. 1624) : son amendement n° I-3, soutenu par M. Philippe François : augmentation de la déduction fiscale pour investissement instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition ; adopté - **Art. 23** (p. 1627) : son amendement n° I-4, soutenu par M. Philippe François : exonérations fiscales applicables aux créations d'entreprises étendues à l'installation des jeunes agriculteurs ; adopté - **Après l'art. 23** (p. 1629) : son amendement n° I-5, soutenu par M. Philippe François : allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles ; retiré - (p. 1630) : son amendement n° I-252, soutenu par M. Philippe François : relèvement du seuil de déductibilité des revenus d'une activité annexe autorisée pour compenser les déficits agricoles ; devenu sans objet - (p. 1631) : ses amendements, soutenus par M. Philippe François, n° I-257 : imputation des déficits fonciers sur le revenu global ; rejeté ; et n° I-6 : diminution du taux de base applicable aux cessions d'immeubles affectés à une exploitation agricole ; retiré - (p. 1633) : ses amendements, soutenus par M. Philippe François, n° I-7 : simplification des règles fiscales applicables aux mutations à titre gratuit des biens donnés à bail à long terme ; et n° I-8 : suppression des dispositions prévoyant que l'exonération est réduite de moitié lorsque la valeur des biens excède 500 000 francs ; devenus sans objet - (p. 1635, 1637) : ses amendements n° I-9 et n° I-10, soutenus par M. Philippe François, tendant à diminuer la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; retirés.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) : présente l'intervention de M. Paul Masson, sénateur du Loiret - (p. 1705) : conditions d'application de la loi référendaire en Nouvelle-Calédonie - Création de trois provinces ; pouvoirs considérables des conseils de province - Effort de formation des cadres administratifs - Conditions d'application objectives, sereines et vigilantes des accords de Matignon - Responsabilité du haut-commissaire dans ce territoire - Maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française - (p. 1706) : rappelle l'attachement du RPR au respect des minorités et à la liberté des peuples.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 165 (88-89)] - (21 décembre 1988) - **Art. 6** (p. 3082) : au nom du groupe RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 1 du Gouvernement (possibilité, pour les seuls associés exploitants et les membres de leurs familles jusqu'au quatrième degré inclus, de faire apport à l'exploitation agricole à responsabilité limitée, des immeubles dont ils sont propriétaires) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3088) : regrette l'urgence qui a été déclarée sur ce projet - Favorable à l'assouplissement sous certaines conditions du contrôle des structures - Problème du règlement amiable et de la liquidation judiciaire - Création d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse facultatif avec déduction des cotisations - Favorable aux dispositions prises relatives au droit du travail - Reconnaissance de l'entreprise agricole en tant que telle - Rappelle que cette loi a été en grande partie initiée par M. François Guillaume - Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

POHER (Alain), sénateur du Val-de-Marne (UC) - Président du Sénat.

DÉPÔTS

Allocution prononcée en sa qualité de Président du Sénat [n° 182 (88-89)] (22 décembre 1988) - **Allocutions.**

INTERVENTIONS

- **Ouverture de la deuxième session extraordinaire de 1987-1988** (2 février 1988) (p. 5).

- **Décès de M. Lucien Delmas**, sénateur de la Dordogne (9 février 1988) (p. 13).

- **Remplacement de M. Lucien Delmas**, décédé, par **M. Roger Roudier**, en qualité de sénateur de la Dordogne (9 février 1988) (p. 13).

- **Ouverture de la seconde session ordinaire de 1987-1988** (2 avril 1988) (p. 243).

- **Décès de M. Edgar Faure**, sénateur du Doubs (2 avril 1988) (p. 243).

- **Remplacement de M. Edgar Faure**, décédé, par **M. Jean Pourchet**, en qualité de sénateur du Doubs (2 avril 1988) (p. 243).

- **Ajournement du Sénat** (2 avril 1988) (p. 244).

- **Remplacement de M. Emile Tricon**, démissionnaire, par **M. Charles Pasqua**, en qualité de sénateur des Hauts-de-Seine et de **M. Jean Colin**, démissionnaire, par **M. Jean-Jacques Robert**, en qualité de sénateur de l'Essonne (23 juin 1988) (p. 249).

- **Vacance des sièges de MM. Georges Dessaigne**, sénateur de la Mayenne, et **Michel Durafour**, sénateur de la Loire, démissionnaires (23 juin 1988) (p. 249).

- **Remplacement de M. Maurice Faure**, nommé membre du Gouvernement, par **M. André Boyer**, en qualité de sénateur du Lot et de **M. Jacques Pelletier**, nommé membre du Gouvernement, par **M. François Lesein**, en qualité de sénateur de l'Aisne (23 juin 1988) (p. 249).

- **Vacance du siège de M. Jean-Michel Baylet**, sénateur de Tarn-et-Garonne, élu député (23 juin 1988) (p. 250).

- **Hommage aux victimes d'une catastrophe ferroviaire** (28 juin 1988) (p. 265).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Lucien Delmas**, sénateur de la Dordogne, et donne lecture du message par lequel **M. Michel Rocard**, Premier ministre, s'associe à cet hommage (28 juin 1988) (p. 265, 266).

- **Vacance des sièges de MM. Georges Benedetti**, sénateur du Gard, **Pierre Merli**, sénateur des Alpes-Maritimes, et **Robert Schwint**, sénateur du Doubs, élus députés (28 juin 1988) (p. 267).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Edgar Faure**, sénateur du Doubs (5 juillet 1988) (p. 386 à 388).

- **Démission de M. Jacques Grandon**, sénateur de la Vienne (5 juillet 1988) (p. 390).

- **Ouverture de la première session ordinaire de 1988-1989** (3 octobre 1988) (p. 485).

- **Elections de M. Jean Arthuis**, sénateur de la Mayenne, en remplacement de **M. Georges Dessaigne**, démissionnaire ; de **M. Yvon Collin**, sénateur de Tarn-et-Garonne, en remplacement de **M. Jean-Michel Baylet**, élu député ; de **M. Georges Gruillot**, sénateur du Doubs, en remplacement de **M. Robert Schwint**, élu député ; de **M. Claude Pradille**, sénateur du Gard, en remplacement de **M. Georges Benedetti**, élu député ; de **M. François Mathieu**, sénateur de la Loire, en remplacement de **M. Michel Durafour**, démissionnaire ; de **M. René Monory**, sénateur de la Vienne, en remplacement de **M. Jacques Grandon**, démissionnaire ; et de **M. Charles Ginésy**, sénateur des Alpes-Maritimes, en remplacement de **M. Pierre Merli**, élu député (3 octobre 1988) (p. 485).

- **Remplacement de M. André Duroméa**, élu député, par **M. Robert Pagès**, en qualité de sénateur de Seine-Maritime (3 octobre 1988) (p. 485).

- **Remplacement de M. Jean-Marie Rausch**, nommé ministre, par **M. Jean-Eric Bousch**, en qualité de sénateur de la Moselle ; de **M. Michel Charasse**, nommé ministre,

par M. Gilbert Belin, en qualité de sénateur du Puy-de-Dôme ; et de M. André Méric, nommé secrétaire d'Etat, par M. Eugène Boyer, en qualité de sénateur de Haute-Garonne (3 octobre 1988) (p. 485, 486).

- **Message du Président de la République** - (26 octobre 1988) (p. 671) : projet de loi portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie soumis au référendum le 6 novembre prochain - Rappelle les nombreuses délibérations du Parlement sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie, depuis 1945 - Engagement direct et solennel du peuple français souhaité par les deux principales communautés de l'archipel afin de garantir les termes et la durée des accords de Matignon.

- **Souhaits de bienvenue au président de l'Assemblée nationale** (21 novembre 1988) (p. 1370).

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** [n° 130 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2919, 2920) : ordre du jour de la commission des lois - Souhaite que le débat reprenne le lendemain sur ce projet tant attendu par les élus et les fonctionnaires territoriaux.

- **Allocution** - (22 décembre 1988) (p. 3117) : rappelle les importants événements politiques qui se sont déroulés au cours de l'année 1988 : élection présidentielle, dissolution puis renouvellement de l'Assemblée nationale, élections cantonales, consultation référendaire sur le proche avenir de la Nouvelle-Calédonie - Constitution d'un nouveau Gouvernement sous l'autorité de M. Michel Rocard - Confirmation du rôle du Parlement et du Sénat dans le système bicaméral - Rappelle l'importance des projets déposés sur le Bureau du Sénat : communication audiovisuelle, DMOS, adaptation des exploitations agricoles - Adoption de la proposition de loi sénatoriale sur la recherche biomédicale - Participation du Premier ministre à une conférence des présidents du Sénat - (p. 3118) : souligne l'échec des commissions mixtes paritaires sur des textes importants - Adoption par le Sénat de budgets importants tels que l'éducation nationale, l'intérieur, la défense, les affaires étrangères, l'agriculture, l'équipement, le travail et l'emploi - Contrôle de l'action gouvernementale et présence du Premier ministre lors de certaines séances de questions au Gouvernement - Problème de l'Europe et de l'harmonisation des fiscalités européennes - Organisation d'un colloque sur les conséquences pour l'économie française de l'achèvement du marché unique - Regrette que les règlements et les directives communautaires soient élaborés par les exécutifs des Etats membres de la Communauté en l'absence de consultation des parlements nationaux - Rappelle les décès de sénateurs survenus au cours de l'année - Nomination de six sénateurs comme membres du Gouvernement - Constate que six sénateurs ont choisi de siéger à l'Assemblée nationale - Visite au Sénat de nombreuses personnalités étrangères - Remerciements aux fonctionnaires du Sénat pour les efforts qu'ils ont accomplis dans le souci permanent d'intégrité qui les caractérise tous - Remerciements à la presse écrite, parlée et télévisée pour la grande rigueur des comptes rendus des travaux du Sénat - Présente ses meilleurs vœux pour 1989.

- **Ajournement du Sénat** (22 décembre 1988) (p. 3119).

POIRIER (Raymond), sénateur de l'Eure-et-Loir (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en

pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail » [n° 221 (87-88)] (15 janvier 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - Déportés, internés et résistants.

Proposition de loi tendant à la reconnaissance de la langue des signes française [n° 21 (88-89)] (11 octobre 1988) - Handicapés.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux prisonniers des camps Viêt-minh le statut de déporté et interné [n° 385 (86-87)] (9 juillet 1987) - Déportés, internés et résistants - Retirée le 9 juillet 1987.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux prisonniers des camps Viêt-minh le statut de déporté et interné [n° 54 (88-89)] (20 octobre 1988) - Déportés, internés et résistants.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1932) : demande un aménagement du régime des quotas laitiers en raison de ses graves conséquences pour les producteurs de lait - Problème du secteur céréalier : demande la réduction des taxes supportées par la profession.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2035, 2036) : fonction publique territoriale : propos tenus par M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, le 15 octobre 1988 devant le congrès des présidents de centres de gestion ; propose la suppression de la catégorie D peu justifiée et victime de discrimination depuis la parution des décrets relatifs aux cadres d'emplois de la filière technique - Recrutement : demande la suppression des obligations d'établir des listes d'aptitude à l'emploi d'agent de bureau et de publier les avis de concours au recueil des actes administratifs du département - Effets pervers de la validité nationale des listes d'aptitude établies après concours - Demande la suppression des seuils démographiques de création d'emplois ou pour l'intégration des fonctionnaires dans les cadres d'emplois - Problème de la périodicité du recouvrement par les centres de gestion des cotisations dues par les collectivités affiliées - Ressources financières des centres de gestion : demande la suppression du taux plafond de la cotisation versée par les collectivités affiliées.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2357) : insuffisance des crédits attribués aux anciens combattants et absence de réponse aux grandes revendications formulées par les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, à l'exception de la revalorisation des pensions de veuves de guerre - Absence de règlement du contentieux relatif au rapport constant - Attire l'attention du Gouvernement sur la situation des anciens combattants d'Indochine et des anciens prisonniers du Viêt-minh - Souligne les conditions inhumaines de leur détention - Souhaite que l'on applique aux anciens prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh la clause en vigueur pour les anciens internés résistants selon laquelle aucune condition de durée n'est exigée - Espère que dans le prochain projet de loi à l'étude le Gouvernement rendra justice aux anciens prisonniers et internés d'Indochine.

PONCELET (Christian), sénateur des Vosges (RPR).

NOMINATIONS

- Président de la commission des finances.

- Membre ès qualités de la commission des comptes et des budgets économiques de la Nation.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1175) - Ministère : Premier ministre - *Mesures adoptées par les Etats de la CEE pour harmoniser les taux de TVA - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).*

Questions orales sans débat :

n° 260 (JO Débats du 30 octobre 1987) (p. 3618) - Ministère : Culture - *Aménagement des abords de l'Opéra de la Bastille* - (Caduque : mai 1988) - *Opéra.*

INTERVENTIONS

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (5 juillet 1988) (p. 389, 390) : à l'occasion du dépôt du rapport annuel, souligne le rôle éminent que joue la Cour des comptes dans le contrôle de l'utilisation des fonds publics - Relations entre les commissions des finances du Parlement et la Cour des comptes.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1374) : se réjouit de voir la France sortir du marasme économique - Augmentation du taux de croissance - Part du gouvernement précédent dans ce succès - Nécessité de poursuivre l'effort, notamment en matière de commerce extérieur et d'investissement - Dénonce le retard de la France sur ces deux points - Nécessaire réduction des taux d'intérêt afin de favoriser l'investissement - (p. 1375) : amélioration de la situation financière des entreprises confortée par une légère baisse du taux de l'impôt sur les sociétés - Estime la réindustrialisation de la France comme un impérieux devoir - Problème de la balance commerciale de la France, quatrième exportateur mondial - Déficit des ventes de produits industriels et faiblesse structurelle de l'appareil productif - Important déficit attendu cette année - Accélération du déficit des biens de consommation, traduction de l'inadaptation de la production à la demande mondiale - Remise en cause complète de la politique commerciale et des réseaux - Relâchement du contrôle de la dépense publique - Estime que l'allègement de la dette de l'Etat doit être la priorité des priorités - Dénonce l'absence de mesures fiscales préparatoires à l'échéance de l'Europe financière de 1992 - Problème de la fiscalité de l'épargne et du danger d'une « délocalisation » d'une partie de l'épargne française, pour la balance des paiements - Importance des prélèvements fiscaux par rapport à nos partenaires - (p. 1376) : souligne le libéralisme du Luxembourg en matière fiscale - Dénonce l'importance du coût que représente une réduction de moitié des prélèvements fiscaux actuels - Nécessaire harmonisation fiscale dans le budget de 1990 dans la perspective de l'Europe financière - Rappelle la directive du Conseil des communautés européennes du 24 juin 1988 sur la libre circulation des capitaux - Regrette que le budget de 1989 reporte les choix fiscaux décisifs pour l'avenir - Favorable à une programmation fiscale - Estime que les réformes nécessaires ne doivent pas être improvisées chaque année - Interrogation sur la « planification financière » souhaitée par le Gouvernement - Réduction des dépenses civiles définitives proposée par le Sénat - Meilleure maîtrise de la dette publique et allègement du déficit budgétaire afin d'améliorer la fiscalité de l'épargne.

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1427) : examen par le Parlement, dès le 1^{er} juillet 1989, de propositions votées à l'unanimité sur l'harmonisation fiscale de l'épargne - Pose la question de savoir s'il y aura libre circulation des capitaux au cas où il n'y aurait pas d'harmonisation fiscale au 1^{er} janvier 1990.

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1910, 1911) : aspects positifs de ce budget : évolution des crédits relatifs à la formation et à l'enseignement ; soutien à l'investissement du secteur agricole et alimentaire ; amélioration de la promotion et du contrôle de qualité des produits de l'agriculture française ; création d'un Centre national d'études vétérinaires et alimentaires ; procédure relative aux agriculteurs en difficulté - Insuffisance des crédits consacrés à la modernisation de l'appareil de production agricole - Désengagement de l'Etat en matière d'aménagement rural - Diminution du coût de la bonification ainsi que des crédits d'orientation et d'intervention - Augmentation de la subvention au BAPSA et poids des dépenses sociales dans le budget de l'agriculture - Politique agricole commune ; conséquences sur la désertification du territoire français ; sous-utilisation des crédits du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA ; question sur l'utilisation du reversement de crédits non utilisés par la communauté européenne ; distorsion de concurrence, sur le marché de la viande et du lait, entre producteurs français et producteurs de la CEE - (p. 1912) : harmonisation fiscale ; réforme rendue nécessaire par le poids de la fiscalité sur le non-bâti.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2234) : budget placé sous le sceau de la continuité - Se félicite de la priorité donnée aux mesures favorisant le développement par les entreprises d'une politique d'innovation et d'amélioration de la compétitivité - Rappelle que le déficit du commerce extérieur sera de l'ordre de 30 milliards de francs en 1988 tandis que l'Allemagne connaîtra un excédent de 100 milliards de francs - (p. 2235) : renouveau de l'investissement productif - Estime que les technologies diffusantes sont quelque peu négligées - Soutien des régions et des secteurs menacés de désindustrialisation : zones minières et charbonnières, chantiers navals - Favorable aux mesures qui permettent de rendre les entreprises plus performantes : institution d'une exonération d'impôt en faveur de la création et la reprise d'entreprises, aménagement du crédit d'impôt-formation - Favorable à une politique de reconversion plus ambitieuse - Dénonce la situation dramatique de l'industrie textile et de l'habillement - Dégradation de la situation dans les Vosges - Nombreuses suppressions d'emplois dans le secteur du textile et de l'habillement depuis dix ans - Rôle des industries de biens de consommation pour la préservation de l'indépendance - Souligne le manque de rigueur dans l'application des accords multifibres dont le renouvellement, qui doit avoir lieu en 1991, est contesté par certains - Invasion du marché intérieur par des produits importés - Dénonce l'autorisation de majorations de quotas importantes accordée par la commission de Bruxelles à la Chine - Estime que cette décision ne peut qu'aggraver la situation de l'industrie textile - Nécessité de rapprocher les industriels de la grande distribution et de faciliter l'équipement des entreprises - (p. 2236) : estime que la France possède les industries textiles les plus modernes et les plus performantes d'Europe - Favorable à la mise en place d'un véritable plan social pour atténuer le coût humain des restructurations.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1988) (p. 2628) : remercie les parlementaires et les fonctionnaires du Sénat pour leur travail au cours de la discussion budgétaire et rend hommage au ministre chargé du budget - Volonté de la majorité sénatoriale de poursuivre la politique menée entre 1986 et 1988 - Se réjouit de la simplification du mécanisme de versement de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, votée à l'unanimité par le Sénat

- **Rappel au règlement, de M. Robert Vizet** - (15 décembre 1988) (p. 2797) : rappelle les personnalités déjà auditionnées par la commission des finances sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale - Délai raisonnable entre la désignation du rapporteur et la présentation de ses conclusions.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Art. 21 ter (p. 2847) : extension de la procédure de l'opposition administrative - Interroge le ministre sur la possibilité pour le comptable du Trésor de recouvrer les sommes dues auprès d'un bénéficiaire du revenu minimum d'insertion, RMI - (p. 2849) : s'oppose à l'amendement n° 32 du Gouvernement (possibilité pour les comptables publics de recourir à la procédure de l'opposition administrative pour assurer le recouvrement des impayés au profit des collectivités locales et des établissements publics locaux, sous réserve de l'accord préalable de l'ordonnateur).

PONS (Bernard), ministre des départements et territoires d'outre-mer (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 254 (87-88)] (2 avril 1988) - Sécurité sociale.

Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage [n° 255 (87-88)] (2 avril 1988) - Apprentissage.

PONTILLON (Robert), sénateur des Hauts-de-Seine (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 29 février au 11 mars 1988 au Pérou et en Bolivie sur l'évolution de la situation en Amérique andine et les relations bilatérales avec la France [n° 26 (88-89)] (12 octobre 1988) - Amérique latine.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2780) - Ministère : Affaires étrangères - Suites à donner à la proposition de M. Gorbatchev - Relations internationales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2296) : effort notable de redressement des moyens de la politique étran-

gère de la France dans ce projet de budget - Problème de l'indemnité de résidence ; actualisation nécessaire des taux de change pris en compte pour son calcul - Suites à donner au rapport Viot ; malaise éprouvé par le personnel des affaires étrangères - Progrès des rapports Est-Ouest, mais absence de l'Europe en tant qu'acteur déterminant du jeu politique international - Incapacité de l'Union de l'Europe occidentale, UEO, à définir le contenu d'une politique européenne de défense - Nécessité de développer le dialogue avec l'Union soviétique sur certains problèmes qui transcendent les idéologies, tel l'environnement - Rappelle les récentes initiatives françaises en matière de politique étrangère : réunion d'une conférence sur le désarmement chimique à Paris, projet Eurêka audiovisuel - Perspective de 1992 et importance du développement des relations bilatérales avec les pays européens - Coopération militaire avec la RFA - (p. 2297) : souhaite un renouveau des relations franco-britanniques - Importance de la communauté d'intérêts existant entre la France et la Grande-Bretagne - Votera ce projet de budget marquant le retour à la cohérence et à l'ambition de la politique étrangère française.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2388) : incohérence de ce budget entre les exigences de la défense et les contraintes économiques - Constate que les crédits de recherche représentent près du tiers du budget - Respect des objectifs de la loi de programmation - Nécessaires arbitrages avec l'arrivée immédiate de programmes lourds et leurs dérives de coûts : Rafale, AMX Leclerc, hélicoptère franco-allemand et Hadès - Estime que l'effort de rationalisation des matériels ne se justifiera que dans le contexte d'une coopération européenne - Dénonce de trop nombreux rendez-vous manqués : avion de combat futur - Constate l'adhésion de la majorité des Français à la politique de défense pratiquée par l'actuel Gouvernement - Considère que la dissuasion fondée sur le couple nucléaire-conventionnel reste, pour la France, la clé de voûte de sa sécurité - Complexité des processus de vérification de mise en place des équipes d'inspection et de contrôle afin de garantir la sincérité du désarmement - Réaffirmation de l'identité de la France et de sa place dans la défense de l'Europe et dans les relations Est-Ouest - (p. 2389) : rappelle que l'Europe de la défense dispose déjà d'un cadre : l'UEO, qui vient d'accueillir l'Espagne et le Portugal ; nécessité de lui donner une doctrine cohérente - Difficulté de dégager des objectifs communs face aux disparités naturelles - Détermination d'une perception commune des besoins pour développer la coopération européenne - Création souhaitable d'un Institut européen des hautes études de sécurité rattaché à l'UEO - Rappelle que le concept stratégique de la France se fonde sur la dissuasion, c'est-à-dire le refus de la guerre, et sur la riposte graduée, légitime ; que la voie du désarmement est une route longue et semée d'embûches - Estime que ce budget permet à la France de maintenir sa défense au rang des quatre premières puissances - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - Art. 34 (p. 2406) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits d'étude des armements chimiques) et à tous les amendements du groupe communiste ayant pour objet de réduire les crédits de la défense.

POPEREN (Jean), ministre chargé des relations avec le Parlement (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau *ministre chargé des relations avec le Parlement* le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Michel Caldaguès : **Affaires culturelles** (Jardins du Palais-Royal) (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 332).

de M. Louis Virapoullé : *Universités (Université de La Réunion)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 335).

de M. Jacques Habert : *Universités (Directive européenne sur la formation universitaire)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 338).

de M. Alain Gérard : *Lait et produits laitiers (Difficultés dues aux quotas laitiers)* (JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 586).

de M. Charles Lederman : *Services publics (Conditions de rémunération, de qualification et d'emploi dans les services publics)* (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1170).

de M. Christian Bonnet : *Fonction publique (Grille de la fonction publique et préparation de l'administration à l'échéance européenne)* (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1172).

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (6 juillet 1988) (p. 449) : précise à M. Etienne Dailly que le communiqué du Premier ministre apportait toutes précisions sur la récente décision du garde des sceaux de mettre fin à l'isolement des détenus terroristes - Rappelle que dans une démocratie la sécurité de tous les citoyens doit être assurée, dans le respect du droit.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants** [n° 113 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2955) : signature de cette convention à Strasbourg le 26 novembre 1987 - Action de la France : célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; préparation du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Dispositif mis en place entre les Etats du Conseil de l'Europe à partir de la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 - Mécanisme supplémentaire de protection des individus en faveur des personnes privées de liberté : mise en place d'un comité européen pour la prévention de la torture chargé de visiter les lieux de détention - Mécanisme préventif reposant sur un principe de coopération avec les Etats - Sur l'ensemble (p. 2958, 2959) : situation de certains prisonniers politiques en Turquie - Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Avis des assemblées territoriales d'outre-mer.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 156 concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales** [n° 34 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec les projets n° 35 et n° 36) (p. 2959, 2960) : oeuvre de l'Organisation internationale du travail, OIT - Facile harmonisation du droit interne avec les très nombreuses conventions ratifiées par la France - Textes soumis à ratification - Objectifs de la convention n° 156 : égalité effective pour les travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités familiales - Lois françaises du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes compte tenu des charges familiales, et du 29 décembre 1986 - Convention n° 158 concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur ; compatibilité avec la législation française, y compris la loi du 30 décembre 1986 relative aux procédures de licenciement - Convention n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées - Intérêt de la définition du travailleur handicapé donnée dans ce texte ; concordance du dispositif législatif français avec les orientations définies ; loi du 10 juillet 1987 instituant l'obligation d'emploi d'un pourcentage de travailleurs handicapés dans les entreprises privées et publiques - Demande au Sénat d'autoriser la ratification de ces conventions - (p. 2963) ; application de ces conventions dans les territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 158 concernant la cessation de la**

relation de travail à l'initiative de l'employeur [n° 35 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec les projets n° 34 et n° 36) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2959 à 2963).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées** [n° 36 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (commune avec les projets n° 34 et n° 35) - Voir intervention sous le projet n° 34 (p. 2959 à 2963).

PORTIER (Henri), sénateur de l'Aube (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2233) : importance du nombre d'entreprises de textile-habillement dans le département de l'Aube - Nouvelle dégradation des industries de ce secteur en 1988 - Nombreuses pertes d'emplois - Dénonce l'augmentation des importations dans un marché stagnant - Manque de compétitivité en raison d'un excès de charges - Estime indispensable de renforcer les règlements du GATT préalablement à toute remise en cause de l'accord multilatéral - Souhaite que les pouvoirs publics favorisent une politique dynamique d'investissement, de création et de recherche, sans négliger les mesures sociales qui s'imposent dans les zones de conversion.

POUDONSON (Roger), sénateur du Pas-de-Calais (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 251 (87-88)] autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud [n° 294 (87-88)] (23 juin 1988) - Traités et conventions.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 11 (JO Questions du 15 septembre 1988) (p. 1006) - Ministère : Industrie - *Situation de l'industrie cotonnière - Industrie textile.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud** [n° 251 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 430, 431) : déclaration interprétative jointe à la convention devant éviter toute interprétation abusive mettant en cause la liberté de navigation ou la recherche nucléaire dans le Pacifique - Convention visant à encourager la création de zones protégées et la préservation de certaines espèces - Dérogation possible en vue de l'utilisation coutumière de

ces zones ou de ces espèces particulières - Nécessité de l'intervention de mesures législatives et réglementaires précisant les obligations pour les tiers découlant de la convention - Consultation dans le courant de l'année 1986 des assemblées territoriales de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna - Triple intérêt de la convention : incitation à compléter le système juridique existant en matière de protection de l'environnement pour les territoires d'outre-mer ; préservation de la région ; manifestation d'intérêt de la France pour les préoccupations de ses voisins en matière de préservation de la nature - Commission favorable à l'approbation de la convention - (p. 432) : souhaite que le Gouvernement veille à l'application des lois de décentralisation dans les territoires d'outre-mer.

POUILLE (Richard), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale, en application de l'article 2 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951.

Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

INTERVENTIONS

- **Hommage aux otages français du Liban** - (16 février 1988) (p. 68) : au nom du groupe de l'UREI, s'associe à la position du Président du Sénat relative à la journée de protestation contre la détention de MM. Marcel Fontaine, Marcel Carton et Jean-Paul Kauffmann.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) - Examen des crédits - Art. 36 (p. 2547) : soutient l'amendement n° II-60 de M. José Balarello (remplacement des mots « Postes, télécommunications et espace » par les mots « Postes et télécommunications »).

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - **Après l'art. 61** (p. 2609) : son amendement n° II-49 : exonération des droits d'enregistrement pour les établissements publics chargés de gérer des domaines de l'Etat ; retiré.

POURCHET (Jean), sénateur du Doubs (NI puis UC).

Remplace le 31 mars 1988, en qualité de sénateur, M. Edgar Faure, décédé (JO Lois et décrets du 31 mars 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 28 juin 1988 (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1041) : adaptation de la législation aux besoins de la vie sociale - Diversité des dispositions proposées - Souligne

deux mesures importantes contenues dans l'article 1 dont l'objectif est d'exonérer les employeurs de l'ensemble des charges patronales de sécurité sociale liées à l'embauche du premier salarié - Regrette que ce dispositif ne concerne pas les professions libérales dont le potentiel de créations d'emplois est considérable - Bénéficie de l'exonération des cotisations sociales en faveur des travailleurs non salariés inscrits au registre du commerce et des sociétés - (p. 1042) : s'interroge sur l'incidence du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales au titre de l'allègement de la charge des employeurs et sur l'opportunité d'une telle mesure - Pénalisation des travailleurs indépendants et importante charge supplémentaire pour les professions libérales - Rappelle le dépôt d'un amendement du groupe de l'Union centriste sur ce point - Se déclare favorable à la majoration par l'Etat de la retraite mutualiste des anciens combattants - Confirme son attachement au principe de l'égalité des droits entre les différentes générations du feu - Favorable à un assouplissement du régime de retraite anticipée des fonctionnaires territoriaux et aux mesures d'incitation à l'embauche contenues dans ce projet - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet en raison de la nécessité de prendre un certain nombre de mesures sociales nouvelles.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1481) : son amendement n° I-29, soutenu par M. Daniel Millaud : réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles ; retiré.

POURNY (André), sénateur de Saône-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

PRADILLE (Claude), sénateur du Gard (NI puis S).

Elu sénateur le 4 septembre 1988, en remplacement de M. Georges Benedetti, élu député (JO Lois et décrets du 6 septembre 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des lois le 11 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 12 octobre 1988).

PROUVOYEUR (Claude), sénateur du Nord (rattaché administrativement au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Ports maritimes** - [n° 90 (88-89) tome 13] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : marine marchande** - (25 octobre 1988) (p. 650) : relance nécessaire de l'activité des ports maritimes français ; exemple de Dunkerque - Demande l'exclusion de l'assiette de la taxe professionnelle des opérations internationales de manutention ; rappelle l'exonéra-

tion de TVA des opérations liées au commerce extérieur français - Evolution du poids de la taxe professionnelle en part de masse salariale - (p. 653) : question sur l'assujettissement à la taxe professionnelle des entreprises de manutention portuaire.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 730, 731) : article 11 du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion, RMI : dépôt de la demande d'allocation différentielle ; approuve la réintroduction par l'Assemblée nationale du rôle des centres communaux d'action sociale, CCAS - Initiatives prises par de nombreuses communes en matière de revenu minimum ; exemple du dispositif d'aide financière aux personnes en difficulté mis en place à Dunkerque depuis 1984 - Demande qu'un rôle déterminant soit donné aux CCAS pour l'instruction des demandes d'allocation - Contradiction des dispositions du projet de loi, donnant à l'Etat la responsabilité de l'attribution du RMI et au département la responsabilité des mesures d'insertion, avec les lois de décentralisation posant la compétence du département en matière d'action sociale et de la région en matière de formation professionnelle - Application du RMI aux non salariés : cas des non salariés agricoles ; question sur le décret concernant l'allocation du RMI dans l'agriculture.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1191) : améliorations apportées par ce projet en matière de retraite et de pension d'invalidité - Sauvegarde du régime spécifique de la mutualité sociale agricole ; affiliation des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles, ainsi que des enseignants des établissements d'enseignement agricole privés - Définition de la parcelle de subsistance au regard du droit à la retraite - Déploie les lacunes de ce projet en ce qui concerne l'assiette et la répartition des cotisations sociales ainsi que la retraite complémentaire facultative - (p. 1192) : interroge le Gouvernement sur l'état d'avancement des différents décrets relatifs à l'amélioration de la protection sociale agricole, au devenir des agriculteurs disposant de moins de la moitié de la surface minimum d'installation, à la création d'une tranche supplémentaire pour la retraite proportionnelle et à l'extension de l'assurance veuvage pour les agricultrices.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (ports maritimes) (p. 1767) : augmentation des crédits de ce budget - Importance des crédits consacrés à l'équilibre de l'Établissement national des invalides de la marine, ENIM - Maintien de la subvention versée par l'Etat aux ports autonomes - Attente d'une dotation exceptionnelle en faveur des ports autonomes, prélevée sur les recettes de privatisation - Absence de mise en oeuvre de nouveaux plans de restructuration dans l'attente des conclusions du rapport Brossier - Souhaite la poursuite du mouvement de redressement de la filière portuaire afin d'éviter des pertes significatives de trafic - Dénonce l'importance des détournements de trafic du fait du manque de compétitivité des ports français - Nécessaire réduction du coût de passage aux ports - Souhaite un renforcement de la compétitivité des ports par un aménagement de la fiscalité - Constate des améliorations en matière de pré-acheminement et de post-acheminement - Poursuite de la mise à grand gabarit de la desserte fluviale - Résultats satisfaisants en matière d'harmonisation des réglementations douanières, d'informatisation des procédures de dédouanement et de suivi informatisé des marchandises - Favorable à la mise en place du Conseil national des communautés portuaires - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet de la sagesse du Sénat pour le vote des crédits relatifs aux ports maritimes pour 1989 en raison des incertitudes qui pèsent sur la filière portuaire française.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2357) : budget réservé à la demande de l'Assemblée nationale - Insuffisance des crédits - Diminution du nombre de ressortissants

- Réduction de 2,6 % des crédits et absence de mesures nouvelles, à l'exception de l'augmentation des pensions des veuves de guerre - (p. 2358) : problème des revendications des anciens d'Afrique du Nord : ouverture du droit à la campagne double et aux majorations d'ancienneté - Absence de reconnaissance de pathologie spécifique - Droit à la retraite anticipée pour les invalides pensionnés - Rattachement des anciens combattants à une évolution moyenne annuelle des indices de la catégorie C en ce qui concerne le rapport constant - Reconnaissance du droit à pension aux veuves d'anciens harkis - Se déclare opposé à l'adoption de ce budget.

PUECH (Jean), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Aménagement du territoire** - [n° 90 (88-89) tome 10] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Après l'art. 9 (p. 1229) : son amendement n° 127, soutenu par M. Philippe de Bourgoing : possibilité de déduire du revenu foncier les dépenses engagées pour la construction d'un bâtiment d'exploitation rurale remplaçant un bâtiment détruit ou désaffecté ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2246) : constate la création de quatre emplois sur cinq dans le secteur tertiaire en région parisienne - Insuffisante aide de l'Etat à l'installation et au développement des entreprises - Diminution des crédits de ce budget de 14,6 % - Politique de l'emploi prioritaire et création du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Lancement de la nouvelle politique routière par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, CIAT, en avril 1987 - Constate que la procédure des contrats de plan marque le pas - S'interroge sur l'existence d'une politique d'aménagement du territoire - Exclusion de la France du bénéfice des interventions communautaires au titre de la politique régionale - Souhaite le renforcement de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, et son rattachement au Premier ministre, la mise en oeuvre d'une véritable déconcentration, la renégociation partielle de la réforme des fonds structurels de la Communauté - Nécessité de repenser l'activité et la répartition des services publics à travers le territoire - Cite le rapport Duchêne Marullaz, qui avait permis l'amorce d'une politique innovante des services publics, et le rapport Haenel - Nécessité de revoir la répartition des compétences et des tâches des différentes collectivités territoriales, départements et régions, et mise en oeuvre d'une politique contractuelle nouvelle - (p. 2247) : propose la préparation d'une loi d'orientation pour redonner un nouveau souffle et une véritable efficacité à l'aménagement du territoire en France, dans la perspective de 1993 - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de l'aménagement du territoire inscrits dans le projet de loi de finances pour 1989.

Q

QUILES (Paul), ministre des postes et télécommunications et de l'espace (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau ministre des postes, des télécommunications et de l'espace le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean-Jacques Robert : Postes (Conséquences de la paralysie du courrier sur les entreprises) (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1169).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2529) : rôle essentiel des postes et télécommunications dans le domaine économique et social - Rappelle les récents mouvements de grève et son action en faveur de la négociation et du respect du droit, ainsi que les mesures prises pour atténuer les effets de la grève - (p. 2530) : débat sur la place et le rôle des postes et télécommunications dans la vie économique et sociale et nécessité d'une redéfinition de ce service public - Souci d'amélioration de la vie quotidienne des Français - Rôle de modernisation économique des postes et télécommunications - Dualité de cette administration remplissant des missions de service public mais exerçant une activité d'entreprise industrielle et commerciale - Développement de la concurrence et phénomène mondial de déréglementation - Livre vert de la Commission européenne et perspective du marché unique de 1993 dans le domaine des télécommunications - Atouts de l'industrie des télécommunications française - Objectif d'harmonisation des réseaux nationaux avec maintien de « droits spéciaux » des opérateurs publics sur l'infrastructure et les services de base - (p. 2531) : forte progression des crédits de ce budget : développement des investissements, efforts en faveur du personnel et atténuation de la baisse des effectifs, réduction de la dette - Clarification des relations financières entre le budget annexe des postes et télécommunications et le budget général de l'Etat - Création d'une délégation générale à l'espace - Succès de la politique spatiale française ; lancement du satellite TDF1 - Crédits du Centre national d'études spatiales, CNES - Stabilisation de la contribution du budget annexe au budget général de l'Etat - Progression des crédits d'investissement de la poste et effort de modernisation des bureaux de poste - Forte croissance des crédits consacrés à la recherche et au développement - Crédits d'équipement des télécommunications : effort en faveur des communications avec les

mobiles ; réseau numérique à intégration de services, RNIS ; satellites - (p. 2532) : télématique - Politique du câble - Accroissement du nombre de lignes téléphoniques - Relance de la recherche-développement en matière de télécommunications - Limitation du nombre de suppressions d'emplois - Mise en place d'un mécanisme d'intéressement du personnel - Revalorisation des indemnités et notamment de l'indemnité de guichet - (p. 2544) : rappelle l'évolution du prélèvement opéré sur le budget annexe au profit du budget général, avec prise en compte de la TVA - Validation du financement de la politique spatiale par le budget annexe par une décision du Conseil constitutionnel de 1984 - Clarification en cours des relations financières entre le budget annexe et le budget général - Evolution du statut juridique de France Télécom - Financement de l'entrée de France Télécom dans le capital de TDF - Emissions du satellite TDF1 - (p. 2545) : poursuite des investissements de France Télécom en faveur du plan câble - Réorientation de la politique du câble et intérêt de la formule du canal local - Complémentarité entre câble et télévision directe - Nécessité du maintien des services financiers de la poste - Concours des bureaux de poste à la vitalité des zones rurales ; politique de maintien de ces guichets grâce à un développement des services financiers - Application de la législation sur les services publics en zone de montagne - Absence de mesures de répression des mouvements de grève - (p. 2546) : budget de l'espace - Mesures spécifiques et sectorielles de compensation des conséquences des grèves - Reprises d'emplois à la poste - Modalités et critères d'application du système d'intéressement du personnel - Problème du minitel rose ; préparation d'une réforme législative tendant à introduire une responsabilité automatique du directeur de la publication en cas d'infractions relatives aux bonnes moeurs - Développement de l'industrie des télécommunications en Bretagne : RNIS, Centre national d'études des télécommunications, CNET - Maintien des poteaux en bois pour le support des lignes téléphoniques - (p. 2547) : association du Parlement au débat sur l'avenir du service public des postes et télécommunications - Espère le soutien du Sénat à ce projet de budget - **Examen des crédits - Art. 36** : demande le retrait de l'amendement n° II-60 de M. José Balarelo (remplacement des mots « Postes, télécommunications et espace » par les mots « Postes et télécommunications ») - Distinction juridique entre l'ensemble des activités exercées par le ministère et le budget annexe.

QUILLIOT (Roger), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 9** (p. 1503) : son amendement n° I-278, soutenu par M. Jean-Pierre Masseret : mesures en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : extension aux entreprises créées en 1987 ; retiré.

R

RABINEAU (André), sénateur de l'Allier (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre; mandat renouvelé le 5 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 6 juillet 1988).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail » [n° 221 (87-88)] (15 janvier 1988; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - Déportés, internés et résistants.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 311 (87-88)], adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et prorogeant les exonérations de cotisations de sécurité sociale liées aux contrats de qualification [n° 312 (87-88)] (5 juillet 1988) - Formation professionnelle.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants - [n° 92 (88-89) tome 1] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et prorogeant les exonérations de cotisations de sécurité sociale liées aux contrats de qualification [n° 311 (87-88)]** - (5 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 407) : modification de certaines dispositions du code du travail afin de permettre l'application de l'accord interprofessionnel du 30 décembre 1987 relatif au financement des stages de formation professionnelle - Détermination des cas dans lesquels l'Etat, les régions et l'UNEDIC prennent en charge la rémunération des stagiaires - Prorogation du bénéfice de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification - S'interroge sur le succès des stages de formation professionnelle, leur adéquation aux offres d'emploi ainsi que sur la qualité de la formation dispensée - Commission des affaires sociales favorable à l'adoption de ce projet - Art. 2 (p. 411) : s'oppose à l'amendement n° 1 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article tendant à proroger l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale liées aux contrats de qualification).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Art. 1 (p. 1051) : soutient l'amendement n° 20 de M. Louis Virapoullé (extension aux professionnels libéraux du bénéfice de la mesure d'incitation à l'embauche prévue pour les artisans et commerçants) - Art. 2 (p. 1056) : soutient l'amendement n° 40 de M. Louis Virapoullé (plafonnement des cotisations d'allocations familiales dues au titre des rémunérations des travailleurs indépendants des professions non agricoles).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (7 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 2348) : déception des associations des victimes de guerre - Rappelle l'engagement du Président de la République, le 28 avril 1988, au cours de la campagne présidentielle, concernant les droits à réparation - Estime que le titre d'ancien combattant attribué suivant des critères propres à chaque conflit confère des droits identiques - Baisse sensible des crédits, notamment dans la partie sociale des droits à réparation - Diminution du nombre des ressortissants - Adoption par l'Assemblée nationale de deux amendements relatifs à la revalorisation des pensions des veuves de guerre et à l'augmentation des crédits affectés à l'information historique - Diminution des crédits de la dette viagère pour la retraite du combattant et pour les pensions d'invalidité - Problème du rapport constant et de la revalorisation des traitements de fonctionnaires des catégories C et D de juillet 1987 - (p. 2349) : situation des anciens prisonniers de Rawa-Ruska - Souhaite un statut particulier pour les anciens combattants du Viêt-minh - Problème des anciens combattants volontaires de la Résistance - Prorogation du bénéfice du droit à majoration pour les combattants qui adhéreront postérieurement au 31 décembre 1988 à un régime de retraite mutualiste - Relèvement du plafond de la retraite mutualiste ouvrant droit à majoration - Rappelle les missions sociales et le rôle de l'Office national des anciens combattants, ONAC : attribution de secours individuels, gestion des maisons de retraite, école de rééducation professionnelle, prise en charge des anciens combattants invalides par l'Institution nationale des invalides - Culte du souvenir et programme des commémorations prévues en 1989 - Crédits en faveur de l'information historique - Reconstruction des nécropoles de la première guerre mondiale et poursuite de l'édification de la nécropole de Fréjus - Déploie une baisse continue des effectifs du personnel - Absence de matériel informatique et bureautique dans certaines directions départementales - Constate un désengagement de l'Etat à l'égard de l'ONAC - (p. 2350) : absence de réponse nouvelle aux nombreux problèmes des anciens combattants d'Afrique du Nord - Maintien d'une inégalité inadmissible entre les générations du feu - Au nom de la commission des affaires sociales, se déclare opposé à l'adoption du projet de budget des anciens combattants pour 1989.

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Deuxième lecture [n° 97 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Art. 4 (p. 2969) : au nom du groupe de l'Union centriste, s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Albert Pen (suppression de l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon des articles du code de la sécurité sociale L. 162-3 et L. 162-4 déterminant les conditions dans lesquelles sont effectuées les consultations et les prescriptions des médecins ainsi que de l'article L. 315-1 donnant un fondement légal au contrôle médical de la caisse de prévoyance sociale); retiré.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 160 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Art. 3 (p. 2991) : abstention du groupe de l'Union centriste sur l'amendement n° 3 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (rétablissement de la composition et du mode de désignation des membres du CSA adoptés par le Sénat en première lecture) - Art. 10 bis (p. 2995) : soutient l'amendement n° 19 de M. Louis Virapoullé (suppression de cet article relatif à la limitation des coupures publicitaires).

RAIMOND (Jean-Bernard), ministre des affaires étrangères (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant l'adhésion de la France à un accord portant création de l'Institut de développement de la radio-diffusion pour l'Asie et le Pacifique [n° 219 (87-88)] (5 janvier 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes [n° 224 (87-88)] (2 février 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique [n° 226 (87-88)] (9 février 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole n° 8 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales [n° 250 (87-88)] (2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud [n° 251 (87-88)] (2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 4 octobre 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien [n° 252 (87-88)] (2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 261 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite [n° 262 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Traités et conventions.**

RAIN COURT (Henri de), sénateur de l'Yonne (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2784) - Ministère : Premier ministre - *Relations entre l'Etat et les collectivités territoriales lors de la signature des contrats de plan - Finances locales.*

INTERVENTIONS

- *Projet de loi* relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] - Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Après l'art. 4 (p. 1223) : son amendement n° 126, soutenu par M. Philippe

de Bourgoing : extension du bénéfice de la provision pour investissement aux associés exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL ; réservé puis adopté (p. 1224) - Après l'art. 9 (p. 1230) : son amendement n° 128, soutenu par M. Philippe de Bourgoing : détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'indemnisation du bailleur en cas de conversion automatique du métayage en fermage ; adopté - Après l'art. 11 (p. 1241) : son amendement n° 129, soutenu par M. Louis Lazuech : bénéfice du taux réduit de la taxe de publicité foncière pour l'acquisition d'immeubles ruraux maintenu en cas d'apport de ces immeubles à une EARL ; engagement de l'apporteur à participer personnellement à l'exploitation desdits biens fonciers ; retiré.

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Avant l'art. 23 (suite) (p. 1625) : son amendement n° I-139, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : extension du bénéfice de la provision pour investissement aux associés exploitants d'une EARL ; retiré - Art. 23 (p. 1627) : son amendement n° I-21 : exonérations fiscales applicables aux créations d'entreprises étendues à l'installation des jeunes agriculteurs ; devenu sans objet - Après l'art. 23 (p. 1634) : son amendement n° I-22, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : exonération de l'impôt foncier non bâti pour les terrains plantés en arbres fruitiers et en vignes pendant les années non-productives de revenus ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - Examen des crédits -Etat B (p. 1947) : son amendement n° II-26, soutenu par M. Michel Sordel : réduction des crédits du titre IV ; retiré.

RAMASSAMY (Albert), sénateur de la Réunion (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi* portant amnistie [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - Discussion générale : (p. 294) : rappelle les conditions rendant équitable une amnistie plus large outre-mer : exemple de La Réunion ; multiplicité des ethnies ; retards de l'éducation ; importance du taux de chômage ; misère, terrain favorable à la délinquance ; affrontements d'origine politique - Votera ce projet de loi.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 7 (p. 321) : son amendement n° 65 : extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions commises dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, punies d'emprisonnement inférieur ou égal à 18 mois avec application du sursis simple ; adopté.

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2439) : création de qualité indissociable de la liberté d'entreprendre - Dénonce la recherche excessive du profit dans les productions cinématographiques et audiovisuelles ; conséquences désastreuses sur la qualité de la création - Interroge le ministre sur la réinsertion de RFO dans sa mission de service public - S'inquiète de l'absence de journalistes d'origine locale dans les organes de direction de l'information d'outre-mer - Favorable à l'adoption de ce budget.

RAPUZZI (Irma), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - I - Transports terrestres - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 31] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 92 (JO Débats du 12 décembre 1986) (p. 6078) - Ministère : Economie - *Mensualisation des pensions de la fonction publique* - (Caduque : mai 1988) - Fonction publique.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - I - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) - Rapporteur spécial (transports terrestres) (p. 1724) : importance du transport terrestre pour l'aménagement du territoire - Légère progression des crédits et effort en faveur de l'investissement - Priorité à la recherche et à la sécurité - Majorité des crédits destinés à la SNCF - Dotation spécifique pour la desserte de la Corse et création d'une compagnie aérienne régionale - Respect du contrat de plan entre l'Etat et la SNCF - Importance du déficit dû aux charges de retraites à la SNCF - (p. 1725) : rappelle l'épineux problème de l'endettement de la SNCF aggravé par les travaux du TGV Nord et par l'interconnexion en Ile-de-France - Favorable au programme de restauration de la sécurité décidé en novembre dernier ; importance de la contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens - Approuve le rééquilibrage par le Gouvernement de sa contribution entre les transports de la région parisienne et ceux de province - Reconnaissance par le Comité interministériel d'aménagement du territoire, CIAT, de la place des transports en commun de province dans la vie économique et sociale du pays - Se déclare favorable à l'adoption des crédits du ministère des transports pour ce qui concerne la section des transports terrestres.

RAUSCH (Jean-Marie), sénateur de la Moselle (UC) - *Puis ministre du commerce extérieur* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 28 juillet 1988 à minuit (JO Lois et décrets du 30 juillet 1988).

En qualité de sénateur

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

En qualité de ministre du commerce extérieur

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Michel Miroudot : *Industrie textile (Perspectives de*

l'industrie textile après Montréal) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2779).

de M. Josy Moinet : *Machines-outils (Participations étrangères dans l'industrie de la machine-outil)* (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2781).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) (p. 2181) : commente le montant du déficit du commerce extérieur s'expliquant essentiellement par un fléchissement des exportations ; augmentation des importations induite par la relance des investissements ; très forte diminution des grands contrats consécutive à la chute du prix du pétrole - Définit trois axes d'action d'un ministre du commerce extérieur : les grandes négociations commerciales multilatérales, le soutien aux grands contrats et le développement des exportations du commerce courant - Nécessité d'une meilleure adaptation de la France au commerce extérieur, notamment par l'apprentissage des langues étrangères - Création d'un ministère autonome du commerce extérieur ; action interministérielle indispensable dans ce secteur - (p. 2182, 2183) : diffusion de l'information concernant le commerce extérieur : rôle du Centre français du commerce extérieur, CFCE - Nécessité d'améliorer la formation technique afin d'obtenir une meilleure qualité des produits - Concurrence internationale très vive en matière de grands contrats ; projet de création d'une force interministérielle d'intervention dans ce domaine - Moyens des services de l'expansion économique à l'étranger - Crédits du CFCE du comité français des manifestations économiques à l'étranger, et de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM - Réduction des crédits de l'assurance prospection - Comité de développement extérieur, CODEX - Contrats de plan Etat-région - Aide aux grands contrats : autorisations de signature de prêts du Trésor, dotations du fonds ingénierie - Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface ; indemnisation de sinistres correspondant à la défaillance de pays en développement - (p. 2193) : partage le souhait exprimé par certains sénateurs d'une présentation plus complète et plus claire des crédits consacrés au commerce extérieur - Négociations du GATT à Montréal : produits tropicaux, politique agricole, industrie textile, propriété intellectuelle, règles de sauvegarde - Problème des « usines tournevis » - Rentabilité des systèmes d'aide à l'exportation - Postes d'expansion économique à l'étranger et volontaires du service national en entreprise, VSNE - Evolution du solde commercial agroalimentaire : redressement pour les produits de base, mais dégradation pour les produits élaborés - Insuffisance des investissements et de la concentration de l'industrie agroalimentaire - (p. 2194) : nécessité d'améliorer la compétitivité de l'économie française à travers un environnement économique et financier favorable aux investissements et une aide à la recherche - Réaction française au Trade Act américain - Secteur aéronautique - Normes techniques et labels privés - Développement de la coordination interministérielle en matière de commerce extérieur - Préparation de l'échéance de 1992 et postes d'expansion économique à l'étranger - Poids des grands contrats dans le dispositif public d'aide au commerce extérieur - Rapports entre le Trésor et la Direction des relations économiques extérieures, DREE - Statut fiscal des cadres à l'étranger - Nécessité d'une association de mesures structurelles et de mesures conjoncturelles en faveur du redressement du commerce extérieur - (p. 2195) : action en faveur des Français de l'étranger.

RAYBAUD (Joseph), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances ; puis élu vice-président le 12 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 16 juillet 1988).

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Membre titulaire de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation ou de renouvellement des jeux.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à réformer le mode de scrutin pour l'élection des conseillers généraux [n° 86 (88-89)] (16 novembre 1988) - Elections et référendums.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Administration centrale et sécurité - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 20] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]*.

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur spécial (administration centrale et sécurité) (p. 2011) : difficulté de lecture du document budgétaire du ministère de l'intérieur, notamment en ce qui concerne les moyens de la justice administrative - Evolution du budget ; vote de crédits supplémentaires par l'Assemblée nationale ; diminution des crédits consacrés aux élections - Police nationale ; ventilation des crédits ; dépenses de personnel ; stabilité des effectifs ; incorporation d'appelés du contingent dans les effectifs de la police ; suppressions d'emplois de personnels non actifs - (p. 2012) : transformations d'emplois ; renforcement de l'encadrement et promotion - Amélioration de la situation des retraités de la police - Effort budgétaire particulier en faveur de la formation - Dépenses de matériel et d'équipement ; rapport sur l'exécution des dispositions de l'article 3 de la loi du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale - Critiques de la Cour des comptes sur les conditions de l'informatisation du ministère de l'intérieur ; projets pour 1989 : carte nationale d'identité infalsifiable ; informatisation des fichiers des permis de conduire ; système de délivrance des titres de séjour des étrangers - Police judiciaire : effectifs de l'Office de répression du trafic des stupéfiants ; grande délinquance financière - Police de l'air et des frontières - (p. 2013) : sécurité civile - Majoration des crédits par l'Assemblée nationale - Création d'emplois à la brigade des sapeurs pompiers de Paris - Lutte contre les incendies de forêts : amélioration démontrée par le bilan de l'été 1988 ; efficacité de l'action des sapeurs pompiers ; effort financier des départements du Sud-Est et subventions de l'Etat ; Entente départementale pour la protection de la forêt méditerranéenne ; constitution de bases de bombardiers d'eau complémentaires de celles de Marignane ; renforcement des moyens du groupement aérien et du groupement d'hélicoptères - En raison de l'insuffisante augmentation des crédits, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits de l'administration centrale et de la sécurité.

REGNAULT (René), sénateur des Côtes-du-Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre titulaire de la Commission supérieure du crédit maritime mutuel.

Membre suppléant du comité consultatif du Fonds national des abattoirs.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 35] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires [n° 309 (87-88)]* - (5 juillet 1988) - Discussion générale (p. 398, 399) : déficit de la sécurité sociale essentiellement dû à l'évolution préoccupante du régime vieillesse - Maintien des objectifs du système de protection sociale - Solidarité contributive relayée par la solidarité nationale - Suggère au Gouvernement d'ouvrir au Parlement, au printemps 1989, un débat sur une réforme d'ensemble de la sécurité sociale - Favorable à l'article 4 tendant à réduire la TVA sur les boissons non alcoolisées - Votera ce projet de loi.

- *Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]*.

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1416) : importance de ce budget pour l'avenir immédiat - Traduction des options du Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français* - Priorité à la formation et à la recherche, à l'investissement et à la solidarité - Développement économique nécessaire à l'atténuation du chômage - Rôle de la formation initiale et de la formation continue - Création de postes à l'éducation nationale - Lutte contre l'échec scolaire - Favorable à une plus grande considération de la culture et du sport - Amélioration de la condition enseignante - Se félicite de l'accord signé par cinq organisations syndicales à la suite des négociations conduites entre le Gouvernement et la fonction publique - Attachement du Gouvernement au maintien du pouvoir d'achat - (p. 1417) : souhaite l'amélioration des pensions des veuves de fonctionnaires retraités - Création d'un conseil de développement du service public - Amélioration des crédits en faveur des familles et du logement, notamment du logement social - Estime que l'habitat est un droit fondamental - Progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Favorable à une réforme progressive de la fiscalité locale - Problème de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, et de la suppression de la surcompensation - Souhaite la participation de la France à l'effacement de la dette des pays sous-développés - (p. 1418) : souhaite qu'un effort tout particulier soit réservé aux pays francophones et francophiles, quel que soit leur régime politique - Encouragement à la coopération décentralisée - Estime qu'il faut choisir tout ce qui valorise, responsabilise et promeut les peuples concernés.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - *Après l'art. 6 (p. 1456) : se déclare opposé à l'amendement n° I-263 de M. Lucien Neuwirth (abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 %).*

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - *Art. 8 (p. 1498) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-123 de M. Roger Chenaud (diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés).*

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 (p. 1592) : se déclare opposé à l'adoption de cet article ainsi amendé, relatif à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - Après l'art. 23 (p. 1641) : son amendement n° I-285, soutenu par M. Louis Perrein : relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE ; retiré.

Deuxième partie :

Transports et mer - IV - Mer - Marine marchande - Ports maritimes - (26 novembre 1988) - Rapporteur spécial (marine marchande) (p. 1761, 1762) : augmentation du budget de la marine marchande hors ports maritimes - Importance de la subvention de l'Etat à l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Adaptation des services et poursuite de la modernisation du service public de la mer - Diminution régulière du nombre des marins et augmentation du nombre des pensionnés - Augmentation des crédits en faveur de la police et de la signalisation maritime - Augmentation des moyens consacrés à la protection et à l'aménagement du littoral - Souhaite l'établissement d'un bilan des effets de l'ouragan du 16 octobre 1987 dans les régions de Bretagne et de Basse-Normandie - Croissance des subventions d'investissement aux actions de protection contre l'érosion dans toutes les régions - Reconduction des moyens destinés à la lutte contre les pollutions accidentelles - Importante baisse des crédits en faveur de la flotte de commerce - Diminution importante du nombre de navires sous pavillon français en 1987 - Nécessité de faire le point sur le plan « marine marchande » et l'évolution de la flotte de commerce - Attente du rapport et des conclusions de M. Jean-Yves Le Drian - Problème de la mise en place du « pavillon des Kerguelen » - Souhaite une restauration de la compétitivité internationale de la flotte et le maintien de notre rang de puissance maritime - (p. 1763) : problèmes de la formation professionnelle, de la recherche et des pêches et cultures marines - Augmentation de la consommation annuelle de poisson par habitant - Rappelle deux aspects qui préoccupent le monde de la pêche : les relations franco-françaises à Saint-Pierre-et-Miquelon et les rapports franco-canadiens - Augmentation des crédits de l'Institut de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER - Légère augmentation des crédits en faveur des pêches maritimes et cultures marines - Budget insuffisant pour donner à la pêche maritime la priorité que devraient lui valoir les atouts naturels de la France dans ce domaine - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B (p. 1779) : au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) (p. 1990) : rappelle la baisse des crédits de ce budget de 1986 à 1988 - Estime que l'objectif des 3 % du PIB consacrés à la recherche pourra être atteint - Souligne l'heureuse répartition de l'effort entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée - Augmentation des crédits du budget civil de la recherche de 7,6 % - Création d'emplois scientifiques publics - Relèvement des allocations de recherche - Constate l'insuffisance de la recherche financée et exécutée par les entreprises - (p. 1991) : augmentation des crédits de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Importance du crédit impôt-recherche - Signale la faible contribution des entreprises à la recherche et l'intérêt que représente pour la France le développement des cultures et des pêches marines - Importance du rôle de l'Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER - Participation du Centre national de la recherche scientifique, CNRS, et du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, au programme-cadre communautaire et à la préparation de l'Europe technologique de demain - Contribution au programme Euréka - Progression des crédits en faveur de l'aéronautique et de l'espace - Déploie la réduction des crédits pour la filière électronique - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2037, 2038) : progression des concours de l'Etat aux collectivités locales ; augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; demande un nouveau mécanisme se substituant à l'indexation sur les recettes de la TVA, en raison de la baisse prévisible, pour harmonisation fiscale, de cette dernière - Urgence d'une réforme progressive de la fiscalité locale : priorité à la suppression du lien entre les quatre taxes ; demande l'autorisation d'une fiscalité directe, en matière de taxe professionnelle, au profit des regroupements de communes - Relance de la coopération intercommunale et construction européenne - Fonds de compensation pour la TVA, FCTVA - Statut de l'élu - Fonction publique territoriale - Annonce de dispositions législatives et réglementaires visant à modifier la loi du 13 juillet 1987 - Secrétaires de mairies - Demande le rétablissement de la compétence des comités techniques paritaires intercollectivités auprès des centres de gestion en matière d'élaboration des plans de formation - Inconvénients des seuils démographiques - Demande des dispositions réglementaires transitoires pour faciliter l'intégration rapide des agents concernés dans la fonction publique territoriale - Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL ; demande l'étude de la surcompensation dans le cadre d'une réflexion générale sur le système de protection sociale vieillesse en France - Vote de ces crédits par le groupe socialiste - Examen des crédits - Après l'art. 67 (p. 2046) : vote par le groupe socialiste des amendements identiques n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial, et n° II-2 de M. Josselin de Rohan (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2062, 2063) : déficit important du secteur du bâtiment en main-d'œuvre qualifiée - Effort en faveur du logement social : réhabilitation du parc HLM ; réaménagement de la dette prêts locatifs aidés, PLA, des organismes d'HLM - Dispositif de réaménagement des prêts d'accession à la propriété, PAP, progressifs, souscrits par des familles très pénalisées en période de désinflation - Réserve sur les propositions du rapport Bloch-Lainé sur la réforme des aides à l'accession sociale à la propriété - Place de l'aide personnalisée au logement, APL, dans l'exercice de la solidarité nationale - Taux de la contribution des employeurs à l'effort de construction, dite 1 % patronal.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2328, 2329) : progression sensible des crédits de ce budget et de l'aide publique au développement, APD - Rappelle les objectifs de la coopération tracés par le Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français* - Revalorisation de la coopération décentralisée mise en oeuvre par les collectivités locales, notamment à travers les opérations de jumelages - Soutien à l'action des organisations non gouvernementales, ONG - Souhaite un élargissement de l'action actuellement menée en direction des pays africains aux pays francophones du sud-est asiatique - Effets pervers de l'aide alimentaire - Nécessité d'encourager le développement agricole et tout particulièrement les productions vivrières - Actions d'ordre structurel du Fonds européen de développement, FED - Souhaite donner une priorité à l'action pour la protection des droits de l'homme, en évitant de tomber dans le piège d'une approche moralisatrice de la coopération - Intérêt de la création d'une commission de la coopération décentralisée pour le développement - Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2542 à 2544) : volonté de modernisation de l'administration des postes et télécommunications - Caractère bénéfique du regroupement de l'espace avec les postes et télécommunications - Problème des débouchés du satellite TDF1 - Enjeu politique et culturel de l'exploration de l'espace - Développement du réseau numérique à intégration de services, RNIS ; expériences d'applications en cours en Bretagne - Politique du câble - Volonté de dialogue social - Poursuite de l'informatisation des bureaux de poste et amélioration des conditions d'accueil des usagers - Nécessité du maintien des bureaux de poste en zone rurale

et de création de nouveaux bureaux dans les zones en développement - Institution d'un système d'intéressement du personnel - Mise en place d'une mission sur l'évolution et la modernisation du service public des postes et télécommunications - Développement de la concertation avec le personnel - Apporte son soutien à ce projet de budget.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) (p. 2564) : importance du secteur de l'économie sociale - Signature d'un accord salarial et renouveau de la concertation dans la fonction publique - Volonté de modernisation de l'administration et de gestion maîtrisée des effectifs - Effet négatif des suppressions d'emplois massives des années 1986-1987, souligné par le rapport de la Cour des comptes - Existence d'un malaise général au sein de la fonction publique - Problème majeur de la communication dans ses aspects internes et externes au service public - Nécessité d'engager une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la fonction publique, en distinguant les missions de service public et l'administration du service public - Souhaite un assouplissement et une adaptation du statut de la fonction publique; ainsi que la création d'un Conseil national de développement du service public - (p. 2565) : propose une réflexion sur l'aménagement du droit de grève autour de trois thèmes : la concertation, le service minimum, et la sanction pécuniaire - Insuffisance des garanties des contractuels - Evolution des effectifs des promotions de l'ENA - Niveau inacceptable des pensions de réversion pour les veuves de fonctionnaires de catégorie D, dénoncé par la fédération générale des retraités de la fonction publique.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Avant le titre III (p. 2904) :** se déclare opposé aux amendements n° 46 à n° 53 de M. Daniel Hoeffel relatifs à la fonction publique territoriale.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2917) :** conformément à l'ordre du jour prioritaire du Sénat, souhaite que soit poursuivie la discussion sur ce projet de loi.

Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3004) : précise que sa conception de la démocratie est fondamentalement différente de celle de M. Jacques Larché, président de la commission des lois - Transparence de la gestion des grandes villes - Instauration du scrutin proportionnel dans les petites communes - Respect des droits du Parlement - (p. 3005) : statut de la fonction publique territoriale modifié par les lois de 1984, 1985 et 1987 - Projet insuffisant risquant de susciter plus d'amertume que de satisfaction tant chez les fonctionnaires territoriaux que chez les élus - Intégration partielle des fonctionnaires exerçant à temps non complet - Mobilité - Souhaite la suppression du plafonnement des taux de cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT, et aux centres départementaux de gestion - Formation et adaptation des personnels aux nouvelles missions des collectivités territoriales - (p. 3006) : approuve le rétablissement du paritarisme intégral pour la formation - Rappele que ce paritarisme fut retenu dès 1972 dans la loi portant création du Centre de formation des personnels communaux, CFPC - Favorable à une réelle décentralisation de la formation au niveau régional - Plan de formation pour les agents des petites collectivités - Problème posé par le chapitre relatif à l'intégration des fonctionnaires à temps non complet - Régime de retraite de ces agents - (p. 3007) : difficultés d'application de certains statuts particuliers - Demande que soient mises en place des dispositions transitoires pour l'intégration de tous les fonctionnaires territoriaux non titulaires - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet jugé néanmoins insuffisant - **Avant le chapitre I (p. 3012) :** se déclare opposé à l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Galland relative à la fonction publique territoriale) - **Art. 3 (p. 3014) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 14

de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (représentation minimale des régions au CNFPT ramenée de 2 à 1 siège) - (p. 3015) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 15 (mode d'élection du président du conseil d'administration du CNFPT) et n° 16 (rôle respectif des représentants des élus et des représentants syndicaux au sein du conseil d'administration du CNFPT) - **Art. 5 (p. 3016) :** se déclare opposé à l'amendement n° 18 de la commission (suppression de cet article définissant les attributions du conseil d'orientation du CNFPT) - **Après l'art. 5 (p. 3017) :** se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (mode de désignation des délégués du CNFPT) - **Après l'art. 8 (p. 3019) :** se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Michel Caldagués (pouvoir de réglementation de la circulation et du stationnement dans la capitale transféré du préfet de police au maire de Paris) - **Après l'art. 9 (p. 3021) :** se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. François Delga (augmentation des quotas pour la promotion interne des secrétaires de mairie de premier niveau) - **Art. 12 (p. 3022) :** se déclare opposé à l'amendement n° 24 de la commission (suppression de cet article relatif au mode de désignation des délégués des communes dans les conseils des communautés urbaines) - **Art. 14 (p. 3026) :** se déclare opposé aux amendements identiques n° 26 de la commission et n° 10 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article tendant à abaisser le seuil d'application du mode de scrutin municipal majoritaire avec correctif proportionnel aux communes de 2 500 habitants) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3027) :** opposition des sénateurs socialistes à ce projet de loi dénature par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1989 - Nouvelle lecture [n° 167 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Question préalable (p. 3067) :** estime que ce projet traduit les orientations de la politique pour la France approuvées au mois de mai dernier et qu'elles étaient explicitement contenues dans la *Lettre à tous les Français* du Président de la République - Constate que jamais une aussi avantageuse dotation n'a été accordée aux collectivités territoriales depuis des années - Volonté de renforcer l'action en direction de la formation, de la recherche et de l'emploi - Développement de la solidarité - (p. 3068) : au nom du groupe socialiste, intervient contre la motion n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 - Nouvelle lecture [n° 174 (88-89)] - (21 décembre 1988) - Question préalable (p. 3070) :** intervient contre la motion n° 2 de M. André Fosset, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Constate que les dépenses décidées par le Gouvernement sont destinées à l'amortissement de la charge de la dette - (p. 3071) : respect des engagements du Gouvernement en matière de fiscalité locale et de remboursement de la TVA.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet - Nouvelle lecture [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - Discussion générale (p. 3109) :** importance de ce texte - Favorable au texte transmis par l'Assemblée nationale - Constate un accord unanime sur les principes du paritarisme de la formation des fonctionnaires territoriaux et de la décentralisation - Estime que le paritarisme implique l'exercice à part entière des responsabilités liées à la mise en oeuvre de la formation - (p. 3110) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements déposés par la commission - **Art. 5 (p. 3114) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 3 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3116) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce texte tel qu'il a été modifié par le Sénat - Déploire la suppression des dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

RENAR (Ivan), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer une large information sur les problèmes des personnes atteintes d'un handicap [n° 332 (87-88)] (10 août 1988; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Handicapés.

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission de contrôle sur le théâtre national de l'Opéra de Paris [n° 50 (88-89)] (20 octobre 1988) - Parlement.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à préserver l'intégrité des oeuvres cinématographiques ou de fiction diffusées par les chaînes de télévision, notamment par l'interdiction des coupures publicitaires [n° 70 (88-89)] (4 novembre 1988) - Audiovisuel.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2784) - Ministère : Premier ministre - *Bien-fondé des revendications salariales - Conflits du travail.*

Questions orales avec débat :

n° 150 (JO Débats du 14 mai 1987) (p. 934) - Ministère : Culture - *Avenir de l'audiovisuel* - (Caduque : mai 1988) - Audiovisuel.

Questions orales sans débat :

n° 217 (JO Débats du 13 juin 1987) (p. 1810) - Ministère : Industrie - *Avenir de l'industrie textile dans le Nord-Pas-de-Calais* - (Caduque : mai 1988) - Industrie textile.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 882) : « décomposition » du système audiovisuel français soumis au seul critère de la rentabilité financière par la mise en oeuvre de la loi Léotard : « dictature de l'audimat », concurrence sans merci entre les chaînes, médiocrité générale des programmes - Texte en projet : absence de remise en cause de l'économie générale de la loi Léotard, maintien du principe de libre concurrence entraînant une marginalisation durable du secteur public - (p. 883) : opposition résolue à toute forme d'instance de régulation n'émanant pas du Parlement - Expériences négatives de la Haute Autorité et de la CNCL - Contractualisation des engagements des télévisions privées : régression par rapport au système du cahier des charges - Nécessité d'assurer l'autonomie des chaînes du secteur public - Souhait de la réintégration de TF1 au sein du secteur public - Caractère arbitraire de la séparation entre production et diffusion - (p. 884) : proposition de création d'un fonds de soutien à la création française alimenté par une taxe sur la publicité à la télévision - Opposition aux coupures publicitaires au cours de la diffusion des films - Nécessité d'assurer le pluralisme sur les chaînes de télévision - **Avant l'art. 1** (p. 895) : son amendement n° 82 soutenu par M. Charles Lederman : abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication ; rejeté - (p. 898) : son amendement n° 128 soutenu par M. Charles Lederman : exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de radio-

diffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite ; rejeté - (p. 900) : son amendement n° 129 soutenu par M. Charles Lederman : contenu de la mission de service public de radiodiffusion et de télévision ; rejeté - **Art. 1** (p. 901) : ses amendements n° 130 : nouvelle rédaction de cet article tendant à renforcer la définition du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; rejeté ; n° 131, n° 132, n° 83, n° 84 et n° 133 : redéfinition du rôle, des missions et des compétences du CSA ; devenus sans objet - **Après l'art. 1** (p. 903) : son amendement n° 134 : définition des notions d'oeuvre audiovisuelle d'expression française et de première diffusion ; rejeté.

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - **Art. 3 (suite)** (p. 913) : son amendement n° 135 : Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, constitué par une commission parlementaire et un conseil des téléspectateurs et des professionnels ; rejeté - (p. 918) : son amendement n° 85 : élection du président par l'ensemble du CSA ; devenu sans objet - (p. 923) : sur l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du CSA), se déclare favorable, au nom du groupe communiste, au sous-amendement n° 190 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis - (p. 925) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 42 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du CSA) et à l'article lui-même - **Art. 5** (p. 932) : ses amendements soutenus par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 86 : instauration d'un observatoire technique de la communication ; et n° 88 : placement du service juridique et technique de l'information sous la responsabilité de l'observatoire technique de la communication ; rejetés - **Art. 7** (p. 934) : son amendement n° 89 : contrôle du respect, par le CSA, de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, dans les programmes des sociétés nationales et privées ; rejeté - (p. 935) : son amendement n° 90, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : organisation par les chaînes publiques et privées, dans le pluralisme des débats, des émissions, des confrontations entre les différents partis politiques, forces syndicales et associations sur les principales préoccupations des Français ; rejeté - (p. 936) : son amendement n° 91 : en cas de manquement grave aux obligations qui s'imposent aux sociétés, obligation pour le CSA d'adresser au conseil d'administration des observations publiques qui devront être diffusées aux heures de grande écoute sur la chaîne concernée ; rejeté - **Art. 8** (p. 938) : son amendement n° 92, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; possibilité pour le CSA de suggérer des modifications de nature législative et réglementaire afin de faire assurer le respect de la mission de service public dont sont investis les sociétés et établissements de radiodiffusion et de télévision ; rejeté - (p. 939, 940) : ses amendements n° 93 : audition de tout membre du CSA par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat et possibilité pour ces dernières à chaque instant de consulter le président du CSA ; devenu sans objet ; et n° 94 : saisine possible du CSA par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ; adopté - **Art. 10** (p. 946) : ses amendements n° 136 : soumission des secteurs public et privé aux principes du secteur public ; n° 137 : fixation par décret d'un temps maximum de publicité pour les chaînes privées ou publiques ; et n° 138 : obligation de production et de diffusion d'oeuvres en majorité d'expression originale française ; devenus sans objet - (p. 947) : ses amendements n° 139 : suppression de l'obligation de séparation des activités de production et de diffusion ; et n° 140 : obligation pour les chaînes tant du secteur public que du secteur privé de diffuser des programmes éducatifs et culturels ainsi que des émissions destinées à faire connaître les différentes formes d'expression artistique ; devenus sans objet - **Après l'art. 10** (p. 948, 949) : ses amendements n° 96 : rôle de la Régie française de publicité de contrôler un certain nombre de dispositions comme l'objet, la durée et les modalités de programmation d'émissions publicitaires ou encore la part maximale de publicité qui peut provenir d'un même annonceur ; n° 97 : abrogation du Titre IV - articles 58 à 69 - de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 ; n° 98 : rachat par l'Etat dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi de la totalité du capital de TF1 ; rejetés -

(p. 950, 951) : ses amendements n° 99 : élection des présidents de l'ensemble des sociétés et établissements de radio-diffusion sonore de télévision, de diffusion ou production audiovisuelle par le conseil d'administration ; rejeté ; n° 100 : reversement par l'Etat aux chaînes publiques des sommes correspondant aux exonérations sociales de la redevance ; irrecevable (article 40 de la Constitution) ; n° 101 : institution d'une structure de concertation pour l'harmonisation des programmes ; n° 102 : information des téléspectateurs, en préalable à chaque édition de journaux télévisés diffusés par une société du secteur privé, de renseignements sur cette dernière afin d'imposer une réelle transparence dans le domaine de l'information ; et n° 103 : respect du pluralisme par toutes les émissions de caractère politique ou traitant d'un problème de société, les bulletins d'information et les journaux télévisés ; rejetés - (p. 952) : son amendement n° 104, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : modalités de calcul du temps d'antenne auquel chaque parti a droit ; rejeté - (p. 953) : son amendement n° 141, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : suppression de la censure dans l'audiovisuel ; rejeté - (p. 954) : son amendement n° 142, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : rétablissement des articles 34, 35, 36 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 relatifs au statut d'établissement public de TDF ; rejeté - (p. 955) : ses amendements n° 143 : rétablissement des articles 45 et 46 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 relatifs au statut de la Société française de production, SFP ; rejeté ; et n° 144, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : réservation de plein droit aux chaînes publiques du montant de la TVA que l'Etat prélève sur la redevance ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 11** (p. 956) : son amendement n° 105 : suppression de cet article relatif à la délivrance des autorisations d'usage des fréquences pour chaque service de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre ou par satellite et au contenu des conventions ; rejeté - (p. 957) : ses amendements n° 107 : définition et délimitation précises du champ maximum que peuvent couvrir les conventions ; et n° 145 : suppression de la séparation des activités de production et de diffusion du champ maximum que peuvent recouvrir les conventions ; rejetés.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - **Art. 15 - Art. 42 de la loi du 30 septembre 1986** (p. 983) : son amendement n° 108, soutenu par M. Jean Garcia : diffusion des mises en demeure sur la chaîne concernée ; rejeté - **Art. 42-1** (p. 984) : son amendement n° 109, soutenu par M. Jean Garcia : sanctions prononcées par le Parlement à l'encontre du titulaire d'une autorisation ne respectant pas ses obligations ou ne se conformant pas aux mises en demeure qui lui auraient été adressées ; devenu sans objet - **Après l'art. 16** (p. 992) : se déclare opposé à l'amendement n° 74 de la commission (élaboration du cahier des charges de l'Institut national de l'audiovisuel, INA) - **Avant l'art. 17** (p. 999, 1000) : se déclare favorable aux amendements n° 1 et n° 2 de M. Claude Estier fixant les conditions d'interruption publicitaire lors de la diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle - **Après l'art. 19** (p. 1012) : se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. René Tréguët (horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1017) : opposition du groupe communiste à l'adoption de ce projet de loi - Rejet des amendements communistes tendant à renforcer le service public et à remettre en cause la dictature de l'Audimat.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1472) : son amendement n° I-182, soutenu par M. Robert Pagès : réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Deuxième partie :

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2435) : mise en place d'une culture à deux vitesses - Déréglementation de l'audiovisuel - Précarisation croissante des profes-

sions culturelles - Poids des grands travaux et de l'entretien du patrimoine monumental dans ce budget - Déséquilibre entre les grands projets parisiens et l'action culturelle décentralisée - Souhaite que par l'intermédiaire des nouveaux contrats de plan Etat-région, signés pour la période 1989-1993, des moyens financiers importants soient consentis pour favoriser le développement culturel régional - S'interroge sur l'avenir des trois opéras parisiens : l'Opéra de la Bastille, l'Opéra de Paris et l'Opéra-Comique ainsi que sur la création d'une très grande bibliothèque - (p. 2436) : souligne les conditions de travail difficiles des bibliothécaires - Enseignements artistiques - Développement économique et social indissociable du développement culturel - Théâtre et création, parents pauvres de ce budget de la culture - Mercantilisation outrancière des productions cinématographiques et audiovisuelles - Fait état des difficultés financières rencontrées par le comédien Alain Cuny pour la réalisation de son oeuvre « L'annonce faite à Marie » - (p. 2437) : responsabilité publique et nationale en matière de culture - Propose une autre politique culturelle axée sur l'aide à la création, la lutte contre les inégalités culturelles, la recherche de formes nouvelles de financement, une véritable décentralisation, la défense de l'identité culturelle française et le développement des coopérations culturelles internationales.

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2458) : banalisation de la télévision française due aux initiatives intempestives du précédent gouvernement : création de la Cinq, privatisation de TF1 - Mépris du public, des créateurs et des artistes - Incohérence de ce budget avec les objectifs gouvernementaux annoncés - Suppressions de postes dans le secteur public de l'audiovisuel - Augmentation de la redevance - Plafonnement des recettes publicitaires des chaînes publiques - (p. 2459) : propose une répartition équitable des ressources publicitaires par l'intermédiaire d'une régie commune au public et au privé - Insuffisance de l'aide financière à la création - Propose de taxer les recettes publicitaires afin de constituer un fonds de soutien à la création - Budget d'asphyxie pour Antenne 2 - Dictature de l'audimat - Poursuite du démantèlement de FR3 - Dégradation des conditions de travail des salariés de Radio-France - S'inquiète des retombées du succès de France-Info sur les radios locales - Situation inquiétante des sociétés de diffusion et de production du service public : INA ; TDF ; SFP - (p. 2460) : demande la suppression des coupures publicitaires, le respect du cahier des charges des sociétés audiovisuelles et l'abrogation de la loi Léotard - Manipulation de l'information au mépris du pluralisme - Concentration excessive de la presse écrite - Demande des mesures urgentes en faveur de la presse à faibles ressources publicitaires - Affectation de la taxe sur les recettes publicitaires - Refonte des tarifs postaux préférentiels accordés à la presse - Mise en place d'un fonds d'aide à la modernisation de la presse écrite - Dénonce la dépendance politique et financière de la presse d'opinion - Abstention des sénateurs communistes sur les crédits consacrés à la culture et à la communication.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** - *Nouvelle lecture* [n° 160 (88-89)] - (20 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2987, 2988) : opposition déterminée des sénateurs communistes à ce projet de loi - Dégradation continue de la télévision française due à la logique marchande de l'organisation du paysage audiovisuel français - Rejet des propositions communistes : renforcement du service public, interdiction des coupures publicitaires, promotion de la création française et du pluralisme de l'information - Caractère illusoire de l'indépendance du futur Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; échec des expériences antérieures de la Haute Autorité et de la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL - Rappelle la proposition communiste de substitution au CSA d'une commission parlementaire - **Art. 3** (p. 2991) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (rétablissement de la composition et du mode de désignation des membres du CSA adoptés par le Sénat en première lecture) - **Art. 4 à 7** (p. 2992) : opposition du groupe communiste à ces articles - **Art. 8** bis

(p. 2993) : sur l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle), son sous-amendement n° 20 : représentation de chaque groupe politique de l'Assemblée nationale et du Sénat à la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ; rejeté - Art. 10 bis (p. 2995) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 1 de M. Charles Pasqua et n° 19 de M. Louis Virapoullé (suppression de cet article relatif à la limitation des coupures publicitaires) - Opposition du groupe communiste au principe des coupures publicitaires - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3002) : opposition du groupe communiste à ce texte - Dessaisissement des prérogatives du Parlement par la création du CSA.

RENON (Gérard), secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Robert Vizet : **Catastrophes naturelles** (*Constatation de l'état de catastrophe naturelle dans le Val-de-Marne et l'Essonne*) (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2789).

RIGOU (Michel), sénateur de la Charente-Maritime (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 119 (JO Débats du 11 avril 1987) (p. 149) - Ministère : Agriculture - **Principales orientations du projet de loi de modernisation de l'économie agricole et alimentaire** - (Caduque : mai 1988) - Industrie agroalimentaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Après l'art. 8 (p. 1119, 1120) : son amendement n° 65 : extension aux étudiants vétérinaires ayant obtenu le certificat de fin de scolarité de la possibilité d'accéder aux études de biologie médicale ; adopté - Disposition figurant dans le projet de loi relatif aux laboratoires d'analyses de biologie vétérinaire, voté à l'Assemblée nationale le 6 décembre 1985, et jamais venu en discussion devant le Sénat.

ROBERT (Guy), sénateur de la Vienne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 590) - Ministère : Transports - **Installation d'une clôture de sécurité sur la ligne de**

TGV entre Tours et Bordeaux - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1182) - Ministère : Agriculture - **Gel des terres - Politique agricole commune (PAC).**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 732, 733) : droit à la dignité des personnes victimes de la pauvreté - Rappelle l'objectif prioritaire que doit constituer la lutte contre le chômage ; politique menée par le conseil général de la Vienne et nombre d'emplois créés dans ce département en 1987 - Lien nécessaire entre l'attribution de l'allocation et l'engagement d'insertion - Question sur les dispositions réglementaires à prendre dans l'intérêt des personnes non salariées ; agriculteurs - Contradiction du texte en projet avec la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; doute sur le réalisme et l'efficacité des dispositions confiant l'instruction des dossiers à une commission siégeant au chef-lieu du département et la responsabilité de l'attribution du revenu au préfet - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1894) : recettes du BAPSA ; augmentation des cotisations ; demande une réforme prioritaire de l'assiette des cotisations sociales actuellement basée sur le revenu cadastral - Demande, conformément aux engagements pris, le démantèlement des taxes payées sur certains produits agricoles - Retraites ; déséquilibre démographique ; avenir du financement des retraites agricoles - Engagement pris sur la retraite complémentaire, avec déductibilité des cotisations - Loi du 6 janvier 1986 relative à l'abaissement de l'âge de la retraite : demande l'assouplissement de la condition imposant aux exploitants agricoles demandant la liquidation de leur retraite de cesser leur activité - Harmonisation des retraites agricoles par rapport à celles du régime général - Faiblesse de l'action sanitaire et sociale ; aide ménagère ; importance du maintien à domicile des personnes âgées.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1928, 1929) : réaffirme son attachement à la mutualité sociale agricole - Aménagement rural ; politique de la forêt ; mesures nécessaires afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs : réforme de la législation concernant la transmission des exploitations agricoles ; amélioration des prêts bonifiés - Difficultés de la production céréalière ; importation des produits de substitution ; taxe - Crise de la viande bovine.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) (p. 2359) : constate que les engagements pris en 1981 par le Président de la République n'ont pas été vraiment tenus, notamment en ce qui concerne le rattrapage du rapport constant, le retour à la proportionnalité des pensions militaires inférieures à 100 % et le bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord - Augmentation des pensions des veuves de guerre - Absence de mesures en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord - Rappelle l'égalité de toutes les générations du feu - Souhaite que le plafond majorable de la retraite mutualiste du combattant soit porté à 6 000 F au 1^{er} janvier 1989 - Souhaite une modification des conditions d'attribution de la carte d'ancien combattant - Dénonce l'insuffisance des crédits de ce budget - Se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget.

ROBERT (Jean-Jacques), sénateur de l'Essonne (NI puis RPR).

Remplace le 14 mai 1988, en qualité de sénateur, M. Jean Colin, démissionnaire (JO Lois et décrets du 15 mai 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 20 octobre 1988 (JO Lois et décrets du 21 octobre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 336) - Ministère : Transports - *Catastrophe de la gare de Lyon* - Transports ferroviaires.

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1168) - Ministère : Postes - *Conséquence de la paralysie du courrier sur les entreprises* - Postes.

Questions orales avec débat :

n° 23 (JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 666) - Ministère : Transports - *Sécurité du réseau banlieue de la SNCF* - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Questions orales sans débat :

n° 32 (JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 667) - Ministère : Solidarité - *Longueur de la procédure d'adoption d'enfants français* - (Réponse : JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 749) - Adoption.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1735) : problème du réseau banlieue en Ile-de-France - (p. 1736) : rappelle les récents accidents à la SNCF - S'étonne de l'absence de radio et de téléphone dans les trains - Enumère les causes de la désaffection du train en faveur de la route : insuffisance de parkings, absence de confort, insécurité, inobservation des horaires - Signale l'absence de sanctions à l'encontre des milliers de cyclistes et de motocyclistes qui grillent les feux tricolores - Se déclare favorable à l'adoption des crédits des transports terrestres.

Transports et mer - II - Aviation civile - III - Météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (26 novembre 1988) (p. 1751) : constate que tout va bien dans le domaine de l'aéronautique - (p. 1752) : augmentation des recettes du budget annexe de la navigation aérienne, BANA - Résultats satisfaisants des compagnies aériennes : Air France, Air Inter, UTA, ainsi que d'Aéroport de Paris - Succès de l'Airbus et de la SNECMA - Dénonce l'irrégularité du transport aérien et la multiplication des retards - Problème de l'encombrement de l'espace aérien - Interrogation sur l'avenir d'UTA et sur la réponse à ses demandes d'attribution de lignes sur le trafic européen - Nécessité d'investir non seulement dans les équipements mais aussi dans la formation des hommes et dans la qualité - Souhaite que l'on donne à la jeunesse la possibilité de se lancer dans l'aviation légère - Estime que le nombre de passagers aériens va doubler d'ici à l'an 2000 - Obligation de répondre à la forte croissance du trafic - Favorable à l'accroissement des investissements et du nombre d'emplois pour 1989 et 1990 - Se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Justice - (30 novembre 1988) - **Examen des crédits -Etat B** (p. 1978) : estime que l'action du Gouvernement ne contribuera pas à réduire le sentiment d'insécurité de la majorité des Français - Rappelle la libération de sept trafiquants à

Châlons-sur-Marne au prétexte qu'une photocopie n'était pas certifiée ; la remise en liberté à Grenoble d'un homme inculpé de viol et de meurtre sur un enfant de neuf ans au prétexte que l'avocat de l'inculpé n'était pas présent lors du transport de justice sur les lieux - Estime que le criminel doit être puni implacablement - Constate que l'opinion est choquée par l'impunité qui est accordée aux criminels - Problème du respect des droits de l'homme même pour les coupables - Constate que l'éducation surveillée est mise dans l'impossibilité d'exercer sa mission tant ses moyens sont dérisoires - (p. 1979) : constate l'absence de réponse à la question sur l'isolement des terroristes condamnés - Au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce projet de budget.

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) (p. 1988) : constate que la recherche devait être la priorité du Gouvernement - Dénonce quelques approximations financières dans ce budget - Progression des crédits de 7,6 % mais, en l'absence de prise en compte du décret d'avance de juin dernier, estime que la France enregistre un retard dans le domaine de la recherche par rapport à ses principaux partenaires tant en ce qui concerne le nombre de chercheurs que le volume des recherches - Importance du problème de la place de la recherche dans la société française et de son intégration dans l'université et dans l'entreprise, dans la perspective de 1992 - Faiblesse du financement de la recherche par les entreprises et mauvaise orientation des financements publics tournés vers les grands programmes au détriment de la recherche fondamentale - Souhaite que l'embauche des chercheurs en entreprises soit facilitée et un accroissement des moyens de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Approuve les efforts consentis en matière de recherche spatiale, d'aéronautique et d'électronique - Considère comme une priorité absolue l'augmentation de la capacité à exploiter l'innovation - Augmentation des crédits destinés aux créations de postes - (p. 1989) : regrette que la recherche et l'enseignement supérieur ne soient plus liés - Trouve ce budget insuffisant.

Équipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2523) : problème de l'engorgement permanent de l'itinéraire Orly-Paris ; souhaite la réalisation d'un nouveau tunnel au débouché dans Paris de l'autoroute du Sud à Gentilly - Nécessité urgente de l'éclairage du muret central de la RN 20 et d'un élargissement de la RN 6 dans le département de l'Essonne.

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) (p. 2537,2538) : examine ce budget dans la perspective européenne de 1992 - Modernisation insuffisante des locaux et des services de la poste - Suppression regrettable de bureaux de poste dans les zones rurales - Alourdissement du poids du prélèvement effectué au profit du budget général - Nécessité d'une réorganisation hiérarchique des services de la poste et d'un rééquilibrage interne de la charge de travail - Mesures consécutives aux grèves - Création d'un fonds de participation aux gains de productivité.

ROBERT (Paul), sénateur du Cantal (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 29 février au 11 mars 1988 au Pérou et en Bolivie sur l'évolution de la situation en Amérique andine et les relations bilatérales avec la France [n° 26 (88-89)] (12 octobre 1988) - *Amérique latine*.

Proposition de loi, déposée avec M. Georges Mouly, tendant à permettre aux appelés du contingent d'effectuer leur service national dans les services départementaux d'incendie et de secours et dans les corps de sapeurs-pompiers

communaux [n° 105 (88-89)] (30 novembre 1988) - Service national.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 326) - Ministère : Premier ministre - *Référendum sur la Nouvelle-Calédonie* - Départements et territoires d'outre-mer.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1468) : se déclare opposé aux amendements n° I-28 de M. Louis Moinard, n° I-56 de M. Louis Boyer et n° I-261 de M. Jean Simonin, relatifs à la baisse du taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 (p. 1553, 1554) : déplore la suppression rapide, en 1986, de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF - Favorable à l'institution de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, sous réserve de certaines modifications relatives à l'assiette : exonération de l'habitation principale ; assujettissement des oeuvres d'art.

ROCARD (Michel), *Premier ministre* (nommé le 12 mai 1988) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988) - Sur présentation de la démission du Gouvernement, fin de ses fonctions ministérielles le 23 juin 1988 (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau *Premier ministre* le 23 juin 1988 (JO Lois et décrets du 24 juin 1988).

DÉPÔTS

Déclaration de politique générale, lue par M. Maurice Faure, ministre de l'équipement et du logement [n° 302 (87-88)] (29 juin 1988) - Déclarations du Gouvernement.

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] (16 juin 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 juin 1988) - Amnistie.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens [n° 303 (87-88)] (29 juin 1988) - Traités et conventions.

Projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office [n° 328 (87-88)] (20 juillet 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Justice.

Projet de loi portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 329 (87-88)] (20 juillet 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Bâtiment et travaux publics.

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1967 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988 [n° 356 (87-88)] (21 septembre 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Traités et conventions.

Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)] (3 octobre 1988) - Agriculture.

Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] (12 octobre 1988) - Audiovisuel.

Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)] (12 octobre 1988) - Marchés financiers.

Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 29 (88-89)] (12 octobre 1988) - Sports.

Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] (20 octobre 1988) - Politique économique et sociale.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande [n° 98 (88-89)] (23 novembre 1988) - Traités et conventions.

Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance [n° 152 (88-89)] (14 décembre 1988) - Déportés, internés et résistants.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie [n° 178 (88-89)] (21 décembre 1988) - Traités et conventions.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jacques Genton : *Communauté économique européenne (CEE) (Sommet européen de Hanovre)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 324).

de M. Gérard Delfau : *Enseignement (Problèmes de l'Éducation nationale)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 325).

de M. Paul Robert : *Départements et territoires d'outre-mer (Référendum sur la Nouvelle-Calédonie)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 326).

de M. Roger Husson : *Défense nationale (Événements de Nouvelle-Calédonie)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 327).

de Mme Hélène Luc : *Enseignement (Rentrée scolaire)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 327).

de M. Marcel Daunay : *Exploitants agricoles (Difficultés des agriculteurs)* (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 329).

de M. Louis Moinard : *Conflits du travail (Réactions du Gouvernement aux grèves répétées)* (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1174).

de M. Christian Poncelet : *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (Mesures adoptées par les Etats de la CEE pour harmoniser les taux de TVA)* (JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1176).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 13 de M. Louis Minetti : *Recherche scientifique et technique (Devenir des centres de recherche français)* (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2774).

n° 46 de M. Louis Minetti : *Collèges (Expulsion d'un jeune Comorien, collégien à Marseille (Bouches-du-Rhône))* (JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2766).

INTERVENTIONS

- *S'associe, par un message lu par M. le Président du Sénat, à l'hommage rendu à la mémoire de M. Lucien Delmas, sénateur de la Dordogne* (28 juin 1988) (p. 266).

- *Déclaration de politique générale du Gouvernement* [n° 302 (87-88)] - (29 juin 1988) - Lue à la tribune par M. Maurice Faure, ministre de l'équipement (p. 272) : effets positifs de la mission envoyée en Nouvelle-Calédonie après les événements sanglants de mai 1988 - Accord intervenu le

26 juin 1988 entre MM. Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou ; préparation du scrutin d'autodétermination de 1998 - Signification de la réélection de François Mitterrand ; volonté de réconciliation des Français autour des valeurs défendues par les socialistes - (p. 273) : *Lettre à tous les Français* de François Mitterrand - Aspiration des Français à l'exercice concret de la démocratie : inégalité des hommes et des femmes face aux problèmes de la vie quotidienne - Vie en ville ; création d'une mission interministérielle de la ville ; crédits consacrés à des travaux d'urgence de réhabilitation de logements sociaux - Formation : crédits destinés à l'amélioration des bâtiments scolaires - Emploi des jeunes - Convention négociée par Mme Georgina Dufoux et destinée à régler les problèmes des enfants de conjoints séparés franco-algériens - (p. 274) : sécurité : meilleure utilisation des policiers - Importance en politique d'une vision à long terme, menacée par l'appauvrissement du débat sous l'influence de la télévision ; rôle du Plan dans un pays en mutation - Revenu minimum d'insertion ; lutte contre l'exclusion : illettrisme ; chômeurs en fin de droit ; financement par le rétablissement d'un impôt sur la fortune - (p. 275) : sécurité sociale ; souci de l'équilibre de l'assurance-maladie - Agriculture : aide à la reconversion des agriculteurs en difficulté et au financement des entreprises performantes - Economie : signification de la revalorisation du SMI ; effort de croissance et maintien de la rigueur ; lutte contre la hausse des prix ; limitation du déficit prévisionnel du budget de l'Etat - Compétitivité du secteur public ; lancement d'une action d'amélioration des relations avec les usagers - Rapports sociaux dans l'entreprise ; annonce une négociation collective sur les règles de licenciement - Effort de promotion des entreprises françaises - (p. 276) : recherche : crédits ; création d'un ministère de plein exercice ; échanges entre la recherche publique et privée - Europe : préparation du grand marché ; concertation avec toutes les professions sous forme de livre blanc ; rôle des partenaires sociaux dans la négociation européenne - Place de la France dans l'aide aux pays en voie de développement ; aide financière ; propositions adoptées au sommet de Toronto à l'initiative du Président de la République ; constitution d'un corps français du développement autour de l'association française des volontaires du progrès - (p. 277) : rôle de l'Europe dans le dialogue Est-Ouest ; indépendance de la France et garantie de la sécurité européenne par sa force de dissuasion - Action diplomatique conduite par le Président de la République au Proche-Orient, au Liban, en Iran, en Afrique du Sud - Défense de la culture française ; francophonie ; nécessaire défense des industries et des moyens de communication audiovisuels ; plan de relance du cinéma ; misère qualitative de la télévision ; prochaine création d'un Conseil supérieur de l'audiovisuel, pérennisé par la sanction constitutionnelle - Souhaite la réconciliation des Français autour des valeurs de liberté et de solidarité.

- S'associe à l'hommage rendu par le Président du Sénat à la mémoire de M. Edgar Faure, sénateur du Doubs (5 juillet 1988) (p. 388, 389).

RODI (Nelly), sénateur des Yvelines (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - Art. 4 (p. 2679) : son amendement n° 9, soutenu par M. Marc Lauriol : suppression de cet article relatif au périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ; devenu sans objet - Art. 5 (p. 2680) : son amendement n° 10, soutenu par M. Marc Lauriol : suppression de cet article relatif au dispositif de sortie des agglomérations nouvelles après achèvement ; adopté - Après l'art. 5 (p. 2681) : son amendement n° 11, soutenu par M. Marc Lauriol : administration du syn-

dicat d'agglomération nouvelle, SAN, par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres ; adopté - (p. 2682 à 2684) : ses amendements, soutenus par M. Marc Lauriol, n° 12 : exercice conjoint des compétences par les communes et les SAN en matière d'urbanisme et d'investissement ; et n° 13 : répartition des compétences entre le maire et le président de la communauté ou du SAN en matière d'urbanisme ; retirés.

ROGER (Jean), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 331) - Ministère : Santé - *Greffes de moelle osseuse sur les leucémiques* - Santé publique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - Suite de la discussion - (17 février 1988) - Après l'art. 5 (p. 152) : son amendement n° 46 : réduction, voire suppression, du remboursement prévu par l'Etat des frais de campagne des candidats responsables d'affichage sauvage ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1923) : risque d'anéantissement des agricultures régionales françaises du fait de la carence des différents gouvernements - Exemple de la région Midi-Pyrénées ; département de Tarn-et-Garonne ; récolte catastrophique de céréales ; inefficacité de la caisse des calamités agricoles ; inadaptation de structures rigides aux aléas de la production agricole : taxe de coresponsabilité ; baisse des prix entraînée par l'application des quantités minimales garanties, assortie de stabilisateurs - (p. 1924) : produits de remplacement des céréales ; exemple du tournesol - Baisse du prix de vente du maïs - Nécessité de la prime à l'incorporation des céréales dans les aliments du bétail et de la taxation des produits de substitution - Quotas laitiers ; demande le réajustement des références ; conséquence sur la dégradation de la production de viande - Absence d'effort de mise aux normes européennes des abattoirs français - Viande porcine - Vignes : conséquence de la politique agricole commune et réduction de surface dans le Tarn-et-Garonne - Production fruitière et légumière - Urgence d'une politique visant à maintenir en place les agriculteurs - (p. 1925) : votera ce projet de budget.

ROHAN (Josselin de), sénateur du Morbihan (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de la Commission supérieure du crédit maritime mutuel.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, avec les membres du groupe de travail chargé de l'étude sur l'avenir de la marine marchande [n° 304 (87-88)] (30 juin 1988) - *Marine marchande*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 264 (87-88)] modifiant la loi

n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes [n° 22 (88-89)] (12 octobre 1988) - Transports maritimes.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2782) - Ministère : Economie - *Libération des mouvements de capitaux en 1990* - Politique économique.

Questions orales avec débat :

n° 177 (JO Débats du 28 mai 1987) (p. 1389) - Ministère : Mer - *Politique gouvernementale dans le domaine de la marine marchande* - (Caduque : mai 1988) - Transports maritimes.

n° 200 (JO Débats du 23 juin 1987) (p. 2168) - Ministère : Tourisme - *Orientations de la politique en faveur de l'hôtellerie saisonnière* - (Caduque : mai 1988) - Tourisme.

n° 13 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 487) - Ministère : Mer - *Orientations de la marine marchande* - (Réponse : JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 649) - Transports maritimes.

Questions orales sans débat :

n° 194 (JO Débats du 23 mai 1987) (p. 1256) - Ministère : Mer - *Politique gouvernementale dans le domaine de la marine marchande* - (Caduque : mai 1988) - Transports maritimes.

INTERVENTIONS

- *Déclaration de politique générale du Gouvernement* [n° 302 (87-88)] - (29 juin 1988) (p. 280) : accord sur le principe de gestion rigoureuse des finances publiques ; rappelle les moyens de financement laissés par le précédent gouvernement - Importance de l'effort d'insertion devant accompagner le revenu minimum - Politique d'indépendance nationale - Effort consenti par le budget de 1988 en faveur de la recherche - Education : question sur l'aide de l'Etat suite au transfert aux collectivités territoriales des lycées, collèges et écoles primaires - Crainte de mesures discriminatoires à l'égard de l'enseignement privé : exemple du plan Informatique pour tous - Sécurité des Français - Sécurité sociale ; régime vieillesse.

- *Projet de loi modifiant la loi n° 66-240 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes* [n° 264 (87-88)] - (18 octobre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 612) : projet tendant à créer un cas d'exonération légale d'exécution du contrat de transport au profit des armateurs français - Nécessité pour les armateurs français d'engager du personnel supplémentaire pour exercer les contrôles nécessaires - Difficultés d'application dans certains Etats, notamment l'Algérie et la Tunisie, en raison des conditions d'embarquement - Dispositions moins rigoureuses que pour le transport aérien - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ce projet - Art. unique (p. 613) : ses amendements, n° 1 d'ordre rédactionnel ; et n° 2 : application de la présente loi dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte ; adoptés.

- *Question orale avec débat : marine marchande* - (25 octobre 1988) (p. 649) : chute depuis 1979 du tonnage de jauge de la flotte de commerce française ; élévation de la moyenne d'âge ; diminution du taux de couverture des échanges et des effectifs de personnels - Regrette le recours à un parlementaire en mission auprès du Gouvernement là où s'imposait un plan de redressement d'urgence ; propos de M. Roland Andrieu - Immatriculation sous le pavillon des îles Kerguelen - Inquiétude devant l'insuffisance des crédits du projet de budget consacré à l'investissement dans ce secteur - Demande la suppression de l'assujettissement des navires français à la taxe professionnelle - Caractère contraignant des réglementations relatives aux effectifs à bord - Système de couverture sociale ; Etablissement natio-

nal des invalides de la marine, ENIM - Formation : nombre d'écoles maritimes et diminution des effectifs scolaires - (p. 650) : difficulté de promouvoir une politique maritime au sein de la CEE ; recours possible au pavillon luxembourgeois pour lutter contre l'évasion vers des pavillons de complaisance - Effort de redressement entrepris sous l'impulsion de M. Ambroise Guellec, ministre de la mer au sein du gouvernement de M. Jacques Chirac - Place de la marine marchande, non seulement dans l'économie, mais aussi dans l'histoire et la culture françaises - (p. 652) : urgence d'un plan de redressement pour la marine marchande - Restauration de la compétitivité : part relative du surcoût social ; fiscalité ; demande l'exonération des plus-values de cession en cas de réinvestissement et la suppression de la taxe professionnelle sur les navires réalisant leur chiffre d'affaires dans des eaux internationales ; assouplissement nécessaire de la réglementation des effectifs à bord - Nécessaire harmonisation des régimes sociaux des marins avec le régime général de sécurité sociale - Pavillon luxembourgeois - (p. 653) : malgré la non-consommation des crédits prévus pour l'aide à l'investissement les années précédentes, souhaite le maintien de cet effort en raison du redressement de la conjoncture.

- *Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 6 (p. 933) : soutient l'amendement n° 146 de M. Raymond Bourguin (exercice par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA des compétences en matière de télécommunications qui étaient celles de la CNCL de façon provisoire jusqu'à l'adoption d'une loi organique qui organisera les fonctions de réglementation et d'exploitation des télécommunications en France).

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1414) : importance du vote du budget, expression d'une politique - Discretion du Gouvernement sur l'héritage - Rappelle que le déficit budgétaire est passé de 51 milliards de francs en 1986 à 105 milliards de francs en 1988 - Reprise de la croissance sans dérive inflationniste - Progression des investissements des entreprises - Légère diminution du nombre de chômeurs - Amélioration de la conjoncture internationale - Budget placé sous le signe de l'incohérence, de la licence et de la carence - Contradiction entre la politique fiscale et les contraintes du grand marché intérieur de 1992 - Libération totale des mouvements de capitaux le 1^{er} juillet 1990 et danger d'une délocalisation de l'épargne - Nécessaire harmonisation des fiscalités des pays européens, notamment des taux de TVA - Dénonce le caractère élevé du taux moyen de la TVA - (p. 1415) : lourdeur du service public en France défavorable à l'arrêt des privatisations - Dénonce l'ingérence de l'Etat dans l'économie - Croissance de la dépense publique - Souhaite la modernisation du tri postal - Importance du poids de la sécurité sociale dans les prélèvements obligatoires - Dérapage des dépenses dans le secteur hospitalier et dans le domaine pharmaceutique - Importance du problème de l'assurance vieillesse et de l'équilibre du régime des retraites - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'allègement des contraintes administratives et des prélèvements obligatoires qui nuisent à la compétitivité des entreprises - Arrêt des privatisations et absence de renationalisation - Manoeuvres dans le secteur bancaire : Société générale et rôle de la Caisse des dépôts et consignations - (p. 1416) : souligne les conditions favorables à l'établissement de ce budget : conjoncture internationale, reprise de l'économie, recettes fiscales abondantes - Rappelle que la politique du précédent gouvernement était fondée sur la libération des contraintes des entreprises, sur l'économie de marché, sur l'allègement des prélèvements obligatoires, sur la préparation des entreprises à affronter les défis du marché unique européen - Au nom du groupe RPR, se déclare opposé à l'adoption de ce budget tel qu'il est présenté.

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - Examen des crédits - Après l'art. 67 (p. 2045) : son amendement n° II-2 : création d'une

commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints ; adopté.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** - *Nouvelle lecture* [n° 180 (88-89)] - (22 décembre 1988) - *Discussion générale* (p. 3111) : estime que l'amendement qui tend à étendre le mode de scrutin majoritaire avec correctif proportionnel aux communes de moins de 3 500 habitants, a été proposé sans consultation préalable du ministre de l'intérieur - (p. 3112) : dénonce le danger d'une politisation des petites communes et l'introduction de clivages artificiels - Estime que l'adoption de ce mode de scrutin institutionnalise la discorde.

ROMANI (Roger), sénateur de Paris (RPR, président de ce groupe jusqu'au 17 mai 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (16 février 1988) - *Art. 1* (p. 59) : au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur (remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé).

- **Hommage aux otages français du Liban** - (16 février 1988) (p. 68) : s'associe à la déclaration de Mme Hélène Luc relative à la journée de protestation contre la détention de MM. Marcel Fontaine, Marcel Carton et Jean-Paul Kauffmann - Unanimité devant la souffrance des otages et de leurs familles.

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (17 février 1988) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 184, 185) : remercie le Gouvernement pour le dépôt de ce projet de loi et sa volonté d'ouverture aux suggestions des parlementaires - Satisfait de ce projet permettant une meilleure expression des sensibilités politiques - Equité entre les candidats aux élections législatives du fait du remboursement d'une partie de leurs frais et du plafonnement de leurs dépenses de campagne - Regrette l'attitude négative de l'opposition sénatoriale sur ce projet - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (10 novembre 1988) - *Avant l'art. 17* (p. 1004) : se déclare opposé à l'amendement n° 76 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - *Art. 18 - Paragraphe II* (p. 1563) : son amendement n° I-268, soutenu par M. Jacques Oudin : maintien du système d'évaluation forfaitaire des immeubles applicable en Corse pour la détermination des droits de succession ; adopté.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** [n° 130 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (20 décembre 1988) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 3027) : souhaite rectifier les propos tenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt précisant qu'il souhaitait « moraliser » le contrôle des crédits de la questure de la ville de Paris - Rappelle que ces crédits sont les seuls à faire l'objet d'une vérification a priori et a posteriori par la plus haute juridiction financière de France : la Cour des comptes - Apporte ces précisions pour l'honneur de la municipalité parisienne et pour celui des collaborateurs qu'il dirige - Votera ce projet de loi.

ROSSINOT (André), ministre chargé des relations avec le Parlement (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (*JO Lois et décrets* du 21 mars 1986) - Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (*JO Lois et décrets* du 11 mai 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 228 (87-88)] - *Suite de la discussion* - (17 février 1988) - *Art. 1* (p. 139) : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Jacques Larché, rapporteur - *Art. 2* (p. 141) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Lederman (extension à de nouveaux titulaires de fonctions électives de l'obligation de déclaration de situation patrimoniale, en début et en fin de mandat) et accepte les amendements de M. Jacques Larché, n° 5 d'ordre rédactionnel et n° 6 (bases servant à déterminer la population des communes auxquelles sera appliqué le présent article), ainsi que l'amendement n° 48 de M. Lucien Neuwirth (suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région du territoire de Nouvelle-Calédonie) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 77 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'obligation de déclaration patrimoniale pour les présidents de conseil de région de plus de trente mille habitants) - *Art. 4* (p. 143, 144) : s'oppose aux amendements n° 23 et n° 24 de M. Charles Lederman modifiant les sanctions applicables aux titulaires de fonctions locales n'ayant pas déposé leur déclaration de situation patrimoniale.

ROUDIER (Roger), sénateur de la Dordogne (NI puis S).

Remplace le 6 février 1988, en qualité de sénateur, M. Lucien Delmas, décédé (*JO Lois et décrets* du 9 février 1988).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 11 février 1988 (*JO Lois et décrets* du 12 février 1988).

ROUJAS (Gérard), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - *Discussion générale*

(p.1042): ajustements limités de la législation sociale, objectif de ce projet - Renforcement du droit au préavis - (p.1043): article 23 et amélioration de la lutte contre la main-d'oeuvre clandestine - Modification de l'article L. 5 bis du code du service national et bénéfice d'un report d'incorporation de deux ans pour les étudiants - Art. L. 212-8 du code du travail et mise en place possible d'un système de modulation du temps de travail par accord collectif - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur l'avenir de l'apprentissage et de la formation professionnelle des jeunes - Rappelle que la loi Séguin avait sacrifié la formation professionnelle aux impératifs du profit - Problème du maintien du recours au travail temporaire dans un cadre acceptable pour les travailleurs - Considère le déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales comme une mesure judicieuse - Rappelle que le plafonnement a encouragé ces dernières années la multiplication des heures supplémentaires - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1196): nécessité d'adapter l'agriculture française à son nouvel environnement économique européen et international - Danger d'une trop grande concentration des moyens de production - Se déclare satisfait par de nombreuses dispositions de ce projet: incitation au développement du fermage, meilleur équilibre entre les bailleurs et les preneurs, amélioration de la protection sociale des agricultrices, parité de situation entre salariés agricoles et salariés des autres secteurs d'activité au regard de la durée et de l'aménagement du temps de travail - Application à l'agriculture, avec certaines adaptations, des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Demande que les dispositions de ce projet de loi s'inscrivent dans un projet global d'aménagement des zones rurales.

ROUVIERE (André), sénateur du Gard (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Urbanisme** - [n° 90 (88-89) tome 15] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 197 (JO Débats du 18 juin 1987) (p. 1993) - Ministère: Agriculture - *Situation des régions agricoles méditerranéennes* - (Caduque: mai 1988) - **Politique agricole commune (PAC)**.

n° 211 (JO Débats du 24 novembre 1987) (p. 4394) - Ministère: Affaires étrangères - *Position du Gouvernement français vis-à-vis du problème de Chypre* - (Caduque: mai 1988) - **Politique extérieure**.

Questions orales sans débat :

n° 10 (JO Questions du 25 août 1988) (p. 920) - Ministère: Education - *Situation de certains professeurs de collèges* - (Réponse: JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 691) - **Enseignants**.

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes: défense des droits de l'homme** - (25 octobre 1988) (p. 660): célébration du bicentenaire de la Révolution de 1789 - Nécessité de lutter pour

maintenir les droits comme l'égalité, la fraternité et la solidarité - Développement de l'intolérance tant en France qu'à l'extérieur - Dénonce l'incendie du cinéma Saint-Michel à la suite de la projection du film « La dernière tentation du Christ » - Rappelle le problème de Chypre et de sa division en 1984 - Souhaite la reconnaissance des droits élémentaires de l'homme à Chypre.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2038, 2039): dotation globale de fonctionnement, DGF: demande l'information des maires sur le mode de calcul de la part de DGF attribuée à leur commune; répartition entre communes urbaines et communes rurales - Amélioration des résultats de la lutte contre les incendies de forêts pendant l'été 1988; demande le maintien de l'effort du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la flotte aérienne - Difficulté d'appliquer les dispositions relatives au débroussaillage dans la loi du 22 juillet 1987 - Officiers de sapeurs pompiers - Entente interdépartementale de protection de la forêt méditerranéenne - Vote de ce budget par le groupe socialiste.

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur pour avis (urbanisme) (p. 2055): progression des crédits de ce budget concernant l'urbanisme - Enseignement de l'architecture: priorité à l'informatique, au développement de l'enseignement des langues et à l'augmentation du nombre de certificats d'études approfondies en architecture; développement de l'Institut français de l'architecture, IFA; centre des archives de la rue de Tolbiac - Effort de construction des écoles d'architecture: écoles de Rennes et de Nancy - Effort sur le plan de la solidarité urbaine: fonds social urbain; délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain présidée par M. Yves Dauge - (p. 2056): apports de la décentralisation; élaboration des documents d'urbanisme: augmentation du nombre des schémas directeurs et des communes pourvues d'un plan d'occupation des sols, POS - Regrette la baisse des effectifs dans les directions départementales de l'équipement, DDE - Avis favorable à l'adoption de ces crédits.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2232): face à la concurrence européenne, estime que l'Etat doit intervenir sur deux plans: l'aide financière et la réglementation - Constate que les collectivités locales, décidées à joindre leurs efforts à ceux de l'Etat, se trouvent confrontées au manque de coopération des banques - Problème d'Alès qui bénéficie du fonds d'industrialisation du bassin d'Alès, FIBA - (p. 2233): souhaite savoir si le FIBA sera prolongé au-delà de 1989 et dans quelles conditions - Importance du taux de chômage du bassin d'Alès - Souhaite son classement comme zone de conversion.

ROUX (Olivier), sénateur des Français établis hors de France (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 337) - Ministère: Transports - *Grèves à Air Inter* - **Transports aériens**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) Art. 1 (p. 768): soutient l'amendement n° 208 de M. Xavier de Villepin (extension du bénéfice du revenu minimum

d'insertion, RMI, aux Français expatriés de retour définitivement en France depuis moins de six mois).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2297, 2298) : augmentation sensible des crédits du ministère des affaires étrangères ; créations d'emplois, modernisation des moyens de travail, accroissement des crédits de bourses destinées aux enfants français à l'étranger - Problème de la diminution brutale de l'indemnité de résidence allouée aux agents en poste à l'étranger ; mouvement de grève sans précédent consécutif à la publication de l'arrêté du 23 août 1988 - Suites à donner au rapport Viot pour une meilleure adaptation et une modernisation des moyens d'action du ministère des affaires étrangères - Insuffisance des crédits consacrés à la politique audiovisuelle extérieure : satellite TDF1, chaîne francophone TV5, Radio-France internationale, RFI - Célébration à l'étranger du bicentenaire de la Révolution française, occasion unique de promotion de la culture française - Insuffisance des crédits de la francophonie et des relations culturelles internationales - En dépit de ces réserves, vote favorable du groupe de l'Union centriste sur ce projet de budget.

tain seuil - Droits des victimes : absence d'effet à l'égard de tiers - Effets pervers éventuels : prise en compte d'une possibilité d'amnistie par les tribunaux avant de prononcer une peine ; création de deux catégories d'infractions - (p. 286) : problème posé par les peines de substitution dans le contexte de l'amnistie - Limites de cette dernière - Texte en projet : exclusion de l'amnistie réelle des infractions portant atteinte à l'autorité de l'Etat et de celles concernant l'entrée et le séjour irréguliers d'étrangers en France ; demande l'exclusion des infractions de droit commun, comme celles relatives à l'interruption volontaire de grossesse - Amnistie au quantum : accord sur les seuils retenus ; maintien nécessaire des exclusions pourtant peu satisfaisantes juridiquement ; accord sur l'exclusion des faits ayant donné lieu, soit à un accident, soit à des poursuites pour conduite en état d'ivresse - Réflexion de la commission des lois relative à un début de remise en ordre de la législation de l'amnistie ; distinction possible entre délinquants primaires et délinquants récidivistes - (p. 287) : avis favorable de la commission des lois à l'adoption de ce texte - **Art. 2** (p. 298) : son amendement n° 1 : champ d'application de l'amnistie des délits commis à l'occasion de conflits du travail ou d'activités syndicales de salariés, y compris au cours de manifestations sur la voie publique ; retiré - (p. 299) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly (substitution de la mention « délits en relation avec ... » à la mention de « délits commis à l'occasion » de conflits relatifs à des problèmes industriels, agricoles, ruraux, artisanaux ou commerciaux) - (p. 300) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction des dispositions relatives à l'amnistie des délits commis dans les établissements scolaires ou universitaires en relation avec des conflits relatifs à l'enseignement) ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension aux délits en relation avec l'usage de logiciels à des fins pédagogiques et sans but lucratif) et sur le même objet s'oppose au sous-amendement n° 71 de M. Pierre Brantus - (p. 301, 302) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Henri Bangou (sous certaines conditions restrictives, amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des territoires et départements d'outre-mer) - (p. 303) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly (amnistie des délits en relation avec un financement de dépenses exposées à l'occasion de campagnes électorales antérieures au 11 mars 1988) - (p. 304, 305) : à la différence de M. Pierre Arpaillange, ministre, considère que les délits mentionnés par l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly entrent dans le champ de l'amnistie réelle - S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Charles Lederman (extension de l'amnistie aux délits prévus par l'article 226 du code pénal et par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse) - (p. 306, 307) : son amendement n° 2 : exclusion de l'amnistie de droit des délits et infractions à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse ; adopté - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (amnistie des délits relatifs à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse, commis avant le 1^{er} février 1983) - Cas particulier de l'outre-mer ; fréquence des situations de détresse en Polynésie décrites par M. Daniel Millaud.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Rapporteur - **Art. 2** (p. 314) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (extension du bénéfice de l'amnistie aux délits en matière de police des étrangers prévus par l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France) - (p. 315) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Charles Cuttoli (amnistie de plein droit du délit de malversation tel qu'il était défini par la loi du 13 juillet 1967) - (p. 316) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Rémi Herment (bénéfice de l'amnistie pour les infractions familiales relatives au délit de non-présentation d'enfant et de non-paiement de pension alimentaire) - (p. 317) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Albert Vecten (extension du bénéfice de la loi d'amnistie aux personnes qui détiennent des armes anciennes, aux tireurs licenciés de la fédération française de tir qui ont négligé de demander à temps le renouvellement de leur autorisation administrative de détention d'arme

RUDLOFF (Marcel), sénateur du Bas-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre du Conseil national de la prévention de la délinquance jusqu'au 28 octobre 1988 (*JO* Lois et décrets des 2 et 3 novembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (20 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 288 (87-88)] portant amnistie [n° 297 (87-88)] (23 juin 1988) - **Amnistie**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 320 (87-88)] modifié par l'Assemblée nationale, portant amnistie [n° 322 (87-88)] (6 juillet 1988) - **Amnistie**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie [n° 324 (87-88)] (7 juillet 1988) - **Amnistie**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 32 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 117 (88-89)] (7 décembre 1988) - **Urbanisme**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 288 (87-88)] - (29 juin 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 285) : application primitive des lois d'amnistie aux actes de nature politique et extension progressive aux petits délits - Distinction entre l'amnistie réelle, visant certaines infractions limitativement énumérées, et l'amnistie au quantum concernant toutes les condamnations en dessous d'un cer-

réglementée et à certains collectionneurs) - Après l'art. 6 (p. 318) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Golliet (extension du bénéfice de l'amnistie à certaines infractions au code de l'urbanisme) - Art. 7 (p. 319) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions qui sont punies de peines d'emprisonnement inférieures ou égales à six mois sans sursis) - Rappelle que l'amnistie n'est pas destinée à régler le problème du surpeuplement des prisons - (p. 321) : accepte l'amendement n° 65 de M. Albert Ramassamy (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions commises dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, punies d'emprisonnement inférieur ou égal à 18 mois avec application du sursis simple) - (p. 323) : demande la réserve de l'amendement n° 75 de M. Rémi Herment jusqu'à l'examen de l'article 28 - Art. 13 (p. 339) : ses amendements n° 3 : suppression du bénéfice de la grâce amnistiant pour les condamnés à l'interdiction temporaire de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français ; et n° 4 de coordination ; adoptés - Après l'art. 14 (p. 349) : rappelle que le débat ne porte pas sur une loi d'amnistie mais sur une éventuelle réforme du droit du licenciement et du droit à réintégration - Texte visant à amnistier les sanctions pénales puis les sanctions disciplinaires - Rappelle qu'aucune conséquence relative à la carrière ou à la remise en état des droits n'est attachée à l'amnistie à l'exception de l'amnistie des généraux félons - (p. 350) : s'oppose aux amendements n° 32 à n° 49 de M. Charles Lederman (conditions de réintégration des salariés des secteurs public ou privé, des représentants qualifiés d'organisations syndicales et des représentants élus du personnel du secteur privé ou public, licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou d'activités syndicales) et à l'amendement n° 66 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (conditions de réintégration de tout salarié qui, depuis le 22 mai 1981, a été licencié pour faute, autre que lourde, commise à l'occasion de l'exercice de sa fonction de représentant élu du personnel, de représentant syndical au comité d'entreprise ou de délégué syndical) - Art. 15 (p. 355) : s'oppose aux amendements de suppression identiques n° 19 de M. Etienne Dailly, n° 59 de M. Marcel Lucotte et n° 76 de M. Rémi Herment (amnistie des sanctions prononcées par un employeur).

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Rapporteur - Art. 16 (p. 368) : accepte l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly (amnistie n'impliquant pas le droit à réintégration dans l'établissement scolaire ou universitaire auquel le bénéficiaire de l'amnistie appartenait à moins que la poursuite de ses études ne l'exige) - Art. 19 (p. 369) : ses amendements n° 5 : bénéfice de l'amnistie prévue au cinquième alinéa de l'article 8 seulement après l'accomplissement par le condamné du travail d'intérêt général ; retiré ; et n° 7, de coordination ; adopté - Après l'art. 27 (p. 370) : accepte l'amendement n° 52 de M. Charles Lederman (recouvrement des droits civiques par les citoyens français amnistiés) - Art. 28 (p. 373) : son amendement n° 8 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie ; adopté - Après l'art. 28 et art. 28 (suite) (p. 376) : son amendement n° 9 : exclusion du champ d'application de l'amnistie d'un certain nombre d'infractions lorsqu'elles sont antérieures au 16 juillet 1974 et que leur auteur ne s'est pas mis en état de récidive ; adopté - (p. 377) : intention de la commission d'exclure de l'amnistie tous les délits qui portent gravement atteinte aux principes de vie de notre société - Sur son amendement n° 8, accepte les sous-amendements n° 86 et n° 83 du Gouvernement et n° 85 de M. Charles de Cuttoli - S'oppose aux sous-amendements n° 57 de M. Michel Maurice-Bokanowski, n° 51 de M. Marcel Lucotte et n° 69 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Accepte l'amendement n° 21 de M. Etienne Dailly (amnistie des infractions à la réglementation du travail punies d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement assortie le cas échéant d'une amende) - Demande le retrait des amendements n° 77 de M. Rémi Herment (rétablissement de l'égalité de régime entre la non-présentation d'enfant et le non-paiement de pension alimentaire), n° 12 de M. Jean Cluzel (exclusion du champ d'application de l'amnistie des

infractions prévues aux articles 425 et 429 du code pénal relatives aux contrefaçons) et n° 14 de M. Jacques Carat (exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions prévues aux articles 425 à 429 du code pénal relatifs aux infractions) - S'oppose aux amendements n° 70 de M. Stéphane Bonduel (exclusion du champ d'application de l'amnistie des condamnations justifiées par leurs violations délibérées du code de la route quand celles-ci ont causé la mort ou des blessures graves), n° 67 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions en matière de transport de matières dangereuses) et n° 68 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de certaines infractions constituées par le détournement illicite de sommes destinées à la construction d'habitations à loyer modéré) de M. Félix Ciccolini, n° 78 de M. Albert Vecten (bénéfice de l'amnistie accordé aux condamnés pour infraction à la législation et à la réglementation sur les armes), n° 79 (exclusion du champ d'application de l'amnistie pour les seules infractions à la réglementation du travail ayant entraîné l'application de l'article 319 du code pénal et ayant été sanctionnées par une peine de prison), n° 80 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des délits de propagande en faveur de l'avortement) et n° 81 (exclusion du champ d'application de l'amnistie, des délits prévus et punis par l'article 453 du code pénal concernant les mauvais traitements infligés aux animaux) de M. André Fosset et aux n° 53 (exclusion du champ d'application de l'amnistie de toutes les infractions au code du travail commises par les employeurs) et n° 54 (exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions à la législation et à la réglementation du travail à l'exception des délits et contraventions ayant fait l'objet d'une condamnation à une amende égale ou inférieure à 1 300 F et datant de plus de cinq ans) de M. Charles Lederman - (p. 378) : sur son amendement n° 9, accepte le sous-amendement n° 84 du Gouvernement - Art. 31 (p. 380) : son amendement n° 10 : application de la présente loi aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte ; adopté.

Deuxième lecture [n° 320 (87-88)] - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 451) : modification substantielle du projet par l'Assemblée nationale - Différence reconnue entre le récidiviste et le délinquant primaire pour l'exclusion de certaines infractions du bénéfice de l'amnistie - Opposition du Sénat à l'article 15 adopté par l'Assemblée nationale tendant à prévoir, sous certaines conditions, la réintégration des salariés protégés ayant fait l'objet d'un licenciement - Demande le rétablissement des articles 8 et 28 tels qu'adoptés par le Sénat en première lecture - Regrette profondément qu'aucun consensus n'ait pu se dégager entre les deux assemblées sur ce projet - Question préalable (p. 454) : accepte la motion n° 32 de M. Marcel Lucotte tendant à opposer la question préalable.

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1963) : inquiétude liée à la faiblesse des moyens - Insuffisance de magistrats, de greffiers, d'éducateurs, de personnels pénitentiaires - (p. 1964) : indifférence de l'opinion publique française face à la justice et absence d'amélioration de la situation morale de cette dernière - Estime que la justice pénale est devenue un enjeu politique - Énumère les réformes successives du code de procédure pénale intervenues depuis 1980 - Constate que la réforme de l'audiovisuel et du code de procédure pénale sont des conséquences immédiates de l'alternance en France - Dénonce le désarroi des magistrats, des serviteurs de la justice et des justiciables face aux réformes successives très changeantes - Influence de la constante remise en cause de la justice et de la police sur le développement de la délinquance - Souhaite que l'on remette à l'honneur certains principes sur lesquels repose la justice ; que l'on mette un terme à l'instabilité législative et que l'on augmente les effectifs et les moyens de la justice - Accorde sa confiance au juge unique - Nécessité de restaurer la foi en l'indépendance des magistrats - Souhaite la réaffirmation du principe de l'autorité de la chose jugée - Problème du secret de l'instruction - (p. 1965) : problème de la communication de la justice - Constate que l'âge moyen des délinquants diminue chaque

année et que la justice est exclue de la vie sociale - Estime que le vote du budget de la justice n'est pas un vote de confiance personnelle ou de défiance politique, mais une manière d'aborder ce grand et nécessaire débat au terme duquel la justice aura retrouvé sa place dans la société.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2304, 2305) : évoque la lutte pour l'affirmation de la vocation européenne de Strasbourg, notamment de Strasbourg siège des séances du Parlement européen - Consensus national et continuité gouvernementale à ce sujet - Légitimité juridique de Strasbourg en tant que siège du Parlement européen ; référence à l'arrêt de la Cour de justice des Communautés du 22 septembre 1988 - Développement de campagnes insidieuses tendant à faire tenir à Bruxelles la majorité, sinon la totalité des séances du Parlement européen - Fermeté des propos du Président de la République en faveur de Strasbourg - Nécessité d'améliorer la desserte aérienne de Strasbourg et d'envisager la construction d'un hémicycle destiné uniquement au Parlement européen, qui siège actuellement au Palais de l'Europe, appartenant au Conseil de l'Europe - Propose la création d'un district européen à Strasbourg et d'une mission interministérielle chargée de l'étude des problèmes relatifs à la vocation européenne de Strasbourg.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 32 (88-89)]** - (13 décembre 1988) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2673, 2674) : objectif de validation des actes réglementaires ou non réglementaires pris en vertu des schémas directeurs, des plans d'occupation des sols, POS, ou relatifs aux zones d'aménagement concerté, ZAC, susceptibles d'être annulés par les tribunaux en raison de conflits d'interprétation sur des mesures transitoires figurant dans les lois de décentralisation - Nouvelle rédaction de l'article 9 de la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement, suite à un avis du Conseil d'Etat - Disparition de l'objet de l'article 4 relatif à la sortie de quatre communes du syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, de Saint-Quentin-en-Yvelines, constatée par un arrêté du préfet des Yvelines, annulé par un jugement du tribunal administratif de Versailles, lui-même annulé par le Conseil d'Etat - Jurisprudence du Conseil constitutionnel relative à la validation législative - Propose la suppression de l'article 5 modifiant le dispositif de sortie des SAN - Propose l'adoption de ce projet de loi - Après l'art. 1 (p. 2676) : son amendement n° 2 : validation des actes réglementaires et non réglementaires pris sur le fondement du POS de la ville de Strasbourg et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Strasbourg ; adopté - Règlement municipal des constructions de 1910 édicté en application de la législation locale - Annulation du POS par le tribunal administratif de Strasbourg - Recours devant le Conseil d'Etat - Après l'art. 3 (p. 2679) : accepte l'amendement n° 14 de M. Hubert Haenel (modification de la réglementation des boisements) - Art. 4 (p. 2679) : son amendement n° 3 : suppression de cet article relatif au périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ; adopté - Art. 5 (p. 2680) : son amendement n° 4 : suppression de cet article relatif au dispositif de sortie des agglomérations nouvelles après achèvement ; adopté - Après l'art. 5 (p. 2681) : accepte l'amendement n° 11 de Mme Nelly Rodi (administration du syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) - (p. 2682) : accepte les amendements n° 7 et n° 8 de M. Jacques Bellanger relatifs à la procédure d'admission d'une commune dans un SAN - (p. 2683) : s'oppose aux amendements de Mme Nelly Rodi, n° 12 (exercice conjoint des compétences par les communes et les SAN en matière d'urbanisme et d'investissement) et n° 13 (répartition des compétences entre le maire et le président de la communauté ou du SAN en matière d'urbanisme) - (p. 2685) : accepte l'amendement n° 6 de M. Hubert Haenel (création d'une procédure spécifique d'expropriation des biens immeubles en état d'abandon manifeste).

RUET (Roland), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Membre suppléant du Comité de l'éthique du loto sportif.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 21 février 1988, chargée d'étudier dans les territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et en Australie, la mise en place de l'Université du Pacifique ainsi que l'enseignement et la diffusion de la langue française [n° 355 (87-88)] (12 septembre 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Université française du Pacifique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1816, 1817) : projet d'enfouissement dans le sous-sol de la Bresse mis au point par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, ANDRA - Opposition unanime des élus et des habitants du département de l'Ain - Dommage prévisible pour le renom de la volaille de Bresse - Décision d'une société américaine renonçant à construire dans le département une usine pour la fabrication d'une boisson sans alcool.

RUFIN (Michel), sénateur de la Meuse (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'adoption.

Membre titulaire de la Commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée au Brésil et en Argentine du 6 au 18 septembre 1987 afin d'étudier les institutions de ces deux pays [n° 287 (87-88)] (3 juin 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Amérique latine.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Justice - (30 novembre 1988) (p. 1971) : regrette que le Gouvernement n'ait pas fait du budget de la justice une de ses priorités - Estime que les crédits du collectif sont le fruit de la bonne gestion du précédent gouvernement - Constate un déséquilibre certain entre l'administration pénitentiaire et les services judiciaires - Abandon du plan de modernisation de cinq ans décidé l'an dernier - Insuffisante création d'emplois de magistrats envisagée et conséquences sur le bon fonctionnement de la justice - Nécessité de réaffirmer

l'indépendance de la magistrature et de lui garantir un statut stable (p. 1972) : maintien du nombre de greffiers et suppression d'emplois pour les personnels de catégories C et D - Favorable à l'idée lancée par M. Albin Chalandon de la création de cellules chargées du traitement d'une affaire dans son entier dite organisation « verticalisée » - Dans le domaine de l'administration pénitentiaire, dénonce la surpopulation carcérale et la vétusté des prisons - Réduction du programme exceptionnel de constructions engagé par le

précédent gouvernement - Existence de problèmes d'hygiène et de santé - Souligne les dégâts causés par la toxicomanie et le SIDA dans la population des détenus - Considère la suppression prévue des quartiers réservés aux toxicomanes comme une erreur - Budget insatisfaisant - Absence de programmation d'ensemble - Au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce projet de budget.

S

SALVI (Pierre), sénateur du Val-d'Oise (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.
- Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs ; renouvellement de son mandat le 17 novembre 1988 (*JO Lois et décrets* du 18 novembre 1988).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 310 (87-88)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'élection des conseillers généraux et dérogeant aux dispositions de l'article L. 221 du code électoral [n° 318 (87-88)] (5 juillet 1988) - Elections et référendums.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Décentralisation et tribunaux administratifs - [n° 93 (88-89) tome 1] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à l'élection des conseillers généraux et dérogeant aux dispositions de l'article L. 221 du code électoral [n° 310 (87-88)]** - (6 juillet 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 448, 449) ; en raison de la limitation du cumul des mandats, obligation pour certains parlementaires de se démettre de leur mandat de conseiller général - Proposition en examen tendant à éviter des élections cantonales partielles durant l'été pour les conseillers appartenant à une série renouvelable à l'automne prochain - Favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur pour avis (décentralisation et tribunaux administratifs) (p. 2016) : progression satisfaisante des grands concours de l'Etat aux collectivités locales en raison des mécanismes d'indexation liés à la conjoncture économique actuellement favorable ; dotation globale de fonctionnement, DGF ; demande le maintien du mécanisme d'indexation sur les recettes de TVA nettes de l'Etat - Demande la prise en charge par l'Etat de la dotation spéciale pour les instituteurs - Compensations d'exonération et de dégrèvements fiscaux versées aux collectivités locales ; regrette la réduction sans contrepartie des taxes locales additionnelles aux droits d'enregistrement applicables aux fonds de commerce et aux ventes aux enchères - Fonds de compensation de la TVA, FCTVA : annulation du décret du 26 décembre 1985 par le Conseil d'Etat - (p. 2017) : dotation départementale d'équipement des collèges ; dotation régionale d'équipement scolaire ; demande l'octroi au département de concours exceptionnels de même nature que ceux accordés à la région - Ralentissement de la progression de la dotation générale de décentralisation en raison des prélèvements effectués au titre de la prise en charge respective des personnels mis à la disposition du département et, en plus grand nombre, de l'Etat - S'étonne des anticipations comptabilisées au titre de la fiscalité transférée - Prochain examen du projet de loi modifiant le statut de la fonction publique territoriale - Coopération intercommunale - Régime des interventions

économiques des collectivités locales - Regrette le rejet des propositions du Sénat tendant à transférer les compétences du revenu minimum d'insertion, RMI, au département - (p. 2018) : nécessaire révision des valeurs locatives - Administration territoriale ; application de la loi du 11 novembre 1985 - Crédits destinés aux juridictions administratives ; création des cours administratives d'appel par la loi du 31 décembre 1987 ; création d'emplois - Délai de jugement des affaires en instance devant les tribunaux administratifs - Déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits du ministère de l'intérieur consacrés aux collectivités locales - Examen des crédits - Après l'art. 67 (p. 2046) : vote des amendements identiques n° II-12 de M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial, et n° II-2 de M. Josselin de Rohan, par le groupe centriste (création d'une commission chargée d'étudier les modalités d'une réforme du régime de retraite des maires et des adjoints).

SARRE (Georges), secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports, chargé des voies navigables et des transports routiers (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (*JO Lois et décrets* du 23 juin 1988).

Est nommé *secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : transport aérien** - (28 octobre 1988) (p. 689) : souci du Gouvernement d'assurer, malgré la reprise de la croissance du trafic aérien, une sécurité absolue - Problème de l'occupation de l'espace aérien et de l'écoulement du trafic - Nécessaire adaptation du système de contrôle du trafic aérien - Création d'emplois de contrôleurs de la circulation aérienne et amélioration de leurs conditions de travail, de leur formation et de leur statut - Absence de remise en cause du couvre-feu à Orly - Caractère exceptionnel des dérogations consenties - Confirme l'attention du Gouvernement au problème de la sécurité des vols nolisés - Mesures nécessaires prises en toutes circonstances pour le rapatriement des concitoyens bloqués à l'étranger - Sécurité, préoccupation primordiale du Gouvernement : suspension des vols de la compagnie Point Air - Existence de réductions tarifaires pour les invalides de guerre sur le territoire français et sur les liaisons avec les DOM-TOM - (p. 690) : poursuite des négociations pour obtenir l'extension des réductions aux relations aériennes entre la France et les Etats membres de la zone franc, en faveur des anciens combattants français invalides de guerre résidant à l'étranger.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Transports et mer - I - Transports terrestres et sécurité routière - 1 - Transports terrestres - Voies navigables - 2 - Sécurité routière - (26 novembre 1988) (p. 1743, 1744) : nécessaire modernisation du réseau de voies navigables - Faible coût du transport fluvial de marchandises - Patrimoine naturel et culturel - Augmentation des crédits d'entretien et de restauration - Développement des infrastructures et réalisation de liaisons à grand gabarit sur l'ensemble du territoire - Absence de décision à ce jour en ce qui concerne la liaison Rhin-Rhône - Problèmes de la sécurité routière - Comportement de l'utilisateur - Développement de l'enseignement de la sécurité routière dans le système scolaire - Apprentissage de la conduite accompagnée - Mobilisation accrue des préfets, des Parquets et des forces de police - Instauration du permis à points - Rédaction d'un code de déontologie par les constructeurs et les importa-

teurs - Suppression des points noirs - Contrôle technique des véhicules - (p. 1745) : rappelle que la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 a introduit deux grands principes dans le domaine du transport urbain de voyageurs : la décentralisation et le conventionnement - Harmonisation des conditions de concurrence en Europe pour les transports routiers - Harmonisation fiscale et création d'une nouvelle tranche de 10 % de déductibilité de la TVA sur le gazole - Confirme l'attachement du Gouvernement à la lutte contre l'insécurité routière.

SCHIELE (Pierre), sénateur du Haut-Rhin (UC) - Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 162 du code électoral pour garantir la présence de deux candidats au second tour des élections législatives [n° 317 (87-88)] (5 juillet 1988) - Elections et référendums.

Proposition de loi tendant à conférer un caractère extraterritorial à la taxe professionnelle [n° 15 (88-89)] (4 octobre 1988) - Taxe professionnelle.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les conditions de présentation des candidats à l'élection des conseils municipaux dans les communes de 3 500 habitants au plus [n° 99 (88-89)] (23 novembre 1988) - Elections et référendums.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 1 (JO Débats du 3 avril 1986) (p. 489) - Ministère : Collectivités locales - *Suspension de la procédure d'élection des membres des conseils d'administration des centres de formation de la fonction publique territoriale* - (Caduque : mai 1988) - Fonction publique territoriale.

n° 34 (JO Débats du 7 mai 1986) (p. 655) - Ministère : Premier ministre - *Problèmes de la francophonie* - (Caduque : mai 1988) - Français (langue).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet* [n° 130 (88-89)] - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - Art. 3 (p. 3014) : son amendement n° 2, soutenu par M. Pierre Lacour : mode d'élection du président et des deux vice-présidents du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT ; retiré au profit de l'amendement n° 15 de M. Daniel Hoefel, rapporteur (mode d'élection du président du conseil d'administration du CNFPT) - Après l'art. 3 (p. 3015) : son amendement n° 3, soutenu par M. Pierre Lacour : mode de désignation des délégués du CNFPT ; retiré.

SCHUMANN (Maurice), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.

Membre ès qualités du Haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à donner le nom d'Alain Savary à un bâtiment de la marine nationale [n° 239 (87-88)] (25 février 1988) - Cérémonies publiques.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 3 (suite) (p. 924) : rappelle la composition du Conseil de la concurrence et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - Donne lecture de l'article 8 de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Art. 4 (p. 928) : s'interroge sur la recevabilité du sous-amendement n° 193 de M. Claude Estier à l'amendement n° 43 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du régime des incompatibilités applicables aux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA afin de les autoriser à détenir un mandat local), vis-à-vis de l'article 48, paragraphe 3, du règlement du Sénat - Problème de la comparaison entre les membres du Conseil constitutionnel et les membres du futur CSA - Constate qu'un membre du Conseil constitutionnel peut être conseiller général, maire ou président de conseil général et qu'un membre du CSA ne peut pas être conseiller municipal d'un petit village - Art. 10 (p. 945) : problème de l'importance du nombre de films de grande violence qui passent chaque semaine à la télévision et de leurs conséquences pour les adolescents - Souhaite que le Gouvernement fixe un certain nombre de règles concernant la programmation des films interdits aux mineurs de moins de 18 ans - Art. 11 (p. 960) : estime que la chanson française est un moyen privilégié pour faire progresser la francophonie à travers le monde - Rappelle la décision du 31 décembre 1987 de la CNCL relative à certains termes ou expressions employés en matière de programmes télévisés et à la définition des oeuvres audiovisuelles.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Après l'art. 13 (p. 975) : intervient sur l'amendement n° 124 de M. Daniel Hoefel (suppression des appels à candidature pour les décisions d'extension de la zone de couverture des services de télévision nationaux déjà autorisés) - Précise que cet amendement respecte la récente décision du Conseil d'Etat d'annuler des autorisations accordées par la CNCL à La Cinq et M 6 en vue d'étendre leurs zones de diffusion sur le territoire national - (p. 977) : intervient sur l'amendement n° 125 de M. Daniel Hoefel (validation de certaines décisions de la CNCL autorisant l'usage des fréquences pour l'extension de la zone de couverture des services nationaux de télévision) - Précise que cet amendement permet de combler une lacune juridique soulevée par le Conseil d'Etat et le commissaire de la République lors des récentes annulations de décisions de la CNCL - Art. 15 - Art. 42-4 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 987) : accepte l'amendement n° 21 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (sanction de la modification substantielle des données ayant conditionné l'obtention de l'autorisation) - Art. 42-5 : accepte l'amendement n° 22 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (publicité des décisions prises par le Conseil supérieur de l'audiovisuel) - Art. 42-6 : accepte l'amendement n° 23 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (délai de prescription) - Art. 42-7 (p. 988) : sur l'amendement n° 24 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (décision motivée du Conseil supérieur de l'audiovisuel notifiée au titulaire de l'autorisation et au ministre chargé de la communication), soutient le sous-amendement n° 199 de la commission (suppression de la notification des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel au ministre chargé de la communica-

tion) - Art. 42-9 (p. 990) : accepte l'amendement n° 26 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (compétence du Conseil d'Etat pour tous les recours sur des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel) - Art. 42-10 : accepte l'amendement n° 27 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (caractère suspensif du recours contre certaines décisions prononcées sans mise en demeure) - Après l'art. 42-10 : accepte les amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, n° 28 (saisine de la justice administrative par le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel) et n° 29 (possibilité de saisine du Procureur de la République par le Conseil supérieur de l'audiovisuel) - Avant l'art. 17 (p. 999) : demande au Gouvernement de prendre une position plus nette sur l'amendement n° 76 de la commission tendant à interdire les coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1057) : se déclare favorable à l'amendement n° 23 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'emplois résultant du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1423) : dénonce en tant que président du groupe sénatorial de défense des industries textiles et de l'habillement un important déficit commercial de l'habillement pour 1988, malgré une croissance des exportations, en raison du fait que les importations en provenance des pays prétendument soumis à des accords d'autolimitation ont sextuplé chaque année - Rappelle que le textile reste le premier fournisseur d'emplois industriels pour la CEE - Rôle de l'autorité bruxelloise dans l'application de l'accord multifibres et du déclenchement automatique des clauses de sauvegarde dès que le montant des importations fixé par les accords ferait l'objet d'un dépassement constaté - (p. 1424) : nécessité d'interrompre la dégradation de l'industrie textile française, première exportatrice de produits de consommation courante, afin d'assurer sa survie - Estime que les industries textile et de l'habillement ne doivent plus jamais servir de monnaie d'échange - Souhaite que le budget de la Nation prenne en compte la situation spécifique des industries les plus menacées - Rappelle l'engagement du gouvernement précédent quant à l'abaissement du plafond de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée de l'entreprise et le dépôt du rapport de M. René Ballayer sur ce sujet.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1477) : soutient l'amendement n° I-215 de M. Jacques Carat, déposé au nom de la commission des affaires culturelles (réduction du taux de TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; création d'une taxe spéciale sur le produit de la vente ou de la location des supports préenregistrés d'oeuvres cinématographiques, au profit du Centre national de la cinématographie) - Après l'art. 10 (p. 1515) : soutient l'amendement n° I-219 de M. Pierre Laffitte, déposé au nom de la commission des affaires culturelles (non-assujettissement à l'impôt sur le revenu d'une partie de la rémunération perçue par un salarié auteur d'une innovation).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - Après le paragraphe II bis (p. 1578) : son amendement n° I-216 : exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, des monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts au public ; application d'un abattement lorsque seuls leurs parcs et jardins sont ouverts au public ; adopté - Régime fiscal des monuments historiques privés dans les pays membres de la CEE.

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2103) : son intervention, présentée à titre personnel - Participation volontaire des collectivités locales aux dépenses d'investissement de l'enseignement supérieur - (p. 2104) : conséquences du désengagement pro-

gressif de l'Etat sur la fiscalité locale - Souhaite la prise en compte des avis des régions et des départements lors de l'élaboration prochaine des schémas de développement des formations post-baccalauréat - Risque de déséquilibre de la future carte des formations universitaires en raison de l'inégalité des capacités contributives des collectivités locales - Demande que soient clairement délimitées, entre l'Etat et les collectivités locales, les responsabilités et les charges en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2232) : problème de la situation des industries textiles en raison de l'afflux des importations en provenance de pays extérieurs à la CEE, aggravé par l'attitude passive de la Commission des Communautés - Problème du plafonnement de la taxe professionnelle - Dénonce l'attribution à la Chine de concessions inadmissibles sur les quotas - Favorable à la réduction progressive de 5 à 3,5 % du plafond de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée - (p. 2239) : constate une stabilisation et même une réduction des importations en provenance des pays de la CEE alors qu'au contraire il y a une aggravation des importations en provenance des pays à bas salaire - Art. 66 (p. 2241, 2242) : refus de tout marchandage à Montréal - Respect par la Chine des quotas actuellement en vigueur - Elaboration d'un plan textile - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2441) : approuve sans réserve les conclusions des deux rapports présentés par MM. Michel Miroudot et Jacques Carat - Partage la crainte de ses collègues sur le déséquilibre futur dans la répartition des crédits entre Paris et la province - Opéra de la Bastille : direction de la programmation et de la distribution ; coût de fonctionnement - Avenir du Palais Garnier et de la salle Favart - Célébration du bicentenaire de la Révolution.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 160 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Art. 8 bis (p. 2993) : souhaite que le Gouvernement appuie la proposition sénatoriale de rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle - Art. 20 (p. 3002) : s'interroge sur le statut particulier de Canal Plus.

SCHWARTZENBERG (Léon), ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la santé (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles le 8 juillet 1988 (JO Lois et décrets du 9 juillet 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean Roger : Santé publique (*Greffes de moelle osseuse sur les leucémiques*) (JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 331).

SCHWINT (Robert), sénateur du Doubs (S).

Elu député le 13 juin 1988 (JO Lois et décrets du 15 juin 1988).

Cessation du mandat sénatorial le 24 juin 1988 (JO Lois du décrets du 25 juin 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à instaurer un revenu minimum d'insertion [n° 253 (87-88)] (2 avril 1988) - Politique économique et sociale.

SEGUIN (Philippe), ministre des affaires sociales et de l'emploi (nommé le 20 mars 1986 dans le Gouvernement Chirac) (JO Lois et décrets du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes par des familles [n° 260 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Action sociale et solidarité nationale.

SEMPE (Abel), sénateur du Gers (apparenté au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail » [n° 221 (87-88)] (15 janvier 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1987) - Déportés, internés et résistants.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 89 (JO Débats du 6 novembre 1986) (p. 4391) - Ministère : Agriculture - *Indemnisation des dégâts occasionnés par la sécheresse dans le Gers* - (Caduque : mai 1988) - Calamités agricoles.

Questions orales sans débat :

n° 22 (JO Débats du 19 octobre 1988) (p. 615) - Ministère : Agriculture - *Aide en faveur des producteurs de lait du Gers* - (Réponse : JO Débats du 29 octobre 1988) (p. 694) - Lait et produits laitiers.

SERAMY (Paul), sénateur de la Seine-et-Marne (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de la Commission supérieure des sites.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 21 février 1988, chargée d'étudier dans les territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et en Australie, la mise en place de l'Université du Pacifique ainsi que l'enseignement et la dif-

fusion de la langue française [n° 355 (87-88)] (12 septembre 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Université française du Pacifique.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement scolaire - [n° 89 (88-89) tome 4] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2790) - Ministère : Education - *Réforme de l'orthographe* - Français (langue).

Questions orales avec débat :

n° 79 (JO Débats du 8 octobre 1986) (p. 3879) - Ministère : Culture - *Projet de construction d'un Opéra place de la Bastille et conséquences sur l'art lyrique et la danse à Paris* - (Caduque : mai 1988) - Opéra.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1989* [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - *Après l'art. 3* (p. 1441) : son amendement n° I-24, soutenu par M. Louis Virapoullé ; bénéficie de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints est admis pour une longue durée dans un établissement médicalisé ; retiré (précédemment réservé p. 1434).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - *Art. 18 - Après le paragraphe II* (p. 1570) : se déclare favorable à l'amendement n° I-13 de M. Roland du Luart (extension du champ d'application de l'exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dont bénéficient certains biens ruraux donnés à bail à long terme et non considérés comme des biens professionnels) - *Paragraphe II bis* (p. 1575) : soutient l'amendement n° I-35 de M. Xavier de Villepin (résidence principale exonérée de l'ISF) - (p. 1576) : se déclare favorable à l'amendement n° I-174 de M. Maurice Blin, rapporteur général (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF).

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (enseignement scolaire) (p. 2087) : transformation de la loi de programme attendue en une simple loi d'orientation - Budget ne correspondant pas au programme ambitieux indispensable pour l'éducation nationale - Regrette l'abandon du plan pour l'avenir de l'éducation mis en place précédemment par M. René Monory - Créations de postes d'enseignants - Absence de réel projet d'avenir du système éducatif - Revalorisation indispensable de la condition enseignante - (p. 2088) : désintéressé des étudiants pour la carrière enseignante malgré l'augmentation du nombre de postes d'élèves instituteurs et de ceux mis au concours de recrutement des enseignants du second degré - Création de bourses de pré-recrutement - Orientations floues en matière de pédagogie et de contenu des enseignements - Reprise de diverses actions tendant au soutien des élèves en difficulté - Zones d'éducation prioritaires, ZEP - Rénovation des collèges - Fonds d'aide à l'innovation - Réflexion sur les programmes et les rythmes scolaires - Insuffisance des crédits octroyés au développement des langues vivantes dans les collèges et les lycées professionnels ainsi qu'aux expériences d'enseignement d'une première langue vivante à l'école élémentaire - Enseignements artistiques - Au nom de la commission des affaires culturelles, s'en remet à la sagesse du Sénat sur les crédits de l'enseignement scolaire.

- *Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux* [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - *Après l'art. 1 E* (p. 2721) : soutient l'amendement n° 4 de M. Bernard Laurent (obligation

de mettre des bulletins blancs à la disposition des électeurs lors de chaque scrutin - Art. 1^{er} (p. 2731) : soutient l'amendement n° 6 de M. Paul Alduy (suppression de cet article relatif à l'obligation de recourir aux urnes transparentes) - Après l'art. 5 duodecies (p. 2745) : son amendement n° 25 : abrogation des quatrième, cinquième et sixième alinéas de l'article L. 238 et du dernier alinéa de l'article L. 239 du code électoral relatifs aux incompatibilités familiales dans les conseils municipaux ; devenu sans objet - (p. 2746) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (limitation à deux, dans les communes de plus de 500 habitants, du nombre des ascendants et descendants, frères et sœurs, qui peuvent simultanément être membres d'un même conseil municipal) - Avant l'art. 6 (p. 2747) : son amendement n° 26 : réunion de plein droit du conseil municipal lors d'un renouvellement général au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel il a été élu au complet ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2748) : rôle d'une discussion parlementaire - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

SERUSCLAT (Franck), sénateur du Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (4 novembre 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (3 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la filiation des enfants nés par procréation médicalement assistée [n° 237 (87-88)] (25 février 1988) - Vie, médecine et biologie.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au recueil, à la conservation et à l'utilisation des gamètes humains [n° 238 (87-88)] (25 février 1988) - Vie, médecine et biologie - Retirée le 9 juillet 1988.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la procréation humaine médicalement assistée [n° 327 (87-88)] (8 juillet 1988) - Santé publique.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 589) - Ministère : Famille - Remboursement à 100 % de certains médicaments - Sécurité sociale (prestations).

Questions orales avec débat :

n° 49 (JO Débats du 22 mai 1986) (p. 775) - Ministère : Premier ministre - Politique culturelle du Gouvernement - (Caduque ; mai 1988) - Affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique* [n° 227 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 228) (p. 47) : définit un concept moral du parti politique, auquel s'oppose

la surenchère actuelle des dépenses électorales - Importance d'un financement public des partis politiques : critère de répartition ; amélioration apportée par les propositions de la commission des lois prenant en compte le nombre de voix obtenues aux élections nationales - Opposition du parti socialiste au principe de l'autorisation de financement privé par les entreprises ; différence de nature entre le mécénat culturel et les dons à des partis politiques - Dépenses électorales : demande le transfert de la responsabilité du financement du candidat au parti politique, accompagné d'un strict plafonnement des dépenses et d'un contrôle rigoureux - Souhaite l'adoption des amendements du groupe socialiste.

- *Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique* [n° 228 (87-88)] - (11 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 227) (p. 47).

- *Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi* (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)] - (12 octobre 1988) - Motion de renvoi en commission (p. 540) : intervient contre la motion n° 59 de M. Paul Souffrin tendant au renvoi en commission - Discussion générale (p. 542) : problème de la recherche biomédicale chez l'homme - Absence de texte protégeant les expérimentateurs et les personnes qui se prêtent aux expériences - Nécessaire consentement des intéressés - Problème de l'interprétation du secret professionnel - Nécessité de légiférer en la matière - Elaboration d'un premier texte par M. Edmond Hervé en 1985 - Extension du champ d'application de cette proposition à l'ensemble de la recherche biomédicale chez l'homme - (p. 543) : rappelle certains essais de cosmétologie effectués sur des enfants en 1973 - Problème des implants - Nécessité de combler une lacune juridique et d'éviter que des expérimentateurs puissent être condamnés comme des empoisonneurs - Obligation pour les comités locaux d'éthique de faire prévaloir l'intérêt de l'individu sur celui de la recherche et de la collectivité - Consentement écrit ou certifié devant témoin - Nécessaire gratuité de la participation aux essais - Absence de relation entre le risque et l'indemnité - Mission et rôle des comités locaux d'éthique - Transmission des avis du comité au représentant de l'Etat au niveau de la région - (p. 544) : nécessité de prendre des dispositions réglementaires plus précises afin de protéger les futurs utilisateurs de médicaments et de légiférer rapidement afin d'éviter que le dépôt d'un projet de loi devant le Parlement ne se déroule dans une atmosphère de drame à la suite d'un accident chez un volontaire sain - Art. 1 (p. 545) : son amendement n° 21 : nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article : « Livre II bis du code de la santé publique ; Protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales » ; adopté - Art. L. 209-2 du code de la santé publique (p. 546) : son amendement n° 23 : prérequis imposés pour toute recherche biomédicale précisés par décret ; retiré - Art. L. 209-3 (p. 547) : son amendement n° 25 : obligation pour les recherches d'être effectuées sous la direction et la surveillance d'un responsable, docteur en médecine qualifié, dénommé l'investigateur ; retiré - Art. L. 209-4 (p. 549) : son amendement rédactionnel n° 26 ; adopté - (p. 550) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Paul Souffrin (dérogation au principe d'une information aussi complète que possible dans le cas d'une recherche biomédicale pratiquée sur un malade) - (p. 552) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 de Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat (modalités selon lesquelles doit être recueilli le consentement du sujet) - Art. L. 209-7 : son amendement n° 28 : soumission de toute recherche biomédicale pratiquée sur l'homme à l'avis consultatif préalable d'un comité local d'éthique agréé auprès d'un représentant de l'Etat dans la région ; adopté - (p. 553) : sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 64 de M. Paul Malassagne - (p. 554) : son amendement n° 30 : communication des avis du comité d'éthique au représentant de l'Etat dans la région ; adopté - Art. L. 209-10 (p. 556) : son amendement n° 31 : conditions de participation à des recherches sans finalité thérapeutique directe ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 43 du Gouver-

nement - *Art. L. 209-15* (p. 560) : sur l'amendement n° 50 du Gouvernement (impossibilité de se prêter simultanément à deux ou plusieurs recherches biomédicales sans finalité thérapeutique directe), son sous-amendement n° 65 ; adopté - *Art. L. 209-17* (p. 561) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de M. Paul Souffrin (transmission au ministre chargé de la santé de l'avis du comité local d'éthique sur tout protocole de recherche biomédicale) - *Art. 3* (p. 563) : accepte l'amendement n° 54 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 16 du code civil rappelant que nul ne pourra porter atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui sans son consentement et sans y avoir été autorisé par la loi) - *Art. 5* (p. 564) : problème des possibilités de financement des comités locaux d'éthique et de leur composition - Souhaite la présence de pharmaciens hospitaliers au sein des comités locaux d'éthique - *Intitulé* (p. 565) : souhaite que le titre du Livre II bis du code de la santé publique : « Protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales » soit identique à celui du titre de la loi - *Explication de vote sur l'ensemble* : regrette l'abstention du groupe communiste sur ce texte - Constate l'accord des uns et des autres sur les objectifs à atteindre - (p. 566) : rappelle le financement aléatoire des comités locaux par d'hypothétiques promoteurs - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 731, 732) : caractère exemplaire du texte en projet qui permet en outre de vérifier la réalité et l'efficacité de la décentralisation - Conformité des dispositions proposées avec la répartition des compétences établie par les lois de 1982 et 1983 - Mission de solidarité nationale de l'Etat : compétence pour transmettre et faire assurer l'attribution du revenu minimum d'insertion, RMI, par ses représentants - Souhaite la décentralisation la plus complète possible de la recherche des bénéficiaires potentiels et de la politique d'insertion - Demande la création de comités locaux d'insertion mis en place par les centres communaux d'action sociale, CCAS, chargés d'instruire le dossier et de le transmettre au préfet - Conditions de réussite de l'insertion ; amendement de la commission des affaires sociales - *Vote* de ce projet de loi par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - *Art. 1 A* (p. 756) : sur l'amendement n° 7 de M. Pierre Louvot, rapporteur (reconnaissance de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté comme un impératif national), son sous-amendement n° 216 ; rejeté - (p. 758) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (reconnaissance de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté comme un impératif national) - *Art. 4* (p. 777) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de la commission (conditions du transfert de la compétence du financement et de l'attribution du RMI, de l'Etat au département à compter du 1^{er} janvier 1992) - *Après l'art. 10 A* (p. 789) : sur l'amendement n° 20 de la commission (accueil des demandes d'allocations par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et possibilité pour les allocataires d'être accompagnés, voire suppléés, dans leurs démarches par la personne de leur choix), soutient le sous-amendement n° 195 de M. Claude Estier - (p. 790) : sur l'amendement n° 210 de la commission (instruction des dossiers par le centre communal ou intercommunal d'action sociale et par le service départemental d'action sociale), soutient le sous-amendement n° 196 de M. Claude Estier.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 1044) : favorable à la réapparition de la qualification de médecine générale - Souhaite une harmonisation réelle entre le discours, voire l'engagement, et ses conséquences dans le domaine législatif sur l'enseignement de la médecine - Nécessaire réflexion sur les termes « résident » et « interne » - (p. 1045) : souhaite la création d'une filière de médecine générale - Estime que la revalorisation de la médecine générale devrait se traduire par une revalorisation de la cotation des actes des médecins généralistes - Suggère la présence des représentants des médecins généralistes dans les concertations qui s'établissent entre le Gouverne-

ment et les organismes sociaux - *Art. 2* (p. 1058) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 23 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'emplois résultant du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales) - *Avant l'art. 17* (p. 1068) : s'abstiendra au nom du groupe socialiste sur l'amendement n° 5 de M. Hector Viron (abrogation de l'article 89 de la loi n° 87-588 portant diverses mesures d'ordre social relatif au service fait et au trentième indivisible).

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - *Avant l'art. 17* (p. 1081, 1082) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Hector Viron (exercice sans restriction du droit de grève) - Défense sans ambiguïté du droit de grève par les membres du groupe socialiste - Affirmation du primat de la concertation, privilégié par les lois Auroux, sur l'affrontement - (p. 1084) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 7 de M. Hector Viron (procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative) - *Avant l'art. 19* (p. 1100) : se déclare favorable à l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) - Inquiétude quant à la possibilité de dérapage - *Avant l'art. 7* (p. 1113, 1114) : abstention du groupe socialiste sur les amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 59 (abrogation des articles de la loi Barzach du 30 juillet 1987 concernant les études médicales), n° 60 et n° 61 relatifs à la substitution de l'internat de médecine générale au résidanat - Mesures nécessaires à la reconnaissance de la spécificité universitaire de la médecine générale - *Art. 8* (p. 1116, 1117) : restauration de la qualification de médecin généraliste sans rétablissement de la filière de médecine générale ; nécessité d'installer un statut d'enseignement de généraliste attractif pour les étudiants et de valoriser les actes du médecin généraliste par rapport à ceux du médecin spécialiste - (p. 1119) : caractère inéquitable du régime dérogatoire permettant aux internes d'obtenir le diplôme dès soutenance de la thèse - Se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine, rétablissant la qualification en médecine générale et créant un titre d'ancien résident : rétablissement d'un lien entre la validation du troisième cycle, l'obtention du diplôme et le droit d'exercice) - *Art. 11* (p. 1120, 1121) : son amendement n° 75 ; évaluation des besoins de santé de la population : représentation paritaire des médecins et des pharmaciens dans les commissions régionales et nationale compétentes pour la biologie médicale ; retiré - *Art. 14* (p. 1124) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Henri Collard, rapporteur (dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ; modification de la rédaction de cet article relatif aux commissions administratives paritaires locales) - *Après l'art. 16* (p. 1127) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 49 du Gouvernement relatif à l'érection en établissement public de la Ville de Paris de la Maison de Nanterre.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion - Nouvelle lecture [n° 94 (88-89)]** - (27 novembre 1988) - *Art. 7* (p. 1792) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Pierre Louvot, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat relatif aux conditions d'ouverture du droit au RMI aux étrangers) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 1800) : opposition du groupe socialiste aux dispositions reprises par le Sénat en nouvelle lecture, visant à transférer au département la responsabilité de l'attribution de l'allocation, excluant les associations caritatives de l'instruction des dossiers de demandes et assurant la majorité aux élus dans les commissions nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif - Complémentarité indispensable entre l'Etat et les collectivités locales pour l'application du texte - Abstention du groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) (p. 1815, 1816) : exprime son accord avec les priorités de ce budget, malgré la modicité des moyens ; souhaite à l'avenir la détermination de ces crédits par référence à un pourcentage du budget national - Augmentation des crédits de l'inspection des installations classées - Elimination des déchets : importance d'une information des citoyens objective et crédible - Associations - Mesures d'incitation à prendre vis-à-vis des communes aussi bien que des industriels, pour améliorer la sécurité sur les sites urbains où sont installées des industries classées « Seveso » - Forêts ; formation et effectif des gardes forestiers - Agriculture ; article 19 de la directive européenne de juin 1987 - Qualité de la vie en ville ; plan relatif aux déplacements urbains inscrit dans la loi de décembre 1982 ; promotion de la bicyclette et des pistes cyclables - Cite l'ouvrage de M. Pierre Marcihacy, ancien sénateur, « Arrêtez la machine ! » - Vote de ce budget par le groupe socialiste.

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1876) : lutte contre le SIDA - (p. 1877) : rôle primordial des médecins généralistes - Souhaite que soient rapidement définis les rôles respectifs des différents établissements hospitaliers - Statut des personnels infirmiers - Relations avec le secteur privé - Insuffisance de la prévention dans le domaine de la santé publique - Nécessité de légiférer au plus tôt sur les manipulations génétiques - Protection des volontaires qui se prêtent aux recherches biomédicales - Evolution des officines pharmaceutiques.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** [n° 32 (88-89)] - (13 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2675) : opposition à la proposition de la commission visant à supprimer l'article 5 modifiant le dispositif de sortie du statut des villes nouvelles - Relâchement des liens entre administration territoriale et suffrage universel avec l'apparition de structures administratives et techniques intermédiaires ; organisation des établissements publics d'agglomérations nouvelles sous forme de syndicats, SAN ; insuccès des communautés d'agglomérations nouvelles, CAN, gérées par des délégués des communes élus au suffrage universel - Avenir de la structure communale : réflexions sur la communauté urbaine lyonnaise - (p. 2676) : répartition des compétences entre les structures territoriales ; légitimité du suffrage universel conférée à l'assemblée régionale ; système communal et CEE.

- **Proposition de loi relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales** - *Deuxième lecture* [n° 131 (88-89)] - (13 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2688, 2689) : initiative et discussion de ce texte, touchant un grave problème de société, conformes à la mission du législateur - Approuve la suppression des articles 3 et 4 par l'Assemblée nationale ; souhaite une modification prochaine de l'article 318 du code pénal - Accord sur la distinction entre le Comité national d'éthique et les comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale, suite à une modification adoptée par l'Assemblée nationale - Mode de désignation des membres des comités locaux - Pharmaciens hospitaliers - Vote de ce texte par le groupe socialiste.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Art. 1** (p. 2728) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (constatation du vote de chaque électeur par la signature simultanée, sur chaque exemplaire de la liste électorale, des membres du bureau chargés de la tenue des listes d'émargement).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - **Après l'art. 14** (p. 2824) : son amendement n° 29, soutenu par M. Paul Loridant : conditions d'autorisation des conseils municipaux à étaler le recouvrement de la taxe professionnelle ; retiré.)

SICARD (Pierre), sénateur du Cher (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

SIGNE (René-Pierre), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

SIMONIN (Jean), sénateur de l'Essonne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 16 décembre 1988) (p. 2775) - Ministère : Premier ministre - *Conséquences des grèves dans le service public - Conflits du travail.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1466) : son amendement n° I-261 : réduction du taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers ; rejeté - Rappelle que l'augmentation du taux de la TVA sur la nourriture pour les animaux familiers a été votée par l'Assemblée nationale, lors de la discussion de la loi de finances pour 1982, au titre de gage destiné à couvrir le coût de dispositions sociales - Différence de taxation entre les animaux d'élevage et les animaux familiers - Nécessité d'harmonisation communautaire.

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2111) : rappelle l'importance des budgets de l'environnement, de la défense et de l'éducation nationale dans le budget général de la Nation - Gravité de la situation du patrimoine scolaire dans la région Ile-de-France : vétusté des locaux, capacités d'accueil insuffisantes - Répartition des charges entre l'Etat et la région - (p. 2112) : rappelle que de nombreux transferts de compétences n'ont pas été accompagnés du transfert des moyens financiers et en personnels correspondants - Situation des collèges dans le département de l'Essonne - Désengagement de l'Etat, en 1989, en ce qui concerne la remise en état du patrimoine scolaire transféré - Rappelle le rôle éminent de l'école primaire et maternelle - Défense de la langue française - Enseignement du calcul et de l'instruction civique - Mission de l'instituteur - Lutte contre l'illettrisme.

Défense - (7 décembre 1988) (p. 2387) : souligne qu'il n'y a pas de liberté sans indépendance nationale et qu'il n'y a pas d'indépendance nationale sans une armée forte - Rappelle que la France doit au Général de Gaulle la dissuasion nucléaire qui reste le fondement de la sécurité européenne - Vote en 1987 de la loi de programmation militaire qui couvre la période 1987-1991 - Constate que cette loi accuse un retard dans son exécution de 6 milliards de francs et la reprise d'une déflation importante des effectifs - S'interroge

sur le sort des engagés en fin de contrat - Rappelle que l'armée est la « grande muette » et ne fait pas grève - S'interroge sur le mode de remboursement à l'armée des dépenses qu'elle a engagées pour assurer le transport des Franciliens durant les grèves - Inquiétude de l'armée face à l'insuffisance de ce projet de budget - Réduction du pouvoir d'achat des militaires - Faiblesse de l'encadrement - Evoque la condition militaire, véritable vocation fondée sur un idéal : servir - Insuffisance des rémunérations des personnels de l'armée - (p. 2388) : constate qu'à compétences égales, un officier gagne infiniment moins qu'un ingénieur du secteur privé - Estime qu'il appartient au Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'armée puisse avoir les spécialistes de haute valeur qu'il lui faut.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988 [n°129 (88-89)]** - (15 décembre 1988) - Art. 14 ter (p. 2831) : soutient l'amendement n° 23 de M. Jacques Oudin (dispositif limitant, pendant les trois années suivant une réduction, les possibilités d'augmentation des taux de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Avant l'art. 15 ter (p. 2841) : soutient l'amendement n° 10 de M. Philippe François (déclassement en dernière catégorie, au titre de la taxe sur le foncier non bâti, des terres agricoles délimitées par un plan de zone submersible).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - Art. 1 (p. 2878) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux (exonération partielle et décroissante des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un salarié dans les entreprises employant moins de quatre salariés) - Art. 2 (p. 2881) : soutient l'amendement n° 20 de M. Jean Chérioux (fixation par décret de la date et des conditions d'application aux travailleurs indépendants du dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales) - Avant l'art. 17 (par priorité) (p. 2886) : soutient l'amendement n° 24 de M. Charles Pasqua (mise en place d'un service minimum pour les transports en commun dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants).

SOISSON (Jean-Pierre), ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi, présenté avec M. Claude Evin, portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] (20 octobre 1988) - Politique économique et sociale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1032) : volonté du Gouvernement de développer le volume et la qualité de l'emploi contre le chômage - Priorité au traitement économique - Nécessité de donner un environnement économique favorable aux PME - Création du Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Problème des chômeurs de longue durée - Nécessaire ajustement et simplification de la législation sociale - (p. 1033) : diminution du nombre de demandeurs d'emploi au cours des derniers mois - Meilleure organisation du marché du travail - Ralentissement de la croissance de la population active, allongement de la scolarité, meilleure formation des jeunes - Effets des mesures prises en faveur des demandeurs d'emploi - Cinq mesures essentielles proposées par le Gouvernement : réinsertion des chômeurs de longue durée par la création de « contrats de retour à l'emploi » ; exonération de charges fiscales en cas d'embauche d'un premier salarié dans les entreprises individuelles ; allègement de la charge des entreprises de main-d'oeuvre par un dé plafonnement progressif des cotisations

d'allocations familiales ; exonération des charges sociales patronales pour les contrats de qualification ; réforme de l'utilisation des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP, créés en 1983 - (p. 1034) : dispositions relatives au travail : modes de paiement des salariés, répression du travail clandestin, élévation de un à deux ans de la durée du report d'incorporation, limite d'âge pour entrer dans les centres de formation des banques et des assurances reculée de 20 à 25 ans - Correction de certaines malfaçons du code du travail : formation des travailleurs intermédiaires aux règles de sécurité, conséquences des changements de catégorie professionnelle des élus du personnel, calcul du crédit d'heures des membres des comités d'entreprise - Problème de la commercialisation de produits fabriqués par les associations de personnes handicapées - Diverses mesures relatives aux différents régimes de protection sociale - Modification de la protection sociale de base par référence au régime général - Dispositions relatives à l'aménagement des études médicales - Mesures en faveur des fonctionnaires hospitaliers et des enseignants - Importance du problème de l'emploi - (p. 1046) : se félicite de la discussion de ce projet de loi au mois de novembre dans un esprit de liberté et de confiance - Rappelle que le Gouvernement a arrêté un plan pour l'emploi lors du conseil des ministres du 14 septembre, qui comprend un certain nombre de dispositions de nature législative dont l'exonération de toute charge patronale pour l'embauche du premier salarié - S'excuse de la présentation tardive d'amendements du Gouvernement relatifs aux stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Aménagement des formations en alternance - Estime qu'un dispositif de lutte pour l'emploi doit s'inscrire dans la durée et reposer sur des notions stables - (p. 1047) : signale la signature chaque mois de 5000 contrats de qualification et la nécessité de pérenniser l'exonération des contrats de qualification - Transformation de mesures passives d'indemnisation du chômage en une mesure active de réinsertion des chômeurs dans l'entreprise - Accord nécessaire du ministre des finances pour une extension du champ d'application de l'article premier souhaitée par la commission - Consultations en cours avec les représentants des professions libérales - Problème des contrats de qualification et des contrats d'apprentissage - Article 2 et dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales - Dé plafonnement et baisse des cotisations souhaités par le Gouvernement - Fiscalisation des cotisations d'allocations familiales et respect de l'harmonisation européenne - Considère le dé plafonnement comme l'indispensable préalable à la fiscalisation - (p. 1048) : Gouvernement favorable à la fiscalisation, au dé plafonnement et à l'allègement des charges des entreprises - Confirme la volonté du Gouvernement de rehausser le niveau de la formation du médecin généraliste - Etude en cours sur le service national - Absence de remise en cause de la loi de juillet 1987 sur l'apprentissage et développement de l'apprentissage industriel - Attente des résultats de l'expérience des contrats de retour à l'emploi - Signale l'élaboration en cours d'un plan d'ensemble relatif au financement de la sécurité sociale - Considère comme insatisfaisantes les conditions de mise en oeuvre des licenciements économiques - Favorable à une protection particulière des travailleurs les plus âgés - (p. 1049) : confirme que la modulation des horaires de travail ne fera pas obstacle à la garantie d'une rémunération constante - Problème de l'intérim et des contrats à durée déterminée - Ordonnance d'août 1986 et suppression de la liste limitative des cas de recours - Attachement du Gouvernement à ce que les contrats à durée déterminée et les missions d'intérim n'aient jamais pour objet de substituer des emplois temporaires à des emplois permanents - Transmission des observations sur les études médicales à MM. Claude Evin et Lionel Jospin - Importance de ce projet - Art. 1 (p. 1051) : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur - Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 22 de la commission (extension du régime applicable aux travailleurs, artisans et commerçants, aux travailleurs non salariés exerçant leur activité dans les mêmes conditions), n° 20 de M. Louis Virapoullé (extension aux professionnels libéraux du bénéfice de la mesure d'incitation à l'embauche prévue pour les artisans et commerçants) et n° 69 de M. Louis Souvet (extension aux membres des professions libérales de l'exonération des cotisations patronales de

sécurité sociale pour le premier salarié embauché) - (p. 1052) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Paul Souffrin (remboursement en cas de licenciement du premier salarié embauché sous certaines conditions fiscales, des exonérations des cotisations qui sont à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales) - Art. 2 (p. 1056) : son amendement n° 85 : application le 1^{er} janvier 1989 du décret fixant les taux de cotisations ; devenu sans objet - (p. 1057) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'emplois résultant du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales) et sur cet amendement, au sous-amendement n° 84 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis - S'oppose aux amendements n° 67 de M. Marcel Lucotte (limitation du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales pour les entreprises employant des salariés percevant en raison de leurs compétences des rémunérations élevées), n° 40 de M. Louis Virapoullé (plafonnement des cotisations d'allocations familiales dues au titre des rémunérations des travailleurs indépendants des professions non agricoles), n° 1 de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis (maintien du plafonnement des cotisations d'allocations familiales dues au titre des rémunérations versées aux artistes du spectacle bénéficiant d'un contrat à durée déterminée) et n° 70 de M. Louis Souvet (fixation par décret de la date et des conditions d'application du déplaçonnement aux cotisations assises sur les rémunérations des travailleurs indépendants après prise en compte des conditions d'investissement et d'embauche des travailleurs indépendants) - Après l'art. 3 (p. 1059) : accepte l'amendement n° 24 de la commission (assouplissement du champ d'application du mécanisme d'incitation à la retraite en faveur des vieux médecins, des prisonniers de guerre et des anciens combattants) - Son amendement n° 79 : taux de revalorisation des pensions de retraite pour l'année 1989 ; adopté - Art. 4 (p. 1060) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à l'intégration du régime spécial du Crédit foncier de France dans le régime général de la sécurité sociale) - (p. 1061) : accepte l'amendement n° 72 de M. Jean-Pierre Bayle (création d'une troisième catégorie de cotisants à l'assurance maladie maternité invalidité pour les expatriés aux revenus les plus modestes) et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 48 de M. Jean-Pierre Cantegrit (fixation du taux d'appel des cotisations de sécurité sociale des Français expatriés par la caisse des Français de l'étranger) - Son amendement n° 80 : transfère le régime de sécurité sociale des agents de change au régime général de sécurité sociale ; adopté - Art. 5 (p. 1062) : demande le retrait de l'amendement n° 64 de M. Stéphane Bonduel (exclusion du champ d'application de l'article L. 135-9 du code de la sécurité sociale, des caisses autonomes d'assurance vieillesse des professions libérales) - Après l'art. 5 (p. 1063) : demande le retrait de l'amendement n° 66 de M. Claude Huriet (exclusion, des organismes d'assurance vieillesse des professions libérales, du champ d'application des articles L. 124-4 et L. 153-9 du code de la sécurité sociale) - Après l'art. 6 (p. 1064) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Paul Souffrin (extension de la mensualisation des pensions à tous les régimes complémentaires) et des amendements identiques n° 25 de la commission et n° 73 de M. Claude Estier (prolongation des conditions d'adhésion à une société de retraite mutualiste d'anciens combattants pour pouvoir bénéficier de la majoration des rentes prise en charge par l'Etat) - (p. 1065) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. André Diligent (obligation pour les entreprises d'assurer la perte financière encourue par leur personnel, à l'occasion des sinistres aboutissant à l'invocation du cas de force majeure).

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 17 (p. 1080) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Hector Viron (exercice sans restriction du droit de grève) - Rappelle la jurisprudence relative au versement des salaires, primes et avantages sociaux en cas de grève - Préambule de la Constitution de 1946, précisant que le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent - Caractère contraire à la Constitution de la disposition visant à établir l'immunité des membres des organisations syndicales pour des faits relatifs à l'exercice du droit de grève ; décision du Conseil constitutionnel du 22 octobre 1982 -

(p. 1082) : circulaire d'application de la loi d'amnistie ; réintégration de trois travailleurs de chez Renault - Elaboration dans la concertation avec les partenaires sociaux des projets de loi de sa compétence - (p. 1084) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Hector Viron (procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative) - Souhaite négocier l'aménagement de la loi du 3 juillet 1986 supprimant l'autorisation administrative de licenciement : organisation de la procédure et conditions de l'exercice par le comité d'entreprise du recours à l'expert ; problème posé par le phénomène de substitution de jeunes travailleurs à des personnes âgées travaillant dans les entreprises ; aménagement des procédures de reconversion - (p. 1085) : position des syndicats ouvriers - (p. 1087) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Hector Viron (suppression de la dissociation entre accident de travail et accident de trajet introduite par la loi du 7 janvier 1981 relative à la protection des salariés victimes d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle) - (p. 1088) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Hector Viron (garantie d'emploi du salarié en cas de maladie) - Jurisprudence et existence de conventions collectives protégeant le travailleur malade - Accord national interprofessionnel du 10 décembre 1977 instituant un mécanisme de protection sociale des salariés atteints de maladie ou victimes d'un accident leur assurant le maintien par l'employeur d'une fraction importante de leur rémunération - Art. 17 (p. 1089) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Hector Viron (suppression de cet article relatif à l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage dans le secteur des banques et des assurances) ; accepte l'amendement rédactionnel n° 28 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur - Disposition portant à 25 ans l'âge limite d'entrée en apprentissage dans les centres de formation du secteur des banques et des assurances ; harmonisation avec l'âge limite figurant à l'article L. 117-3 du code du travail - (p. 1090) : formations en alternance ; accord des partenaires sociaux d'octobre 1983 modifié par l'accord du 24 octobre 1988 - Centres de formation d'apprentis, CFA : faiblesse de la formation générale des élèves accueillis ; envisage une action conjointe avec l'éducation nationale ; bilan nécessaire de l'action des CFA et des possibilités de préparation de baccalauréats professionnels par ces derniers - Journée nationale de l'apprentissage à Agen - Insiste sur l'importance primordiale à donner à la formation de base des jeunes les moins qualifiés - Après l'art. 17 (p. 1091) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Hector Viron (conclusion obligatoire d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage pour toute embauche de jeune de 16 à 25 ans) - Loi Rigout du 24 février 1984 relative aux formations en alternance - Contrat de qualification ; stage d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Louis Souvet (affectation d'une part de la taxe d'apprentissage aux formations de niveau CAP) - Mission fondamentale de l'apprentissage ; formation des jeunes sans qualification - Loi du 23 juillet 1987 portant rénovation de l'apprentissage - Développement vers des filières de formation visant à un niveau supérieur de qualification - Mise en place prochaine d'un groupe de travail sur l'apprentissage - Contrat de plan Etat-région - Crédits destinés à financer le développement de l'apprentissage industriel dans le budget pour 1989 - Art. 18 (p. 1092) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'inspection agricole) - Après l'art. 18 : son amendement n° 42 : exonération des cotisations à la charge de l'employeur liée à l'embauche d'un jeune par un contrat de qualification prévu à l'article 980-2 du code du travail ; adopté - (p. 1093) : conséquence de l'accord conclu le 24 octobre 1988 entre les partenaires sociaux pour la réforme des formations en alternance - Aménagement des SIVP ; correction de certaines dérives - (p. 1094) : attaques du groupe communiste contre le contrat de qualification, créé par la loi Rigout du 24 février 1984 - (p. 1095) : son amendement n° 43 : définition et objectif du SIVP ; adopté - Primo-demandeurs d'emploi - Volonté d'éviter la substitution à des emplois permanents et les abus concernant les dépassements d'horaires légaux - (p. 1096) : négociation de l'accord du 24 octobre 1988 ; position de la CGT - Pourcen-

tage d'embauches suite au SIVP - Exemple des accords interprofessionnels conclus en 1983 et repris par la loi du 24 février 1984 - (p. 1097) : son amendement n° 44 : application aux stagiaires des dispositions concernant le repos hebdomadaire et interdiction du recours aux heures supplémentaires ; adopté - (p. 1098) : volonté d'assurer, en liaison avec les comités régionaux de l'ANPE, le contrôle effectif du SIVP - Son amendement n° 45 : mise en oeuvre des SIVP dans les entreprises : rôle du comité d'entreprise ; adopté - Avant l'art. 19 (p. 1099) : son amendement n° 77 : contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés ; adopté - Chômage de longue durée - (p. 1101) : bénéficiaires du contrat de retour à l'emploi : titulaires de l'allocation de solidarité spécifique, anciennement chômeurs de longue durée, et titulaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion, RMI - Caractère de contrat de travail de droit commun rémunéré au moins au SMIC - Compensation des pertes de cotisations par la sécurité sociale - (p. 1102) : absence de lien entre l'effort financier de l'Etat pour le financement des contrats de retour à l'emploi et le dispositif de financement du RMI - Art. 19 (p. 1102) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de la commission (suppression de cet article relatif aux modalités de calcul de l'indemnité compensatrice de préavis) - Caractère défavorable aux salariés de la récente jurisprudence de la Cour de cassation en particulier lorsque le salarié est licencié à l'issue d'une période de fermeture de l'entreprise pour raison économique : arrêt du 26 juin 1985, Société de travaux publics de Valenciennes contre Duprez et autres ; arrêt du 10 décembre 1987 ; difficultés en conséquence pour la mise en oeuvre de plans sociaux faisant suite à d'importantes opérations de licenciement pour motif économique - (p. 1103) : procédure de mise en chômage partiel - Caractère équitable d'une différence de traitement entre les salariés licenciés et les salariés en chômage partiel - Art. 20 (p. 1103, 1104) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Hector Viron (suppression de la possibilité de payer le salaire en espèces au-dessus d'un plafond fixé par décret) - Accord de la CGT sur le paiement des salaires en espèces en dessous d'un certain plafond - Accepte l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif au plafond de paiement des salaires en espèces) - Art. 21 (p. 1104) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (suppression de cet article visant, dans le cas de la mise en place d'un système de modulation du temps de travail par simple convention ou accord d'entreprise ou d'établissement non étendu, à permettre aux salariés de bénéficier d'un lissage de rémunération leur procurant un revenu constant chaque mois) - Art. 22 (p. 1105) : accepte l'amendement rédactionnel n° 32 de la commission - (p. 1106) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Hector Viron (suppression de la dispense de formation à la sécurité pour les salariés liés par un contrat de travail temporaire et recrutés pour l'exécution de travaux urgents de sécurité) - Article visant l'embauche d'intérimaires techniciens de la sécurité - Affaire Gaétano : accident mortel du travail d'un intérimaire de 21 ans, employé sur le chantier de Lorfente, filiale d'Usinor-Saci-lor, et tombé d'un toit en effectuant des travaux autres que ceux stipulés sur son contrat de travail - Art. 23 (p. 1107) : accepte l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission - Art. 24 : accepte l'amendement rédactionnel n° 34 de la commission - Art. 25 (p. 1108) : accepte l'amendement rédactionnel n° 35 de la commission - Art. 26 : accepte l'amendement rédactionnel n° 36 de la commission - Après l'art. 26 : demande le retrait de l'amendement n° 15 de M. Hector Viron (crédit d'heures alloué au représentant syndical au comité central d'entreprise dans les entreprises de plus de 500 salariés comprenant plusieurs établissements) - (p. 1109) : interprétation par le ministère du travail des règles édictées par le code du travail en la matière et reconnaissant que le bénéfice du crédit d'heures doit être accordé à un représentant par syndicat représentatif - Instruction du 21 octobre 1985 au directeur départemental du travail et de l'emploi d'Indre-et-Loire - Après l'art. 26 : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Hector Viron (abrogation de l'article 414 du code pénal punissant les manoeuvres en vue d'obtenir une cessation concertée du travail) - (p. 1110) : interprétation stricte de cet article par la juris-

prudence : nécessité de réunir et démontrer les éléments constitutifs du délit : intention, relation entre les violences ou manoeuvres frauduleuses et cessation concertée du travail - Relève l'intention des auteurs de l'amendement visant à obtenir la réintégration dans leur emploi des représentants du personnel licenciés exclus du bénéfice de la loi d'amnistie - Engagement pris sur le bilan de l'application de la loi d'amnistie dans le domaine des conflits du travail - (p. 1111) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Hector Viron (publication annuelle par le ministère du travail des statistiques relatives aux infractions au code du travail, aux autorisations en matière de licenciement économique et aux licenciements de représentants du personnel) - Publication annuelle, dans les dossiers statistiques du ministère du travail et de l'emploi, des enquêtes sur les licenciements de représentants du personnel classés en diverses catégories - Respect des obligations statistiques figurant dans la convention n° 8 de l'Organisation internationale du travail, OIT - Art. 27 (p. 1112) : accepte l'amendement n° 37 de M. Henri Collard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la priorité, en matière de marchés publics, aux organismes de handicapés vendant certains produits d'entretien).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) (p. 1829) : objectifs du Gouvernement : donner la priorité au traitement économique du chômage, au développement du volume et de la qualité de l'emploi, et alléger les charges des entreprises - Evolution positive de la situation de l'emploi - Rénovation du dispositif de formation professionnelle - Adaptation de l'emploi à la formation - Meilleure utilisation des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - (p. 1830) : formation professionnelle des jeunes employés pour les travaux d'utilité collective, TUC - Amélioration des stages en faveur des jeunes - Développement de l'apprentissage - Exonération de charges sociales des contrats de qualification - Aide à la création d'entreprises - Création d'un chèque-conseil de 6000 F au bénéfice des chômeurs, créateurs d'entreprises - Renforcement du soutien aux initiatives locales - Incitation à une gestion prévisionnelle de l'emploi - Développement de la formation dans les entreprises, notamment du congé individuel de formation - Mise en place de stages préventifs pour les demandeurs d'emplois menacés par le chômage de longue durée - Développement des moyens nécessaires au traitement des dossiers de conversion - (p. 1831) : réinsertion professionnelle des chômeurs - Répartition des dépenses - Créations d'emplois à l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Définition des nouvelles missions de l'ANPE - Situation des contrôleurs du travail - Augmentation des moyens d'intervention : dotations en faveur de la formation professionnelle, dépenses affectées à la politique de l'emploi, moyens du fonds d'orientation pour l'emploi et la formation professionnelle - Explique les raisons de l'importance des crédits affectés, au titre de provision, à ce fonds en 1989 - Financement du plan pour l'emploi - Indemnisation du chômage - Dotation affectée aux travailleurs handicapés - Rénovation des immeubles de l'administration centrale - (p. 1832) : dépenses de fonctionnement - (p. 1844) : simplification du système de formation professionnelle - Volonté gouvernementale de donner la priorité au traitement économique du chômage par rapport au traitement social - Plan pour l'emploi - Amélioration de la situation locale de l'emploi - Action menée au niveau des comités de bassin d'emplois - Ateliers pédagogiques personnalisés - Fonctionnement de l'ANPE et de l'AFPA - (p. 1845) : adaptation des centres de formation aux besoins des entreprises et aux métiers d'avenir - Expérience menée en ce sens en Bourgogne - Intérêt porté au problème des emplois « vocationnels » en Franche-Comté - Consultation des partenaires sociaux sur la définition d'un plan de l'emploi - Volonté d'associer les rapporteurs des commissions parlementaires à l'utilisation des crédits de la provision en faveur du fonds d'intervention pour l'emploi et la formation professionnelle - Meilleure information des parlementaires sur les conditions de fonctionnement de l'ANPE et de l'AFPA - Exonération des charges sociales

pour les contrats de qualification - Expérience, menée dans cinq régions, de globalisation et de déconcentration des crédits - Possibilité pour les maisons des entreprises de recevoir une part des crédits votés dans ce budget et d'être bénéficiaires des crédits du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Développement de l'apprentissage - Coordination de l'ensemble des formations en alternance - Examen des crédits - Etat B (p. 1847) : demande le retrait de l'amendement n° II-4 de M. Louis Souvet (réduction des crédits du chapitre 44-77 relatifs au « fonds d'orientation pour l'emploi et la formation professionnelle »).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2871) : dé plafonnement progressif des cotisations d'allocations familiales ; régime dérogatoire applicable aux professions indépendantes ainsi qu'aux professionnels du spectacle et de l'audiovisuel - Souhaite que le Sénat adopte en nouvelle lecture ce projet de loi privilégiant le traitement économique du chômage et les mesures en faveur de l'emploi - **Avant l'art. 1 A** (p. 2875) : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière) - **Art. 1 A** (p. 2876) : s'oppose à l'amendement n° 42 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article tendant à aménager certaines dispositions de la loi Méhaignerie en limitant les effets de la revalorisation des loyers) - **Art. 1 B** : accepte l'amendement rédactionnel n° 45 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur, et s'oppose au n° 43 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article visant à encadrer la procédure de fixation du nouveau loyer) - **Art. 1 C** (p. 2877) : s'oppose à l'amendement n° 44 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article tendant à soumettre les logements de la régie immobilière de la Ville de Paris à la législation sur les HLM) - **Avant le titre I** : s'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi du 13 juillet 1977 modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale) - (p. 2878) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (statut des fonctionnaires territoriaux) - **Art. 1** (p. 2879) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux (exonération partielle et décroissante des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un salarié dans les entreprises employant moins de quatre salariés) - **Art. 2** (p. 2881) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif au dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales) et s'oppose aux amendements n° 34 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression du dé plafonnement de la cotisation patronale d'allocations familiales et des régimes dérogatoires et spécifiques concernant certaines professions) et n° 20 de M. Jean Chérioux (fixation par décret de la date et des conditions d'application aux travailleurs indépendants du dé plafonnement des cotisations d'allocations familiales) - **Art. 6 quater** (p. 2885) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article tendant à relever le taux de la retenue pour pension applicable aux fonctionnaires civils et militaires) - **Art. 6 quinquies** (p. 2886) : s'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Hélène Luc (suppression de cet article tendant à proroger en 1989 la contribution exceptionnelle sur le revenu imposable instaurée pour financer la Caisse nationale d'assurance vieillesse) - **Avant l'art. 17 (par priorité)** (p. 2887) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Pasqua (mise en place d'un service minimum pour les transports en commun dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants) - (p. 2888) : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Hélène Luc (rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement) - (p. 2889) : s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Hélène Luc (exercice sans restriction du droit de grève) - **Art. 17 (par priorité)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (report de l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage) - **Art. 18 ter (par priorité)** (p. 2891) : s'oppose aux amendements n° 37 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article tendant à modifier la législation relative aux stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP) et n° 10 de

la commission (suppression de l'alinéa précisant le montant minimal des dommages et intérêts auxquels le jeune stagiaire a droit en cas de rupture anticipée du SIVP).

SORDEL (Michel), sénateur, de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole jusqu'au 18 janvier 1988 (JO Lois et décrets du 19 janvier 1988).
- Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture - [n° 90 (88-89) tome 1] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1193) : analyse les objectifs des précédentes lois d'orientation agricole adoptées par le Parlement depuis 1960 - Nouvel environnement économique de l'agriculture française : Marché commun, accroissement considérable de la productivité, surproduction - Vieillesse de la population agricole - Nouvelle définition de l'exploitation agricole - Encouragement aux formes sociétaires d'exploitation : exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, et groupement agricole d'exploitation en commun, GAEC - Statut des exploitants - (p. 1194) : application à l'agriculture, avec certaines adaptations, des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles ainsi que des enseignants des établissements d'enseignement agricole privés - Problème de la répartition des charges sociales - Réforme des structures - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1905) : évolution du revenu agricole - Aides directes : diminution constante des transferts sociaux ; progression des subventions, largement compensée par la progression des charges : impôts fonciers, taxes - Agriculteurs en difficulté - Aides indirectes : crédits des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER ; prêts bonifiés ; question sur le monopole de la distribution par le Crédit agricole - Conseil supérieur d'orientation agricole - Subventions aux offices - Diminution des crédits relatifs à l'aménagement du territoire - Calamités agricoles - (p. 1906) : part du budget national allant à la CEE ; effort de diminution du coût de la politique agricole commune ; mise en place de stabilisateurs ou quantités maximales garanties, QMG, pour les céréales et les oléagineux - Conséquences sur la baisse du prix des céréales - Colza ; tournesol ; marché de la viande ; marché laitier - Mesures d'accompagnement : utilisation des excédents de la production de céréales pour l'alimentation du bétail ou la production d'éthanol - Diminution des stocks mondiaux - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1947) : soutient l'amendement n° II-26 de

M. Henri de Raincourt (réduction des crédits du titre IV) -
Objet : augmentation des crédits alloués aux offices inter-
professionnels agricoles.

SOUCARET (Raymond), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1190) : définition de l'activité agricole - Dénonce la concurrence des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, CUMA, dont pâtissent les entreprises spécialisées de travaux agricoles et forestiers - Rappelle que les CUMA bénéficient d'avantages fiscaux considérables - Contrôle des structures - (p. 1191) : détermination de la parcelle de subsistance - Favorable à l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2** (p. 1207) : son amendement n° 162 : définition des activités agricoles ; rejeté - (p. 1209) : s'élève contre la discrimination faite entre les entreprises de travaux agricoles et les CUMA.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Après l'art. 23** (p. 1637) : son amendement n° 1-63 : diminution de la valeur locative des matériels agricoles de récolte pour la détermination de l'assiette de la taxe professionnelle ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1988) (p. 1891, 1892) : contexte de la baisse du revenu agricole - Insuffisance des pensions vieillesse ; accroissement du nombre de retraités agricoles - Hausse des cotisations ; impact de la pérennisation de la contribution exceptionnelle au financement de la sécurité sociale ; hausses consécutives aux opérations de correction du revenu cadastral ; exemple du Lot-et-Garonne - Demande un plafond de hausse des cotisations dans l'attente d'une réforme du système de cotisations sociales des agriculteurs, transférant l'assiette sur les revenus réels et non plus sur le revenu cadastral - Parité sociale à rechercher - Déséquilibre démographique du régime agricole - Contribution de l'Etat au BAPSA - Baisse du revenu agricole : exemple de la chute des prix du tournesol depuis 1986 - **Examen des crédits** (p. 1897) : compte tenu des explications de M. Henri Nallet, ministre, vote de ce projet de budget par le groupe de la Gauche démocratique.

SOUFFRIN (Paul), sénateur de la Moselle (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux droits des Français rapatriés d'origine nord-africaine [n° 266 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Rapatriés** - Retirée le 18 octobre 1988.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la diffusion à la radio et à la télévision d'informations pour encourager le don bénévole du sang [n° 330 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Vie, médecine et biologie.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à ce qu'en matière de protection sociale chacun bénéficie de plein droit des dispositions plus favorables contenues dans les lois promulguées et publiées postérieurement à la date d'entrée en jouissance des prestations [n° 341 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Sécurité sociale.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer le paiement mensuel des pensions de retraite ou d'invalidité [n° 344 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - Assurance vieillesse.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la reconnaissance de la langue des signes française [n° 47 (88-89)] (20 octobre 1988) - Handicapés.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 333) - Ministère : Solidarité - Sécurité sociale des mineurs - Mineurs (travailleurs de la mine).

Questions orales sans débat :

n° 29 (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 645) - Ministère : Solidarité - Reconnaissance de la langue des signes française - (Réponse : JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 747) - Sourds et sourds-muets.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique** [n° 227 (87-88)] - Suite de la discussion - (16 février 1988) - **Art. 1** (p. 63) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article, tel qu'il vient d'être modifié - **Art. 4** (p. 69) : soutient l'amendement n° 23 de M. Charles Lederman (versement sous forme d'avance des aides consenties par l'Etat aux candidats à l'élection présidentielle).

- **Projet de loi relatif au prélèvement sur certains revenus au profit de la sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires** [n° 309 (87-88)] - (5 juillet 1988) - **Discussion générale** (p. 397) : malgré les changements de gouvernement et de majorité parlementaire, ne remarque aucune transformation profonde de la politique sociale - (p. 398) : rappelle que le groupe socialiste, comme le groupe communiste, avait dénoncé en juin 1987 les mesures du plan Séguin - Inquiet au sujet des résultats de la concertation engagée par le Gouvernement et notamment des propositions élaborées par M. Yvon Chotard pour le Conseil économique et social - Préconise la récupération des dettes patronales et une mise à contribution plus élevée des revenus financiers plutôt que la reconduction des prélèvements obligatoires sur les salaires - Dépôt par le groupe communiste d'un amendement tendant à établir une cotisation sur les revenus du capital égale à celle prélevée sur les salaires - Interroge le ministre sur l'application dans les départements et territoires d'outre-mer de l'article 4 relatif à la diminution du taux de TVA sur les boissons non alcoolisées - Opposition du groupe communiste à l'adoption de ce projet de loi - **Avant l'art. 1** (p. 401, 402) : son amendement n° 1 : augmentation du taux des prélèvements obligatoires sur les revenus du capital ; rejeté - Favorable à une harmonisation fiscale européenne inspirée notamment des mesures prises en RFA relatives à la taxation des revenus du capital - **Art. 3** (p. 403) : son amendement n° 2 : suppression de cet article tendant à proroger le relèvement des taux de cotisation vieillesse pour les fonctionnaires civils et militaires ; rejeté - **Art. 4** (p. 404) : favorable à cet article tendant à diminuer le taux de TVA sur les boissons non alcoolisées.

sées - Interroge à nouveau le Gouvernement sur les mesures applicables aux départements et territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 254 (87-88)]** - (11 octobre 1988) - Après l'art. 7 (p. 522) : reprend l'amendement n° 9 de M. Albert Pen (application à Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions de l'article 32, accordant une garantie de ressource aux travailleurs handicapés exerçant une activité professionnelle, de la loi d'orientation sur les handicapés du 30 juin 1975) ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage [n° 255 (87-88)]** - (11 octobre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 529) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet, à la fois nécessaire et insuffisant pour résoudre les problèmes spécifiques de Mayotte.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 286 rect. bis 1987-1988) déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux essais chez l'homme d'une substance à visée thérapeutique ou diagnostique [n° 19 (88-89)]** - (12 octobre 1988) - Motion de renvoi en commission (p. 538) : sa motion n° 59, soutenue par M. Charles Lederman, tendant au renvoi en commission ; rejetée - **Discussion générale** (p. 544) : regrette le rejet de la motion de renvoi en commission - Nécessité d'un cadre juridique pour la protection du sujet des essais et pour l'expérimentateur - Souci de faire passer la protection de l'homme avant les intérêts de l'industrie pharmaceutique - Assimilation discutée entre les essais sans but thérapeutique et les essais à but thérapeutique - Problème de la licéité de l'essai et de l'équivalence ou de la non-équivalence du traitement proposé avec un autre traitement connu - (p. 545) : conséquences de l'élargissement du champ d'application de cette proposition de loi et impossibilité de régler de la même façon des situations aussi diverses que la procréation médicalement assistée, les greffes d'organes ou les essais d'un cosmétique - Proposition de loi limitée par le flou de certaines de ses dispositions : article L. 209-12 du code de la santé publique relatif à l'essai pratique en situation d'urgence, et par l'insuffisance des garanties qu'elle offre aux sujets de l'expérience biomédicale - Souci d'éviter de transformer l'être humain en un produit soumis aux lois du marché - Rappelle la pratique en RFA du don d'organe ou du sang - Dépôt d'amendements communistes relatifs à la protection accrue de l'individu - **Art. 1 - Art. L. 209-2 du code de la santé publique** (p. 546) : son amendement n° 1 : examen médical approfondi du sujet obligatoire avant toute recherche biomédicale ; rejeté - Son amendement n° 2 : principe de non-dissociabilité de l'intérêt de la recherche et du but poursuivi ; rejeté - **Art. L. 209-3** : ses amendements de cohérence n° 3 ; adopté, et n° 4 : obligation pour l'investigateur de justifier d'une expérience pratique, clinique et scientifique ; rejeté - (p. 548) : son amendement n° 5 : soumission à l'agrément du ministre chargé de la santé du lieu de l'expérimentation et des moyens matériels et techniques utilisés ; rejeté - **Art. L. 209-4** : son amendement n° 6 : nature exhaustive de l'information du sujet participant à une recherche biomédicale ; rejeté - (p. 549) : son amendement n° 7 : information du sujet de l'expérimentation biomédicale des risques encourus en cas d'arrêt prématuré de l'expérimentation ; retiré - (p. 550) : son amendement n° 8 : dérogation au principe d'une information aussi complète que possible dans le cas d'une recherche biomédicale pratiquée sur un malade ; rejeté - (p. 551) : son amendement n° 9 : mentions devant figurer sur le document écrit qui régit les relations entre l'investigateur d'une recherche biomédicale et la personne qui accepte d'y participer ; devenu sans objet - **Art. L. 209-7** (p. 553) : sur l'amendement n° 28 de M. Franck Sérusclat (soumission de toute recherche biomédicale pratiquée sur l'homme à l'avis consultatif préalable d'un comité local d'éthique agréé auprès d'un représentant de l'Etat dans la région), se déclare opposé au sous-amendement n° 64 de M. Paul Malassagne - (p. 554) : ses amendements n° 10 : possibilité pour le Conseil d'Etat de fixer par décret les dispositions qui sont relatives au lieu d'implantation du

comité local d'éthique ; devenu sans objet ; n° 11 : définition du domaine de compétences du comité local d'éthique ; et n° 12 : insertion d'une clause de sauvegarde supplémentaire pour le sujet de l'expérience au cas où des modifications significatives surviendraient au cours de la recherche ; rejetés - **Art. L. 209-9** (p. 556) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Art. L. 209-10** : son amendement n° 14 : conditions de participation à des recherches biomédicales de certaines personnes : mineurs, femmes enceintes, malades mentaux, majeurs incapables, personnes en état végétatif chronique ou personnes âgées ou handicapées physiques ; rejeté - **Art. L. 209-11** (p. 557) : son amendement n° 15 : suppression de cet article relatif aux recherches biomédicales chez les femmes enceintes et allaitantes ; rejeté - **Art. L. 209-12** (p. 558) : s'abstiendra sur l'amendement rédactionnel n° 46 du Gouvernement - **Art. L. 209-13** (p. 559) : son amendement n° 16 de coordination avec son amendement n° 14 ; retiré - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 48 du Gouvernement (limitation du montant des indemnités versées au sujet d'une recherche à un maximum annuel fixé par le ministre chargé de la santé) - **Art. L. 209-16** (p. 560) : se déclare opposé à l'amendement n° 51 du Gouvernement (agrément du ministre chargé de la santé nécessaire pour les personnes physiques ou morales effectuant des recherches biomédicales sans finalité thérapeutique directe) - **Art. L. 209-17** : son amendement rédactionnel n° 18 ; adopté - (p. 561) : son amendement n° 19 : transmission au ministre chargé de la santé de l'avis du comité local d'éthique sur tout protocole de recherche biomédicale ; rejeté - **Après l'art. L. 209-17** : son amendement n° 20 : protocole régissant les relations entre le promoteur d'une recherche biomédicale et l'investigateur ; rejeté - **Art. 3** (p. 563) : accepte l'amendement n° 54 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 16 du code civil rappelant que nul ne pourra porter atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui sans son consentement et sans y avoir été autorisé par la loi) - **Art. 5** (p. 564) : se déclare favorable à l'amendement n° 56 du Gouvernement (fixation des modalités d'application de la présente loi par décrets en Conseil d'Etat).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - **Art. 1** (p. 1050) : se déclare réservé, au nom du groupe communiste, sur l'exonération pendant 24 mois des cotisations de sécurité sociale pour l'embauche, par un travailleur indépendant, d'un premier salarié sur un contrat à durée indéterminée - Multiplication des exonérations patronales et alourdissement de l'effort contributif des travailleurs salariés - Souhaite l'adoption d'une série de mesures économiques, sociales et fiscales cohérentes entre elles afin de remédier à la crise qui affecte le commerce et l'artisanat - Nécessité de revoir le régime forfaitaire - Dénonce de nombreuses injustices fiscales - Propose l'abaissement des droits d'enregistrement acquittés par les acheteurs - (p. 1052) : son amendement n° 55, soutenu par M. Robert Pagès : remboursement en cas de licenciement du premier salarié embauché sous certaines conditions fiscales, des exonérations des cotisations qui sont à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales ; rejeté - **Art. 2** (p. 1053) : déplafonnement progressif prévu des cotisations d'allocations familiales - Déplafonnement, simple mesure de justice qui doit rendre les cotisations strictement proportionnelles aux revenus assujettis - Opposé à l'abaissement du taux - (p. 1054) : souhaite une réforme de l'assiette des cotisations - Favorable à une croissance plus riche en emplois, en quantité et en qualité - (p. 1058) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 23 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'emplois résultant du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales) - **Art. 4** (p. 1060) : son amendement n° 56 : suppression de cet article relatif à l'intégration du régime spécial du Crédit foncier de France dans le régime général de la sécurité sociale ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 1063) : son amendement n° 4, soutenu par M. Robert Pagès : extension de la mensualisation des pensions à tous les régimes complémentaires ; retiré - (p. 1066) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 74 de M. Claude Estier (prise en charge des jeunes handi-

capés par des établissements spécifiques adaptés à leurs besoins).

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - **Avant l'art. 17** (p. 1086) : soutient l'amendement n° 8 de M. Hector Viron (suppression de la dissociation entre accident de travail et accident de trajet introduite par la loi du 7 janvier 1981 relative à la protection des salariés victimes d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle) - **Mobilité de la main-d'oeuvre et évolution de la vie moderne à l'origine de l'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail ; refus des employeurs d'assumer leurs responsabilités** - **Après l'art. 18** (p. 1094) : se déclare opposé à l'amendement n° 42 du Gouvernement (exonération des cotisations à la charge de l'employeur liée à l'embauche d'un jeune par un contrat de qualification prévu à l'article 980-2 du code du travail) - (p. 1097, 1098) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 44 du Gouvernement (application aux stagiaires des dispositions concernant le repos hebdomadaire et interdiction du recours aux heures supplémentaires) - **Etude du Centre d'étude des revenus et des coûts, CERC, publiée en juin 1988 : évolution à la baisse des salaires des jeunes de 18 à 25 ans en raison du développement des mesures d'insertion sociale et professionnelle constituant des situations de quasi emploi avec des rémunérations inférieures au SMIC ; inefficacité du stage d'initiation à la vie professionnelle en ce qui concerne l'embauche des jeunes les moins qualifiés - Dispositif de surexploitation et de précarisation** - **Avant l'art. 7** (p. 1114, 1115) : se déclare favorable aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 59 (abrogation des articles de la loi Barzach du 30 juillet 1987 concernant les études médicales), n° 60 et n° 61 relatifs à la substitution de l'internat de médecine générale au résidanat - **Lutte nécessaire contre une médecine à deux vitesses.**

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) (p. 1861) : réduction des crédits affectés à de nombreux secteurs - **Protection et prévention sanitaires** - Contrôle des règles d'hygiène - **Lutte contre l'alcoolisme** - **Organisation des soins** - **Lutte contre la pauvreté** - **Revenu minimum d'insertion, RMI** - **Financement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM** - (p. 1862) : diminution des subventions d'équipement pour la recherche médicale - **Financement de l'hôpital public** - **Actions en faveur des personnes âgées** - **Médecine scolaire** - **Insuffisance des crédits octroyés aux services d'auxiliaires de vie, élément stratégique majeur pour la vie à domicile des grands handicapés** - **Création de places dans les centres d'aide par le travail, CAT** - **Limitation du secteur privé dans les établissements publics hospitaliers** - **Lutte contre le SIDA** - **Financement des établissements publics d'hospitalisation** - **Nécessaire rationalisation de l'organisation et du fonctionnement de ces établissements** - **Formation initiale et continue des médecins et des personnels de santé** - **Revalorisation salariale et statutaire de ces personnels** - **Equipements sanitaires** - **Diminution des crédits de formation et de recyclage des professions médicales et paramédicales** - **Départementalisation hospitalière** - **Statut des infirmières** - (p. 1863) : évoque le refus du président de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie de revaloriser le statut et le salaire des infirmières et des aides soignantes travaillant dans les établissements gérés par les caisses régionales d'assurance maladie - **Problèmes liés au vieillissement de la population** - **Insuffisance des moyens mis en oeuvre pour améliorer le système des soins à domicile et de l'aide ménagère, remédier à la pénurie des personnels spécialisés et augmenter les capacités d'accueil pour les personnes dépendantes** - **Fait état des récentes protestations des salariés du régime général de la sécurité sociale** - **Réforme du fonctionnement de la caisse nationale d'assurance maladie et des caisses primaires préjudiciable aux institutions de sécurité sociale et devant aboutir à une suppression prochaine de nombreux emplois** - **Opposition du groupe communiste à l'adoption de ces crédits.**

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 157 (88-89)]** - (19 décembre 1988) -

Art. 18 quinquies 1 (par priorité) (p. 2895) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 11 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (suppression de cet article permettant au représentant de l'Etat d'interdire à une entreprise de recourir aux SIVP lorsqu'elle a violé une disposition relative à ces stages) - **Art. 18 sexies (par priorité)** (p. 2896) : soutient l'amendement n° 38 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article relatif aux contrats de retour à l'emploi) - **Art. 21 (par priorité)** (p. 2897) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement de cet article tendant à assurer une rémunération stable aux salariés malgré la modulation de leur temps de travail) - **Art. 22 (par priorité)** : soutient l'amendement n° 39 de M. Charles Lederman (dispense du stage de formation accordée aux intérimaires engagés pour effectuer des travaux urgents de sécurité lorsqu'ils sont déjà dotés d'une qualification dûment établie en vue de cette intervention) - **Art. 24 (par priorité)** (p. 2898) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (mandat assuré par les suppléants en cas de changement de catégorie professionnelle des membres des comités d'entreprises) - **Art. 25 (par priorité)** : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (mandat assuré par les suppléants en cas de changement de catégorie professionnelle des délégués du personnel) - **Art. 26 ter (par priorité)** (p. 2899) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (réduction du crédit d'heures accordé aux représentants syndicaux au comité central d'entreprise) - **Titre III bis** (p. 2905) : soutient l'amendement n° 30 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (suppression de ce titre : « Dispositions relatives à l'érection en établissement autonome de la Maison de Nanterre ») - **Art. 16 bis** (p. 2906) : soutient les amendements de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, n° 31 (suppression de cet article créant une nouvelle catégorie d'établissements publics) et n° 32 (statut de la Maison de Nanterre) - **Art. 16 quater** : soutient l'amendement n° 33 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (suppression de cet article relatif au conseil d'administration de la Maison de Nanterre) - (p. 2907) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (vice-présidence de la Maison de Nanterre confiée à un élu du conseil de Paris désigné par le maire) - **Après l'art. 28 bis** (p. 2908) : soutient l'amendement n° 40 de Mme Marie-Claude Beaudeau (rétablissement de la troisième voie d'accès à l'ENA) - **Art. 31** : soutient l'amendement n° 41 de Mme Hélène Luc (suppression de cet article relatif à la rémunération des chefs d'établissements scolaires) - **In fine** (p. 2911) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 23 de M. Charles de Cuttoli (amnistie des délits sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2912) : opposé aux nouvelles exonérations de cotisations sociales accordées au patronat - **Augmentation de la cotisation vieillesse supportée par les salariés** - **Transfert de la charge du financement de la protection sociale des entreprises vers les salariés** - **Regrette que le Gouvernement n'ait pas abrogé la loi Méhaignerie** - **Opposition des sénateurs communistes à ce DMOS.**

- **Rappel au règlement** - (19 décembre 1988) (p. 2893) : conférence des Présidents et déroulement des travaux du Sénat - **Conditions d'examen, tant en commission qu'en séance publique, du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale** - **Opposition des sénateurs communistes à la procédure envisagée par M. Daniel Hoefel, rapporteur de la commission des lois, tendant à intégrer certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale dans le projet de loi portant DMOS.**

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet [n° 130 (88-89)]** - (19 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2917) : conformément à l'ordre du jour prioritaire du Sénat, souhaite que soit poursuivie la discussion sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963 [n° 112 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2946) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Atteinte à la souveraineté nationale du fait des compétences étendues données au conseil franco-allemand économique et financier** : examen annuel, avant leur adoption par le Gouvernement et leur vote par le Parlement, des grandes lignes des budgets nationaux ; mise sous tutelle de la politique économique et sociale de la France - **Dessaisissement des pouvoirs du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement par le pouvoir de décision donné au conseil franco-allemand de défense et de sécurité** ; effort visant à constituer une armée européenne disposant de l'arme atomique française dont l'usage dépendrait de l'assentiment de la RFA ; brigade intégrée de la Bundeswehr et de l'armée française ; place de la RFA dans l'OTAN ; précédent de la Communauté européenne de défense, CED - (p. 2947) : **effort de militarisation dans le contexte mondial du désarmement** ; mise en oeuvre de la loi de programmation militaire ; construction des missiles Hadès - **Mouvement pacifiste en France et en RFA** - Remise en cause de la politique française de dissuasion nucléaire et sacrifice de l'indépendance de la France à l'Alliance atlantique - **Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 réservant les limitations de souveraineté à l'organisation et à la défense de la paix** ; article 55 de la Constitution affirmant que la supériorité du droit international sur le droit interne ne peut s'exercer que dans le respect de la Constitution ; décision du Conseil constitutionnel, de décembre 1976, sur l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes - (p. 2948) ; transformation du système monétaire européen en « zone mark ».

SOUPIET (Michel), sénateur de l'Oise (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 584) - Ministère : Intérieur - *Campagnes d'incitation au vote* - Elections.

Questions orales avec débat :

n° 84 (JO Débats du 18 octobre 1986) (p. 3951) - Ministère : Equipement - *Classement des peupleraies en zone ND lors de l'établissement des POS* - (Caduque : mai 1988) - Bois et forêts.

n° 95 (JO Questions du 12 mars 1987) (p. 344) - Ministère : Economie - *Choix d'additifs dans les carburants automobiles (TBA et bio-éthanol)* - (Caduque : mai 1988) - Carburants.

n° 146 (JO Débats du 7 mai 1987) (p. 773) - Ministère : Agriculture - *Evolution de la politique agricole commune* - (Caduque : mai 1988) - Politique agricole commune (PAC).

Questions orales sans débat :

n° 27 (JO Débats du 7 mai 1986) (p. 654) - Ministère : Agriculture - *Position du Gouvernement français sur la remise en cause des règles de la politique agricole commune* - (Caduque : mai 1988) - Politique agricole commune (PAC).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 375) : soutient

l'amendement n° 79 de M. André Fosset (exclusion du champ d'application de l'amnistie des seules infractions à la réglementation du travail ayant entraîné l'application de l'article 319 du code pénal et ayant été sanctionnées par une peine de prison) - Exclusion du bénéfice de l'amnistie des infractions à la réglementation du travail punies d'une peine d'emprisonnement ferme ou avec sursis et mise à l'épreuve - Soutient l'amendement n° 12 de M. Jean Cluzel (exclusion du champ d'application de l'amnistie des infractions prévues aux articles 425 et 429 du code pénal relatives aux contrefaçons).

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1189) : fait état de sa participation active à la mutation du monde agricole depuis trente ans - Recul constant du rôle économique de l'agriculture - Préparation à l'échéance européenne - **Fonction sociale du monde agricole** : protection de l'environnement, aménagement du territoire - (p. 1190) : lacunes de ce projet en ce qui concerne la formation professionnelle agricole - Reconnaissance de l'entreprise agricole - Création d'un registre de l'agriculture - Souhaite l'application à toutes les exploitations de la procédure du règlement judiciaire - Affiliation et assujettissement à la mutualité sociale agricole - Mensualisation des salaires agricoles - Politique des labels - Réforme des structures - Favorable à toute mesure permettant à l'agriculture française d'être plus compétitive, notamment au sein de l'Europe.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Après l'art. 8** (p. 1499) : son amendement n° I-33, soutenu par M. Louis Moinard : régime de taxation des plus-values au-delà du seuil d'exonération ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Avant l'art. 23** (p. 1603) : son amendement n° I-45 : régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Avant l'art. 23 (suite)** (p. 1624) : son amendement n° I-47 : augmentation de la déduction fiscale pour investissement instituée en faveur des agriculteurs soumis à un régime réel d'imposition ; devenu sans objet - (p. 1626) : son amendement n° I-48 : déductions fiscales étendues à l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles et de leurs unions ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-306 de M. Jacques Descours Desacres (déduction fiscale accordée pour l'acquisition de parts de coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA) - **Art. 23** (p. 1628) : son amendement n° I-49 : exonérations fiscales applicables aux créations d'entreprises étendues à l'installation des jeunes agriculteurs ; devenu sans objet - **Après l'art. 23** (p. 1629) : son amendement n° I-50 : allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles ; retiré - (p. 1630) : son amendement n° I-71 : relèvement du seuil de déductibilité des revenus d'une activité annexe autorisée pour compenser les déficits agricoles ; adopté - (p. 1633) : ses amendements, n° I-51 : exonération fiscale des transmissions à titre gratuit des biens donnés à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles ; et n° I-52 : suppression des dispositions prévoyant que l'exonération est réduite de moitié lorsque la valeur des biens excède 500 000 francs ; devenus sans objet - (p. 1634) : son amendement n° I-53 : exonération de l'impôt foncier non bâti pour les terrains plantés en arbres fruitiers et en vignes pendant les années non-productives de revenus ; retiré - (p. 1635) : son amendement n° I-44 : diminution des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; retiré - (p. 1639) : se déclare opposé à l'amendement n° I-158 de M. Robert Vizet (institution d'une taxe spéciale sur certains produits d'importation) - (p. 1640) : son amendement n° I-54 : suppression du caractère irrévocable de l'option en faveur du paiement trimestriel de la TVA pour les exploitants agricoles ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1913) : caractère décevant du budget proposé - Demande un effort de diminution des charges des entreprises agricoles : bonification des prêts ; question sur le monopole des caisses du Crédit agricole sur la bonification ; financement des offices ; aménagement du territoire ; Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Formation ; effort budgétaire en faveur de l'enseignement agricole - Recherche - Harmonisation fiscale en vue du marché européen de 1993 : TVA communautaire, foncier non bâti, provisions, transmission du patrimoine et du capital d'exploitation.

SOUVET (Louis), sénateur du Doubs (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.
- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Proposition de loi, visant à modifier les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux contributions de solidarité des scieries agricoles [n° 279 (87-88)] (11 mai 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Sécurité sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, avec M. Jean Madelain, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Travail et formation professionnelle - [n° 92 (88-89) tome 4] (21 novembre 1988).

Proposition de loi, présentée avec plusieurs de ses collègues, relative à la promotion de la langue des signes française [n° 171 (88-89)] (20 décembre 1988) - Handicapés.

QUESTIONS*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 580) - Ministère : Justice - Rétablissement de la peine de mort par référendum - Référendums.

Questions orales avec débat :

n° 15 (JO Débats du 12 octobre 1988) (p. 529) - Ministère : Industrie - Industrie du jouet - Jouets.

Questions orales sans débat :

n° 121 (JO Débats du 22 octobre 1986) (p. 3990) - Ministère : Economie - Aménagement de la taxe parafiscale de l'horlogerie - (Caduque : mai 1988) - Instruments de précision et d'optique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 721, 722) : disposition confiant à l'Etat la maîtrise de l'attribution du revenu minimum d'insertion, RMI : contradiction avec la répartition des compétences en matière d'aide sociale résultant de la loi de décentralisation de 1983 ; qualité de la gestion des budgets d'aide sociale par les conseils généraux - Conflit prévisible du fait de la coprésidence du conseil départemental d'insertion par le représentant de l'Etat et par le président du conseil général - Importance de l'échelon communal pour la réussite des opérations d'insertion ; demande l'utilisation des centres communaux

d'action sociale, CCAS, et un rôle prépondérant des maires dans la désignation des membres des commissions locales d'insertion - Question sur le coût des actions d'insertion pour les petites communes ; rappelle la compétence de la région en matière d'aide à l'emploi et à la formation - Plan Zeller - Difficulté d'estimation du coût du RMI ; crainte de répercussion sur la fiscalité locale - Votera ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales.

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Après l'art. 29 (p. 825) ; son amendement n° 139, soutenu par Mme Hélène Missoffe : information des agents chargés de la répression du travail clandestin par les organismes chargés de l'instruction des demandes d'allocations ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1038) : importantes mesures en faveur de l'emploi : exonération totale des charges patronales liées à l'embauche d'un premier salarié ; déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales dans le but de créer des emplois ; stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Amélioration de l'apprentissage et loi du 23 juillet 1987 - Possibilité pour les jeunes d'entrer en apprentissage jusqu'à l'âge de 25 ans - Se déclare favorable à la transformation de mesures passives d'indemnisation du chômage en mesures actives d'aide à l'embauche - Exprime des réserves sur les mécanismes proposés et les méthodes utilisées pour leur élaboration - Exclusion des professions libérales du champ d'application des exonérations de charges sociales liées à l'embauche d'un premier salarié - (p. 1039) : application des dispositions de l'article 1^{er} aux travailleurs non salariés proposée par la commission - Nécessité de dégager des profits pour pouvoir investir - Se déclare très sceptique sur les créations d'emplois attendues du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales opérée par l'article 2 - Réforme du financement des allocations familiales discutable sur le fond et improvisée quant à la forme - Absence de créations d'emplois à espérer réellement de cette réforme - Redoute un exode des cerveaux d'autant que les professions libérales vont être pénalisées en se voyant exclues du mécanisme d'aide au premier emploi - Souhaite que le Sénat amende ce projet par trop improvisé - Art. 1 (p. 1051) : son amendement n° 69 : extension aux membres des professions libérales de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour le premier salarié embauché ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 2 (p. 1056) : son amendement n° 70 : fixation par décret de la date et des conditions d'application du déplaçonnement aux cotisations assises sur les rémunérations des travailleurs indépendants après prise en compte des conditions d'investissement et d'embauche des travailleurs indépendants ; devenu sans objet - Après l'art. 6 (p. 1066) : au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 74 de M. Claude Estier (prise en charge des jeunes handicapés par des établissements spécifiques adaptés à leurs besoins).

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 17 (p. 1085, 1086) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Hector Viron (procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative) - (p. 1087) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Hector Viron (suppression de la dissociation entre accident de travail et accident de trajet introduite par la loi du 7 janvier 1981 relative à la protection des salariés victimes d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle) - Justification de la dissociation de l'accident du travail et de l'accident de trajet : détermination des cotisations de l'entreprise au regard des accidents du travail en fonction du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents et mise en cause éventuelle de la responsabilité pénale de l'employeur - Après l'art. 17 (p. 1091) : son amendement n° 71, soutenu par M. Henri Collette : affectation d'une part de la taxe d'apprentissage aux formations de niveau CAP ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 11** (p. 1518, 1519) : son amendement n° I-267 : réduction des droits d'enregistrement exigibles lors de la cession d'un fonds de commerce : suppression des dispositions diminuant les taux des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement perçus au profit des départements ou des communes ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 22** (p. 1599) : son amendement n° I-270, soutenu par M. Jacques Oudin : réduction du taux du droit d'enregistrement et des taxes locales additionnelles applicables aux ventes de meubles aux enchères publiques ; retiré.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** - *Nouvelle lecture* [n° 94 (88-89)] - (27 novembre 1988) - **Avant l'art. 3 bis** (p. 1789) : son amendement n° 6, soutenu par M. Jean Chérioux : attribution à un couple marié d'une allocation égale au montant de deux allocations ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - **Services communs** - (28 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (travail et emploi) (p. 1837) : poursuite de l'oeuvre du précédent gouvernement - Conjoncture sociale et économique - Stabilisation du chômage - Priorité donnée aux mesures actives de lutte en faveur de l'emploi - (p. 1838) : effets négatifs pour les entreprises de pointe, les professions libérales et le secteur de la production artistique du déflaonnement des cotisations d'allocations familiales - Favorable aux contrats de retour à l'emploi mais déçu par le refus d'étendre aux professions libérales l'exonération des charges sociales patronales liées à l'embauche d'un premier salarié - Conditions de mise en oeuvre des nouvelles procédures de licenciement économique - Absence de politique salariale - S'interroge sur les causes profondes de l'effacement du rôle des syndicats - Evaluation générale du système de formation - Adaptation de la formation à la demande des entreprises et au marché de l'emploi - Décentralisation des formations techniques - Aide aux initiatives locales - Nécessaire réorientation des activités de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - (p. 1839) : harmonisation entre traitement social et économique du chômage - Maintien de la concertation et de la négociation entre les employeurs et les salariés - Equilibre entre les conditions générales du travail en France et chez nos principaux partenaires étrangers - Compte tenu de ces réserves, décision de la commission des affaires sociales de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur les crédits affectés au travail et à l'emploi - **Examen des crédits** - Etat B (p. 1847) : son amendement n° II-4 : réduction des crédits du chapitre 44-77 relatifs au « fonds d'orientation pour l'emploi et la formation professionnelle » ; retiré - Demande au ministre du travail de procéder dans les meilleurs délais à un audit approfondi de l'ANPE et de l'AFPA afin de déterminer le degré d'efficacité de ces organismes face à leur mission de lutte pour l'emploi et d'amélioration de la formation.

Solidarité, santé et protection sociale - (28 novembre 1988) - **Examen des crédits** - Etat B (p. 1881) : financement de la sécurité sociale - Saisine, par le précédent gouvernement, du Conseil économique et social sur ce dossier - Opposition du groupe du RPR à l'adoption de ces crédits.

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1915, 1916) : carences de ce projet de budget : industrie agroalimentaire ; restructurations à l'échelon mondial et menace sur les entreprises françaises - Aménagement du territoire ; conséquences de la diminution du nombre des actifs agricoles et du vieillissement de la population ; exemple de la Franche-Comté - Importance de la production du Vacherin-Mont-d'Or dans le Haut-Jura - Risque de démantèlement de la politique agricole commune sous la pression des grands pays exportateurs mondiaux entraînés par les Etats-Unis - Crédits de l'enseignement agricole privé.

- **Question orale avec débat : industrie du jouet** - (12 décembre 1988) (p. 2659) : statistiques illustrant

l'importance de l'industrie du jouet, en France et dans le monde - Jouet, pôle d'excellence de la Franche-Comté ; remise du premier prix de l'innovation à un représentant de ce secteur par l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Dégradation de la balance commerciale : taux de pénétration de jouets étrangers ; concurrence des pays du Sud-Est asiatique à moindres coûts de production, et des grandes sociétés américaines sous-traitant avec ces pays - (p. 2660) : forte implantation du secteur du jouet dans les régions Franche-Comté et Rhône-Alpes ; étroite liaison entre cette industrie et son environnement ; recours à une main-d'oeuvre spécialisée ; expérience de la formation ouvrant sur un brevet des métiers d'art dispensée par le lycée de Moirans dans le Jura, conjointement avec le centre régional de documentation pédagogique et la maison du jouet - Rôle dans la lutte contre la désertification de la montagne - Lutte contre la concurrence des pays du Sud-Est asiatique : problème des normes de sécurité ; propose à l'échelon européen un lien entre les importations et le respect d'exigences en matière de politique sociale ; suggère la création d'un label national identifiant le jouet français à l'exemple de la *lion-mark* en Grande-Bretagne - Contrefaçons : imprécision de la loi du 14 juillet 1909 sur les dessins et modèles ; durée des procédures pénales inadaptées à la spécificité saisonnière et à la courte durée de vie d'un modèle - Lutte contre la concurrence exercée par les grandes sociétés multinationales : importance des budgets de publicité, notamment télévisuelle, dégagés par les économies dues à la délocalisation des activités dans le Sud-Est asiatique - Pédagogie du jouet ; liaison souhaitable avec l'éducation nationale - (p. 2661) : recherche - Développement vers les marchés extérieurs - Propose la réactualisation des dispositions de l'ordonnance du 4 février 1959 et de la circulaire du 24 mars 1967 instaurant les sociétés dites « conventionnées » afin de permettre des regroupements d'entreprises sur des programmes de développement économique ; action du conseil régional de Franche-Comté ; fonds régional d'aide au conseil - Cite l'exemple du contrat de développement signé entre l'Etat, la région et la profession de l'horlogerie - (p. 2663) : demande une sévérité accrue pour les importations de jouets dangereux non conformes - Réactualisation de la législation sur les sociétés conventionnées - Souhaite un conventionnement Etat-régions.

STIRN (Olivier), ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements et des territoires d'outre-mer (nommé le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (*JO* Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988 (*JO* Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé *ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (*JO* Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - **Tourisme** - (3 décembre 1988) (p. 2145) : création d'un ministère délégué au tourisme - Importance du tourisme dans l'économie française, en termes d'emploi, de chiffre d'affaires et de balance des paiements - Effort de l'Etat en faveur de la promotion touristique de la France à l'étranger - Nombre record de touristes étrangers en 1988 - (p. 2146) : effort pour la formation des professionnels du tourisme et l'amélioration du produit touristique - Plan de modernisation du tourisme associatif à caractère social - Dimension européenne du tourisme ; organisation régulière de rencontres entre ministres européens du tourisme - Absence de prise de conscience de l'importance du tourisme par l'opinion publique et insuffisance de la qualité de l'accueil - Espère que le Sénat

réservera un bon accueil à ce budget témoignant de la volonté du Gouvernement de renforcer le poids économique du tourisme - (p. 2158, 2159) : évolution du solde touristique de la balance des paiements et des rentrées de devises ; redressement en 1988 - Assouplissement à l'étude de la réglementation des visas pour les ressortissants des pays de l'OCDE - Statut des agences de voyage - Augmentation des crédits destinés au tourisme social ; problème du renouvellement d'une partie des équipements du tourisme associatif - Priorité donnée aux routes dans les contrats de plan Etat-régions - Réorientation de l'action du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT, vers les zones de conversion et création du Fonds d'intervention touristique, FIT - (p. 2160) : rappelle que le rôle de l'Etat n'est pas de se substituer aux investissements touristiques privés qui sont normalement rentables - Intervention du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE, en faveur des équipements touristiques - Préparation de la célébration du bicentenaire de la Révolution française - Réunion de l'Organisation mondiale du tourisme en France à l'occasion du bicentenaire - Développement du thermalisme et notamment de la thalassothérapie - Construction de l'Europe dans le domaine du tourisme - Maison de France - (p. 2161) : budget du tourisme encore modeste mais intervention de nombreux autres ministères en faveur du tourisme - Formation professionnelle et apprentissage des langues étrangères - Compétitivité de l'hôtellerie française, bénéficiant du taux de TVA le plus faible d'Europe - Informatique - Promotion touristique de la Polynésie française et de la Corse - Organisation de l'administration touristique ; désignation à partir de janvier 1989 d'un sous-préfet chargé de s'occuper du tourisme au sein du département - Rappelle que 58 % des Français et 67 % des enfants de moins de quatorze ans partent aujourd'hui en vacances - (p. 2162) : rôle positif de la Caisse des dépôts et consignations en matière de tourisme - Création d'un conseil du commerce extérieur touristique - Nécessité de concentrer l'effort de promotion touristique sur un petit nombre de pays - Préparation d'un texte sur l'emploi saisonnier - Fonds d'intervention touristique, FIT - Fiscalité du tourisme : TVA, taxe de séjour perçue par les communes touristiques - Se félicite de l'intérêt porté par le Sénat dans le domaine touristique - Examen des crédits - Etat C : s'oppose aux amendements de M. Roger Chenaud, rapporteur spécial, n° II-15 (réduction de 112 000 francs des crédits de paiement et des autorisations de programme figurant au titre V et destinés au financement d'études de projets touristiques) et n° II-16 (réduction d'un million de francs des autorisations de programme et des crédits de paiement figurant au titre VI afin de supprimer les crédits destinés à l'aménagement d'un plan d'eau dans la région Nord-Pas-de-Calais).

STOLERU¹ (Lionel), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan (nommé le 13 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 14 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommé de nouveau *secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan* le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan - (5 décembre 1988) (p. 2200) : discussion sur les aspects financiers du Plan et

aussi sur le Plan lui-même - Diminution des crédits du budget du secrétariat d'Etat au Plan en raison du transfert des crédits du secteur de l'économie sociale - Signale un premier essai d'évaluation en cours qui porte sur le revenu minimum d'insertion, RMI - Souhaite définir une méthode d'évaluation des politiques publiques reposant sur la compétence, l'indépendance et la transparence - Signale l'inscription d'un crédit en faveur de la communication - Annonce l'examen du X^e Plan au cours de l'année 1989 par le Sénat et l'Assemblée nationale - Souligne le rôle législatif et pédagogique du Plan - (p. 2201) : constate la non-application du processus de planification défini par la loi de 1982 - Souci du Gouvernement de rétablir une cohérence entre les échelons national et régional au moyen des contrats de plan Etat-région - Souhaite l'association des élus et du pouvoir législatif de manière plus précoce à la discussion sur le Plan - Rappelle que l'entrée réussie de la France dans l'Europe au 1^{er} janvier 1993 est le but visé qui oriente la stratégie économique et sociale du Gouvernement - Rappelle la constitution de sept commissions intitulées : « Europe industrielle technologique et commerciale », « Europe financière », « Progrès social et emploi », « Protection sociale », « Education », « Vie quotidienne et cadres de vie », et « Efficacité de l'Etat » - Favorable à la création de passerelles entre ces commissions et le Sénat - Signale la création de la commission « Horizon 2000 » et la mise en place d'un « comité jeunes » et d'un comité européen - (p. 2207) : s'estime insatisfait du montant des crédits de recherche et des subventions aux syndicats - Programmation pluriannuelle indispensable dans les domaines de l'éducation ou de la défense - Problème du contrôle parlementaire - (p. 2208) : rappelle que les lois de programme n'ont pas toujours été intégralement appliquées - Problème des solidarités régionales et de l'Europe sociale - Estime que l'entrée dans l'Europe doit se faire en groupe - Nécessaire adaptation de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification - Souligne la différence entre les contrats de Plan et le Plan national - Décalage volontaire entre le Plan national et les contrats de Plan - Estime logique que la planification nationale précède d'un an la planification régionale - Rappelle qu'un contrat de Plan Etat-région est un projet d'ensemble d'une région dans la perspective européenne - Considère que le rapport d'information de la délégation à la planification du Sénat est un outil apprécié d'analyse macro-économique à moyen terme - Problème de l'articulation des problèmes de l'emploi et de l'inflation - Estime que l'attelage franco-allemand doit être aussi monétaire - Absence d'opposition entre stabilité monétaire et progrès de l'emploi - (p. 2209) : déclare croire aux vertus du Plan - Choix de la construction européenne comme orientation générale, donc du marché unifié - Rappelle que le Président de la République a été à l'origine de l'Acte unique et de la construction du marché unifié - Rappelle que l'Europe des douze compte 320 millions d'habitants et constitue la première puissance commerciale du monde - Nécessaire intervention de la puissance publique pour prendre une bonne place dans le marché européen - Plan, traduction d'une volonté de voir plus loin que le quotidien et de préparer l'avenir en concertation avec les partenaires sociaux - Absence de prise de position par le Président de la République et par le Gouvernement sur le principe de lois de programmation pluriannuelles ou de lois d'orientation - Rappelle que le Plan est une stratégie de décisions du Gouvernement qui comporte des engagements financiers - (p. 2210) : rappelle que l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne avec les niveaux européens dans le cadre de l'ouverture du marché de capitaux au 1^{er} juillet 1990 coûtera 20 milliards de francs au Gouvernement.

T

TAITTINGER (Pierre-Christian), sénateur de Paris (UREI) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de la commission consultative des droits de l'homme.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à la création de fonds d'entreprises pour le mécénat [n° 308 (87-88)] (30 juin 1988) - **Patrimoine esthétique, archéologique et historique.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Etienne Dailly, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat [n° 110 (88-89)] (30 novembre 1988) - **Parlement.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 573) - Ministère : Solidarité - **Revendications des infirmières - Infirmiers et infirmières.**

Questions orales avec débat :

n° 1 (JO Débats du 3 avril 1986) (p. 486) - Ministère : Défense - **Participation de la France à l'initiative de défense stratégique** - (Caduque : mai 1988) - **Défense nationale.**

n° 59 (JO Débats du 28 mai 1986) (p. 893) - Ministère : Culture - **Intentions du Gouvernement dans le domaine culturel** - (Caduque : mai 1988) - **Affaires culturelles.**

n° 65 (JO Débats du 13 juin 1986) (p. 1554) - Ministère : Industrie - **Législation pétrolière** - (Caduque : mai 1988) - **Pétrole.**

n° 71 (JO Débats du 25 juin 1986) (p. 1910) - Ministère : Coopération - **Modifications à apporter à la politique de coopération** - (Caduque : mai 1988) - **Coopération.**

n° 91 (JO Débats du 11 décembre 1986) (p. 5995) - Ministère : Postes et télécommunications - **Financement du satellite TDF1** - (Caduque : mai 1988) - **Radiodiffusion et télévision.**

n° 12 (JO Questions du 29 septembre 1988) (p. 1064) - Ministère : Affaires étrangères - **Défense des droits de l'homme** - (Réponse : JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 654) - **Droits de l'homme.**

Questions orales sans débat :

n° 99 (JO Débats du 18 juin 1986) (p. 1740) - Ministère : Budget - **Adaptation de la fiscalité relative aux frais généraux** - (Caduque : mai 1988) - **Impôts et taxes.**

n° 101 (JO Débats du 20 juin 1986) (p. 1856) - Ministère : Droits de l'Homme - **Situation des populations d'Ethiopie** - (Caduque : mai 1988) - **Droits de l'homme.**

n° 257 (JO Débats du 29 octobre 1987) (p. 3550) - Ministère : Défense - **Evolution de la position du Gouvernement à l'égard de l'initiative de défense stratégique** - (Caduque : mai 1988) - **Défense nationale.**

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Clôture de la deuxième session extraordinaire de 1987-1988** - (25 février 1988) (p. 235).

En qualité de sénateur

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion** - (30 juin 1988) - **Art. 15** (p. 355) : soutient l'amendement de suppression n° 59 de M. Marcel Lucotte (amnistie des sanctions prononcées par un employeur).

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - **Art. 28** (p. 375) : sur l'amendement n° 8 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux exclusions générales du bénéfice de la loi d'amnistie), soutient le sous-amendement n° 61 de M. Marcel Lucotte.

- **Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme** - (25 octobre 1988) (p. 654) : importance de l'action diplomatique du Gouvernement pour la défense des droits de l'homme dans le monde à la veille du bicentenaire de la Révolution française - Participation du Sénat à la libération des otages français au Liban - Rappel de l'oeuvre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme présidée par M. Pierre Bloch - Reconnaissance des droits inaliénables de tout être humain le 10 décembre 1948 par tous les états membres des Nations unies - Nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme dénoncées dans le rapport d'Amnesty International - Constate que l'acte final des accords d'Helsinki a introduit un esprit nouveau en Europe de l'Est - (p. 655) : apparition de quelques signes favorables : voyage de M. Sakharov aux Etats-Unis, réveil de la démocratie au Chili, abolition de la peine de mort en Turquie - Transfert des cendres de René Cassin au Panthéon et hommage symbolique aux combats pour le respect de la dignité de l'homme contre le racisme et l'antisémitisme - Evoque l'agonie du peuple libanais - Problème du respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes - (p. 665) : possibilité pour le Gouvernement grâce aux questions orales de dialoguer avec le Parlement et de mieux définir ses positions - Poursuite de ce dialogue devant l'intergroupe sénatorial.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 710, 711) : causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale : illettrisme ; lacunes du système éducatif et échec scolaire ; limites de la politique de l'emploi : traitement social du chômage, formation professionnelle ; chômage de longue durée - Revenu minimum d'insertion : nécessité d'un dispositif bien accepté par tous les Français - Place dans une stratégie économique de réponse à la crise - Compétences des collectivités locales ; demande que soit affirmé le rôle majeur des maires - Rôle du secteur associatif ; valeur des mesures fiscales d'encouragement aux contributions individuelles - Rappelle les propos du père Wresinski au Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 884) : se félicite du caractère limité de la réforme proposée par le Gouvernement et du maintien des grandes options de la loi de 1986 sur l'audiovisuel - (p. 885) : bilan positif du travail accompli par la CNCL dans un environnement hostile - Existence de voies possibles de réforme, mais nécessité de renforcer l'indépendance de la future instance de régulation par rapport au pouvoir politique - Problème délicat des coupures publicitaires ; conséquences financières néfastes, pour la production cinématographique et télévisuelle française, de leur suppression éventuelle - Position partagée par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, SACEM, soulignant le danger d'une condamnation absolue des interruptions publicitaires dans le contexte de la concurrence internationale et de l'ouverture prochaine du grand marché communautaire - **Titre I** (p. 895) : son amendement n° 110 : « Missions et composition du Haut Conseil de l'audiovisuel » ; retiré.

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - **Art. 3 (suite)** (p. 916, 917) : ses amendements n° 111 : nomination des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, par désignation ou par cooptation ; retiré ; et n° 112 : possibilité pour les membres du CSA d'être nommés au-delà de l'âge de 65 ans ; devenu sans objet - **Art. 4** (p. 931) : soutient les amendements n° 173 et n° 174 de M. Marcel Lucotte (obli-

gation de réserve et conditions de cessation du versement du traitement d'un ancien membre du CSA - Art. 10 (p. 944) : soutient l'amendement n° 175 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif aux dispositions communes aux secteurs public et privé de communication audiovisuelle) - (p. 947) : soutient l'amendement n° 158 de M. Jean-Paul Bataille (obligation de diffusion d'oeuvres en majorité d'expression originale française et originaires de la CEE) - Après l'art. 10 (p. 953) : son amendement n° 114 : modification du deuxième alinéa de l'article 79 de la loi du 30 septembre 1986 relatif à la méconnaissance des dispositions des cahiers des charges et des décrets prévus aux articles 27, 33 et 43 ; retiré - Art. 11 (p. 956) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (élévation à douze ans de la durée maximale des autorisations d'exploitation délivrées aux services privés de télévision) - (p. 957) : soutient l'amendement n° 159 de M. Jean-Paul Bataille (définition et délimitation précises du champ maximum que peuvent couvrir les conventions) - (p. 958) : soutient l'amendement n° 177 de M. Marcel Lucotte (impossibilité pour la convention de limiter de quelque manière que ce soit la mise en service des sanctions prévues par la présente loi).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 15 - Art. 42 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 981) : son amendement n° 115 : application du droit commun aux bénéficiaires de concessions ; retiré.

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Art. 4 (p. 1443) : son amendement n° I-11, soutenu par M. Roger Chinaud : bénéfice d'un allègement fiscal pour les versements affectés à la fourniture, par des associations, d'une assistance alimentaire, médicale ou matérielle gratuite, ou de repas d'un prix inférieur à quatre francs ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1472) : son amendement n° I-78, soutenu par M. Roger Chinaud : réduction du taux de la TVA applicable aux supports préenregistrés du son ou de l'image ; adopté - (p. 1477) : son amendement n° I-79, soutenu par M. Roger Chinaud : application du taux réduit de TVA à la vente des diapositives éditées par les musées nationaux et le Centre national de documentation pédagogique, CNDP ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts* (p. 1580) : ses amendements n° I-58 et n° I-59, soutenus par M. Roger Chinaud, relatifs à la nature des fonctions exercées par le propriétaire de parts ou droits sociaux permettant de bénéficier de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, au titre des biens professionnels ; retirés au profit de l'amendement analogue n° I-208 de M. André Fosset.

Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) (p. 2099) : difficultés constantes d'adaptation de l'enseignement à la réalité sociale et économique - Favorable à une loi d'orientation plutôt qu'à des lois de programme - Formation des enseignants ; revalorisation de leur statut ; Définition d'une politique de prérecrutement - Retard considérable pris dans l'enseignement des langues étrangères ; préconise l'échange de professeurs de langues au sein de la CEE - (p. 2100) : souhaite un développement des études surveillées dans les lycées et les collèges.

TARCY (Raymond), sénateur de la Guyane (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1706) : effort consenti par le Gouvernement en faveur de l'outre-mer - Progression substantielle des crédits d'investissement - Préoccupation de la population guyanaise - Accueil des réfugiés du Surinam - Sécurité des populations de la région et de leurs biens - Nécessité de revoir la convention en matière de santé signée dans le cadre du plan Maroni - Scolarisation des enfants de réfugiés - Accélération du processus de retour au Surinam de nombreux réfugiés - Répartition équitable des terres guyanaises entre les différentes collectivités - Réforme profonde des structures de la société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer, RFO, devenue un véritable organisme de propagande électorale - Orientations gouvernementales pour l'enseignement scolaire - (p. 1707) : insuffisance notoire des personnels enseignants, de la dotation générale de décentralisation, de la dotation départementale d'équipement des collèges et de la dotation régionale d'équipement des établissements secondaires - Déficit en logements - Echec de la défiscalisation, n'ayant servi qu'à des opérations de spéculation immobilière et foncière - Extension inquiétante de la ville de Kourou - Développement de la pêche - Intégration de la Guyane au sein de la CEE - Favorable à l'adoption de ce budget.

TARDY (Fernand), sénateur des Alpes-de-Haute-Provence (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - (17 novembre 1988) - *Discussion générale* (p. 1166) : objectifs de ce projet de loi : permettre aux exploitations agricoles françaises d'être compétitives face à l'environnement économique international, traiter le cas des exploitations en difficulté, améliorer la protection sociale des exploitants et des salariés agricoles - Création d'un registre de l'agriculture - Etablissement du prix du fermage - Cession du bail au profit du conjoint ou des descendants du preneur - Opposé à l'amendement de la commission des affaires économiques tendant à supprimer la commission départementale des structures - Importance des dispositions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Traitement des difficultés des exploitations agricoles : règlement amiable ou application de la procédure relative au redressement et à la liquidation judiciaires - (p. 1167) : suppression du seuil du chiffre d'affaires à partir duquel la procédure de liquidation judiciaire ne serait plus applicable - Dispositions sociales : règles d'assujettissement et de cotisation au régime social agricole ; prestations de retraite et pensions d'invalidité ; détermination de la parcelle de subsistance au regard du droit à pension - Protection sociale des agricultrices et des salariés agricoles - Affiliation à la mutualité sociale agricole des salariés des filiales majoritaires de coopératives et autres organismes agricoles, ainsi que des per-

sonnels enseignants des établissements agricoles privés - Dispositions du droit du travail applicables aux salariés des professions agricoles - Conséquences juridiques et financières du gel des terres - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - Art. 1 (p. 1204) : son amendement n° 180 : objectifs de ce projet de loi ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 33 de M. Jean Arthuis, rapporteur.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Art. 3 (p. 1221) : son amendement n° 182, soutenu par M. Roland Grimaldi : conditions d'inscription au registre de l'agriculture ; devenu sans objet - Art. 6 (p. 1225) : son amendement n° 183, soutenu par M. Roland Grimaldi : délai maximal de gestion sous tutelle d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL ; adopté - Art. 8 (p. 1227) : son amendement n° 184, soutenu par M. Roland Grimaldi : loyer des bâtiments d'habitation fixé par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux ; retiré - Art. 10 (p. 1230) : son amendement n° 185, soutenu par M. Roland Grimaldi : extension aux descendants du preneur ayant été émancipés du bénéfice de la cession de bail, avec l'agrément du bailleur ; adopté - Art. 12 (p. 1245) : son amendement n° 186, soutenu par M. Roland Grimaldi : procédure de règlement amiable placée sous l'autorité directe du président du tribunal de grande instance ; rejeté - Art. 13 : son amendement n° 187, soutenu par M. Roland Grimaldi : suppression de cet article relatif à la création, la composition et les compétences des commissions départementales de conciliation ; adopté - (p. 1247) : son amendement n° 188, soutenu par M. Roland Grimaldi : saisine du président du tribunal de grande instance d'une demande tendant à la désignation d'un conciliateur, par le débiteur ou un créancier ; devenu sans objet - Art. 15 (p. 1248) : son amendement n° 189, soutenu par M. Roland Grimaldi : suppression de la possibilité donnée au président du tribunal de grande instance d'ordonner une expertise sur la situation économique et financière de l'entreprise agricole et sur ses perspectives de redressement ; retiré - Art. 16 (p. 1249) : son amendement de coordination n° 190, soutenu par M. Roland Grimaldi : nomination par le président du tribunal de grande instance d'un conciliateur expert ; retiré - Art. 19 (p. 1253) : son amendement n° 191, soutenu par M. Roland Grimaldi : suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure du règlement judiciaire ; retiré - Art. 22 (p. 1268) : son amendement n° 192, soutenu par M. Roland Grimaldi : en cas de coexploitation ou d'exploitation sous forme sociétaire, prise en compte des productions hors-sol pour la détermination de l'importance de l'exploitation ; rejeté - Art. 27 (p. 1275) : son amendement rédactionnel n° 194, soutenu par M. Roland Grimaldi ; adopté - Art. 30 (p. 1279) : son amendement n° 195, soutenu par M. Roland Grimaldi : suppression de la diminution de la parcelle de subsistance ; adopté - Art. 36 (p. 1284) : son amendement n° 196, soutenu par M. Roland Grimaldi : prise en compte des subventions reçues au titre des retraits de production des terres pour le calcul de l'impôt sur le revenu du preneur ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) (p. 1916, 1917) : budget tendant à maintenir une agriculture dynamique et compétitive malgré les difficultés : formation ; enseignement agricole public et privé ; recherche ; investissement ; regrette la diminution des autorisations de programme concernant les investissements hydrauliques - Aide à une agriculture d'aménagement du territoire ; mise en place des commissions départementales dites commissions Nallet ; aides aux zones défavorisées ; aides aux agriculteurs en difficulté - Réserves sur la mise en place des mesures de « gel » ou « retrait des terres » imposées par la CEE - Dotation aux jeunes agriculteurs - Diminution des crédits attribués aux offices et aux fonds d'action rurale - Prochaine conférence de l'Uruguay Round à Montréal - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

TASCA (Catherine), ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication (nommée le 12 mai 1988 dans le premier Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 13 mai 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission du premier Gouvernement Rocard le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 23 juin 1988).

Est nommée *ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication*, le 28 juin 1988, dans le deuxième Gouvernement Rocard (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] (12 octobre 1988) - Audiovisuel.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 18 de M. Paul Loridant : *Enseignement artistique (Avenir des enseignements artistiques)* (JO Débats du 22 octobre 1988) (p. 643).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)]** - (8 novembre 1988) - Discussion générale (p. 871) : mise en oeuvre insatisfaisante de la loi de 1986 sur l'audiovisuel : qualité décevante des programmes, déséquilibre entre le secteur public et le secteur privé, et au sein même du secteur privé, concurrence sauvage entre les entreprises de communication, discrédit affectant la CNCL - Texte en projet : réforme de cette instance de régulation - Volonté d'assurer son indépendance grâce à un mode de désignation prenant modèle sur le Conseil constitutionnel - (p. 872) : réduction du nombre de membres de la nouvelle instance, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, ainsi que de la durée de leur mandat - Volonté de renforcer l'autorité de cette instance par une définition plus claire de ses responsabilités, et par la contractualisation des engagements des entreprises privées, dans le cadre de la mise en oeuvre d'une mission d'intérêt général - Allègement du fonctionnement du futur Conseil grâce à la déconcentration de l'instruction et du suivi des dossiers de candidatures concernant les radios privées - Développement des possibilités de dialogue entre cette instance et les pouvoirs publics - (p. 873) : renforcement des pouvoirs d'action du Conseil visant à mettre fin au caractère inopérant des décisions prises par la CNCL : mise en place d'un système de sanctions crédibles et modulables - Volonté de faire de la nouvelle instance de régulation un élément d'impulsion et de proposition favorisant l'évolution du paysage audiovisuel français - (p. 892) : succession regrettable des lois concernant l'audiovisuel, mais nécessité d'une réforme largement admise par le Sénat - Volonté de faire naître le Conseil supérieur de l'audiovisuel d'un accord aussi large que possible - (p. 893) : projet de loi élaboré au terme d'un processus de consultations très ouvertes, y compris à des personnalités parlementaires - Indépendance de la future instance assurée par la collégialité obtenue grâce à la réduction de l'effectif, par la désignation de ses membres par les trois plus hautes autorités de l'Etat, seule garantie possible d'une véritable responsabilité des nominations, et par la désignation de son président par le Président de la République - Recherche de la transparence dans les procédures d'attribution d'autorisations aux opérateurs privés : caractère positif de la pratique des auditions publiques instaurée par la CNCL, maintien de l'exigence de la loi de 1986 relative à l'appel de candidatures, mise en forme finale par contrat des engagements entre les pouvoirs publics, représentés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, et les opérateurs privés - (p. 894, 895) : constat de la très large convergence des positions exprimées

au Sénat en faveur d'une limitation, voire d'une suppression totale, des coupures publicitaires au cours de la diffusion des oeuvres de fiction - Accord du Gouvernement sur l'objectif culturel de cette démarche; mais incidences économiques préoccupantes pour les ressources des chaînes privées - Situation difficile du secteur public; nécessité urgente de restaurer un service public fort - Titre I (p. 895): s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Pierre-Christian Taittinger (« Missions et composition du Haut Conseil de l'audiovisuel ») - Avant l'art. 1 (p. 897): s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Ivan Renar (abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication) - Art. 1 (p. 902, 903): s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 130 (nouvelle rédaction de cet article tendant à renforcer la définition du Conseil supérieur de l'audiovisuel), n° 131, n° 132, n° 83, n° 84 et n° 133 (redéfinition du rôle, des missions et des compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) et à l'amendement n° 41 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la définition de la liberté de communication dont l'exercice est garanti par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA) - Ses amendements n° 182: garantie de l'exercice de la liberté de communication telle qu'elle est définie par la présente loi par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA; et n° 183: possibilité pour le CSA de formuler des propositions sur l'amélioration de la qualité des programmes; devenus sans objet - Après l'art. 1: s'oppose à l'amendement n° 134 de M. Ivan Renar (définition des notions d'oeuvre audiovisuelle d'expression française et de première diffusion).

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 3 (suite) (p. 923): rappelle que le Gouvernement considère comme parfaitement normal qu'une instance établisse elle-même son règlement intérieur - Constate que ce principe n'a jamais été inscrit dans la loi de 1986 - Sur l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA), accepte le sous-amendement n° 190 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis - (p. 927): rappelle le souci du Gouvernement d'assurer l'indépendance et l'efficacité du CSA - Estime que la représentation paritaire de la majorité et de l'opposition serait une novation complète dans la pratique institutionnelle - Art. 4 (p. 928): s'oppose à l'amendement n° 43 de la commission (révision du régime des incompatibilités applicables aux membres du CSA afin de les autoriser à détenir un mandat local) et sur cet amendement accepte le sous-amendement n° 193 de M. Claude Estier - (p. 929): sur l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (perception de leur traitement par les membres du CSA après cessation de leurs fonctions, pendant une durée maximale d'un an), son sous-amendement n° 191, adopté - (p. 931): s'oppose aux amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, n° 11 (rédactionnel), n° 12 (maintien de l'obligation de réserve pour les membres du CSA pendant un an après la cessation de leurs fonctions), n° 13 (soumission des membres du CSA après cessation de leurs fonctions aux dispositions de l'article 175-1 du code pénal pendant le délai de cinq ans ainsi qu'aux obligations du deuxième alinéa de cet article) et au n° 173 de M. Marcel Lucotte (obligation de réserve et conditions de cessation du versement du traitement d'un ancien membre du CSA) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 44 de la commission (suppression de la démission d'office des membres du CSA qui en conscience auraient estimé nécessaire de faire connaître un désaccord sur une des positions prises par l'autorité) - Art. 5 (p. 932) - s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 86 (instauration d'un observatoire technique de la communication) et n° 88 (placement du service juridique et technique de l'information sous la responsabilité de l'observatoire technique de la communication) - Art. 6 (p. 934): s'oppose à l'amendement n° 146 de M. Raymond Bourguin (exercice par le CSA des compétences en matière de télécommunications qui étaient celles de la CNCL de façon provisoire jusqu'à l'adoption d'une loi organique qui organisera les fonctions de réglementation et d'exploitation des télécommunications en France) et accepte l'amendement n° 122 de M. Louis Perrein (exercice par le CSA des compé-

tences relatives aux télécommunications définies par la loi du 30 septembre 1986, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi qui organisera, au plus tard le 30 juin 1990, l'exercice des fonctions de réglementation et d'exploitation dans le domaine des télécommunications) - Art. 7 (p. 935): s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 89 (contrôle du respect, par le CSA, de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, dans les programmes des sociétés nationales et privées) et n° 90 (organisation par les chaînes publiques et privées, dans le pluralisme des débats, des émissions, des confrontations entre les différents partis politiques, forces syndicales et associations sur les principales préoccupations des Français) - (p. 936): s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Ivan Renar (en cas de manquement grave aux obligations qui s'imposent aux sociétés, obligation pour le CSA d'adresser au conseil d'administration des observations publiques qui devront être diffusées aux heures de grande écoute sur la chaîne concernée) - (p. 937): accepte l'amendement n° 46 de la commission (possibilité pour le Conseil d'Etat, en cas de manquement grave aux dispositions d'un cahier des charges ou aux décrets, d'enjoindre au président de l'organisme de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement) - Après l'art. 7 (p. 938): s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Xavier de Villepin (conditions d'accomplissement des missions du CSA visant à améliorer les conditions de transparence) - Art. 8: accepte l'amendement de coordination n° 47 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Ivan Renar (possibilité pour le CSA de suggérer des modifications de nature législative et réglementaire afin de faire assurer le respect de la mission de service public dont sont investis les sociétés et établissements de radio-diffusion et de télévision) - (p. 939): s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Ivan Renar (audition de tout membre du CSA par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat et possibilité pour ces dernières à chaque instant de consulter le président du CSA) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 48 de la commission (possibilité pour tout membre du CSA d'être entendu par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat et par la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 94 de M. Ivan Renar (saisine possible du CSA par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat) - Accepte l'amendement de coordination n° 49 de la commission - Après l'art. 8 (p. 940): accepte l'amendement n° 147 de M. Daniel Hoefel (Titre I^{er} bis: « De la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ») - Art. 9 (p. 941): s'oppose à l'amendement n° 50 de la commission (suppression de cet article relatif à la domanialité publique des fréquences hertziennes) - (p. 942): s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Xavier de Villepin (statut de la « res communis » pour l'utilisation des fréquences radio-électriques disponibles sur le territoire de la République) - Art. 10 (p. 945): s'oppose à l'amendement n° 175 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif aux dispositions communes aux secteurs public et privé de communication audiovisuelle) - Evoque la possibilité du retour au carré blanc - (p. 946): signale qu'elle a adressé à tous les présidents des chaînes de télévision publique et privée une lettre les rappelant à leurs responsabilités culturelles et sociales à l'égard des émissions pornographiques ou de violence - (p. 947): s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 136 (soumission des secteurs public et privé aux principes du secteur public), n° 137 (fixation par décret d'un temps maximum de publicité pour les chaînes privées ou publiques), n° 138 (obligation de production et de diffusion d'oeuvres en majorité d'expression originale française), n° 139 (suppression de l'obligation de séparation des activités de production et de diffusion), n° 140 (obligation pour les chaînes tant du secteur public que du secteur privé de diffuser des programmes éducatifs et culturels ainsi que des émissions destinées à faire connaître les différentes formes d'expression artistique) et à l'amendement n° 158 de M. Jean-Paul Bataille (obligation de diffusion d'oeuvres en majorité d'expression originale française et originaires de la CEE) - (p. 948): s'oppose à l'amendement n° 51 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux dispositions communes aux secteurs public et privé de

communication audiovisuelle) - Après l'art. 10 (p. 948, 949) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 96 (rôle de la Régie française de publicité de contrôler un certain nombre de dispositions comme l'objet, la durée et les modalités de programmation d'émissions publicitaires ou encore la part maximale de publicité qui peut provenir d'un même annonceur), n° 97 (abrogation du Titre IV - articles 58 à 69 - de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986) et n° 98 (rachat par l'Etat dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi de la totalité du capital de TF1) - (p. 950) ; s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Ivan Renar (élection des présidents de l'ensemble des sociétés et établissements de radiodiffusion sonore de télévision, de diffusion ou production audiovisuelle par le conseil d'administration) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 100 de M. Ivan Renar (versement par l'Etat aux chaînes publiques des sommes correspondant aux exonérations sociales de la redevance) - (p. 951) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 101 (institution d'une structure de concertation pour l'harmonisation des programmes) et n° 102 (information des téléspectateurs, en préalable à chaque édition de journaux télévisés diffusés par une société du secteur privé, de renseignements sur cette dernière afin d'imposer une réelle transparence dans le domaine de l'information) - (p. 952) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 103 (respect du pluralisme par toutes les émissions de caractère politique ou traitant d'un problème de société, les bulletins d'information et les journaux télévisés) et n° 104 (modalités de calcul du temps d'antenne auquel chaque parti a droit) - S'oppose à l'amendement n° 141 de M. Ivan Renar (suppression de la censure dans l'audiovisuel) - (p. 954) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Ivan Renar (rétablissement des articles 34, 35, 36 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 relatifs au statut d'établissement public de TDF) - (p. 955) : s'oppose à l'amendement n° 143 de M. Ivan Renar (rétablissement des articles 45 et 46 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 relatifs au statut de la Société française de production, SFP) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 144 de M. Ivan Renar (réservation de plein droit aux chaînes publiques du montant de la TVA que l'Etat prélève sur la redevance) - Art. 11 (p. 956) : son amendement n° 196 : délivrance des autorisations d'usage des fréquences pour chaque nouveau service de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre ou par satellite ; adopté - (p. 959, 960) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 105 (suppression de cet article relatif à la délivrance des autorisations d'usage des fréquences pour chaque service de radiodiffusion sonore ou de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre ou par satellite et au contenu des conventions), n° 107 (définition et délimitation précises du champ maximum que peuvent couvrir les conventions), n° 145 (suppression de la séparation des activités de production et de diffusion du champ maximum que peuvent recouvrir les conventions), à l'amendement n° 177 de M. Marcel Lucotte (impossibilité pour la convention de limiter de quelque manière que ce soit la mise en service des sanctions prévues par la présente loi), à l'amendement n° 159 de M. Jean-Paul Bataille (définition et délimitation précises du champ maximum que peuvent couvrir les conventions), aux amendements de la commission, n° 52 (élévation à douze ans de la durée maximale des autorisations d'exploitation délivrées aux services privés de télévision), n° 53 (définition et délimitation du champ maximum que peuvent couvrir les conventions), n° 55 (application de l'obligation conventionnelle relative aux premières diffusions aux services de radio et aux services de télévision), n° 56 (suppression de la possibilité de faire figurer dans la convention des engagements relatifs à la production), n° 58 (définition des pénalités contractuelles et des modalités de leur mise en oeuvre) et n° 59 (publication des conventions relatives à des services de télévision au Journal officiel et consultation possible des conventions relatives à des services de radiodiffusion sonore auprès du CSA) - Accepte les amendements n° 127 de M. Louis Virapoulle (inclusion parmi les dispositions conventionnelles de la diffusion en métropole des programmes culturels des départements et territoires d'outre-mer) et de la commission, n° 54 (remplacement, dans la formulation de l'obligation conventionnelle relative aux programmes propres, des mots « et le contenu »

par les mots « et les caractéristiques générales ») et n° 57 (insertion parmi les dispositions conventionnelles du temps maximum consacré à la publicité et des modalités de son insertion dans les programmes) - Rappelle que la chanson française, aux termes de la loi de 1986, est tout à fait incluse dans les oeuvres audiovisuelles.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 12 (p. 970) : précise à M. Jean-Luc Mélenchon que le Gouvernement est préoccupé par l'évolution du paysage radiophonique local, en raison des problèmes économiques de survie des radios associatives ainsi que du développement des grands réseaux commerciaux - Objectifs du Gouvernement : essayer de concilier au mieux la liberté du commerce et la liberté de communication - Reprise des travaux de la commission Jouvin sur les aides à apporter aux radios associatives - Problème de la répartition de l'espace hertzien entre les radios commerciales et les radios associatives - Son amendement n° 197 : possibilité pour le Conseil supérieur de publier une liste des fréquences disponibles par catégories de services ; adopté - (p. 971) : accepte l'amendement rédactionnel n° 60 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur - Art. 13 (p. 972) : s'oppose aux amendements n° 61 de la commission (suppression de l'obligation faite au Conseil supérieur de l'audiovisuel de constituer des comités techniques chargés de l'instruction des dossiers) et n° 165 de M. Xavier de Villepin (fréquences locales réservées aux réseaux de radiodiffusion sonore ; contrôle des comités techniques décentralisés) - (p. 973) : définition des personnalités qualifiées - Après l'art. 13 (p. 974) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Daniel Hoeffel (suppression des appels à candidature pour les décisions d'extension de la zone de couverture des services de télévision nationaux déjà autorisés) - Art. 14 (p. 978, 979) : sur l'amendement n° 62 de la commission (procédure de délivrance, par contrat, des autorisations des services privés de télévision par voie hertzienne terrestre), son sous-amendement n° 200 : fréquences attribuées par catégories de services ; adopté - (p. 980) : accepte les amendements de la commission, n° 63 (audition publique des candidats), n° 64 et n° 65 d'ordre rédactionnel - Art. 15 - Art. 42 de la loi du 30 septembre 1986 (p. 981, 982) : pouvoirs de sanction du Conseil supérieur de l'audiovisuel en cas de manquement par les exploitants à leurs obligations législatives et réglementaires - (p. 983) : s'oppose aux amendements, n° 15, d'ordre rédactionnel, de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, et n° 108 de M. Ivan Renar (diffusion des mises en demeure sur la chaîne concernée) - Accepte l'amendement n° 66 de la commission (mises en demeure systématiques et publiques) - Art. 42-1 (p. 986) : accepte l'amendement n° 67 de la commission (sanctions prononcées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'encontre du titulaire d'une autorisation ne respectant pas ses obligations ou ne se conformant pas aux mises en demeure qui lui auraient été adressées) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 16 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis - Art. 42-2 : précise à la commission que la rédaction retenue par le Gouvernement à cet article est identique à celle employée par la Cour européenne de justice - Art. 42-3 : accepte l'amendement n° 20 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (sanctions prononcées en cas d'infractions aux règles de la libre concurrence) - Art. 42-4 (p. 987) : accepte l'amendement n° 21 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (sanction de la modification substantielle des données ayant conditionné l'obtention de l'autorisation) - Art. 42-6 : accepte l'amendement n° 23 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (délai de prescription) - Art. 42-7 (p. 988) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (décision motivée du Conseil supérieur de l'audiovisuel notifiée au titulaire de l'autorisation et au ministre chargé de la communication) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 199 de la commission (suppression de la notification des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel au ministre chargé de la communication) - Sur ce même amendement, son sous-amendement n° 201 ; retiré - Art. 42-8 (p. 990) : accepte l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (procédure précédant le prononcé de la sanction) - Art. 42-9 : accepte l'amendement n° 26 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (compétence du Conseil d'Etat pour tous les

recours sur des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel) - Art. 42-10: accepte l'amendement n° 27 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (caractère suspensif du recours contre certaines décisions prononcées sans mise en demeure) - Après l'art. 42-10: accepte les amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis, n° 28 (saisine de la justice administrative par le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel) et n° 29 (possibilité de saisine du Procureur de la République par le Conseil supérieur de l'audiovisuel) - Art. 16 (p. 991): accepte les amendements de la commission, n° 72 (avis motivé du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur les dispositions relatives aux cahiers des charges des sociétés nationales de programme) et n° 73 (réglementation des émissions publicitaires et du parrainage) - Après l'art. 16: s'oppose à l'amendement n° 74 de la commission (élaboration du cahier des charges de l'Institut national de l'audiovisuel, INA) - (p. 992): s'oppose à l'amendement n° 75 de la commission (élaboration du cahier des charges de TDF) - Art. 17 (p. 1005): accepte l'amendement rédactionnel n° 31 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis - (p. 1006): accepte l'amendement n° 30 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (transmission des procès-verbaux d'infraction au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et au dirigeant de droit ou de fait du service en infraction) - Après l'art. 17 (p. 1007): sur les amendements de M. Claude Estier, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 4 (aides aux radios collectant de faibles ressources publicitaires; évaluation de ces ressources) et s'oppose au n° 5 (consultation préalable des comités techniques sur l'attribution de ces aides) - Art. 18 (p. 1009): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (indemnisation des anciens membres de la CNCL; interruption du versement de ces indemnités en cas de manquement à leur obligation de réserve) et accepte l'amendement n° 6 de M. Claude Estier (maintien de l'indemnisation des membres de la CNCL ayant fait valoir leurs droits à la retraite) - Art. 19 (p. 1010): s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (conditions de désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel; fixation d'un délai pour les nominations et les élections à ce premier Conseil) - Après l'art. 19 (p. 1011): s'oppose à l'amendement n° 169 de M. René Trégouët (horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité) - Art. 20 (p. 1014): son amendement n° 204: suppression des dispositions relatives aux autorisations délivrées avant la date de promulgation de la présente loi; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 35 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (suppression des dispositions relatives aux autorisations délivrées avant la date de promulgation de la présente loi) - (p. 1015): s'oppose à l'amendement n° 81 de la commission (contrôle du respect des obligations d'une société titulaire d'une concession) - Art. 21 (p. 1016): accepte l'amendement n° 36 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (substitution de la référence au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA à celle de la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL dans tous les textes pris en application de la loi du 30 septembre 1986) - Art. 22: son amendement n° 203: application de la loi dans certaines collectivités territoriales d'outre-mer; adopté - Sur l'ensemble (p. 1018): rappelle à M. François Louisy le souci du Gouvernement de voir le pluralisme respecté dans l'attribution des fréquences FM en Ile-de-France - Souhaite que le futur Conseil national de l'audiovisuel puisse rapidement prendre des décisions concernant les candidatures aux télévisions privées d'outre-mer - Espère qu'au cours des navettes, le texte se rapprochera du projet de loi initial.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Communication et information - (8 décembre 1988) (p. 2450): presse écrite - Audiovisuel - Réaffirme le rôle primordial de la presse dans le développement culturel - Nombreuses aides à la presse envisagées dans ce projet de budget - Abaissement des taux de TVA applicables aux entreprises de presse - Allègement des charges téléphoniques - Crédits complémentaires destinés à aider les quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources

publicitaires; extension de cette aide, dès 1989, à certains quotidiens de province - Augmentation des crédits pour le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger - Concertation engagée avec les professionnels de la presse écrite sur une nécessaire adaptation des mécanismes d'aide - Profond changement du secteur de l'audiovisuel depuis quelques années - Objectif gouvernemental de renforcement du service public - Concertation approfondie engagée sur la redéfinition des missions du service public de l'audiovisuel - Envisage d'organiser au Parlement, lors de la session de printemps, un débat d'orientation générale sur cette question - Différenciation et progression des ressources financières du secteur public: plafonnement des ressources publicitaires; transparence des ressources de parrainage; relèvement du montant de la redevance et augmentation sensible de la contribution spécifique de l'Etat - (p. 2451): crédits supplémentaires octroyés à l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, IFCIC - Modernisation des archives de l'Institut national de l'audiovisuel, INA - Amélioration de la desserte outre-mer par l'augmentation des budgets de Radio-France et de Radio-France internationale, RFI - Renforcement des moyens destinés à l'amélioration des programmes d'Antenne 2, FR3 et de la SEPT - Bonne politique de diffusion et de programmation indissociable d'investissements sérieux dans la production - Amélioration des émissions diffusées aux heures de grande écoute, et notamment des programmes destinés à la jeunesse - Souhaite que la concertation engagée aboutisse à la mise en oeuvre des dispositifs juridiques et financiers indispensables au renforcement du service public de l'audiovisuel - (p. 2463, 2464): réforme d'ensemble des mécanismes d'aide à la presse écrite - Evolution du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger - Aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires - Plafonnement des ressources publicitaires du secteur audiovisuel public - Exonérations de la redevance audiovisuelle supportées progressivement par le budget de l'Etat - Taux de la TVA dans le domaine de la communication - Problème des personnels, des modes de gestion du secteur public audiovisuel et du traitement des salaires dans ce secteur - Partage l'idée de M. Jean Cluzel de créer un observatoire de la production - (p. 2465): modernisation des méthodes de gestion du secteur public - Prise en compte de la spécificité de chacune des entreprises du secteur public: Antenne 2, Radio-France, France-Info, France-Culture et France-Musique - Moyens supplémentaires accordés à France-Info dans le budget pour 1989 - Nouveau plan de développement à l'étude en ce qui concerne Radio-France internationale, RFI - (p. 2466): rappelle la double vocation de FR3, nationale et régionale - Partage la conviction de certains sénateurs de remodeler très profondément les missions, les structures et les moyens de Radio-France outre-mer, RFO: création d'un véritable pluralisme, rééquilibrage entre la diffusion d'images venant de l'hexagone et l'augmentation des reportages de l'outre-mer vers la métropole - Examen des crédits - Etat B (p. 2467): réforme de RFO - Octroi de crédits supplémentaires destinés à financer des emplois pour la station de Nouméa et devant permettre la formation de cadres professionnels sur place - Art. 52 (p. 2470, 2471): souhaite que l'INA apporte son concours à la création et au fonctionnement du centre international de la communication de Roubaix - S'attachera à ce que soient mis à disposition, dans les meilleurs délais, les matériels promis à Roubaix.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 160 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2986): rappelle la grande qualité des débats tenus lors de la première lecture de ce texte au Sénat - Absence de remise en cause de l'économie d'ensemble de la loi de 1986 - Validation des réseaux des deux chaînes privées: la Cinq et M 6 - Souhait d'un juste équilibre entre une logique économique des opérateurs et une logique de qualité et de diversification des programmes, en particulier aux heures de grande écoute - Clarification de l'échelle des sanctions du futur Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et homogénéisation du régime de contrôle du secteur privé par l'intégration de Canal Plus - Organisation d'un débat parle-**

mentaire sur une réforme du secteur public de l'audiovisuel à la session de printemps - Objectifs essentiels de ce projet de loi : mettre en place une instance de régulation indépendante et donner à l'ensemble du secteur audiovisuel une mission d'intérêt général - Art. 3 (p. 2991) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (rétablissement de la composition et du mode de désignation des membres du CSA adoptés par le Sénat en première lecture) - Art. 8 (p. 2992) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 4 (suppression de la possibilité, pour le CSA, de formuler des observations sur la répartition du produit de la redevance et de la publicité entre les organismes du secteur public dans son rapport annuel) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 5 (rétablissement de la référence à la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle) - Art. 8 bis (p. 2993) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 20 de M. Ivan Renar (représentation de chaque groupe politique de l'Assemblée nationale et du Sénat à la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle) - (p. 2994) : annonce que le Gouvernement s'en remettra à la sagesse de l'Assemblée nationale au sujet du rétablissement de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle - Art. 9 : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (suppression de cet article relatif au principe de la domanialité publique de l'espace hertzien) - Absence de contradiction entre la position adoptée par le Gouvernement au sein de la conférence administrative mondiale des radiocommunications et ce projet de loi - Art. 10 bis (p. 2995) : s'oppose aux amendements identiques n° 1 de M. Charles Pasqua et n° 19 de M. Louis Virapoullé (suppression de cet article relatif à la limitation des coupures publicitaires) - Art. 11 (p. 2997) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (insertion de règles de procédure pour l'application des pénalités contractuelles prononcées par le CSA) - Art. 12 : s'oppose aux amendements n° 2 de M. Charles Pasqua (institution d'une procédure spécifique d'autorisations pour les réseaux nationaux de radio en modulation de fréquences) et n° 9 de la commission (publication par le CSA des critères de sélection lors des appels de candidatures pour des services privés de radiodiffusion sonore diffusés par voie hertzienne terrestre) - Art. 14 (p. 2998) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (publication par le CSA des critères de sélection lors des appels de candidatures pour des services privés de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre ou de radiodiffusion sonore et de télévision diffusés par satellite) - Art. 15 (p. 2999) : accepte l'amendement de coordination n° 11 de la commission - Art. 16 bis : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement des dispositions relatives à l'élaboration du cahier des charges de l'INA) - Art. 16 ter : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (rétablissement des dispositions relatives à l'élaboration du cahier des charges de TDF) - Art. 16 quater : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (avis public et motivé du CSA sur la répartition du produit attendu de la redevance et la part de la publicité dans les ressources de chacune des sociétés du secteur public de l'audiovisuel) - Art. 17 bis A (p. 3000) : accepte l'amendement rédactionnel n° 15 de la commission - Art. 17 bis : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission - Art. 19 (p. 3001) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture concernant la durée du mandat et la procédure de nomination des membres du CSA) - Art. 20 : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (application à Canal Plus du droit commun des sanctions prononcées par le CSA) - En réponse à M. François Autain, souligne le maintien en vigueur du régime de sanctions prévu par la loi de 1986 - (p. 3002) : en réponse à M. Maurice Schumann, précise la distinction juridique entre le régime de la concession et le régime de la convention.

THYRAUD (Jacques), sénateur du Loir-et-Cher (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (19 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 4 (88-89)] relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 76 (88-89)] (9 novembre 1988) - Agriculture.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Administration pénitentiaire - [n° 93 (88-89) tome 5] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 4 (88-89)]** - (17 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1164) : difficultés financières considérables de certaines exploitations agricoles du fait des récentes mutations de l'agriculture française - Nécessité d'adapter les moyens juridiques du traitement des difficultés des exploitations agricoles - Extension aux entreprises agricoles des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Modalités retenues en matière de règlement amiable - (p. 1165) : compétence de la juridiction civile en cas de litige - Possibilité de désigner un conciliateur en cas d'application de la procédure simplifiée - Problème crucial des cautions examiné actuellement par la Chancellerie - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission des lois sur ce projet de loi - Art. 1 (p. 1205) : souligne l'ambiguïté de se référer dans le présent texte à la notion d'entreprise agricole alors que la législation en vigueur se réfère à l'exploitation agricole - **Chapitre I** : sur l'amendement n° 34 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Dispositions relatives à l'exploitation agricole »), son sous-amendement n° 226 : « Dispositions relatives à l'exploitation et à l'entreprise agricoles » ; rejeté - Art. 2 (p. 1208) : son amendement n° 2 : définition des activités annexes considérées comme activités agricoles ; devenu sans objet ; et n° 3, première partie : suppression de la dérogation virtuelle apportée au caractère civil des activités agricoles ; adopté - (p. 1209) : son amendement n° 3, deuxième partie : nouvel alinéa affirmant le caractère civil des activités agricoles définies dans cet article ; adopté - (p. 1210) : son amendement n° 4 : définition de l'agriculteur ; rejeté.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - Rapporteur pour avis - Art. 3 (p. 1220, 1221) : sur l'amendement n° 40 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conditions d'inscription au registre de l'agriculture ; cumul possible de cette inscription avec l'immatriculation au registre du commerce et des

sociétés; conditions d'application du présent article fixées par décret en Conseil d'Etat), son sous-amendement n° 228: simplification des formalités lors de l'inscription, de toute modification ou de la radiation au registre de l'agriculture; retiré - Sur le même objet, son amendement n° 6; devenu sans objet - Chapitre II (p. 1242): son amendement n° 7: « Le règlement amiable, le redressement et la liquidation judiciaires de l'entreprise agricole »; adopté - Section 1 (p. 1243): son amendement n° 8: « Le règlement amiable de l'entreprise agricole »; adopté - Art. 12 (p. 1244): sur l'amendement n° 53 de la commission (institution d'une procédure de règlement amiable au profit des exploitations agricoles momentanément en difficulté), son sous-amendement rédactionnel n° 229; devenu sans objet - Son amendement n° 9: champ d'application et objet de la procédure de règlement amiable; adopté (par priorité) - Art. 13 (p. 1245): son amendement n° 10: suppression de cet article relatif à la création, la composition et les compétences des commissions départementales de conciliation; adopté - Art. 14 (p. 1247): son amendement n° 11: sur une demande tendant à la désignation d'un conciliateur, saisine du président du tribunal de grande instance par le Procureur de la République; rejeté - Art. 16 (p. 1250): accepte l'amendement n° 58 de la commission (pouvoirs et mission du conciliateur) - Art. 17 (p. 1251): s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Alphonse Arzel (possibilité pour le conciliateur de proposer au tribunal de prononcer la résiliation du ou des baux de l'exploitant en vue d'améliorer sa situation financière) - Section 2: son amendement n° 14: « Le redressement et la liquidation judiciaires de l'exploitation agricole »; adopté - Art. 19 (p. 1253): ses amendements, n° 15, d'ordre rédactionnel; et n° 16: suppression du seuil de chiffre d'affaires empêchant l'application de la procédure du règlement judiciaire; adoptés - (p. 1254): son amendement n° 17: fixation par décret en Conseil d'Etat des seuils de chiffre d'affaires et de salariés permettant l'application aux exploitations agricoles de la procédure simplifiée; retiré - (p. 1255): son amendement n° 18: suppression des dispositions conditionnant l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire à l'usage préalable de la procédure du règlement amiable; adopté - (p. 1256): sur l'amendement n° 65 de la commission (prolongation de la période d'observation dans le cadre de la procédure normale du règlement judiciaire), son sous-amendement n° 19; adopté - (p. 1257): son amendement n° 20: conclusion d'un contrat de location-gérance interdite pour les exploitations agricoles; rejeté - (p. 1258): son amendement n° 21: modification des règles particulières applicables à la cession du bail rural lorsque celle-ci est imposée par le plan de continuation de l'exploitation; et n° 23 de coordination; adoptés - (p. 1259): son amendement n° 25: introduction, au sein de la procédure de redressement judiciaire, d'une faculté de règlement amiable en vue d'accélérer ladite procédure; rejeté - (p. 1260): sur l'amendement n° 70 de la commission (prolongation de la période d'observation dans le cadre de la procédure simplifiée), son sous-amendement n° 26; adopté - (p. 1261): ses amendements, n° 27 de coordination; n° 28: droit au maintien de l'agriculteur dans les lieux, pendant un délai fixé par le juge, après la vente de sa maison d'habitation principale; et n° 29: insertion d'un nouvel alinéa précisant que les jugements par lesquels le tribunal statue sur la reprise, l'attribution ou la cession du bail rural, sont insusceptibles d'appel; adoptés - (p. 1262): ses amendements n° 30: sanction du défaut de comptabilité; adopté; et n° 31: insertion d'un paragraphe additionnel tendant à préciser que le défaut de comptabilité, conformément aux dispositions légales, est une faute susceptible d'entraîner la banqueroute; retiré - Après l'art. 21 (p. 1265): accepte l'amendement n° 234 du Gouvernement (impossibilité pour une SAFER d'exercer son droit de préemption en cas de cession de biens agricoles).

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) (p. 1698): intérêt stratégique et scientifique des Terres australes et antarctiques françaises - Au nom du groupe sénatorial d'étude sur l'Arctique et l'Antarctique, se félicite du retour du pavillon français dans l'Antarctique -

(p. 1699): desserte aérienne de la terre Adélie - Regrette l'absence d'infrastructures portuaire et aéroportuaire des îles subantarctiques alors que la mise en valeur de ces îles pourrait intéresser de jeunes Français - Construction, sur l'archipel des Kerguelen, d'une station de poursuite des satellites envisagée par le Centre national d'études spatiales, CNES - Demande qu'un nouveau navire vienne seconder l'Albatros pour assurer les missions de souveraineté et de surveillance de la pêche dans la zone maritime exclusive - Renégociation du traité de Washington, vers 1991, déterminante pour le destin du continent antarctique - Ressources minières, pétrolières et minérales de ce territoire - Favorable à l'adoption de ce budget.

Justice - (30 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (administration pénitentiaire) (p. 1961): rappelle la mutinerie de la maison centrale d'Ensisheim quelques mois après la visite d'une délégation de la commission des lois - Souligne le sang-froid de l'administration et du personnel pénitentiaire ainsi que l'action courageuse des forces de l'ordre - Constate que dans plus de 100 établissements sur 173 les décisions de justice n'ont pas été exécutées - Rôle ingrat, difficile mais indispensable de l'administration pénitentiaire dont le budget représente le quart du budget du ministère de la justice - Absence de remise en cause de l'ambitieux programme de constructions nouvelles de M. Albin Chalandon - Augmentation de la capacité d'accueil du parc pénitentiaire - Constate avec satisfaction une diminution de la durée de détention provisoire - Croissance du nombre des condamnés à une peine de travail d'intérêt général, TIG - Se félicite du fonctionnement de l'hôpital pénitentiaire de Fresnes - Dénonce l'insuffisance des soins dentaires dispensés - (p. 1962): constate une résurgence de la tuberculose - Dénonce la dramatique propagation du SIDA dans les prisons - Cite à ce sujet un projet de recommandation adopté par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 10 mai 1988 - Souhaite que des informations sur le SIDA régulièrement mises à jour soient communiquées à l'ensemble du personnel - Dans sa majorité et contre la recommandation de son rapporteur, avis défavorable de la commission sur ce projet de budget.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2293): formule quelques propositions sur l'action de l'Europe dans les régions polaires - Caractère regrettable du retrait du Groenland de l'ensemble communautaire à la suite d'un référendum/dépourvu de valeur juridique - Importance économique et stratégique de ce territoire, doté d'importantes ressources minières - Souhaite son retour dans l'ensemble communautaire ou au moins l'affirmation d'une priorité européenne à ce sujet - Enjeu international essentiel de la zone arctique; développement actuel de l'Alaska et de la Sibérie septentrionale - S'interroge sur le devenir des intérêts français au Spitzberg découlant du traité de Paris de 1920 - Evolution de la situation juridique du continent antarctique: signature en 1988 d'un traité sur les richesses minières, réunion à Paris en 1989 d'une conférence préparatoire à la révision du traité de Washington de 1959 - (p. 2294): dispersion de l'action européenne en Antarctique: existence de bases françaises, britanniques, allemandes et italiennes - Souhaite que l'Europe se forge une ambition polaire.

TIZON (Jean-Pierre), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire de la Commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Sécurité civile - [n° 93 (88-89) tome 3] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2789) - Ministère : Agriculture - Négociations agricoles du GATT - Politique agricole commune (PAC).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Intérieur (1^{er} décembre 1988) - Rapporteur pour avis (sécurité civile) (p. 2020) : évolution modeste des crédits - (p. 2021) : mise en oeuvre de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs : extension du rôle de la sécurité civile ; création d'un nouvel échelon territorial de l'organisation des secours : la zone de défense - Décret du 6 mai 1988 précisant les conditions d'établissement des plans d'urgence : plan particulier d'intervention, PPI ; plan rouge ; plan de secours spécialisé - Décret du 6 mai 1988 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ; décret du 24 mars 1988 créant un commandement des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, UISC ; transfert par arrêté au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur des prérogatives du préfet de la zone de défense dans le domaine de la protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie et les pollutions marines ; fixation par circulaire des missions et règles d'organisation des centres interrégionaux de coordination de la sécurité civile, CIRCOSC, dans les zones de défense - Absence de décret relatif au code national d'alerte et au débroussaillage - Personnel de la sécurité civile ; expérience de mise à la disposition des départements alpins de militaires appelés des UISC - Préparation d'un élément chimique et nucléaire au sein de l'UISC de Nogent-le-Rotrou - Lutte contre les incendies de forêts ; amélioration des résultats pendant l'été 1988 ; réorganisation de la base aérienne de Marignane ; constitution de six bases d'avions bombardiers d'eau ; mise en place d'hélicoptères largueurs d'eau ; recours aux hélicoptères de l'armée - (p. 2022) : défense civile : stagnation des autorisations de programme ; diminution des crédits de paiement ; cite les propos du rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale ; liste des opérations remises en cause, notamment la création d'une nouvelle UISC dans la zone de défense de Rennes, suite à la tempête d'octobre 1987 - Malgré ces réserves, avis favorable à l'adoption de ces crédits.

TORRE (Henri), sénateur de l'Ardèche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la Commission supérieure des caisses d'épargne jusqu'au 15 janvier 1988 (JO Lois et décrets du 17 janvier 1988).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Postes, télécommunications et espace - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 43] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Budget annexe : Postes, télécommunications et espace - (9 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2532) : absence de justification juridique de l'existence d'un budget annexe de l'espace - Progression de la subvention au Centre national d'études spatiales, CNES - Création d'une nouvelle appellation commerciale de la direction générale des télécommunications, DGT : « France Télécom » ; mais absence d'évolution de la DGT vers le statut de société nationale - (p. 2533) : financement du programme de satellites de télédiffusion directe TDF1 et TDF2 - Absence de transparence de ce budget et faiblesse des moyens de contrôle du Parlement - Forte amélioration du résultat prévisionnel des postes, grâce à une progression satisfaisante des recettes d'exploitation - Suppressions et transformations d'emplois - Mise en place d'un mécanisme d'intéressement du personnel - Progression des dépenses d'équipement de la poste et de modernisation des bureaux de poste et de la distribution - Désendettement de la poste - Forte progression du résultat d'exploitation de la branche télécommunications due à la croissance en volume de l'activité - (p. 2534) : importante progression des investissements des télécommunications - Accroissement du nombre de lignes téléphoniques - Satellites - Plan câble - Effort de recherche-développement - Alourdissement du prélèvement budgétaire de l'Etat sur les télécommunications : concours à la filière électronique et au CNES, versement au budget général, et TVA non récupérable - Souhaite une stabilisation de ce prélèvement pour un désendettement plus important et une meilleure compétitivité des télécommunications - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget - Examen des crédits - Art. 36 (p. 2547) : accepte l'amendement n° II-60 de M. José Balarcello (remplacement des mots « Postes, télécommunications et espace » par les mots « Postes et télécommunications »).

TRAVERT (René), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

TREGOUET (René), sénateur du Rhône (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Recherche scientifique - [n° 90 (88-89) tome 6] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Après l'art. 19 (p. 1010, 1011) : son amendement n° 169 : horodatage des enregistrements vidéo d'images d'actualité ; adopté.

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1419) : rappelé que la signature le 13 juin dernier de la directive européenne relative à la libre circulation des capitaux à compter du 1^{er} juillet 1990 est incompatible avec la fiscalité de l'épargne et du patrimoine en France - (p. 1420) : rétablissement de l'impôt sur la fortune - Souligne les dan-

gers d'un exode des capitaux - Conséquences néfastes pour l'immobilier et l'industrie du bâtiment - Interrogation sur l'opportunité de l'institution d'un impôt sur la fortune - Problème des taux de la TVA - Estime que la baisse du taux réduit de la TVA et que l'impôt de solidarité sur la fortune sont démagogiques - Annonce une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les seuls bénéficiaires réinvestis - Favorable à une diminution de la fiscalité sur les revenus de créances pour respecter l'engagement pris par la France - Cite le rapport de M. Lebègue, du Conseil national du crédit - (p. 1421) : souligne les conséquences catastrophiques d'une délocalisation des capitaux et la nécessité de prendre les mesures propres à l'empêcher - Souhaite que la France par ses propres initiatives soit le moteur de l'Europe et commence à préparer la fiscalité de l'épargne - Souligne la grande différence entre le Traité de Rome et l'Acte unique - (p. 1422) : problème de l'harmonisation de la fiscalité avant le 1^{er} juillet 1989 - Unanimité de tous les membres réclamée par la Grande-Bretagne - Obligation pour la France de respecter une rigueur implacable si elle ne veut pas voir sa monnaie dériver par rapport à la monnaie allemande - Pour un franc fort, nécessité de respecter les grands équilibres : dépenses publiques, déficit budgétaire, équilibre de la balance des paiements et prélèvements obligatoires - Estime que ce budget n'est pas assez rigoureux et qu'il n'assure pas la maîtrise des dépenses publiques.

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (30 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (p. 1986) : priorité à la recherche et à la technologie - Situe la date de reprise de l'effort de recherche en France aux décisions prises par le conseil interministériel du 8 juillet 1987 sous le gouvernement de M. Jacques Chirac - Constate une augmentation de 3 milliards de francs de ce budget, principalement en faveur de l'emploi scientifique, de la formation et de l'accroissement des moyens des grands organismes de recherche - Nombreuses créations d'emplois de chercheurs et rééquilibrage de la pyramide des âges des chercheurs dans le secteur public - Augmentation de 20 % des crédits du Centre national d'études spatiales, CNES, et respect des engagements pris sur les programmes Ariane 5, Hermès ou Colombus - Souhaite la présentation d'une loi de programmation de la recherche dans les prochains mois afin de pouvoir consacrer, dès 1995, 3 % du PIB à l'effort de recherche et de développement - (p. 1987) : existence de 40 000 chercheurs en France pour 81 000 en Grande-Bretagne et 94 000 en RFA - Constate que six branches regroupent les trois quarts du potentiel de recherche alors qu'elles ne participent que pour un tiers à la valeur ajoutée de l'industrie - Estime qu'il existe un lien direct entre l'emploi et les capacités des entreprises à financer et à soutenir dans le temps des efforts de recherche et de développement - Constate que les Etats-Unis viennent de démontrer avec le textile qu'aucun secteur n'est condamné - Se réjouit de l'augmentation des crédits du fonds de la recherche et de la technologie et de ceux de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Insuffisance du crédit supplémentaire d'un milliard de francs alloués à la recherche industrielle - Souhaite un renforcement du crédit d'impôt-recherche qui a fait ses preuves chez nos principaux concurrents - Rappelle le rejet d'un amendement déposé par la commission des affaires économiques sur le crédit d'impôt-recherche - Dénonce la remise en cause de l'assiette du crédit d'impôt-recherche lors des contrôles fiscaux - (p. 1988) : estime trop faible la mobilité des chercheurs entre la recherche publique et la

recherche privée - Souhaite que le Gouvernement prenne des dispositions pour l'améliorer - Problème de l'aménagement du territoire qui ne peut s'appuyer que sur un réel « essaimage » des chercheurs sur l'ensemble du territoire - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de ce budget, pour laquelle elle deviendrait favorable si ses propositions relatives au crédit d'impôt-recherche et aux pépinières d'entreprises étaient prises en considération - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1994) : compte tenu des engagements du Gouvernement en faveur du crédit d'impôt-recherche ainsi que pour la mobilité des chercheurs auprès des pépinières d'entreprises, se déclare favorable, au nom de la commission des affaires économiques, à l'adoption du budget de la recherche.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - **Avant l'art. 1 A** (p. 2712) : au nom du groupe RPR se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (abrogation des lois n° 86-825 du 11 juillet 1986 relative à l'élection des députés et n° 86-1197 du 24 novembre 1986 relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés) - **Art. 1 A** (p. 2719) : sur l'amendement n° 10 de M. Raymond Bouverier, rapporteur (suppression de toute impression d'un emblème sur les bulletins de vote), son sous-amendement n° 63 ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 157 (88-89)] - (19 décembre 1988) - **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 2892) : précise qu'à l'article 6 quinquies, le groupe du RPR était opposé à l'amendement n° 29 de Mme Hélène Luc (suppression de cet article tendant à proroger en 1989 la contribution exceptionnelle sur le revenu imposable instaurée pour financer la Caisse nationale d'assurance vieillesse).

TREILLE (Georges), sénateur des Deux-Sèvres (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

TRICON (Emile), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

Démissionne le 10 mai 1988 (JO Lois et décrets du 11 mai 1988).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

TRUCY (François), sénateur du Var (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

U

UKEIWE (Dick), sénateur de la Nouvelle-Calédonie (RPR) -
Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

V

VALLON (Pierre), sénateur du Rhône (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Membre titulaire du conseil de gestion du Fonds national pour le développement de la vie associative.
- Membre titulaire du Conseil national du tourisme.
- Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission d'information effectuée en Indonésie du 20 au 30 septembre 1987, afin d'y étudier les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et ce pays [n° 248 (87-88)] (18 mars 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988) - Indonésie.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 novembre 1988) (p. 1180) - Ministère : Affaires étrangères - Problème des visas - Tourisme.

Questions orales avec débat :

n° 3 (JO Débats du 9 avril 1986) (p. 496) - Ministère : Tourisme - Politique du tourisme - (Caduque : mai 1988) - Tourisme.

VECTEN (Albert), sénateur de la Marne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (8 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement agricole - [n° 89 (88-89) tome 5] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 octobre 1988) (p. 588) - Ministère : Budget - Conséquences de la fixation au taux zéro de la vignette automobile - Vignette automobile.

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 2 (p. 317) : son amende-

ment n° 74, soutenu par M. Jean Huchon : extension du bénéfice de la loi d'amnistie aux personnes qui détiennent des armes anciennes, aux tireurs licenciés de la fédération française de tir qui ont négligé de demander à temps le renouvellement de leur autorisation administrative de détention d'arme réglementée et à certains collectionneurs ; retiré.

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Art. 28 (p. 372) : son amendement n° 78, soutenu par M. Jacques Machet : bénéfice de l'amnistie accordé aux condamnés pour infraction à la législation et à la réglementation sur les armes ; retiré.

- Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (enseignement agricole) (p. 1909) : progression des dotations de l'enseignement agricole - Enseignement public - Baisse des subventions d'investissement de l'enseignement privé ; conséquences pour l'entretien et la modernisation du patrimoine immobilier - Demande des crédits pour l'extension du plan informatique à l'enseignement agricole privé - Parution du décret d'application de la loi du 31 décembre 1984, relatif aux contrats entre l'Etat et les établissements privés ; relèvement de la subvention à l'élève ; prochaine publication du décret prévoyant la prise en charge par l'Etat des rémunérations des enseignants des établissements visés par la présente loi - Subvention forfaitaire aux établissements de formation en alternance - Création de postes dans l'enseignement public - (p. 1910) : se félicite de la nouvelle possibilité de préparer les diplômes de l'enseignement agricole par la voie de la formation professionnelle continue ainsi que de la création d'un baccalauréat professionnel bio-industrie de transformations commun à l'éducation nationale et à l'agriculture - Avis favorable à l'adoption de ces crédits.

VIDAL (Marcel), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Est désigné par le Sénat comme représentant au sein du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou le 29 juin 1988 (JO Lois et décrets du 30 juin 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement technique - [n° 89 (88-89) tome 7] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- *Questions orales avec débat jointes : défense des droits de l'homme* - (25 octobre 1988) (p. 659) : rappelle que la France est le pays de la liberté et qu'elle a donné au monde la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Loi, condition nécessaire et suffisante de la liberté - Reconnaissance des droits économiques et sociaux par le préambule de la Constitution de 1946 - Constate que la France est un pays où le droit prime sur la force et l'arbitraire, mais où l'approfondissement des droits de l'homme est une conquête permanente : suppression des tribunaux d'exception et abrogation de la loi « Sécurité et liberté » - Reconnaissance du droit de recours individuel devant la Commission européenne des droits de l'homme - Nécessité de rester vigilant devant les atteintes aux droits de l'homme telles qu'elles sont perpétrées en France contre les étrangers - Souhaite que la défense des droits de l'homme constitue

une partie du programme des enseignements primaire et secondaire.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) (p. 2032, 2033) : bilan positif de la décentralisation entreprise par Gaston Defferre - Nécessité d'améliorer la répartition de la dotation globale d'équipement, DGE, et de mettre en place un statut de l'élu local - Sécurité : crédits de la police ; résultats de la lutte contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants - Harmonisation nécessaire des missions entre la police nationale et la police municipale - Vétusté du patrimoine bâti de nombreuses communes rurales : à l'occasion du bicentenaire de l'adoption par l'Assemblée constituante du principe de l'élection des municipalités, suggère l'ouverture d'une ligne budgétaire spécifique pour la restauration des mairies des petites communes - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Equipement et logement - I - Urbanisme, logement et services communs - (1^{er} décembre 1988) (p. 2063, 2064) : propositions du rapport Bloch-Lainé sur la réforme des aides à l'accession sociale à la propriété : désolvabilisation des personnes à revenus modestes écartées de l'accession à la propriété par le système de primes - Possibilité pour tous les réseaux bancaires de distribuer les prêts accompagnant la prime, leur mise en concurrence devant entraîner une baisse des taux : conséquences néfastes pour les établissements spécialisés, réseaux distributeurs de prêts d'accession à la propriété, PAP, Crédit foncier de France, sociétés de crédit immobilier HLM ; suggère l'affectation des fonds Minjoz-Livret A au réseau des prêteurs d'HLM - Conséquences sur l'activité du bâtiment ; risque d'une hausse de prix - En raison des délais de mise en oeuvre de la réforme, demande un programme complémentaire de PAP pour 1989, une amélioration de la quotité et un relèvement du plafond de ressources - Votera ce projet de budget.

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (2 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (enseignement technique) (p. 2090) : priorité gouvernementale accordée à l'enseignement technique - Reconnaissance de la spécificité de l'enseignement technologique au sein du système éducatif - Moyens financiers et en personnel - Développement des capacités d'accueil de l'enseignement technologique scolaire et supérieur - Ouverture de nouveaux lycées professionnels - Création de départements d'IUT - Accélération de la mise en place des « pôles productiques » dans les lycées professionnels - (p. 2091) : évolution des effectifs et du nombre de diplômés délivrés - Bons résultats des formations supérieures courtes - Grandes orientations de la politique gouvernementale en matière d'enseignement technique - Amélioration de la qualité des formations dispensées - Accueil des élèves et innovation pédagogique - Amélioration de la formation des enseignants - Développement des aides à l'insertion professionnelle des jeunes - Commission des affaires culturelles favorable à l'adoption de ces crédits.

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2158) : progression spectaculaire des crédits du tourisme dans le projet de budget pour 1989, à la mesure de l'enjeu économique du secteur - Tourisme rural, facteur de développement économique essentiel à l'avenir de zones peu favorisées - Insuffisance de la promotion et des investissements dans ce secteur - Priorités à donner à la formation professionnelle et au regroupement des réalisations et des projets pour le développement du tourisme rural - Exemple de la politique de valorisation touristique menée dans la partie rurale du département de l'Hérault - Valorisation de la spécificité agricole dans une perspective de promotion du tourisme rural - Approbation du projet de budget présenté par le Gouvernement.

Culture et grands travaux - (8 décembre 1988) (p. 2432) : enseignements artistiques - Mise en valeur du patrimoine monumental - Action en faveur des musées et des arts plastiques - Soutien au spectacle et aide à la communication - Revalorisation de l'action décentralisée en faveur de l'environnement culturel - Retour à un équilibre entre les crédits

affectés à Paris et ceux destinés à la province - Poursuite des grands travaux - Réduction des déséquilibres du secteur culturel, notamment musical - Souhaite que par l'intermédiaire des nouveaux contrats de plan Etat-régions, l'Etat augmente sa participation aux activités culturelles provinciales - Rôle privilégié du futur opéra régional de Montpellier, Corum, dans l'Europe du Sud - Accroissement de la participation de l'Etat aux établissements d'enseignement musical, en association avec les collectivités territoriales - Rappelle le rôle décisif joué, au cours des dernières années, par les associations régionales et départementales, en faveur du développement de la musique - Soutien à la création d'écoles intercommunales en milieu rural ; formation des professeurs ; encouragement des projets novateurs et développement des échanges internationaux - (p. 2433) : sauvegarde du patrimoine monumental - Souhaite que soient examinées les mesures propres à augmenter le nombre des architectes des bâtiments de France et à étendre leurs compétences et leurs responsabilités - Favorable à l'adoption de ce budget.

VILLEPIN (Xavier de), sénateur des Français établis hors de France (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Est élu membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, le 21 décembre 1988 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section commune - [n° 91 (88-89) tome 4] (21 novembre 1988).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 38 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone [n° 121 (88-89)] (8 décembre 1988) - Traités et conventions.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 15 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 494) - Ministère : Economie - *Politique fiscale française en vue de l'harmonisation européenne* - (Réponse : JO Débats du 4 novembre 1988) (p. 750) - Communauté économique européenne (CEE).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Art. 1 (p. 768) :** son amendement n° 208, soutenu par M. Olivier Roux : extension du bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, aux Français expatriés de retour définitivement en France depuis moins de six mois ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 27 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Après l'art. 7 (p. 937) :** son amendement n° 162 : conditions d'accroissement des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, visant à améliorer les conditions de transparence ; retiré - Art. 9 (p. 941) : son amendement n° 163, soutenu par M. Louis Virapoullé : statut de la « res communis » pour l'utilisation des fréquences radio-électriques disponibles sur le territoire de la Répu-

blique; retiré - **Art. 11** (p. 956): se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (élévation à douze ans de la durée maximale des autorisations d'exploitation délivrées aux services privés de télévision).

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - **Art. 13** (p. 972): son amendement n° 165, soutenu par M. Louis Virapoullé: fréquences locales réservées aux réseaux de radiodiffusion sonore; contrôle des comités techniques décentralisés; retiré.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)]** - (15 novembre 1988) - En remplacement de M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1037): article 32 et prorogation à partir du 1^{er} janvier 1989 jusqu'au 31 décembre 1998 de la modification du statut général des militaires - Rétablissement du congé spécial des colonels et généraux - Article 33 et prolongation d'une année de la possibilité de report d'incorporation pour études prévue par l'article L. 5 bis du code du service national et assouplissement des conditions d'attribution - Interrogation sur une atteinte éventuelle à l'égalité devant le service national et une altération de l'homogénéité du contingent - (p. 1038): problème de l'attribution de plein droit des reports jusqu'à vingt-deux ans - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption conforme du nouvel article L. 5 bis du code du service national.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion générale - (21 novembre 1988) (p. 1401, 1402): conjoncture nationale et internationale favorable - Aurait souhaité la poursuite de l'assainissement des finances publiques engagé par le gouvernement précédent - Constate une légère réduction du déficit - Importance de la dette publique et de la progression des charges de cette dette - Constate que le taux d'épargne des ménages en France a atteint son niveau le plus bas - Progression des dépenses du budget de l'Etat - Approuve l'augmentation des crédits de la recherche - Constate le maintien d'une inflation de 3 % par an et d'un différentiel avec la RFA - Situation du commerce extérieur inquiétante et solde industriel négatif - Maintien du chômage à un niveau élevé - Evoque les mouvements sociaux qui ont perturbé les transports, les hôpitaux, les PTT, la RATP - Favorable à un examen du statut de la fonction publique - Estime que l'arrêt des privatisations est tout à fait regrettable pour l'économie et pour l'emploi - Absence de raison d'être de la frontière entre secteur public et secteur privé - S'inquiète du développement d'un capitalisme de règlement de comptes: affaire de la Société générale - Problème du statut de la Caisse des dépôts et consignations - Harmonisation fiscale nécessaire en prévision de la libération totale des mouvements de capitaux fixée au 1^{er} juillet 1990 - Souhaite la réduction de la fiscalité sur l'épargne et les patrimoines, l'harmonisation des fiscalités indirectes afin de favoriser la compétitivité des entreprises dans le cadre de l'Europe - Nécessaire baisse de l'impôt sur l'épargne - (p. 1403): favorable à une refonte de la fiscalité du patrimoine, importance de la taxation du patrimoine en France - Institution de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, mauvaise sur le plan économique et financier - Constate que le taux moyen de fiscalité indirecte en France est l'un des plus élevés d'Europe et l'absence de préoccupation du Gouvernement en ce domaine - Problème de l'abaissement des divers taux de TVA dans la perspective européenne.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 9** (p. 1501): son amendement n° I-68: extension sur toute l'année 1988 du bénéfice des dispositions destinées à favoriser la création et la reprise d'entreprises; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 18 - Paragraphe II** (p. 1561): son amendement n° I-70: assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en cas d'aliénation d'un bien immobilier; adopté - **Paragraphe II bis** (p. 1575): son amendement n° I-35, soutenu par M. Paul Séramy: résidence principale exonérée de l'ISF; retiré au profit de l'amendement n° I-174 de M. Maurice Blin, rapporteur général (abattement applicable à la valeur vénale de l'habi-

tation principale pour le calcul de l'ISF) - **Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts** (p. 1581): ses amendements n° I-38: exonération de l'ISF des parts ou actions détenues dans une société par un incapable sous tutelle, alors que son tuteur y exerce des fonctions de direction; retiré; et n° I-69: calcul des revenus des dirigeants d'entreprise ne tenant pas compte des bénéficiaires non commerciaux directement liés à l'exploitation de la société; adopté - (p. 1582): son amendement n° I-40: ensemble des participations détenues dans plusieurs sociétés considérées comme constituant un seul et même bien professionnel, dans le cas où un redevable exerce des fonctions de direction dans plusieurs sociétés ayant des activités similaires, connexes ou complémentaires; adopté - (p. 1584): son amendement n° I-41: parts ou actions de sociétés détenues au moment de la retraite par une personne qui exerçait depuis au moins trois ans des fonctions de direction, de gestion et d'administration, considérées comme biens professionnels tant que l'ancien dirigeant en garde la propriété ou l'usufruit; adopté - **Art. 885 O quater** (p. 1587): son amendement n° I-42: qualité de bien professionnel conférée aux parts et actions de sociétés holding animatrices de leur groupe; adopté - **Art. 19** (p. 1593): son amendement n° I-30: réduction de la taxe intérieure sur le fioul lourd et suppression de la taxe sur le gaz naturel; rejeté - **Après l'art. 22** (p. 1599): soutient l'amendement n° I-75 de M. René Ballayer (exonération de la taxe professionnelle des artisans durant la première année de l'embauche du premier salarié) - **Art. 22 bis** (p. 1602): soutient l'amendement n° I-77 de M. René Ballayer (diminution du taux de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 1682): regrette l'évolution trop rapide de certaines dépenses publiques, une réduction insuffisante du déficit budgétaire et l'adoption de certaines mesures opposées à l'indispensable harmonisation de la fiscalité européenne - (p. 1683): vote favorable du groupe de l'Union centriste sur la première partie du projet de loi de finances pour 1989.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (3 décembre 1988) (p. 2154, 2155): interrogation sur le rôle de la Caisse des dépôts et consignations en matière de tourisme - Souhait d'une plus grande concentration des entreprises du secteur touristique dans la perspective du grand marché intérieur européen, et d'une organisation du travail plus souple dans les professions du tourisme afin de favoriser la création d'emplois - Nécessité d'une concentration sur quelques grands pays des efforts en faveur de la promotion du tourisme français - Problème de l'harmonisation européenne des taux de TVA dans le secteur du tourisme - Perspective d'une levée de l'obligation de visa pour les ressortissants des pays de l'OCDE - Répercussions de la situation sociale du pays sur l'activité touristique - Vote du groupe de l'Union centriste en faveur de ce budget.

Commerce extérieur - (3 décembre 1988) (p. 2191, 2192): déficit traditionnel du commerce extérieur français - Dégradation du solde industriel - Evolution préoccupante de la balance des paiements - Nécessité de procéder à une évaluation exhaustive de l'aide publique au commerce extérieur; absence de transparence de ce budget - Dispersion des organismes et associations s'occupant du commerce extérieur - Rapports entre le Trésor et la Direction des relations économiques extérieures, DREE - Complémentarité entre la DREE, les postes d'expansion économique et les chambres de commerce françaises à l'étranger - Grands contrats et commerce courant - Diminution inquiétante du nombre des Français à l'étranger; nécessité de développer les aides à l'expatriation et aux implantations à l'étranger: déductibilité des pertes au démarrage, autorisation des provisions de créances, suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA - Négociations du GATT et nouvelle législation commerciale américaine.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1988) (p. 2213): constate que le secrétariat général de la défense nationale, SGDN, est la clé de voûte de la défense française - S'étonne de la

multiplication dans différents ministères des centres d'études, d'analyses et de prévisions - Souhaite que le SGDN conserve le monopole de l'analyse et de la prospective des relations stratégiques et des relations internationales - Problème de l'action de la direction scientifique et des transferts sensibles - Souhaite une meilleure information des commissions parlementaires dans le respect du caractère confidentiel - Problème des activités de la délégation interministérielle de la sécurité des systèmes d'information, DISSI - Favorable à un rapprochement du monde de la défense et de l'information avec celui de l'économie - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption des crédits du SGDN.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (5 décembre 1988) (p. 2229, 2230) : apprécie les solutions réalistes et pragmatiques utilisées par le Gouvernement pour résoudre trois dossiers industriels difficiles : Télé mécanique-Schneider, Gillette et Pechiney aux Etats-Unis - Dénonce le foisonnement de produits industriels nouveaux - Problème de la transmission des entreprises, souhaite l'instauration d'un régime spécifique de mutations des biens professionnels - Problème du financement des PME, favorable à un système proche de celui des titres participatifs - Estime que la taxe professionnelle est, par l'extrême diversité de ses taux, facteur de concurrence inégale entre les entreprises - Favorable à l'abaissement du plafonnement de cette taxe à 4 % de la valeur ajoutée - Simplification nécessaire des modalités d'intervention du ministère - Souhaite que le Parlement soit informé de la rentabilité des grands programmes - Problème de la détention du capital des entreprises dans la perspective de la réalisation du marché unique - Constate qu'en Allemagne les entreprises sont possédées concurrentiellement par les banques, les particuliers et les régions - Problèmes de la politique industrielle internationale - Dénonce les « usines tournevis », créées uniquement pour s'introduire dans le marché commun - Interrogation sur un éventuel prêt de 12 milliards de francs à l'Union soviétique - (p. 2231) : souhaite que la CEE adopte une législation industrielle analogue à celle des Etats-Unis qui, sans être protectionniste, possède d'importants moyens de rétorsion - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (5 décembre 1988) (p. 2248) : diminution de 14,7 % des crédits de ce budget par rapport au budget voté en 1988 - Désengagement de l'Etat et transfert de charges sur les collectivités locales, en particulier les régions - Effort de l'Etat en faveur des contrats de plan Etat-région - Interrogation sur la politique d'aménagement du territoire sous-jacente aux contrats de plan - Constate que l'Île-de-France dispose déjà de 14 % des crédits alors que l'on dénombre 22 régions - Apparition d'une France à deux visages dans la perspective de 1993, d'un côté les grandes agglomérations urbaines et de l'autre les trois quarts du territoire laissés à leur déclin - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare opposé à l'adoption de ce budget.

Affaires étrangères - (6 décembre 1988) (p. 2294, 2295) : problème de la réinsertion des Français de retour de l'étranger - Investissements dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ; projet de reconstruction du lycée français de Tokyo - Extension de la diffusion de Radio-France internationale, RFI, notamment en Thaïlande ; nécessité de mettre au point le plan de développement de RFI - En tant que vice-président de l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF, regrette la dispersion des organismes chargés de la francophonie et s'interroge sur la politique linguistique au plan européen.

Coopération et développement - (6 décembre 1988) (p. 2325) : déplore la stagnation de l'aide publique au développement, APD, et la déflation des effectifs de coopérants - Souhaite le retour de Madagascar dans la zone franc - Problème du cacao en Côte d'Ivoire - Projet de construction d'un aéroport à Faya-Largeau au Tchad - Situation de la compagnie aérienne Air Afrique - Effort considérable de la France en faveur de l'Afrique subsaharienne, mais nombreuses critiques adressées à la politique de coopération -

Insuffisance de la politique de communication du ministère de la coopération - Nécessité d'augmenter le nombre de coopérants français pour une amélioration de la gestion des pays africains - Soutien du groupe de l'Union centriste à la politique de coopération du Gouvernement.

Anciens combattants - (7 décembre 1988) - Examen des crédits - Etat B (p. 2366) : souhaite le soutien du Gouvernement à la fédération des anciens combattants résidant hors de France, qui comprend 90 associations dans 40 pays et regroupe 25 000 anciens combattants.

Défense - (7 décembre 1988) - Rapporteur pour avis (section commune) (p. 2377) : stagnation des crédits de la section commune qui absorbe le quart du budget de la défense - Nette progression des crédits consacrés à l'espace - Poursuite des programmes Syracuse I et II et Hélios - Absence de changement dans les dépenses militaires des grandes puissances malgré le traité de Washington de 1987 sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires en Europe - Mise en service par l'URSS de nouveaux missiles intercontinentaux, notamment le premier missile automobile du monde, le SS 25 - Poursuite par la France du maintien à niveau de sa capacité nucléaire de dissuasion, qu'il s'agisse du missile M4, des SNLE, du missile ASMP ou du programme Hadès - Nécessaire modernisation de la première composante sous-marine afin de rendre les sous-marins le plus silencieux possible et de les doter du missile M5 - Indispensable mobilité des missiles terrestres - Estime que la dispersion du S4 sur des bases aériennes donnerait au chef de l'Etat une option supplémentaire - (p. 2378) : souligne la complémentarité sous-marin - missile terrestre déplaçable - Situation des armes préstratégiques - Favorable à la poursuite du développement des Hadès et de l'ASMP qui sont des armes complémentaires - Développement de l'interopérabilité entre les systèmes nationaux et ceux de nos alliés - Estime que les crédits affectés à la section commune permettent de poursuivre l'essentiel des actions engagées - Regrette la réduction des crédits du programme S4 indispensable pour notre force de dissuasion - Favorable à un rapprochement avec les partenaires de la Communauté - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à l'adoption des crédits de la section commune - Art. 34 (p. 2406) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare opposé à l'amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart (suppression des crédits d'étude des armements chimiques) et à tous les amendements du groupe communiste ayant pour objet de réduire les crédits de la défense.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone [n° 38 (88-89)] - (12 décembre 1988) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2645) :** mécanismes chimiques et physiques régissant la couche d'ozone stratosphérique ; diminution constatée ; déchirure au-dessus du pôle Sud ; accord des scientifiques sur la responsabilité des chlorofluorocarbures, CFC, et des halons ; conclusions des modèles mathématiques élaborés pour prévoir l'évolution de la couche d'ozone - Signature d'une première convention internationale, dépourvue de dispositions contraignantes, le 22 mars 1985, à Vienne - Signature du protocole de Montréal le 16 septembre 1987 - Consommation mondiale de CFC - (p. 2646) : grands producteurs industriels mondiaux ; programme de recherche de produits de substitution entrepris par la société française Atochem - Dispositions du protocole : diminution progressive de la consommation et de la production des substances visées ; réglementation des échanges commerciaux avec les Etats non parties au protocole ; dispositions complémentaires ; fonctionnement ; réunion des conditions permettant son entrée en vigueur sitôt intervenue la ratification par la France - Caractère exemplaire du protocole de Montréal : rapidité de réaction de la communauté internationale face à un problème d'environnement ; grand nombre d'Etats signataires ; attitude responsable des industriels concernés ; établissement d'un dispositif progressif et évolutif - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1987 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le**

revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988 [n° 356 (87-88)] - (13 décembre 1988) - Discussion générale (p. 2671) : réforme fiscale américaine de 1986 ; diminution du taux d'imposition des établissements stables, très positive pour les entreprises françaises installées aux Etats-Unis - Statut fiscal des expatriés ; différences de traitements au sein de la CEE - Statut fiscal des expatriés français aux Etats-Unis ; traitement différent selon les Etats ; pénalisation des sociétés françaises implantées en Californie par la taxe unitaire - Regrette la non-consultation des organismes intéressés - Vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande en date du 22 janvier 1963 [n° 112 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2954) : vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants [n° 113 (88-89)]** - (20 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2958) : accord sur la création d'un comité européen pour la prévention de la torture ; bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; mise en oeuvre prochaine de l'Acte unique européen - Vote de ce texte par le groupe de l'Union centriste.

VIRAPOULLE (Louis), sénateur de la Réunion (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Membre titulaire de la Commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale, instituée par l'article 13 de la loi de programme n° 86-1383 du 31 décembre 1986 relative au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande ; est désigné de nouveau membre suppléant de ce Conseil le 10 novembre 1988 (JO Lois et décrets du 11 novembre 1988).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (7 juillet 1988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances (14 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Départements d'outre-mer - [n° 93 (88-89) tome 7] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 1^{er} juillet 1988) (p. 334) - Ministère : Enseignement technique - Université de la Réunion - Universités.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique [n° 227 (87-88)]** - Suite de la discussion - (16 février 1988) - Art. 1 (p. 58) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur (remise des déclarations concernant les patrimoines des candidats à la Présidence de la République sous pli scellé).

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)]** - (29 juin 1988) - Discussion générale (p. 288) : large consensus sur ce projet de loi, démontré par les conditions de son examen en commission des lois - Exclusion des actions terroristes et racistes - Caractère équilibré des dispositions relatives à l'entreprise : amnistie des sanctions disciplinaires pour les délégués syndicaux et les délégués du personnel régulièrement licenciés, sans réintégration ; conditions d'amnistie des employeurs - Demande l'adaptation de la loi pour l'outre-mer avec le relèvement des seuils pour l'amnistie au quantum - (p. 289) : votera ce projet de loi - Art. 2 (p. 299) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly (substitution de la mention « délits en relation avec ... » à la mention de « délits commis à l'occasion » de conflits relatifs à des problèmes industriels, agricoles, ruraux, artisanaux ou commerciaux) - (p. 302) : intervient sur l'amendement n° 24 de M. Henri Bangou (sous certaines conditions restrictives, amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des territoires et départements d'outre-mer) - Cas des militants indépendantistes de Guadeloupe emprisonnés en région parisienne - Problème des visites des familles.

Suite de la discussion - (30 juin 1988) - Art. 2 (p. 316) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Charles de Cuttoli (amnistie de plein droit du délit de malversation tel qu'il était défini par la loi du 13 juillet 1967) - Art. 7 (p. 321, 322) : se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Albert Ramassamy (extension du bénéfice de l'amnistie aux infractions commises dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, punies d'emprisonnement inférieur ou égal à 18 mois avec application du sursis simple).

Suite de la discussion - (1^{er} juillet 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 381, 382) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet qui fait preuve de générosité, d'équilibre et d'indulgence sans excès.

- **Projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie [n° 315 (87-88)]** - (6 juillet 1988) - Art. 1 (p. 446) : souligne l'expérience et le courage du nouveau haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie désigné par le Premier ministre - Note l'importance, mais également la fragilité, de l'accord de Matignon - Rend hommage à l'action de la gendarmerie sur le territoire et au courage de M. Dick Ukeiwé - Respect mutuel des cultures française et canaque - Egalité des chances devant l'école - Développement des échanges entre la population néo-calédonienne, celle des autres départements d'outre-mer et la métropole.

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)]** - (2 novembre 1988) - Discussion générale (p. 711, 712) : en raison de l'extension de la pauvreté, caractère indispensable de ce projet de loi appelant, néanmoins, certaines critiques : manque de clarté sur les éléments de calcul du revenu minimum d'insertion - Regrette le nombre excessif des décrets d'application prévus, au détriment du contrôle du Parlement - Insiste sur le primat nécessaire de l'insertion sur le revenu, sous peine de dérive vers une économie d'assistance ; exemple des ateliers de promotion professionnelle créés par le mouvement Aide à toute détresse, ATD-Quart-Monde - Souhaite l'adoption des amendements proposés par la commission/ des affaires sociales ainsi que par les commissions saisies pour avis.

Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Art. 1 A (p. 757) : se déclare favorable aux amendements n° 65 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (suppression des deux premières phrases de cet article relatives à une disposition de valeur constitutionnelle qui figure dans le préambule de la Constitution de 1946 et à une obligation nationale d'insertion sociale et professionnelle de toute personne en difficulté) ; et n° 6 de M. Pierre Louvot, rapporteur (attribution du revenu minimum d'insertion, RMI, à toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental et de la situation locale de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler) - (p. 758) : sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement

n° 216 de M. Franck Sérusclat - Art. 1 (p. 764) : son amendement n° 144 : extension du bénéfice du RMI à tous les départements français ; retiré - (p. 769) : se déclare favorable à l'amendement n° 208 de M. Xavier de Villepin (extension du bénéfice du revenu minimum d'insertion, RMI, aux Français expatriés de retour définitivement en France depuis moins de six mois).

Suite de la discussion - (4 novembre 1988) - Art. 46 (p. 852) : demande au Sénat de supprimer les dispositions de cet article précisant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application spécifiques de ce projet aux départements d'outre-mer - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 859) : satisfait des nombreuses modifications apportées par le Sénat en faveur de la lutte contre la pauvreté et la précarité - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 27 (88-89)] - (8 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 885, 886) : caractère indispensable d'une réforme de l'instance de régulation du secteur audiovisuel ; mais risque d'aboutir au résultat inverse de celui recherché en matière d'indépendance - Souhait de la création d'un observatoire parlementaire pour l'audiovisuel afin de renforcer le contrôle du Parlement dans ce secteur - « Oubli » des professionnels de la presse écrite dans le projet de loi - Urgence d'une redéfinition de la mission du secteur public de l'audiovisuel - Déploie l'absence d'autonomie des stations d'outre-mer et le contrôle de l'information diffusée dans les collectivités d'outre-mer, tout particulièrement à la Réunion - **Avant l'art. 1** (p. 897) : rappelle que l'opposition est constructive - Estime injustifiée la critique du Gouvernement envers la majorité sénatoriale en la personne du rapporteur au fond - **Art. 1** (p. 903) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la définition de la liberté de communication dont l'exercice est garanti par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA).

Suite de la discussion - (9 novembre 1988) - Art. 3 (suite) (p. 922) : sur l'amendement n° 42 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et à l'organisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA), se déclare favorable au sous-amendement n° 187 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis - (p. 926) : se déclare satisfait de l'accord entre les deux commissions en ce qui concerne la définition de l'organe de régulation - Rappelle que les décisions du CSA seront soumises au contrôle du Conseil d'Etat - Constate que le CSA n'a en réalité que des pouvoirs très limités - Rappelle les termes de l'article 185 du code pénal relatif aux sanctions encourues par toute autorité administrative qui abuse de son autorité - **Art. 4** (p. 930) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur pour avis (perception de leur traitement par les membres du CSA après cessation de leurs fonctions, pendant une durée maximale d'un an) - **Art. 9** (p. 942) : soutient l'amendement n° 163 de M. Xavier de Villepin (statut de la « res communis » pour l'utilisation des fréquences radio-électriques disponibles sur le territoire de la République) - **Art. 11** (p. 957) : son amendement n° 127 : inclusion parmi les dispositions conventionnelles de la diffusion en métropole des programmes culturels des départements et territoires d'outre-mer ; adopté.

Suite de la discussion - (10 novembre 1988) - Art. 13 (p. 972) : soutient l'amendement n° 165 de M. Xavier de Villepin (fréquences locales réservées aux réseaux de radio-diffusion sonore ; contrôle des comités techniques décentralisés) - **Avant l'art. 17** (p. 1002) : se déclare opposé à l'amendement n° 76 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (révision du régime des coupures publicitaires lors de la première diffusion télévisée d'une oeuvre cinématographique ou de fiction audiovisuelle) - **Art. 22** (p. 1016) : précise au Gouvernement que la présente loi ne pourra être applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte que lorsque les assemblées territoriales desdits territoires auront rendu leur avis - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1018) : votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Art. 1 (p. 1051) : son amendement n° 20, soutenu par M. André Rabineau : extension aux professionnels libéraux du bénéfice de la mesure d'incitation à l'embauche prévue pour les artisans et commerçants ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 2** (p. 1055) : son amendement n° 40, soutenu par M. André Rabineau : plafonnement des cotisations d'allocations familiales dues au titre des rémunérations des travailleurs indépendants des professions non agricoles ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - **Après l'art. 26** (p. 1110) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Hector Viron (abrogation de l'article 414 du code pénal punissant les manoeuvres en vue d'obtenir une cessation concertée du travail).

- **Projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 4 (88-89)] - (17 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1196, 1197) : reconnaît l'intérêt du Gouvernement pour les difficultés actuelles des exploitants agricoles mais dénonce néanmoins les insuffisances de ce projet - Application aux exploitations agricoles des procédures de règlement amiable, de redressement et de liquidation judiciaires - Difficultés d'application de ces procédures à un agriculteur imposé au forfait - Information des agriculteurs - Encouragement aux formes familiales ou sociétaires de l'exploitation agricole - S'inquiète de l'avenir des petits agriculteurs isolés - Interroge le ministre sur les dispositions de ce projet applicables aux départements d'outre-mer - Votera ce projet de loi.

Suite de la discussion - (18 novembre 1988) - **Art. 19** (p. 1257) : s'abstiendra sur l'amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (conclusion d'un contrat de location-gérance interdite pour les exploitations agricoles) - Problème d'interprétation de cette mesure en raison de l'application a priori de la location-gérance aux seuls fonds de commerce - **Art. 24** (p. 1271) : rappelle le caractère spécifique de l'agriculture des départements d'outre-mer - Interroge le Gouvernement sur la poursuite du recouvrement des cotisations agricoles par la caisse du régime général de la sécurité sociale et sur le taux des cotisations applicables dans les DOM - (p. 1272) : précise à M. Henri Nallet que le département de la Réunion a déjà un dossier parfaitement établi en ce qui concerne l'implantation de caisses de mutualité sociale agricole.

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances** [n° 28 (88-89)] - (19 novembre 1988) - **Discussion générale** (p. 1307, 1308) : souhaite que le texte en projet soit adopté conformément aux propositions de la commission des lois et de la commission des finances - Création des fonds communs de créances ; objectif d'assainissement des finances des banques - Manque de rigueur dans la gestion des banques françaises - Nécessité d'entourer la création et le fonctionnement des fonds communs de créances d'un maximum de garanties - Problèmes examinés par la commission des lois : transmission des sûretés réelles, telles que le prêt hypothécaire ou le gage, autonomie du droit fiscal et douanier par rapport au droit civil et au droit commercial français.

Suite de la discussion - (21 novembre 1988) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1365) : se félicite du travail accompli par la commission des lois et par le Sénat dans un esprit de large concertation - Vote du groupe centriste en faveur de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1988) (p. 1418) : estime que ce budget comporte quelques points positifs - Rappelle que l'ancien gouvernement a su donner confiance aux entreprises - Maintien d'une économie fragile, conséquence du déficit de la balance commerciale et de la persistance du chômage - Nécessité de réduire les dépenses publiques et d'éviter de partager les fruits avant que la récolte ne soit bonne - (p. 1419) : défavorable à une dévaluation du franc par rapport au deutschemark ou au yen - Redoute l'ampleur du rayonnement économique du Japon à travers le monde - Demande l'application du même

coefficient de réduction du taux de TVA pour les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion - Souhaite que la France retrouve la place qu'elle mérite - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget, tel qu'il sera amendé par le Sénat.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - Art. 2 (p. 1435) : son amendement n° I-80 : possibilité pour tout contribuable, sur justification, de déduire de son revenu imposable des frais funéraires engagés dans la limite de 10.000 F ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Après l'art. 2 (p. 1438) : son amendement n° I-81 : bénéficie d'une réduction d'impôt pour tout contribuable retraité qui envisage d'acquiescer une résidence secondaire dans les départements d'outre-mer ; retiré - Après l'art. 3 (p. 1441) : soutient l'amendement n° I-24 de M. Paul Séramy (bénéfice de déductions fiscales en faveur des couples dont l'un des conjoints est admis pour une longue durée dans un établissement médicalisé).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - Art. 6 (p. 1478, 1479) : son amendement n° I-159 : réduction du taux majoré de la TVA dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ; adopté - Art. 9 (p. 1506, 1507) : se déclare favorable à l'amendement n° I-286 de M. Etienne Dailly (extension aux sociétés exerçant une activité commerciale ou artisanale du bénéfice des mesures en faveur des sociétés reprenant une entreprise industrielle en difficulté).

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - Art. 18 - *Paragraphe II* (p. 1566) : se déclare favorable à l'amendement n° I-268 de M. Roger Romani (maintien du système d'évaluation forfaitaire des immeubles applicable en Corse pour la détermination des droits de succession) - *Paragraphe II bis* (p. 1576) : se déclare favorable à l'amendement n° I-174 de M. Maurice Blin, rapporteur général (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF) - *Paragraphe III - Art. 885 O bis du code général des impôts* (p. 1585) : son amendement n° I-197 : liste des biens exonérés de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - (p. 1586) : sur le même objet, son amendement n° I-82 ; retiré.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (25 novembre 1988) - Rapporteur pour avis (départements, d'outre-mer) (p. 1695) : augmentation substantielle de ce budget - Effort particulier consenti en faveur de la Nouvelle-Calédonie - Souhaite la réussite des accords de Matignon - S'oppose à l'idée de doter les DOM d'une assemblée unique - Problème du délai d'application des lois dans les DOM - (p. 1696, 1697) : conditions d'application de deux lois votées par le précédent gouvernement : la loi de défiscalisation et la loi de programme - Notion de parité sociale globale remplacée par celle d'égalité sociale - Développement économique - Difficultés d'intégration des DOM dans la CEE - Fait état d'un risque d'explosion sociale masqué par une relative paix politique - Dénonce le véritable sous-développement de la collectivité territoriale de Mayotte : infrastructures ; instruments juridiques - Principaux problèmes rencontrés par la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon : insuffisance des infrastructures portuaires ; problèmes de pêche avec le Canada - Commission des lois favorable à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture** [n° 160 (88-89)] - (20 décembre 1988) - Art. 10 bis (p. 2995) : son amendement n° 19, soutenu par M. André Rabineau : suppression de cet article relatif à la limitation des coupures publicitaires ; adopté.

VIRON (Hector), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à garantir l'emploi des travailleurs victimes d'une maladie prolongée [n° 274 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Travail.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer des mesures urgentes pour améliorer la situation des retraités [n° 275 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - Assurance-vieillesse : généralités.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un droit à des congés de formation permanente des citoyens [n° 7 (88-89)] (3 octobre 1988) - Travail.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article L. 435-2 du code du travail et relative aux crédits d'heures alloués au représentant syndical au comité central d'entreprises [n° 8 (88-89)] (3 octobre 1988) - Travail.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident de trajet [n° 11 (88-89)] (3 octobre 1988) - Accidents du travail et maladies professionnelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion** [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1988) - Après l'art. 1 (p. 770) : soutient les amendements de Mme Marie-Claude Beauveau, n° 102 (élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures) et n° 103 (élévation du montant des allocations de chômage au niveau du RMI lorsqu'elles lui sont inférieures, et relèvement de ces allocations à hauteur de 80 % du SMIC net dans le délai d'un an).

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social** [n° 52 (88-89)] - (15 novembre 1988) - Discussion générale (p. 1040) : s'élève contre la méthode qui consiste à légiférer avec des projets de loi portant diverses mesures d'ordre social, DMOS - Regroupement de 33 articles sans rapport entre eux - Caractère antiparlementaire d'un tel projet - Estime nécessaire certaines dispositions ponctuelles contenues dans le projet - Emet de sérieuses réserves sur de nombreuses dispositions - Importance des dispositions relatives aux études médicales et à l'enseignement supérieur - Regrette la méthode choisie par les gouvernements qui consiste à déposer des amendements la veille du débat parlementaire - (p. 1041) : pérennisation de l'exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale en cas d'embauche sous contrat de qualification, qui existait depuis juillet 1986 - Dénonce les statistiques flatteuses relatives à l'emploi qui oublient la forte augmentation du travail temporaire depuis un an - Absence de dispositions relatives à la lutte contre les causes réelles du chômage ; et à la nécessaire réforme du droit du licenciement - Rappelle l'importance des mouvements sociaux de ces dernières semaines et l'amélioration des conditions de travail souhaitée par tous afin de mieux rendre service au public - Se déclare favorable au rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement et à la suppression de l'amendement Lamassoure qui porte atteinte au droit de grève dans la fonction publique - Nécessité de mettre en oeuvre une croissance nouvelle en s'attaquant au profit - Détermination de la position du groupe communiste sur ce projet, à l'issue des travaux du Sénat, en fonction de la suite qui sera réservée aux propositions du groupe - Avant l'art. 17 (p. 1067) : son amendement n° 5, soutenu par M. Charles

Lederman : abrogation de l'article 89 de la loi n° 87-588 portant diverses mesures d'ordre social relatif au service fait et au trentième indivisible ; rejeté.

Suite de la discussion - (16 novembre 1988) - Avant l'art. 17 (p. 1079) : son amendement n° 6, soutenu par M. Charles Lederman : exercice sans restriction du droit de grève ; rejeté - (p. 1083) : son amendement n° 7, soutenu par M. Charles Lederman : procédure de licenciement économique : en cas d'avis défavorable des représentants du personnel, et d'échec de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, rétablissement de l'autorisation administrative ; rejeté - (p. 1086) : son amendement n° 8, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de la dissociation entre accident de travail et accident de trajet introduite par la loi du 7 janvier 1981 relative à la protection des salariés victimes d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle ; rejeté - (p. 1087) : son amendement n° 9, soutenu par Mme Marie-Claude Beauveau : garantie d'emploi du salarié en cas de maladie ; rejeté - Art. 17 (p. 1089) : son amendement n° 10, soutenu par M. Jean Garcia : suppression de cet article relatif à l'âge limite de souscription d'un contrat d'apprentissage dans le secteur des banques et des assurances ; rejeté - Après l'art. 17 (p. 1090) : son amendement n° 11, soutenu par M. Robert Pagès : conclusion obligatoire d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage pour toute embauche de jeune de 16 à 25 ans ; rejeté - Avant l'art. 19 (p. 1100) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 77 du Gouvernement (contrat de retour à l'emploi ; prise en charge par l'Etat d'une aide forfaitaire ; conditions d'exonération des cotisations patronales ; situation en regard des seuils d'effectifs de salariés) - Risque de la création d'une main-d'oeuvre bon marché - Art. 20 (p. 1103) : son amendement n° 12, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la possibilité de payer le salaire en espèces au-dessus d'un plafond fixé par décret ; rejeté - Art. 21 (p. 1104) : son amendement n° 13 : suppression de cet article visant, dans le cas de la mise en place d'un système de modulation du temps de travail par simple convention ou accord d'entreprise ou d'établissement non étendu, à permettre aux salariés de bénéficier d'un lissage de rémunération leur procurant un revenu constant chaque mois ; rejeté - Art. 22 (p. 1105) : son amendement n° 14, soutenu par M. Charles Lederman : suppression de la dispense de formation à la sécurité pour les salariés liés par un contrat de travail temporaire et recrutés pour l'exécution de travaux urgents de sécurité ; devenu sans objet - (p. 1106, 1107) : nombre de morts par accidents du travail à l'entreprise Usinor, essentiellement implantée dans le département du Nord - Après l'art. 26 (p. 1108) : son amendement n° 15 : crédit d'heures alloué au représentant syndical au comité central d'entreprise dans les entreprises de plus de 500 salariés comprenant plusieurs établissements ; retiré - Jugement de la 5^e chambre du Tribunal de grande instance de Grenoble en date du 19 février 1983 - (p. 1109) : son amendement n° 16, soutenu par M. Charles Lederman : abrogation de l'article 414 du code pénal punissant les manoeuvres en vue d'obtenir une cessation concertée du travail ; rejeté - (p. 1110, 1111) : son amendement n° 17 : publication annuelle par le ministère du travail des statistiques relatives aux infractions au code du travail, aux autorisations en matière de licenciement économique et aux licenciements de représentants du personnel ; retiré - Art. 28 (p. 1131) : son amendement n° 18, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : suppression de cet article permettant le recrutement d'agents de droit privé au Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, CNESSS ; rejeté - Art. 33 (p. 1134) : son amendement n° 57, soutenu par M. Robert Vizet : modification de la date retenue pour les demandes de report d'incorporation pour études ; retiré - Après l'art. 33 (p. 1136) : son amendement n° 19, soutenu par M. Robert Vizet : droit de réintégration de l'appelé, à l'issue de son service, dans l'entreprise dont il était employé auparavant ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie :

Travail, emploi et formation professionnelle - Services communs - (28 novembre 1988) (p. 1842) : insuffisance de la

dotation en faveur de la formation professionnelle - Régession des moyens des services extérieurs du travail et de l'emploi - Absence de véritable politique de l'emploi - Précarisation de l'emploi : travaux d'utilité collective, TUC ; stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - A l'exception de l'Italie, précise que le taux de chômage français est le plus élevé des grands pays industrialisés - Incapacité à créer des emplois - Perte de qualification et de savoir-faire engendrée par les politiques successives d'austérité et d'abandon du patrimoine industriel national - Opposition du groupe communiste à l'adoption de ce budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 1847) : opposé à toute précarisation de l'emploi - Fait état d'une récente étude de l'Observatoire français de conjoncture économique, OFCE, précisant que les créations actuelles d'emplois se font au prix d'une précarisation accrue ; nombreux contrats de travail conclus à durée déterminée - Accentuation envisagée du chômage en 1989 - Opposé à l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux** [n° 102 (88-89)] - (14 décembre 1988) - Art. 1 bis (p. 2729) : soutient l'amendement n° 36 de M. Charles Lederman (renforcement de la réglementation du contrôle de l'identité des électeurs).

VIZET (Robert), sénateur de l'Essonne (C) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes jusqu'au 21 décembre 1988.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Caisse nationale d'industrie.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989 (9 décembre 1988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1988 (16 décembre 1988).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer des fonds régionaux d'initiative économique pour l'emploi et la croissance [n° 272 (87-88)] (28 avril 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Emploi et activité**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant, en cas de décès d'un contribuable, à faire bénéficier ses héritiers de l'étalement de droit du paiement de l'impôt sur le revenu du défunt [n° 336 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Impôt sur le revenu**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 en vue de démocratiser la préparation, la discussion et le contrôle de l'exécution des lois de finances et d'accroître les pouvoirs du Parlement [n° 337 (87-88)] (10 août 1988 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988) - **Loi de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Services du Premier ministre - Economie sociale** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 25] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)],

adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - V - Environnement - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 29] (21 novembre 1988).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - Imprimerie nationale - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 38] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 décembre 1988) (p. 2789) - Ministère : Intérieur - *Constataion de l'état de catastrophe naturelle dans le Val-de-Marne et l'Essonne - Catastrophes naturelles.*

Questions orales avec débat :

n° 2 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 695) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 713) - Ministère : Industrie - *Avenir de la compagnie industrielle de lasers (CILAS)* - (Caduque : juin 1988) - Politique industrielle.

n° 3 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 696) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 713) - Ministère : Collectivités territoriales - *Libération des taux des quatre taxes locales* - (Caduque : juin 1988) - Finances locales.

n° 4 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 696) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 713) - Ministère : Industrie - *Aménagement du pôle d'affaires de Massy (Essonne)* - (Caduque : juin 1988) - Aménagement du territoire.

n° 5 (JO Questions du 26 mai 1988) (p. 696) (Erratum : JO Questions du 2 juin 1988) (p. 714) - Ministère : Santé - *Avenir des établissements de transfusion sanguine* - (Caduque : juin 1988) - Santé publique.

n° 1 (JO Débats du 30 juin 1988) (p. 307) - Ministère : Industrie - *Avenir de la compagnie industrielle de lasers (CILAS)* - Politique industrielle.

n° 2 (JO Débats du 30 juin 1988) (p. 308) - Ministère : Collectivités territoriales - *Libération des taux des quatre taxes locales* - Finances locales.

n° 3 (JO Débats du 30 juin 1988) (p. 308) - Ministère : Santé - *Avenir des établissements de transfusion sanguine - Sang et organes humains.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 232 (87-88)] - Suite de la discussion** - (25 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 233) (p. 217) : refus d'informer les citoyens de la réalité patrimoniale des élus - (p. 218) : critique la fixation de plafonds faramineux - Dispositions dangereuses pour la démocratie - Constate que deux tiers des Français sont hostiles à ce projet - Distribution des fonds publics en fonction du nombre de parlementaires - Dénonce le caractère inconstitutionnel de l'amendement Joxe-Toubon qui impose aux partis un statut législatif - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ces deux projets - Propose l'institution d'un plafonnement réel des dépenses électorales et une augmentation de l'aide financière publique pour les candidats, à toutes les élections - **Art. 7** (p. 221, 222) : soutient l'amendement n° 1 de M. Charles Lederman (reprise des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture relatives à la déclaration de situation patrimoniale du député et de celle de son conjoint et rétablissement de la compétence de la commission chargée de recueillir les déclarations et d'apprécier les variations patrimoniales) - **Art. 7 bis** (p. 226) : soutient l'amendement n° 2 de M. Charles Lederman (création d'une commission composée du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des comptes, chargée de recevoir les déclarations du patrimoine et d'apprécier les variations de situation patrimoniale des députés).

- **Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique - Deuxième lecture [n° 233 (87-88)] - Suite de la discussion** - (25 février 1988) - Discussion générale (commune avec le projet n° 232) (p. 217, 218).

- S'associe à l'hommage rendu par M. Alain Poher, président du Sénat, aux victimes d'une catastrophe ferroviaire et insiste sur les devoirs du service public-en matière de sécurité (28 juin 1988) (p. 265).

- **Projet de loi portant amnistie [n° 288 (87-88)] - Suite de la discussion** - (1^{er} juillet 1988) - Après l'art. 27 (p. 370) : soutient l'amendement n° 52 de M. Charles Lederman (recouvrement des droits civiques par les citoyens français amnistiés).

- **Projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion [n° 30 (88-89)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1988) - **Art. 32** (p. 836) : soutient l'amendement n° 122 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article relatif aux modalités, notamment financières, de mise en oeuvre du programme départemental d'insertion) - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements identiques n° 51 de M. Pierre Louvot, rapporteur et n° 85 de M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis (distinction entre le département et les autres partenaires de l'Etat pour la mise en oeuvre, par conventions, du programme départemental d'insertion) - **Après l'art. 33** (p. 840) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 163 de M. Bernard Pellarin, rapporteur pour avis (plafonnement de la participation minimale obligatoire du département au dispositif d'insertion) - **Art. 34** (p. 843) : soutient l'amendement n° 124 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article fixant le régime des crédits obligatoirement consacrés par le département à des actions d'insertion) - **Après l'art. 34** (p. 844) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 56 de la commission (prise en compte de la participation financière minimale du département dans le calcul des contingents communaux d'aide sociale) - (p. 845) : soutient l'amendement n° 125 de Mme Marie-Claude Beaudeau (maintien en l'état des budgets sociaux des départements et des communes malgré leur participation aux actions d'insertion sociale et professionnelle) - **Art. 46** (p. 851) : injustice flagrante du mode de calcul de la taxe d'habitation ne tenant aucun compte des ressources des familles - Précise que les sénateurs communistes présenteront, lors de la discussion budgétaire, des propositions pour que les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu aient droit à des dégrèvements de taxe d'habitation - Demande que les allocataires du RMI soient exonérés de cette taxe - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 861) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [n° 52 (88-89)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 1988) - **Art. 33** (p. 1134, 1135) : soutient l'amendement n° 57 de M. Hector Viron (modification de la date retenue pour les demandes de report d'incorporation pour études) - (p. 1136) : voté par le groupe communiste de l'amendement n° 68 de M. Henri Collette (extension des dispositions de cet article, prolongeant d'un an le report d'incorporation pour études, aux jeunes gens ayant obtenu un report au titre de la législation actuelle) - **Après l'art. 33** (p. 1137) : soutient l'amendement n° 19 de M. Hector Viron (droit de réintégration de l'appelé, à l'issue de son service, dans l'entreprise dont il était employé auparavant) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1138, 1139) : caractère « fourre-tout » de ce projet de loi et des amendements qui s'y sont ajoutés - Absence de concertation sur le statut de la Maison de Nanterre - Rejet des amendements du groupe communiste proposant la suppression du « trentième indivisible » dit « amendement Lamassoure » et visant à rétablir l'autorisation administrative de licenciement - Espère l'amélioration de ce projet de loi par la majorité socialiste et communiste existant à l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances [n° 28 (88-89)]** - (19 novembre 1988) - Question préalable (p. 1303) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Rappelle le krach

boursier d'octobre 1987 - Dénonce la politique d'intégration et de déréglementation financière du Gouvernement - (p. 1304) : constate que les conditions d'un nouveau krach boursier sont réunies - Fragilité de l'économie française : évolution de l'emploi, des salaires, du commerce extérieur, des prix, de l'endettement public et des investissements - (p. 1305) : dénonce la fuite en avant dans l'intégration financière européenne et propose une politique fiscale taxant plus lourdement les revenus du capital - Art. 3 (p. 1317) : vote du groupe communiste contre cet article.

Suite de la discussion - (21 novembre 1988) - **Art. 24** (p. 1346) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé au mécanisme de la « titrisation » - Conséquences néfastes de la « titrisation » sur l'emploi dans les banques - **Art. 21 (suite)** (p. 1364) : vote du groupe communiste contre cet article - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1364, 1365) : récuse l'accusation d'isolationnisme faite au parti communiste, favorable à une véritable coopération internationale avec tous les peuples - Se déclare opposé à la spéculation financière opérée contre l'emploi et au détournement des richesses sur le marché financier au détriment des investissements - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1988) - **Art. 1** (p. 1430) : problème de la perception des impôts directs et indirects de l'Etat - Caractère très inégalitaire de l'impôt en France - Nécessité de revoir l'ensemble de l'assiette de l'impôt sur le revenu et l'ensemble du système fiscal - Dépôt d'amendements communistes dans un souci de justice sociale et d'efficacité économique - (p. 1431) : souhaite une augmentation des prélèvements sur le revenu du capital et des gros patrimoines - **Art. 2 A** : abrogation de l'article 968 B du code général des impôts relatif à l'acquittement d'un droit de timbre pour l'inscription aux concours administratifs - **Art. 2** : dénonce un accroissement des taux des prélèvements sur les salariés et une aggravation de la fiscalité pesant sur le revenu du travail - (p. 1432) : ses amendements n° I-86 : modification du barème de l'impôt sur le revenu ; et n° I-87 : exonération fiscale applicable aux sinistrés du Gard ; rejetés - (p. 1434) : son amendement n° I-88, soutenu par M. Robert Pagès : étalement sur trois ans du paiement de l'impôt sur le revenu acquitté au nom d'une personne décédée ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1435) : son amendement n° I-89, soutenu par M. Robert Pagès : prise en compte des nouveaux revenus du foyer pour la fixation de l'impôt sur le revenu dû sur la dernière activité normale ; rejeté - (p. 1436) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° I-90 : exclusion des indemnités journalières versées par les organismes de sécurité sociale, de l'assiette de l'impôt sur le revenu pour les contribuables les plus modestes ; et n° I-91 : augmentation de l'abattement applicable aux pensions et retraites des contribuables les plus modestes pour le calcul de l'impôt sur le revenu ; rejetés - **Après l'art. 2** (p. 1437) : son amendement n° I-180 : possibilité d'abattement de l'impôt sur le revenu pour travaux et frais de raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement ; rejeté - **Après l'art. 3** (p. 1440) : son amendement n° I-153, soutenu par M. Robert Pagès : extension des dispositions existantes concernant la déduction de l'impôt sur le revenu des frais occasionnés par la garde des enfants âgés de moins de six ans au conjoint justifiant d'un emploi à plein temps et d'un emploi à temps partiel ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-305 du Gouvernement - **Art. 4** (p. 1443) : possibilité pour les Français de faire des dons à des associations - Souhaite une amélioration du pouvoir d'achat des salariés pour réduire les inégalités - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de cet article - **Avant l'art. 6** (p. 1452) : son amendement n° I-95, soutenu par M. Robert Pagès : abaissement du taux de la TVA appliqué sur les produits de première nécessité ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 1456) : se déclare opposé à l'amendement n° I-263 de M. Lucien Neuwirth (abaissement du taux normal et du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée de 18,6 % à 18 %).

Suite de la discussion - (23 novembre 1988) - **Art. 6** (p. 1468) : son amendement n° I-181 : réduction de la TVA sur la consommation d'électricité et de gaz ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1471) : vote par le groupe communiste de l'amendement n° I-166 de M. Maurice Blin, rapporteur général (application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique) - Fermeture de mines de charbon en France et importation de charbon d'Afrique du Sud ; rappelle l'exécution annoncée d'un jeune militant noir anti-apartheid - Son amendement n° I-155 : extension du taux réduit de TVA aux voitures de tourisme utilisées par les handicapés ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1481) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° I-262 de M. Lucien Neuwirth (mesure non reconductible visant à supprimer la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - Son amendement n° I-97, soutenu par Mme Paulette Fost : réduction du taux de TVA applicable aux véhicules automobiles ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 1483, 1484) : ses amendements, soutenus par Mme Paulette Fost, n° I-94 : relèvement du taux de la TVA sur l'hôtellerie de luxe ; n° I-96 : exonération de TVA sur le droit d'entrée dans les salles de cinéma d'art et d'essai et sur les cent cinquante premières représentations théâtrales d'oeuvres nouvellement créées en France ; n° I-183 : reversement aux collectivités locales de la TVA perçue par l'Etat sur toutes leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement ; et n° I-184 : exonération de TVA des organismes publics HLM pour leurs dépenses d'investissement ; rejetés - **Après l'art. 7** (p. 1490) : vote du groupe communiste contre les amendements identiques n° I-32 de M. Louis de Catuelan et n° I-265 de M. Pierre Dumas (réduction d'impôt consécutive à l'acquisition ou à la construction de logements neufs et calculée sur le prix de revient de ces logements : relèvement du plafond) - (p. 1491) : son amendement n° I-185 : dégrèvement d'impôts locaux des foyers les moins imposables ; rejeté - **Art. 8** (p. 1494) : son amendement n° I-92 : suppression de cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéficiaires non distribués ; rejeté - Son amendement n° I-93, soutenu par M. Louis Minetti : non-application de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés aux entreprises ayant des relations commerciales avec l'Afrique du Sud ; rejeté - (p. 1499) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° I-123 de M. Roger Chinaud (diminution uniforme du taux de l'impôt sur les sociétés) - (p. 1508) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° I-167 de la commission (suppression de la disposition tendant à exclure du bénéfice du régime fiscal des donations-partage les héritiers participant à une opération de reprise d'entreprise par ses salariés) - **Après l'art. 9** : vote du groupe communiste contre l'amendement n° I-124 de M. Roger Chinaud (extension des mesures d'exonération d'impôt aux entreprises créées pour l'exercice d'une profession libérale) - **Avant l'art. 10** (p. 1509) : son amendement n° I-186 : taxation sur le montant de certains investissements réalisés à l'étranger par des sociétés françaises ; rejeté - **Après l'art. 10** (p. 1513) : son amendement n° I-98 : assujettissement à l'impôt sur le revenu des gains nets retirés des cessions à titre onéreux, au-dessus d'un certain plafond de valeurs mobilières ; rejeté - (p. 1514) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° I-201 de M. André Fosset (relèvement du plafond des comptes courants d'associés) - **Après l'art. 11** (p. 1521 à 1523) : ses amendements, soutenus par M. Louis Minetti, n° I-99 : relèvement du plafond en dessous duquel les adhérents des centres de gestion agréés peuvent pratiquer un abattement de 20 % ; n° I-156 : relèvement du plafond de chiffre d'affaires conditionnant l'obtention de la réduction d'impôt prévue par le code général des impôts pour les artisans et les petits commerçants ; n° I-100 : relèvement du montant de la déduction d'impôt dont peuvent bénéficier les artisans et les commerçants adhérents aux centres de gestion agréés lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur aux limites du forfait ou de l'évaluation administrative ; n° I-187 : modification du calcul de l'impôt sur les opérations de bourse ; et n° I-157 : relèvement du plafond de chiffre d'affaires en dessous duquel les adhérents des centres de gestion sont dispensés d'assistance d'un comptable agréé ; rejetés.

Suite de la discussion - (24 novembre 1988) - **Art. 12** (p. 1538) : son amendement n° I-101, soutenu par M. Louis Minetti : suppression de l'assujettissement des associations d'aide à domicile, des caisses des écoles et des hôpitaux, à la taxe sur les salaires ; rejeté - **Art. 13 bis** (p. 1542) : son amendement n° I-102, soutenu par Mme Paulette Fost : relèvement du plafond d'impôt sur le revenu permettant aux salariés de bénéficier des chèques-vacances ; indexation annuelle automatique de ce plafond sur la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; majoration de la TVA applicable aux hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe ; rejeté - **Après l'art. 17** (p. 1546) : son amendement n° I-189, soutenu par Mme Paulette Fost : suppression de l'anonymat pour les transactions portant sur l'or ; rejeté - **Après l'art. 22 (par priorité)** (p. 1548) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-288 de M. Etienne Dailly (abrogation des dispositions de la loi du 18 juin 1843 créant les bourses de résidence pour les commissaires-priseurs) - **Art. 18** (p. 1553) : favorable à toute taxation de la fortune - Iniquité de la pression fiscale sur l'héritage - Assiette et barème du nouvel impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Impôt injuste et décevant - **Paragraphe I** (p. 1556) : son amendement n° I-104 : remplacement du terme « impôt de solidarité sur la fortune » par le terme « impôt sur les grandes fortunes » ; devenu sans objet - **Après le paragraphe I** (p. 1559) : son amendement n° I-110, soutenu par Mme Paulette Fost : modulation des taux de l'ISF en fonction des biens inclus dans l'assiette ; rejeté - **Paragraphe II** : son amendement n° I-105, soutenu par Mme Paulette Fost : seuil d'imposition à l'ISF ; rejeté - (p. 1561) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-226 de M. Jacques Descours Desacres (relèvement du seuil d'imposition à l'ISF par enfant à la charge du redevable ou de son conjoint) - (p. 1562) : se déclare opposé à l'amendement n° I-172 de la commission (en cas de mutation à titre gratuit en ligne directe, solidarité du nu-propriétaire et de l'usufruitier au regard du paiement de l'ISF) - Son amendement n° I-107, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, étendue à certains biens professionnels et immobiliers ; rejeté - **Après le paragraphe II** (p. 1567) : se déclare opposé aux amendements n° I-64 de M. Roger Chinaud (modification des règles d'assiette de l'ISF au regard de l'évaluation des biens taxables) et n° I-272 de M. Auguste Cazalet (détermination de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, selon les règles en vigueur pour les déclarations patrimoniales des parlementaires et du Président de la République) - **Paragraphe II bis** (p. 1573) : son amendement n° I-109, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : assujettissement des objets d'antiquité, d'art ou de collection et des droits de la propriété littéraire et artistique, à l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; abattement pour les oeuvres d'art et de collection récentes ; rejeté - (p. 1577) : se déclare opposé à l'amendement n° I-174 de la commission (abattement applicable à la valeur vénale de l'habitation principale pour le calcul de l'ISF) - **Paragraphe III** (p. 1580) : son amendement n° I-106 : suppression de ce paragraphe relatif à la définition des biens professionnels ; rejeté - **Art. 885 O bis du code général des impôts** (p. 1581) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-208 de M. André Fosset (nature des fonctions exercées par le propriétaire de parts ou droits sociaux permettant de bénéficier de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, au titre des biens professionnels) - **Paragraphe IV** (p. 1588) : son amendement n° I-111, soutenu par M. Charles Lederman : reprise du barème antérieur de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF ; rejeté - **Paragraphe V bis - Art. 885 V du code général des impôts** (p. 1590) : son amendement n° I-190 : suppression de l'abattement forfaitaire accordé par personne à charge ; rejeté - **Après l'art. 18** (p. 1593) : son amendement n° I-112 : réduction de l'abattement précédant le prélèvement sur les produits de jeux ; rejeté - **Art. 19** (p. 1594) : se déclare opposé à l'amendement n° I-30 de M. Xavier de Villepin (réduction de la taxe intérieure sur le fioul lourd et suppression de la taxe sur le gaz naturel).

Suite de la discussion - (25 novembre 1988) - **Art. 23** (p. 1627) : son amendement n° I-113, soutenu par Mme Paulette Fost : suppression de la reconduction, jusqu'au 31

décembre 1993, de l'abattement de 50 % sur le bénéfice des jeunes agriculteurs ; rejeté - **Après l'art. 23** (p. 1639) : son amendement n° I-158 : institution d'une taxe spéciale sur certains produits d'importation ; rejeté - (p. 1642) : se déclare opposé à l'amendement n° I-146 de M. Roland du Luart (relèvement du tarif des redevances sur la consommation d'eau prélevées au profit du FNDAE) - **Après l'art. 24** (p. 1646) : reprend l'amendement n° I-67 de M. Jean Madelain : possibilité pour les régions de récupérer la TVA, même lorsqu'elles attribuent aux lycées des subventions d'équipement ; rejeté - Son amendement n° I-116 : taxation de certains frais généraux des entreprises ; rejeté - **Avant l'art. 27** (p. 1648) : ses amendements, n° I-195 : abrogation du prélèvement opéré sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, au titre de la compensation entre les régimes de retraite ; et n° I-224 : réforme de la taxe professionnelle proposée par le Gouvernement lors de l'examen de la prochaine loi de finances ; rejetés - **Après l'art. 27** (p. 1649) : son amendement n° I-196 : création et financement d'un fonds d'allègement de la dette des collectivités locales ; rejeté - **Art. 27 (suite)** (p. 1651) : se déclare favorable à l'amendement n° I-313 du Gouvernement (ajustement du taux de prélèvement sur la TVA opéré au profit de la dotation globale de fonctionnement, DGF) - **Art. 29 et Etat A** (p. 1667) : se déclare opposé à l'amendement n° I-177 de la commission (réduction du déficit du budget général) - (p. 1671) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° I-314 du Gouvernement - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 1681) : satisfait de l'adoption par le Sénat de l'amendement communiste permettant aux conjoints travaillant à plein temps ou à mi-temps de déduire de leurs revenus les frais de garde des enfants âgés de moins de six ans - Réductions d'impôts pour les dons consentis aux associations d'aide alimentaire - Extension des bénéficiaires de la déduction fiscale pour l'aide à domicile - Dénonce les amendements adoptés par la majorité sénatoriale en faveur des grandes sociétés et des ménages privilégiés - Diminution du produit de l'impôt de solidarité sur la fortune - Opposition du groupe communiste à la première partie du projet de loi de finances pour 1989, ainsi amendée.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (27 novembre 1988) - **Rapporteur spécial** (p. 1805) : modification structurelle : secrétariat d'Etat à l'environnement ; secrétariat d'Etat autonome, chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs - Evolution des crédits depuis 1987 - Insuffisance des crédits proposés malgré les abondements acceptés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale - (p. 1806) : prévention des pollutions ; accord des ministres de l'environnement de la CEE sur la réduction de la pollution des voitures de petite cylindrée - Financement des grands barrages et des travaux de protection contre les eaux - Insuffisance des crédits de protection de la nature : Conservatoire du littoral ; parcs naturels régionaux ; dotation pour le nouveau parc national de la Guadeloupe - Baisse des crédits du Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV - Progression des subventions d'investissement aux collectivités locales dans le domaine de la lutte contre le bruit ; question sur la suppression éventuelle du couvre-feu afin de permettre vingt-quatre heures sur vingt-quatre le décollage et l'atterrissage à l'aéroport d'Orly - Insuffisance des crédits de la recherche ; écotoxicologie ; Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - Inspection des installations classées ; effectifs ; directive européenne dite « Seveso » ; réserves vis-à-vis de la proposition envisageant de confier la surveillance de certaines installations aux communes de plus de vingt mille habitants - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

Economie, finances et budget - I - Charges communes et II - Services financiers - (9 décembre 1988) - **Examen des crédits - Charges communes - Etat B** (p. 2504) : se déclare opposé aux amendements de M. André Fosset, rapporteur spécial, n° II-6 (réduction de 4 milliards de francs des crédits destinés au service de la dette) et n° II-7 (réduction des crédits destinés à la charge du service des intérêts des obligations délivrées en paiement d'actions des sociétés natio-

nalisées) - (p. 2505) : vote du groupe communiste contre les crédits du titre I - Soutient l'amendement n° II-36 de M. Louis Minetti (suppression des crédits correspondant au financement des partis et groupements politiques) - Etat C (p. 2506) : se déclare opposé à l'amendement n° II-8 de la commission des finances (suppression des crédits affectés au versement de dotations en capital aux sociétés nationalisées ou aux sociétés d'économie mixte) - Vote du groupe communiste contre les crédits du titre V.

Comptes spéciaux du Trésor - (9 décembre 1988) - **Examen des crédits** - Art. 38 (p. 2507) : vote du groupe communiste contre cet article.

Budget annexe : Imprimerie nationale - (9 décembre 1988) - Rapporteur spécial (p. 2510, 2511) : perspective d'un net redressement du chiffre d'affaires de l'Imprimerie nationale s'expliquant par une meilleure productivité, par la diversification des activités et par le dynamisme de l'activité éditoriale - Mise en œuvre du plan social et diminution rapide des effectifs malgré le recrutement de quelques nouveaux agents - Progression des dépenses d'investissements - Regrette le prélèvement opéré sur le fonds de roulement au profit du Trésor - Se félicite de la contribution apportée par l'Imprimerie nationale à la célébration du bicentenaire de la Révolution française par l'édition d'ouvrages de qualité - Projet de délocalisation partielle hors de Paris de certaines activités d'impression - Problème des congés du personnel originaire des départements d'outre-mer - Politique de rationalisation et de modernisation de l'Imprimerie nationale, notamment grâce à l'utilisation croissante de l'informatique - Avis favorable de la commission des finances sur ce projet de budget.

Equipement et logement - II - Routes - (9 décembre 1988) (p. 2524, 2525) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à la construction d'autoroutes urbaines à péage en Ile-de-France : A 14, A 16, A 5 et B 12 - Problème du tracé de la B 12 dans la traversée de Palaiseau et de l'A 88 dénommée « Francilienne » - Politique aboutissant au rétablissement de l'octroi aux portes de Paris - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget.

Services du Premier ministre - I - Services généraux (dont fonction publique et économie sociale) - (10 décembre 1988) - Rapporteur spécial (économie sociale) (p. 2559) : incidences de la modification des structures gouvernementales dans le domaine de l'économie sociale - Relèvement sensible des crédits et volonté de mener une politique plus active dans ce secteur - Reprise des mises à disposition d'instituteurs auprès des organismes complémentaires de l'enseignement public - Absence de statistiques précises concernant le secteur de l'économie sociale : associations, coopératives, mutuelles - (p. 2560) : développement de nouveaux modes d'apports en fonds propres pour le financement de l'économie sociale - Allègement de la taxe sur les salaires grevant lourdement le budget des associations - Difficultés financières des maisons des jeunes et de la culture, MJC - Mise en place d'un dispositif de financement de la formation des administrateurs élus des entreprises de l'économie sociale - Préparation de ce secteur à l'instauration du marché unique européen : élaboration d'un statut européen des coopératives, projet de création d'une fondation européenne de la coopération - Inscription des actions de la délégation à l'économie sociale dans le cadre des politiques gouvernementales prioritaires d'insertion sociale et de soutien à l'emploi - Au nom de la commission des finances, propose l'adoption des crédits de l'économie sociale pour 1989.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1988) - Art. 50 et Etat G annexé (p. 2592) : vote du groupe communiste contre cet article.

- **Rappel au règlement** - (15 décembre 1988) (p. 2797) : travaux des commissions - Dénonce la précipitation de la commission des finances à nommer et à entendre les conclusions du rapporteur sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières sur le capital de la Société générale.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1988** [n° 129 (88-89)] - (15 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 2805) : plus-values fiscales dues à la croissance économique, prélevées en réalité directement ou indirectement sur les salariés - Précarité de l'emploi - Augmentation des emplois intermédiaires - Flexibilité croissante des horaires - (p. 2806) : ralentissement des investissements industriels au profit des investissements à l'étranger et des investissements de productivité préjudiciables à l'emploi - Importance du déficit du commerce extérieur - Prélèvement accru sur les revenus salariaux permettant en contrepartie une baisse de l'impôt des sociétés sur les bénéfices réinvestis ainsi que des cotisations sociales des employeurs - Propose d'augmenter l'impôt sur les bénéfices industriels non réinvestis en faveur de l'emploi, de la formation et de la recherche, d'alléger l'impôt sur les revenus les plus faibles et de taxer les grosses fortunes - Budgetisation du déficit de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface - Avance budgétaire au fonds de soutien des rentes en vue du prochain remboursement des obligations renouvelables du Trésor, ORT - Réduction progressive du prélèvement sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Relèvement insuffisant de l'indice de la fonction publique - Opposition des sénateurs communistes à la politique d'austérité qui bloque les salaires et accentue la baisse du pouvoir d'achat - Regrette que ce collectif budgétaire ne permette pas de satisfaire les revendications concernant l'éducation nationale et la santé - (p. 2807) : opposition des sénateurs communistes à l'adoption de ce projet de loi de finances rectificative - Après l'art. 2 (p. 2812) : son amendement n° 13 : réduction de l'endettement de l'Etat grâce à la création d'un emprunt obligatoire à faible taux assis sur les gros patrimoines et à l'obligation faite aux sociétés d'assurance et à leurs filiales de déposer une fraction de leurs réserves sous forme de compte courant bloqué auprès du Trésor public ; rejeté - Après l'art. 14 (p. 2823) : son amendement n° 14 : revalorisation du seuil d'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour les petites successions ; retiré - Avant l'art. 14 ter (p. 2826) : son amendement n° 15 : déverrouillage des taux des quatre taxes locales ; rejeté - Art. 14 ter (p. 2830) : son amendement n° 16 : suppression de cet article tendant à aménager les modalités de vote des taux des impôts locaux ; retiré - (p. 2834) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Maurice Blin, rapporteur général (assouplissement des modalités de vote des taux des impôts locaux).

Suite de la discussion - (16 décembre 1988) - Après l'art. 17 (p. 2845) : son amendement n° 17 : exonération fiscale exceptionnelle accordée aux sinistrés de la région de Nîmes ; rejeté - Art. 21 ter (p. 2849) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article tendant à étendre la procédure de l'opposition administrative) - Art. 34 bis (p. 2856) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Jean Boyer (suppression de cet article visant à valider la perception du versement-transport au profit du syndicat intercommunal à vocation unique de transports urbains de Bourges, réalisée du 1^{er} mars 1983 au 8 décembre 1987) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2859) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi de finances rectificative.

- **Projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat, à la composition paritaire du conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet** [n° 130 (88-89)] - Suite de la discussion - (20 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3007) : profond désaccord des sénateurs communistes avec ce projet relatif à la fonction publique territoriale - Tentative d'obstruction de la majorité sénatoriale opposée par ailleurs à l'introduction de la représentation proportionnelle dans les conseils municipaux des communes de 2 500 à 3 500 habitants - Situation salariale des fonctionnaires territoriaux - Rappelle les principes fondamentaux des lois, promulguées de 1983 à 1986, relatives à la fonction publique territoriale, remis en cause par la loi Galland de 1987 - (p. 3008) : suppression par la loi Galland de la garantie statutaire au sein de la fonction publique territoriale - Précarité des emplois offerts par les collectivités locales - Demande l'abrogation

immédiate de la loi Galland et la publication de décrets d'application des lois promulguées de 1983 à 1986 - Situation des fonctionnaires privés d'emploi pendant la période comprise entre la loi du 13 juillet 1987 et la date de parution des premiers décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois administratifs et techniques; dépôt d'un amendement communiste tendant à renforcer la jurisprudence sur cette question - Dénonce l'adjonction à ce projet de deux articles sans rapport avec la situation des fonctionnaires territoriaux: l'un relatif au régime financier du Conseil de Paris et l'autre modifiant le mode de scrutin municipal pour les communes de 2 500 à 3 500 habitants - Opposition des sénateurs communistes à l'adoption de ce projet de loi - Avant le chapitre I (p. 3011): soutient l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (abrogation de la loi Galland relative à la fonction publique territoriale) - (p. 3012): soutient l'amendement n° 5 de Mme Hélène Luc (statut des fonctionnaires territoriaux privés d'emploi pendant la période comprise entre la loi du 13 juillet 1987 et la date de parution des premiers décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois administratifs et techniques) - Art. 3 (p. 3015): au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de M. Daniel Hoeffel, rapporteur, n° 15 (mode d'élection du président du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT) et n° 16 (rôle respectif des représentants des élus et des représentants syndicaux au sein du conseil d'administration du CNFPT) - Art. 14 (p. 3026): au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements identiques n° 26 de la commission et n° 10 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article tendant à abaisser le seuil d'application du mode de scrutin municipal majoritaire avec correctif proportionnel aux communes de 2 500 habitants) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3027): opposition du groupe communiste à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1989 - Nouvelle lecture** [n° 167 (88-89)] - (21 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3066): maintien de l'injustice fiscale et insuffisance des allègements fiscaux - Politique de surarmement du Gouvernement à l'heure où le processus de désarmement s'accroît - Absence de prise en compte du mécontentement des salariés et poursuite de la politique d'austérité - Restriction du droit de grève - Constate que l'instauration d'un service minimum dans le secteur privé n'est approuvée par aucun syndicat - Suppression de nombreux emplois dans les postes et télécommunications - Insuffisance des effectifs du ministère de la justice - Rappelle le rejet des budgets des anciens combattants, des postes, des télécommunications et du logement - Insuffisance du budget de l'éducation nationale - (p. 3067): favorable à un Smic à 6 000 francs - Nécessaire effort en faveur de la formation - Propose une politique de rigueur sur le plan fiscal contre les profits stériles: rénovation de la sécurité sociale et taxation des revenus financiers au même taux que les salaires - Souhaite la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et une réforme de la taxe d'habitation afin de la rendre proportionnelle aux revenus - Préconise des mesures propres à favoriser la construction et la réhabilitation des logements sociaux - Souhaite la remise en cause de la politique d'austérité.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux - Nouvelle lecture** [n° 170 (88-89)] - (21 décembre 1988) - **Discussion générale** (p. 3089): lutte contre la fraude électorale, objectif de ce projet - Approbation de ce projet par les députés communistes - Absence de mesures pour lutter contre les grandes fraudes institutionnalisées sur le plan national telles que le mode de scrutin majoritaire à deux tours et la liste uninominale pour les élections législatives - Dénonce les fraudes au plan national dans les domaines du financement public et privé des partis - Absence de respect du pluralisme à la radio et à la télévision - Défavorable à la signature de la liste d'émargement par chaque électeur - Souhaite une double liste d'émargement - Défavorable à la privation de droits civiques pour les personnes condamnées en application de l'article 102 du code électoral - (p. 3090): au nom du groupe

communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet s'il n'est pas dénaturé par la majorité de droite.

Suite de la discussion - (22 décembre 1988) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3108): au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet tel qu'il a été modifié par la majorité sénatoriale.

VOILQUIN (Albert), sénateur des Vosges (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes; est nommé de nouveau membre de cette commission le 21 décembre 1988 (*JO* Lois et décrets du 22 décembre 1988).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Défense - Section Air** - [n° 91 (88-89) tome 7] (21 novembre 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie:

Intérieur - (1^{er} décembre 1988) - **Examen des crédits - Etat C** (p. 2044): abstention du groupe de l'UREI sur ces crédits.

Défense - (7 décembre 1988) - **Rapporteur pour avis** (Section Air): son intervention, présentée par M. Michel d'Aillières (p. 2380 à 2382).

VOISIN (André-Georges), sénateur de l'Indre-et-Loire (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération.

Membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1989 [n° 87 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale - **Coopération et développement** - [n° 88 (88-89) tome 3 annexe 4] (21 novembre 1988).

QUESTIONS

Questions orales sans débat:

n° 126 (*JO* Débats du 25 octobre 1986) (p. 4066) - **Ministère: Equipement - Réalisation des liaisons routières Angers-Tours et Tours-Vierzon** - (Caduque: mai 1988) - **Routes**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1989** [n° 87 (88-89)].

Deuxième partie:

Coopération et développement - (6 décembre 1988) - **Rapporteur spécial** (p. 2320): incidence des transferts de compé-

tences ministérielles sur le budget de la coopération - Progression sensible des crédits de la coopération, malgré une réduction des crédits d'investissement - Evolutions contrastées des principales dotations de ce budget : crédits d'assistance technique, concours financiers, crédits de coopération militaire, crédits destinés aux associations de volontaires pour le développement, dotations affectées aux organisations non gouvernementales, ONG et aux actions de coopération décentralisée, et crédits affectés à la dotation des établissements français à l'étranger - (p. 2321) : augmentation des dotations du Fonds d'aide et de coopération destinées au soutien de programmes d'investissements - Souhaite un maximum de transparence dans l'utilisation discrétionnaire de ces fonds par le Gouvernement - Dégradation de la situation des pays d'Afrique subsahariens : épidémie du Sida, baisse des cours des matières premières, poids du service de la dette - Initiatives françaises en faveur de l'allègement du fardeau de la dette des pays les plus pauvres : annulation d'un tiers de la dette - Nécessité d'une évolution de la structure des Etats endettés dans le sens d'un plus grand réalisme économique - Contribution du ministère de la coopération à l'aide publique au développement, APD, française : accroissement des dons au sein de l'aide bilatérale - Rôle de

la caisse centrale de coopération économique en matière de prêts bilatéraux - (p. 2322) : développement des prêts à conditions spéciales accordés aux Etats les plus pauvres : prêts du Fonds de développement économique et social, FDES, et prêts d'ajustement structurel - Croissance rapide de la contribution de la France aux institutions d'aide multilatérale - Effort très important en faveur de l'action des organisations non gouvernementales, ONG, et notamment des associations de volontaires - Progression sensible des concours financiers, justifiée par la dégradation croissante de la situation financière des pays africains du sud du Sahara - Evolution contrastée des instruments essentiels de la coopération technique, civile et militaire : assistance technique, aide alimentaire, coopération culturelle, coopération militaire et fonds d'aide et de coopération - Interroge le Gouvernement sur la situation actuelle au Tchad - Bilan de ce projet de budget : poursuite de la priorité à la politique d'aide au développement des pays d'Afrique situés au sud du Sahara, relance de la politique de coopération non gouvernementale - En dépit de certaines insuffisances, demande l'adoption de ce projet de budget.

Z

ZELLER (Adrien), *secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale* (nommé le 20 mars 1986 dans le premier Gouvernement Chirac) (*JO Lois et décrets* du 21 mars 1986).

Fin de ses fonctions ministérielles (démission de ce Gouvernement le 10 mai 1988) (*JO Lois et décrets* du 11 mai 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes par des familles [n° 260 (87-88)] (21 avril 1988 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988) - **Action sociale et solidarité nationale.**